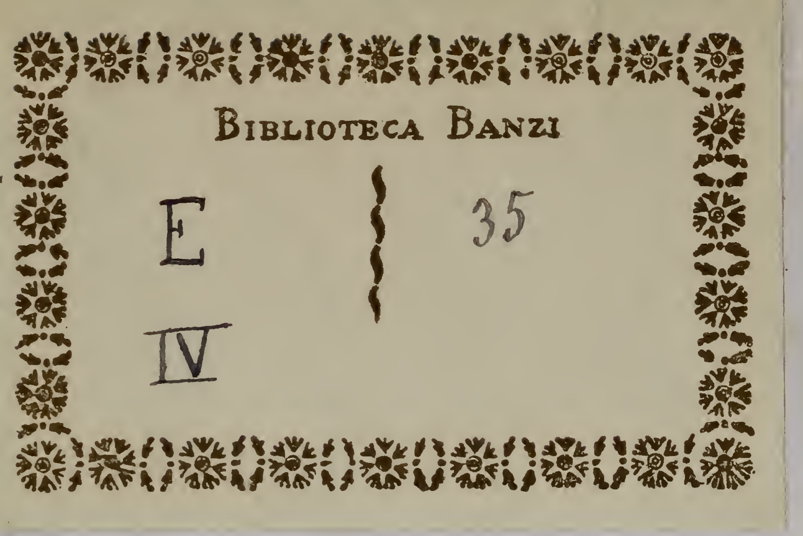



BIBLIOTECA BANZI
E
35
IV

NOUVEAU DICTIONNAIRE

DES ORIGINES,

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES.

T. I.

Cet Ouvrage se trouve aussi

CHEZ ALEXANDRE JOHANNEAU, LIBRAIRE,

RUE DU COQ-SAINT-HONORÉ, N° 6, A PARIS.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,

RUE DU COLOMBIER, N. 30, A PARIS.

NOUVEAU

DICTIONNAIRE DES ORIGINES,

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES,

DANS

LES ARTS, LES SCIENCES, LA GÉOGRAPHIE, LE COMMERCE, L'AGRICULTURE, ETC.,

INDIQUANT

LES ÉPOQUES DE L'ÉTABLISSEMENT DES PEUPLES,
DES RELIGIONS, DES SECTES ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES,
DES LOIS, DES DIGNITÉS; L'ORIGINE DES DIFFÉRENTES COUTUMES,
DES MODES, DES MONNAIES, ETC.,
AINSI QUE LES ÉPOQUES DES INVENTIONS UTILES
ET DES DÉCOUVERTES IMPORTANTES FAITES
JUSQU'A CE JOUR;

PAR M. FR. NOEL,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉTUDES,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, AUTEUR DU *Dictionnaire de la Fable*, ETC.;

ET M. CARPENTIER,

ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, AUTEUR DU *Gradus français*.

Invente, tu vivras.
LEMIERRE, *La Peinture*, 3e ch., dernier vers.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N. 55.

1827.

PRÉFACE.

On a souvent contesté le mérite et l'utilité des Dictionnaires, et chaque jour en voit éclore de nouveaux. L'observation chagrine de ceux qui les blâment n'est peut-être pas dépourvue de justesse, si on l'applique aux sciences et aux arts. En effet, chacune de ces branches des connaissances humaines peut être considérée comme formant un corps de doctrine dont les divers membres sont dans une dépendance réciproque les uns des autres. L'ordre alphabétique rompt nécessairement l'unité du tout, la liaison des parties, l'ensemble systématique, le rapport des observations et des conséquences; c'est en quelque sorte un édifice démoli, dont les pièces disjointes et dispersées ne peuvent retracer l'harmonie et l'ordonnance.

Il y aurait cependant de l'injustice à ne pas reconnaître les bons effets qu'ont produits ces mêmes ouvrages, en répandant le goût de l'instruction, en jetant dans la circulation des notions peu approfondies, si l'on veut, mais appropriées à la généralité des lecteurs, en mettant à la portée des moindres fortunes l'acquisition de ces répertoires, que la simple curiosité ne consulte point sans fruit, et d'où il peut jaillir même pour la science quelque trait de lumière.

Il est pourtant une classe d'ouvrages de ce genre à laquelle les réflexions de la critique ne sont nullement applicables. On peut placer en premier lieu les Glossaires, dont l'utilité ne peut être révoquée en doute; dans la seconde classe se trouvent les Dictionnaires dont l'objet est de réunir des matières qui, sans être homogènes, ont un air de famille en quelque sorte et un caractère général de ressemblance. Tels sont, par exemple, ceux de géographie, d'antiquités, de mythologie, etc.

On peut ranger dans ce nombre celui que nous publions aujourd'hui, et qu'on nous demandait depuis long-temps. Il y a plus de seize ans que nous en avons formé le projet; mais, distraits par d'autres occupations, nous l'avions toujours ajourné, sans cependant le perdre entièrement de vue, et en recueillant

successivement les matériaux que nous devions mettre en œuvre. Ce n'est qu'à la vue de la riche moisson que nous avions entre les mains que nous nous sommes déterminés à en faire usage.

En général les compilations ne prouvent ni force de conception, ni talent supérieur, ni rien de ce qui donne droit à la haute estime du siècle et de la postérité. Nous en convenons sans peine. Mais si elles sont sans gloire pour les auteurs, elles ne sont pas sans agrément pour le public, qui voit recueilli dans un petit espace ce qui est disséminé dans une multitude de livres. S'il en est une qui puisse exciter sa curiosité, nous aimons à croire que c'est celle qui nous a occupés. En effet, il se présente tous les jours dans la conversation des doutes sur l'origine de certaines choses, sur l'introduction d'une fleur, d'une plante utile; sur l'époque d'une découverte. Tantôt c'est un empire dont on veut connaître la fondation, un peuple dont on veut voir le berceau; tantôt c'est un pays inconnu qu'un intrépide navigateur a trouvé à travers mille périls. S'il est question d'une secte, il prend envie d'en connaître le chef et les erreurs. Plus les usages sont bizarres, plus on est curieux de savoir quelle cause les a fait naître, dans quel pays ils ont été introduits pour la première fois. Les lois nous touchent de si près, que nous sommes bien aises de remonter à leur source. L'emploi des monnaies ne nous laisse indifférents ni sur leur valeur, ni sur leur empreinte. Tout ce qui a trait au christianisme est si respectable, qu'il n'est guère permis d'ignorer l'institution de ses fêtes les plus augustes. Les modes ont parmi nous tant de pouvoir, qu'il n'est pas inutile de savoir comment et depuis quand elles règnent. Enfin les inventions sont en général trop importantes pour qu'on ne désire pas vivement de connaître le nom de ceux à qui l'on en est redevable.

Ce n'est point assez de profiter des avantages qui en résultent et des ressources qu'elles ménagent, on veut encore être informé des évènements qui ont préparé ces découvertes, des circonstances qui les ont accompagnées, et de toutes les particularités qui les concernent.

Aussi cet objet a-t-il fixé plus d'une fois l'attention des gens de lettres. Un des plus anciens ouvrages de ce genre est le Traité curieux et intéressant qui a pour titre, *De rebus inventis et per-*

ditis, dont l'auteur, Gui Pancirolle, jurisconsulte de Padoue (*), vivait au 16e siècle. On connaît aussi celui de Polydore-Virgile, *De inventoribus rerum* (**). Mais la masse des connaissances était alors trop peu étendue pour que ces productions pussent remplir leur objet. D'ailleurs le dernier a mis peu d'exactitude dans ses recherches, ce qui a donné lieu à ce distique latin :

Virgilii duo sunt : alter Maro, tu, Polydore,
Alter; tu mendax, ille poeta fuit.

(Il est deux Virgiles : l'un se nomme Maron, et l'autre Polydore; le premier est un poëte, le second n'est qu'un menteur.)

Nous ne dissimulerons pas qu'en France il a existé deux recueils alphabétiques sur le même sujet. Le premier, en 6 volumes in-12, a été publié à Paris en 1777. Nous ne croyons pas qu'il ait eu plus d'une édition. Le second, postérieur au premier, a 3 volumes petit in-8°.

Les Allemands se sont livrés à ces mêmes recherches avec l'exactitude, quelquefois minutieuse, qui caractérise le génie de cette nation. Ces patients et laborieux investigateurs ont publié divers ouvrages sur les inventions et découvertes. Nous citerons, entre autres, celui de M. Beckmann, qui a été traduit en anglais, 3 vol. in-8°; l'*Almanach des inventions*, que publiait M. Busch, auteur d'un *Manuel* du même genre, qui a paru, en 1802, à Eisenach; l'*Histoire des découvertes dans tous les genres de sciences et d'arts*, rangée par ordre alphabétique, par M. J. A. Donndorf, Leipzig, 1817; le *Magasin des inventions les plus nouvelles*, qui paraît par cahiers; et les *Archives des inventions et des découvertes les plus importantes dans les sciences, les arts, etc., en Allemagne et dans les pays étrangers*, 2 vol. in-8°, de 1822 à 1825. Ce dernier recueil est fait à l'instar de l'ouvrage périodique français qui porte le même titre, et qui se publie à Paris.

Nous nous occupions, comme nous l'avons dit, depuis long-

(*) Pancirolle avait écrit ce livre en italien; Henri Salmuth le traduisit en latin, et le fit imprimer, en 1599, en 2 vol. in-8°. On en donna une nouvelle édition à Francfort, in-4°, en 1660, et Pierre de Lanoue mit cette traduction latine en français, à Lyon, 1617, in-8°.

(**) VIIIe livre; Amsterdam, 1671, in-12.

temps du nôtre, lorsqu'on annonça le *Dictionnaire des découvertes depuis* 1789. Nous nous plaisons à rendre hommage à l'importance et à l'utilité de ce vaste monument élevé à la gloire du génie et de l'industrie des Français; mais nous nous devons d'observer que notre entreprise le précède de beaucoup d'années (*). D'ailleurs ce grand travail paraît destiné plus spécialement aux savants, et nous conviendrons humblement que nous n'avons pas de si hautes prétentions. Il est en outre, quoique très volumineux, resserré dans le cadre étroit d'une période qui n'embrasse pas même un demi-siècle; tandis que notre ouvrage, renfermé en deux volumes, et par là plus à la portée du commun des lecteurs et des fortunes bornées, remonte aux plus anciennes époques, sans excepter les plus nouvelles. Nous lui avons fait plus d'un emprunt, mais sans jamais déguiser la source où nous avions puisé. On verra, par les citations répandues dans le cours de l'ouvrage, que cette source n'est pas la seule que nous ayons consultée, et que nous n'avons craint ni la peine ni l'ennui des plus longues recherches.

Il y aurait autant d'ingratitude que de mauvaise foi à ne pas reconnaître que nous avons mis à profit le travail de nos devanciers, et nous ne pouvons guère nous prévaloir d'une supériorité que nous ne devons qu'à des circonstances favorables. Le temps marche, et dans son cours soulève un coin du voile de la nature, lui dérobe quelques uns de ses mystères, et sans cesse ajoute quelques anneaux à la chaîne des connaissances humaines. On ne pardonnerait pas à un ouvrage de la nature de celui-ci de n'avoir pas tenu note de ces investigations et de leurs plus heureux résultats. C'est là surtout l'avantage que nous pouvons revendiquer sur nos prédécesseurs.

La rédaction doit offrir aussi quelque différence de style et de méthode. Quant au style, non seulement chaque siècle, mais chaque période de temps, chaque individu a son cachet particulier; et sans vouloir dissimuler nos emprunts, il a bien fallu leur imprimer un caractère d'uniformité. Pour ce qui est du

(*) Nous pouvons le prouver par une lettre d'un libraire de province qui nous engageait à refondre l'ancien *Dictionnaire des origines :* cette lettre a pour date le 13 mai 1810.

plan, nous avons cru devoir en adopter un tout différent, de manière que nous n'avons fait souvent qu'emprunter à ceux qui nous ont précédé ce qu'on pourrait appeler les *titres des chapitres*.

Voici quel est celui que nous nous sommes prescrit.

Nous avons suivi, autant que les monuments historiques nous l'ont permis, cinq époques distinctes de l'état des sciences et des arts : 1° chez les Égyptiens, les Chaldéens et les Hébreux; 2° chez les Grecs dans les temps héroïques, puis dans les temps historiques ; 3° chez les Romains ; 4° dans le moyen âge ; 5° enfin dans les temps modernes.

Cette marche nous a paru instructive et curieuse en ce que, prenant les sciences et les arts dans leur berceau, et marquant leurs différents progrès , elle nous amène par degrés à la connaissance des découvertes importantes et nombreuses qui assignent au 18e et au 19e siècle une place si distinguée dans les fastes de l'esprit humain.

Ici nous nous faisons un devoir de consigner le témoignage de notre reconnaissance pour les savants qui ont bien voulu venir au secours de notre insuffisance et enrichir ce répertoire du fruit de leurs lumières.

Nous devons à leur complaisance des articles importants, surtout pour les matières scientifiques, où l'exactitude devenait indispensable, afin que l'ouvrage ne présentât pas un arriéré trop peu d'accord avec l'état actuel des connaissances.

Ainsi M. le colonel Puissant, auteur des *Traités de géodésie* et de *topographie*, a rédigé les articles *mécanique*, *physique*, *précession des équinoxes*, *projections*, *terre*, *théodolithe*, *topographie*, *tremblements de terre*, *trigonométrie*.

M. Puissant fils, ancien élève de l'École polytechnique, nous a fourni les articles *mathématiques*, *navigation*, *paye des troupes*, *panorama*, *peinture*, *ponts suspendus*, *régiment*, *religion*, *rhétorique*, *sénat*, *trajectoire*, *volcans*, etc.

L'article *philosophie* est de M. Artaud, ancien elève de l'École normale.

Ceux de l'*École de droit* et de *lois* sont de M. Cotelle, professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. Sardaillon, docteur en médecine, outre plusieurs cor-

rections et additions, est auteur des articles *médecine* et *chirurgie.*

M. Brahaut, officier supérieur au corps royal d'état-major, a donné l'article *milice.*

Enfin nous avons reçu de M. Dezos de la Roquette, collaborateur de la *Biographie universelle*, entre autres articles, ceux qui ont pour titre : *calendrier*, *Ceylan*, *boussole*, *longitude.*

Nous avons pensé qu'on ne nous saurait pas mauvais gré d'égayer le sérieux et de rompre l'uniformité de pareilles recherches en insérant quelquefois des vers; mais nous ne nous sommes permis cette excursion dans le domaine de la poésie que lorsque le sujet paraissait naturellement l'appeler.

Enfin nous n'avons rien omis pour donner à ce répertoire, qui aura du moins le mérite de la variété, tout l'agrément et tout l'intérêt dont il était susceptible.

On y remarquera peut-être encore quelques lacunes; mais nous avons dû nous borner aux origines les plus curieuses, aux découvertes les plus importantes. Nous répétons que nous avons écrit non pour les savants, qui demandent sur chaque matière des traités spéciaux et complets, mais pour les gens du monde auxquels suffisent des notions générales. Nous avons voulu offrir un attrait à la curiosité, un aliment à la conversation, une diversion à la fatigue des affaires, une ressource même au désœuvrement; aux lecteurs studieux le désir d'une instruction plus approfondie, et peut-être aux esprits actifs le germe et l'idée d'une invention nouvelle.

NOUVEAU DICTIONNAIRE

DES

ORIGINES, INVENTIONS

ET DÉCOUVERTES.

A.

ABAQUE. Table de nombres, ou tableau carré divisé en petites cases, dans lesquelles se trouve le produit des différents chiffres ou nombres multipliés les uns par les autres. C'est proprement ce que nous appelons table de multiplication : on en attribue l'invention à Pythagore; c'est pourquoi on la nomme aussi *table de Pythagore*.

ABATIS (terme de fortification). Dans l'origine des sociétés, l'homme trouva nécessairement sur le sol qu'il foulait des pierres pour armes; vaincu, il dut aller se réfugier dans les forêts, et la dépouille des arbres lui donna des armes offensives, telles que la massue, le javelot, l'arc et les flèches; et des armes défensives dans l'écorce, qui lui fournit un bouclier.

L'état de sociabilité avançant toujours, et la guerre étendant ses ravages, des peuplades entières se trouvèrent en présence; le parti le plus faible se retrancha dans les forêts, et s'en fit un abri capable de suppléer aux forces du parti dominant.

Ainsi furent faites les premières fortifications, avec des abatis d'arbres façonnés, aiguisés, et fichés en terre de manière à braver les insultes de l'attaquant, et à supporter ses efforts avec plus de chance et de sécurité.

Toutes les histoires de l'antiquité font mention de ce genre de fortification, qui sert encore dans nos armées.

En ne remontant pas au-delà de l'époque historique, nous lisons dans Hérodote, qu'à Marathon Miltiade, adossant sa poignée de braves à un mont, s'utilisant d'un abatis sur sa droite, couvrant sa gauche d'un marais, déjoua les efforts de Datis, commandant les six mille immortels.

Camille, au rapport de Plutarque, venant au secours de l'armée romaine assiégée par les Volsques, trouva ces derniers fortement retranchés derrière des abatis, et ne dut la victoire qu'aux efforts redoublés des Romains.

Au siége d'Alésia, César s'en servit lui-même pour couvrir ses lignes de contrevallation, et les mettre hors d'insulte de la part de la nombreuse cavalerie des Gaulois.

Germanicus, pénétrant dans la forêt de Cécia, dit Tacite, fortifiait journellement ses camps par des abatis à la manière des Germains.

De toutes les fortifications de campagne, les abatis sont, dans un pays couvert, ce qu'il y a de plus prompt, de plus commode et de plus fort. La guerre de la révolution nous en a offert une foule d'exemples. (M. le colonel Hortode.) *Encyclopédie moderne,* t. I, pag. 14 (1823).

ABATTOIR. Établissement dans lequel se fait l'abatage de tous les bestiaux destinés à la consommation d'une grande ville.

Au nombre des monuments utiles, qui, depuis vingt ans, ont été élevés dans Paris, les abattoirs doivent assurément occuper le premier rang.

Ces édifices spacieux, et qui ne laissent rien à désirer quant aux besoins et à la grande disposition de l'établissement, sont placés à l'extrémité des faubourgs correspondants aux quartiers les plus populeux. Depuis 1822 et 1823, époque de leur achèvement, ils ont fait disparaître du centre de la capitale des tueries infectes, que d'anciens usages avaient concentrées dans les rues les plus étroites. Ils sont au nombre de cinq : l'abattoir du Roule, de Rochechouart, de Ménil-Montant, de la Salpêtrière et des Invalides.

ABBÉ. Supérieur d'un monastère de religieux érigé en abbaye.

La signification propre du mot *abbé*, dit La Curne de Sainte-Palaye (*Glossaire de l'ancienne langue française,* col. 20), est celle de *père*. C'est en ce sens que ce nom a été donné à Jésus-Christ, même en notre langue :

. . . Del bon *abbé* Jésus.
(Anciens poëtes franç. MSS., avant 1300, tome IV, page 1317.)

Une dissertation qui se trouve dans l'histoire de l'abbé Suger retrace les diverses significations que ce mot a eues en divers temps, comme titre donné aux personnes constituées en dignités, soit laïques, soit ecclésiastiques.

Lorsque les abbés commencèrent à porter la mitre, les évêques se plaignirent que leurs priviléges étaient envahis par les moines. Ils étaient principalement choqués de ce que, dans les conciles et dans les synodes, il n'y avait aucune distinction. C'est à cette occasion que le pape Clément IV ordonna que les abbés porteraient seulement la mitre brodée en or, et qu'ils laisseraient les pierres précieuses aux évêques.

ABBÉ est aussi un titre qu'ont porté différents magistrats ou autres personnes laïques. Parmi les Génois, un de leurs premiers magistrats était appelé l'*abbé du peuple,* nom honorable puisque son véritable sens est *père* du peuple.

A Milan, dans toutes les communautés de marchands ou d'artisans, il y en avait de préposés qu'on appelait *abbés ;* et c'est ap-

parement de là qu'est venu le jeu de l'*abbé,* dont la règle est que quand le premier a fait quelque chose, tous ceux qui le suivent doivent l'imiter.

En certains lieux de la Provence, on appelle *aba*, *abbé*, le chef des danses: c'est celui qui préside aux jeux, et qui prie à danser; il indique l'heure et le lieu du bal. Dans le comtat Venaissin, on le nomme l'*abbé de la jouinesse.*

ABBESSE. Quoique les communautés de vierges consacrées à Dieu soient plus anciennes dans l'église que celles des moines, néanmoins l'institution des abbesses est postérieure à celle des abbés. Les premières vierges qui se sont consacrées à Dieu demeuraient dans leurs maisons paternelles: au quatrième siècle elles se rassemblèrent dans des monastères; mais elles n'avaient point d'église particulière; ce ne fut que du temps de saint Grégoire qu'elles commencèrent à en avoir qui faisaient partie de leurs couvents. L'abbesse était autrefois élue par sa communauté: on choisissait ces supérieures parmi les plus anciennes et les plus capables de gouverner; elles recevaient la bénédiction de l'évêque, et leur autorité était perpétuelle.

Le père Martène, dans son *Traité des rites de l'église,* t. II, p. 39, observe que quelques abbesses confessaient anciennement leurs religieuses; il ajoute que leur curiosité excessive les porta si loin qu'on fut obligé de la réprimer.

ABDEST. Mot persan composé d'*ab,* eau, et *est,* main; purification légale des Persans et des Turcs. *Voyez* ABLUTION.

ABEILLE. Insecte ailé qui produit la cire et le miel. Si l'on en croit Justin, ce fut Aristée, roi d'Arcadie, qui apprit aux Grecs l'art d'élever les abeilles, de les rassembler dans des ruches, et de mettre leur miel à profit.

Ceux qui ont écrit sur l'éducation et le gouvernement des abeilles prétendent qu'elles ont une reine qui produit jusqu'à six mille œufs par an. Chaque œuf est placé séparément dans un alvéole ou petite cellule. La chaleur de la ruche suffit pour faire éclore les œufs. En deux ou trois jours l'œuf est donc éclos, et il en sort un ver, qui tombe dans l'alvéole. Le ver, après avoir tapissé de soie son alvéole, quitte sa peau de ver; et à la place de sa première peau il s'en trouve une bien plus fine: c'est ainsi qu'il se change en nymphe. Enfin, après environ quinze jours, c'est une mouche bien formée, et recouverte d'une peau, qu'elle perce pour paraître au jour.

ABERRATION. Mouvement apparent qu'on observe dans les étoiles fixes, et dont la cause et les circonstances ont été découvertes par M. Bradley, membre de la société royale de Londres.

Ce mouvement, disent les auteurs de l'*Encyclopédie,* n'ayant pu être expliqué pendant cinquante ans, M. Bradley découvrit enfin, en 1727, qu'il était causé par le mouvement successif de la lumière, combiné avec le mouvement de la terre.

ABLUTION. Mot tiré du latin, qui signifie l'action de laver, de purifier. Il paraît que les ablutions étaient connues chez les Hébreux dans les temps les plus reculés, puisque Moïse nous ap-

prend que ce fut des miroirs offerts par les femmes qui veillaient à la porte du tabernacle qu'on fit le bassin d'airain destiné aux ablutions.

Les Romains empruntèrent probablement des juifs cette cérémonie religieuse, et la regardaient comme une sorte de purification, pour laver le corps, ou quelque partie du corps, avant le sacrifice

Dans les idées de l'antiquité, la vertu expiatoire de l'eau suivait une espèce d'échelle graduée. Celle de la mer, comme salée, passait pour plus efficace; d'où vient le proverbe, *clavo purior;* à son défaut, on employait celle des fleuves. De simples lotions suffisaient aux péchés véniels.

« Les juifs modernes commencent par se laver le visage et les mains aussitôt qu'ils sont levés. Avant cette ablution, ils n'oseraient toucher à quoi que ce soit. Certains rabbins prétendent qu'on ne doit point jeter à terre l'eau dont on s'est servi pour se laver, de peur que, si quelqu'un marchait sur cette eau impure, il ne contractât par là même quelque souillure. D'autres, plus scrupuleux encore, ont étendu si loin la nécessité des ablutions, qu'ils ont décidé que c'était un aussi grand crime de manger son pain sans s'être lavé les mains, que d'avoir commerce avec une femme débauchée. »

(Noël, *Dict. de la Fable.*)

Ces sortes de purifications, en usage chez plusieurs peuples méridionaux, sont très fréquentes chez les mahométans, qui distinguent trois espèces d'ablutions : l'une, qui est une immersion; l'autre, qui concerne particulièrement les pieds et les mains; la troisième enfin, où, au lieu d'eau, on emploie du sable ou de la terre. Les Persans, dit *Oléarius,* passent la main mouillée deux fois sur leur tête depuis le cou jusqu'au front, et ensuite sur les pieds jusqu'aux chevilles; mais les Turcs versent de l'eau sur leur tête, et se lavent les pieds trois fois. Si néanmoins ils se sont lavé les pieds le matin, avant de mettre leur chaussure, ils se contentent de mouiller la main, et de la passer par-dessus cette chaussure depuis les orteils jusqu'à la cheville du pied.

ABRACADABRA. Parole magique qui, étant répétée dans une certaine forme et un certain nombre de fois, est supposée avoir la vertu d'un charme pour guérir les fièvres et prévenir d'autres maladies. Voici la manière dont ce mot mystérieux doit être écrit pour avoir la prétendue vertu qu'on lui suppose :

A B R A C A D A B R A
A B R A C A D A B R
A B R A C A D A B
A B R A C A D A
A B R A C A D
A B R A C A
A B R A C
A B R A
A B R
A B
A

Cette figure, étant principalement composée des lettres du nom *Abraca,* le même qu'*Abracax* ou *Abraxas*, que l'on croyait le plus ancien des dieux, était elle-même révérée comme une espèce de divinité chez les Syriens.

Quant aux vertus attribuées à cet amulette, disent les auteurs

de l'*Encyclopédie*, le siècle où nous vivons est trop éclairé pour qu'il soit nécessaire d'avertir que tout cela est une chimère.

ABRICOTIER. Cet arbre est originaire d'Arménie,

> L'abricot parfumé sortit de l'Arménie.
> ROSSET.

aussi est-il appelé dans les auteurs latins *malum armeniacum*.

Il est si bien naturalisé dans nos climats, que son fruit est un des premiers que l'on sert sur nos tables.

ABSTINENCE. L'action de s'abstenir de quelque chose, principalement dans la vue de conserver sa santé ou de la recouvrer, ou bien par motif de religion.

Orphée, après avoir adouci les mœurs des hommes, établit une sorte de vie qu'on nomma depuis *orphique;* et une des pratiques des hommes qui embrassaient cet état était de ne point manger de la chair des animaux. On sait que les pythagoriciens, par suite du système de la métempsycose, s'abstenaient de tout ce qui avait eu vie. Les juifs s'abstiennent de plusieurs sortes d'animaux, dont on trouve le détail dans le Lévitique et le Deutéronome. Entre les premiers chrétiens, les uns observaient l'abstinence des viandes défendues par la loi, et des chairs immolées aux idoles; d'autres méprisaient ces observances comme inutiles, et usaient de la liberté que Jésus-Christ a procurée à ses fidèles.

D'ailleurs, ce mot, dans le sens de privation de quelque chose d'agréable par des vues de religion, est fort ancien dans notre langue. Jean de Méung a dit, en parlant des hypocrites ou faux dévots :

> . . . Maints, pour sembler plus honnestes,
> Laissent à mangier chair de bestes
> Tout temps sous nom de pénitence,
> Et font ainsi leur *abstinence*,
> Si comme en caresme faisons.
> (*Roman de la Rose*, v. 1681 et suiv.)

ACACIA. C'est proprement l'arbre qui donne la gomme arabique, nommé ainsi par les Grecs (l'*arbre sans malice*), parceque la piqûre de ses épines n'est suivie d'aucun fâcheux accident. Mais on le confond actuellement avec un arbre originaire de l'Amérique septentrionale, d'où il fut apporté en France, avant l'année 1600, par *Vespasien Robin*, professeur de botanique au jardin de Paris, où il le démontrait sous le nom d'*acacia americana*.

L'acacia sert à faire de belles allées dans les jardins. Il est épineux; sa feuille est menue, et ses fleurs, qui sont blanches, rendent une odeur très agréable. On distingue un autre acacia, de la semence duquel on tire un suc qui porte le nom de suc d'acacia, et qui entre dans la composition de la thériaque.

ACADÉMICIEN. Ce nom a d'abord été donné aux disciples de Platon, parcequ'ils s'assemblaient dans un lieu nommé *Académie*. (Voyez ce mot.) Mais on compte ordinairement trois académies : l'ancienne, dont Platon fut le chef et le fondateur; la moyenne, qui fut fondée par Arcésilas; et la nouvelle, dont l'établissement est attribué à Carnéade.

Dans les temps modernes, le mot *académie* ayant servi à désigner des sociétés savantes, le nom d'*académiciens* a été continué aux membres de ces différentes sociétés.

ACADÉMICIENNE. Ce mot a été établi au sujet et en faveur de ma-

dame Deshoulières, que l'académie d'Arles s'est fait honneur de compter au nombre de ses membres, et qui a été la première du beau sexe qui ait reçu, en France, des lettres d'*académicienne*, en 1689.

ACADÉMIE. Lieu fort agréable et planté d'arbres, à six stades (un quart de lieue) de la ville d'Athènes, où Platon et ses disciples s'assemblaient pour converser sur des matières philosophiques.

Le nom d'Académie fut donné à cet emplacement d'un nommé *Académus*, riche citoyen d'Athènes, qui en était possesseur et vivait du temps de Thésée. Cimon, général athénien, embellit l'Académie, et la décora de fontaines, d'arbres et de promenades, en faveur des philosophes et des gens de lettres qui s'y réunissaient.

Cicéron, chez les Latins, donna par allusion le nom d'*Académie* à une maison de campagne qu'il avait près de Pouzzol. Ce fut là qu'il composa ses *Questions académiques*.

On a donné depuis le nom d'*académies* à différentes assemblées de savants qui s'appliquent à cultiver les sciences ou les arts. En ce sens, la première académie dont nous lisions l'institution est celle que Charlemagne établit par le conseil d'Alcuin : elle était composée des plus beaux génies de la cour, et l'empereur lui-même en était un des membres.

La plupart des nations ont à présent des académies, et la France en compte plusieurs à Paris et quelques unes dans les départements. Voici les principales :

L'ACADÉMIE FRANÇAISE, instituée en 1635 par le cardinal de Richelieu pour perfectionner la langue. En général, elle a pour objet toutes les matières de grammaire, de poésie et d'éloquence. Sa devise est : *A l'immortalité*.

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, dont les travaux ont pour objet les inscriptions, les devises, les médailles. « L'académie des inscriptions et belles-lettres, dit Voltaire, formée d'abord, en 1663, de quelques membres de l'académie française, pour transmettre à la postérité, par des médailles, les actions de Louis XIV, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une critique judicieuse des opinions et des faits. » Cette société, composée d'un très petit nombre de membres, tint ses premières séances dans la bibliothèque de Colbert, et ne fut connue que sous le nom de *petite académie*, nom qui lui fut continué jusqu'à l'époque (1691) où M. de Pontchartrain, contrôleur général, eut le département des académies. Ce ministre donna une attention particulière à la petite académie, qui devint plus connue sous le nom d'*académie royale des inscriptions et médailles;* cependant elle ne reçut que le 16 juillet 1701 le règlement définitif de son organisation. Sa devise est : *Vetat mori*.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES. Cette académie fut établie en 1666 par les soins de M. Colbert. Les sciences physiques, les mathématiques, l'histoire, les belles-lettres et les matières d'érudition sont principalement de son ressort. Sa devise est : *Invenit et perficit*.

Ce ne fut qu'en 1713 que le roi

confirma par des lettres patentes l'établissement des deux académies des sciences et des belles-lettres. *Voy*. INSTITUT.

Louis XIV avait déjà fondé, en 1643, l'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, et, en 1671, CELLE D'ARCHITECTURE. *Voyez* LUC (*Académie de saint-*).

Louis XV établit l'ACADÉMIE DE CHIRURGIE, fondée en 1731 par les soins de la Peyronie, et qui fut confirmée par lettres patentes du 8 juillet 1748.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. Cette académie fut établie en 1669. Nous en sommes redevables à l'abbé Perrin, introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston, duc d'Orléans. Ce fut l'opéra de Venise qui lui en donna l'idée. *Voyez* OPÉRA.

ACADÉMIE se dit encore, dans un sens particulier, des lieux où la jeunesse apprend à monter à cheval, et quelquefois à faire des armes, à danser, à voltiger, etc.

Gui Allard dit que Pluvinel, élève de Pignatelli de Naples, fut le premier qui établit en France des académies pour monter à cheval. Il était du Dauphiné; il fut fait écuyer de la grande écurie d'Henri IV; ce fut lui qui apprit à monter à cheval à Louis XIII. Le roi, pour ce noble exercice, lui accorda le dessous de la galerie du Louvre, vis-à-vis le pont des Tuileries. Pour rendre ses écoliers habiles, Pluvinel eut chez lui des maîtres qui leur apprenaient à voltiger, à faire des armes, à manier la pique, à danser, à dessiner, à jouer du luth, les mathématiques, et les autres sciences nécessaires à un homme de condition. Il honora son école du nom d'*académie*.

ACADÉMIE D'ARMES. *Voyez* MAÎTRES EN FAIT D'ARMES.

ACAJOU. Tout le monde possède aujourd'hui des meubles en acajou, et l'on s'inquiète peu de l'histoire de l'arbre qui produit un bois si précieux.

Le bois d'acajou provient de l'anacardier, arbre des Indes, dont on connaît deux espèces qui atteignent aux dimensions de nos plus grands chênes.

Plusieurs autres arbres des pays chauds fournissent aussi du bois que l'on confond avec l'acajou, tels sont ceux que les botanistes ont appelés *cedrella* et *switenia*. Ce nom d'*acajou* paraît au reste n'être que la corruption des mots *caju* et *cazou*, qui, dans les langues de racine malaise, désignent simplement le bois de tout arbre employé soit à la charpente, soit à la menuiserie, d'où sont venus les noms de *caju areng*, qui est une sorte de bois d'ébène; de *caju radja*, qui est le canneficier; et de *caju ular*, qui est un vomiquier employé contre la morsure des serpents, etc. (Bory de Saint-Vincent) *Encyclopédie moderne*, tom. I, page 147 (1823).

Ce n'est que depuis le commencement du dernier siècle que le bois d'acajou est connu en Europe. A cette époque, le frère du célèbre docteur Gibbons, commandant d'un bâtiment employé dans le commerce des Indes occidentales, rapporta, pour lui servir de lest, plusieurs madriers de ce bois, qu'il envoya à son frère le médecin, qui faisait bâtir alors une maison dans Covent-Garden; mais les charpentiers ayant trouvé ce bois trop dur pour leurs outils ordinaires, ne voulurent point le

mettre en œuvre, et il resta oublié pendant long-temps dans le jardin du docteur. Quelques années après, une boîte propre à renfermer des chandelles fut faite avec une planche de ce bois, qui se trouva par hasard parmi les madriers. Le menuisier se plaignit, ainsi que l'avaient fait les charpentiers, de la dureté du bois et de la faiblesse de ses instruments. Le docteur lui conseilla d'en faire établir de plus forts; et enfin la boîte fut faite. Le docteur fut si satisfait de sa beauté qu'il voulut avoir un bureau du même bois: l'ouvrier qu'il employa, étant fort habile dans son métier, parvint à finir ce dernier ouvrage dans la plus grande perfection. M. Gibbons, enchanté de sa découverte, montra son bureau à ses amis. La duchesse de Buckingham-Shire l'admira, et pria le docteur de lui donner de quoi s'en faire faire un semblable pour elle-même. C'est ainsi que l'acajou s'est d'abord introduit en Angleterre, où il était déjà d'un usage universel vers le milieu du dix-huitième siècle, et ensuite dans les différents pays de l'Europe.

ACANTHE. C'est à son feuillage que l'acanthe doit sa célébrité. On dit qu'une jeune Corinthienne étant morte peu de jours avant un heureux mariage, sa nourrice désolée mit dans un panier divers objets qu'elle avait aimés, le plaça près de son tombeau sur un pied d'acanthe, et le couvrit d'une large tuile pour préserver ce qu'il contenait. Au printemps suivant, l'acanthe poussa; ses larges feuilles entourèrent le panier, mais arrêtées par les rebords de la tuile, elles se courbèrent et s'arrondirent vers leur extrémité. Près de là passa un architecte nommé Callimaque; il admira cette décoration champêtre, et résolut d'ajouter à la colonne corinthienne la belle forme que le hasard lui offrait.

ACCENT. Les Grecs paraissent être les premiers qui ont introduit les *accents* dans l'écriture. L'auteur de la *Méthode grecque de P. R.* (p. 546) observe que la bonne prononciation de la langue étant naturelle aux Grecs, il leur était inutile de la marquer dans leurs écrits par des accents; qu'ainsi, suivant toute apparence, ils ne commencèrent à en faire usage que lorsque les Romains, curieux de s'instruire dans la langue grecque, envoyèrent leurs enfants étudier à Athènes. On songea pour lors à fixer la prononciation et à la faciliter aux étrangers; ce qui arriva, poursuit cet auteur, un peu avant le temps de Cicéron.

Isidore, qui vivait il y a plus de douze cents ans, après avoir parlé des *accents*, que les Romains avaient pris des Grecs, parle encore de certaines notes en usage, dit-il, chez les auteurs célèbres, et que les anciens avaient inventées pour la distinction de l'écriture, et pour montrer la raison, c'est-à-dire le mode, la manière de chaque mot et de chaque phrase.

«Aristophane de Byzance, grammairien qui vivait deux siècles avant Jésus-Christ, passe, dit M. Éloi Johanneau (*Encyclopédie moderne*, tome I, page 150), pour avoir inventé les accents. Saint Augustin témoigne aussi que dès le quatrième siècle on voyait des esprits dans les manuscrits grecs de

l'Ancien-Testament. Winkelmann nous apprend qu'on a trouvé dans les manuscrits d'Herculanum, sur quelques lettres, des points et des virgules que nous nommons accents, et qu'on ne trouve plus de semblables marques dans les inscriptions faites après le siècle d'Auguste. Les accents étaient marqués sur un vers d'Euripide écrit sur le mur d'une maison qui faisait le coin d'une rue d'Herculanum » (Éloi Johanneau.)

ACCOLADE. Cérémonie qui consistait, dans l'ancienne chevalerie, à baiser à la joue gauche celui qu'on recevait chevalier, et à lui donner sur l'épaule ou sur le cou un coup du plat d'une épée nue. Les princes et les seigneurs donnaient l'accolade à ceux qu'ils faisaient chevaliers, comme une marque qu'ils devenaient leurs hommes, comme on parlait en ces temps-là, et qu'ils acquéraient un droit particulier sur leurs personnes et sur leurs armes.

Cette cérémonie était fondée sur un ancien usage des Français, parmi lesquels, quand un homme, suivant le rapport des anciennes formules, ne pouvait pas payer à son créancier les sommes qu'il lui devait, il se rendait volontairement son esclave jusqu'à l'entier paiement de sa dette; et, pour marque de son engagement, il prenait le bras de son patron, et se le passait autour du cou, comme une manière d'investiture de toute sa personne.

ACCOUCHEMENT. Dès le temps de Jacob, l'art d'accoucher fut, selon Goguet, une profession particulière. Il est aisé, dit-il, de reconnaître, par la manière dont Moïse s'explique, qu'il y avait alors chez les peuples de l'Asie des sages-femmes telles qu'il y en a aujourd'hui parmi nous. »

Il paraît aussi qu'en Égypte, de temps immémorial, le soin des accouchements était confié aux femmes. On pourrait même soupçonner, par les termes dont Moïse se sert, que les sages-femmes égyptiennes faisaient usage de quelque machine propre à faciliter l'enfantement : c'était, autant qu'on le peut conjecturer, une espèce de chaise sur laquelle elles faisaient mettre la femme au moment du travail.

On vient de voir que chez les peuples de l'Orient le soin des accouchements avait été dans l'origine confié aux femmes. Il n'en a pas été de même chez les Grecs, dans les premiers temps. Il était expressément défendu aux femmes d'exercer aucune des parties de la médecine, sans en excepter même celle des accouchements. Cette défense eut des suites très fâcheuses. Les femmes ne pouvaient se résoudre à appeler des hommes dans ces moments critiques : faute de secours, il en périssait beaucoup dans les travaux de l'enfantement. L'industrie d'une jeune Athénienne, qui se déguisa en homme pour apprendre la médecine, tira les femmes d'intrigue. On avait remarqué que ce prétendu médecin était le seul dont les femmes se servissent. Cela fit naître des soupçons; on le traduisit devant l'aréopage pour rendre compte de sa conduite. Agnodice (c'était le nom de la jeune Athénienne) n'eut pas de peine à tirer ses juges d'erreur. Elle exposa le motif de son déguisement. Cette aventure fut cause qu'on

abrogea l'ancienne loi. Depuis ce temps, les femmes eurent droit de présider aux accouchements.

Dans le seizième siècle, et encore fort avant dans le dix-septième, les femmes seules étaient en France en possession de faire des accouchements, et jusqu'au commencement du seizième siècle elles faisaient, à l'exemple des sages-femmes égyptiennes dont nous avons parlé, usage de siéges ou chaises, qu'elles faisaient porter dans les maisons où elles étaient appelées pour exercer leur ministère.

S'il en faut croire Astruc, *Art d'accoucher*, Paris, 1766, p. 38 (histoire sommaire), l'emploi des chirurgiens dans les accouchements ne remonte pas plus haut que les premières couches de madame de La Vallière, en 1663. Comme elle voulait le plus grand secret, elle fit appeler Julien Clément, chirurgien qui avait de la réputation. On le conduisit avec le plus grand mystère dans une maison où madame de La Vallière avait le visage couvert d'une coiffe, et l'on prétend que le roi était enveloppé dans les rideaux du lit qui le couvraient. L'accouchement fut heureux, etc. . . . . Clément fut employé dans les autres couches de la même dame, qui ne furent pas aussi secrètes, mais qui eurent le même succès, ce qui donna de la réputation à l'accoucheur, et mit les princesses dans le goût de se servir de chirurgiens dans leurs accouchements. Comme cela se mit bientôt à la mode, on inventa le nom d'*accoucheurs* pour signifier cette classe de chirurgiens.

L'art des accouchements ne s'est perfectionné que fort tard; il était encore dans l'état où l'avait laissé Celse, c'est-à-dire réduit à la ligature du cordon et à l'extraction de l'enfant mort, lorsque Paré, l'honneur des chirurgiens français, imagina d'amener au passage les pieds de l'enfant qui présentait toute autre partie que la tête, et de terminer ainsi l'accouchement. Depuis, Portail, Puzos, Levret, Baudelocque, etc., ont donné à cet art la perfection dont il paraît susceptible.

V. dans les *Deliciæ poetarum scotorum*, t. I, p. 500, une jolie pièce d'*Artur Jonston* en faveur d'une sage-femme que l'indiscrétion de sa langue avait fait mettre en prison.

V. CÉSARIENNE (opération césarienne) et SYMPHISE.

ACIER. Il y a deux espèces d'acier, l'acier naturel et l'acier artificiel. L'acier naturel est celui où l'art n'a eu d'autre part que de détruire par le feu l'excès des parties salines, sulfureuses, et autres dont le fer de fonte est trop plein. L'acier artificiel est du fer à qui l'art a restitué, par le secours des matières étrangères, les mêmes parties dont il était trop dénué.

L'acier, sans la trempe, ne nous rendrait guère plus de service que le fer doux: c'est par la trempe qu'on lui donne la dureté qui le caractérise. Cette façon consiste à faire chauffer le morceau quand il est travaillé; on lui fait prendre le rouge couleur de cerise, et quand il est dans cet état on le plonge subitement dans l'eau froide.

Crouweley, dit le *Journal de Verdun*, mars 1728, p. 225, est celui qui a porté en Allemagne le

secret de convertir le fer en acier. Il paraît que ce secret n'était pas inconnu des anciens. Aristote (*Meteor.*, liv. IV, ch. 6) dit que le fer forgé, et même travaillé, peut se liquéfier de nouveau, et de nouveau se durcir, et que c'est en réitérant ce procédé qu'on le conduit à l'état d'acier.

La France retirait autrefois l'acier fondu d'Angleterre ; mais aujourd'hui les usines de La Bérardière fournissent des aciers fondus qui rivalisent avec les meilleurs que nous connaissions.

Il est une espèce d'acier qui nous vient des Indes sous le nom de *Wootz*, et dont la fabrication ne nous est connue que depuis peu de temps.

ACONIT. Herbe vénéneuse qui croît plus fréquemment sur les rochers. On en trouvait une grande quantité auprès d'Héraclée, dans le Pont, où était la caverne par où l'on prétendait qu'Hercule était descendu aux enfers. De là, la fable imaginée par les poëtes, que cette plante était née de l'écume de Cerbère, lorsque ce héros lui étreignit fortement le gosier, et l'arracha de l'empire des morts.

L'*aconit*. . . . . . .
Né du venin subtil que le chien des enfers
Vomit de son gosier écumant dans les fers.
Sous la voûte d'un roc, ténébreuse caverne,
S'enfonce un chemin creux, descente de l'Averne,
Où de la nuit profonde Hercule de retour
Traîna l'affreux Cerbère à la clarté du jour.
Sa triple tête, en vain rejetée en arrière,
Du soleil odieux repoussa la lumière.
Un hurlement de rage épouvanta les airs ;
Une écume de rage infecta ces déserts,
Et du suc infernal de ce venin livide
Germa de l'*aconit* la semence homicide.

(De Saint-Ange, *Trad. des Métamorph.*, liv. VII, chap. 3.)

Il y a plusieurs sortes d'aconits, entre lesquelles on en distingue une qui sert en médecine, c'est l'*aconitum salutiferum*, autrement nommé *anthora*, parcequ'il passe pour l'antidote du *thora*, autre plante vénéneuse.

AÇORES. Ces îles, découvertes en 1448 par D. Gonzalo Vallo, ont tiré leur nom de la quantité de vautours qu'on y aperçut. On les appelle aussi les *Tercères*, du nom de la principale de ces îles, ainsi nommée parcequ'elle est la troisième qu'on rencontre en venant de Portugal.

ACOUSMATE. Terme formé du grec pour exprimer un phénomène qui fait entendre un grand bruit dans l'air, comparable, dit-on, à celui de plusieurs voix humaines et de plusieurs instruments. Les *Mercures* de 1730 et 1731 donnent la description d'un événement de cette nature arrivé près de Clermont en Beauvoisis.

ACROSTICHE. Petite pièce de poésie dont chaque vers commence par une des lettres du nom de la personne ou de la chose qui en fait le sujet. « Acrostiches, dit le seigneur des Accords en ses *Bigarrures*, p. 222 (1662), sont vers qui en leurs premières lettres contiennent quelque nom propre ou autre mot de chose intelligible. » Des exemples rendront la définition plus sensible :

PORTRAIT DE LAURE.

Le ciel, qui la sauva de son propre penchant,
A la beauté du corps unit celle de l'âme ;
Un seul de ses regards, par un pouvoir touchant,
Rendait à la vertu le cœur de son amant.
Elle embellit l'amour en épurant sa flamme.

PORTRAIT DE PÉTRARQUE.

Par lui l'amour a vu relever ses autels,
Et son front fut couvert de lauriers éternels.
Tout lui faisait un dieu d'une simple mortelle ;
Reine de tous les cœurs, mais trop maîtresse d'elle
A la nature il semble inspirer ses transports,
Ranimé par l'espoir de vaincre cette belle.
Quel Orphée a jamais égalé ses accords !
Une beauté si sage, un amant si fidèle,
Eternisent Vaucluse, et font chérir ses bords.

Il y a beaucoup d'apparence, disent les auteurs de l'*Encyclopédie*, qu'à la renaissance des lettres, sous François Ier, nos poëtes, qui se piquaient beaucoup d'imiter les Grecs, prirent de cette forme de poésie le dessein des acrostiches qu'on trouve si répandus dans leurs écrits, et dans ceux des rimeurs qui les ont suivis jusqu'au règne de Louis XIV. C'était affecter d'imposer de nouvelles entraves à l'imagination déjà suffisamment resserrée par la contrainte du vers, et chercher un mérite imaginaire dans des difficultés qu'on regarde aujourd'hui, et avec raison, comme puériles.

ACTE. Déclaration, convention ou stipulation faite entre des parties.

Avant la découverte de l'écriture, les actes se passaient verbalement, et pour en constater la vérité on avait coutume de les passer devant témoins, et même en public. Lorsque Abraham achète d'Ephron une caverne pour enterrer Sara, la vente s'en fait en présence de tout le peuple. Homère, dans la description du bouclier d'Achille, représente deux citoyens qui plaident pour l'amende due au sujet d'un homicide : l'audience se tient en public; et tous deux, dit ce poëte, ont recours à la déposition des témoins pour vider leur différent.

On ne doit pas oublier que les Babyloniens ont été regardés dans l'antiquité comme les premiers peuples qui aient introduit l'usage de passer les actes par écrit.

L'usage de signer les actes n'était pas encore établi en France dans le treizième siècle. Le parlement de Paris, sous le règne de Henri III, en 1591, ordonna que les actes par-devant notaires seraient signés des parties.

Avant François Ier, les actes étaient rédigés en latin; mais ce prince, voulant mettre les parties à portée d'entendre les obligations qu'elles contractaient, ordonna que les actes fussent écrits en langue française.

ACTE. Partie d'un ouvrage dramatique; se dit de chacune des parties principales dont une pièce de théâtre est composée, et entre lesquelles il y a un intervalle pendant lequel la scène reste vide. Quoique le théâtre reste vacant, et qu'il ne se passe aucune action sous les yeux des spectateurs pendant les intervalles qui séparent les actes, intervalles qu'on a nommés *entr'actes*, on suppose cependant qu'il s'en passe, hors de leur vue, quelqu'une relative à l'action, et dont les actes suivants leur donneront connaissance.

Les Romains se firent une loi de diviser leurs pièces en cinq parties égales, dont chacune doit avoir un sens presque parfait. Dorat, dans l'argument de l'*Andrienne*, remarque qu'il n'était pas facile d'apercevoir cette division dans les premiers poëtes dramatiques; mais du temps d'Horace l'usage en était établi. Toute tragédie, et toute comédie, pour être régulière, dit ce poëte, doit être divisée en cinq actes, ni plus ni moins.

Neve minor, neu sit *quinto* productior actu
Fabula.

Les Grecs ne connaissaient point cette division en cinq actes, et n'ont même jamais eu de mot qui signifiât *acte;* il est vrai cependant que les chants de leurs chœurs

revenaient presque à la même chose.

Les pièces en un acte, en trois actes, et en cinq actes, sont en possession de notre théâtre, où on ne voit guère de pièces en deux actes ou en quatre actes.

ACUPUNCTURE. Du latin *acupunctura*, piqûre que l'on fait avec une aiguille.

C'est le nom généralement adopté pour désigner une opération médico-chirurgicale que l'on pratique avec des aiguilles au moyen desquelles on pique plus ou moins profondément les parties souffrantes dans la vue de guérir certaines maladies, ou de soulager les douleurs dont elles sont accompagnées.

Ce moyen curatif était entièrement inconnu aux Grecs, aux Romains et aux Arabes. On en doit l'invention aux Chinois, chez lesquels il est considéré comme remontant à la plus haute antiquité, et qui passent pour l'avoir transmis aux habitants de l'île de Corée et à ceux du Japon. Ce n'est guère que vers la fin du dix-septième siècle qu'il a commencé à être un peu connu en Europe, et l'on trouve dans un ouvrage, publié en 1693, un chapitre consacré à l'acupuncture (Ten-Rhyne, *De arthritide*, Londini, 1793). Cette opération resta dans l'oubli pendant près d'un siècle, et jusqu'à l'époque où Dujardin, dans son *Histoire de la chirurgie*, et Vicq-d'Azyr, dans un mémoire d'ailleurs peu étendu, rappelèrent sur elle l'attention, des médecins qui négligèrent encore une fois de la soumettre au creuset de l'expérience.

En Asie, les habitants du Japon sont ceux qui la pratiquent le plus souvent. Ils y ont ordinairement recours dans des maladies nombreuses, fort différentes les unes des autres et assez vaguement déterminées, mais surtout dans les affections nerveuses et convulsives (*spasmi*), dans celles que l'on nomme communément *douleurs*, et dans certaines maladies *fluxionnaires*. Ils la pratiquent avec une aiguille d'or ou d'argent peu flexible, et munie d'un manche taillé en spirale. Ils introduisent cette dernière dans les parties, tantôt en lui imprimant entre les doigts un mouvement de rotation, tantôt en la frappant avec un petit maillet, et quelquefois par une simple ponction; mais ces deux derniers procédés sont plus douloureux que le premier. Ils cherchent, autant que le comportent leurs faibles connaissances en anatomie, à éviter le trajet des nerfs et des vaisseaux. Mais bien qu'ils soient quelquefois assez prudents pour ne pas pénétrer à une grande profondeur, il leur arrive néanmoins fort souvent d'introduire, sans le moindre accident, leurs aiguilles dans le bas-ventre et dans les viscères qu'il renferme.

L'acupuncture fut pratiquée pour la première fois en France, il y a quelques années, par plusieurs médecins qui obtinrent quelques succès, malgré lesquels des praticiens distingués restèrent disposés à croire que, comme moyen curatif, elle pouvait sans inconvénient être abandonnée aux Chinois ses premiers inventeurs.

Ces expériences ont été reprises depuis quelques mois avec un zèle et une activité extraordinaires. Appliquée au traitement des affections rhumatismales, des douleurs nerveuses, et de certaines paralysies du mouvement et du sentiment,

l'acupuncture a opéré des guérisons nombreuses et incontestables.

Le *Moniteur*, du lundi 31 janvier 1825, page 123, signale une cure vraiment surprenante obtenue à l'aide de cette opération. « Une jeune fille, y est-il dit, tout-à-fait aveugle depuis cinq mois, vient de recouvrer la vue à la seconde application des aiguilles. Un grand nombre de médecins et de curieux viennent voir cette malade à l'hôpital Saint-Louis, où MM. J. Cloquet et Maury font concurremment leurs expériences sur ce moyen renouvelé des Chinois. On attend avec impatience les travaux de ces médecins, et le rapport des commissaires désignés par l'Académie des sciences, pour être fixé sur l'emploi de ce moyen thérapeutique. »

Les nouveaux expérimentateurs considèrent les aiguilles comme effectuant par leur contact avec les filets de nerfs qu'elles rencontrent dans leur trajet, une soustraction abondante, une véritable saignée de *fluide nerveux*, soustraction à laquelle ils attribuent l'heureuse efficacité de l'opération.

ADRESSE. Les différentes phases de nos mouvements politiques nous ont appris le sens et la valeur de ce mot. On dit que ces sortes de placets, requêtes, ou remontrances, commencèrent à avoir lieu sous l'administration d'Olivier Cromwell.

ADULTÈRE. Dès les premiers temps, dit M. Furgault, tous les peuples ont établi des peines contre l'adultère. Chez les Athéniens, la mort en etait la punition. Lycurgue avait ordonné qu'il serait puni comme le parricide ; cependant Plutarque prétend qu'il était toléré à Lacédémone. Les Locriens arrachaient les yeux aux coupables. Les lois romaines n'étaient pas moins sévères; elles ordonnaient que le coupable serait privé de la faculté d'engendrer. Cet usage était pratiqué par les Égyptiens, qui après avoir chargé de mille coups le coupable le faisaient eunuque; quelquefois on lui coupait le nez, les oreilles, et d'autres membres: c'est ainsi qu'on voit Virgile représenter Déiphobe, amant d'Hélène, après la mort de Pâris.

A Rome, il était permis à un père de tuer l'adultère de sa fille, quand il les prenait sur le fait, et à un mari de punir de mort les deux coupables, pourvu que ce fût sur-le-champ. Auguste, par la loi *Julia*, renouvela toutes les anciennes peines contre les adultères. Le droit civil, réformé par Justinien, qui, sur les remontrances de sa femme Théodora, modéra la rigueur de la loi *Julia*, portait que la femme fût fouettée, et enfermée dans un couvent pour deux ans; et si durant ce temps le mari ne voulait pas se résoudre à la reprendre, on lui coupait les cheveux, et on l'enfermait pour toute sa vie.

Les Saxons brûlaient la femme adultère, et sur ses cendres ils élevaient un gibet où ils étranglaient le complice.

En Angleterre, le roi Edmond punissait l'adultère comme le meurtre; mais Canut ordonna que la punition de l'homme serait d'être banni; et celle de la femme, d'avoir le nez et les oreilles coupés.

Les lois concernant l'adultère sont à présent bien mitigées.

Toute la peine qu'on inflige à la femme, c'est de la priver de sa dot et de toutes ses conventions matrimoniales, et de la reléguer dans un monastère. (*Encyclopédie*, tom. I, pag. 151.)

AÉRO-CLAVICORDE. Cet instrument de musique, de l'invention de MM. Schell et Tschirscki, est une espèce de clavecin à vent, que l'air seul fait parler; c'est lui qui fait vibrer ses cordes sur le corps sonore; c'est par cet agent si simple que l'artiste a su produire un son qu'on n'avait jamais entendu, et qui approche le plus de la voix humaine; égal à cet organe pour la force d'intensité des sons, il lui est supérieur par la possibilité de les nuancer et de les graduer. Le *Moniteur* (1790, pag. 120), après avoir parlé de ce nouvel instrument, ajoute: « Ce clavecin l'emporte de beaucoup sur l'harmonica par la douceur; la musique religieuse lui appartient par excellence. La romance, l'adagio, y seront exprimés avec autant de grâce que de vérité; l'andante s'y fera entendre plus plein, plus majestueux, plus sonore. Ces avantages réunis compenseront l'inaptitude de cet instrument à se prêter aux airs vifs et sautillants, quoiqu'une certaine prestesse de jeu puisse cependant lui être acquise par la perfection de son mécanisme. »

AÉROSTAT. Sans parler de Dédale et de son malheureux fils Icare, puisque les prétendues ailes de l'un et de l'autre ne sont probablement que les voiles de vaisseau, il est certain que les hommes ont long-temps cherché le moyen de se soutenir dans les airs. Plusieurs procédés plus ou moins ingénieux ont été imaginés avant la découverte des aérostats.

Il est fait mention dans le *Journal des savants* (1676), p. 426, première édition, d'une machine pour voler en l'air, inventée par Besnier.

M. Desforges, chanoine d'Étampes, a, dans les papiers publics de 1772, annoncé une machine propre à voler, à laquelle il donnait le nom de *cabriolet volant*.

M. Blanchard a essayé de s'élever de terre par les seuls effets de la mécanique; mais ses tentatives, est-il dit dans le *Dict. de l'industrie*, ont été infructueuses, c'est-à-dire qu'il est seulement parvenu à quitter le sol; et que, pour obtenir une ascension de vingt pieds, il lui a fallu employer un contre-poids de six livres et une manœuvre pénible.

En 1782, il construisait une machine, qu'il appelait *vaisseau volant*, dont la figure a été gravée, mais dont il n'a jamais fait usage.

Si l'on veut remonter à des époques anciennes, ajoute l'auteur du dictionnaire que nous venons de citer, pour y trouver l'origine, ou au moins l'idée des aérostats, on trouvera dans les ouvrages du P. Lana les moyens de naviguer dans l'air, découverte par lui faite en 1670, et fondée sur des calculs, mais qui ne fut ni accueillie ni tentée. Dans un ouvrage présenté en 1679 par un Italien nommé Borelli à la reine Christine, l'auteur, après avoir cherché à démontrer l'insuffisance de plusieurs moyens, semble croire cependant qu'il ne serait pas impossible à l'homme de voler dans

les airs. Un P. Laurent Barthélemy présenta anciennement au roi de Portugal un mémoire pour obtenir la permission de naviguer dans les airs. (*V.* le journal intitulé *Nouvelles de la république des lettres*, par M. La Blancherie, 1785, pag. 107.)

Toutes ces tentatives devaient amener peu à peu la découverte des aérostats. Cette invention, comme beaucoup d'autres, est due en grande partie au hasard; mais cela ne diminue point le mérite de l'inventeur, M. Montgolfier, qui a eu beaucoup à ajouter du sien à ce que lui avait procuré une heureuse rencontre pour composer son aérostat, le premier ballon, qui fut lancé en 1782, et pour le mettre en état de voguer dans les airs en liberté. M. Charles a depuis étendu cette première découverte; il a eu le courage et la gloire d'entreprendre, dans le nouvel aérostat qu'il avait composé, un voyage aérien dont le succès a été aussi complet qu'il pouvait le désirer. Mais l'honneur de l'invention restera toujours à M. Montgolfier. Jusqu'à présent les diverses expériences qu'on a faites n'ont pu fournir le moyen de maîtriser les vents, et de se diriger à volonté dans l'espace des airs; elles ont seulement prouvé la hardiesse de ceux qui entreprenaient ces sortes de voyages, et ont présenté aux spectateurs un objet aussi curieux qu'intéressant.

Que vois-je! ô merveille suprême!
Un air plus léger que l'air même
Ravit l'homme au ciel le plus pur.
La Seine, en frémissant, admire
Le cours de ce premier navire
Qui des airs fend le vaste azur.
Le Brun.

Sans être l'inventeur du parachute, M. Garnerin est le premier aéronaute qui, en 1797, se soit servi de cet instrument.

C'est un moyen ingénieux qui diminue de beaucoup les dangers auxquels s'exposent ceux qui tentent de pareilles ascensions. *Voy.* PARACHUTE.

AFFICHES, *annonces* et *avis divers*. Ce sont les Allemands qui ont imaginé les premiers de faire connaître au public par des annonces imprimées les biens, les charges à vendre, les naissances, les morts, les productions nouvelles des arts, etc.

Nous avons saisi cette heureuse idée, et depuis long-temps elle s'exécute avec succès dans la capitale; les provinces ont même imité Paris : il n'en est presque pas une seule qui n'ait actuellement ses *affiches*, ses *annonces* et ses *avis divers*. (*Dict. des origines, découvertes*, *inventions*, etc., t. I, p. 29.)

AFFRANCHISSEMENT. Acte par lequel on fait passer un esclave de l'état de servitude à celui de liberté.

A Lacédémone, le droit d'affranchir les esclaves, dit M. Furgault, n'appartenait point aux maîtres dont ils cultivaient les terres, mais au peuple assemblé, qui n'accordait ces sortes de grâces que rarement, et seulement à ceux qui dans les batailles avaient rendu quelque service signalé aux citoyens qu'ils accompagnaient à la guerre; ou bien qui, dans de pressants besoins, avaient fourni des sommes d'argent à la république, et l'avaient bien servie.

A Athènes, les esclaves recouvraient la liberté lorsqu'ils pouvaient offrir à leurs maîtres une

somme d'argent prescrite par les lois. Alors le maître était obligé de présenter l'esclave au polémarque archonte, et de le déclarer libre, ce qu'il faisait en lui mettant la main sur la tête, après quoi un héraut l'annonçait au peuple. Souvent cette grâce était accordée aux esclaves par le public, lorsque, pour les besoins de l'état, on les avait enrôlés avec les citoyens; alors, pour récompenser leurs services, non seulement on leur accordait la liberté, mais on les élevait à la dignité de citoyens. C'est ce que fit la république en faveur de ceux qui mirent en fuite les Lacédémoniens près de l'île d'Arginuse, et de ceux qui s'étaient distingués à la bataille de Chéronée.

L'affranchissement, à Rome, commença sous le règne du roi Servius Tullius. Ce prince, voulant fortifier la république en multipliant les citoyens, fit porter une loi par laquelle il était permis aux particuliers d'affranchir leurs esclaves. Les affranchissements étaient rares dans les premiers temps, et ne se faisaient jamais que pour de bonnes raisons qu'on était obligé de déclarer au magistrat.

Il y avait trois manières d'affranchir les esclaves à Rome. La première se faisait par le *cens* ou dénombrement, *censu;* il suffisait qu'un esclave que son maître voulait affranchir fît inscrire son nom dans les registres publics, et fît la déclaration du bien qu'il possédait.

La seconde manière était d'affranchir l'esclave par la *baguette*, *vindictá*. Elle fut introduite, l'année d'après l'expulsion des rois, par P. Valerius Publicola, lorsque, pour récompenser l'esclave qui avait découvert la conspiration des jeunes Romains en faveur des Tarquins, il lui donna la liberté.

La troisième manière d'affranchir les esclaves se faisait par *testament.*

Pour diminuer l'autorité des seigneurs, les rois de France ne crurent pas devoir mieux faire que d'affranchir les serfs de l'esclavage sous lequel ils gémissaient. C'est ainsi que Louis-le-Gros, en 1135, Louis VIII, en 1223, commencèrent à diminuer le nombre des esclaves dont la France était couverte. Saint Louis et Louis-le-Hutin suivirent l'exemple de leurs prédécesseurs; mais c'est surtout dans le temps des croisades qu'on vit les seigneurs engager ou vendre leurs fiefs et rompre à prix d'argent les fers de leurs serfs ou esclaves.

« Nous savons, dit Voltaire, que les rois et les hauts barons avaient affranchi plusieurs de leurs bourgeois à prix d'argent, dès le temps des premières croisades, pour subvenir aux frais de ces voyages insensés. *Affranchir* signifiait déclarer *franc*, donner à un Gaulois subjugué le privilége d'un Franc. *Francus tenens, liberè tenens.* Un des plus anciens affranchissements dont la formule nous ait été conservée, est de 1185 : « *Franchio* » *manu et ore, manumitto à con-* » *suetudine legis salicæ* Johannem » Pithon *de Vico, hominem meum* » *et suos legitimos natos, et ad sa-* » *num intellectum reduco, ita ut* » *filiæ suæ possint succedere; dic-* » *tumque Johannem et suos natos* » *constituo homines meos francos* » *et liberos, et pro hâc franchesiâ* » *habui decem et octo libras Vien-*

» *nensium bonorum.* J'affranchis » de la main et de la bouche, je » délivre des coutumes de la loi » salique *Jean Pithon de Vic* (ou » *de ce village*), mon homme, et » ses fils légitimes; je les réintègre » dans leur bon sens, de sorte que » ses filles puissent hériter; et je » constitue ledit *Jean* et ses fils » mes hommes francs et libres; et » pour cette franchise j'ai reçu » dix-huit bonnes livres viennoi- » ses. » (*Histoire du parlement de Paris*, chap. 2.)

AGAPES. Repas que les chrétiens faisaient entre eux en signe d'amitié et de fraternité, du latin *agapæ*, qui vient du grec *agapai* (les agapes, ces sortes de festins). Racine, *agâpan* (aimer, chérir).

C'était un repas qui se faisait le soir, en mémoire de la dernière cène que J.-C. avait faite avec ses disciples; il avait lieu au commencement de l'assemblée, avant la communion. Les riches fournissaient à la dépense, et y conviaient les pauvres; mais il s'y introduisit tant d'abus, qu'ils furent supprimés en 397.

AGARIC. Excroissance fongueuse qui croît sur différents arbres, tels que le chêne, le hêtre, le sapin, etc. Il y a lieu de croire que la propriété qu'a l'agaric d'arrêter les hémorrhagies était connue des anciens, puisqu'ils ont nommé celui qui naît sur le chêne, en forme de champignon, *agaricus sanguinem sistens*, c'est-à-dire agaric qui arrête le sang; mais cette découverte avait été longtemps perdue pour nous, lorsque le hasard nous l'a rendue. Au milieu du siècle dernier, un bûcheron s'étant donné sur le pied un coup de cognée, et ne pouvant arrêter le sang qui coulait en abondance, s'avisa d'appliquer dessus un morceau d'agaric qui se trouvait à portée de sa main, ce qui le mit en état de revenir chez lui. M. Brossard, chirurgien, chargé du soin du malade, ayant fait des réflexions sur l'effet de l'agaric, le proposa comme un remède souverain. On en fit quelques heureux essais, qui valurent au chirurgien une récompense; mais, ajoute le *Journal de Verdun*, qui rapporte ce fait, le paysan n'eut rien.

Le puissant agaric qui du sang épanché
Arrête les ruisseaux, et dont le sein fidèle
Du caillou petillant recueille l'étincelle.
(DELILLE, *l'Homme des Champs*, ch. 3.)

AGATE. On croit que le nom de cette pierre fine vient du fleuve Achates dans le Val di Noto, en Sicile, que l'on appelle aujourd'hui le Drille; et l'on prétend que les premières pierres d'agate furent trouvées sur ses bords.

AGENTS DE CHANGE. Ils furent créés en titre d'office par Charles IX, en juin 1572, sous le nom d'agents de change et courtiers de marchandises, de draps, de soie, de laine, de toile, etc., etc. Le nombre en fut fixé par Henri IV en 1592. Ce nombre a fort varié depuis; car d'abord il n'y avait que huit agents de change de la création d'Henri IV, pour la ville de Paris; leur nombre fut porté à vingt en 1634, puis à trente par un édit du mois de décembre 1638. En 1645, Louis XIV créa six nouveaux offices, et les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1705, que tous les offices d'agents de change, ou de banque, ayant été supprimés dans toute l'étendue du royaume, à la réserve de ceux de Marseille et de Bordeaux, le roi

créa en leur place cent seize nouveaux offices pour être distribués dans les principales villes du royaume avec la qualité de *conseillers du roi, agents de banque, change, commerce, et finance*. Ces nouvelles charges furent encore supprimées en 1708 pour Paris, et au lieu des vingt agents qu'y établissait l'édit de 1705, celui de 1708 en porta le nombre à quarante, et en 1714 le roi y en ajouta encore vingt autres pour Paris. Le titre de ces *agents* fut encore supprimé en 1720, et soixante autres agents par commission furent établis pour faire leurs fonctions. Ceux-ci furent supprimés à leur tour, et d'autres créés en leur place, en titre d'office, par édit du mois de janvier 1723. Le nombre des agents de change, fixé à soixante par cet édit, porté ensuite à quatre-vingts, fut réduit à vingt-cinq par l'édit du 28 vendémiaire an IV. Par arrêté des consuls du 13 messidor an IX, le nombre des agents de change a été porté à quatre-vingts, et celui des courtiers de commerce à soixante. Enfin l'ordonnance du roi du 29 mai 1816 fixe à soixante le nombre des agents de change de Paris, conformément aux lettres patentes données le 4 novembre 1786.

AGENTS-GÉNÉRAUX *du clergé*. Les assemblées du clergé ayant été réglées sous Charles IX, après qu'elles étaient finies, on laissait à la suite de la cour des personnes qui prenaient soin des affaires, sous le nom de syndics : mais, en 1595, on établit des agents fixes, avec des pouvoirs beaucoup plus étendus, et on régla, 1° leurs traitements; 2° qu'ils seraient nommés alternativement par les provinces ecclésiastiques, savoir, l'un par celles de Lyon, Sens, Embrun, Reims, Vienne, Rouen, Tours : et l'autre par celles d'Auch, Arles, Narbonne, Bourges, Bordeaux, Toulouse, Aix; 3° que ceux que l'on nommerait seraient actuellement prêtres, et qu'ils possèderaient un bénéfice payant décimes dans la province.

AGIO. Mot italien passé dans notre langue avec la même signification qu'il a dans son pays natal. Il est particulièrement en usage dans les banques pour désigner ce que l'argent de banque vaut de plus que l'argent courant. En Hollande, à Venise, et dans d'autres lieux, l'agio est quelquefois de deux, de trois, de quatre ou de cinq pour cent. *Agioter*, c'est proprement tirer du profit de ces différences.

AGIOTAGE. Ne se dit guère qu'en mauvaise part, pour un commerce illicite et usuraire.

AGIOTEUR. Ce mot n'est pas très ancien ; on croit qu'il fut employé pour la première fois, ou lors du système de Law, ou peu de temps après.

AGNUS DEI. Nom que l'on donne aux pains de cire que le pape bénit le dimanche *in albis*, après la consécration. Il fait cette cérémonie de sept ans en sept ans : on imprime ordinairement une figure d'agneau sur ces petits pains. L'origine de cette cérémonie vient d'une coutume ancienne de l'église romaine. On prenait autrefois le dimanche *in albis* le reste du cierge pascal, bénit le jour du samedi saint, et on le distribuait au peuple par morceaux. Chacun les brûlait dans sa maison, dans ses champs et dans ses vi-

gnes, et les regardait comme un préservatif contre les prestiges du démon, et contre les tempêtes et les orages. Cela se pratiquait ainsi hors de Rome; mais, dans la ville, l'archidiacre, au lieu du cierge pascal, prenait d'autre cire sur laquelle il versait de l'huile, la bénissait, et en faisant divers morceaux en figure d'agneau, les distribuait au peuple. C'est là l'origine des *agnus Dei*, que les papes ont depuis bénits avec plus de cérémonie : le sacriste les prépare longtemps avant la bénédiction. La troisième férie d'avant Pâques, le pape, revêtu de ses habits pontificaux, les trempe dans l'eau bénite et les bénit; après qu'on les a retirés, on les met dans une boîte qu'un sous-diacre apporte au pape à la messe du samedi saint après l'*Agnus Dei*, et les lui présente en disant par trois fois : *Ce sont ici de jeunes agneaux qui vous ont annoncé l'alleluia; voilà qu'ils viennent à la fontaine pleine de charité. Alleluia.* Le pape les prend, les distribue aux cardinaux, aux évêques et aux autres prélats. On croit qu'il n'y a que ceux qui sont dans les ordres sacrés qui les puissent toucher; on les enveloppe dans des morceaux d'étoffe proprement travaillés pour les donner aux laïques. (*Dictionn. de Moréri*, au mot Agnus dei. Paris, 1732.)

AGRICULTURE. L'agriculture, selon Goguet, est un de ces arts que le déluge n'a point entièrement abolis. L'Écriture nous dit que Noé cultiva la terre au sortir de l'arche, et il transmit à ses descendants les connaissances qu'il avait acquises. L'histoire nous apprend que les habitants de la Mésopotamie, de la Palestine, de l'Égypte, se sont appliqués à l'agriculture dès les temps les plus reculés. La connaissance du labourage remontait chez les Babyloniens aux premiers siècles de leur histoire. Les Égyptiens faisaient honneur de cette découverte à Isis et à Osiris. Les Chinois, qui voudraient disputer à tous les peuples l'ancienneté du labourage, prétendent avoir appris cet art de Chin-noug, successeur de Fo-hi. C'est de ces diverses contrées que l'art de cultiver les grains fut successivement transporté dans différents climats. Les Grecs disaient que l'agriculture leur avait été apportée d'Égypte : les Romains étaient persuadés qu'elle était venue en Italie de l'Afrique et de la Grèce.

Convaincus de l'importance de cet art, tous les peuples en attribuèrent la découverte à leurs dieux, ou déifièrent les mortels qui leur firent un présent si utile. Les Égyptiens, avons-nous dit, rapportaient cette invention à Isis et à son époux Osiris; les Grecs en faisaient honneur à Cérès et à Triptolème son fils; les Italiens, à Saturne ou à Janus leur roi, qu'ils placèrent au rang des dieux, en récompense de ce bienfait.

Quoique les Romains, entièrement attachés à l'esprit de conquête, et par conséquent à la perfection de l'art militaire, négligeassent les sciences, et ne vissent qu'avec dédain les beaux-arts et les arts mécaniques, ils ne méprisèrent pas cependant l'agriculture; les ouvrages de Caton, de Cicéron, de Varron, de Columelle, de Pline, nous prouvent encore tout le prix qu'ils y attachaient.

Rien ne fait mieux connaître l'estime que font les Chinois de la culture des terres, que la fête qui se célèbre tous les ans au Tonquin. Dans ce jour solennel, l'empereur, accompagné des grands de l'état, prend une charrue et trace des sillons dans un champ. Cette fête, appelée *Kanja*, se termine par un festin magnifique que le prince donne à ses courtisans, et par des réjouissances publiques où tout rappelle les bienfaits du premier des arts.

« L'agriculture, dit l'auteur de l'Introduction du *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, a nécessairement subi en France de grandes variations dans le cours de nos troubles politiques. D'abord affranchie des droits féodaux et favorisée par l'établissement d'un système uniforme de contributions, elle a marché franchement vers une prospérité qui bientôt eût été grande et générale; mais, entravée ensuite par la guerre continentale, plus entravée encore par la guerre maritime qui a déterminé le refoulement de ses produits, l'agriculture eut, en définitive, à souffrir dans tout ce qui constitue sa situation politique. Plus heureuse dans sa pratique, elle a, premier anneau de la grande chaîne de nos industries, reçu l'étincelle électrique qui s'est en même temps communiquée à tous les chaînons. Une multitude d'espèces ou de variétés nouvelles ont été introduites ; des procédés nouveaux ont été apportés dans la culture : de sages combinaisons ont appris à augmenter le produit de certaines terres; d'autres, long-temps jugées stériles, sont cultivées aujourd'hui fructueusement.

AH! AH! ou *Saut de loup*. Ouverture de mur sans grille, et au niveau des allées, avec un fossé au pied, ce qui étonne et fait crier *ah! ah!* On prétend que c'est monseigneur, fils de Louis XIV, qui a inventé ce terme en se promenant dans les jardins de Meudon.

AIDES. Les impôts connus sous ce nom furent introduits sous Charles V, vers 1370, afin de payer la rançon du roi Jean son père, fait prisonnier à la bataille de Poitiers. Mais les successeurs de Charles V ne négligèrent pas ce nouveau moyen de se procurer de l'argent. Outre les tailles et autres impôts fixes et perpétuels, les rois étaient dans l'usage de lever des espèces de subsides dans les cas extraordinaires; mais ces subsides étaient momentanés, ainsi que la preuve en est acquise par lettres de Philippe-le-Bel, du 9 octobre 1303. Il dit, *art.* 1 : «Tous » archevêques, évêques, abbés et » autres prélats, et toutes per- » sonnes d'église, les ducs, com- » tes, barons, les dames et demoi- » selles et autres nobles feront » *aide* au roi, pendant les mois de » juin, juillet, août et septembre, » par chacun 500 livres de revenu » en terres, d'un gentilhomme » bien armé et monté sur un che- » val, de 50 livres tournois, etc.»

Une autre lettre, adressée au sénéchal de Xaintonge, porte ces termes : « Comme naguère nous » ayons fait notre fils chevalier, » et que de celle chevalerie les » gens de notre royaume sont te- » nus à nous faire certaine *aide*, » nous vous commandons que,

» vous leviez ladite *aide*, en la » manière qu'il a été fait autrefois » en cas semblable. »

Le mot *aide*, dans le sens d'impôt, de juridiction pour lever cet impôt, vient donc d'*aider*, parceque les *aides aidaient* le prince dans les circonstances difficiles et dispendieuses.

Ces subsides volontaires et passagers, qui n'étaient d'abord qu'à raison d'un sou pour livre du prix des denrées, ont été successivement montés à des droits beaucoup plus forts et convertis en impositions obligatoires et perpétuelles.

Les super-intendants ou commissaires, qui avaient été précédemment établis à l'effet de connaître des discussions qui pourraient naître sur la perception de ce nouvel impôt, furent nommés *généraux des aides*, et, réunis en corps par François Ier, commencèrent à former un tribunal : c'est de là que l'ancienne *cour des aides* tirait son origine.

AIGLE. Cet oiseau a servi d'étendard à plusieurs nations. Les premiers peuples qui l'ont porté en leurs enseignes sont les Perses, selon le témoignage de Xénophon. Les Romains, après avoir porté diverses autres enseignes, s'arrêtèrent enfin à l'*aigle*, au second consulat de Marius : avant cette époque, ils portaient indifféremment des *aigles*, des loups et des léopards, suivant la fantaisie de leurs chefs. Plusieurs savants soutiennent que les Romains empruntèrent l'*aigle* de Jupiter, à qui il avait été consacré, parceque cet oiseau le nourrit d'ambroisie pendant son enfance et lorsqu'il était caché dans l'île de Crète. D'autres disent qu'ils le tiennent des Toscans, d'autres enfin, des habitants de l'Épire.

Les *aigles* romaines n'étaient point des *aigles* peints sur des drapeaux; c'étaient des figures en relief d'or ou d'argent, au haut d'une pique ; ils avaient les ailes étendues, et tenaient quelquefois un foudre dans leurs serres. Au-dessous de l'*aigle*, on attachait à la pique des boucliers et d'autres fois des couronnes.

Constantin fut, dit-on, le premier qui introduisit l'*aigle* à deux têtes, pour montrer que l'empire, bien qu'il parût divisé, n'était néanmoins qu'un même corps. Selon d'autres, ce fut Charlemagne qui reprit l'*aigle*, comme étant l'enseigne des Romains, et qui y ajouta une seconde tête. Mais cette opinion est détruite par un *aigle* à deux têtes que J. Lipse a observé dans la colonne Antonine, et parcequ'on ne voit qu'une seule tête dans le sceau de l'empereur Charles IV apposé à la bulle d'or. Ainsi il y a plus d'apparence à la conjecture du P. Menestrier. « De même, dit cet écrivain, que les empereurs d'Orient, quand il y en avait deux sur le trône, marquaient leurs monnaies d'une croix à double traverse, que chacun d'eux tenait d'une main, comme étant le symbole des chrétiens, aussi firent-ils la même chose de l'*aigle* dans leurs enseignes, et au lieu de doubler leurs *aigles*, ils les joignirent et les représentèrent avec deux têtes : en quoi les empereurs d'Occident suivirent bientôt leur exemple. »

AIGLE BLANC. Cet ordre fut institué en 1625 par Uladislas V, lorsqu'il maria son fils Casimir avec la fille du grand-duc de Li-

thuanie. Les chevaliers portaient une chaîne d'or, d'où pendait sur l'estomac un aigle d'argent couronné.

Frédéric-Auguste, roi de Pologne, électeur de Saxe, renouvela cet ordre en 1705, afin de s'attacher, par cette distinction, les principaux seigneurs de sa cour, dont plusieurs penchaient pour l'élection du roi Stanislas.

L'insigne de cet ordre est une croix d'argent à huit pointes émaillées de gueules, avec quatre flammes de même aux angles; au centre de cette croix est un aigle couronné d'argent, ayant sur l'estomac une croix environnée des trophées de l'électorat de Saxe.

Le collier est une chaîne ornée d'*aigles* couronnés : le tout d'argent; la croix y est attachée par un chaînon qui joint une couronne royale enrichie de diamants. Les chevaliers portent un ruban bleu sur l'épaule gauche.

AIGLE NOIR. Ordre de chevalerie de Prusse, institué le 18 janvier 1701 par Frédéric, électeur de Brandebourg, peu après qu'il eut été couronné roi de Prusse. L'insigne de l'ordre est une croix d'or à huit pointes, émaillée d'azur, ayant quatre *aigles* de sable dans les angles : au centre de cette croix sont les lettres F. R. en chiffre, qui signifient *Fredericus rex*.

Le collier est fait d'une chaîne d'or, soutenant des cercles de même métal, chacun écartelé avec une F et une R, en chaque écartelure, des couronnes électorales sur les cercles extérieurement; entre ces cercles des aigles de sable; le tout enrichi de diamants. Les chevaliers portent sur l'épaule gauche un ruban orangé.

AIGUE-MARINE. Pierre précieuse d'une couleur mêlée de vert et de bleu, à peu près comme la couleur de l'eau de mer, d'où vient le nom d'*aigue marine* (*aqua marina*) que les modernes ont donné à cette pierre. Il y a très grande apparence que les anciens la connaissaient sous le nom de *béryl*. Les plus beaux béryls, dit Pline, sont ceux qui imitent la couleur de l'eau de la mer. Il y a des aigues-marines orientales et d'autres occidentales. Les orientales, connues sous le nom de *béryl*, sont plus dures et susceptibles d'un plus beau poli; leur couleur est plus fixe que celle des occidentales, qu'on nomme proprement *aigues-marines*.

AIGUILLE. Cet instrument, dont l'antiquité grecque et romaine attribue l'invention à une femme, fut assez long-temps sans être connu; dans les commencements des sociétés, les os pointus, les arêtes des poissons, les épines, tinrent lieu des aiguilles et des épingles dont nous nous servons. On pourrait citer plusieurs peuples qui de nos jours sont encore réduits aux mêmes expédients.

AIGUILLE pour la ligature de l'artère intercostale. L'invention en est due à M. Goulard, chirurgien de Montpellier; elle ressemble à une petite algalie ou sonde creuse : la tête est en forme de plaque; le corps, cylindrique, a trois pouces de longueur; la pointe, tranchante sur les côtés et percée de deux trous, a, à son extrémité, un demi-cercle capable d'embrasser une côte.

AIGUILLETTE. On peut mettre au nombre des maladies de l'esprit humain la croyance que

nos pères accordaient aux enchantements, aux amulettes, etc. Entre autres pouvoirs qu'on donnait aux sorciers, il faut compter celui qu'on leur supposait d'empêcher l'homme de consommer le mariage, en le réduisant à une complète impuissance : c'est ce qu'on appelait *nouer l'aiguillette*. Dans Cyrano Bergerac, un sorcier s'exprime en ces termes : Je montre aux bergers à *nouer l'aiguillette* le jour des noces. (Tom. I, pag. 66, Paris, 1699.)

Ami lecteur, vous avez quelquefois
Ouï conter qu'on *nouait l'aiguillette*.
(VOLTAIRE.)

«On portait autrefois des hauts-de-chausse attachés avec une aiguillette, et on disait d'un homme qui n'avait pu s'acquitter de son devoir que *son aiguillette était nouée*.

» Les sorciers ont de tout temps passé pour avoir le pouvoir d'empêcher la consommation du mariage : cela s'appelait *nouer l'aiguillette*. La mode des aiguillettes passa sous Louis XIV, quand on mit des boutons aux braguettes. »

AIGUILLON. Petite ville de l'Agénois. Cette ville, qui a un château remarquable, soutint quatorze jours de siége en 1346, contre Jean, duc de Normandie, depuis roi de France, qui fut obligé de le lever. On prétend que ce fut à ce siége qu'on se servit du canon pour la première fois.

AILES *artificielles* pour s'élever et se soutenir en l'air. *Voyez* VOLER.

AILES. Les deux extrémités d'une armée rangée en bataille. Pan, l'un des capitaines de Bacchus, en est regardé comme le premier inventeur; et c'est pour cela, dit-on, que les anciens qui nommaient *cornua* ce qu'on appelle aujourd'hui *ailes*, représentaient Pan avec des cornes à la tête.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette manière de ranger les armées est très ancienne. On sait que les Romains donnaient le nom d'*ailes* à deux corps de troupes de leurs armées placés l'un à droite et l'autre à gauche, et qui consistaient chacun en 400 chevaux et 4200 fantassins. Ces *ailes* étaient ordinairement de troupes alliées, et leur usage était de couvrir l'armée romaine, comme les *ailes* d'un oiseau servent à lui couvrir le corps. Les troupes des *ailes* étaient appelées *alares* et *alares copiæ*.

AILE DE SAINT-MICHEL. Ordre de chevalerie. Alphonse Henri, premier roi de Portugal, institua cet ordre en 1171, en mémoire d'une victoire qu'il remporta sur le roi de Séville et les Sarrasins, et dont il crut être redevable à saint-Michel, qu'il avait invoqué dans cette guerre.

L'insigne des chevaliers était une *aile*, ou *demi-vol* de pourpre, le bout en bas, sur un cercle à huit pointes, quatre droites en croix, quatre ondées et aiguisées en sautoir; le tout d'or en forme d'étoile rayonnante. Ils portaient cet insigne sur l'estomac, et leur devise était ces trois mots latins : *Quis est Deus*, qui répondent au sens du mot hébreu *Michel*.

AIMANT. Les anciens, disent les auteurs de l'*Encyclopédie*, n'ont guère connu de l'aimant que sa propriété d'attirer le fer. Cependant, il paraît qu'ils ont connu quelque chose de sa vertu communicative; Platon en donne un exemple dans l'*Ion*, où il décrit

cette fameuse chaîne d'anneaux de fer suspendus les uns aux autres, et dont le premier tient à l'aimant; Lucrèce fait de plus mention de la propagation de la vertu magnétique au travers des corps les plus durs.

Plusieurs opinions ont été hasardées sur les propriétés de l'aimant. Descartes et ses disciples ont prétendu que cette pierre métallique a deux pôles comme la terre, et qu'une matière magnétique qui circule autour et sort d'un des pôles de cette pierre pour rentrer par l'autre, cause cette impulsion qui unit le fer à l'aimant; que les corpuscules particuliers qui circulent sans cesse autour et au travers de l'aimant ont une analogie avec les pores du fer, analogie qui leur donne sur ce corps la prise que leur peu d'affinité avec les pores des autres corps ne leur permet pas d'avoir. C'est jusqu'ici, comme l'observe M. Dutens, ce qu'on a dit de plus raisonnable sur la vertu magnétique, et c'est, ajoute-t-il, ce qu'en avaient déjà dit les anciens.

Si la direction de l'aimant vers les pôles, direction qui, au milieu même des ténèbres, nous trace des routes certaines sur l'immense océan, a été connue des anciens, comme le pensent quelques auteurs, il est certain que cette découverte avait été perdue, et qu'elle n'a été retrouvée que dans le douzième siècle. (*Voyez* Boussole.)

L'homme, souvent rival de la nature, a essayé de communiquer au fer et à l'acier les propriétés de l'aimant, et il y a réussi : c'est ce qu'on nomme *aimant artificiel.* M. Knight, à Oxford, est un des premiers qui aient tenté cette opération, qui a été perfectionnée par MM. Baradelle, l'abbé Lenoble et Mitchell.

Aétius, qui vivait l'an 500, est le plus ancien auteur qui désigne l'application extérieure de l'aimant comme utile dans certaines maladies : « *Tradunt magnetem detentum manu chiragrorum ac podagricorum dolores ipsorum sedare; æquè convulsis opitulatur.* (On dit que l'aimant tenu dans la main des goutteux les soulage; et qu'il est utile aussi dans les maladies convulsives.) Aétius cite Marcellus et Léonard Camille comme affirmant les bons effets de l'application de l'aimant pour calmer les maux de dents; mais, dans le fait, ces auteurs n'ont parlé que du mal de tête et de la goutte.

AINESSE (droit d'). Ce droit, en vigueur chez les Hébreux, était inconnu chez les Romains, ils croyaient, avec raison, que la nature appelait les enfants au partage égal de la succession de leurs pères. Il a été introduit en France pour perpétuer le lustre des familles nobles en même temps que leurs noms. « C'est, dit Montesquieu, un esprit de vanité qui a établi chez les Européens l'injuste droit d'aînesse, si défavorable à la propagation, en ce qu'il porte l'attention d'un père sur un seul de ses enfants et détourne ses yeux de tous les autres; en ce qu'il l'oblige, pour rendre solide la fortune d'un seul, de s'opposer à l'établissement de plusieurs; enfin, en ce qu'il détruit l'égalité des citoyens, qui en fait toute l'opulence. »

AIR. Corps léger, fluide, trans-

parent, capable de compression et de dilatation, qui couvre le globe terrestre jusqu'à une hauteur considérable.

L'air atmosphérique que nous respirons n'est point pur; il est composé, est-il dit dans le Dictionnaire de l'industrie, d'un quart d'air vital ou oxygène, et de trois quarts d'azote ou hydrogène.

Pesanteur de l'air. V. PESANTEUR.

Condensation et *Raréfaction de l'air.* Voy. CONDENSATION,

C'est en 1773 que M. Guyton-Morveau fit voir que le gaz acide muriatique avait la propriété de désinfecter l'air. Jusque là aucun principe de physique n'avait guidé ceux qui cherchaient à combattre l'influence de l'air infecté dans les hôpitaux, dans les lazarets et dans les circonstances accidentelles où elle produisait ses funestes effets. L'expérience que M. Guyton fit dans une église de Dijon était la plus concluante que l'on pût désirer; l'église était vaste, l'infection extrême : un seul appareil, dans lequel le muriate de soude fut décomposé par l'acide sulfurique, fit disparaître toute l'infection par une seule opération. Dans la même année les prisons de Dijon éprouvèrent les ravages de cette fièvre qui naît de l'accumulation des malades; on fit la même opération, qui fut également efficace. Il fut prouvé dès lors que le gaz acide muriatique détruisait les effets de la putréfaction, et ceux qui sont dus à la trop grande accumulation des malades, et qui rendent funestes les maladies les plus simples en en changeant la nature. Cette méthode de désinfecter l'air a été adoptée dans les pays étrangers, et particulièrement en Angleterre, où le docteur Smith a employé les vapeurs de l'acide nitrique; ce qui indique que la propriété de désinfecter appartient à tous les acides. (*Dictionn. des découvertes en France de* 1789 *à la fin de* 1820, tom. I, pag. 227.)

AIR. En termes de musique.

« Saumaise croit que ce mot
» vient du latin *æra,* et Burette
» est de son sentiment, quoique
» Ménage le combatte dans ses éty-
» mologies de la langue française...
» *Æra*, c'est-à-dire nombre ou la
» marque du nombre, *numeri nota*,
» dit Nonnius Marcellus. C'est en
» ce sens que le mot *æra* se trouve
» employé dans ce vers de Lucile :

Hæc est ratio? perversa æra! summa subducta improbè!

» et Sextus Rufus s'en est servi de
» même.

» Or, quoique ce mot ne se prît
» originairement que pour le nom-
» bre ou la mesure du chant, dans
» la suite on en fit le même usage
» qu'on avait fait du mot *numerus,*
» et l'on se servit du mot *æra* pour
» désigner le chant même; d'où
» est venu, selon les deux auteurs
» cités, le mot français *air*, et
» l'italien *aria* pris dans le même
» sens.» (J.-J. Rousseau, *Dictionn. de musique.*)

AIRAIN. Avant que le fer fût connu, les hommes faisaient un usage très fréquent de ce métal; ils en faisaient des vases, des armes, des coutres de charrue, des faucilles, des haches, des couteaux et même des miroirs.

L'airain de Corinthe, qui a eu tant de réputation dans l'antiquité, était, à ce qu'on prétend, le résultat de la fusion et du mélange de l'or, de l'argent et du cuivre

qui se trouvèrent en abondance à Corinthe lorsque le consul Mummius réduisit cette ville en cendres, cent quarante-six ans avant l'ère chrétienne. Les statues, les vases et autres objets qui étaient faits de ce métal étaient d'un prix inestimable. Il y a pourtant une difficulté au sujet du cuivre de Corinthe : c'est que quelques auteurs disent que ce métal était fort recherché avant le sac de cette ville par les Romains, ce qui prouverait que le cuivre de Corinthe n'était pas le produit des métaux fondus confusément dans l'incendie de cette ville, et que les Corinthiens avaient possédé particulièrement l'art de composer un métal où le cuivre dominait, et qu'on nommait pour cela *cuivre de Corinthe*.

AGE D'AIRAIN.

L'âge d'airain est le temps qui suivit le règne de Saturne ; il vit commencer l'injustice et les désordres, sans cependant que la perversité se déclarât aussi ouvertement que dans le siècle suivant. C'est dans cet âge que les lois de la propriété sont fixées, que l'homme parcourt les contrées les plus éloignées, et qu'il pénètre les entrailles de la terre pour en arracher l'aliment de tous les vices.

L'âge d'airain vit naître une race nouvelle,
Farouche, belliqueuse, et non pas criminelle.
Ce fut au siècle affreux nommé siècle de fer
Que triompha le crime échappé de l'enfer.
La vérité s'enfuit, la pudeur, la justice.
A leur place ont régné la fraude, l'artifice,
Et l'envie et l'orgueil, la soif de posséder,
Et plus coupable encor la soif de commander.
Le hardi nautonier, sur la foi des étoiles,
A des vents mal connus osa livrer ses voiles;
Et la mer vit les pins, avec orgueil flottants,
Insulter la tempête et braver les autans.
La terre, ainsi que l'air, long-temps libre et commune,
Connut de l'arpenteur la limite importune.
Un long sillon traça la borne des enclos.
Ce ne fut point assez des biens pour nous éclos,
Des tributs exigés de ses plaines fécondes ;
On osa déchirer ses entrailles profondes,
Des veines de ses flancs arracher ces métaux,
Ces trésors corrupteurs, aliments de nos maux.
(DE SAINT-ANGE, *trad. des Métamorph.*, liv. I.)

AIX-LA-CHAPELLE. Charlemagne avait tous les ans coutume de venir passer quelques mois aux environs des lieux où cette ville est située maintenant, et d'y prendre le plaisir de la chasse. Un jour qu'il s'y était livré avec plus d'ardeur qu'à l'ordinaire, il s'éloigna de sa suite, et finit par s'égarer. Incertain de la route qu'il devait choisir, il s'abandonna à son cheval ; mais ne trouvant que des bois et des montagnes sans aucune habitation, il s'arrêta sur un coteau pour tâcher de découvrir la route la plus sûre. Il aperçut de la fumée dans le fond d'un vallon prochain, et, croyant y trouver quelque maison, il piqua son cheval vers cet endroit : au fort de sa course, l'animal enfonça dans un ruisseau d'eau chaude et fumante. L'empereur effrayé mit pied à terre, dégagea sa monture, suivit le ruisseau jusqu'à sa source, et trouva les débris d'un palais antique et les restes d'un bain superbe. Une découverte si peu attendue fut regardée par ce prince religieux comme une attention singulière de la providence à sa conservation. Un bain d'eau chaude lui parut propre à le remettre de la fatigue dont il était accablé ; il y entra, se sentit entièrement délassé, et après être remonté à cheval, il erra quelque temps, jusqu'à ce qu'il eût rejoint toute sa suite. Voulant rendre à jamais célèbre l'endroit où il s'était égaré, Charlemagne résolut d'y établir sa demeure et d'y fonder une ville. Il

commença par y faire bâtir, sous l'invocation de la Vierge, une chapelle dont les portes et les balustrades étaient de bronze, et le dôme couronné d'un globe d'or massif. Le palais qu'il fit élever, sa résidence, n'était pas moins distingué par sa grandeur et par sa structure. Telle était la disposition des bâtiments, que le prince, du fond de son appartement, pouvait voir sans peine tous ceux qui entraient dans le palais, ou qui en sortaient. Mais voici une origine bien plus merveilleuse. L'empereur Charlemagne, est-il dit dans de vieilles chroniques, se trouvant à Zurich, fit élever devant la porte de la maison où il était logé une colonne à laquelle fut attachée une cloche que venaient sonner tous ceux qui demandaient justice, et le prince la leur rendait lui-même, à quelque heure que ce fût. Un jour qu'il était sur le point de se mettre à table pour dîner, il entendit sonner la cloche, et ordonna à l'un de ses domestiques d'aller chercher et d'introduire ceux qui avaient besoin de son secours; mais on n'aperçut personne, et ce fut vainement qu'on accourut plusieurs fois au son de cette même cloche. Alors le prince, curieux d'approfondir ce mystère, voulut qu'on épiât de loin ce qui allait se passer : à peine un officier affidé se fut-il mis en sentinelle, qu'un énorme serpent vint saisir la corde et sonna la cloche. Informé de ce prodige, l'empereur crut que le ciel envoyait ce serpent réclamer sa justice, et ne balança pas à la lui rendre. Aussitôt il se lève de table et s'avance vers la colonne : et l'honnête serpent, après avoir témoigné par une profonde inclination le respect que lui inspirait la majesté impériale, se glisse au bord d'un étang voisin, en tournant souvent la tête pour faire signe de le suivre, et montre un crapaud d'une prodigieuse grosseur, qui s'était emparé de sa demeure. Le monarque comprit ce que désirait le serpent, et condamna l'usurpateur à être brûlé vif. Peu de jours après, le serpent se présenta à la porte du palais, et comme on avait déjà fait une sorte de connaissance avec lui, on le laissa pénétrer dans les appartements, et parvenir jusqu'à l'empereur, qu'il salua avec beaucoup de respect, et auquel il présenta un diamant d'un prix inestimable. Charlemagne le fit monter en bague et le conserva plusieurs années, jusqu'à ce que les instances de son épouse l'engagèrent à le lui céder. Cette princesse, ainsi que l'empereur, ignorait de quel prix était le précieux diamant qu'elle venait d'obtenir : il avait la propriété d'inspirer un attachement éternel pour la personne qui le portait, ou pour l'endroit où l'on venait à le déposer. Aussi l'amour de Charlemagne pour son épouse redoubla-t-il à tel point, qu'il ne pouvait être un seul instant éloigné d'elle. L'impératrice, étonnée d'une constance qu'elle n'avait pas toujours trouvée dans son mari, attribua la cause de cet heureux changement à la bague dont il l'avait gratifiée. Jalouse de régner seule sur le cœur de son époux, non seulement elle ne cessa pas de porter ce mystérieux talisman, mais elle voulut encore l'emporter dans le tombeau, et, à son dernier moment, elle le cacha sous sa langue, afin qu'après sa mort

une autre femme n'eût point la gloire d'être aimée de l'empereur autant qu'elle l'avait été. Charlemagne, inconsolable d'avoir perdu ce qu'il chérissait le plus au monde, ne put se résoudre à s'en séparer tout-à-fait; il fit porter avec lui pendant dix-huit ans le corps embaumé de l'objet de sa tendresse. Enfin un courtisan se douta qu'une cause surnaturelle produisait l'attachement du prince, et curieux de la découvrir et d'en profiter, il trouva le moyen d'ouvrir le coffre qui renfermait les tristes restes de l'impératrice, découvrit le diamant, et le porta toujours sur lui avec le plus grand soin. Alors l'empereur conçut pour cet homme une vive affection, le combla de bienfaits, et l'éleva aux premières dignités. Mais le bonheur de ce courtisan ne fut pas de longue durée. Il perdit son diamant dans une grande partie de chasse aux environs de Cologne, près de plusieurs sources d'eau chaude. Tout-à-coup Charlemagne passa de l'engouement à l'indifférence; le courtisan fut disgracié, et le monarque enchanté de la contrée qui recélait la bague mystérieuse, résolut d'y fixer son séjour, et y fonda la célèbre ville d'Aix-la-Chapelle.

ALAMBIC. Vase en cuivre étamé ou en étain, et quelquefois en verre, qui sert à la distillation. L'assemblage de l'alambic se compose de trois pièces distinctes, savoir, la chaudière ou cucurbite, le chapiteau et le réfrigérant ou condensateur.

Il paraît que c'est dans les écrits des Arabes que l'on trouve pour la première fois le mot *alambic*, qui dérive de leur propre langue, et qu'ils le connaissaient avant le dixième siècle.

Quoi qu'il en soit, cet instrument est resté bien imparfait jusqu'à la fin du dernier siècle, malgré plusieurs tentatives faites en divers temps pour perfectionner l'appareil distillatoire.

En 1801, Edouard Adour, est-il dit dans l'*Encyclopédie moderne*, tom. I, pag. 463, perfectionna le mode de distillation des eaux-de-vie et des esprits, et changea la forme de l'appareil qui servait à cette opération importante. Il plaça entre le chapiteau et le réfrigérant une série de vases remplis de vin; il fit traverser par la vapeur qui sortait de la chaudière tout le liquide contenu dans ces vases. La seule chaudière était exposée au feu du fourneau, et toute la masse du liquide entrait en ébullition.

Presque en même temps Solimani et Isaac Bérard, se fondant sur d'autres principes, se bornèrent à placer entre la chaudière et le réfrigérant un vase particulier, qu'ils appelèrent *condensateur*, immergé dans l'eau plus ou moins chaude. La fonction de ce vase consiste à séparer, par la différence de température, les vapeurs aqueuses des vapeurs alcooliques, en transmettant seulement ces dernières à la condensation. Par ce moyen ingénieux ils ont beaucoup hâté la distillation, et obtenu par une seule *chauffe* des produits plus parfaits et plus purs.

Enfin, en 1813, M. Cellier Blumenthal obtint un brevet d'invention pour un appareil propre à opérer la distillation continue. M. Charles Derosne, aujourd'hui propriétaire de ce brevet, a beaucoup perfectionné cet appareil,

dont la description exigerait trop d'espace.

ALBATRE. Pierre blanche qui a quelque ressemblance avec le marbre. L'albâtre servait autrefois si généralement à faire des vases pour les parfums, que tous les vases destinés à cet usage s'appelaient *vases d'albâtre* (*alabastra*).

Les vertus que les médecins attribuent à cette matière calcinée avaient déjà été reconnues par Dioscoride.

Quiconque sait, dit Winkelmann, comment l'albâtre se forme dans les entrailles de la terre par un suc pétrifié, et a entendu parler de grands vases d'albâtre qui se voient dans la ville Albani, dont quelques uns ont dix palmes de diamètre, peut bien se faire une idée de morceaux plus grands encore. Il se forme de l'albâtre dans les aqueducs de Rome. Il y a quelques années que l'on nettoya un aqueduc construit depuis plusieurs siècles par les soins d'un pape; il s'y trouva un tartre formé, qui est un véritable albâtre, et le cardinal Girolamo Colonna en a fait scier des ais de table. On voit aussi l'albâtre se former aux voûtes des bains de Titus.

L'art de travailler l'albâtre était inconnu à Paris en 1806; nous devons l'importation de cette industrie au sieur Gozzoli, qui, le premier, en établit une fabrique dont les produits ont fait partie de l'exposition de 1819, et ont été honorablement mentionnés.

ALBIGEOIS. Nom sous lequel on comprenait dans le treizième siècle tous ceux qui prêchaient la liberté de conscience, et refusaient de reconnaître l'autorité des papes en matière de foi. Ce mot n'avait jamais été pris auparavant dans cette signification, qui d'ailleurs resta toujours vague, parcequ'il désignait non seulement des hérétiques de sectes très différentes, mais encore ceux qui ne faisaient que favoriser leurs progrès, ou même qui prirent leur défense lorsqu'on leur fit une guerre ouverte.

La Gascogne, le Languedoc, et surtout le comté d'Albi, étaient le siége principal de ces sectaires: ce qui leur fit donner à tous indistinctement le nom général d'*Albigeois*, quoique ces sectes religieuses n'aient point eu entre elles unité de croyance.

ALCANTARA. Ancien ordre militaire, ainsi appelé d'une ville d'Espagne du même nom dans l'Estramadure. Les chevaliers qui composaient cet ordre se nommaient anciennement *chevaliers du Poirier*, de l'institution de *Gomez Fernand*, en 1170, sous le pontificat d'Alexandre III; mais ayant été mis en possession d'Alcantara pour la garde de cette ville, à la place des chevaliers de Calatrava, ils en prirent le nom avec la *croix verte fleurdelisée* (un écusson ovale au centre de la croix chargé d'un poirier du premier émail). Leur maîtrise fut unie à la couronne sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, et la permission de se marier leur fut accordée en 1540 par le pape Innocent VIII, quoique par leur institution ils fussent soumis à la règle de saint Benoît.

ALCARAZAS. La difficulté de se procurer des boissons fraîches dans les pays chauds a suggéré aux peuples qui vivent sous le ciel brûlant de la zone torride un

moyen ingénieux pour rafraîchir les liquides destinés à leur usage, et pour calmer avec délices la soif ardente qui les dévore. Cette invention, que les Égyptiens ont connue depuis un temps immémorial, a passé en Espagne avec les Arabes, et de nos jours elle s'est introduite en France.

Les vases réfrigérants nommés alcarazas sont formés d'une espèce de poterie très légère et très poreuse, qui laisse facilement suinter l'eau à travers ses parois; le liquide se filtrant, pour ainsi dire, par tous les pores du vase, en imprègne d'humidité toute la surface extérieure, et donne lieu à une évaporation d'autant plus vive que la température de l'air est plus élevée, ou que le vase est exposé à un plus grand courant d'air. Cette évaporation ne peut avoir lieu qu'en absorbant la chaleur du liquide contenu dans le vase, dont la température s'abaisse en conséquence de plusieurs degrés, et produit une boisson d'une fraîcheur délectable.

M. Fourmy, déjà connu par l'invention de ses poteries salubres, qu'il a nommées *hygiocérames*, s'est occupé le premier en France de la fabrication des alcarazas; et il a trouvé des procédés particuliers pour faire des vases à rafraîchir, auxquels il a donné le nom d'*hydrocérames*. (*Encyclopédie moderne*, tom. I, pag. 484, 1823.)

ALCHIMIE. Suivant toute la force de cette expression, ce mot signifie *la chimie sublime, la chimie par excellence*.

Si l'on en croit quelques histoires fabuleuses, l'alchimie était connue dès le temps de Noé; quelques auteurs ont même prétendu qu'Adam savait de l'alchimie. Pour ce qui regarde l'antiquité de cette science, on n'en trouve aucune trace dans les anciens auteurs, depuis Homère jusqu'à quatre cents ans après Jésus-Christ. Le premier auteur qui parle de faire de l'or est Zozime, qui vivait vers le commencement du cinquième siècle.

Il n'est point parlé du remède universel, qui est l'objet principal de l'alchimie, avant Geber, auteur arabe, qui vivait dans le septième siècle. Kirker assure que la théorie de la pierre philosophale est expliquée dans la table d'Hermès, et que les anciens Égyptiens n'ignoraient point cet art. Pline nous apprend que l'empereur Caligula fit des essais pour tirer de l'or de l'orpiment, et qu'il abandonna son projet, parceque le profit était loin de couvrir la dépense.

Outre le secret de faire de l'or, les alchimistes s'attribuent aussi le pouvoir de donner aux pierres précieuses le degré de perfection qui leur manque. Leur témérité a été jusqu'à soutenir que par l'alchimie on pouvait former un homme. Amatus Lusitanus a assuré qu'il avait vu un petit homme, long d'un pouce, enfermé dans un verre, que Julius Camillus, comme un autre Prométhée, avait fait par la science alchimique. *Voy.* CHIMIE.

ALCOOMÈTRE CENTÉSIMAL. Instrument nouveau au moyen duquel on détermine la quantité d'alcool contenue dans les esprits de vin et les eaux-de-vie.

« Cet instrument, est-il dit dans le *Moniteur* du vendredi 17 décembre 1824, manquait au commerce. Il n'existait jusqu'à présent pour mesurer la force des liquides spiri-

tueux que les pèse-liqueurs de Beaumé et de Cartier, ou d'autres instruments semblables dont les degrés, n'étant point proportionnels à la force des liquides spiritueux, ne peuvent en faire connaître exactement la valeur. L'alcoomètre, fondé sur un grand nombre d'expériences faites avec les moyens précis que procurent la physique et le calcul, donne cette valeur avec toute la rigueur que le commerce peut désirer.

M. Gay-Lussac, membre de l'académie royale des sciences, après avoir fait un travail complet sur l'application de l'alcoomètre centésimal à l'évaluation de la force des liquides spiritueux, a pensé qu'il ferait encore une chose utile s'il pouvait réussir à faire construire le nouvel instrument sous ses yeux, avec tout le soin possible. M. Collardeau, ancien élève de l'école royale polytechnique, s'étant prêté à ses désirs, ils ont formé un établissement destiné à la fabrication des instruments en verre, qui exigent une grande précision et doivent offrir une garantie pour les transactions commerciales. M. Gay-Lussac a donné sur l'alcoomètre une instruction qui est indispensable pour connaître l'usage de cet instrument, et faire toutes les corrections relatives aux variations de force que la chaleur fait éprouver aux liquides spiritueux.

ALCORAN. Livre de la loi de Mahomet. Ce mot est composé de deux mots arabes, savoir, *al*, qui revient à notre adjectif *le* ou *la*, et *koran*, qui signifie *lecture*; en sorte que les Turcs appelent leur loi *la lecture*, comme nous appelons la nôtre *l'écriture*.

L'opinion commune parmi nous sur l'origine de l'*Alcoran*, est que Mahomet le composa avec le secours de Batyras, hérétique jacobite, de Sergius, moine nestorien, et de quelques juifs. M. d'Herbelot, dans sa Bibliothèque orientale, conjecture qu'après que les hérésies de Nestorius et d'Eutychès eurent été condamnées par des conciles œcuméniques, plusieurs évêques, prêtres, religieux et autres, s'étant retirés dans les déserts de l'Arabie et de l'Égypte, fournirent à cet imposteur des passages défigurés de l'Écriture sainte, et des dogmes mal conçus et mal réfléchis qui s'altérèrent encore en passant par son imagination : ce qu'il est aisé de reconnaître par les dogmes de ces anciens hérétiques, dispersés dans l'Alcoran.

Mais les musulmans croient comme un article de foi que leur prophète, qu'ils disent avoir été un homme simple et sans lettres, n'a rien mis du sien dans ce livre, qu'il l'a reçu de Dieu par le ministère de l'ange Gabriel, écrit sur un parchemin fait de la peau du bélier qu'Abraham immola à la place de son fils Isaac, et qu'il ne lui fut communiqué que successivement, verset à verset, en différents temps et en différents lieux, pendant le cours de vingt-trois ans.

ALCOVE. Il est à présumer que c'est de l'Orient que nous avons eu la première idée de ces réduits; car le mot *alcôve* est arabe, et signifie le lieu où l'on dort. Les lits des Turcs se placent dans des alcôves.

ALCYONIUM. Substance marine que l'on avait mise de tout temps au rang des végétaux. Enfin

on a reconnu que ces prétendues plantes appartiennent au règne animal. C'est à M. Peyssonnel qu'on est redevable de cette découverte. On s'est assuré que l'*alcyonium* était produit et formé par des insectes de mer assez ressemblants aux polypes. Le mot vient d'*alcyon*, parcequ'on a cru que cette substance avait quelque rapport avec le nid de cet oiseau. En effet, il y a des *alcyonium* creux et spongieux, et que l'on a bien pu prendre pour des nids d'oiseaux.

ALEXANDRIN. (Vers alexandrin.)

Lambert-le-Court et *Alexandre* de Paris s'associèrent, dans le douzième siècle, pour traduire l'histoire d'Alexandre; ils n'employèrent que des vers de douze syllabes, dont quelques auteurs s'étaient déjà servis, et dès lors on les appela *alexandrins*, du nom du héros et de celui d'un des deux poëtes. (Mervesin, *Hist. de la poésie franç.*, pag. 84.)

Depuis le douzième siècle jusqu'à Dubellay et Ronsard, on se servit très rarement de cette espèce de vers. «La noblesse, dit La Harpe, qui est le caractère de ce vers, n'était pas encore celui de notre langue.»

ALGAROTH (POUDRE D'). Préparation d'antimoine, dont l'auteur est Victor *Algaroth*, habile médecin de Vérone.

ALGÈBRE. C'est à Diophante, qui vivait à peu près dans le quatrième siècle de l'ère chrétienne, qu'on attribue communément l'invention de l'algèbre; quoique quelques uns pensent que cette science n'a pas été totalement inconnue aux anciens, et qu'on en découvre quelques traces dans Euclide, dans Archimède et dans Apollonius. Il est probable que l'algèbre a été fort cultivée par les Arabes, qui passent pour l'avoir reçue des Perses, comme les Perses passent pour l'avoir reçue des Indiens.

Vers l'an 1400, Léonard de Pise rapporta de l'Arabie la connaissance de cette science, qu'il répandit en Italie. L'algèbre fit de grands progrès en Europe pendant le seizième siècle, et elle dut une grande partie de ses succès à Viète, mathématicien français, qui introduisit dans les calculs les lettres de l'alphabet pour désigner les quantités connues et inconnues.

ALLELUIA. Mot hébreu qui signifie *louez* Dieu. Saint Jérôme est le premier qui l'ait introduit dans la liturgie. Pendant longtemps on ne l'employait qu'une fois l'année dans l'église latine, savoir le jour de Pâque, puis, selon saint Augustin, les cinquante jours suivants, en réjouissance de la résurrection de Jésus-Christ; mais il était plus en usage dans l'église grecque, où on le chantait même dans la pompe funèbre des saints. Le pape Damase, mort en 384, et après lui saint Grégoire-le-Grand, ordonnèrent qu'on le chanterait de même toute l'année dans l'église latine. Le décret de ce dernier fut tellement reçu dans l'église d'Occident, qu'on y chantait l'*alleluia* même dans l'office des morts. Dans la suite l'église romaine supprima dans cet office le chant de l'*alleluia*, aussi bien que depuis la septuagésime jusqu'au graduel de la messe du samedi saint, comme on le pratique encore aujourd'hui. Sidoine Apollinaire remarque que

les rameurs chantaient à haute voix l'*alleluia*, qu'il appelle *amnicum celeusma*, comme un signal pour s'exciter et s'encourager à leur manœuvre.

ALLEMANDS. L'Allemand, dit M. Eyriès (*Encyclopédie moderne*, tom. I, pag. 556), ne porte pas dans sa langue le nom par lequel nous le désignons; il se donne celui de *Deutsch*, au pluriel *Deutchsche*, et appelle son pays *Deutsland*. C'est par un malentendu que les Français ont attribué à cette nation le nom d'Allemand.

Les *Allemani* ou *Allemanni, Allamanni*, *Alabani*, étaient des guerriers teutons qui, dans le troisième siècle de l'ère chrétienne, se formèrent en confédération dans le pays compris entre le lac de Constance, le Danube le Rauhe-Alp, le Mein et la Lahn. A l'est, ils confinaient avec les Suèves, et plus loin avec les Bourguignons. Leur territoire était divisé en cantons, quelques uns nommés d'après leurs habitants. Leur nom, qui se traduit par *tous hommes*, dénote également et leur origine mélangée et la bravoure commune à tous. Ce fut d'abord une armée, qui ne tarda pas à devenir un peuple puissant.

Les Romains ressentirent bientôt les effets de la valeur de ce peuple, qui s'était établi sur les frontières de l'empire, où il fit des invasions fréquentes. Les Allemands combattaient principalement à cheval; et leur cavalerie était d'autant plus formidable, qu'ils la mêlaient à de l'infanterie légère, choisie parmi les jeunes gens les plus déterminés et les plus actifs, qu'un long exercice avait habitués à suivre le cavalier dans les marches les plus longues, les charges les plus rapides, ou les retraites les plus précipitées.

Ce fut sous le règne de Caracalla qu'on entendit pour la première fois parler des Allemands.

ALMANACH. Nos ancêtres traçaient le cours des lunes pour toute l'année sur un morceau de bois carré qu'ils appelaient *al monaght*. Ces mots signifiaient, *contenant toutes les lunes*. Telle est, selon quelques auteurs, l'origine et l'étymologie des almanachs.

Olaüs Wormius, dans ses *Fastes danois*, parle d'un bâton pareil, long, hexagone, divisé en deux parties parallèles, dont le premier côté représentait le cours de l'année, depuis la circoncision jusqu'au 30 juin, l'autre depuis le 1[er] juillet jusqu'à la Saint-Sylvestre.

Almanach, suivant Nicot, paraît un mot arabe ou chaldéen, *al* est l'article *le*, et *manah* en hébreu ou en chaldéen signifie *nombre, compte*; dans le *calendrier* on compte les jours et les mois.

On prétend que c'est chez les Égyptiens qu'il faut chercher l'origine des almanachs. Un peuple engagé par la beauté et la pureté du ciel à observer le cours des astres, et forcé, par le débordement annuel du Nil, de mesurer tous les ans ses terres, a dû le premier réduire en pratique les connaissances astronomiques, pour apprendre aux habitants des campagnes l'époque de la crue des eaux, la durée du débordement, la saison des semailles, des moissons, etc.

Le premier qui ajouta le cours du soleil, de la lune et des planètes à l'almanach, qui ne contenait auparavant que les fêtes ecclésias-

tiques et les noms des saints, fut Regiomontanus. *Voyez* CALENDRIER.

ALMANACH ROYAL. Le plus ancien et le plus utile des almanachs est l'*Almanach royal*, in-8°, qui remonte à l'année 1679. Les premières lettres de privilége sont datées du 16 mars de la même année. Il a subsisté à peu près dans la même forme jusqu'en 1697. Louis XIV ayant eu la curiosité de le voir cette année-là, Laurent d'Houry eut l'honneur de le lui présenter, et peu de temps après il obtint des lettres de renouvellement de privilége, sous le titre d'*Almanach royal*, le 29 janvier 1699.

Depuis ce temps, cet ouvrage a été continué tant par lui, mort en 1725, que par sa veuve, et ses ayans cause. Le Breton, son petit-fils, en obtint le privilége aux charges, clauses et conditions portées par l'arrêt du conseil du 15 décembre 1743. Il est aujourd'hui rédigé par M. Testu.

Fontenelle a dit de cet almanach que c'était le livre qui contenait le moins d'erreurs.

» Voulez-vous faire promptement fortune, disait un père à son fils qui partait pour Paris, vous n'avez besoin que d'un livre; apprenez et sachez par cœur l'*Almanach royal.* »

ALPHABET. Ce mot est composé de *alpha* et de *betha*, qui sont les noms des deux premières lettres de l'alphabet grec. Par *alphabet*, dit Beauzée, on entend le catalogue des lettres usitées dans une nation pour la représentation des sons élémentaires de la langue qu'elle parle.

Les Assyriens et les Égyptiens sont les peuples auxquels on attribue généralement l'invention des lettres, ou caractères alphabétiques. Platon dit positivement que Thaut fut le premier en Égypte qui distingua les lettres en voyelles et en consonnes, en muettes et en liquides. La connaissance de l'écriture alphabétique ne s'est répandue que fort lentement dans les différentes régions de l'univers. A l'exception de l'Égypte et de quelques contrées de l'Asie, le reste des nations a ignoré pendant plusieurs siècles un art si utile. Cadmus est le premier qui l'ait introduit dans l'Europe. Les meilleurs historiens de l'antiquité conviennent que c'est à l'arrivée de ce prince qu'on doit rapporter la connaissance des caractères alphabétiques dans la Grèce.

Les Phéniciens, comme la plupart des peuples orientaux, n'exprimaient point les voyelles en écrivant; ils se contentaient de les aspirer dans la prononciation. Les Grecs convertirent ces aspirations en voyelles qu'ils exprimèrent dans leur écriture. Un ancien historien attribue cette invention à Linus.

Quant à nous, nous tenons nos lettres des Latins; les Latins tenaient les leurs des Grecs, qui les avaient reçues des Phéniciens.

Grégoire de Tours, l. V, ch. XLIV, et Aimoin, l. III, ch. XL, parlent de plusieurs ordonnances de Chilpéric touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres grecques O, Ψ, Z, N. C'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'était Θ, φ, X, Ω; et Fauchet prétend, sur la foi de Pithou et sur celle d'un manuscrit qui avait

alors plus de cinq cents ans, que les caractères qui furent ajoutés à l'alphabet étaient l'Ω des Grecs, le ח, le ט et le ז des Hébreux; c'est ce qui peut faire penser que ces caractères furent introduits dans le frank-teutch pour représenter des sons qui lui étaient particuliers, et non pas pour le latin, à qui ses propres caractères suffisaient. Il ne serait pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caractères hébreux, si l'on fait attention qu'il y avait beaucoup de juifs à sa cour.

En effet, il était nécessaire que les Francs, en enrichissant leur langue de termes et de sons nouveaux, empruntassent aussi les caractères qui en étaient le signe ou qui manquaient à leur langue propre, dans quelque alphabet qu'ils se trouvassent. Il serait à désirer, aujourd'hui que notre langue est étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres, que nous eussions enrichi notre alphabet des caractères qui nous manquent, surtout lorsque nous en conservons de superflus; ce qui fait que notre alphabet pèche à la fois par les deux contraires, la disette et la surabondance; ce serait peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts et aux bizarreries de notre orthographe, si chaque son avait son caractère propre et particulier, et qu'il ne fût jamais possible de l'employer pour exprimer un autre son que celui auquel il était destiné. *Voyez* ÉCRITURE.

« Les caractères alphabétiques présentant à la fois les noms des choses, leur nombre, les dates des événements, les idées des hommes, devinrent bientôt des mystères aux yeux même de ceux qui avaient inventé ces signes. Les Chaldéens, les Syriens, les Égyptiens, attribuèrent quelque chose de divin à la combinaison des lettres et à la manière de les prononcer. Ils crurent que les noms signifiaient par eux-mêmes, et qu'ils avaient en eux une force, une vertu secrète. Ils allaient jusqu'à prétendre que le nom qui signifiait *puissance* était puissant de sa nature; que celui qui exprimait *ange* était angélique; que celui qui donnait l'idée de *Dieu* était divin. Cette science des caractères entra nécessairement dans la magie : point d'opération magique sans les lettres de l'alphabet.

Cette porte de toutes les sciences devint celle de toutes les erreurs; les mages de tous les pays s'en servirent pour se conduire dans le labyrinthe qu'ils s'étaient construit, et où il n'était pas permis aux autres hommes d'entrer. La manière de prononcer des consonnes et des voyelles devint le plus profond des mystères, et souvent le plus terrible. Il y eut une manière de prononcer *Jéhova*, nom de Dieu chez les Syriens et les Égyptiens, par laquelle on faisait tomber un homme raide mort. » (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, au mot *Alphabet.*)

ALPHONSIN. Instrument de chirurgie dont on se sert pour extraire les balles du corps. Il a été ainsi appelé du nom de son inventeur, Alphonse Ferrier, médecin de Naples. Il consiste en trois branches jointes ensemble par le moyen d'un anneau.

ALPHONSINES (TABLES). On appelle ainsi des tables astronomiques dressées par ordre d'Alphonse X, roi de Castille, et aux-

quelles on a cru que ce prince lui-même avait travaillé.

ALTESSE. Autrefois le titre d'altesse ne se donnait qu'aux rois. Une pragmatique de Philippe II l'affecta, en Espagne, aux personnes royales seulement, c'est-à-dire au prince des Asturies, aux infants et infantes, et aux archiducs, fils de l'impératrice dona Maria sa sœur, et frères de l'empereur Rodolphe, ainsi qu'aux gendres et aux beaux-frères des rois ses successeurs.

En 1590, le même roi offrit le titre d'altesse au duc de Mantoue, pour un emprunt de trois cent mille écus.

Philippe V, roi d'Espagne, étant arrivé au port de Livourne en 1702, donna ce titre au grand-duc de Toscane et au prince son fils, lorsqu'ils vinrent lui rendre visite dans sa galère. Le mois suivant, il fit le même honneur au duc de Parme, qui l'était venu saluer à Crémone.

Un curé de Montferrat refusa le titre d'altesse au duc de Mantoue, parceque son bréviaire ne le donnait qu'à Dieu: *Tu solus altissimus.*

ALTESSE ROYALE. L'usage de ce titre, est-il dit dans le Dictionnaire de Moréri, a commencé en 1633, lorsque le cardinal-infant passa par l'Italie pour aller aux Pays-Bas; car, se voyant sur le point d'être environné d'une multitude d'*altesses*, avec lesquelles il était chagrin d'être confondu, il fit en sorte que le duc de Savoie convînt de le traiter d'altesse royale, et de n'en recevoir que l'altesse. Gaston de France, duc d'Orléans, qui était alors à Bruxelles, ne voulant pas souffrir qu'il y eût de distinction entre ce cardinal et lui, puisqu'ils étaient tous deux fils et frères de rois, prit aussitôt la même qualité. Les fils et petits-fils des rois en France, en Angleterre et dans le nord, ont aussi pris ce titre.

Le prince de Condé est le premier qui ait pris dans le même temps le titre d'*altesse sérénissime.*

ALUN (sulfate d'alumine). Ce sel ne paraît pas avoir été connu des anciens; et leur *alumen*, que nous traduisons par *alun*, était le vitriol ordinaire (sulfate de fer). Le professeur Beckmann dit que la base de ce sel est *une terre particulière*. On sait que c'est l'argile dans son état de plus grande pureté, et c'est par cette raison qu'on a donné dans la nouvelle nomenclature chimique le nom d'*alumine* à cette terre. (*Bibliothèque britannique*, tome XII, *Littérature*, page 211.)

La Syrie fut long-temps en possession de nous fournir ce sel, que le commerce faisait venir sous le nom d'*alun de roche*. Dans le quinzième siècle, l'extraction et la fabrication de l'alun se répandirent dans l'Italie, principalement à la Solfatara près Pouzzole, à la Tolfa près de Rome, et à Piombino : plusieurs autres exploitations de mines d'alun s'élevèrent successivement en Allemagne et en Espagne au dix-septième siècle; et une fabrique de ce genre se forma en Angleterre sous le règne d'Élisabeth. L'alun préparé à Tolfa, et connu dans le commerce sous le nom d'alun de Rome, est obtenu constamment à un grand degré de pureté, et jouit, à ce titre, d'une grande réputation. Mais ces diverses espèces d'alun se trouvaient toutes formées dans le sein de la

terre, principalement aux environs des volcans; on n'avait qu'à les extraire et à les purifier. De nos jours, les chimistes français sont parvenus à fabriquer l'alun de toutes pièces, en combinant directement les éléments de ce sel. De nombreuses fabriques se sont établies, qui, en peu de temps, ont livré au commerce des aluns comparables, sinon supérieurs, aux aluns de Rome, et ont ainsi procuré à la France un nouveau genre d'industrie. (*Encyclopédie moderne,* tom. I, pag. 587, 1823.)

AMADIS. C'est le nom qu'eurent dans le dix-septième siècle des manches de veste serrées et boutonnées jusqu'au poignet. On le leur donna, suivant Ménage, parcequ'à la deuxième représentation de l'opéra d'*Amadis,* les acteurs avaient de ces sortes de manches.

Ce nom a depuis été conservé à toutes les manches qui ont la même forme, comme celles de certaines robes de femmes, celles de chemises, etc.

AMADOTE. Espèce de poire jaune, nommée ainsi par abréviation pour *dam' Oudotte.* C'est le nom qu'on leur donne en Bourgogne, d'une femme qui se nommait *dame Oudet,* au village de Demigny, entre Beaune et Châlons, et qui la première eut de ces fruits en ce pays-là. (*Traité manuscrit des espaliers*, par J. Ferrand, président en la chambre des comptes de Rouen.)

AMADOU. Cette production vient d'une espèce de champignon dont on sépare la substance calleuse et ligneuse pour la faire bouillir dans une lessive d'eau nitrée. Elle a une origine commune avec l'agaric de chêne, et produit le même effet pour arrêter l'hémorrhagie dans les coupures des veines et des artères. Ce n'est qu'en 1750 que cette propriété fut découverte par un chirurgien de la Charité en Berry, nommé Brossard.

AMARANTHE. Espèce d'ordre de chevalerie que la reine Christine de Suède institua en 1653, et qui doit son nom et son origine à une fête galante, dont voici la description. Il y avait en Suède un jour de divertissement annuel; on le passait en festins et en danses, qui duraient depuis le soir jusqu'au matin. Cette fête, assez semblable à celle du *roi boit,* s'appelait *wirtschaft,* c'est-à-dire fête de l'hôtellerie. Christine changea ce nom, et lui donna celui de la *fête des dieux,* nom plus majestueux et plus convenable, puisque les seigneurs et les dames de la cour tiraient au sort la divinité qu'ils devaient y représenter. Les dieux étaient servis à table par une élite de jeune noblesse de l'un et de l'autre sexe, qui paraissait encore plus brillante par la diversité des habillements que chacun inventait pour se distinguer. La reine prit le nom d'*Amaranthe*, c'est-à-dire *Immortelle,* et parut avec un habit superbe couvert de diamants, habit qu'elle quitta sur la fin de la fête, et dont elle fit détacher les pierreries pour les distribuer aux masques admis à la fête.

L'insigne de l'ordre était une médaille ovale d'or, émaillée de rouge au milieu, où se trouvait un A et un V en chiffre, avec une couronne de laurier au-dessus, le tout en diamants, et pour devise à l'entour : *Dolce nella memoria* (le

souvenir en est agréable). Cette médaille était attachée à un ruban couleur de feu, et se portait au cou. Cet ordre fut éteint même avant la mort de Christine, qui mourut à Rome en 1689, âgée de soixante-trois ans.

AMBASSADEUR ORDINAIRE. Les ambassadeurs ordinaires sont d'institution moderne; ils étaient inconnus il y a deux cent cinquante ans : avant cette époque tous les ambassadeurs étaient extraordinaires, et se retiraient dès qu'ils avaient achevé l'affaire qu'ils avaient à négocier. *Voy.* INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS.

AMBASSADRICE. La maréchale de Guébriant, dit Wicquefort, fut la première femme et peut-être la seule qui ait été envoyée par une cour de l'Europe en qualité d'ambassadrice.

Matthieu (*Vie de Henri IV*, liv. IV) dit que le roi de Perse envoya une dame en ambassade vers le grand-seigneur, pendant les troubles de l'empire.

AMBRE. L'ambre gris dont il est ici question, et qu'il faut bien se garder de confondre avec l'ambre jaune ou succin, qu'on trouve dans les entrailles de la terre, et surtout en Prusse, est un parfum qui vient de la mer et qui se rencontre sur les côtes en morceaux de consistance solide. L'origine et la nature de l'ambre gris ont été longtemps ignorées. Nous savons aujourd'hui, dit M. Castel, qu'il est produit par un énorme poisson du genre des cachalots, le *phiseter trumpo* ou *macrocephalus*. On le trouve quelquefois dans les intestins de cet animal, le plus souvent dans une bourse qu'il porte sous le ventre, et dans laquelle l'ambre nage sous la forme de boules, au milieu d'une liqueur jaune et odorante. Ces boules sont ordinairement au nombre de trois ou quatre; on en a vu qui pesaient jusqu'à vingt livres. Quand le cachalot s'est débarrassé de ces corps étrangers, la mer les roule à sa surface, et c'est alors que l'industrie humaine s'en empare pour soulager nos maux ou pour accroître nos délices.

AMBROSIEN (CHANT). Saint Augustin attribue à saint Ambroise l'introduction en Occident du chant des psaumes, à l'imitation des églises orientales, et il est probable qu'il en composa ou revit la psalmodie. Ce chant, usité dans l'église de Milan et dans quelques autres, se distinguait du chant romain en ce qu'il était plus fort ou plus élevé, au lieu que le romain était plus doux et plus harmonieux.

AMÉRIQUE. Ce fut en 1492 que Christophe Colomb, Génois, découvrit la première île du nouveau monde. Améric Vespuce, Florentin, n'aborda en Amérique qu'en 1497; cependant il déroba au Génois la gloire de donner son nom à la nouvelle moitié du globe, parcequ'il prétendit avoir le premier découvert le continent.

AMIANTE. Matière minérale qui se trouvait autrefois auprès de Caryste, ville de l'île d'Eubée, dont les anciens composaient une toile incombustible dans laquelle on brûlait les corps des grands, pour conserver leurs cendres pures et séparées de celles des bûchers. Ces toiles, jetées au feu, en sortaient plus blanches, plus éclatantes, sans souffrir d'autre altération que d'y devenir plus légères et plus cassantes. Mais cette espèce

de lin incombustible était si rare au temps de Pline qu'il compare sa valeur à celle des pierres les plus précieuses. L'amiante est aujourd'hui fort commun ; on en tire de plusieurs îles de l'Archipel; on le trouve en divers endroits d'Italie et de Bavière, en Angleterre, en Espagne, en France. La pierre d'amiante a cédé en un moment au feu du miroir ardent de verre; ses filaments se sont écartés, puis recourbés en pelotons, et ensuite fondus en petites boules de verre.

On fait aussi avec l'amiante un papier incombustible; pour en effacer l'écriture, il suffit de le passer au feu.

On sait que madame Perpenti a fait plusieurs essais plus ou moins heureux pour filer l'amiante et en obtenir un fil propre à la tisseranderie et à faire du papier. Ses efforts ont été couronnés d'un succès complet, et elle vient d'en publier les résultats dans le quinzième cahier du *Journal de la Société d'encouragement de Milan.*

Madame Perpenti eut lieu de remarquer que l'amiante de Gênes était plus léger, plus transparent, qu'il résistait mieux au feu que celui de Valteline, et qu'en général il ressemblait parfaitement à celui dont les anciens fabriquaient leurs toiles d'asbeste, qui étaient cependant à doubles fils pour plus de solidité.

En préparant le papier d'amiante, il s'agissait encore de trouver une encre aussi indestructible au feu que le papier. On obtient une pareille encre en mêlant un tiers de sulfate de fer avec deux tiers d'oxide de manganèse. (Extrait des *Archives des découvertes et des inventions nouvelles* pendant l'année 1811, pag. 267.)

AMIDON, ou AMYDON. On dit que son nom latin *amylum* est dérivé de *a* privatif et de *mulé,* meule ; *sine molâ factum,* parceque les anciens ne faisaient point moudre le grain dont ils faisaient l'amidon. Pline attribue aux habitants de l'île de Chio l'invention de l'amidon. On a découvert, au commencement du dix-huitième siècle, la racine d'une plante qui donne un amidon aussi bon que celui qu'on tire de la farine du froment. Le sieur Vaudreuil en tira le premier un autre de la racine de l'arum, et obtint en 1716 le privilége exclusif, pour lui et pour sa famille, de le fabriquer pendant vingt ans. L'académie jugea, en 1739, que l'amidon de pommes de terre et de truffes rouges, proposé par le sieur de Ghise, donnait un empois plus épais que celui de l'amidon ordinaire, mais que l'émail ne s'y mêlait pas aussi bien.

AMIRAL. On s'accorde généralement à faire venir ce mot de l'arabe *amir* ou *émir,* qui, dans cette langue, signifie gouverneur de province ou général d'armée. Fauchet (*De l'origine des dignités et magistrats de France*, liv. II, chap. IX) pense que ce mot nous est venu des voyages de nos rois et autres seigneurs français en Orient.

Les Sarrasins ont été les premiers qui aient appelé *amiraux* les capitaines-généraux de leurs flottes; après eux, les Siciliens et les Génois accordèrent ce titre à celui qui commandait leurs armées navales.

Cette dignité ne fut point con-

nue en France avant Florent de Varennes, qui l'exerça, par commission, au passage d'outre-mer, l'an 1270. Après lui, Enguerrand fut amiral de la flotte du roi Philippe-le-Hardi, l'an 1285.

En 1626, cette charge fut supprimée par le cardinal de Richelieu, qui se fit donner le titre de grand-maître et surintendant du commerce et de la navigation. En 1669, Louis XIV le supprima, et rétablit celui d'amiral en faveur du comte de Vermandois, avec le titre d'officier de la couronne.

AMOUR DU PROCHAIN. Ordre institué par l'impératrice Élisabeth Christine, en 1708. Les chevaliers portent à la boutonnière une croix à huit pointes, pommetées d'or, émaillées, les quatre angles rayonnants; au centre ces mots, *Amor proximi ;* le ruban est rouge.

AMPHICTYONS. Nom que les Grecs donnaient aux députés des villes qui avaient droit de suffrage dans l'assemblée générale de la nation.

Le conseil des *amphictyons*, qu'on peut regarder comme les états-généraux de la Grèce, dut son établissement à Amphictyon, fils de Deucalion, qui régnait aux Thermopyles. Ces députés de douze villes grecques confédérées se réunissaient aux Thermopyles, et arrêtaient avec plein pouvoir tout ce qui leur paraissait utile pour la sûreté ou pour l'avantage de la cause commune. Leur autorité, comme l'a remarqué Goguet, ne se bornait pas à juger en dernier ressort les affaires publiques; elle s'étendait encore jusqu'à lever des troupes pour forcer les rebelles à l'exécution de leurs arrêts.

AMPHITHÉATRE. Lieu d'où les spectateurs, rangés circulairement, peuvent également bien voir de tous côtés. L'amphithéâtre, dit M. Furgault, était destiné à donner au peuple des spectacles, soit de bêtes féroces, soit de gladiateurs. Les premiers amphithéâtres en Grèce n'étaient faits que de charpentes qui s'enlevaient après les jeux finis; la même chose se pratiquait à Rome; mais bientôt après, à l'occasion de quelques accidents qui arrivèrent dans les spectacles, on prit le parti d'en construire de pierres, d'abord à Athènes, et peu après à Rome. Auguste fut le premier qui en fit faire un pareil dans le champ de Mars, l'an 725 de la fondation de Rome, sous le consulat de Statilius Taurus; cet amphithéâtre fut consumé par les flammes et relevé avec plus de magnificence sous Néron; mais celui qui fut bâti sous Vespasien était bien supérieur aux premiers, soit pour la beauté, soit pour la grandeur.

« Depuis peu on a découvert à Poitiers les vastes ruines d'un amphithéâtre romain, dont l'arène avait cent soixante-deux mètres de long sur quatre-vingt-un de large. Quelques uns des étages supérieurs existent encore, et les voûtes inférieures, où on mettait les bêtes féroces, servent aujourd'hui d'asile aux pauvres de la ville. Cet amphithéâtre n'avait qu'une seule porte de trente pieds de haut sur vingt-un de large; cette porte, qu'on voit encore, offre un coup d'œil imposant. Les pierres sont jointes au moyen d'un ciment indestructible. » (*Moniteur,* an XII, page 415.)

L'amphithéâtre parmi nous est

la partie du fond d'une salle de spectacle, ronde ou carrée, opposée au théâtre, à sa hauteur, et renfermant des banquettes parallèles et placées les unes devant les autres, auxquelles on arrive par un espace ou une allée vide qui les traverse depuis le haut de l'amphithéâtre jusqu'en bas.

AMPOULE (SAINTE). Il y a eu, à ce qu'on prétend, un ordre de chevaliers de la *Sainte-Ampoule*, qui faisait remonter son institution jusqu'à Clovis. Ces chevaliers étaient, selon Favin, au nombre de quatre, savoir, les barons de Terrier, de Belestre, de Sonatre et de Louvercy. Ils portaient au cou un ruban de soie noire, où était attachée une croix à surfaces chanfrenées, et bordée d'or émaillé de blanc, ayant quatre fleurs de lis dans les angles : au centre de cette croix était une colombe, tenant au bec la sainte ampoule, reçue par une main. Au revers on voyait l'image de saint Remy, avec ses vêtements pontificaux, tenant de la main droite la sainte ampoule, et de la gauche sa crosse. *V.* SACRE.

AMULETTE. L'usage des amulettes, c'est-à-dire de petites figures de pierre, de bandelettes ou autres objets que la superstition regarde comme des préservatifs contre les maladies et les enchantements, remonte aux temps les plus reculés. Les Grecs leur donnaient différents noms, suivant les différentes propriétés qu'ils leur supposaient. Les Romains avaient de petites figures en bronze qu'ils portaient dans la poche et quelquefois sur le corps. C'est ainsi que Sylla, suivant le témoignage de Plutarque, avait une petite image d'or d'Apollon Pythien, qu'il portait sur son estomac dans toutes ses expéditions, image qu'il baisait souvent.

Les pères de l'église, les conciles eux-mêmes ont en vain condamné ces pratiques superstitieuses; et si les progrès des lumières ont singulièrement affaibli, dans ces derniers siècles, la confiance que la sottise accordait à ces espèces de talismans, ils ne l'ont pas entièrement détruite. Ne voit-on pas encore quelques personnes attribuer à des bagues, à des sachets, à des scapulaires, à des os de mouton, etc., la vertu de les préserver de maux de dents, de fièvre, d'apoplexie, etc.

ANA. On appelle *ana* des recueils, des pensées, des discours familiers, et quelques petits opuscules d'un homme qui s'est fait un nom.

On appelle encore *ana* des traits détachés et piquants qui, sans avoir l'appareil de l'érudition ni même de la science, excitent pourtant un intérêt assez vif. (*Encyclopediana*, ou *Dictionnaire encyclopédique des ana*, in-4°, Paris, 1791.)

Nous avons un grand nombre de recueils de bons mots, de reparties heureuses, de facéties, et même de trivialités, qu'on désigne par le nom de leurs auteurs, en joignant à ce nom cette terminaison *ana*, dont la valeur est d'ajouter à l'idée des œuvres de l'auteur celle d'un diminutif; ainsi nous avons le *Perroniana*, ou recueil des bons mots du cardinal du Perron, le *Menagiana*, le *Thuana*, le *Voltairiana*, qui sont des recueils de pensées fines, de bons mots, etc., de Ménage, de

M. de Thou et de Voltaire. On a été jusqu'à recueillir de notre temps les rébus de Brunet, sous le nom de *Brunetiana*.

Les premiers *ana* ont paru vers 1666 et 1669. Ce sont *Scaligerana prima et secunda, Perroniana* et *Thuana*.

ANACHORÈTE. (Rac. *anachorein,* se retirer dans une région écartée). Saint Paul l'ermite fut le premier. Parmi les Grecs modernes il y a un grand nombre d'anachorètes, la plupart religieux, qui, ne supportant pas la vie laborieuse du monastère, demandent un petit coin de terre et une cellule où ils se retirent, et ne se montrent plus au couvent qu'aux grandes solennités.

ANAGRAMME. Transposition ou dérangement des lettres d'un nom ou autre mot, pour en faire une nouvelle combinaison d'où il résulte un sens quelconque. L'anagramme de *logica* est *caligo ;* celui de *Versailles* est *ville seras ;* celle de *frère Jacques Clément*, assassin de Henri III, présente, *c'est l'enfer qui m'a créé*.

Lycophron, un des sept personnages qui composèrent la Pléiade poétique sous le règne de Ptolomée Philadelphe, et qui vivait environ deux cent quatre-vingts ans avant J.-C., est regardé comme le père de l'anagramme, puisque les plus anciennes que l'on connaisse sont celles qu'il fit du nom de ce prince et de celui de la reine Arsinoé; dans le premier il trouva *apo melitos,* du miel, pour marquer la douceur du caractère de ce prince, et dans le second *ion Héras,* violette de Junon.

Cette espèce de jeu n'est pas fort ancien chez les modernes; on prétend que Daurat, poëte français du temps de Charles IX, en fut l'inventeur; mais Calvin l'avait précédé à cet égard, en se donnant le nom d'*Alcuinus,* et l'on trouve dans Rabelais, qui écrivait sous François I[er] et sous Henri II, plusieurs anagrammes.

On peut citer encore au nombre des plus heureuses, Louis Boucherat (alors chancelier de France), *la bouche du roi*.

Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, *Mari Conti*. Cet anagramme fut son horoscope; elle épousa le prince de Conti.

Pierre de Ronsard, *rose de Pindare*.

Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, *je charme tout*.

Vigneron, *ivrongne*.

Dans ces mots, Louis XIII, roi de France et de Navarre, on trouva *roi très rare, estimé dieu de la fauconnerie*, et par conséquent, disent les écrivains du temps, ce prince devait être grand chasseur; ce qu'il fut en effet.

Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV : *mariée au très chrétien*. Borbonius, *orbi bonus*.

Le jeune Stanislas, depuis roi de Pologne, étant revenu de ses voyages, toute l'illustre maison de Lescinski se rassembla à Lissa, pour le complimenter sur son retour. Le célèbre Jablonski, alors recteur du collége de Lissa, composa à cette occasion un discours qu'il fit suivre de divers ballets exécutés par treize danseurs, qui représentaient autant de jeunes héros. Chaque danseur tenait à la main un bouclier, sur lequel était gravée, en caractère d'or, l'une des treize lettres des deux mots :

DOMUS LESCINIA, et à la fin de chaque ballet les danseurs se trouvaient rangés de manière que leurs boucliers formaient autant d'anagrammes différentes.

Au premier ballet, c'était l'ordre naturel :

DOMUS LESCINIA.

Au second,

ADES INCOLUMIS.

Au troisième,

OMNIS ES LUCIDA.

Au quatrième,

MANE SIDUS LOCI.

Au cinquième,

SIS COLUMNA DEI.

Et au dernier,

I, SCANDE SOLIUM !

Cette dernière anagramme est d'autant plus remarquable qu'elle fut une espèce de prophétie.

N'en déplaise à Sulzer, qui cite ce fait avec éloge, ce ballet collégial est encore plus bizarre qu'ingénieux.

Voltaire : *ô alte vir!*

L'anagramme, dit M. Laveaux, est une pénible bagatelle dont la mode est passée depuis long-temps. Colletet a très bien exprimé le temps que l'on perd à faire des anagrammes, dans les vers suivants, adressés à Ménage :

Ménage, sans comparaison,
J'aimerais mieux tirer l'oison,
Et même tirer à la rame,
Que d'aller chercher la raison
Dans les replis d'une *anagramme*.
Cet exercice monacal
Ne trouve son point vertical
Que dans une tête blessée ;
Sur le Parnasse nous tenons
Que tous ces renverseurs de noms
Ont la cervelle renversée.

Un particulier ayant présenté à Henri IV l'anagramme de son nom, dans l'espoir d'une récompense, le roi lui demanda quelle était sa profession : « Sire, répondit-il, de faire des anagrammes; mais je suis fort pauvre. — Cela n'est pas étrange, reprit le roi, car vous faites là un pauvre métier. »

Outre les anciennes espèces d'anagrammes, on en a inventé de nouvelles, comme l'anagramme mathématique, imaginée en 1680, par laquelle l'abbé Catelan trouva que les huit lettres de Louis XIV faisaient *vrai héros*.

ANANAS. C'est don Gonzale Hernandez de Oviedo, gouverneur de Saint-Domingue, en 1535, qui fit connaître cet excellent fruit aux botanistes d'Europe. Acosta nous apprend qu'il fut apporté de Santa-Cruz aux Indes occidentales, et transplanté ensuite aux Indes orientales et en Chine, où il était connu en 1578. On peut remarquer cependant que le nom de ce fruit est composé de deux mots arabes, *ain-anas*, qui signifient l'œil humain ; et l'on sait que les boutons dont la surface de la pomme d'ananas est régulièrement couverte, ont la forme de cet organe; or, les plantes indigènes, dans un pays, sont ordinairement les seules dont les dénominations aient une étymologie descriptive. On peut conclure, d'autre part, que ce fruit était inconnu dans l'Indostan avant l'ère chrétienne, parcequ'il n'en est fait aucune mention dans *Amra Cusa*, dictionnaire sanscrit, qui renferme une nomenclature très étendue des plantes indigènes. (*Bibliothèque britannique*, tome II, *Littérature*, page 230.)

Ce n'est qu'en 1733 que la culture a obtenu en France les premiers fruits de l'ananas.

ANATOMIE. On fait remonter aux premiers âges du monde l'ori-

gine de cette science. Alcméon de Crotone, disciple de Pythagore, passe pour avoir le premier anatomisé des animaux. Aristote disséqua des quadrupèdes, des poissons, des oiseaux et des insectes. Les détails exacts avec lesquels Homère décrit les blessures de ses héros prouvent jusqu'à l'évidence que ce prince des poëtes ne manquait pas de connaissances anatomiques. Les Ptolémée, qui après la mort d'Alexandre occupèrent le trône d'Égypte, établirent à Alexandrie une école de médecine qui devint très célèbre. C'est au temps de ces princes, protecteurs des savants, qu'il faut, selon Goguet, rapporter tout ce qu'on nous dit des découvertes anatomiques dues aux Égyptiens. Hérophile de Chalcédoine, qui vivait du temps de Ptolomée Soter, et Érasistrate, passent pour avoir les premiers anatomisé des corps humains, et sont regardés comme les fondateurs de l'anatomie proprement dite. Érasistrate et Hérophile disséquaient tout vivants les criminels condamnés à mort, car de leur temps, comme dans les siècles qui les avaient précédés, on regardait comme une action impure de toucher le corps d'un mort; ce préjugé religieux, si nuisible aux progrès de l'anatomie, s'est perpétué dans les siècles suivants Ce même scrupule retarda cette science dans les temps modernes. Au commencement du règne de François Ier, la dissection passait encore pour un sacrilége; et Charles-Quint fit consulter les théologiens de Salamanque pour savoir si la religion permettait de disséquer le corps humain pour en connaître l'organisation.

Ce n'est donc que fort tard que l'anatomie proprement dite a éclairé la médecine et dirigé les opérations de la chirurgie; elle ne remonte pas au-delà du seizième siècle, et Vésale, médecin flamand, est le premier qui ait débrouillé cette science, que la France a depuis portée à un haut degré de perfection par une infinité de découvertes qui ont assuré à nos savants l'estime et la reconnaissance même des étrangers. *Voy.* DISSECTION.

ANATOMIE ARTIFICIELLE, OU EN CIRE. L'invention en est due à M. Gaetaro Giulio Zumbo, de Syracuse, qui apporta à l'académie des sciences en 1701 une tête d'une certaine composition de cire, qui représentait parfaitement une tête préparée pour une démonstration anatomique. Cet art a été long-temps connu en Italie sans qu'il fût exercé en France; mais, pour être plus tardifs, ses progrès n'en ont pas été moins heureux. M. Desnoues, mademoiselle Bicheron, M. Pinson, ont frappé de surprise par la vérité de leurs figures; et dans ces derniers temps (*Dictionnaire des découvertes en France, de* 1789 *à la fin de* 1820) M. Laumonier, déjà connu avantageusement pour l'expression et la vérité de ses imitations en cire, a figuré un corps humain, mâle, écorché, et dont la plus grande partie des viscères a été enlevée. Il a découvert des procédés nouveaux qui donnent à la cire le ton nacré des tendons, la transparence des membranes, l'œil onctueux des graisses, les différents pourpres qu'offrent les veines plus ou moins remplies, et a su prêter à cette substance,

naturellement opaque, la transparence que les vaisseaux lymphatiques doivent nécessairement avoir; enfin il applique tous ces moyens avec tant de patience et un sentiment si parfait de ressemblance, qu'il n'y a pour ainsi dire que le tact et l'odorat qui avertissent que ce n'est point un cadavre que l'on voit.

ANCRE. On employait, dans les premiers temps, pour arrêter les vaisseaux, de grosses pierres, des paniers, des sacs remplis de sable, que l'on attachait à des cordes, et que l'on descendait dans la mer. Ces moyens ont pu suffire tandis que les bâtiments n'étaient que de simples barques fort minces et fort légères; mais à mesure que la navigation s'est perfectionnée, et qu'on a construit des vaisseaux d'une certaine force, il a fallu trouver d'autres machines pour les arrêter. Il est probable qu'il en a été de l'ancre comme de plusieurs autres machines, qui ont été inventées presque dans le même temps en différents pays. Midas, roi de la grande Phrygie, passait chez les anciens pour en avoir été l'inventeur.

Les premières ancres n'étaient point de fer; elles étaient de pierre ou même de bois; on chargeait ces dernières de plomb. Diodore raconte que les Phéniciens ayant ramassé, dans les premiers voyages qu'ils firent en Espagne, une plus grande quantité d'argent que leurs vaisseaux n'en pouvaient contenir, ils ôtèrent le plomb qui était dans leurs ancres, et mirent en place l'argent qu'ils avaient de trop. Ces premières ancres n'avaient qu'un seul crochet; ce ne fut que bien des siècles après, qu'Anacharsis, au rapport de Strabon, inventa l'ancre à deux dents.

Les Grecs ne connaissaient pas encore les ancres du temps des Argonautes; ils n'en faisaient pas même usage dans le siècle d'Homère. Le mot grec qui sert à désigner une *ancre* proprement dite ne se trouve dans aucun de ses poëmes; il n'en emprunte aucune comparaison. Il y a quelques passages, il est vrai, dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, qu'on traduit ordinairement par *jeter l'ancre*, mais c'est mal à propos et sans fondement. Quand Ulysse est arrivé à la rade des Lestrigons, il attache son vaisseau à un rocher avec des câbles. Lorsque ce prince part du port des Phéaciens, les rameurs détachent le câble qui arrêtait le navire par le moyen d'une pierre trouée, à laquelle il était noué.

ANDRÉ (ORDRE DE SAINT-). Cet ordre fut institué en Russie, par le czar Pierre-le-Grand, au retour de ses voyages en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas. L'insigne de cet ordre est une croix de Saint-André; au centre, sur un espace ovale, se trouvent, sur trois lignes, L. C. P. C.D.L. R., qui signifient, *le czar Pierre, conservateur de la Russie*. Sur l'angle supérieur de la croix, une couronne impériale; aux autres angles, trois aigles : deux couchés sur le côté, aux flancs; celui en pointe renversé, ayant sur l'estomac un petit écusson *de gueules* à *un cavalier d'argent, tenant une lance dont il tue un dragon au naturel*, qui sont les armes de l'empire de Russie : le tout enrichi de diamants. Le cordon est une chaîne d'or, ornée de roses, à chacune quatre flammes émaillées couleur

de feu, pour les jours de cérémonie.

ANDRIENNE, sorte de vêtement à l'usage des dames. Nous savons, dit le président de Brosses (*Mécanisme du langage*, tom. II, pag. 448), comment le nom d'*andrienne* a été donné aux robes longues, ouvertes et abattues, dont nos femmes ont fait succéder l'usage à celui des habits troussés et rattachés qu'elles portaient auparavant. En 1703, le P. de la Rue, jésuite, ayant fait jouer au théâtre français, sous le nom du comédien Baron, l'*Andrienne* de Térence, traduite en vers français, la comédienne Dancourt, qui jouait le rôle de Glycérium, femme de l'île d'*Andros*, d'où la comédie tire son nom d'*Andrienne*, inventa cette espèce de vêtement; déshabillé convenable en une occasion où elle représentait une femme malade, qui relève de couches. L'habillement parut si commode aux femmes de Paris, qu'elles en prirent l'usage, et nommèrent ces sortes de robes abattues *Andriennes*.

ANDROIDE. On donne ce nom à certains automates ayant figure humaine, qu'on fait parler, marcher et agir par le moyen de certains ressorts. C'est à cette invention qu'on doit rapporter la fameuse statue de Memnon qu'on voyait à Thèbes, en Égypte. Albert-le-Grand avait, dit-on, fait un androïde. En 1738, tout Paris a vu et admiré un fluteur automate qu'avait inventé M. de Vaucanson. Dans ces derniers temps un Allemand, auteur d'un instrument qu'il nommait *panharmonica*, a fait voir un trompette de grandeur humaine, qui faisait entendre sur son instrument différents airs très distincts. *Voyez* AUTOMATE.

ANE. *Voyez* FÊTE DES ANES.

ANÉMOMÈTRE. Instrument propre à mesurer la force des vents, inventé par le célèbre Huet, évêque d'Avranches. On donne plus particulièrement le nom d'*Anémoscope* à l'instrument qui fait connaître la direction des vents. *Voyez* ce mot.

ANÉMONE. Cette plante, au rapport de Pline, est ainsi appelée, parceque c'est le vent, nommé en grec ἄνεμος, qui la fait éclore. *Flos nunquam se aperit nisi vento spirante, unde et nomen ejus.* (Cette fleur ne s'épanouit que quand le vent souffle, et c'est de là que vient son nom.) L'anémone des jardins est originaire du Levant, et ne devait pas être connue des Romains, ainsi que la remarque en a été faite par M. de Saint-Ange.

« L'anémone des jardins fut apportée en France par un nommé Bachelier. Cet homme, ne consultant que son intérêt, voulut garder ses fleurs pendant huit ou dix années sans en vendre. Les curieux, impatients de jouir de cette nouveauté, trouvèrent le terme fixé beaucoup trop long : ils lui offrirent des sommes considérables; mais trouvant toujours M. Bachelier intraitable, un conseiller au parlement usa, pour avoir de la graine d'anémone, d'un stratagème assez plaisant. Il est bon de dire d'abord que cette graine ressemble extrêmement à la bourre, et qu'elle s'attache facilement aux étoffes de laine, quand elle est tout-à-fait mûre. Notre conseiller alla donc voir les fleurs de M. Bachelier, ayant eu soin de se vêtir de sa robe de palais. Il

avait commandé à son laquais de la laisser traîner.

» Quand ces messieurs furent parvenus jusques aux planches d'anémones, le conseiller fit tomber la conversation sur une plante qui se trouvait placée d'un autre côté, et, d'un tour de robe, effleura quelques belles anémones qui laissèrent leurs graines après l'étoffe. Le laquais reprit aussitôt la queue de la robe, et la graine se cacha dans les replis. M. Bachelier, qui ne se doutait de rien, fut, quelque temps après, fort étonné de voir cette fleur se multiplier dans les jardins, sans qu'il en eût donné une seule graine. » (Charles Malo, *Guirlande de Flore*.)

ANÉMOSCOPE. Ce mot, qui vient du grec *anémos, vent,* et *skeptomai, je considère,* désigne un instrument qui aide à prédire les changements du vent.

L'anémoscope en usage parmi les anciens paraît, suivant la description qu'en donne Vitruve, avoir plus servi à montrer de quel côté venait le vent, qu'à faire prévoir d'où il viendrait.

Otto-Guerick, bourgmestre de Magdebourg, a donné le nom d'*anémoscope* à une machine de son invention qui indique d'avance les changements du temps. C'est un petit marmouzet de bois ou d'émail qui s'élève ou s'abaisse dans un tube de verre, selon que l'atmosphère est plus ou moins pesante. Lorsque M. Otto-Guerick fit part au public de cette invention, il en cacha le principe, et défia tous les physiciens de le trouver. Dans le temps qu'ils étaient occupés à le deviner, il arriva un accident qui les étonna beaucoup. Un jour le marmouzet tomba au fond de la colonne, comme s'il eût perdu entièrement la vertu de se soutenir en l'air, chose qu'on n'avait pas encore vue. Cette chute donna lieu à bien des conjectures peu favorables à M. Otto-Guerick; mais celui-ci ne se déconcerta point: il assura que rien n'était plus naturel, qu'il fallait qu'il y eût sur mer une grande tempête, et qu'on ne tarderait pas à la ressentir dans le lieu où ils étaient. L'événement justifia son assertion et sa prophétie.

M. Otto-Guerick le fils, persuadé que, dès qu'on se laisse un peu trop prévenir pour le merveilleux, on est aisément dupe d'une supercherie, s'avisa de démonter les physiciens et de leur faire perdre entièrement la carte. Il publia que le marmouzet annonçait l'apparition d'une comète. On ne sait point sur quoi le jeune Otto-Guerick fondait sa prédiction, qui ne dépendait certainement pas de l'anémoscope; mais la comète parut.

Enfin M. Lomiers, coupant le nœud gordien de cette énigme, fit voir que le marmouzet était mû tantôt par la pesanteur de l'air, tantôt par sa légèreté, et n'était qu'une application du baromètre ordinaire.

ANGÉLIQUES. Ancien ordre de chevaliers, institué en 1191 par Isaac-Ange Comnène, empereur de Constantinople. On les divisait en trois classes, mais toutes sous la direction d'un grand-maître. Les premiers étaient appelés *torquati*, à cause d'un collier qu'ils portaient, ils étaient au nombre de cinquante; les seconds s'appelaient *champions de justice*, et c'étaient des ecclésiastiques; le

reste était appelé *chevaliers servants*.

ANGELUS. Prière instituée, en 1316, par le pape Jean XXII, que récitent les catholiques romains, et dont l'objet est d'implorer la protection de la sainte Vierge : elle est composée de trois versets, d'autant d'*Ave Maria* et d'un *oremus*. On l'appelle *Angelus*, parceque le premier verset commence par ces mots : *Angelus Domini nuntiavit Mariæ*, etc.

En 1327, le pape approuva l'usage que l'église de Saintes avait introduit, d'avertir le soir les fidèles, au son de la cloche, de faire une prière à la Vierge, et accorda dix jours d'indulgence à ceux qui la feraient à genoux. C'est ainsi qu'a commencé la prière qu'on nomme *Angelus*.

Louis XI, en 1472, établit en France l'usage de cette prière, et il ordonna que, dans chaque église, on sonnerait une cloche trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, pour avertir de la réciter.

Écoutons. L'horloge fidèle,
Qui marche avec le temps, et lui prête sa voix,
Sous le marteau d'airain huit fois
A fait gémir les murs de l'antique chapelle.
La cloche, ébranlée à son tour,
Du *messager céleste* annonce le *cantique*.
(Ch. Loyson, *l'Allée d'Ossian*, élégie.)

ANGLETERRE (Nouvelle-), province de l'Amérique septentrionale, près du Canada et de la mer Septentrionale. Jean Varazani, Florentin, la découvrit, et en prit possession pour François I[er] en 1524. Les Anglais y portèrent des habitants en 1607 et 1608. Cette première tentative ne réussit pas; et ce ne fut qu'en 1721 que cette contrée fut appelée la Nouvelle-Angleterre, *New-England*. Elle est aujourd'hui divisée en quatre provinces, qui en forment quatre des États-Unis, Nouvelle-Hampshire, Massachusett, île de Rhodes et Connecticut.

ANJOU. Voici comment on raconte l'origine de l'ancienne maison d'Anjou. Geoffroy, comte du Gatinais, mourut du temps de Louis-le-Bègue, ne laissant qu'une fille, riche héritière, dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom. Louis-le-Bègue voulut la faire épouser à Ingelger, son favori, qu'il avait fait grand-sénéchal de son palais, ce qui revenait à peu près au grand-maître de la maison du roi d'aujourd'hui. La jeune comtesse rejeta long-temps ce mariage, sous prétexte qu'Ingelger était né son vassal; mais enfin, pressée par les sollicitations du roi, et par les instantes prières des seigneurs du Gatinais, que Louis-le-Bègue avait gagnés, elle se détermina à cette union. Après qu'ils eurent vécu dix ans ensemble, on trouva un matin Ingelger mort, couché auprès de sa femme. La forte répugnance que la comtesse avait témoignée pour ce mariage donna lieu au bruit qui courut qu'elle s'était défait de son mari par quelque maléfice. Un chevalier, nommé Gontran, cousin du défunt, l'en accusa devant le roi et toute la cour, et jeta son gant sur le champ, suivant l'usage de ce temps, pour défier en combat singulier quiconque se porterait pour défenseur de la comtesse. Comme il ne se trouvait personne, ni parent, ni vassal, qui prît la défense de cette infortunée, tout-à-coup s'offrit un de ses pages, qui était son filleul, nommé Ingelger comme son mari, et âgé seulement de seize ans. Il

ramassa le gant et accepta le combat, pour soutenir, contre Gontran, et tout autre, l'honneur de sa dame et maîtresse, et prouver son innocence.

Le roi permit le combat, et le jour assigné, les lices dressées, les barrières posées, les parrains nommés, et le champ clos suivant les lois usitées en tels cas, le roi s'y rendit avec tous les princes et seigneurs de sa cour, même avec les barons et vassaux du Gatinais. Jamais on n'avait vu une aussi grande affluence de curieux accourus de tous côtés pour voir un spectacle si extraordinaire. La comtesse était présente avec toutes ses femmes dans un chariot couvert de deuil. Les hérauts et les trompettes ayant donné le signal, les champions fondirent l'un sur l'autre avec une égale bravoure, mais non avec une égale force. Quoique Gontran fût un puissant et hardi chevalier, et qu'il eût beaucoup plus d'expérience que son ennemi, l'histoire dit que le jeune page le vainquit, et que, l'ayant renversé de son cheval par force ou par adresse, il lui coupa la tête avant qu'il se fût relevé.

La comtesse, justifiée par la victoire du jeune Ingelger, alla aussitôt après se jeter aux pieds du roi, et lui dit que, le malheur de sa destinée ayant voulu qu'elle fût diffamée par des soupçons si injurieux, rien ne pouvait plus la retenir dans le monde, et qu'elle était résolue d'aller passer le reste de ses jours dans un couvent: toute la grâce qu'elle demandait à sa majesté était de lui permettre qu'elle donnât tous ses biens au jeune Ingelger, son filleul et son défenseur; il était juste que celui qui avait sauvé son honneur et son innocence fût possesseur de son héritage, plutôt que des parents ou des vassaux qui l'avaient abandonnée dans une si cruelle extrémité.

Non seulement le roi consentit à tout ce que voulut la comtesse; mais il retint à sa cour le jeune page, le combla dans la suite de bienfaits, et le fit comte d'Anjou. De lui vinrent tous ces comtes d'Anjou si fameux dans notre histoire, qui ont donné des rois à Jérusalem et à l'Angleterre. (*Mém. histor.*, etc., *d'Amelot de la Houssaye*, tom. III, août 1437.)

ANNATES. On en fixe l'époque au pontificat de Boniface IX, en 1398, parcequ'il réserva pour la chambre apostolique les premiers fruits d'une année de toutes les églises cathédrales ou abbatiales qui viendraient à vaquer; en sorte que ceux qui voulaient recevoir du pape un évêché ou une abbaye devaient, avant toutes choses, en payer les premiers fruits, quand même ils ne pourraient pas en prendre possession.

ANNEAU. L'usage des anneaux ou cachets, inventés pour assurer la foi des actes et les rendre plus authentiques, est très ancien; il avait lieu en Égypte. Diodore nous apprend qu'on coupait les deux mains à ceux qui avaient contrefait le sceau du prince. Il paraît, dit Goguet, que l'usage des sceaux était établi en Égypte dès le temps de Joseph : les sceaux anciens étaient ordinairement gravés sur le chaton des anneaux qu'on portait. Il est dit dans l'Écriture que Pharaon, en confiant à Joseph une autorité sans bornes sur toute l'Égypte, ôta l'anneau qu'il por-

tait, et le remit à ce patriarche. Ce fait nous donne lieu de penser que cét anneau était le sceau royal, et que Pharaon le remit entre les mains de Joseph comme une marque de l'absolu pouvoir qu'il lui donnait sur tout son royaume.

Suivant Pline, les Grecs, au temps de la guerre de Troie, ne connaissaient point encore les anneaux. Cependant, quoique Homère ne fasse aucune mention de cet ornement, il est à croire qu'il était en usage chez les Grecs et chez les Troyens. Les Romains avaient des anneaux qui ne servaient que d'ornement, et d'autres qui tenaient lieu de cachets. On mettait ordinairement, dit M. Furgault, la bague au quatrième doigt de la main gauche; il y avait des gens qui en ornaient plusieurs doigts : quelques uns en avaient deux ou trois au petit doigt; mais communément on n'en portait qu'une qui servait de cachet.

Les anciens Gaulois, et les premiers habitants de l'Écosse et de l'Angleterre, portaient des anneaux; les Français en portaient aussi. On trouva à Tournai, en 1653, dans le tombeau du roi Childéric, son anneau d'or, qui se voit à la bibliothèque du roi; on y lit cette inscription : *Childerici regis.*

ANNEAU NUPTIAL (l') remonte, selon quelques uns, jusqu'aux Hébreux. Cet anneau était en usage chez les Grecs et chez les Romains, et c'est d'eux que les chrétiens ont reçu cette pratique, qui est fort ancienne parmi eux, comme il paraît par Tertullien et par quelques vieilles liturgies, où nous trouvons la manière de bénir l'anneau nuptial. Les modernes en ont fait l'emblème du mariage. On lui a, disent-ils, donné la rondeur d'un cercle pour exprimer que l'amour des deux époux doit être infini. Cet anneau était d'abord de fer, avec le chaton d'aimant, parceque, comme l'aimant attire le fer à lui, de même l'époux doit attirer sa bien-aimée des bras de ses parents. On le plaçait en signe d'alliance au doigt auquel il a donné le nom d'annulaire, parcequ'il y avait, prétendait-on, dans ce doigt, une ligne qui allait directement au cœur.

ANNEAU PASTORAL (l') que portent les évêques date du cinquième siècle; il est le signe du mariage spirituel de l'évêque avec son église.

ANNEAU DE SATURNE. L'anneau de Saturne, dit Ricard, poëme de *la Sphère*, note du cinquième chant, page 183, est la chose la plus singulière que l'invention des lunettes ait fait apercevoir. C'est une couronne large et mince qui environne Saturne sans le toucher : elle est ronde; mais elle paraît sous une forme ovale à cause de son inclinaison. Il fut découvert par Huyghens à l'aide d'un télescope de sa composition. Eustache Divini, artiste italien, qui excellait dans la fabrication de ces sortes d'instruments, lui contesta, en 1660, la vérité de cette découverte; mais Huyghens le réfuta d'une manière victorieuse.

ANNÉE. Il semble, dit Muret (*Commentaires sur les amours de Ronsard*, page 211, Paris, 1553), que l'*an* se retourne en soi-même, comme un serpent, d'où même il a pris le nom; car *an*, en composition des mots latins, signifie quelque rondeur. De là sont *annus*,

annulus, ambio, ambustus, ambesus, et tels autres. Virgile :

Atque in se sua per vestigia volvitur annus.

A cette occasion, ajoute Muret, les Égyptiens, comme témoigne Orus Apollo, voulant peindre l'an, peignaient un serpent mordant sa queue. Les Chaldéens passaient pour les premiers qui eussent entrepris de mesurer la durée de la révolution annuelle du soleil. Leurs observations à cet égard n'avaient point été infructueuses; car nous voyons que, dès le règne de Nabonassar, l'année chez ces peuples était divisée en trois cent soixante-cinq jours.

Il n'est pas aussi facile, suivant Goguet, de décider dans quel temps les Babyloniens ont connu la nécessité d'ajouter à leurs années ordinaires les cinq heures et quelques minutes dont la révolution annuelle du soleil surpasse la durée de trois cent soixante-cinq jours; il est certain cependant que cette découverte n'avait point échappé aux astronomes chaldéens. Strabon n'en fixe point l'époque, quoiqu'il donne à entendre que cette connaissance était fort anciennement répandue dans la Chaldée. L'année juive, dit M. Alex. Lenoir dans son *Essai sur le zodiaque de Denderah,* comme celle des autres peuples, jusqu'au règne de César, était fixée à l'équinoxe d'automne. L'année des Grecs était divisée en trois cent soixante jours; leurs mois étaient de trente. Leur année commençait à la première pleine lune d'après le solstice d'été.

Romulus divisa l'année en dix mois, et donna le premier rang au mois de mars, qu'il appela du nom de Mars son père. Mais Numa Pompilius, ayant changé cet ordre, et fait commencer l'année au premier janvier, elle se trouva de douze mois, dont janvier et février étaient les premiers.

Numa, ayant donc ajouté deux mois, l'un consacré à Janus, et l'autre destiné aux sacrifices qui se faisaient pour les morts, et voulant égaler son année aux révolutions du soleil, ajouta, par un calcul peu juste, quatre-vingt-dix jours en huit ans, et il les intercalait à la fois dans chaque huitième année, qui fut nommée *hyperbolique,* à cause de sa longueur. Cette erreur, jointe à l'ignorance des pontifes et des augures, amena une confusion qui dura jusqu'à Jules-César. Celui-ci, en qualité de grand pontife, entreprit de réformer le calendrier; aidé de Sosigène et de Flavius, il établit une nouvelle année qui répondait au cours du soleil par le nombre de trois cent soixante-cinq jours; et comme, outre les trois cent soixante-cinq jours, il restait encore six heures pour se conformer à la révolution solaire, César intercala un jour de quatre en quatre ans, en sorte que la quatrième année était de trois cent soixante-six jours, c'est ce que nous nommons l'année *bissextile.* Pour que le calcul eût été entièrement juste, il aurait fallu que le cours du soleil fût de trois cent soixante-cinq jours six heures, au lieu de cinq heures quarante-neuf minutes. Ces onze minutes d'excédant donnèrent un jour entier et une minute en cent trente-un ans, ce qui fit avancer les équinoxes d'un jour. Pour remédier à cet inconvénient, le pape Grégoire XIII, éclairé par

les observations astronomiques de Copernic et Tycho-Brahé, ordonna de retrancher dix jours de l'année 1582. Cette année fut appelée *Julienne*, du nom de Jules-César, pour marquer l'époque de la fin de son calcul; et, pour éviter à l'avenir cette erreur, il fut réglé que tous les trois cents ans on omettrait l'année de trois cent soixante-six. Ce règlement a été observé depuis lors parmi les nations catholiques.

Le commencement de l'année a long-temps varié en France. Sous les rois de la première race, les Français commençaient l'année du jour de la revue des troupes, qui était le 1er mars. Sous les rois de la seconde race, l'année s'ouvrait le jour de Noël, et sous ceux de la troisième, le jour de Pâques. Charles IX, en 1560, ordonna que l'année commencerait dans la suite au 1er janvier; mais le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. *V.* CALENDRIER.

ANNIVERSAIRE. Jour où, d'année en année, on rappelle la mémoire d'un défunt, en priant pour le repos de son âme. Des auteurs en rapportent la première origine au pape Anaclet, et depuis à Félix I, qui instituèrent des anniversaires pour honorer avec solennité la mémoire des martyrs. Dans la suite, des particuliers ordonnèrent par leurs testaments à leurs héritiers de leur faire des anniversaires, et laissèrent des fonds tant pour l'entretien des églises, que pour le soulagement des pauvres, à qui l'on distribuait tous les ans, ce jour-là, de l'argent et des vivres. Le pain et le vin, qu'on porte encore aujourd'hui à l'offrande dans ces anniversaires, peuvent être des traces de ces distributions.

ANNONCIADE. Nom commun à plusieurs ordres, les uns religieux, les autres militaires, institués avec une vue, un rapport à l'Annonciation.

Le premier ordre religieux de cette espèce fut établi, en 1232, par sept marchands florentins, et c'est l'ordre des servites, ou serviteurs de la Vierge.

Le second fut fondé à Bourges, par Jeanne, reine de France, fille de Louis XI et femme de Louis XII. La règle de ces religieuses, établie sur douze articles, qui regardent douze vertus de la sainte Vierge, fut approuvée par Jules II et Léon X.

Le troisième, qu'on appelle des Annonciades célestes, fut fondé, vers l'an 1600, par une pieuse veuve de Gênes, nommée Marie-Victoire Fornaro, morte en 1617. Cet ordre, approuvé par le saint-siége, avait quelques maisons en France. La règle est beaucoup plus austère que celle des Annonciades fondées par la reine Jeanne.

ANNONCIADE. Société fondée à Rome dans l'église de Notre-Dame-de-la-Minerve, l'an 1460, par le cardinal Jean de Torrecremata, pour marier de pauvres filles. Elle a depuis été érigée en archi-confraternité, et, à force d'aumônes et de legs, est devenue si riche, que, tous les ans, le 25 mars, fête de l'annonciation de la Vierge, elle donne des dots de soixante écus romains à plus de quatre cents filles, une robe de serge blanche et un florin pour des pantoufles. Les papes ont fait tant d'estime de cette œuvre

pie, qu'ils vont en cavalcade, accompagnés des cardinaux et de la noblesse de Rome, distribuer les cédules de ces dots à celles qui doivent les recevoir. Celles qui veulent être religieuses ont le double des autres, et sont distinguées par une couronne de fleurs qu'elles portent sur la tête.

Annonciade (l'ordre militaire de l') fut institué, en 1355, par Amédée VI, comte de Savoie, dit *le Vert*, au sentiment de Guichenon et d'autres auteurs. Ce fut à l'occasion d'une dame qui présenta à ce prince un bracelet de ses cheveux tressés en lacs d'amour. De là il prit le nom du *lacs-d'amour*. La première cérémonie eut lieu le 22 septembre 1355, jour de la fête de saint Maurice, patron de la Savoie. Le collier était composé de lacs d'amour, sur lesquels étaient entrelacées ces quatre lettres, F. E. R. T., dont le sens est, suivant quelques auteurs, *Frappez, Entrez, Rompez Tout.*

D'autres prétendent que l'ordre de l'Annonciade n'a point été établi sous le nom de l'ordre du *lacs-d'amour*, mais qu'Amédée VI, comte de Savoie, l'institua pour honorer les quinze mystères de Jésus-Christ et de sa mère, et aussi en ressouvenir des actions glorieuses de son aïeul Amédée V. Il créa quinze chevaliers, et ordonna que les comtes de Savoie (actuellement rois de Sardaigne) seraient les grands-maîtres de l'ordre. Quant aux lettres F. E. R. T., dont est chargé le collier de lacs d'amour, elles signifient, suivant eux, *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, en mémoire de l'action éclatante d'Amédée V, qui fit lever aux Sarrasins le siége de Rhodes, en 1310.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, élu pape sous le nom de Félix V, au concile de Bâle, voulut, en 1434, que cet ordre fût dorénavant nommé l'ordre de l'Annonciade, et fit mettre au bout du collier une Vierge au lieu de saint Maurice.

Charles III, duc de Savoie, y ajouta, en 1518, autant de roses d'or émaillées de rouge et de blanc, que de lacs d'amour.

Le grand collier, que les chevaliers portent les jours de fêtes solennelles, est du poids de deux cent cinquante écus d'or; c'est une chaîne faite de lacs d'amour, chargée des quatre lettres F. E. R. T., entremêlées de roses; au bas est attachée une médaille qui porte l'image de la Vierge, et autour les paroles de la salutation angélique. Le petit collier a deux doigts de large, et est du poids de cent écus.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, a établi la chapelle de l'ordre de l'Annonciade, dans l'ermitage de Camaldoli, sur la montagne de Turin.

ANSÉATIQUES (villes). *Voy.* Hambourg.

ANSPESSADE, ou LANSPESSADE. Espèce d'officier subalterne dans l'infanterie au-dessous des caporaux, et néanmoins au-dessus des simples sentinelles. Ce mot est formé de l'italien *lancia spezzata*, lance brisée, parcequ'ils étaient dans leur origine des gendarmes congédiés, qui sollicitèrent, faute de subsistance, un rang de quelque distinction dans l'infanterie. Ils étaient ordinairement quatre ou cinq dans chaque compagnie. Les com-

missaires des revues les portaient dans leurs registres sous le nom d'*appointés*, parceque leur paye était plus forte que celle des simples soldats.

ANTÉCESSEURS. Nom dont on honorait ceux qui précédaient les autres en quelque science, du latin *antecedere*. Justinien l'appliqua particulièrement aux jurisconsultes chargés d'enseigner le droit. De là le titre d'*antecessores* que prenaient les professeurs en droit des universités de France, dans les thèses et dans les affiches.

ANTHOLOGIE. Le premier recueil d'épigrammes, d'inscriptions grecques, tirées des ouvrages de quarante-six poëtes anciens, a été fait par Méléagre, natif de Gadare en Syrie, qui vivait sous Séleucus VI, dernier roi de Syrie. Le goût qui y règne l'a fait nommer *Anthologie*, qui signifie *bouquet de fleurs*.

J'aime le pur éclat de ces bouquets attiques
Recueillis avec goût dans la corbeille d'or
Que de l'esprit des Grecs la fleur parfume encor ;
Leur génie à la fois naïf, sublime et tendre,
Élevé sans effort, sait noblement descendre.
(CHAUSSARD, *Poétique secondaire*, ch. I.)

Après lui, Philippe de Thessalonique fit, du temps d'Auguste, un second recueil, tiré seulement de quatorze poëtes. Agathias en fit encore un troisième, environ cinq cents ans après, sous Justinien. Enfin Planude, moine de Constantinople, qui vivait en 1380, fit le quatrième, qu'il divisa en sept livres, dans chacun desquels les épigrammes sont rangées par ordre alphabétique. C'est l'anthologie telle qu'elle nous est parvenue. La meilleure édition est celle qu'a donnée le savant Jérôme de Bosch, avec la version inédite de Grotius, et que M. Van-Lenneps s'est chargé de compléter par deux volumes de notes, 6 vol. in-4°.

ANTIENNES. Elles ont été ainsi nommées parceque, dans l'origine, on chantait à deux chœurs, qui se répondaient alternativement, et l'on comprenait sous ce titre les hymnes et les psaumes que l'on chantait dans l'église. Saint Ignace, disciple des apôtres, fut, selon l'historien Socrate, l'auteur de cette manière de chanter parmi les Grecs, et saint Ambroise l'introduisit parmi les Latins. Théodoret en attribue l'origine à Diodore et à Flavien. Quoi qu'il en soit, on comprenait sous ce titre tout ce qui se chantait dans l'église par deux chœurs alternativement. Par la suite, la signification de ce mot s'est restreinte à certains passages courts, tirés de l'Écriture, et qui conviennent à la vie du saint dont on célèbre la fête.

ANTILLES. Iles de l'Amérique disposées en forme d'arc, entre la Floride et l'embouchure de l'Orénoque. Christophe Colomb les découvrit en 1492. Elles sont au nombre de huit principales. Les grandes sont Saint-Domingue, Cuba, la Jamaïque et Porto-Ricco.

ANTIMOINE. Ce minéral a été long-temps connu avant d'être employé en médecine. Paracelse est, parmi les médecins, le premier qui en fit usage, vers l'an 1522 ; il n'avait pas cependant été le premier à reconnaître les propriétés qu'on lui accorde. Cette découverte est due à un moine nommé Basile Valentin, Allemand de nation. Ce moine, qui cherchait la pierre philosophale, ayant jeté aux pourceaux le résidu de ses expériences, reconnut que ceux qui en avaient

mangé, après avoir été purgés violemment, en étaient devenus bien plus gras. La fantaisie lui prit de faire le même essai sur ses confrères; mais la dose était trop forte, et les religieux en moururent. De là le nom d'*antimoine* qu'on donna dans la suite à ce minéral. Malgré cet accident funeste, Basile Valentin ne se rebuta pas, il chercha à diminuer ce que ce remède pouvait avoir de dangereux, et parvint à le préparer de manière à en tempérer la violence.

Suivant d'autres, il a été ainsi nommé comme n'étant presque jamais seul, d'*anti* et de *monos*, parcequ'il est toujours mêlé avec des matières étrangères.

L'antimoine a tous les caractères du métal, excepté qu'il n'est pas malléable. On le trouve dans les mines de toutes sortes de métaux, surtout dans celles d'argent et de plomb. Quelques uns l'ont appelé *marcassite de plomb*. Il se fond au feu, mais avec quelque difficulté; il se dissout dans l'eau. La Hongrie et l'Allemagne sont les principaux lieux qui le produisent. On en distingue de deux sortes, le mâle et la femelle; le dernier est le meilleur. L'antimoine est employé à quantité d'usages: on s'en sert pour donner un poli admirable aux verres ardents concaves; mêlé au cuivre, il rend le son des cloches plus fin; il entre dans les caractères d'imprimerie, et dans l'étain, pour le rendre plus dur et plus blanc. Ses préparations sont innombrables pour les usages de la médecine.

ANTIPODES. L'opinion que la terre est ronde, habitée en tous sens, et que par conséquent il y a des antipodes dont les pieds sont opposés aux nôtres, est une des plus anciennes vérités connues des anciens philosophes. Diogène Laërce dit, dans un endroit de son histoire, que Platon était le premier qui eût nommé *antipodes* les habitants de la terre qui nous sont opposés. Il ne veut pas dire que Platon ait enseigné le premier cette opinion, mais seulement qu'il a le premier employé le mot d'*antipodes*; car, dans un autre endroit, le même Diogène Laërce cite Pythagore comme auteur de cette opinion. Plutarque a aussi un passage là-dessus, par lequel il paraît que c'était un point discuté de son temps. Lucrèce et Pline, qui combattent ce sentiment, ainsi que saint Augustin, servent aussi à faire voir que de leur temps il devait avoir prévalu.

« Ceux qui sont diamétralement opposés, ou placés aux deux extrémités d'une ligne qui passerait par le centre de la terre, sont *antipodes* l'un à l'autre: Paris et tout le reste de l'Europe ont leurs antipodes dans la mer du Sud, un peu à l'orient de la Nouvelle-Zélande. Ils ont la latitude égale, mais l'une septentrionale et l'autre méridionale; ils diffèrent en longitude de cent quatre-vingts degrés; du reste, ils ont tout opposé, les saisons, les jours et les heures. Depuis plus de deux mille ans qu'on connaît la rondeur de la terre, les savants n'ont point douté qu'il n'y eût des antipodes; ce n'a été que dans les temps de la plus stupide ignorance qu'on a pu avoir le moindre doute à cet égard. Mais on a quelquefois de la peine à se figurer comment les hommes peu-

vent habiter des pays antipodes, en sorte que leurs pieds soient tournés les uns contre les autres. On imagine d'abord que les uns ou les autres doivent avoir la tête en bas; mais, pour rectifier cette idée, on n'a qu'à examiner pourquoi nous sommes debout sur la surface du globe; pourquoi nous retombons sans cesse à cette première situation, dès qu'un effort étranger nous en a tirés. Cette force avec laquelle tous les corps descendent vers la terre, soit qu'on l'appelle *pesanteur, gravité* ou *attraction,* quoique sa cause soit inconnue, se manifeste dans tous les points de notre globe. » (Ricard, poëme de *la Sphère,* note du septième chant, page 280.)

ANTOINE (l'ordre militaire de saint) fut établi en 1381, par Albert de Bavière, comte de Hainault, de Hollande et de Zélande, dans le dessein de faire la guerre aux Turcs. Les chevaliers devaient être ecclésiastiques; ils portaient deux T (nommés *Tau*) l'un sur l'autre, une ceinture d'ermite bleue en cercle bordée d'or avec un fermail à gauche, en sa partie inférieure; et à droite au même niveau était attachée une béquille avec une clochette aussi d'or; cette béquille était posée en bande sur le premier *Tau.*

ANTROPOGRAPHE. *V.* TÉLÉGRAPHE.

AOUT. Ce mois, appelé anciennement *sextilis,* ou le sixième, parceque tel était son rang dans le calendrier de Romulus, reçut une autre dénomination sous le onzième consulat d'Auguste. L'an 730 de Rome, le sénat publia l'édit suivant, que Macrobe nous a conservé dans le premier livre des Saturnales. « Parceque dans le mois » *sextilis* César Auguste a com- » mencé son premier consulat, a » eu trois fois les honneurs du » triomphe, a vu marcher sous » ses auspices les légions du Jani- » cule, a réduit l'Égypte sous l'o- » béissance du peuple romain, et » terminé la guerre civile, il plaît » et il plaira au sénat que ce mois, » le plus heureux pour l'empire, » soit désormais appelé *Auguste.* »

Les Anglais appellent le premier jour d'août *lamb's day,* jour de l'agneau, apparemment d'une coutume qui s'observait autrefois dans la province d'York. Tous ceux qui tenaient quelques terres de la cathédrale étaient obligés d'amener ce jour-là dans l'église, à la grand'messe, un agneau vivant pour offrande. C'est de ce mot *auguste,* ou *augustus,* que nous est venu par contraction *aoust* et ensuite *août.* Il faut avouer que cette contraction n'est point heureuse, et que, si elle accourcit ce terme, elle en rend la prononciation extrêmement dure.

APOLOGUE, histoire feinte, morale et instructive. « L'apologue, dit M. Féraud, est distingué de la fable proprement dite, en ce que celle-ci ne fait parler que les animaux ou les choses inanimées, et que l'apologue a plus d'étendue, et fait parler et met en jeu les hommes, les anges et les dieux. Ainsi *apologue* est le genre, et *fable* n'est que l'espèce. »

C'est à Ésope, philosophe phrygien, que l'on attribue l'invention de cette espèce de fiction, dont le but est de corriger les mœurs des hommes; non pas parcequ'il fut le premier à en faire usage, mais parcequ'il s'en servit con-

stamment et avec le plus grand sucès. *Voyez* LANGAGE.

L'apologue est un don qui vient des immortels,
Ou, si c'est un présent des hommes,
Quiconque nous l'a fait mérite des autels.
Nous devons, tous tant que nous sommes,
Ériger en divinité
Le sage par qui fut ce bel art inventé.
C'est proprement un charme; il rend l'âme attentive,
Ou plutôt il la tient captive,
Nous attachant à des récits
Qui mènent à son gré les cœurs et les esprits.
(LA FONTAINE.)

APOTHÉOSE. Cérémonie par laquelle les anciens mettaient les empereurs, impératrices, etc., au rang des dieux. Dans les premiers temps; les hommes bienfaiteurs de leurs semblables, les législateurs, les fondateurs des villes, les inventeurs des arts, les guerriers célèbres, récompensés pendant leur vie par l'estime et l'admiration publique, l'étaient encore après leur mort par les honneurs accordés à leur mémoire. On donnait à leurs tombeaux des places distinguées; on les décorait avec un soin religieux; on les couvrait de fleurs et d'offrandes; on s'assemblait autour de ces monuments respectables, pour rendre un hommage annuel à ceux dont les cendres y reposaient. Cette coutume, en dégénérant, produisit l'apothéose; et comme la flatterie avait souvent transformé les hommes en héros, la superstition transforma les héros en dieux.

La première apothéose que l'on connaisse est celle d'Osiris, suivie peu après de celle de Bélus. Toutes les divinités des Grecs, Saturne, Jupiter, tous les autres princes de la famille des Titans, sont beaucoup plus modernes.

Xénophon atteste que Cyrus a été le premier des hommes qui ait été adoré de son vivant comme un dieu.

Cicéron mentionne les apothéoses d'Erechthée et de ses filles; Plutarque et Diodore, celle de Thésée; saint Augustin, celle de Codrus; Origène, celle d'Hercule Thébain, fils d'Alcmène et d'Amphiaraüs.

Les Grecs, non contents de faire aux grands hommes de magnifiques funérailles, de leur élever de superbes tombeaux, leur rendaient encore les honneurs divins; ils leur dressaient des autels, et leur immolaient des victimes. Souvent même ils leur bâtissaient des temples, établissaient des jeux solennels, des sacrifices annuels, et célébraient des fêtes en leur honneur.

Les apothéoses ou déifications passèrent des Grecs aux Romains. Le premier qu'on mit au rang des dieux à Rome fut Romulus. On lui bâtit un temple, on lui dressa des autels, et on célébra des fêtes en son honneur.

Depuis Romulus jusqu'à Auguste, les Romains ne firent point d'apothéose : ce fut ce dernier qui s'avisa de la rétablir en faveur de Jules-César, son père adoptif, et dans la suite les Romains, par une flatterie outrée, mirent tous les empereurs au rang des dieux.

C'est à ce sujet que Julien, dans sa satire des Césars, appelle Auguste *faiseur de poupées*, comme ayant introduit l'usage des poupées célestes, ou des nouveaux simulacres de la divinité.

Les mêmes honneurs furent déférés aux impératrices, entre autres à Livie et à Drusille, sœur et maîtresse de Caligula.

APOTHICAIRE. Il n'est pas fa-

cile, disent les auteurs de la *Bibliothèque britannique, Littérature*, t. XII, p. 216, de décider en quoi les *pigmentarii*, les *seplasiarii*, les *pharmacopolæ* et les *medicamentarii* des Romains différaient de nos apothicaires. On ignore l'époque à laquelle les médecins confièrent exclusivement à ceux-là la préparation des drogues dont ils ordonnaient l'usage. Conring affirme que, dès le premier siècle de l'ère chrétienne il vint en Espagne et en Italie des apothicaires d'Afrique. Le mot *apotheca* signifie un *magasin :* celui qui le possédait se nommait *apothecarius ;* de là le mot italien *bottega*, qui signifie *boutique*.

APPROBATION (*en librairie*). Il est vraisemblable que lors de la renaissance des lettres les livres n'étaient pas sujets, comme ils l'ont été depuis, à la formalité d'une approbation; et ce qui nous autorise à le croire, c'est que le bienheureux Autpert, écrivain du huitième siècle, pour se mettre à couvert des critiques jaloux qui le persécutaient, pria le pape Étienne III d'accorder à son commentaire sur l'Apocalypse une approbation authentique; ce que, dit-il, aucun interprète n'a fait avant lui, et qui ne doit préjudicier en rien à la liberté où l'on est de faire usage de son talent pour écrire

Dans les premières éditions de nos livres, on ne remarque ni privilége du prince ni approbation des docteurs. Quand on commença à prendre des priviléges en France, on s'adressait au parlement, qui les donnait pour le roi.

ARACK ou ARRACK, liqueur spiritueuse qui vient des Indes orientales, et dont les Anglais font beaucoup d'usage pour la composition de leur *punch*. Le nom est indien : il signifie tout ce qui est fort ou distillé; de sorte que les Indiens donnent le nom d'*arack* à l'eau-de-vie; mais nous ne l'appliquons proprement qu'à leur liqueur, qui est une distillation de jus de cocotier, qu'on fait couler par incision. Ce jus, qui s'appelle *toddy*, est lui-même une liqueur assez agréable : dans sa fraîcheur, elle purge ceux qui en usent; vieille, elle monte à la tête, et fait d'assez bon vinaigre : les Anglais de Madras s'en servent pour levain ou ferment, dans leur pain. L'arack de Goa passe pour le meilleur, quoique celui de Batavia soit plus fort; le premier se reçoit dans des vaisseaux de terre, et l'autre dans des alambics de cuivre, qui le rendent plus dur et moins agréable. Quelques uns donnent aussi le nom d'*arack* à une distillation de riz.

ARBALÈTE, arme composée d'un arc d'acier monté sur un fût de bois, d'une corde et d'une fourchette. On la bande avec effort par le moyen d'un fer propre à cet usage. L'invention de l'arbalète est attribuée aux Phéniciens.

Les anciens avaient de grandes machines avec lesquelles ils jetaient des flèches, qu'ils appelaient arbalètes ou *balistes*. Le mot arbalète vient d'*arbalista* ou *arcu-balista*.

Louis-le-Gros, aïeul de Philippe-Auguste, attaqua Drogon de Montjai avec une troupe d'archers et d'arbalétriers; cependant l'usage de l'arbalète n'était pas encore universellement reçu. Le second concile de Latran, tenu

sous Louis-le-Jeune, fils de Louis-le-Gros et père de Philippe-Auguste, défend, sous peine d'anathème, cette invention meurtrière des arbalétriers et archers. Mais enfin l'usage des arbalètes fut rétabli, d'abord en Angleterre par le roi Richard, dit *Cœur-de-Lion*, lequel fut bientôt imité par Philippe-Auguste.

Outre l'exercice de l'arc (*voy.* ce mot), plusieurs villes de France ont encore eu celui de l'arbalète. Les gendarmes-arbalétriers ont servi jadis de chevau-légers; ils se distinguèrent tellement, qu'ils avaient un conducteur général nommé le *grand-maître des arbalétriers*. Matthieu de Beaune l'était sous saint Louis, en 1260; Étienne de la Beaume, Bourguignon, en 1338; et le dernier fut Aymard de Prie, mort en 1534.

La suppression de cette milice n'est pas fort ancienne : l'arc, l'arbalète et les flèches étaient encore en usage sous le règne de François Ier. Il avait à la bataille de Marignan, parmi ses gardes, une compagnie de deux cents archers à cheval qui firent merveille. Brantôme parle des arbalétriers gascons de son temps. « A la journée de la Bicoque, en 1522, il n'y avait, dit-il, en notre armée qu'un seul arbalétrier, mais si adroit, que Jean de Cardonne, capitaine espagnol, ayant ouvert la visière de son armet pour respirer, l'arbalétrier tira sa flèche avec tant de justesse, qu'il lui donna dans le visage et le tua, etc. » Les arbalétriers ont souvent rendu des services signalés à nos rois. Les arbalétriers de Saint-Quentin, commandés par Raoul de Vermandois, volèrent, en 1108, au secours de Louis-le-Gros, se précipitèrent dans la mêlée, et amenèrent à ses pieds Thomas de Marle, seigneur de Couci, chef de la conjuration de plusieurs seigneurs français joints aux Anglais contre Louis.

Les arbalétriers accourus à l'armée de Philippe-Auguste contribuèrent au gain de la bataille de Bouvines en 1214; et en 1340, ils furent choisis pour la garde de la personne et du navire de Philippe VI, qui allait tenter une descente en Angleterre. En 1358, ils se signalèrent au siége de Saint-Valéry. En 1557, après la perte de la bataille de Saint-Laurent, l'armée victorieuse, forte de cent mille hommes, assiégea Saint-Quentin, où il n'y avait que quatre cent cinquante soldats. Les arquebusiers, qui avaient succédé aux arbalétriers, soutinrent pendant un mois les efforts de l'ennemi, et la ville ne fut emportée qu'après onze assauts. On ne finirait pas si l'on voulait rapporter tous les services rendus par cette milice de citoyens. L'exercice de l'arbalète, tombé presque partout, fut remplacé par celui de l'arquebuse. *Voyez* ce mot.

ARBRE D'OR (*Albero d'oro*). C'est le nom d'un beau palais de Venise. Un de ses anciens possesseurs, dominé par la fatale passion du jeu, perdit jusqu'à ce palais, le seul bien qui lui restait, et par une bizarrerie digne d'un joueur, voulut absolument se réserver un des arbres du jardin; mais dans l'excès de son désespoir, il joua cet arbre même, et par un caprice du sort, qui ne doit nullement autoriser les fous qui lui ressemblent, sa dernière ressource

lui fit regagner avec tout ce qu'il avait perdu des sommes considérables; de là le nom de ce palais.

ARC. Cette arme, ainsi que la fronde, paraît remonter à la plus haute antiquité. Les Perses apprirent des Mèdes à manier l'arc et le javelot; c'est à Apollon que les anciens attribuaient l'invention de cette arme, qu'ils mettaient dans la main de ce dieu, aussi bien que dans celle de l'Amour, de Diane, d'Hercule, d'Hippolyte, etc. Les Grecs, les Romains, et surtout les Parthes, s'en servaient fort avantageusement.

L'exercice de l'arc était familier aux Gaulois. Après Mercure, ils adoraient Apollon, surtout à cause de la protection qu'il accordait aux *tireurs d'arc*. L'inclination de ces peuples pour cet exercice est devenue comme héréditaire dans plusieurs villes de France, notamment de Bourgogne.

Avant l'usage des armes à feu, une partie de l'infanterie était armée d'arcs; les habitants des villes et des bourgs étaient même obligés de s'exercer à en tirer. Nos rois donnèrent des prix et des exemptions aux plus adroits. De là l'origine et les priviléges des compagnies bourgeoises qui subsistaient encore avant la révolution en plusieurs provinces, notamment en Flandre, en Picardie et en Bourgogne, où elles furent établies par Philippe-le-Hardi en 1393, et confirmées par ordonnance de Philippe-le-Bon en 1427. Les rois se sont fait un plaisir de renouveler à ces compagnies les priviléges accordés par les ducs, parcequ'on les a toujours considérées comme un corps de réserve prêt à marcher au premier ordre, et comme une garde assurée pour les villes.

On en a mille fois éprouvé l'utilité. Les archers d'Autun, joints aux arquebusiers, battirent en 1523, près de Lucenay, huit cents *robeurs*, qui, après avoir pillé Clamecy, Vermenton, Givry, prétendaient emporter Autun d'emblée.

Philippe-le-Bon aimait à se trouver aux jeux de l'arc à Lille, Bruges, Dijon, Beaune, Châlons. Henri II, Charles IX, Henri IV, s'y trouvèrent plusieurs fois.

Louis XIV, étant à Montpellier, se déclara le chef du *noble jeu de l'arc*, et décocha plusieurs flèches au *papegai* (à l'oiseau). Des princes, ses petits-fils, à leur passage, signèrent sur les registres des chevaliers de l'arc, et tirèrent aussi plusieurs flèches.

Louis XI, qui, en 1481, cassa les francs-archers, laissa subsister l'exercice militaire des archers bourgeois.

La *fête de l'arc* ou du *perroquet* est un divertissement public que l'on renouvelle tous les ans à Montpellier, au commencement du mois de mai, comme celle de l'*oie* en plusieurs autres endroits du royaume; on la nomme ailleurs le *papegai* ou l'*oiseau*. Cet exercice fut institué à Montpellier par les rois d'Arragon, lorsqu'ils en étaient maîtres.

ARC-EN-CIEL. Un spectacle aussi magnifique que celui que présente ce phénomène a dû frapper les premiers humains et les saisir d'étonnement. Les hommes sauvés du déluge l'ont reçu comme un signe de paix de la part de Dieu, et les anciens en

ont fait une divinité sous le nom d'Iris.

. . . . . De Junon l'agile messagère
Glisse dans l'air sur une aile légère.
De ses couleurs le mélange éclatant
Brille à sa suite : il peint en un instant
L'immensité des célestes campagnes,
Descend en arc au-dessus des montagnes,
Touche les pins, les chênes, et paraît,
En l'éclairant, embraser la forêt.
(Malfilatre, *Narcisse*, ch. iv.)

La cause de ce météore, dit M. Dutens, n'était pas ignorée des anciens; une comparaison dont se sert Plutarque fait voir qu'ils en avaient une idée presque aussi juste que nous.

Antonio de Dominis, archevêque de Spalatro en Dalmatie, dans son livre intitulé *De radiis visûs et lucis*, imprimé à Venise en 1611, a le premier, du moins chez les modernes, expliqué les causes de ce météore; mais il était réservé au célèbre Newton de mettre la matière dans son plus grand jour, en appliquant à ce phénomène sa découverte de la décomposition de la lumière et de la réfrangibilité propre à chaque espèce de rayon. Il s'assura que chaque rayon de lumière, quelque petit qu'il soit, est composé d'une infinité de rayons différemment colorés. On distingue dans leur infinité sept couleurs que l'on peut regarder comme primitives; ces couleurs sont le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo, le violet; ce sont du moins les seules dont les nuances marquées nous deviennent sensibles.

ARCHER. Ce mot, dans son origine, signifie un homme de guerre qui se sert d'un arc. Une partie de la garde du roi portait autrefois ce nom, comme on le peut voir dans *le Trésor des histoires de France*, par Gilles Corrozet, ouvrage écrit du temps de Henri III.

Suivant Mézeray, Charles VII ordonna, en 1448, que chaque village du royaume lui fournirait un archer à pied, lequel serait choisi entre soixante jeunes gens. Cette milice composait un corps qu'on nomma *francs-archers;* ils étaient appelés *francs,* parcequ'ils ne payaient aucune taille, et *archers*, parcequ'ils portaient à la guerre des *arcs* et des flèches.

ARCHEVÊQUE. Ce titre fut inconnu à la primitive église : on croit que saint Athanase fut le premier qui l'introduisit vers le milieu du quatrième siècle, en le donnant par occasion à l'évêque d'Alexandrie. Ce nom fut aussi donné quelquefois aux papes et à quelques évêques des plus grandes villes. Les églises de France n'avaient pas encore adopté ce titre au commencement du septième siècle, comme il paraît par saint Isidore de Séville, par les évêques qui souscrivirent au concile d'Orléans, tenu en 621, et par ceux qui souscrivirent à l'immunité de l'abbaye de Saint-Denis en 659. Nul n'y prend le titre d'archevêque, quoique plusieurs prennent celui de métropolitain.

L'église d'Afrique avait proscrit cette dénomination comme pleine de faste et d'orgueil; mais ce que ce terme semblait avoir d'odieux ayant disparu avec le temps, toute l'église d'Occident l'adopta, aussi bien que celle d'Orient, comme un terme propre à exprimer le degré d'honneur et de juridiction qu'ont les métropolitains sur les évêques leurs suffragants. Ce titre ne devint familier et ordinaire en

France que sur la fin du neuvième siècle.

ARCHITECTURE. Cet art, sans contredit le plus ancien des arts si l'on applique ce mot à la construction des premiers abris que les hommes élevèrent, dut être très grossier dans son origine ; ce ne fut que fort long-temps après qu'il se perfectionna. Le besoin l'avait fait naître, le luxe l'embellit.

La Chaldée, la Chine, l'Égypte et la Phénicie, sont les premières contrées où nous voyons que l'architecture proprement dite ait été mise en usage. Par ce qui nous reste des monuments égyptiens, nous pouvons juger de ce qu'était l'architecture dans l'ancienne Égypte : elle était lourde, massive, mais grande par ses dimensions et faite pour braver les siècles et la barbarie des hommes : les Égyptiens, avec leurs formes pyramidales et leurs énormes colonnes, semblent avoir voulu construire pour l'éternité. Les Grecs, plus heureusement organisés que les Égyptiens, reçurent de ces derniers des leçons d'architecture; mais ce fut pour les rendre à tous les peuples, et leur présenter des modèles qui, sous le double rapport de l'élégance et de la grâce, ne devaient point être surpassés. « C'est des Grecs, dit Goguet, que l'architecture a reçu cette régularité, cette ordonnance, cet ensemble, qui sont en possession de charmer nos yeux. C'est leur génie qui a enfanté ces compositions sublimes et magnifiques qu'on ne saurait se lasser d'admirer. On leur doit, en un mot, toutes les beautés dont l'art de bâtir est susceptible. Dans ce sens, on peut dire que les Grecs ont inventé l'architecture. Ils n'ont rien emprunté à cet égard des autres nations. C'est un art qu'ils ont créé entièrement. La Grèce a fourni les modèles et prescrit les règles qu'on a suivies par la suite, lorsqu'on a voulu exécuter des monuments dignes de passer à la postérité. On trouve dans les trois ordres de l'architecture grecque tout ce que cet art peut produire, soit pour la majesté, l'élégance, la beauté et la délicatesse, soit pour la solidité. »

C'est particulièrement sous ses empereurs que Rome paraît avoir cultivé l'architecture, qu'elle ne connaissait que fort peu au temps de sa fondation. Ses grands chemins, dit l'auteur du discours historique en tête du *Dictionnaire de l'industrie humaine*, Paris, an IX, ses palais, ses temples, ses peintures en mosaïque, ses aqueducs, ses cirques, ses amphithéâtres, ses bains, ses ponts, ses arcs de triomphe, l'invention de l'ordre composite, ses salles de spectacle, et tant d'autres édifices publics, dont le souvenir passera à la postérité, perpétueront la mémoire de César, de Vespasien, de Tite, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle.

Les Romains n'ont donc cultivé l'architecture que vers la fin de la république, et lorsque, vainqueurs de l'Asie et de la Grèce, ils en rapportèrent les richesses avec le goût des arts. Ils conservèrent l'ordre toscan, qui sans doute avait régné constamment en Italie, et ils associèrent cet ordre aux trois ordres qu'on leur apporta de la Grèce. Ils en inventèrent un cinquième, qui est l'or-

dre composite, et qui n'est, comme l'on sait, qu'un mélange de l'ionique et du corinthien. Cependant l'architecture a, depuis ce temps-là, conservé ces cinq ordres, qui sont le dorique, l'ionique, le corinthien, le toscan et le composite. Ces ordres représentent les différences que le goût de chaque nation a pu apporter dans les bâtiments publics et particuliers.

L'invention des deux premiers ordres d'architecture dont les Grecs aient fait usage est entièrement due, suivant Goguet, aux habitants de l'Asie mineure. Leur nom, dit-il, les fait assez connaître. Le *dorique* est né dans la Doride, et l'*ionique* dans l'Ionie. Le *corinthien* n'a paru que long-temps après ces deux premiers ordres. Ce dernier semble avoir pris naissance dans la Grèce proprement dite. C'est le plus riche, le plus magnifique et le plus élégant de tous les ordres grecs, et l'on peut dire de tous ceux que l'architecture ait jamais inventés; mais, ajoute cet auteur, il est raisonnable d'avouer qu'on ignore comment et dans quel temps précisément ces ordres d'architecture ont été inventés. Le corinthien tire son nom de la ville de Corinthe, où, suivant l'opinion la plus commune, il fut d'abord suivi par le sculpteur Callimaque, qui vivait l'an du monde 3464, et le 540e avant Jésus-Christ.

« C'est de la noblesse des proportions de la nature humaine que furent prises celles de l'architecture. L'homme fournit les proportions de l'ordre *dorique :* comme plus majestueux, il était ordinairement consacré aux grands dieux et aux héros. La femme, plus svelte, plus délicate, donna celles de l'ordre *ionique :* celui-ci a été plus fréquemment employé aux temples des déesses. Inventé par Callimaque, le *corinthien*, semblable à une jeune fille, fraîche, belle, mais intacte, n'est qu'un composé des autres, plus délicat et plus orné. » (*Lettres d'Italie*, tom. V, 1780.)

L'ordre *toscan* a pris naissance dans la Toscane. Le plus simple, le plus solide de tous les ordres, il est propre aux bâtiments qui exigent beaucoup de solidité.

La chute de l'empire d'Occident entraîna celle de l'architecture, qui tomba dans un oubli dont elle ne put se relever de plusieurs siècles, et se trouva réduite à une telle barbarie, que ceux qui la professaient négligèrent entièrement la justesse des proportions, la convenance et la correction du dessin dans lesquels consiste tout le mérite de cet art.

L'architecture *gothique*, dit un savant de nos jours, n'a point de patrie, elle n'est l'invention d'aucun peuple ni d'aucun siècle; mais elle est uniquement soit la dégénération de l'architecture antique, soit le mélange du goût de l'Orient avec celui de cette architecture abâtardie, mélange qui, combiné par le hasard dans des temps d'ignorance, est devenu, sous l'empire de la routine, une sorte de désordre ordonné: ce fut moins un art que l'absence de l'art.

Cependant cette architecture gothique dominait en France et dans les autres pays de l'Europe, lorsque, sous les règnes de Louis XII et de François Ier, on vit arriver en France des archi-

tectes d'Italie, qui les premiers firent revivre la belle architecture qu'on venait de déterrer des superbes débris de l'ancienne Rome.

Peu de temps après un Français, nommé Louis de Foix, parut l'emporter sur les architectes italiens. Celui-ci fut contemporain du célèbre Vignole. Cependant la superbe colonnade du vieux Louvre, dont Perrault donna le dessin, n'avait pas encore commandé l'admiration et prouvé que les architectes français pouvaient égaler, peut-être même surpasser, tout ce que les Romains avaient fait de plus grand. L'académie d'architecture n'existait point encore, et le siècle d'un nouvel Auguste n'avait pas encore brillé sur la France. Traversant avec rapidité l'espace qui sépare cette époque de celle où nous vivons, espace pendant lequel l'art qui nous occupe a eu des succès plus ou moins marqués, nous terminerons cet article par le passage d'un auteur contemporain :

« L'architecture, plus favorisée dans ses études que dans ses travaux, a vu se former dans les écoles de Paris et de Rome beaucoup de bons élèves qui lui promettent de grands succès. Mais cet art a besoin, pour s'élever, de la protection constante des gouvernements. De vastes plans ont été conçus en France depuis vingt ans; les malheurs de la guerre en ont suspendu l'exécution. Toutefois l'architecture française a produit, dans la période que nous embrassons, des monuments que montrerait avec orgueil une nation moins riche que la nôtre en chefs-d'œuvre. » (*Dictionn. des découvertes en France de* 1789 *jusqu'à* 1820, Paris, 1822, *Introduction*, page 55.)

ARÈNE (du latin *arena*). Signifie proprement le sable, le gravier dont la terre est couverte en certains endroits, et principalement aux rivages de la mer et des rivières. Il s'est dit par extension des places, des lieux où les anciens Romains faisaient combattre les gladiateurs, parcequ'on avait soin d'y répandre du sable.

DESCRIPTION DES ARÈNES DE NÎMES.

. . . .

Monument qui transmet à la postérité
Et leur magnificence et leur férocité (la magnificence et la férocité des Romains).
Par des degrés obscurs, sous des voûtes antiques,
Nous montons avec peine au sommet des portiques.
Là, nos yeux étonnés promènent leurs regards
Sur les restes pompeux du faste des Césars.
Nous contemplons l'enceinte où l'arène souillée
Par tout le sang humain dont elle fut mouillée,
Vit tant de fois le peuple ordonner le trépas
Du combattant vaincu qui lui tendait les bras.
Quoi! dis-je, c'est ici, sur cette même pierre,
Qu'ont épargné les ans, la vengeance et la guerre,
Que ce sexe si cher au reste des mortels,
Ornement adoré de ces jeux criminels,
Venait d'un front serein et de meurtres avide
Savourer à loisir un spectacle homicide!
C'est dans ces tristes lieux qu'une jeune beauté,
Ne respirant ailleurs qu'amour et volupté,
Par le geste fatal de sa main renversée
Déclarait sans pitié sa fatale pensée,
Et conduisait de l'œil le poignard suspendu
Dans le flanc du captif à ses pieds étendu.

(*Voyage de Chapelle et de Bachaumont.*)

ARÉOMÈTRE, ou PÈSE-LIQUEUR. M. Homberg, de l'Académie des sciences, a imaginé, sur la fin du dix-septième siècle, cet instrument, qui sert à mesurer la densité ou la pesanteur des fluides. On en peut voir la description dans les *Transact. philos.*, n° 262. Plusieurs savants se sont depuis appliqués à perfectionner cette découverte; et, en 1796, le célèbre Guyton a imaginé un nouvel instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique des so-

lides et des fluides. En comparant le *gravimètre* (c'est le nom que l'inventeur donne à cet instrument) avec les aréomètres connus, M. Guyton a fait connaître à l'Institut la supériorité du gravimètre sur les autres aréomètres, tant pour l'exactitude des résultats que pour la possibilité d'éprouver toutes les substances, et la facilité de comparer les épreuves.

ARÉOPAGE. Les anciens ne sont pas d'accord sur le temps auquel on doit fixer l'établissement de ce célèbre tribunal d'Athènes. Mais, depuis la découverte des marbres d'Arondel, on ne peut pas, selon Goguet, en rapporter l'établissement à d'autres qu'à Cécrops, puisque sous le règne de Cranaüs, son successeur, l'aréopage était déjà en si grande réputation, que Neptune et Mars le choisirent pour arbitre de leur différent. Il est donc prouvé par les marbres d'Arondel que ce tribunal subsistait neuf cent quarante-un ans avant Solon; mais comme ce tribunal avait été humilié par Dracon, et que Solon lui rendit sa première splendeur, cela a donné lieu à la méprise de quelques auteurs, qui ont regardé Solon comme l'instituteur de l'Aréopage. Au commencement, dit Goguet, les membres de ce fameux tribunal étaient choisis entre les plus prudents et les plus judicieux personnages de la ville. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre des juges dont il était composé, ce qui me ferait croire qu'il a varié en différents temps. L'édifice dans lequel l'aréopage s'assemblait dans son origine était très simple et très grossier; il était placé au milieu d'Athènes, sur une colline située à l'opposite de la citadelle. Cette position devait être très incommode pour des vieillards qui ne pouvaient monter qu'avec peine : c'est ce qui détermina les aréopagites à transporter leur tribunal dans un endroit de la ville appelé *le Portique du roi*. C'était une place exposée à toutes les injures de l'air. Les juges s'y rendaient en grand silence. Aussitôt qu'ils étaient réunis, on les enfermait dans une enceinte tracée par une espèce de corde qu'on faisait tourner autour d'eux. Ils étaient assis sur des siéges de pierre, tenant à la main, pour marque de leur caractère, une manière de bâton fait en forme de sceptre.

ARÉO-THERMOMÈTRE. L'aréo-thermomètre, pour lequel M. Hervieux a obtenu un brevet de cinq ans, est en argent, disent les auteurs du *Dictionnaire des découvertes en France de* 1789 *jusqu'à la fin de* 1820; d'une forme très élégante; plus commode, et d'une construction plus parfaite que celle des instruments analogues. Les tables que l'auteur a publiées abrègent les calculs, et suffisent au commerce. Ce même instrument, ajoutent-ils, a l'avantage d'indiquer les degrés de pesanteur des liqueurs et ceux de la température, sans qu'il soit nécessaire de le sortir du vase dans lequel il est plongé. La tige est disposée de manière à recevoir, d'un côté, l'échelle des degrés de l'aréomètre, et de l'autre celle du thermomètre de Réaumur; ce qui donne le moyen prompt et sûr de connaître sur-le-champ le titre réel des liqueurs, sans craindre les effets des variations subites de

la température. Pour cela il suffit de regarder l'un des côtés de la tige pour avoir le degré marqué par l'aréomètre; et sur l'autre on verra le nombre des divisions que présente l'échelle du thermomètre au-dessous du dixième degré, qui a été pris pour base de toutes les opérations, étant celui fixé par la loi pour la vérification des liqueurs.

ARGENT. On lit, dans le *Discours historique sur l'industrie humaine*, en tête du *Dictionnaire de l'industrie* : « L'histoire ancienne nous apprend qu'assez peu de temps après le déluge les hommes avaient trouvé le secret de jeter en fonte les métaux d'or et d'argent, d'en faire des figures, d'exprimer les différents objets, et d'en composer toutes sortes d'ornements et de vases. »

ÂGE D'ARGENT.

C'est, selon les poëtes, le temps que Saturne, chassé du ciel par son fils Jupiter, passa en Italie avec Astrée, déesse de la justice. Saturne enseigna l'art de cultiver la terre, qui refusait de produire d'elle-même, parceque les hommes commençaient à devenir méchants. On éprouva dès lors les premières vicissitudes des saisons, et on eut recours aux arts pour suppléer à ce que ne donnait pas la nature. Ce fut sur la fin de cet âge que Jupiter commença à régner.

Vainqueur du vieux Saturne, un dieu moins indulgent
Soumit bientôt le monde à son sceptre d'argent.
Jupiter, en saisons partageant les années,
De l'antique printemps abrégea les journées.
L'été brûla les champs glacés par les hivers,
Et l'automne inégale attrista l'univers.
Alors l'air s'alluma de chaleurs dévorantes,
Et le froid aiguisa ses flèches pénétrantes.
On chercha des abris : un antre, des buissons
Furent nos premiers toits, nos premières maisons.
Pour la première fois un long travail commence.
Il fallut enfouir une ingrate semence;
Et le bœuf, attelé pour la première fois,
Connut du joug gênant la fatigue et le poids.
(DESAINTANGE, *Trad. des Métamorph.*, liv. I.)

ARITHMÉTIQUE. L'histoire, dit Goguet, nous apprend que l'arithmétique a pris naissance chez les Égyptiens et chez les Phéniciens, c'est-à-dire que ces deux peuples ont porté les premiers à un certain degré de justesse la pratique d'assembler les nombres et de les calculer. Ce fut en Égypte que Pythagore alla puiser les théories qu'il a débitées sur la nature et les propriétés des nombres.

L'antiquité attribuait aux Phéniciens l'invention de l'art de dresser des comptes. On leur donnait encore le mérite d'avoir trouvé les premiers la manière de tenir les registres et tout ce qui regarde la factorerie.

Les doigts furent sans doute le premier moyen dont les hommes se servirent pour la pratique de la numération. Dans Homère, on voit Protée compter cinq à cinq, c'est-à-dire par ses doigts, les veaux marins dont il était le conducteur. C'est de cet usage primordial de compter par les doigts, qui sont au nombre de dix, qu'est venu ce concert de toutes les nations policées à compter par dizaines, dizaines de dizaines ou centaines, dizaines de centaines ou mille, et ainsi de suite; de manière que la numération recommence toujours de dix en dix.

Comme les doigts ne pouvaient servir qu'à fixer le nombre de dix, il fallut trouver quelque autre signe

qui fixât le nombre des dizaines, des mille, etc. Les petits cailloux, les grains de sable, de blé, les noyaux, servirent d'abord à cette opération; c'est ainsi qu'en usent aujourd'hui plusieurs nations sauvages de l'un et de l'autre continent. Le mot de *calcul,* que nous avons emprunté des Romains, vient de l'ancienne pratique d'employer de petits cailloux (en latin *calculi*) dans les opérations un peu composées.

Les anciens étaient si pauvres en expressions arithmétiques, qu'ils n'avaient point de mots particuliers pour désigner les nombres qui contenaient plus de dix unités. Pour énoncer, par exemple, le nombre cent vingt-sept, on disait *sept, deux dizaines* et *une dizaine de dizaines;* car il est constant qu'anciennement on commençait toujours par l'expression des unités pour remonter à celle des dizaines, puis à celle des centaines, etc. Cet usage est clairement marqué dans le texte hébreu de l'Écriture, dans Hérodote et même dans des auteurs encore plus récents : on y voit l'ancienne pratique d'exprimer les nombres en commençant toujours par les quantités les plus simples.

Blaise Pascal était à peine âgé de dix-neuf ans lorsqu'il découvrit, en 1642, la fameuse machine arithmétique, par laquelle, sans autre secours que celui des yeux et de la main, on peut faire toutes sortes de calculs sur les nombres. L'idée de cette machine a paru si utile et si belle, qu'on a cherché à la perfectionner et à la rendre plus commode dans la pratique. Leibnitz, après de longues recherches, en a effectivement trouvé une plus simple que celle de Pascal. L'Anglais Nicolas Saunderson, l'un des plus étonnants mathématiciens qu'il y ait eus au monde, a, malgré les obstacles que sa cécité mettait à ses travaux, inventé une arithmétique palpable : c'est une machine dont on trouve la description dans ses *Éléments d'algèbre,* traduits par Jaucourt.

Lord Stanhope a imaginé, en 1786, deux machines arithmétiques : la première, de la grandeur d'un volume in-8°, sert à faire avec exactitude les opérations les plus compliquées de l'addition et de la soustraction; la seconde est de la grandeur d'une table à écrire : par le moyen d'une vis, on résoud tous les problèmes de la multiplication et de la division; et, si l'opérateur se trompe et fait faire à la vis une révolution de plus, il voit tout-à-coup sortir de la table une petite boule d'ivoire, dont la présence l'avertit de son erreur.

ARME. Les pierres, les morceaux de bois bruts, les cornes des animaux auront été les premières armes dont on se sera servi. On imagina ensuite de faire durcir les bâtons au feu et de les aiguiser. On ne tarda pas non plus à tailler les morceaux de bois en forme de massue, arme si commune dans les anciens temps. Je pense encore que, dès les premiers âges, on se sera battu avec des haches; les écrivains de l'antiquité en donnent aux anciens héros. On doit mettre aussi au nombre des premières armes qu'on aura inventées, la lance et la pique.

On ne pouvait se battre que de près avec les armes dont je viens de parler; mais on chercha bientôt les moyens de pouvoir attein-

dre de loin son ennemi; et on ne tarda pas à inventer des armes propres à cet usage. On n'en voit point dans ce genre dont l'usage soit plus ancien, et en même temps plus universel, que celui de l'arc et des flèches L'Écriture dit qu'Ismaël se rendit habile à tirer de l'arc; Ésaü prend son carquois et son arc pour aller à la chasse. Je ne crois pas que la fronde ait été aussi anciennement ni aussi universellement employée que les flèches. Job est le seul écrivain des temps reculés où il soit parlé de la fronde. Les anciens croyaient que l'invention en était due aux Phéniciens.

Quant au sabre et à l'épée, ces armes n'ont été connues que postérieurement aux précédentes, puisqu'elles supposent la connaissance de l'art de travailler les métaux. Des historiens profanes attribuent l'invention de l'épée à Bélus, roi d'Assyrie et père de Ninus. L'Écriture nous apprend que cette arme était connue dans l'Asie, dès la plus haute antiquité. Abraham prend son épée pour immoler Isaac; Siméon et Lévi entrent l'épée à la main dans Sichem, et s'en servent pour massacrer les habitants.

Les armes défensives qu'on sait avoir été en usage dans l'antiquité sont le bouclier, le casque et la cuirasse; mais on ne peut point marquer dans quel pays, ni dire dans quel temps ces différentes armures ont été inventées : on sait seulement qu'elles sont d'une très haute antiquité, et que les Égyptiens prétendaient avoir inventé le bouclier.

Les Grecs, dès les temps héroïques, étaient armés à peu près de la même manière que l'ont été la plupart des peuples de l'antiquité. Ils avaient pour armes offensives la massue, la hache, l'épée, les flèches, le javelot, la fronde et la pique.

Les armes défensives étaient le bouclier, la cuirasse, le casque et des bottines de métal pour garantir les jambes. Hérodote prétend que les Grecs avaient reçu des Égyptiens le bouclier et le casque.

Si l'on en excepte le plastron, qui était particulier aux Romains, et qui consistait dans une plaque d'airain bombée que les légionnaires portaient sur la poitrine au lieu de cuirasse, les armes des Grecs et des Romains étaient les mêmes, soit pour l'attaque, soit pour la défense.

Les armes des Gaulois et des Germains ne différaient guère de celles des Grecs et des Romains, et encore, lorsque Clovis fit la conquête des Gaules, les Français n'avaient pour armes offensives que l'épée, le javelot et la hache; le bouclier était leur seule arme défensive.

Les armes offensives dont on se servait sous la troisième race, jusqu'à l'invention des armes à feu, fixée au temps de François Ier, étaient l'arc, l'arbalète, la fronde, la flèche, le poignard, l'épée, la lance, l'épieu ou bâton ferré, la hache d'arme, la massue, le mail ou maillet qui était une espèce de long marteau.

Le mousquet et la pique étaient regardés, depuis plusieurs siècles, comme nécessaires aux fantassins, lorsqu'en 1700 et 1705 Louis XIV substitua le fusil à l'un, et la baïonnette à l'autre.

Voyez POUDRE à tirer.

Voyez ARMURE.

Voyez MANUFACTURE *d'armes de luxe* de Versailles.

ARMOIRIES. Tous les peuples, dit Sainte-Foix, dans ses *Essais sur Paris*, ont eu des symboles, figures ou enseignes nationales :

Les Athéniens avaient une *chouette* pour symbole;

Les Thraces, une *mort;*

Les Celtes, une *épée ;*

Les Romains, un *aigle ;*

Les Carthaginois, une *tête de cheval ;*

Les Saxons, un *coursier bondissant;*

Les premiers Français, un *lion;*

Les Goths, une *ourse;*

Les chefs des Druïdes, des *clefs*.

Dans des temps moins éloignés, et d'après la nouvelle division des états, les nations, ou ceux qui les gouvernent, ont adopté des symboles ou armes distinctives. Nous allons faire connaître les figures symboliques des principaux états, ou des principales maisons régnantes :

Les armes de l'empire d'Allemagne, ou de l'empereur, sont un *aigle à deux têtes ;*

Celle des rois de France, *trois fleurs de lis ;*

Celles d'Espagne, *deux châteaux et deux lions écartelés ;*

Celles de Portugal, *cinq écussons chargés de pesons* qui représentent les deniers pour prix desquels le Christ fut vendu;

Celles d'Angleterre, *trois léopards ;*

Celles de Prusse, *un aigle couronné ;*

Celles de Russie ou Moscovie, *un cavalier armé, tenant la lance en arrêt et un dragon sous ses pieds ;*

Celles de Suède, *trois couronnes ;*

Celles de Danemarck, *trois lions ;*

Celles de Pologne, *un aigle les ailes ouvertes ;*

Celles de l'église romaine ou du pape, *deux clefs couronnées d'une tiare ;*

Celles du grand-turc, *un croissant.*

S'il y eut de tout temps des figures sur les boucliers et les drapeaux ce n'étaient, dans l'origine, que des emblèmes et des hiéroglyphes de fantaisie, qui ne servirent jamais, dans les anciens temps, à distinguer les familles ni à en marquer la noblesse. Les armoiries, au contraire, sont des marques héréditaires d'extraction et de noblesse, composées régulièrement de certaines figures et d'émaux, données ou autorisées par les souverains pour la distinction des personnes et des maisons.

Les savants sont fort partagés sur leur antiquité, et n'ont aucune certitude du temps et du pays où l'art qui explique et règle les symboles héroïques a pris naissance. La plupart cependant, le P. Menestrier entre autres et Muratori, font honneur aux Français d'avoir été les auteurs des principes de cette science connue sous le nom d'*art héraldique*. L'époque n'en est pas certaine ; mais on ne connaît point d'auteurs qui traitent du *blason* avant 1150.

Ces marques distinctives ont été nommées *armoiries*, parcequ'on les peignait, parcequ'on les gravait sur le bouclier, sur la cuirasse, etc., et qu'elles ont pris leur origine des armes.

Quant à l'antiquité des armoiries, nous sommes fondés à croire que leur première institution doit être rapportée aux tournois célébrés vers la fin du dixième siècle. M. de Foncemagne (*Acad. des inscriptions*, tom. XVIII et XX) a prouvé solidement que l'origine des armoiries remonte jusqu'aux tournoi que Henri Ier, surnommé l'*Oiseleur*, institua, dit-on, l'an 934, à Gottingen, pour entretenir la noblesse dans l'exercice des armes en temps de paix, et que Geoffroi de Preuilli introduisit en France vers l'an 1036.

Le rapport des armoiries aux tournoi est sensible, et en fait connaître l'origine et l'analogie. Les chevrons, les pals et les jumelles faisaient partie de la barrière qui fermait le champ du tournois : les combattants, après avoir remporté des épées ou d'autres armes, avaient droit d'en décorer leurs écus et de les y placer comme des monuments de leur valeur.

Une chose d'ailleurs qui détruit le sentiment de ceux qui reculent les armoiries jusqu'aux croisades, c'est qu'on sait indubitablement quelles étaient les armes de la famille de Regimbold, prévôt de l'abbaye de Mouri, en Suisse, depuis 1027 jusqu'en 1055; quelles étaient celles de Robert Ier, comte de Flandre, en 1072, et celles des comtes de Toulouse; ce qui prouve l'existence des armoiries avant la première croisade, publiée seulement en 1095. Cette première expédition ne fit que les multiplier, et elles furent la distinction de la noblesse d'origine jusqu'en 1371, que les roturiers anoblis commencèrent à en porter.

ARMURE. Les armes défensives qui couvrent et joignent le corps, comme la cuirasse, le casque, etc. Ce mot se dit plus particulièrement des armes de l'ancien temps, où les guerriers étaient armés de toutes pièces.

« Les seigneurs de certains fiefs, » sous la seconde race, et tous les » chevaliers sous la troisième, portaient un plastron de fer, sur » ce plastron le gobisson, sur le » gobisson le haubert, et sur le » haubert la cotte d'armes.

» Le *gobisson* ou *gambeson* était » une espèce de pourpoint de taffetas rembourré de laine et piqué. » Il servait à rompre l'effort du » coup de lance qui, sans percer le haubert, aurait pu faire » des contusions.

» Le *haubert* ou la *jacque de* » *mailles* était une tunique faite de » petits anneaux de fer, à laquelle » on accrochait les chausses qui » étaient faites de pareils anneaux » et qui couvraient la jambe.

» Le *heaulme* garantissait la tête, » le visage et le chignon du cou. » On appelait *visière* du heaulme » une petite grille qu'on pouvait » relever pour prendre l'air.

» La *cotte d'armes* était du drap » le plus fin, quelquefois d'étoffe » d'or ou d'argent; on y mettait » ses armoiries. Elle était faite » comme la subreveste des mousquetaires. » (Sainte-Foix, *Essais historiques sur Paris*, tome Ier, pag. 319, édit. de 1759.)

C'est aussi sous la seconde race que l'usage des cuirasses s'introduisit. Cette pièce de l'armure avait été connue des Grecs et des Romains. Du temps de Philippe-Auguste, les chevaliers cherchèrent à se rendre presque invulné-

rables par la manière de joindre tellement toutes les pièces de leur armure, que ni le javelot ni l'épée ne pussent pénétrer jusqu'à leur corps. Sous Louis-le-Jeune, ils avaient une espèce de pourpoint fait de cuir, bourré de laine ou de crin, et couvert par-devant d'un plastron d'acier. Par-dessus était une cotte ou chemise de mailles de fer doubles, qui descendait jusqu'aux genoux, et s'appelait *haubert*.

L'armure de tête était le heaulme, et quand on le quittait pour se reposer, on prenait l'armet, casque léger, sans visière et sans gorgerin, que portait particulièrement la cavalerie légère.

Du temps de François Ier, les piétons avaient les uns des corselets de lames de fer, qu'on appelait *hallecrets*, les autres une veste de mailles.

ARONDEL ou ARUNDEL (MARBRES D'). Les marbres de Paros, depuis nommés *marbres* d'*Arondel* ou d'*Oxford*, ont conservé les plus célèbres époques grecques depuis le règne de Cécrops, fondateur du royaume d'Athènes, jusqu'à l'archonte Diogenète, sous l'archontat duquel ils furent mis en ordre, l'an 264 avant J.-C.; ce qui présente la suite de mille trois cent dix-huit années. Ce précieux monument de chronologie, le plus beau qu'il y ait au monde, a été trouvé dans l'île de Paros, au commencement du dix-septième siècle, par Thomas Petre que lord Howard, comte d'Arondel, envoya dans le Levant, pour y recueillir les morceaux d'antiquité les plus rares.

ARPENTAGE. De toutes les parties de la géométrie, l'arpentage ou la planimétrie pratique est la première qui ait été réduite en art. Son origine remonte au premier partage des terres. Dès qu'il se forma des sociétés politiques, il fallut fixer l'étendue des héritages. Jamblique rapporte l'usage de mesurer les terres en Égypte au temps où l'on place le règne des dieux, c'est-à-dire dans les siècles les plus reculés. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'arpentage était connu très anciennement chez les Babyloniens et chez les Égyptiens. Nous trouvons la mesure et le partage des terres établis en Égypte avant l'arrivée de Joseph en ce pays. Chacun alors y avait son domaine particulier; on voit aussi par les livres saints qu'antérieurement à cette époque les terres appartenant aux prêtres étaient déjà séparées de celles des autres habitants. Ces faits supposent nécessairement quelque usage de l'arpentage.

ARQUEBUSE et ARQUEBUSIERS. Arme à feu de la longueur d'un fusil ou d'un mousquet: c'est la plus ancienne des armes à feu, montée sur un fût ou long bâton. Ce mot, qu'on trouve écrit *arquebute* dans Cl. Fauchet et dans les *Contes* de Desperriers, vient de l'italien *arcobusio*, où *arco* signifie *arc*, et *busio*, *trou*. « L'ouverture par où le feu se communique à la poudre dans les arquebuses qui ont succédé aux arcs des anciens, a, disent les auteurs de l'*Encyclopédie*, donné lieu à cette dénomination.» Ce sentiment est conforme à celui de Polydore qui, dans son livre *De inventoribus rerum*, s'exprime ainsi: « *Arcubusius* appellatur a foramine, opinor, quo ignis in pulverem fistula contentum immit-

titur : nam Itali *busium* vulgo foramen dicunt, et *arcus*, quod instar arcus pugnantibus sit, quippe hodie hujus modi tormenti usus in primo statim pugnæ loco est, etc. »

La Curne Sainte-Palaye rapporte à peu près à l'année 1550, sous Henri II, roi de France, l'invention de cette arme, qui fut perfectionnée en 1554 par d'Andelot, général de l'infanterie française; et ce n'est guère qu'à cette époque que l'usage s'en est introduit à la chasse.

Dans l'origine, l'arquebuse ne fut pas telle que nous la connaissons; elle était d'abord *à rouet;* on la fit ensuite *à croc*. Ce fut une arquebuse de cette dernière espèce qui tua Bayard en 1524. On en fabriqua enfin de plus simples et de plus légères, en diminuant le calibre et la longueur. On inventa la batterie de pierre à feu, au lieu de la mèche dont on se servait.

Lorsque l'arquebuse était en usage, on appelait *arquebusiers* les soldats qui en étaient armés. Il y avait des arquebusiers à pied et à cheval.

Les compagnies d'arquebusiers bourgeois, qui succédèrent à celles des arbalétriers, et qui furent autorisées par François Ier et ses successeurs, se formèrent de l'élite des citoyens qui s'exerçaient à tirer adroitement pour incommoder l'ennemi dans les approches : les rois les obligèrent souvent à les servir en campagne. Elles furent constamment d'une grande ressource pour la défense des villes; c'est le témoignage que leur rendent Henri IV et Louis XIII dans leurs lettres-patentes de 1601 et 1602. Leur adresse fut souvent salutaire à la patrie; aussi les rois leur ont-ils accordé des immunités dont jouissait encore avant la révolution celui qui, à certain jour de l'année, abattait l'oiseau appelé jadis *papegai* ou *papegaut*. On le décorait même du titre de *roi*, d'*empereur* et de *grand-maître*, quand il remportait le prix de la province. On donnait jadis le titre de *chevalier* à celui qui abattait l'aile droite de l'oiseau, et celui de *baron* à qui emportait l'aile gauche.

Les chevaliers de l'arquebuse de Dijon, insensibles aux menaces et aux caresses du duc de Mayenne, gouverneur de la province, restèrent fidèles au roi, et cassèrent trois de leurs officiers qui s'étaient retirés au château avec les ligueurs. Quelques uns méritèrent l'exil; d'autres s'attachèrent au parti du comte de Tavannes, chef du parti royaliste en Bourgogne, ou du brave Héliodore de Bissy, le fléau des ligueurs; d'autres suivirent Henri IV à la bataille de Fontaine-Française. En 1595, ce bon prince se rendit au pavillon de l'arquebuse de Dijon, y tira l'oiseau avec les chevaliers, et confirma leurs priviléges.

Ceux de Beaune délivrèrent leur patrie, en chassant les soldats de Mayenne; ceux de Sémur et de Flavigny soutinrent le parti du roi; il en fut de même de ceux de Saulieu. En 1526, les chevaliers d'Auxonne se réunirent en corps avec plusieurs compagnies des villes voisines, pour défendre leur patrie contre le général Lannoi. On sait combien se distinguèrent ceux de Saint-Jean-de-Lône, au siége de leur ville, en 1636.

Les arquebusiers de Dijon se rendirent, en 1674, au siége de Besançon; arrivèrent, le 10 mai, au camp où le roi les passa en revue, et s'y comportèrent si bien, que Louis XIV remit une épée de dix louis au lieutenant, et quatre louis à chaque chevalier. On attribue même à l'adresse de l'un d'eux la prise de la citadelle. C'était depuis cette époque que la médaille d'or, qu'on donnait au roi de l'oiseau, représentait Louis XIV, au siége de Besançon, récompensant les arquebusiers de Dijon.

On tire encore en plusieurs villes de France le prix de l'arquebuse pour le plaisir et l'amusement des bourgeois. On l'appelle ainsi, parceque l'établissement de ces prix avait eu pour objet, comme il a été dit, d'exercer les bourgeois des villes à se servir de cette arme avec adresse dans des temps où la garde de la plupart des villes leur était confiée. Ces prix subsistent encore dans plusieurs villes, et, quoique l'on s'y serve de fusils, ils retiennent leur ancien nom de *prix de l'arquebuse*.

ARQUEBUSE A VENT OU FUSIL A VENT. Cette machine, servant à pousser des balles avec une grande violence en n'employant que la force de l'air, n'a point été inventée, comme l'ont cru quelques uns, par des ouvriers hollandais, sous le règne de Louis XIII. David Rivaut, de Florence, maître de mathématiques de ce prince, donne, dans ses *Éléments d'artillerie*, la figure et la construction d'une arquebuse à vent, qui avait été inventée longtemps auparavant par un nommé Marin, bourgeois de Lisieux, et présentée au roi Henri IV.

ARRÊT. Autrefois on ne donnait le nom d'arrêt qu'aux jugements rendus dans les affaires d'audience, et ils s'expédiaient en latin comme les autres jugements. Ce n'est que depuis 1539, que, conformément à l'ordonnance de François I[er], les arrêts et jugements sont prononcés et redigés en français.

ARRÊT D'AMOUR, *voyez* COUR D'AMOUR.

ARRIÈRE-BAN. C'était la convocation que le prince faisait de toute la noblesse de ses états pour marcher en guerre contre l'ennemi. Quelques uns disent que le *ban* est la première convocation, et l'*arrière-ban* la seconde, et comme une convocation réitérée pour ceux qui sont demeurés en *arrière*, et qui ne sont pas venus la première fois qu'ils ont été appelés. D'autres estiment que ce mot vient de *heribannum*, comme qui dirait *convocation faite de la part du maître* ou du seigneur. Cl. Fauchet, dans l'*Origine de la milice et des armes*, feuillet 48, Paris, 1600, s'exprime ainsi sur l'étymologie de ce mot : « *Arrière-ban* a pris son nom du viel mot françois dont ceux de la première et seconde famille de noz roys ont usé. Car *heré* lors signifioit armée ou camp; et *ban*, appel et semonce : comme si *heriban*, depuis par corruption nommé *arrière-ban*, fut un appel de nobles et hommes de fief, pour venir à la guerre, camp, ou lieu destiné pour assembler l'armée. »

La coutume de cette convocation était autrefois fort commune en France, où tous ceux qui tenaient des fiefs et arrière-fiefs étaient obligés, sur la sommation du prince, de se trouver à l'armée, et d'y mener

un certain nombre d'hommes d'armes ou d'archers. Mais depuis qu'on a introduit l'usage des compagnies d'ordonnance et les troupes réglées, l'arrière-ban n'a été convoqué que dans les plus pressantes extrémités. Il n'y a point eu de convocation d'arrière-ban depuis celle que Louis XIV fit faire pendant la guerre qui commença en 1688 et qui fut terminée en 1697, par la paix de Ryswick.

ART MILITAIRE. Il n'y a point de doute que l'art militaire n'ait été connu et cultivé très anciennement en Égypte. De temps immémorial, les revenus de l'état, comme l'a remarqué Goguet, étaient partagés en trois portions, dont la première appartenait aux prêtres, la seconde au roi et la troisième à la milice. Il paraît donc que les Égyptiens avaient pensé de très bonne heure aux moyens de former des troupes, et que le nombre même en devait être considérable. Aussi voyons-nous que, dès le temps du patriarche Joseph, il y avait chez ces peuples un commandant de la milice, que l'Écriture représente comme un personnage considérable, ayant une jurisprudence particulière et affectée à sa place. On voit enfin Pharaon poursuivre les Israélites, à la première nouvelle de leur sortie d'Égypte, avec des forces considérables, tant de pied que de cheval. Ces faits, ajoute Goguet, suffisent pour faire juger que l'Égypte est un des premiers pays où l'art militaire ait fait quelques progrès; mais nous ne connaissons rien des règlements relatifs à l'art militaire, chez les Égyptiens, avant le règne de Sésostris.

Les premières guerres dont parle l'histoire grecque, n'étaient que des incursions de barbares qui n'avaient d'autre objet que de ravager les terres, de faire des esclaves et d'enlever des troupeaux. Les villes furent long-temps ouvertes; nul ouvrage n'en défendait l'approche. Amphion, qui régnait à Thèbes vers l'an 1390 avant J.-C., imagina, dit-on, le premier de pourvoir à la sûreté de sa capitale en la faisant fermer de murailles et flanquer de tours de distance en distance.

Le siége et la prise de Troie, si bien décrits par Homère, nous indiquent ce qu'était à cette époque, chez les Grecs, l'art militaire, l'art de former des camps, le genre d'armes offensives et défensives qui se fabriquaient alors, l'usage des chars, l'habileté à les conduire et à dresser les chevaux.

La légion fut, dès son origine, le corps le plus considérable de la milice romaine; elle tirait son nom du mot latin *legere* (choisir), parcequ'on ne choisissait pour la former que des citoyens capables du service militaire et ceux qui avaient quelque bien. La légion contenait les gens de pied et de cheval; le nombre des soldats qui la composaient fut différent selon les temps.

La légion se divisait en cohortes, en manipules et en centuries. Elle comprenait dix cohortes; chaque cohorte se partageait en trois manipules, et le manipule en deux centuries.

Outre l'exercice des armes qui se faisait tous les jours, en temps de paix comme en temps de guerre, les soldats romains étaient encore obligés de tenir leurs armes propres; dans les siéges et dans d'autres

occasions, on les forçait à faire des circonvallations, à creuser des fossés, etc.; durant la paix, on leur faisait faire des chemins, construire des édifices, bâtir même des villes entières.

Dans les marches, ils portaient des vivres pour quinze jours et plus, et, outre leurs armes, divers ustensiles, tels que une scie, une corbeille, une bêche, une hache, une faux pour aller au fourrage, une chaîne et une marmite : joignez à cela trois ou quatre pieux, et quelquefois davantage. Les fardeaux dont ils étaient chargés ne les empêchaient pas de faire un chemin très long.

Lorsque les troupes décampaient, elles marchaient en ordre, au son de la trompette. Quand le premier coup du signal était donné, tous abattaient leurs tentes et faisaient leurs paquets; au second coup, ils les chargeaient sur des bêtes de somme; et au troisième, on faisait défiler les premiers rangs : ceux-là étaient suivis des alliés de l'aile droite avec leurs bagages; après eux défilaient la première et la seconde légion, et ensuite les alliés de l'aile gauche; en sorte que la forme de la marche et celle du camp étaient à peu près semblables. Les cavaliers marchaient tantôt sur les ailes, et tantôt à l'arrière-garde.

Quant aux peuples modernes, ils semblent avoir pris les anciens, et surtout les Romains, pour modèles dans l'art militaire. Ils les suivirent d'assez près dans la manière de diviser leurs armées, et dans celle d'attaquer ou de défendre les places, jusqu'au quinzième siècle, où la découverte de la poudre à canon opéra un grand changement dans l'art de ranger des troupes en batailles, donna lieu à la fortification moderne, et fit inventer les batteries, les tranchées, les sapes, les mines, les contremines, et enfin l'artillerie dans laquelle on comprend les canons, les mortiers, les bombes, les grenades, etc. *Voy.* CAVALERIE, INFANTERIE, SIÉGE.

ARTICHAUT. Les artichauts, rares du temps de Pline, et qui paraissent indigènes de l'Andalousie, avaient été ensuite abandonnés. Hermolao Barbaro raconte qu'en 1473, à Venise, ils parurent une nouveauté. Vers 1466, ils avaient été portés de Naples à Florence, d'où, selon Ruel, ils passèrent en France au commencement du seizième siècle.

ARTIFICE. *Voyez* FEU D'ARTIFICE.

ARTILLERIE. « Tous les instruments de ject, dit Cl. Fauchet (*De l'origine de la milice et des armes*, feuillet 55 tourné, Paris, 1600), s'appelaient autrefois *engins* et *artillerie*, pour ce qu'il fallait avoir de l'*art* pour faire et composer ces ouvrages subtils. Dont est demeuré le nom d'*artiller* (artilleur) aux faiseurs d'arcs, flesches et arbalestes, et d'*artillerie* à tout instrument qui frappe de loing. Mais aujourd'hui seulement à ceux qui, pour opérer, sont aidez de pouldre faite de charbon, de saulx et de soufre allumé par le feu. »

« Si les habilla, remonta, arma et *artilla* le roy au mieux qu'il put le faire.» (Alain Chartier, *Histoire de Charles VII*, page 112.)

« *Artiller*, proprement c'est rendre fort par *art*, et garnir d'outils ou instruments de guerre. Ce que

le roman du chevalier au Barizel confirme en ces termes :

Près de la marche de la mer
Avoit fait son castel fermer (*fortifier*)
Qui moult estoit bien batilliez,
Si fort, et si bien *artilliez* (artillé)
Qu'il ne creinoit ne roi ne comte.

Et de là le nom de notre *artillerie*. » (*Annotations sur les œuvres d'Alain Chartier*, page 838, in-4°, Paris, 1617.)

Depuis l'invention de la poudre à canon on entendit uniquement par *artillerie* l'art de construire des armes à feu et de s'en servir.

M. de la Porte, dans ses *Épithètes*, rapporte à l'an 1434 l'invention de cet art, invention qu'il attribue à un moine allemand et alchimiste, nommé Bertholde Schwarts; mais quelques auteurs pensent qu'il a été inventé par Constantin Anchtzen, de Fribourg, en 1330, à peu près dans le temps de la découverte de la poudre à canon. Si l'on en croit d'autres, les Vénitiens en firent usage en 1366, à l'attaque de Claudia-Fossa, où les Allemands leur portèrent des balles, du plomb et de petites pièces de canon formées avec de fortes tôles de fer, cerclées à peu près comme un tonneau. Cependant cette invention, quoique nouvelle, n'était pas inconnue, puisqu'on croit que les Anglais à la bataille de Créci, en 1346, firent usage de six pièces de canon, et que la terreur qu'elles inspirèrent détermina la victoire en leur faveur. Sous Charles V et Charles VI, on connaissait les canons à main, c'étaient des arquebuses. On avait aussi des mortiers qui lançaient des quartiers de pierre de cent cinquante et deux cents livres. On n'employait l'artillerie que pour les siéges.

Les Moscovites ont inventé le mousquet; les Arabes la carabine; les Italiens de Pistoie, en Toscane, le pistolet; et depuis 1630, sous Louis XIII, les Français ont inventé le fusil. Le pétard fut inventé en France. Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, prit Cahors, en 1539, par le moyen des pétards. On fixe au plus tard l'invention des grenades sous François Ier. Cette invention et celle des pots à feu ont donné lieu à l'invention de la bombe.

ARUNDEL, *marbres d'Arundel. Voyez* ARONDEL.

ASPERGE. L'asperge nous est venue d'Asie. Cependant l'asperge sauvage croît naturellement dans certains terrains sablonneux : on en trouve dans les îles du Rhône et de la Loire.

ASSASSIN. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce mot : Vertot, dans son *Histoire de Malte*, le fait venir d'*assissin* nom qu'un malheureux petit peuple de montagnards, habitant dans des cavernes vers le chemin de Damas, et dont nous allons parler, donnait aux poignards qu'il portait.

Les historiens des croisades ont donné le nom d'*assassins* aux ismaéliens sujets du prince des Montagnes, appelé par quelques auteurs *le Vieux de la Montagne*, dont les sectaires étaient embrasés d'un tel esprit de fanatisme que sur son ordre ils allaient, sans crainte de la mort et des tourments, poignarder les princes qui leur étaient désignés. Ce mot, en passant dans l'Occident avec une légère altération, nous a fourni un terme qui exprime celui qui com-

met un meurtre de propos délibéré. M. Sylvestre de Sacy (*Mémoire sur la dynastie des assassins et sur l'origine de leur nom*, lu à la séance de l'Institut, le 7 juillet 1809) ne doute point que cette dénomination n'ait été donnée aux ismaéliens à cause de l'usage qu'ils faisaient d'une liqueur ou préparation enivrante, connue encore dans tout l'Orient sous le nom de *haschisch*, composée principalement de feuilles de chanvre et quelquefois d'autres parties de ce végétal. Ceux qui font usage de cette boisson sont encore appelés aujourd'hui *haschischin* et *hachaschin*, et ces deux expressions différentes font voir pourquoi les ismaéliens ont été nommés par les historiens des croisades tantôt *assissini* et tantôt *assassini*.

« M. R***, ancien résident au Levant, dans une lettre écrite de Marseille, le 16 décembre 1809, présente une autre étymologie que celle de M. de Sacy, pour l'épithète d'*assassins*, donnée à la secte des ismaéliens. Ce dernier attribue cette épithète au mot *haschisch*, signifiant herbe en général, et par acception particulière chanvre. Or, parceque les Arabes ont su depuis long-temps retirer du chanvre un breuvage qui enivre et rend furieux, comme l'opium, et que ce breuvage a quelquefois servi à préparer des fanatiques à l'acte que les musulmans nomment le combat sacré, c'est-à-dire le meurtre de dessein prémédité, M. de Sacy veut que l'on ait appelé *haschichi* ou *hachichi*, c'est-à-dire *les gens à l'herbe*, toute la secte des ismaéliens, qui a fourni beaucoup de fanatiques de ce genre. Mais, pour établir cette assertion, il faudrait prouver d'abord que l'emploi de ce breuvage ait été habituel et général chez cette secte, au point de la distinguer de tous les autres Arabes qui s'en servaient, sans tuer également. L'histoire n'apprend rien de semblable. Le mot *haschisch* diffère trop réellement du mot *assassin*, *heisseissein* et *haussaci* (Joinville l'écrit de cette dernière manière), pour avoir dû leur servir de type original.... Il faut donc chercher un mot plus ressemblant; on le trouve dans le substantif *hassas* au pluriel *hassassio*, qui est employé par le peuple de Syrie et même de la Basse-Égypte pour désigner un voleur de nuit, un homme de guet-apens. Ce mot *hassas* est un dérivé du verbe *hass*, que Golius cite, colonne 607, avec les sens divers de *tuer*, *détruire*, *écouter aux portes*, *parler à voix basse* (comme les gens qui se cachent), *avoir de méchantes inclinations*; et tous ces caractères se trouvent réunis dans la secte entière des ismaéliens. Il est donc naturel de croire que, parlant souvent d'eux et de leurs actions, on les aura appelés *Hassassin* (les gens de guet-apens), plutôt que *Haschischi* (les gens de l'herbe), dont n'usaient que quelques uns de leurs dévoués. » (*Dict. des découvertes en France*, *de* 1789 *à la fin de* 1820, t. I, pag. 447.)

ASSURANCE. Cette manière de diviser le risque des entreprises de commerce maritime paraît avoir été connue des anciens; du moins c'est l'avis de Puffendorf et d'Anderson, qui se fondent sur certains passages de Tite-Live, de Suétone et de Cicéron. Nous appelons aujourd'hui *assurance*, *police d'assurance*, une convention ou contrat

par lequel un particulier ou une *compagnie d'assurance* se charge des risques d'un commerce ou d'une entreprise maritime, en s'obligeant de payer aux propriétaires du vaisseau et des marchandises les pertes et dommages qu'ils peuvent éprouver, et cela moyennant une somme proportionnée aux risques qu'il y a à courir. Les assurances ont aussi lieu pour faire passer par terre d'un pays à un autre, particulièrement en temps de guerre, des marchandises défendues, de contrebande, ou en fraude des droits du prince.

L'origine des assurances vient des Juifs; ils en furent les inventeurs, lorsqu'ils furent chassés de France, en l'année 1182, sous le règne de Philippe-Auguste. Ils s'en servirent alors pour faciliter le transport de leurs effets. Ils en renouvelèrent l'usage en 1321, quand, sous Philippe-le-Long, ils furent encore chassés de France.

ASSURANCE (*compagnie d'*). Dès le milieu du dernier siècle environ, l'Allemagne et l'Angleterre avaient formé des associations où, moyennant une garantie réciproque ou une rétribution annuelle, les propriétaires étaient dédommagés des pertes que pouvaient leur causer les incendies. Dès lors on pouvait même en Angleterre faire assurer ses meubles et effets. Quelque sages que fussent ces établissements, ils n'ont commencé à être en usage en France que quelques années avant la révolution. Ils n'eurent lieu d'abord que pour les maisons, mais dans ces derniers temps nous avons vu se former des caisses d'assurance qui, comme en Angleterre, indemnisent les sociétaires qui ont fait garantir contre l'incendie leurs effets mobiliers.

ASTER. Ce magnifique genre, très nombreux, renferme trente-huit espèces, dont le plus grand nombre nous vient de l'Amérique septentrionale. Catesby a le premier apporté en Europe l'aster à grande fleur.

ASTRE. En transcrivant ici le tableau sublime qu'a tracé le plus grand peintre de la nature, nous croyons ne pas déplaire à nos lecteurs: « Des milliers de globes lumineux, placés à des distances immenses, sont les bases qui servent de fondement à l'édifice du monde. Des millions de globes opaques, circulant autour des premiers, en composent l'ordre et l'architecture mouvante. Deux forces primitives agitent ces grandes masses, les roulent, les transportent et les animent. Chacune agit à tout instant, et toutes deux, combinant leurs efforts, tracent les zones des sphères célestes, établissent dans le milieu du vide des lieux fixes et des routes déterminées, et c'est du sein même du mouvement que naît l'équilibre des mondes et le repos de l'univers. La première de ces forces est également répartie; la deuxième a été distribuée en mesures inégales. Chaque atome de matière a une même quantité de force d'attraction; chaque globe a une quantité différente de force d'impulsion. Aussi est-il des astres fixes et des astres errants, des globes qui ne semblent être faits que pour attirer, et d'autres pour pousser ou pour être poussés; des sphères qui ont reçu une impulsion commune dans le même sens, et d'autres une impulsion particulière; des astres solitaires et d'autres accompagnés de satellites; des

corps de lumière et des masses de ténèbres; des planètes dont les différentes parties ne jouissent que successivement d'une lumière empruntée; des comètes qui se perdent dans l'obscurité des profondeurs de l'espace, et reviennent après des siècles se parer de nouveaux feux; des soleils qui paraissent et disparaissent, et semblent alternativement se rallumer et s'éteindre; d'autres qui se montrent une fois et s'évanouissent enfin pour jamais. Le ciel est le pays des grands événements; mais à peine l'œil humain peut-il les saisir. Un soleil qui périt, et qui cause la catastrophe d'un monde ou d'un système de mondes, ne fait d'autre effet à nos yeux que celui d'un feu follet qui brille et qui s'éteint. L'homme, borné à l'atome terrestre sur lequel il végète, voit cet atome comme un monde, et ne voit les mondes que comme des atomes. » (Buffon.)

C'est à Kepler que nous devons la connaissance des lois qui règlent le mouvement des astres.

Les anciens considéraient la position des astres au moment de la naissance d'un enfant, et jugeaient de là de ce qui devait arriver dans le cours de sa vie.

Seu Libra, seu me Scorpius aspicit
Formidolosus, pars violentior
Natalis horæ, seu tyrannus
Hesperiæ Capricornus undæ:
Utrumque nostrum incredibili modo
Consentit astrum. . . . . . .
(HORACE, *ode* 17, liv. II.)

ASTROLABE signifiait anciennement un système ou assemblage de différents cercles de la sphère, disposés entre eux dans l'ordre et dans la situation convenable. Il y a apparence que les anciens astrolabes avaient beaucoup de rapport à nos sphères armillaires.

Le premier et le plus célèbre de ce genre était celui d'Hipparque, que cet astronome avait fait à Alexandrie, et placé dans un lieu sûr et commode pour s'en servir dans différentes observations astronomiques. C'est à l'aide de cet instrument qu'il découvrit mille vingt-deux étoiles fixes.

Ptolomée en fit le même usage: mais, comme cet instrument avait différents inconvénients, il prit le parti d'en changer la figure, quoiqu'elle fût parfaitement conforme à la théorie de la sphère; et il réduisit l'astrolabe à une surface plane à laquelle il donna le nom de *planisphère*.

L'*astrolabe de mer* est un instrument dont on se sert en mer pour prendre la hauteur du pôle ou celle des astres. Quelques uns attribuent l'invention de cet astrolabe à deux médecins juifs, nommés Rotheric et Joseph, établis à Lisbonne, qui furent encouragés et secondés par le roi Jean II. Ce qui a fait dire à M. Esménard, dans son poëme de *la Navigation*, chant 5 :

Un prince, triomphant du Maure et de l'Arabe,
Conquit sur les vaincus le savant *astrolabe*
Qui des cieux enflammés mesure la hauteur,
Et qui, du nautonnier sage modérateur,
Consultant tour à tour la nuit et la lumière,
Lui marque sur les flots sa place et sa carrière.

Comme les Juifs avaient alors les liaisons les plus suivies avec les Maures, et que ceux-ci se servaient déjà de l'astrolabe, le seul instrument dont ils fassent encore usage aujourd'hui dans leurs navigations, il est probable que ces deux médecins avaient reçu l'astrolabe des Maures, qui eux-mêmes

avaient emprunté des Grecs le nom et l'usage de cet instrument.

ASTROLOGIE ne signifie depuis long-temps que l'étude vaine et superstitieuse des prédictions et des horoscopes. L'astrologie est née de l'astronomie, qui, suivant l'expression d'un célèbre astronome, est la mère sage d'une fille folle. Personne n'ignore dans quel juste mépris est tombée cette prétendue science, qui n'est propre qu'à entretenir la superstition et à retarder les progrès de la philosophie.

Cet art frivole et ridicule, qui prétend lire dans le ciel la destinée de chaque homme, eut son berceau dans la Chaldée, d'où elle pénétra en Égypte, en Grèce et en Italie. Quant à nous, c'est des Arabes que nous la tenons.

Les historiens français observent que l'astrologie judiciaire était tellement en vogue sous la reine Catherine de Médicis, qu'on n'osait rien entreprendre d'important sans avoir auparavant consulté les astres; et, sous les règnes de Henri III et de Henri IV, il n'est question, dans la cour de France, que des prédictions des astrologues.

Certain roi jusqu'à la folie
Aima jadis l'astrologie :
Toujours marchait à ses côtés
Un docteur à longues lunettes;
Et de ce conteur de sornettes
En aveugle il suivait toutes les volontés;
Sur ses projets divers, sur ses peines secrètes,
Les astres étaient consultés.
C'était un faible ridicule;
Mais les rois sont friands d'apprendre le futur.
Un hasard détrompa le prince trop crédule.
Un jour que le soleil, plus brillant et plus pur,
Invitait le monarque à s'ébattre à la chasse,
Il sort. Le pédant suit. Le ciel devient obscur;
L'air s'épaissit, l'orage le menace.
Le monarque tremblant consulte son docteur.
Alors d'un ton de pédagogue :
« Calmez votre souci, seigneur :
» Je promets du beau temps, » répondit l'astrologue.
Sur la parole du menteur,
On s'avance; on s'exerce aux travaux de Diane.
La meute était aux champs, lorsqu'il parut un âne.
Un pitaud le suivait. « Bon homme, par ta foi,
» Pleuvra-t-il, » demanda le roi.
« Sire, j'aurons de l'ieau sans doute, »
Dit le manant sans se troubler;
« J'aperçois du baudet les oreilles trembler :
» C'est un présage sûr. » Le monarque l'écoute,
Et se sait bon gré d'avoir mis
Et le docteur et l'âne en compromis.
L'astrologue en pâlit. Cependant la tempête
Commence à fondre sur leur tête.
Le prince, bien mouillé, chassa de son palais
Des doctes charlatans la gent porte-soutane,
Et jura ses dieux que jamais
Il ne consulterait d'autre docteur qu'un âne.

ASTRONOMIE. Si par l'origine de l'astronomie on entend les premières observations sur les mouvements des corps célestes, cette origine se perd dans les temps les plus reculés. Nous voyons par les livres saints, suivant la remarque de Goguet, que dès le premier âge on a dû avoir quelque méthode pour mesurer le temps. Le calcul, dit-il, que Moïse nous donne de la durée de la vie des premiers patriarches, et la manière dont il explique les circonstances du déluge, ne permettent pas d'en douter. Cependant, comme il n'y a point de connaissance qui dépende plus de la longueur du temps, l'astronomie ne sera parvenue que très lentement à un certain degré de perfection.

De tous les peuples de l'antiquité, les Babyloniens et les Égyptiens ont été incontestablement ceux qui ont observé avec une constance plus soutenue le cours des astres. Favorisés dans leurs recherches par la beauté de leurs climats, par la vie pastorale et agricole, il n'est pas étonnant qu'ils aient porté fort loin leurs connaissances astronomiques.

Cependant vers l'Euphrate on dit que des pasteurs,
Du grand art de Kepler rustiques inventeurs,

Étudiaient les lois de ces astres paisibles
Qui mesurent du temps les traces invisibles.
Marquaient et leur déclin et leur cours passager,
Le gravaient sur la pierre ; et du globe étranger,
Que l'univers tremblant revoit par intervalle,
Savaient même embrasser la carrière inégale (1).
Ainsi l'*astronomie* eut les champs pour berceau :
Cette fille des cieux illustra le hameau.
On la vit habiter, dans l'enfance du monde,
Des patriarches rois la tente vagabonde,
Et guider le troupeau, la famille, le char,
Qui parcouraient au loin le vaste Sennaar.
Bergère, elle aime encor ce qu'aima sa jeunesse.
Dans les champs étoilés la voyez-vous sans cesse
Promener le taureau, la chèvre, le bélier,
Et le chien pastoral, et le char du bouvier ?
Ses mœurs ne changent point ; et le ciel nous répète
Que la docte Uranie a porté la houlette.

(De Fontanes, *Essai sur l'astronomie.*)

Les Chaldéens, qui disputent aux Égyptiens l'invention de l'astronomie, ont cultivé cette science avec le plus grand succès; ils étaient parvenus à composer leur année solaire de trois cent soixante-cinq jours et quelques heures. Les astronomes de Chaldée, dit Goguet, étaient instruits que le soleil et les planètes avaient un mouvement propre d'occident en orient, et que ces révolutions se faisaient avec de grandes inégalités de temps, et de grandes différences de vitesse. Ils enseignaient que la lune est placée au-dessous de toutes les étoiles et de toutes les planètes; que, comme elle est la plus petite de toutes celles qu'on aperçoit, elle est aussi la plus proche de la terre; que sa révolution se fait en moins de temps, non pas qu'elle ait une plus grande vitesse que les autres planètes, mais à cause du peu d'étendue de son orbite. Ils savaient de plus que la lune n'a qu'une lumière empruntée, et que ses éclipses viennent de ce qu'elle entre dans l'ombre de la terre.

Les Chaldéens, dit encore l'auteur que nous venons de citer, ne comptaient que trente-six constellations: douze dans le zodiaque, et vingt-quatre hors de ce cercle. Ils distinguaient ces dernières en septentrionales et en méridionales. Ils avaient divisé chaque signe du zodiaque en trente degrés, et chaque degré en soixante parties ou minutes. Par cette méthode les Chaldéens avaient trouvé le mouvement moyen de la lune; ils étaient ainsi parvenus à déterminer le retour périodique de cette planète avec beaucoup de précision.

(1) Les tables chaldéennes.

L'avantage qu'ont eu ces astronomes, d'avoir inventé de fort bonne heure le moyen de mesurer exactement les différentes parties du jour, doit nous donner une assez bonne idée de leurs calculs astronomiques.

Cependant c'est en Égypte que les plus grands génies de la Grèce allèrent puiser les connaissances astronomiques dont ils enrichirent leur patrie. Avant le voyage de Thalès, de Platon et d'Eudoxe en Égypte, les Grecs n'avaient nulle idée de ce qu'on peut appeler la science astronomique. Ils ignoraient la véritable durée de l'année solaire, ne connaissaient point les planètes, n'avaient aucune idée des éclipses, et ne concevaient que d'une manière fort confuse les révolutions et les mouvements des corps célestes. Thalès de Milet fut le premier Grec qui fit des découvertes en astronomie.

Ptolomée, qui florissait à Alexandrie dans le deuxième siècle, réduisit en corps de science toutes les connaissances astronomiques, et ne contribua pas peu, par ses observations et ses travaux, à en reculer les limites. Son système du monde fut adopté pendant plusieurs siècles, et un long espace de

temps se passa sans que l'astronomie fît d'autres progrès.

L'Europe n'étant sortie qu'au treizième siècle de l'ignorance où elle croupissait depuis un grand nombre d'années, les Arabes furent long-temps les seuls qui se livrèrent avec succès à l'astronomie; mais, vers l'an 1230, l'empereur Frédéric II fit traduire de leur langue l'*Almageste de Ptolomée*, et Jean de Sacro-Bosco fut, en ce genre, le premier écrivain célèbre de ce temps-là.

Georges Purbach, professeur de mathématiques à Vienne, en Autriche, mort en 1461, et Jean Muller, plus connu sous le nom de Regiomontanus ou de Kœnigsberg, petite ville de Franconie, sa patrie, mort à Rome en 1476, furent les premiers, en Europe, qui, après la renaissance des lettres, s'appliquèrent à faire des observations astronomiques.

Enfin Copernic parut, et s'acquit, en 1530, une gloire immortelle par le nouveau système astronomique qu'il inventa. Kepler, aidé de Ticho-Brahé, auteur d'un nouveau système, fit les plus belles découvertes, et appliqua le premier aux mouvements planétaires ces beaux principes mathématiques connus sous le nom de *lois de Kepler*.

Galilée introduisit l'usage des télescopes, découvrit le premier les satellites de Jupiter, et publia ses observations, sous le titre de *Nuncius sidereus*.

Tandis que Hevelius, Gassendi, Horrox, Boullandward, contribuaient aux progrès de l'astronomie, Huyghens inventait les pendules astronomiques, signalait l'anneau de Saturne et un de ses satellites; Cassini découvrait quatre autres satellites de cette planète; et Newton s'ouvrait le chemin de l'immortalité. Newton, né le 25 décembre 1642, et mort le 10 mars 1727, a considérablement étendu la sphère de l'esprit humain pour ce qui regarde l'astronomie. La découverte de l'attraction, dit Ricard (*Poëme de la sphère*, pag. 201), suffit pour rendre son nom immortel; car la connaissance que les anciens ont eue de cette force attractive, qui agit dans tout l'univers, n'empêche point qu'on ne doive faire honneur à Newton de la découverte de cette cause universelle dans le système du monde.

Kepler et Newton doivent donc être considérés comme les restaurateurs de l'astronomie, tant sous le rapport de leurs heureuses découvertes que sous celui des progrès qu'ils firent faire à cette science. Halley, compatriote de Newton, détermina les mouvements d'un grand nombre de comètes et la position de 373 étoiles de l'hémisphère sud; Flamsteed, leur contemporain, donna pendant quarante ans une suite d'observations exactes sur le soleil, la lune, les planètes, et de plus un catalogue de trois mille étoiles, très estimé; enfin, un autre Anglais, auteur des deux plus belles découvertes qui aient été faites en astronomie, Bradley, s'illustra par son explication physique de l'*aberration des étoiles fixes* et de la *nutation de l'axe de la terre*.

Plusieurs autres astronomes très célèbres, tant français qu'anglais et allemands, concoururent à avancer la science astronomique au point où elle se trouve aujourd'hui. En France, Lalande et son illustre élève Delambre contribuèrent

plus particulièrement à sa perfection, tant par leurs observations que par la publication des traités les plus complets qui aient paru sur l'astronomie. En Angleterre, le célèbre Herschell est celui de tous les astronomes modernes qui a fait les découvertes les plus heureuses : pendant quarante années le bruit de ses succès a retenti dans toute l'Europe. C'est particulièrement aux télescopes qu'il confectionna et perfectionna lui-même, qu'il dut cette grande célébrité, puisqu'ils lui firent découvrir la planète qui porte son nom; et cette découverte fut le fruit d'un travail immense, celui d'examiner successivement les diverses régions du ciel. C'est alors qu'on eut un témoignage frappant des théories modernes, car les lois de Kepler firent déterminer les mouvements de cet astre avant qu'il eût achevé la dixième partie de son orbite immense : mouvements qui furent connus avec autant de précision que ceux des autres planètes. Cet astronome entreprit de porter jusqu'à la dernière limite le pouvoir des télescopes, et il y réussit, en considérant moins les conditions propres à en faciliter l'usage, que celles qui devaient augmenter la force optique. Il construisit un télescope d'une dimension extraordinaire, et c'est le plus grand instrument qu'on ait encore vu.

C'est par le moyen de ce télescope qu'il découvrit deux nouveaux satellites de Saturne, et qu'il reconnut que les nébuleuses se résolvaient presque toutes en une multitude innombrable d'étoiles. A l'inspection de Sirius, l'œil était vivement affecté, et demandait un repos de plus de vingt minutes pour pouvoir remarquer d'autres objets. La faible lumière que l'épaisseur de l'anneau de Saturne réfléchit, suffisait à Herschell pour qu'il pût l'apercevoir dans tous les temps. Le grand nombre des autres observations de cet astronome, toutes plus intéressantes les unes que les autres, ne nous permet pas d'en exposer ici l'objet; le tableau physique des cieux tracé par Herschell est également hors du domaine de ce livre, et nous nous bornerons à inviter nos lecteurs à consulter ses mémoires, qui ont été successivement publiés dans les annales de philosophie, vers la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci.

Un grand nombre de géomètres vivants tendent tous, dans leurs travaux, à reculer encore les bornes de l'esprit humain par leurs belles découvertes : à leur tête se trouve l'illustre Laplace, dont on connaît généralement les heureuses théories, auxquelles le temps n'a pas encore permis de rendre la justice qui leur est due, mais qui ne peuvent manquer d'obtenir le premier rang parmi les livres où l'on puise la connaissance de la plus belle des sciences, alliée à la modestie et à la pureté du style.

Tel est l'état de l'astronomie jusqu'à ce jour.

ASTROPHONOMÈTRE. Instrument inventé par Jeaurat, pour déterminer sans calcul et trouver mécaniquement l'heure du lever et du coucher des astres. Il a été exécuté par le marquis de Courtanvaux.

ASYLE. Les temples, les autels, les statues et les tombeaux des héros étaient autrefois la retraite ordinaire de ceux qui étaient accablés

par la rigueur des lois, ou opprimés par la violence des tyrans; mais de tous ces asyles les temples étaient les plus sûrs et les plus inviolables.

Le privilége attaché à certains lieux, de mettre les meurtriers à couvert de toutes poursuites, était très ancien chez les Grecs : on croyait que l'asyle de Samothrace avait été établi par Cybèle. Un des plus anciens est celui que Cadmus ouvrit dans la Béotie. Mais la faveur des asyles, dit Goguet, n'avait été établie originairement que pour les meurtriers involontaires. Dans Thucydide, les Athéniens donnent à entendre très clairement que les autels des dieux ne servaient d'asyle qu'à ceux qui avaient eu le malheur de commettre involontairement un homicide. On voit aussi dans Tite-Live le meurtrier du roi Euménès obligé d'abandonner l'asyle du temple de Samothrace, comme indigne d'en jouir. Moïse, en établissant des villes de refuge pour les meurtriers involontaires, exclut formellement de ce privilége ceux qui se sont rendus coupables d'assassinat.

Afin d'augmenter la population de sa nouvelle cité, Romulus ouvrit, comme on sait, un asyle à Rome dès le commencement de son règne. Le nombre de ces lieux de refuge augmenta dans la suite par la construction des temples et des autels qui jouirent de ce privilége.

Les Francs eurent aussi leurs asyles. Sous la première race de nos rois, le droit d'asyle dans les églises était un droit sacré; ce droit s'étendait jusqu'aux parvis des églises et aux maisons des évêques. On ne lit qu'avec peine les désordres commis dans les treizième, quatorzième et quinzième siècles, d'autant plus impunément, que leurs auteurs trouvaient des retraites assurées dans presque toutes les églises et dans presque tous les monastères; mais enfin les tribunaux séculiers, secondés de l'autorité royale, sont venus à bout de supprimer ces priviléges, qui ne servaient qu'à rendre la licence plus hardie.

ATHÉNÉE, du latin *athenæum*, venu du grec *Athênê*, Minerve. L'Athénée était un lieu public à Rome, bâti l'an 135 de l'ère chrétienne, par l'empereur Adrien, pour servir d'auditoire aux savants et à ceux qui voulaient lire leurs ouvrages en présence de beaucoup de monde. Il servait aussi de collége, et on y faisait des leçons publiques. On conjecture qu'Adrien nomma ainsi cet édifice du grec *Athênê*, Minerve, parcequ'il était juste qu'un lieu destiné pour réunir les savants portât le nom de la déesse des sciences.

Un semblable athénée, construit à Lyon par l'empereur Caligula, fut célèbre par les hommes habiles qui y enseignèrent et par les prix qu'y fonda ce prince.

On a étendu depuis ce titre aux académies destinées à l'enseignement des sciences et des langues, aux colléges, aux bibliothèques, aux cabinets des savants.

ATHÉNÉE *des arts*. Cette société savante, la plus ancienne de celles qui sont établies à Paris, s'occupe dans ses travaux de la prospérité des sciences, des belles-lettres et des arts. Tous les artistes, fabricants ou inventeurs qui désirent obtenir les suffrages de l'athénée des arts, soumettent leurs inventions, procédés ou perfec-

tionnements à cette société, qui les mentionne simplement ou les récompense par des médailles, suivant leur degré de mérite.

ATHLÈTE, du grec *athlètés*, combattant. On donnait ce nom à ceux qui s'exerçaient à dessein de pouvoir disputer le prix dans les jeux publics. L'art qui les formait à ces combats, dit Rollin, s'appelait *gymnastique*, parceque les athlètes y paraissaient nus. (R. *Gumnos*, nu.)

Les exercices des athlètes furent d'abord institués pour exercer et former les jeunes gens aux travaux et aux fatigues de la guerre, mais ils dégénérèrent bientôt en spectacles.

En Grèce les athlètes étaient de condition libre, au lieu que chez les Romains c'étaient des esclaves et des affranchis. Ils menaient une vie dure, et, quoique quelques uns d'eux aient été fameux par leur voracité, il est certain qu'en général ils pratiquaient un régime très austère, bêchant la terre un mois avant le combat, pour se rendre les membres souples, et s'abstenant des boissons fortes et du commerce des femmes.

Quand ils étaient vainqueurs, ils étaient couronnés de laurier, chantés par les poëtes, et ramenés chez eux sur des chars de triomphe. Un autre privilége était celui d'être nourris le reste de leur vie aux dépens du public.

ATLAS. Plusieurs écrivains de l'antiquité, entre autres Diodore de Sicile (liv. III, chap. LX), Cicéron (*Tusc.*, liv. V, ch. VIII), Pline (liv. II, c. VIII), s'accordent à regarder Atlas comme l'inventeur de la sphère, c'est-à-dire, suivant M. Bailly (*Astr. anc.*, p. 158), qu'il fit des différents cercles du ciel, ou seulement de quelques uns de ces cercles, une représentation portative. Il en démontra l'usage. On lui fit porter cette figure du monde:

Sa hauteur est immense ; et, par l'ordre des dieux,
Colonne de la sphère, *Atlas* soutient les cieux.
(DESAINTANGE, *trad. des Métamorph.*)

Et la tradition, qui confond tout, a dit qu'Atlas avait porté l'univers sur ses épaules... Atlas fut, suivant Diodore de Sicile, l'un des plus célèbres des fils d'Uranus, premier roi des Atlantes, peuple d'Afrique, et partagea avec son frère Saturne, le royaume de son père. Les auteurs sont partagés sur le temps où Atlas a vécu. Les uns le font contemporain de Noé, 2400 ans avant notre ère; d'autres le placent huit siècles plus tard, à peu près du temps de Moïse. Quelques uns, et en particulier M. Pluche (*Hist. du ciel*, tom. I, p. 237 et suiv.), sont persuadés qu'Atlas n'a jamais existé, et que c'est un personnage purement allégorique.

On a donné le nom d'*Atlas* aux recueils de cartes géographiques, parceque les cartes portent en quelque sorte le monde, comme *Atlas* l'a porté, suivant la fable.

AUBE. C'était originairement le vêtement ordinaire que le clergé mettait par-dessus ses habits. De ce vêtement on a fait le rochet, en l'accourcissant, et le surplis, en l'alongeant.

AUBERGE. *Voyez* HÔTELLERIE.

AUGES (SUPPLICE DES). Il s'appliquait de cette manière, suivant Rollin : on mettait le criminel à la renverse dans une auge, et, après l'avoir fortement attaché aux qua-

tre coins, on le couvrait d'une autre auge, à la réserve de la tête, des pieds et des mains qui sortaient par des trous faits exprès. Dans cette posture incommode, on lui présentait la nourriture nécessaire, qu'on le forçait de prendre malgré lui; pour boisson, on lui donnait du miel détrempé dans du lait, et on lui en frottait tout le visage, ce qui attirait sur lui une quantité incroyable de mouches, d'autant plus qu'il était toujours exposé aux rayons ardents du soleil. Les vers engendrés de ses excréments lui rongeaient les entrailles au dedans. Ce supplice durait ordinairement quinze ou vingt jours, pendant lesquels le patient souffrait des maux indicibles. (Rollin, *Histoire ancienne*, liv. IX, chap. 1, art. 1.)

AUGUSTIN (SAINT), caractère d'imprimerie.

Les premiers imprimeurs, dit de la Caille (*Histoire de l'imprimerie*), en 1467, commencèrent à imprimer le livre de saint Augustin *de la Cité de Dieu*, en latin, ce qui a donné le nom au caractère que l'on appelle de *Saint-Augustin*.

AUMUCE. Partie de l'habillement des anciens Français, qui est resté aux chanoines. Jacques Bourgoing le dérive du latin *amictus* (vêtement), amict. « *Amictus*, amict, d'où *aumuce* pour *amice*, quasi *amicium*, » dit-il, page 40, *De origine et usu vulgarium vocum*, in-4°, Paris, 1583.

L'aumuce est une sorte de vêtement de tête et d'épaules dont on se servait anciennement en France. Il était à la mode sous les Mérovingiens; la couronne se mettait sur l'aumuce. On la fourra d'hermine sous Charlemagne; le siècle d'après on la fit toute de peau: les aumuces d'étoffe prirent alors le nom de *chaperon*; peu à peu les aumuces et les chaperons changèrent d'usage et de forme, et enfin le bonnet leur succéda.

« L'*aumuce* n'était anciennement qu'un bonnet de peau d'agneau avec le poil, et la chape se portait par-dessus. Ensuite on fit descendre ce bonnet sur les épaules, et par degrés jusque sur les reins. La commodité devint enfin l'unique règle, et de là vient la variété qu'on voit dans cet habillement des chanoines, qui n'est plus même qu'un ornement pour ceux qui le portent sur le bras gauche, suivant l'usage le plus commun. » (*Manuel lexique*, Paris, 1755.)

AURÉOLE. C'est ainsi que nous nommons un cercle de lumière que nos peintres mettent autour de la tête des images des saints. « Dès les temps les plus anciens, dit Winckelmann, l'auréole fut donnée aux figures de Phébus, comme au dieu du soleil. »

AURORE BORÉALE. Ce phénomène lumineux est ainsi nommé, dit M. de Lalande (liv. III, p. 278), parcequ'il a coutume de paraître du côté du nord ou de la partie boréale du ciel, et que sa lumière, lorsqu'elle est proche de l'horizon, ressemble à celle du point du jour ou de l'aurore.

Les aurores boréales, suivant la conjecture ingénieuse de M. de Mairan, dit l'historien de l'astronomie (tom. II, pag. 639), sont dues à l'atmosphère solaire, étendue en fuseau au-delà de notre orbe: la terre la traverse et s'y plonge deux fois l'année; la matière de cette atmosphère tombe

dans notre air, s'y mêle, et, continuellement chassée de zone en zone par la rotation diurne du globe, se réfugie aux deux pôles, où elle s'amasse et se montre sous la forme de couronne et de jets colorés par le feu qui y domine.

Buffon s'est appliqué à faire connaître les rapports que les aurores boréales ont avec l'électricité. Suivant ce grand naturaliste, les aurores boréales font varier sensiblement la direction de l'aiguille aimantée; elles électrisent les pointes isolées, placées dans de grands tubes de verre; on assure même avoir entendu un petillement dans les aurores boréales, semblable à celui des étincelles électriques. Elles déclinent du nord à l'ouest, ainsi que l'aiguille aimantée. Il paraît que la matière électrique se porte vers le nord, et qu'elle sort des pôles de la terre, vers les parties surtout où il y a le plus de minéraux; aussi les aurores boréales sont presque continuellement dans les régions septentrionales.

Un phénomène aussi merveilleux était bien fait pour monter l'imagination d'un poëte descriptif; aussi avec quelle richesse le pinceau de Delille nous représente-t-il les effets que produisent ces aurores boréales :

. . . Le nord, dans ses vastes domaines,
Contient de la clarté les plus beaux phénomènes.
Eh! qui ne connaît pas, dans ces climats glacés,
Ces feux par qui du jour les feux sont remplacés ?
Là, le pôle, entouré de montagnes de neige,
Conserve de ses nuits le brillant privilége.
Ces immenses clartés, ces feux éblouissants,
Au sein de l'ombre obscure au loin resplendissants,
Qui même avec les cieux où le jour prend naissance
Rivalisent de luxe et de magnificence.
Long-temps l'erreur les crut, dans ces âpres climats,
Le reflet des glaçons, des neiges, des frimas,
Des esprits sulfureux exhalés de la terre,
Qui présageaient la mort, la discorde ou la guerre,
Et jusque sur leur trône épouvantaient les rois.
Enfin la vérité fait entendre sa voix,
Nous dit que le soleil enfante les *aurores*,
Ces merveilles du ciel, ces pompeux météores,
Abaissés, élevés: l'air pur ou nébuleux
Refuse, admet, accroît ou tempère leurs feux;
Souvent l'épais brouillard tient leurs flammes captives,
Souvent laisse percer leurs clartés fugitives;
Ils glissent en reflets, s'échappent en lingots,
Ou d'une mer de feu roulent au loin les flots;
Ici blanchit l'argent et là jaunit l'opale,
Là se mêle à l'azur la pourpre orientale;
Tantôt en arc immense ils prennent leur essor,
Roulent en chars brûlants, flottent en drapeaux d'or,
S'élancent quelquefois en colonnes superbes,
S'entassent en rochers, ou jaillissent en gerbes,
Et, variant le feu de leurs reflets divers,
De leur pompe changeante étonnent ces déserts.
(*Les Trois Règnes de la nature*, chant I.)

AUSCULTATION *médiate*. Le mot auscultation, qui vient du verbe *auscultare* (écouter, entendre, épier), indique l'art d'explorer avec l'oreille certaines parties du corps, mais le plus souvent la poitrine, pour se procurer des notions certaines relativement aux maladies dont elles sont ordinairement affectées; et l'auscultation est appelée *médiate*, parcequ'on ne la pratique pas avec l'oreille nue, mais au moyen d'un instrument particulier quoique fort simple, et que l'on désigne sous le nom de *stéthoscope*. (*Voyez* ce mot.)

Cet instrument transmet avec la plus grande exactitude à l'oreille de l'observateur les plus petits *bruits*, les moindres sons qui se développent dans les parties soumises à son investigation; et il en tire souvent des signes précieux, capables de l'éclairer sur la nature des maladies et le mode de traitement qui leur convient.

C'est au professeur Laennec que l'on doit ce nouveau moyen de diagnostic, qui est aussi ingénieux qu'utile, et dont la découverte remonte tout au plus à dix ans. Ce savant médecin en a fait de nom-

breuses applications à l'étude des maladies aiguës et chroniques des poumons, ainsi qu'à celle des affections organiques du cœur. On a successivement proposé d'y avoir recours dans certains cas chirurgicaux, et de s'en servir pour l'exploration des battements du cœur chez le fœtus quand il est encore contenu dans la matrice. Il est en effet certain que l'auscultation médiate peut ainsi nous indiquer d'une manière positive l'existence de la grossesse long-temps avant que les mouvements du fœtus en aient démontré la réalité.

L'emploi du stéthoscope est en général assez difficile, et même un peu fatigant; il exige dans celui qui s'en sert une oreille sûre, et il ne fournit pas toujours des signes assez certains pour que le médecin puisse dans tous les cas les admettre comme base de son diagnostic. On concevra donc aisément que l'auscultation, malgré toute son utilité, ait rencontré de nombreux détracteurs, et parmi les médecins qui ont l'*ouïe dure*, et parmi ceux qui redoutent les découvertes nouvelles quand elles exigent, pour être appréciées à leur juste valeur, un peu de travail et de persévérance.

AUTEL. Varron dit qu'au commencement les autels étaient portatifs, et consistaient en un trépied sur lequel on mettait du feu pour brûler la victime. Les autels étaient communément dans les temples; cependant il y en avait de placés en plein air, soit devant la porte des temples, soit dans le péristyle des palais des princes. Dans les grands temples de l'ancienne Rome, il y avait ordinairement trois autels : le premier était dans le sanctuaire, et au pied de la statue du dieu, on y brûlait l'encens, les parfums, et on y faisait les libations : le second était devant la porte du temple, et on y offrait les sacrifices : le troisième était un autel portatif, nommé *anclabris*, sur lequel on posait les offrandes et les vases sacrés. On jurait par les autels, et sur les autels, et ils servaient d'asyle aux malheureux. Lorsque la foudre tombait en quelque lieu, on y élevait un autel en l'honneur du dieu qui l'avait lancée. On en élevait aussi pour conserver la mémoire des grands événements, comme il paraît par divers endroits de l'Écriture.

Les premiers autels furent de terre ou de gazon. Les juifs avaient un autel d'airain pour les sacrifices, et un d'or pour brûler l'encens; ils donnaient encore le nom d'autels à des espèces de tables sur lesquelles ils sacrifiaient à Dieu au milieu de la campagne.

Les dieux célestes étaient les seuls pour lesquels les anciens élevaient des autels, qu'ils appelaient *altaria*, parcequ'ils étaient élevés de terre, tandis que ceux destinés aux dieux terrestres, *aræ*, avaient moins d'élévation. L'on enfonçait ceux des dieux des enfers, de façon qu'il fallait se baisser pour y mettre les offrandes.

Chez les chrétiens, les autels ont la forme de tables. Ils étaient de bois avant que le concile, tenu à Paris en 509, eût ordonné qu'ils seraient faits de pierre.

AUTO-DA-FÉ. Dans les pays d'inquisition, est-il dit dans l'*Encyclopédie*, au mot ACTE DE FOI, en Espagne, *auto-da-fé* est un jour solennel que l'inquisition assigne pour la punition des hérétiques,

ou pour l'absolution des accusés reconnus innocents.

L'*auto* a lieu ordinairement un jour de grande fête, afin que l'exécution se fasse avec plus de solennité et de publicité; on choisit le plus souvent un dimanche.

D'abord les criminels sont amenés à l'église, où on leur lit leur sentence de condamnation ou d'absolution. Les condamnés à mort sont livrés au juge séculier par les inquisiteurs qui le prient que tout se passe sans effusion de sang; si les condamnés persévèrent dans leurs erreurs, ils sont brûlés vifs.

C'est après avoir parlé de ce tribunal horrible, connu sous le nom de tribunal de l'inquisition, que Voltaire ajoute : Mais ces tristes effets de l'inquisition sont peu de chose en comparaison de ces sacrifices publics qu'on nomme *auto-da-fé*, actes de foi, et des horreurs qui les précèdent. C'est, dit cet écrivain célèbre, un prêtre en surplis, c'est un moine voué à la charité et à la douceur, qui fait, dans de vastes et profonds cachots, appliquer des hommes aux tortures les plus cruelles. C'est ensuite un théâtre dressé dans une place publique, où l'on conduit au bûcher tous les condamnés, à la suite d'une procession de moines et de confréries. On chante, on dit la messe, et on tue des hommes. Un Asiatique qui arriverait à Madrid le jour d'une telle exécution, ne saurait si c'est une réjouissance, une fête religieuse, un sacrifice ou une boucherie; et c'est tout cela ensemble.

Un doux inquisiteur, un crucifix en main,
Au feu, par charité, fait jeter son prochain;
Et pleurant avec lui d'une fin si tragique,
Prend, pour s'en consoler, son argent qu'il s'applique,
Tandis que, de la grâce ardent à se toucher,
Le peuple, en louant Dieu, danse autour du bûcher.

. . . .

Mais grâces, en nos jours, à la philosophie,
Qui de l'Europe au moins éclaire une partie,
Les mortels plus instruits en sont moins inhumains :
Le fer est émoussé, les bûchers sont éteints.

(Voltaire.)

Les rois, dont ailleurs la seule présence suffit pour donner grâce à un criminel, assistent à ce spectacle, sur un siége moins élevé que celui de l'inquisiteur, et voient expirer leurs sujets dans les flammes. On reprochait à Montézuma d'immoler des captifs à ses dieux; qu'aurait-il dit s'il avait vu un *auto-da-fé?* » *Voyez* INQUISITION.

AUTOMATE. Machine qui se meut d'elle-même, et qui imite les mouvements des corps animés. Archytas de Tarente fit, vers l'an 408 avant l'ère chrétienne, un pigeon qui volait assez long-temps et s'abattait ensuite sans effort. Albert-le-Grand, dominicain et évêque de Ratisbonne, fit une tête d'airain qui prononçait des sons articulés. On ne connaît point de plus anciens automates. Parmi ces pièces réellement curieuses on doit compter le joueur d'échecs de M. de Kempelen, conseiller des finances de l'empereur d'Autriche. Ce célèbre mécanicien avait annoncé cette machine dès 1769, mais il ne la fit voir à Paris qu'en 1783, au mois d'avril.

L'automate, habillé en Turc, était devant un bureau de trois pieds et demi, qui portait sur quatre roulettes; on le faisait mouvoir devant les spectateurs, on l'ouvrait pour leur montrer le cylindre et les rouages qui faisaient mouvoir le bras du joueur. Ce bras se levait lentement, avançait jusque sur la pièce qu'il devait prendre, ouvrait les doigts pour la sai-

sir, l'enlevait, la transportait et la posait sur la case où elle devait être placée; le bras se retirait et se reposait sur un coussin. A chaque coup de l'adversaire, l'automate remuait la tête et parcourait des yeux tout l'échiquier; lorsqu'il faisait échec, il inclinait la tête pour avertir le joueur. Si celui-ci avait fait une fausse marche, l'automate prenait la pièce et la remettait à sa place en branlant la tête.

Il répondait aussi à toutes les questions qu'on lui faisait au moyen d'un tableau des vingt-quatre lettres de l'alphabet qu'on plaçait devant lui, et sur lequel il indiquait successivement toutes les lettres qui pouvaient former sa réponse.

M. de Kempelen a fait voir aux membres de l'académie des sciences un automate qui articulait distinctement plusieurs phrases : *me ama, aimez-moi; madame, venez avec moi à Paris*, etc. On avait regardé jusqu'alors comme impossible l'imitation de la voix humaine dans l'articulation des consonnes. M. Kratzeinstein était parvenu à imiter les voyelles (*Journal de physique*, p. 358), mais il n'était pas allé plus loin, et ce ne fut que le 6 de juillet 1783 que M. l'abbé Mical annonça, dans le *Journal de Paris*, une machine qui prononce aussi quelques phrases.

En 1808, M. Maetzel fit voir à Paris, avec son *panharmonicon*, un automate représentant, en grandeur naturelle, un trompette du régiment des cuirassiers autrichiens de l'archiduc Albert de Saxe-Teschen. Cet automate sonnait toutes les manœuvres de la cavalerie et accompagnait le piano.

Voyez MACHINES MERVEILLEUSES.

AUVERNAT. Vin fait avec des raisins noirs qu'on appelle *auvernas* à Orléans, parcequ'on pense que ces plants de raisins y ont été apportés d'*Auvergne*.

Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord
D'un *auvernat* fumeux, qui, mêlé de lignage,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'hermitage.
(BOILEAU, satire III.)

AVALANCHE ou AVALANGE. Masse formée par les neiges qui roulent du haut des montagnes.

Souvent un grand effet naît d'une faible cause;
Souvent sur ces hauteurs l'oiseau qui se repose
Détache un grain de neige. A ce léger fardeau
Des grains dont il s'accroît se joint le poids nouveau;
La neige autour de lui rapidement s'amasse;
De moment en moment il augmente sa masse :
L'air en tremble, et soudain, s'écroulant à la fois,
Des hivers entassés l'épouvantable poids
Bondit de roc en roc, roule de cime en cime,
Et de sa chute immense ébranle au loin l'abîme.
Les hameaux sont détruits et les bois emportés;
On cherche en vain la place où furent les cités,
Et sous le vent lointain de ces Alpes qui tombent,
Avant d'être frappés les voyageurs succombent.
(DELILLE, *l'Homme des champs*, chant II.)

AVE MARIA. La coutume de dire l'*Ave Maria* après l'exorde du sermon remonte au treizième siècle. Albert de Padoue, célèbre prédicateur de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, est le premier qui l'ait mise en usage.

AVENT. On appelle ainsi le temps qui précède la fête de Noël. Dans les premiers siècles de l'église, on jeûnait pendant l'avent trois fois par semaine. Il est parlé de ce jeûne dans le neuvième canon du concile de Mâcon, tenu en 581; mais il était en usage, dès auparavant, dans l'église romaine et même dans l'église de France, où l'on prétend que Rupert, évêque de Tours, l'introduisit. Quelques uns croient que le concile de Mâcon ne le prescrivit qu'aux clercs.

Ensuite on jeûna tous les jours. Ce jeûne commençait depuis la fête de Saint-Martin; c'est pour cela qu'on l'appelait le *carême de Saint-Martin*.

Les capitulaires de Charlemagne nous apprennent qu'on faisait un jeûne de quarante jours avant Noël dans le neuvième siècle. Les clercs y ayant été obligés, les personnes pieuses entre les laïques les imitèrent. La coutume s'en introduisit, et l'usage et la pratique en firent une loi. En 1270, Urbain V, au commencement de son pontificat, en fit une pratique de rigueur pour les clercs de la cour de Rome.

Aujourd'hui, dans toute l'église romaine, l'*avent* n'a que quatre dimanches, et le premier est le dimanche le plus proche de la Saint-André. Dans l'église grecque, il commence le 14 novembre; ce qui revient à l'ancienne pratique de le commencer à la Saint-Martin.

AVENTURIER. Ce mot, qui ne se prend guère aujourd'hui qu'en mauvaise part, pour signifier un vagabond, un homme sans aveu, désignait autrefois un homme hardi, entreprenant, qui cherchait les entreprises difficiles, les aventures dangereuses, qui se distinguait par des exploits militaires.

Il s'éleva, sous Louis XI, une milice de gens levés dans les villes et dans les villages, qui furent nommés *aventuriers*, parcequ'ils allaient, comme dit Cl. Fauchet, chercher leur aventure par fortune de guerre. Cette milice, dont nos historiens nous apprennent les excès et l'indiscipline, fut supprimée, en 1558, sous Henri II, qui leva des troupes auxquelles il donna le nom de *légions*, et qui ne différaient en rien des corps qu'on a appelés depuis régiments. « Nos armées, dit la Curne de Sainte-Palaye (*Mémoire sur l'ancienne chevalerie*, tom. III, p. 108), étaient jadis, comme aujourd'hui, composées d'une espèce de cavalerie légère; mais cette cavalerie n'observait aucune discipline. Ceux qui s'enrôlaient dans cette milice étaient, pour l'ordinaire, des hommes sans ressources et accablés de dettes; un désespoir aveugle les précipitait au milieu des combats. Ils se donnaient un chef sous lequel ils vivaient indépendants de toute autre puissance. En temps de guerre, ils se vendaient aux princes qui les payaient le mieux, aussi ne les ménageait-on guère; dans les batailles, ils étaient toujours placés aux endroits les plus périlleux; dans les marches, ils allaient en avant et battaient la campagne. Ces farouches guerriers répandaient partout la terreur et la désolation, partout ils portaient le fer et la flamme, et des traces de sang marquaient leur passage dans tous les lieux où ils dirigeaient leur marche. En temps de paix, ils vivaient de ce qu'ils enlevaient aux gens de la campagne, dont ils étaient perpétuellement le fléau. Ils se répandaient tantôt dans une province et tantôt dans une autre; ils étaient continuellement en armes, et s'honoraient du titre d'*aventuriers*. »

AVEUGLES (Musée des). Dès 1784, quelques personnes bienfaisantes ouvrirent aux jeunes aveugles un asile, rue Notre-Dame-des-Victoires. M. Bailly, premier maire de Paris, procura aux aveu-

gles des secours à domicile; M. le duc de la Rochefoucauld obtint pour eux, en 1790, le couvent des Célestins; et le zèle de mesdames de Planoy, Dumesnil, de Staël et de Lafayette à leur égard ne se ralentit point. Louis XVI ordonna que les aveugles seraient entretenus aux frais du gouvernement; un décret de l'assemblée constituante statua, en 1791, que les frais de cet établissement seraient faits par le trésor. Il doit à M. Haüy (frère du célèbre minéralogiste), qui le fonda sous la dénomination de *Musée des aveugles*, les principes qui l'ont rendu aussi utile qu'important sous les rapports philanthropique et industriel. Indépendamment d'une imprimerie et de divers travaux en activité depuis long-temps, M. Heilmann y a ajouté, en 1807, une nouvelle branche de travaux propres à soulager les aveugles, en leur faisant gagner de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. par jour, après environ six mois d'apprentissage. Cette branche consiste dans la fabrication de perkales, de calicots et de divers cordonnets. Il y a été admis, comme apprentis, pour la tisseranderie, des militaires aveugles qui, confiés aux soins du directeur, sont parvenus, en trois ou quatre mois, à faire, chaque jour, jusqu'à quatre aunes de calicot à soixante-dix portées. Cet établissement, recommandable par l'instruction qu'on y donne aux aveugles, l'est encore par le parti avantageux qu'en retire quelquefois la classe à laquelle il appartient. Une ordonnance du roi a, en 1815, séparé l'établissement des jeunes aveugles de celui des Quinze-Vingts, pour le placer sous la direction du grand aumônier, dans l'ancien séminaire de Saint-Firmin, rue Saint-Victor. M. Guillé, directeur et médecin en chef de cette maison, a donné un livre intéressant où il traite de l'éducation des aveugles, et fait connaître tous les genres de travaux auxquels ils sont occupés.

AVOUÉ, qu'on écrivait autrefois *advoué*, vient du latin *advocatus*, d'où aussi *avocat*. C'était le nom que l'on donnait à ceux qui défendaient en justice les droits des églises dont on leur avait confié le soin; emploi qui leur fit aussi donner le titre de *défenseurs*. Les avoués n'étaient au commencement que de simples avocats ou autres gens de justice. Dans la suite on chargea de leurs fonctions les seigneurs les plus puissants, qui étaient bien plus en état de résister par les armes aux violences que l'on pouvait exercer contre l'église. La maison de Béthune se fait honneur d'un Robert de Béthune, avoué d'Arras; et ce titre était anciennement si recommandable, que plusieurs souverains se sont fait gloire de le porter.

L'histoire nous apprend aussi qu'il y a eu des avoués des villes et des provinces, soit qu'ils eussent le gouvernement général, ou qu'ils fussent seulement les défenseurs de toutes les églises ou abbayes qui y étaient situées. On ne s'accorde pas sur l'origine de leur institution; les uns la font remonter au quatrième siècle, les autres la placent au huitième.

AVRIL. C'était le second mois de l'ancienne année romaine, c'est-à-dire de l'année de Romulus, qui commençait par mars, et qui n'avait que dix mois. Numa

ajouta à cette année les deux mois de janvier et de février, et le mois d'avril se trouva alors le quatrième. Ce mois, qui, chez les Romains, était consacré à Vénus, ramenait chaque année un grand nombre de fêtes toutes relatives à la fécondité de la terre. Son nom même, *aprilis*, dérivé d'*aperire*, disait que la terre s'ouvrait alors à de plus douces influences, pour donner l'espérance des moissons et des fruits : et voilà sans doute pourquoi, selon Boucher, Virgile fait ouvrir l'année par le *Taureau*, qui n'est que le deuxième signe du zodiaque, quoique l'année astronomique commence par le *bélier*.

Candidus auratis aperit cum cornibus annum
Taurus. . . . .

Ovide, dans le quatrième livre des *Fastes*, rejette cette origine du mot *aprilis*. Il aime mieux en faire honneur à l'écume de la mer, dont Vénus était sortie, selon la mythologie grecque. C'est ainsi que ce poëte ingénieux préfère presque toujours un mot galant à la vérité.

POISSON D'AVRIL. Attrape, piége innocent que l'on tend à quelqu'un le premier jour d'avril. « *Donner un poisson d'avril*, c'est, dit l'abbé Tuet (*Matinées sénonoise*, ou *Proverbes français*, pag. 81, Paris, an III), faire faire à quelqu'un une démarche inutile, pour avoir occasion de se moquer de lui. Cette mauvaise plaisanterie n'a lieu que le premier jour d'avril. Quelques personnes lui donnent l'origine suivante :

Louis XIII faisait garder à vue, dans le château de Nancy, un prince de Lorraine dont il n'avait pas à se louer. Le prisonnier trouva le moyen de tromper ses gardes, et se sauva, le premier jour d'avril, en traversant la Meuse à la nage ; ce qui fit dire aux Lorrains que *c'était un poisson qu'on avait donné à garder aux Français.* Je doute que ce mot soit la véritable origine du proverbe, qui doit être antérieur au règne de Louis XIII. Gilbert Cousin observe que de son temps on appelait en France *poisson d'avril*, celui qui fait le métier infâme de débaucher les personnes du sexe, parceque le poisson dont il porte le nom (le maquereau) chez le bas peuple, est excellent à manger dans ce mois-là. « C'est vers ce temps-là, dit le Duchat (*Ducatiana*, tom. II, pag. 530, Amsterdam, 1738), que le maquereau, qu'on appelle aussi *poisson d'avril*, se laisse prendre. »

Écoutons Bellingen dans l'explication qu'il donne de cette expression, sauf à y ajouter telle foi que de raison : « Quant au mot de *poisson*, il a été corrompu, comme une infinité d'autres, par l'ignorance du vulgaire, et la longueur du temps a presque effacé la mémoire du terme original. Car au lieu qu'on dit présentement *poisson*, on a dit *passion* dès le commencement, parceque la passion du Sauveur du monde est arrivée environ ce temps-là, et d'autant que les Juifs firent faire diverses courses à Jésus-Christ pour se moquer de lui et pour lui faire de la peine, le renvoyant d'Anne à Caïphe, de Caïphe à Pilate, de Pilate à Hérode, et d'Hérode à Pilate ; on a pris cette ridicule ou plutôt impie coutume de faire courir et de renvoyer d'un endroit à

l'autre ceux desquels on se veut moquer environ ces jours-là. » (*L'étymologie des proverbes français*, par Bellingen, liv. I, pag. 44, édition in-8°, la Haye, 1656.)

B.

BACHELIER. Dans l'origine de la chevalerie, on distinguait, dit Blanchard (*Beautés de l'histoire de France*, pag. 160, Paris, 1813), deux classes de chevaliers : les *bannerets* et les *bacheliers*. On nommait banneret, titre le plus haut et le plus relevé de la chevalerie, celui qui, noble de nom et d'armes, se trouvait assez riche et assez puissant pour lever et entretenir à ses dépens cinquante hommes d'armes; il fallait que chacun de ces hommes d'armes eût, outre ses valets, deux cavaliers pour le servir. On appelait *bachelier*, ou *bas chevalier*, celui qui n'avait ni assez de bien, ni assez de vassaux pour fournir à l'état un pareil nombre d'hommes. Comme les gentilshommes étaient bacheliers de bonne heure, on a nommé autrefois les jeunes gens *bacheliers* et les jeunes demoiselles *bachelettes*. Villon, en son *Grand Testament*, composé en 1461, s'exprime ainsi :

> Mais que ce jeune *bachelier*
> Laissast ces jeunes *bachelettes*.

Jusque sous François I[er], on ne distinguait que deux classes de chevaliers, les *bannerets* et les *bacheliers*. Ce prince créa un 3[e] ordre composé de magistrats et de gens de lettres, qu'on appela *chevaliers ès lois*, ou chevaliers lettrés.

Par cette distinction accordée aux hommes célèbres dans les sciences, François I[er] voulait faire comprendre à la noblesse qu'elle doit réserver une partie de son estime à des qualités qui concourent avec les talents militaires au bonheur et à la gloire de l'état. Cette création cependant produisit un effet contraire à celui que ce monarque s'était proposé. Ces fiers paladins, par une jalousie bizarre, que la seule ignorance pouvait inspirer, aimèrent mieux déchoir de la chevalerie que d'en partager l'honneur avec des gens de robe et de collége. Les nouveaux chevaliers furent regardés avec mépris; de là peut-être ce préjugé contre les légistes, que la révolution seule a pu dissiper en rabaissant l'orgueil de la noblesse d'épée.

Le nom de *bachelier* n'est plus appliqué aujourd'hui qu'à ceux qui ont obtenu dans les facultés des lettres, de médecine, de théologie ou de droit, le premier des trois grades qui s'y confère, appelé *baccalauréat*.

C'est dans le treizième siècle que le degré de bachelier a commencé à être introduit dans les écoles par le pape Grégoire IX.

BAGDAD. Le calife Almanzor était comblé de gloire, lorsqu'un de ses officiers, passant dans une plaine agréable entre l'Euphrate et le Tigre, se recommanda aux prières d'un bon ermite qui desservait en cet endroit une espèce de chapelle consacrée au dieu Bag. En conversant avec le vieux so-

litaire, l'officier lui dit que son maître avait formé le projet de bâtir une ville qui devînt la capitale de l'empire, mais qu'il ne savait encore dans quelle partie de ses états il en jetterait les fondements. « Si l'on en croit les traditions du pays, répondit l'ermite, un prince qui s'appellera Moclas doit élever dans cette contrée une cité qui deviendra fameuse : il n'est pas probable que ce temps soit arrivé, puisque votre maître ne porte point ce nom. » Quand l'officier eut rejoint Almanzor, il crut devoir lui rapporter ce discours. Mais à peine eut-il prononcé le nom de Moclas, que le calife, transporté de joie, se prosterna la face contre terre, et remercia le ciel de lui avoir fait connaître l'endroit où il fallait bâtir la capitale de ses états. Puis remarquant l'étonnement de ses courtisans, Dans ma jeunesse, leur dit-il, mes frères et moi, nous avions quelquefois besoin d'argent. Afin de m'en procurer, je dérobai un bracelet à ma nourrice, qui s'étant aperçue de mon larcin, m'appela Moclas, nom d'un brigand alors fameux dans le Khorassan. Vous voyez par le discours du solitaire, que ce Moclas ne peut être que moi, et que Dieu veut l'exécution d'un dessein formé depuis si longtemps. » Aussitôt le calife rassembla jusqu'à deux cent mille ouvriers, ramassa les matériaux les plus précieux, prodigua les trésors, et, en moins de quatre ans, vit s'élever une ville riche et superbe; ce fut Bagdad, qu'il appela *Medinat-al-salam* (séjour de paix); mais le nom vulgaire de *Bagdad* (présent fait au dieu Bag) a prévalu. On sait combien cette ville, fondée l'an 761, est déchue de son ancienne splendeur.

BAGUE. La mythologie nous explique à sa manière l'origine des bagues. Elle dit que Prométhée, depuis sa punition, ayant empêché par ses avis Jupiter de faire la cour à Thétis, parceque l'enfant qu'il aurait d'elle le détrônerait un jour, le dieu, reconnaissant de ce service, consentit qu'Hercule allât le délivrer. Mais pour ne pas violer son serment de ne jamais souffrir qu'on le déliât, il ordonna que Prométhée porterait toujours au doigt une bague de fer, à laquelle serait attachée un fragment de la roche du Caucase, afin qu'il fût vrai, en quelque sorte, que Prométhée restait toujours lié à cette chaîne.

Les Chaldéens et les Égyptiens sont les premiers peuples chez qui nous trouvons l'usage de porter des bagues; les Hébreux dans le même temps en usaient aussi. Les Perses disent que Guiamschid, quatrième roi de la première race, en introduisit l'usage parmi eux. Les Grecs et les Romains les connurent plus tard, et parmi ces derniers personne n'en porta avant Scaurus, gendre de Sylla.

On faisait des bagues de fer, d'acier, d'or, d'argent, de bronze, etc., et on les portait au petit doigt de la main gauche, ou au doigt que nous nommons l'*annulaire;* il y en avait de creuses et de solides. On les chargeait de pierres précieuses, et leurs figures ne variaient pas moins que leur matière. *Voyez* ANNEAU.

BAGUETTE *divinatoire*. *Voyez* RABDOMANCIE.

BAILLI. On ne trouve aucune trace des baillis sous les deux pre-

mières races de nos rois; l'opinion commune est qu'ils ont été institués par les comtes et ducs qui, vers la fin du dixième siècle, se croyant souverains de leurs fiefs, partageaient les débris de la monarchie, et à la place desquels les baillis furent chargés de rendre la justice. La plus ancienne ordonnance de nos rois que l'on connaisse, concernant les baillis, fut donnée en 1190 par Philippe-Auguste, qui institua les baillis-royaux, différents des simples baillis, en ce qu'ils leur étaient supérieurs.

Leurs fonctions étaient de tenir les assises dans les provinces, de recevoir les plaintes des sujets lésés par les prévôts du seigneur, et de réprimer les vexations de ces derniers. C'est par ces espèces d'appel qu'ils ont, comme l'a remarqué le président Hénault, accoutumé les peuples à reconnaître la justice royale.

BAINS. Les Orientaux furent les premiers qui construisirent des édifices à l'usage des bains; les Grecs ne tardèrent pas à suivre cet exemple. La Grèce connaissait les bains chauds dès le temps d'Homère, comme il paraît par divers endroits de l'*Odyssée;* ils étaient ordinairement joints aux gymnases ou palestres, parcequ'en sortant des exercices on prenait le bain. Vitruve a donné une description fort détaillée de ces bains, par laquelle il paraît qu'ils étaient composés de sept pièces différentes, la plupart détachées les unes des autres et entremêlées de quelques pièces destinées aux exercices.

Selon Pline, les bains ne furent en usage à Rome que du temps de Pompée; dès lors les édiles eurent soin d'en faire construire plusieurs. Dion, dans la vie d'Auguste, rapporte que Mécène fit bâtir les premiers bains publics; mais Agrippa, dans l'année de son édilité, en fit construire cent soixante-dix. A son exemple, Néron, Vespasien, Tite, Domitien, et presque tous les empereurs, firent bâtir avec le marbre le plus précieux, et dans les règles de la plus belle architecture, des étuves et des bains, où ils prenaient plaisir à se baigner avec le peuple : on prétend qu'il y avait jusqu'à huit cents de ces édifices distribués dans tous les quartiers de Rome.

Les bains particuliers, quoique moins vastes que les bains publics, étaient de la même forme, mais souvent plus magnifiques et plus commodes; ils étaient ornés de meubles précieux, de glaces, de marbres, d'or et d'argent.

Ce furent les Romains qui introduisirent dans les Gaules l'usage d'y construire des bains. Grégoire de Tours nous apprend que de son temps il y avait plusieurs de ces édifices. On voit encore des restes des bains de l'empereur Julien, au palais des Thermes à Paris, aujourd'hui l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins. *Voyez* VAPEURS (*bains de*).

BALANCE. L'invention de la balance remonte à la plus haute antiquité. On sait, dit Goguet, que du temps d'Abraham il y avait des balances (*Gen.*, chap. XXIII, v. 16); mais, ajoute-t-il, on peut les supposer aussi grossières que l'on voudra.

Dans un prieuré dépendant de celui de Saint-Pierre-de-Lihon en Santerre, on honorait, entre autres

saints, un saint Hubert, qui y mena la vie monastique. La chapelle où il fut enterré se nommait la *Balance*. On croit que ce nom vient de ce qu'il y avait là une balance, dans laquelle, d'après une superstition dont on voit ailleurs des preuves, les malades se faisaient peser, pour juger si leur mal diminuait.

BALANCIER. C'est à Nicolas Briot, tailleur général des monnaies, sous Louis XIII, que l'on est redevable du *balancier* à l'aide duquel on marque la monnaie. Cette machine, composée d'une vis de pression qui se meut par un fléau de fer chargé de plomb par les deux bouts, est plus expéditive que le marteau, et assure un résultat plus prompt, plus certain et moins dispendieux.

BALANÇOIRE. Ce jeu ou plutôt cet exercice remonte à une très haute antiquité, puisqu'on en recule l'invention jusqu'au temps d'OEbalus, roi de Laconie, père d'Érigone et de Pénélope. Ce prince ayant appris de Bacchus l'usage de la vigne, fit boire du vin à ses paysans, qui, dans leur ivresse, croyant avoir pris du poison, tuèrent Icarius. « A peine ce crime eut-il été commis, dit Demoustier (*Lettre* 41me *sur la mythologie*), que les épouses des meurtriers furent saisies d'un transport de fureur et de rage que rien ne put calmer. L'oracle consulté ordonna, pour expier le crime de leurs époux, que l'on instituât des fêtes en l'honneur d'Icarius. Ces fêtes furent nommées les jeux icariens. On les célébrait en se balançant sur une corde attachée à deux arbres; c'est ce que nous appelons aujourd'hui l'*escarpolette*. » Dans les fêtes des vendanges, qu'on célébrait en l'honneur du fils de Sémélé, les Latins étaient également dans l'usage de se balancer sur une corde attachée à des pins.

L'on a vu, en 1800, à Paris, une balançoire d'un genre nouveau; elle était enveloppée d'un large filet qui prévenait les accidents qui peuvent résulter de la chute de ceux qui se livrent à cette sorte d'exercice, deux personnes placées sur le plateau, par la seule impulsion alternative de leur corps, imprimaient à la balançoire plus ou moins de mouvement, suivant le degré de force qu'ils y mettaient. Il pouvait encore tenir une troisième personne assise sur le plateau.

BALCON. Les Latins, dit l'auteur des *Amusements philologiques*, édit. de 1808, page 307, appelaient un balcon *menianum*, mot qui ne vient pas de *mœnia*, mais d'un certain Menius qui le premier, à Rome, fit faire des balcons chez lui; c'est Festus qui rapporte ce fait. Asconius dit qu'il vendit sa maison, mais qu'il retint ses *meniana* pour avoir des places d'où il pût voir les jeux.

BALEINE (pêche de la). Quelque utile que soit la pêche de la baleine, il s'est passé des siècles sans que les hommes aient osé la tenter. C'était au temps de Job une entreprise qu'on regardait comme tellement au-dessus de leur force, que ce patriarche se sert de cet exemple pour faire sentir aux hommes leur faiblesse en comparaison de la toute-puissance divine.

Si Pline rapporte que l'empereur Claude a donné au peuple romain le plaisir d'une espèce de pêche où l'on prit une baleine, il

observe en même temps que ce monstre marin avait échoué au port d'Ostie. On savait encore si peu tirer profit de ce poisson, sous les règnes de Vespasien, de Tite, de Domitien et de Néron, qu'au rapport de Plutarque, plusieurs baleines avaient échoué, en donnant de travers aux côtes de la mer Adriatique, comme un vaisseau sans gouvernail; et qu'une, entre les autres, proche de la ville de Brindes, avait tellement infecté l'air par sa putréfaction, qu'elle avait mis la peste dans la ville et dans les environs.

Les Basques, et surtout ceux qui habitent le pays de Labour, sont les premiers qui aient entrepris la pêche de la baleine. Voici comme ils y ont été engagés. Tous les ans, aux approches de l'hiver, il paraît des baleines sur leurs côtes; ils profitèrent de l'occasion qui se présentait dans leur propre pays, et se contentèrent fort long-temps de la pêche de ces baleines. Mais, ayant observé que ces monstrueux poissons ne paraissaient dans leurs mers qu'en certaines saisons, et qu'en d'autres temps ils s'en éloignaient, ils conçurent le dessein de chercher le lieu de leur retraite. Quelques pêcheurs du Cap-Breton s'embarquèrent donc et firent voile vers les mers de l'Amérique, et l'on prétend qu'ils découvrirent les premiers les îles de Terre-Neuve et la terre ferme du Canada, environ cent ans avant le voyage de Christophe Colomb, et qu'ils donnèrent le nom de *Cap-Breton*, leur patrie, à une de ces îles, nom qu'elle porte encore. Ils découvrirent, dans les mers qui sont au nord de l'Amérique, un grand nombre de baleines plus longues et plus grosses que dans les autres mers. Les dangers qu'ils y couraient les ayant insensiblement rebutés, ils allèrent faire leur pêche en pleine mer, vers l'île de Finlande; mais quoique plus petites qu'au Groënland, les baleines y sont plus difficiles à harponner : ces obstacles les ayant encore rebutés, ils quittèrent ce parage, et établirent leur pêche dans le détroit de Davis.

Les Basques, qui avaient enhardi les autres peuples et principalement les Hollandais à la pêche de la baleine, l'ont ensuite comme abandonnée, tandis que les Hollandais savent tirer de cette pêche que nous leur avons apprise, un profit si considérable, qu'ils envoient tous les ans sur nos ports sept à huit mille barils d'huile et du savon à proportion.

C'est à un bourgeois de Cibourre, nommé François Soupite, que l'on doit la manière de fondre et de cuire les graisses de baleines dans les vaisseaux, même à flot et en pleine mer. Il donna le dessin d'un fourneau de brique qui se bâtit sur le second pont; on met sur ce fourneau la chaudière, et l'on tient auprès des tonneaux d'eau pour garantir du feu.

BALLADE. Espèce d'ancienne poésie française, composée de couplets faits sur les mêmes rimes, et qui finissent par le même vers. La ballade contient ordinairement trois strophes ou couplets et un envoi.

De *baller*, qui s'est dit anciennement pour *danser*, on a fait *ballade*, suivant le sentiment de Sebilet, *Art poétique français*, pag. 102, Lyon, 1576, du célèbre prote de Poitiers, *Traité de l'orthogra-*

phe française, et de la Frenaie Vauquelin :

. . . . Des troubadours
Fut la rime trouvée en chantant leurs amours ;
Et quand leurs vers rimés ils mirent en estime,
Ils sonnaient, ils chantaient, ils *ballaient* sous leur rime :
Du *son* se fit *sonnet*, du *chant* se fit *chansons*,
Et du *bal* la *ballade*, en diverses façons.
(*Art poétique*, chant I.)

« En suivant la marche de l'esprit humain, nous trouvons d'abord les premières poésies pastorales nommées *Ballades* : ce sont des contes de village, des dialogues rustiques, des descriptions d'objets naturels, ou des narrations d'incidents de la vie champêtre. Leur langage est celui de la nature, simple et sans recherche, l'imagination n'y invente rien; c'est l'histoire des mœurs des cabanes, la peinture des champs, et l'expression des émotions communes à toute l'humanité (*Bibliothèque britannique*, n° 185-186.)

Dans les ballades de Clément Marot, les strophes ont huit, dix, et même quelquefois douze vers, et les vers sont tantôt de huit, tantôt de dix syllabes; mais ils sont tous de la même mesure dans la même ballade. Les ballades les plus exactes ont toujours un envoi de quatre vers, lorsque les strophes sont de huit; de cinq, lorsqu'elles sont de dix; et de six, lorsqu'elles sont de douze, ce qui est rare. Cependant on trouve dans Voiture deux ballades qui n'ont point d'envoi.

BALLADE.

Plaisant assez, et de bien de fortune
Ung peu garny, me trouvai amoureux :
Voire si bien, que tant aime fort une,
Que, nuit et jour, j'en estois langoureux
Mais tant y a, que je fus si heureux,
Que, moyennant vingt écus à la rose,
Je fis cela que chacun bien suppose.
Alors je dis, connoissant ce passage :
Au fait d'amour babil est peu de chose,
Riche amoureux a toujours l'avantage.

Or c'est ainsi que, durant ma pécune,
Je fus traité comme amy précieux ;
Mais tost après, sans dire chose aucune,
Cette vilaine alla jeter les yeux
Sur un vieillard, riche, mais chassieux,
Laid et hideux trop plus qu'on ne propose.
Ce néanmoins, il en jouit sa pose (tranquillement):
Dont moi confus, voyant un tel ouvrage,
Dessus ce texte allay bouter (mettre) en glose :
Riche amoureux a toujours l'avantage.

Or elle a tort, car noyse, ny rancune
N'eut onc (jamais) de moi, tant lui fus gracieux,
Que s'elle (si elle) eust dit donne-moi de la lune,
J'eusse entrepris de monter jusqu'aux cieux:
Et non obstant son corps tant vicieux
Au service de ce vieillard expose.
Dont, ce voyant, un rondeau je compose,
Que lui transmets. Mais, en peu de langage,
Me répond franc : Pauvreté te dépose,
Riche amoureux a toujours l'avantage.

Prince tout bel, trop mieux parlant qu'Orose,
Si vous n'avez toujours bourse déclose (ouverte),
Vous abusez. Car Meung *, docteur très sage,
Nous a décrit que pour cueillir la rose,
Riche amoureux a toujours l'avantage.

Il y a encore une espèce de ballade qui a deux refrains différents à chaque strophe, comme on le peut voir dans la suivante qui est de Clément Marot :

Pour courir en poste à la ville,
Vingt fois, cent fois, ne sçai combien ;
Pour faire quelque chose vile,
Frère Lubin le fera bien ;
Mais d'avoir honnête entretien,
Ou mener vie salutaire,
C'est à faire à un bon chrétien :
Frère Lubin ne le peut faire.

Pour mettre (comme un homme habile)
Le bien d'autrui avec le sien,
Et vous laisser sans croix ne pile,
Frère Lubin le fera bien.
On ha (a) beau dire je le tiens,
Et le presser de satisfaire,
Jamais ne vous en rendra rien :
Frère Lubin ne le peut faire.

* Jean Clopinel, dit de Meung, lieu de sa naissance, continuateur du *roman de la Rose*, commencé vers l'an 1260 par Guillaume de Loris.

Cette ballade est tirée d'un manuscrit du commencement du seizième siècle, et imprimée à la fin des OEuvres de François Villon, in-12, La Haye, 1742.

Pour débaucher par un doux style
Quelque fille de bon maintien,
Point ne faut de vieille subtile,
Frère Lubin le fera bien.
Il presche en théologien ;
Mais pour boire de belle eau claire,
Faites la boire à nostre chien :
Frère Lubin ne le peut faire.

ENVOIE.

Pour faire plus tost mal que bien,
Frère Lubin le fera bien ;
Mais si c'est quelque bonne affaire,
Frère Lubin ne le peut faire.

(Extrait du *Gradus français*, au mot BALLADE.)

BALLET. Les représentations d'une action par les gestes, les pas et les mouvements du corps, réglés sur la musique, sont ce qui constitue le ballet. Les Égyptiens firent les premiers de leurs danses des hiéroglyphes d'action, comme ils en avaient fait de figurés en peinture, pour exprimer tous les mystères de leur culte. Sur une musique de caractère, ils composèrent des danses sublimes qui peignaient le mouvement réglé des astres, l'ordre immuable et l'harmonie constante de l'univers.

Les Grecs, dans leurs tragédies, introduisirent des danses et suivirent les notions des Égyptiens. Les chœurs, qui servaient d'intermèdes, dansaient d'abord en rond de droite à gauche, et exprimaient ainsi les mouvements du ciel qui se font du levant au couchant; ils se tournaient ensuite de gauche à droite, pour représenter le cours des planètes. Thésée changea ce premier objet de la danse des Grecs : leurs chœurs ne furent plus que l'image des évolutions et des détours du fameux labyrinthe de Crète. Cette danse, inventée et exécutée par le vainqueur du Minotaure et par la jeunesse de Délos, fut nommée la *danse de la grue*, parcequ'on s'y suivait à la file, comme font les grues, lorsqu'elles volent en troupe. Deux célèbres danseurs furent en Grèce les inventeurs véritables des ballets, et les unirent à la comédie. Bathylle d'Alexandrie inventa ceux qui représentaient des actions gaies, et Pilade introduisit ceux qui représentaient les actions graves, touchantes et pathétiques.

Quelques auteurs ont prétendu que c'est à la cruauté d'Hiéron, tyran de Syracuse, que les ballets doivent leur origine. Ils disent que ce prince soupçonneux ayant défendu aux Siciliens de se parler, de peur qu'ils ne conspirassent contre lui, la haine et la nécessité, deux sources fertiles d'invention, leur suggérèrent les gestes, les mouvements du corps et les figures, pour se faire entendre les uns aux autres; mais nous venons de voir que les ballets sont antérieurs à cette époque.

Le ballet passa des Grecs chez les Romains. Dans la suite les Italiens et tous les peuples de l'Europe en embellirent successivement leurs théâtres, et on l'employa enfin pour célébrer, dans les cours les plus galantes et les plus magnifiques, les mariages des rois, les naissances des princes, et tous les événements heureux qui intéressaient la gloire et le repos des nations. Il forma seul alors un très grand spectacle, d'une dépense immense, que, dans les deux derniers siècles, on a porté au plus haut point de perfection et de grandeur.

Lorsque l'opéra, que nous avons reçu des Italiens, fut établi en France, Quinault changea la for-

me des grands ballets, en coupant la danse par des morceaux de chant, et il fit *le Temple de la Paix*. Houdart de la Motte mit presque tout le récit en action, et donna, en 1697, *l'Europe galante*, qui est le premier ballet dans la forme adoptée aujourd'hui sur le théâtre lyrique.

BALLET DE CHEVAUX. On lit dans Pline que c'est aux Sybarites que l'on doit l'invention de la danse des chevaux : le plaisir était le seul objet de ce peuple voluptueux; il était l'âme de tous ses mouvements et de tous ses exercices. Athénée, d'après Aristote, rapporte que les Crotoniates, qui faisaient la guerre à ce peuple, s'étant aperçus du soin avec lequel on y élevait les chevaux, firent secrètement apprendre à leurs trompettes les airs de ballets que les Sybarites faisaient danser à ces animaux dociles. Au moment de la charge, lorsque leur cavalerie s'ébranla, les Crotoniates firent sonner tous ces airs différents, et dès lors les chevaux sybarites, au lieu de suivre les mouvements que voulaient leur donner les cavaliers qui les montaient, se mirent à danser leurs entrées de ballet ordinaires, et les Crotoniates les taillèrent en pièces.

Les Bisaltes, peuples de Macédoine, se servirent du même artifice contre les Cardiens, au rapport de Charon de Lampsaque.

Ces sortes de ballets se sont renouvelées dans les temps de la chevalerie, et dans presque tous les carrousels il y avait autrefois des ballets de chevaux qui faisaient partie de ces magnifiques spectacles. «Il paraît que la création du chevalier était en même temps célébrée par les acclamations du peuple qui s'empressait de marquer, par des danses faites autour de lui, la joie qu'il ressentait d'avoir acquis un nouveau défenseur. Plusieurs chevaliers ayant été souvent créés dans une même promotion, se seront peut-être réunis pour caracoler en cadence, et mêler ainsi leurs danses à celles du peuple qui les environnait : ce sera l'origine des fêtes ou *ballets* à cheval dont nous avons quelques exemples, et qui se dansaient encore à la cour du temps de Brantôme et de Bassompierre.» (La Curne de Saint-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie*, tome I, page 73, Paris, 1781.)

Pluvinel, un des écuyers du roi, en fit exécuter un fort beau dans le fameux carrousel de Louis XIII. Les deux plus beaux ballets de cette espèce dont on ait connaissance sont ceux qui furent donnés à Florence, le premier en 1608, le dernier en 1615.

BAMBOCHADE. Nom qu'on donne à certains petits tableaux qui représentent des sujets champêtres et grotesques. On les appelle ainsi de leur auteur, peintre flamand du 17e siècle, que les Italiens nommèrent *Bambocio* ou *Bamboche*, à cause de la singularité de sa taille. Son véritable nom était Pierre *Laer* ou *Laar*. Et ce sobriquet *Bambocio* vient de l'italien *bamboccie* (marionettes), dérivé lui-même de *bambo* (enfant).

BAN. Proclamation solennelle de quelque chose que ce soit. L'usage de publier les bans de mariage est fort ancien; on en voit des vestiges en France sur la fin du douzième siècle. Le concile général de Latran, qui se tint

sous Innocent III, ordonna que la publication des bans se ferait dans toute l'église. Le concile de Trente renouvela depuis cette ordonnance, et les édits de plusieurs de nos rois sont, à cet égard, d'accord avec les conciles.

BAN DE L'EMPIRE. La coutume de mettre au ban de l'empire, c'est-à-dire d'exiler, commença vers l'an 1030, à l'occasion d'Ernest, duc de Souabe, qui avait armé contre l'empereur Conrad II. « Ban, dit Voltaire, *Annales de l'Empire*, année 1030, signifiait d'abord *bannière*, ensuite *édit, publication;* il signifia aussi depuis bannissement. Ernest, duc de Souabe, fut mis au ban de l'empire en 1030, c'est un des premiers exemples de cette proscription. La formule était : *Nous déclarons ta femme veuve, tes enfants orphelins, et nous t'envoyons, au nom du diable, aux quatre coins du monde.* »

BAN et ARRIÈRE-BAN. Mandement public adressé de la part du souverain à ses vassaux de se trouver en armes à un rendez-vous pour servir dans l'armée, soit en personne, soit par un certain nombre de gens de pied ou de cheval, qui les représentent, à proportion du revenu ou de la qualité de leurs fiefs.

Le *ban* se rapporte aux fiefs, et l'*arrière-ban* aux arrière-fiefs, selon quelques uns; mais d'autres croient que le *ban* est le service ordinaire que chaque vassal doit, selon la nature de ses fiefs, et que l'*arrière-ban* est un service extraordinaire que les vassaux rendent au roi; d'autres, qui font venir *arrière-ban* de *heri-bannum*, proclamation du maître ou seigneur, pensent qu'on ne doit mettre aucune distinction entre *ban* et *arrière-ban.*

Ces assemblées de vassaux que le roi faisait convoquer par les seigneurs pour aller à la guerre, ont commencé en France sur la fin du huitième siècle, sous les rois de la seconde race, et il en est fait mention dans les Capitulaires de Charlemagne; mais elles ont été plus fréquentes sous les rois de la troisième race; car on trouve dans la chambre des comptes plusieurs rôles, pour le ban et l'arrière-ban, datés des années 1216, 1236, 1242, 1253 et 1272. Elles furent utiles à Louis XI, indifférentes à François I[er], peu avantageuses à Henri II, et onéreuses à Louis XIV.

On n'a point assemblé l'arrière-ban en France depuis 1674. M. de Turenne ne fut point content de cette milice, qui ne se conduisait pas avec le même ordre et la même obéissance que les troupes réglées.

BANC DU ROI. Cette cour de Londres, composée de quatre juges, connaît de toutes les affaires qui intéressent le prince. Elle a été ainsi nommée parceque le roi y présidait assis sur un banc élevé.

BANDE. Pris pour compagnie de gens de pied, vient, suivant Nicot, du mot *bannière*, parceque chaque compagnie de gens de pied a sa bannière particulière. Aussi, dit-il, tant le Picard que le Provençal et le Languedoc pour *bannière* disent *bandière*, duquel le diminutif *banderole* est encore usité entre les chevaux légers, et ès ornements de galères, galions et navires.

« Le mot de *bande* semble avoir

diverses significations entre nous : car quelquefois nous le prenons pour lier, comme *bander une playe;* quelquefois pour tendre, comme *bander une arbaleste*, et se prend encore d'une autre façon entre ceux qui habitent les jeux de paulme, lorsqu'ils veulent jouer à bander, qui est de perdre l'esteuf de celuy-là qui l'a ramenée soubs la corde; outre toutes lesquelles significations, il y en a une autre beaucoup plus noble et authorisée que toutes celles-cy, quand nous disons qu'un homme *se bande*, c'est-à-dire, se ligue encontre un autre; et de mesme mot vient que nous disons *bandes* pour compagnies et troupes de guerre, signification, à mon jugement, qui a pris sa source des querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne, sous le règne de Charles sixième; car s'estans ces deux maisons opiniastrées en la ruine de toute la France, en se pourchassant la leur propre, elles s'estoient bigarrées en diversité de livrées : le Bourguignon portoit une croix rouge de Saint-André; et l'Orléannois portoit des escharpes que le peuple appeloit, comme il fait encores maintenant, *bandes*.... Les Orléannois, qui désiroient luy (au duc de Bourgogne) faire déguerpir ce lieu (Paris), donnèrent plusieurs assauts et escarmouches à la ville; ce qui augmenta encontre eux grandement la haine commune. Tellement que le peuple de là en avant en appeloit ceux qui suivoient le party des ducs d'Orléans, et de Berry, et comte d'Armagnac, qui avoient fait ligue ensemble, les *bandez;* parcequ'ils portoient cette escharpe, ny plus ny moins que sous Godeffroy de Bouillon on appeloit *croisez* ceux qui allèrent avec lui au voyage de Hiérusalem, parcequ'ils portoient tous la *croix;* et semblablement quand on parloit de leurs compagnies qui estoient grandes, les aucuns les appeloient ceux des *bandes*, prenans neantmoins ces mots en mauvaise part, et quasi comme conspirateurs contre le temps public. Chose qui a depuis eu vogue entre nous; car lorsqu'il eschet que plusieurs machinent une conspiration, nous disons qu'*ils se bandent à faire telle entreprise*, et depuis, par succès de temps, nous avons rapporté ce mot de *bandes* aux compagnies de gens-d'armes.» (Pasquier, *Recherches de la France*, liv. VIII, chap. LI.)

BANDE (ordre de la). On appelait ainsi un ancien ordre militaire d'Espagne, institué, en 1332, par Alphonse XI, roi de Castille, pour défendre la religion contre les infidèles. Il n'était formé que de cadets de familles nobles, qui avaient servi pendant dix ans à la cour ou à l'armée.

BANDOULIER. C'est, dit M. de la Monnoye, le nom qu'on a originairement donné aux voleurs qui habitaient les monts Pyrénées, vraisemblablement, comme dit Borel, parcequ'ils allaient par bandes. On a depuis entendu par ce nom toute sorte de voleurs, de fripons, de déterminés. Ce terme est plus ancien dans la signification de cornette de cavalerie à Malte, où *bandoliero* est le nom de cet officier.

Le sentiment de M. de la Monnoye se trouve confirmé par celui de J. Lefevre :

« Les moins hautes montagnes

des Pyrénées ne sont guère mieux peuplées fors de François et Espagnols bannis de leur pays, qu'on nomme *bandoliers*, qui ne vivent que sans mercy, dévalisant ceux qui pensent traverser ces destroits pour gaigner l'Espagne ou la France..... C'est en somme un vray refuge de desbauchez qu'Espagnols, que Gascons, en telle quantité qu'ils marchent par bandes et factions diverses qu'ils nomment *bandouil*.....

» Or ces *bandoliers*, comme ceux qui sont premièrement et la pluspart composez d'Espagnols, avec le nom, ils y ont apporté presque tous les mœurs et façons de faire dont ils usent pour le jourd'hui. *Bandolier* vient de *vando* (en espagnol), qui signifie faction, amas, partialité; et *vandero*, homme de faction; puis le Gascon prononce toujours le *b* pour *v*. » (*Histoire des troubles et guerres civiles, etc.*, par J. Lefevre. Paris, 1584, tom. I, pag. 463, pour l'année 1570.)

BANNERET. Seigneurs, chevaliers *bannerets*, c'est ainsi que nos ancêtres appelaient les seigneurs puissants et riches qui obtenaient du roi la permission de lever une bannière sous laquelle ils conduisaient à l'armée une compagnie de combattants.

Voici comment Fauchet (*Origine de la milice et des armes*, feuill. 47, Paris, 1600) s'exprime en parlant des seigneurs et chevaliers bannerets : « Chacun riche baron avait sa bannière, laquelle il pouvait lever, s'il avait tant de vassaux qu'ils pussent faire un gros; car alors ce chevalier ou seigneur s'appelait *banneret*, et dit-on qu'il ne fallait pas qu'ils fussent moins que vingt-cinq. »

Les chevaliers bannerets, suivant le P. Daniel, ne paraissent dans notre histoire que sous Philippe-Auguste. Ils subsistèrent jusqu'à la création des compagnies d'ordonnance par Charles VII. Alors il n'y eut plus de bannières, ni de chevaliers bannerets; toute la gendarmerie fut mise en compagnies réglées.

BANNIÈRE. On donnait autrefois le nom général de *bannière* aux drapeaux et aux étendards, qu'on nommait aussi *pennons*, *gonfanons* et *bassinets*, avec cette différence que le gonfanon était une bannière d'église, au lieu que le pennon ou guidon était une bannière militaire.

Ce fut en 1414, au concile de Constance, qu'on porta, pour la première fois, à la canonisation de saint Roch, l'image du saint canonisé; et c'est depuis ce temps qu'on est dans l'usage d'avoir des bannières dans les églises et de les porter aux processions.

La plupart des anciens seigneurs sont représentés dans leurs sceaux avec des bannières à la main. Ils entraient ainsi dans la lice aux tournois. Les officiers de la couronne et leurs lieutenants avaient, avec les seuls seigneurs bannerets, droit autrefois de porter bannière. L'investiture se donnait par la bannière : les seigneurs se présentaient à genoux devant le prince, tenant en main la bannière armoriée du blason de leurs armes.

La *bannière de France* ou le *pennon royal* était le drapeau de nos anciens rois quand ils allaient à la guerre. C'était le plus grand étendard et le plus orné de tous. On s'avisa, vers l'an 1100, d'attacher ce pennon au haut d'un mât

ou gros arbre, planté sur un échafaud qui posait sur un chariot tiré par des bœufs couverts de housses de velours, ornées de devises ou des chiffres du prince régnant. Au pied du gros arbre, un prêtre, de grand matin, disait la messe tous les jours. Dix chevaliers, jour et nuit, montaient la garde sur l'échafaud, et autant de trompettes ne cessaient de jouer des fanfares. Cette embarrassante machine fut en usage en France durant cent vingt ou cent trente ans. Elle était au centre de l'armée. C'est là que se donnaient les plus grands coups, pour enlever le pennon royal, ou pour le défendre ; car on n'était point censé vainqueur si on ne s'en rendait maître, ni vaincu qu'on ne l'eût perdu.

Outre cette bannière, nos rois faisaient encore porter celle du saint le plus célèbre qu'on réclamât dans ses états. Il n'est mention, dans nos histoires de la première et de la seconde race, que de *la chape de saint Martin ;* cette bannière fut en vogue pendant six cents ans. Nos rois de la troisième race eurent encore un étendard particulier qu'on appelait *bannière royale ;* elle était semée de fleurs de lis, avec une croix blanche au milieu. Eudes, duc de France, aïeul de Hugues Capet, Hugues Capet lui-même et ses successeurs, n'en eurent point d'autre jusqu'à Louis-le-Gros, qui prit l'oriflamme. *Voyez* ORIFLAMME.

BANQUE. Ce mot vient de l'italien *banca*, formé de l'espagnol *banco*, un *banc* sur lequel étaient assis les changeurs ou banquiers, dans les marchés ou places publiques, ou une table sur laquelle ils comptaient leur argent, et qu'on nomme aussi en espagnol *banco*.

Il paraît que le nom, comme la chose, nous est venu des Italiens, et que la plus ancienne banque est celle de Venise, qu'on appelle vulgairement *banco del giro*. Les principales sont celles d'Amsterdam, de Hambourg, la banque royale d'Angleterre. Ce ne fut qu'en 1716 que Law et compagnie érigèrent en France une banque sous le nom de *banque générale*, laquelle fut convertie en banque royale en 1718.

BANQUE *de France*. Le mot *banque*, dans le sens où il est pris ici, signifie l'association d'une masse de capitaux, dont la destination immuable est d'escompter le papier du commerce, ou d'autres valeurs à un taux fixe et modéré, et toujours inférieur à celui de l'escompte exercé par les particuliers. La banque émet des billets remboursables au porteur : ces billets, d'un usage commode dans les grandes transactions, ont encore l'avantage, lorsque leur crédit est confirmé, d'accroître la masse du numéraire circulant.

Les avantages d'une pareille institution furent long-temps négligés en France. Le premier établissement de ce genre que l'on puisse citer, fut la *caisse d'escompte ;* mais cet établissement qui, pendant plusieurs années, avait eu le plus grand succès, ne put résister au coup que la révolution porta à son crédit. Nous restâmes donc pendant un laps de temps sans caisse publiquement avouée dans l'acception que nous donnons à ce mot. Le gouvernement qui a succédé à l'époque du 18 brumaire classa, dès son aurore, l'établisse-

ment d'une banque au nombre des moyens réparateurs du crédit, du commerce et de l'industrie; et l'on vit bientôt se former la *banque de France*, qui, par la sagesse de son administration, fixa rapidement la confiance publique. Vers la même époque, on vit s'établir à Paris deux nouvelles banques, l'une sous le nom de *caisse de commerce*, et l'autre sous le titre de *comptoir commercial*. Enfin, la loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803), en supprimant la *caisse de commerce* et le *comptoir commercial*, a reconnu l'association formée à Paris sous le nom de *banque de France*, et lui a accordé le privilége exclusif d'émettre des billets de banque, en se conformant aux dispositions énoncées dans ladite loi.

BANQUEROUTE, « de l'italien *bancarotta*. Coquille sur l'article 205 de l'ordonnance de Blois : *Banqueroute* et *faillite sont dictions italiennes; car en Italie d'ancienneté étoit accoustumé que ceux qui faisoient trafic de deniers pour prester, ou pour faire tenir et changer, avoient un banc ou table en lieu public. Quand aucun quittoit le banc, que les latins disent* foro cedebat, *se disoit que son banc étoit rompu.* Faillito, *au même langage, signifie ceux desquels le crédit est failli.* » Ménage, *Dictionn. étymologique*, au mot BANQUEROUTE.

« Il a fallu que les *banques* aient esté en usage avant qu'on ait eu des *banqueroutiers* : car il n'y a nulle doute qu'en ce terme de *banqueroutiers* on n'ait eu égard à ce qu'ils n'entretiennent point leurs *banques*, mais les *rompent*. Ce que les latins ont appelé *foro cedere*. » Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, tom. I, page 255. La Haye, 1737, et il ajoute à la page 236 :

« Il est bien raisonnable que ceux (les Italiens) qui nous ont apporté premièrement l'usage des *banques*, y entendent plus que nous qui sommes leurs disciples, et qu'ils aient gardé pour eux ce secret entre autres, tant qu'ils ont pu, touchant le moyen de *rompre les banques* quand on s'ennuie de les tenir. »

BAPTÊME *du tropique*. Le passage du tropique donnait autrefois lieu à une cérémonie bizarre appelée *baptême du tropique de la ligne*. Voici la description qu'en donnent les livres de marine : « Baptême du tropique, cérémonie profane que font les gens de mer à ceux qui passent, pour la première fois, le tropique du Cancer ou l'équateur. Quoique chaque nation ait un usage particulier, cependant tous les baptêmes se réduisent à mouiller le nouveau passager. En France, après avoir mis sur le tillac du vaisseau des bailles (moitiés de tonneaux en forme de baquets) pleines d'eau, à stribord et à bas-bord, et avoir rangé en haies, près de ces bailles, des matelots avec un seau d'eau à la main, le maître-valet vient au pied du grand mât, ayant le visage barbouillé, et quantité de garcettes sur le corps, roulées tout autour, dont quelques unes même lui pendent des bras; il est suivi de quelques matelots équipés de même, et tient entre les mains quelques livres de marine, pour représenter le livre des Évangiles. Les choses ainsi disposées, on fait mettre celui qu'on veut baptiser à genoux devant le maître-valet qui,

lui faisant poser les mains sur le livre, lui fait jurer d'exercer les mêmes choses qu'on va exercer sur lui, toutes les fois qu'il se présentera l'occasion de baptiser quelqu'un; après cela, on lui ordonne de se lever, et de marcher vers l'avant du vaisseau entre lesdites bailles, où des gens de l'équipage l'attendent avec des seaux pleins d'eau qu'ils lui versent sur le corps; il essuie cet orage, et reçoit ainsi ce qu'on appelle le *baptéme*. Cette cérémonie est celle qu'on pratique en France; dans d'autres endroits, on baptise un homme en le plongeant subitement dans la mer, d'où on le retire promptement : ce baptême est plus désagréable que le précédent. On se rachète de l'un et de l'autre en donnant quelque argent à l'équipage. Les mousses, qui ne sont pas pécunieux, ont rarement cet avantage, aussi n'échappent-ils pas au baptême; mais ils ont cette faveur, de n'être pas si maltraités que ceux qui peuvent se racheter; on les met sous un panier entouré de bailles pleines d'eau, où tout l'équipage vient puiser pour les mouiller. »

L'auteur de l'*Histoire des flibustiers* conjecture que cet usage vient de ce que tous les pays qui se trouvent sous la ligne, ayant été long-temps estimés inhabitables, les premiers qui furent assez audacieux pour y pénétrer, se voyant entrer comme dans un nouveau monde, firent en quelque sorte allusion au baptême que les chrétiens donnent à leurs enfants nouveau-nés, et appliquèrent à cette bizarre cérémonie le nom du premier sacrement de l'église.

Les dangers qui ont suivi quelquefois cette épreuve ont dû fixer l'attention des magistrats, et, par arrêt rendu le 8 janvier 1784, sur les conclusions de M François de Neufchâteau, procureur général, le conseil-général du Cap a proscrit le baptême du tropique.

BARBE. Les premiers hommes ont porté la barbe telle que la nature la leur avait donnée. Ils la regardaient comme une prérogative qui marquait la supériorité de leur sexe et la force de l'âge viril.

Les poëtes nous représentent toujours les grands hommes des siècles héroïques, fournis d'une longue barbe. Bacchus, le plus ancien conquérant dont il soit fait mention dans l'histoire profane, était barbu, de même que les Hercules. Les Grecs, les Troyens, les Latins, laissaient croître leur barbe. Homère parle souvent de la barbe d'Ulysse, de celle de Diomède, d'Hector et de Priam. Virgile nous représente Mezentius la poitrine couverte de sa longue barbe : *fusus propexam in pectore barbam*. Sous le règne de Sémiramis, qui voulait se faire passer pour un homme, on ne vit point de barbe chez les Assyriens.

Les Grecs se firent raser dans le siècle d'Alexandre. Philippe, son père, ainsi que ses prédécesseurs Amyntas et Archélaüs, sont représentés sans barbe sur les médailles. Les Ptolomée et ses autres successeurs la reprirent.

Scipion l'Africain, junior, fut le premier Romain qui introduisit la mode de se faire raser chaque jour. Adrien reprit la barbe, et avec lui les Grecs et les Romains. On assure que cet empereur ne le fit que pour cacher les cicatrices

de son visage; mais, quelle que soit la véritable cause de cette innovation, son exemple fut suivi. Ces peuples, sous Constantin, quittèrent de nouveau la barbe, et la reprirent sous Justinien.

Les Goths et les Francs n'avaient qu'une moustache. La barbe a éprouvé beaucoup de révolutions en France. Nos premiers rois portèrent leurs cheveux longs sans barbe. Vers le cinquième siècle, et surtout depuis Clovis, qui accepta la dignité de patrice romain, les barbes s'établirent, et leur règne dura jusqu'au douzième siècle, ou environ. Il paraît que Louis le jeune, saint Louis et ses successeurs quittèrent la barbe. On la vit renaître sous François Ier, qui voulait d'ailleurs couvrir par là une difformité qu'il avait au bas de la joue. Toute la cour porta, comme lui, courts cheveux et longue barbe. Tandis que François Olivier, qui depuis a été chancelier de France, n'était reçu, en 1536, au parlement, qu'à la charge de faire couper sa longue barbe, qu'il portait comme maître des requêtes, s'il voulait assister aux plaidoyers, la jeunesse galante et guerrière de la cour se distinguait par la longeur de sa barbe. On sait qu'Henri IV avait une longue barbe. Louis XIII porta la barbe en toupet. Cependant les magistrats, qui avaient admis la longue barbe, ne la quittèrent point; le premier président Molé, mort en 1656, porta toujours sa barbe. On la porta encore en toupet sous la minorité de Louis XIV. On s'en tint ensuite à la moustache; enfin les barbes disparurent tout-à-fait vers l'an 1680.

BARBIER. Théopompe, qui écrivait cinquante ans avant la naissance d'Alexandre, dit que les Toscans et les Tarentins furent les premiers peuples de l'Europe qui commencèrent à se raser et à faire usage des barbiers. Publius Ticinius Ménas fut le premier qui, à son retour de Sicile, appela des barbiers à Rome, et Scipion l'Africain, le premier qui se fit raser tous les jours. Ils se multiplièrent dans cette ville, et surtout à Constantinople, d'une manière si extraordinaire, que Julien, à son avènement à l'empire, ayant fait de grandes réformes dans sa maison, dont les officiers s'étaient multipliés à l'infini, on y trouva entre autres mille cuisiniers et autant de *barbiers*.

Anciennement les barbiers n'exerçaient point leur métier dans des boutiques, mais au coin des rues, et partout où ils se trouvaient. Ce ne fut qu'en 1674, qu'ils furent érigés, à Paris, en corps de jurande.

BARDES. Ministres et poëtes chez les Celtes. Ils célébraient en vers les exploits des héros et les chantaient sur des harpes. Fréret prétend que ce mot est celtique, et Saint-Foix, dans ses *Essais historiques sur Paris*, partage ce sentiment.» *Bardd*, dit ce dernier, en breton signifie un poëte, et *bardoneg* un poëme. Dans le pays de Galles, on appelle encore aujourd'hui *bardes* des espèces de poëtes musiciens qui vont de châteaux en châteaux chanter les éloges des grands hommes, en accompagnant leurs chansons avec la harpe.»

Ils étaient si estimés, que s'ils se présentaient lorsque deux armées étaient près d'en venir aux

mains, et même lorsque le combat avait déjà commencé, on mettait sur-le-champ les armes bas pour écouter leurs propositions. Leur poste, dans les batailles, était auprès du chef ou du roi; chaque *Régulus* ou chef avait son propre barde, considéré comme un officier d'un rang distingué dans sa cour. Ils étaient exempts de taxes et de service militaire, même dans les temps des plus grands dangers; et, quand ils accompagnaient leurs princes dans les combats, pour recueillir et célébrer leurs exploits, ils avaient une garde pour la sûreté de leurs personnes. Dans toutes les fêtes et assemblées publiques, ils prenaient place auprès de leur prince, et quelquefois audessus des nobles et des officiers de sa cour. La profession de barde n'était pas moins lucrative qu'honorable; car, outre les présents considérables qu'ils recevaient, ils avaient des terres pour leur entretien. Chaque chef barde pouvait avoir trente subalternes, et chaque barde du deuxième rang, quinze pour l'accompagner. (Strabon, IV.)

Cet ordre, car il en faisait un dans l'état, se soutint long-temps avec splendeur, et dura jusqu'au règne d'Édouard Ier, qui fit massacrer tout ce qui en restait. *Voy.* la belle ode de *Gray* sur cet événement. (Noël, *Dict. de la fable*, au mot BARDES, quatrième édit.)

BAROMÈTRE. Cet instrument, qui sert à mesurer la pesanteur de l'atmosphère et ses variations, et qui marque les changements du temps, est dû à Toricelli, né à Faënza, dans le dix-septième siècle. Ce célèbre professeur de mathématiques, à Florence, publia, en 1646, cette utile invention, que MM. Petit, Pascal, Huyghens, ont beaucoup perfectionnée. Avant lui, Otto-Guerick, né à Hambourg, en 1602, avait imaginé un marmouzet de verre qui descendait dans un tube quand le temps était pluvieux, et qui s'élevait lorsqu'il devait être serein; mais le baromètre de Toricelli fit oublier le marmouzet de Guerick. *Voy.* ANÉMOSCOPE.

Le baromètre à roue ou *à cadran* a été imaginé par le docteur Hook, et, selon d'autres, par M. Boyle; le *baromètre double* a été inventé par Huyghens.

BARON. C'est un terme dont l'origine et la première signification sont fort contestées. Barbazan, Roquefort et Bouille le dérivent de *viro*, ablatif de *vir* (homme), duquel mot *viro* on aurait fait *baro* dans la basse latinité.

« *Baron* à *viro* pendet. Hâc voce Belgæ plusquàm cæteri Galli utuntur. Nam Belgarum mulieres viros et maritos suos vocant *barons*. Meus vir, *mon baron*. Apud jam multos hæc vox in titulum dominii usurpatur. Tractatum à *viro* quia vir plusquàm uxor in dominio respondet. *Barones* autem non latina, sed factitia vox est. » (Caroli Bovilli, liber *De orig. dict. gall.*)

Le titre de baron n'a guère commencé à être en honneur que dans le sixième siècle. Selon Frédegaire et Grégoire de Tours, les grands du royaume de Bourgogne furent appelés, dès le sixième siècle, *barons* ou *farons*, ce qui revient au même. Au neuvième siècle, la dénomination de baron fut appliquée aux principaux membres de l'état et aux grands du royaume en général, sans qu'on voulût distinguer

par cette qualité un certain ordre de noblesse. Au onzième siècle, temps où cette qualité était presque inconnue dans le Languedoc, le roi Malcolm III créa divers barons en Écosse. Ce titre eut beaucoup d'éclat aux onzième, douzième et treizième siècles; de là vint qu'on tenait pour princes les barons du royaume, et que, dans les lettres de nos rois, pour assigner des apanages à leurs frères et à leurs enfants, ils marquaient que telles terres données devaient être tenues *in comitatum et baroniam* (en *comté* et en *baronie*).

BARONET. Le titre de baronet fut créé en Angleterre, en 1611, par Jacques Ier. Il est immédiatement au-dessous de celui de baron; il se confère par lettres-patentes, et est héréditaire.

BARQUE. Les premières barques durent être des troncs d'arbres creusés. Il paraît cependant que plusieurs nations de l'antiquité se servaient de canots composés de baguettes de bois pliant, disposées en forme de claies et couvertes de cuir. Il est impossible de savoir quel est le peuple qui, le premier, se construisit des barques.

BARRE. Il y avait autrefois, à la porte de la grand'chambre, une barre de fer sur laquelle se venaient appuyer les conseillers, pour recevoir les requêtes des parties; c'est ce qu'on a appelé depuis *instructions et instances à la barre*. « Les conseillers de la grand'chambre et des enquestes, dit P. Bonfons, *Antiquités de Paris*, feuillet 327, Paris, 1608, commencèrent (en 1453) à connoistre des requestes qu'on leur présenta, et à ceste fin se vindrent presenter à la porte de la grand'chambre appuyés sur une *barre* qu'on véoit (qu'on voyait) encores près de ceste porte en la grand'salle du palais : l'usage de laquelle barre estant perdu maintenant, nous sert seulement de remarque que de là est venu que nous appelons encore toutes instances fondées sur des requestes, *instances à la barre*. »

BARRES *en musique*. Ces traits, tirés de mesure en mesure sur les lignes de la portée, ne sont guère en usage que depuis environ cent cinquante ans. Tant que la musique fut peu chargée de croches et de doubles croches, on n'eut pas besoin des marques qui en distinguent aujourd'hui la mesure.

BARRES (*jeu des*). D'après ce que dit Jean le Maire de Belges, dans son *Illustration de Gaule*, liv. I, chap. XIII, il paraît que ce jeu est fort ancien chez nous : « Encores aujourd'hui le peuple de Gaule Belgique est fort adonné à la luitte (lutte) et au jeu des barres. »

« *Le jeu des barres*, auquel les jeunes gens s'exercent encore quelquefois, a pris son nom et son origine du jeu des barres olympiques, auquel les plus habiles coureurs sont victorieux et gagnent la partie. Les Grecs nommaient ce jeu παλαίστρα. Les Latins n'ont point changé le nom, et la langue française, en le nommant *le jeu des barres*, interprète le mot et ne change pas le nom; et si elle diffère en quelque chose d'avec ces autres langues (j'entends au sujet duquel nous parlons), c'est parceque les Latins et les Grecs donnaient le même nom tant à la lice ou à la carrière où se faisaient les courses, qu'à l'exercice de la course même, les nommant tous deux παλαίστρα,

palæstra. Pars in gramineis exercent membra palæstris : ce que ne font pas nos Français. » (*L'Étymologie des proverbes français*, par Bellingen, pag. 247, édit. in-8°, à La Haye, 1656).

BARRICADES (*journée des*). *Voyez* FRONDE (*guerre de la fronde*).

BARRIÈRES. Autrefois les barrières de Paris étaient en bois et mal construites; ces mauvaises barraques étaient loin d'annoncer l'entrée d'une grande cité. Celles que nous voyons aujourd'hui ont été construites il y a environ trente-cinq ans; en général elles manquent de pureté et présentent plus d'originalité que de goût. On doit remarquer toutefois celles de Neuilly, des Bons-Hommes, du Trône, de la Villette, de Fontainebleau.

BARTAVELLE. Les gastronomes ne seront pas fachés d'apprendre que c'est au bon roi René qu'ils doivent l'introduction de cette sorte de perdrix en France.

BAS *au métier*. L'auteur du *Dictionnaire du commerce* dit que les Anglais se vantent en vain d'être les inventeurs du métier à faire des bas, et que c'est inutilement qu'ils en veulent ravir la gloire à la France; que tout le monde sait maintenant qu'un Français, ayant trouvé ce métier si utile et si surprenant, et rencontrant des difficultés à obtenir un privilége exclusif qu'il demandait pour s'établir à Paris, passa en Angleterre où la machine fut admirée et l'ouvrier récompensé. Les Anglais furent si jaloux de cette invention, qu'il fut long-temps défendu, sous peine de la vie, de la transporter hors de l'île, ni d'en donner des modèles aux étrangers; mais un Français les ayant enrichis de ce présent, un Français le restitua à sa patrie. Par un effort prodigieux de mémoire et d'imagination, il fit construire à Paris, au retour d'un voyage de Londres, le premier métier, celui sur lequel on a construit ceux qui sont en France et en Hollande; voilà ce qu'on pense parmi nous de l'invention du métier à bas. Il est bon de remarquer qu'on ne sait à qui l'attribuer en Angleterre, le pays du monde où les honneurs qu'on rend aux inventeurs de la nation leur permettent le moins de rester ignorés; quoique Anderson fasse honneur de cette découverte à William Lée, et prétende que l'art de faire des bas au métier fut inventé à Cambridge, en 1589.

Le docteur *Howell*, dans son *Histoire du Monde*, prétend que la découverte de *Lée* n'est que de 1600, et par conséquent onze ans plus tard. Le même écrivain prétend que M. *Lée* ne se contenta pas d'enseigner les procédés de son art en *Angleterre* et en France, mais que ses ouvriers même se répandirent en Espagne, à Venise et en Irlande, où ils montrèrent la méthode de faire des bas au métier.

La première manufacture de bas au métier, en France, fut établie en 1656, dans le château de Madrid, au bois de Boulogne, sous la direction d'un nommé Hindret. Ce premier établissement ayant eu un succès considérable, Hindret forma, en 1666, une compagnie qui, sous la protection royale, fit faire de si rapides progrès à sa manufacture, que six ans après on érigea, en faveur des ouvriers qui y travaillaient, une

communauté de maîtres ouvriers de bas au métier.

Il paraît que l'art de faire des bas à côtes, inventé par les Anglais, ne fut connu en France qu'en 1770; c'est à cette époque qu'un nommé Sarrazin établit à Paris et ensuite à Lyon une fabrique de bas à côtes, façon d'Angleterre.

BAS *de soie*. Quoique la soie fût commune en France au quinzième siècle, on ne connaissait pas encore la façon d'en faire des bas tricotés. Les bas que l'on portait alors étaient des bas d'étoffes de soie ou de laine qui étaient appelés *chausses*, comme on les appelle encore aujourd'hui, d'où est venu le nom de *haut-de-chausses*, qui a été si long-temps en usage.

Henri II, en 1559, est le premier roi de France qui ait porté des bas de soie tricotés. Par cette magnificence, il voulut honorer les noces de sa sœur, Marguerite de France, avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Il y en a qui attribuent ce trait à Henri III, et le fixent à l'an 1571, au mariage de la princesse Marguerite, sa sœur, avec le roi de Navarre Henri IV; mais les bas de soie étaient en usage avant cette époque, et ce n'était plus, lors du mariage de Henri-le-Grand, une nouveauté digne de remarque, surtout dans un roi.

On lit, dans Louis Cabrera, que la femme d'un nommé Lopès de Padilla crut faire un très beau présent au roi d'Espagne, Philippe II, en lui envoyant de Tolède en Flandre une paire de bas de soie.

BASILIQUE. Du latin *basilica*. Cicéron et autres auteurs latins. Ce mot vient du grec βασιλικὸς, qui signifie *royal*. *Basilique* signifie donc originairement une *maison royale*.

« A l'égard des chrétiens, voici la différence qu'il y a eu parmi eux entre les *basiliques* et les *temples*. On appelait *basiliques* les édifices dédiés au culte de Dieu et en l'honneur des saints, spécialement des martyrs. Le nom de *temple* était propres aux édifices bâtis pour y célébrer les mystères divins. Quelques anciens, comme Minutius Felix, ont dit que les chrétiens n'avaient point de temples, et que cela était propre au judaïsme et au paganisme; mais dans la suite on a donné le nom de *temple* aux églises; celui de *basilique* a été particulièrement donné à celles qui étaient destinées pour conserver les reliques et honorer la mémoire des martyrs. » (*Dictionn. de Moréri*, au mot BASILIQUE.)

On donne encore ce nom à la fameuse église de Saint-Pierre à Rome.

BASILIQUES. Recueil de lois romaines traduites en grec par les ordres des empereurs Basile et Léon, et qui furent observées dans l'empire d'Orient jusqu'à sa destruction. Ce recueil n'est pas parvenu en entier jusqu'à nous. Les jurisconsultes du seizième siècle, entre autres Cujas, ont travaillé à le compléter, et, en 1647, Fabrot en a donné une édition en sept volumes in-folio, contenant le texte grec avec une traduction latine. On trouve encore dans sa collection plusieurs lacunes considérables qui n'ont pu être remplies.

BASIN. Nous appelons *basin*

une étoffe fine et velue faite de coton. L'origine de ce mot est fort reculée : d'abord il nous est immédiatement venu de l'italien *bambagine,* dont on a fait par aphérèse *bagine, basin.*

BASKERVILLE. Les caractères d'imprimerie qui portent ce nom furent fondus par l'Anglais Baskerville, qui exerça avec un grand succès la profession d'imprimeur à Birmingham, et mourut en 1775. Son édition de Virgile de 1756, in-4°, est une de celles qui ont contribué à sa réputation.

En 1779, M. Beaumarchais fit l'acquisition des caractères de l'imprimerie du célèbre Baskerville, et les employa à une nouvelle édition des œuvres de Voltaire ; c'est cette édition qu'on nomme *édition Baskerville.*

BASOCHE. C'est ainsi qu'on nommait avant la révolution la communauté des clercs du parlement de Paris. L'institution de cette communauté, qui tenait une espèce de juridiction où se jugeaient les différents qui pouvaient s'élever entre les clercs, a commencé avec le parlement, dès le temps de Philippe-le-Bel.

Le chef de cette juridiction portait autrefois le titre de *roi de la basoche ;* mais depuis l'édit de Henri III qui défendit qu'aucun de ses sujets prît la qualité de roi, il se qualifiait *chancelier de la basoche.*

BAS-RELIEF. On nomme *bas-relief* un ouvrage de sculpture adhérent à un fond. Les anciens n'ont pas connu l'art des bas-reliefs aussi parfaitement que les modernes ; souvent les dégradations de lumière manquent à la beauté de leurs ouvrages : cependant il y a des bas-reliefs antiques qui ne laissent rien à désirer pour la perfection.

Alexandre Algardi de Bologne, mort en 1654, a beaucoup perfectionné l'art des bas-reliefs. On ne se lasse point d'admirer celui qui représente saint Pierre et saint Paul en l'air, menaçant Attila, au moment où il venait saccager Rome.

BASSE-CONTINUE. Cette basse, qui dure pendant toute la pièce, qui règle l'harmonie, soutient la voix et conserve le ton, fut, si l'on en croit M. Brossard, inventée et mise en usage, vers l'an 1600, par un Italien nommé Ludovico Viadana. C'est Dumont, maître de musique de la chapelle du roi, mort en 1682, qui a établi en France l'usage des basses-continues, dont nous nous passions auparavant.

BASSE-COR. *Voyez* TROMBE.

BASSE-TROMPETTE. *Voyez* TROMBE.

BASSETTE. Ce jeu de cartes, venu d'Italie, et introduit en France, vers l'an 1674, par M. Justiniani, ambassadeur de Venise, a été, dit-on, inventé par un noble vénitien qui, pour cela, fut banni de son pays. Ce jeu eut des suites si funestes que la police de France se vit obligée de le proscrire : depuis long-temps il n'est plus en usage.

BASTILLE. C'est le nom que portaient autrefois tous les châteaux fortifiés par des tours. On lit dans Alain Chartier, *Histoire de Charles VII*, pag. 17 : « Ils ne purent lever le siége pour certaines *bastilles* et fossés que ledit Francisque avait fait faire. »

A l'époque de la révolution, ce ce nom n'appartenait plus qu'au château fort qui était à Paris auprès de la porte Saint-Antoine, à l'emplacement où se trouve aujourd'hui la fontaine de l'Éléphant. Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui fut chargé par Charles V de faire travailler aux fortifications et à la nouvelle enceinte de la ville de Paris, posa, en 1370 ou 71, la première pierre des fondements de la Bastille, où il fut enfermé le premier, pour cause de religion. Ce château ne fut achevé que sous le règne de Charles VI, en 1383. Les fortifications qu'on y voyait avant sa destruction avaient été commencées en 1553, et n'avaient été achevées qu'en 1559. La Bastille avait toujours servi à retenir les prisonniers d'état. Henri IV y avait fait garder son trésor. Cette forteresse, dont les Parisiens insurgés s'emparèrent de vive force le 14 juillet 1789, fut démolie quelque temps après cette époque.

BASTION. Il est difficile de déterminer précisément l'époque où les bastions ont été inventés, mais il est certain que l'usage s'en est établi vers l'an 1500. Quelques écrivains font honneur de cette invention à Zisca, chef des hussites en Bohême, et prétendent qu'il s'en est servi à la fortification de Tabor. M. de Folard dit au contraire qu'on n'avait point vu de bastions avant ceux qu'Achmet-Bacha, l'un des généraux de Soliman-le-Magnifique, fit construire à Otrante, lorsqu'il en eut fait la conquête, en 1480. Selon le marquis de Maffei, la gloire d'avoir élevé le premier des bastions est due à un ingénieur de Vérone, nommé San-Micheli. Quoi qu'il en soit, les bastions n'ont guère commencé à être en usage qu'au temps de François Ier et de Charles-Quint, c'est-à-dire, comme nous l'avons établi plus haut, vers l'an 1500 ou 1520. On leur a d'abord donné le nom de *boulevarts*, et on les a faits très petits. On voit dans un ouvrage de Tartaglia, imprimé en 1546, un plan de Turin, revêtu de quatre bastions qui venaient d'être faits quelque temps avant cette époque.

Dans la suite on donna beaucoup plus de largeur aux bastions, et on les construisit plus près les uns des autres. La citadelle d'Anvers, édifiée l'an 1566, est le premier modèle de ce raffinement. Du reste, la grandeur des angles et de toutes les parties du bastion a souffert différentes variations, suivant le temps et les idées particulières des ingénieurs.

M. le maréchal de Vauban a inventé les tours *bastionnées*, dont l'usage est de servir de retranchement aux contre-gardes, et de mettre les poudres en sûreté, car ces tours sont construites en souterrains à l'épreuve de la bombe.

BATEAU PLONGEUR. «Cette invention, due à M. Castera, offre à celui qui y est renfermé le moyen de voir sous l'eau, de s'y diriger, d'y descendre jusqu'à dix mètres, de remonter à volonté à la surface de l'eau, enfin d'agir en dehors de l'embarcation sans en sortir et dans toutes les positions. Il peut devenir un aviso caché, et mener à sa suite des machines de guerre. Sa capacité le rend susceptible d'être armé lui-même de manière à se mêler dans

un engagement, où il interviendrait puissamment à raison de la surprise. Un ensemble d'opérations peut se combiner entre plusieurs bateaux plongeurs; ils peuvent être liés, s'ils sont rapprochés, par des transversales et une ligne télégraphique; et, plus éloignés, s'entendre par des signaux qui leur soient propres et ne les décèlent pas. Près de la terre, leur attaque serait dirigée facilement, et le succès de la première serait décisif. Fût-il seul, le bateau plongeur suffirait pour protéger la sortie et la retraite des vaisseaux, et pour imprimer la terreur aux ennemis. Le bateau de M. Castera est encore utile à la recherche des naufragés; à dresser des cartes où les écueils visités seraient marqués avec la plus grande exactitude; enfin, à étendre le cercle des connaissances humaines, en révélant les richesses que l'eau recèle dans sa profondeur. » (*Dictionnaire des découvertes en France*, *de* 1789 *à la fin de* 1820.)

Il est parlé dans le *Journal encyclopédique*, du 1er août 1772, d'un bateau pour aller sous l'eau, dont l'invention était due à M. Dionis, académicien de Bordeaux; il y est dit que cette machine, qui contenait dix personnes, et dont l'expérience fut faite le 28 mai 1772, navigua sous l'eau quatre heures et demie dans la baie de Biscaye, et fit cinq lieues dans cet espace de temps, sans que l'air extérieur y pénétrât.

Déjà Corneille Drebbel avait imaginé un semblable bateau. (*Voy. Encyclopédie*, tom. XV, p. 636.) Pierre Drebbel, et après lui M. Dionis, avaient trouvé le moyen, à l'aide d'une eau artificielle, de mettre les personnes renfermées dans leurs bateaux à l'abri de la suffocation, et de rétablir l'air vital.

BATEAU-PORTE. Espèce de bateau de l'invention d'un ingénieur suédois, destiné à faire l'office de porte au bassin de Carlscrone, et qui a été imité depuis au bassin de Toulon, par M. Groignard.

Le *bateau-porte* s'adapte aux deux côtés de la maçonnerie de l'entrée du bassin par deux pièces de charpente du bateau, qui font saillie de chaque côté du haut en bas. Ces pièces entrent à coulisse dans deux rainures de la maçonnerie, à mesure que le bateau, chargé de poids de fer et rempli d'eau, s'enfonce jusqu'à toucher le fond ou radier. Deux espèces de quilles qui forment la charpente du dessous du bateau, entrent également dans des rainures pratiquées à la pierre, sur le fond ou radier du bassin; au moyen de quoi le passage est exactement fermé à l'eau, tant par les côtés que par le dessous.

BATISSE. Si nous en croyons les anciens, l'art de tailler les pierres et d'en construire des maisons aurait été connu chez certains peuples dès les temps les plus reculés. Les Égyptiens faisaient honneur de cette découverte à Tosorthus, successeur de Ménès; ils attribuaient même à Vénéphès, dont le règne remonte à une très haute antiquité, la construction d'une pyramide.

BATON. Le bâton est quelquefois une marque de commandement et un attribut de dignité ou d'emploi : tels sont les bâtons de maréchaux de France, de maîtres

d'hôtel, de capitaines des gardes, d'exempts, etc. Celui de maréchal est fleurdelisé; le roi l'envoie à celui qu'il élève à ce grade militaire; les maîtres d'hôtel, les capitaines des gardes, les exempts, etc., peuvent être méconnus pour ce qu'ils sont, s'ils s'exposent à l'exercice de leurs charges sans leurs bâtons.

Cet usage du bâton comme marque de pouvoir ou de dignité remonte à l'antiquité la plus haute. Dans les siècles les plus reculés, est-il dit dans le *Dictionnaire des origines*, non seulement les princes, mais même les personnes considérables, telles que les pères de famille, les juges, les généraux d'armée, etc., portaient, pour marque de distinction, un bâton fait en forme de sceptre. Chez les Babyloniens, chacun portait au doigt son cachet, et personne ne sortait qu'il n'eût à la main un bâton très bien façonné, au haut duquel il y avait, en relief, ou une grenade, ou une rose, ou un lis, ou un aigle, ou quelque autre figure : car il n'était point permis de porter de bâton simple et nu; ils devaient tous être garnis de quelque ornement, de quelque marque apparente et distinctive. Cet usage, très expressément marqué dans l'Écriture sainte, était établi chez tous les anciens peuples, et s'y est perpétué pendant fort long-temps. Homère ne parle ni de couronnes ni de diadèmes, mais il n'oublie pas le sceptre ou le bâton de distinction.

Quand un peuple ou un souverain établissait un officier pour le représenter, soit dans le commandement d'une armée, dans quelque ambassade, ou dans l'administration de la justice, cet établissement se faisait par la transmission d'une baguette ou d'un bâton qui devenait la marque de sa dignité.

Les principaux magistrats romains portaient de ces bâtons : celui du consul était d'ivoire, celui du préteur était d'or.

Les Lacédémoniens donnaient aux bâtons portés par leurs généraux le nom de *skitale;* le bâton d'un ambassadeur s'appelait *caducée*.

Les monarques français portaient autrefois le sceptre d'une main et le bâton de l'autre. Le bâton, à la hauteur d'un homme, était revêtu d'une lame d'or, à laquelle on substitua la *main de justice* au commencement du quatorzième siècle.

Les évêques et les abbés prirent aussi cette marque de distinction; mais ils terminèrent leur bâton pastoral par un bec recourbé, ce qui forme la *crosse*, toujours regardée comme signe de puissance.

BATONNIER DES AVOCATS. On ne sait pas précisément ce qui a fait donner ce nom à l'avocat qui, pendant un an, préside aux assemblées de l'ordre et à ses députations. Il y en a qui prétendent que c'est parcequ'il portait anciennement, aux cérémonies qui se faisaient à la Sainte-Chapelle, le bâton de la confrérie de Saint-Nicolas, dont il était le chef.

BATTERIES A RICOCHET. Les batteries à ricochet ne portent le boulet, qui va par sauts et par bonds, que vers le commencement des faces des pièces attaquées. Elles ont été inventées par le maréchal de Vauban, qui les em-

ploya la première fois au siége d'Ath, en 1697.

BAUDRIER. Ce qu'on appelait autrefois *baudrier*, dit le Duchat, dans ses notes sur Rabelais, était proprement une ceinture de cuir doublée d'un autre cuir, laquelle servait à mettre de l'argent, et à pendre aussi l'épée, lorsqu'on avait droit d'en porter une.

« Les empereurs donnèrent à ceux qu'ils voulaient honorer de la compagnie de leur suite, une courroye, pour marque de leur dignité ou grade, appelée *cingulum militare*, c'est-à-dire ceinture militaire, que les officiers portaient, autant ceux qui servaient au palais et suite de l'empereur, que les capitaines et soldats des légions servants aux armées et garnisons. Ceste courroye s'appelait *balteus*, et de nos François *baudriers*, pour ce, comme j'ai dit, que volontiers elle estoit de cuir sec (que nous appelons *baudrier*), auquel pendoit l'espée de ceux qui avoient droit de la porter; et ce baudrier estoit quelquefois changé en escharpe, principalement quand c'estoit en guerre. » (Cl. Fauchet, *De l'origine des chevaliers*, feuillet 2, 1600.)

BAUME *de la Mecque, de Judée, d'Égypte* ou *du grand Caire*. *Voyez* OPOBALSAMUM.

BAYONNETTE ou BAIONNETTE. Cette arme, dont l'auteur reste inconnu, fut inventée à *Baïonne*, d'où lui vient son nom.

Cette arme, que jadis, pour dépeupler la terre,
Dans Baïonne inventa le démon de la guerre,
Rassemble, en même temps, digne fruit de l'enfer,
Ce qu'ont de plus terrible et la flamme et le fer.
(VOLTAIRE, *la Henriade*. ch. VIII.)

L'usage de la mettre au bout du fusil est de l'institution de Louis XIV. Avant lui, on s'en servait quelquefois, mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, et qu'on forma à cet exercice, fut celui des fusiliers, en 1671, depuis Royal-Artillerie. Cette arme a été ensuite donnée à tous les autres régiments. Les troupes françaises sont très redoutables la baïonnette au bout du fusil, ce qui a fait dire à un de nos littérateurs :

Que la baïonnette homicide
Au devant de vos rangs étincelante, avide,
Heurte les bataillons par le fer déchirés.
Le fer, amis! le fer! il presse le carnage :
C'est l'arme du Français; c'est l'arme du courage,
L'arme de la victoire et l'arbitre du sort.
Le fer! . . il boit le sang; le sang nourrit la rage
Et la rage donne la mort.
(LA HARPE.)

Dans le commencement on mettait la baïonnette dans le canon du fusil. Si le coup n'était pas tiré, on ne pouvait plus le faire, parceque la baïonnette bouchait le canon. On a suppléé à cet inconvénient par le moyen de la douille qui embrasse en dehors le bout du canon; en sorte que la baïonnette n'empêche ni de tirer ni de charger.

BDELLOMÈTRE. Instrument propre à remplacer les sangsues, inventé en 1819 par le docteur Salandière; il a l'avantage d'être d'un calcul plus sûr pour la quantité de sang que l'on veut tirer, et son mécanisme est réglé pour une plus prompte ou plus lente émission.

BEFFROI. Tour ou clocher d'où l'on fait le guet, et où l'on sonne l'alarme. Telle est la définition que donne l'académie.

Beffroi. Espèce de tocsin. « Qua-

» si *bée effroi,* dit Nicot, car il » est expressément fait pour *béer* » et regarder, ou faire le guet en » temps soupçonneux, et pour » sonner à l'*effroi.* »

Il est à remarquer cependant qu'un instrument d'airain creux et sonore s'appelait *bel* en breton, et que de là peuvent venir l'anglais *belfry* et le français *beffroi.* (Ch. Nodier, *Onomatopées françaises.*)

« *Beffroy* ou *bafray* ne signifie rien moins qu'une cloche grande ou petite, ains une bastille, tour ou machine de bois, de laquelle on se servait du temps de la vieille guerre pour défendre quelque passage, ou pour favoriser les approches d'une ville assiégée. *Ainsi,* dit Joinville, *le roi eut conseil de faire faire une chaussée par à travers la rivière ; pour passer aux Sarrasins, et pour garder ceux qui feraient ladite chaussée, il fit faire deux* baffrays *qu'on appelle* chasteils. Et chez Froissart, parlant du siége de Tournay, *Et d'autre part les Flamans assaillirent souvent ceux de Tournay et avoient fait nefs sur l'Escaut,* beffroys *et atournements d'assaut.* Et en un autre endroit : *Les Anglois qui seoient devant la Réole avoient fait charpenter des beffroys de gros meyrien à trois estages, et seant chacun* beffroy *sur quatre réoles.* Et plus bas : *Menèrent les Anglois à force d'hommes ces deux* beffroys *jusques aux murs de la ville.* J'avoue pourtant que *beffroy* se prend aussi pour clocher et pour toutes sortes de tours de pierre ou de bois; mais jamais pour cloche. Et en ce sens, nous lisons dans le même Froissart que le comte de Haynaut, voyant brûler son pays par les François, *fit sonner les cloches au* beffroy *à la volée.* Et afin d'oster toute équivoque, vous verrez, dans la vieille chronique de Flandre, que les Flamans ayant été défaits à Cassel par le roy Philippes de Valois, entre les autres peines dont il chastia ceux de la ville d'Ipre, il est remarqué qu'estant venu en cette ville, *il fit dépendre la cloche qui pendoit au* beffroy. » Le Laboureur, *De l'origine des armes,* page 146, Lyon, 1658.

BÉGUINES. C'est le nom qu'on donne dans les Pays-Bas à des filles ou à des veuves retirées du monde, mais non cloîtrées, qui, sans faire de vœux, se rassemblent pour mener une vie dévote et réglée.

La première communauté de cet institut fut fondée à Liége, en 1173, par Lambert *Beggh,* que Ménage, dans son *Dict. étymologique,* appelle Lambert *le Bègue*. Il sortit de cette communauté un grand nombre de filles qui allèrent s'établir à Nivelle en 1207, et de là se répandirent par toute la Flandre, en France et en Allemagne. Elles s'appelèrent *béguines*, du nom de leur fondateur. Leurs maisons, qu'on nomme *béguinages*, comprennent plusieurs maisons renfermées dans un clos, avec une ou plusieurs églises, selon le nombre des béguines.

BÉLIER. Machine de guerre dont on se servait anciennement pour enfoncer les portes et battre les murailles des villes assiégées. On les appelait ainsi de la ressemblance que la tête du bélier, c'est-à-dire de la poutre avec laquelle on frappait, avait avec la tête d'un bélier. « *Aries*, dit le P. de la

Rue, *machina cujus caput in arietis caput conformatum, in urbium portas magnâ vi librabatur.* » Et l'on avait figuré la tête d'un *bélier* de préférence à toute autre, parceque c'est avec sa tête que se bat un bélier.

Quelques uns font remonter à Epéus, le même qui fabriqua le fameux cheval de Troie, l'invention du bélier. Si l'on en croit Vitruve, l'invention en est due aux Carthaginois, qui imaginèrent cette machine pendant qu'ils assiégeaient Cadix. Polydus, Thessalien, la perfectionna pendant le siége que Philippe, roi de Macédoine et fils d'Amyntas, mit devant Bysance, aujourd'hui Constantinople.

Quelques critiques prétendent que ce n'est ni aux Grecs ni aux Carthaginois que l'on doit attribuer l'invention du bélier, puisque les Juifs, en remontant jusqu'à David, connaissaient cette machine de guerre. Dom Calmet, dans sa dissertation sur la milice des Hébreux, nous apprend que le bélier était connu des peuples de l'Asie long-temps avant que les Occidentaux en eussent la moindre notion.

BÉLIER HYDRAULIQUE. Plusieurs machines hydrauliques auxquelles on a donné le nom de *bélier* ont été successivement imaginées par plusieurs physiciens: on pourrait citer celle inventée par M. Pitot, pour mesurer la vitesse des eaux courantes; celle appelée *pompe à volute*, propre à élever l'eau, que M. Viallon présenta, en 1797, au lycée des arts; mais la plus remarquable est celle que MM. Montgolfier ont présentée à l'institut national, sous le nom même de *bélier hydraulique*. Cette machine élève l'eau d'une rivière par le moyen de la vitesse du courant.

« Le bélier hydraulique, dit l'auteur de l'*Introduction du Dictionnaire des découvertes en France de* 1789 *à la fin de* 1820, autant par son ingénieuse construction que par les services qu'il rend aux arts et à l'économie rurale, est digne d'occuper le premier rang parmi les découvertes modernes. Cette machine, l'une des moins dispendieuses qu'on ait pu imaginer, a mérité le prix décennal à Montgolfier, déjà célèbre par l'invention des aérostats. »

BELLE-DAME (BELLA-DONA). Cette plante, dont les feuilles ont diverses propriétés médicinales, a été ainsi nommée parcequ'en Italie on en compose une espèce de fard à l'usage des dames.

BELLE-DE-NUIT à longue fleur. (*Mirabilis longi-flora.*) Cette fleur, remarquable par le long tube de sa corolle et par son parfum, est originaire des montagnes du Mexique. C'est le célèbre le Monnier, professeur de botanique au Jardin du Roi, qui l'a répandue en France.

BÉNÉDICTION. L'usage de donner la bénédiction remonte à la plus haute antiquité. Les patriarches au lit de la mort bénissaient leurs enfants et leur famille; les prophètes et les hommes inspirés donnaient des bénédictions aux serviteurs de Dieu et à son peuple; les prêtres bénissaient solennellement le peuple juif dans certaines cérémonies.

Cet usage a passé chez les chrétiens, et s'est toujours conservé chez les catholiques romains, parmi lesquels les bénédictions se

pratiquent dans presque toutes les cérémonies. On bénit en effet dans l'église romaine, non seulement le peuple, mais encore les églises, les cimetières, les maisons et les campagnes.

BÉNÉDICTION *de la rose d'or.* Cette cérémonie fut instituée, en 1366, par le pape Urbain V, qui, voulant donner une marque particulière de son estime à Jeanne reine de Sicile, bénit solennellement, le quatrième dimanche de carême, une rose d'or, et l'envoya à cette princesse. Il fit en même temps un décret par lequel il ordonna que, tous les ans, on en bénirait une semblable. La bénédiction de cette rose se fait avec de l'encens, de l'eau bénite, du baume et du musc. Sa Sainteté en fait ordinairement présent à quelque église ou à quelque princesse du monde chrétien.

BERGAMOTE. La bergamote est une espèce de petite poire ronde et verte très estimée, et qui vient de Bergame en Italie. L'essence de bergamote se tire d'un citron produit par une branche de citronnier entée dans le tronc d'un arbre de bergamote. On fait de l'écorce de ce citron des boîtes qu'on appelle aussi *bergamote* (*Manuel lexique*).

On lit dans le *Perroniana :* Je pensais que les poires que nous appelons *bergamotes* étaient ainsi nommées à cause de Bergame, et qu'elles étaient venues d'Italie; mais elles viennent de Turquie, car, en langue turque, *beg* veut dire un seigneur, et *armot* poire : c'est donc à dire *poire du seigneur.*

BERLINE. Espèce de carrosse qui tire son nom de la ville de Berlin, où il fut d'abord fabriqué. Philippe Chièse, né à Orange, premier architecte de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, est l'inventeur de la berline. Quelques uns cependant en attribuent l'invention aux Italiens, et prétendent en trouver l'étymologie dans *berlina,* nom que ceux-ci donnent à une espèce d'échafaud sur lequel on faisait subir à des coupables une ignominie publique. (*Dict. des origines,* etc., par une société de gens de lettres, Paris, 1777.)

On appelle *berlingot* et plus souvent *brelingot* une berline coupée : c'est, comme on le voit, un diminutif de *berline.*

BERNIESQUE. Style agréable et facétieux qui se rapproche du burlesque, mais qui est moins trivial et moins négligé. Il tire son nom de *Berni* ou *Bernia,* poëte italien du seizième siècle, qui mit l'*Orlando* de l'Arioste dans ce style.

BESANT. Ancienne monnaie frappée à Bysance, en latin *Bysantium,* aujourd'hui Constantinople. Le besant a souvent varié de poids et de valeur; il paraît que, du temps de saint Louis, il valait dix sous de notre monnaie, puisque, suivant Joinville, la rançon de ce roi monta à dix cent mille besants, valant cinq cent mille livres.

BESICLES. C'est à Alexandre Spina, dominicain de Pise, qui vivait dans le quatorzième siècle, que l'on est redevable de l'invention des besicles.

Costar, écrivant à Voiture, lui dit : Je suis de votre avis, que *bigle* (louche) se dit quasi *binus oculus ;* mais ne croyez-vous pas aussi que *besicles,* que l'on prend

quelquefois à Paris pour des lunettes, sont dites quasi *bis-oculi*, c'est-à-dire doubles ou seconds yeux?

BEURRE. Il est parlé de beurre dans la *Genèse*, chap. XVIII, v. 8; mais Beckmann prétend que c'est une méprise des traducteurs, et que le mot devait être rendu par celui de crème ou de lait aigre.

Les Grecs n'ont connu le beurre que fort tard; et, selon le même auteur, ils furent redevables de cette invention aux Scythes, aux Thraces où aux Phrygiens, et ce seraient les Germains qui en auraient fait connaître l'usage aux Romains, qui ne s'en servaient qu'en remède et jamais en aliment; les Espagnols n'en firent très longtemps que des topiques pour les plaies. Dans les ordonnances indiennes de Wisnou, écrites douze siècles avant l'ère chrétienne, à ce que conjecture cet auteur, il est question de beurre pour certaines cérémonies religieuses. Durant les premiers siècle de l'église, on brûlait du beurre dans les lampes au lieu d'huile; cette pratique s'observe encore dans l'Abyssinie.

Comme nos provinces méridionales sont les seules où l'olivier puisse croître avec un certain avantage, il n'a dû se multiplier en France que faiblement: aussi la quantité d'huile que produisaient ces provinces n'a-t-elle jamais été suffisante, à beaucoup près, pour la consommation du royaume. Ce fut cette disette qui, en 817, porta le concile d'Aix-la-Chapelle à permettre aux moines l'usage du jus de lard, et, en 1491, le souverain pontife à permettre à la reine Anne, puis ensuite à la Bretagne, puis successivement à nos autres provinces, l'usage du beurre en assaisonnement pour les jours maigres.

BIBLIOTHÈQUE. Les Juifs sont le premier peuple qui ait eu une bibliothèque. Outre les tables de la loi, les livres de Moïse et ceux des prophètes, qui étaient conservés dans la partie la plus secrète du sanctuaire, il y avait encore une bibliothèque dans chaque synagogue. C'est chez les Égyptiens, dit Goguet, qu'on trouve ensuite l'exemple de la plus ancienne bibliothèque dont il soit parlé dans l'histoire. Dans le nombre des bâtiments dont était accompagné le superbe tombeau d'Osymandias, il y en avait un qui renfermait la bibliothèque sacrée; on lisait au-dessus cette inscription: *Le trésor des remèdes de l'âme.* Il y avait encore une belle bibliothèque à Memphis, déposée dans le temple de Vulcain; c'est de là que Naucratès accuse Homère d'avoir volé *Iliade* et *Odyssée*, et de les avoir ensuite données comme ses propres productions.

Mais la plus riche et la plus nombreuse peut-être qui ait jamais existé, est celle des Ptolémées à Alexandrie; elle fut commencée par Ptolémée-Soter et composée par les soins de Démétrius de Phalère, qui fit rechercher à grands frais des livres chez toutes les nations, et en forma, selon saint Épiphane, une collection de cinquante-quatre mille huit cents volumes. Elle reçut un immense accroissement sous les successeurs de Ptolémée-Soter, puisqu'on y compta jusqu'à quatre cent mille volumes. César, assiégé dans un quartier d'Alexandrie, se vit contraint de faire mettre le feu à sa

flotte; le vent porta les flammes plus loin que César ne voulait, et l'embrasement gagna du port à la bibliothèque, qui fut presque entièrement consumée. Elle fut recomposée dans la suite, et devint en peu de temps fort nombreuse; mais elle fut de nouveau détruite, l'an 650 de notre ère, par l'ordre du calife Omar, et les livres qui la composaient servirent à chauffer, pendant six mois, les bains publics d'Alexandrie.

Jaloux de protéger les lettres et les sciences, Eumène, roi de Pergame, fonda à Pergame même une fameuse bibliothèque destinée à l'usage du public, et Pline paraît douter laquelle de ces deux bibliothèques, celle de Pergame ou celle d'Alexandrie, avait été établie la première dans un si louable dessein.

Pisistrate fut le premier des Grecs qui recueillit les ouvrages des savants, et forma à Athènes une bibliothèque publique. Après la mort de ce tyran, les Athéniens augmentèrent considérablement cette bibliothèque et en fondèrent même d'autres. Dans la suite Thèbes, Rhodes, Corinthe et plusieurs autres villes de la Grèce eurent des bibliothèques publiques et particulières.

Paul-Émile fut le premier qui apporta à Rome une grande quantité de livres qu'il avait amassés en Macédoine et dans la Grèce : il en composa une bibliothèque particulière. Sylla suivit son exemple, et ensuite Lucullus; ce dernier surtout fit transporter à Rome la riche bibliothèque qu'il avait trouvée à Pergame; et, pour la placer commodément, il fit construire un vaste bâtiment orné de portiques et de galeries, avec de grandes salles où s'assemblaient les savants pour conférer des matières de littérature. Ce fut la première bibliothèque publique que l'on vit à Rome. Le goût des bibliothèques particulières se répandit bien vite, depuis que les Romains eurent un commerce immédiat avec les Grecs, et surtout depuis qu'ils se furent rendus maîtres de la Grèce. On en vit de très nombreuses chez plusieurs particuliers; telles étaient celles de Crassus, d'Asinius-Pollio et de Cicéron.

Les premiers chrétiens eurent aussi des bibliothèques publiques. Eusèbe nous atteste que chaque église avait la sienne; mais elles furent brûlées et détruites par Dioclétien. Constantin-le-Grand fonda, selon Zonaras, l'an 336, la bibliothèque de Constantinople, qui contenait cent vingt mille volumes. Enfin les barbares qui inondèrent l'Europe détruisirent partout les bibliothèques; quelques ouvrages échappèrent à peine à leur fureur, et ce fut dans les monastères que l'on conserva une partie des livres anciens qui sont venus jusqu'à nous.

Si quelque chose pouvait consoler des pertes irréparables, ce serait certainement le grand nombre de dépôts littéraires que la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, etc., possèdent de nos jours : nous ne parlerons pas de toutes ces bibliothèques, le détail en serait trop long; nous nous contenterons de citer cette immense bibliothèque connue sous le nom de *Bibliothèque du Roi*, la plus riche, la plus nombreuse que l'on connaisse aujourd'hui.

Charles V est celui de nos rois

à qui nous devons les premiers fondements de ce trésor littéraire. Le roi Jean, son père, lui avait laissé quelques livres, il en accrut le nombre jusqu'à neuf cent dix volumes ; nombre remarquable dans un temps où les lettres n'avaient fait encore que peu de progrès en France. Il plaça ces livres dans une tour du Louvre, qui pour cette raison fut appelée *la tour de la Librairie*. Un seul garde en titre en eut long-temps le soin; et ce fut Guillaume Budé qui le premier posséda la charge de bibliothécaire en chef, créé par François Ier sous le titre de *maître de la librairie du roi*. Après avoir essuyé plusieurs déplacements, cette bibliothèque fut transportée et fixée en 1724, à l'hôtel de Nevers, rue de Richelieu. On prétend qu'elle renferme aujourd'hui soixante mille volumes manuscrits, environ quatre cent mille volumes imprimés, cinq mille volumes d'estampes et deux mille planches gravées. Il a paru, en 1782, un ouvrage intitulé : *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi et sur l'examen des dépôts qui la composent, avec la description des bâtiments et des objets les plus curieux à voir dans ces différents dépôts;* c'est à cet ouvrage, qui renferme des détails curieux sur l'état de cet établissement, à cette époque, que nous croyons devoir renvoyer le lecteur.

BICÊTRE. « Le chasteau de Bicestre, est-il dit dans le *Thuana*, a été basty par Jean, duc de Berry, oncle du roi Charles V, qui a été un des grands bastisseurs qui fust de long-temps. Ce chasteau étoit un des plus beaux de France, et de plus grande étendue. Il fut ruiné par ceux de la faction du duc de Bourgogne, par les Caboches bouchers qui sortirent de Paris. Le duc Jean, en sçachant la ruine, le donna au chapitre de Notre-Dame de Paris, qui le possède présentement. » M. de Thou aurait dû dire que ce duc de Berry le fit rebâtir, ce qu'il fit effectivement vers l'an 1400.

Ce château avait d'abord été appelé *la grange aux gueux* ou *aux queux;* puis il avait été possédé par un évêque de Winchester, en Angleterre, d'où lui est venu par corruption le nom de *Vicestre* ou *Bicestre*, aujourd'hui Bicêtre. C'est de nos jours un hôpital où l'on reçoit des pauvres, et une prison où l'on renferme des gueux et des vagabonds.

Il y a dans Bicêtre un puits dont la construction est admirée de tous les connaisseurs. Il a été bâti, en 1734, sur le dessin du célèbre Boffrand.

BIÈRE. On peut assurer, dit Goguet (*Origine des lois et des arts*, tom. I, pag. 101), qu'après le vin, la bière a été la liqueur la plus anciennement et la plus généralement en usage. La bière était la boisson commune et ordinaire de la plus grande partie de l'Égypte; l'usage en était établi très anciennement dans la Grèce et dans une partie de l'Italie; les anciens Espagnols, les Gaulois, les Germains, la connaissaient aussi de temps immémorial. L'origine de la bière est fort ancienne : Osiris passait pour l'avoir inventée; la tradition portait qu'en faveur des peuples dont le terroir ne se trouva pas propre à la vigne, ce prince inventa une boisson faite avec de l'orge et de l'eau, qui, pour l'odeur

et la force, n'était guère différente du vin. Il n'est pas difficile de reconnaître ici la bière.

La bière de *couvent* ou *covent* a été nommée ainsi par opposition à la bière forte, qu'on appelait, en 1482, *bière des pères*, et la seconde *bière de couvent*, parceque celle-là était brassée pour les pères, et celle-ci pour le couvent.

BIGARRADIER. M. Michel, auteur d'un *Traité du citronnier*, in-fol., Paris, 1816, cite l'exemple d'un bigarradier sauvage de Versailles, dit *le Grand-Bourbon*. Sa hauteur en caisse est de vingt-deux pieds; la circonférence de sa tête est de quarante-cinq; son tronc de quatre pieds et demi de circonférence. Suivant une note de M. Lemoine, jardinier en chef de l'orangerie de Versailles, cet arbre est originaire de Pampelune; il est venu de graine dans les jardins d'une reine de Navarre, en 1421; il a appartenu ensuite au connétable de Bourbon, d'où lui vient son nom. Après la mort du connétable, sous le règne de François Ier, cet oranger fut transporté, en 1532, de Moulins au château de Fontainebleau : Louis XIV le fit venir à Versailles en 1684. D'après cet historique, l'arbre a plus de quatre cents ans. Il n'a cessé de produire des fleurs et des fruits. (*Journal des savants*, mai, 1817, p. 276.)

BILL. « C'est un mot anglais qui est devenu français par l'usage que le gazetier en fit pour la première fois dans la gazette du mois de juin de l'année 1685. Il signifie un papier contenant les propositions qu'on veut faire passer par les chambres du parlement d'Angleterre pour les représenter au roi, et en faire un acte, c'est-à-dire un règlement ou une loi. Ce mot en anglais s'écrit par deux *ll*, *bill*; de là vient qu'en français on le mouille. Il a encore d'autres significations en anglais. . . . . . mais nous n'avons reçu que celle qu'on vient d'expliquer. » (*Dict. étymologique de Ménage*, édition *in*-fol.)

BIRIBI. Nom d'un jeu de hasard qui nous est venu d'Italie, dont les instruments sont un grand tableau qui contient soixante-dix cases avec leurs numéros, et un sac dans lequel sont soixante-quatre petites boules qui contiennent autant de billets numérotés. Chaque joueur tire, à son tour, une boule du sac; et si le numéro du billet répond à celui de la case du tableau sur laquelle il a mis son argent, un banquier lui paie soixante-quatre fois sa mise. On conçoit que l'avantage du banquier est toujours de six sur soixante-dix, sans compter qu'il a six cases nulles à chaque coup.

Il est au monde une aveugle déesse (celle qui préside au jeu de biribi)
Dont la police a brisé les autels :
C'est du hoca la fille enchanteresse,
Qui, sous l'appât d'une feinte caresse,
Va séduisant tous les cœurs des mortels.
De cent couleurs bizarrement ornée,
L'argent en main, elle marche la nuit :
Au fond d'un sac elle a la destinée
De ses suivants que l'intérêt séduit.
La froide Crainte et l'Espérance avide
A ses côtés marchent d'un pas timide.
Le Repentir à chaque instant la suit,
Mordant ses doigts, et grondant la perfide.
Belle Philis, que votre aimable cour
A nos regards offre de différence !
Les vrais plaisirs brillent dans ce séjour ;
Et, pour jamais bannissant l'espérance,
Toujours vos yeux y font régner l'amour.
Du *biribi* la déesse infidèle
Sur mon esprit n'aura plus de pouvoir :
J'aime encor mieux vous aimer sans espoir
Que d'espérer nuit et jour avec elle.
(VOLTAIRE, *Épître à madame de* ***.)

BISSEXTILE. On appelle ainsi

une année composée de 366 jours. « L'an 46 avant la naissance de Jésus-Christ, Jules César, en qualité de souverain pontife, ayant trouvé bon de réformer le calendrier, ordonna, suivant la forme inventée par Callippe de Cyzique et Aristarque de Samos, que le soleil mettant trois cent soixante-cinq jours et six heures à faire son tour, de là en avant l'année serait de trois cent soixante-cinq jours, et que de ces six heures qui font la quatrième partie d'un jour, de quatre en quatre ans, il s'en intercalerait un jour entier. Il fit donc tous les mois de trente et de trente et un jours, comme nous les avons, et voulut que ce jour intercalaire s'ajoutât le 24 février : de façon que comme l'on comptait cette année-là deux fois le 24 février, qui, à la mode de compter des Latins, est le sixième de devant les calendes de mars, et que l'on disait, la seconde fois, *bis sexto calendas,* l'année en prit le nom de *bissexte* ou *bissextile.* » (*Dict. étymologique de Ménage*, édit. in-folio.)

BLANC. Monnaie ancienne, ainsi nommée par opposition aux sous qu'on nommait *noirets* et par corruption *nérets,* à cause de leur couleur qui tirait sur le cuivre. Cette monnaie de billon valait communément dix deniers tournois, quelquefois plus, quelquefois moins. On appelait *grands blancs* ou gros deniers *blancs* ceux qui valaient dix deniers tournois, et *petits blancs* ou *demi-blancs* ceux qui n'en valaient que cinq. Les blancs parurent pour la première fois sous Philippe de Valois et au commencement du règne du roi Jean.

On fabriqua aussi des blancs sous Charles VI. Sous Charles VIII, les blancs furent nommés *Carolus,* et sous Louis XII, *Ludovicus.* Il y a eu aussi des pièces de six blancs appelées *néelles,* parce-qu'elles avaient été faites en la tour de Néelle, à Paris. En 1358, on fabriqua de gros deniers blancs à la couronne. On lit dans *la Farce de maistre Pathelin :*

. . . . La toison
Me cousta à la Magdalaine
Huit *blancs,* par mon serment, de laine
Que je souloye (j'avais coutume) avoir pour quatre.

Ce mot était encore usité avant la révolution, dans cette expression, *six blancs,* qui signifiait trente deniers ou deux sous six deniers. Ce qui revenait précisément à la valeur qu'avaient anciennement les petits blancs ou demi-blancs, ainsi que nous l'avons déjà dit.

BLANCHIMENT. C'est à M. Berthollet, savant chimiste, mort pair de France, le 6 octobre 1822, âgé de 74 ans, que l'on doit l'emploi de l'acide muriatique oxigéné pour le blanchîment des substances végétales, service immense rendu à l'industrie. Ce procédé, répandu aujourd'hui dans toute l'Europe, double la valeur d'une des principales richesses de notre sol. M. Berthollet eût pu vendre ce secret à haut prix, il aima mieux publier gratuitement ce qui lui avait coûté tant de travaux et de dépenses : tout le profit qu'il en retira fut un petit ballot d'étoffes de coton blanchies par ce moyen qu'un manufacturier anglais lui envoya en présent. Ce procédé, exécuté en grand dans les manufactures, y a fait introduire les

noms de *berthollemètre*, *bertholler*, *bertholleur*, *berthollerie*, *blanchisserie berthollienne*. (*Journal des arts et manufactures*, t. I, p. 258.)

BLANQUE. Espèce de jeu de hasard, en forme de loterie, que nous avons reçu des Italiens. Estienne Pasquier, l. VIII, ch. XLIX, de ses *Recherches de la France*, après nous avoir appris que le jeu de *blanque* a été introduit chez nous par les Italiens, ajoute : « Voicy la forme que de nostre temps j'y ay vu tenir : celui qui vouloit entrer en ce hasard estoit tenu de bailler un teston au maistre de la *blancque* ; et néantmoins au lieu de faire enroller son nom, il apportoit une devise qui estoit enrollée dans un registre. Ce néantmoins pour autant qu'il pouvoit advenir que plusieurs se rencontroient en mesme conformité de devise qui eust causé un différend entr'eux, pour obvier à ceci enregistrant la devise, l'on ajoustoit par mesme moyen la quantiesme elle estoit, c'est à sçavoir, la centiesme, ou deucentiesme, que plus, que moins, et tout d'une main rendoit-on un billet signé de la main du greffier contenant nostre devise, avec le mesme nombre que celuy qui estoit porté par le registre : et ainsi le maistre de la blancque recevoit deniers d'uns et autres, jusques à ce que le marchand eust remply ce à quoi estoient appreciez ses joyaux. Le jour venu pour tirer la *blancque*, on asseoit un aveugle au milieu des deux vaisseaux, en l'un desquels estoient mises toutes les devises, distribuées par petits billets avec le nombre auquel elles estoient cottées sur le registre, et en l'autre autant de bulletins, dont les aucuns contenoient les joyaux destinés pour celuy auquel le hazard du jeu diroit; ils nommoient ceux-ci *bénéfices*, et les autres qui estoient sans écriture, pour ceste cause estoient appelez *blancs* ou *blanques*. L'aveugle ayant tiré d'une main la devise, il la bailloit à un homme qui estoit près de luy, et de l'autre, dans lequel estoient contenus les *bénéfices* ou les *blanques*, il tiroit pareillement un bulletin qu'il bailloit à un autre homme qui le costoyoit de l'autre part, tellement que le premier ayant fait récit hautement de la devise qui lui estoit mise entre mains avec son nombre, le second respondoit *blancque* ou *bénéfice*, selon le billet qui lui avoit été rendu par l'aveugle, voulant par ce mot de *blancque* signifier un rien ou néant : pour celui duquel on récitoit la devise et le mot de *bénéfice*, il emportoit quant et soy le gain de ce qui estoit contenu dans le billet, dont lui estoit puis après fait délivrance. Tellement qu'entre plusieurs il y avoit ordinairement peu de personnes qui rencontroient aux *bénéfices*. Comme ainsi fust que pour un *bénéfice* il y eust cent et deux cents *blanques*. Or avons nous dict *blanque* et non *blanc*, par un mot françois italiennizé, au lieu de *bianco* ou *bianca*, voire pour autant que ce mot de *blancque* estoit souvent répété, nous appellasmes ce jeu *blancque*.

« Ce jeu m'appresta quelquesfois occasion de m'esgayer pendant mes jeunes ans, en un sonnet sur ce jeu, par lequel il me plaist de clorre le présent chapitre :

Comme en celuy qui d'une *blancque* pense
Tirer tel heur qu'il s'est en soy promis,

Entre les mains de l'aveugle a remis
Tout le succez de sa douteuse chance;
Ainsi au sort d'une double puissance
Dessous l'amour aveugle j'ay sous-mis,
Et sous les ans, le meilleur qu'avoit mis
Le ciel en moy dès ma folle naissance.
Jamais d'amour je ne tiray butin,
Quoy qu'un et un et autre buletin
De mon meilleur dans sa trousse je misse;
Mais toy, ô cours d'une postérité!
Si ma clameur ne te rend irrité,
Fay-moy trouver dans tes ans *bénéfice*.»

BLASON. L'art héraldique, ou l'art de blasonner les armoiries des maisons nobles, ou d'en expliquer toutes les parties dans les termes qui leur conviennent «*Blasen*, est-il dit dans le *Dict.* de Moréri, au mot BLASON, est un mot allemand qui signifie *sonner du cor ou de la trompe*, et on a pris de là le nom qu'on a donné à la description des armoiries, parcequ'anciennement ceux qui se présentaient aux lices pour les tournois sonnaient du cor pour faire savoir leur venue. Les hérauts, après avoir reconnu s'ils étaient gentilshommes, sonnaient aussi de leur trompe; ils criaient à haute voix, et décrivaient les armoiries de ceux qui se présentaient. Lorsqu'on avait paru deux fois dans ces tournois solennels qui se faisaient en Allemagne de trois en trois ans, la noblesse était suffisamment reconnue et blasonnée, c'est-à-dire annoncée à son de trompe par les hérauts. Le mot *blason* s'est pris anciennement en France pour toute sorte de description, quelquefois pour éloge, et quelquefois pour blâme et médisance. *Blasen* est l'origine de toutes ces significations, parceque dans les tournois on décrivait les pièces de l'écu, on louait ou blâmait les chevaliers.»

Cet art d'expliquer toutes sortes d'armoiries en termes propres est de l'invention des Français. On ne voit point d'auteurs qui parlent du blason avant l'an 1150. Les véritables armoiries n'étaient pas encore connues; ce sont les tournois et les croisades qui ont donné naissance à cet art. Une lance, une épée enlevée dans un combat ou dans un tournoi; un château, une tour, les créneaux ou les palissades de quelques remparts, forcés ou défendus; le parti, le taillé, le tranché, qui peut exprimer les coups dont l'écu du chevalier aurait été fendu ou coupé en divers sens, et autres faits semblables, ont donné l'origine aux différentes pièces des écus, et ces pièces, répétées plusieurs fois, marquent le nombre des exploits qui ont été renouvelés par le chevalier; de là vient que quelques uns les ont pris sans nombre.

Comme les hérauts d'armes étaient tenus de caractériser les armes de ceux qui voulaient entrer en lice dans les tournois, ou, pour être mieux entendu, si l'on veut que je dise, avec Nicot, comme les hérauts, en *blasonnant* les armoiries d'un prince ou autre, récitaient la haute et prudente signification du blason d'icelui, y ajoutant ses louanges et hasardeuses entreprises, il fallait que ces hérauts fussent versés dans la science du blason, qui de là a été nommée *l'art héraldique*.

BLASON. Nos pères nommaient de ce nom certaines petites pièces de poésie contenant l'éloge ou le blâme de la personne ou de la chose qui en était l'objet. «Le *blason*, dit Ch. Fontaine (*Abréviation de l'art poétique*, pag. 255, Lyon, 1576), est une composition contenant la louange ou vitupère

d'autrui. Il est composé de dix vers ou moins; le plus abrégé est le meilleur. » Marot a fait le blason du beau Tétin et celui du laid Tétin.

BLÉ *de Turquie*. *Voy.* MAÏS.

BLEU. C'est par les soins de M. Ternaux que la draperie s'est enrichie des cuves à faire le bleu à la manière hollandaise.

BLEU DE PRUSSE OU BLEU DE BERLIN, nommé par les chimistes *prussiate de fer*. On attribue cette utile invention à un philosophe hermétique de Berlin, appelé Jean Conrad Dippel, qui se nommait dans ses ouvrages *Christianus Democritus*. Le hasard seul a fait découvrir, en 1709, cette couleur que les peintres substituent au *bleu de mer*; elle sert aussi à l'épreuve des eaux minérales ferrugineuses. Conrad Dippel, ayant jeté dans sa cour plusieurs liqueurs de son laboratoire, s'aperçut avec surprise que quelques pavés étaient devenus d'un bleu magnifique : il recomposa ses liqueurs, et reconnut celle dont la propriété lui paraissait si singulière. Il s'appliqua à préparer de ce bleu pour la peinture, et en fit un secret qui, découvert enfin par les chimistes, fut publié, en 1724, dans les *Transactions philosophiques*. Depuis M. Geoffroy, de la faculté de médecine et de l'académie des sciences de Paris, en a donné la préparation dans les *Mémoires de l'académie* de 1725.

L'acide prussique ou *hydrocyanique*, dit M. Chaptal (*Chimie appliquée à l'agriculture*, tom. II, pag. 81), combiné avec le fer, forme cette éclatante composition connue sous le nom de *bleu de Prusse*, et dont l'emploi est si précieux pour la teinture et pour la peinture. M. Raymond a trouvé le moyen de fixer cette couleur sur la soie, avec un tel succès, que l'usage de l'indigo a presque disparu de nos ateliers de Lyon; son fils l'a appliquée sur la laine avec le même succès. *Voy.* OUTREMER (couleur bleue).

BOCANE. Danse grave et figurée, ainsi nommé de *Bocan*, maître à danser de la reine Anne d'Autriche, qui en fut l'inventeur. On commença à la danser en 1645; elle n'est plus d'usage.

BOHÉMIENS. Les historiens ne sont point d'accord sur l'origine de ces coureurs qu'on appelle ordinairement *Bohémiens* ou *Égyptiens*. Les uns prétendent qu'ils sont venus de la Tartarie ou de la Scythie, et qu'ils commencèrent à paraître en Europe, vers l'an 1417 : ce fut alors qu'ils entrèrent par troupes en France, avec un passe-port de Sigismond, roi de Hongrie, et fils de Charles IV. D'autres croient que les Bohémiens sont Persans d'origine, de la race de ceux qui adorèrent le soleil, et qui furent contraints de sept en sept ans de décimer leur peuple et d'en envoyer plusieurs caravanes chercher fortune dans les pays étrangers, parceque la Perse ne pouvait pas nourrir un si grand nombre de gens. D'autres enfin soutiennent qu'ils sont descendus des dix tribus juives qui furent emmenées captives par Salmanazar, roi d'Assyrie.

Mais, quelle que soit leur origine, les auteurs se sont tous accordés à les peindre sous les couleurs les plus défavorables. Mézeray entre autres s'exprime ainsi :

« En ces années (vers 1417 ou 18) il commença de courir en Allemagne certaines bandes de vagabonds sans religion, sans loy, sans pays, qui avoient le visage basané, parloient un baragouin qui leur estoit particulier, et faisoient mestier de dérober subtilement et de dire la bonne adventure. On les nommoit *Tartares* et *Zigens* : ce sont, à mon avis, ceux que l'on appelle en France *Bohémiens* et *Égyptiens*. » En 1810, on a publié à Paris un ouvrage curieux, intitulé *Histoire des Bohémiens*, traduit de l'allemand.

BOIRE A LA SANTÉ. La coutume de *boire à la santé* est très ancienne. Les Grecs et les Romains l'observaient exactement; les Celtes la suivirent; les Germains l'adoptèrent, et elle fut long-temps universellement en usage parmi nos aïeux. *Voy.* SANTÉ.

BOIS FLOTTÉ. *Voy.* FLOTTAGE.

BOMBARDES. Ces pièces d'artillerie, dont quelques unes portaient jusqu'à trois cents livres de balles, étaient en usage long-temps avant qu'on eût imaginé les canons; quelques auteurs en attribuent l'invention aux Danois.

Il est probable qu'elles étaient connues même avant l'invention de la poudre à tirer, puisque, dans son *Glossaire de la langue romane*, M. Roquefort définit la *bombarde*, canon, engin de guerre avec lequel on lançait des pierres.

BOMBE. Ce mot dérive du bruit de la *bombe* qui éclate.

« Il était au moins inutile d'en chercher ailleurs l'étymologie, et de la dériver, soit de *Lombardie*, parcequ'on croit qu'elle y a été inventée, soit de *bomba* dont quelques auteurs ont usé pour parler de certaines coquilles qui servaient de trompettes, ou de *bombus* qui exprime le bruit du même instrument, ou de l'allemand *bomber* qui signifiait *baliste*. Il est étonnant qu'on ne l'ait pas fait remonter aussi aux belles onomatopées italienne et espagnole, *rimboba* et *zumbido*, avec lesquelles il a tout autant de rapport; mais le fait est qu'on devait le chercher, aussi bien que ses différents analogues, dans le son naturel qui les a tous produits. » (Ch. Nodier, *Dictionnaire des onomatopées françaises*.)

Sigismond Pandolphe Malatesta, prince de Rimini, mort en 1457, inventa, dit-on, le mortier et la bombe ; on en fit usage en France, pour la première fois, au siége de Mézières, en 1521. Vraisemblablement cette invention, imparfaite encore dans sa naissance, fut abandonnée pendant quelque temps, et renouvelée dans la suite par des artistes plus ingénieux qui, l'ayant perfectionnée, se sont attribué l'avantage de l'avoir imaginée. C'est ainsi qu'on en attribue la découverte à un habitant de Venlo, dans la province de Gueldre, en 1588, et on pense que les mortiers qui servent à jeter les bombes ont été perfectionnés par le comte de Mansfeld.

Suivant les auteurs de l'*Encyclopédie*, c'est seulement au siége de la Motte, en 1634, qu'on voit le premier usage de la bombe en France. Le roi Louis XIII avait fait venir de Hollande un ingénieur anglais, nommé Mathus, qui employa les bombes avec succès en différents siéges, et qui fut tué à celui de Gravelines, en 1658.

On entendait gronder ces *bombes* effroyables,
Des troubles de la Flandre enfants abominables.
Dans ces globes d'airain le salpêtre enflammé
Vole avec la prison qui le tient renfermé ;
Il la brise, et la mort en sort avec furie.
(VOLTAIRE, *La Henriade*, ch. VI.)

C'est dans les guerres de Flandre, dit ce grand écrivain, sous Philippe II, qu'un ingénieur italien fit usage des bombes pour la première fois.

BONAVISTA ou BONNEVUE. Une des îles du Cap-Vert reçut ce nom des Portugais, dans leur premier transport de joie, lorsqu'ils en firent la découverte.

BON-CHRÉTIEN (poires de). Elles ont été ainsi nommées, parceque nous les tenons de saint François de Paule, instituteur des minimes. Louis XI l'avait fait venir du fond de la Calabre, dans l'espérance de recouvrer la santé par la vertu de son intercession. Le saint apporta de la graine de ce fruit, et, comme on l'appelait à la cour *le bon chrétien*, on donna ce nom aux poires dont notre sol lui fut redevable.

BONNET. On ignore si, dans les premiers temps, l'usage était, chez les peuples de l'Asie, que les hommes se couvrissent la tête; on voit seulement dans quelques occasions les femmes se voiler. Les Babyloniens portaient pour bonnet une espèce de toque ou turban; les Mèdes se couvraient la tête d'une tiare ou espèce de bonnet magnifique.

Les Grecs et les Romains allaient ordinairement la tête nue; mais leurs femmes ne paraissaient jamais en public que couvertes d'un voile, ou, pour mieux dire, d'une espèce de mante qui se mettait par-dessus la robe, et s'attachait avec une agrafe. Les Athéniens, au rapport d'Élien, frisaient leurs cheveux et y entremêlaient des cigales d'or. Quelquefois ils portaient une espèce de bonnet appelé *pilion* d'où est venu *pileus* des Latins.

Les Romains, quand il faisait trop chaud ou trop froid, se couvraient la tête d'un pan de leur toge qu'ils relevaient par-derrière. Ils ne portaient les bonnets ou les capuchons que pour marcher la nuit. En voyage, ils se couvraient la tête d'une façon de bonnet ou chapeau nommé *petasus*, pétase; il était aussi en usage chez les Grecs. Ce pétase avait les bords rabattus, mais plus étroits que ceux de nos chapeaux. Mercure, comme grand voyageur portait un pétase auquel il avait attaché des ailes.

L'époque de l'usage des bonnets et des chapeaux, en France, se rapporte à l'an 1449; ce fut à l'entrée de Charles VII à Rouen que l'on commença à en voir : on s'était jusqu'alors servi de chaperons ou de capuchons. M. le Gendre en fait remonter l'origine plus haut : on commença, dit-il, sous Charles V, à rabattre sur les épaules les angles des chaperons, et à se couvrir la tête de bonnets qu'on appela *mortiers*, lorsqu'ils étaient de velours; et simplement *bonnets*, s'ils étaient faits de laine. Le mortier était galonné; le bonnet au contraire n'avait pour ornement que deux espèces de cornes fort peu élevées, dont l'une servait à le mettre sur la tête, et l'autre à se découvrir. Il n'y avait que le roi, les princes et les chevaliers qui portassent le mortier. Le bonnet était, non seulement l'habillement de tête du

peuple, mais encore du clergé et des gradués; au moins fut-il substitué parmi les docteurs, bacheliers, etc., au chaperon, qu'on portait auparavant comme un camail ou capuce, et qu'on laissa depuis flotter sur les épaules. D'ailleurs la forme des bonnets a éprouvé beaucoup de variations selon les différents temps.

BONNET VERT. Pour marquer, dit Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, que celui qui fait cession de bien est devenu pauvre par sa folie, on le force de porter un bonnet vert.

Sans attendre qu'ici la justice ennemie
L'enferme en un cachot le reste de sa vie,
Ou que d'un *bonnet vert* le salutaire affront
Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.
(BOILEAU, *satire* I.)

La peine du bonnet vert, pour les cessionnaires et les banqueroutiers, nous vint d'Italie et s'introduisit en France à la fin du seizième siècle; mais elle fut comme abolie au commencement du dix-huitième. Cette marque d'infamie assujettissait ceux qui y étaient condamnés à porter un bonnet vert, dont l'exhibition empêchait l'exécution des décrets de prise de corps; mais si le cessionnaire était trouvé sans son bonnet vert, il pouvait être constitué prisonnier.

BONNETERIE. La bonneterie, dit J. Peuchet, dans l'introduction en tête de son *Dictionnaire universel de géographie commerçante*, remonte dans l'antiquité, puisque les étoffes à mailles étaient connues du temps des Romains; cependant il est douteux qu'elles s'appliquassent aux usages auxquels nous les employons communément. Ce qui nous reste des monuments représentant des Perses, des Phrygiens ou d'autres peuples asiatiques, chaussés ou coiffés, annonce bien plus, par la grossièreté ou la raideur de ces vêtements, ou par leur état lisse, une toile, une étoffe tissue et drapée, une peau, un cuir, qu'une étoffe à mailles tricotées, plus fine, plus souple du moins que les premières et plus grenue que les secondes.

BOTANIQUE. La botanique n'a d'intérêt qu'autant que le souvenir d'une vaste nomenclature rappelle l'idée de la culture de chaque plante, de leurs propriétés alimentaires ou médicales, et de leur usage dans les arts. Sous ce point de vue, la botanique est une science véritablement utile, et qui, dans ses rapports, tient à toutes les autres en les aidant de ses recherches et de ses découvertes.

Les Égyptiens ont été regardés autrefois comme les premiers qui se soient appliqués à ce genre d'étude; on veut même que, dès les premiers temps, ils eussent composé des traités sur la botanique. Dans le nombre prodigieux des livres attribués à Mercure Trismégiste, on prétend qu'il y en avait plusieurs qui traitaient de la vertu des plantes.

Nous trouvons dans l'Écriture sainte, dit Goguet (*De l'origine des lois, des arts*, etc., tom. I, pag. 194), un témoignage bien positif et bien ancien des progrès que la botanique avait faits dans certains pays.

Moïse nous apprend que, dès le temps de Jacob, les Égyptiens étaient dans l'usage d'embaumer les corps. Ce fait est presque suf-

fisant pour prouver que ces peuples avaient fait des progrès assez rapides dans la connaissance de la propriété des simples.

« Nous ne savons pas, ajoute cet auteur, quelles ont été les premières plantes dont les hommes ont fait usage. » Il est certain que dans les commencements on s'est borné aux simples qui se trouvent répandus dans chaque pays. Par la suite des temps le commerce ayant ouvert l'entrée des diverses régions de cet univers, on a fait usage de toutes les espèces de plantes salutaires qu'elles peuvent produire; mais ces remèdes étrangers n'ont été connus qu'assez tard; le commerce et la relation des différents peuples les uns avec les autres ayant eu fort peu d'étendue dans les premiers temps.

Parmi les Grecs, presque tous les fameux personnages des siècles héroïques se sont distingués par leurs connaissances dans cet art. Dans ce nombre, on compte Aristée, Jason, Télamon, Teucer, Pélée, Achille, Patrocle, etc. Ils avaient été instruits par le centaure Chiron, que ses lumières avaient rendu alors l'oracle de la Grèce. Médée n'a dû qu'à la science profonde de la botanique et à l'usage criminel qu'elle fit de ses découvertes la réputation de magicienne.

La connaissance des plantes ne fut d'abord, pour ainsi dire, que médicinale, c'est ce qui en rendit le catalogue si court et si borné que Théophraste, le premier auteur botaniste connu, n'en a nommé que six cents; et que Dioscoride et Pline n'en ont cité guère davantage.

Les siècles qui suivirent celui de Dioscoride n'enrichirent guère la botanique, et cette science, éclipsée pendant un long laps de temps, ne reparut qu'au quinzième siècle. Ceux qui ont rendu les plus grands services à cette science sont Jean Bauhin, mort en 1541; Gaspard Bauhin son frère, mort en 1560; Gesner, de Zurich, surnommé le Pline allemand, mort en 1565, à qui l'on doit la première méthode pour le classement des plantes; son système est fondé sur la fructification; Césalpin, médecin italien, mort en 1585; Léonard Fusch, professeur d'anatomie à Tubingue, mort en 1566; Morison, médecin anglais, mort en 1683. Enfin, en 1702, ou environ, Tournefort en divisant et en classant les plantes, et quelque temps après Linnée, en distinguant particulièrement leur sexe, ont établi l'un et l'autre une méthode qui fait de la botanique une science proprement dite. Depuis cette science a compté parmi ceux qui l'ont cultivée avec le plus grand succès, le célèbre de Jussieu, et elle compte de nos jours MM. Thouin, du Petit-Thouars, Cuvier, etc.

Les anciens avaient observé 5 à 600 plantes tout au plus; à la fin du seizième siècle, on en avait décrit déjà plus de 6,000; Tournefort en a fait connaître 8,846 espèces; et maintenant on porte à 50,000 à peu près les plantes classées et décrites. Dans ce nombre la France est pour environ 10,000; les environs de Paris, pour 2,000; la Nouvelle-Hollande, pour 4,500; etc., etc.

Ce portrait du botaniste herborisant ne paraîtra pas déplacé ici aux yeux de beaucoup de lecteurs:

Quand le printemps me rit, je gravis sur les monts,
Et, guidé par Jussieu, j'en détache ces plantes,
Ces simples bienfaisants, dont les vertus puissantes
Réchauffent du vieillard l'inactive langueur,
Et dans son corps souffrant suspendent la douleur.
Leur parfum les trahit. . . Votre émail, fleurs nouvelles,
Et vos vives couleurs, et vos formes si belles,
Se disputent le droit de fixer mes regards.
Le ciel est moins brillant, et moins d'astres épars
Rayonnent dans l'azur de la voûte superbe. . . .
Ainsi, nonchalamment promené d'herbe en herbe,
Des touffes de mélisse à l'odorant anet,
Et de l'acanthe en fleur à l'humble serpolet,
Mon œil suit dans leurs jeux ces vivantes machines;
Je classe, j'assortis leurs nuances si fines.
Entouré constamment de ces riants objets,
J'étudie et leurs lois et leurs rapports secrets;
Et j'apprends de ces fleurs, sœurs et beautés rivales,
Le propre caractère, et les mœurs générales.
Le disque du cristal, de mes yeux rapproché,
Grossit, dévoile, étend l'organe trop caché;
Ou d'un tranchant acier les subtiles blessures,
M'aidant à pénétrer leurs savantes structures,
Pour prix de tant de soin, mon esprit voit enfin
De leurs variétés le principe et la fin.

(Bérenger, *les Plaisirs du botaniste.*)

Voy. JARDIN BOTANIQUE.

BOTTE. Les Grecs, et les Romains après eux, portèrent des espèces de bottines faites de cuir de bœuf, qui se mettaient à cru sur la jambe. Il est parlé de bottes dans la vie de saint Richard, évêque de Chichester, écrite par un Anglais au treizième siècle. On trouve dans les registres de la chambre des comptes un article de quinze deniers pour graisser les bottes de Louis XI.

BOUCHER. Il ne paraît pas qu'il y ait eu des bouchers dans les premiers temps; ils étaient même encore inconnus dans les siècles héroïques de la Grèce. En lisant la description que fait Homère des festins des Grecs, on s'imagine lire ces relations modernes où il est parlé des repas des sauvages. Lorsque les Grecs veulent préparer à manger, ils assomment eux-mêmes un taureau, ou égorgent un bélier, dépouillent ces animaux et les coupent en plusieurs morceaux qu'ils font griller sur-le-champ; je dis griller, parcequ'aux temps héroïques on ne connaissait pas encore l'art de faire rôtir les viandes. Les rois et les princes se mêlaient aussi de ce soin : une espèce de poignard, qu'ils portaient toujours à la ceinture, leur tenait lieu de couteau.

Les bouchers s'établirent à Rome sous les consuls : ils composaient deux corps ou colléges, chargés par état de fournir à la ville les bestiaux nécessaires à sa subsistance. L'un de ces corps ne s'occupa d'abord que de l'achat des porcs, et ceux dont il était formé furent appelés *suarii;* l'autre était pour l'achat et la vente des bœufs, ce qui fit appeler ceux qui le composaient *boarii* ou *pecuarii.* Ces deux corps furent réunis dans la suite.

Ces marchands avaient sous eux des gens dont l'emploi était de tuer les bestiaux, de couper les chairs et de les mettre en vente; ils s'appelaient *laniones* ou *lanii*, ou même *carnifices :* on appelait *lanienæ* les endroits où l'on tuait, et *macella* ceux où l'on vendait. Nous avons la même distinction. Les tueries ou échaudoirs de nos bouchers répondent aux *Lanienæ*, et leurs étaux aux *Macella.*

La police que les Romains observaient dans leurs boucheries s'établit dans les Gaules avec leur domination, et l'on trouve dans Paris, de temps immémorial, un corps composé d'un certain nombre de familles chargées du soin d'acheter les bestiaux, d'en fournir la ville et d'en débiter les chairs. Ces familles élisaient entre elles un chef à vie, sous le titre de *maître des bouchers*, un greffier

et un procureur d'office. Ce tribunal, subordonné au prevôt de Paris, ainsi que celui des bouchers de Rome l'était au préfet de la ville, décidait en première instance des contestations particulières, et faisait les affaires de la communauté.

On leur demanda souvent leurs titres; mais il ne paraît pas qu'ils les aient jamais fournis; cependant leur privilége fut confirmé par Henri II, en 1550, et ils ne perdirent leur juridiction, en 1673, que par l'édit général de la réunion des justices à celle du Châtelet.

La première boucherie de Paris fut située au parvis Notre-Dame : sa démolition et celle de la boucherie de la porte de Paris furent occasionées par les meurtres commis, sous le règne de Charles VI, par un boucher nommé Caboche. La grande boucherie de la porte de Paris fut cependant rétablie quelques années après; et la ville s'accroissant toujours, il se forma une multitude d'autres boucheries, qui toutes furent enregistrées au parlement.

BOUCHERIES. Au commencement de son règne, Néron fit construire dans un vaste terrain, appelé le *Grand-Marché*, un superbe édifice abreuvé d'eau courante, à l'usage des bouchers, qui fut appelé *la Grande Boucherie*. La médaille en bronze que le sénat fit frapper à cette occasion, sur laquelle on voit la riche façade de ce monument, avec l'inscription *Macellum Augusti*, en atteste la magnificence.

Par la suite des temps, Rome s'étant considérablement accrue, les empereurs firent construire, en différents quartiers, d'autres corps de boucheries plus ou moins considérables et somptueux.

Lors de la conquête des Gaules, les Romains, en y établissant leurs lois, firent construire, dans les villes métropoles et municipales, des boucheries régies par des corporations semblables à celles de Rome. La ville de Paris est celle où la communauté des bouchers, parmi les changements et modifications qu'ont essuyés celles des arts et métiers, successivement établies, a conservé le plus long-temps son administration.

Paris, renfermé dans la Cité, alors bornée vers le couchant par un bras transversal de la Seine, sur lequel Henri IV établit la rue de Harlay et les maisons qui la bordent, n'avait qu'une boucherie située dans le Parvis, où l'église de Notre-Dame a été long-temps après construite.

Les deux figures de bœufs de ronde bosse, saillantes d'un mètre trente centimètres par-delà le portail de la petite paroisse voisine de cette boucherie, abattues en 1766, ainsi que le titre de Saint-Pierre-aux-Bœufs, attestent cette antiquité.

Pareillement la boucherie qui, depuis la dernière irruption des Normands, fut établie attenant la principale porte de la ville, vers le nord, donna son nom de *Saint-Jacques-de-la-Boucherie* à l'église qui en était la plus proche.

Cette dernière boucherie, d'une construction irrégulière, que déjà, du temps de Louis-le-Gros, on appelait *la vieille boucherie*, fut bâtie en adossement à cette forteresse.

Ce nouvel établissement ayant

paru assez considérable aux bouchers, qualifiés dans les actes de ce temps, *carnifices parisienses*, ils y réunirent tout leur commerce après avoir abandonné la boucherie du Parvis.

Philippe-Auguste en gratifia, en 1222, l'évêque et le chapitre de Paris. Ce roi donna en même temps à la communauté des bouchers des statuts de règlements et de discipline qui furent renouvelés par Philippe-le-Bel. Les autres boucheries isolées, dont les accroissements de ce qu'on appelle la *ville* et l'*université* nécessitèrent l'établissement, ne furent occupées que par des particuliers ne formant ni corps ni société. Cependant les bouchers de la grande boucherie conservèrent sur eux leur juridiction, et aucun étal ne pouvait être établi sans une patente qu'ils leur délivraient. *Voy.* ABATTOIR.

BOUCLIER. « Ce mot vient, dit le P. Labbe (*Étymologie des mots français*, deuxième partie); de boucle, *buccula;* non pas, ajoute-t-il, parcequ'on couvrait le bouclier de boucles, mais parcequ'il était attaché au bras par une boucle, ou plutôt, parceque l'on passait le bras dans une boucle ou gros anneau pour le tenir ferme et serré. *Ancile scuti bucula intùs, quâ ab intùs tenetur*, dit Isidore dans ses *Gloses*. » Suivant d'autres savants, *bouclier*, dérivé de *buccularium*, vient bien aussi du latin *buccula*, mais ils donnent à *buccula* une autre signification qui reviendrait à celle de bosse, relief : c'est, disent-ils, parcequ'on représentait sur les boucliers des têtes ou gueules de gorgone, de lion ou d'autres animaux.

Le bouclier est une des plus anciennes armes défensives et la seule dont il soit parlé dans les livres de Moïse : les Égyptiens s'en attribuaient l'invention. Le bouclier d'Achille est décrit dans l'*Iliade ;* Hésiode a chanté celui d'Hercule, Virgile nous a dépeint celui d'Énée, et Silius celui d'Annibal.

Les Grecs avaient reçu des Égyptiens le bouclier et le casque. On voit d'abord que leurs boucliers étaient d'une grandeur étonnante, ayant presque la hauteur d'un homme. Au temps de la guerre de Troie, ils ne les portaient point encore au bras; ils étaient attachés au cou par une courroie et pendaient sur la poitrine : lorsqu'il s'agissait de se battre, on les tournait sur l'épaule gauche et on les soutenait avec le bras; pour marcher, on les rejetait derrière le dos, et alors ils battaient sur les talons. Les Cariens, peuple très belliqueux, changèrent cet usage si peu naturel et si désavantageux : ils enseignèrent aux Grecs à porter le bouclier passé dans le bras par le moyen de courroies faites en forme d'anses.

C'était un usage chez les Grecs de suspendre dans les temples les armes et particulièrement les boucliers des ennemis qu'ils avaient vaincus, tant pour laisser un souvenir de leurs victoires, que pour rendre grâces aux dieux qui les leur avaient fait remporter. Ces boucliers ainsi consacrés aux dieux s'appelaient *boucliers votifs*. Cette coutume de suspendre des boucliers dans les temples passa, comme la plupart des autres, de Grèce en Italie.

La figure du bouclier a fort

varié chez toutes les nations. Le premier bouclier des Romains fut celui des Argiens; ils le nommaient *clypeus*. Après leur réunion avec les Sabins, ils adoptèrent le *scutum* de ces derniers. Ce bouclier formait un carré oblong, tantôt plat, tantôt courbé. Il devint l'arme défensive de l'infanterie. La cavalerie eut un bouclier rond que l'on appelait *parma*. Chaque légion avait des boucliers d'une couleur particulière et ornés d'un symbole qui les distinguait de ceux des autres légions, tels que le foudre, une ancre, un serpent, etc. On y joignait encore des signes distinctifs, pour que le bouclier de chaque soldat pût être reconnu.

Le bouclier des anciens Français était fait d'un bois léger, poli et couvert d'un cuir bouilli. Perdre ou se laisser ôter son bouclier en combattant était une ignominie chez les anciens Germains. Les premiers Français élisaient leurs rois, en les élevant sur un bouclier qu'ils appelaient *pavois*. C'était ainsi que les soldats romains proclamaient leurs empereurs.

Aux boucliers des anciens ont succédé, chez les modernes, les écus, les rondaches, boucliers ronds et grands; les rondelles, boucliers ronds et fort petits, qui ont été long-temps en usage chez les Espagnols.

BOUFFONS. Cœlius Rhodigi nus rapporte une histoire que la plupart des auteurs regardent comme l'origine du mot *bouffon*.

Le roi Érechtée avait, dit-il, institué une fête dans l'Attique, à l'occasion d'un sacrificateur nommé *Buphon* qui, après avoir immolé le premier bœuf sur l'autel de Jupiter-Polien, ou gardien de la ville, prit la fuite si promptement, qu'il ne fut pas possible de le trouver, malgré les perquisitions les plus exactes; on déposa chez les juges la hache et les autres instruments du sacrifice qu'il avait laissés par terre, pour leur faire le procès; mais la hache seule fut déclarée criminelle. Cette cérémonie ne manquait pas d'être renouvelée toutes les années avec les mêmes circonstances; et, comme rien n'était plus burlesque, on a appelé depuis *bouffons* et *bouffonneries*, les farceurs et les momeries qui ont paru ridicules.

« Bouffon, dit M. Nodier (*Dict. des onomatopées françaises*), doit se rapporter à la même racine que *bouffée* et *bouffi*, suivant Ménage qui, d'après Saumaise, le dérive du *bocca infiata* des Italiens. Ils appellent encore *buffo magro*, un *maigre bouffon*, le mauvais plaisant qui ne fait pas rire; soit, comme le dit Voltaire, qu'on veuille dans un *bouffon* un visage rond et une joue rebondie; soit que cette *bouffissure* des joues, qui est une des *bouffonneries* les plus triviales des plus grossiers saltimbanques, ait déterminé leur nom générique. Il serait tout au moins difficile d'en donner une autre explication. »

Les Grecs et les Romains avaient des bouffons dont l'emploi était, dans diverses cérémonies, de divertir le peuple par leurs quolibets et leurs momeries. Au triomphe de Scipion l'Africain, les rois et les généraux qu'il avait vaincus marchaient devant son char, enchaînés, et ayant la tête rasée, pour marque de leur servitude. Deux ou trois bouffons, aussi en-

chaînés, et vêtus de magnifiques robes, contrefaisaient, par leurs mines et leurs gestes, ces malheureux captifs, pour divertir le peuple. « Il faut avouer, dit Saint-Foix, que ces illustres Romains étaient d'indignes hommes. »

Long-temps en Europe les rois, et même les grands seigneurs, ont eu des fous ou bouffons en titre, et cette mode n'a cessé en France que sous le règne de Louis XIV, par la disgrâce de l'Angely, dernier bouffon de cette cour, quoiqu'elle se soit conservée en Allemagne encore long-temps après.

BOUGIE. Ce mot vient de *Bugie*, ville située sur la côte d'Afrique, et dont le nom se prononce *Bougie*. On tirait autrefois beaucoup de cire de ce pays-là; elle y était si commune qu'on en faisait des chandelles, imitées depuis en France, et qui ont conservé le nom du pays qui en a fourni le modèle. Si l'on en croit Barbazan, le mot *bougie* n'est usité en France que depuis le dernier siècle; en 1699, on disait encore *chandelle de cire*.

En 1787, le *Journal de Paris* a annoncé, sous le numéro 104, qu'on avait fait la découverte, en Hollande, d'une nouvelle espèce de bougies économiques, dans la composition de laquelle il entre principalement de la cire et de la fécule de pomme de terre. Nouvellement faites ces bougies duraient quinze heures, et seize à dix-sept heures quand elles étaient sèches : elles donnaient si peu de fumée, qu'une carte exposée à sa vapeur ne perdait pas sa blancheur. Elles ne tachaient point, et les gouttes tombées sur une étoffe quelconque, s'enlevaient aisément et ne laissaient point de trace.

On fait aussi des bougies avec des fèces d'huile de poisson. (*Voy.* le *Journal des inventions et découvertes*, imprimé en 1793, tom. I, pag. 116.)

BOUILLOTTE. Sorte de brelan qui se joue à plusieurs personnes, et où le perdant cède sa place à un nouveau joueur.

Maintenant faudra-t-il, plus complaisant que sage,
Autour d'un tapis vert, jouet du sort volage,
D'heure en heure passer jusqu'à demain matin,
Et du gain à la perte, et de la perte au gain?
Car, quels que soient les lieux où le hasard m'appelle,
Je rencontre toujours la bouillotte éternelle.
(VIGÉE, *Ma journée.*)

« La *bouillotte* a remplacé le loto. On ne se présente plus maintenant en bonne maison, sans voir quatre ou cinq tables de jeu dressées pour une bouillotte, c'est-à-dire pour un brelan où celui qui a perdu son argent cède sa place à celui qui veut perdre le sien. » (*Note de l'auteur*, à la suite du poëme.)

BOULANGER. Il paraît, dit J. Peuchet, dans son *Dictionnaire universel de géographie commerçante*, que dans notre langue le mot *boulanger* vient de ce qu'autrefois on tournait les morceaux de pâte et qu'on faisait les pains ronds comme des boules. La profession de boulanger, devenue aujourd'hui si nécessaire, était inconnue aux anciens. Les premiers siècles étaient trop simples pour apporter tant de façons à leurs aliments. Le blé se mangeait en substance comme les autres fruits de la terre; et après que les hommes eurent trouvé le secret de le réduire en farine, ils se contentèrent encore long-temps d'en faire de la bouillie. Lorsqu'ils furent

parvenus à en pétrir du pain, ils ne préparèrent cet aliment que comme les autres, dans la maison et au moment du repas. C'était un des soins principaux des mères de famille; et, dans un temps où un prince tuait lui-même l'agneau qu'il devait manger, les femmes les plus qualifiées ne dédaignaient pas de mettre la main à la pâte. « Abraham, dit l'Écriture, entra promptement dans sa tente, et dit à Sara : *Pétrissez trois mesures de farine, et faites cuire des pains sur la cendre.* »

« On ne peut point, dit Goguet, déterminer le temps où l'art de faire le pain a commencé à être connu dans la Grèce. La tradition faisait honneur de cette invention au dieu Pan. On voit par Homère que cette découverte devait être assez ancienne. » Je remarquerai encore que dans les temps héroïques les femmes paraissent avoir été les seules qui se mêlassent du soin de préparer cet aliment.

Les dames romaines faisaient aussi le pain. Cet usage passa dans les Gaules, et des Gaules jusqu'aux extrémités du nord. Les boulangers ont commencé en Orient; les Hébreux, les Grecs, les Cappadociens, les Lydiens et les Phéniciens eurent des gens préposés pour faire le pain. Ces ouvriers ne passèrent en Europe qu'en l'an 583 de la fondation de Rome, c'est-à-dire après la guerre de Macédoine; et les Romains ont été plus de 580 ans sans avoir de boulangers publics.

Les boulangers ne tardèrent pas à passer de l'Italie dans les Gaules; mais ils parvinrent plus tard dans les pays septentrionaux. Le célèbre Borrichius, dit qu'en Suède et en Norwège les femmes pétrissaient elles-mêmes le pain, vers le milieu du quatorzième siècle. La France eut, dès la naissance de la monarchie, des boulangers, des moulins à bras ou à eau, et des marchands de farine appelés, ainsi que chez les Romains, *pistores*, ou en français *pestores*, puis *panetiers*, *talmeliers* et *boulangers*. Le nom de *talmeliers* est corrompu de *tamisiers*.

Les fours banaux subsistaient encore à Paris avant le règne de Philippe-Auguste. Les boulangers de la ville fournissaient seuls Paris; mais l'accroissement de la ville apporta quelques changements, et bientôt il y eut boulangers de ville et boulangers de faubourg. Ce fut sous saint Louis que ce corps reçut ses premiers règlements. *Voyez* MOULIN, PAIN.

BOULET ROUGE. L'électeur de Brandebourg est le premier prince qui ait introduit avec succès l'usage des boulets rouges : ce fut au siége de Stralsund en Poméranie, en 1675. L'effet de ces boulets rouges est terrible par la promptitude avec laquelle ils embrasent les matières combustibles qui en sont touchées.

BOULEVARD. Ménage dit que ce mot vient de l'allemand *bolwerk*, qui signifie ouvrage de poutres. Ducange le dérive de *burgwardus*, composé de *burg* et de *ward*, mots teutons, dont le premier signifie *bourg* ou *village*, et le second *garde*. « Boulevard ou boulevart, dit Roubaud, italien *balvardo*, espagnol *bolvarte*, allemand *boulewart*, anglais *bulwark*, paraît composé du celte *bal*, qui signifie élévation, grandeur, force, puissance, et de *ward*, garde, mot

également celte ou teuton, littéralement conservé dans l'anglais et l'allemand. Cette étymologie paraît infiniment plus naturelle et plus vraisemblable que celle de *boule sur le vard*, et autres semblables. »

C'est à Jean du Bellay, cardinal, archevêque de Paris, et en même temps lieutenant-général, que Paris doit ses boulevards. Ils furent commencés en 1536, dans le temps que les Anglais ravageaient la Picardie, et menaçaient la capitale. Le cardinal du Bellay, lieutenant-général, instruit, dit Hurtaut (*Dictionnaire histor. de la ville de Paris*), que les ennemis approchaient de cette ville, outre plusieurs tranchées, fit tracer des fossés et des boulevards depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à celle Saint-Honoré. L'on ne commença à les planter d'arbres qu'en 1668, et l'on n'acheva qu'en 1705. Dans plusieurs villes, et notamment à Paris, les boulevards ou fortifications qui les défendaient ayant été détruites, et le terrain converti en promenades, ces promenades ont conservé le nom de boulevard. Ce nom s'est même étendu à d'autres lieux plantés d'arbres, à l'imitation des promenades faites sur l'emplacement où il y avait eu précédemment des bastions, des courtines et autres ouvrages destinés à la défense des places, en un mot des *boulevards*. Un poëte a fait sur les boulevards de Paris, les vers suivants :

Que j'aime à contempler, sur ces remparts charmants,
Le caprice du jour et les hommes du temps!
J'y vois, au fond d'un char, la stupide opulence
A peine d'un regard honorer l'indigence ;
J'y vois le financier trancher du monseigneur,
La coquette aux yeux faux, la prude au ris moqueur ;
Sur un coursier fougueux paraît l'étourderie ;
Tout auprès marche à pied le sage qu'on oublie.
Ces différents objets dissipent mon ennui, etc.

BOULINGRIN. L'invention de ce parterre nous est venue d'Angleterre, aussi bien que son nom qui a été fait de bowl, qui signifie *boule*, et de *green*, *vert pré* ou *gason*.

« Le jeu de boule (en Angleterre) n'est d'usage que dans les belles saisons, et les lieux où l'on joue sont des promenades délicieuses; on les appelle *boulingrins*. Ce sont de petits prés en carré, dont le gazon n'est guère moins uni que le tapis d'un billard. » (A. Hamilton, *Mémoires de Grammont*, tom. II, chap. 4.)

BOURDALOUE. Nom d'une sorte de tresse ou de cordon de chapeau, dont l'invention est attribuée au fameux père Bourdaloue.

On a donné aussi ce nom à une étoffe assez simple dont les femmes s'habillèrent pendant quelque temps.

« Le P. Bourdaloue, selon le rapport de Richelet, au mot *bourdalou*, prêchant un jour contre la magnificence des habits des femmes, en toucha si fort la plupart, qu'elles se réformèrent, et changèrent leurs superbes étoffes en de plus modestes, qui furent alors et qui sont encore à présent nommées *bourdalou*. » (*Manière de parler la langue française*, p. 176, Lyon, 1697.)

BOURDON (*cloche*). *Voyez* NOTRE-DAME.

BOURREAU. Le dernier officier de justice, dont le devoir est d'exécuter les criminels. Chez les Israélites, tout le peuple ou les

parents d'un homme tué, ou quelques autres personnages semblables, selon les différents cas, exécutaient les sentences de mort. On se faisait honneur de ces exécutions, qui n'avaient alors rien d'infamant. Chez les Romains, les bourreaux étaient à peu près regardés comme ils le sont aujourd'hui en France; la loi des censeurs les privait de domicile. Chez les Grecs, cet office n'était point méprisé, puisque Aristote met le bourreau au nombre des magistrats.

On rapporte à l'an 1260 ou 1261 l'origine du nom de *bourreau* donné aux exécuteurs de la haute justice. Ils le doivent, dit-on, à un clerc nommé Richard Borel, qui possédait le fief de Bellemcombre, à la charge de pendre les voleurs du canton. Sa qualité d'ecclésiastique le dispensait sans doute de les exécuter de sa propre main; mais il fallait qu'il les fît exécuter par la main d'autrui : il prétendait que le roi lui devait les vivres tous les jours de l'année, en conséquence de cette charge.

BOURRÉE. C'est une danse fort gaie; on croit qu'elle vient d'Auvergne : elle est en effet d'un usage très ancien dans cette province.

Mouret a fait de jolies bourrées; il a porté ce genre d'airs et de danse dans ses ballets. On l'a peu suivi, cette danse ne paraissant pas assez noble pour le théâtre de l'Opéra.

BOURSE. Dans le temps même des anciens Romains, il y avait des lieux où les commerçants s'assemblaient dans les villes les plus considérables de l'empire. La bourse que quelques uns prétendent avoir été bâtie à Rome, l'an 259 après la fondation de cette ville, c'est-à-dire 493 ans avant la naissance de Jésus-Christ, fut nommée *collegium mercatorum* (l'assemblée des marchands).

C'est sous le nom de *bourse* que l'on désigne, dans les grandes villes de l'Europe, le lieu où les marchands et les banquiers traitent de leurs affaires, parceque les négociants de Bruges, ville autrefois très florissante pour le commerce, tenaient leurs assemblées dans une place au bout de laquelle était un magnifique hôtel qui appartenait à la famille de *Wander-Bourse*.

Les marchands et les banquiers de Paris s'assemblaient ci-devant dans un lieu situé dans la grande cour du Palais, au-dessous de la galerie Dauphine, lequel lieu était appelé *place du Change*. En 1724, l'arrêt du conseil qui établit une bourse pour la ville de Paris, la fixa rue Vivienne; l'arrêté du directoire exécutif, du 18 nivôse an IV, la transporta dans l'église des Petits-Pères; elle se tint ensuite dans le Palais-Royal, et définitivement rue des Filles-Saint-Thomas.

Le palais de la Bourse et du tribunal de commerce, situé entre les rues des Filles-Saint-Thomas, de Notre-Dame-des-Victoires, de Feydeau, et la prolongation de la rue Vivienne jusqu'au boulevard, est élevé isolément dans une esplanade de cent soixante mètres de longueur sur cent vingt-quatre de largeur. Ce monument, commencé en 1808, et presque entièrement achevé, est un des plus majestueux de la capitale. Il offre un parallélogramme entouré de soixante colonnes de l'ordre ïonique, dont

dix-huit sur chacune des faces latérales, quatorze sur celle d'entrée par la nouvelle rue *prolongée*, et autant sur l'autre correspondant à celle-ci. Chaque colonne, d'un mètre trente-trois centimètres de diamètre, y compris le chapiteau, a onze mètres quatre-vingt-dix-sept centimètres de hauteur. La belle galerie de circulation qui règne au pourtour de la masse des bâtiments, a dans œuvre deux mètres soixante-dix-huit centimètres de large (près de neuf pieds), dimension égale à celle du Palais-Royal. Les murs de face sur cette galerie sont percés, dans leur pourtour au rez de chaussée, de cinquante-deux croisées cintrées, avec impostes, et d'un pareil nombre au premier étage; en tout, cent quatre baies, produisant une ordonnance harmonieuse, telle qu'on la remarque dans la grande cour de l'hôtel des Invalides. Le tout est exhaussé sur un soubassement, ou stylobate continu, de deux mètres soixante-sept centimètres de haut.

Cet édifice, remarquable par sa belle disposition, le caractère de son architecture et le luxe de sa construction, fut commencé sur les plans de feu Brongniart et continué par M. Labarre. Ce qui signale le talent du successeur de M. Brongniart, c'est le beau comble en fer qu'il a substitué au comble en charpente du premier projet. Cet immense ouvrage de serrurerie, dont on a vu le modèle à la dernière exposition des produits de l'industrie, a été exécuté par M. Albouy, l'un de nos serruriers les plus habiles et de nos plus hardis entrepreneurs.

Il ne faut pas croire que la bourse de Paris soit la plus ancienne de France, cette prérogative appartient à celle de Lyon; celle de Toulouse, la seconde, fut établie par Henri II, en 1549; celle de Rouen, la troisième, le fut par Charles IX, en 1566; celle de Paris ne fut établie que la quatrième; enfin la plus nouvelle, du moins avant la révolution, était celle de Montpellier, érigée en 1691, par Louis XIV. Par la loi du 28 ventôse an IX, le gouvernement a été autorisé à établir des bourses dans toutes les villes où il le jugerait convenable, et, par suite de cette loi, nous voyons presque toutes nos villes commerçantes avoir de pareils établissements.

BOUSSOLE. M. Éloi Johanneau, en cherchant l'origine du mot *boussole* avec la sagacité qu'on lui connaît, a cru découvrir que le nom comme la chose appartient aux Italiens. « Il est certain, dit ce profond étymologiste (*Mélanges d'origines étymologiques*, p. 52), que l'italien *bussola*, qui a donné *boussole*, vient de l'italien *bossolo*, boîte, qui vient lui-même immédiatement de l'italien *bosso*, buis. J'en conclus que, par une sorte de proportion grammaticale, les mots italiens *bussola*, boussole, et *bossolo*, boîte, sont à *bossolo* ou *bosso*, buis, comme le latin et le grec *pyxis*, boîte, sont au grec *pyxos* et au latin *buxus*, buis; que par conséquent, il paraît certain que le mot *boussole*, qui a une physionomie toute italienne et l'empreinte du génie de cette langue dans sa formation et sa dérivation, dans son radical et sa finale, lui doit son origine, et signifie une petite boîte de buis.

L'étymologie est donc ici d'ac-

cord avec l'histoire et la tradition, qui veulent que la *boussole* soit en effet d'origine italienne. Je crois cependant que la *boussole* est bien antérieure à l'italien Flavio Gioja, qui passe pour l'avoir inventée, vers l'an 1300, à Amalfi, dans le royaume de Naples. Cette opinion prouve seulement que la *boussole* était connue dans cette ville à cette époque, et qu'on n'en trouve pas de traces plus anciennes ailleurs. »

« L'on veut, dit M. Dutens (*Origines des découvertes attribuées aux modernes*, t. I, p. 271, Paris, 1812), que les Égyptiens, les Phéniciens et les Carthaginois n'aient pas ignoré la direction de l'aimant vers le pôle septentrional, et qu'ils aient employé la boussole pour se guider dans leurs longs voyages de mer; mais qu'ensuite l'usage s'en soit perdu. Le jésuite Pinéda, Espagnol, et Kircher même, ont prétendu que Salomon avait aussi connu la boussole, et que ses sujets s'en étaient servis pour aller à la terre d'Ophir. On allègue même un passage de Plaute, dans lequel on veut qu'il ait eu dessein de parler de la boussole; mais je renonce à seconder les vues de ces auteurs sur cette particularité, ne trouvant aucun passage précis chez les anciens qui puisse appuyer leurs prétentions. »

M. Bailly (*Astr. anc.*, p. 112) prétend que la boussole a été connue à la Chine dans une très haute antiquité. M. de Lalande dit qu'on croit qu'elle y était connue deux cent quarante-quatre ans avant J.-C. Elle fut aussi connue des anciens Grecs; mais il ne paraît pas qu'on ait découvert en Europe, avant l'an 1100, la propriété qu'a l'aimant de se diriger vers le nord. On apprend par un poëte du douzième siècle, Guyot de Provins, que les pilotes français faisaient usage d'une aiguille aimantée qu'ils appelaient la *marinette* : il est vrai qu'on croit aussi que Paul, Vénitien, l'avait apportée de la Chine. Barbazan dit positivement que ce mot, *marinette*, n'existe point dans la Bible Guyot, et qu'au lieu de dire avec Fauchet :

> Par la vertu de la *marinette*,
> Une pierre laide et noirette.

il faut lire,

> Par la vertu de la manière,
> Une pierre laide et brunière.

(*Voyez* l'*Ordene de chevalerie* de Barbazan, 1759, in-12, p. 100 et 203.)

La vertu directive de l'aimant, qui a donné naissance à la boussole proprement dite, n'a donc été connue en Europe que vers le douzième siècle; et si cette heureuse découverte avait déjà été faite par les anciens, il est vrai de dire qu'elle avait été, pendant des siècles, entièrement oubliée; et, dans ce douzième siècle, l'instrument, dont on se servait dans la navigation, consistant en une aiguille aimantée qu'on plaçait sur une petite nacelle de liége, il est aisé de sentir combien cette machine, sujette à l'agitation de la mer, était peu sûre et peu commode.

Mais c'est du commencement du quatorzième siècle que date l'invention de la boussole proprement dite, ou, si l'on aime mieux, de la boussole perfectionnée. Un Napolitain, nommé Flavio Gioja, imagina, en 1302, de suspendre sur un pivot le milieu d'une aiguille aimantée, le tout placé dans

une boîte, afin que se balançant librement, elle suivît la tendance qui la ramène vers le pôle. Dans la suite on la chargea d'un carton divisé en trente-deux rumbs de vents, qu'on nomme la *rose des vents*, et l'on suspendit la boîte qui la porte, de manière que, quelque agitation qu'éprouvât le vaisseau, elle restât toujours horizontale.

En 1797, un journal de Naples a annoncé qu'on avait trouvé en Angleterre le moyen de faire des aiguilles aimantées qui n'avaient pas de déclinaison, et dont l'inclinaison était si régulière, qu'on pouvait s'en servir pour découvrir les latitudes.

« On a remarqué que la déclinaison de l'aiguille aimantée, depuis 1550 jusqu'en 1554, a été orientale; qu'en 1666 elle était précisément au pôle, et que depuis cette époque elle est occidentale.

« M. William Clarke, à Chatam, a inventé un compas de mer d'après un principe entièrement nouveau. La boussole consiste en quatre branches, ou pôles, placées aux angles droits et se réunissant dans un même centre. Les deux pôles nord se trouvent nord-ouest et nord-est, et les deux pôles sud, sud-est et sud-ouest de la carte marine, qui place les quatre points cardinaux droit entre les angles du compas. Toutes les expériences faites jusqu'ici avec cette boussole ont prouvé qu'elle possède les principes de polarité et de stabilité, plus que toutes les autres boussoles dont on se sert communément. » (*Amusements philologiques*, édit. de 1824, p. 371.)

BOUTS-RIMÉS. Ce sont des rimes disposées par ordre, que l'on donne à un poëte pour les remplir et faire des vers.

Les bouts-rimés doivent leur origine à Duclos, poëte qui vivait au milieu du dix-septième siècle. Il y donna lieu, sans y penser, par les plaintes qu'il fit au sujet de trois cents sonnets qui lui avaient été dérobés, et qu'il regrettait fort, quoiqu'il n'en eût encore composé que les *rimes*, ayant pour habitude de les commencer toujours par là; ce qui parut si singulier aux auditeurs de ses lamentations, qu'ils résolurent de s'exercer d'abord à choisir des rimes bizarres, qu'ils s'amusaient ensuite à remplir de différentes manières, et sur divers sujets. Sarrasin a fait un poëme qu'il a intitulé *La défaite des bouts-rimés*. Depuis long-temps les bouts rimés ne sont plus de mode, et ce n'est pas à tort qu'on a pensé, avec le législateur du Parnasse français, que la rime devait se plier au joug de la raison, loin que la raison se rendît l'esclave des caprices de la rime.

BRACELET. C'est un ornement de bras dont l'origine se perd dans les temps les plus reculés, et dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nous. Du temps des patriarches les hommes mêmes portaient des bracelets, comme les femmes, et cette mode subsiste encore aujourd'hui chez plusieurs peuples de l'Orient.

Le bracelet ancien a eu différentes formes. Chez les anciens Grecs et Romains les femmes portaient des *bracelets* qui avaient la figure d'un serpent ou la forme d'un cordon rond terminé par deux têtes de serpent. Tantôt ces bracelets entouraient la partie supérieure du

bras, tantôt ils étaient placés sur le poignet: ce sont ces derniers que les Grecs appelaient *pericarpia.* Les femmes portaient encore des bracelets faits en forme de tresse. Les Sabins, au rapport de Tite-Live, en avaient d'or et de fort pesants, qu'ils portaient au bras gauche. Le mot *armilla,* qui en latin veut dire *bracelet,* vient d'*armus*, la partie supérieure du bras.

Ce n'est que sous Charles VII que les Françaises prirent les bracelets avec les pendants d'oreilles et les colliers. Le bracelet est aujourd'hui un ornement précieux par les perles et les diamants dont il est quelquefois enrichi; il se porte ordinairement à l'extrémité du bras.

BRANCARD. Le brancard était autrefois une marque d'honneur et de distinction qui n'appartenait qu'à la noblesse. On voit, dans une information du premier décembre 1446, que, pour prouver la noblesse de Perrette Bureau, mariée à Jean Legras, on soutint qu'elle avait été portée à l'église sur un brancard ou civière, avec un fagot d'épines et de genièvre; ainsi que d'ancienneté on est accoutumé de faire aux gentilshommes et aux gentils-femmes, et ce qui ne se fait pas pour ceux qui ne sont pas nobles, lesquels ne sont pas portés, le jour ni le lendemain de leurs noces, sur un brancard avec le fagot d'épines et de genièvre. (*Traité de la noblesse.*)

BRANDEBOURG. On nomme ainsi une sorte de boutons d'habit, faits en olive, et ornés d'une espèce de frange. Ce nom se donnait dans l'origine à l'habit même, qui était une sorte de casaque qui allait jusqu'à mi-jambe, et qui avait des manches plus longues que les bras. Ce vêtement prit son nom de l'électeur de Brandebourg, qui en apporta la mode en France, où il passa en 1674.

BRANDON. Espèce de flambeau fait avec de la paille tortillée. C'est un ancien mot qui a signifié *tison,* d'où vient qu'on appelait autrefois le premier dimanche de carême, *le dimanche des brandons,* parceque ce jour-là le peuple allumait des feux et dansait à l'entour.

BRÈCHE. Sorte de marbre. Cette pierre est composée, dit Winckelmann, *Histoire de l'art de l'antiquité* (tom. III, pag. 110, Paris, 1781), d'une infinité d'autres espèces, entre autres de parties de porphyre des deux couleurs (*voyez* PORPHYRE); c'est ce qui me porte à croire, ajoute-t-il, que l'Égypte est son pays natal.

Cette pierre est comprise en Italie sous le terme générique de *brèche, breccia,* terme dont ni la Crusca ni le compilateur florentin Baldinucci ne nous disent pas l'origine. Nous dirons que la pierre appelée *brèche* consiste en plusieurs portions brisées d'autres pierres; et voilà, selon l'observation judicieuse de Ménage, le principe de sa dénomination, que ce savant dérive du mot allemand *brechen,* briser.

BREFS. Ces lettres, que le pape adresse aux souverains ou aux magistrats sur les affaires publiques, sont ordinairement écrites avec beaucoup de concision, et ne contiennent rien d'étranger au sujet qu'elles traitent: c'est ce qui les a fait nommer *brefs,* de *brevis* ou *breve,* qui signifiait dans les an-

ciens temps écrit, lettre, billet.

BRETTES. Sorte de longues épées, ainsi nommées parceque les premières ont été fabriquées en Bretagne.

> . . Si vous m'aviez vu tantôt faire merveille,
> En noble campagnard, le plumet sur l'oreille,
> Avec un feutre gris, longue *brette* au côté.
> (REGNARD, *le Légataire.*)

BRIGAND et BRIGANDINE. Claude Fauchet pense que le mot *brigand* est allemand, et qu'il vient de *brig* ou *brug*, pris de l'ancien gaulois *brive*, qui signifie *pont*.

« La *brigandine* est une armure légère faite de lames de fer jointes, et qui servait de cuirasse. Originairement on nommait *brigands* les soldats qui portaient cette armure; et comme ceux que la ville de Paris soudoya en 1356, pendant la captivité du roi Jean, commirent une infinité de vols, on désigna ainsi depuis les voleurs et les coquins. C'est ainsi qu'en latin *latro*, qui signifiait soldat, désigna par la suite un voleur, parceque les soldats en faisaient le métier. » (Roquefort, *Glossaire de la langue romane.*)

BRIGNOLE. Excellente espèce de prunes qui tirent leur nom de Brignoles, ville du département du Var, d'où elles sont envoyées sèches. On a dit d'abord *des prunes de Brignoles*, et ensuite simplement *des brignoles*. On trouve dans Des Accords, auteur du seizième siècle, *des prunes de Brignoles*.

BRIQUE. L'usage de la brique remonte à l'antiquité la plus reculée. Les premiers édifices de l'Asie, à en juger par les ruines, étaient de briques séchées au soleil ou cuites au feu. L'Écriture sainte nous apprend que la ville de Babylone, bâtie par Nembrod, fut construite avec des briques. Les murs célèbres dont Sémiramis la fit enclore ne furent bâtis que de ces matériaux. Il reste encore dans l'Arménie, dans la Géorgie et dans la Perse plusieurs anciens édifices bâtis des mêmes matériaux. L'usage de construire avec des briques, qui avait commencé dans l'Asie, passa en Égypte. Dans l'ancienne ville nommée Bubaste, ville située dans la Basse-Égypte, on trouve encore des massifs de briques crues; et, dans plusieurs passages de l'Écriture, les Israélites se plaignent d'avoir été condamnés pendant leur captivité à fabriquer ces briques et à élever ces massifs. Des Orientaux, cette manière de construire passa chez les Grecs. Vitruve, qui écrivait sous le règne d'Auguste, dit qu'on voyait encore de son temps, dans Athènes, l'Aréopage bâti de terre et couvert de chaume. Rome, dans son origine, et pendant les quatre premiers siècles de sa fondation, n'était qu'un amas informe de cabanes de briques et de torchis. Les Romains prirent dans la suite des Toscans la manière de bâtir avec de grosses pierres massives et carrées. Vers les derniers temps de la république, ils revinrent à la brique. Le Panthéon et d'autres grands édifices en furent construits. Sous Galien, on formait les murs alternativement d'un rang de briques et d'un rang de pierres tendres et grises.

Les Orientaux faisaient cuire leurs briques au soleil; les Romains se servaient d'abord de briques crues, seulement séchées à l'air pendant quatre à cinq ans.

BRIQUET *oxygéné*. C'est ainsi qu'on nomme un petit nécessaire récemment inventé, et fort commode pour se procurer immédiatement de la lumière. Il suffit de plonger l'extrémité d'une allumette dans un petit flacon contenant de l'acide sulfurique concentré, et de l'en tirer à l'instant : aussitôt le bout prend feu, et enflamme l'allumette. Ce petit nécessaire ou étui contient une provision d'allumettes et le flacon d'acide sulfurique. Il y a dans le flacon de l'amiante qui tient lieu d'éponge, et empêche que l'allumette ne se charge d'un excès d'acide et ne le projette sur les vêtements.

BRISBANE (*rivière*). Cette rivière, la plus considérable qu'on ait encore reconnue dans la Nouvelle-Hollande, a été découverte en décembre 1823; elle décharge ses eaux dans la baie Moreton par 27° 35′ de latitude sud. M. Oxley l'a remontée jusqu'à cinquante milles de son embouchure, et a trouvé dans toute cette étendue plus de quinze pieds d'eau. Il ne doute pas, d'après l'aspect du pays, qu'elle ne soit navigable pour de gros bâtiments jusqu'à cinquante milles au-delà du point où le manque de provisions le força de s'arrêter. La contrée que traverse la rivière Brisbane est presque plate, et semble propre à la culture de toutes les plantes équinoxiales. (*Annales de chimie*.)

BRODEQUIN. Sorte de chaussure en usage parmi les anciens, qui couvrait le pied et la moitié de la jambe, et qu'on pourrait comparer, pour la forme, aux bottines des hussards ou des heiduques, quoiqu'elle en différât pour la matière; car si le *calceus*, ou la partie inférieure du brodequin, était de cuir ou de bois, la partie supérieure, ou le *caliga*, était d'une étoffe souvent précieuse : tels étaient surtout ceux dont se servaient les princes, et les acteurs dans la tragédie.

On attribue l'invention du brodequin à Eschyle, qui, dit-on, l'introduisit sur le théâtre pour donner plus de majesté à ses acteurs. Au reste le brodequin n'était pas tellement affecté au théâtre que les personnes d'une autre condition ne s'en servissent. Les jeunes filles en portaient pour se donner une taille plus avantageuse; les voyageurs et les chasseurs pour se garantir des boues.

Nous voyons dans nos anciens auteurs, que cette chaussure était en usage chez nos pères; mais la forme et la matière de leurs brodequins différaient de celles des brodequins que nous portons aujourd'hui.

« Le *brodequin* ou la *botte fauve*, comme on parlait plus communément, était une ancienne chaussure qui, pour être particulière aux amoureux du temps jadis, n'en était ni plus belle ni plus galante, quoique Marot, dans sa note marginale sur ces vers d'une ballade de Villon (dans la dernière ballade de son *grand testament*),

A cuidereaux d'amour transis
Chaussans (sans meshaing) *fauves bottes*.

avertisse que c'était la belle chaussure d'alors. On appelait aussi *houseaux sans avant pied* (Villon, dans le dix-septième huitain de son *petit testament*) une espèce particulière de ces brodequins, qui, en général, selon Marot, était une sorte de chausses seme-

lées, dont la tige était d'une peau qui se retournait aussi facilement que le cuir d'un gant. A l'égard du mot (*brodequin*), de plusieurs opinions qu'il y a touchant son étymologie, Ménage, qui ne sait à laquelle se déterminer, en propose une qui pourrait bien être la vraie : c'est celle de Caseneuve, qui prétend que le *brodequin* a été ainsi nommé d'une sorte de cuir appelé *brodequin*, au chapitre cxix du IV[e] volume de Froissart. Ce cuir était vraisemblablement le cuir de *roussi*, appelé de la sorte de la *Russie*, où on le prépare, et d'où la mode, tant du cuir que des *brodequins*, a passé jusqu'en Pologne, où autrefois, et par imitation en France, on en faisait de bécus ou *à avant-pied*, que nous appelâmes souliers à poulaine; aussi voyons-nous qu'anciennement on disait *brosequin*..... *Russus*, *russicus*, *russichinus*, *rossechinus*, *rosechinus*, *brosechinus*, *brodechinus*, *brodequin*. Je trouve pourtant bien autant de vraisemblance à croire que *brosequin* a été dit, par transposition de lettres, pour *borsequin* : l'espagnol *borzegui* et l'italien *borzacchino* me le persuadent, mots qui descendent de *bursa*, βύρσα, du *cuir*. »

(Le Duchat, sur Rabelais, note au bas de la page 117 du tome I des OEuvres de Rabelais, édition de 1732.)

BRODERIE. L'invention de la broderie remonte à une très haute antiquité; elle est attribuée aux Phrygiens. Moïse parle d'ouvrages en broderie, tissus de différentes couleurs (*Exode*, ch. xxvi, ỳ. 1 et 31); et Homère, en parlant d'Hélène, dit que cette princesse travaillait à un ouvrage de broderie qui représentait les combats qui avaient lieu entre les Grecs et les Troyens. Mais il est très probable que la broderie à l'aiguille ne remonte pas si haut, et qu'elle n'a été imaginée qu'après la dentelle, parcequ'elle en est une imitation, et que les plus beaux points de broderie sont distingués par les noms des pays où les meilleures dentelles se fabriquent.

BROIE *mécanique rurale*. M. Laforest, ancien officier, aujourd'hui agriculteur dans le département de la Dordogne, vient d'inventer une machine extrêmement simple à laquelle il donne le nom de *broie mécanique rurale*, pour la préparation des chanvres, des lins et autres plantes textiles, sans rouissage quelconque, ni procédé chimique.

Cette machine, que M. Laforest a fait fonctionner pendant plusieurs jours sous les yeux de cinq commissaires de la société royale académique des sciences, a été jugée par eux supérieure à tout ce qui a été tenté jusqu'ici, d'une extrême simplicité, sans cylindres cannelés ou non cannelés, et par conséquent d'une construction facile et peu coûteuse. Son prix, dans la plus grande dimension, ne devant pas excéder 100 francs; des femmes et des enfants la font mouvoir à volonté et sans efforts.

Quant aux services que peut rendre la broie mécanique rurale de M. Laforest, d'après les expériences multipliées par les mêmes commissaires, ils sont inappréciables. Elle va purger les campagnes de ces exhalaisons dangereuses qui s'échappaient des routoirs. Les chanvres et les lins, préparés entièrement à sec par elle seule, au

point d'être livrés aux fileuses, offriront des brins plus forts, plus beaux et plus abondants.

La chènevotte non rouie qui en sortira va être convertie en une pâte précieuse pour la fabrication du papier, et remplacera avantageusement les meilleurs chiffons.

La compagnie qui s'est formée pour l'exploitation des découvertes de M. Laforest vient de publier un recueil d'instructions qui en présente les résultats comme positifs; elle en fournit les preuves matérielles dans les bottes de chanvre et de lin travaillées à la broie mécanique rurale et dans une des feuilles du papier fabriqué uniquement avec la chènevotte non rouie. *Moniteur* du 16 septembre 1824.

BRONZE (statues de). Suivant l'opinion de Pausanias, dit Winckelmann, *Histoire de l'art chez les anciens*, on avait commencé à faire des statues en bronze beaucoup plus tôt en Italie qu'en Grèce. Il nous donne Rhœcus et Théodore de Samos pour les premiers sculpteurs en ce genre. C'est ce dernier qui tailla la fameuse pierre de Polycrate qui gouvernait l'île de Samos du temps de Crésus, vers la soixantième olympiade. Mais les historiens romains nous apprennent que Romulus avait déjà fait faire en bronze sa propre statue, couronnée par la victoire, sur un char attelé de quatre chevaux. Le char et les chevaux avaient été enlevés de Camerinum à la prise de cette ville. On fixe cette époque après son triomphe sur les Fidenates, la septième année de son règne, qui répond à la huitième olympiade.

On fait encore mention d'une statue pédestre de bronze, érigée à Horace Coclès, dès les premiers temps de la république, et d'une statue équestre aussi de bronze érigée à la célèbre Clélie.

Avant la révolution, il n'avait rien été fait de plus hardi que la statue équestre de Louis XIV, érigée dans la place Vendôme en 1699; elle avait vingt-un pieds de haut, et avait été fondue d'un seul jet.

BROUETTE. Petit tombereau à une seule roue. On donne aussi ce nom à une espèce de petite voiture à deux roues, pour une seule personne; elle a un brancard dans lequel se met celui qui la tire. On ne connaît pas trop l'origine des brouettes et des chaises à porteurs. On sait seulement qu'elles ont été inventées sur la fin de l'avant-dernier siècle. Ces voitures avaient disparu depuis le commencement de la révolution; mais on en revoit quelques unes à Paris depuis plusieurs années.

BRULER. La coutume de brûler les corps était presque générale chez les Grecs et chez les Romains. Elle a précédé chez les premiers le temps de la guerre de Troie. Il ne faut pourtant pas s'imaginer que c'ait été la plus ancienne, même chez ces peuples. La première manière d'inhumer, dit Cicéron, est celle dont se sert Cyrus dans Xénophon : le corps est ainsi rendu à la terre, et il est couvert du voile de sa mère. Sylla, victorieux de Caïus Marius, le fit déterrer et jeter à la voirie. Ce fut peut-être par crainte d'un pareil traitement qu'il ordonna que son corps fût brûlé. C'est le premier des patrices Cornéliens à qui on ait élevé un bûcher. L'usage de brûler les corps et celui

de les inhumer ont subsisté à Rome dans le même temps. « L'usage de les brûler n'est pas, dit Pline, fort ancien dans cette ville. Il doit son origine aux guerres que nous avons faites dans les contrées éloignées; comme on y déterrait nos morts, nous prîmes le parti de les brûler. »

BRUMAIRE. C'était dans le calendrier en usage pendant la république le second mois de l'année; il commençait le 22 octobre et finissait le 22 novembre.

De la terre l'exhalaison
Vient épaissir notre atmosphère;
Le brouillard cache l'horizon:
Voilà d'où naquit le *brumaire*.
Alors le sage agriculteur
Caresse la terre amoureuse,
Et jette en son sein créateur
L'espoir d'une récolte heureuse.

BUCENTAURE. La plus belle et en même temps la plus ridicule cérémonie que l'on puisse voir à Venise, est celle du mariage de la république avec la mer, le jour de l'Ascension. La seigneurie sort du palais, en pompe, et passe à travers une affluence incroyable de citoyens et d'étrangers, pour aller monter le *Bucentaure*, superbe bâtiment, plus long qu'une galère, et haut comme un vaisseau, sans mâts et sans voiles. La chiourme est sous un pont sur lequel est élevée une voûte de menuiserie en sculpture, dorée en dedans. Le doge est assis dans le milieu, le nonce et l'ambassadeur de France à ses côtés, avec les conseillers de la seigneurie et les nobles de la république. Le *Bucentaure* est doré partout, et la couverture que l'on met dessus est de damas cramoisi à franges d'or, avec des rideaux de même. Le grand pavillon de Saint-Marc, qui est arboré sur la poupe, les étendards de la cérémonie, les trompettes et les hautbois qui sont à la proue, la majesté du sénat en pompe, le grand nombre d'étrangers et d'autres personnes rendent le *Bucentaure* une des plus belles choses que l'on puisse voir.

Ce superbe bâtiment part de la place de Saint-Marc, au bruit du canon, accompagné de plusieurs galères, galiotes, et d'un nombre infini de gondoles. Lorsque le *Bucentaure* est arrivé à l'entrée de la mer, les musiciens chantent quelques motets; le patriarche de Venise, qui suit dans une grande barque, bénit la mer, et le *Bucentaure* lui présentant la poupe, on abat le dossier de la chaise du doge, lequel recevant du maître des cérémonies une bague d'or tout unie, qui pèse environ deux pistoles et demie, la jette dans la mer, par-dessus le gouvernail, après avoir prononcé distinctement ces paroles : *Desponsamus*, etc. : « Nous t'épousons, notre mer, » pour marque de la véritable et » perpétuelle domination que nous » avons sur toi. » L'on jette ensuite des fleurs et des herbes odorantes pour couronner l'épousée. Lorsque cette cérémonie est finie, le *Bucentaure* vogue de nouveau dans les lagunes avec le même cortége, et s'arrête à l'église de Saint-Nicolas du Lido. Le patriarche y célèbre une grand'messe, après laquelle la seigneurie rentre dans le *Bucentaure*, et retourne à Saint-Marc, au bruit de l'artillerie du château du Lido, de celle de tous les vaisseaux qui sont à l'ancre jusqu'à la place. Ce mariage singulier se fait en mémoire de la victoire que l'armée navale de la

république, commandée par Sébastien Ziani, leur doge, remporta sur Othon, fils de Frédéric II. Le pape Alexandre III, réfugié pour lors à Venise, accorda à Venise cette domination par sa pure et pleine puissance.

BUCOLIQUE. Ce nom a été donné anciennement aux églogues ou idylles, parcequ'on y introduisait de préférence des bouviers ou *gardeurs de bœufs*.

Cette poésie, née en Sicile au milieu des divertissements des bergers, est la plus ancienne de toutes. Elle traite de ce qui a rapport au soin des troupeaux, aux beautés de la nature, et aux plaisirs de la vie rustique. On a donné par excellence le nom de *bucoliques* aux éclogues de Virgile, parcequ'on n'a rien d'aussi parfait sur la vie champêtre.

BUFFLERIE. Ce fut Colbert qui, le premier, introduisit en France le travail des buffles. Il y attira deux ouvriers, l'un de Hollande, nommé la Haye, l'autre de Cologne, nommé Jabac. Ils firent à Corbeil un établissement considérable, et eurent le privilége exclusif de passer le buffle en chamois. Comme ils étaient obligés, par une des clauses de leur privilége, de former des élèves qui seraient pris à l'hôpital des Enfants-Bleus, il s'est élevé plusieurs autres établissements du même genre à Paris, à Étampes, à Pont-Saint-Maixance et ailleurs.

BULLE. Vient de l'italien *bulla*, qui signifie proprement aujourd'hui une bulle du pape, et *bulla* vient de *bullo*, timbre, sceau. Ce mot *bulle*, dit Voltaire dans son Dictionnaire philosophique, désigne la boule ou le sceau d'or, d'argent, de cire ou de plomb attaché à un instrument ou à une charte quelconque. Le plomb pendant aux rescrits expédiés en cour de Rome porte d'un côté les têtes de saint Pierre à droite et de saint Paul à gauche. On lit au revers le nom du pape régnant, et l'an de son pontificat.

Le nom de *bulle* est devenu particulier aux décrets solennels des papes, ou aux lettres qui s'expédient dans la chancellerie romaine, scellées en plomb, qui répondent aux édits, lettres-patentes et provisions des princes séculiers. Ces lettres sont écrites en latin, sur du parchemin, d'un caractère qui ressemble aux caractères français, c'est-à-dire d'un caractère rond ou gothique, usage qui s'établit lorsque les papes tenaient leur siége à Avignon.

BUREAU *des longitudes*. *Voy.* LONGITUDE.

BURLESQUE. Sorte de poésie triviale et plaisante qu'on emploie pour jeter du ridicule sur les choses et sur les personnes. Le poëte Sarrasin, mort en 1654, passe pour être le premier qui ait fait usage du mot *burlesque;* mais, comme la remarque en est faite par Ménage, ce mot se trouve dans *le Catholicon*, à la page 334 de l'édition de 1677. *Burlesque* vient de l'italien *burla*, qui est lui-même emprunté de la langue castillane, dans laquelle il veut dire une malice, un badinage, quelque chose de risible. Du mot *burla*, que les Italiens ont adopté, et qui chez eux signifie plaisanterie, ils ont fait *burlesco*, plaisant, et *burlare*, plaisanter.

On regarde les Italiens comme les inventeurs de ce genre, qui

d'Italie passa en France, où il devint tellement à la mode, qu'il parut, en 1649, un livre sous le titre de *Passion de notre Seigneur en vers burlesques*. Scarron a mis l'Énéide en vers burlesques, sous le titre de *Virgile travesti*; Lalli a travesti l'Enéide; Loredan, quelques chants de l'Iliade; un anonyme anglais, l'Iliade entière; et Richer et d'Assouci les Métamorphoses en même style, sous le titre d'*Ovide en belle humeur* : ces ouvrages sont aujourd'hui aussi peu lus qu'ils étaient autrefois goûtés.

BYSSE ou BYSSUS. Il est singulier, disent les auteurs de l'Encyclopédie, que ce mot soit le même en hébreu, en grec, en latin et en français, sans qu'on connaisse précisément ce qu'il désigne. On sait seulement que c'est le nom de la matière qui servait au tissu des plus riches habillements. Il en est beaucoup parlé dans les auteurs profanes et dans l'Écriture.

« Presque tous les commentateurs de l'Écriture traduisent le terme hébreu dont Moïse se sert pour désigner la sorte d'étoffe donnée à Joseph (la robe dont Pharaon fit revêtir Joseph), par le mot *byssus*. On est partagé aujourd'hui sur l'espèce de matière qu'on nommait ainsi autrefois : les uns pensent qu'on doit entendre cette espèce de soie d'un jaune doré qu'on voit attachée en forme de houppe à de grandes coquilles appelées *pinnes de mer*. On sait que les anciens ont connu et employé cette matière pour les habits. D'autres croient que le *byssus* était une sorte de lin très fin qu'on tirait d'Égypte ou de Judée. Il y en a enfin qui veulent que ce terme signifie le coton. Ce sentiment paraît d'autant plus probable, qu'on ne peut appliquer qu'au coton la description que Pollux fait du *byssus*. Cet auteur dit que cette matière provenait d'une espèce de noix qui croissait en Égypte; on l'ouvrait, et on en tirait la substance qu'on filait pour en faire des habits. Philostrate s'en explique à peu près dans les mêmes termes. Ces caractères conviennent parfaitement au coton : il vient dans une espèce de noix brune qui naît sur un petit arbrisseau. Mais, sans m'arrêter à cette discussion, il me paraît prouvé par l'analogie des termes que le mot employé par Moïse pour désigner l'étoffe dont Pharaon fit revêtir Joseph doit s'entendre du coton. On voit d'ailleurs par les auteurs profanes que ces sortes d'habits étaient d'un usage fort ancien : dans l'Égypte particulièrement ils étaient réservés pour les personnes de la plus grande distinction. »

(Goguet, *De l'origine des lois, des arts*, etc., tome I, page 120. Paris, 1758.)

> Deux cents chameaux, caravane brillante,
> Jusqu'à Memphis portaient les longs tissus
> Du lin soyeux et du moelleux *byssus*.
>
> CAMPENON, *l'Enfant prodigue*, ch. I.

L'auteur pense que le *byssus* n'était autre chose que le coton, et il s'appuie de deux passages, l'un de Pline le naturaliste, et l'autre de Jules Pollux.

C.

CABALE. On n'est pas d'accord sur l'origine de la cabale, c'est-à-dire de la doctrine mystique, et de la philosophie occulte des juifs. Ce mot vient de l'hébreu, et signifie *leçon*, *tradition*. « *Cabale*, dit Claude Duret, *Trésor de l'histoire des langues*, page 48, in-4°, 1619, est appelée en langue hébraïque *cabalah*, du verbe hébreu *kibbel*, *accipere* en latin, *apprendre* en français. » Remarquez que ce mot a signifié, dans le principe, une tradition orale dont les Juifs croyaient trouver la source sur le mont Sinaï, où, selon eux, elle fut donnée à Moïse, en même temps que la loi écrite; et qui, après sa mort, passa aux prophètes, aux rois chéris de Dieu, et surtout aux sages, qui la reçurent les uns des autres par une espèce de substitution.

La *cabale*, prise pour la doctrine mystique et la philosophie occulte des Juifs, en un mot, pour leurs opinions mystérieuses sur la métaphysique, la physique et la pneumatique, est tombée dans un entier oubli. Parmi les auteurs qui ont fait leurs efforts pour relever cette prétendue science, on doit distinguer le célèbre Jean Pic de la Mirandole, qui, à l'âge de vingt-quatre ans, soutint à Rome un monstrueux assemblage de toutes sortes de propositions tirées de plusieurs livres cabalistiques. Toutefois ses efforts n'eurent point un heureux succès. Il est cependant des historiens qui prétendent que cette science absurde a encore des prosélytes en Pologne et dans plusieurs contrées du nord.

CABARET. Les Grecs avaient des lieux où l'on vendait du vin, et d'autres où l'on donnait à manger. Il y avait à Rome des tavernes ou cabarets, et, s'il en faut croire Horace, ceux qui les tenaient connaissaient très bien l'art de tromper. Bourdelot dérive ce mot de l'herbe qui servait autrefois à faire les bouchons qui se font aujourd'hui de liége. D'autres prétendent que *cabaret* vient de deux mots celtiques, *cab*, qui veut dire *tête*, et *aret*, qui signifie *bélier*, sans doute parceque la première ou la plus célèbre de ces maisons avait une tête de bélier pour enseigne. Les Bretons, qui, à ce que l'on présume, parlent encore la langue des Celtes, ont les premiers appelé *cabarets* les maisons où l'on vendait du vin en détail, pour les distinguer des auberges.

On demandait au spirituel Bautru la définition d'un *cabaret*, « C'est, répondit-il, un lieu où l'on vend la folie par bouteilles. » Avant qu'il y eût des cafés dans Paris, la meilleure société se réunissait au cabaret. Rabelais dit, en parlant du fameux cabaret connu anciennement sous le nom de la Pomme-de-pin, « puis cauponizons ès tabernes méritoires de la Pomme-de-pin; du Castel, etc. » La fameuse *Cornemuse* est honorablement notée dans nos annales littéraires. Piron, Panard, Gallet et Collé fondèrent au cabaret une académie bachique qui, dans ses écarts

même, n'était pas étrangère au bon goût. *Voyez* CAVEAU.

«Le café a produit une révolution dans les mœurs de Paris. Avant qu'il fût connu, ou du moins avant qu'il fût si commun, les honnêtes gens, les gens de la bonne compagnie allaient au cabaret. Il existe encore, dit-on, la table ronde de pierre sur laquelle Molière et Lafontaine, Racine et Boileau s'accoudaient et trinquaient ensemble.» *Costumes civils de tous les peuples connus,* par Sylvain Maréchal, tom. I, page 17, Paris, 1788.

CABESTAN. Machine qui sert à lever de gros fardeaux, par le moyen d'un essieu traversé de barres de bois qui le font tourner en rond.

Cette machine, d'un usage si fréquent, tant sur mer que sur terre, a successivement été améliorée. Déjà perfectionnée par M. Ludot, à qui l'académie des sciences décerna, en 1734 et 1741, le prix de la meilleure construction de cette machine, le cabestan le fut encore, en 1773, par M. Eckhart, de la société royale de Londres; en 1783, par M. Deshayes des Vallons, sous-commissaire de la marine; et en 1793, par M. de Lalande.

Au commencement de l'année 1794, le lycée des arts a couronné le sieur Cardinet, pour la construction d'un cabestan avec lequel on peut virer continuellement sans changer la corde, difficulté qui jusqu'alors paraissait insurmontable.

CABINET D'HISTOIRE NATURELLE. Nous savons que c'était dans les temples que les anciens rassemblaient tout ce qui était curieux ou riche dans la nature et les arts. Nous voyons, par ce que dit Pline, que les savants allaient examiner ces dépôts, qui étaient plutôt entassés qu'arrangés méthodiquement. Les anciens ignoraient l'art de conserver les animaux dans l'esprit de vin; ils employaient pour cet effet, mais avec un succès fort incomplet, le miel, le sel et la cire.

S'il y a jamais eu, dans ces temps reculés, un cabinet d'histoire naturelle, il est probable qu'il aura été établi chez les Grecs, ordonné par Alexandre, et formé par Aristote. Ce fameux naturaliste, voulant traiter son objet avec toutes les vues d'un grand philosophe, obtint de la magnificence d'Alexandre des sommes considérables, et il les employa à rassembler des animaux de toute espèce, et à les faire venir de toutes les parties du monde connu. Or il est évident qu'Aristote n'aurait pas donné tant de soins à former cette nombreuse collection s'il n'avait pas eu un dépôt pour la conserver. Suétone nous dit qu'Auguste avait une collection dans son palais; mais nous ne voyons nulle part qu'aucun particulier fût en possession d'un pareil trésor.

Le dix-huitième siècle a vu se former les premiers cabinets d'histoire naturelle qui méritent véritablement ce nom; et celui du jardin des plantes, à Paris, est un des plus riches de l'Europe par le nombre prodigieux d'animaux, de végétaux et de minéraux qu'il renferme. Toutes ces collections sont rangées par ordre méthodique, et distribuées de la façon la plus favorable à l'étude de l'histoire naturelle.

CABINETS SECRETS. On ap-

pelle ainsi des lieux où la voix de celui qui parle bas à un bout de la voûte est entendue à l'autre bout, parceque la muraille auprès de laquelle il est placé est unie et cintrée en ellipse.

Les cabinets secrets les plus renommés étaient la prison de Denis, tyran de Syracuse, et l'aqueduc de Claude. Il y en a un à l'observatoire de Paris.

Ce qu'il y a de plus remarquable en ce genre, c'est le dôme de l'église de Saint-Paul de Londres, où le battement d'une montre se fait entendre d'un côté à l'autre, et où le moindre chuchotement semble faire le tour du dôme. M. Derham dit que cela ne se remarque pas seulement dans la galerie d'en bas, mais au-dessus, dans la charpente, où la voix d'une personne qui parle bas est portée en rond au-dessus de la tête jusqu'au sommet de la voûte, quoique cette voûte ait une grande ouverture dans la partie supérieure du dôme.

CACAO. C'est parceque les Espagnols ont entendu les naturels du pays nommer ce fruit *cacahualt*, qu'ils l'ont nommé *cacao*. Avant la découverte du Nouveau-Monde, le cacao, fruit ou, si l'on veut, amande d'un arbre de médiocre grandeur, appelé *cacaoyer* ou *cacaotier*, était entièrement inconnu aux habitants de l'ancien continent; aucune relation de voyages faits en Asie, en Afrique et en Europe, n'avait parlé d'un semblable fruit, ce qui doit faire penser que c'est une production de l'Amérique.

Cette amande est la substance dont on compose le chocolat. Les Espagnols et les Portugais ont été les premiers à qui les Indiens ont donné connaissance du cacao; ils en ont long-temps usé sans le communiquer aux autres nations.

En 1649, on ne connaissait encore aux îles du Vent qu'un seul arbre de cacao, planté par curiosité dans le jardin d'un Anglais, habitant de l'île de Sainte-Croix. En 1655, les Caraïbes montrèrent à M. du Parquet le cacaoyer dans les bois de l'île de la Martinique, dont il était seigneur. Cette découverte donna lieu à plusieurs autres de même espèce dans les mêmes bois de la Capestère de cette île, et c'est apparemment aux graines qu'on en tira que les cacaoyers qu'on y a depuis plantés doivent leur origine. Un Juif, nommé Benjamin, y planta la première graine de cacaoyer vers l'an 1660; mais ce ne fut que vingt ou vingt-cinq ans après que les habitants de la Martinique commencèrent à s'appliquer à la culture du cacao et à planter des cacaoyers.

Le cardinal de Lyon, Alphonse de Richelieu, fut le premier qui fit, en France, usage du cacao, usage qui ne s'est établi chez nous que vers la fin du dix-septième siècle. D'abord les Espagnols nous le fournissaient. Les Portugais et les Hollandais partagèrent dans la suite avec eux ce commerce, qui ne nous devint propre que par la culture que les habitants de nos colonies firent des cacaotiers. Au mois de janvier 1692, on accorda un privilége exclusif pour la vente du cacao, et l'on imposa des droits dessus. Ce privilége et la haute taxe des droits avaient suspendu l'activité de cette branche de commerce, qui reprit son activité lors-

qu'on diminua les droits, et surtout lorsqu'on supprima le privilége exclusif.

Avant la découverte du Nouveau-Monde, l'amande du cacao était le signe monétaire dont se servaient plusieurs nations de l'Amérique.

CACHEMIRE, que d'autres écrivent KACHEMIRE. Les schalls ainsi appelés tirent leur nom de la ville de Cachemire, capitale d'une province d'Asie, du même nom, dans les états du Grand-Mogol.

Ces tissus si fins sont ou fabriqués dans la ville de Cachemire, ou avec des poils provenants de chèvres de cette contrée. MM. Ternaux viennent d'obtenir un nouveau titre à la reconnaissance nationale en faisant venir à grands frais et en introduisant récemment en France des chèvres de Cachemire; et ces estimables manufacturiers, en affranchissant la France du tribut qu'elle paie a l'Asie pour ces tissus, sont parvenus à imiter parfaitement les schalls précieux que nous tirons à grands frais de l'Inde : personne, dans ce genre d'industrie, ne s'est élevé à la perfection qu'ils ont atteinte. *Voyez* MÉRINOS.

D'après M. Gosselin, le *serica materies* des anciens était l'étoffe des schalls qui se tirent de Cachemire dont la capitale est Siri-Nagar.

CACHET. L'usage des cachets remonte à la plus haute antiquité. Diodore rapporte qu'en Égypte on coupait les deux mains à ceux qui avaient contrefait le sceau du prince. Après la mort de Darius, Alexandre-le-Grand se servait de l'anneau de ce prince pour cacheter les lettres qu'il envoyait en Asie, et scellait avec le sien propre celles qu'il envoyait en Europe. Les cachets des anciens étaient ordinairement gravés sur le chaton des anneaux qu'ils portaient. (*Voyez* ANNEAU.) Et l'on attribue aux Lacédémoniens l'invention de l'art de graver des figures sur les anneaux. Un de leurs rois, nommé Arius, portait sur son anneau la figure d'un aigle tenant un dragon dans ses serres; Cléarque, capitaine des Grecs qui portèrent les armes pour le service de Cyrus, avait sur son cachet, au rapport de Plutarque, une Diane dansant avec ses nymphes; sur celui de César on voyait une Vénus, et sur celui de Pompée un lion tenant une épée. Il nous reste des anciens quelques cachets dont les pierres gravées étaient d'un travail fort précieux. Celui qui porte le nom de *cachet de Michel-Ange* peut être mis au nombre des chefs-d'œuvre de gravure antique; il est au cabinet du roi : c'est une petite cornaline transparente, gravée en creux, que l'on croit avoir servi de cachet à Michel-Ange, et qui, dans un espace de cinq à six lignes, contient quatorze figures humaines, sans compter des animaux, des arbres, des fleurs, des vases, etc., et un exergue, où l'on voit encore des monticules, des eaux avec un petit pêcheur, etc. On prétend que le tout est une espèce de fête qu'on célébrait anciennement en mémoire de la naissance de Bacchus.

Les premiers rois de la monarchie française, suivant l'usage des Romains et des empereurs, pour donner de l'authenticité à leurs diplômes, y apposaient leur cachet

gravé sur un anneau qu'ils portaient ordinairement au doigt. Quand Clovis envoya Aurélien négocier le mariage de Clotilde, il remit à ce ministre un de ses anneaux, comme une marque suffisante qu'on pouvait ajouter foi à tout ce qu'il proposerait au nom de son maître.

Aujourd'hui la plupart des cachets sont différents des anneaux, et représentent des armes ou des chiffres, quelquefois un emblème, une tête ou quelque autre figure.

CACHET (*Lettre de*). *Voyez* LETTRE.

CACHOU. Le nom de cachou nous vient d'Orient, ainsi que la substance qu'il désigne. Elle est tirée de différentes parties de plusieurs espèces de plantes, par des procédés variés. Le cachou nous parvient rarement dans son état de pureté, étant presque toujours mêlé de substances étrangères, et surtout d'une terre fine qui fait quelquefois le tiers de son poids; on l'apporte en gâteaux de différentes grosseurs. Le cachou s'emploie en médecine; sa dissolution dans l'eau, pour la guérison des fièvres ardentes et bilieuses, est très efficace. Lorsqu'on en veut faire des pastilles agréables au goût on le mêle avec du sucre, de la cannelle, de l'ambre, et autres substances parfumées.

CADENETTE. Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, nous apprend qu'on a appelé de ce nom une moustache de cheveux du côté droit, d'Honoré Albert, seigneur de Cadenet, maréchal de France, qui le premier porta de ces sortes de moustaches. Ce nom de *cadenette* resta depuis aux cheveux des faces quand ils étaient bouclés. Les cadenettes sont passées de mode et ont fait place aux oreilles de chien chez la plupart de ceux qui ont continué de porter leurs cheveux en queue.

CADRAN. On convient assez généralement que les Chaldéens ont connu avant tous les autres peuples l'usage des cadrans solaires. De toutes les découvertes dont Anaximandre, successeur de Thalès, enrichit l'astronomie grecque, celle des cadrans solaires qu'il inventa, ou au moins qu'il perfectionna, est, d'après le sentiment de Goguet, une des plus belles et des plus importantes. Pline attribue l'honneur de cette découverte à Anaximène de Milet, qui naquit cinq cent vingt-huit ans avant Jésus-Christ. Quoi qu'il en soit, les cadrans solaires passèrent de la Grèce en Sicile, et l'on prétend que Papirius fut le premier qui les fit connaître à Rome. *Voyez* GNOMONIQUE.

CAFÉ. M. Roquefort croit que nous sommes redevables de ce mot aux Arabes, et le P. Bouhours, que le mot, avec le grain qui porte ce nom, nous est venu de Turquie; ce dernier sentiment est celui des auteurs de l'Encyclopédie. « Les mots *café* en français et *coffée* en anglais et en hollandais tirent l'un et l'autre leur origine de *cahué*, nom que les Turcs donnent à la boisson qu'on prépare de cette plante. »

Les propriétés du café, selon les Mémoires de l'académie des sciences, furent découvertes par le prieur d'un monastère de religieux, dans cette partie de l'Arabie où croît l'arbuste qui porte ce fruit. Le prieur ayant remarqué que les chèvres qui en mangeaient étaient

extrêmement vives, résolut de s'en servir pour réveiller ses moines, à qui il arrivait souvent de dormir à matines; et c'est de là, dit-on, qu'est venu l'usage du café, usage aujourd'hui universel.

Addalcader, dont le manuscrit est à la bibliothèque du roi, et M. Galand, d'après lui, rapportent une autre origine de l'usage du café, prise de Sehehabeddin. Il dit qu'au milieu du neuvième siècle de l'hégire, ou du quinzième de l'ère chrétienne; un certain Gemaleddin, qui demeurait à Aden, ville et port fameux à l'orient de l'embouchure de la mer Rouge, faisant un voyage en Perse, y trouva des gens de son pays qui prenaient du café, et qui vantaient cette boisson. De retour à Aden, il eut quelque indisposition, dont il se persuada qu'il serait soulagé s'il prenait du café. Il en prit, et s'en trouva bien. Gemaleddin était mufti d'Aden, et avait accoutumé de passer les nuits en prière avec les dervis; pour y vaquer avec plus de liberté d'esprit, il leur proposa de prendre du café : leur exemple mit le café en vogue à Aden. Les gens de loi pour étudier, les artisans pour travailler, les voyageurs pour marcher la nuit, enfin tous les habitants d'Aden en prirent. De là il passa à la Mecque, où les dévots d'abord, puis tout le monde en prit. De l'Arabie heureuse, il fut porté en Égypte et au Caire; d'Égypte, il passa en Syrie, et de là enfin à Constantinople.

Le café le plus estimé est celui qu'on recueille dans le royaume d'Yémen en Arabie : on le transporte à Moka, dont on lui donne le nom fort improprement.

Cueillez dans l'Yémen ce fruit délicieux
Dont les sels irritants, les sucs spiritueux,
Des chaînes du sommeil délivrent la pensée.
(Saint-Lambert, *les Saisons.*)

L'Europe, dit M. de Jussieu, a l'obligation de la culture de cet arbre aux soins des Hollandais, qui de Moka l'ont porté à Batavia, et de Batavia au jardin d'Amsterdam. La France en est redevable au zèle de M. Ressons, lieutenant-général de l'artillerie, et amateur de botanique, qui se priva, en faveur du jardin du roi d'un jeune pied de cet arbre qu'il avait fait venir de Hollande. Il est maintenant assez commun, ajoute M. de Jussieu dans le mémoire que nous citons, mémoire inséré dans le *Recueil de l'académie des sciences*, année 1713, et on lui voit donner successivement des fleurs et des fruits. D'autres attribuent au célèbre voyageur Thévenot l'introduction du café à Paris.

Le café n'est pas une plante indigène du Nouveau-Monde, quoiqu'elle y soit aujourd'hui très commune. Les immenses plantations de cafiers qui enrichissent l'Amérique viennent toutes, dans l'origine, de deux pieds que fournit le jardin des plantes de Paris. Il ne faut pas oublier, dit M. Castel, que c'est M. Declieux qui porta ce trésor aux Antilles, et que, l'eau étant devenue rare sur le vaisseau, il partagea chaque jour avec ses arbustes la faible ration qu'on lui donnait.

Quant à la boisson que sa graine fournit, elle n'a été connue en Europe que dans le courant du seizième siècle. Le café y parut presqu'en même temps que le tabac, et y fut d'abord assez mal accueilli : grand nombre de médecins prétendaient que c'était un poison.

Tout le monde connaît la réponse que fit Fontenelle à un médecin qui lui disait que le café était un poison lent : « Docteur, repartit l'académicien, je le crois comme vous, et il y a quatre-vingts ans que je m'en aperçois. »

En 1669, le grand-seigneur envoya à Louis XIV l'ambassadeur Soliman-Aga. Il plut aux Parisiens par plusieurs traits d'esprit et de galanterie dont on ne croyait pas qu'un Turc fût susceptible. On goûta surtout la liqueur du café, qu'il introduisit dans la bonne compagnie, et qu'il distribua aux dames, selon l'usage de sa nation. Quoique la couleur en fût noire, le goût âpre et amer, la singularité et la nouveauté le firent réussir. Après le départ de Soliman-Aga, on chercha à se procurer du café, et à le prendre à la turque. On imita les cabarets vernis; on se procura des tasses de porcelaine et des serviettes de mousseline à franges d'or, avec lesquelles les Turcs servaient le café. En 1672, quelques Arméniens établirent un café public à la foire Saint-Germain, et, hors le temps de la foire, dans la rue de Bussy, qui n'en était pas éloignée. Quelque temps après, deux garçons de ces Arméniens, Grégoire et Procope, passèrent dans la rue des Fossés-Saint-Germain, vis-à-vis la comédie française. Cinquante ans après, on voyait encore les boutiques des enfants de ceux-ci très fréquentées. Avant la fin du siècle, on a vu s'ouvrir ceux du bas du pont Saint-Michel et de la place de l'École : le premier fréquenté par les militaires et les recruteurs; le second, par les beaux-esprits. Enfin, vers 1718, le café de la Régence, sur la place du Palais-Royal, et celui de Foix, dans le jardin de ce palais, ont été les plus célèbres et les meilleurs de Paris. Depuis quelques années, la multiplicité des cafés leur a fait perdre beaucoup de la considération publique; mais l'usage de cette boisson a continué d'être général en France. Il s'est étendu dans toutes nos provinces, et de là par toute l'Allemagne et dans le Nord. L'établissement des cafés a fait tomber celui des cabarets, où les honnêtes gens ne rougissaient pas auparavant d'aller s'enivrer l'après-dînée. (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*)

Si cette liqueur a eu ses antagonistes, elle a eu aussi ses prôneurs; et les habitants du Parnasse, dont elle a souvent excité la verve, n'ont point été ingrats, et ont plus d'une fois chanté ses louanges.

C'est toi, divin *café*, dont l'aimable liqueur,
Sans altérer la tête, épanouit le cœur;
Aussi quand mon palais est émoussé par l'âge,
Avec plaisir encor je goûte ton breuvage.
Que j'aime à préparer ton nectar précieux!
Nul n'usurpe chez moi ce soin délicieux.
Sur le réchaud brûlant moi seul, tournant ta graine,
A l'or de ta couleur fais succéder l'ébène;
Moi seul, contre la noix qu'arment ses dents de fer,
Je fais, en le broyant, crier ton fruit amer;
Charmé de ton parfum, c'est moi seul qui dans l'onde
Infuse à mon foyer ta poussière féconde,
Qui tour à tour calmant, excitant tes bouillons,
Suis d'un œil attentif tes légers tourbillons.
Enfin, de ta liqueur, lentement reposée,
Dans le vase fumant la lie est déposée.
. . . .
. . . .
A peine j'ai senti ta vapeur odorante,
Soudain de ton climat la chaleur pénétrante
Réveille tous mes sens: sans trouble, sans chaos,
Mes pensers plus nombreux accourent à grands flots.
Mon idée était triste, aride, dépouillée;
Elle rit, elle sort richement habillée;
Et je crois, du génie éprouvant le réveil,
Boire dans chaque goutte un rayon du soleil.
(DELILLE, *Les trois règnes de la Nature.*)

En 1808, M. Bourgogne, phar-

macien à Paris, a inventé une préparation au moyen de laquelle il amène le café à l'état de conserve, c'est-à-dire qu'il est parvenu à obtenir du café liquide une concentration telle qu'il représente vingt fois son volume sans altérer ses principes, et en conservant son arôme. M. Bourgogne nomme cette préparation *conserve de café moka*. Comme cette préparation ne garde aucun arrière-goût de marc, elle exige un tiers de sucre de moins que le café préparé par ébullition.

CAIQUE. Nom d'un petit bâtiment de mer. Les caïques sont des bateaux longs, étroits, extrêmement légers, armés d'une, de deux ou de trois paires de rames; ils portent une ou deux et même trois voiles, qu'on met seulement lors du beau temps, ou lorsque le vent n'est pas trop fort. Ces bateaux ne sont point lestés, et sont si légers, qu'un vent un peu fort les fait chavirer, si le batelier n'a l'attention de lâcher l'écoute au moindre danger, et de venir promptement au vent par un coup de gouvernail. Le nombre de ces caïques est si considérable, et ils fendent l'eau avec une telle vitesse, que quelquefois toute l'adresse des rameurs ne peut empêcher qu'ils ne se heurtent, et que l'un des deux ne soit culbuté, surtout lorsque le temps est mauvais; car alors ces rameurs ne jugent pas assez bien l'effet du vent sur un bateau aussi léger, et qui présente beaucoup de surface hors de l'eau.

Les caïques du sultan se font remarquer par leur grandeur, leur dorure, leur élégance, le nombre et la dextérité des rameurs. Ils portent quatorze paires de rames, et sont montés de vingt-huit bostangis; le bostangi-bachi tient le gouvernail.

CALABER (Quintus). On doit la découverte du poëme grec de cet auteur, dont on ignore le véritable nom, au cardinal Bessarion, qui le trouva dans une vieille église de Saint-Nicolas, près d'Otrante en Calabre.

CALATRAVA. Ordre militaire en Espagne, institué en 1158 par Sanche III, roi de Castille. Les historiens en rapportent l'origine à ce que ce prince ayant conquis sur les Maures le château de Calatrava, qui était alors une forteresse importante, il en confia d'abord la garde aux Templiers, qui, ne pouvant défendre cette place, la lui rendirent. Ils ajoutent qu'à la sollicitation de Diégo de Vélasquez, moine de Cîteaux et homme de condition, Raimond, abbé de Fitero, l'un des monastères du même ordre, obtint du roi la permission de défendre Calatrava, et s'en acquitta très bien contre les Maures; que plusieurs de ceux qui l'avaient accompagné dans cette entreprise prirent l'habit de l'ordre de Cîteaux, sans toutefois renoncer aux exercices militaires. De là, dit-on, se forma l'ordre de Calatrava, qui, s'étant beaucoup augmenté sous le règne d'Alphonse-le-Noble, fut d'abord approuvé par le pape Alexandre III, en 1164, et confirmé par Innocent III, en 1198, et ensuite gouverné par des grands-maîtres, dont le premier fut don Garcias Redon. Mais, sous Ferdinand et Isabelle, la grande-maîtrise fut réunie à la couronne de Castille, en 1489. Le premier habit de ces chevaliers était la robe et le scapulaire blanc, comme les religieux de Cîteaux, et ils ne pou-

vaient pas se marier; mais les papes les ont dispensés de ces deux règles ; et les quatre-vingts commanderies que cet ordre possède en Espagne sont ordinairement tenues par des gens mariés. Leurs armes sont d'or à la croix fleurdelisée de gueules, accostée en pointe de deux entraves ou menottes d'azur ; les chevaliers portent de même sur l'estomac une croix rouge qui est la marque de leur ordre.

CALCUL. Cette supputation de plusieurs sommes ajoutées, soustraites, multipliées ou divisées, est ainsi nommée du mot latin *calculus,* qui signifie pierre, caillou, et qui en grec s'appelait *calix,* parceque les anciens Grecs et Romains se servaient de petites pierres rondes et plates, au lieu de jetons, pour faire leurs supputations arithmétiques.

Jacques Bernouilli est un des premiers géomètres qui aient contribué au progrès du calcul différentiel et intégral, dont les principes sont dus à Leibnitz et Newton.

CALEMBOURG. Le calembourg est une espèce de jeu de mots qui résulte du double sens que présente un terme ou une réunion de mots, ou de la double signification que peuvent avoir deux homonymes. Une dame qui chantait avec prétention n'ayant pu achever sur le ton qu'elle l'avait pris l'air qu'elle avait commencé, dit à un homme d'esprit, assis à côté d'elle : « Je vais le reprendre en *mi.* — Non, madame, restez-en *là,* » lui repartit son voisin.

M. de Bièvre voyant entrer dans une société une dame en faveur de laquelle il avait constitué une rente à des conditions secrètes que la dame avait ensuite refusé de remplir, s'approcha d'elle, et, regardant sa robe qui était de couleur amarante, il s'écria : La belle *a ma rente !* Voilà un des calembourgs les plus heureux de cet homme agréable, qui se plaisait à ces jeux de mots pour l'ordinaire si insipides.

Le calembourg, enfant gâté
Du mauvais goût et de l'oisiveté,
Qui va guettant, dans ses discours baroques,
De nos jargons nouveaux les termes équivoques ;
Et, se jouant des phrases et des mots,
D'un terme obscur fait tout l'esprit des sots.
(Delille, *La Conversation*, ch. I.)

« Voltaire, à son retour à Paris, fut bien surpris du jargon qu'il trouva dans la société, et de l'ignorante familiarité des jeunes gens. Il fut surtout blessé de l'abus qu'ils faisaient du calembourg. Il le regardait comme le fléau de la bonne conversation, comme l'éteignoir de l'esprit. Il avait engagé la spirituelle madame du Deffant à se joindre à lui pour le bannir de la conversation. Ne souffrons pas, disait-il, qu'un tyran si bête usurpe l'empire du grand monde. » (*Almanach littéraire,* 1783.)

CALENDES, du latin *calendæ.* Les Romains appelaient *calendæ* le premier jour de chaque mois, du grec καλεῖν (appeler), parceque ce jour-là on convoquait le peuple au Capitole pour lui déclarer combien il fallait compter de jours jusqu'aux *nones,* et lui faire connaître l'ordre des fêtes et des autres cérémonies qui se devaient observer dans tout le cours du mois. Les calendes, dit M. Furgault, n'étaient autre chose que l'apparition du premier croissant de la lune. Les calendes étaient dédiées à Junon ; elles étaient fatales pour les débiteurs, parceque le terme des contrats expirait ce

jour-là. On les comptait en rétrogradant, en sorte que le 14 décembre était marqué le 19 avant les calendes de janvier.

On date encore, à Rome, les bulles qui s'accordent pour les bénéfices, des *calendes* de janvier, de février, de mars, etc., lorsqu'on les signe ces jours-là.

CALENDRE ou CALANDRE. Machine qui sert à tabiser et à moirer certaines étoffes. Avant Colbert, il n'y avait point de calandre en France; c'est à l'amour que ce grand ministre avait pour les arts et pour les machines utiles que nous devons les premières calandres.

CALENDRIER, du latin *calendarium*, qui a été formé de *calendæ*, calendes, mot qui chez les Romains signifiait le premier jour de chaque mois; au propre, catalogue qui indique le retour de toutes les fêtes tant mobiles qu'immobiles. Il y a différentes espèces de calendriers, adaptés aux usages variés de la vie, savoir, le calendrier romain, le calendrier julien, le grégorien, le réformé et le calendrier français ou perpétuel.

La mesure du temps, chez tous les peuples, a été déterminée par la durée de la révolution que la terre fait sur son axe, et de là les jours; par celle que la lune emploie à tourner autour de la terre, d'où l'on a compté par lune ou par mois lunaires; par celle où le soleil paraît dans un des signes du zodiaque, et ce sont les mois solaires; et enfin par le temps qu'emploie la terre à tourner autour du soleil, ce qui forme l'année. Ce n'est qu'en mesurant le temps, qu'en déterminant la durée et la division des mois de l'année, qu'on peut régler la vie civile, ce n'est qu'en étudiant l'ordre des saisons qu'on peut utilement se livrer aux travaux de l'agriculture; aussi pense-t-on que, dès le premier âge, on a dû avoir quelque méthode pour mesurer, pour diviser le temps. Le calcul que Moïse nous donne de la durée de la vie des premiers patriarches, et la manière dont il explique les circonstances du déluge, ne permettent pas d'en douter, ainsi que la remarque en a été faite par Goguet. Toute l'antiquité, dit encore cet auteur, convient que les Égyptiens ont été les premiers qui aient donné une forme certaine à leur année. Ils l'avaient distribuée en douze mois, dit Hérodote, par la connaissance qu'ils avaient des astres. Ces mois n'avaient pour toute dénomination, dans les commencements, que celle de premier mois, second mois, ainsi du reste jusqu'au douzième.

Il n'est pas possible, ajoute-t-il, de déterminer la forme que l'année de douze mois a eue originairement chez les Égyptiens. A-t-elle été purement lunaire, c'est-à-dire de trois cent cinquante-quatre jours? ou l'ont-ils composée de trois cent soixante dès le moment de son institution? C'est ce qu'on ne peut décider; on voit seulement que l'année de trois cent soixante jours devait être d'un usage très ancien en Égypte. Elle avait été réglée ainsi dès avant Moïse. Nous n'en saurions douter, puisque c'est d'une pareille année que le législateur des Juifs s'est servi pour compter celles du monde, et en particulier celle du déluge.

Les Grecs, comme dit Goguet, partageaient d'abord le mois en trois parties, chacune de dix jours.

La première dizaine s'appelait la dizaine du *mois commençant;* la seconde dizaine, celle du *mois qui est au milieu ;* et la troisième, celle du *mois finissant.* La première dizaine se comptait de suite ; ainsi on disait le premier, le second, le troisième, etc., du mois commençant. Mais, comme les Grecs ne comptaient jamais le quantième au-dessus de dix, quand ils voulaient, par exemple, exprimer le 16, ils disaient *le second sixième,* c'est-à-dire le sixième jour de la seconde dizaine. Il en était de même pour la troisième dizaine : au lieu de dire le 24, ils devaient dire *le troisième quatrième.* Telle était encore la manière de compter des Grecs du temps d'Hésiode.

Les Grecs eurent aussi par la suite une période de quatre années révolues par laquelle ils comptaient, et qu'ils nommaient *olympiade.* L'ère commune des olympiades commence au solstice d'été de l'an du monde 3228, et 776 ans avant Jésus-Christ

Les Athéniens, comme presque tous les Grecs, avaient adopté l'année lunaire, qui était plus courte de onze jours et six heures que celle du soleil, ce qui les obligeait d'intercaler, c'est-à-dire d'ajouter onze jours et six heures à chaque année. Ces intercalations étaient cause que leur calendrier ne pouvait recevoir d'établissement certain et immuable.

Le calendrier des Romains était aussi sujet aux variations que celui des Grecs. Leur année était lunaire; ils avaient, comme eux, recours aux intercalations de jours et de mois. L'irrégularité du calendrier devait à la longue opérer un changement qui fît passer le mois de janvier d'une saison à l'autre, et cette confusion dura jusqu'à l'établissement du *calendrier julien* dont nous allons parler.

« Appelé à Rome par Jules César, dit M. Toulotte, *Histoire philosophique des empereurs romains,* tome I, page 147, Sosigènes, Égyptien versé dans les hautes sciences, détermina l'étendue de l'année solaire. On régla l'année civile sur le cours du soleil. Elle prit le nom d'*année julienne*, et s'ouvrit l'an de Rome 708, et 44 ans avant l'ère vulgaire. L'année de Numa était de trois cent cinquante-cinq jours. Sosigènes ayant observé qu'il manquait à cette année dix jours et six heures, on la fit de trois cent soixante-cinq jours, et l'on eut, tous les quatre ans, un jour de plus. Cette distribution du temps fut suivie pendant quinze siècles, quoiqu'elle donnât annuellement sur la véritable année solaire et tropique un excédant de 11′, 14″ et 30‴, qui devait troubler, dans la suite, l'ordre des saisons. »

Dans le XIe siècle, les Persans ayant secoué le joug des califes, donnèrent une nouvelle forme à leur calendrier, par les soins de l'astronome *Omar - Cheyam.* Il était fondé sur une intercalation ingénieuse, qui consistait à faire six années bissextiles tous les trente-trois ans.

Le cardinal Pierre d'Ailly, surnommé *l'aigle des docteurs de la France*, présenta au pape Jean XXIII, dans un synode tenu à Rome en 1412, un traité sur la réforme du calendrier. Les conciles de Bâle et de Constance, auxquels ce projet fut soumis, ne décidèrent rien.

En 1475, *Sixte IV* songea sérieusement à cette réforme; il consulta *Jean Muller,* plus connu sous le nom de *Regio Montanus*, qui mourut l'année suivante; et ce projet en resta là. Il fut repris, en 1516, par *Léon X;* il en fut aussi question au concile de Trente; mais ce fut le pape *Grégoire XIII* qui eut la gloire d'achever l'entreprise, en 1582, avec le secours de *Louis Lilio,* habile mathématicien italien. Pour rétablir l'harmonie entre l'année civile et le cours du soleil, on rejeta dix jours de l'année 1582, qui ne fut que de trois cent cinquante-cinq jours, et il fut décidé que trois années *séculaires,* qui d'après le calendrier julien devaient être bissextiles, seraient communes, et que dans la quatrième année séculaire seulement on intercalerait un jour. Les peuples catholiques adoptèrent ce calendrier.

L'esprit de secte, toujours opposé aux progrès des lumières, fit rejeter long-temps par l'Allemagne, la Suède, le Danemarck et les autres états protestants, ainsi que par les Grecs modernes et les Russes, le présent qu'un pontife faisait au monde civilisé.

Cédant aux représentations d'*Erhard Weigel,* professeur de mathématiques à Jena, les états protestants d'Allemagne arrêtèrent, en septembre 1699, que du 18 février 1700 on passerait immédiatement au 1er mars. La même chose se fit en Hollande, en Danemarck et en Suisse. Les Anglais ne suivirent cet exemple qu'en 1752, en passant du 20 août au 1er septembre; et les Suédois, en 1753, en finissant le mois de février avec le 17. Ce ne fut cependant qu'en 1777 que les états protestants adoptèrent définitivement en totalité le calendrier grégorien. L'église grecque, plus opiniâtre dans son aversion superstitieuse pour l'auteur du nouveau calendrier, n'en fait point encore usage. *Voyez* ANNÉE.

CALLIGRAPHIE. Avant la découverte de l'imprimerie, l'art du peintre embellissait les copies faites à la main, comme celui du dessin et de la gravure embellit aujourd'hui les ouvrages qui sortent de nos presses, et l'art d'orner ainsi les manuscrits s'appelait *calligraphie.* On se bornait quelquefois à enluminer les lettres, à varier leurs couleurs, à faire serpenter autour des marges des guirlandes de fleurs diversement entrelacées. Cet art avait quelquefois un objet plus utile, et alors il prenait plus d'étendue, il exigeait plus de talent: si le manuscrit, par exemple, était une histoire qui décrivait les costumes et les arts d'un siècle, les animaux peu connus d'une contrée ignorée, le peintre en miniature venait au secours de l'historien. Son pinceau mettait sous les yeux du lecteur les costumes, les inventions des arts, les animaux curieux que la plume de l'écrivain ne pouvait peindre qu'à l'imagination. Il est arrivé de là que c'est peut-être dans la calligraphie que l'on trouve l'histoire la plus fidèle de la peinture, de l'architecture, des usages, des habillements civils, militaires, ecclésiastiques; des modes, des meubles, des ustensiles, des instruments de guerre des siècles qui ont précédé la découverte de l'imprimerie.

Cet art était connu des anciens, et il avait reçu chez eux la perfection qu'ils avaient donnée à tous les arts du dessin. Pomponius Atticus, l'ami de Cicéron et de Brutus, avait écrit en vers la vie des plus grands personnages de Rome, et chaque vie était précédée du portrait du héros dont elle faisait l'histoire. Varron avait écrit aussi les vies de sept cents personnages, toutes enrichies de leurs portraits; mais malheureusement ces deux manuscrits de Varron et d'Atticus ont dû périr dans les ruines de l'empire romain; et c'est une perte irréparable pour l'histoire ancienne, pour la peinture et pour la calligraphie.

Du siècle de ces deux hommes célèbres, il faut descendre au quatrième siècle de l'ère chrétienne pour trouver quelques monuments de la calligraphie ancienne. Cet art trouve alors dans l'empire romain une nouvelle religion et de nouvelles vertus, des saints à la place des grands hommes. Elle consacre leurs traits dans le calendrier romain, et orne de peintures une traduction grecque de la Genèse. Les débris du siècle suivant nous présentent des lambeaux d'un Virgile et d'un Térence embellis de semblables ornements.

Cet art conserve encore quelque goût et quelque beauté depuis le sixième jusqu'au dixième siècle; mais depuis le dixième jusqu'au quatorzième, les manuscrits sont défigurés plutôt qu'embellis par la peinture. Cet art était alors dans la barbarie, comme tous les autres arts. A cette dernière époque, il commence à renaître avec le goût des lettres et des connaissances. Dès qu'il existe des manuscrits qui méritent d'être lus, la peinture les orne de ses formes et de ses couleurs. La calligraphie fit même de grands progrès jusqu'à l'époque de la découverte de l'imprimerie qui devait la faire tomber, mais à laquelle elle s'associa pendant quelque temps.

Nous renverrons les lecteurs curieux à l'ouvrage rare et précieux que M. l'abbé Rive a publié en 1782. C'est un volume in folio, orné de vingt-six planches, et qui a pour titre : *Essai sur l'art de vérifier les miniatures peintes dans des manuscrits depuis le quatorzième jusqu'au dix-septième siècle inclusivement, de comparer leurs différents styles et degrés de beautés, et de déterminer une partie de la valeur des manuscrits qu'elles enrichissent.*

CALOTTE. Il paraît que les calottes sont d'un usage fort ancien. Martial parle sans doute d'une calotte de cuir, lorsqu'il dit à un de ses amis qu'il lui envoie une peau qui pourra lui servir à cacher ses cheveux, quand ils seront mouillés, de peur que la pommade dont il les a frottés ne les salisse. Saint Jérôme parle d'une calotte que Paulin lui avait envoyée. Avant l'an 1377, il y avait des ecclésiastiques qui portaient des calottes à l'office, puisque les statuts synodaux de Poitiers de ce temps-là leur défendent de le faire; cependant ils n'ont commencé, surtout en Italie, d'en porter communément que vers la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Le cardinal de Richelieu est le premier qui en ait porté en France, peut-être même est-ce lui qui en a introduit la mode dans ce pays.

CALOTTE, CALOTIN, CALOTINE. Au propre, *calotte* est une petite toque, un petit bonnet qui ne couvre que le haut de la tête. On a appelé au figuré *calotte, brevet de la calotte, calotine*, ces pièces de vers satiriques et burlesques par lesquelles on tournait les gens en ridicule. C'est en ce sens que Voltaire a dit dans sa quatre-vingt-septième lettre (année 1746) : « Que dites-vous d'une infâme *calotte* qu'on a faite contre M. et mad. de la Popelinière, pour prix des fêtes qu'ils nous ont données ? »

Au commencement du dix-huitième siècle, quelques beaux esprits de la cour de Louis XIV formèrent une société qui se nomma *le régiment de la calotte*. Leur but était de corriger les mœurs, et de réformer, en employant l'arme du ridicule, les travers soit dans la conduite, soit dans le langage ou dans le style.

M. de Torsac, exempt des gardes-du-corps, M. Aimon, porte-manteau du roi, et divers autres officiers, ayant fait un jour mille plaisanteries sur un mal de tête dont l'un d'entre eux souffrait extrêmement, proposèrent une calotte de plomb au malade. La conversation s'étant échauffée, ils s'avisèrent de créer un régiment composé uniquement de personnes distinguées par l'extravagance de leurs discours ou de leurs actions. Ils le nommèrent le régiment de la calotte ; et d'un consentement unanime, le sieur Aimon en fut aussitôt élu général. Cette burlesque saillie fut poussée si loin, que l'on fit faire des étendards et frapper des médailles sur cette institution, et il se trouva de beaux esprits qui mirent en vers les brevets que le régiment distribuait à tous ceux qui avaient fait quelque sottise éclatante.

. . . *D'un brevet de calotte* un autre s'offensant
Veut intenter procès à tout le *régiment*.
(POISSON, *Le Procureur arbitre*, sc. II.)

« *Donner la calotte*, ou *un brevet de la calotte*, c'était, dit Féraud, déclarer un homme fort extravagant. — De là *calotin*, homme extravagant ou noté et décrié ; et *calotine*, pièce de vers mordante et satirique. »

Voltaire est appelé, dans *l'Antimondain*, cher *calotin* de la première classe.

CALVINISME. Jean Calvin, né à Noyon en 1509, commença à dogmatiser en 1533, se retira à Genève en 1536, d'où il fut chassé deux ans après ; il y revint et s'y fixa en 1541.

L'on peut réduire à six chefs principaux les dogmes caractéristiques du calvinisme ; savoir :

1° Que Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans le sacrement de l'eucharistie, mais qu'il n'y est qu'en signe ou en figure.

2° Que la prédestination et la réprobation sont antérieures à la prescience divine des œuvres bonnes ou mauvaises.

3° Que la prédestination et la réprobation dépendent de la pure volonté de Dieu, sans égard aux mérites ou démérites des hommes.

4° Que Dieu donne à ceux qu'il a prédestinés une foi et une justice *inamissibles*, et qu'il ne leur impute pas leurs péchés.

5° Que les justes ne sauraient faire aucune bonne œuvre, en conséquence du péché originel, qui les en rend incapables.

6° Que les hommes sont justifiés

par la foi seule, qui rend les bonnes œuvres et les sacrements inutiles.

Le calvinisme, depuis son établissement, s'est toujours maintenu à Genève, qui fut son berceau. De là il s'est répandu en France, où, après avoir eu des partisans formidables sous le règne de François II, de Charles IX et de Henri III, il fut toléré jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685; en Hollande, où il n'a point cessé d'être la religion dominante; en Angleterre, où il s'est toujours affaibli depuis le règne d'Élisabeth, malgré les efforts qu'ont faits les *puritains* et les *presbytériens* pour le faire dominer; mais il est encore dans toute sa vigueur en Écosse aussi bien qu'en Prusse. Il a été la religion dominante des Provinces-Unies jusqu'en 1572; et aujourd'hui, des vingt-deux cantons suisses, sept professent le calvinisme.

Nous n'entreprendrons pas de retracer l'histoire des troubles auxquels a donné lieu la doctrine de Calvin, ni les changements que des sectateurs ont fait subir à sa doctrine; il nous suffira de dire, qu'à l'exception du premier article, qu'ils ont constamment retenu, les calvinistes modernes ou rejettent ou adoucissent tous les autres. *Voy.* LUTHÉRANISME, pour établir le rapport de ces deux professions de foi.

J'ai vu naître autrefois le *calvinisme* en France,
Faible, marchant dans l'ombre, humble dans sa naissance;
Je l'ai vu, sans support, exilé de nos murs,
S'avancer à pas lents par cent détours obscurs.
Enfin mes yeux ont vu, du sein de la poussière,
Ce fantôme effrayant lever sa tête altière,
Se placer sur le trône, insulter aux mortels,
Et d'un pied dédaigneux renverser nos autels.
(VOLTAIRE, *La Henriade*, ch. I.)

CAMAIEU. La gravure qui porte ce nom, et qui imite en estampes les dessins lavés, ainsi que l'espèce de peinture à une seule couleur, que les Italiens appellent *chiaro-scuro*, a été inventée par Hugo de Carpi. On appelle grisaille un camaïeu peint de gris, et cirage celui qui est peint en jaune.

On donne aussi le nom de camaïeux à certains tableaux qui imitent les agates, les sardoines et d'autres pierres taillées en relief, parceque ces sortes de pierres se nommaient aussi camaïeux, corruption du mot *camée*, seul employé aujourd'hui.

CAMAIEU OU CAMAIL (ORDRE DU). C'est l'ordre militaire du Porc-Épic, institué, en 1394, par Louis de France, duc d'Orléans, au baptême de son fils Charles. Cet ordre fut appelé *Ordre du Camaïeu, ou camée*, parceque le duc d'Orléans donnait avec le collier une bague d'or, garnie d'un *camaïeu*, ou pierre d'agate, sur laquelle était gravée la figure d'un porc-épic.

CAMAIL. C'est aux capuchons des moines que le camail doit son origine. Les chanoines et autres ecclésiastiques ne commencèrent à s'en servir que vers la fin du quinzième siècle, ou au commencement du seizième. Le concile provincial de Saltzbourg, en 1386, prouve cependant qu'on en faisait usage en Allemagne avant ce temps-là, puisqu'il défend aux ecclésiastiques de paraître dans l'église, en public, sans un camail.

Le concile de Bâle, en 1435, ne veut pas que les chanoines portent le camail à l'office.

Le concile provincial de Reims, tenu à Soissons en 1456, et les

conciles provinciaux de Sens, en 1460 et en 1485, leur défendent aussi la même chose dans les mêmes termes.

Mais enfin un autre concile provincial de Sens, tenu à Paris en 1528, leur permit de le porter; et depuis ce concile, tous les ecclésiastiques ont porté le camail dans l'église, à la réserve de quelques clercs réguliers.

L'histoire ancienne fait mention de chevaliers qui avaient une couverture de tête assez semblable au camail des évêques, que l'on appelait *cap de mailles :* de là peut-être est venu le nom de *camail.*

CANADA. L'origine du nom de cette contrée vient, selon quelques uns, des Espagnols, qui, étant venus chercher des mines d'or et d'argent, ont, après quelques tentatives infructueuses, quitté le pays en criant : *aca nada,* c'est-à-dire il n'y a rien ici. (*Hist. géogr. de la Nouv.-Écosse,* 1755.)

Ce vaste pays de l'Amérique septentrionale fut découvert, dit-on, en 1504, par des pêcheurs bretons qui y furent jetés par une tempête. Cependant il paraîtrait certain que les Français y avaient déjà abordé en 1500, lorsqu'ils descendirent sur les bords du fleuve Saint-Laurent, et même que Jean Cabot, Vénitien, et Gaspard de Portréal, Portugais, qui avaient fait le voyage en 1497, les avaient prévenus dans cette découverte. Il est en outre reconnu que vers 1504 les Bretons et les Normands se hasardaient assez souvent, avec de faibles barques, sur le banc de Terre-Neuve, pour se livrer à la pêche, dont ils faisaient un grand commerce; et c'est peut-être ce qui porte à fixer à cette époque la reconnaissance notoire de cette contrée. Toujours est-il constant que le capitaine Thomas Aubert reconnut aussi ce pays en 1508, et que dix-sept ans après François Ier y envoya Jean Varazain, qui en prit possession et y arbora les armes de France; mais, quel que soit le plus ou moins d'exactitude des dates que nous venons de citer, on sait que ce ne fut réellement qu'en 1608, le 3 juillet, que Monty remonta le fleuve de Saint-Laurent, et, secondé de Champlain et de Pontgrené, jeta les fondements de Québec.

« On trouva dans le Canada trois langues mères, l'*algonquine*, la *siouse* et la *huronne.* On jugea que ces langues étaient primitives, parcequ'elles renfermaient chacune un grand nombre de ces mots imitatifs qui peignent les choses par le son. Les dialectes qui en dérivaient se multipliaient presque autant que les bourgades. On n'y remarquait pas de termes abstraits, parceque l'esprit des sauvages, esprit encore dans l'enfance, ne s'écarte guère loin des objets et des temps présents; et qu'avec peu d'idées on a rarement besoin de les généraliser, et d'en représenter plusieurs dans un signe. Mais d'ailleurs le langage de ces peuples, presque toujours animé d'un sentiment unique et profond, remué par les grandes scènes de la nature, prenait, dans leur imagination sensible et forte, un caractère vivant et poétique. L'étonnement et l'admiration, dont leur ignorance même les rendait susceptibles, les entraînaient violemment à l'exagération. Leur âme s'exprimait comme leurs yeux voyaient : c'était toujours des êtres physiques qu'ils

retraçaient avec des couleurs sensibles, et leurs discours devenaient pittoresques. Au défaut de termes de convention pour rendre certaines idées composées ou compliquées, ils employaient des expressions figurées. Le geste, l'attitude ou l'action du corps, l'inflexion de la voix, suppléaient ou achevaient ce qui manquait à la parole. Les métaphores étaient plus hardies, plus familières dans leur conversation, qu'elles ne le sont dans la poésie, même épique, des langues de l'Europe. Leurs harangues dans les assemblées publiques étaient surtout remplies d'images, d'énergie et de mouvement. Jamais peut-être aucun orateur grec ou romain ne parla avec tant de force et de sublimité qu'un chef de ces sauvages. On voulait les éloigner de leur patrie : *Nous sommes,* répondit-il, *nés sur cette terre ; nos pères y sont ensevelis. Dirons-nous aux ossements de nos pères : Levez-vous, et venez avec nous dans une terre étrangère ?* » (Raynal, *Histoire philosophique des deux Indes,* tom. VIII, pag. 16, édit. in-8°. Genève, 1781.)

CANAL. On entend en général par ce mot tout conduit naturel ou artificiel qui reçoit, contient des eaux et les conduit en quelque lieu. Parmi les nombreux canaux qui existent, les uns servent au dessèchement des marais, à l'arrosement des jardins et des prairies, les autres à la navigation : nous n'aurons à nous occuper que de ces derniers. Dès les temps les plus reculés, on a creusé des canaux pour faciliter le commerce, en joignant une mer à une mer, un fleuve à un autre. Les premiers habitants de la terre ont travaillé à rompre les isthmes et à couper les terres, pour établir entre les contrées une communication par eau.

Hérodote rapporte que les Cnidiens, peuples de Carie, dans l'Asie mineure, entreprirent de couper l'isthme qui joint la presqu'île de Cnide à la terre ferme ; mais qu'ils en furent détournés par un oracle. Plusieurs rois d'Égypte ont tâché de joindre la mer Rouge à la Méditerranée. Soliman II, empereur des Turcs, y employa cinquante mille hommes, qui travaillèrent sans effet à rétablir ce canal qui avait comme disparu sous les sables. Les Grecs et les Romains projetèrent un canal à travers l'isthme de Corinthe, qui joint la Morée à l'Achaïe, afin de passer ainsi de la mer Ionienne dans l'Archipel. Cet isthme n'a pas plus de deux lieues ; en le coupant on épargnait aux commerçants un circuit de 160 lieues autour du *Péloponèse ;* on évitait aussi le dangereux passage du cap Mêlée, qui était si connu par les écueils. *Périandre* le premier forma ce projet 576 ans avant l'ère chrétienne. Démétrius Poliorcète, roi de Macédoine, trois siècles après, essaya de faire véritablement une île du Péloponèse ; mais l'amour de volupté l'empêcha de continuer cette entreprise. Jules César, Caïus Caligula, Néron, et enfin Hérode Atticus, échouèrent dans cette tentative. Tant de difficultés, regardées comme insurmontables, donnèrent lieu à ce proverbe latin : *Isthmum fodere.*

Suivant Strabon, liv. x, pag. 311, 312, la presqu'île de Leucade, située dans la mer d'Ionie, célèbre par son rocher d'où se précipitaient

les amants malheureux, était jointe au continent, avant qu'une colonie de Corinthiens eût coupé l'isthme qui joignait le territoire de Leucade au continent. Les Grecs, suivant Wheler, tom. I[er], pag. 62, appellent encore *Leucada*, Leucade, l'ancienne île de Leucade; car ils n'appellent proprement Sainte-Maure que la forteresse, à cause d'un couvent de ce nom qui existait là du temps des Vénitiens.

Si l'histoire des Grecs et des Romains ne nous présente que de grands projets restés sans exécution, relativement aux canaux de navigation, les Chinois offrent à la vue ce que l'imagination peut à peine concevoir.

La Chine est le pays du monde où il y a le plus de canaux. Suivant toutes les relations, les Chinois s'occupèrent dans les temps les plus reculés de la conduite et de la distribution des eaux. Sans parler des autres canaux, on peut se faire une idée des grands ouvrages des Chinois dans ce genre, par la description du grand canal entrepris vers l'an 1289 par l'empereur *Chi-Tsou*, chef de la dynastie des *Yuen*; ce canal est encore connu sous le nom de *Houpilaï* ou *Koublaï*, cinquième successeur de *Chinghis-Can*. Vainqueur de la Tartarie occidentale, Houpilaï transporta le siége de l'empire à Pékin, pour être plus à portée de ses vastes états. Ce grand canal est formé par une rivière médiocre, que l'on appelle *Ouen-Ho*, dont on divise les eaux, ainsi que par un étang, qu'on a conduit au travers d'une montagne. On a trouvé le point de partage, près de la petite ville de *Ouen-Chon-Hien*. Les deux tiers de l'eau sont conduits dans la partie du canal qui est vers le nord, où il reçoit les eaux d'une rivière. Après une assez longue course, le canal se jette dans la rivière de Pékin, qui passe le long de ses murailles, et va tomber dans l'Océan oriental. L'autre tiers des eaux de la rivière de *Ouen-Ho*, en coulant au midi, vers le fleuve Jaune, rencontre des étangs et des marais dont on a su mettre les eaux à profit, au moyen de rigoles qu'on peut ouvrir ou fermer à volonté, par de grosses traverses en bois, que l'on engage dans des coulisses formées le long des massifs de pierre qui sont bâtis au bord du canal, là où chaque rigole aboutit. Ces ouvrages s'appellent *tcha*. Ce sont de demi-écluses ou pertuis, qui ne laissent que le vide suffisant pour faire passer une barque. Le canal a été coudé, et on lui a fait faire des détours pour retenir les eaux, surtout dans les temps de sécheresse.

Vingt-cinq à trente lieues au-dessus de la ville de *Tum-Cheu*, on trouve un temple appelé *Fuen-Xiu-Miao*, c'est-à-dire temple de l'Esprit qui divise les eaux. En cet endroit, les Chinois ont creusé deux autres canaux; l'un vers le septentrion et l'autre vers le midi: tout cela avec tant de précision et un niveau si juste, que l'eau arrivant au milieu, devant le temple, descend également de part et d'autre, vers le nord et vers le sud. On dit qu'il y a soixante-douze écluses sur ce canal. Il existe une écluse appelée la *Reine* et la *maîtresse* du ciel, afin d'exprimer, par ces termes hyperboliques, sa hauteur extraordinaire. Plus de quatre à cinq cents hommes sont quelquefois employés à élever une barque

au niveau du canal supérieur, où ils l'abandonnent ensuite à la rapidité du courant.

La Chine voit souvent sur ses canaux plus de dix mille barques, dont quelques unes sont presque aussi grandes qu'une frégate ; elles sont destinées à porter les présents et tributs des provinces à la ville impériale.

Les canaux d'Italie sont les plus anciens de tous ceux qui existent actuellement en Europe. La communication du Tésin avec l'Adda se fait par deux canaux de navigation. Le *Ticinello naviglio digazano,* fut commencé le 5 août 1179. Les *Pavésans* paraissent avoir commencé la partie supérieure de ce canal pour arroser leurs campagnes ; ce ne fut qu'en 1269 qu'il fut assez agrandi pour être navigable.

Le canal de Bereguardo, dérivé du précédent, a onze milles de long, et commence près du bourg de l'*Abiate*. Plusieurs auteurs disent qu'il fut commencé par *François Sforce I*er en 1447, et terminé en 1457. Ce canal a onze écluses. Le canal de l'*Adda* ou *Martesana* se réunit au *Naviglio*, et s'en trouve plus élevé de cinq pieds. Pour faciliter leur communication, l'on a pratiqué cinq écluses.

On compte cinq canaux principaux dans le Piémont ; ils sont beaucoup moins anciens que ceux du Milanais et moins considérables.

La *Toscane* tire un grand avantage du *canal de Livourne*, qui établit une communication avec la ville de Pise. Ce canal a quinze milles de long, quarante-cinq pieds de large, quatre à cinq pieds de profondeur. Il fut construit sous *Côme* de Médicis, en 1543. Si l'on compte encore plusieurs autres canaux en Toscane, leur peu d'importance permet de les négliger dans cet article.

De Padoue à Venise, il existe un canal, appelé Bacchiglione, dans la construction duquel on a imité les pertuis des Chinois. Ce sont des pièces de bois placées en travers du canal, que l'on fait glisser entre deux fortes murailles. On connaît ces cataractes sous le nom de *Bove*, et l'on donne celui de *pianconi* aux pièces de bois que l'on y place.

En 1481, les Vénitiens firent faire au canal de *Piovejo* une écluse à bassin avec double paire de portes ; c'est peut-être la première qu'on ait faite en Europe.

En 1314, les *Padouans* construisirent un canal dérivé de la *Brenta,* et qui se jette dans le lit du *Bacchiglione*. C'est ainsi qu'ils mirent les *Vicentins* dans l'impossibilité de les priver d'eau, comme ceux-ci l'avaient fait dans plusieurs circonstances. La Brenta fut détournée en 1480 et en 1534 ; on bâtit la fameuse écluse de Dolo, qui a une chute d'eau de vingt-deux pieds de Paris.

M. de Chabrol de Volvic, actuellement préfet du département de la Seine, avait conçu, lorsqu'il était préfet du département de Montenotte, le projet d'ouvrir un canal entre les côtes de la rivière de Gênes et le bassin du Pô, c'est-à-dire entre la Méditerranée et le golfe Adriatique. Ce canal partirait d'Alexandrie et déboucherait dans le port de Savone, après avoir franchi la chaîne des Apennins au col d'Altare, au moyen d'une galerie souterraine de trois

mille trois cents mètres de longueur. L'exécution en fut décrétée le 27 décembre 1807 ; mais la prodigieuse différence dans les évaluations de la dépense, portée par le préfet à vingt-trois millions, et par d'autres à quarante, firent ajourner ce magnifique projet. Si cette communication, comme tout porte à le croire, réunit en effet tous les avantages qui ont porté M. de Chabrol à en proposer l'ouverture, elle s'exécutera infailliblement tôt ou tard, et la principale gloire en appartiendra incontestablement à celui qui, le premier, en a conçu l'idée. (*Statistique du département de Montenotte*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°, par M. le comte de Chabrol de Volvic.)

Le grand canal royal de Murcie, en Espagne, commencé en 1778, terminé en 1782, a cent milles de long; il se divise en deux branches, dont l'une se dirige vers la pointe du cap *Palos*, et l'autre aboutit à la mer Mineure. Prolongé jusqu'au *Guadalquivir*, ce canal établirait la communication des deux mers ; l'Espagne compte encore quatre autres canaux commencés ou projetés.

Le maréchal Vauban le premier eut l'idée de joindre la Lys à l'*Aa* par un canal de navigation, depuis Aire jusqu'à Saint-Omer, et prolongé jusqu'à Walten : commencé en 1754, sur le même plan, ce canal fut terminé en 1771. Ce n'était d'abord qu'un fossé creusé pour la défense du pays par Baudouin, comte de Flandre, en 1054, pour le garantir contre Henri IV.

En 1758, le duc de *Bridgewater*, le premier en Angleterre, entreprit à ses frais, et pour faciliter l'exploitation des mines qu'il possédait, un canal de navigation dans la province de Lancastre.

Jacques Brindley, habile ingénieur, conduisit les travaux. Ce canal a quarante-deux milles de long; il y a plus de deux mille cinq cents toises creusées sous une montagne ; il traverse la rivière d'*Irwell*, a trente-huit pieds de hauteur ; il est soutenu sur un aqueduc, dont l'arche du milieu a soixante-trois pieds de large.

En 1766, le gouvernement d'Angleterre ordonna la construction de six autres canaux. Le canal du *Mersey* ou *Trent*, commencé en 1770, la sixième année du règne de George III; il a quatre-vingt-huit milles. Le canal d'*Oxford*, destiné à faire communiquer l'*Isis* avec *Coventry*. Le canal de Liverpool, qui a cent sept milles de long.

Le canal de *Ladoga* en Russie, entrepris sous Pierre-le-Grand, pour la communication de la *Baltique* avec la mer Noire et la mer *Caspienne*, fut achevé en 1730.

La France a plusieurs grands canaux, mais l'étendue qu'a déjà cet article ne nous permet pas de les faire connaître tous.

Du temps de Néron, on avait déjà projeté de joindre le Rhin avec le Rhône, par le lac de Neuchâtel; ce projet, qui pouvait être utile à la France, à la Suisse et à la Hollande, a été présenté de nouveau dans le plan du canal de *Versoix*.

Le canal de *Briare* fut commencé sous Henri IV, et achevé sous Louis XIII. Il établit la communication de la Loire à la Seine par le canal de Loing; il a onze grandes lieues, depuis Briare jusqu'à *Montargis*. C'est à Buges qu'il finit dans le canal de *Loing*. Les eaux

de ce canal sont soutenues par quarante-deux écluses.

Le canal d'Orléans fut entrepris en 1675, pour la communication de la Seine et de la Loire. C'est *Philippe d'Orléans*, régent de France, qui l'a fait achever sous la minorité de Louis XV. Ce canal porte le nom d'une ville où il ne passe point; il fait sa jonction avec le canal de Briare, à Buges, où l'un et l'autre se perdent dans le canal de Loing, ainsi nommé de la rivière de ce nom qui l'alimente. Le projet du canal de Picardie pour la jonction des rivières de Somme et d'Oise, a été formé sous le ministère du cardinal de Richelieu, et reproduit sous ceux de Mazarin et de Colbert.

Mais un des plus grands et des plus merveilleux ouvrages de cette espèce, et en même temps un des plus utiles, c'est le canal de *Languedoc*, qui joint l'Océan à la Méditerranée, en franchissant un espace de quatre-vingts lieues environ. Quelques historiens ont avancé que le vaste projet de ce canal fut proposé sous l'empereur Charlemagne. Il est certain que des commissaires s'occupèrent du même projet par ordre de François Ier; il fut reproduit sous Charles IX et sous Henri IV. Mais il était réservé à Louis XIV et à Colbert de le faire exécuter par les soins de deux hommes d'un rare mérite, Andréossy et Riquet. Commencé en 1667, il fut terminé en 1680.

Ce canal commence par un réservoir de quatre mille pas de circonférence, et de quatre-vingts pieds de profondeur, qui reçoit les eaux de la montagne *Noire;* elles descendent à *Naurouse*, dans un bassin de deux cents toises de longueur, et de cent cinquante de largeur, revêtu de pierres de taille. C'est là le point de partage d'où les eaux se distribuent à droite et à gauche dans le canal de soixante-quatre lieues de long, où se jettent plusieurs petites rivières, soutenues d'espace en espace par cent quatre écluses.

Ce canal est conduit en plusieurs endroits sur des aqueducs et sur des ponts d'une hauteur incroyable, qui donnent passage entre leurs arches à d'autres rivières. Il se joint d'un bout à la *Garonne* près de Toulouse, et de l'autre, traversant deux fois l'Aude, il passe entre *Agde* et *Béziers*, et va finir au grand lac de *Tau*, qui s'étend jusqu'au port de *Cette*.

Ce monument est comparable à ce que les Romains ont tenté de plus grand.

Aux canaux de navigation, nous devons ajouter le canal de l'Ourcq, un des plus importants, et qui réunit les avantages des canaux de navigation et d'irrigation. Le projet de ce canal, conçu par le célèbre Riquet, fut arrêté et mis à exécution en 1801, d'après les plans et sous la direction de M. Girard. Il est ouvert sur vingt-deux lieues de développement, et reçoit les eaux de la Beuvronne, de la Therouanne, de la Collinance, de la Gergonne et de l'Ourcq.

Nous n'omettrons pas non plus le canal de Saint-Maur, ou de Marie-Thérèse, auquel madame la dauphine a bien voulu donner son nom. Il a été entrepris dans le double intérêt de la navigation et de l'industrie manufacturière; il efface une des plus grandes sinuo-

sités de la Marne, et réunit par une ligne, dont la longueur est à peu près d'un quart de lieue, deux points de la rivière séparés par un intervalle de quatre lieues environ; il crée une chute d'eau considérable, qui servira bientôt à imprimer le mouvement à un grand nombre d'usines.

Les travaux de ce canal, ouvert en 1825, ont été exécutés par M. Emmery sous la direction de M. Eustache.

CANARIES. Archipel célèbre, connu des anciens sous le nom d'*îles Fortunées*, à cause de leur agréable température. Ils les appelaient aussi îles *Canaries*, à cause de la multitude de chiens qu'on y trouva. Les géographes arabes du moyen âge les ont décrites. Elles furent données vers 1344, par le pape Clément VI, à Louis de Lacerda, comte de Clermont, surnommé le Déshérité, petit-fils d'Alphonse X, roi de Castille; mais il ne s'y rendit pas. Ces îles furent négligées jusqu'en 1404 ou 1405, que Jean de Bétencourt s'en empara pour Henri III, roi de Castille. Elles ont continué depuis cette époque d'appartenir à l'Espagne.

CANDIDAT, du latin *candidatus*. On nommait à Rome candidats, *candidati*, dit M. Furgault, ceux qui aspiraient aux charges de la république, parceque, pendant les deux années qu'ils étaient obligés de les briguer, ils se présentaient dans les assemblées du peuple avec une simple robe très blanche sans tunique dessous, afin que, s'ils avaient reçu des blessures à la guerre, ils pussent les montrer plus facilement en ouvrant leur robe, et s'attirer par ce moyen la bienveillance et la protection du peuple. Ces robes étaient d'un blanc apprêté avec de la craie, qui les rendait plus éclatantes que celles que les Romains portaient ordinairement; de là le nom de *candidat*, de *candere*, reluire.

CANICULE, constellation qui s'élève dans le temps des grandes chaleurs. Les Romains, persuadés de la malignité de ses influences, lui sacrifiaient tous les ans un chien roux. La canicule est, selon les mythologues, le chien que Jupiter donna à Europe pour la garder, et dont Minos fit présent à Procris, et celle-ci à Céphale; ou bien c'est la chienne d'Érigone.

Le calendrier marque le commencement des jours caniculaires vers la fin de juillet, parcequ'alors la plus brillante de toutes les étoiles, appelée *Canis* ou *Chien*, reparaît sur l'horizon. Comme elle semble ne se lever que pour annoncer les jours des grandes chaleurs, car on ne la voit qu'un instant avant l'aurore, il était assez naturel, dit M. Roucher, de lui donner le nom de l'animal qui veille à nos portes et nous avertit du danger.

CANNE. Quoique l'origine donnée au mot *bâton* semble commune à l'usage encore existant de porter une canne, cependant cette origine n'est pas la même. La *canne* de bois de *férule*, plante qui croît en France et en Grèce, dont la tige s'élève à huit ou dix pieds, est très légère et contient dans son intérieur une assez grande quantité de moelle. Dès la première antiquité l'on se servait des cannes de férule pour transporter du feu d'un lieu dans un autre, parcequ'il s'y conserve parfaitement bien et ne consume la moelle que peu à

peu, sans endommager l'écorce. Cet usage s'est perpétué en Sicile, où l'on emploie la canne comme des mèches à canon, et dans quelques provinces de la France, pour conserver et transporter du feu d'un lieu dans un autre. C'est ainsi que s'explique ce passage de Martial, où il fait dire aux férules, épig. liv. XIV : «Nous éclairons par les bienfaits de Prométhée. »

Clara, Promethæi munere, ligna sumus.

Hésiode dit que Prométhée emporta dans une férule le feu qu'il déroba au ciel.

Bacchus, l'un des grands législateurs de l'antiquité, ordonna sagement aux hommes qui boiraient du vin de porter des cannes de férule, parceque, dans la fureur du vin, ils se cassaient la tête entre eux avec les bâtons ordinaires, et que la canne étant très légère n'avait pas le même danger. Les prêtres du même dieu s'appuyaient sur des *cannes* de férule.

Suivant Tristan (*Comment. hist.* tom I, pag. 46 et 47), on attribuait à *Pluton* la *canne* de bois de *férule*, soit parcequ'il est représenté sous la figure d'un vieillard, soit que la férule étant une marque de commandement il la porte comme roi des enfers.

Dans la troupe, jadis les officiers supérieurs portaient la canne sous les armes. C'est qu'alors on se permettait de frapper le soldat dans les rangs. Il est des armées étrangères où ce genre de correction a été conservé.

C'était la mode au dixième et au onzième siècle, parmi les dames de qualité, de porter de petites cannes légères, dont la pomme était ornée de quelque oiseau.

CANON. On appelle ainsi, par excellence, les paroles sacramentales de la messe, depuis la Préface jusqu'au *Pater*. Ce mot vient évidemment du grec *kanón*, qui signifie *règle*. « Il se nomme ainsi, dit le cardinal du Perron, parcequ'il ne change jamais: c'est comme une règle. »

Le canon de la messe est très ancien; saint Ambroise en parle, et l'appelle *canon*, comme nous. Il est presque tout entier, comme on le dit aujourd'hui, dans la liturgie de saint Ambroise; et du temps de saint Grégoire-le-Grand il était tel que nous l'avons. Le vénérable Bède en parle : Alcuin l'à expliqué.

Il fut rédigé par saint Jérôme, selon le témoignage de quelques auteurs, et, suivant d'autres, par le pape Sirice, qui vivait sur la fin du quatrième siècle. Le concile de Trente dit que le canon de la messe a été dressé par l'église, et qu'il est composé des paroles de Jésus-Christ, de celles des apôtres et des premiers pontifes qui ont gouverné l'église.

CANON *des juifs*. Ce catalogue des livres de la loi des juifs fut fait après leur captivité, par les ordres de la synagogue.

CANON *des apôtres*. Ce recueil des lois ecclésiastiques des premiers siècles a été mal à propos attribué au pape saint Clément, troisième successeur de saint Pierre, comme les ayant reçues de ce prince des apôtres. Des critiques éclairés ne le datent que de la fin du troisième siècle.

CANON (DROIT). C'est la collection des règles tirées de l'Écriture sainte, des conciles, des constitutions des papes, des sentiments

des pères de l'église, et de l'usage reçu par la tradition. Cette collection a été faite, en 1151, par dom Gratian, bénédictin.

CANON (ARME A FEU). Ce nom vient, selon M. Perrier (*Manuel des amateurs de la langue française*, deuxième année, pag. 246), du mot hébreu *kanen,* roseau, canne. Ménage le fait venir de l'italien *canone,* augmentatif de *canna;* mais ce dernier, si l'on s'en rapporte au sentiment de M. Perrier, vient lui-même de l'hébreu *kanen.* Les premiers canons ont été appelés bombardes, comme toutes les armes à feu le furent d'abord, à cause du bruit qu'elles font en tirant. On leur a aussi donné des noms terribles, pareils à ceux que les anciens appliquaient à leurs machines de guerre : tels sont ceux de *couleuvrine,* qui vient de *couleuvre;* de serpentine, de basilic, et d'autres semblables. Ces noms leur furent donnés à cause de la figure de ces animaux que l'on représentait sur ces sortes de pièces.

La plupart des auteurs pensent que les canons furent inventés par Bertolde Schwartz, et employés en 1380, pendant la guerre des Vénitiens avec les Génois; mais nous avons un monument qui prouve qu'en 1338, huit ans avant la bataille de Crécy, on se servait de canons dans les siéges; car, à la chambre des comptes de Paris, dans un compte de 1338, on parle d'une dépense faite pour la poudre nécessaire aux canons qui étaient devant Puy-Guillaume, château en Auvergne. Les gros canons de ce temps-là étaient des cylindres creux, fortifiés d'espace en espace de plusieurs cercles de fer; la culasse était terminée par un bouton, et la lumière placée entre le premier et le second cercle. Les canons furent d'abord de fer; mais, comme ils étaient trop cassants, on en fit d'un alliage de métaux auquel on a donné le nom de fonte. *Voyez* FONDERIE.

Sous Charles V, on commençait à connaître l'art de fondre les canons, et l'on se servit de canons au siége de Compiègne, en 1414. L'art de les enclouer était aussi connu alors : le premier qui encloua le canon fut un nommé Gaspard Vimercatus de Brême, qui encloua l'artillerie de Sigismond Malatesta.

Voyez POUDRE A CANON.

Le *calibre,* instrument par le moyen duquel on mesure le diamètre de l'ouverture d'un canon, a été inventé à Nuremberg, par Georges Heartman, en 1510.

CANONISATION. C'est une déclaration du pape par laquelle, après un long examen et plusieurs solennités, il inscrit au catalogue des saints un homme qui a mené une vie sainte et exemplaire, etc.

Le mot *canonisation* semble être d'une origine moins ancienne que la chose même : on ne voit point qu'il ait été en usage avant le douzième siècle, quoique, dès le onzième, on trouve un décret ou bulle de canonisation donnée à la prière de Lintolfe, évêque d'Augsbourg, par le pape Jean XV, pour mettre saint Ulderic ou Ulric au catalogue des saints.

Ce mot est formé de *canon, catalogue,* et il vient de ce que la canonisation n'était d'abord qu'un ordre des papes ou des évêques, par lequel il était statué que les noms de ceux qui s'étaient distingués par une piété et une vertu

extraordinaires seraient insérés dans les sacrés diptyques, ou le canon de la messe, afin qu'on en fît mémoire dans la liturgie. On y ajouta ensuite les usages de marquer un office particulier pour les invoquer; d'ériger des églises sous leur invocation, et des autels pour y offrir le saint sacrifice; de tirer leurs corps de leurs premiers sépulcres. Peu à peu on y joignit d'autres cérémonies. On porta en triomphe les images des saints dans les processions; on déclara jour de fête l'anniversaire de celui de leur mort; et, pour rendre la chose plus solennelle, le pape Honorius III, en 1225, accorda plusieurs jours d'indulgences pour les canonisations.

Toutes ces règles sont modernes, et étaient inconnues à la primitive église. Sa discipline à cet égard, pendant les premiers siècles, consistait à avoir à Rome, qui fut le premier théâtre des persécutions, et en effet les martyrs ont été les premiers chrétiens canonisés; à avoir, dis-je, des greffiers ou notaires publics pour recueillir les actes des martyrs, c'est-à-dire les témoignages des chrétiens touchant la mort de ces confesseurs de la foi, leur constance, le genre de leur supplice, etc.

Le droit exclusif qu'a le pape de canoniser a été exercé concurremment par les évêques jusqu'au milieu du douzième siècle. Ce fut Alexandre III, élu pape en 1159, qui s'arrogea le premier cette réserve, qui ne lui fut contestée par aucun évêque. Remarquez que le culte dont on honorait le saint canonisé par un évêque ne s'étendait pas au-delà du diocèse dans lequel il avait été canonisé.

CANTATE. Petit poëme composé de récitatifs et d'airs, et propre à être mis en musique. Ce nom est italien; la mode des cantates, dit J.-J. Rousseau, nous est venue d'Italie. Ce genre, dont J.-B. Rousseau a fait présent à notre langue, et dans lequel, ainsi que l'a observé La Harpe, il n'a ni modèle ni imitateur, réunit le merveilleux de l'épopée, le pathétique de la tragédie, l'enthousiasme de l'ode pindarique, le gracieux de l'ode anacréontique, et l'harmonie de la musique. Il parle tour à tour à l'imagination et au cœur : à l'imagination, dans les récits; au cœur, dans les airs dont ils sont entremêlés.

Les trois récits dont la cantate est coupée en sont, selon Rousseau lui-même, comme le corps, et les airs en sont l'âme. Le fond de la cantate doit être une allégorie exacte tirée de la mythologie, et d'où sortent naturellement les espèces de réflexions qui forment les airs de mouvements.

Dans ces airs, dont les vers ne doivent être que de cinq, de six, de sept, de huit, et au plus de dix syllabes, il faut faire en sorte que la première stance revienne sans effort et d'elle-même; et que le passage du récitatif à l'air, et de l'air au récitatif, soit naturel et bien ménagé. Quant aux récits, ils sont en grands vers, ou du moins en vers mêlés d'alexandrins et autres.

« J.-B. Rousseau, dit M. Chaussard dans les sommaires analytiques de sa *Poétique secondaire*, page 34, a porté ce poëme à la plus grande hauteur lyrique; il s'y montre avec flexibilité le rival d'Anacréon et de Pindare. Cependant il a quelquefois prodigué les fleurs de la mythologie et même du ma-

drigal. L'histoire ouvre une nouvelle route à la cantate; mais elle attend un poëte qui sache la traiter avec dignité et lui imprimer un caractère moral. »

Rousseau des fleurs du Pinde enrichit la *cantate* :
C'est là qu'en traits de feu toute sa verve éclate.
Circé, veuve d'Ulysse, en courroux a gémi;
L'enfer, les cieux, la terre, à ses cris ont frémi.
L'aurore, en rougissant, du haut d'un char d'opale,
D'un regard fugitif caresse en vain Céphale.
Les Ægypans, frappés du thyrse de Bacchus,
Tombent, mais consolés; ce dieu boit aux vaincus:
Dans le brûlant désordre où sa lyre s'égare,
Peut-être que Rousseau fut vainqueur de Pindare.
Cependant de ce maître évitez le défaut;
Parfois il descendit aux fadeurs de Quinault.
Le récit homérique expire en chansonnette,
Et l'aigu flageolet fait taire la trompette.
La fiction vieillit: célébrez, j'y consens,
L'histoire trop féconde en grands événements;
Mais ne subissez point de mercenaire entrave;
Chantez en vrai poëte, et non pas en esclave.
L'art doit entremêler, quel que soit le sujet,
Au récit pittoresque un moral intérêt:
La *cantate* est la fille et de l'ode et du drame.

(CHAUSSARD, *Poétique secondaire*, ch. IV.)

CANTATE DE CIRCÉ.

RÉCITATIF.

Sur un rocher désert, l'effroi de la nature,
Dont l'aride sommet semble toucher les cieux,
Circé, pâle, interdite, et la mort dans les yeux,
Pleurait sa funeste aventure.
Là, ses yeux errants sur les flots,
D'Ulysse fugitif semblaient suivre la trace.
Elle croit voir encor son volage héros;
Et, cette illusion soulageant sa disgrâce,
Elle le rappelle en ces mots,
Qu'interrompent cent fois ses pleurs et ses sanglots:

CANTABILE.

Cruel auteur des troubles de mon âme,
Que la pitié retarde un peu tes pas;
Tourne un moment tes yeux sur ces climats;
Et, si ce n'est pour partager ma flamme,
Reviens du moins pour hâter mon trépas.
Ce triste cœur, devenu ta victime,
Chérit encor l'amour qui l'a surpris:
Amour fatal! ta haine en est le prix.
Tant de tendresse, ô dieux! est-elle un crime,
Pour mériter de si cruels mépris?

Cruel auteur des troubles de mon âme,
Que la pitié retarde un peu tes pas;
Tourne un moment tes yeux sur ces climats
Et, si ce n'est pour partager ma flamme,
Reviens du moins pour hâter mon trépas.

RÉCITATIF.

C'est ainsi qu'en regrets sa douleur se déclare;
Mais bientôt, de son art employant le secours
Pour rappeler l'objet de ses tristes amours,
Elle invoque à grands cris tous les dieux du Ténare,
Les Parques, Némésis, Cerbère, Phlégéton,
Et l'inflexible Hécate, et l'horrible Alecton.
Sur un autel sanglant l'affreux bûcher s'allume:
La foudre dévorante aussitôt le consume;
Mille noires vapeurs obscureissent le jour;
Les astres de la nuit interrompent leur course;
Les fleuves étonnés remontent vers leur source,
Et Pluton même tremble en son obscur séjour.

CAVATINE.

Sa voix redoutable
Trouble les enfers;
Un bruit formidable
Gronde dans les airs;
Un voile effroyable
Couvre l'univers;
La terre tremblante
Frémit de terreur;
L'onde turbulente
Mugit de fureur;
La lune sanglante
Recule d'horreur.

RÉCITATIF.

Dans le sein de la mort ses noirs enchantements
Vont troubler le repos des ombres:
Les mânes effrayés quittent leurs monuments;
L'air retentit au loin de leurs longs hurlements;
Et les vents, échappés de leurs cavernes sombres
Mêlent à leurs clameurs d'horribles sifflements.
Inutiles efforts! amante infortunée,
D'un dieu plus fort que toi dépend ta destinée;
Tu peux faire trembler la terre sous tes pas,
Des enfers déchaînés allumer la colère;
Mais tes fureurs ne feront pas
Ce que tes attraits n'ont pu faire.

AIR.

Ce n'est point par effort qu'on aime:
L'Amour est jaloux de ses droits;
Il ne dépend que de lui-même;
On ne l'obtient que par son choix:
Tout reconnaît sa loi suprême;
Lui seul ne connaît point de lois.

Dans les champs que l'hiver désole
Flore vient rétablir sa cour;
L'alcyon fuit devant Éole;
Éole le fuit à son tour:
Mais sitôt que l'Amour s'envole,
Il ne connaît plus de retour.

(J.-B. ROUSSEAU.)

« *La Cantate de Circé*, dit La Harpe, a toute la richesse des plus belles odes de Rousseau, avec plus de variété: c'est un des chefs-d'œuvre de la poésie française. La course du poëte n'est pas

longue, mais il la fournit d'un élan qui rappelle celui des chevaux de Neptune, dont Homère a dit qu'en trois pas ils atteignaient aux bornes du monde. » (Extrait du *Gradus français.*)

CANTHARIDES. Petit insecte de l'ordre des *coléoptères*, dont les élytres sont verdâtres, les antennes filiformes, de la longueur de la moitié du corps, et composées de onze articles : ce genre se rapproche du *méloè* et du *mylabre*.

Ces insectes sont redoutés des jardiniers, parcequ'ils dévorent toute la verdure de la plante à laquelle ils s'attachent, et qu'ils infectent l'air de leur odeur. On en trouve en été des essaims entiers sur les frênes, les rosiers, les lilas et les peupliers. Celles dont on emploie le verrein dans la pharmacie sont d'une belle couleur verte, luisante, azurée, mêlée de couleur d'or; elles ont environ neuf lignes de long.

Ce fut en l'an 550 de l'ère chrétienne qu'Alexandre de Tralle, médecin grec, employa le premier les mouches cantharides comme vésicatoires contre la goutte. L'usage des cantharides n'était pas inconnu aux anciens; mais il faut dire qu'elles ne sont pas les mêmes que celles des modernes. Les Chinois emploient le mylabre de la chicorée. Nous pouvons assurer que toutes les espèces qui tiennent au genre *cantharide* jouissent à peu près des mêmes propriétés que l'espèce la plus commune.

Les cantharides viennent de larves dont le corps est jaunâtre, composé de treize anneaux, dont la tête est arrondie. Ces larves ont six pattes courtes et écailleuses; elles vivent dans la terre, se nourrissent de racines, y subissent leur métamorphose, et n'en sortent que devenues insectes parfaits. Il y a beaucoup de ces insectes dans les pays chauds, comme l'Espagne, l'Italie et les provinces méridionales de la France.

Pour se procurer et conserver les cantharides, on étend des draps ou de grandes toiles au pied de l'arbre sur lequel elles sont posées; on secoue l'arbre pour faire tomber ces insectes; on les fait périr à la vapeur du vinaigre mis en ébullition; ensuite on les enferme dans des caisses ou des bocaux hermétiquement fermés et on les livre au commerce. Le prix des cantharides est quelquefois assez élevé, à cause de la grande consommation qui s'en fait.

CANTIQUE. Les plus anciens *cantiques* contiennent le récit des événements remarquables, ce qui doit les faire mettre au nombre des premiers monuments historiques. On y rend à Dieu des actions de grâces des bienfaits qu'on a reçus ou des victoires qu'on a remportées. Ils sont aussi quelquefois de touchantes élégies : le cantique de David, sur la mort de Saül et de Jonathas, est l'expression de la plus vive douleur. Le cantique ne diffère de l'ode qu'en ce que celle-ci traite également tout sujet sacré ou profane, tandis que le premier n'embrasse que des objets religieux, et a ordinairement pour but de peindre l'admiration que nous causent la grandeur, la sagesse et les infinies perfections de la divinité, ou les sentiments de reconnaissance qu'excitent en nous sa bonté et ses bienfaits. Quand le poëte de l'ode semble inspiré par

Apollon, le poëte du cantique semble inspiré par l'Esprit saint : aussi règne-t-il chez ce dernier un caractère de dévotion, un enthousiasme religieux, qui constitue la différence entre ces deux espèces d'un même genre.

La fureur sainte qui m'anime
M'inspire un *cantique* sublime.
(L. Racine.)

C'est Racine le tragique que nous prendrons ici pour modèle :

CANTIQUE

sur les vaines occupations des gens du siècle.

Quel charme vainqueur du monde
Vers Dieu m'élève aujourd'hui ?
Malheureux l'homme qui fonde
Sur les hommes son appui !
Leur gloire fuit et s'efface
En moins de temps que la trace
Du vaisseau qui fend les mers,
Ou de la flèche rapide
Qui, loin de l'œil qui la guide,
Cherche l'oiseau dans les airs.

De la sagesse immortelle
La voix tonne et nous instruit :
Enfants des hommes, dit-elle,
De vos soins quel est le fruit ?
Par quelle erreur, âmes vaines,
Du plus pur sang de vos veines
Achetez-vous si souvent,
Non un pain qui vous repaisse,
Mais une ombre qui vous laisse
Plus affamés que *devant* ?

Le pain que je vous propose
Sert aux anges d'aliment ;
Dieu lui-même le compose
De la fleur de son froment.
C'est ce pain si délectable
Que ne sert point à sa table
Le monde que vous suivez :
Je l'offre à qui veut me suivre :
Approchez : voulez-vous vivre ?
Prenez, mangez et vivez.

O Sagesse, ta parole
Fit éclore l'univers,
Posa sur un double pôle
La terre au milieu des airs.
Tu dis, et les cieux parurent
Et tous les astres coururent
Dans leur ordre se placer.
Avant les siècles tu règnes ;
Et qui suis-je, que tu daignes
Jusqu'à moi te rabaisser ?

Le Verbe, image du Père,
Laissa son trône éternel
Et d'une mortelle mère
Voulut naître homme et mortel.
Comme l'orgueil fut le crime
Dont il naissait la victime,
Il dépouilla sa splendeur,
Et vint, pauvre et misérable,
Apprendre à l'homme coupable
Sa véritable grandeur.

L'âme, heureusement captive,
Sous ton joug trouve la paix,
Et s'abreuve d'une eau vive
Qui ne s'épuise jamais.
Chacun peut boire en cette onde ;
Elle invite tout le monde ;
Mais nous courons follement
Chercher des sources bourbeuses
Ou des citernes trompeuses,
D'où l'eau fuit à tout moment.

On appelle encore *cantiques* des chansons religieuses et touchantes faites sur les principales circonstances de la vie d'un saint ou sur un évènement remarquable, mais toujours dans l'intention de ramener le lecteur aux sentiments de la religion : tel est le fameux cantique de *sainte Geneviève*, connu de toutes les bonnes femmes. Les saints et leurs actions étant peu propres à inspirer la verve des poëtes mondains, des esprits facétieux ont trouvé le moyen de chanter les habitants du paradis dans des espèces de parodies, auxquelles on a, par imitation, donné le nom de *cantiques* : tel est le *cantique de saint Roch*. (Extrait du *Gradus français*.)

On trouva à la fin du douzième siècle, dans l'abbaye de Chaalis, près Senlis, une traduction du *Cantique des Cantiques*. Le chapitre général de Cîteaux, tenu en l'an 1200, ordonna aux abbés d'Orcamp et de Cercamp de se transporter à cette abbaye, et de faire brûler cette dangereuse production. (*Observ. sur les Écr. mod.*)

Théodore de Bèze a traduit le

Cantique des Cantiques en petits vers latins très galants.

Voltaire fit une traduction en vers français du *Cantique des Cantiques*, dans laquelle il fit disparaître l'obscurité, l'incohérence des idées, et surtout l'obscénité apparente que beaucoup de critiques ont reprochée à ce livre. Le parlement trouva fort mauvais que Voltaire eût fait de ce cantique un poëme en bons vers, et le fit brûler. L'abbé Cotin, aumônier et prédicateur du roi, mit autrefois en comédie pastorale le *Cantique des Cantiques*. Les vers et la comédie étaient détestables, et même peu honnêtes. Le parlement ne les fit pas brûler. C'est ce qui fit dire à un plaisant, lorsque l'on condamna le *Cantique des Cantiques* de Voltaire, que les conseillers n'aimaient que les mauvais vers et les mauvaises comédies.

Un ministre hollandais a cru trouver dans ce poëme un drame régulier, et l'a divisé par actes et par scènes.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. Ce cap, situé à l'extrémité méridionale de l'Afrique, fut découvert par les Portugais, sous la conduite de Barthélemi Diaz, vers l'an 1486, et fut d'abord appelé *le Cap des Tourmentes* (*Cabo-Tormentoso*), puis *le Lion-de-la-Mer, la Tête-de-l'Afrique*; mais le roi Emmanuel lui donna le nom qu'il porte actuellement, parceque, dès qu'on l'a doublé, on espère arriver bientôt aux Indes. Les Hollandais s'en emparèrent en 1650, et y établirent un fort. Il est fertile en froment, en orge, en fruits et en légumes; il y croît aussi du vin de liqueur très estimé. Il est aujourd'hui au pouvoir des Anglais.

CAP-VERT. Ce cap, très considérable, sur la côte d'Afrique, a été découvert par les Portugais en 1474. Il est situé entre le fleuve de Gambie et le Sénégal; il est habité par des nègres laborieux et appliqués, dont la plupart adorent la lune et les diables.

CAPÉTIENS. Les rois de France de la troisième race ont été ainsi nommés de Hugues-*Capet*, trente-cinquième roi de France; et le surnom de *Capet* que portait Hugues, auteur de la race capétienne, lui fut donné, selon Pasquier, à cause d'un habillement de tête dont ce roi se couvrait, et que, selon Ducange, on appelait *cappa*.

CAPITATION, *tributum capitis*, en latin, c'est-à-dire *impôt qui se lève par tête*. Cette espèce de tribut est ancien, puisqu'il était en usage chez les Grecs et chez les Romains. On lui donna le nom de *capitation*, pour distinguer les taxes sur les personnes, des taxes sur les marchandises.

On croit que la première capitation générale qui ait été levée en France fut celle que le roi Jean leva, en 1355, sur tous les sujets du royaume, sans excepter les princes du sang, le clergé et la noblesse.

La capitation, ou taxe par tête, fut établie le 18 janvier 1695; mais elle fut supprimée après la paix conclue à Riswick. Elle a été rétablie en 1701.

La capitation est encore aujourd'hui la taille des Turcs.

CAPITOLE. Forteresse de Rome, sur le mont Tarpéien, où il y avait un temple de Jupiter qui, pour cette raison, s'appelait *Jupiter Capitolin*. Les premiers fondements du Capitole furent jetés, l'an de Rome 139, par Tarquin l'Ancien;

et cet édifice fut achevé, en 221, par Tarquin-le-Superbe; mais il ne fut consacré que trois ans après l'expulsion des rois et l'établissement du consulat. Horace, alors revêtu de la dignité consulaire, en fit la dédicace. Arnobe prétend que cette forteresse reçut le nom de *Capitole* de la tête d'un homme appelé *Tolus*(*a capite Toli*) que l'on trouva encore fraîche lorsqu'on jetait les fondements; sentiment appuyé par l'autorité de Varron : « *Capitolium* dictum, quod heic, cùm fundamenta foderentur ædis Jovis, *caput* humanum inventum dicitur. »

Ce bel édifice, où le sénat s'assemblait et où les triomphateurs terminaient leur marche, renfermait les dépôts sacrés de la religion, comme les livres des sibylles, les anciles ou boucliers qu'on supposait tombés du ciel; il renfermait en outre des richesses immenses, et nommément les dépouilles remportées sur les ennemis. Le Capitole fut brûlé du temps de Sylla ; un nouvel incendie le consuma sous Vitellius, et Vespasien le rétablit. Il éprouva le même sort sous Tite, et Domitien le fit relever. Aujourd'hui c'est une maison-de-ville, où les conservateurs du peuple romain ont leur tribunal. Les Italiens l'appellent *Campidoglio*,

« Le nom de *Capitole*, dit Moréri, passa sous les empereurs, aux temples des différentes villes, et surtout à ceux des colonies; ainsi Constantinople, Milan, Autun, Nîmes, Besançon, Toulouse, etc., avaient chacune leur Capitole. Ce nom s'est encore conservé dans quelques villes. »

CAPITULAIRES. On a donné ce nom aux ordonnances que nos rois de la première et de la seconde race faisaient, tous les ans, dans les grandes assemblées où l'on délibérait sur les matières civiles et ecclésiastiques. C'était en présence de ces assemblées que le roi proposait ce qu'il appelait constitutions. On en faisait la lecture à haute voix; et après que toute l'assemblée y avait donné son consentement, chacun y souscrivait en particulier. Comme ces constitutions étaient rédigées succinctement, et par articles, on les appelait *chapitres*, et le recueil de plusieurs chapitres s'appelait *capitulaires*.

L'ancien droit français consistait en ces capitulaires, qui furent en vigueur jusqu'au règne de Philippe-le-Bel.

CARABINE. C'est une espèce de mousqueton dont le canon est rayé circulairement ou en spirale, en sorte que lorsque la balle, qu'on y enfonce à force, sort poussée par l'impétuosité de la poudre, elle s'alonge environ d'un travers de doigt, et elle sort empreinte des rayures du canon.

C'est aux Arabes qu'on attribue l'invention de l'arme appelée carabine.

CARABINIERS. Corps de cavalerie, ainsi nommé parcequ'il tire avec des carabines. Plusieurs années avant l'institution du régiment royal des carabiniers, on avait mis dans chaque compagnie de cavalerie deux carabiniers, que l'on choisissait parmi les plus habiles tireurs, et que l'on plaçait dans les combats à la tête des escadrons.

Sur la fin de la campagne de 1690, Louis XIV ordonna que l'on

formât par régiment de cavalerie une compagnie de carabiniers; et en 1693, le même roi forma de ces compagnies un régiment composé de cinq brigades, sous le titre de *régiment royal des carabiniers*. M. le duc du Maine, premier lieutenant-général, en a été le premier mestre-de-camp lieutenant, commandant en chef, depuis 1693 jusqu'en 1736.

CARACTÈRES D'IMPRIMERIE. L'art de fondre ces caractères à l'aide de poinçons a été découvert en Allemagne, vers l'an 1440. L'utilité générale qu'on lui trouva en rendit les succès très rapides. Plusieurs personnes s'occupèrent en même temps de sa perfection; les uns s'unissant d'intérêt avec l'inventeur, d'autres volant, à ce qu'on prétend, une partie du secret pour faire société à part, et enrichir l'art naissant de leur propre expérience: de manière qu'on ne sait pas au juste qui est le véritable auteur de l'art admirable de la gravure des poinçons et de la fonderie des caractères, plusieurs personnes y ayant coopéré presque en même temps. Cependant on en attribue plus communément l'honneur à Jean Guttemberg, gentilhomme allemand.

Pasquier dit qu'il a vu un livre des *Offices de Cicéron*, imprimé en 1466, par Jean Fust, bourgeois de Mayence, sous la direction de Jean Guttemberg. Selon M. Derham, on voit encore à Harlem un ou deux livres imprimés par Laurent Coster plus anciennement que tous les autres, savoir dès les années 1430 et 1432.

Pierre Schoëffer, gendre de Fust, inventa des caractères de métal, au lieu qu'auparavant ils étaient faits de bois. On gravait le discours sur une planche dont une seule pièce faisait une page ou une feuille entière; l'embarras de ces planches lui inspira le dessein de rendre les caractères mobiles, et d'avoir autant de pièces séparées qu'il y avait de figures distinctes dans l'écriture.

Cet art s'introduisit à Paris sous le règne de Louis XI. Deux Allemands, nommés les Ulrics, imprimèrent, vers l'an 1470, un livre qu'ils dédièrent au roi. Ce livre était intitulé *Speculum vitæ humanæ*, etc. Vers la fin du quinzième siècle, on faisait de très beaux caractères romains; et la réputation que Simon de Colines, né dans le village de Gentilly, près Paris, s'acquérait dans cette partie, Alde Manuce la méritait à Venise. Robert Granjean se distinguait, en 1570, dans les caractères italiques, qui furent longtemps estimés. On s'en dégoûta au commencement du dix-huitième siècle, et les caractères des sieurs Paujeon et Alexandre furent préférés à juste titre, quoiqu'ils ne soient pas comparables à ceux que M. Fournier le jeune fit paraître en 1742, et qui approchent de notre manière d'écrire, par la figure, les pleins et les déliés qu'il a su leur donner. Cet habile artiste ayant remarqué que l'imprimerie manquait de grandes lettres majuscules pour les placards, affiches et frontispices, en a gravé de quinze lignes géométriques de haut, et par conséquent une fois plus grandes que celles dont on usait auparavant; il a exécuté des caractères italiques de la même grandeur.

M. Firmin Didot a porté les ca-

ractères d'écriture au plus haut point de perfection.

L'art de graver et de fondre les caractères est parvenu de nos jours à un degré de perfection qui laisse difficilement concevoir qu'il puisse s'élever plus haut.

Citer les Pierre et Firmin Didot, les Pinard, les Molé, et quelques autres artistes, c'est rappeler ce que l'art du typographe doit à la France, et sa supériorité en ce genre.

Il est juste de dire que l'Italie possède dans M. Bodoni, établi à Parme, un digne émule de nos imprimeurs.

M. Henri Didot vient de trouver le moyen de fondre simultanément et d'un seul jet cent à cent quarante caractères d'imprimerie qui ont le mérite d'être très corrects sur toutes les faces et sur tous les angles, et d'être exactement calibrés dans toutes les dimensions.

CARACTÈRES DE BASKERVILLE. *Voy.* BASKERVILLE.

CARAT vient, dit-on, de l'arabe *kouara*, qui est le nom d'un arbre que les naturalistes appellent *coralodendron*, sans doute à cause de la couleur de ses fleurs et de ses fruits, qui sont rouges comme du corail. Le fruit est une espèce de fève avec une marque noire dans le milieu; il est renfermé dans une coque ronde extrêmement dure. Les fèves du *kouara*, dès les premiers âges du monde, servaient de poids aux Shangallas, dans le commerce de l'or. Quand elles sont bien sèches, elles ne varient presque pas de poids. La fève du kouara est appelée *karat*, d'où dérive la manière d'estimer l'or, plus ou moins fin, à tant de karats. Du pays de l'or, en Afrique, le karat passa dans l'Inde, où il servit à peser les pierres précieuses, et surtout les diamants. (*Amusements philologiques*, deuxième édit., pag. 312.)

CARDINAL, prince ecclésiastique qui fait partie du sacré collége, et qui a voix active et passive dans le conclave, lors de l'élection du pape. Ce titre est très ancien dans l'église, et on le trouve dès l'an 499. On prétend même que dans le sixième canon du concile de Rome, tenu sous saint Silvestre, en 324, il est fait mention de cardinaux-diacres.

Les cardinaux n'étaient originairement que les prêtres principaux ou les curés des paroisses de Rome. Ce titre n'était pas même réservé à cette église; il était aussi en usage en France: l'évêque de Paris et plusieurs autres avaient leurs prêtres cardinaux. Ces prêtres avaient seuls le droit d'administrer les sacrements; lorsqu'ils étaient nommés aux évêchés, leur cardinalat cessait. Les choses restèrent en cet état jusqu'au onzième siècle: alors le souverain pontife crut qu'il était de sa grandeur d'avoir un conseil de cardinaux plus élevés en dignité que les anciens prêtres; mais ces cardinaux assesseurs n'eurent pas dès ce moment la prééminence sur les évêques; ils ne s'élevèrent au-dessus d'eux qu'après s'être arrogé, en 1181, lors de l'élection de Lucius III, le droit de nommer seuls les papes, à l'exclusion du clergé et du peuple de Rome, qui avait joui de ce droit depuis 1058.

Ce fut dans le concile de Lyon, en 1243, que le pape Innocent IV donna aux cardinaux le chapeau rouge. Il n'y avait auparavant que

les légats *a latere* qui portassent cette marque de distinction. Les cardinaux réguliers portèrent la coiffure de leur ordre jusqu'en 1591, que Grégoire XIV leur accorda aussi le chapeau rouge. Boniface VIII leur donna à tous la pourpre sur la fin du treizième siècle : quelques uns l'avaient cependant déjà portée, surtout dans les légations. Enfin Paul II leur donna la calotte rouge, le cheval blanc et la housse de pourpre.

Le Pagliari (*Observ.* 213) dit que ce qui obligea le pape Grégoire XIV à donner le bonnet rouge aux cardinaux-moines, fut que, durant son cardinalat, il avait souvent remarqué le peu de respect que l'on portait, et même les indignités que l'on faisait quelquefois à ces vénérables prélats, dans la foule des grandes cérémonies, parceque, n'ayant que des bonnets noirs, ils n'étaient pas assez distingués.

C'est pour la même raison que Louis XIII donna la croix pectorale aux évêques de France, que l'on dit avoir eu cette obligation à la rusticité des Suisses. (*Amelot de la Houssaye.*)

Urbain VIII leur accorda le titre d'*éminences* le 10 janvier 1630; jusque là ils étaient traités d'*illustrissimes*, nom que portent encore les princes d'Italie qui n'ont pas le titre d'*altesse*.

CARIATIDES. On désigne ainsi ces figures de femmes sans bras, décemment vêtues, qui portent des entablements et tiennent lieu de colonnes. Voici, selon Vitruve, l'origine de cette colonne. Dans une guerre entre les Grecs et les Perses, les habitants de Carie, ville du Péloponèse, prirent parti en faveur des Perses; et comme ceux-ci furent vaincus, les Cariens furent traités en ennemis par les Grecs, qui les attaquèrent, prirent leur ville, et passèrent tous les hommes au fil de l'épée. Les femmes furent emmenées comme esclaves, sans distinction d'état. Celles de la plus haute condition parurent même dans cet état humiliant, confondues avec les autres. Enfin, pour laisser à la postérité des monuments de cette vengeance, les architectes grecs mirent au lieu de colonnes la figure des Cariennes ou *Cariatides* dans les édifices publics, afin que le poids de l'entablement dont elles étaient chargées rappelât l'oppression qu'elles avaient soufferte pendant leur captivité.

CARICATURE. Terme emprunté de l'italien *caricatura*, et qui signifie proprement *charge* en peinture. Il s'applique principalement aux figures grotesques et extrêmement disproportionnées qu'un peintre, un sculpteur ou un graveur fait exprès pour s'amuser et pour faire rire. Les caricatures sont à la mode en France depuis long-temps, et, sans remonter plus haut que Rabelais, on peut dire que cet immortel auteur est rempli de ces sortes de figures. Les cent vingt gravures des *songes drolatiques*, dont les dessins lui sont attribués, sont peut-être les plus anciennes et les meilleures caricatures qui aient été faites. Elles ont été publiées à Paris en 1565, en 1 vol. in-8°. M. de Burigny (*Notice des manuscrits de la bibl. du Roi*, t. V) pense que ce sont autant d'énigmes dont le roman de Rabelais serait le mot, et que sous ce rapport, elles pour-

raient être l'objet d'un commentaire curieux.

Calot est un des peintres qui ont excellé dans ce genre. Mais il en est du burlesque en littérature comme en peinture; c'est, disent les auteurs de l'*Encyclopédie*, une espèce de libertinage d'imagination, qu'il ne faut se permettre tout au plus que par délassement.

Cependant on voyait peu de caricatures en France; elles n'y furent importées d'Angleterre qu'en l'an IV. Depuis cette époque, ce genre de dessin a pris un caractère tout nouveau : aujourd'hui ce sont des peintures de mœurs nées de l'observation. Souvent elles présentent à l'œil ce que les livres et la scène ne sauraient rendre; et l'on peut dire que les caricatures sont à la peinture ce que la comédie est au théâtre. Horace Vernet, observateur aussi judicieux que peintre fidèle, est le premier qui ait déchiré le voile de l'anonyme sous lequel se cachaient les auteurs de caricatures. Charlet, Pigal, Bellangé, Cari et Motte ont élevé les caricatures à la hauteur *du genre*.

CARILLON, sans doute pour *quadrillon* : c'est un dérivé de *quadrille*, parceque le battement de cet air est exécuté par quatre cloches.

C'est encore une horloge qui répète un air aux heures, aux demies et même aux quarts. Les carillons ont, dit-on, été inventés en Flandre, où ils sont fort communs, et l'on prétend que le premier a été fait à Alost en 1487.

CARLOVINGIENS. Nom que l'on donne aux rois de France de la seconde race, qui commença, en 752, en la personne de Pepin-le-Bref, fils de Charles-Martel, et finit en celle de Louis V, mort en 987. On compte quatorze rois de cette famille. Ce nom vient de *Karl* ou *Charles*, et a été fait à cause de Charles-Martel, ou plutôt à cause de Charlemagne, son petit-fils.

CARPE. Espèce de poisson du genre cyprien, propre aux eaux douces des parties méridionales et tempérées de l'Europe. On connaît l'époque de sa naturalisation dans plusieurs contrées. Pierre Marschal la porta en Angleterre, en 1514; Pierre Oxe, en 1560, en Danemarck. Elle a été introduite quelques années après en Hollande et en Suède. La carpe peut sauter en même temps à six pieds de distance et par-dessus une grille de six pieds de haut. Pour opérer ce saut, elle se roule de manière que son corps forme un cercle; s'étendant ensuite avec une prodigieuse rapidité, elle frappe l'eau avec force du milieu de son corps. C'est surtout au temps du frai qu'elle fait usage de cette force prodigieuse pour se rendre dans les étangs auxquels les rivières communiquent. On compte six cent vingt-un mille six cents œufs dans une carpe de neuf livres. Les carpes peuvent vivre très long-temps; on en a vu dans les fossés du château de Pontchartrain, appartenant à M. de Maurepas, qui avaient au moins cent cinquante ans bien avérés. Elles peuvent acquérir un volume considérable : la plus gigantesque est celle indiquée par Bloch, comme pêchée à Bischofshause, près Francfort sur l'Oder; elle était de deux aunes et demie de

Prusse de long, et pesait soixante-dix livres. Mais c'est une erreur de croire que cette sorte de mousse qui couvre la tête de quelques carpes, très vieilles il est vrai, soit un signe de vieillesse, et comme le cachet du temps : c'est une maladie à laquelle les carpes jeunes ou vieilles sont sujettes.

Les Anglais, dit-on, dans certaines provinces, font subir à ce poisson une opération pareille à celle que l'on fait subir aux jeunes coqs, pour les engraisser. La plaie n'est ni mortelle ni difficile à panser : l'eau seule la guérit ; l'animal engraisse, et devient d'un goût excellent.

CARREAU. C'était le nom d'un coussin carré de velours, que les dames se faisaient porter à l'église pour se mettre à genoux plus commodément ; et c'était aussi une marque de qualité. Les femmes des gens d'épée avaient des carreaux à galons d'or ou d'argent; celles des gens de robe en avaient seulement avec des broderies de soie. Un auteur qui a fait des observations sur la noblesse trouve chez les Romains l'origine des carreaux dont les dames se servaient dans les églises. Les Romains, dit-il, mettaient dans les temples, en forme de petits lits, des carreaux sur lesquels on posait les statues des dieux. Ces carreaux, que les Latins appelaient *pulvinaria*, servaient notamment dans le *lectisterne*, cérémonie religieuse pratiquée à Rome dans les temps de calamité publique. L'ambition ou la mollesse ont porté le sexe à adopter ce droit ou cette coutume, jusque dans leurs appartements.

CARROSSE. L'usage et le nom des carrosses n'est pas fort ancien en France; dans l'origine ils étaient nommés *coches*, du nom d'une ville de Hongrie où l'on prétend que les premiers ont été fabriqués, ou plutôt de l'ancien mot allemand *gutsche*, qui signifiait *lit de repos*. « Je ne sais, dit Ménage (*Dict. étymolog.*), si nous avons pris ce nom de l'italien *carrocio*, qui signifie un chariot à quatre roues, sur lequel les Italiens portaient anciennement leurs étendards à la guerre : ou bien si nous l'avons formé immédiatement du latin *carruca*, qui était un chariot servant à porter les hommes. » *Carrosse* était autrefois du genre féminin ; on lit dans le poëte Théophile :

Du bruit de *sa carrosse* importunant le Louvre.

Parmi les présents que l'ambassadeur de l'empereur Ladislas V, roi de Hongrie et de Bohême, offrit, en 1457, à la reine de France, se trouvait un char qui attirait l'admiration de tout Paris. Un ancien auteur, qui en parle, dit qu'*il était branlant et moult riche*, d'où l'on pourrait conclure que cette voiture était déjà suspendue à des soupentes.

Le système féodal retarda pendant long-temps l'usage des carrosses : les seigneurs des fiefs étaient trop intéressés à ce que leurs vassaux fussent toujours prêts à les servir à cheval, pour ne pas s'opposer à l'introduction de ces voitures. Jules de Brunswick défendit, en 1588, à tous les gentilshommes ses vassaux de se servir de carrosses. « C'est avec bien de la douleur et du chagrin, leur dit-il, que nous nous sommes aperçus depuis quelque temps que l'u-

sage louable, mâle et courageux de monter à cheval, armé de toutes pièces, s'est non seulement affaibli, mais même entièrement perdu dans nos principautés, comtés et seigneuries. Il faut en chercher la cause dans l'habitude qu'ont prise nos vassaux, serviteurs et parents, jeunes et vieux sans distinction, de fainéanter et de se faire traîner en carrosses. »

A l'époque où fut composé le fameux roman de Lancelot, maîtres et valets, hommes et femmes, ecclésiastiques et laïques, montaient à cheval ou sur des mulets, et les femmes, ainsi que les moines, préféraient la monture des ânesses, comme étant la plus commode. Le ministre se rendait à la cour à cheval, et cet animal retournait sans conducteur à l'écurie; un palefrenier le ramenait à la cour pour reprendre son maître; les magistrats se rendaient au palais, montés sur des mules. On voyait devant tous les palais, hôtels-de-ville et édifices publics des marchepieds ou *montoirs*, comme on parlait alors, pour aider aux cavaliers à monter à cheval. Il n'était pas rare de voir des personnes de la plus grande distinction assises derrière leurs écuyers, et un palefrenier conduisait la haquenée. En 1534, la reine Éléonore et les princesses assistèrent, à Paris, à une cérémonie religieuse, montées sur des haquenées blanches. Henri IV avait coutume de monter à cheval, et quand il craignait la pluie, il portait derrière lui un large manteau. Dans le cérémonial papal il n'est fait mention ni du carrosse ni du cocher de sa sainteté, mais du cheval et du mulet du pape. Le cheval doit être blanc, doux et paisible; on doit présenter au pape une escabelle à trois marches pour y monter.

L'infante d'Espagne, Marie, avait, en 1631, un carrosse de verre, dans lequel deux personnes seules avaient place. Quelque admiration que produisît cette voiture, on sent bien qu'elle ne saurait être comparée pour l'élégance aux carrosses que l'on construit de nos jours à Paris. Du temps de François Ier on n'en comptait que trois dans cette capitale : l'un appartenait à la reine, le second à la belle Diane de Poitiers, et le troisième à René de Laval, que sa grosseur monstrueuse empêchait de marcher et de monter à cheval. Ces carrosses ou coches étaient faits comme autrefois ceux des messageries, avec de grandes portières de cuir qu'on abaissait pour y rentrer. On n'y mettait que des rideaux. S'il y avait eu des glaces au carrosse de Henri IV, peut-être n'aurait-il pas été assassiné. L'usage des glaces aux carrosses nous est venu d'Italie; c'est Bassompierre qui, sous Louis XIII, en fit mettre le premier à son carrosse.

Vers le milieu de l'avant-dernier siècle, on ne comptait dans Paris que trois ou quatre cents carrosses; il s'y en trouve aujourd'hui plus de vingt mille, non compris ceux de remise et les fiacres.

L'usage des carrosses de remise ne fut établi qu'en 1650, et celui des fiacres en 1657. *Voyez* FIACRE.

CARROUSEL. Espèce de tournois qui consistait ordinairement en courses de bagues, de têtes, etc., entre plusieurs chevaliers partagés en différentes quadrilles, distin-

guées par la diversité des habits. C'est à Circé que Tertullien, dans son *livre des spectacles*, attribue l'invention de cette sorte de course accompagnée de chariots, de machines, de récits et autres spectacles. Cette fameuse magicienne, qu'on disait fille du soleil, fut la première qui fit faire des courses en l'honneur de son père.

« C'est apparemment, dit Moréri, de *currus solis, carro del sole* (char du soleil), que le mot *carrousel* a été formé, ou des chars et des carrosses qu'on y menait. » Ces joûtes, qui tenaient de l'ancienne chevalerie, furent introduites en France sous le règne de Henri IV. Il y en eut un fort brillant sous Louis XIII, en 1612, à l'occasion de son mariage avec Anne d'Autriche, infante d'Espagne; mais aucun ne peut être comparé pour la magnificence à celui que Louis XIV donna, en 1662, sur la place située devant les Tuileries, et qui en a retenu le nom de place du *Carrousel.*

CARTE GÉOGRAPHIQUE. Strabon prétend qu'Anaximandre de Milet, successeur de Thalès, a été le premier qui ait dressé des cartes géographiques; d'autres font remonter l'invention de ces cartes à Sésostris, roi d'Égypte. Il est certain que dès les temps les plus reculés la géographie fut cultivée chez les Égyptiens. Les vastes conquêtes de Sésostris contribuèrent beaucoup aux progrès de cette science. Ce monarque, dit Goguet, s'appliqua à faire lever la carte de tous les pays qu'il avait parcourus. Il ne se contenta pas d'enrichir l'Égypte de ces productions géographiques, il eut soin encore d'en faire répandre des copies jusque dans la Scythie, par le désir de faire passer son nom dans les climats les plus reculés.

La mémoire des cartes géographiques de Sésostris s'était parfaitement bien conservée dans l'antiquité. Dans le poëme composé par Apollonius Rhodien, sur l'expédition des Argonautes, Phinée, roi de la Colchide, prédit à ces héros les évènements qui doivent accompagner leur retour. Argus, un des Argonautes, expliquant cette prédiction à ses compagnons, leur dit que la route qu'ils devaient tenir était décrite sur des tables, ou plutôt sur des colonnes qu'un conquérant égyptien avait autrefois laissées dans la ville d'OEa, capitale de la Colchide. Il ajoute que toute l'étendue des chemins, les limites de la terre et de la mer étaient marquées sur des colonnes pour l'usage des voyageurs.

Un seul fait prouve que ces cartes étaient en usage du temps de Socrate, puisque ce philosophe voulant rabaisser l'orgueil que de grandes possessions territoriales inspiraient à son disciple, lui demanda une carte, et l'invita à y montrer l'Attique; et quand celui-ci la lui eut fait voir, Eh bien, ajouta Socrate, montrez-moi à présent vos domaines; ce qu'Alcibiade ne put faire.

Le premier qui ait indiqué la manière de dresser des *cartes topographiques* très exactes, en faisant des observations avec des instruments garnis d'alidades en deux stations, est Philippe d'Amfrie, tailleur général des monnaies de France. La dissertation qu'il a publiée sur ce sujet, en 1597, est très curieuse.

CARTE DE CASSINI. Cette carte,

ordonnée par Louis XV, fut commencée vers 1750 ; elle se compose aujourd'hui de cent quatre-vingt-deux feuilles. Elle est gravée à l'échelle de 1 à 86,400, et donne tous les détails que comporte une semi-topographie. Cassini de Thury a conduit l'exécution de cette vaste entreprise pendant quarante ans, et Jacques-Dominique Cassini, aujourd'hui membre de l'Institut, l'a dirigée depuis la mort de son père, arrivée en 1784, jusqu'en 1793, époque où il ne restait plus pour la terminer entièrement que trois planches à graver. Toutes les feuilles de ce chef-d'œuvre de géodésie, qui résultent des divisions de la totalité de la surface de la France par treize parallèles à la méridienne de l'est à l'ouest, coupées par vingt perpendiculaires du nord au sud à cette même méridienne, peuvent se réunir et former une seule carte qui occuperait un espace d'environ trente-six pieds carrés. Chaque feuille ou numéro formant un parallélogramme, représente 40,000 toises de large sur 25,000 de hauteur, et une surface de 1,000,000,000 de toises carrées. Ce monument, élevé à la gloire de la géographie mathématique, envié à la France par toutes les puissances de l'Europe, fit époque, et l'opinion décernera à Cassini de Thury le titre de créateur de la topographie.

CARTE MARINE. C'est la projection de quelques parties de la mer sur un plan, pour l'usage des navigateurs : on y décrit le plus exactement possible la mer, les côtes, les ports, les rochers, les îles, les golfes, les bancs de sable, etc. Le P. Fournier rapporte l'invention des cartes marines à Henri, fils de Jean, roi de Portugal.

Les grandes opérations géodésiques dont nous avons fourni le type et l'exemple à l'Europe ont facilité l'établissement des cartes générales basées sur les résultats de ces travaux importants. Nos cartes marines ont été rectifiées sur la marche des montres à longitude, et d'après les observations faites sur divers phénomènes célestes.

CARTES A JOUER. Ces cartes, suivant MM. Boissonnade et Eloy Johanneau, sont beaucoup plus anciennes qu'on ne le croit communément. Suivant le premier (*Journal de l'Empire*, du 24 juillet 1811), « elles ne furent pas inventées pour amuser la mélancolie de Charles VI, comme dit M. Née de la Rochelle, après le P. Ménestrier, le P. Daniel, les encyclopédistes, le comte de Tressan, Villaret et bien d'autres : elles étaient connues en France sous Charles V. Le petit Jehan de Saintré ne fut honoré de la faveur de ce prince, que parcequ'il ne jouait ni aux cartes ni aux dés. On les trouve en Espagne vers 1330. On lit dans le quatrième volume, page 646, du *Dictionnaire espagnol de l'académie de Madrid*, que les cartes à jouer furent inventées par Nicolas Pepin, et que le mot *naipes*, qui est leur nom espagnol, a été formé des lettres N P, qui sont les initiales des deux noms de l'inventeur. Dans les statuts de l'ordre de la Bande, formé en Espagne vers 1332, par Alphonse XI, les jeux de cartes sont prohibés, etc. »

M. Johanneau, dans une savante dissertation en forme de lettres,

adressée à M. Boissonnade (*Mélanges d'origines étymologiques*, page 36), assigne aux cartes à jouer une origine bien plus ancienne encore. Il s'appuie d'un passage de Papias, lexicographe du onzième siècle, passage trouvé dans Ducange, et qui prouve, selon M. Johanneau, que le mot *mappa* a signifié, entre autres choses, *carte à jouer :* « Ce passage, qui n'a pas encore été remarqué, je pense, et qui est évidemment relatif à ces cartes, fait remonter par conséquent leur origine trois siècles au moins au-delà de l'époque assignée par l'abbé Rive ; le voici : MAPPA, dit Papias, *togilla* (c'est-à-dire touaille, *nappe*) : MAPA *etiam dicitur* PICTURA VEL FORMA LUDORUM, *undè dicitur* MAPA MUNDI. Un vieux glossaire latin-français de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, cité par Ducange, reproduit et explique ainsi ce passage précieux, en le traduisant : « MAPA MUNDI, mapemonde ; *et dicitur* A MAPA, nappe ou peinture en forme de jeu. » M. Johanneau trouve en outre que c'est de *mappa* que les Espagnols ont fait *naïpes* et les Italiens *naïbi*, et que nous avons fait nous-mêmes *nappe* et *nippe ;* que, par conséquent, *naipes* ne vient pas des deux initiales de *Nicolas Pepin* et de la conjonction espagnole *y*, etc.

L'abbé de Longuerue, l'homme de France qui peut-être a su le plus de choses, avait vu un jeu de cartes, telles qu'il prétendait qu'elles étaient dans l'origine : elles avaient sept à huit pouces de longueur ; on y voyait un pape, des empereurs, et les quatre monarchies qui combattaient les unes contre les autres. Mais ce que l'abbé de Longuerue a vu ne serait-il pas plutôt un jeu de tarots ?

Ce qu'il y a de certain c'est que, si les cartes étaient déjà connues en France sous Charles V, elles ne devaient pas y être communes à cause de la dépense que leur peinture devait occasioner, puisque l'art de graver sur le bois était encore ignoré ; et l'on sait qu'en 1390, la chambre des comptes passa une somme considérable pour le jeu de cartes qui fut apporté en France pour amuser, dans les intervalles de sa maladie, Charles VI alors en démence.

Sous le règne suivant, un peintre français, nommé *Jacquemin Gringonneur*, en inventa de particulières à la France. *Argine*, nom de la dame de *trèfle*, est l'anagramme de *regina :* c'était la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Rachel, la dame de *carreau*, était Agnès Sorel. La dame de *pique*, sous le nom de la guerrière Pallas, désignait la Pucelle d'Orléans ; et Isabeau de Bavière était représentée par la dame de *cœur*, sous le nom de l'impératrice Judith, princesse très galante. Dans David enfin, qui est le roi de *pique*, on reconnaît aisément Charles VII, persécuté par son père, comme David par Saül, et obligé, comme lui, de se défendre contre un fils rebelle. Les quatre valets, Ogier, Lancelot, La Hire et Hector, sont des personnages historiques. Les deux premiers étaient des héros ou des braves du temps de Charlemagne. Hector de Galand et La Hire étaient deux capitaines distingués sous Charles VII. Le titre de valet, anciennement varlet, était un grade qui menait à celui de chevalier. Les

quatre valets représentaient la noblesse; toutes les autres cartes, depuis le *dix*, désignaient les soldats; les couleurs mêmes étaient des emblèmes militaires. Par le *cœur*, il faut entendre la bravoure, les armes par le *pique* et les *carreaux;* enfin, par le *trèfle*, les fourrages, qu'un général doit avoir en vue lorsqu'il place son camp. On prétend aussi que l'*as* est le symbole des finances, qui sont le nerf de la guerre. C'était en effet le nom d'une monnaie chez les Romains, et même ils appelaient *as* tout le bien que possédait un citoyen. *Voyez* l'origine du jeu de piquet trouvée dans l'histoire de France. *Journal de Trévoux*, mai, 1720. On peut consulter aussi : 1° *Recherches historiques sur les cartes à jouer*, par Bullet, Lyon, 1757, in-8°;

2° *Recherches sur l'histoire des cartes à jouer*, etc., par Samuel Weller Singer, en anglais, 2 vol. in-4°, avec beaucoup de gravures, imprimé seulement à 250 exempl., Londres, 1816;

3° *Il Giuoco delle carte, poemetto*, de Bettinelli.

Au reste, il existe au cabinet des estampes un recueil en deux volumes in-fol. de cartes anciennes qui sont de la plus grande beauté. Plusieurs de ces cartes ont sept à huit pouces de long.

Tous les jeux de cartes sont à l'enseigne du roi David, ce qui a fait dire à Voltaire, dans une épître à madame Denis :

O roi David ! ô ressource assurée !
Viens ranimer la langueur désœuvrée.
Grand roi David ! c'est toi dont les sixains
Fixent l'esprit et le goût des humains ;
Sur un tapis, dès qu'on te voit paraître,
Noble, bourgeois, clerc, prélat, petit-maître,
Femme surtout, chacun met son espoir
Dans des cartons peints de rouge et de noir :
Leur âme avide est du moins amusée
Par l'avarice en plaisir déguisée.

CARTEL. Lettre ou billet de défi par lequel on appelle quelqu'un à un combat singulier. L'usage des cartels était fort commun chez les Grecs et chez les Romains : on en voit plusieurs exemples dans Homère, dans Virgile, et dans d'autres poëtes grecs et latins. Plutarque rapporte qu'Antoine, succombant sous le poids de l'infortune, envoya un cartel à Auguste, qui lui fit répondre qu'il avait mille moyens de mourir sans celui-là.

Rien n'était en Europe plus commun que ces appels à un combat singulier, lorsque les différents se décidaient par les armes.

CASQUE. Cette arme défensive, qui sert à couvrir la tête, remonte aux temps les plus reculés. Les bonnets des anciens rois de Perse étaient faits en forme de boisseau, et portaient le nom de *kankal*, c'est-à-dire boisseau. Ce sont des bonnets semblables que portent les figures égyptiennes assises sur la pointe de quelques obélisques tirées des ruines de Persépolis. Sur le devant du bonnet s'élève un serpent. A cette occasion, Jacques Gronovius s'est représenté les figures de ces médailles la tête couverte de la peau de petits chiens maltais, dont la queue s'élève au-dessus du front. En conséquence, il a cru trouver dans cette coiffure la vraie dérivation du mot grec *kyni*, qui signifie un casque, fait anciennement de la peau d'une tête de chien, comme Hercule qui a la tête couverte d'une peau de lion : les deux pattes de cette peau sont attachées au-dessous du cou. Carès fut le

premier qui orna le casque d'aigrettes et de plumes. (Winckelmann, tome I, page 80.)

C'est le plus ancien habillement de tête qui paraisse sur les médailles, et le plus universel. Les rois, les empereurs, les dieux mêmes, y sont représentés avec des casques. Il est facile d'y reconnaître les différentes façons de casque à la grecque et à la romaine.

Le casque des Grecs était de fer ou d'airain, en forme de tête, et pouvait se rabattre sur le visage et le couvrir; celui des Romains était de même métal, mais ouvert par-devant, et laissait le visage à découvert. On y mettait sur le haut des figures d'animaux, de lions, de léopards, de griffons, et d'autres semblables; on les ornait d'aigrettes qui flottaient au vent et en relevaient la beauté.

Legendre a remarqué qu'autrefois en France les gens d'armes portaient tous le casque. Le roi le portait doré; les ducs et les comtes, argenté; les gentilshommes d'ancienne race le portaient d'un acier poli, et les autres simplement de fer.

Aujourd'hui le casque est la coiffure des cuirassiers et des dragons.

CASSATION (*Cour de*). Cette cour, établie à Paris, fut instituée en 1790; elle prononce sur toutes les demandes en cassation contre les jugements en dernier ressort, et juge 1° les demandes de renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime; 2° les conflits de juridiction et le règlement des juges; 3° les demandes de prises à parties contre un tribunal entier. Toutes ces affaires sont réparties entre trois chambres de quinze conseillers chacune: savoir, la chambre des *requêtes*, celle de *cassation civile*, et celle de *cassation criminelle*. Cette cour a un premier président, trois présidents, et des conseillers nommés à vie par le roi. Il y a près d'elle un procureur général, six avocats généraux, un greffier en chef, nommés par le roi, et quatre commis greffiers présentés à la cour par le greffier en chef, qui les fait admettre au serment. Il y a aussi près de cette cour huit huissiers nommés et révocables par elle, et soixante avocats qui sont en même temps avocats aux conseils de sa majesté, et chargés exclusivement de l'instruction et de la défense; le délai pour se pourvoir en cassation en *matière civile* est de trois mois; mais en *matières criminelle, correctionnelle et de police*, ce délai n'est que de trois jours.

CASTRAMÉTATION. C'est proprement l'art de marquer le camp et d'en déterminer toutes les différentes proportions. Ce mot vient du latin *castra* (camp) et de *metiri* mesurer). L'art d'asseoir un camp et d'en déterminer les proportions était oublié en Europe, lorsque Maurice, prince d'Orange, rétablit, vers la fin du seizième siècle, cette partie de discipline si perfectionnée chez les Romains, et sur laquelle Polybe et Végèce sont entrés dans un grand détail.

Parmi les officiers qui se sont acquis une grande réputation dans cette partie si importante de l'art militaire, la France peut nommer avec orgueil M. de Chamlay. « Je ne puis camper sans M. de Chamlay, disait le maréchal de Turenne, et M. de Chamlay peut camper sans moi. »

CASTRATION. On ignore dans quels climats et dans quels siècles a pris naissance l'art inhumain de mutiler des hommes, pour leur confier la garde des femmes. Je ne vois, dit Goguet, nul fondement au récit d'Ammien Marcellin, qui attribue cette invention à Sémiramis. Je pense bien que l'usage des eunuques est dû aux pays chauds; mais la jalousie a pu seule suggérer ces expédients barbares pour s'assurer de la chasteté des femmes. Comme cette passion est le caractère dominant des Orientaux, je ne doute pas qu'il n'y ait eu des eunuques fort anciennement chez ces peuples; mais on ne peut déterminer si c'est dans l'Asie ou dans l'Égypte que l'usage en a été introduit d'abord, moins encore dans quel siècle : je vois seulement qu'il y a eu des eunuques en Égypte dès les temps les plus reculés. Moïse ne veut pas qu'un eunuque puisse entrer dans l'assemblée du Seigneur; il y en avait donc avant le temps de ce législateur. En effet Manéthon dit que le père de Sésostris fut assassiné par les eunuques : ce fut à une époque qui précède de près de deux cents ans le siècle de Moïse. Nous voyons d'ailleurs que l'usage de châtrer les animaux devait être très ancien en Égypte. L'un aura été probablement une suite de l'autre.

La castration paraît avoir passé de très bonne heure de l'Égypte en Grèce, mais elle y fut peu en usage.

« Les Lydiens ont été les premiers qui aient cherché à dénaturer le sexe des femmes. On attribue cette découverte à Andramiris, roi de Lydie. Ce prince fut le quatrième roi qui avait régné sur ce peuple avant Omphale. Il avait recours à cette castration pour se servir d'eunuques femelles au lieu d'eunuques mâles. » (*Histoire de l'art de l'antiquité*, par Winckelmann, traduction d'Huber, tome II, page 131, in-4°, Leipsic, 1781).

La castration se pratique communément en Asie, spécialement chez les Turcs, qui mutilent tous ceux de leurs esclaves qu'ils emploient à la garde de leurs femmes, et à qui ils retranchent souvent avec une impitoyable cruauté les signes distinctifs du sexe auquel ils appartiennent. La castration avait aussi lieu en Italie, il y a peu d'années; on faisait subir cette cruelle opération aux musiciens dont on voulait conserver la voix. Les eunuques n'ont point de barbe, leur voix quoique forte n'est jamais grave : êtres dégénérés, ils n'ont d'homme que le nom.

« Malgré les peines sévères, et même l'excommunication dont le pape Clément XIV menaça les auteurs ou fauteurs de la castration, il paraît qu'elle ne fut pas abolie dans toute l'Italie, puisqu'en 1789 on voyait encore dans les rues de Naples des enseignes portant ces mots : *Ici on châtre proprement et à bon marché.* » (*L'Esprit des Journaux*, 1789.)

L'histoire ne jette aucun jour sur l'époque à laquelle on pratiqua, en France, pour la premiere fois, la castration des animaux. Celle des juments fut prohibée par nos règlements sur les haras. Un usage du seizième siècle, qui paraît s'être perdu, est celui de faire subir cette opération aux lapins : on les lâchait ensuite dans la garenne,

où leur chair devenait plus tendre et plus délicate.

Quoique l'art de châtrer les poissons, pour les rendre plus gros et plus gras, ait été fort connu des cuisiniers romains, ce n'est que depuis environ soixante-quinze ans, qu'un Anglais, nommé Tull, a réussi à faire subir à ces animaux cette périlleuse opération.

CATACOMBES. L'origine des catacombes n'est pas mieux fixée que l'étymologie du mot, sous lequel on désigne ces grottes souterraines situées environ à trois lieues de Rome.

On pourrait attribuer aux premiers chrétiens la découverte des catacombes, lorsque, forcés de se soustraire aux persécutions des tyrans qui les pousuivaient, ils choisirent ces cavernes pour retraite, et qu'ils y enterraient les corps des défenseurs de la foi tombés sous le fer des bourreaux. Mais quelques auteurs donnent une autre origine aux catacombes. Ils rapportent que, dans des temps antérieurs aux persécutions des chrétiens, on jetait dans ces cavernes les corps des coupables qui avaient péri dans les arènes en combattant contre les animaux; que plus tard les familles peu fortunées, qui ne pouvaient imiter la coutume des grands, nouvellement introduite à Rome, de brûler les corps, pour conserver les cendres de leurs parents, allaient les déposer dans les cavernes dont nous parlons. On y creusait des espèces de fours, dont on fermait l'entrée avec une pierre après que le corps y avait été introduit. On appela *catacombes* ou *catatombes* ce lieu de sépulture, à cause des tombeaux qui y étaient réunis. Comme on avait coutume de graver sur la pierre des tombeaux le nom de la personne ou simplement un chiffre, on rapporte que des chrétiens de mauvaise foi effacèrent ces chiffres pour y substituer celui qu'ils avaient adopté, afin de reconnaître la place où reposaient leurs frères, morts martyrs de la foi. Aussi le nombre des reliques que renfermaient les catacombes était-il considérable. Des papes, ayant reconnu la fraude, distribuèrent eux-mêmes ces reliques, auxquelles il fut permis d'ajouter foi.

CATACOMBES DE PARIS. « Les catacombes de Paris, qui ne sont connues que depuis peu d'années, datent cependant de l'administration de M. Lenoir; elles furent ouvertes en 1786, et leur première destination fut de recevoir les ossements provenant de l'exhumation du cimetière des Innocents. Elles sont situées dans les vastes souterrains de la *Tombe-Issoire*, au sud de Paris, entre les barrières d'Enfer et Saint-Jacques. En 1810 et 1811, M. le comte Frochot, préfet de la Seine, ordonna des travaux qui complétèrent ce monument sépulcral aussi imposant que religieux, et tellement remarquable dans son genre, qu'il ne peut être comparé à aucun de ceux que nous a laissés l'antiquité. On a mis une sorte d'art dans l'arrangement des ossements qui ont été transportés dans ce souterrain; ils ont servi à élever un autel où l'on officie une fois par an, le jour des Morts. Du reste, les os divers qui composent la charpente de l'homme ont été disposés séparément et de telle manière qu'ils peuvent encore servir à l'étude de l'ostéologie. Ceux de ces os qui, du

vivant des individus, avaient été fracturés ou atteints de quelque maladie sont déposés dans une partie du souterrain où l'on peut les examiner, et méditer sur les altérations qu'ils présentent. On ne peut donc que rendre hommage au zèle de l'administrateur éclairé qui, en faisant placer dans un lieu convenable les restes de tant de générations, conçut en même temps l'heureuse idée d'en faire encore un moyen d'étendre le domaine de nos connaissances. » (*Dictionnaire des découvertes en France*, *de* 1789 *à la fin de* 1820, Paris, 1822, tome II, page 441.)

Voyez la *Description des catacombes de Paris*, par Héricart de Thury.

CATAPULTE. Cette machine de guerre fut inventée par les Syriens. Les anciens s'en servaient pour lancer à la fois sur les ennemis de grosses pierres et des flèches de douze ou quinze pieds de longueur.

La catapulte joignait à une force considérable une si grande précision dans la manière de lancer les projectiles, que les mortiers dont on se sert aujourd'hui pour jeter des bombes sur les villes ne pourraient faire oublier ces machines, si la difficulté et l'embarras du transport ne les avaient fait rejeter. Au moyen de ces machines, des pierres énormes étaient projetées à une très grande distance; quelquefois les villes assiégées étaient en peu de temps encombrées de chevaux morts, que les catapultes vomissaient dans leur enceinte, et bientôt la peste faisait périr les malheureux habitants réfugiés dans les souterains.

On voyait encore des catapultes du temps d'Henri IV. L'invention de la poudre les a fait oublier.

CATHOLICISME. Vient du grec *katholicos*, *universel*, et signifie au propre la doctrine, le système de la religion catholique. Selon nos théologiens, le catholicisme repose sur les quatre propositions suivantes, qui en sont les quatre chefs principaux.

1° L'universalité des lieux dans lesquels l'église est répandue; 2° l'universalité des temps dans lesquels elle a subsisté, et de ceux où elle subsistera; 3° l'universalité de la doctrine qu'elle a enseignée sans mélange et sans altération; 4° enfin l'universalité des personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition qui sont entrées dans son sein.

CATHOLIQUE. On a donné anciennement le nom de catholique à des magistrats ou officiers qui avaient soin de faire payer et de recevoir les tributs dans les provinces de l'empire, comme il paraît par *Eusèbe*, *Theodoret* et l'histoire byzantine. Les patriarches ou primats d'Orient ont encore le nom de catholiques : on disait *catholique d'Arménie*, titre qui revenait à celui *d'œcuménique* qu'avaient pris les patriarches de Constantinople.

Aujourd'hui l'on désigne par le nom de *catholiques*, la société des chrétiens qui reconnaît le pape pour chef spirituel, et qui professe le catholicisme (*Voyez ce mot.*)

On a fait de ce mot un titre d'honneur pour les rois d'Espagne.

CAVAGNOLE. Jeu de hasard

qui nous a été apporté de Gênes vers le milieu du dix-huitième siècle. Les Génois l'appellent *cavajola*, mot qui signifie nappe ou serviette, Il se joue avec de petits tableaux à cinq cases, qui contiennent des figures et des numéros. Comme il n'y a point de banquier, et que chacun tire les boules à son tour, il est égal pour tous les joueurs.

Il était en usage du temps de Voltaire, qui en parle dans ces vers d'une épître à la princesse de......

On croirait que le jeu console ;
Mais l'ennui vient à pas comptés,
A la table d'un cavagnole,
S'asseoir entre deux majestés.

CAVALERIE. S'il faut s'en rapporter à un grand nombre d'historiens, c'est en Égypte que l'équitation a été inventée. La plupart des anciens attribuent cette découverte à Orus, fils d'Osiris, et la font par conséquent remonter à des temps fort reculés : elle ne tarda pas à se répandre chez les peuples voisins. On voit d'après ce qu'on lit dans la *Genèse*, que, dès le temps de Jacob, l'art de monter à cheval devait être connu dans la Palestine. Cet usage devait avoir lieu aussi chez les Arabes, au siècle de Job, que l'on croit avoir été contemporain de Jacob.

Diodore nous apprend que les rois d'Égypte avaient mis tous leurs soins à entretenir un grand nombre de chevaux. La cavalerie n'était cependant pas encore en usage dans les combats : la principale force des armées consistait alors dans des chariots armés en guerre, dont l'usage a précédé de beaucoup celui de la cavalerie. Sésostris, qui monta sur le trône d'Égypte vers l'an 1650 avant Jésus-Christ, fut le premier qui imagina de former un corps de cavalerie.

Dans le dénombrement de ses troupes, Diodore distingue expressément la cavalerie d'avec les chariots armés en guerre; et c'est peut-être à cette nouveauté que ce monarque fut redevable de la rapidité de ses exploits.

Dans les siècles héroïques, les Grecs ne connaissaient encore ni la méthode de faire servir des cavaliers à la guerre, ni l'art d'en former des corps de troupes. Du temps de la guerre de Troie, dit Goguet, il n'y avait pas de cavalerie proprement dite dans les armées grecques. On voit qu'ils en ont fait usage dans la suite, et qu'ils en avaient des corps dans leurs armées; mais il n'est guère possible de fixer l'époque de ce changement. On ignore absolument par qui et dans quel temps la cavalerie a été introduite chez les Grecs. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la première guerre de Messène, dont l'époque tombe à l'an 743 avant Jésus-Christ, est la première occasion où l'histoire fasse mention de cavalerie dans les armées grecques: il y en avait dans l'armée des Messéniens et dans celle des Lacédémoniens. Cet établissement devait, à ce qui paraît, être assez récent; car outre que cette cavalerie était peu nombreuse, elle était d'ailleurs si mauvaise, qu'elle ne fut presque d'aucun usage. Pausanias remarque à ce sujet que les habitants du Péloponèse ne connaissaient pas encore l'art de bien manier un cheval. On peut donc supposer, sans trop donner à la conjecture, que l'introduction de la cavalerie dans les armées grecques n'a pas pré-

cédé de beaucoup la première guerre de Messène.

Les Romains, dans le commencement, ne connurent pas mieux que les Grecs les avantages qu'une armée peut retirer de la cavalerie; ils faisaient consister leur principale force dans l'infanterie. La proportion de la cavalerie à l'infanterie fut d'abord, selon M. Furgault, d'un à dix; car la légion, sous Romulus, était de trois mille hommes de pied et de trois cents chevaux; mais ce rapport diminua dans la suite, parceque la cavalerie resta presque toujours fixée au même nombre de trois cents, tandis que l'infanterie augmenta jusqu'à cinq à six mille par légion. Les Romains ne commencèrent à sentir l'avantage de la cavalerie que dans la guerre qu'ils eurent avec les Carthaginois, et lorsque la cavalerie d'Annibal eut inspiré une telle frayeur à leurs légions, qu'elles n'osaient descendre dans la plaine. Du temps de César, dans la guerre des Gaules, la cavalerie cessa de faire corps avec les légions. Partout César la distingue de l'infanterie, et en fait un corps détaché.

L'ancienne cavalerie de France a été celle que les chevaliers bannerets et les chevaliers bacheliers levaient au commencement du douzième siècle; mais la première cavalerie réglée par les rois fut nommée chevau-légers et carabiniers, de la forme et de la nature de leur armure, qui n'était pas de pied en cap, comme celle des gendarmes; et elle était divisée en compagnies franches de trois ou quatre cents maîtres chacune. Ces compagnies, qui devinrent des compagnies d'ordonnance sous Charles VIII, furent augmentées en 1499, soldées dix ans après, et enrégimentées en 1635, sous le règne de Louis XIII.

CAVEAU (*société du*). Cette société, qui comptait parmi ses membres Piron, Collé et Gallet, se forma vers le milieu du dernier siècle. C'est là que se réunissaient les gens de lettres les plus distingués de ce temps-là; c'est là qu'ils passaient des moments heureux dans l'agréable réunion des plaisirs de la table et des amusements de l'esprit; c'est là qu'avant de livrer leurs ouvrages au public, ils les soumettaient, non à des lectures d'apparat, telles qu'on en fait aujourd'hui, mais à d'utiles examens dans lesquels l'amitié profitait des conseils du goût. On a voulu, de nos jours, ressusciter cette société joyeuse et littéraire, ou plutôt en former une semblable d'abord sous le nom de *Dîners du Vaudeville*, puis sous celui de *Caveau moderne*, et enfin sous celui de *Soupers de Momus*. (*Voy.* DINERS *du Vaudeville.*)

CÈDRE. C'est à M. Bernard de Jussieu que la France est redevable du cèdre du Liban. Ce savant eut la satisfaction de voir les deux pieds de cet arbre, que lui-même avait apportés d'Angleterre dans son chapeau, croître sous ses yeux dans le Jardin des Plantes, et élever leurs cimes au-dessus des plus grands arbres.

Les amis de l'agriculture doivent s'empresser d'introduire dans nos landes un arbre qui réussit à merveille dans les terrains incultes et sablonneux : son bois, presque aussi dense que celui du chêne, et d'un grain très fin, peut servir à la plus belle menuiserie. Les

Anglais font des espèces de petits barils dont les douves sont moitié de bois de cèdre et moitié de bois blanc; ils y laissent séjourner du punch ou d'autres liqueurs fortes, et elles y acquièrent un goût et une odeur agréables. Le cèdre a une belle forme pyramidale; sa feuille est assez semblable à celle du genévrier, et reste verte même pendant l'hiver.

On aura bientôt à déplorer la perte de ces arbres, consacrés par de si grands souvenirs et des traditions si vénérables : MM. de Volney et de Labillardière n'ont plus trouvé sur le Liban, l'un en 1783, l'autre en 1788, que cinq ou sept de ces cèdres de la première grosseur, dans un petit bois d'une centaine d'arbres de même espèce, mais beaucoup moindres, seul reste des immenses forêts dont la montagne était autrefois couverte. Un siècle avant M. de Labillardière, un autre voyageur (de la Roque) y avait encore trouvé vingt de ces gros cèdres : ils ont donc perdu de vingt jusqu'à sept, c'est-à-dire treize individus, dans l'espace d'un siècle; d'où l'on peut conclure qu'à la fin du siècle où nous sommes il n'en restera pas un. » (*Dictionnaire des découvertes en France, de* 1789 *à la fin de* 1820.)

CEINTURE. L'usage des ceintures est de la plus haute antiquité. Les juifs étaient garnis de ceintures lorsqu'ils mangeaient l'agneau pascal, et leur grand-prêtre était obligé d'en porter une dans les sacrifices. Les Grecs et les Romains avaient des ceintures. Ceux qui disputaient le prix dans les jeux olympiques se ceignaient le corps; mais vers la trente-quatrième olympiade la ceinture leur fut interdite, et ils se dépouillèrent pour courir. L'usage des ceintures a été fort commun dans nos contrées; mais les hommes ayant cessé de s'habiller en long, et pris le justaucorps et le manteau court, l'usage des ceintures s'est restreint peu à peu aux premiers magistrats, aux gens d'église, aux religieux et aux femmes. Nous avons jadis attaché, ainsi que les anciens, une marque d'infamie à la privation de la ceinture. Les banqueroutiers et autres débiteurs insolvables étaient contraints de la quitter. La raison de cet usage est que nos ancêtres attachant à leur ceinture une bourse, des clefs, etc., la ceinture était un symbole d'état ou de condition, dont la privation de cette partie du vêtement indiquait qu'on était déchu. L'histoire rapporte que la veuve de Philippe Ier, duc de Bourgogne, renonça au droit qu'elle avait à sa succession, en quittant sa ceinture sur le tombeau du duc.

Vénus présidait aux mariages, mais plus particulièrement aux commerces de galanterie: c'est pour cela que les poëtes lui donnent communément une ceinture appelée le ceste de Vénus, ceinture à laquelle ils attribuent le pouvoir d'inspirer de l'amour. Homère a peint avec toutes les richesses de la poésie ce ceste mystérieux.

M. Aignan a traduit ainsi cette belle description de la *ceinture* de Vénus :

Cythérée, à ces mots, d'une main complaisante,
Détachant sa *ceinture* à Junon la présente.
Dans les plis onduleux voltigent enfermés
Tous les puissants attraits, les desirs enflammés,
L'amour, ses doux refus, sa ravissante ivresse,
Et les discours pressants vainqueurs de la sagesse.
(*Trad. de l'Iliade*, ch. XIV.)

D'autres poëtes se sont exercés sur le même sujet.

Parmi les plis de ce magique ouvrage
Erre toujours un essaim de plaisirs,
Les doux attraits et les ardents desirs,
Les ris, les jeux, le charmant badinage,
Les vœux secrets, les détours innocents,
Le feint courroux et les agaceries,
Piéges adroits qui surprennent les sens,
Et livrent l'âme aux douces rêveries.
(Imbert, *Le Jugement de Pâris*, ch. i.

Description de la ceinture d'Armide.

Mais l'art et la nature, unissant leurs prodiges,
De sa riche ceinture ont tissu les prestiges;
Soumis aux lois d'Armide, et servant ses projets,
Ils ont su rassembler d'invisibles objets,
Donner des traits à l'âme, un corps à la pensée.
On y voit la Pudeur craintive et menacée,
D'un cœur novice encor les battements confus,
Les dépits simulés, les attrayants refus,
Les langueurs du plaisir, ses larmes, son sourire,
Le calme de l'amour et son fougueux délire.
(Baour-Lormian, *Jérusalem délivrée*, ch. xvi.)

CEINTURE DE VIRGINITÉ *chez les anciens*. C'était la coutume chez les Grecs et chez les Romains, que le mari dénouât la ceinture de sa femme le premier soir de ses noces. Homère, livre II de son *Odyssée*, appelle cette ceinture *ceinture virginale*. Festus rapporte qu'elle était de laine de brebis, et que le mari la déliait lorsqu'il était dans le lit avec sa femme. Il ajoute qu'elle était nouée d'un nœud singulier, qu'on appelait *le nœud d'Hercule*, et que le mari le défaisait comme un présage qui lui promettait autant d'enfants qu'Hercule en avait laissés en mourant.

CEINTURE DE VIRGINITÉ *chez les modernes*. Chez les anciens l'époux ôtait à sa femme la *ceinture virginale* la première nuit de ses noces; et chez les modernes c'est un présent qu'un mari jaloux lui fait quelquefois dès le lendemain. On dit que cet instrument, si injurieux pour le sexe, a pris naissance en Italie: ce qu'il y a de certain, c'est que l'Italie n'est pas le seul pays où l'on en ait fait usage.

CÉLIBAT. Cet état, aussi contraire à la nature qu'à l'intérêt de la société, n'était guère connu dans les premiers temps. Moïse fait du mariage une loi expresse; Lycurgue nota d'infamie les célibataires, les exclut de toutes les charges civiles et militaires, et leur défendit d'assister aux spectacles et aux fêtes publiques. Platon, dans sa république, tolérait le célibat jusqu'à trente-cinq ans; mais passé ce terme, il excluait de tous les emplois ceux qui ne s'étaient pas mariés, et leur assignait les derniers rangs dans les cérémonies publiques. Les Romains imposaient comme une peine aux célibataires une amende proportionnée à leur bien, et dans les spectacles il ne leur était permis d'occuper que les dernières places. On n'admettait au serment que les gens mariés, et les magistrats pères de famille avaient la préséance sur leurs collègues qui n'avaient point d'enfants.

Dans l'économie juive, le mariage était non seulement permis, mais expressément ordonné aux prêtres, puisque Jésus-Christ devait être de la même race; et si chez les anciens quelques personnes de l'un ou de l'autre sexe, dévouées au culte des divinités du paganisme, gardèrent un célibat forcé ou volontaire, les apôtres ne crurent pas cet état nécessaire aux fondateurs du christianisme. Saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens (chap. ix), nous apprend lui-même qu'il était marié. Saint Pierre, au rapport de saint Clément d'Alexandrie, eut des enfants,

et même on compte parmi eux une sainte Pétronille. Eusèbe, dans son Histoire de l'église, dit que saint Nicolas, l'un des premiers disciples, eut une très belle femme, et que les apôtres lui reprochèrent d'en être trop occupé et d'en paraître jaloux.... Messieurs, leur dit-il, la prenne qui voudra; je vous la cède. (Eusèbe, livre III, chap. XXX.)

Il faut bien que le célibat ne fût pas regardé comme un état bien honorable par les premiers chrétiens, puisque, parmi les chrétiens anathématisés dans les premiers conciles, on trouve principalement ceux qui s'élevaient contre le mariage des prêtres, comme saturniens, basilidiens, montanistes, etc. Au concile de Trente, le célibat des prêtres, après avoir été vivement agité, ne passa qu'à une majorité de peu de voix.

L'usage d'ordonner prêtres des personnes mariées a toujours subsisté et subsiste encore dans l'église grecque, et n'a jamais été positivement improuvé par l'église latine.

Lorsque l'obligation du célibat fut générale dans l'église catholique, ceux d'entre les ecclésiastiques qui la violèrent furent d'abord interdits, pour la vie, des fonctions de leur ordre, et mis au rang des laïques. Justinien voulut ensuite que leurs enfants fussent illégitimes, et incapables de succéder et de recevoir des legs : enfin, il fut ordonné que ces mariages seraient cassés, et les parties mises en pénitence; d'où l'on voit comme l'infraction est devenue plus grave, à mesure que la loi s'est invétérée.

CENDRES. Les cendres furent, chez plusieurs peuples, une marque de douleur et de repentir. Les Hébreux s'en couvraient la tête dans les calamités publiques. Dans la primitive église, l'évêque marquait de *cendres* le front du pécheur, au commencement de sa pénitence; et de là vint la pratique ordonnée en 1091, par le concile de Bénévent, d'aller recevoir des cendres le mercredi qui précède le premier dimanche de carême.

On connaît ce distique, fait à l'occasion d'une forêt brûlée le mardi gras :

Ne tibi cràs capiti cinis imponenda deesset
Sylva hodie cineres igne cremata dedit.

On a ingénieusement appliqué aux folies du carnaval et au mercredi des cendres ces vers du livre IVe des Géorgiques :

Hi motus animorum atque hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent.

CÈNE. Cérémonie que le roi fait tous les ans le jeudi saint, en mémoire de la *cène*, ou du dernier repas que Jésus-Christ fit avec ses apôtres, où il leur lava les pieds, et leur recommanda d'imiter cet exemple. Robert, fils de Hugues-Capet, passe pour le premier de nos rois qui ait pratiqué cette pieuse cérémonie. L'histoire assure que ce prince nourrissait mille pauvres tous les jours, et que non seulement il leur faisait donner du pain et du vin abondamment, mais encore leur faisait fournir des voitures pour suivre la cour. Le jour du jeudi saint, il servait trois cents pauvres de ses propres mains, et le genou en terre : il leur distribuait des herbes, du poisson, du vin, du pain et de l'argent, et leur lavait les pieds. Depuis ce temps-là, nos rois ont réduit ce nombre de pauvres à douze.

CÉNOBITE. L'abbé Piammon

rapporte au temps des apôtres l'institution des cénobites, comme un reste ou une imitation de la vie commune des premiers fidèles de Jérusalem. Saint Pacôme passe cependant pour l'instituteur de la vie cénobitique, parceque c'est le premier qui forma des communautés réglées.

CÉNOTAPHE, du grec *kénos*, vide, et *taphos*, tombeau. C'était un monument que les anciens faisaient élever à la gloire de ceux qui étaient morts pour la patrie, lorsqu'ils avaient fait naufrage, ou qu'ils avaient péri dans une bataille.

Priam regrette un fils, il le pleure ; il ignore
Que sous une autre forme Ésaque vit encore.
Une tombe où son nom est gravé sur l'airain,
Monument où sa cendre est attendue en vain,
Des mains du grand Hector, et des princes ses frères,
Reçoit le vin, le miel, et les fleurs funéraires.
(DESAINTANGE, *Trad. des Métamorph.*, ch. XII.)

« On élevait un cénotaphe, un tombeau vide à la mémoire des morts dont on n'avait pu recueillir les restes. Dans les sacrifices funèbres, appelés en latin *inferiæ*, on répandait sur la tombe du vin, du miel, du lait, de l'encens et des fleurs funéraires. » (*Note jointe aux vers précédents.*)

CENSEUR, du latin *censor*, nom que l'on donnait à Rome à un magistrat qui était chargé de veiller sur les mœurs publiques et privées. On prétend que les censeurs ne furent établis d'abord que pour faire le dénombrement du peuple romain, ce qu'on appelait le *cens*, institué par Servilius Tullius. Mais comme l'autorité, de sa nature, ne cherchait qu'à s'étendre, les censeurs, dit Vertot, se mirent insensiblement en possession de réformer les trois ordres de la république.

Ce fut l'an de Rome 311, que le peuple, assemblé au champ de Mars, nomma pour la première fois deux censeurs; et son choix tomba sur Papirius et Sempronius.

CENTURIE. Ce mot se dit dans le style historique de la division du peuple romain par centaines.

On appelle *les Centuries de Nostradamus* les prédictions de cet auteur, rangées par centaines de quatrains ou de sixains. On a appelé, par imitation, *centurie* des quatrains ou autres pièces de vers faits dans le genre de ceux de Nostradamus. Les vers suivants serviront d'exemple.

CENTURIE

Adressée à madame la marquise de Lassay, en lui envoyant des croquets de Rheims.

Lorsqu'à Saint-Maur on remettra
Croquets de Rheims dans les mains de Julie,
Deux choses lors très sagement fera :
La première est qu'elle les croquera,
Puis en après avoir fait chère lie,
S'elle (si elle) fait bien, à part soi se dira :
Cil qui me fait ce petit présent-là
De me croquer long-temps a fantaisie,
Et toutefois que croquer me pourra,
Très-bien je sai qu'à l'instant me vouera
Tout son avoir, même sa propre vie ;
Rien que plaisir il ne m'en coûtera ;
Pourquoi serait à moi grande folie
De refuser à qui tant m'aimera
Croquet que j'ai dont il a tant envie.
(L'abbé DE CHAULIEU.)

CERCLE. Ce fut l'empereur Maximilien qui commença à diviser le corps de l'empire en cercles. D'abord il en institua six, savoir : Franconie, Bavière, Souabe, du Rhin, Westphalie et Basse-Saxe. Ce règlement fut fait à Augsbourg, en 1500. A ces cercles il en ajouta quatre autres, savoir : Autriche, Bourgogne, du Bas-Rhin et Haute-Saxe.

CÉRÉMONIAL. Ces décorations extérieures, propres à

distinguer et à faire remarquer les personnes constituées en dignité, ont été établies dès la plus haute antiquité. Tigranes refusa à Lucullus le titre d'empereur romain dans la réponse qu'il lui fit, parceque ce général romain, dans la subscription de sa lettre, donna à Tigranes le titre de roi, et non celui de roi des rois, que l'orgueilleux monarque avait coutume de prendre. Plus anciennement, Alexandre ayant reçu une lettre de Darius, qui commençait par ces mots, *Le roi Darius à Alexandre*, commença sa réponse par ces mots : *Alexandre à Darius*, et la finit par cet avertissement : « Souvenez-vous, toutes les fois que vous m'écrirez, que vous écrivez, non seulement à un roi, mais au vôtre. »

Nos rois, surtout depuis Charlemagne, ont toujours su mettre de la dignité et de la grandeur, quand le cas l'exigeait. On dit de Henri III que son suprême talent était de faire le roi et de n'en jamais quitter la dignité ni le personnage. On consultait ce prince, dans toutes les occasions où il s'agissait de l'étiquette; et ses décisions, toujours justes, sont encore en partie la base du *cérémonial français* : car ce fut lui qui établit un nouveau cérémonial pour la cour.

Il y a en France le *grand-maître*, le *maître* et l'*aide des cérémonies*. Henri III créa, le 2 janvier 1585, la charge de grand-maître des cérémonies; les deux autres l'ont été depuis.

CÉRÈS, planète. On en doit la découverte à l'astronome napolitain Piazzi. M. Piazzi l'a vue pour la première fois à Palerme, le 1er janvier 1801, et lui a donné le nom de *Cérès Ferdinandea*. Elle est placée entre Mars et Jupiter, et fait sa révolution en quatre ans, sept mois et dix jours. On a mis au-dessous du portrait de ce célèbre astronome ce distique du professeur Nascé :

Tunc cœlum emenso Fernandum inscribere divis,
Et *Cererem* Siculis restituisse datum est.

CERISIER, nom générique qui comprend plusieurs espèces d'arbres. Le cerisier vulgaire, *cerasus sativa*, est cet arbre qui porte des fruits rouges dont la chair flatte le goût par sa saveur légèrement acide et sucrée. Tout le monde répète, après les anciens auteurs, que l'Europe doit le cerisier à Lucullus, qui le transporta à Rome après avoir vaincu Mithridate, et qu'il le fit servir d'ornement à son char de triomphe. Les recherches de plusieurs naturalistes, faites à ce sujet, portent à croire que le cerisier devait déjà exister dans les Gaules. Cet arbre aime les pays froids. On trouve dans les forêts les plus sauvages de la France le type de presque tous les cerisiers, dont il paraît être naturel. Peut-être on ne connaissait à Rome que le cerisier sauvage, qui par cette raison y était peu recherché, et Lucullus, en apportant des greffes ou des fruits de Cerasunte ou Kersoun, a fixé l'attention. C'est ainsi que l'on peut expliquer les passages de Pline et de Virgile qui présentent le cerisier comme un nouvel hôte.

CERVOISE. voyez BIÈRE.

CÉSAR. « Le premier que je sache, dit Crevier (*Hist. romaine*, pour servir de continuation à l'ouvrage de Rollin, tom. X, pag. 471), qui porte dans l'histoire le nom de *César* est Sex. Julius César, qui fut

préteur l'an de Rome 544. On croit assez communément que ce surnom désigne un enfant pour la naissance duquel il a fallu ouvrir avec le fer le sein de la mère (*à cæso matris utero*). De ce Sex. Julius qui avait été ainsi tiré du ventre de sa mère, tous les Jules prirent dans la suite le nom de César. Selon une autre étymologie, pour le moins aussi vraisemblable, *Cæsar* (*a cæsarie*) signifie un enfant qui est né avec une longue chevelure. »

Depuis que le sénat eut ordonné par un décret que le surnom de *César*, que portait Caïus Julius, premier empereur romain, comme descendant de la famille Julia, serait donné à l'héritier de l'empire, ce nom est devenu un titre honorifique. Mais sous les successeurs de Caïus Julius César, le nom d'*Auguste* étant propre aux empereurs, celui de *César* fut déféré à la seconde personne de l'empire, sans que l'empereur cessât pour cela de le porter. Depuis Marc-Aurèle jusqu'à l'empereur Valens, nul n'a été fait Auguste qu'il n'ait été auparavant créé César. Lucius Vérus est le premier qui fut appelé César avant d'être empereur.

CÉSARIENNE (*opération*). Cette opération, qui consiste à tirer le fœtus de la matrice par une ouverture faite à l'abdomen de la mère, a été ainsi appelée parce-qu'elle fut employée pour la naissance d'un enfant de la famille Julia (voyez CÉSAR) qui fut tiré du ventre de sa mère après la mort de celle-ci, et pour cette raison appelé *César*, *quià matris alvus cæsa fuerat.*

On serait autorisé à croire que cette opération n'était point inconnue aux anciens Égyptiens d'après ce qu'on lit dans la *Description de l'Égypte*, tom. 1, pag. 516. « En Égypte, lorsque l'accouchement est contre nature et laborieux, les sages-femmes ou matrones pratiquent des opérations qui, d'après leur récit, ont du rapport avec l'opération césarienne abdominale ou vaginale, et qu'elles disent tenir de leurs ancêtres. » Une chose bien merveilleuse, dit M. Jourda, membre adjoint de l'académie de médecine, c'est que des animaux se soient en quelque sorte élevés, pour la partie dont nous parlons, à toute la hauteur de la raison de l'homme, et qu'on en ait vu se déchirer stoïquement eux-mêmes pour accomplir une parturition que des obstacles quelconques rendaient impossible par les voies naturelles. M. Maygrier, l'un des plus célèbres professeurs d'accouchements de Paris, et dont la véracité ne permet aucun doute sur les faits de la certitude desquels il se donne pour garant; M. Maygrier a vu une femelle de cabiai (petit mammifère plus connu sous le nom vulgaire de cochon d'Inde) qui, après avoir enduré pour mettre bas des souffrances aussi longues qu'inutiles, a fini par se pratiquer elle-même l'opération césarienne. La pauvre bête s'est déchirée avec ses dents pour procurer à ses petits un moyen de naître, et cette portée de nouveaux Césars est arrivée à la vie à travers les flancs lacérés de leur courageuse mère. Mais on peut dire qu'on ne peut guère considérer ce fait que comme un cas fortuit déterminé par la violence de la douleur.» (*Encyclopédie moderne*, tome I, page 159, 1823.)

CÉSURE. Jean Lemaire de Belges, né vers l'an 1473, est le premier qui ait fixé la règle pour la césure des vers français; avant lui, on n'avait pas remarqué que la césure du vers ne doit jamais tomber sur un *e* muet. Marot avoue que ce fut Lemaire qui lui apprit la règle, en le reprenant d'y avoir manqué dans son églogue à François Ier commençant par ces vers :

Un pastoreau, qui Robin s'appelloit,
Tout à part soy n'ha gueres s'en alloit
Parmy fusteaux (arbres qui font ombrage),
Et là, tout seul, faisoit de grand courage
Haut retentir les boys et l'air serain,
Chantant ainsi : O Pan ! dieu souverain,
Qui de garder ne fus onc paresseux
Parcs, et brebis, et les maistres d'iceux,
Et remets sus tous gentils pastoreaux,
Quand ils n'ont prez, ne loges, ne torceaux;
Je te supply (si onc en ces bas estres
Daignas ouyr chansonnettes champestres),
Escoute un peu, de ton verd cabinet,
Le chant rural du petit Robinet.

CEYLAN. Ile grande, montagneuse et fertile, au sud de l'Indostan, dont elle est séparée par le détroit de Manar.

Elle était connue des anciens sous le nom de Taprobane. Ammien Marcellin appelle les habitants Ferandins.

Cosmas, qui vivait au VIe siècle, a donné une description de cette île, que les navires arabes fréquentaient dès la plus haute antiquité. Elle porte dans les relations arabes le nom de Sérendib.

En 1506, don Laurent d'Almeida la reconnut, et les Portugais, profitant des divisions intestines qui régnaient entre les rois de Ceylan (il y en avait huit ou neuf), s'établirent sur les côtes. Quelques années après, ils en furent chassés par les Hollandais, ligués avec les indigènes, fatigués du joug de fer que les Portugais faisaient peser sur eux.

Les Hollandais ne tardèrent pas à porter des vues ambitieuses sur l'île entière, et particulièrement sur le royaume de Candi, situé dans l'intérieur. Mais ce fut vainement qu'ils sacrifièrent leurs soldats. Pendant que la Hollande faisait cause commune avec la France, les Anglais s'emparèrent des établissements hollandais dans l'île. Ils en obtinrent même la cession, en 1802, par le traité d'Amiens. Mais le royaume de Candi avait conservé son indépendance. Il la perdit en 1815, les Anglais étant parvenus à détrôner le roi, qu'ils firent prisonnier avec toute sa famille : ils sont maintenant maîtres de toute l'île.

CHACONE. Terme formé de l'italien. C'est le nom d'un air de danse, ou d'une pièce de musique qui a son mouvement propre. On prétend qu'il fut inventé par un aveugle, et que c'est de là qu'il tire son nom : dans la langue italienne, on appelle *chacone chantante*, des paroles composées sur un air de chacone.

CHAINE DE MONTRE. On fait honneur de l'invention de ces petites chaînes d'acier qui communiquent le mouvement du tambour à la fusée, à un Genevois, nommé Gruet, établi à Londres, d'où sont venues les premières chaînes. En remédiant aux inconvénients de la corde à boyaux dont on se servait auparavant, l'inventeur a rendu un très grand service à l'horlogerie.

CHAIRE. Ce fut à la persuasion du célèbre Guillaume Budé que François Ier fonda à Paris les premières chaires de belles-lettres.

CHAISE CURULE. La chaise curule, *sella curulis*, chez les Romains, était un siége d'ivoire pliant et sans dossier, plus élevé que les siéges ordinaires, sur lequel s'asseyaient les rois et dans la suite les premiers magistrats, tels que les dictateurs, les consuls, les proconsuls, les préteurs, les propréteurs, les censeurs et les grands édiles, non seulement chez eux, mais partout où ils allaient, au sénat, à la place publique, dans les assemblées du peuple, dans les temples, aux spectacles, et même chez les particuliers. Cette chaise les suivait à l'armée : on la plaçait sur les chars de triomphe, et elle était un des principaux ornements de la souveraine magistrature.

Les Romains l'envoyaient par honneur aux rois et aux princes leurs alliés. Ceux des sénateurs qui avaient été honorés des grandes dignités de la république conservaient toute leur vie le droit de s'asseoir sur la chaise curule, tant au sénat que partout ailleurs.

CHAISE DE POSTE. Les chaises de poste furent inventées, en 1664, par le nommé de la Grugère; mais le marquis de Crenan en ayant obtenu le privilége exclusif, elles furent appelées *chaises de Crenan*. C'étaient dans l'origine des fauteuils soutenus sur le milieu d'un châssis, portés par-derrière sur deux roues, et appuyés par-devant sur le cheval. Ce n'est que par la suite qu'on est parvenu à rendre ces voitures douces et commodes, et à leur donner une forme plus agréable.

CHAISE A PORTEURS L'usage des chaises à porteurs fut apporté de Londres en France par M. de Montbrun, bâtard du duc de Bellegarde. Il fallut des lettres patentes, enregistrées en parlement, le 11 décembre 1617, pour permettre qu'on s'en servît dans tout le royaume.

M. l'abbé Wilin inventa, en 1707, une espèce de chaise à porteurs, dont le mécanisme était tel que, soit qu'on montât un escalier, ou qu'on le descendît, elle était toujours dans une situation commode pour la personne qui était dedans.

M. Schwamm a publié un *Traité des litières et chaises à porteurs;* ouvrage également utile et agréable. (*Voyez* ce qu'en dit le *Journal des savants*, 1738, page 441.)

CHALUMEAU. Cet instrument passe pour le premier instrument à vent dont on ait fait usage. C'était un roseau percé à différentes distances. On en attribue l'invention aux Phrygiens, aux Lydiens, aux Égyptiens, aux Arcadiens et aux Siciliens : ces origines différentes viennent de ce que celui qui perfectionnait passait à la longue pour celui qui avait inventé. C'est ainsi qu'on lit dans Pline que le chalumeau fut trouvé par Pan, la flûte courbe par Midas, et la flûte double par Marsyas.

Notre chalumeau est fort différent de celui des anciens : c'est un instrument à vent et à anche, comme le hautbois.

CHAMBELLAN. Les rois de Perse avaient leur chambellan; et il est fait mention d'un chambellan d'Hérode dans les *Actes des apôtres*. Les empereurs romains du haut et du bas empire avaient aussi de semblables officiers, sous le titre de *præpositi cubiculi;* et les derniers empereurs grecs de

Trébisonde ont conservé ce titre dans leur cour.

Si l'on en croit Mézeray, la charge de grand chambellan n'aurait été créée en France qu'à la suppression de celle de chambrier du roi : « Le chambrier, dit-il, gardait le trésor du roi, et, comme je crois, les titres et chartres. De sa décadence s'est fait le grand chambellan, qui a succédé en une partie de ses fonctions. » Ce qui paraît plus certain, c'est que la charge du grand chambrier, qui était supérieur au grand chambellan, ayant été supprimée sous François Ier, en 1545, une partie des attributions du grand chambrier ont été données au grand chambellan, dont l'office est presque aussi ancien en France que la monarchie; car, si nous ne voulons pas ajouter foi à Nicolas Gilles, qui dit, en la *Vie de Clovis*, qu'Aurélien député par Clovis vers Gombaut, roi de Bourgogne, pour aller demander sa nièce Clotilde en mariage, était chambellan de ce premier roi chrétien; au moins devons-nous croire à Guaguinus, en la *vie de Clotaire*, et à Fauchet, qui ont assuré que Gautier de Calez ou de Caux, seigneur d'Yvetot, était chambellan de son fils Clotaire.

CHAMBRE ARDENTE. Ce nom fut donné au lieu où l'on jugeait anciennement les criminels d'état d'une grande naissance. Cette chambre fut ainsi appelée, parcequ'étant toute tendue de deuil et uniquement éclairée par des flambeaux, l'obscurité des tentures augmentait l'éclat des lumières.

Le nom de *chambre ardente* fut ensuite donné à une chambre spéciale établie par François II dans chaque parlement pour faire le procès aux luthériens et aux calvinistes. « Le jeune roi, dit Mézeray (*Vie de François II*, p. 992, édition in-4°), était persuadé que c'était exécuter le testament de son père, que d'extirper tous ceux qui choquaient la croyance catholique; il créa, pour cet effet, dans chaque parlement une chambre qui ne connaissait que de ces cas-là. On les nomma *chambres ardentes*, parcequ'en effet elles brûlaient sans miséricorde tous ceux qui s'en trouvaient convaincus, et il n'en fallait point d'autre preuve que de les avoir trouvés dans quelque assemblée nocturne ou clandestine. »

On donna aussi le nom de *chambre ardente* à une chambre de justice qui fut établie, en 1679, pour juger ceux qui, par suite de l'affaire de la marquise de Brinvilliers, étaient accusés d'avoir fait ou d'avoir administré du poison.

CHAMBRE DES COMPTES. La chambre des comptes de Paris est la plus ancienne de toutes; mais on ne sait pas précisément le temps où elle a été créée. Elle fut d'abord composée d'un petit nombre d'officiers qui employaient des clercs, soit à corriger et à recevoir les comptes, soit à en rédiger les jugements : c'est d'eux que les correcteurs et les auditeurs tirent leur origine. Cette cour était ambulante; Philippe V la rendit sédentaire au mois de janvier 1319, et Philippe-le-Bel lui donna le lieu où elle exerce aujourd'hui sa juridiction.

GRAND'CHAMBRE. *Voy.* ce mot.

CHAMBRE OBSCURE. C'est une chambre fermée avec soin de toutes parts, et dans laquelle les

rayons des objets extérieurs étant reçus à travers un verre convexe les objets sont représentés distinctement, et avec leurs couleurs naturelles, sur une surface blanche placée en dedans de la chambre, au foyer du verre. Le tableau que nous offre la chambre obscure différencie les figures qui sont plus près ou plus loin du spectateur. Non seulement la grandeur des objets y diminue à mesure qu'ils s'éloignent de l'œil, mais aussi leurs couleurs et leur lumière s'affaiblissent, et leurs parties se confondent. Plus l'éloignement est considérable, moins les objets sont colorés, moins on distingue leurs contours, et le jour étant plus faible ou plus éloigné, les ombres sont moins fortes. Au contraire, lorsque les objets sont plus près de l'œil et plus grands, les contours sont plus précis, les ombres plus vives, et les couleurs plus éclatantes.

C'est à Jean-Baptiste Porta que l'on est redevable de la découverte de ce phénomène d'optique. Ce physicien du seizième siècle remarqua que les objets du dehors se dessinaient comme des ombres sur la muraille et au plancher de sa chambre; surpris de cet effet singulier, Porta s'avisa de mettre au trou de sa fenêtre un verre lenticulaire : telle a été l'origine de la chambre obscure. Depuis ce temps on a imaginé des chambres obscures portatives. Pour y parvenir, on a construit des caisses, des boîtes, des tables, des pavillons, dont on a varié la forme, la grandeur et la disposition.

Érasme Reinhold, natif de Salfeld en Thuringe, est le premier qui se soit servi en Allemagne, en 1540, de la chambre obscure pour la projection des éclipses.

CHAMEAU. L'usage de cet animal utile, que les Arabes appellent le *navire du désert*, remonte, dans l'Orient, à la plus haute antiquité. Éliézer, envoyé par Abraham pour chercher une femme à son fils Isaac, part avec dix chameaux chargés de richesses.

CHAMP CLOS. Lieu enfermé de barrières ou clos de murailles, dans lequel deux ou un plus grand nombre de personnes, qui, dans cette circonstance, étaient appelées *champions*, vidaient autrefois leurs différends par les armes, et avec la permission des magistrats.

« On appelait *champ clos*, dit Saint-Foix, un terrain qu'on couvrait de sable, et qu'on entourait d'une double barrière avec des échafauds pour le roi et les juges du champ, pour les dames, les gens de la cour, et le peuple. Ces espèces de théâtres destinés à être arrosés du sang de la noblesse, se faisaient ordinairement aux dépens de l'accusateur. Quelquefois l'accusé avait la fierté de vouloir qu'ils se fissent à frais communs.»

CHAMP DE MARS ou *de mai*. On désignait ainsi, en France, les assemblées générales de la nation que les rois de la première race convoquaient chaque année en *mars* ou en *mai*, et dans lesquelles on délibérait sur les affaires de l'état.

CHAMPION vient de *champ*, dans l'acception de lieu destiné à des combattants pour y mesurer leurs forces, et de *pion*, mot indien adopté par les Arabes dans la signification de soldat. On appelait *champion* celui qui se battait

en champ clos pour sa querelle, ou pour la querelle d'autrui.

La coutume de terminer les différents par des champions est venue du Nord; elle passa de là en Allemagne; les Saxons la portèrent en Angleterre; et insensiblement elle s'est introduite dans le reste de l'Europe.

Lorsqu'on avait choisi deux champions pour décider de la vérité ou de la fausseté d'une accusation, il fallait, avant qu'ils en vinssent aux mains, qu'il intervînt sentence pour autoriser le combat. Quand le juge l'avait prononcée, l'accusé jetait un gage (d'ordinaire c'était un gant); ce gage de bataille était relevé par l'accusateur; après quoi on les mettait l'un et l'autre sous une garde sûre jusqu'au jour marqué pour le combat.

Si, dans l'intervalle, l'un des deux prenait la fuite il était déclaré infâme, et convaincu d'avoir commis le crime qu'on lui imputait. L'accusé, non plus que l'accusateur, n'obtenait la permission de s'en tenir là qu'en satisfaisant le seigneur pour la confiscation qu'il aurait dû avoir des biens du vaincu si le combat avait eu lieu.

Avant que les champions entrassent dans la lice, on leur rasait la tête, et ils faisaient serment qu'ils croyaient que les personnes dont ils soutenaient la cause avaient raison, et qu'ils les défendraient de toutes leurs forces. Leurs armes étaient une épée et un bouclier. Quelques uns disent qu'en Angleterre c'était le bâton et le bouclier. Lorsque les combats se faisaient à cheval, on armait les combattants de toutes pièces. Les armes étaient bénites par un prêtre avec beaucoup de cérémonies; chacun des combattants jurait qu'il n'avait point de charmes sur lui; et, pour s'animer, l'action commençait par des injures réciproques; puis les champions en venaient aux mains au son des trompettes. Après qu'ils s'étaient donné le nombre de coups marqués dans le cartel, les juges du combat jetaient une baguette pour avertir les champions que le combat était fini; s'il durait jusqu'à la nuit, ou qu'il finît avec un avantage égal des deux côtés, l'accusé était alors réputé vainqueur. La peine du vaincu était celle que les lois portaient contre le crime dont il était question: si le crime méritait la mort, le vaincu était désarmé, traîné hors du champ, et exécuté aussitôt, ainsi que la partie dont il soutenait la cause; s'il avait combattu pour une femme, on la brûlait.

Cette preuve par le combat avait quelque raison fondée sur l'expérience. Dans une nation uniquement guerrière, la poltronnerie suppose d'autres vices qui l'accompagnent ordinairement, comme la fourberie et la fraude.

La jurisprudence du combat judiciaire, et généralement des épreuves, ne demandant pas beaucoup d'étude, fut une des causes de l'oubli des lois saliques, des lois romaines et des lois capitulaires: elle est aussi l'origine du point d'honneur et de la fureur de notre nation pour les duels.

CHAMPION DU ROI. En Angleterre, lorsque le roi est couronné, un chevalier armé de pied en cap entre dans la salle de Westminster, jette son gantelet par terre, et propose un cartel à quiconque élè-

verait des doutes sur la légitimité des droits du nouveau souverain à la couronne. Cette coutume est très ancienne : l'histoire, sans en fixer l'origine, rapporte qu'en 1377, après le couronnement de Richard II, prince déposé dans la suite pour avoir voulu se mettre au-dessus des lois, Jean Dimmock fit l'office de champion en vertu d'un droit attaché à l'un de ses domaines situé dans le Lincoln, et ce domaine était le manoir de Scrivelby, qu'il avait du chef de sa femme.

CHANCELIER, du latin *cancellarius ;* car cette charge, sans être fort importante, était cependant connue à Rome. Ces officiers, qui étaient des espèces d'écrivains ou d'huissiers, se tenaient renfermés dans des bureaux entourés de grilles ou barreaux, en latin *cancelli,* d'où leur nom est dérivé. « Aiunt *cancellos* angustiores esse fenestras, quales utique hi qui libros describunt aptare sibi solent ad recipiendum lumen paginis ; unde et puto *cancellarios* eos appellari qui chartis conscribendis ex officio deputantur. »

(*Sancti Bernardi opera,* page 1459, t. I, *Paris,* in-fol., 1690.)

Chez les premiers Français établis dans les Gaules, les chanceliers étaient des hommes publics qui jouissaient déjà de quelque distinction à la cour de France dès le sixième siècle. La charge de référendaire se confondit au septième siècle avec celle de chancelier. Erkambolde, l'un des chanceliers de Lothaire, est le premier qui, dans un précepte royal de 852, ait souscrit avec la qualification de *regiæ dignitatis cancellarius.*

Cette dignité n'eut d'abord que des droits fort bornés. Louis-le-Jeune commença par y attacher celui d'assister au jugement des pairs. Ce premier pas fait, elle acquit bientôt ensuite d'autres degrés d'illustration. C'est surtout sous les rois de la troisième race qu'on vit s'accroître le pouvoir du chancelier.

Frère Guérin, évêque de Senlis, d'abord garde des sceaux sous Philippe-Auguste, et ensuite chancelier sous le règne de Louis VIII, releva beaucoup la dignité de cette charge ; il abandonna la fonction du secrétariat aux notaires et secrétaires du roi, se réservant seulement sur eux l'inspection. Il assista avec les pairs au jugement qui fut rendu, en 1224, contre la comtesse de Flandre.

Le chancelier était alors précédé par le connétable et par plusieurs autres grands officiers dont les offices ont été supprimés dans la suite, au moyen de quoi celui de chancelier est présentement le premier office de la couronne, et le chancelier a rang, séance et voix délibérative après les princes du sang.

Depuis Hugues-Capet, ce chef de la justice a presque toujours eu les sceaux. Anciennement il portait le deuil. Juvénal des Ursins assista aux funérailles de Charles VI, de Charles VII et de Charles VIII ; mais depuis long-temps le chancelier ne se trouve plus aux obsèques des rois, et il ne prend jamais le deuil.

CHANDELEUR. Cette fête, qui se célèbre le 2 février dans l'église romaine en mémoire de la présentation de Jésus-Christ au temple et de la purification de la sainte

Vierge, fut instituée par le pape Gélase en 492, ou par le pape Vigile en 536; elle tire son nom des cierges bénits qu'on y porte en procession, comme des symboles de la véritable lumière qui venait éclairer les gentils.

On lit dans un sermon d'Innocent III, que la fête de la Chandeleur a été substituée à celle de la déesse Cérès, où l'on faisait de grandes illuminations, et où les femmes portaient des chandelles (*Journal de Verdun*, 1713).

CHANDELLE. Les chandelles de suif furent dans le premier temps de leur invention, c'est-à-dire vers 1300, un objet de luxe: jusqu'alors on ne s'était éclairé qu'avec des éclats de bois, et probablement avec de l'huile, puisque les lampes étaient en usage chez les anciens.

Dans ce dernier temps, l'on est parvenu à faire une chandelle économique, qui peut remplacer dans les usages domestiques la bougie. Le procédé offre encore l'avantage d'utiliser des débris d'animaux, que l'on aurait rejetés. L'on fait bouillir des os pilés à petit bouillon; huit myriagrammes d'os fournissent, ainsi bouillis, plus d'un myriagramme quatre kilogrammes de graisse purifiée. Ces chandelles ne pétillent pas (*Nouveau dictionnaire des secrets des arts et métiers*).

CHANGE (*lettre de*). *Voyez* LETTRES DE CHANGE.

CHANOINE. Long-temps avant Charlemagne, et même encore après lui, il y avait peu de distinction entre les chanoines et les moines; les uns et les autres avaient des abbés pour chefs, un monastère ou cloître, un réfectoire et un dortoir communs, un vêtement uniforme; la seule différence qu'il y eût entre eux était que les chanoines ne se conformaient qu'aux *canons*, ce qui les faisait nommer *chanoines*, au lieu que les moines faisaient profession de suivre une *règle* plus austère, à laquelle ils s'obligeaient par des vœux : ce qui les a fait nommer *religieux* ou *réguliers*.

CHANSON. L'usage des chansons, dit J.-J. Rousseau, semble être une suite naturelle de celui de la parole, et n'est en effet pas moins général, car partout où l'on parle on chante; il n'a fallu pour les imaginer que déployer ses organes et fixer l'expression dont la voix est capable par des paroles dont le sens annonçât le sentiment qu'on voulait rendre ou l'objet qu'on voulait imiter. Ainsi les anciens n'avaient point encore l'usage des lettres qu'ils avaient celui des chansons. Leurs lois et leurs histoires, les louanges des dieux et des grands hommes furent chantées avant que d'être écrites; et de là vient, selon Aristote, que le même nom grec (*nomos*) fut donné aux lois et aux chansons. Orphée, Linus, etc., commencèrent par faire des chansons; c'étaient des chansons que chantait Eriphanis en suivant les traces du chasseur Ménalque; Thespis, barbouillé de lie, et monté sur des tréteaux, célébrait la vendange, Silène et Bacchus par des chansons à boire; toutes les odes d'Anacréon ne sont que des chansons; en un mot toute la poésie lyrique n'était proprement que des chansons.

Dans les premiers temps, dit M. de La Nauze, tous les convives,

chez les Grecs, chantaient ensemble, et d'une seule voix; dans la suite tous les convives chantaient successivement, chacun à son tour, tenant une branche de myrte, qui passait de la main de celui qui venait de chanter à celui qui chantait après lui.

Les Romains, imitateurs des Grecs, ne reçurent les chansons à boire que lorsqu'ils commencèrent à cultiver la musique. D'abord ils ne chantaient que les poëmes des Saliens, et quelques cantiques grossiers en l'honneur des dieux. Vers la fin de la république, lorsque les richesses et le luxe les eurent plongés dans les plaisirs et la débauche, ils firent un grand nombre de chansons de table, qu'ils chantaient ou seuls, ou en partie, en s'accompagnant de quelque instrument: Horace, le premier des Latins qui ait imité Alcée et Anacréon, nous l'apprend dans plusieurs de ses odes, qui ne sont que des chansons bachiques et galantes.

Les modernes ont aussi leurs chansons de différentes espèces, selon le génie et le goût de chaque nation; mais les Français, de l'aveu même des étrangers, l'emportent sur toute l'Europe dans l'art de les composer, sinon pour le tour et la mélodie des airs, au moins pour le sel, la grâce et la finesse des paroles.

CHANT DE L'ÉGLISE ou PLAIN-CHANT. Saint Ignace, disciple de saint Jean l'évangéliste, institua le premier le chant alterné des hymnes et des psaumes, qui, sous l'empire de Constance, fut répandu dans toutes les églises.

Saint Hilaire, évêque de Poitiers, composa plusieurs hymnes, et ce fut en ce temps-là, selon Isidore, que l'on commença à les chanter dans l'Occident.

Le chant ambroisien est une sorte de plain-chant dont l'invention est attribuée à saint Ambroise.

Le chant grégorien est une espèce de plain-chant dont l'invention est attribuée à saint Grégoire, et qui a été substitué dans la plupart des églises au chant ambroisien. M. Nivers, dans sa dissertation sur le chant grégorien, fait voir qu'il a été souvent altéré et corrompu, et qu'on a plusieurs fois tâché de lui rendre sa première beauté, mais qu'on ne pouvait empêcher qu'il n'y arrivât des changements, avant l'invention des notes, lesquelles, avant Arétin, ne consistaient que dans des points, des virgules, des accents; en quoi il est aisé de se tromper. *Voyez* PLAIN-CHANT.

CHANT-ROYAL. C'est sous Charles V qu'on imagina cette sorte de poëme ancien. Le chant royal est composé de cinq strophes ou couplets, chacun de onze vers, rangés comme on peut le remarquer dans l'exemple suivant, et terminé par un envoi.

Les rimes du premier couplet règlent celles des couplets suivants, qui doivent être les mêmes et dans le même ordre, de sorte que toute la pièce, composée de soixante-deux vers, y compris l'envoi, roule sur cinq rimes différentes dont les deux premières sont employées dix fois, la troisième et la dernière douze fois, et la quatrième dix-huit fois.

Le dernier vers du premier couplet sert de refrain ou d'intercalaire pour les suivants, qui doi-

vent finir de la même manière. L'envoi est une sorte d'explication de l'allégorie; car le sujet qui fait le corps de cette pièce est pour l'ordinaire emprunté de la fable, des métamorphoses, ou de quelque trait éclatant de l'histoire, d'où l'on tire à la fin quelque moralité.

L'envoi se fait communément en sept vers, quelquefois en cinq, semblables, pour les rimes, à un pareil nombre de vers pris à la fin des couplets précédents.

Les *chants royaux* se sont faits d'abord en vers de dix syllabes, et ensuite en vers de douze, parce-que les derniers sont plus propres aux pièces sérieuses.

Toutes les règles doivent s'observer avec rigueur dans ce genre de poésie, sans qu'il soit permis, ainsi que l'observe le P. Morgues, de mettre le simple dans un couplet et le dérivé dans l'autre, ou de mettre deux fois un terme en même sens. Ce qui fait le prix du chant-royal, c'est que, malgré cette contrainte, et la servitude de l'intercalaire ou refrain, que le sens doit ramener naturellement à la fin de chaque couplet, l'expression doit être noble et aisée, le tour poétique et majestueux; tout ce qui sent la licence en doit être banni. Pour donner à ce poëme toute la perfection dont il est susceptible, il semble au P. Morgues et à Démandre qu'il faudrait couper les couplets en ménageant des repos après le quatrième et le septième vers, ainsi que l'on fait dans les dizains.

Le sujet du chant-royal que l'on donne pour exemple est tiré de la fable.

Antée, géant de la Libye, fils de Neptune et de la Terre, demeurait dans les déserts de son pays, où il attaquait tous les passants et les faisait mourir, ayant fait vœu d'élever à Neptune un temple avec des crânes humains. Hercule combattit contre lui, et le jeta trois fois à terre, mais inutilement, parce-que sa mère lui donnait de nouvelles forces, de sorte qu'il se relevait avec plus de courage. Hercule, qui s'en aperçut, le souleva de terre, et l'étouffa entre ses bras.

ANTÉE,

chant royal.

Modèle des héros, Alcide infatigable,
Toi qu'un père immortel rendit trop odieux,
Des fureurs de Junon écueil inébranlable,
Toujours haï du ciel, toujours digne des cieux,
Ta valeur se fit jour jusqu'au sombre rivage.
De l'Olympe et des dieux lorsqu'Atlas se soulage,
Tu soutiens le fardeau qui fait plier Atlas.
Après douze travaux, après mille combats,
Tu penses respirer au bout de ta carrière,
Et tu ne t'attends point à te voir sur les bras
Un tyran qui triomphe en mordant la poussière.

Ivre de sang humain, de sang insatiable,
Antée, affreux Titan, croit honorer les dieux,
Gardant pour leurs autels les reliefs de sa table:
Que ne couvre-t-on pas d'un zèle spécieux!
De crânes entassés par un triste carnage
Il prépare à Neptune un sanguinaire hommage,
Tout un temple bâti de ce funeste amas.
Jusqu'où va la fureur des dévots scélérats!
A celle de ce monstre oppose une barrière;
Immole au dieu des flots, qui hait tels attentats,
Un tyran qui triomphe en mordant la poussière.

Vois, te tendant les mains, un reste déplorable
Des barbares repas du géant furieux;
A la trace du sang, suis, vengeur équitable,
L'homicide altéré qui dépeuple ces lieux.
L'implacable Junon, qui met tout en usage
Pour se venger sur toi de son époux volage,
Plus timide que toi te précède où tu vas:
Brave de son courroux les impuissants éclats;
Brave le désespoir d'une épreuve dernière
Qui garde pour trophée à ton bras déjà las
Un tyran qui triomphe en mordant la poussière.

Ah! je vous vois aux mains. Le Typhée effroyable,
Écumant de la bouche, étincelant des yeux,
Te destine en son temple un endroit remarquable:
Il pense avoir ta tête, ornement curieux.
Mais qu'elle soutient mal, cette inutile rage,
De tes coups redoublés le foudroyant orage!
Il chancelle; c'est fait: il tombe; quel fracas!
Victoire! Mais, que vois-je! il se relève, hélas!
Et sa chute lui rend sa vigueur tout entière

Je vois reprendre haleine, et raffermir ses pas,
Un tyran qui triomphe en mordant la poussière.

La Terre, en ce danger, mère trop pitoyable,
A son fils qui l'embrasse offre un secours pieux;
Étendu sur la poudre il devient indomptable,
Et le coup qui l'abat le rend victorieux.
Héros! tu n'en es point à ton apprentissage;
Tu lui fais perdre terre; il perd son avantage.
Les dieux, qu'il crut servir, font gloire d'être ingrats.
Lors, moins rude lutteur que pesant embarras,
Il vomit dans les airs son âme carnassière.
Ainsi devait trouver dans le ciel son trépas
Un tyran qui triomphe en mordant la poussière.

Envoi.

Prince, l'antiquité, sous cette double image,
Nous a peint le plaisir assailli du courage:
Le souvenir du ciel affaiblit ses appas,
Trop puissants sur un cœur voluptueux et bas,
Qui trouvent leur amorce au sein de la matière.
Terrestre, impérieux, le plaisir n'est-il pas
Un tyran qui triomphe en mordant la poussière?

(Extrait du *Gradus français.*)

CHANVRE. Le chanvre, dont on fait ce linge si nécessaire à la propreté et à la santé, est originaire de la Perse, d'où il passa en Égypte. Pythagore le rapporta de cette dernière contrée, car avant ce philosophe les Grecs n'en connaissaient point l'usage. (*Journal de Paris*, 1788.)

La province de Berry a été de toute antiquité renommée pour ses chanvres, et Bourges, sa capitale, est citée par Pline comme une des villes des Gaules dans les environs de laquelle venait, de son temps, le plus beau chanvre, et où se fabriquait une prodigieuse quantité de toile (*Année littér.*, 1768.) *Voy.* BROIE, *mécanique rurale.*

CHAPE. Ce mot, qui, comme *cape*, *capuchon* et même *chapeau*, dérive du latin *caput* (tête), servait dans l'origine à désigner un grand manteau surmonté d'un chaperon qui se relevait sur la tête. Cet ornement d'église s'appelait autrefois *pluvial*, parcequ'il servait à garantir de la pluie.

CHAPEAU. L'usage de porter un *chapeau*, tant pour orner que pour couvrir la tête, remonte, selon Winkelmann, aux temps les plus reculés, et les Athéniens s'en servaient, non seulement à la campagne, mais aussi à la ville. Dans l'île d'Égine, on portait cet ajustement de tête même au spectacle, et cela dès le siècle de l'ancien législateur, Dracon. On faisait aussi alors des chapeaux de feutre, comme nous le savons par ceux que portaient les Spartiates. Chez les Grecs, les gens de tout âge portaient des chapeaux. Quand les Athéniens eurent quitté la mode d'en porter dans la ville, les Romains la mirent en vogue à leur tour, et rien de plus ordinaire chez eux que cette coiffure, du moins dans la maison. Cependant l'usage le plus ordinaire était de le porter à la campagne, pour se préserver du soleil et de la pluie; pour cet effet, on avait soin d'en rabattre les bords. Au moyen des rubans dont il était garni, on pouvait l'attacher sous le menton; quand on voulait aller tête nue, on le jetait derrière les épaules, et il restait suspendu aux rubans attachés sous le menton.

En voyage ou exposées au soleil, les femmes, dit Winkelmann, portaient un chapeau à la thessalienne, assez semblable aux chapeaux de paille des femmes de Toscane, c'est-à-dire n'ayant presque point de fond. Les chapeaux des anciens étaient communéments blancs, comme nous en voyons sur plusieurs vases peints. Sophocle fait paraître Ismène, la plus jeune des filles d'Œdipe, coiffée d'un pareil chapeau, lorsque, s'étant évadée de Thèbes, elle vint joindre son père à Athènes.

Sous Charles VI, on commença à porter des chapeaux à la campagne; sous Charles VII, on en porta dans les villes, mais seulement en temps de pluie; sous Louis XI, ils étaient plus communs, et on en portait en tout temps. Louis XII reprit le mortier; mais François Ier s'en dégoûta, et prit le chapeau pour coiffure.

Le premier chapeau de castor, du moins dont il soit fait mention dans notre histoire, a été porté, en 1449, par Charles VII, lorsqu'il fit son entrée dans Rouen: ce chapeau était doublé de velours rouge, surmonté d'une houppe de fil d'or. Cependant les chapeaux, connus au milieu du quinzième siècle, n'étaient pas encore trop communs sous le règne de Henri IV. Les princes et les nobles commençaient à porter cet ornement de tête, relevé de plumes et de franges, tandis que les bourgeois conservèrent encore longtemps leurs chaperons.

Quand les hommes n'eurent plus pour ornement de tête que des chapeaux, diminutifs des chaperons, ces chapeaux étaient à bord ou à roue; ils n'étaient pas retroussés; on les doublait de fourrures; on les garnissait de franges d'or, de cordons, de perles et de pierreries; un cordon lié sous le menton servait à les assujettir.

L'usage des chapeaux était plus ancien en Bretagne de plus de deux cents ans, parmi les ecclésiastiques, principalement parmi les chanoines; mais ces chapeaux étaient comme des bonnets.

En 1250, le pape Innocent IV permit aux cardinaux de porter des chapeaux rouges; mais ces chapeaux n'ont été mis sur les timbres des armoiries que depuis l'an 1300. Avant cette époque on y voyait des mitres.

L'usage des chapeaux verts qui se trouvent dans les armoiries des archevêques et des évêques vient d'Espagne. Le P. Menestrier dit que l'usage du chapeau, pour tous les prélats, vient d'Espagne, où on le voit dès l'an 1400, et que Tristan de Salazar, Biscayen de nation, qui fut archevêque de Sens, l'introduisit le premier en France, en 1472.

« L'officier chargé du heaume le gardait lorsque le chevalier s'en était dessaisi pour entrer dans une église, ou dans un autre lieu respectable, et dans les nobles maisons où il arrivait. Nous pouvons croire que cet usage d'ôter son heaume a donné la première origine à l'usage de se découvrir dans les lieux et pour les personnes à qui l'on doit de la considération. »

(Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, tome I, page 22, Paris, 1781.)

CHAPELAIN, CHAPELLE. Comme la plus précieuse relique de l'oratoire des rois de France était la *chape* de saint Martin, l'oratoire où on la gardait fut nommé *chapelle* et les prêtres qui le desservaient furant nommés *chapelains*. Telle est l'origine de ce nom devenu commun à tous les oratoires et à tous ceux qui les desservaient. On trouve pour la première fois ce dernier nom dans l'article 2 du concile assemblé par Carloman en 742.

CHAPELET. M. Fleury, dans le discours préliminaire de son vingtième tome de l'*Histoire ecclésiastique*, rapporte l'origine du chapelet aux moines du onzième

siècle. Il dit que quand on institua les frères lais ou laïques dans ces ordres religieux, on leur prescrivit de réciter un certain nombre de *Pater*, à chacune des heures canoniales; et afin qu'ils s'en pussent acquitter, ils portaient des grains enfilés, d'où, selon lui, sont venus les chapelets.

Pierre Viret et Larrey disent que l'usage en fut établi par Pierre l'Hermite, personnage fameux dans l'histoire des croisades.

Les Orientaux ont des espèces de chapelets qu'ils appellent *chaînes*, sur lesquels ils font leurs prières, et récitent principalement les noms des perfections de Dieu.

Le chapelet des Turcs, qui est composé de quatre-vingt-dix-neuf grains, tire son origine des cent bénédictions que les Turcs doivent réciter tous les jours. *Voyez* ROSAIRE.

CHAPELET. On appelle ainsi cette rangée de boutons qui poussent à quelques personnes, sur le front. Ce mot *chapelet* se dit alors par allusion à cette couronne de romarin, que l'on nommait *chapelet*, qu'on mettait anciennement sur le front des nouvelles mariées. Les guirlandes de fleurs d'oranger qu'on leur fait porter aujourd'hui sont une suite de cet usage. Nos pères disaient *donner, bailler le chapelet à une fille*, pour dire la marier. (*Voyez* de Brieux, *De quelques coutumes anciennes*, page 53. Caen, 1672.)

CHAPELET. Machine hydraulique propre à l'épuisement des eaux, inventée, selon M. Perrault, par M. Francini, gentilhomme français, originaire de Florence. Elle a été exécutée, environ l'an 1680, à la Bibliothèque du Roi, à Paris.

CHAPELLE. *Voyez* CHAPELAIN.

CHAPERON. Cette coiffure a été en usage en France jusqu'au règne de Charles VII; les grands seigneurs et le peuple portaient des chaperons à longue queue, tels qu'on en voit dans les cloîtres. Pour saluer, on reculait son chaperon comme font les moines.

CHAPON. Il paraît que l'usage de châtrer les coqs pour les engraisser est fort ancien, et que cette pratique fut inventée par les habitants de Délos: c'est pourquoi les anciens désignaient sous le nom de *déliaques* ceux qui étaient chargés de châtrer ces oiseaux.

CHAR. « Dans le dixième tome du *Recueil des historiens des Gaules*, par D. Bouquet, qui contient les monuments appartenants aux règnes de Hugues-Capet et de Robert son fils, on trouve *carrum, carretum, carrada*, du mot tudesque *karr*, d'où sont venus les mots *char*, *charretée*, *charrette*. » (G. Gley, *Langue et littérature des anciens Francs*, p. 15. Paris, 1814.)

Toutes les voitures avaient autrefois le nom de char; maintenant on ne le donne qu'à celles qui sont traînées avec magnificence et dont on se sert dans les fêtes publiques.

Les uns attribuent l'invention des chars à Erichthonius, roi d'Athènes, d'autres à Tlépolème ou à Trochilus; quelques uns en font honneur à Pallas. Ce qui paraît certain, c'est que l'usage des chars est fort ancien; il subsistait plus de trois mille ans avant l'ère chrétienne, puisqu'il est dit que Salomon en entretenait un très grand nombre pour promener ses sept

cents femmes et ses trois cents concubines.

Plusieurs nations ont disputé à l'Égypte la gloire atroce d'avoir inventé les chariots armés de faux; Xénophon en fait honneur à Cyrus, Ézéchias à un roi de Macédoine, et Ctésias à Sémiramis.

« Les principaux chars des anciens, que l'on remarque sur les monuments, sont les chars armés de faux, les chars pour la course, les chars de triomphe et les chars couverts. Les premiers n'étaient que pour la guerre. Autant qu'on peut en juger par les anciens monuments, ces chars n'avaient que deux grandes roues auxquelles les faux étaient adaptées; on armait aussi le timon de fortes pointes, et le derrière du char était garni de morceaux de fer tranchants, pour empêcher que l'on y montât. Les chars pour la course étaient une espèce de coquille montée sur deux roues, plus haute par-devant que par-derrière, avec un timon fort court, auquel on attachait quatre chevaux de front. Les chars de triomphe avaient une forme ronde: le triomphateur se tenait debout, et conduisait lui-même les chevaux. On se servait aussi de ces chars dans d'autres cérémonies; on y portait les images des dieux dans les jours de supplications ou prières publiques; on y plaçait les statues de ceux dont on faisait l'apothéose, et des familles illustres qui assistaient à la fête. Les consuls qui entraient en charge y étaient également conduits. On y attelait deux chevaux. L'histoire remarque cependant que Camille entra ainsi triomphant dans Rome, pompe qui devint ordinaire par la suite, mais qui, cette fois, blessa des yeux républicains. Sous les consuls, les chars étaient dorés; sous les empereurs, ils furent d'ivoire, ou même d'or; on les arrosait de sang pour leur donner un air martial. Les chars couverts étaient distingués des autres par un dôme cintré; ils étaient à l'usage des pontifes et vraisemblablement des femmes. » (Extrait du *Dictionnaire de la fable*, 4e édit.)

CHARIOT. L'usage des *chariots* est très ancien chez certains peuples. Ils étaient communs en Égypte dès le temps de Jacob. J'observerai à ce sujet, dit Goguet, que, suivant toutes les apparences, on n'aura pas d'abord imaginé d'évider les roues, c'est-à-dire de les composer de jantes et de raies. Dans les premiers temps on les aura faites pleines et massives, telles que le sont encore les roues des voitures au Japon. L'antiquité attribuait aux Phrygiens l'invention des chariots à quatre roues dont on se sert pour le transport des marchandises.

Chariot a vapeur. La France revendique l'invention des chariots à vapeur, dont M. Blenkinsop, en Angleterre, a fait une si utile application pour le transport des houilles de Newcastle. Un chariot à vapeur traîne à sa suite, sur un chemin de fer, quatorze chariots ordinaires, chargés chacun de quatre mille pesant de houille; ce qui fait, poids total, cinquante-six mille. Si l'on ajoute le poids des chariots, qui, attachés à la suite les uns des autres, augmentent encore la résistance par les frottements, l'on pourra se faire une idée de la puissance des chariots nouvellement mis en usage. En ren-

dant hommage à nos rivaux d'outre-mer, nous ne pouvons ravir à MM. Montgolfier et Cugnot la gloire de l'invention. Montgolfier avait construit un petit char à vapeur, dans lequel il promenait sa famille dans les allées de son jardin. En 1770, M. Cugnot, ingénieur militaire, présenta une voiture à trois roues, portant une machine à vapeur destinée à la mettre en mouvement. Cette voiture fut exécutée à l'arsenal de Paris, aux frais du trésor royal, par les ordres du premier ministre, le duc de Choiseul; mais ces premiers essais ne parurent pas satisfaisants. *Voyez* VAPEUR.

CHARITÉ. L'utile et respectable établissement des filles de la charité, dites *sœurs grises*, destinées à soigner les pauvres malades, eut en 1643 pour fondatrice Louise de Marillac, veuve de M. Legras, secrétaire des commandements de la reine. Cette pieuse dame les mit sous la conduite de saint Vincent de Paul, instituteur de la mission, et dont les successeurs ont continué d'être chargés de la même direction.

CHARRUE. C'est à Osiris que les Égyptiens attribuaient l'invention de la charrue.

Primus *aratra* manu solerti fecit Osiris.
(TIBUL., lib. I, eleg. VII, vers. 29.)

Les Phéniciens faisaient remonter cette invention à Dagon. Dès le temps de Jacob, on labourait dans l'Arabie avec des bœufs, ce qui suppose l'usage de la charrue. Les Chinois prétendent tenir cet instrument du labourage de Chin-hong, successeur de Fo-hi; les Grecs, de Cérès, reine de Sicile, et de Triptolème, roi d'Éleusis. La charrue des anciens était bien moins compliquée que la nôtre. Dans l'origine, ce n'était qu'un morceau de bois très long et courbé de manière qu'une partie entrait dans la terre, et l'autre servait à atteler les bœufs : il n'y avait point de roue, on y avait seulement ajouté un manche pour que le conducteur pût la diriger à sa volonté; il n'y entrait ni fer ni autre métal. On fit ensuite une charrue de deux pièces : l'une longue pour atteler les bœufs, l'autre courte pour entrer dans la terre; elle ressemblait à une ancre: telles étaient les charrues dont les Grecs se servaient. Pline attribue aux Gaulois l'invention de la charrue montée sur des roues.

Combien il y a loin de ces premiers essais au degré de perfection où l'on a porté cet instrument, l'un des plus utiles à la société! A différentes époques, les agronomes, les mécaniciens et les sociétés savantes s'exercèrent ou proposèrent des prix pour arriver à perfectionner la charrue et en faire l'application à plusieurs usages. Pour économiser le temps et la peine, on a multiplié les socs. Dans le département du Rhône, M. Riche s'est servi d'une charrue à neuf socs, avec une herse à sa suite. Une machine a été inventée par M. Jaravaglia pour labourer la terre sans chevaux ni bœufs. Une charrue à vent a été présentée par M. Grenier de Sainte-Cécile, département de Vaucluse; une autre verse le grain dans le sillon que vient de creuser son soc. M. Molard, ancien directeur du Conservatoire des arts et métiers, présenta, en 1816, une charrue à deux ceps, en usage dans la

Prusse, qui paraît être la même que celle dont on se sert depuis long-temps en Asie, et que les Chinois connaissaient. Les lecteurs curieux peuvent consulter les *Mémoires de l'académie des sciences*, et les modèles que renferme notre Conservatoire, le plus beau monument élevé à la gloire des arts. *Voyez* LABOURAGE.

CHARTE CONSTITUTIONNELLE. Les Français conserveront long-temps le souvenir du roi philosophe et éclairé dont ils ont reçu la charte, monument de sagesse et de bonté. Louis XVIII, après son retour en France, le 3 mai 1814, donna la charte le 4 juin de la même année.

CHARTE (LA GRANDE). Cette ancienne patente accordée par Henri III, roi d'Angleterre, la neuvième année de son règne, et confirmée par Édouard Ier, est la base des droits et de la liberté de la nation anglaise.

Le 21 janvier 1264, saint Louis, choisi pour arbitre, confirme la grande charte et celle des forêts, les regardant comme le droit commun des Anglais et le rempart de leur liberté.

Le chevalier *Robert Cotton* étant allé chez un tailleur, trouva qu'il allait faire des mesures de la grande charte d'Angleterre, en original, avec les seings et tous les sceaux. Il eut pour quatre sols cette pièce rare qu'on avait crue si long-temps perdue, et qu'on n'espérait pas pouvoir jamais recouvrer.

CHARTREUSE. C'est le nom d'une montagne isolée du Dauphiné, où saint Bruno bâtit le premier monastère de son ordre.

« Saint Bruno et ses six compagnons s'adressèrent à l'évêque de Grenoble, pour le consulter sur le dessein qu'ils avaient formé de quitter le monde. Il leur conseilla de se retirer dans un désert de son diocèse, où il les conduisit en 1084. Ce désert, appelé *Chartreuse*, donna depuis son nom à l'ordre qui y avait pris naissance. » (*Abrégé des vies des saints*, par Godescard, t. II, pag. 3.)

DESCRIPTION DE LA GRANDE CHARTREUSE.

Elle porte ses pas aux monts silencieux
Où Bruno réunit ses ermites pieux,
Thébaïde nouvelle au repentir ouverte,
Où l'homme veille en paix sur sa tombe entr'ouverte.
Du temple de Bruno son œil a vu la tour;
Il tressaille, il s'incline, il s'élance au séjour
Où, courbé sous la cendre et chargé de la haire,
Veilla, pria, souffrit, cet ardent solitaire.
Des bois profonds et sourds la sépulcrale horreur,
Des cloîtres noirs et longs la muette terreur,
Le sanctuaire obscur et la voûte gothique,
Qui des pieuses nuits prolonge le cantique,
Les funèbres flambeaux dans l'ombre pâlissants,
De la voix de l'airain les airs retentissants,
Le cimetière avide où chaque cénobite
Contemple, en méditant, la tombe qui l'invite,
Tout frappe, tout émeut son cœur épouvanté,
Et la mort l'avertit de l'immortalité.

HOUDAN-DESLANDES, *La Nature sauvage et pittoresque*, ch. I.)

CHARTREUX. Cet ordre fut fondé en 1084 par saint Bruno, natif de Cologne, d'abord chanoine de Saint-Cunibert, ensuite de Notre-Dame de Rheims, et un des plus savants théologiens de son siècle. *Voyez* CHARTREUSE.

Dans des déserts moins doux, de l'amour ignorés,
Je verrai de Bruno les disciples sacrés,
Enfants silencieux de la mélancolie,
Au pied des monts Alpins élevant des autels,
Près de la mort, loin des mortels,
Maudire saintement le bienfait de la vie.
De ce vallon sacré vertueux habitants,
Qui savourez le spectacle terrible
Du cercueil, des rochers, des neiges, des torrents,
Votre vie est affreuse au lieu d'être paisible:
Ce n'est qu'au voyageur que ce lieu paraît beau;
Il s'arrête un instant, philosophe sensible,
Entre la vie et le tombeau.

(M. DE CHOISY, *Le Retour du printemps*, pièce insérée dans *l'Almanach des Muses*, 1788).

Les chartreux doivent leur établissement, en France, à saint Louis, qui leur donna, à Paris, le palais du roi Robert Ier, que personne n'osait habiter depuis long-temps, parcequ'on croyait qu'il y revenait des esprits. Ils en prirent possession le 21 novembre 1237.

CHARYBDE (en latin *Charybdis*). Gouffre dangereux à l'entrée du détroit de Messine, sur la côte de Sicile. Les eaux y décrivent des cercles ou plutôt des lignes spirales qui les rapprochent continuellement du centre, où elles semblent se précipiter avec grand bruit, engloutissant tout ce qu'elles ont entraîné. Ce qui a été ainsi englouti est rejeté du fond du gouffre, et l'on voit flotter à vingt lieues du Charybde les débris des vaisseaux qui y ont péri. Quoiqu'il y ait beaucoup à rabattre de ce que les anciens ont rapporté du Charybde, on ne peut assurer que ce passage soit sans danger. Un voyageur moderne, qui par curiosité voulut reconnaître ce gouffre, rapporte que la barque où il était avec quelques voyageurs, étant parvenue sur les bords, fut aussitôt entraînée, et qu'après avoir fait plusieurs grands tours, elle arriva au milieu qui leur parut un peu plus bas que les bords; que néanmoins elle n'y fut pas engloutie, mais qu'on ne put l'en relever qu'à force de rames; enfin qu'un matelot qui se jeta dans l'abîme ne reparut qu'après un demi-quart d'heure, et eut beaucoup de peine à remonter, à cause de la rapidité de l'eau, qui en tournoyant s'abîme comme dans un grand trou. On sait ce que rapporte le P. Kircher, d'après les archives du royaume de Naples, au sujet d'un plongeur habile, surnommé *le Poisson Colas*, qui plongea dans le Charybde, pour satisfaire la curiosité de Frédéric, roi de Naples. Il en revint tout hors de lui-même, rapportant néanmoins une coupe d'or que le roi y avait fait jeter. Interrogé sur ce qu'il avait vu, et sur ce qui l'avait si fort effrayé, il répondit que du fond de la mer sortait une rivière très forte, à laquelle l'homme le plus robuste aurait peine à résister; que le fond est plein de rochers qui présentent leurs pointes aiguës, du milieu desquels s'élancent des torrents rapides dont les courants opposés causent un tournoiement violent dans les eaux; enfin que le creux de ces rochers était plein de poissons d'une grandeur monstrueuse. Colas, ayant plongé une seconde fois dans le Charybde, à la prière du roi, n'en revint pas. (*Géographie de Virgile*, par Helliez, p. 61.)

CHASSE. La chasse est un exercice auquel les hommes se sont toujours livrés avec passion. L'Écriture s'accorde avec la fable pour nous représenter, dès les temps les plus reculés, les hommes faisant la guerre aux animaux pour se couvrir de leurs peaux et se nourrir de leurs chairs. Nemrod, petit-fils de Noé, était un grand chasseur. Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar, se distingua dans cet exercice, et David faisait la guerre aux animaux qui attaquaient les troupeaux de son père.

Diane était la patronne ou la déesse des chasseurs. Chiron, qui eut pour élèves la plupart des héros de l'antiquité, fut instruit dans l'art de la vénerie par Diane et

par Apollon. On attribue à Pollux la gloire d'avoir le premier dressé des chiens à la chasse, et personne ne dispute à Castor celle d'avoir dressé les chevaux à la course du cerf. Les Babyloniens et les Mèdes passent pour avoir beaucoup aimé la chasse; ces derniers avaient de grands parcs dans lesquels ils tenaient renfermés des lions, des sangliers, des léopards et des cerfs.

Les Grecs, dès les temps héroïques, étaient passionnés pour la chasse. On lit dans Homère qu'Ulysse fut blessé à la cuisse par un sanglier, et qu'il en porta la marque toute sa vie. Les Grecs étaient fort jaloux d'avoir des chiens bien dressés ; ils leur donnaient différents noms, et les distinguaient selon les pays d'où ils venaient. La chasse aux oiseaux avec l'épervier ou le faucon ne leur était pas inconnue.

Les Romains regardèrent toujours la chasse comme un exercice honnête. Paul-Émile fit présent à Scipion d'un équipage de chasse semblable à ceux des rois de Macédoine; et le jeune héros, après la défaite de Persée, chassa pendant tout le temps que les troupes restèrent dans le royaume de ce prince. Pompée, vainqueur des Africains, se livra chez ce peuple aux plaisirs de la vénerie. Les Romains allaient à la chasse dans les forêts, à la campagne, et, dans les derniers temps de la république, dans des parcs où l'on tenait renfermées des bêtes de toute espèce. La chasse aux chiens leur paraissait la plus noble, ce qui n'empêchait pas qu'ils ne fissent, au rapport de Pline, la chasse aux oiseaux avec le faucon et l'épervier.

En France, dans le commencement de la monarchie, la chasse était libre de même que chez les Romains.

La loi salique contenait bien plusieurs règlements pour la chasse; mais on ne trouve aucune loi qui en restreignît la liberté naturelle. La loi salique semble plutôt supposer qu'elle était encore permise à toutes sortes de personnes indistinctement.

On ne voit pas précisément en quel temps la liberté de la chasse commença à être restreinte à certaines personnes et à certaines formes. Il paraît seulement que, dès le commencement de la monarchie, les princes et la noblesse en faisaient leur amusement, lorsqu'ils n'étaient pas occupés à la guerre; que nos rois donnaient dès lors une attention particulière à la conservation de la chasse; que, pour cet effet, ils établirent un maître veneur, appelé depuis *grand veneur*, qui était un des quatre grands officiers de leur maison; et que, sous ce premier officier, ils établirent des forestiers pour la conservation de leurs forêts, des bêtes fauves et du gibier.

Dès le temps de la première race, le fait de chasse dans les forêts du roi était un crime capital, témoin ce chambellan que Gontran, roi de Bourgogne, fit lapider pour avoir tué un buffle dans la forêt de Vassac, autrement de Vangenne.

Sous la seconde race, les forêts étaient défensables; Charlemagne enjoint aux forestiers de les bien garder; les capitulaires de Charles-le-Chauve désignent les forêts où ses commensaux ni même son

fils ne pourraient chasser; mais ces défenses ne concernaient que les forêts, et non la chasse en général.

Vers la fin de la seconde race et au commencement de la troisième, les gouverneurs des provinces et villes, qui n'étaient que de simples officiers, s'étant attribué la propriété de leur gouvernement à la charge de l'hommage, il y a apparence que ces nouveaux seigneurs et autres auxquels ils sous-inféodèrent quelque portion de leur territoire, continuèrent de tenir les forêts et autres terres de leur seigneurie en défense par rapport à la chasse, comme elles l'étaient lorsqu'elles appartenaient au roi.

Il était défendu dès lors, soit aux nobles, soit aux roturiers, de chasser dans les forêts du roi et sur les terres d'autrui en général; mais on ne voit pas qu'il fût encore défendu, soit aux nobles, soit aux roturiers, de chasser sur leurs propres terres.

CHASSE *de saint Hubert*. Il est certain que, dès le dixième siècle, on invoquait saint Hubert pour réussir dans l'exercice de la chasse. Il est vraisemblable que ce saint n'est devenu le patron des chasseurs qu'à l'occasion de la saison dans laquelle eut lieu la translation de son corps chez les moines d'Andain, dans la forêt des Ardennes. Elle se fit dans le temps auquel Louis-le-Débonnaire avait coutume de chasser dans ces quartiers-là. La cérémonie de la translation donna naissance au fameux pèlerinage à saint Hubert; les chasseurs qui accompagnaient le roi y prirent part et communiquèrent ensuite leur dévotion à d'autres chasseurs du royaume. Ce qui contribua le plus aux progrès de cette dévotion, dès qu'elle eut commencé, c'est qu'il s'éleva une opinion que saint Hubert avait été lui-même chasseur avant d'être évêque de Liége. La dévotion fondée sur ce principe devint si grande de la part des chasseurs, dans toute l'étendue des Ardennes, même avant le onzième siècle, que c'était une coutume universellement reçue chez tous les seigneurs de ce pays d'offrir à saint Hubert les prémices de leur chasse, et de lui faire présent de la dixième partie de tout le gibier qu'ils prenaient chaque année.

Dans les pays plus éloignés, où l'on n'a pu faire de semblables offrandes, les chasseurs se sont contentés de marquer leur dévotion à saint Hubert, en choisissant le jour de sa translation pour l'employer à la chasse. Cette manière de célébrer une fête en l'honneur de ce saint paraît autorisée par l'usage de plusieurs siècles; et, de tout temps, les chasseurs ont eu soin de faire dire ce jour-là, de grand matin, une messe à laquelle ils ne manquent point d'assister.

CHATELET (GRAND-). Il n'existe, dit M. Dulaure, dans son *Histoire de Paris,* aucune notion certaine sur l'origine de cette forteresse. Il est probable que Louis-le-Gros, à la place d'une tour en bois qui s'élevait, sous la seconde race, à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change, fit construire une autre tour ou forteresse, aussi en bois, mais plus considérable.

C'est sous le règne de Louis VII, fils de Louis-le-Gros, qu'on a des preuves certaines de l'existence

de cette forteresse. Dans une charte de ce roi, de l'an 1147, on lit qu'il fit don à l'abbaye de Montmartre de la place des Pêcheurs, située entre la maison des Bouchers et le Châtelet du roi. Ces mots *Châtelet du roi*, qui, dans aucun acte postérieur, ne se trouvent plus réunis, portent aussi à croire qu'ils signifiaient le *Châtelet bâti par le roi.*

On sait aussi avec certitude que ce Châtelet, sous le même règne de Louis VII, était la demeure du prevôt de Paris. Cette forteresse en bois ou en pierre a pu être construite sous le roi précédent, Louis VI, prince bien plus entreprenant que son fils. Voilà, ajoute M. Dulaure, tout ce que la disette des monuments historiques me permet de dire en faveur de ma conjecture, qui est bien plus vraisemblable que celle qui fait remonter la construction de cette forteresse au temps de Jules César.

Cet édifice a été démoli quelques années après que la révolution eut commencé, et l'on a élevé une fontaine sur la place qu'il occupait.

CHATELET (PETIT-). Un tarif, cité par Saint-Foix, nous apprend que c'était au passage du Petit-Châtelet que se percevaient, du temps de saint Louis, les péages et droits d'entrée; mais il paraît que cette espèce de forteresse, située à l'extrémité méridionale du Petit-Pont, n'était construite qu'en bois, puisqu'une inondation extraordinaire de la Seine, arrivée le 20 décembre 1296, renversa le Petit-Châtelet ainsi que plusieurs bâtiments. « Charles V, dit M. Dulaure dans son *Histoire de Paris*, le fit reconstruire en pierre, en 1369, par le prevôt de Paris, Hugues Aubriot, dans le dessein de contenir la turbulence des écoliers de l'Université, dont les émeutes se renouvelaient fréquemment. Charles VI, en 1402, destina cette forteresse sombre, ou espèce de prison, à la demeure du prevôt de Paris, comme un logement honorable. »

En 1782, cet édifice, qui obscurcissait et attristait le voisinage, et sous lequel était une route étroite, gênante et dangereuse pour les passants, fut enfin démoli; et cette démolition répandit la salubrité et la lumière dans ce quartier qui, depuis long-temps, en était privé par cette vieille et hideuse construction.

CHAUSSURE. La chaussure en usage du temps d'Abraham consistait dans des espèces de sandales attachées avec des courroies. Les Grecs, dès les siècles héroïques, se servaient de souliers, mais non pas habituellement. Ils ne les prenaient que lorsqu'ils voulaient sortir. On ne voit pas bien, dit Goguet, quelle pouvait être la forme de ces souliers. Les hommes portaient aussi des espèces de bottines faites de cuir de bœuf, qui se mettaient à cru sur la jambe.

Chez les anciens, la chaussure des femmes était ou des souliers ou de simples sandales (*voyez* ce mot); mais la forme et la matière dont ils étaient faits ont beaucoup varié. On sait que les Égyptiens ont employé pour leur chaussure l'écorce de l'arbre appelé papyrus.

Une loi de Lycurgue ordonnait aux Spartiates de marcher nu-pieds: aussi ne portaient-ils des souliers que lorsque, devenus

hommes, ils étaient obligés de marcher de nuit, d'aller à la chasse ou à la guerre. Au reste, leur chaussure était différente de celle des autres Grecs; elle ressemblait assez à un soulier plat qui envelopperait tout le pied : elle était pour l'ordinaire de cuir rouge, mais simple et sans ornement. La chaussure des femmes était un peu plus haute que celle des hommes, mais moins que celle des filles, qui en portaient une fort élevée et qui approchait du cothurne.

A Athènes, ceux qui se piquaient de mener une vie plus austère que les autres ne portaient jamais de souliers que lorsqu'il faisait grand froid ou qu'ils avaient à passer par des chemins fort rudes. Cependant les Athéniens avaient différentes sortes de chaussures : les unes couvraient entièrement le pied, les autres en laissaient une partie découverte; elles étaient communes aux deux sexes. La matière des chaussures à Athènes était de cuir préparé : la couleur uniforme pour les hommes était le noir ; les femmes en portaient de différentes couleurs, qu'elles faisaient orner d'or, d'argent, d'ivoire et de pierreries. Les Grecs avaient une chaussure particulière pour les gens de guerre; elle ressemblait à une bottine sans soulier, couvrait toute la jambe, et était ordinairement d'un cuir fort dur.

Les anciens Romains, à l'imitation des Grecs, ne portaient des souliers ni à la ville, ni à la campagne; l'usage n'en vint à Rome qu'avec le luxe et les richesses de l'Asie. Ceux qui conservèrent les mœurs austères des beaux temps de la république allaient toujours nu pieds. Le luxe et la mollesse varièrent souvent la mode des chaussures à Rome. On lit dans Cicéron que, de son temps, il y avait une sorte de souliers à la grecque, qu'on appelait *sicyonium*, dont se paraient les jeunes débauchés, et que les personnes graves regardaient comme indécente. Quant aux chaussures qui laissaient une partie du pied à découvert, elles étaient communes aux deux sexes, comme en Grèce, sans autre différence, sinon que celles des femmes étaient plus légères que celles des hommes.

Dans les premières guerres de notre révolution, pour empêcher les soldats de vendre aux bourgeois les souliers qui leur étaient fournis, on distingua la chaussure des derniers par la pointe, tandis que les soldats portaient des souliers terminés carrément.

Chez les Romains, les magistrats et les empereurs portaient des souliers de soie rouge et aussi de toile de lin fort blanc, brodée et enrichie de perles et de diamants. C'est ainsi qu'en ont porté l'empereur Antonin, surnommé le Philosophe, et ses successeurs jusqu'à Constantin. Le commun des bourgeois romains avaient des souliers noirs, et les femmes des souliers blancs. Les sénateurs portaient à leurs souliers, sur la cheville, et non sur le coude-pied, une espèce de boucle que Juvénal appelle *luna*, et d'autres *lunula;* elle avait en effet la forme d'un croissant ou d'un C, qui marquait le nombre centenaire, parcequ'au commencement les sénateurs patriciens étaient au nombre de cent. Ces lunes ou boucles étaient ordinairement d'ivoire, et

quelquefois d'or ou d'argent. Dans les cérémonies, les magistrats et les généraux portaient des souliers rouges; les esclaves marchaient nu-pieds.

Nos anciens Français, dit le moine de Saint-Gall, avaient des chaussures dorées par dehors et ornées de courroies et de lanières longues de trois coudées; telle était la chaussure de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Jean-Pierre Puricelli, dans ses *Monuments de la basilique Ambrosienne*, décrit la chaussure de Bernard, fils de Pépin, roi d'Italie, dont le corps y fut trouvé et levé de terre. Ses souliers, dit-il, étaient encore entiers; ils étaient de cuir rouge, et la semelle était de bois : ils étaient si justes, si bien faits à chaque pied et aux doigts de chaque pied, que le soulier gauche ne pouvait servir au pied droit, ni le droit au pied gauche, finissant en pointe du côté du gros doigt.

Sous le règne de Philippe-le-Bel, on vit s'établir une chaussure bizarre qu'on nommait *souliers à la Pouline*, du nom de *Poulin* son inventeur; elle finissait en pointe plus ou moins longue, selon la qualité des personnes : elle était de deux pieds pour les princes et les grands seigneurs, d'un pied pour les riches, et d'un demi-pied pour les gens du commun. C'est de là qu'est venu le proverbe, *Sur quel pied est-il? Il est sur un bon pied.* Quelquefois on l'ornait de cornes ou de griffes, ou de quelque autre figure grotesque.

M. Barnet obtint en 1816 un brevet d'importation pour la chaussure *corioclave*, dont un cordonnier de Philadelphie était l'inventeur. Dans cette chaussure, la semelle, au lieu d'être retenue au reste du soulier par du fil ciré, est fixée par de petites fiches en fer ou en cuivre, rivées en dedans, et disposées dans un ordre agréable à l'œil. La semelle, ainsi retenue, s'use en même temps que les fiches, sans pouvoir se détacher, et le soulier en dure plus long-temps.

CHEMIN. Il est à présumer qu'il y eut des grands chemins aussitôt que les hommes furent rassemblés en assez grand nombre sur la surface de la terre, pour se distribuer en différentes sociétés séparées par des distances. Il y eut aussi vraisemblablement quelques règles de police sur l'entretien des chemins dès ces premiers temps, mais il ne nous en reste aucun vestige. Cet objet ne commence à nous paraître traité comme étant de quelque importance, que pendant les beaux jours de la Grèce. Le sénat d'Athènes y veillait; Lacédémone, Thèbes et d'autres états en avaient confié le soin aux hommes les plus éminents : il ne paraît cependant pas que cette ostentation de police eût produit de grands effets en Grèce, s'il est vrai que les routes ne fussent pas même alors pavées. Il était réservé à un peuple commerçant de sentir l'avantage de la facilité des voyages et des transports: aussi attribue-t-on aux Carthaginois le pavement des premières voies. Les Romains ne négligèrent pas cet exemple; et cette partie de leurs travaux n'est pas une des moins glorieuses pour ce peuple, et ne sera pas une des moins durables. Le premier chemin qu'ils aient construit passe pour le plus

beau qu'ils aient eu : c'est la *voie Appienne*, ainsi appelée d'*Appius Claudius*. Ils firent construire ensuite la *voie Aurélienne*, puis la *voie Flaminienne*, auxquelles ils en ajoutèrent un grand nombre ; en sorte que des chemins spacieux, solides et ornés de mille en mille de colonnes de marbre, s'étendaient de tous côtés depuis les extrémités occidentales de l'Europe et de l'Afrique, jusque dans l'Asie mineure, et faisaient environ quarante mille lieues de France.

Jusqu'au règne de Charlemagne, nous ne voyons pas qu'on se soit occupé en France des chemins publics; c'est le premier de nos rois qui y ait fait travailler; mais ils furent ensuite négligés pendant près de trois cent soixante-dix ans. Philippe-Auguste fit paver, en 1184, la ville de Paris, et nomma des officiers pour veiller aux ponts et chaussées. Henri IV créa l'office de grand-voyer, en faveur de Sully. Le gouvernement s'est réservé depuis la direction immédiate de cette intéressante partie de l'administration, et il est parvenu à rendre les principales routes du royaume agréables, commodes et sûres.

CHEMINÉE. Beaucoup d'auteurs supposent que les anciens n'avaient point de cheminées, et que, pour se chauffer, ils étaient obligés de se tenir auprès de brasiers pleins de charbons allumés. La découverte d'Herculanum, où l'on n'a trouvé aucune cheminée dans les maisons, semblerait appuyer cette conjecture. Cependant Octavio Ferrari, savant italien, prouve que les cheminées ont été en usage chez les anciens; et il s'appuie de plusieurs passages de leurs auteurs qui semblent ne laisser aucun doute à cet égard. M. Perrault pense que, si les anciens avaient des cheminées, elles étaient fort rares, par la raison que Vitruve n'a point expliqué la manière dont on devait les construire.

Mais du silence de Vitruve on peut seulement conjecturer qu'il y avait peu de cheminées, et que l'usage des étuves avait fait négliger chez les anciens cette partie du bâtiment que le froid de notre climat nous a contraints de soigner particulièrement dans nos habitations.

Encore aujourd'hui, les cheminées ne sont point en usage à Venise dans ce qu'on appelle *un' apartamento nobile ;* aussi les Vénitiens y gardent-ils leurs manteaux, et vont de temps en temps dans une pièce voisine se chauffer à un vase de fonte nommé *coghera*, où brûlent de petits morceaux de bois blanc, *legna dolci :* c'est du moins ce qui se pratiquait encore dans cette ville en 1793.

On plaçait autrefois sur les cheminées des tableaux ou d'énormes bas-reliefs ; mais aujourd'hui on les décore de glaces qui, par leurs répétitions avec celles qu'on leur oppose, forment des tableaux mouvants, lesquels agrandissent et animent les appartements, et leur donnent un air de gaieté et de magnificence. Cette nouveauté est due à M. Cotte.

CHÊNE. Cet arbre était consacré à Jupiter; aussi, lorsqu'un chêne était frappé de la foudre, cet évènement était d'un mauvais augure. Il était aussi consacré à Rhéa ou à Cybèle. Les Gaulois avaient pour cet arbre une si grande vénération,

qu'ils en faisaient, pour ainsi dire, en même temps, leur temple et leur dieu. La statue de leur Jupiter, dit Maxime de Tyr, n'était qu'un chêne fort élevé. *Voyez* Gui.

CHÊNE ROYAL ou CHÊNE DE CHARLES. Cette constellation de l'hémisphère méridional, qu'on ne voit point sur notre horizon, est une de celles que Halley a observées en 1667 à l'île de Sainte-Hélène. Il lui a donné ce nom en mémoire du chêne où Charles II, roi d'Angleterre, se tint caché lorsqu'il fut poursuivi par Cromwell, après la déroute de Worcester.

« Charles II, roi d'Angleterre, errant de contrées en contrées pour se soustraire à la mort à laquelle l'avait voué la haine des ennemis de son père et des siens, se vit réduit à faire le métier de bûcheron. Apercevant un jour beaucoup de troupes, il monta, pour plus de sûreté, sur un grand chêne dont les feuilles et les branches lui servirent d'asile pendant vingt-quatre heures. Il vit passer sous ses pieds plusieurs soldats, tous employés à sa recherche, et qui la plupart témoignaient une envie extrême de le trouver. Cet arbre reçut par la suite le nom de *chéne royal*. On allait encore le voir avec une sorte de vénération au commencement du dix-huitième siècle, et les astronomes l'ont placé parmi les constellations du pôle austral. » (*Dict. des hommes ill.*, art. Charles II. *Voyez* surtout *l'Histoire d'Angleterre* de Hume, in-8°, Paris, 1825, t. IX, p. 58.)

CHENET. Borel, dans son *Trésor des antiquités gauloises*, a dit le premier, je crois, que le mot français *chenets*, petits landiers, était pour *chiennets*, petits chiens, parcequ'autrefois on donnait aux deux chenets la figure de deux *petits chiens*. Cette étymologie a été répétée par Ménage, Furetière, Trévoux, Gébelin, et plusieurs autres lexicographes français; mais Gébelin est le seul que je connaisse qui, par une de ces étincelles de génie dont brille quelquefois son *Monde primitif*, au milieu d'un grand nombre d'erreurs, ait entrevu et indiqué l'origine de la chose, c'est-à-dire de la figure donnée anciennement aux deux *chenets* du foyer : « *Chenets*, petits landiers, au lieu de *chiennets* ; ce sont, dit-il, les gardes du feu, les dieux lares. » J'ai depuis longtemps la même opinion sur cette origine étymologique, et je n'ai eu besoin que d'y penser pour la trouver, tant elle est facile, simple et naturelle. Cependant, comme Ménage se plaint de ce qu'on la traitait de ridicule, et que je sais qu'il y a encore quelques étymologistes qui la rejettent, je vais tâcher de la prouver et de la démontrer d'une manière incontestable.

J'ai déjà cité, sur cette origine, l'article de Borel, dont ceux de Furetière et de Trévoux ne sont que la répétition; voici celui de Ménage, qui la confirme par des raisons particulières : « *Chenets*, petits landiers, par corruption, dit-il, pour *chiennets*, à cause qu'on les faisait anciennement en façon de *chien*; et il s'en trouve encore à présent dont les pattes ressemblent à celles des chiens. A Rouen, où l'on dit *quenot* pour un petit *chien*, on y dit aussi *quenots* pour ces petits *chenets* sans branches; ce qui ne permet pas de douter de la vérité de cette étymologie. On disait autrefois *chiennet*

pour dire un *petit chien;* témoin Villon, dans son *Grand testament*:

> «Un beau petit *chiennet* couchant
> »Qui ne lairra poulaille en voye.»

Il n'y a rien de plus certain, en effet, qu'on a dit dans le moyen âge, non seulement *chiennet,* mais même *chenel* pour *petit chien;* non seulement *chiennet, chienet, chiennez*, mais même *canis*, chien, pour *chenet*, petit landier. Outre les preuves qu'en apporte Ménage pour *chiennet* dans le sens de petit chien, le supplément latin et le français du *Glossaire* de Ducange, par Carpentier, m'en fournissent de nouvelles de cette double signification de *chiennet* et de *chenet.*

Je trouve, dans le supplément français de ce *Glossaire*, *chiennet, chenel, chanel,* pour petit *chien*, et *chiennet*, *chiennez* pour *chenet,* petit landier. Si je consulte ensuite le supplément latin, je trouve à l'article 2, CANIS, qu'on a dit en français, en 1363, *chiennet* pour petit chien, « La suppliante avoit avec elle un sien petit *chiennet*..., lequel *chiennet* Guillemin feryt d'une pierre par telle manière qu'icelui *chiennet* fut tué; » à l'article CHENETUS, qu'on a dit en latin barbare, ou plutôt en français latinisé, *chenetus* pour *chenet,* petit landier, et en français, dans le même sens, *chenez* en 1376, « *deux chenez de fer;* » *chienet* en 1384, « *un landier ou chienet et un greil de fer;* » *chiennez* en 1389, « *un chiennez pour mettre en cheminée;* » *chiennet* en 1395, « *icelui Jehan feryt ledit Simon d'un queminel* appelé *chiennet;* » enfin, à l'article 3, CANIS, qu'en 1476 on a dit en latin *canis* pour *chenet,* landier, « *et in camino ignis ejusdem cameræ duos canes ferri ad sustinendum ligna pro comburendo.* »

Les Anglais et les Allemands donnent aussi le nom de *chien* au chenet: les premiers appellent cet instrument *dog,* chien; les seconds, *feurhund*, chien de feu.

Il est donc prouvé, par des faits incontestables, que le mot *chenet,* qui signifie aujourd'hui petit landier, a signifié primitivement *petit chien,* et qu'on a dit *chiennet* et même *canis* dans ces deux sens. C'est également un fait incontestable qu'on n'a appelé les landiers *chiens, chiennets* et *chenets* que parcequ'autrefois, comme le disent Borel, Ménage et Furetière, la partie inférieure des chenets représentait un petit chien couché; que c'est à l'imitation des premiers chenets qu'on en a fait depuis avec des figures de lion, et en forme de mufles, de masques, etc. (Éloi Johanneau, *Manuel des amateurs de la langue franç.*, pag. 86.)

CHENILLE. Un moyen employé avec succès pour détruire ces insectes, c'est d'avoir quelques vanneaux apprivoisés qui font une guerre très active à ces ennemis des arbres, des légumes et des fruits.

On doit tout récemment à un Anglais, nommé M. Bradley, une observation curieuse. Il a découvert que deux vieux moineaux portaient dans leur nid quarante chenilles par heure. Ces oiseaux lui ont paru ne résider dans leur nid que douze heures chaque jour; ce qui produit une consommation quotidienne de quatre cent quatre-vingts chenilles: trois mille trois cent soixante chenilles sont donc détruites chaque semaine par un seul couple de moineaux.

CHEVALERIE. « La chevalerie, dit La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, tom. I, pag. 65, Paris, 1781, si l'on veut uniquement la considérer comme une cérémonie par laquelle les jeunes gens destinés à la profession militaire recevaient les premières armes qu'ils devaient porter, était connue dès le temps de Charlemagne. Il donna solennellement l'épée et tout l'équipage d'un homme de guerre au prince Louis, son fils, qu'il avait fait venir d'Aquitaine. On trouvera même de semblables exemples sous la première race de nos rois, et dans des siècles beaucoup plus reculés, puisque Tacite témoigne qu'un pareil usage était établi chez les Germains, auxquels la nation française rapporte son origine.

« Mais, à regarder la chevalerie comme une dignité qui donnait le premier rang dans l'ordre militaire, et qui se conférait par une espèce d'investiture accompagnée de certaines cérémonies et d'un serment solennel, il serait difficile de la faire remonter au-delà du onzième siècle. »

Idole des grands cœurs, noble chevalerie,
Toi dont le nom loyal plaît à l'âme attendrie;
Toi, dont le bouclier, miroir d'antique foi,
Redit, en traits de feu, « *Dieu, ma dame et mon roi*;
Toi, du faible ici-bas seconde providence,
Que la beauté, l'honneur, arment pour leur défense.
(CHAUSSARD, *Poétique secondaire*, ch. 3.)

Jusqu'au règne de François Ier, les chevaliers furent distingués en deux classes, les *bannerets* et les *bacheliers*. Ce prince en créa une troisième classe, composée de magistrats et de gens de lettres, que l'on nomma *chevaliers ès lois*, et qui parvenaient à cette dignité par leur mérite et leur capacité.

CHEVALET. Le chevalet était un instrument de torture dont les anciens se servaient pour tirer l'aveu des coupables; il fut même en usage chez nous à l'égard des militaires, avec cette différence que parmi nous le chevalet n'était qu'un instrument de correction, et que chez les anciens il fut quelquefois un instrument de mort. Il ne fut d'abord employé que pour les esclaves; mais, dans la primitive église, plusieurs chrétiens ont souffert ce genre de martyre, qui consistait à être assis sur un cheval de bois dont le dos était aussi aigu qu'une lame très fine, ce qui rendait cruelle la position de celui qu'on plaçait dessus. Ce dos était plus ou moins aigu, selon qu'on voulait faire plus ou moins souffrir la victime qu'on y avait fait asseoir.

CHEVAU-LÉGERS *de la garde du roi*. C'était sous l'ancien régime une compagnie de cavalerie composée de deux cents hommes, et qui fut ensuite réduite à cinquante. Ils furent amenés, en 1570, de Navarre à Henri IV, qui les mit au nombre de ses gardes en 1593; il leur accorda en même temps les priviléges dont jouissaient deux compagnies de gentilshommes de sa maison, dits *au bec de corbin*, qui cessèrent dès lors de servir à la garde ordinaire de sa majesté, et furent réservés seulement pour les grandes cérémonies. Les chevau-légers étaient ainsi appelés parcequ'ils étaient armés à la légère. Il fallait faire preuve de noblesse pour être reçu dans cette compagnie, dont le roi était capitaine, et l'on n'y était admis que sur le certificat du généalogiste des ordres du roi.

CHEVEUX. Les Asiatiques, les

Africains et les peuples d'Europe qui n'étaient ni Grecs ni Romains portaient les cheveux très longs, tandis que ceux de la Grèce et de Rome, les Lacédémoniens exceptés, les portaient courts. En Asie, jusqu'à l'introduction du mahométisme, on a porté les cheveux longs. Les rois de Perse chargeaient même leur tête de chevelures postiches, et ce n'est que depuis que les longues chevelures ont disparu. Vers la fin de la république et sous les empereurs, les Romains prirent le goût de friser leurs cheveux et de les parfumer à la manière des Asiatiques. On peut douter que les perruques, telles que nous les portons, aient été connues des Romains; s'ils en avaient, elles étaient tout au plus faites de cheveux peints et collés ensemble. On sait cependant qu'ils portaient des cheveux postiches, puisque Ovide, Martial et Juvénal se moquent de certains vieillards qui s'imaginaient tromper la parque par leur chevelure blonde, et des femmes qui se rajeunissaient avec des cheveux étrangers. Les anciens Gaulois regardaient les longs cheveux comme une marque d'honneur et de liberté; César les leur fit couper aussitôt qu'il les eut soumis à sa domination. « La longue chevelure, en France, était autrefois la marque distinctive entre les Francs et les peuples subjugués. La nation subjuguée devait porter les cheveux courts. Les serfs avaient la tête rase. Les ecclésiastiques, pour marquer davantage leur servitude spirituelle, se la rasaient entièrement, et ne conservaient qu'un petit cercle de cheveux. On jurait sur ses cheveux, comme on jure aujourd'hui sur son honneur : les couper à quelqu'un, c'était le dégrader, le flétrir. On obligeait ceux qui avaient trempé dans une même conspiration, de se les couper les uns aux autres. Frédégonde coupa les cheveux à une maîtresse de son beau-fils, et les fit attacher à l'appartement de ce prince. L'action parut horrible. » (*Essai hist. sur Paris.*)

C'était un raffinement de politesse, chez les premiers Français, de s'arracher un cheveu en rencontrant un ami, et de le lui offrir.

Au commencement du règne de François Ier, on portait encore les cheveux longs; ce prince se les fit couper à cause d'une plaie qu'il avait à la tête; les courtisans imitèrent l'exemple du roi; le peuple le suivit.

L'usage qui dura près de deux cents ans de porter les cheveux courts et la barbe longue vient encore de ce prince; voici comment ce fait est rapporté : « En » 1521 la cour était à Romorantin : » le roi, accompagné d'un grand » nombre de jeunes seigneurs aussi » étourdis que lui, s'avisa d'aller » assiéger le comte Saint-Pol dans » sa maison. Ce dernier avait avec » lui plusieurs de ses amis, et entre » autres le capitaine de Lorges » (Montgommery) : ils soutinrent » l'assaut en se défendant avec des » boules de neige, des œufs et des » pommes cuites : on s'échauffa » bientôt, et, à défaut d'autres ar- » mes, l'imprudent Montgommery » saisit un tison ardent, qu'il lança » sur les assaillants ; le roi fut at- » teint et dangereusement blessé » au menton.» (*Biographie universelle*, Montgommery.)

CHÈVRE. Désignation d'un

genre de quadrupèdes dont l'espèce, plus multipliée que celle de la brebis, est moins généralement connue. Tout le monde connaît la chèvre domestique, et les services qu'elle rend journellement aux pauvres et aux infirmes; son poil non filé peut être employé en teinture pour former le rouge de bourre; il entre dans la fabrication des chapeaux. Lorsqu'il est filé on en fait diverses étoffes, telles que le camelot, le bouracan; des couvertures de bouton, des étoffes appelées poils de chèvre, dont les plus beaux tissus nous viennent d'Angleterre.

Les chèvres d'Angora, en Natolie, ont le poil très long, très fourni, et si fin qu'on en fait des étoffes aussi belles et aussi lustrées que nos étoffes de soie. Les chèvres d'Angora se mêlent et produisent avec les nôtres, même dans nos climats.

MM. Ternaux et Jaubert, les premiers, ont intruduit en France, en 1818, les chèvres du Thibet, dites cachemires : avec le poil de ces animaux, ils ont fabriqué des schalls qui rivalisent avec les plus beaux que l'on tirait des Indes, à grands frais, avant que ces manufacturiers nous eussent affranchis de ce tribut, que le luxe nous avait assez nouvellement imposé.

CHIFFRE. Ce mot, selon plusieurs étymologistes, vient de *sephira* ou *siffra*, dont la racine est *saphar*, tirée soit de l'arabe, soit de l'hébreu, où elle signifie *compter*, nombrer. « L'invention des caractères numériques doit être fort ancienne, dit Goguet (*De l'origine des lois, des arts*, etc., tom. I, pag. 209). En effet, ajoute-t-il, les cailloux, les petites pierres, les grains de blé, etc., étaient bien un secours suffisant pour faire des opérations arithmétiques; mais ils n'étaient point propres à en conserver le résultat; le moindre évènement suffisait pour déranger des signes aussi mobiles que ceux dont je parle. On était donc exposé à perdre en un moment le fruit d'une longue et pénible application. Il était cependant d'une nécessité absolue, dans plusieurs occasions, de conserver les résultats des opérations arithmétiques. Il fut par conséquent nécessaire d'inventer de bonne heure des signes qui pussent servir à représenter les faits avec exactitude. On ne peut douter que les Égyptiens n'eussent imaginé des caractères arithmétiques avant le temps où ils ont connu les caractères alphabétiques. On sait, par les témoignages de Diodore, de Strabon et de Tacite, que les souverains qui avaient fait élever des obélisques avaient eu soin d'y faire marquer le poids d'or et d'argent, le nombre d'armes et de chevaux, la quantité d'ivoire, de parfums et de blé que chaque nation soumise à l'Égypte devait payer. Il est donc certain que, parmi les différentes figures qu'on voit sur ces monuments, il y en a quelques unes destinées à exprimer des nombres. »

CHIFFRES ARABES. L'origine des chiffres numériques appelés communément *chiffres arabes*, est couverte d'obscurité. Le nom qu'on leur donne dérive de l'opinion généralement reçue qu'ils ont été transportés de l'orient dans notre occident, et que c'est des Sarrasins ou Arabes que l'Europe les a reçus. Le *Nouveau traité de diplo-*

matique, publié en français, reconnaît l'incertitude des conjectures faites sur ce sujet. Les uns rapportent l'origine des chiffres aux Grecs, les autres aux Romains, ou aux Celtes, ou aux Scythes, ou aux Carthaginois, ou aux Égyptiens. Toutefois le plus grand nombre des modernes attribue aux Indiens l'honneur revendiqué en faveur de tant de peuples.

Le temps, qui altère tout, a apporté quelque différence entre nos propres chiffres et ceux des Arabes nos maîtres, ou entre les chiffres des Indiens et ceux des Arabes leurs disciples, en sorte qu'aujourd'hui la forme ou la place primitive de certains chiffres se trouve changée. Notre *zéro,* par exemple, vaut cinq chez les Arabes; et, chez les Indiens, notre *neuf* vaut *sept,* et notre *huit* vaut *quatre.* Il n'y a pas lieu de s'étonner de ces changements : nous savons combien d'altérations ont subies, en divers temps, les lettres de notre alphabet. Ce qui, par exemple, est un *P* chez les Latins est un *R* chez les Grecs; ou, en d'autres termes, la lettre *P* des Grecs a le même son et la même valeur que la lettre *R* chez les Romains. Le C latin est un *S* chez les Grecs, etc.

Leonardo Fibonacci, Pisan, qui introduisit en Italie les nombres ou chiffres arabes, en 1202, les appelle non pas chiffres arabes, mais chiffres indiens.

Quelques uns ont déféré à un moine grec, nommé Planudes, l'honneur de s'être servi le premier de ces chiffres; d'autres en donnent la gloire à Gerbert d'Aurillac, premier pape français, sous le nom de Sylvestre II. Les Espagnols la revendiquent pour leur roi Alphonse X, à cause des tables astronomiques dites *alphonsines;* mais les fondements de toutes ces prétentions paraissent très peu solides. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces chiffres étaient connus en Europe avant le milieu du treizième siècle. D'abord on n'en fit usage que dans les livres de mathématiques, d'astronomie, d'arithmétique et de géométrie; ensuite on s'en servit pour les chroniques, les calendriers et les dates des manuscrits seulement.

Que ce soit Gerbert ou un autre qui nous ait transmis ces chiffres, il est certain qu'ils n'avaient pas tout-à-fait la forme des chiffres arabes dont nous nous servons aujourd'hui. Quelques auteurs curieux se sont amusés à nous donner l'histoire de ces caractères depuis Gerbert jusqu'à nous, et nous voyons par les anciens manuscrits qu'ils ont beaucoup changé.

Ces chiffres ne parurent sur les monnaies, pour marquer le temps où elles avaient été fabriquées, que depuis l'ordonnance de Henri II, rendue en 1549. Si l'on en croit Lobineau, ce n'est que depuis le règne de Henri III que l'on commença en France à se servir, en écrivant, des chiffres arabes. Les Russes ne s'en servent que depuis le voyage du czar Pierre-le-Grand. Ils avaient été introduits en Angleterre vers le milieu du treizième siècle, en 1233, et portés en Italie vers le même temps. L'Allemagne ne les reçut qu'au commencement du quatorzième siècle, vers 1306.

CHIFFRES ROMAINS. On mit un I pour *un,* II pour *deux,* III pour

trois, et IIII pour *quatre*, parceque ces lignes représentent les quatre doigts de la main sur lesquels on a coutume de compter; et le V, qui vaut *cinq*, est marqué par le cinquième doigt, ou le pouce, lequel étant ouvert forme un V avec l'index; et deux V joints par la pointe font un X; c'est pourquoi l'X vaut *dix*.

Il y a une autre raison du chiffre où l'on mit un D pour *cinq cents*, un L pour *cinquante*, un C pour *cent*, et un M pour *mille*. Anciennement on faisait un M comme un I ayant une anse de chaque côté, ce qui avec le temps a été séparé en trois parties, de cette sorte : CIↃ. Ainsi c'est toujours M qui signifie *mille*, parceque c'est la première lettre du mot latin *mille*; et le D, ou IↃ, vaut *cinq cents*, parcequ'il est la moitié de ce mille ancien. L vaut *cinquante*, comme moitié du C, qui valait *cent*, parceque c'est la première lettre de *centum*. Or les anciens faisaient leur C comme un long E qui n'aurait pas de barre au milieu, de sorte qu'en le coupant en deux la moitié forme un L, qui vaut *cinquante*. (Borel, *Trésor des recherches, etc.*, in-4°, 1655.)

CHIMIE. « Presque tous les étymologistes, dit M. Dutens, conviennent que la chimie a été cultivée premièrement en Égypte, patrimoine de Cham; de qui elle est supposée avoir pris le nom de χημία, *chemia, sive chamia*, science de Cham. Au psaume 105, l'Égypte est appelée terre de Cham. Plutarque, dans *Isis et Osiris*, parle d'un canton d'Égypte qu'il appelle *Chemis, quasi Chamis*. On donne encore une autre étymologie de ce mot, en le faisant dériver de l'arabe *chema, occultare*, la chimie étant un art caché; ou du grec χέειν, foudre, ou χυμὸς, suc : science qui apprend à connaître l'action intime et réciproque des corps les uns sur les autres.

Cette même science a porté différents noms : on l'appela *science hermétique*, parceque l'on prétendait que les préceptes en étaient tracés sur les colonnes d'*Hermès*. On lui donna le nom d'*art spagyrique*, composé de deux mots grecs, σπάω et ἀγείρω, je sépare et je réunis; le nom de *chrysopée* et d'*argyropée*, quand elle n'avait d'autre but que la transmutation des métaux : elle fut aussi appelée *alchimie ;* elle reçut enfin le nom de *chimie*, qu'elle a conservé.

De toutes les sciences, la chimie est peut-être la seule qui soit de création moderne. Quelques procédés routiniers pour extraire et employer le petit nombre de métaux connus dans l'antiquité, l'art de préparer quelques couleurs minérales, la connaissance de quelques sels, telles étaient les données des anciens en chimie : aucun médicament tiré du règne minéral ne figurait dans la matière médicale des Grecs. Ce ne fut guère qu'à l'époque où les Arabes cultivèrent les sciences que la chimie fut considérée comme telle. Rhazez, Albucasis, Mésué, Geber, furent, parmi les médecins de cette nation, ceux qui firent connaître le plus grand nombre de préparations chimiques. Mais bientôt les préjugés et la superstition du temps étendirent leur influence sur cette science : ce fut comme moyen de rechercher la pierre philosophale et une panacée uni-

verselle que la chimie fut cultivée depuis le septième jusqu'au dix-septième siècle : c'est alors qu'elle porta exclusivement le nom d'*alchimie*. (Extr. du *Dict. abrégé des sciences médicales*.)

La direction vicieuse que suivaient les alchimistes, et qui devait perdre la science, favorisa la découverte de plusieurs corps. Au milieu de ces combinaisons sans choix ni méthode, on découvrit l'alcool, l'éther, l'ammoniaque; quelques préparations de l'antimoine, du mercure; la poudre à canon, et plusieurs produits qui portèrent le nom de ceux qui les trouvèrent, jusqu'à la réforme opérée dans la nomenclature chimique. Parmi les alchimistes, quelques uns furent recommandables, et peuvent encore être consultés; mais à peine aperçoit-on quelques traces de méthode dans leurs écrits. Tel était l'état de la science au dix-septième siècle. Le commencement du dix-huitième, encore plus fertile en découvertes chimiques, vit naître un homme qui sembla devoir alors fixer la science : Stahl, né en Prusse, imagina la théorie du phlogistique. Boerhaave soutint la nouvelle doctrine de tout l'éclat de son nom et de ses talents. Parmi les sectateurs de la théorie stahlienne, l'on peut citer Bacon, Macquer, Baumé, les deux Rouelle, Freind, Gaubius, Bucquet. Black, en 1755, fut le premier qui prouva que le gaz des effervescences n'est pas de l'air. Meyer créait une théorie qui avait pour base le passage d'un certain principe nommé *causticum* ou *acidum pingue*, dans les corps brûlés; il expliquait ainsi les phénomènes de la calcination. On voit que ce chimiste avait trouvé, sans s'en douter, la véritable théorie de la combustion. Cette découverte resta long-temps perdue pour la science. De 1755 à 1783 on pouvait compter des noms illustres : Woulff, Priestley, Bergmann, Guyton de Morveau, dont le nom sera long-temps célèbre par la découverte qu'il a faite du moyen de désinfecter l'air par l'emploi du *chlore*. Enfin parut Lavoisier, qui jeta en 1783, les fondements de la chimie pneumatique. La France regrettera long-temps ce chimiste qui joignit un si noble caractère à un si rare talent. Depuis, Fourcroy, Berthollet, MM. Chaptal, Vauquelin, coordonnèrent ces éléments, et, par une nomenclature basée sur les principes chimiques eux-mêmes, non-seulement facilitèrent l'enseignement, mais donnèrent à la science un plus facile accès dans le champ des découvertes. Bien que la théorie de Lavoisier semblât fixer la science, elle a subi de grandes modifications depuis plusieurs années : de nouveaux métaux ont été découverts en Angleterre, par M. Davy, dans les alcalis, qui ne sont que des oxydes métalliques, etc. Les travaux de MM. Berzelius, Thenard, ont enrichi la science de plusieurs découvertes, et MM. Thomson, Ampère, Gay-Lussac, OErsted, etc., prouvent jusqu'à l'évidence que l'électricité joue le premier rôle dans la plupart des phénomènes chimiques. M. Orfila, par des expériences suivies avec soin, a jeté un grand jour sur l'action des poisons; il a fait connaître plusieurs procédés à l'aide desquels on peut reconnaître après la mort si une personne a été empoisonnée, souvent même la nature du poison.

(On peut consulter l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Toxicologie*).

CHINININHA. La Gazette de Madrid du 25 juin 1819 annonce une nouvelle plante fébrifuge connue des Indiens de Quito sous le nom de *chinininha*, qu'on prononce *chinininga*; c'est un arbuste d'un genre nouveau, que le docteur Joseph Pavon a nommé *unanuea febrifuga*, et qu'il a présenté à l'académie des sciences de Madrid. On a déjà fait quelques expériences sur des malades affectés de fièvres intermittentes; les docteurs D. F. Ruiz et D. Ignace Ruiz de Luzuriaga, etc., ont obtenu beaucoup de succès en donnant un scrupule de cette racine en poudre toutes les trois heures. La dose se porte jusqu'à demi-gros. On est parvenu ainsi à arrêter les accès qui avaient résisté même au quinquina.

CHIROMANCIE (de χεὶρ, main, et de μάντις, devin). Art de deviner les évènements de la vie sur l'inspection de la main. Il faut remonter au temps des Ptolémées pour trouver la naissance de plusieurs de ces sciences occultes, telles que l'alchimie, la chiromancie, etc. Après la mort d'Alexandre-le-Grand et le partage qui fut fait de ses vastes états, trois cent vingt-un ans avant Jésus-Christ, l'Égypte échut en partage à son beau-frère Ptolémée, surnommé Soter. Ce prince, ami et protecteur des savants, contribua de tout son pouvoir, ainsi que les rois de Syrie et de Pergame, aux progrès des connaissances humaines. Mais cet élan donné aux sciences ne tarda pas à prendre une marche tout opposée au but que l'on devait se proposer. Les Egyptiens s'abandonnèrent bientôt à leur goût pour le merveilleux, et l'on vit naître la chiromancie et l'alchimie ainsi que plusieurs autres errements. Pour donner plus d'importance à leurs rêveries, ceux qui s'y livraient ne manquaient pas d'attribuer à ces sciences futiles une origine fort ancienne, ce qui ne contribua pas peu à embrouiller l'histoire des premiers temps.

La main offre, sur sa face palmaire, plusieurs plicatures naturelles, des éminences formées par les os et les muscles qui servent aux mouvements. Cette disposition, presque uniforme chez tous les individus, peut varier, mais certainement n'a aucun rapport avec le cœur, le cerveau, etc., comme le prétendaient ces devins. Cependant ils donnaient aux plis de la main des noms différents, suivant les rapports qu'ils leur attribuaient. Les phalanges des doigts avaient aussi leur nom particulier, etc. Ainsi l'on trouve, suivant leur système, la ligne de vie, qui correspond au cœur; si elle est longue et d'une couleur vive, elle présage une longue durée de la vie et exempte de maladies. Ce serait perdre son temps que de s'arrêter davantage sur des futilités que l'esprit inquiet de l'homme, toujours curieux de devancer l'avenir, a pu seul autoriser : nous n'en parlons aujourd'hui, que pour faire connaître la marche de l'esprit humain et faire éviter de pareilles erreurs.

On peut consulter, à ce sujet, Artémidore, Flud, Joannes de Indagine, d'où nous avons extrait cet article. De la Chambre et Delrio essayèrent de faire re-

vivre la chiromancie avec des modifications appropriées au temps.

CHIRURGIE. Mot dérivé du grec χεὶρ, main, et de ἔργον, ouvrage, et que l'on définit « ce qu'il y a de mécanique dans la thérapeutique. » La chirurgie n'est qu'une branche de l'art de guérir, et ne peut être séparée de la médecine. Si les progrès de la première furent plus lents, l'on en trouve la raison dans les préjugés et la superstition des peuples anciens. La chirurgie n'avait jamais formé un corps de doctrine particulier, lorsqu'en 1163 elle fut séparée de la médecine, pour des raisons que nous indiquerons.

L'origine de la chirurgie, ainsi que celle de la médecine, se perd dans la nuit des temps : il est difficile d'en préciser l'époque. Les Égyptiens, peuple chez lequel les institutions sociales et les sciences paraissent avoir pris naissance, confondent dans une même origine la médecine et la chirurgie. Ils attribuaient à Isis, femme ou sœur d'Osiris, l'origine de ces deux sciences : nul doute que cette divinité ne fût le symbole de la lune, dont les diverses phases occasionent, à ce qu'il paraît, le retour périodique de plusieurs maladies. Orus tenait de sa mère la connaissance des maladies et de la manière de les guérir. On attribuait au roi Athalis ou Taaut des livres sur l'anatomie. On conserve encore des livres écrits en langue grecque, que l'on attribuait à Hermès, connu aussi sous le nom d'Anubis, et que les Grecs appelaient Mercure-Trismégiste; mais il est évident que ces livres ne remontent pas au-delà de la naissance de Jésus-Christ, et qu'ils doivent être attribués aux *platoniciens*, magiciens d'Alexandrie. Du temps de Jamblique, les prêtres d'Égypte montraient quarante-deux livres attribués à Hermès; les derniers traitaient des maladies et des instruments de chirurgie. Apis, autre roi d'Égypte de la race des dieux, est aussi regardé comme l'inventeur de la médecine. On adorait à Chemmin ou Panapolis, sous le nom de *Mendès*, le dieu *Pan* des Grecs. Le même dieu était encore connu sous les noms de *Esmum* ou *Schemin*, qui est d'origine phénicienne. Astronoé, dit Damascius, lui donna le nom de *Paion* παιὰν, Esculape; le bouc lui était consacré à Panapolis. Sérapis, confondu plus tard avec le Pluton des Grecs, depuis la conquête de l'Égypte par Alexandre-le-Grand, était déjà regardé comme une divinité de la médecine du temps de ce conquérant. C'est dans le temple de Sérapis que Vespasien opérait ses miracles.

Les Israélites paraissent avoir emprunté aux Égyptiens les connaissances en médecine ainsi que la plupart de leurs institutions, quoique soumis aux lois du vrai Dieu, ils observèrent un grand nombre des coutumes de ces peuples. Rapportant à la divinité la plupart des maladies, ils confiaient aux prêtres le soin des malades. Le prophète Jesajah guérit le roi Hiskiah d'une affection du système glanduleux par l'application d'un cataplasme de figues.

Moïse a donné des preuves certaines de ses connaissances profondes en médecine, dans la partie de ses lois qui contient des préceptes d'hygiène, et l'indica-

tion des caractères auxquels on peut reconnaître la lèpre blanche. Cependant il paraît que, du temps de Joseph, il existait des médecins, seize cent soixante-douze ans avant Jésus-Christ. Il dit que Joseph ordonna à ses médecins d'oindre son père, et les médecins oignirent Israël. Il est difficile de distinguer par ces paroles les médecins proprement dits des esclaves qui remplissaient certaines fonctions.

L'origine de la chirurgie ou de la médecine, chez les Grecs, n'est pas plus facile à distinguer que chez les Égyptiens. Une multitude de fables et de superstitions sont les sources où l'on est obligé de puiser. L'histoire de la Grèce ne commence à se dépouiller du voile fabuleux qui l'enveloppait jusqu'alors qu'au temps de Cécrops, dix-sept cent soixante-douze ans avant. la naissance de J.-C. Cependant on conjecture que les Hindous, peuple au moins aussi ancien que les Égyptiens, furent les premiers maîtres des Grecs. Vers l'époque où les Israélites s'enfuirent d'Égypte, une colonie de prêtres, originaires du mont Caucase, de la Bactriane ou de la Colchide, sous la conduite de Deucalion, vint s'établir en Grèce. Bientôt après, les Cabires, ayant Cadmus à leur tête, vinrent de Phénicie. Guerriers, philosophes et médecins, tels la fable nous présente les premiers héros de la Grèce, et ses fondateurs. Chiron, fils de Saturne et de Philyre, fille de l'Océan, vivait sur le mont Pélion avant la fameuse expédition des Argonautes; c'est lui qui instruisit la plupart des héros grecs. C'est ici le lieu de rapporter l'origine du nom donné à certains ulcères. Chiron mourut d'une blessure que lui fit une des flèches d'Hercule, trempée dans le sang de l'hydre de Lerne : comme cette plaie prit un caractère malin, et devint incurable, les ulcères qui offrent le même aspect furent depuis appelés *chironiens*.

Reprenons l'histoire de la chirurgie. Asclépias, ou Esculape, le plus renommé de tous les disciples de Chiron, eut deux fils, Machaon et Podalyre. Ils étaient aussi habiles dans les sciences et l'éloquence que dans l'art militaire; ils pansaient les plaies en y appliquant des remèdes externes. Ils étaient au siége de Troie. L'occupation du chirurgien consistait alors à retirer la flèche ou le javelot, comme cela fut pratiqué sur Ménélas, ou à faire des incisions pour faciliter l'évulsion du trait, ainsi que Patrocle le pratiqua sur Laryphylle, etc. Plus tard, les Grecs ayant adopté plusieurs divinités d'Égypte, placèrent Harpocrate et autres au rang des divinités de la médecine.

Les Chinois attribuent à Hoang-Ti le code d'après lequel les médecins chinois se dirigent encore aujourd'hui, et auquel ils donnent quatre mille ans de date; mais il paraît avoir été substitué à un plus ancien détruit par l'incendie d'une grande bibliothèque, arrivé deux cent trente ans avant l'ère vulgaire. Quelle que soit la date de ce livre, l'esprit des Chinois, l'attachement qu'ils portent aux coutumes routinières, leur superstition qui s'oppose à ce qu'ils puissent disséquer des cadavres, font aisément concevoir quel peut être l'état de la chirurgie chez eux.

On leur attribue la découverte de la circulation du sang; mais les idées étranges qu'ils professent à ce sujet ne permettent pas de ravir à Harvey l'honneur de cette découverte (*Voyez* CIRCULATION). Le moxa est un des moyens fréquemment employés par eux. Ils pratiquent l'acupuncture avec une aiguille d'or ou d'argent, pour donner issue aux vents. Par l'origine de cette opération et l'intention de ses auteurs, on pourrait élever quelques doutes sur les avantages que l'on s'en promet, aujourd'hui que cette opération apparaît chez nous comme une mode.

Chez les Celtes (on comprenait sous ce nom les Gaulois et les Belges), les druides étaient en possession de l'art de guérir. Le *gui* était pour eux la panacée universelle; ils y joignaient des formules empreintes de l'ignorance de ces premiers temps. Leurs femmes, appelées *alrounes,* exerçaient aussi le métier de sorcières; elles recueillaient des plantes, auxquelles elles attribuaient des vertus magiques, et soignaient les blessés. Les femmes en couche surtout imploraient leur assistance.

La chirurgie et la médecine n'avaient point de principes fixes; il n'existait aucun corps de doctrine. Des observations éparses, gravées sur les colonnes des temples d'Esculape, etc., des traditions transmises secrètement, et conservées dans l'intérieur du sanctuaire des temples par des prêtres qui en profitaient pour abuser le peuple et le subjuguer, tel était l'état de la médecine avant Hippocrate. Né dans l'île de Cos, quatre cent soixante ans avant Jésus-Christ, il eut pour père, suivant quelques auteurs, Gnodosicus, ou Hippocrate Ier, qui fut contemporain de Thémistocle et de Miltiade. Il existait dans l'île de Cos un temple célèbre par le culte qu'on y rendait à Esculape. Doué d'un grand génie, d'un rare talent d'observation, Hippocrate rassembla les observations de ses prédécesseurs, y ajouta les résultats de sa longue expérience, et composa le premier traité de médecine. Depuis cette époque, les prêtres perdirent de jour en jour de leur influence, la médecine commença à briller, et fut affranchie pour jamais de l'aveugle routine. Après lui vint Archagatus, le premier médecin grec qui s'établit à Rome, deux cent dix-neuf ans avant Jésus-Christ, sous le consulat de Lucius Æmilius et de Marcus Livius. Asclépiade, né à Prusa, en Bithynie, parut à Rome, environ cent ans après Archagatus. Vint ensuite C. Celse, qui vivait à Rome sous les règnes d'Auguste, de Tibère et de Caligula, trois ans après la naissance de Jésus-Christ. Il ne paraît pas avoir exercé la médecine, mais, écrivain élégant et judicieux, il a laissé plusieurs traités qui lui ont mérité le surnom de Cicéron des médecins.

Galien, né à Pergame, dans l'Asie mineure, vint à Rome sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle, vers l'an 165 de l'ère chrétienne. Il a laissé plusieurs ouvrages marquants. A cette époque l'anatomie n'avait pas encore fait de progrès sensibles.

En 641, l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, commandé par Amrou, vice-roi d'Égypte, en détruisant ce vaste dépôt des con-

naissances humaines, replongea les sociétés dans l'ignorance dont elles commençaient à secouer le joug. Plus tard, les Arabes traduisirent et commentèrent quelques ouvrages grecs qui avaient échappé à la destruction.

En 1163 la chirurgie fut séparée de la médecine. Le concile de Tours défendit aux ecclésiastiques toute opération sanglante, sous prétexte que l'église abhorre le sang. On sait que ce furent les chanoines de Paris qui, sur la fin du règne de Louis VII, déchiffrèrent les écrits des Grecs et qu'ils prirent le nom de physiciens, ou observateurs de la nature. La chirurgie fut abandonnée aux charlatans et aux empiriques.

Royer, Roland, Lanfranc, Guillaume de Salicet, Gordon, ne firent que commenter les Arabes. Guy de Chauliac, docteur en médecine de Montpellier, prêtre, chambellan, chapelain et médecin du pape, s'éleva au-dessus des préjugés de son temps pour se livrer à la pratique des opérations chirurgicales.

Les lettres recommençaient à fleurir en Italie; mais la chirurgie demeurait dans l'oubli, par l'ignorance où l'on était des connaissances anatomiques. Mundius, qui fut le premier professeur de cette science, disséqua, en 1306 et 1315, trois cadavres humains, ce qui n'étonna pas peu le monde entier. Vint ensuite l'anatomiste Vésale; parmi les chirurgiens, l'on compte Bérenger de Carpi, Fallope, Eustachi, etc.

Ambroise Paré de Laval, fut le plus illustre des chirurgiens français de cette époque. Il acquit une telle célébrité, que sa seule présence dans une ville assiégée suffisait pour ranimer le courage des combattants : sa réputation le fit épargner à la Saint-Barthélemy.

Depuis cette époque jusqu'en 1737, les progrès de la chirurgie en France restèrent stationnaires. Les Anglais, les Allemands, les Hollandais, présentèrent quelques noms qui méritent d'être illustrés. L'art des accouchements était à la chirurgie ce que celle-ci pouvait être à la médecine, c'est-à-dire sans règles fixes, et soumis à une aveugle routine. Roo-Huissen, Raw, Moriceau, donnèrent de bons principes basés sur l'expérience. En 1737, on fonda l'académie de chirurgie. On établit des professeurs publics pour l'enseignement de cette science. L'histoire de la chirurgie à cette époque est renfermée dans les Mémoires et les Prix de cette académie : nous y renverrons les lecteurs curieux de la connaître.

Desault, Bichat, son élève, sont les noms les plus remarquables qui remplissent l'espace de temps jusqu'en 1795, où, sur la proposition et par les soins du professeur Fourcroy, on créa l'école de médecine actuelle. Cette école réunit dans le même enseignement la médecine et la chirurgie. Par ordonnance du roi, fut créée en 1820 la nouvelle académie royale de médecine. Cette dernière institution réunit en un seul corps trois académies distinctes, celles de médecine, de chirurgie et de pharmacie, qui doivent travailler de concert aux progrès de la science. Les lecteurs qui voudraient avoir de plus amples détails pourront consulter : l'*Histoire de la médecine* par Kurt Sprengel, traduite de l'al-

lemand par M. J.-L. Jourdan; le *Dictionnaire des sciences médicales*, le *Dictionnaire de médecine*, les *Recherches critiques et historiques sur l'origine de la chirurgie en France*, et plusieurs traités de chirurgie, d'où nous avons en partie extrait cet article.

CHLAMYDE. Du grec χλαμύς (cotte d'armes), que les Latins appelaient *paludamentum*. La chlamyde était, en temps de guerre, ce qu'était la toge (*toga*) en temps de paix. Au rapport de Strabon, la chlamyde était plus ovale que ronde; c'était, en général, un vêtement de gens de guerre; elle couvrait l'épaule gauche, et, pour n'être pas embarrassante en marchant, elle était courte, et s'attachait sur l'épaule gauche avec une agrafe, afin que le bras droit fût libre. Chez les Athéniens la chlamyde était aussi un vêtement de jeunes gens, c'est-à-dire de ceux qui, depuis dix-huit jusqu'à vingt ans, étaient préposés à la garde de la ville, et qui se préparaient par conséquent à la guerre.

CHOCOLAT. « Le luxe et la sensualité, est-il dit dans le *Dict. de l'Industrie*, nous ont procuré une espèce d'aliment qui joint à un goût suave des propriétés salutaires. Les Mexicains nous ont les premiers donné l'idée de cette préparation nutritive, sur laquelle nous avons différents traités indiqués dans le *Journal des Savants* et autres. Personne n'ignore qu'elle se fait avec les amandes du cacao, mondées, pelées, grillées, pilées, réduites en pâte, sucrées, et jetées dans des moules. »

C'est du Mexique que les Espagnols ont apporté le premier chocolat en Europe, vers l'an 1520; il n'a guère été connu en France, suivant M. l'abbé Grégoire, que vers l'an 1661; et il est à remarquer que le cardinal archevêque de Lyon, Alphonse, frère du cardinal de Richelieu, est le premier, en France, qui ait fait usage du chocolat; il en prenait pour modérer les vapeurs de sa rate, et il tenait ce secret de quelques moines espagnols qui l'avaient apporté en France. Si nous en croyons l'auteur des *Amusements philologiques*, on consomme maintenant par an en Europe vingt-trois millions de livres de cacao. C'est le fruit d'un arbre nommé *theobroma cacao*; la culture en fut pratiquée pour la première fois à la Martinique, en 1660, par le juif Benjamin d'Acosta.

CHOEUR, du grec χορὸς, danse, et *chorus*, en latin. Le chœur était, chez les Grecs et chez les Latins, une troupe d'hommes ou de femmes, de jeunes garçons ou de jeunes filles, qui dansaient en chantant les louanges des dieux au son des instruments de musique : cette cérémonie faisait une partie considérable du culte divin dans toutes les fêtes qu'ils célébraient.

CHOEUR (poésie dramatique). Chez les anciens le chœur était une partie essentielle des pièces dramatiques; avant Eschyle, il faisait même seul, ou presque seul, une tragédie, qui n'était autre chose, dans l'origine, que des hymnes et des danses en l'honneur de Bacchus. Thespis joignit le premier au chœur un personnage qui déclamait; Eschyle en ajouta un second; Sophocle et Euripide en mirent autant qu'ils

le jugèrent convenable. Les chœurs ne chantèrent plus que par intervalle, et devinrent partie intéressée dans l'action, quoique d'une manière plus éloignée que les personnages qui y concouraient. Le chœur, ainsi incorporé à l'action, parlait quelquefois dans les scènes par la bouche de son chef, qu'on appelait *coryphée*.

« On ignore, dit M. Furgault, si les premières tragédies latines eurent des chœurs comme celles des Grecs; on sait seulement qu'il y avait des danses et des chants dans les intermèdes. »

Dans la tragédie moderne, on a supprimé les chœurs, si nous en exceptons l'*Athalie* et l'*Esther* de Racine : les violons y suppléent.

CHORÉGRAPHIE, du grec χορὸς, danse, γράφειν, écrire. Cet art de décrire la danse a été ignoré des anciens, ou, s'ils en ont eu quelques connaissances, elles ne sont point parvenues jusqu'à nous. Aucun auteur ne fait mention de cet art avant Furetière. Il est parlé dans son dictionnaire du traité curieux fait par Thoinet Arbeau, chanoine de Langres, et imprimé à Langres, en 1588, sous le titre d'*Orchésographie ;* il écrivait au-dessous de chaque note de l'air les mouvements et les pas de danse qui lui paraissaient convenables; mais il ne donne pas de signes pour la figure et les autres éléments de la danse. Beauchamps donna ensuite une forme nouvelle à la chorégraphie, et perfectionna l'ébauche ingénieuse de Thoinet Arbeau; il trouva le moyen d'écrire les pas par des signes auxquels il attacha une signification et une valeur différentes, et il fut déclaré l'inventeur de cet art par arrêt du parlement. Feuillet, maître de danse à Paris, s'en occupa aussi; il publia un ouvrage intitulé *Chorégraphie, ou l'art d'écrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs, etc.* La deuxième édition de cet ouvrage parut en 1701. Feuillet s'y attribue exclusivement l'invention de cet art; mais d'autres l'accusent d'avoir volé cette idée à Beauchamps.

CHRÊME. C'a été long-temps l'opinion du petit peuple dans le Périgord qu'anciennement la substance du chrême se prenait dans l'oreille d'un dragon qu'un chevalier de la maison de Bourdeille allait chercher et combattre au-delà de Jérusalem, où il apportait ensuite cette substance, laquelle, sanctifiée par les prélats du lieu, était ensuite distribuée dans les églises de la chrétienté pour le vrai chrême (Brantôme, *Hommes ill. fr.*, t. IV, p. 153).

CHRÉTIEN. Bernard Thesaurius (*De acquisitione terræ sanctæ*, cap. 27) nous apprend que ce fut à Antioche, vers l'an 41 de l'ère vulgaire, que les fidèles furent d'abord appelés *chrétiens*. On les appelait auparavant *Nazaréens*, de la ville de Nazareth que saint Pierre convertit d'abord à la foi.

« *Ibi primùm*, dit notre auteur, *fideles vocati sunt* christiani, *priùs dicti* Nazaræi, *à Nazareth civitate, quàm primùm suâ predicatione apostolorum claviger convertit ad fidem.* » (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, tom. 7, p. 688.)

L'origine du titre de *roi très chrétien*, que porte le roi de France, remonte, dit-on, à Childebert; ce qu'il y a de certain, c'est que Grégoire III donna ce titre à Charles Martel, et le pape

Étienne II à Pepin-le-Bref; mais ce n'est que sous le pontificat de Paul II, l'an 1469, que ce titre est devenu une expression de formule dans les bulles et les brefs apostoliques adressés aux rois de France.

CHRIST (ORDRE DU). Cet ordre militaire fut créé en 1318 par Denys Ier, roi de Portugal, pour animer la noblesse contre les Maures, et fut confirmé deux ans après par le pape Jean XXII, sous la règle de saint Benoît. Alexandre VI leur permit de se marier. La grande-maîtrise de l'ordre est maintenant unie à la couronne de Portugal; les officiers sont vêtus de blanc, et portent sur la poitrine une croix patriarcale de gueules chargée d'une croix d'argent.

On donnait aussi le nom d'*ordre du Christ* à un ordre militaire institué en Livonie, en 1205, par Albert, évêque de Riga, pour dérober les nouveaux convertis aux persécutions des païens. Les chevaliers portaient sur leur manteau une épée et une croix par-dessus : ils furent unis aux chevaliers teutoniques.

CHRISTOPHE. *Voyez* SAINT CHRISTOPHE.

CHROMATIQUE. « Genre de musique qui procède par plusieurs semi-tons consécutifs. Ce mot vient du grec χρῶμα, qui signifie *couleur*, soit parceque les Grecs marquaient ce genre par des caractères rouges ou diversement colorés, soit, disent les auteurs, parceque le genre chromatique est moyen entre les deux autres, comme la couleur est moyenne entre le blanc et le noir; ou, selon d'autres, parceque ce genre varie et embellit le diatonique par ses semi-tons, qui font dans la musique le même effet que la variété des couleurs fait dans la peinture. » (J.-J. Rousseau, *Dictionn. de Musique.*)

Boèce attribue l'invention de ce genre à Timothée de Milet, qui vivait du temps d'Alexandre : Athénée la donne à Epigonus.

CHRONOMÈTRE. George Graham, habile horloger et mécanicien anglais, membre de la société royale de Londres, mort en 1751, a donné le nom de *chronomètre* à une petite pendule portative de son invention qui marque les tierces, et qui est fort utile dans les observations astronomiques, parceque l'on peut commodément la faire marcher dans l'instant précis où l'observation commence, et l'arrêter de même à l'instant où elle finit; ce qui fait qu'on a exactement le temps juste qu'elle a duré.

On a aussi appelé *chronomètre* un instrument que M. Sauveur décrit dans ses *Principes d'acoustique*. C'était un pendule particulier, qu'il destinait à déterminer exactement les mouvements en musique.

« M. Davaux, musicien, a imaginé un instrument qui se nomme également *chronomètre*, et qui est propre à déterminer d'une manière fixe et invariable le genre de mouvement que le compositeur a entendu donner à chaque morceau de musique. M. Sauveur, en 1701, a eu l'idée d'un instrument auquel il a donné le nom d'*échomètre*, et qui avait aussi pour but de déterminer précisément la durée des mesures et des temps.

M. Renaudin, marchand de harpes, a annoncé un autre instrument auquel il a donné le

nom de *plexichronomètre*, mot grec qui signifie battement de la mesure du temps.

M. Despréaux, membre du Conservatoire, a également annoncé en 1823 un *chronomètre musical* établi sur des bases astronomiques servant, etc. Le prix de cet instrument est de seize francs. » (*Amusements philologiques*, deuxième édition, pag. 406.)

CHRYSOGRAPHIE. Ceux qui ont exercé la chrysographie, ou l'art d'écrire en lettres d'or, paraissent avoir été très honorés. Siméon Logothète dit de l'empereur Anthémius, qu'avant de parvenir à l'empire il avait été chrysographe. L'écriture en lettres d'or pour les titres des livres et pour les grandes lettres paraît d'un temps fort reculé : les manuscrits les plus anciens ont de ces sortes de dorures. Il est fait mention dans l'histoire des empereurs de Constantinople des chrysographes ou écrivains en lettres d'or. L'usage des lettres d'or était très commun vers le quatrième et le cinquième siècle; il a diminué depuis ce temps; il s'est même perdu, car on ne sait plus aujourd'hui attacher l'or au papier comme on le voit à la *Bible* de la bibliothèque du roi, au *Virgile* du Vatican, aux manuscrits de Dioscoride, et à une infinité de livres d'église.

CICÉRO. Les premiers imprimeurs qui allèrent à Rome imprimèrent, en 1467, les Épîtres familières de Cicéron en latin, d'où vient le nom de *Cicéro* donné à une sorte de caractère d'imprimerie.

CIDRE. Les anciens ont-ils connu le cidre ? l'affirmative est prouvée par des passages de Pline et d'autres auteurs. On prétend néanmoins que l'usage de cette boisson, en France et en Angleterre, n'a guère que trois siècles.» (Grégoire, *Essai historique, etc.*, en tête du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, page cxxxjv.)

Il paraît même que les Hébreux en ont connu l'usage. Les Grecs et les Romains avaient du vin de pommes, ce qui est la même chose que le cidre.

On a imaginé, dans les derniers temps, de faire un cidre économique pour la classe pauvre. On met dans un tonneau, qui précédemment a contenu du vin, une quantité de pommes coupées par tranches et séchées au four; on y verse une quantité d'eau proportionnée; on y jette du levain de bière et de la mélasse : on laisse fermenter le tout pendant quelques jours, en ayant soin de bondonner légèrement le tonneau avec du papier.

On fait subir au cidre plusieurs altérations qu'il est bon de signaler : on le colore avec le coquelicot, un sirop de miel rouge, la cochenille, la cannelle, les baies d'hyèble ou de sureau. Les sophistications les plus dangereuses sont celles que l'on fait avec la céruse, la litharge, la potasse, la chaux. *Voy.* l'article VIN, pour la manière de reconnaître ces supercheries.

CIERGE. L'usage des cierges, dans les cérémonies religieuses, est fort ancien. Nous savons que les païens se servaient de flambeaux dans leurs sacrifices, surtout dans la célébration des mystères de Cérès, et qu'ils mettaient des cierges devant les statues de leurs dieux.

Quelques uns croient que c'est à l'imitation de cette cérémonie païenne que les cierges ont été introduits dans l'église chrétienne: d'autres soutiennent que les chrétiens ont suivi en cela l'usage des juifs; mais pour en trouver l'origine il est inutile d'avoir recours aux sentiments des uns et des autres.

Il n'est pas douteux que les premiers chrétiens, ne pouvant s'assembler que dans des lieux souterrains, ne fussent obligés de se servir de cierges et de flambeaux; ils en eurent même besoin depuis qu'on leur eut permis de bâtir des églises, car elles étaient construites de façon qu'elles ne recevaient que très peu de jour, afin d'inspirer plus de respect par l'obscurité. C'est là l'origine la plus naturelle qu'on puisse donner à l'usage des cierges dans les églises. Mais il y a déjà long-temps que cet usage, introduit par la nécessité, est devenu une pure cérémonie.

Saint Paulin, qui vivait au commencement du cinquième siècle, observe que les chrétiens de son temps aimaient si fort les cierges qu'ils en représentaient en peinture dans leurs églises.

On ne plaçait pas autrefois les cierges sur l'autel, mais sur des poutres qui traversaient le sanctuaire ou le chœur.

CIERGE PASCAL. Saint Zozime passe pour avoir introduit l'usage de ce grand cierge que le diacre bénit le samedi saint, qu'il allume ensuite avec du feu nouveau, et que l'on porte pour la bénédiction des fonts. Mais le jésuite Papebrock en explique assez clairement l'origine. Quand le concile de Nicée eut réglé le jour auquel on célébrerait la pâque, il chargea le patriarche d'en faire faire tous les ans le canon, et de l'envoyer au pape. Toutes les autres fêtes mobiles se réglaient sur celle de Pâques, et l'on en faisait chaque année un catalogue que l'on écrivait sur un cierge qu'on bénissait solennellement dans l'église. Ce cierge n'était point une chandelle de cire faite pour brûler; il n'avait point de mèche : c'était seulement une colonne de cire faite pour écrire cette liste des fêtes mobiles, et qui suffisait pour cela durant un an.

Dans la suite on écrivit les fêtes mobiles sur du papier ou sur un tableau; mais on ne laissa pas d'attacher toujours l'un ou l'autre au cierge pascal, ce qui se pratique encore à Rouen et dans tout l'ordre de Clugny. Telle est, selon le P. Papebrock, l'origine de la bénédiction du cierge pascal.

CIGARES. Ce sont les sauvages qui, les premiers, ont appris à fumer des cigares; mais ils en aspirent la fumée par le nez, et la font sortir par la bouche : de cette manière ils sentent mieux la force de la fumée du tabac.

CILICE, du latin *cilicium*, ainsi nommé parceque ce vêtement fait de poil de chèvre venait de la Cilicie, dans l'Asie mineure.

Les Ciliciens avaient inventé une sorte d'étoffe de poil de chèvre, dont on faisait des habits pour les matelots et les soldats: comme elle était grossière, et d'une couleur brune, les Hébreux s'en servaient dans le deuil et dans la disgrâce; ils étaient différents de ceux que l'esprit de pénitence a inventés depuis, et qui sont tout de crin.

CIMENT, du latin *cæmentum*, dérivé de *cædere*, couper, hacher, broyer. M. Félibien observe que ce que les anciens architectes appelaient *cæmentum* était tout autre chose que ce que nous appelons *ciment*. Par *ciment*, ils entendaient une espèce de maçonnerie, ou une manière de poser leurs pierres, ou bien la qualité même des pierres qu'ils employaient, comme lorsqu'ils faisaient des murs ou des voûtes de moellon ou de blocage.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le ciment des anciens, dans le sens que nous attachons à ce mot, c'est-à-dire en le prenant pour une composition propre à lier et à faire tenir ensemble plusieurs pièces de maçonnerie, était bien supérieur au mortier employé par les modernes. Il paraît cependant, par ce qui est rapporté dans le *Dictionnaire des origines, par une société de gens de lettres, Paris*, 1777, que M. Loriot, célèbre mécanicien, était parvenu à faire un ciment qui paraissait avoir les qualités de celui des Romains.

En 1786, le docteur Clementi della Pace a lu à l'académie de Florence une savante dissertation sur le ciment des anciens. Après avoir examiné les opinions des philologues, des antiquaires et des naturalistes sur cet objet, il conclut que la pozzolane a été le principal ingrédient du gluten que les anciens ont employé, non seulement dans leurs édifices, mais aussi dans ces chemins dont nous admirons encore les restes. « Ce serait, est-il dit dans le *Dictionnaire de l'industrie*, à qui nous empruntons ce dernier article, une question de savoir quel est le résultat des recherches qui ont été faites sur les mortiers antiques, qui est-ce qui a le plus approché de cette précieuse découverte, et en quoi elle serait dès à présent applicable à la construction des bâtiments. »

CIMETIÈRE. Ce mot vient du latin *cæmeterium*, formé lui-même sur le grec κοιμητήριον, qui signifie *dormitoire* ou *dortoir*, lieu où l'on dort.

Les tombeaux n'étaient pas, chez les anciens, réunis dans un cimetière ; ils étaient disséminés sur les chemins, ainsi que le prouvent ces mots qu'on trouve souvent gravés sur les tombeaux antiques : *Sta, viator* (arrête, voyageur) ; *Abi, viator* (voyageur, éloigne-toi).

Hinc adeo media est nobis via, namque sepulchrum
Incipit apparere Bianoris.

(VIRG., eclog. 9, v. 59.)

(Nous avons fait la moitié du chemin, car on commence à découvrir le tombeau de Bianor.)

On trouve encore de ces anciens tombeaux sur les routes de Rome.

L'usage d'amonceler les morts dans des cimetières ne s'est établi que vers l'an 200 de l'ère vulgaire. On a long-temps entendu par le mot cimetière, non seulement l'endroit où l'on enterrait les morts, mais encore le terrain qui avoisinait les églises paroissiales, et qui était contigu aux vrais cimetières.

L'usage d'enterrer dans les villes et même dans les églises s'est introduit sous Grégoire-le-Grand ; les progrès de la philosophie, les plaintes réitérées des amis de l'humanité, sont enfin parvenus, quelques années avant la révolution, à faire cesser cette pratique dangereuse. Dès 1776, l'inhumation fut

supprimée dans les églises. Le premier décembre 1780, le cimetière des Innocents fut définitivement fermé en vertu d'un arrêt du parlement de Paris, qui a opéré, sur cet objet important, une révolution salutaire, non seulement en France, mais encore dans toute l'Europe; révolution dont la capitale devait donner l'exemple, et dont des circonstances particulières avaient long-temps empêché l'entière exécution.

Le cimetière des Saints-Innocents, occupant une surface de dix-sept cents toises carrées, était devenu un foyer d'infection pour les quartiers voisins. Ce fut en 1785 qu'une ordonnance de police en fit enlever les cadavres. On peut lire sur cette opération, qui dura six mois, jour et nuit, les *Rapports* intéressants qu'en rédigea le docteur Thouret, en 1788 et 1789, un vol. in-12. Le cimetière a fait place à un vaste marché aux herbes et aux légumes.

Éloignés depuis de l'enceinte des villes, les cimetières ont été plus spacieux; on les a même décorés de monuments funèbres dont quelques uns sont dignes de fixer l'attention des curieux et même des artistes. Parmi ces lieux destinés à renfermer les débris d'une immense cité, aucun ne se recommande davantage que le cimetiere de Mont-Louis, dit vulgairement *du Père La Chaise*; aussi croyons-nous plaire au lecteur en lui donnant la description qu'un auteur moderne a faite de ce lieu de repos :

« Sur le sommet le plus oriental de la chaîne de collines s'étendant de Belleville à Charonne, est un enclos de cinquante-un arpents, consacré, depuis 1804, à la sépulture des habitants de Paris. Nul lieu, dans les environs de la capitale, ne jouit de plus riches points de vue, nul site n'est plus pittoresque. On y arrive par un chemin partant de la barrière d'Aulnay. L'aspérité de ce terrain sert à faire produire des effets plus variés et plus saillants aux monuments funèbres qui s'y pressent. Ce fut l'endroit d'où Louis XIV, encore enfant, considéra ses troupes guidées par Turenne, combattant, en 1662, dans le faubourg Saint-Antoine, contre le grand Condé, alors chef des frondeurs, ne pouvant supporter la domination d'un prêtre italien sur la France. Dans sa vieillesse, ce monarque donna cet enclos au révérend père La Chaise, son confesseur. Ce prince fit construire pour le bon père la maison dont on voit encore les ruines, maintenant habitée par des morts et les fidèles gardiens de leurs cendres. Cet enclos devint un lieu délicieux. De sa maison, placée à mi-côte, la vue de ce jésuite s'étendait avec complaisance sur la capitale, dont il découvrait les édifices, tandis qu'il dominait sur elle par son royal pénitent. Qui aurait alors annoncé à ce superbe religieux, même au moment où il légua cette délicieuse habitation pour servir à ses confrères de lieu de repos, qu'elle serait enlevée par arrêt! que sa société ne tarderait pas à être anéantie, et que, cent ans plus tard, sa magnifique maison de plaisance tombant en ruines, servirait de repaire aux animaux les plus immondes; que cet enclos alors si riant deviendrait un séjour de deuil et de douleur, un cimetière,

où chacun n'entrerait que pour pleurer sur la tombe d'un parent, d'un ami, ou d'un frère! »

Remarquons qu'avant d'appartenir au père La Chaise et aux disciples de Loyola, cet emplacement avait été un lieu de plaisir, et que cette demeure d'un riche épicier de la capitale était déjà célèbre sous le nom de *la Folie-Regnauld*.

CIMIER. Les Cariens passent pour avoir les premiers imaginé de mettre des ornements au timbre, de porter des aigrettes sur leurs casques, et de peindre des figures sur leurs boucliers.

Les rois d'Égypte croyaient donner plus d'éclat à leur dignité, et imprimer plus de respect à leurs peuples en portant pour cimiers des têtes de lion, de dragon ou de taureau. Protée ne faisait que changer de cimier, quand les poëtes prétendent qu'il changeait de forme; et Géryon, au lieu de trois têtes, avait un triple cimier.

Le cimier était autrefois en Europe une plus grande marque de noblesse que l'armoirie, parcequ'on le portait aux tournois où l'on ne pouvait être admis sans avoir fait preuve de noblesse. Le cimier des rois de France est une fleur de lis, et celui de l'empire un aigle.

On ne voit plus de cimiers que dans les ornements du blason, et ce sont presque tous des aigrettes ou des plumes d'oiseaux.

CIRCONCISION. L'usage de la circoncision, ou de couper le prépuce aux enfants, existe de temps immémorial chez les peuples de l'Orient. Il paraît avoir été établi comme un objet de propreté, et pour procurer une plus grande virilité. Chez les juifs, c'est encore un acte de religion; et chez ces derniers il a commencé au temps d'Abraham, l'an du monde 2108.

Les Hébreux et leurs descendants n'ont jamais circoncis que les enfants mâles; mais les Égyptiens, les Arabes et les Perses soumettent également les filles à la circoncision.

CIRCULATION DU SANG. On comprend sous cette dénomination le mouvement déterminé auquel est assujetti le sang dans les vaisseaux qui le contiennent. Le mécanisme qui en règle le mouvement et la distribution dans toutes les parties du corps ne fut découvert qu'en 1619; jusque là on n'en connaissait que des parties séparées. Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer l'époque à laquelle on conçut l'idée de la circulation du sang contenu dans des vaisseaux. Les Chinois, auxquels des auteurs attribuent l'honneur de cette découverte, s'éloignent tellement de la vérité dans leurs théories spéculatives, que l'on ne conçoit pas comment on a pu leur attribuer la connaissance de la circulation du sang. Ils assimilent aux changements périodiques du monde ceux du corps humain, font commencer la circulation de l'humide radical et de la chaleur vitale à trois heures du matin, et comparent enfin le pouls à une fleur renversée et dans l'eau. D'ailleurs, ne sait-on pas que les sciences et les arts ne furent introduits chez eux que 126 ans avant J.-C., après que les Scythes eurent renversé l'empire des Grecs dans la Bactriane et la Sogdiane? 434 ans avant J.-C., Hippocrate, cet observateur si profond, avait déjà des idées assez nettes sur la circulation du

sang ; mais l'ensemble de cette fonction lui était inconnu. Après lui, Thessalus, Dracon et Polybe établirent les premiers l'école dogmatique, dans laquelle on essaya de marcher sur les traces du vieillard de Cos, mais on s'en écarta bientôt pour se livrer aux idées spéculatives. On négligea l'observation, et il paraît bien prouvé qu'on ne disséquait pas encore de cadavres humains à cette époque. Aristote parle de deux idées dominantes de son temps, relatives à la circulation du sang, qui appartenaient, l'une à Syennesis de Chypre, l'autre à Diogène d'Apollonie ; leur peu d'exactitude ne permet pas de s'y arrêter. Citer une des opinions de Platon, dont on suivait la doctrine dans cette école, ce sera prouver le peu de fondement de l'opinion des auteurs qui rapportent à ce philosophe la découverte de la circulation. Platon admettait le passage des boissons dans le poumon, et cette opinion a été défendue avec chaleur par plusieurs dogmatiques. Aristote, le premier, assigne une origine aux gros vaisseaux dans le cœur ; avant lui, on les faisait partir de la tête pour se répandre ensuite dans les extrémités. Chalcédoine, le plus grand anatomiste de l'école d'Alexandrie, 321 ans avant l'ère chrétienne, est celui des anatomistes anciens qui a le plus disséqué de cadavres humains ; il ne décida pas d'une manière précise si les veines prennent naissance dans le cœur ou dans le foie. L'évêque d'Émèse, *Nemesius*, dans le troisième et le quatrième siècle, est encore un de ceux auxquels on a fait honneur de la découverte dont nous nous entretenons. Il est vrai qu'il établit une liaison générale entre les artères et les veines ; il rapporte la doctrine de Galien sur le sang spirituel que renferment les artères et qu'elles conduisent dans toutes les parties du corps, d'où il s'échappe par des pores imperceptibles. On voit aussitôt l'erreur. En 1347, Cannian reconnut les valvules de quelques veines. Sylvius et Vesale les avaient également connues. Enfin, en 1574, Paul Sarpi et Fabrice d'Aquapendente reconnurent ces valvules dans la plupart des veines du corps. Ces différentes découvertes, faites isolément, ne donnaient pas l'explication du grand système de la circulation ; elles pouvaient tout au plus mettre sur la voie.

En 1552, Michel Servet découvrit la petite circulation (celle qui se fait dans le poumon) : il publia sa découverte en 1553 ; mais il ne fait pas connaître la grande circulation. En 1583, Cesalpin d'Arezzo, médecin du pape Clément VIII, publia le meilleur traité qui eût encore paru sur la circulation du sang ; il serait le seul auquel on pourrait attribuer toute la gloire de cette découverte, s'il eût été plus exact, et s'il eût été d'accord avec lui-même lorsqu'il décrit la marche et la formation du sang.

Guillaume Harvey, né à Folkstone, dans le Kentshire, découvrit et démontra publiquement à Londres, en 1619, la route que le sang suit pour arroser toutes les parties du corps et concourir à l'entretien de la vie. Cette découverte éveilla l'attention de tous les savants, et suscita contre son auteur beaucoup d'envieux et de détracteurs ; en France, en Allemagne, en Hol-

lande, en Angleterre même plusieurs libelles, furent lancés pour et contre; des diatribes plus ou moins virulentes et grossières ne servirent qu'à mieux faire apprécier l'importance du sujet et la basse jalousie de leurs auteurs, dont quelques uns essayèrent de ravir à Harvey la gloire qui devait lui revenir de sa découverte, pour la reporter à des écrivains tombés dans l'oubli. L'historique abrégé, que nous avons fait, mettra le lecteur à même de juger si c'est à tort que l'on attribue aujourd'hui à Harvey l'honneur de la découverte si importante de la circulation générale du sang.

Delille est parvenu à la décrire d'une manière poétique.

. . . Le cœur, ce viscère puissant,
Le réservoir, la source et le ressort du sang,
Qui, pour y retourner par des routes certaines,
De l'artère sans cesse emporté dans les veines,
De détour en détour, de vaisseaux en vaisseaux,
De sa pourpre en courant épure les ruisseaux,
Rencontre dans son cours ces valvules légères
Qui rouvrent tour à tour et ferment leurs barrières,
Une fois introduit tâche en vain de sortir,
Au cœur qui l'envoya revient pour repartir.
Et, reprenant sa marche incessamment suivie
Roule en cercle éternel le fleuve de la vie.

(*Les trois Règnes de la Nature*, chant VII.)

CIRE. La cire a servi autrefois dans la peinture, en recevant telle couleur qu'on voulait lui donner; on en faisait des portraits qu'on endurcissait par le moyen du feu.

« Cet art, est-il dit dans le *Dictionnaire des origines, par une société de gens de lettres*, Paris, 1777, a été poussé fort loin de nos jours. Tout le monde connaît le nom du sieur Benoît, et l'invention ingénieuse de ces cercles composés de personnages de cire, qui ont fait l'admiration de la cour et de la ville. Cet homme, peintre de profession, trouva le secret de former sur le visage des personnes vivantes, même les plus belles et les plus délicates, et sans aucun risque ni pour la santé, ni pour la beauté, des moules dans lesquels il fondait des masques de cire auxquels il donnait une espèce de vie, par des couleurs et des yeux d'émail, imités d'après le naturel. Ces figures, revêtues d'habits conformes à la qualité des personnes qu'elles représentaient, étaient si ressemblantes, que les yeux leur croyaient quelquefois de la vie. Mais les figures anatomiques, faites en cire par le même Benoît, peuvent encore moins s'oublier que la beauté de ses portraits. » *Voyez* ANATOMIE ARTIFICIELLE.

CIRE D'ESPAGNE. L'invention de cette cire, dont on se sert pour cacheter les lettres, est attribuée à un nommé Rousseau, marchand à Paris, qui, se voyant ruiné par l'incendie de la grande salle du Palais, s'avisa, dit-on, de fabriquer de la cire à cacheter, de la manière dont il l'avait vu préparer aux Indes orientales, où il avait voyagé. Madame de Longueville fit voir cette cire à Louis XIII. La cour et la ville en firent tant de cas, qu'en moins d'un an Rousseau gagna plus de 50,000 francs. Il donna à cette cire le nom d'Espagne, pour la distinguer de la gomme laque fondue et tant soit peu colorée avec le vermillon dont on se servait auparavant, et qui portait le nom de cochenille. Mais M. Spies, conseiller de la cour d'Anspach, a trouvé, dans les archives de son prince, un diplôme de 1574, cacheté de cire d'Espagne rouge, et un autre de

1620, cacheté de cire noire; de sorte que cette invention remonterait bien au-delà de l'époque indiquée par les auteurs français.

CIRQUE. Un cirque, chez les anciens, était, dit M. Furgault, un grand bâtiment de figure oblongue ou ovale, où l'on donnait des spectacles au peuple. C'est de cette figure terminée en demi-cercle, que les Latins l'ont appelé *circus*, cirque.

Les cirques, à Rome, étaient de longues lices ou carrières entourées de superbes édifices à plusieurs ordres d'architecture, avec des siéges tout autour, pour voir les spectacles de la course des chars, des chevaux, des gens de pied; les combats des animaux de toute espèce, et en général tous les exercices du corps. Dans l'origine, ces courses se faisaient en plein champ. Tarquin-l'Ancien fut le premier qui fit enclore de charpente cet espace qu'on appela depuis *le grand cirque*. Tarquin-le-Superbe le fit construire en pierre; et dans la suite on l'agrandit encore, et on le décora de façon qu'il devint le plus bel édifice de Rome. On prétend qu'il avait deux mille cent quatre-vingts pieds de longueur sur neuf cent soixante de largeur, et qu'il pouvait contenir deux cent mille personnes. Les cirques se multiplièrent à Rome vers la fin de la république, et surtout sous les empereurs, en sorte qu'on y en comptait jusqu'à dix de différentes grandeurs.

CISELURE. Elle paraît avoir été connue de temps immémorial en Asie et en Égypte, d'où elle passa en Grèce et atteignit un nouveau degré de perfection. Pline fait mention des plus habiles ciseleurs et de leurs meilleurs ouvrages.

La ciselure est un des arts qui se sont le plus perfectionnés en France depuis un siècle et demi. Dès le commencement du dernier siècle, Balin et Thomas Germain ont égalé par leur burin tout ce que les anciens ont laissé de plus beau en ce genre.

CITRONNIER. Parmi les riches productions de la Médie, Virgile fait mention d'un arbre au fruit duquel il attribue les plus grandes vertus contre les poisons. A la description qu'il en fait, on reconnaît sans peine le citronnier.

Media fert tristes succos, tardumque saporem
Felicis mali, quo non præsentius ullum,
Auxilium venit, ac membris agit atra venena.
(*Georg.*, lib. II. v. 126 et seq.)

Vois les arbres du Mède et son orange amère
Qui, lorsque la marâtre aux fils d'une autre mère
Verse le noir poison d'un breuvage enchanté,
Dans leur corps expirant ranime la santé.
(DELILLE.)

On ne le cultivait pas encore en Italie, et Pline atteste qu'on avait fait des efforts inutiles pour l'y transporter de la Médie et de la Perse. Il paraît que le citron a plus d'efficacité contre les venins dans les pays orientaux où il vient naturellement. On n'en douterait pas, si l'on pouvait compter sur ce que rapporte Athénée de deux criminels condamnés par le gouvernement d'Égypte à être exposés aux serpents. Comme on les menait au supplice, une femme leur donna par pitié quelques citrons dont ils mangèrent. Exposés ensuite aux morsures des serpents les plus venimeux, ils n'en ressentirent aucun mal. Le gouverneur, étonné, les renvoya le lendemain au supplice, et, pour

s'assurer que le citron était la cause d'un effet si peu attendu, il en fit manger à l'un des deux, et n'en fit point manger à l'autre. Le premier, quoique piqué plusieurs fois, n'éprouva aucun accident fâcheux; le second expira dans l'instant : d'où Athénée conclut que le citron pris à jeun résiste à tous les poisons. Dans nos pays on l'emploie dans un grand nombre de préparations culinaires; mais on ne lui reconnaît point de propriétés différentes de celles des autres acides végétaux contre les poisons qui produisent leur effet en assoupissant. On doit regarder comme erroné ce que rapporte Athénée, ou bien considérer les hommes et les choses comme étrangement changés. MM. Risso et Poiteau ont publié un excellent ouvrage sur les orangers, et qui mérite d'être consulté.

Cet arbre toujours vert, et continuellement chargé de fleurs et de fruits, fut apporté de la Médie, par Palladius, qui en peupla la Grèce. De là il passa en Italie et dans les provinces méridionales de l'Europe. On le cultive en Sicile, en Portugal, en Espagne, dans le Piémont, en Languedoc et en Provence. Il y a même des citronniers à la Chine et aux Indes. On le trouve abandonné à lui-même et devenu sauvage, en Amérique, où, sans doute, il a été transporté d'Europe. Comme cet arbre est aussi beau que ses fruits sont précieux, on l'élève dans des caisses et on le conserve dans des serres là où la température froide lui serait contraire. Cet arbre est très vivace. *Voyez* BIGARRADIER.

CLAIRON. Espèce de trompette d'un son aigu et perçant. Cet instrument fut long-temps en usage chez les Maures qui le transmirent aux Portugais, lesquels s'en servaient dans la cavalerie et dans la marine.

CLAVECIN. Quelques auteurs pensent que l'invention du clavecin ne remonte pas plus haut que le quinzième siècle, d'autres la croient bien antérieure. Aucun écrit sur la musique, avant le seizième siècle, ne nomme le clavichorde, la virginale, l'épinette, ni le clavecin; mais les auteurs de ce temps-là en parlent comme d'instruments déjà en usage. Il est vraisemblable que les Italiens ont inventé, il y a cinq ou six cents ans, le clavichorde, imité ensuite par les Flamands et les Allemands, et que cet instrument est le commencement du clavecin. On a fait des clavecins qui ont plus de vingt changements, pour imiter le son de la harpe, du luth, de la mandoline, du basson, du flageolet, du hautbois, du violon et d'autres instruments. On trouve, dans les *Mémoires de l'académie de Berlin*, de 1771, la description d'un clavecin qui, en même temps qu'on exécute, marque et note ce qu'on a joué. L'harmonie du clavecin, et la faculté qu'il a de représenter l'effet des différents instruments qui entrent dans la composition d'un orchestre, l'avaient mis en crédit auprès des compositeurs et des maîtres de chant, avant que l'on connût le forte-piano, qui n'est que le clavecin perfectionné.

CLAVECIN OCULAIRE. Kestler avait trouvé ou cru trouver une analogie entre le son et les couleurs. Sur ce principe, le père Castel, jésuite, supposant que les sept couleurs

produites par l'effet du prisme sur les rayons de la lumière se rapportaient exactement aux sept tons de la musique, construisit un clavecin oculaire; et voici quelle était sa gamme :

L'*ut* répondait	au bleu,
L'*ut* dièse	au céladon,
Le *ré*	au vert gai,
Le *ré* dièse	au vert olive,
Le *mi*	au jaune,
Le *fa*	à l'aurore,
Le *fa* dièse	à l'orangé,
Le *sol*	au rouge,
Le *sol* dièse	au cramoisi,
Le *la*	au violet,
Le *la* dièse	au violet bleu,
Le *si*	au bleu d'Iris,
L'*ut*	au bleu.

Et l'octave recommençait ensuite de même, à l'exception que les couleurs étaient plus claires. Le P. Castel prétendait, par ce moyen, et en faisant paraître successivement toutes les couleurs, procurer à l'œil la sensation agréable que font sur l'oreille la mélodie des sons de la musique et l'harmonie des accords.

CLAVI-CYLINDRE. M. Chladni, correspondant de l'académie de Pétersbourg, et membre de plusieurs autres sociétés savantes, a présenté à la classe des beaux-arts de l'Institut, dans la séance du 19 décembre 1808, un instrument de musique de son invention, qu'il appelle *clavi-cylindre*. Il a fait entendre son instrument à une commission composée de membres pris dans cette classe et dans celle des sciences; cette commission a fait sur cet instrument un rapport dont voici l'extrait :

« Le clavi-cylindre est un instrument à touches, de même forme à peu près que le forte-piano, mais de dimensions plus petites. Sa longueur est de 0^{m}, 80, sa largeur de 0^{m}, 50, et son épaisseur de 0^{m}, 18. L'étendue de son clavier est de quatre octaves et demie, depuis l'*ut* le plus grave jusqu'au *fa* le plus aigu du clavecin. Lorsqu'on veut jouer de cet instrument, on fait tourner au moyen d'une manivelle à pédale, munie d'un petit volant, un cylindre de verre placé dans la caisse, entre l'extrémité intérieure des touches et la planche de derrière de l'instrument. Ce cylindre, de même longueur que le clavier, lui est parallèle, et en abaissant les touches, on fait frotter contre sa surface les corps qui produisent les sons.

» L'auteur fait un secret du mécanisme intérieur; les corps sonores sont cachés, le cylindre seul est visible; et il est à présumer que cette pièce elle-même serait cachée aussi, sans la nécessité où l'on est de la mouiller de temps en temps lorsqu'on joue du clavicylindre.

» Nous ne pouvons donc rendre compte que de l'effet musical de l'instrument, sur lequel M. Chladni, également habile dans la théorie et dans la pratique de la musique, nous a exécuté plusieurs morceaux que nous avons entendus avec le plus grand plaisir.

» Cet instrument a, quant à la qualité et au timbre du son, beaucoup d'analogie avec l'harmonica, sans exciter, comme celui-ci, dans le système nerveux, un agacement et une irritation très sensibles dans quelques individus, et qui les mettent en état de souffrance.

» Le clavi-cylindre a sur l'harmonica l'avantage d'une gradua-

tion d'intensité de son mieux nuancée entre les *dessus* et les *basses*. Il est même à cet égard supérieur au *bourdon*, celui des jeux de l'orgue de chambre auquel on pourrait le comparer.

» Il était important de savoir si chacun des corps sonores renfermés dans la caisse, produisait le son sans perte de temps aussitôt que sa touche était baissée. Plusieurs d'entre nous, pour s'en assurer, ont mis la main sur le clavier, et ont reconnu que le clavicylindre ne laissait presque rien à désirer à cet égard. »

CLEPSYDRE, du grec κλέπτω, je cache, et de ὕδωρ, eau. On donne le nom de *clepsydre* aux horloges mises en mouvement par le moyen de l'eau. Chez les anciens la clepsydre était une machine fort grossière et peu juste, dont toute l'industrie consistait à faire nager sur l'eau un petit vaisseau en forme de bateau garni d'une verge, qui marquait en montant, à mesure que l'eau tombait d'un autre grand vaisseau, les espaces des heures sur une règle qui lui était opposée. Depuis on a beaucoup perfectionné ces machines, auxquelles même on a appliqué des sonneries et des mouvements mécaniques mis en jeu par la chute de l'eau.

Les Égyptiens prétendaient que Mercure, après avoir remarqué que le cynocéphale urinait douze fois par jour, à des distances égales, profita de cette découverte pour construire une machine qui produisît le même effet. En dépouillant ce récit des fictions qui accompagnent ordinairement, chez les anciens, l'histoire des premières découvertes, on voit que c'est par l'écoulement de l'eau que les Égyptiens avaient cherché originairement l'art de mesurer le temps. C'est aussi à l'aide des horloges d'eau que les astronomes chinois calculaient les intervalles de temps qui s'écoulent entre le passage d'une étoile par le méridien, le coucher ou le lever du soleil, etc. C'est encore à l'aide d'une pareille machine qu'on a cru que les premiers astronomes avaient divisé le zodiaque en douze parties égales.

Pline attribue à Scipion Nasica l'invention des clepsydres, c'est-à-dire des clepsydres romaines, car Vitruve fait remonter l'usage de la clepsydre à Ctésibius d'Alexandrie. *Voy.* HORLOGE.

CLIMAT. On a divisé tout l'espace du globe, depuis l'équateur jusqu'à chaque pôle, en portions qu'on appelle *climats*, d'un mot grec qui signifie *incliner*, parce que les différences que ces climats produisent dans la longueur des jours sont l'effet de l'inclinaison de la sphère.

CLIMATÉRIQUE. Le père Labbe dérive ce mot du grec *klimax*, échelle, dont la racine serait *klima*, inclinaison; « d'autant, dit-il, que les grands changements dans la vie des hommes arrivent comme par autant de degrés de sept en sept, ou de neuf en neuf ans, et principalement au soixante-troisième, qui est appelé par préciput l'année climatérique, parce qu'elle est plus dangereuse que les autres, à cause du concours de sept et de neuf. »

Les Chaldéens eurent les premiers cette opinion; ils la fondaient sur ce que chaque planète ayant une année pour dominer sur le corps, celle de Saturne était

trop malfaisante pour ne pas lui faire éprouver une révolution dangereuse. Cette origine prouve le peu d'utilité de la découverte.

On sait que c'est le nom que les anciens astrologues et les médecins ont donné à certains périodes de la vie humaine, auxquels ils prétendaient qu'il se faisait des révolutions considérables dans la santé et la constitution des hommes. Auguste s'applaudissait d'avoir passé sans accident cette année fatale. Il vécut encore deux fois sept ans après, car il ne mourut que dans sa soixante-dix-septième année.

A soixante-trois ans un larron fut pendu ;
Ce que maître Blaise ayant su,
Il dit d'un air mélancolique :
Juste ciel ! voilà donc encore un homme mort,
Tout juste à cet âge critique !
Qu'on dise à présent que j'ai tort
De craindre ma *climatérique*.

Bodin applique les nombres climatériques aux états, aussi bien qu'à la vie de l'homme; il cite plusieurs révolutions arrivées dans les nombres composés des *septenaires*, des *novenaires*, de leurs carrés, de leurs cubes, et des combinaisons de ces nombres simples avec leurs puissances. (*Méthode histor.*, ch. VI.)

La question serait de savoir de combien d'années se compose chacune de ces climatériques. On cite l'exemple des malheurs du règne de Henri IV, qui fut le soixante-troisième roi de France, à compter, avec *du Tillet*, de l'enfant posthume de Louis Hutin. C'est à quoi Malherbe fait allusion par ces vers

Et mentiront les prophéties
De tous ces visages pâlis,
Dont la vaine étude s'applique
A trouver la climatérique
De l'éternelle fleur de lis

CLOAQUES. C'était, chez les anciens, des aqueducs qui recevaient les eaux et les immondices des villes : les édiles en avaient l'inspection. Ces cloaques ou égouts furent construits sous Tarquin-l'Ancien. Ce prince, considérant que les eaux des pluies et des fontaines inondaient souvent les rues de Rome et les places situées dans les lieux moins élevés, forma le dessein de délivrer la ville de ces incommodités, et de la rendre plus saine et plus habitable. Pour cela il fit bâtir des canaux souterrains couverts de voûtes d'une solidité incroyable. Ces canaux se divisaient en plusieurs branches qui, après avoir parcouru les différents quartiers de la ville, aboutissaient toutes à la place publique, dans le grand égout appelé *cloaca maxima*, et celui-ci allait, par un canal unique, se jeter dans le Tibre.

Ces égouts avaient seize pieds de large, et treize de haut, en sorte qu'une charrette chargée de foin pouvait y passer aisément. Il fallait que les voûtes fussent d'une solidité à l'épreuve de tout, pour être en état de soutenir le poids des maisons bâties dessus, surtout depuis l'incendie de Rome par les Gaulois.

CLOCHE. Kircher fait remonter jusqu'aux Égyptiens l'invention des cloches. Chez les Hébreux, le grand-prêtre portait dans les cérémonies une tunique garnie de clochettes d'or. Chez les Athéniens, les prêtres de Proserpine appelaient le peuple aux sacrifices avec une cloche, et ceux de Cybèle s'en servaient dans leurs mystères. Les Perses, les Grecs en général, et les Romains, n'en ignoraient pas l'usage. Il est question de clo-

ches dans Tibulle, dans Strabon, et dans Polybe qui vivait deux cents ans avant Jésus-Christ. Josèphe en parle dans ses *Antiquités judaïques*, liv. III.

L'an 400 de l'ère vulgaire, saint Paulin, évêque de Nole, en Campanie, introduisit dans l'église l'usage des cloches, pour appeler les fidèles à l'office divin, ou pour distinguer les heures canoniales. D'autres attribuent l'introduction des cloches au pape Sabinien, qui succéda à saint Grégoire vers l'an 606.

Il paraît que l'usage des cloches fut introduit en France l'an 550, à Constantinople l'an 871, et en Suisse l'an 1020. Avant ce temps-là, on convoquait les fidèles pour le service divin en frappant sur certaines planches qu'on nommait, pour cet effet, *planches sacrées*.

Ce n'est que vers le commencement du huitième siècle qu'on prit l'habitude de baptiser les cloches, et il est parlé dans Alcuin, disciple de Bède, du baptême des cloches comme d'un usage antérieur à l'an 770.

La plus grosse cloche connue est, je crois, celle du couvent de Trotzkoï (de la Sainte-Trinité) près Moscou; elle a été fondue en 1746, par ordre de l'impératrice Élisabeth, mais aux dépens du couvent. Elle a coûté dix roubles par poud de métal, seulement pour la fondre. (Le rouble valait alors quatre francs cinq centimes.) Elle a dix-huit pouces d'épaisseur, treize pieds neuf pouces de diamètre, c'est-à-dire quarante-un pieds trois pouces de circonférence; elle pèse quatre mille pouds. (Le poud vaut seize kilogrammes quatre cent dix-huit grammes vingt-neuf centigrammes (trente-trois livres huit onces seize deniers); le battant a cinq pieds cinq pouces de circonférence. Elle porte sur quatre angles saillants qui ressortent de quatre piliers.

« On raconte qu'Aristote Alberti de Bologne, célèbre mécanicien du seizième siècle, transporta à une distance de trente-cinq pas un clocher avec ses cloches. » (*Amusements philologiques*, deuxième édit., p. 384.)

En 610, on connaissait si peu l'usage des cloches, que l'armée de Clotaire, qui assiégeait Sens, fut si effrayée du bruit des cloches de l'église Saint-Étienne, que Loup, évêque d'Orléans, fit sonner, qu'elle leva le siége et prit la fuite.

CLOU. Dans les premiers temps de Rome, avant que les lettres y fussent connues, on attachait tous les ans un nouveau clou dans la muraille du temple de la déesse *Nortia*, pour marquer le nombre des années.

Depuis que les Romains eurent des archives, ils gardèrent encore quelque chose de cette ancienne coutume. Lorsque la patrie éprouvait des calamités, et que les dieux paraissaient sourds aux prières et aux vœux du peuple, les consuls nommaient un dictateur qui se transportait aussitôt au Capitole, où, après avoir adressé des prières aux dieux du ciel, de la terre et des enfers, il enfonçait un clou, que l'on appelait *clou sacré*, dans la muraille du temple de Jupiter. La superstition persuadait aux Romains que, dès que ce clou était enfoncé, les fléaux cessaient, et que la colère des dieux était apaisée.

CLYSTÈRE. Hérodote dit que les Égyptiens ont été les inventeurs du clystère, ou au moins les premiers qui l'ont mis en usage. Galien et Pline disent que ces peuples en avaient appris l'usage d'un oiseau de leur pays, nommé *ibis;* qu'ils avaient remarqué que cet oiseau, après s'être fait avec son bec des injections dans le fondement, se déchargeait ensuite le ventre. D'autres prétendent que c'est de la cigogne que les hommes ont appris ce remède.

COCARDE, qu'on écrivait autrefois *coquarde*. M. Le Duchat croit que ce nom vient de ce que ces nœuds de rubans ont succédé aux plumes de *coq* que les Croates et autres milices allemandes, hongroises ou polonaises, portent sur leurs bonnets, et que les cocardes sont une imitation de ces plumes de coq.

Cette conjecture paraît d'autant mieux fondée que c'est aussi aux Croates, appelés en France *Cravates*, que nous devons cet ornement du cou qui porte leur nom.

COCHE. Jusqu'au temps de Henri IV, les carrosses ne paraissent pas avoir eu d'autre dénomination que celle de *coche*. « Je » comptais aller vous voir, écri- » vait ce prince à Sully; mais je » ne le pourrai, attendu que ma » femme se sert de ma *coche*. » Remarquons que ce mot était alors féminin.

Ce terme sert aujourd'hui à désigner une voiture publique qui transporte les particuliers et leurs effets d'un lieu fixe à un autre lieu. Il y a deux sortes de coches, les coches d'eau et les coches de terre. Il est même vrai de dire que depuis vingt ans environ cette dénomination est restreinte aux coches d'eau, tandis que les autres prennent les noms génériques de *carrosse*, *voiture*, ou les noms spécifiques de *diligence*, *messageries*, etc.

La première institution de ces coches remonte à Charles IX. Ils étaient loués par des particuliers; mais bientôt il y eut un privilége exclusif et un inspecteur des coches. En 1594, Henri IV créa un surintendant de ces voitures, ce qui fait présumer qu'elles étaient dès lors établies en grand nombre. Ce fut alors que commença la police de ces voitures, sur la qualité de marchandises, l'exactitude du départ, le prix et l'ordre des places, la tenue des registres, la sûreté des effets mis aux coches, les devoirs des cochers, etc.

COCHENILLE. Beckmann suppose que le nom de *coccinella* des Espagnols, et de *cochenille* des Français, vient du latin *coccus*. La cochenille est une espèce d'insecte qui fournit une couleur de pourpre. Cet insecte, auquel nous devons nos belles couleurs de pourpre et d'écarlate, est, selon Raynal, de la grosseur et de la forme d'une punaise. Les deux sexes y sont distincts, comme dans la plupart des autres animaux. La femelle, fixée sur un point de la plante presqu'au moment de sa naissance, y reste toujours attachée par une espèce de trompe, et ne présente qu'une croûte presque hémisphérique qui recouvre les autres parties. Cette enveloppe change deux fois en vingt-cinq jours, et est enduite d'une poussière blanche, grasse, impénétrable à l'eau. A ce terme, qui est l'époque de la puberté, le mâle, beau-

coup plus petit, et dont la forme est plus dégagée, sort d'un tuyau farineux, à l'aide d'ailes dont il est pourvu, il voltige au-dessus des femelles immobiles, et s'arrête sur chacune d'elles. La même femelle est ainsi visitée par plusieurs mâles qui périssent bientôt après la fécondation. Son volume augmente sensiblement jusqu'à ce qu'une goutte de liqueur, échappée de dessous elle, annonce la sortie prochaine des œufs qui sont en grand nombre. Les petits rompent leur enveloppe en naissant, et se répandent bientôt sur la plante, pour choisir une place favorable et pour s'y fixer. Ils cherchent surtout à se mettre à l'abri du vent d'est : aussi l'arbrisseau sur lequel ils vivent, vu de ce côté-là, paraît-il tout vert, tandis qu'il est blanc du côté opposé sur lequel les insectes se sont portés de préférence. La récolte de la cochenille doit précéder de quelques jours le moment de la ponte, soit pour prévenir la perte des œufs qui sont riches en couleur, soit pour empêcher les petits de se répandre sur une plante déjà épuisée qui a besoin de quelques mois de repos. En commençant par le bas, on détache successivement les cochenilles avec un couteau, et on les fait tomber dans un bassin placé au-dessous. Elles n'ont pas été plus tôt recueillies, qu'on les plonge dans l'eau chaude pour les faire mourir. Il y a différentes manières de les faire sécher. La meilleure est de les exposer pendant plusieurs jours au soleil, où elles prennent une teinte de brun-roux, ce que les Espagnols appellent *renegrida*.

Quoique la cochenille appartienne au règne animal, qui est l'espèce la plus périssable, elle ne se gâte jamais. Sans autre attention que celle de l'enfermer dans une boîte, on la garde des siècles entiers avec toute sa vertu.

Cette riche production nous vient du Mexique, et surtout d'une de ses provinces appelée Oaxaca.

Selon les auteurs de la *Bibliothèque britannique* (de Genève), *littérature*, tom. XII, pag. 216, il y a trois espèces de cochenilles. La première vient d'Amérique, c'est la plus belle et la plus chère. La seconde espèce se trouve principalement sur une sorte de chêne nommé *quercus ilex;* on appelle cet insecte *coccus ilicis* ou *kermès*. La troisième cochenille se trouve sur les racines de plusieurs plantes pérennes : on la nomme *coccus radicum* ou *cochenille d'Allemagne*.

La cochenille du chêne vert, ajoutent-ils, paraît avoir été employée par toutes les nations de l'antiquité. Le professeur Tychsen pense que cette substance était le *jola* de Moïse. On s'en servait pour donner la première teinte aux draps destinés à être teints de pourpre.

COIFFURE. On ignore si, du temps des patriarches, l'usage était chez les peuples de l'Asie que les hommes se couvrissent la tête : on voit seulement dans quelques occasions les femmes se voiler; mais d'ailleurs il n'est pas possible d'entrer dans aucun détail sur leurs coiffures.

Les Grecs dans les siècles héroïques n'avaient aucune sorte de coiffure; leur parure, à cet égard, consistait dans la beauté de leurs

cheveux qu'ils portaient très longs. La couleur blonde était la plus estimée. Ceux qui se piquaient de magnificence nouaient les boucles de leurs cheveux avec des crochets d'or. *Voyez* CHEVEUX.

Tant que les lois de Lycurgue furent en vigueur, les femmes à Lacédémone ne connurent d'autre coiffure qu'un simple ruban qui leur attachait les cheveux; lorsqu'elles sortaient en public un voile leur couvrait le visage.

A Athènes, au contraire, le luxe était si excessif et si invétéré du temps de Solon, que ce fut le seul abus qu'il n'osa entreprendre de réformer. La coiffure des Athéniennes était des plus brillantes; tantôt elles nouaient leurs cheveux avec de petites chaînes ou des anneaux d'or, tantôt avec des rubans couleur de pourpre ou blancs, garnis de pierreries. Quelquefois elles en faisaient un édifice à plusieurs étages, qu'elles soutenaient avec des poinçons garnis de perles.

La coiffure a éprouvé bien des variations chez les Romains. On sait que les femmes se coiffaient en cheveux dans les derniers temps de la république, et que la différence n'était que dans la manière de les arranger. Toutes les dames romaines, avant de se coiffer, avaient soin de laver leurs cheveux pour les rendre blonds, après quoi elles les parfumaient avec les essences les plus rares.

On doit croire que chez un peuple aussi changeant que les Français la coiffure a dû varier bien des fois. Sous le règne de Charles VI, les Françaises portaient des cornes si hautes et si larges qu'elles étaient obligées de se baisser pour passer sous une porte. Dans nos anciennes tapisseries de Flandre on retrouve encore ces coiffures gigantesques qui allaient jusqu'à trois et quatre pieds de hauteur. Les cornes et les voiles attachés au-dessus sont du règne de Charles VI, et du commencement du règne de Charles VII; les bonnets ornés de peaux parurent sous Charles VII; le voile noir sous Louis XII; les cheveux relevés furent de mode sous François Ier. Le chaperon, qui a duré jusque sous Louis XIII, était, pour les dames, une pièce de velours qui formait le bonnet et revenait sur le front. Les bourgeoises ne le portaient que de drap. Au milieu et jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les femmes portaient des bonnets faits de dentelles, de gaze, de blonde, etc. Aujourd'hui les gazes, les blondes et surtout les tulles sont à la mode, ainsi que les chapeaux de paille, de taffetas ou d'autres étoffes de soie.

COIGNASSIER de la Chine. L'introduction de cet arbre en Europe ne date, dit M. Thouin, que d'une des dix dernières années du siècle précédent. Il paraît être arrivé de la Chine presque en même temps en Angleterre et en Hollande. Il a été introduit en France par la voie du commerce, en 1802. Voici la description qu'en donne M. Thouin : grand arbrisseau ou petit arbre qui paraît devoir s'élever de cinq à six mètres; garni de branches dans la longueur de son tronc; présentant une forme arrondie dans son contour et une tête sphérique, feuillage peu serré, léger, caduque chaque année, de couleur vert rosé, très tendre au printemps, foncé et luisant pen-

dant l'été, mordoré et rougeâtre à la fin de l'automne; fleurs fort abondantes, très printanières, formant de l'arbre entier un bouquet de couleur rose vif sur un fond de verdure tendre et lustrée; fruits remarquables par leur volume et leur couleur. En général, cet arbre a une physionomie étrangère et agréable qui lui est propre et qui le distingue avantageusement de ses congénères et de tous ceux de sa famille. Son fruit, parvenu à sa grosseur, a une forme ovale alongée, inégale dans son diamètre et comme bosselée dans plusieurs parties, imitant la figure d'un tonneau. Sa chair a la consistance ferme, elle est de nature sèche, presque sans eau, grenue et comme boiseuse. Son odeur est plus forte que celle du coing indigène et moins agréable. Sa saveur est acide, styptique; elle resserre les glandes de la gorge et excite la salivation pendant une heure ou deux après en avoir mangé. En attendant que la multiplication de cet arbre ait mis à même d'utiliser ses fruits, on doit le regarder comme l'un des plus propres à la décoration des jardins, par la forme pittoresque de son port, par sa verdure très hâtive, par la multitude et l'éclat de ses fleurs, qui durent quinze à vingt jours, et enfin par la forme, la couleur et la grosseur de son fruit, qui tranche agréablement sur sa belle verdure. (*Annales du Muséum d'histoire naturelle*, 1812, t. XIX, p. 144.)

COLISÉE (le), que les Latins ont appelé *coliseum* ou *colossæum*, était un amphithéâtre magnifique de Rome, et fut ainsi nommé parcequ'il était proche de la statue *colossale* de Néron. Il avait été commencé par Vespasien et achevé par son fils Titus. Cet amphithéâtre, d'une forme ovale et d'une structure surprenante, contenait près de cent mille spectateurs assis à leur aise autour de l'arène, c'est-à-dire du lieu où on lâchait les bêtes qui devaient combattre. Il reste encore quelques ruines de ce superbe monument.

C'est aussi le nom qu'on avait donné à un vaste édifice bâti, en 1775, dans les Champs-Élysées. Cette enceinte, où il y avait des joutes, des concerts, des danses et des feux d'artifice, fut ainsi appelée, probablement parceque, comme le théâtre de Vespasien, elle pouvait contenir cent mille spectateurs.

COLLÉGE, du latin *collegium*, qui signifiait assemblée de personnes occupées des mêmes fonctions; compagnie, société. Les Romains usaient indifféremment de ce terme pour désigner collectivement les ministres de la religion, ceux qui gouvernaient l'état, et ceux qui faisaient un corps dans les arts libéraux et mécaniques.

Dans un sens plus restreint ce mot désigne un lieu public doté de certains revenus, où l'on enseigne les sciences, les belles-lettres et les langues. Le lycée et l'académie furent les colléges les plus célèbres chez les Grecs; les plus renommés chez les Juifs étaient à Jérusalem, à Tibériade et à Babylone. Ce ne fut que sur la fin de leur empire que les Romains firent de pareils établissements. Il est sûr qu'il y eut plusieurs colléges, fondés par leurs empereurs, et principalement dans les Gaules, tels que ceux de

Marseille, de Lyon, de Bordeaux.

Après l'établissement du christianisme en France, il y eut presqu'autant de colléges qu'il y avait de cathédrales, de chapitres et de monastères. Charlemagne, dans ses capitulaires, enjoint aux moines d'élever les jeunes gens et de leur enseigner la musique, la grammaire et l'arithmétique; mais comme l'éducation de la jeunesse détournait trop les moines des exercices de leur profession, dans la suite on donna le soin et la direction des colléges à des personnes qui n'eurent point d'autre occupation.

Le premier et le plus ancien des colléges de Paris est celui de théologie qui porte le nom de *Sorbonne;* saint Louis l'institua, en 1252, par le conseil de Robert Sorbon, son aumônier et son confesseur.

Le *collége d'Harcourt* fut commencé, en 1289, par Raoul d'Harcourt, chanoine de Notre-Dame de Paris: son frère, Robert d'Harcourt, évêque de Coûtance, le fit achever.

Le *collége du cardinal Le Moine* a été fondé, en 1302, par J. Le Moine, fait cardinal par Boniface VIII, et légat en France lors du démêlé de ce pape avec Philippe-le-Bel.

Jeanne, reine de France, comtesse palatine de Champagne et de Brie, femme de Philippe-le-Bel, fonda, en 1304, le *collége de Navarre,* dit aussi le *collége de Champagne.*

Le *collége de Montaigu* a été fondé, en 1314, par Gilles Aicelin, archevêque de Rouen, de l'ancienne maison de Montaigu en Auvergne.

Geoffroi du Plessis, notaire du pape Jean XXII, et secrétaire de Philippe-le-Long, donna naissance, en 1322, au *collége du Plessis.*

Ce fut Jeanne de Bourgogne, reine de France, fille d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, et femme de Philippe-le-Long, qui fonda à Paris le *collége de Bourgogne* en 1331.

En 1530, François Ier nomma les professeurs de son nouveau collége, qu'on appela dès lors le *collége Royal.* Ce collége qui, sous le règne de Napoléon, avait pris le nom de *collége Impérial de France,* a repris son ancienne dénomination.

Les professeurs, qui ont le titre de *lecteurs,* font des cours publics sur toutes les sciences.

Le *collége de Louis-le-Grand,* fondé en 1560 par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, sous le nom de *collége de Clermont,* fut érigé en fondation royale par lettres-patentes du mois de novembre 1682, sous celui de *Louis-le-Grand.*

Le *collége de Mazarin,* autrement dit *des Quatre-Nations,* fondé par le cardinal Mazarin, fut ouvert, pour la première fois, en octobre 1688.

Paris, qui comptait dix colléges de plein exercice avant la révolution, en a cinq aujourd'hui, savoir les colléges de Henri IV, de Bourbon, de Louis-le-Grand, de Charlemagne, et de Saint-Louis, ci-devant Harcourt, auxquels on peut joindre ceux de Sainte-Barbe et de Stanislas.

COLLIER. L'usage des colliers est de la plus haute antiquité; les Mèdes et les Babyloniens en portaient d'or, d'argent et de pierre-

ries. Les Égyptiens et les Hébreux, les Grecs et les Romains, faisaient usage de colliers. Les dames les regardaient comme un de leurs principaux ornements; elles en portaient de toutes sortes; on en mettait même au cou des déesses dans les temples. Celui que décrit Aristenète, dans sa première épître, était orné de pierres précieuses, dont les plus petites étaient arrangées de manière qu'elles formaient le nom de la belle Laïs qui le portait.

Les hommes en portaient aussi, puisqu'on en donnait aux soldats pour récompense de leur valeur.

Chez les Romains, les colliers que l'on distribuait aux cavaliers avaient différents noms : on appelait *phalera* celui qui descendait jusque sur la poitrine, et *torques* celui qui entourait seulement le cou; ils étaient d'or ou d'argent, suivant les circonstances et l'importance des services. Les fantassins recevaient des bracelets.

Manlius, surnommé *Torquatus*, n'avait pris ce surnom que parcequ'il avait enlevé un collier d'or au Gaulois qu'il avait vaincu dans un combat singulier. Un officier *plébéien*, appelé L. Sicinius Dentatus, déclara dans une assemblée du peuple qu'il conservait dans sa maison plus de quatre-vingts colliers, et plus de soixante bracelets, comme des récompenses de sa valeur.

Les anciens peuples de la Grande-Bretagne portaient des colliers d'ivoire; ceux des esclaves avaient une inscription, afin qu'on les arrêtât s'ils venaient à prendre la fuite.

C'était une coutume autrefois de laisser les filles entre les mains de leurs nourrices jusqu'au temps de leur mariage. Quand elles commençaient à grandir, ces nourrices leur mesuraient le tour du cou tous les matins avec un fil, leur faisant accroire qu'elles connaissaient par là si elles avaient été sages pendant la nuit. Si le cou, disait-on, n'était pas gros, c'était une marque que tout s'était passé dans l'ordre; si, au contraire, le fil devenait trop court, on supposait que les petites filles avaient fait quelque sottise. Pour les convaincre encore davantage que cette épreuve était infaillible, on avait soin, lorsqu'on mariait une fille, de diminuer la longueur du fil le lendemain de ses noces, afin qu'il ne pût plus faire le tour du cou. Ce stratagème réussit, et la crainte du fil en retenait plusieurs dans le devoir. Peu à peu elles s'accoutumèrent à porter à leur cou, comme une marque de vertu, ce fil, ou quelque autre chose qui le représentait. C'est ainsi qu'insensiblement les choses destinées à éprouver la vertu des filles sont devenues pour elles une parure.

Catulle fait allusion à cet usage dans son épithalame de Thétis et Pélée.

Non illam nutrix, orienti luce revisens,
Hesterno collum poterit circumdare filo.

(Demain, à l'aube du jour, ta nourrice *curieuse* s'applaudira de ne pouvoir plus ceindre ton cou de cygne avec ton collier de la veille.)

On donne le nom de collier à la chaîne d'or émaillée que les chevaliers des ordres militaires portent sur leur manteau, et au bout de laquelle pend une croix ou autre marque de leur ordre. Maximilien a été le premier empereur qui ait mis un collier d'ordre autour de ses armes, exemple qui a été suivi

depuis par ceux qui ont été décorés de quelque ordre de chevalerie.

COLLIER (*ordre du*). Les chevaliers du Collier, qu'on appelait aussi *chevaliers de Saint-Marc* ou *de la Médaille*, n'avaient point d'habit particulier; et comme cet ordre, établi à Venise, était conféré par le doge et par le sénat, ils portaient seulement par distinction la chaîne que le doge leur avait donnée; elle leur pendait au cou, et se terminait par une médaille où était représenté le lion volant de la république, tiré du symbole de l'évangéliste saint Marc qu'ils avaient pris pour patron.

COLLOQUE DE POISSY. Cette fameuse conférence, tenue à Poissy en 1561 pour réunir les calvinistes à la communion romaine, n'aboutit à rien. Les cardinaux de Lorraine et de Tournon furent opposés à Théodore de Bèze et aux ministres qui soutenaient le parti de la réforme. Mais la conférence fut sans résultat, et les protestants demeurèrent attachés à leurs opinions.

Quelque temps avant le concordat de l'an X, il y eut dans l'église de Paris un colloque entre ce qu'on appelait encore alors les prêtres constitutionnels et les non constitutionnels. Ce colloque n'opéra aucun rapprochement entre les parties.

COLOMBIUM, substance minérale. Ce métal, qui rappelle le nom de Christophe Colomb, a été découvert en 1801 par M. Hatchett, dans un minéral venant d'Amérique. M. Ekeberg le trouva également dans des minéraux venant de Suède : il lui donna d'abord le nom de Tantale; mais M. Wollaston prouva, en 1809, que ces deux substances étaient identiques. On les connaît aujourd'hui sous le nom de colombium. On ne trouve, dans la nature, ce métal qu'à l'état acide combiné avec le fer, le manganèse et l'yttria. On n'a pas encore pu fondre ce métal : on l'obtient à l'état pulvérulent, noir et sans brillant métallique. (Voyez les Traités de chimie de MM. Thenard et Thomson.)

COLONEL. Ce titre, dans son origine, fut donné à un officier qui commandait une colonne. La dignité de colonel, dans l'infanterie française et étrangère, ne fut établie que vers l'an 1514.

COLONIE. Les anciens formaient souvent des colonies. Lorsque la population était trop nombreuse dans un pays, les moins riches de ses habitants, rassemblés sous un chef, allaient s'emparer d'une contrée, et s'y établissaient. Les Phéniciens ont conquis de cette manière une partie des villes voisines de la Méditerranée. Carthage elle-même était une colonie de ce peuple.

Argos, Thèbes et Athènes furent ainsi fondés par Inachus, Cadmus et Cécrops.

Il n'est point de nation qui ait fait des migrations plus heureuses que les Romains, et qui ait mieux entendu la manière de former des colonies.

Les colonies françaises tirent leur première origine de ces corsaires fameux qui, sous le nom de flibustiers, mêlant à une barbarie sans remords un héroïsme sans exemple, disputèrent aux Espagnols, assassins du Nouveau-Monde, et

aux Caraïbes, naturels du pays, les îles méridionales de l'Amérique.

COLONNE D'AUSTERLITZ, élevée dans la place Vendôme, dite, à l'époque de cette érection, *la place des Conquêtes*. Ce monument, érigé en 1810 à la gloire des armées françaises, a cent trente pieds de hauteur sur douze de diamètre; il est revêtu de bronze en totalité. Deux cent soixante-quatorze plaques, si artistement adaptées qu'il n'est pas possible d'en apercevoir les joints, en décorent le fût. La première commence en pointe, et représente la mer à l'horizon. Partant ainsi de zéro de hauteur, elle prend la figure d'un triangle alongé, représente d'abord de petites vagues, puis de plus fortes, enfin la flottille de Dunkerque. Les plaques, prenant bientôt deux pieds de hauteur sur trois de long, rendent les victoires de nos armées, par ordre, jusqu'à leur mémorable arrivée dans les plaines d'Austerlitz.

COLOPHANE, du grec *kolophonia*, dérivé de *kolophon* (Colophone), ville d'Ionie d'où cette résine fut d'abord apportée. C'est par corruption qu'on prononce *colophane* au lieu de *colophone*; et J.-J. Rousseau, dans son *Dict. de Musique*, au mot *cacophonie*, reproche aux musiciens d'avoir fait passer cette prononciation vicieuse. Le peuple de Paris dénature ce mot jusqu'à dire *colaphale*.

COLOSSE DE RHODES. Assiégés par Démétrius, surnommé Poliorcète (preneur de villes), les Rhodiens firent une si belle défense, qu'ils méritèrent l'estime de leur ennemi, qui, en levant le siége, leur fit présent de toutes les machines de guerre qu'il y avait employées. L'argent qu'ils en tirèrent leur servit à construire ce fameux colosse, une des sept merveilles du monde. Il représentait Apollon ou le soleil, le dieu des Rhodiens. Cette énorme statue avait, selon la plus commune opinion, soixante-dix coudées de haut, ou cent cinq pieds, selon Festus; elle était toute d'airain. L'ouvrier avait fait dans l'intérieur, qui était creux, des ponts de fer et de pierres carrées. Ses pieds étaient posés sur deux bases prodigieusement hautes, à l'entrée du port de Rhodes, et étaient assez éloignés l'un de l'autre pour que les navires passassent à pleines voiles entre ses jambes. Ce colosse, commencé par Charès, l'Indien, disciple de Lysippe, et achevé par Lachès, fut renversé par un tremblement de terre, dit Pline, cinquante-six ans après qu'il eût été posé, et demeura ainsi jusqu'au temps de Vespasien, qui le fit relever. Dans l'intervalle, tous les peuples, à l'envi, avaient envoyé à Rhodes des sommes considérables pour le réparer; mais les Rhodiens se partagèrent cet argent, sous prétexte que l'oracle de Delphes avait défendu de relever la statue. Les Sarrasins s'étant rendus maîtres de l'île de Rhodes, au milieu du septième siècle, et trouvant le colosse renversé, le vendirent à un juif, qui le mit en pièces, et chargea neuf cents chameaux de l'airain dont était fabriqué ce colosse (la charge d'un chameau est de huit cents livres). Peu de gens pouvaient embrasser son pouce; ses autres doigts étaient de la grosseur des statues ordinaires. L'artiste avait ménagé dans

l'intérieur des escaliers qui conduisaient au sommet du monument, d'où l'on découvrait les côtes de Syrie, et même les vaisseaux qui naviguaient dans ces mers.

Ce genre de statue avait commencé en Égypte, où Sésostris fit placer dans un temple de Vulcain, à Memphis, plusieurs statues, tant de lui que de sa famille, dont les unes avaient trente coudées de haut et les autres vingt. On voyait à Apollonie, ville du Pont, une statue d'Apollon de trente coudées de haut, que Lucullus fit apporter à Rome. Il y avait parmi les antiquités de cette ville sept fameux colosses, deux d'Apollon, deux de Jupiter, un de Néron, un de Domitien et un du soleil. (Noël, *Dictionn. de la fable*, quatrième édition). *Voyez* SAINT-CHRISTOPHE.

COMBAT SINGULIER. L'usage de ces combats s'est introduit sous le règne d'Othon. Cette manière de procéder était autrefois fort ordinaire, et avait lieu non seulement en matière criminelle, mais encore dans les causes civiles; elle était fondée sur cette présomption que Dieu n'accordait la victoire qu'à celui qui avait le meilleur droit. L'accusateur était obligé de protester avec serment de la vérité de son accusation. L'accusé lui donnait le démenti; alors chacun jetait son gage du combat, et l'on constituait les parties prisonnières jusqu'au jour où il avait lieu.

Philippe-le-Bel avait, en 1303, défendu en France ces sortes de combats, et cette défense subsistait lorsque Jarnac et La Chateigneraie se battirent en présence de Henri II. Ce fut la dernière fois que l'adresse d'un champion décida des questions qui doivent être soumises au tribunal de la raison et de la justice.

COMÉDIE. Ce mot vient du grec κώμη (village) et ᾠδή (chanson), *chanson du village*, ou du verbe κωμάζω, qui signifie aller en masque dans les rues en chantant et en dansant. La comédie, selon la plupart des auteurs, doit sa naissance aux poëmes informes que l'on chantait dans l'Attique à l'occasion des vendanges. Dans ces jours consacrés à Bacchus, une partie des vendangeurs se déguisaient en satyres ou en Silènes, et ces hommes grossiers, montés sur des chariots, en allant et en revenant du pressoir, se tournaient en ridicule les uns les autres, et accablaient d'injures tous ceux qu'ils rencontraient.

Pendant les sacrifices en l'honneur de Bacchus, ces paysans, ivres, chantaient des couplets qu'ils avaient composés. Les danses, les gestes, les grimaces, étaient dans le même goût que les chansons. Ces farces donnèrent l'idée à des poëtes qui avaient du talent pour ces sortes d'ouvrages d'en composer dans le même goût, et d'aller de village en village les réciter, montés sur des tréteaux ou sur des chariots. Mais leur licence effrénée fit qu'on ne voulut pas leur permettre l'entrée des villes, et qu'ils furent obligés de courir les campagnes. Voilà pourquoi la comédie fut inconnue pendant long-temps à Athènes, et pourquoi ses changements ne furent pas sensibles comme ceux de la tragédie, qui était à sa perfection avant qu'on eût commencé à cultiver la comédie.

Enfin, vers l'an 562 avant J.-C.,

on commença à jouer la comédie à Athènes, et l'on proposa même des prix aux poëtes comiques et à leurs acteurs. Alors la comédie prit une face toute nouvelle. Les poëtes formèrent la disposition de leurs fables sur celle de la tragédie; ils appelèrent la musique à leur aide; ils empruntèrent des habits, des décorations, des machines, et composèrent de tout cela un spectacle qui eut quelque régularité.

La comédie, dit Rollin (*Abrégé de l'histoire ancienne*, liv. 7.), prit à Athènes, en différents temps, trois différentes formes, tant par le génie des poëtes que par les lois des magistrats, qui y apportèrent divers changements.

COMÉDIE ANCIENNE. La comédie qu'Horace appelle la *vieille*, tenait quelque chose de sa première origine, et de la liberté qu'elle s'était donnée, étant encore informe, de dire des bouffonneries et des injures aux passants du haut du chariot de Thespis. Devenue régulière dans son plan, et digne d'un grand théâtre, elle n'en était pas plus réservée. Nul n'était épargné dans une ville aussi libre, disons mieux, aussi libertine, que l'était alors Athènes. Généraux, magistrats, gouvernement, dieux même, tout était livré à la bile satirique des poëtes, et tout était bien reçu pourvu que la comédie fût réjouissante et assaisonnée du sel attique. Trois poëtes surtout illustrèrent la comédie ancienne : Eupolis, Cratinus et Aristophane. A cette comédie satirique et mordante succéda la moyenne.

COMÉDIE MOYENNE. Celle-ci ne nommait plus personne, conformément à la loi qu'en avaient fait les magistrats. Elle se mit à saisir le ridicule dans les hommes, et à tracer des caractères vrais et reconnaissables; de sorte qu'elle gagna l'avantage de satisfaire plus finement la vanité des poëtes et la malice des spectateurs. Elle procura aux uns le plaisir délicat de se faire deviner, et aux autres celui de deviner juste en nommant les masques. Elle dura dans cet état jusqu'au temps d'Alexandre, lequel refréna cette licence des poëtes qui s'augmentait de jour en jour.

COMÉDIE NOUVELLE. C'est ce qui donna naissance à la nouvelle comédie, et, à proprement parler, à la belle comédie, qui est une imitation de la vie commune.

C'est à Ménandre que le théâtre athénien doit sa perfection pour cette partie. Au jugement de Quintilien, ce poëte, par la beauté de ses ouvrages, a obscurci ou plutôt effacé la gloire de tous ceux qui ont écrit dans le même genre.

« Ménandre, dit Winkelmann, parut sur la scène comique, et charma les spectateurs par les termes les plus choisis, les vers les plus harmonieux, et le ton le plus décent; il se proposa à la fois d'amuser, d'instruire et de corriger. Assaisonnant ses pièces du sel attique, il ne s'écarta jamais des lois austères de la bienséance : il fut le premier à qui la grâce comique se montra avec tous ses charmes. »

La comédie, chez les Romains, commença en même temps que la tragédie, environ 600 ans après la fondation de Rome. Les vers *fescennins*, qui tinrent lieu aux Romains de pièces comiques pendant tout ce temps-là, étaient remplis

de railleries grossières, et accompagnés de postures et de danses fort indécentes. A ces vers licencieux succéda une autre espèce de poëme plus châtié et rempli de railleries plaisantes, mais qui n'avaient rien de déshonnête. Ce poëme s'appela *satyre, satyra* ou *satura*. Il y avait une musique réglée et des danses sans postures indécentes. Ces satyres étaient des farces honnêtes où les spectateurs et les acteurs étaient joués indifféremment. Telles furent les pièces comiques à Rome jusqu'à l'an 514, que Livius Andronicus commença le premier à faire jouer des comédies et des tragédies latines à l'imitation des Grecs, et dont le sujet était grec. Les comédies de cette espèce furent appelées *palliatæ*, et celles dont le sujet était romain, *togatæ*, parce que la *toge* était l'habit des Romains, comme le *pallium* était celui des Grecs.

Il y avait différentes sortes de comédies romaines comprises sous le nom de *togatæ*. Les unes étaient des pièces sérieuses qui approchaient un peu du caractère de la tragédie, et dont les acteurs représentaient les principaux personnages de l'état. Elles étaient appelées *prætextæ*, parceque ces personnages portaient la *prétexte*, c'est-à-dire la robe bordée de pourpre. Les autres étaient moins graves, et ne représentaient que les aventures des citoyens moins considérables : elles eurent le nom de *togatæ*. On nomma *trabeatæ* celles qu'inventa Melissus le grammairien, et dans lesquelles figuraient les magistrats et les prêtres. Toutes celles qui étaient au-dessous de celles-là furent appelées *tabernariæ*, parcequ'elles représentaient les mœurs du petit peuple. Il y avait des pièces appelées *atellanæ*, qui servaient d'intermèdes, et que nous pourrions comparer à nos parodies.

La comédie latine demeura assez informe jusqu'à Plaute, qui la porta presque à sa perfection. Il ne fut égalé et peut-être surpassé que par Térence, dont le grand talent consiste dans l'art de peindre les mœurs et d'imiter la nature. Cependant Térence, malgré tout son talent, n'était qu'un demi-Ménandre, au jugement de César; et Quintilien, en parlant de l'un et de l'autre, dit : *In comœdiâ maximè claudicamus :* « Nous sommes bien faibles pour la comédie » en comparaison des Grecs. »

La fin du règne de Charles V vit naître les commencements de la comédie en France, sous le nom de *chant royal*. Le premier essai s'en fit au bourg de Saint-Maur; et l'on prit pour sujet la passion de Jésus-Christ. Le prévôt de Paris, qui en fut averti, défendit de continuer. Ces comédiens français se pourvurent à la cour, et pour se la rendre plus favorable, ils érigèrent leur société en confrérie, sous le nom de *confrères de la Passion*. Le roi voulut voir quelques unes de leurs pièces; elles lui plurent, et ils obtinrent des lettres patentes du 4 décembre 1402 pour leur établissement à Paris.

François Ier confirma les priviléges accordés à ces confrères de la Passion par des lettres patentes du mois de janvier 1518, et ces pièces sérieuses durèrent près d'un siècle et demi; mais insensiblement les joueurs y mêlèrent quelques farces tirées de sujets burlesques, qui

amusaient beaucoup le peuple, et qu'on nomma les *jeux des pois pilés*. Ce mélange de morale et de bouffonnerie déplut dans la suite aux gens sages, et la maison de la trinité, où l'on représentait ces pièces, fut de nouveau convertie en hôpital, suivant sa fondation.

Les confrères de la passion, qui avaient fait de grands gains, achetèrent l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, qui n'était plus qu'une masure. Cet hôtel, qui avait d'abord été nommé hôtel d'Artois, et qui ne quitta son premier nom que lorsque Marguerite de Flandre, épouse en secondes noces du duc de Bourgogne, vint y résider, était situé rue Mauconseil, sur le terrain qu'occupe aujourd'hui le bureau des cuirs. Les confrères y firent bâtir une salle et un théâtre, où, par arrêt du parlement du 19 novembre 1548, il leur fut permis de s'établir, à condition de n'y jouer que des sujets profanes, licites et honnêtes. Henri II, en 1559, Charles IX, en 1563, confirmèrent cet établissement par des lettres patentes.

Les pièces profanes ne convenant plus au titre religieux qui caractérisait ces confrères de la passion, ils cédèrent leur privilége à de nouveaux comédiens, et se réservèrent seulement deux loges pour eux et pour leurs amis : c'étaient les plus proches du théâtre, et on les nommait les loges des maîtres.

Étienne Jodelle fut le premier qui donna des sujets sérieux; c'était sous Charles IX et Henri III. Jean Baïf et La Péruse se distinguèrent ensuite; mais Garnier l'emporta sur tous ses prédécesseurs. Il se forma quelques troupes de comédiens en province, d'où elles passèrent à Paris, et jouèrent à l'hôtel de Cluni. Le parlement les exclut en 1584.

Les accroissements de Paris obligèrent dans la suite les comédiens à se séparer en deux troupes : les uns restèrent à l'hôtel de Bourgogne, et les autres allèrent au Marais, à l'hôtel d'Argent.

Enfin, Corneille parut, et la première pièce qu'il donna fut sa *Mélite*. On peut dire qu'il assigna sa véritable forme à la comédie française. Molière, qui vint après, atteignit un tel degré de perfection, qu'il semble aux meilleurs poètes qu'il n'est plus possible que d'approcher plus ou moins de cet inimitable peintre de l'homme.

Molière de son art sentit la vérité;
Il le rendit parfait dès qu'il l'eut inventé.
Cendre de ce grand homme, autrefois avilie,
Parle, révèle-nous le secret du génie.
Mais pourquoi réveiller ses mânes assoupis?
Son secret consigné repose en ses écrits:
Le livre est devant nous, et c'est à nous d'y lire.
La première des lois qu'il voulut nous prescrire
Fut d'étudier l'homme en ses folles erreurs,
D'aller, la sonde en main, jusques au fond des cœurs
Surprendre le mot vrai, le trait simple et sublime
Qui naît du caractère, et tout entier l'exprime.
Du contraste des mœurs tout s'anime, tout vit.
. . . .
Molière a tous les tons, plaît à tous les esprits;
Son siècle tout entier respire en ses écrits.
La comédie alors est le plaisir du sage;
L'homme de tout état, de tout rang, de tout âge,
A l'école du rire y forme sa raison,
Et de tous ses devoirs y reçoit la leçon.
(De Chabanon, *Épître sur la comédie.*)

Comédie-ballet. Au théâtre lyrique, la comédie-ballet est une espèce de comédie en trois ou quatre actes, précédés d'un prologue. *Le Carnaval de Venise* de Regnard, mis en musique par Campra, et représenté sur le théâtre de l'Opéra en 1699, est la première comédie-ballet qui ait paru.

Comédie-héroïque. C'est celle où les principaux personnages sont pris dans un ordre supérieur, où l'on met en scène des rois et des princes. Le style bourgeois, qui convient si bien à la comédie et surtout le sel comique, ne saurait entrer dans ces sortes de pièces, du moins dans les scènes où l'on fait parler les personnages principaux. Pierre Corneille fut le premier, suivant Bret (*Avertissement sur les Amants magnifiques* de Molière), qui hasarda le titre de *comédie-héroïque* pour le donner à sa pièce de *Don Sanche d'Aragon*, qui fut représentée en 1650.

COMÈTE. Du latin *cometa*, venu du grec *komètès*, dont la racine est *komè* (chevelure). Les comètes ont été ainsi nommées parceque les plus remarquables ont paru entourées d'une espèce de chevelure. Ce sont des corps célestes qui se montrent de temps à autre avec différents mouvements, et qui pour l'ordinaire sont accompagnés d'une lumière éparse. On distingue principalement les comètes par ces traînées de lumière dont elles sont le plus souvent suivies, qu'on appelle tantôt la chevelure, tantôt la queue de la comète. Cependant il y a eu des comètes sans queue, sans barbe, sans chevelure. Leur lumière est celle du soleil, qu'elles réfléchissent vers nous, aussi bien que les planètes.

Il n'y a point, dit M. Dutens, de pensée assez bizarre qui n'ait été hasardée dans les différents âges pour rendre raison de la nature des comètes et de l'irrégularité de leur cours; même encore au siècle dernier, Képler et Hévélius avaient avancé des conjectures tout-à-fait extravagantes sur la cause de ces phénomènes. M. Cassini, et le chevalier Newton après lui, ont enfin fixé les sentiments des philosophes par les observations et les calculs les plus exacts; ou, pour mieux dire, ils ont ramené les esprits à s'arrêter sur ce qu'en avaient déjà dit les Chaldéens, les Égyptiens, Anaxagore, Démocrite, Pythagore, Hippocrate de Chio, Sénèque, Apollonius de Mynde et Artémidore : ils ont donné la même définition de la nature de ces astres, avancé les mêmes raisons de la rareté de leur apparition, et se sont excusés de n'en avoir pas donné une théorie plus exacte, dans les mêmes termes que l'avait déjà fait Sénèque.

« Pourquoi s'étonner, dit ce philosophe, que les comètes, qui s'offrent si rarement en spectacle au monde, ne soient pas encore soumises à des règles certaines, et que nous n'ayons pas encore pu connaître et déterminer où commence et finit la marche de ces astres aussi anciens que l'univers, et dont les retours sont à d'aussi grands intervalles ? Il viendra un temps, s'écrie-t-il avec une espèce d'enthousiasme, où la postérité s'étonnera que nous ayons ignoré des choses si évidentes, et ce qui nous est obscur à présent paraîtra dans un grand jour par la suite des siècles et l'industrie de nos descendants; mais peu d'années, partagées entre l'étude et les passions, ne suffisent pas pour des recherches si importantes et pour apprendre à connaître la nature des cieux. »

Les anciens avaient remarqué les apparitions des comètes, et

avaient cherché à en expliquer l'origine et la nature ; mais personne, avant Tycho-Brahé, n'avait calculé la vraie route de ces corps célestes. Enfin, les astronomes sont parvenus, non seulement à calculer le mouvement et le cours de ces astres, mais encore à prédire leur retour. Ce fut Halley qui, en 1705, eut le premier la gloire de démontrer la ressemblance ou plutôt l'identité de la comète de 1607 et de celle de 1682, et il annonça son retour pour 1759, prédiction qui s'est vérifiée, et qui prouve que les comètes sont périodiques : Clairaut fixa ensuite avec précision l'époque de leur retour.

L'apparition des comètes a longtemps été regardée comme un signe désastreux, comme l'annonce de quelque évènement funeste. Cette frayeur fut commune aux hommes instruits et aux ignorants. La comète de 1680 étonna les savants et les peuples ; elle donna lieu aux *Pensées* de Bayle *sur la comète*. Les savants ne partagent plus la terreur du vulgaire, ou plutôt le peuple lui-même ne redoute plus l'apparition de ces astres. Le lecteur verra sans doute ici avec plaisir les beaux vers de Voltaire à ce sujet, dans son épître à madame du Châtelet :

Comètes, que l'on craint à l'égal du tonnerre,
Cessez d'épouvanter les peuples de la terre ;
Dans une ellipse immense achevez votre cours
Remontez, descendez près de l'astre des jours :
Lancez vos feux, volez ; et, revenant sans cesse,
Des mondes épuisés ranimez la vieillesse.

COMINGES. Bombes d'une grosseur considérable ; elles pèsent environ 500 livres, et ont 17 pouces 10 lignes de diamètre. Ce nom leur vient du comte de Cominges, aide de camp de Louis XIV, à la taille duquel ce monarque les avait comparées en badinant. Le comte de Cominges avait près de six pieds de hauteur et environ autant de circonférence.

COMMANDERIE. On appelle *commanderie* une espèce de revenu bénéficial qui appartenait à l'ordre de Malte ; il se donnait, par rang d'ancienneté, aux chevaliers, qui prenaient, en conséquence, le nom de commandeurs. Les commanderies ont commencé vers l'an 1260.

COMMERCE. L'origine du commerce, dit Goguet, est presque aussi ancienne que celle des sociétés. L'inégalité avec laquelle les productions de la nature sont distribuées dans chaque pays a occasioné le premier trafic entre les hommes. On a commencé par des échanges de particulier à particulier. Insensiblement le commerce s'est étendu de proche en proche, de villes en villes, de provinces en provinces, de royaumes en royaumes ; il est enfin parvenu à réunir le monde entier. La nécessité a fait naître le commerce ; le désir de se procurer les commodités dont on manquait lui a fait prendre des forces et de l'accroissement ; la cupidité, le luxe, le goût du superflu, l'ont ensuite porté au plus haut degré de perfection.

L'Orient paraît avoir été le berceau du commerce ; si nous remontons à l'histoire de Joseph, nous voyons que ses frères le vendirent à des marchands ismaélites. Cependant ce que l'histoire nous apprend du commerce des Égyptiens avant l'établissement d'Alexandrie se réduit à peu de chose,

et jette dans l'esprit du lecteur beaucoup d'incertitude. Les premières opérations maritimes de Phénicie ne sont pas enveloppées des mêmes voiles que celles de l'Égypte. Il n'y avait rien dans le caractère et dans la situation des Phéniciens qui ne favorisât l'inclination commerçante.

Habitants d'une petite contrée de la Syrie, les Phéniciens osèrent les premiers franchir la barrière que les mers opposaient à leur cupidité, et s'approprier les denrées de tous les peuples. Les richesses de l'Orient, de l'Afrique et de l'Europe se rassemblèrent à Tyr et à Sidon, d'où leurs vaisseaux répandaient dans chaque contrée du monde le superflu des autres. La découverte de l'Espagne fut la principale source de leurs richesses. Outre les cotons, les laines, les fruits, le fer et le plomb qu'ils en tiraient, les mines d'or et d'argent de l'Andalousie les rendaient maîtres du prix des denrées de tous les pays.

Carthage, colonie des Tyriens, s'étendit le long des côtes occidentales de l'Afrique. Pour accroître même son commerce, et ne le partager qu'avec sa métropole, elle devint conquérante.

La Grèce cependant, par son industrie et sa population, vint à figurer parmi les puissances Corinthe, par sa situation, fut l'entrepôt des marchandises de l'Asie et de l'Italie; mais ses marchands ne tentèrent aucune navigation éloignée.

Les habitants de Phocée, colonie d'Athènes, chassés de leur pays, fondèrent Marseille, sur les côtes méridionales des Gaules. Cette nouvelle république, forcée par la stérilité de son territoire de s'adonner à la pêche et au commerce, y réussit; elle donna même l'alarme à Carthage, dont elle repoussa vigoureusement les attaques.

Alexandre parut; il détruisit la ville de Tyr, et la navigation de la Syrie fut anéantie avec elle. Alexandrie, bâtie à l'entrée de l'Égypte, devint la clef du commerce des Indes et le centre de celui de l'Occident.

Enfin le génie de Rome prévalut : le commerce de Carthage fut enseveli sous ses ruines. Bientôt l'Espagne, la Grèce, l'Asie et l'Égypte à son tour furent des provinces romaines; mais la maîtresse du monde dédaigna de s'enrichir autrement que par les tributs qu'elle imposait aux nations vaincues; elle se contenta de favoriser le commerce des peuples qui le faisaient sous sa protection. Éblouis par la gloire des armes, les Romains, pendant près de 600 ans, auraient cru se dégrader en donnant leurs soins au trafic; ils l'abandonnaient aux esclaves et aux affranchis. Le négoce en grand était cependant permis au peuple : les lois l'interdisaient aux sénateurs et aux patriciens.

Ce ne fut qu'après la destruction de Corinthe et de Carthage qu'ils commencèrent à tourner leurs vues du côté du commerce; et vers la fin de la république le négoce avait pris un grand accroissement.

La chute de l'empire d'Occident par l'inondation des peuples du Nord, et les invasions des Sarrasins, entraîna aussi celle du commerce. Il s'anéantit, comme les autres arts, sous le joug de la barbarie; réduit presque partout à la circulation intérieure, nécessaire

dans un pays où il y a des hommes, il se réfugia en Italie. Ce pays conserva une navigation, et fit seul le commerce de l'Europe. Venise, Gênes, Florence, Pise, se disputèrent l'empire de la mer et la supériorité dans les manufactures.

En 1164, la ville de Brême s'associa avec quelques autres pour se soutenir mutuellement dans le commerce qu'elles faisaient en Livonie. La forme et les premiers succès de cette association promirent tant d'avantages, que toutes les villes d'Allemagne qui faisaient quelque commerce voulurent y être agrégées. En 1206, on en comptait soixante-deux, depuis Nerva en Livonie jusqu'au Rhin, sous le nom de *villes hanséatiques*. Plusieurs villes des Pays-Bas, de France, d'Angleterre, de Portugal, d'Espagne et d'Italie s'y incorporèrent. La hanse teutonique fit alors presque seule tout le commerce extérieur de l'Europe.

En France, le commerce qui, sur la fin de la seconde race et au commencement de la troisième, avait été presque anéanti, reprit une nouvelle vie sous saint Louis. Henri-le-Grand, en 1597, lui donna un nouvel essor par l'établissement de plusieurs manufactures et par l'institution d'une chambre ou conseil du commerce; mais il est vrai de dire que ce ne fut que sous Louis XIV que le commerce de France devint important, et que le ministre Colbert le fit fleurir dans toutes les parties du monde. *Voyez* ÉCOLE DU COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES. Ce fut en 1664 que Colbert présenta à Louis XIV le plan d'une compagnie des Indes, à qui l'on accorda un privilége exclusif pour cinquante ans. On commença par s'établir à Madagascar. On obtint bientôt la liberté de s'établir dans le Visapour, à Masulipatan et sur le Gange; on tenta même d'avoir part au commerce du Japon. Surate avait été choisie pour être le centre de toutes les affaires que la compagnie devait faire dans l'Inde. On chercha ensuite à s'établir dans la baie de Trinquemale, dans l'île de Ceylan; mais ce projet avorta, ainsi que celui de prendre possession de Saint-Thomé. Des débris de ces deux établissements, on peupla la petite bourgade de Pondichéry qu'on venait d'obtenir. L'établissement qu'on essaya à Siam n'eut pas une meilleure réussite. Ce fut avec aussi peu de fruit qu'on chercha à s'introduire dans le Tunquin. Enfin les Français, chassés de Siam, et n'espérant plus de s'établir aux extrémités de l'Asie, commencerent à regretter leur comptoir de Surate, où ils n'osaient plus se montrer depuis qu'ils en étaient sortis sans payer leurs dettes. On chercha, et l'on parvint, sous la direction de Martin, à donner de la consistance à la colonie de Pondichéry. Bientôt après la compagnie souffrit beaucoup par les entraves qu'on mit à son commerce, soit par les prohibitions, soit par des droits excessifs. En 1719, on réunit les compagnies d'Occident, d'Afrique, de Chine, des Indes, dans un même corps. Cette nouvelle compagnie, qu'on doit regarder plutôt comme une société de fermiers que de négociants, ne fit dans l'Inde qu'un commerce fai-

ble et précaire, jusqu'à ce que M. Orri fût chargé des finances de l'état.

On sait combien M. Dupleix a étendu les possessions françaises sur la côte de Coromandel, à la tête desquelles, du côté du midi, était l'île de Scheringham ou Serimgham, formée par deux branches du Caveri. La compagnie possédait alors aux côtes d'Orixa et de Coromandel, Mazulipatam, avec cinq grandes provinces, un arrondissement autour de Pondichéry, qui n'avait eu long-temps qu'une langue de sable, un territoire à peu près égal près de Karillal, et l'île de Scheringham. Ces possessions, séparées les unes des autres, formaient quatre masses principales; elles avaient l'inconvénient de ne pas s'étayer mutuellement, de ne pas être susceptibles d'une bonne administration à cause de l'éloignement des chefs, et d'exiger de trop grandes dépenses pour leur défense : aussi leur situation devint-elle bientôt délicate, et ne se soutint que par des ressorts très déliés. Leur perte fut précipitée par le nouveau général qu'on chargea de la guerre de l'Inde. Il crut devoir renverser un édifice qu'il ne fallait qu'étayer dans des temps de troubles, et il publia ses idées avec un éclat qui ajoutait beaucoup à l'imprudence de ses résolutions.

L'évacuation de l'île de Scheringham fut la principale cause des malheurs de la guerre du Tanjaour. On perdit Mazulipatam et les provinces du nord, qui avaient renoncé à l'alliance de Salabetzingue, que Dupleix avait fait nommer souba de Décan en 1751. Les petites puissances du Carnate, ne respectant plus dans les Français le caractère de leur ancien ami, ce même souba, achevèrent de tout perdre en embrassant d'autres intérêts. La conduite supérieure des Anglais sur terre et sur mer précipita les évènements. Après le 15 janvier 1761, qui fut l'époque de la reddition de Pondichéry, il ne resta plus aux Français un pouce de terre dans l'Inde. (*Dictionnaire universel de géographie commerçante*, t. II, p. 623, Paris, an VII.)

COMPAS. C'est à Talaüs, neveu de Dédale, qu'on attribue l'invention de cet instrument de mathématiques, dont on se sert pour décrire des cercles et mesurer des lignes.

COMPAS DE PROPORTION. L'inventeur de ce compas est Josse Byrse, mathématicien de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel; les jambes plates qu'a aujourd'hui cet instrument sont de l'invention de Galilée.

COMPAS DE TRISECTION. M. Tarragon, professeur de mathématiques à Paris, donna, en 1688, dans le *Journal des Savants*, du 23 septembre, la construction d'un compas de trisection, par lequel on résout, d'une manière purement géométrique, le fameux problème de la trisection de l'angle, regardée avant lui comme une chose impossible.

COMPAS AZIMUTAL. On est redevable au célèbre Halley de cette espèce de boussole, qui sert à faire connaître la variation de l'aiguille aimantée par les azimuts, c'est-à-dire par les cercles perpendiculaires à l'horizon.

COMPONIUM. Cet instrument,

auquel on donne aussi le nom d'*improvisateur musical*, est un buffet d'orgues de douze pieds de hauteur, sur cinq de largeur et deux d'épaisseur. Ce qui le distingue de tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, c'est que non seulement il exécute avec une rare précision les morceaux de musique qui ont été tracés, mais, ce qui paraîtra tout-à-fait incroyable, c'est que le *componium* improvise. Un thème est écrit sur le tambour, l'instrument le pose pour le rendre bien familier à l'auditeur; mais ensuite, livré à lui-même, il exécute sans moteur étranger des variations infinies sur ce thème. Si l'on pouvait les sténographier, on acquerrait la preuve que l'instrument improvise réellement, et que tout en reproduisant le premier thème piqué sur le rouleau, il le varie par le moyen d'un calcul qui est le secret de l'inventeur, mais toujours avec un rhythme exact et en observant les règles de la composition, alors même qu'il fait entendre des variations fuguées ou contrepointées. (*Journal de Paris*, 7 janvier 1824.)

Cet instrument, inventé et exécuté à Amsterdam par M. Winkel, ferait entendre, pendant des années entières, des variations sans jamais reproduire la même; en sorte qu'il donne à l'oreille des résultats semblables à ceux que le kaléidoscope présente à l'œil.

M. Biot, de l'académie des sciences, et M. Catel, de l'académie des beaux-arts, ont fait, sur le componium soumis à leur examen, un rapport dont voici l'extrait: Lorsque cet instrument, disent-ils, a reçu un thème varié, que l'inventeur a eu le temps d'y fixer par un procédé qui lui est propre, il en décompose de lui-même les variations, et reproduisant les diverses parties dans tous les ordres de permutation possibles, comme pourrait le faire l'imagination la plus capricieuse, il en forme des successions diversifiées par un principe tellement arbitraire, que même la personne qui connaît le mieux la construction mécanique ne saurait prévoir les accords que la fantaisie peut suggérer à l'instrument. Chacun des airs qu'il varie dure environ une minute; si l'on supposait qu'il jouât sans interruption un de ses airs en le modifiant par le seul principe de variabilité qu'il possède, il pourrait continuer à l'exécuter, non pendant des années, mais pendant une suite de siècles sans reproduire exactement les mêmes combinaisons.

COMPTES (CHAMBRE DES). Cette cour, regardée comme un tribunal où l'on examinait les comptes des revenus du prince, est aussi ancienne que la monarchie. C'était une partie des fonctions du conseil du roi, qui s'en acquittait par un certain nombre de ses membres qu'il députait *ad hoc*. On ne peut fixer l'époque de la séparation et distraction de la chambre des comptes, du corps du conseil privé, ni l'époque de sa résidence à Paris. Il est seulement certain qu'elle n'était pas sédentaire en 1226, et qu'elle l'était avant 1300.

On voit des *maîtres des comptes* dès Philippe-le-Bel, en 1307.

Les charges de *correcteurs des comptes* furent créées par Charles V, en 1410, par édit du 14 juillet.

Les *auditeurs des comptes*, très

anciens et déjà qualifiés, reçurent par l'édit de 1552 un degré d'illustration de plus.

COMTE. Ce mot vient du latin *comite*, ablatif de *comes* (compagnon, qui accompagne).

« On appelait *comites*, dit M. Dacier, ceux qui étaient de la cour des princes, ou de la suite des officiers ou magistrats qui allaient gouverner les provinces ou conduire les armées ; et c'étaient ces courtisans qui composaient ce qu'on appelait proprement *cohortem* (la cour). »

Ce titre, dont on fait remonter l'origine au temps d'Auguste ou d'Adrien, désignait chez les Romains les favoris de l'empereur et ceux qui l'accompagnaient dans ses voyages.

Dans le quatrième siècle, les comtes commencèrent à devenir militaires, et au cinquième il était établi que les gouverneurs de province se décorassent de la qualité de *duc*, et les gouverneurs des villes ou d'un seul diocèse, de la qualité de *comte*.

Charles-le-Chauve, dit le chevalier d'Éon dans ses *Loisirs*, tom. II, pag. 132, fut le premier qui autorisa, par un capitulaire, la succession des comtés dans les familles, lorsqu'il passa en Italie pour la deuxième fois.

CONCERT SPIRITUEL. Jusqu'au commencement de la révolution, ce concert, dans lequel on n'exécuta d'abord que des symphonies, des motets et des chants religieux, tenait lieu de spectacle public à Paris, pendant la clôture des autres spectacles. Il était établi au château des Tuileries. L'origine en remonte à l'année 1725. Anne Danican, dit Philidor, musicien de la chambre du roi, et frère aîné du célèbre compositeur de ce nom, moyennant mille livres par an, et sous la condition de n'y faire chanter aucune musique française ni aucun morceau d'opéra, obtint de l'entrepreneur de ce spectacle la permission de donner des concerts les jours où les grands théâtres seraient fermés. Bientôt après, on y exécuta aussi de la musique française et profane, et depuis ce temps l'administration fut changée plusieurs fois. Ce que le concert spirituel offrait de plus intéressant, lorsque les entrepreneurs voulaient s'en donner la peine, c'était le plaisir d'entendre, de juger, de comparer les grands talents étrangers, et l'émulation qui en résultait pour les talents nationaux.

CONCIERGERIE. Sous la première et la seconde race de nos rois, la justice était rendue dans le palais par le maître ou maire du palais, auquel succéda le comte. En 988, cet office fut exercé, quant à la justice, dans le palais, sous le titre de *concierge* du palais. Le concierge ou bailli du palais avait encore la justice en 1667.

En 1286, au commencement du règne de Philippe-le-Bel, le palais fut bâti par les soins d'Enguerrand de Marigny. La conciergerie, qui sert aujourd'hui de prison, était le logement du concierge du palais.

CONCILE, assemblée d'ecclésiastiques convoquée pour résoudre des doutes ou des questions sur des points de foi ou de discipline. Dans les sixième, septième et huitième siècles, on désignait sous le nom de concile, *concilium*, toute assemblée de leudes, de herren, ou de *ricos ombres*,

ou de quelques prélats. Presque tous les actes étaient alors écrits en latin. L'usage des conciles n'était pas inconnu aux sectateurs de Zoroastre; vers l'an 200 de notre ère, le roi de Perse, Ardeshir-Babecan, assembla un grand nombre de prêtres pour les consulter sur des doutes qu'il avait touchant le paradis et l'enfer. L'assemblée des apôtres et des prêtres à Jérusalem, pour décider s'il fallait circoncire les gentils et leur ordonner de garder la loi mosaïque, pourrait encore être regardée comme l'origine des conciles. Mais parmi ceux que l'église reconnaît, et que l'on désigne à Rome sous le nom de synodes, le plus ancien est celui de Nicée, assemblé dans cette ville sous Constantin, en 325. Voici la formule de la décision qui y fut prise : « Nous croyons Jésus consubstantiel au Père, Dieu de Dieu, »lumière de lumière, engendré et »non fait. Nous croyons aussi au »Saint-Esprit.»

En 359, l'empereur Constance assemble celui de Rimini et de Séleucie : ces deux conciles défont tout ce que le concile de Nicée avait fait. Depuis, ce dernier fut considéré comme faux concile.

En 381, s'assemble, par ordre de l'empereur Théodose, un grand concile à Constantinople, sous la présidence de saint Grégoire de Nazianze. L'évêque de Rome y envoie des députés. On reconnaît la décision du concile de Nicée, et l'on y ajoute : « Jésus-Christ s'est incarné par le Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate; il a été enseveli, et il est ressuscité le troisième jour, suivant les Écritures. Il est assis à la droite du Père. Nous croyons aussi au Saint-Esprit, Seigneur vivifiant qui procède du Père. »

En 431, un grand concile fut convoqué à Éphèse par l'empereur Théodose II, par suite des discussions qui s'élevèrent entre les évêques. On n'y prit point de conclusion.

En 449, il y eut encore un grand concile à Éphèse; mais cette fois il n'eut d'autre résultat que de donner l'exemple du scandale. On se battit en plein concile.

En 451, Pulchérie, qui épousa Martien, assembla un grand concile à Chalcédoine. L'évêque de Rome y présida par ses légats; c'est le premier exemple que nous en ayons. Ce concile établit les deux natures en une seule personne.

En 553, Justinien, qui se mêlait de théologie, assembla un grand concile à Constantinople. Aucun membre de l'église latine n'y assista.

En 680, un concile général fut convoqué à Constantinople par l'empereur Constantin-*le-Barbu*. C'est le premier concile appelé par les Latins *in trullo*, parcequ'il fut tenu dans un salon du palais impérial. L'empereur y présida lui-même. On y décida que Jésus-Christ avait deux volontés. On y condamna le pape Honorius Ier comme *monothélite*, c'est-à-dire qui voulait que Jésus-Christ n'eût eu qu'une volonté.

En 787, second concile de Nicée, convoqué par *Irène* sous le nom de l'empereur Constantin son fils. C'est le seul qui ait été tenu par une femme. On y rétablit le culte des images, qui avait été aboli par

Léon, mari d'Irène. Sept ans après s'assembla à Francfort, par l'ordre de Charles, fils de Pepin, nommé depuis *Charlemagne*, un concile qui proscrivit le culte des images. Mais ce culte fut solennellement établi en 842 par le concile de Constantinople, assemblé par l'impératrice Théodora.

En 861, il y eut un grand concile à Constantinople, convoqué par l'empereur. On y déposa saint Ignace, patriarche de Constantinople, et on élut Photius.

En 866, dans un autre grand concile à Constantinople, le pape Nicolas Ier est déposé par contumace et excommunié.

En 869, nouveau concile à Constantinople, où Photius est excommunié et déposé à son tour, et Ignace rétabli.

En 879, on s'assemble de nouveau dans la même ville; Photius est reconnu pour vrai patriarche par les légats du pape Jean VIII. Ce pape déclare judas tous ceux qui disent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Le premier concile que les papes convoquèrent, s'assembla en 1122 et 1123, à Rome, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, sous le pontificat de Calixte II.

En 1139, autre grand concile de Latran, convoqué par le pape Innocent II. On y déclara les dîmes ecclésiastiques de droit divin, et on excommunia les laïques qui en possédaient. En 1179 et 1215 il fut tenu encore deux conciles de Latran; ce dernier dit que « personne ne peut être sauvé hors de l'église catholique. »

En 1245, grand concile à Lyon, ville impériale. Innocent IV y mène l'empereur de Constantinople, Jean Paléologue, qu'il fait asseoir à côté de lui; il y dépose l'empereur Frédéric II comme félon; il donne un chapeau rouge aux cardinaux, signe de guerre contre Frédéric : ce fut la source de trente ans de guerres civiles.

En 1274, il s'assembla encore un concile à Lyon, qui fut sans résultat.

En 1311, le pape Clément V indiqua un concile général dans la petite ville de Vienne en Dauphiné. Il y abolit l'ordre des templiers, à la sollicitation de Philippe-le-Bel. Ce prince, impatienté des lenteurs que le pape apportait dans cette affaire, fit arrêter, en un seul jour (le vendredi 13 octobre 1307), le grand-maître, Jacques Molay, et tous les templiers qui se trouvaient en France.

De 1414 à 1543 il se tint plusieurs conciles à Constance, à Bâle, à Ferrare, dans lesquels plusieurs papes déposés excommunièrent à leur tour les conciles, et les déclarèrent coupables de lèse-majesté. En 1512, le pape Jules II comprit dans une même proscription et excommunia le roi de France, Louis XII et les philosophes; il mit la France en interdit. *Voyez* le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire.

CONCLAVE. Grégoire X est le premier qui ordonna, en 1229, qu'immédiatement après la mort du pape les cardinaux seraient enfermés, et ne sortiraient point sans avoir élu un nouveau pontife.

Pendant la vacance du saint siége, les cardinaux s'assemblent dans de grandes salles en corridors et des cellules pratiquées dans

le palais pontifical du Vatican.

CONDENSATION et RARÉFACTION de l'air. On prétend que ces deux propriétés furent observées et reconnues pour la première fois par Diogène d'Apollonie, disciple et successeur d'Anaximène.

CONFESSION. « Quant à la confession des fautes, dans les cérémonies de la religion, elle est, dit Voltaire, de la plus haute antiquité, et expressément ordonnée par les lois de Zoroastre qu'on trouve dans le Sadder. Les initiés n'étaient point admis aux mystères sans avoir exposé le secret de leurs cœurs en présence de l'Être suprême. S'il y a quelque chose qui console l'homme sur la terre, c'est de pouvoir être réconcilié avec le ciel et avec soi-même. » (*Remarques sur Olympie*.)

Chez les juifs, la confession se faisait en mettant la main sur un veau appartenant au prêtre, *Voyez* le *Recueil des lois juives ;* Mishna, tome II, page 394. Dans la même loi il est dit que tout accusé qui avait été condamné à mort s'allait confesser, devant témoins, dans un lieu écarté, quelques moments avant son supplice.

Le jour de l'*expiation solennelle,* les juifs se confessaient les uns les autres.

La confession auriculaire paraît n'avoir commencé en Occident que vers le septième siècle.

La plupart des théologiens soutiennent que, dans le premier siècle, il était d'usage de confesser publiquement ses péchés.

Lorsque saint Éloy fut parvenu à un âge mûr, il déclara à un prêtre toutes les fautes qu'il avait commises depuis sa jeunesse. C'est la première confession générale qui ait été faite.

Il paraît qu'autrefois, dans les cas urgents, tous les hommes, même les femmes, se confessaient les uns aux autres. Témoin un passage de Joinville (*Vie de saint Louis*), où il dit avoir confessé le connétable de Chypre.

Le père Martène, dans son *Traité des rites de l'église*, observe que quelques abbesses confessaient anciennement leurs religieuses. Il ajoute que leur excessive curiosité fut cause qu'on supprima cet usage. Saint Basile, dans ses règles abrégées, permet à l'abbesse d'entendre, avec le prêtre, les confessions de ses religieuses. Il y avait encore, dans quelques monastères, avant la suppression des couvents, une pratique appelée *la coulpe ;* c'était un reste de cet ancien usage.

Dans les premiers temps du christianisme, la confession était conseillée, et non prescrite. Il est certain que, suivant Grégoire de Tours, on administrait, au septième siècle, l'eucharistie sans confession. Au douzième siècle, la confession fut ordonnée. Deux conciles de Toulouse, l'un de 1128, l'autre de l'année suivante, firent une obligation aux laïques de se soumettre à la confession auriculaire et sacramentelle Cet ordre ne s'étendait que sur les habitants du diocèse de cette ville. Eudes, évêque de Paris, donna, en 1207, des statuts qui enjoignent aux curés d'exhorter souvent leurs paroissiens d'aller à confesse, surtout au commencement du carême. Ces statuts n'étaient obligatoires que dans son diocèse. Le premier concile général qui ordonne à tous

les fidèles de l'un et l'autre sexe de se confesser au moins une fois l'an, est le quatrième concile de Latran, tenu en 1215. (*Traité des superstitions*, par l'abbé Thiers, tom. III, chap. V. *Voyez* aussi *Historia confessionis auricularis, autore Jacobo* Boileau.)

Ce fut par l'ordonnance du roi, du 12 février 1397, qu'il fut accordé aux condamnés à mort de se confesser. Jusqu'à cette époque, malgré les représentations de l'église, la justice séculière avait voulu punir les criminels dans leur âme comme dans leur corps. « Messire de Craon, dit M. de Barante (dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, tom. II, p. 338), qui, durant plusieurs années, avait pu craindre de périr sur un échafaud, se sentit porté de compassion pour les malheureux condamnés. Il sollicita le roi et son conseil; les princes se joignirent à ses instances; et, après avoir consulté le parlement et le châtelet, on accorda enfin la confession à tous ceux qu'on menait au supplice. Le sire de Craon fit une fondation aux cordeliers pour qu'ils se chargeassent de remplir ce pieux devoir. En mémoire de l'ordonnance qu'il avait obtenue, il fit élever une croix de pierre auprès du gibet. »

CONFRÉRIE DE LA PASSION. *Voyez* PASSION.

CONGRÈS. Cette épreuve de la puissance ou impuissance des gens mariés était autrefois usitée dans les officialités, quand on attaquait un mariage de nullité pour fait d'impuissance. Elle s'introduisit, vers le milieu du seizième siècle, par l'impudence d'un jeune homme qui, accusé d'impuissance, offrit de prouver le contraire en présence de chirurgiens et de matrones. L'official eut la faiblesse de déférer à sa demande; et cette singulière jurisprudence fut autorisée par les parlements.

Le ridicule, l'indécence et le peu de certitude de cette épreuve l'ont fait défendre le 18 février 1677, par un arrêt solennel, à l'occasion du mariage de Cordouan, marquis de Langey, avec une Saint-Simon Courtomer. Après trois ans d'habitation, le mariage fut déclaré nul pour cause d'impuissance. La femme épousa ensuite le marquis de Boësle-Caumont, et Langey épousa Diane de Montault de Noailles, dont il eut sept enfants.

On fait honneur de cette suppression à ces vers de Boileau, sat. VIII :

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience;
Et jamais juge entre eux ordonnant le congrès
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

« Ces vers, dit Brossette, frappèrent le premier président, M. de Lamoignon. »

CONIQUES (*sections*). Dès le temps d'Euclide, les géomètres s'étaient déjà aperçus qu'en coupant un cône de différentes manières on formait des courbes différentes du cercle, qu'ils nommèrent *sections coniques*. Apollonius de Perge, en Pamphylie, qui vivait environ 250 ans avant Jésus-Christ, recueillit, en huit livres, tout ce qu'avaient écrit avant lui sur ce sujet Aristée, Eudoxe de Cnide, Menœchme, Euclide, Conon, Thrasidée, Nicotèle et quelques autres mathématiciens. Ce fut lui qui donna aux trois sections coniques les noms qu'elles portent

de *parabole*, d'*ellipse* et d'*hyperbole*, noms qui, non seulement les distinguent, mais encore les caractérisent.

CONNÉTABLE. Du latin *comes stabuli* (comte, chef de l'écurie). Le connétable avait la surintendance des écuries du roi : il était originairement ce qu'est aujourd'hui le grand écuyer ; mais dans la suite son pouvoir fut si étendu, qu'il commandait aux généraux et même aux princes du sang. Il faisait les règlements qui concernaient les militaires, et avait un prevôt qui jugeait les délits des soldats.

Cette charge fut supprimée par Louis XIII, en 1627, après la mort du duc de Lesdiguières, qui en était revêtu. Le premier connétable dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est Alberic, sous Henri Ier, en 1060.

CONSCRIPTION. A Lacédémone, tous les citoyens étaient obligés de porter les armes depuis l'âge de 30 ans jusqu'à 60. A Athènes, tous les jeunes gens se faisaient inscrire sur un registre public lorsqu'ils avaient atteint l'âge de 18 ans, et s'engageaient par un serment solennel à servir la république. En France, les jeunes gens, parvenus à leur vingtième année, doivent le service militaire, et le sort désigne ceux d'entre eux qui doivent porter les armes : c'est ce qu'on appelle la *conscription*.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS. Cet établissement, situé rue et ancienne abbaye Saint-Martin, à Paris, est destiné à recevoir, pour être exposé aux yeux du public, une réunion de machines, instruments et outils à l'usage des arts industriels, particulièrement ceux qui, par leur forme nouvelle ou par les perfectionnements qu'on y a apportés, marquent les progrès successifs des arts. Le conservatoire doit son origine au célèbre Vaucanson, qui en posa les premiers fondements en 1775, et qui, à sa mort, légua au roi, par testament, la collection entière de ses machines déposées à l'hôtel de Mortagne. L'établissement a été fondé sur de nouvelles bases d'après la loi du 19 vendémiaire an III ; mais une commission ayant été nommée en 1795 pour acheter tous les objets utiles aux arts, le gouvernement, par un décret du 26 prairial an VI, transporta cette collection, considérablement augmentée, dans l'ancienne abbaye Saint-Martin, où elle est actuellement. Ce n'est réellement que depuis cette époque que le conservatoire des arts et métiers est régulièrement organisé.

Déjà en 1808 cet établissement réunissait la collection la plus précieuse de modèles de machines destinées à la filature et au tissage. Toutes celles que l'on doit à M. Douglas, pour la manutention des laines, y furent réunies à cette époque, ainsi qu'une nouvelle machine à tailler les vis ; un métier à tisser les toiles métalliques, que MM. Roswag, père et fils, ont perfectionné ; une nouvelle machine à fendre les peaux, par Buscarbet, et plusieurs autres modèles ingénieux.

On a également réuni au conservatoire des arts et métiers plus de 400 modèles qui avaient été soumis au jugement de l'académie des sciences, et qui se trouvaien abandonnés dans un grenier.

Parmi ces machines, on en distingue plusieurs à l'usage des horlogers et constructeurs d'instruments de marine et d'astronomie; un métier à bas, par le moyen duquel on fabrique plusieurs variétés de tricot; un modèle à tisser les étoffes façonnées, par le simple mouvement d'une manivelle, à l'aide d'un cylindre noté, qui fait les fonctions d'un tireur de lacs.

A ces nombreuses mécaniques, S. Exc. le ministre de la marine a joint aussi toutes les horloges à poids et à ressorts, et tous les instruments et outils servant à l'exécution et aux épreuves des horloges marines, par Ferdinand Berthoud.

Afin de compléter les avantages de ce bel établissement, on y a formé une bibliothèque où l'on trouve les ouvrages nationaux et étrangers, les plus rares et les plus propres à diriger ceux qui se livrent à l'étude des arts.

On y explique la construction et l'emploi des outils et des machines : l'enseignement est confié à trois démonstrateurs et à un dessinateur; l'administration de la maison s'exerce par un directeur et un sous-directeur; il y a un conseil de perfectionnement créé pour l'amélioration de l'établissement. Il a été établi au conservatoire des arts et métiers un enseignement public et gratuit, pour l'application des sciences aux arts industriels. La petite école de géométrie descriptive et de dessin, fondée auprès de cet établissement, continue à y être annexée. Le conseil de perfectionnement est composé de dix-sept membres, savoir : l'inspecteur-général, l'administrateur, les trois professeurs des nouveaux cours, six membres de l'académie des sciences, et six manufacturiers, négociants ou agriculteurs. Les cinq premiers sont membres permanents; les autres sont renouvelés tous les trois ans par tiers. Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois tous les trois mois. Le conseil d'administration est composé de cinq membres, savoir : l'inspecteur-général, pair de France, président, l'administrateur, et les trois professeurs; il se réunit au moins une fois tous les quinze jours. Douze bourses de mille francs chacune sont créées au conservatoire; elles sont destinées à douze jeunes gens peu fortunés, mais qui présentent de grandes dispositions pour les arts mécaniques.

CONSERVES. *Voyez* LUNETTES.

CONSTELLATION. La division des cieux en constellations est fort ancienne, et paraît l'être autant que l'astronomie; au moins a-t-elle été connue des plus anciens auteurs qui nous restent, soit sacrés, soit profanes. Il en est fait mention dans le livre de Job, témoin cette apostrophe : *Peux-tu arrêter les douces influences des Pléiades ou détacher les bandes d'Orion?* On peut observer la même chose dans les écrits d'Homère et d'Hésiode, qui répètent souvent le nom de plusieurs constellations. En un mot, il est vraisemblable que les astronomes ont senti dès le commencement la nécessité de partager ainsi les régions du ciel. Cette première division est contenue dans le catalogue de Ptolémée, compris dans

le livre septième de son *Almageste ;* elle était préparée, à ce qu'il assure lui-même, d'après ses propres observations, comparées à celles d'Hipparque et des autres grands astronomes de l'antiquité.

Quant aux constellations du zodiaque, les savants en placent l'établissement au temps de la mort de Jacob, 1700 ans avant l'ère chrétienne, et ils en font honneur aux Chaldéens. Leur opinion est fondée sur le rapport qui se trouve entre la division du zodiaque en douze signes de trente degrés, et celle de l'année en douze mois de trente jours, qui appartient à ces peuples.

Les poëtes grecs et romains de l'ancienne théologie imaginèrent des fables sur l'origine des constellations ; ces fables donnèrent probablement naissance aux hiéroglyphes égyptiens ; elles furent ensuite transmises en Europe par le canal des Grecs. On a compris les douze signes de l'écliptique dans ces deux vers :

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, scorpius, arcitenens, caper, amphora, pisces.

« Les Gaulois croyaient que Mithras présidait aux constellations ; ils le représentaient avec l'un et l'autre sexe, et l'adoraient comme le principe de la chaleur, de la fécondité, des bonnes et des mauvaises influences. Les initiés à ses mystères étaient partagés en plusieurs confréries, dont chacune avait pour symbole une constellation ; et les confrères célébraient leurs fêtes, faisaient leurs processions et leurs festins, déguisés en lions, en béliers, en ours, en chiens, etc., c'est-à-dire sous les figures qu'on suppose à ces constellations. Ainsi, nos mascarades et nos bals, dont c'est là sans doute l'origine, étaient autrefois des cérémonies de religion. » (*Essais hist. sur Paris.*)

CONTREDANSE. Les contredanses n'étaient point en usage en France au seizième siècle. Cette espèce de danse est originairement anglaise, comme le mot même l'indique : *countrydanse,* veut dire en anglais, *danse de paysans, de villageois.* Ce n'est que sous le règne de Louis XIV qu'elles ont passé d'Angleterre en France. Ceux qui contestent à cette danse une origine anglaise, dérivent ce mot de *contra,* étymologie assez juste, puisque les danseurs y figurent en face les uns des autres.

CONTRIBUTION. *Voy.* IMPÔT.

COPERNIC. Né à Thorn, ville de la Prusse royale, le 19 février 1473, voyagea en Italie, enseigna les mathématiques à Rome, et y fit quelques observations vers l'an 1500. Revenu en Allemagne, il s'appliqua sérieusement à l'astronomie. Il fut porté à réformer la sphère de Ptolémée par la lecture de plusieurs passages de Plutarque, dans son *Traité des opinions des philosophes*, mais surtout de celui du syracusain Nicétas. Ces autorités décidèrent Copernic à attribuer à notre globe un mouvement diurne de rotation sur son axe, et un mouvement annuel autour du soleil. Son grand ouvrage sur les révolutions des sphères célestes, fut imprimé en 1543 ; mais Copernic n'eut pas la satisfaction de jouir de son succès : quelques heures après en avoir reçu le premier exemplaire, il mourut de la dyssenterie, le 24 mai 1543, à l'âge de 70 ans.

Copernic. On a donné ce nom, c'est-à-dire le nom de ce célèbre astronome, à un instrument astronomique, inventé par l'Anglais Whiston, pour calculer et représenter les mouvements des planètes premières et secondaires.

COQ DE CLOCHER. Andronic de Cyrrha fit élever à Athènes une tour octogone, et fit graver sur chaque côté des figures qui représentaient les huit vents principaux. Un triton d'airain tournait sur son pivot, au haut de la tour, tenant une baguette à la main, et la posait sur le vent qui soufflait. On prétend que c'est ce triton qui a donné l'idée des coqs et des anges que les chrétiens ont placés depuis à la pointe des donjons et des clochers.

COQUE DU LEVANT. Avicenne et Sérapion sont les premiers auteurs dont les écrits firent mention de la coque du Levant. L'arbrisseau qui la porte croît naturellement dans le sable, au milieu des rochers, sur les côtes du Malabar, de l'île de Ceylan, etc. Son fruit est une espèce de noix recouverte d'une chair molle, ayant sur le côté une fissure, et servant d'enveloppe à une amande blanche, d'une odeur nauséabonde et désagréable ; c'est en elle que réside le principe vireux. On n'est pas encore parvenu à déterminer l'espèce de coque du Levant à laquelle appartiennent les fruits dont nous parlons.

Les Indiens se servent de la plante entière pour détruire les cors ou durillons; ils l'appliquent mélangée avec du gingembre et de la graisse, ou bien ils la font brûler et en reçoivent la fumée. La racine est pour eux la panacée par excellence, *radix omnia sanans*.

Avec les fruits qu'ils cueillent avant leur maturité, les naturels forment, en y ajoutant de l'ail, du poivre, des excréments humains, des bols de la grosseur d'une cerise, à l'aide desquels ils prennent le poisson. Ils s'en servent encore pour prendre les oiseaux de paradis, les chèvres et les vaches sauvages.

La propriété stupéfiante de la coque du Levant avait aussi été mise à profit par les Indiens, pour obtenir une pêche très abondante. (*Journal universel des sciences médicales*, avril 1819.)

COQUELUCHE. Rosen croit que cette maladie est originaire d'Afrique et des Indes orientales, et que c'est de là qu'elle est passée en Europe. J'apprends de Mézeray, dit Ménage, que le mot de *coqueluche*, en cette signification de *rhume*, était en usage en 1414, sous Charles VI. Voici ses termes « Un étrange » rhume, qu'on nomma *la coque-* » *luche*, tourmenta toutes sortes » de personnes durant les mois de » février et de mars, et leur ren- » dit la voix si enrouée, que le » barreau, les chaires et les collé- » ges en furent muets. Il causa la » mort presqu'à tous les vieillards » qui en furent atteints. » (Ménage, *Dictionnaire étymologique*, édition in-fol.) M. de la Faye, dans ses *Annales de Toulouse*, en 1509, page 313, dit que ce mal fut ainsi appelé parcequ'il saisissait les gens par la *coque*, c'est-à-dire par la tête.

A dater du quinzième siècle elle a régné, d'une manière épidémique, dans toutes les contrées de

l'Europe, depuis le nord jusqu'au midi.

Cette maladie, au rapport d'Étienne Pasquier (*Recherches de la France*, liv. 8, chap. 43), reparut vers le milieu du seizième siècle. « En l'an 1547, il survint, dit Valeriola, un mal de tête accompagné d'une perpétuelle fluxion de pituite par le nez, que l'on nomma *coqueluche* : et pratiquons encore ce mot en mesme matière, quand les occasions s'y présentent, etc. » Les noms vulgaires étrangers sont tirés du genre de toux qui caractérise ordinairement la coqueluche, et qu'on a très improprement comparée au braiement de l'âne ou à la toux du mouton. Dans quelques contrées de l'Allemagne on l'appelle *toux bleue*, à cause de la coloration de la face pendant l'accès.

La coqueluche fit ensuite de grands ravages en France en 1723 et en 1733.

Monet, Mézeray, Valeriola et le père Garasse, pensent que ce nom lui fut donné parceque ceux qui en étaient attaqués portaient une *coqueluche* ou *capuchon* pour se tenir chaudement. « Le nom de cette fluxion, dit ce dernier (*Recherches des recherches de Pasquier*, section 37), vient de ce que les enfants, étant saisis de cette incommodité, pour leur tenir la tête chaude, on les affublait d'un capuchon, lequel en terme de populace s'appelle un *coqueluchon*, et de là se dit *coqueluche*. »

Les Italiens ont appelé cette sorte de toux *tossa coccilina*.

C'est également du bonnet de ce nom, que portaient les femmes autrefois, qu'est venu l'expression: être la *coqueluche* des femmes, c'est-à-dire qu'elles en sont coiffées. « Lorsque vous étiez la *coqueluche* de certaines femmes qui ne juraient que par vous. » (*La Bruyère.*)

COQUILLE. Les anciens se sont faiblement attachés aux coquilles; ils ne nous ont rien laissé d'intéressant à cet égard; et les modernes n'ont traité cette matière avec ordre que vers la fin du dix-septième siècle. Ce n'est pas que les écrits de Gesner, d'Aldrovande, de Johnston et de plusieurs autres naturalistes ne soient remplis de recherches curieuses sur les coquilles; mais ils n'en ont fait aucune distribution. J.-Daniel Major les a divisées le premier en classes, genres et espèces; et sa méthode est établie sur des caractères tirés de toutes les espèces de coquilles.

Bernard Palissy, auteur du seizième siècle, est le premier qui ait osé avancer que les coquilles qui se trouvent dans la terre étaient des restes d'anciennes inondations, et peut-être du déluge. Cette opinion, qui étonna d'abord, finit cependant par être assez généralement adoptée.

CORAIL. Les dernières observations faites sur cette substance précieuse par M. Peyssonnel, paraissent prouver que le corail, ainsi que plusieurs autres productions, que l'on a regardées comme plantes marines, appartiennent au règne animal, parcequ'elles sont produites par des insectes de mer; il a découvert que les prétendues fleurs de corail observées par M. le comte de Marsigli étaient de véritables insectes, qu'il appelle *orties corallines*.

Le corail se trouve fixé par sa base, et comme appliqué sur dif-

férents corps marins et immergés; on le trouve communément sous les avances de rochers ou autres corps solides qui lui servent de base, et toujours dans une situation renversée, et comme pendant. Il y en a de plusieurs espèces : le plus estimé est le corail rouge, *corallium rubrum;* il est d'un rouge clair ou d'un blanc légèrement teint de rose; il habite la Méditerranée et l'océan des climats chauds.

La pêche du corail se fait en certain temps de l'année, et on le tire vers le bastion de France en Afrique, et vers l'île de Corse et celle de Majorque; à Tabarque, et vers le cap de Quiers en Catalogne. Les anciennes pêcheries étaient dans le golfe Persique, la mer Rouge, la mer de Sicile et de Naples.

CORDELIER. Religieux de l'ordre des frères mineurs de Saint-François. Les cordeliers sont ainsi appelés à cause de la corde dont ils sont liés, et ce nom leur fut donné à la guerre de saint Louis contre les infidèles. Les frères mineurs ayant repoussé les barbares, et le roi ayant demandé leur nom, on lui répondit que c'étaient des hommes liés de cordes; et depuis dans l'armée on les nomma *cordeliers*.

CORDELIÈRE. (Ordre.) Anne de Bretagne, épouse de Charles VIII, imagina, pendant sa viduité, d'instituer une espèce d'ordre, dans lequel elle n'admit que les dames veuves de sa cour; il consistait dans l'obligation de porter, en guise de ceinture, un cordon de saint François, qui passait alors pour la marque de la continence, d'où est resté l'usage pour les dames veuves d'entourer leurs armes d'une cordelière. Il faut remarquer qu'Anne prit l'idée de cet ordre de ce qu'elle pouvait dire: J'ai le *corps délié*, pour faire entendre qu'elle n'était plus sous l'autorité d'un mari. De *corps délié*, par une sorte de rébus, on fit le mot *cordelière*, qui devint le nom de l'ordre.

CORDES D'INSTRUMENTS. C'était, dit M. Pouqueville, Histoire de la régénération de la Grèce, tom. 2, pag. 73, des ouvriers établis à Cattaro, qui fournissaient dès le douzième siècle aux Vénitiens les cordes de boyau pour les instruments de musique, qu'ils revendaient dans toute l'Italie.

M. Labarraque, pharmacien de Paris, dans un mémoire couronné à l'académie des sciences en 1823, décrit la manière de préparer les cordes de boyau, au moyen de réactifs chimiques. Son procédé offre les avantages suivants : hâter la préparation, et neutraliser l'action des gaz qui se dégagent des matières animales, rendre les cordes et plus blanches et plus sonores. Ce procédé, mis à profit par les fabricants, pourrait nous affranchir d'un tribut que nous payons aux Napolitains.

CORDES MÉTALLIQUES. On n'avait fait en France que des essais infructueux pour remplacer les cordes métalliques de Nuremberg, dont les fabriques fournissaient, presqu'à elles seules, à la consommation générale de l'Europe. En 1811, M. Pleyel, que rien n'a découragé, est parvenu à des résultats satisfaisants. Ses cordes métalliques, pour lesquelles il lui a été accordé un brevet de quinze ans, sont aussi sonores que celles de Nuremberg, et elles ont

une cohésion plus forte. Différents essais ont prouvé qu'à la même tension elles cassaient moins vite; d'où il suit que les cordes métalliques jaunes et blanches de M. Pleyel, à l'usage des facteurs d'instruments, l'emportent en qualité sur les cordes de Nuremberg, qui, jusqu'en 1811, avaient passé pour être les meilleures que l'on pût employer. (*Moniteur,* 1811, pag. 85 et 622.)

CORINTHIEN (ORDRE). *Voyez* ARCHITECTURE.

CORSET. Il paraît que chez les anciens les jeunes filles se serraient fort avec une large bande qu'elles mettaient par-dessus la chemise, au-dessous du sein, pour se rendre la taille plus fine, et la faire mieux paraître. Les Grecs appelaient cette sorte de corset στηθόδεσμος, lien de la poitrine; et les Romains, *castulla.* On lit aussi dans quelques commentateurs que les dames grecques se serraient le corps avec de petites planches de bois de tilleul très minces, lorsqu'elles avaient quelque difformité à cacher. L'usage de se serrer le corps doit avoir été connu des Étrusques, comme on le prouve par une femme nommée Scylla, que l'on voit sur une pâte antique, et dont le corps se rétrécit vers les hanches, comme un corset. (Winkelmann, Histoire de l'art chez les anciens.) Le corset des dames romaines était le plus brillant de leurs ajustements. Elles se servaient de ceintures ou de bandes dont les jeunes personnes se serraient le sein qui, jusque là, n'avait été soutenu, pour ainsi dire, que par les mains de la nature. Il y a apparence que ces bandes donnèrent la première idée des corsets. Ils ne furent pas long-temps en usage sans qu'on les décorât de tout ce que le luxe et l'envie de plaire peuvent imaginer.

Ce fut Catherine de Médicis qui introduisit en France l'usage de ces corps de baleine, espèces de cuirasses pour renfermer et contenir la taille des enfants, et qui leur sont très pernicieuses, parce-qu'elles gênent la nature, la forcent et souvent l'étouffent. On a depuis long-temps abandonné ces corps de baleine serrés; mais on a conservé les corsets qui maintiennent la taille sans la gêner.

CORVÉE. Certain travail et service que le paysan devait à son seigneur, pour la réparation des routes.

On a cru que la corvée était une institution très ancienne; elle ne remonte pas au-delà de la régence; elle a commencé à cette époque. Elle est née des circonstances et d'un exemple donné par les étrangers. Le duc Léopold s'en servit en Lorraine, on l'imita en Alsace, ensuite en Champagne, insensiblement et de proche en proche dans toutes les provinces.

Ce mot de *corvée* est très ancien dans le système féodal; mais il y avait un autre sens; il y représentait certains travaux de la glèbe.

Cet impôt vexatoire, dont on doit la suppression au vertueux Louis XVI, avait inspiré au chantre des *Saisons* les vers suivants :

J'ai vu le magistrat qui régit la province,
L'esclave de la cour et l'ennemi du prince,
Commander la corvée à de tristes cantons,
Où Cérès et la faim commandaient les moissons.
On avait consumé les grains de l'autre année;
Et je crois voir encore la veuve infortunée,
Le débile orphelin, le vieillard épuisé,
Se traîner en pleurant au travail imposé.
Si quelques malheureux, languissants, hors d'haleine,
Cherchaient un gazon frais, le bord de la fontaine,

Le piqueur inhumain qui préside aux travaux
Leur vendait à prix d'or un moment de repos.
(SAINT-LAMBERT, *Les Saisons.*)

COSMOLOGIE. Ce mot vient du Grec κόσμος (monde) et λόγος (discours). La cosmologie est la science qui traite des lois générales par lesquelles l'univers est gouverné.

« La cosmologie des anciens, dit l'auteur du discours historique en tête du *Dictionnaire de l'industrie*, Paris, an 9, pag. 26, se réduisait à quelques opinions vagues et à des connaissances géographiques imparfaites et superficielles. Nous trouvons dans les géographes modernes des principes plus approfondis, des hypothèses plus vraisemblables, un plus grand nombre de faits positifs, des cartes géographiques et topographiques beaucoup plus détaillées, beaucoup plus correctes, beaucoup plus exactes. »

COSMORAMA. A l'aide de différents effets d'optique et de lumières disposés avec art, on fait paraître, de grandeur presque naturelle, des vues pittoresques dessinées à l'aquarelle ou à la gouache. Les inventeurs de ce spectacle offrent, dans le cours de chaque année, les sites les plus curieux des différentes parties du monde. Le cosmorama est un spectacle aussi agréable qu'instructif pour les voyageurs, les artistes, et les amateurs des beaux-arts. (*Moniteur*, 1808, pag. 96. *Voy.* PANORAMA.)

COSTUME. On a vu encore au milieu du dix-huitième siècle les dames romaines, les épouses des héros grecs paraître sur la scène avec des coiffures et des habits français. On a vu les consuls romains et les chefs de la Grèce, couverts d'une cuirasse antique et chaussés du cothurne, porter nos chapeaux français surmontés d'un panache, qui rendait encore la disparate plus choquante. Mademoiselle Clairon, la première, éclairée par le bon sens, avait consulté l'histoire et conformé sa mise au temps et aux lieux où vivaient les personnages qu'elle représentait. Madame Favart fut la première qui, dans le comique, observa le costume et osa sacrifier les agréments de la figure à la vérité des caractères. Avant elle, les actrices qui représentaient des soubrettes, des paysannes, paraissaient avec de grands paniers, la tête surchargée de diamants. Dans *Bastien*, elle mit un habit de serge, tel que le portent les villageoises; une chevelure plate, une simple croix d'or, les bras nus et des sabots.

Lekain avait senti que l'exactitude des costumes était une condition essentielle de l'imitation théâtrale; mais, soit qu'il craignît de trouver le public rebelle à l'innovation qu'il avait en vue, soit qu'il redoutât l'effet des vêtements antiques sur son physique ingrat, il renonça bientôt à la résolution qu'il avait projetée. Il était réservé à M. Talma, dit un auteur de nos jours, d'opérer ce changement à une époque où l'agitation habituelle de nos esprits devait le faire et le fit en effet accueillir avec empressement. M. Talma parut donc le premier sur la scène avec une toge romaine dans *Brutus*. « Cette apparition, disent les auteurs d'une *Biographie des contemporains*, excita la surprise parmi les amateurs habitués aux

manteaux de satin, aux culottes jarretées, aux talons rouges, et aux tresses flottantes des héros de la fable et de l'histoire. » Heureusement ces amateurs formaient alors la minorité du public; l'exactitude des costumes fut bientôt admise généralement; et cette admission nécessita une nouvelle étude de la déclamation, à laquelle tous les genres de talents ne furent pas également propres.

COTEAUX. (*L'ordre des coteaux, chevaliers de l'ordre des coteaux.*) Nom badin qui, dans l'avant-dernier siècle, avait été donné aux gens d'un goût fin et délicat; qui non seulement savaient distinguer les meilleurs vins, et de quel *coteau* ou de quel vignoble ils venaient, mais qui avaient la même délicatesse de goût pour tout ce qui appartient à la bonne chère. Un *profès de l'ordre des coteaux*, ou simplement un *coteau*, était un gourmand du premier ordre, en faisant entrer dans cette idée tout ce qui fait les délices de la table.

Surtout certain hableur, à la gueule affamée,
Qui vint à ce festin conduit par la fumée,
Et qui s'est dit *profès dans l'ordre des coteaux*,
A fait, en bien mangeant, l'éloge des morceaux.
(BOILEAU, satire III.)

. . . . . . Ces hommes admirables,
Ces petits délicats, ces vrais amis de table,
Et qu'on en peut nommer les dignes souverains,
Savent tous les coteaux où croissent les bons vins;
Et leur goût leur ayant acquis cette science,
Du grand nom de *coteaux* on les appelle en France.
(DE VILLIERS, *Com. des Coteaux.*)

Voici comme on rapporte l'origine de ce sobriquet plaisant donné à de bons convives: « Un jour que M. de Saint-Évremont mangeait chez M. de Lavardin, évêque du Mans, cet évêque se prit à le railler sur sa délicatesse, et sur celle du comte d'Olonne et du marquis de Bois-Dauphin. *Ces messieurs*, dit ce prélat, *outrent tout à force de vouloir raffiner sur tout. Ils ne sauraient manger que du veau de rivière; il faut que leurs perdrix viennent d'Auvergne....... et pour le vin, ils n'en sauraient boire que des* trois coteaux, *d'Aï, d'Haut-Villiers et d'Avenay.* M. de Saint-Évremont ne manqua pas de faire part à ses amis de cette conversation..... Ils répétèrent si souvent ce qu'il avait dit des *coteaux*, et en plaisantèrent en tant d'occasions, qu'on les appela *les trois coteaux.*

» M. Desmaizeaux remarque dans le même endroit que le P. Bouhours, M. Ménage et M. Despréaux se sont trompés sur l'origine du nom de *coteaux.* » (*OEuvres de Boileau*, tome I, page 62, édit. 1747.)

COTHURNE. Le cothurne était une chaussure plus ou moins haute, et généralement affectée à la muse tragique. Le cothurne de la statue de Melpomène à la villa Borghèse, a, dit Winkelmann, cinq pouces d'un palme romain de hauteur. Il faut distinguer de ce cothurne du théâtre celui des chasseurs et des guerriers: ce dernier, quoique souvent confondu avec l'autre par les écrivains, était une espèce de brodequin. La courroie qui assujettissait la semelle et qui était placée sur le coude-pied, se trouve rarement aux figures des divinités, et quand elle s'y trouve, elle est placée sous le pied.

Si l'on en croit le père de la Rue, Sophocle, poëte tragique grec, fut le premier qui introduisit sur le théâtre cette chaussure, dont les semelles très élevées re-

haussaient la taille de l'acteur, et qui des Grecs passa aux Romains.

COTON. Le coton est, comme l'on sait, un duvet renfermé dans une espèce de fruit que porte le cotonnier. Cet arbre croît dans les Indes orientales et occidentales, dans le Levant, dans les îles de la Méditerranée, dans la Pouille, dans la Sicile, dans les îles Antilles, etc.

L'usage du coton pour fabriquer des étoffes paraît fort ancien, puisque, selon Éidous (*Histoire des principales découvertes*, etc.), les Phéniciens en établirent des manufactures, qu'ils portèrent à leur dernière perfection.

Il y avait en France des machines à filer le coton dès l'année 1792; mais ce ne fut guère qu'en 1802 qu'elles prirent une certaine faveur. C'est au moyen de ces machines que les fils, et par suite les tissus de cette matière, ont été, en peu d'années, portés à une perfection que l'on recherchait depuis long-temps, et qui peut-être était impossible par les opérations directes de la main. Depuis que les mécaniques à filer ont été substituées à la quenouille et au fuseau, le bras d'un faible enfant fait à lui seul l'ouvrage de mille fileurs. On fait aujourd'hui, avec des tresses de coton, des chapeaux de femmes aussi beaux que ceux de paille de riz; ils ont même plus d'éclat.

COTTE-D'ARMES. Cette casaque, que les Français mettaient autrefois sur leurs cuirasses, n'est plus aujourd'hui que l'habit de cérémonie des hérauts.

C'était par les cottes-d'armes, dit le président Hénault, que se distinguaient les chevaliers; et les différentes fourrures dont elles étaient garnies, formèrent les diverses couleurs qui, de là, passèrent dans leurs armes, et qu'il est aisé d'y reconnaître, telles que l'hermine, le vair, le sable, le sinople, etc. A ces couleurs on ajouta quelques ornements pris encore de l'habillement, comme la *face* de la jarretière, la *pale* de l'épieu, le *sautoir* de l'étrier, la *macle* des mailles qui formaient le haubert. *Voy.* ARMURE.

COULEUR. Il paraît que Pythagore et ses disciples ont eu connaissance du principe des couleurs, puisqu'ils ont dit qu'elles n'étaient autre chose qu'une réflexion de la lumière modifiée de différentes manières; système qu'a si merveilleusement expliqué le chevalier Newton, qui est parvenu à analyser les différentes couleurs qui composent la lumière.

Les sept couleurs primitives sont le rouge, le jaune, le vert, le bleu, l'orangé, le pourpre, le violet.

Un rayon, que reçoit un verre transparent,
Forme de sept couleurs le sillon différent.
Ces premières couleurs se combinant entre elles,
Enfantent de concert mille couleurs nouvelles.
(DULARD.)

COMPOSITION DES COULEURS POUR LA PEINTURE ET POUR LA TEINTURE.

Le fer donne le rouge, et le cuivre un vert pur;
Le plomb produit le jaune, le cobalt l'azur;
Du plomb mêlé de fer sort cette double teinte
Du rouge jaunissant qu'étale l'hyacinthe.
L'or seul donne le pourpre, et l'art qui peint les fleurs
Fit du roi des métaux la reine des couleurs.
(DELILLE.)

L'argile au fer s'unit, soit pour jeter les ombres,
Soit pour brunir le vert de ces feuillages sombres;
Pour récréer nos yeux par un ciel épuré,
Le bleu qui le teindra sort du jaspe azuré;
Du plomb sort la couleur qui doit peindre l'aurore;
Du marbre et de la chaux les lis doivent éclore;
Et l'aigle voit rougir le cinabre enflammé
Qui peindra le tonnerre en sa serre allumé.
(LE MIERRE, *La Peinture*, poëme, ch. II.)

Pour de plus amples détails, voyez TEINTURE.

On a fait souvent cette question : Y a-t-il réellement sept classes distinctes de couleurs dans le spectre solaire, ou bien une seule série de nuances dégradées du commencement à la fin d'une manière insensible ? Une suite d'expériences a conduit M. Prieur à ce résultat. Notre système de coloration, dit-il, paraît réduit à ce peu de données : trois sortes de rayons lumineux, d'une nature particulière, des rouges, des verts et des violets. Combinés deux à deux, les rouges et les verts produisent le jaune ; les verts et les violets, le bleu ; les violets et les rouges, le pourpre ; les trois ensemble, la couleur blanche ; enfin, les nuances intermédiaires selon la quantité proportionnelle des éléments. (*Annales de chimie*, t. 59, p. 227.)

Voyez FLEURS. (*Symbole des fleurs.*)

COUR D'AMOUR. On appelait ainsi une société de gens d'esprit des deux sexes qui s'était formée en Provence vers la fin du onzième siècle ; elle s'était érigée en espèce de tribunal, où se jugeaient souverainement les questions agitées entre les poëtes ou troubadours dans les temps de la chevalerie. Ces questions, contenues dans des poëmes appelés *tensons*, roulaient toujours sur des matières où l'amour avait part; les brouilleries, les jalousies des amants étaient l'objet ordinaire des arrêts que rendait la Cour d'Amour. Martial d'Auvergne a donné un recueil de pareils jugements, intitulé : *Arresta amorum*, et sur lesquels Benoît de Court, fameux jurisconsulte, fit paraître, en 1533, un savant commentaire en latin. *Voyez*, sur les cours d'amour, les *Vies des anciens poëtes provençaux*, par Jean de Nostradamus, Lyon, 1575; et les *Recherches sur les prérogatives des dames*, par le président Roland, Paris, 1787. *Voy.* TENSON.

. . . .
Là se tenait la cour d'amour ;
Là, souvent en pleine audience,
Les jaloux et les inconstants
Perdaient leur cause avec dépens.
Là, pour terminer les querelles,
L'auguste sénat tour à tour
Appointait les amants fidèles,
Et, sur leurs plaintes mutuelles,
Mettait les époux hors de cour.
(DEMOUSTIER, lettre LXXVI sur la Mythologie.)

COURS PLÉNIÈRES. Dans ces assemblées pompeuses, que les anciens rois de France tenaient aux principales fêtes de l'année, telles qu'à celles de Pâques, de Noël, on ne voyait que fêtes, festins et divertissements. Ces assemblées, qui duraient sept ou huit jours, et auxquelles étaient invités, non seulement les grands du royaume, mais encore les seigneurs étrangers, attiraient grand nombre de charlatans, de bateleurs, de danseurs de corde, etc. Le roi paraissait à ces fêtes la couronne sur la tête et avec tout l'appareil de la majesté. Sa cour était composée des pairs laïques et ecclésiastiques, du connétable, et des grands officiers de la couronne.

Le règne des Carlovingiens fut celui des cours plénières. Elles furent brillantes sous Charlemagne. Charles-le-Simple les trouva trop somptueuses. Louis IV et Lothaire ne purent fournir aux dépenses qu'entraînaient ces fêtes. Hugues-Capet les rétablit. Elles eurent lieu sous Robert ; saint

Louis y mit la plus grande magnificence ; Charles VII les abolit, sous prétexte des guerres contre les Anglais ; mais le vrai motif qui les fit supprimer, c'est qu'elles jetaient la noblesse dans des dépenses ruineuses, et qu'elles épuisaient les trésors de l'état.

COUREUR. Domestique gagé par un grand seigneur, pour le précéder quand il sort, et exécuter ses ordres avec promptitude. L'usage nous en est venu d'Italie.

On lit, dans l'Histoire de Louis XII, que deux coureurs, les plus légers et les plus vites à la course qu'on eût encore vus, ayant été présentés à ce prince, il proposa une bourse de cent écus pour prix de la course à celui qui arriverait le premier à un but marqué. Les coureurs partirent, et volèrent plutôt qu'ils ne coururent, mais sans aucun avantage l'un sur l'autre, en sorte que les juges furent embarrassés pour savoir à qui adjuger le prix. Dans le moment de ce débat, arriva un courrier d'Italie qui aporta au roi la nouvelle d'un avantage que son armée y avait remporté. Louis XII en marqua sa joie, et, voyant les deux coureurs toujours contestant entre eux, il leur dit : *Allez, mes enfants, vous ne méritez ni l'un ni l'autre le prix promis ; cet homme-là*, en leur montrant le courrier qui venait d'arriver d'Italie, *a mieux couru que vous ;* et aussitôt il prit la bourse destinée au vainqueur, et la donna au courrier, qui fut, outre cela, payé de sa course.

COURONNE. « On prétend que le mot *couronne* vient de *corne*, parceque les couronnes anciennes étaient en pointe, et que les cornes étaient des marques de puissance, de dignité, d'autorité, d'empire ; et dans la Sainte-Écriture les mots *cornu* et *cornua* sont souvent pris pour la dignité royale : de là vient que *corne* et *couronne* en hébreu sont expliqués par le même mot.» (*Esprit de l'Encyclopédie*, au mot *couronne*.)

L'antiquité la plus reculée ne déféra les couronnes qu'à la divinité. Bacchus, si l'on en croit Pline, s'en para le premier après la conquête des Indes. Phérécide, cité par Tertullien, *de coronâ*, rapporte à Saturne l'origine des couronnes ; Diodore l'attribue à Jupiter, après sa victoire sur les Titans; Fabius Pictor à Janus : il dit que cet ancien roi d'Italie s'en servit le premier dans les sacrifices. Léon l'Égyptien assure qu'Isis se couronna la première d'épis de blé, parcequ'elle avait appris aux hommes l'art de semer et de cultiver.

La plupart des auteurs conviennent que la couronne était, dans son origine, plutôt un ornement du sacerdoce que de la royauté; les souverains la prirent ensuite, parcequ'alors ces deux dignités, du sacerdoce et de l'empire, étaient réunies.

Les premières couronnes n'étaient qu'une bandelette nommée *diadème*, dont on se ceignait la tête, et qu'on liait par-derrière, comme on le voit aux têtes de Jupiter, des Ptolémées et des rois de Syrie sur les médailles. Quelquefois on les faisait de deux bandelettes; ensuite on prit des rameaux de différents arbres, auxquels on ajouta des fleurs.

Tertullien, *de coronâ*, écrit que, selon Claudius Saturninus, il n'y avait aucune plante dont on n'eût

fait des couronnes. Celle de Jupiter était de fleurs; elle est souvent de laurier sur les médailles. Celle de Junon, de vigne; celle de Bacchus, de pampre et de raisin, de branches de lierre chargées de fleurs et de fruits; celles de Castor, de Pollux et des fleuves, de roseaux; celle de Saturne, de figues nouvelles; celle d'Hercule, de peuplier; celle de Pan, de pin ou d'hyèble; celle de Lucine, de dictame; celles des Heures, de fruits propres à chaque saison; celles des Grâces, de branches d'olivier, aussi bien que celle de Minerve; celle de Vénus, de roses; celle de Cérès, d'épis, aussi bien que celle d'Isis; celles des Lares, de noyer ou de romarin, en quoi l'on suivait l'opinion commune dans le paganisme, que ces arbres ou plantes étaient particulièrement consacrés à ces divinités.

Non seulement les couronnes furent employées pour décorer les statues et désigner les images des dieux, pour les prêtres dans les sacrifices, pour marquer l'autorité des rois et des empereurs; mais on couronnait encore les autels, les temples, les portes des maisons, les vases sacrés, les victimes, les navires, etc. On couronnait les poëtes, ceux qui remportaient la victoire dans les jeux solennels, les gens de guerre qui se distinguaient par quelque exploit.

Chez les Romains on donnait encore une couronne ou bandelette de laine aux gladiateurs qu'on mettait en liberté. Tout le monde sait que les anciens, dans les sacrifices, se couronnaient d'ache, d'olivier, de laurier; qu'ils portaient, dans leurs festins et autres parties de plaisir, des chapeaux de lierre, de myrte, de roses, etc.; les jeunes mariées étaient aussi couronnées (*Voy.* NOCES.); mais, dans les funérailles, les Romains ne portaient que des couronnes de cyprès.

Quelques auteurs concluent de certains passages d'Eusèbe de Césarée, que les évêques portaient autrefois des couronnes.

La couronne papale est composée d'une tiare et d'une triple couronne qui l'environne; elle a deux pendants comme la mitre des évêques. Le pape Hormisdas ajouta la première couronne à la tiare; Boniface VIII la seconde, et Jean XXII la troisième.

La couronne impériale est un bonnet ou tiare avec un demi-cercle d'or qui porte la figure du monde, cintré et sommé d'une croix.

La couronne du roi d'Angleterre est rehaussée de quatre croix, de la façon de celle de Malte, entre lesquelles il y a quatre fleurs de lis; elle est couverte de quatre diadèmes qui aboutissent à un petit globe surmonté d'une croix.

Celle du roi de France est un cercle de huit fleurs de lis, cintré de six diadèmes qui le ferment, et qui portent au-dessus une double fleur de lis, qui est le cimier de France. Quelques uns prétendent que Charles VIII est le premier qui ait porté la couronne fermée, lorsqu'il eut pris la qualité d'empereur d'Orient, en 1495; cependant on voit, dans les cabinets des curieux, des écus d'or et autres monnaies du roi Louis XII, successeur de Charles VIII, où la

couronne n'est point fermée. Il paraît donc que François Ier est le premier roi de France qui ait porté la couronne fermée; avant lui ce n'était qu'un cercle ou diadème. Ce roi ne voulait céder en rien à Charles-Quint et à Henri VIII, qui avaient pris la couronne fermée.

Celles des rois de Portugal, de Danemark et de Suède ont des fleurons sur le cercle, et sont fermées de cintres avec un globe croisé sur le haut.

La couronne des ducs de Savoie, comme rois de Chypre, avait des fleurons sur le cercle, était fermée de cintres, et surmontée de la croix de Saint-Maurice sur le bouton d'en haut.

Celle du grand-duc de Toscane est ouverte, à pointes mêlées de grands trèfles sur d'autres pointes, avec la fleur de lis de Florence au milieu.

Celle du roi d'Espagne est rehaussée de grands trèfles refendus, que l'on appelle souvent *hauts fleurons*, et couverte de diadèmes aboutissans à un globe surmonté d'une croix.

La noblesse porte sur ses armoiries des couronnes qu'on appelle *couronnes de casques* ou *couronnes d'écussons*. Elles sont de différentes formes, selon les divers degrés de noblesse ou d'illustration. On en distingue de cinq sortes principales : 1° *la couronne ducale*, toute de fleurons à fleurs d'ache ou de persil; 2° *la couronne de marquis*, qui est de fleurons et de perles mêlées alternativement; 3° celle *de comte*, composée de perles sur un cercle d'or; 4° celle *de vicomte* est aussi un cercle avec neuf perles entassées de trois en trois; 5° celle *de baron*, qui est une espèce de bonnet avec un collier de perles en bandes. Mais tout cela varie, et pour la forme des fleurons, et pour le nombre des perles, suivant les différentes nations; et même, à l'exception des couronnes des ducs et pairs, les autres sont ordinairement au choix de ceux qui les mettent sur le timbre de leurs armes.

COURONNE D'ÉPINES. Le père Daniel dit que saint Louis dégagea à ses frais la couronne d'épines de N.-S., qui avait été engagée par Baudouin, empereur de Constantinople, pour une très grosse somme d'argent, et qu'il la fit transporter en France avec beaucoup de pompe et de cérémonie. L'auteur de l'Histoire de saint Louis assure qu'elle subsistait de son temps, et que les épines en étaient toujours vertes. Quelques auteurs, après saint Clément d'Alexandrie, prétendent qu'elle était de ronce, *ex rubo;* d'autres qu'elle était de nerprun, *ex rhamno;* d'autres d'épine blanche, et d'autres de jonc marin.

COURONNE D'OR (*problème de la*). Ce fut au bain qu'Archimède trouva la solution de ce probèlme, ou, pour mieux dire, le principe qui, à l'aide du calcul algébrique, en donne la solution. Voici quelle fut l'origine de cette découverte. Hiéron, son parent et son ami, parvenu à la couronne de Syracuse, et voulant laisser un monument de sa reconnaissance envers les dieux, à qui il croyait devoir cette faveur, fit faire une couronne d'un grand prix, et en fournit l'or à l'ouvrier. Celui-ci apporta, au temps marqué, une couronne d'or du poids qu'il avait reçu : l'ouvrage fut approuvé et

placé dans le temple. Bientôt après la fidélité de l'ouvrier fut soupçonnée. Le roi voulut découvrir la fraude, sans endommager l'ouvrage. Archimède fut consulté, et tout plein de cette pensée, il alla au bain, suivant son usage. Il s'aperçut qu'à mesure qu'il s'enfonçait dans la cuve, l'eau s'en allait par-dessus les bords. Il sortit sur-le-champ, et sans songer qu'il était nu, se mit à crier dans les rues de Syracuse : *Je l'ai trouvé, je l'ai trouvé*. De retour chez lui, il prit deux lingots, l'un d'or pur, l'autre d'argent, chacun du poids de la couronne. Il plongea d'abord le lingot d'argent dans un vaisseau plein d'eau; elle s'écoula par-dessus les bords, à proportion du volume de lingot. Archimède ayant mesuré l'eau sortie du vaisseau, connut d'abord quelle quantité d'eau répond à une masse d'argent d'un certain poids. Après cette expérience, il remplit d'eau le même vase jusqu'aux bords, comme la première fois, mesura ensuite l'eau qui venait de s'écouler, et trouva que le lingot d'or en avait fait moins sortir que le lingot d'argent. Il découvrit ainsi qu'il y avait une proportion entre les quantités écoulées et les volumes de deux lingots de métaux différents et de même poids. Cette première découverte était la plus difficile ; le calcul fit le reste. Archimède ayant remarqué en plongeant la couronne qu'elle faisait sortir plus d'eau que le lingot d'or du même poids, reconnut qu'il y avait de l'alliage; et raisonnant ensuite sur les quantités d'eau écoulées aux expériences, il fit voir clairement combien l'ouvrier avait mêlé d'argent à la couronne.

COURONNE DE FER (*ordre de la*). *La couronne de fer* est ainsi nommée, dit Mézeray, parcequ'elle est en effet d'un cercle de fer, mais recouvert d'une lame d'or. On dit que la généreuse Teudelaine, fille de Garibal, duc de Bavière, celle qui, vers l'an 593, retira les Lombards de l'arianisme, la fit faire pour en couronner son mari Agilulfe. Mais cette opinion peut éprouver des contradictions, et l'on ne lira pas sans intérêt quelques remarques insérées dans le *Journal des arts, des sciences, de littérature et de politique*, du 14 octobre 1808, sous le titre d'*Anecdotes sur la couronne de fer, conservée à Pavie, et qui servait au sacre des empereurs pour leur inauguration au royaume d'Italie*. « Le savant Muratori, dit l'auteur de cet article, sera mon guide, sans m'astreindre cependant à suivre toujours ses opinions. Il a fait imprimer, en 1698, à Milan, une dissertation sur cette couronne. Avant de dire ce qu'il en pense, il expose les sentiments divers des auteurs qui en ont parlé, et porte sur tous le flambeau d'une critique judicieuse.

» L'opinion généralement répandue dans les siècles reculés était que cette couronne avait reçu la dénomination de couronne de fer, parceque la bande de ce métal qui l'entoure était formée de l'un des clous qui avaient servi à la passion de Jésus-Christ. Fontanini, savant archevêque d'Ancyre, se déclara le défenseur de cette pieuse croyance, et s'appuya, non seulement de la tradition, mais encore de plusieurs titres imposants. Il citait surtout l'acte de

couronnement de l'empereur Charles IV, à Milan, le 6 janvier 1355, lequel porte que ce prince fut couronné de la sainte couronne de fer, *coronato della santa corona del ferro*. Mais Muratori lui soutint que *santa* ne prouvait ici rien en faveur du clou de la passion, parce qu'on avait toujours donné l'épithète de *saint* et *sacré* aux ornements qui servaient au sacre des empereurs et des rois. Il va plus loin, et prouve que l'abbréviation *sa* pour *santa*, signifie aussi très souvent *seconda*. Il le prouve, dis-je, non seulement par des citations latines, mais encore par des actes italiens; car, 1° Charles II, roi de Naples, est appelé dans la chronique de Caraccioli, *Carolus sus* pour *secundus;* 2° le même auteur, en parlant des trois filles de ce prince, dit, la prima fù Clemenza, la *sa* se chiamò Bayanza, et son second fils Robert est aussi qualifié *lo so* figlio Roberto.

»Il résulte de là, suivant Muratori, que *sa corona del ferro* ne signifie que la seconde couronne. Mais pourquoi la seconde? Le voici : depuis le grand Othon, les empereurs étaient dans l'usage de se faire couronner trois fois : la première à Aix-la-Chapelle, comme rois de Germanie; la seconde à Milan, comme rois d'Italie; et la troisième à Rome, comme empereurs. Or, les Milanais ont toujours conservé avec un respect religieux ce second ornement sacré de la majesté impériale, depuis l'extinction du royaume d'Italie jusqu'à nos jours.

»Quelques auteurs ont donné une autre interprétation à la couronne de fer, et je me souviens d'avoir lu quelque part que cette épithète *ferrea*, de fer, lui vint de ce qu'elle inaugurait les braves, les héros dans la dignité royale.

Quoi qu'il en soit, ni les trois savants rédacteurs des chroniques d'Italie, ni Muratori lui-même, ne nous donnent plus d'autres éclaircissements sur la couronne de fer. Ils se contentent de nous rapporter toutes les révolutions fameuses qui sont arrivées dans la région qui la conservait en dépôt, sans avoir jamais été la proie des vainqueurs, s'étant toujours soutenue au milieu des ruines, et en ne cessant de se mettre à l'abri du pillage, comme l'emblème sacré de la royauté, lors même que la royauté n'était plus.

»Mais quelle est l'origine de cette couronne, si long-temps soustraite à tous les regards? Quelle heureuse tête en fut ornée la première? A quelle époque cessa-t-elle d'être en usage? Voilà ce qu'on trouverait sans doute dans les nombreuses annales du pays, de ce pays si fertile en hommes de lettres, cette patrie des vieux et braves Insubriens, qui devint la conquête des Lombards et celle de Charlemagne, tombée depuis aux Visconti, et conquise encore par un valet de charrue, du village de Cotignol, en Piémont; par cet intrépide Sforce, qui se créa duc de Milan, et qui laissa ce beau duché comme un héritage à son bâtard, dont le sang fut uni dans la suite à celui des plus grandes maisons souveraines de l'Europe. Combien d'autres faits semblables n'offrirait pas le Milanais dans ses guerres avec les Génois, et dans celles dont il fut si long-temps le théâtre entre la France et l'Autriche, sur-

tout dans celle où notre roi François Ier fut fait prisonnier par Charles-Quint, dans la plaine de Pavie, si près de la couronne de fer! Ces deux grands rivaux ne songeaient guère à cette couronne dans ce moment; ils ne pensaient qu'à vaincre. Mais les hommes de lettres, plus désœuvrés, ont tout le temps de la suivre dans les différentes retraites où elle a pu se réfugier. »

COURONNES DE FLEURS. Glycère, courtisane de Sicyone, se distingua tellement dans l'art de tresser ces sortes de couronnes, qu'elle en fut regardée comme l'inventrice.

COURONNEMENT. *Voyez* SACRE.

COURRIER. Les anciens ont eu deux sortes de courriers : les courriers à pied, que les Grecs nommaient ἡμεροδρόμοι, c'est-à-dire courriers d'un jour, et les courriers à cheval, qui changeaient de chevaux à certaines distances. Pline, Cornélius Népos et César parlent de quelques uns de ces courriers à pied qui avaient fait vingt, trente, trente-six lieues et demie en un jour, et jusqu'à la valeur même de quarante, dans le cirque, pour remporter le prix. Xénophon attribue l'usage de ces courriers à Cyrus; Hérodote dit qu'il était ordinaire chez les Perses, et qu'il n'y a rien dans le monde de plus prompt que ces sortes de messagers.

Cyrus, dit Xénophon, examina ce qu'un cheval pouvait faire de chemin par jour, et à chaque journée de cheval il fit bâtir des écuries, y mit des chevaux et des gens pour en avoir soin. Il y avait aussi dans chacune de ces postes un homme qui, quand il arrivait un courrier, prenait le paquet qu'il apportait, montait sur un cheval frais, et, tandis que le premier se reposait avec son cheval, allait porter les dépêches à une journée de là, où il trouvait un nouveau cavalier qu'il en chargeait, et ainsi de même jusqu'à la cour.

Il n'est pas sûr que les Grecs ni les Romains aient eu de ces sortes de postes réglées avant Auguste, qui fut le premier qui les établit. On voit encore que sous Dioclétien il y avait des relais établis de distance en distance. Lorsque Constantin eut appris la mort de son père Constance, qui gouvernait les Gaules et les îles Britanniques, il prit secrètement et nuitamment la poste pour venir lui succéder dans les Gaules, et dans chaque relais où il arrivait il faisait couper les jarrets des chevaux qu'il y laissait, afin qu'on fût hors d'état de le suivre et de l'arrêter.

Après la décadence de l'empire, les postes furent négligées en Occident; et le rétablissement en est dû à l'université de Paris, laquelle, pour le besoin des écoliers, établit des courriers ou messageries en France; et l'an 1462, le roi Louis XI établit les courriers et les postes par toute la France. Cependant l'université de Paris conservait toujours son droit sur les courriers et les messageries. Après bien des contestations, on en est venu, en 1719, à un accommodement. Cet établissement des courriers a passé ensuite dans les autres états, où il est regardé, ainsi qu'en France, comme un droit du souverain.

COURSE. C'était un des principaux exercices des jeux du stade

chez les Grecs et de ceux du cirque chez les Romains. Ceux qui disputaient le prix de la course couraient à pied, ou à cheval, ou montés sur des chars.

La course à pied faisait une partie de l'éducation de la jeunesse à Lacédémone, à Athènes et à Rome. C'était par elle que commençaient les jeux olympiques, et ce seul exercice en faisait d'abord toute la solennité. Les spectacles du cirque, si célèbres chez les Romains, n'étaient dans l'origine que différentes courses à pied, auxquelles on joignit ensuite les autres combats athlétiques, à l'exemple des Grecs.

La course à cheval était fort en usage en Grèce, et quoiqu'elle ne fût pas si célèbre que celle des chars, les personnes les plus considérables, comme les princes et les rois, recherchaient avec empressement la gloire d'y remporter le prix. Elle n'était pas moins estimée à Rome, où elle faisait une partie des spectacles du cirque et des jeux funèbres.

Les courses de chars faisaient les plus brillants spectacles de tous les jeux de la Grèce, surtout des olympiques. On peut dire la même chose de ceux du cirque à Rome. Les chars avaient la forme d'une coquille montée sur deux roues, avec un timon fort court, auquel on attelait deux, trois, quatre chevaux de front.

Chez les Grecs, on vit des dames disputer le prix à la course des chevaux et des chars, quoiqu'on soit porté à croire qu'elles ne couraient point en personne, mais qu'elles envoyaient à Olympie leurs chevaux avec un écuyer pour les conduire, parceque les mœurs et les usages des Grecs ne souffraient point que les femmes se donnassent en spectacle. On ne vit rien de semblable à Rome, au moins du temps de la république. Il n'en fut pas de même sous les empereurs, où les femmes et les filles se signalèrent dans le cirque à la course des chevaux et des chars.

COURTISANE. Les courtisanes semblent avoir été plus en honneur chez les Romains que parmi nous, et chez les Grecs que chez les Romains. Tout le monde connaît les deux Aspasies, dont l'une donnait des leçons de politique et d'éloquence à Socrate même; Phryné, qui fit rebâtir à ses dépens la ville de Thèbes, détruite par Alexandre, et dont les débauches servirent ainsi à réparer en quelque manière le mal fait par le conquérant; Laïs, qui tourna la tête à tant de philosophes, à Diogène, même qu'elle rendit heureux; à Aristippe, qui disait d'elle : « Je possède Laïs, mais Laïs ne me possède pas; » enfin, la célèbre Léontium, qui écrivit sur la philosophie, et qui fut aimée d'Épicure et de ses disciples. Notre fameuse Ninon Lenclos peut être regardée comme la Léontium moderne; mais il n'y en a pas eu beaucoup de semblables, et rien n'est plus rare parmi nous que les courtisanes philosophes, si ce n'est pas même profaner ce dernier nom que de le joindre au premier.

Au reste, quand nous parlons de l'honneur que les Grecs rendaient aux courtisanes, nous n'en parlons que relativement aux autres peuples. On ne peut guère douter en effet que la Grèce n'ait été le pays où ces sortes de femmes

ont été le plus honorées, ou, si l'on veut, le moins méprisées. M. Bertin, de l'académie royale des belles-lettres, dans une Dissertation lue à cette académie en 1752, s'est proposé de prouver, contre une foule d'auteurs anciens et modernes, que les honneurs rendus aux courtisanes chez les Grecs ne l'étaient point par le corps de la nation, et qu'ils étaient seulement l'effet de l'extravagante passion de quelques particuliers. C'est ce que l'auteur entreprend de faire voir par un grand nombre de faits bien rapprochés, qu'il a tirés principalement d'Athénée et de Plutarque, et qu'il oppose aux faits qu'on a coutume d'alléguer en faveur de l'opinion commune.

COUSIN. Autrefois les rois ne traitaient de cousins que ceux qui l'étaient en effet; ils écrivaient très cher et fidèle ami, aux pairs, aux grands officiers de la couronne et aux cardinaux. Ce ne fut que sous François Ier, environ l'an 1540, qu'ils commencèrent à faire des cousins de la plupart des grands constitués en dignité. Henri II est le premier de nos rois qui ait décoré les maréchaux et les ducs et pairs de ce titre d'honneur.

COUTEAU. Les anciens, dit Goguet, n'avaient point de couteau : une espèce de poignard, qu'ils portaient toujours à la ceinture, leur en tenait lieu.

CRANE. Un des principaux objets des lois chez les druides était les devoirs qu'on devait rendre aux morts : c'était honorer leur mémoire que de conserver leurs crânes, de les faire entourer d'or et d'argent, et de s'en servir pour boire. (*Mémoires de l'académie des belles-lettres.*)

CRATÈRE vient du latin *cratere,* ablatif de *crater,* mot qui désignait chez les anciens un large vase où ils mettaient le vin dans leurs festins, et où ils puisaient pour remplir les coupes.

Par similitude on appelle aussi cratère une ouverture profonde dans la terre, telle que la bouche d'un volcan.

CRAVATE. C'est aux Croates, qu'on appelait en France *Cravates,* que nous devons la cravate : ce fut en 1636 que nous empruntâmes d'eux cet ajustement de mousseline ou d'autre étoffe qui se met autour du cou. A cette époque, la guerre que nous avions avec l'empereur d'Allemagne établissait des rapports entre nous et les peuples de la Croatie.

CRESSON. Cette plante vient de la Crète; sans doute le cresson alénois que l'on cultive dans les jardins, et non pas celui dont sont remplis les fontaines et les ruisseaux.

CRETONNE. Les toiles appelées *cretonnes,* qui se fabriquent à Lisieux et aux environs, tirent leur origine d'un nommé Creton, qui établit le premier, il y a deux siècles environ, quelques métiers en toiles de lin, et s'acquit une grande réputation dans ce genre de commerce.

CRI D'ARMES, ou CRI DE GUERRE. Le cri d'armes, dit M. Blanchard, *Beautés de l'Histoire de France,* page 161, Paris, 1813, était une clameur belliqueuse prononcée au commencement ou au fort du combat par un chef ou par tous les soldats ensemble, suivant les rencontres.

Le cri de la maison royale de France était *Mont-Joie ! saint Denys !* Ce cri servait aussi aux chevaliers pour se faire connaître dans les batailles et dans les tournois.

On trouve dans l'antiquité des traces de cette coutume, et surtout bien expressément dans l'Écriture, au livre des Juges, ch. VII, où Gédéon donna, pour mot ou cri de guerre, aux soldats qu'il menait contre les Madianites, ces paroles : *Domino et Gedeoni!* au Seigneur et à Gédéon.

Chez les modernes, le cri de guerre et la bannière servaient à mener les troupes à la guerre et à les rallier. « L'écuyer d'honneur, dit La Curne de Sainte-Palaye, portait à la guerre la bannière de son maître, et criait le cri d'armes du même seigneur. » Il y avait donc autant de cris qu'il y avait de bannières ou d'enseignes; mais, outre ces cris particuliers, il y en avait un général pour toute l'armée, et c'était celui du général, ou du roi, quand il s'y trouvait en personne. Quelquefois il y avait deux cris généraux dans une même armée, lorsqu'elle était composée de deux différentes nations : ainsi, dans la bataille donnée entre Henri de Transtamare et Pierre-le-Cruel, en 1369, les Espagnols du parti de Henri crièrent : *Castille au roi Henri!* et les Français auxiliaires, commandés par Bertrand du Guesclin, prirent pour cri : *Notre-Dame, Guesclin!* Le cri général se faisait unanimement par tous les soldats en même temps, à l'instant de la mêlée, tant pour implorer l'assistance du ciel que pour s'animer au combat les uns les autres; et les cris particuliers servaient aux soldats à s'entre-reconnaître, et aux chefs à démêler leurs soldats, à les tenir serrés autour de leur bannière ou à les rallier en cas de besoin. Dans les tournois, c'étaient les hérauts d'armes qui faisaient le cri, lorsque les chevaliers étaient près d'entrer en lice. Le cri de la famille appartenait toujours à l'aîné; et les puînés ne prenaient le cri de leur maison qu'en y ajoutant le nom de leur seigneurie.

Charles VII ayant établi des compagnies d'ordonnances vers l'an 1450, et dispensé les seigneurs bannerets d'aller à la guerre accompagnés de leurs vassaux, le cri d'armes a cessé d'être en usage; il ne s'est conservé que dans les armoiries, auxquelles on a souvent joint le cri de la maison.

CRIC. On ignore quel est l'inventeur de cette espèce de roue de fer qui, à l'aide d'une manivelle, sert à lever de pesants fardeaux; mais cette machine, très utile et très ingénieuse, n'était pas sans danger, puisque la roue, sujette à s'échapper, pouvait, par le mouvement rétrograde de la manivelle, ou par le poids du fardeau qui retombait, causer les plus funestes accidents ; on a trouvé le moyen de remédier à ce grave inconvénient en construisant une espèce de cric qui n'est pas susceptible d'échapper.

CRISTALLOGRAPHIE. (L'art d'observer, de connaître et de décrire la forme géométrique des cristaux.) La grande découverte de la structure des cristaux qui composent les minéraux est due au savant et modeste Haüy, mort le 1er juin 1822, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Voici

comment M. Cuvier la présente dans le discours qu'il a prononcé aux funérailles de son confrère. « Au milieu d'occupations obscures et laborieuses, une idée vint sourire à M. Haüy : une seule, mais lumineuse et féconde. Dès lors il ne cessa de la suivre ; son temps, les facultés de son esprit, il lui consacre tout : pour elle, il étudie la minéralogie, la géométrie, la physique ; il semble vouloir devenir un homme tout nouveau. Mais aussi quelle magnifique récompense accordée à ses efforts ! Il dévoile la secrète architecture de ces productions mystérieuses où la matière inanimée paraissait offrir les premiers mouvements de la vie, où il semblait qu'elle prît des formes si constantes et si précises, par des principes analogues à ceux de l'organisation. Il sépare, il mesure par la pensée les matériaux invisibles dont se forment ces étonnants édifices ; il les soumet à des lois invariables ; il prévoit, par le calcul, les résultats de leurs assemblages, etc. Parmi des milliers de ces calculs, aucun ne se trouve en défaut. Depuis ce cube de sel, que chaque jour nous voyons naître sous nos yeux, jusqu'à ces saphirs et à ces rubis, que des cavernes obscures cachaient en vain à notre luxe et à notre avarice, tout obéit aux mêmes règles ; et, parmi les innombrables métamorphoses que subissent tant de substances, il n'en est aucune qui ne soit consignée d'avance dans les formules de M. Haüy.

» Un de nos illustres confrères a dit avec raison qu'il n'y aura plus un autre Newton, parcequ'il n'y a pas un second système du monde : on peut aussi, dans une autre sphère plus restreinte, dire qu'il n'y aura point un autre Haüy, parcequ'il n'y aura pas une deuxième structure des cristaux. »

CRISTAUX (*art de tailler les*). Cet art nous vient de Bohême ; il fut importé en France, il y a environ soixante-dix ans, par un nommé Bucher, qui se fixa à la verrerie de Saint-Quirin, dont les produits étaient alors plus en usage que le cristal.

Aujourd'hui l'on grave et l'on taille les cristaux avec plus de promptitude depuis la découverte de l'acide fluorique, trouvé par Scheele en 1771, perfectionné par MM. Gay-Lussac et Thénard.

CROISADE. On a donné ce nom aux expéditions que les chrétiens ont entreprises contre les infidèles pour la conquête de la Terre-Sainte, parceque ceux qui s'armèrent pour y prendre part s'appelèrent *croisés*, de la croix d'étoffe rouge que chacun d'eux attacha, comme un signe de reconnaissance, sur son épaule droite ou à son chaperon.

Ce fut Pierre l'Ermite qui le premier prêcha la croisade. Pierre l'Ermite, gentilhomme français, originaire d'Amiens en Picardie, quitta la profession des armes pour embrasser la vie d'ermite, et la vie d'ermite pour celle de pèlerin. Il fit un voyage en Terre-Sainte, vers 1093 : à son retour, il fit un tableau si déplorable des maux qu'il avait vu endurer aux chrétiens dans ces contrées, que le pape Urbain II l'envoya de province en province pour exciter les princes à se *croiser*, dans la vue de délivrer les fidèles de l'op-

pression. Ce petit homme, avec un ton grossier et une mine rebutante, vint pourtant à bout de persuader : il vit bientôt à sa suite une foule innombrable de *croisés* de la première distinction. Godefroi de Bouillon, chef de la partie la plus brillante de la croisade, ne balança point à lui confier l'autre. L'ermite guerrier, avec sa tunique de laine, un grand froc, un petit manteau et les pieds nus, marcha à la tête de quarante mille hommes d'infanterie et d'une nombreuse cavalerie. Mais cet homme, qui avait si bien réussi le bourdon à la main, échoua avec l'épée, et, après avoir enrôlé les autres sous l'étendard de la croix, il fut le premier à le déserter. Tancrède le fit rougir de son inconstance ; il lui fit promettre de ne plus abandonner une entreprise dont il était le premier auteur. Pierre l'Ermite tint parole, et se distingua au siége de Jérusalem en 1099.

La croisade, dit Fleury, servait de prétexte aux gens obérés pour ne point payer leurs dettes ; aux malfaiteurs, pour éviter la punition de leurs crimes ; aux ecclésiastiques indisciplinés, pour secouer le joug de leur état ; aux moines indociles, pour quitter leurs cloîtres ; aux femmes perdues, pour continuer plus librement leurs désordres. Qu'on estime par là, ajoute ce judicieux historien, quelle devait être la multitude des croisés ? Quelque sages que soient ces réflexions, il est vrai de dire que nos ancêtres trouvent leur excuse dans l'enthousiasme universel qui, comme une fièvre contagieuse, les embrasa pendant deux siècles; d'ailleurs on doit regarder les croisades comme une ligue formée pour la défense des empires ; si elles dégénérèrent en scandales et en désastres, il ne faut s'en prendre qu'à la corruption des croisés ; et sans juger de la sagesse par l'évènement, ajoutons qu'il ne leur manqua que le succès pour occuper le premier rang dans les fastes de la politique comme dans ceux de la religion.

C'est au temps des croisades qu'on peut fixer la première époque du commerce et de la navigation des Européens en Asie.

L'esprit guerrier des Européens, enflammé par un zèle religieux, dit Robertson, leur fit prendre la résolution de délivrer la Terre-Sainte de la domination des infidèles. De vastes armées, composées de toutes les nations de l'Europe, se rassemblèrent pour cette étrange entreprise, et marchèrent vers l'Asie. Les Génois, les Pisans et les Vénitiens fournirent les bâtiments de transport, sur lesquels s'embarquèrent ces troupes, et les approvisionnements de vivres et de munitions de guerre. Outre les sommes immenses que ces peuples reçurent pour cet objet, ils obtinrent encore des priviléges et des établissements de commerce de la plus grande importance, soit dans la Palestine, soit dans les autres parties de l'Asie dont les croisés s'emparèrent. Ce furent des sources de richesses prodigieuses pour les villes commerçantes d'Italie. Elles acquirent en même temps un égal accroissement de pouvoir ; et à la fin de la guerre sainte, Venise en particulier devint un état maritime, possesseur de vastes territoires, et jouissant d'un commerce fort étendu. L'Italie ne

fut pas le seul pays où les croisades contribuèrent à ranimer et à répandre cet esprit d'activité qui préparait l'Europe à de futures découvertes. Cette communication entre l'Orient et l'Occident subsista pendant près de deux siècles. Les aventuriers qui revenaient d'Asie communiquaient à leurs concitoyens les connaissances qu'ils avaient acquises et les habitudes qu'ils avaient contractées dans leurs voyages. Les Européens commencèrent à éprouver de nouveaux besoins; les desirs furent excités par des objets nouveaux, et le goût des commodités et des arts des autres contrées se répandit bientôt parmi eux, au point que, non seulement ils encouragèrent les étrangers à venir dans leurs ports, mais qu'ils commencèrent à sentir les avantages et la nécessité de s'adonner eux-mêmes au commerce. (Robertson, *Introduction à l'Histoire de Charles-Quint.*)

CROISSANT. Les Romains tenaient des Orientaux l'usage de porter des croissants, ainsi que font aujourd'hui les Turcs. Les rois d'Israël en faisaient porter à leurs chameaux comme un ornement distinctif. Il y a grande apparence que ce signe vient des Chaldéens et des Égyptiens, qui, attachés au culte des astres, en révéraient les figures, surtout celle de la lune, qui, par sa proximité et ses phases, semble régler plus sensiblement les saisons que les autres planètes.

CROISSANT (*ordre de chevalerie*). René d'Anjou, roi de Sicile, fonda cet ordre en 1448. Le symbole était un *croissant* d'or, avec ce mot émaillé en lettres d'azur : *loz*, c'est-à-dire *louange*, *en croissant en vertu*. Les chevaliers attachaient à ce *croissant* une aiguillette d'or émaillée de rouge, après chaque action dans laquelle ils s'étaient distingués. Leur costume était une soutane et un mantelet de velours blanc; par-dessus ils mettaient un grand manteau de velours cramoisi. Ils portaient sous le bras droit la décoration de l'ordre, le *croissant* d'or, suspendu à une chaîne de même métal, attachée sur le haut de la manche.

D'anciens manuscrits de la bibliothèque de Saint-Victor nous ont conservé la formule du serment qu'ils prêtaient en vers de ce temps-là :

La messe ouïr, ou pour Dieu tout donner;
Dire de Notre-Dame, ou manger droit le jour;
Que pour le souverain, ou le maître, ou sa cour,
Armer ses frères ou garder son honneur;
Fête et dimanche doit le croissant porter,
Obéir sans contredit toujours au sénateur.

Il est bon de remarquer que le chef de cet ordre portait le titre de *sénateur* ou président.

CROSSE. La crosse des évêques a été empruntée du bâton recourbé, appelé *lituus*, dont se servaient les augures romains. *Voy.* BATON.

CROUP. C'est un terme nouveau par lequel on désigne depuis quelques années une inflammation de la gorge qui rétrécit le larynx. On connaissait il y a quinze ans peu de préservatifs contre cette maladie, qui, dans l'espace de deux ou trois jours, emportait les enfants les plus fortement constitués; mais depuis, M. Millar, médecin anglais, dans des *observations sur l'asthme et le croup*, a recherché les causes et la nature de cette maladie, et indiqué les moyens curatifs et ceux qui peu-

vent en arrêter les progrès. Cet intéressant ouvrage a été traduit en français en 1808.

CRUSADE. Lorsque Alphonse V, roi de Portugal, eut accepté la croisade et fait vœu de passer avec son armée dans la Terre-Sainte, il fit battre, en or le plus fin, une monnaie particulière pour les croisés, à laquelle il donna deux grains de plus que n'avaient les autres ducats de la chrétienté, afin qu'elle pût avoir un libre cours dans toute sa route. On la nomma *crusado*, à cause de sa destination pour l'usage des croisés. On y voyait, sur un des champs, une croix de Saint-George, entourée de lettres qui signifiaient : *Adjutorium nostrum in nomine Domini*, et sur l'autre, l'écu royal couronné, et placé sur la croix d'Avis, avec cette légende: *Crusatus Alphonsi regis*. On a aussi frappé dans la suite des crusades d'argent, et ce nom est encore aujourd'hui un des plus usités dans la monnaie de Portugal.

CRUSCA (L'ACADÉMIE DE LA). Ce nom, qui veut dire *du son*, vient du son et du bluttoir, que cette académie avait pris pour emblème avec cette devise : *Il piu bel fior ne coglie*, c'est-à-dire que la plus belle fleur de farine se tire d'une farine grossière, si l'on en sépare le son. Les meubles mêmes de la salle répondent à cette devise. On y voit une chaire en forme de trémie, dont les degrés sont des meules de moulin. Le directeur est assis lui-même sur une meule; les siéges des académiciens sont en forme de hottes, et le dossier est une pelle à four; les portraits qui sont dans la salle ont la même forme. La table est une pétrissoire; les papiers qu'on y lit se tirent d'une trémie, et celui qui lit a la moitié du corps passé dans un bluttoir. La réputation de cette académie a consacré son nom et ses attributs.

L'objet des travaux de cette célèbre académie, établie à Florence, est la perfection de la langue toscane. On lui doit un dictionnaire italien, qui peut servir de modèle à ceux des autres langues.

CRYPTOGRAPHIE (du grec κρύπτω, je cache, et de γράφω, j'écris). Écriture secrète ou cachée, qui n'est connue que de celui à qui l'on écrit.

Les anciens ont connu l'usage de cette écriture; mais personne n'en avait donné des règles avant l'abbé Trithème, qui mourut en 1516.

CUILLÈRES et FOURCHETTES. L'usage des cuillères, et surtout des fourchettes, ne s'introduisit qu'assez tard en Europe. En 1610 on regardait, en Angleterre, comme une des manies du voyageur Thomas Coryate, auteur des *Crudités dévorées à la hâte pendant un voyage de cinq mois*, d'avoir apporté d'Italie l'usage d'un meuble aussi *inutile* qu'une fourchette. Ces instruments étaient encore peu connus dans cette partie du monde à la fin du dixième siècle; car saint Pierre d'Amiens raconte avec horreur, que la sœur de Romain Argyle, empereur d'Orient, épouse d'un des fils de Pierre Orséolo, doge de Venise en 991, au lieu de manger avec les doigts, employait de petites fourches et des cuillères dorées pour porter les aliments à sa bouche, ce qu'il regarde comme l'effet d'un luxe insensé, qui appela le courroux

céleste sur sa tête et sur celle de son mari, tous deux étant morts de la peste en 1005.

CUIR. La peau des animaux paraît avoir été universellement employée dans les premiers temps pour se couvrir; il est donc vraisemblable qu'on ne tarda pas à donner aux peaux les préparations convenables, comme de les tanner, de les corroyer, etc. Pline fait auteur de cette invention un certain Tychius, natif de Béotie, sans marquer dans quel siècle vivait cet artiste. Homère parle d'un ouvrier de ce nom, fort célèbre, dans les temps héroïques, par son adresse à préparer et à travailler les cuirs; entre autres ouvrages, il avait fait, dit-il, le bouclier d'Ajax.

Il n'y a pas fort long-temps que l'on connaît en France la manière de préparer le *cuir de Hongrie*, ainsi appelé des Hongrois, qui seuls avaient autrefois le secret de le travailler, quoique l'on prétende que cette manière de préparer quelques peaux soit venue originairement du Sénégal. Ce fut Henri IV qui en établit la première manufacture; pour cet effet, il envoya en Hongrie un habile tanneur, nommé Rose, qui, ayant découvert le secret, revint en France, où il fabriqua cette espèce de cuir avec beaucoup de succès.

En 1765, on a fait en Angleterre la découverte de la propriété de la sciure du chêne pour tanner les cuirs. La même année, un nommé Raukin, en Irlande, a employé le premier la bruyère pour préparer les cuirs.

Plusieurs prétendent que les premières tapisseries de cuir doré qui ont paru en France venaient d'Espagne, et que ce sont les Espagnols qui en ont inventé la fabrique. Ces tapisseries, tout-à-fait passées de mode, se fabriquaient surtout à Paris, à Lyon et à Avignon. Il nous en venait aussi beaucoup de Flandres, et celles de Malines étaient les plus estimées.

CUIRASSE. Hérodote rapporte que les Assyriens avaient des cuirasses de lin. Pline remarque que le lin résiste au tranchant du fer. Pour donner cette force au lin, on le faisait macérer dans du vin avec une certaine quantité de sel. On foulait, on collait jusqu'à dix-huit couches de ce lin les unes sur les autres. Une telle cuirasse était impénétrable à tous les traits. Selon le dixième livre de l'Iliade, la cuirasse d'Ajax, fils d'Oïlée, était de lin. Par la suite il paraît que l'on mettait des cuirasses de fer par-dessus celles de lin et de toile. Le fer et le bronze étaient en général la matière la plus ordinaire des cuirasses; on y employait aussi quelquefois le cuir, et c'est de là que vient le nom français *cuirasse*. Chez les anciens, la partie inférieure de la cuirasse était appuyée sur une ceinture de lames de fer battu.

Les Romains portèrent d'abord des cuirasses de fer ou d'airain, comme les Grecs; mais, dans la suite, ayant remarqué qu'elles gênaient le soldat dans ses mouvements, ils en prirent de plus souples.

Les Francs ne portaient point de cuirasse; ce fut Charlemagne qui en introduisit l'usage dans les armées françaises. Alors on porta des cottes de mailles, appelées hauberts. Ces cottes de mailles furent long-temps en usage. Vers

la fin du treizième siècle on y substitua une armure d'un fer plein, composée de pièces qui s'adaptaient aux différentes parties du corps. On reprit ensuite la cuirasse. Sous Philippe de Valois, on orna les lames de la cuirasse par le mélange de différents métaux alliés, soudés, incrustés, et par les bas-reliefs dont on la chargea plus tard. La lourdeur de cette armure, ainsi que l'invention des armes à feu, la firent quitter. Louis XIII voulut en vain en rétablir l'usage. Quelques corps particuliers de soldats, appelés *cuirassiers*, sont les seuls guerriers qui aient conservé les deux pièces de la cuirasse qui couvraient le dos et la poitrine.

CUISINE. *Voyez* GASTRONOMIE.

CUIVRE. L'ancienne tradition des Égyptiens portait que, du temps d'Osiris, l'art de fabriquer le cuivre avait été trouvé dans la Thébaïde. On commença à en faire des armes pour exterminer les bêtes féroces et des outils pour cultiver la terre. Cadmus porta aux Grecs la connaissance de ce métal, et fut le premier qui leur apprit la manière de le travailler. La calamine ou cadmie, qui est d'un si grand usage pour affiner le cuivre et en augmenter le poids, avait reçu de Cadmus le nom qu'elle portait autrefois, et qu'elle conserve encore aujourd'hui.

On voit dans les écrits d'Homère que, du temps de la guerre de Troie, le fer était encore peu en usage; le cuivre en tenait lieu, et ce métal était employé tant à la fabrique des armes qu'à celle des outils. Il en a été de même pendant bien des siècles chez les Romains. Ce n'était pas, au reste, un usage particulier aux Grecs et aux Romains; il a été commun à toutes les nations de l'antiquité. Chez les Égyptiens, les armes étaient ordinairement d'airain. Job parle d'arc d'airain. L'Écriture dit que les Philistins s'étant rendus maîtres de Samson, le chargèrent de chaînes d'airain. Hérodote assure que, chez les Messagètes, les coignées, les piques, les carquois, les haches, et jusqu'aux harnois des chevaux, étaient de ce métal.

C'est aux Gaulois que Pline attribue l'invention de l'art d'étamer le cuivre.

William Wood, dans l'*État des manufactures de cuivre de l'Angleterre, offert en considération au parlement*, *en* 1721, dit que ce n'est qu'en 1689 qu'on fit revivre en Angleterre l'art d'extraire le cuivre et de le raffiner, principalement dans le comté de Cornouailles. Cet art précieux avait été oublié et entièrement négligé depuis long-temps, et même depuis l'époque de l'entrée des Saxons en Angleterre. On trouve cependant dès 1399, sous le règne de Richard II, une mine de cuivre exploitée dans le Shropshire. En 1561, Rapin et d'autres auteurs placent la découverte d'une autre mine de cuivre pur dans le duché de Cumberland, près de Keswck, qui, selon Cambden, avait été oubliée ou négligée pendant plusieurs siècles.

CUIVRE DE CORINTHE. *Voyez* AIRAIN.

CUIVRE (*doublage en*). Une découverte récente de sir Humphrey Davy doit intéresser toutes les marines de l'Europe. L'eau de la mer exerce une action corrosive sur les enveloppes de cuivre qui

doublent les vaisseaux. L'illustre président de la société royale de Londres a déduit de la théorie un moyen très simple de prévenir cet effet. Il suffit de mettre en contact, avec une feuille de cuivre d'une grande superficie, une masse de zinc ou de fer égale au vingtième du poids du cuivre qui sert à doubler le vaisseau. Ce contact change l'état électrique du cuivre, et par cela même fait cesser l'action mutuelle de cette substance et de l'eau de la mer. Des expériences réitérées, et les observations faites dans un voyage de long cours, ont confirmé jusqu'ici cette heureuse application. Dans ces expériences, la surface du cuivre n'a point été altérée; elle a conservé le poli métallique. Voilà un nouvel exemple de l'utilité immédiate des théories. Ce succès était digne du grand physicien qui, par des recherches multipliées sur la nature de la flamme, a découvert un moyen de prévenir les explosions funestes dans l'intérieur des mines. (*Rapport de M. Fourier à l'Institut royal de France, le* 24 *avril* 1825.)

CUL-DE-SAC. *Voyez* RUELLES.

CYCLOÏDE. C'est une ligne courbe que décrit un point de la circonférence d'un cercle qui avance en roulant sur un plan. Quelques uns en attribuent l'invention au père Mersenne, d'autres à Galilée. Le docteur Wallis la croit plus ancienne.

Huyghens est le premier qui ait démontré que de quelque point que descende un corps pesant qui oscille autour d'un centre, par exemple un pendule, tant que ce corps se mouvra dans une cycloïde, les temps de ses chutes ou oscillations ne cesseront d'être égaux entre eux.

Cette propriété de la cycloïde a donné l'idée de l'horloge à pendule.

CYLINDRE. On croit qu'Archimède fut l'inventeur du cylindre, parcequ'au dessus de son tombeau on a trouvé une petite colonne sur laquelle était tracée la figure d'une sphère et d'un cylindre.

CYSSOÏDE. Courbe imaginée pour la solution du problème des deux moyennes proportionnelles, par Dioclès, géomètre qui florissait avant le cinquième siècle.

CZAR. C'est le titre que prend l'empereur de Russie. Le premier qui reçut le titre de *Czar*, qui est un nom corrompu de *César* ou empereur, a été Basile, fils de Jean Basilide, qui secoua le joug des Tartares vers l'an 1470, et jeta les premiers fondements de la puissance à laquelle cet empire est aujourd'hui parvenu.

Sperlingius prétend que ces princes n'ont porté le nom de Czar que depuis que les Russes ont embrassé la religion des Grecs, et qu'auparavant ils s'appelaient *Konger*, roi.

D.

DACTYLOGRAPHE (clavier destiné à transmettre, au moyen du toucher, les signes de la parole). Cet instrument est composé de vingt-cinq touches représentant les vingt-cinq lettres de l'alphabet; chaque lettre, au moyen d'un léger mouvement imprimé à la touche correspondante, est exprimée par un petit cylindre de bois qui s'élève au-dessus du niveau de la table, et se fait sentir sous la main de la personne avec qui l'on parle. Pour bien distinguer les vingt-cinq lettres, on en a placé cinq sous chaque doigt; une à la racine du doigt, l'autre à l'extrémité, et les trois autres dans les interstices des phalanges. Les lettres placées sous le pouce n'ont pas une division aussi bien marquée; elles sont cependant placées de manière à ne laisser aucune incertitude; ce sont d'ailleurs les lettres les moins usitées. La composition du dactylographe est très simple; on peut en connaître l'usage à la première vue. Les deux tiges isolées à droite du clavier sont en réserve pour répondre aux mouvements vifs du discours, tels que *oui*, *non*, ou pour d'autres significations arbitraires, selon les conventions qu'on aura jugé à propos d'établir. Le dactylographe sera bientôt familier aux sourds-muets, chez qui le sens du toucher est si actif et si délicat. Il offre un moyen de correspondance entre un sourd-muet et un aveugle, moyen qui n'avait pas encore été trouvé. Enfin, il peut mettre en rapport les sourd-muets avec les personnes qui ne connaissent pas les signes dont ils font usage. Dans la correspondance que l'on veut établir, les interlocuteurs se trouvent placés l'un vis-à-vis de l'autre; chacun d'eux pose exactement la main gauche sur la main dessinée de son côté, tandis que la main droite agit sur le clavier. M. Brimmer, célèbre mécanicien, s'est chargé de l'exécution de cette ingénieuse machine, qui se compose de plus de dix mille pièces. (*Moniteur*, année 1818, pag. 1359.)

Dictionnaire des découvertes en France, de 1789 à la fin de 1820, tom. IV, pag. 377.

DAIS. L'origine et le premier usage des dais vient de ce qu'on exposait les corps des princes après leur mort sur des lits de parade ou des dais magnifiques, comme on le pratique encore à présent.

Les dais étaient en usage du temps des Romains; les païens exposaient sur des lits ou sous un dais les images de leurs dieux; et on leur faisait de magnifiques festins. L'histoire nous apprend que le grand Constantin fut exposé durant plusieurs jours et servi avec les mêmes cérémonies que s'il eût été vivant; c'est ce qui se pratique encore à la mort des souverains dans presque toutes les cours de l'Europe.

« Autrefois, lorsque les rois et les reines faisaient leur entrée dans Paris, les députés des six corps des marchands accompagnaient

leurs majestés avec le dais. Les corps des métiers suivaient, représentant, en habits de caractère, les sept péchés mortels, les sept vertus; puis la mort, le purgatoire, le paradis et l'enfer. (*Essais hist. sur Paris.*)

DALMATIQUE. Ornement que revêtent par-dessus l'aube les diacres et les sous-diacres qui assistent le prêtre à l'autel. La dalmatique, introduite dans l'église catholique vers le commencement du sixième siècle, prit son nom de la *Dalmatie*, d'où elle vint à Rome, et de là dans toute la chrétienté. (*Hist. de l'Église gallicane.*)

On lit dans Amalatius que la dalmatique fut un habit militaire avant que d'être un ornement ecclésiastique. Ce vêtement, dans les premiers temps, était rond, et percé au milieu pour laisser passer la tête; on le relevait sur les épaules, où il était fixé par des agrafes. Plus tard, il fut échancré sur les côtés pour laisser plus de liberté aux mouvements; enfin il devint tel que nous le voyons aujourd'hui. *Voyez* Winckelman, ouvrage cité. Si l'on en croit Alcuin, ce fut le pape Sylvestre qui en introduisit le premier l'usage dans l'église.

DAMAS. Cette étoffe de soie, connue en France dès le treizième siècle, tire son nom de la ville de *Damas* en Syrie, où elle a été fabriquée originairement. On a depuis imité cette sorte d'étoffe à Venise, à Gênes, à Lyon, etc.

On appelle encore *damas* des lames d'acier dont on forme des instruments tranchants. On fabrique en Syrie des sabres dont le tranchant est tellement dur que l'on coupe, avec des clous en fer de la grosseur du doigt sans ébrécher la lame. Ce fut long-temps un secret; on sait maintenant qu'en disposant convenablement des lames d'acier et de fer, en les forgeant et tordant à plusieurs reprises, on obtient des instruments sillonnés de plusieurs nuances, et dont la dureté surpasse celle que chaque métal employé aurait eu séparément. En France, la supercherie s'est glissée quelquefois chez les fabricants, qui, au moyen des acides, imitent l'acier de Damas; mais leurs instruments n'ont pas la qualité des premiers.

DAMAS. Prunes de Damas. *Voy.* PRUNE.

DAMASQUINERIE. L'art de *damasquiner*, c'est-à-dire de faire des dessins sur le fer et l'acier avec des filets d'or ou d'argent, fut inventé à Damas en Syrie, d'où il tire son nom. Cet art, connu des anciens, a été perfectionné par les modernes; et les Français, depuis le règne de Henri IV, ont surpassé les autres nations dans cette sorte de travail. Parmi les ouvriers célèbres en ce genre, Cursinet, fourbisseur à Paris, mort en 1660, est un de ceux dont l'ouvrage est le plus recherché.

DAMASSÉE (TOILE). André Graindorge, de Caen en Normandie, fit le premier, dans le seizième siècle, des figures sur les toiles ouvrées. Richard, son fils, perfectionna cette invention. Le père ne représentait sur la toile que des carreaux ou des fleurs; le fils y représenta des animaux et toutes sortes de figures. C'est ce que nous appelons *toiles damassées*, à cause de leur ressemblance avec le *damas* blanc. Cet habile ouvrier

donna le premier la méthode d'en faire des services de table. Son fils Michel établit plusieurs manufactures en divers endroits de la France, où ces toiles damassées sont devenues fort communes.

On ne réussit d'abord à ce genre de fabrication qu'en empruntant les mécanismes particuliers dont la Silésie était seule en possession. Quand nous avons conquis la Prusse, le ministre de l'intérieur fit venir de ce royaume un modèle des métiers en usage dans la Silésie, avec un ouvrier qui sût les monter et les manœuvrer. On déposa ce modèle au Conservatoire, où l'on forma des élèves pour le tissage des toiles damassées. Ce nouveau genre d'industrie se répandit bientôt d'un bout à l'autre de la France; et dès 1819, les départements des Basses-Pyrénées, du Doubs, de l'Aisne et du Nord, envoyèrent des produits qui furent distingués pour leur belle fabrication.

En 1823, ces produits ont été surpassés encore. On a vu des toiles damassées qui avaient trois mètres deux tiers de large, et qui n'étaient pas moins remarquables pour l'excellence des dessins que pour la finesse et l'égalité du tissu. Elles sont exécutées avec des métiers à la Jacquart. *Voyez* TISSAGE DES SOIERIES. (*Ch. Dupin, Progrès de l'industrie française*, etc.)

DAME. Ce mot, selon Ménage, vient de *dominus* (seigneur) et de *domina*, son féminin, dont on a fait *dame*. Ce titre, autrefois très honorable parmi nous, n'était accordé qu'aux personnes du premier rang : il était réservé aux femmes des chevaliers; celles des écuyers les plus qualifiés étaient simplement nommées *mademoiselle* : c'est pourquoi Françoise d'Anjou, étant demeurée veuve avant que son mari eût été fait chevalier, n'est appelée que *mademoiselle*. Brantôme ne donnait encore que le titre de *mademoiselle* à la sénéchale de Poitou, sa grand'mère. On appela ensuite du nom de *madame* les femmes qui possédaient quelques seigneuries; puis toutes les femmes de qualité, les femmes même des gens de robe et des financiers; enfin, cette qualification s'est tellement multipliée, qu'on la prodigue aujourd'hui à toutes celles qui veulent la prendre.

DAMES DU PALAIS. Ce fut sous le règne de François Ier que les dames furent appelées et introduites à la cour de France. Catherine de Médicis, par un raffinement de politique, y établit des filles d'honneur, prises parmi les demoiselles du plus haut rang, moins pour lui tenir compagnie que pour s'en servir comme d'un moyen des plus propres à favoriser ses desseins, à amuser les grands, et à découvrir leurs secrets. Mais, en 1673, l'aventure malheureuse d'une fille d'honneur de la reine-mère, Anne d'Autriche, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le *sonnet de l'avorton :*

> Toi que l'amour fit par un crime,
> Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
> Funeste ouvrage de l'amour,
> De l'honneur funeste victime, etc.

« Les dangers attachés à l'état de fille dans une cour galante et voluptueuse, dit Voltaire dans ses *Anecdotes de Louis XIV*, déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur qui embellissaient la cour de la reine, douze dames

du palais; et depuis la maison des reines de France fut ainsi composée. »

DAMES (*jeu de*). Le *ludus latrunculorum* ou *trunculorum*, c'est-à-dire le jeu des petits troncs d'arbres, inventé par les Romains, a probablement donné naissance à notre jeu de dames. Cet ancien jeu, qui n'est connu que par quelques vers d'Ovide et de Lucain, se bornait à forcer une pièce, en l'enfermant avec deux autres. Les Germains ont pu l'apprendre des Romains et lui donner le nom qu'il conserve parmi nous : *damm*, en allemand, signifie un rempart; *damen*, jouer aux remparts, et c'est probablement dans ce jeu que les Français et les autres nations de l'Europe ont trouvé leur jeu de dames et le nom qu'ils lui ont donné.

DAMOISEAU, DAMOISEL. Pasquier prétend que *damoisel* ou *damoiseau* est le diminutif de *dam*, comme son féminin *damoiselle* l'est de *dame*, et que le mot *dam*, d'où il dérive, signifie *seigneur*, comme on le voit effectivement dans plusieurs anciens auteurs, qui disent *dam Dieu*, pour seigneur Dieu, *dam chevalier*, etc. D'autres le font venir de *domicellus* ou *domnicellus*, diminutif de *domnus, quasi parvus dominus*; nom auquel répond celui de *dominger*, qui, comme l'observe Ducange, se prenait aussi dans ce sens-là.

Sous la seconde race de nos rois, et même sous la troisième, dans les onzième et douzième siècles, le titre de damoiseau était propre aux enfants des rois et des grands princes. Les Français et les peuples de la Grande-Bretagne, soit Anglais, soit Écossais, qualifiaient ainsi les présomptifs héritiers des couronnes; à leur imitation, les Allemands en ont usé de même. On trouve dans l'histoire *damoisel* Pepin, *damoisel* Louis-le-Gros, *damoisel* Richard, prince de Galles; et un ancien écrivain de notre histoire (c'est Philippe de Monkes) appelle le roi saint Louis *damoiseau* de Flandre, parcequ'il en était seigneur souverain. Les fils des rois de Danemarck et ceux de Suède ont porté le même titre, comme il paraît par l'Histoire de Danemarck d'Isaac Pontanus. Des fils des rois, ce titre passa aux fils des grands seigneurs et des barons, et enfin aux fils des gentilshommes qui n'étaient pas encore chevaliers.

DANSE. « Il serait extrêmement ridicule de rechercher, dit Moreau de Saint-Méry (*De la danse*, Parme, 1803), quelle a pu être l'origine de la danse, puisque ce serait lui en supposer une autre que celle de tous les grands mouvements de l'âme qui appartiennent aux passions. En effet, celui qui éprouve un transport d'allégresse l'exprime par des mouvements semblables en tout à ceux de la danse; et, si cette joie est commune à plusieurs individus, il est naturel que, s'unissant presqu'involontairement par les mains, par les bras, d'une manière qui les enchaîne en quelque sorte les uns aux autres, leurs mouvements se mêlent et se confondent.

Sans doute il y a un immense intervalle entre cette expression de la joie de l'homme simple et les grâces voluptueuses de la danse des peuples civilisés; mais il est

facile de voir qu'en cela, comme en une foule d'autres choses, l'art n'a fait qu'embellir la nature. »

« Les anciens, ajoute l'auteur que nous venons de citer, avaient des danses solennelles qui prenaient un caractère analogue aux personnages qu'on célébrait, à l'évènement qu'on rappelait. Tantôt graves, tantôt vives, quelquefois présidées par la pudeur la plus austère, d'autres fois capables de l'alarmer, elles peignaient toujours ou le génie d'un peuple ou ses opinions. Quelquefois la danse était destinée à retracer l'image des combats, afin que, jusque dans ses plaisirs, le guerrier pût nourrir son âme des sentiments qui le faisaient voler à la gloire; et le sourire d'une jeune beauté annonçait au Spartiate quel serait le prix de ses exploits. »

L'ancienneté et l'universalité de la danse sont également attestées par tous les écrivains. Il n'y a point de peuple qui n'ait eu ses danses particulières : on en trouve l'usage jusque chez les peuples les plus barbares, et chez les nations les moins civilisées. Ajoutons qu'anciennement la danse faisait partie des cérémonies consacrées au culte de la Divinité.

Après le passage de la mer Rouge, Moïse et sa sœur rassemblèrent deux grands chœurs, l'un composé d'hommes, l'autre de femmes, et dansèrent un ballet solennel d'actions de grâces. L'histoire sainte nous apprend que la danse faisait une des principales parties des grandes fêtes des Juifs. Les lévites exécutaient des danses sacrées pour remercier Dieu; et le saint roi David accompagna, en dansant, l'arche depuis la maison d'Obédedon jusqu'à la ville de Bethléem. Dans les temples de Jérusalem, de Samarie et d'Alexandrie, on voyait une espèce de théâtre destiné aux chanteurs et aux danseurs dans la pompe des fêtes solennelles.

Cette danse sacrée fut successivement imitée par les Égyptiens, les Grecs, les Romains et les autres peuples de la terre. Le culte qu'Orphée institua fut bientôt accompagné de danses, qui furent nommées sacrées. Numa, en jetant les fondements de sa religion, forma le collége des prêtres de Mars; et, au nombre des cérémonies qu'il leur prescrivit, il ajouta la danse sacrée qu'ils exécutaient dans leur marche, pendant les sacrifices et dans les fêtes solennelles. Chacun des dieux que Rome adopta dans la suite eut des temples, des autels et des danses : telles étaient celles de la bonne déesse, des Saturnales, celles du premier jour de mai, etc.

Les Gaulois, les Espagnols, les Allemands, les Anglais, eurent leurs danses sacrées.

L'église naissante regardait la danse comme faisant partie du culte qu'on rendait à la Divinité. Chaque mystère, chaque fête, avait ses hymnes et ses danses. La fête des Agapes, instituée dans la primitive église, en mémoire de la cène de Jésus-Christ, avait ses danses comme les autres. « Quoique la danse sacrée, est-il dit dans l'Encyclopédie, ait été successivement retranchée des cérémonies de l'église, cependant elle en fait encore partie dans quelques pays catholiques. En Portugal, en Espagne, dans le Roussillon, on exécute des danses solennelles en

l'honneur de nos mystères et de nos plus grands saints. Toutes les veilles des fêtes de la Vierge, les jeunes filles s'assemblent devant la porte des églises qui lui sont consacrées, et passent la nuit à danser en rond et à chanter des hymnes et des cantiques à son honneur. En France même, on voyait encore, vers le milieu du dernier siècle (du dix-septième siècle), les prêtres et tout le peuple de Limoges danser en rond dans le chœur de Saint-Léonard, en chantant : *Sant Marcian, pregas per nous*, etc. Et le père Ménétrier, jésuite, qui écrivait son *Traité des ballets* en 1682, dit, dans la préface de cet ouvrage, « qu'il avait vu encore les chanoines de quelques églises, qui, le jour de Pâques, prenaient par la main les enfants de chœur, et dansaient dans le chœur en chantant des hymnes de réjouissance. »

DANSE THÉATRALE. On croit devoir donner cette dénomination aux danses différentes que les anciens et les modernes ont portées sur leurs théâtres. Les Grecs unirent la danse à la tragédie et à la comédie, mais sans lui donner une relation intime avec l'action principale : elle ne fut chez eux qu'un agrément presque étranger. Ils apprirent des cabires de la Phénicie et de la Phrygie la danse armée, *pyrrichia saltatio*.

Les Romains suivirent d'abord l'exemple des Grecs, mais, sous le règne d'Auguste, il parut à Rome deux hommes extraordinaires, qui créèrent un nouveau genre, et qui le portèrent au plus haut degré de perfection. Il ne fut plus question que des spectacles de Pylade et de Bathylle. Le premier, qui était né en Cilicie, imagina de représenter, par le seul secours de la danse, des actions fortes et pathétiques. Le second, né à Alexandrie, se chargea de la représentation des actions gaies, vives et badines.

Ces deux hommes ne furent point remplacés; leur art ne fut plus encouragé par le gouvernement, et il tomba dans une dégradation sensible depuis le règne d'Auguste jusqu'à celui de Trajan, où il se perdit tout-à-fait. Cependant il se soutenait encore sous le règne de Néron; car un prince barbare, venu à Rome, frappé du jeu d'un de ces pantomimes, le demanda à l'empereur, parceque, dit-il, entouré de peuplades qui parlaient diverses langues, il pourrait, grâce à lui, se passer d'interprète.

La danse, ensevelie dans la barbarie avec les autres arts, reparut avec eux en Italie dans le quinzième siècle. On vit renaître les ballets dans une fête magnifique qu'un gentilhomme de Lombardie, nommé Bergonce de Botta, donna à Tortone pour le mariage de Galéas, duc de Milan, avec Isabelle d'Arragon. Tout ce que la poésie, la musique, la danse, les machines, peuvent fournir de plus brillant fut épuisé dans ce spectacle superbe : la description qui en parut étonna l'Europe, et piqua l'émulation de quelques hommes à talents, qui profitèrent de ces nouvelles lumières pour donner de nouveaux plaisirs à leur nation : c'est l'époque de la naissance des grands ballets et de l'opéra.

Chez les Français, les danses et

les ballets sont connus dès l'origine de la monarchie. Au sacre de nos rois, à l'occasion de leur mariage, ou quand ceux de la troisième race faisaient chevaliers quelques uns des princes de leur maison, ou quelque seigneur de leur cour, ce n'étaient que danses, ballets, fêtes, joutes et tournois.

Dès le milieu du dix-septième siècle, la danse faisait chez nous la partie la plus brillante de nos opéras; et, avant la fin du dernier siècle, le genre que l'on appelle opéra-ballet avait porté la danse théâtrale à un haut degré de perfection; mais l'accroissement que cet art a reçu depuis trente ans semble ne plus rien laisser à désirer.

« Avant 1789, on comptait facilement les talents distingués dans un art qui paraissait promettre peu de gloire, et moins encore de richesses : Vestris, Gardel, Nivelon et mademoiselle Guimard, se partageaient alors l'empire de Terpsichore; un petit nombre d'élèves habiles se groupaient sur les marches du trône qu'occupaient ces premiers sujets; le reste dansait obscurément, sans oser même aspirer aux débuts. Plus tard, une oligarchie redoutable s'établit sur le théâtre de l'Opéra : on vit en peu d'années s'élancer des rangs *mésestimés* dont je viens de parler beaucoup de danseurs qui sollicitèrent vivement l'attention du public. Gardel commençait à se livrer exclusivement à la composition des ballets; Nivelon laissait apercevoir de grands défauts; mademoiselle Guimard vieillissait, et Vestris lui-même eut besoin de réunir tous ses efforts pour sauver sa réputation des périls auxquels la concurrence allait l'exposer. Parmi les hommes, on remarqua MM. Laborie, Deshaies, Beaupré, Goyon, etc., que surpassa bientôt M. Duport. Vinrent ensuite MM. Albert, Anatole, Mérante, etc. : enfin parut M. Paul, surnommé l'aérien. Parmi les femmes, on admira, dans le cours d'un petit nombre d'années, mesdames Clotilde, Gardel, Chevigny, Chameroy, Saulnier, Gosselin, etc. Tant de talents distingués, et nécessairement divers, rendirent difficile le jugement du public; il ne put classer les impressions qu'il recevait à l'aide des distinctions établies jusqu'alors au théâtre : le genre noble, le genre fort et le genre gracieux reçurent de nombreuses subdivisions. Chaque danseur, encouragé par la célébrité qu'il venait d'obtenir, s'occupa de former des disciples; et l'on cita les écoles de Vestris et de Duport, comme on citait jadis à Athènes celles de Socrate et de Platon. » (*Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, tom. IV, pag. 392.)

M. Berchoux, dans son poëme sur *la Danse*, a peint d'une manière plaisante l'importance que l'on donne à la danse et aux danseurs.

. . . . . . Bientôt l'heureux Vestris
Se vit proclamer dieu dans le sein de Paris.
L'olympe s'en émut, et vit avec murmure
Au rang des créateurs monter la créature;
Et les dieux étonnés se demandaient entre eux
De quel droit on portait les danseurs jusqu'aux cieux.

DANSEURS DE CORDE. Ceux qui recherchent curieusement l'origine des choses prétendent que cet art fut inventé peu de temps après les jeux où les Grecs dansaient sur des outres de cuir; et ces jeux furent institués en l'honneur de Bacchus, vers l'an 1345

avant Jésus-Christ. Mercurial nous a donné, dans sa *Gymnastique*, cinq figures de danseurs de corde, gravées d'après des pierres antiques.

Les danseurs de corde parurent à Rome, pour la première fois, environ cinq cents ans après sa fondation, et furent nommés *funambuli*. Térence en fait mention dans le prologue de son *Hécyre*. On peut voir, sur ce sujet, la Dissertation de M. Grodeck, imprimée à Dantzick en 1702.

Sous la première et la seconde race, quand nos rois célébraient des fêtes, ils donnaient au peuple le spectacle des bouffons, des pantomimes et des danseurs de corde. Ce sont les premiers spectacles qu'aient eus nos pères.

Au reste, ces sortes de danseurs trouvant ce nom trop vulgaire, l'ont quitté pour celui d'artistes d'agilité, auquel ont succédé ceux de funambules et d'acrobates, qu'ils portent à présent.

DANSEUSE. La demoiselle Fontaine, très belle et très noble danseuse, fut la première femme qui dansa sur le théâtre de l'Académie royale de musique, autrement dit l'Opéra. Avant elle, les rôles de femmes étaient remplis par des hommes; et ce ne fut qu'au bal du *Triomphe de l'Amour*, que se fit ce changement. On vit danser dans ce ballet, représenté devant le roi, à Saint-Germain-en-Laye, Monsieur, le dauphin et madame la dauphine, Mademoiselle, madame la princesse de Conti, et d'autres princes, princesses, seigneurs et dames de la cour. Ce mélange des deux sexes fut si goûté, que lorsqu'on donna ce ballet à Paris, on y introduisit des danseuses, ce qu'on n'avait encore jamais vu sur aucun théâtre.

DARIQUE. Cette ancienne monnaie d'or des Perses fut frappée vers l'an 538 avant l'ère chrétienne, sous Darius Medus, que l'Écriture appelle Cyaxare II, roi des Mèdes. Darius le Mède fit battre ces pièces d'or, que leur titre et leur beauté firent préférer, pendant plusieurs siècles, à toutes les autres monnaies de l'Asie, de l'immense quantité de ce métal accumulée dans son trésor, provenant du butin qu'il avait fait avec Cyrus pendant le cours de la longue guerre où ils s'engagèrent. On les frappa pour la première fois à Babylone, d'où elles se répandirent dans tout l'Orient, et jusque dans la Grèce.

Les dariques, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, étaient marquées d'un archer ou tireur d'arc; car Plutarque, dans les *Apophthegmes* ou bons mots d'Agésilas, rapporte que ce Grec se plaignait d'avoir été chassé d'Asie par trente mille archers du roi de Perse, entendant par là des dariques marquées d'un archer.

DASYMÈTRE ou *mesure de densité*. Instrument que M. de Fouchy a communiqué à l'académie des sciences en 1780, et qui sert à mesurer la pesanteur de chaque couche de l'atmosphère.

DAUPHIN. Titre qu'on a donné, depuis le douzième siècle, aux princes qui possédaient le Viennois. Guigue IV est le premier prince de Viennois qui prit le titre de dauphin, que ses descendants ont continué de porter; il mourut en 1142. Guigue VII, le

premier, prit pour ses armoiries un dauphin; il mourut en 1270. La plupart de ceux qui ont cherché l'origine de ce titre ont donné trop l'essor à leur imagination. Il est plus naturel de croire, d'après quelques historiens, que le nom de *dauphin*, que Guigue porta le premier, plut assez à ses successeurs pour l'ajouter à leur nom et pour s'en faire un titre, qui s'est conservé ensuite parmi ses descendants. Rien n'était plus commun dans ces temps-là que de voir les noms propres devenir des noms de famille ou de dignité.

Les dauphins d'Auvergne n'ont eu ce nom qu'après les dauphins de Viennois, et l'ont même reçu d'eux. L'usurpation du comté d'Auvergne, faite par Guillaume VIII sur son neveu, fut la cause de l'établissement de ce titre en Auvergne. Ce prince, nommé Robert, n'ayant conservé qu'une petite partie de son pays, donna à son fils le nom de dauphin, à cause de Gui VIII, dauphin de Viennois dont il avait épousé la fille Béatrix. Depuis lui, ses successeurs, qui possédaient cette partie de l'Auvergne, se sont qualifiés *dauphins d'Auvergne*, et ont porté un dauphin dans leurs armes.

Sous le règne de Philippe de Valois, Humbert, dernier dauphin de Viennois, ayant vu malheureusement périr son fils qu'il laissa tomber d'une fenêtre, donna la province du Dauphiné au roi de France, à la charge que les fils aînés porteraient leurs armes écartelées de France et de Dauphiné, et s'appelleraient *dauphins*. « L'an mil trois cent quarante-neuf, dit Gilles Corrozet (*Trésor des histoires de France*, tit. 29), le roi Philippe de Valois acquit de Humbert, dauphin, le pays de Dauphiné, moyennant la somme de quarante mille écus pour une fois, et dix mille florins chacun an, sa vie durant, sous telle condition, que les rois de France ne le pourraient aliéner, et que l'aîné des fils de France, sitôt qu'il serait né, en prendrait le nom et le titre. »

En 1426, Charles VII céda la province du Dauphiné au dauphin son fils, quoiqu'il n'eût alors que trois ans, et il confirma cette cession en 1440. « C'est, dit le président Hénault, la dernière cession que l'on trouve qui en ait été faite par nos rois à leurs fils aînés, s'étant contentés depuis de leur en faire porter le nom. »

DÉ (*jeu de*). Sorte de jeu de hasard, fort en vogue chez les Grecs et chez les Romains. L'origine en est très ancienne, si l'on en croit Sophocle, Pausanias et Suidas, qui en attribuent l'invention à Palamède. Hérodote la rapporte aux Lydiens, qu'il fait auteurs de tous les jeux de hasard. Si l'on en croit Hyde, les *dés* ont été inventés dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre Homère et Aristophane; mais l'auteur anonyme du livre anglais intitulé *An inquiry into the antient greek game*, etc., in-4° (*Recherche sur l'ancien jeu grec*, etc.), fixe l'époque de cette invention à 600 ans avant Jésus-Christ, et il trouve, dans Hérodote, que les Lydiens en furent les inventeurs.

Les dés antiques étaient des cubes, de même que les nôtres; ils avaient par conséquent six faces, comme l'épigramme 17 du liv. 14 de Martial le prouve :

Hic mihi bis seno numeratur tessera puncto.
(Le tour des dés m'apporte deux fois six points.

Ce qui s'entend des deux dés avec lesquels on jouait quelquefois. Le jeu plus ordinaire était à trois dés, suivant le proverbe grec : *Trois, six ou trois as, tout ou rien.* Les Grecs avaient donné les premiers les noms des dieux, des héros, des hommes illustres, et même des courtisanes fameuses, à tous les coups différents des dés. Le plus beau coup, comme parmi nous, était trois fois six ; on le nommait *Vénus*, qui désignait, dans les jeux de hasard, le coup le plus favorable. Le plus mauvais était trois as.

Comme le jeu s'accrut à Rome avec la décadence de la république, celui de dés prit d'autant plus faveur, que les empereurs en donnèrent l'exemple. Quand les Romains virent Néron risquer jusqu'à quatre mille sesterces dans un seul coup, ils mirent bientôt une partie de leurs biens à la merci des dés.

Il est parlé des dés sous Philippe-Auguste ; mais il paraît que leur figure n'était pas carrée comme celle des nôtres.

Dés fossiles. On trouve quelquefois, aux environs de Bade en Suisse, de petits corps cubiques de trois à quatre lignes de diamètre, enfoncés à peu de profondeur en terre, qui paraissent être des *dés* à jouer, mais on ignore leur origine. Il est probable qu'il en existait là jadis quelque manufacture, qui fut renversée par une inondation ou par quelque autre catastrophe. Ceux que j'ai vus, dit M. Patrin (*Dict. d'hist. naturelle*), m'ont paru faits d'argile cuite.

DÉCEMBRE. C'était le dixième mois de l'année romaine, puisque le mois de mars était le premier ; c'est le douzième de la nôtre, depuis qu'elle commence en janvier, c'est-à-dire depuis l'édit donné par Charles IX en 1564.

DÉCIMALE (*fraction*). L'art de calculer par les fractions décimales a été inventé par Regiomontanus, célèbre astronome du quinzième siècle. Il s'en servit dans la construction des tables des sinus.

« Nous devons à la révolution, a dit un auteur de nos jours, le calcul décimal dans la monnaie ; il a d'autant plus de peine à prendre, ajoute-t-il, qu'il est plus exact, plus simple, et beaucoup mieux raisonné. Fontenelle l'a dit avant nous : une idée nouvelle est un coin qui semble n'entrer que par le gros bout. »

DÉCLAMATION. La déclamation des anciens était une espèce de chant ; elle était notée comme la musique, de sorte qu'elle exigeait peut-être plus d'étude que de talent. Les Romains partageaient la déclamation théâtrale entre deux acteurs : l'un récitait, tandis que l'autre faisait les gestes. Le moindre inconvénient de cette pratique était de diviser l'attention du spectateur.

Notre déclamation tragique est bien supérieure à la leur, depuis surtout que Baron, l'élève de Molière, a ramené l'art à la nature, l'a forcé à l'imiter, et en a fait voir la perfection dans la simplicité et la noblesse réunies, dans un jeu tranquille sans froideur, un jeu véhément, impétueux avec décence, dans des nuances fines et délicates, sans que l'esprit s'y fît apercevoir. L'enthousiasme de l'art montait les ressorts de l'âme de ce grand acteur au ton des sentiments qu'il avait à exprimer. Il paraissait, on oubliait

l'acteur et le poëte ; il parlait, c'était Mithridate ou César : ni ton, ni geste, ni mouvement qui ne fût celui de la nature ; aussi la déclamation de Baron causa-t-elle une surprise mêlée de ravissement. Ce prodige fit oublier tout ce qui l'avait précédé, et fut le digne modèle de tout ce qui devait le suivre.

Quant à la déclamation comique, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on voit à Paris, sur le théâtre français, la peinture fidèle du ton et de l'extérieur des personnages dont la comédie imite les mœurs.

DÉCORATIONS THÉATRALES. La première invention des toiles peintes pour le changement de scène est attribuée à l'architecte Inigo Jones, qui, dit-on, les imagina à Oxford, en 1605.

DÉDICACE. L'usage des dédicaces est fort ancien. Les Juifs célébraient chaque année la dédicace du temple, faite par Judas Machabée, cent soixante-quatre ans avant l'ère chrétienne. Nabuchodonosor fit faire une dédicace solennelle de sa statue. Pilate dédia à Jérusalem des boucliers d'or en l'honneur de Tibère ; et Tacite parle de la dédicace du Capitole, après que Vespasien l'eut fait reconstruire.

Dans le christianisme, la dédicace des églises a commencé à se faire avec solennité du temps de Constantin. Les chrétiens se voyant en liberté sous son empire, élevaient partout de nouvelles églises à la place de celles qui avaient été ruinées. Leurs dédicaces étaient des fêtes magnifiques : les évêques s'y assemblaient en grand nombre, les peuples y accouraient en foule. Nous avons, dans Eusèbe, la description de celles des églises de Jérusalem et de Tyr, sous Constantin, et beaucoup d'autres dans des auteurs postérieurs. C'est depuis ce temps-là que les dédicaces des églises sont des fêtes solennelles parmi les chrétiens.

DEGRÉS *dans les universités.* L'opinion la plus vraisemblable sur l'origine des degrés, en France, est qu'ils ont commencé par l'université de Paris, et que de là ils ont été introduits dans toutes les autres. Cet usage nous vint d'Italie, vers le douzième siècle. Pierre Lombard et Gilbert de la Porrée, qui étaient alors les principaux théologiens de l'université de Paris, passent pour y avoir établi les premiers les différents degrés scolastiques de bachelier, de licencié et de docteur.

DÉMARCATION (*ligne de*). « Lorsque les Espagnols commençaient à s'établir dans l'Amérique, le pape Alexandre VI divisa les deux nouveaux mondes, l'américain et l'asiatique, en deux parties : tout ce qui était à l'orient des îles Açores devait appartenir au Portugal ; tout ce qui était à l'occident fut donné à l'Espagne. On traça une ligne sur le globe, qui marqua les limites de ces droits réciproques, et qu'on appela *la ligne de marcation.* Le voyage de Magellan dérangea la ligne du pape. Les îles Mariannes, les Philippines, les Moluques se trouvaient à l'orient des découvertes portugaises ; il fallut donc tracer une autre ligne, qu'on appela *de démarcation.* » (Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. 49.)

DEMI-LUNE. On doit aux Hollandais l'invention de cet ouvrage de fortification que Vauban a beaucoup perfectionné.

DÉMON. La première idée des

démons est venue des livres saints; elle s'est ensuite répandue en Chaldée, d'où elle s'est communiquée aux Perses, aux Égyptiens et aux Grecs. On appelait génie le Dieu de la nature, c'est-à-dire celui qui produit tout. Ce mot est dérivé du verbe *geno*, dont se sert quelquefois Lucrèce, par exemple, liv. Ier, vers 130, pour *gigno*, j'engendre, parceque le principe qu'il désigne veille à la création, ou bien parcequ'une fois *créés* il nous prend sous sa protection; car les anciens croyaient que chaque homme avait son génie particulier pour le protéger et surveiller ses actions. Aussi Apulée le nomme *censor singularis, præfectus, speculator domesticus, inseparabilis testis, malorum improbator, bonorum probator;* de là cette phrase, tromper son génie, c'est-à-dire être en contradiction avec le vœu de la nature. Les anciens admettaient encore deux autres génies, l'un qui nous porte au bien, l'autre qui nous pousse au mal; d'autres génies, appelés mânes, étaient supposés accompagner l'homme au tombeau.

Souvent on honorait le génie sous la forme d'un serpent, quelquefois sous les traits d'un jeune homme; on lui prêtait encore les rides de la vieillesse. A l'anniversaire de la naissance, on offrait au génie tutélaire de l'encens, du vin, des parfums, etc. On ne pensait pas que le sang des victimes pût être agréable à l'auteur de la vie; quelquefois cependant on immolait un porc au génie comme pour l'inviter au repas de famille. Les Grecs appelaient démon le génie du bien; on lui faisait une libation à la fin du repas. Sous les noms de pénates, de dieux lares, les démons veillaient aux soins du ménage. Virgile nous représente Énée offrant des sacrifices aux différents génies.

. . . Frondenti tempora ramo
Implicat, et geniumque loci, primamque deorum
Tellurem, nymphasque et adhuc ignota precatur
Flumina.

(Virg., *Æneid.*, lib. VII, vers. 136.)

DENDERAH (zodiaque de). *Voyez* zodiaque.

DENDROMÈTRE. On connaît deux instruments de ce nom: le premier, imaginé par M. Gleditsch, qui le nomme aussi *phytochiromètre*, lui servait à observer le mouvement extérieur par lequel les tiges des plantes s'écartaient de la perpendiculaire en se portant vers l'horizon, et se redressaient ensuite pour reprendre leur première direction.

Le second instrument, inventé par MM. Duncombe et Whittels, fait connaître, à la seule inspection, la hauteur et le diamètre d'un arbre et de ses branches, ce qu'il doit fournir de bois.

M. Georges Winkler a aussi inventé un nouvel instrument du même genre. (*Voyez* le *Journal de littérature étrangère*, tom. XI, p. 160; *Amusements philologiques*, deuxième édition, pag. 407.)

DENIER. Les Romains se sont servis pendant long-temps de monnaie d'airain, qu'ils appelaient *as* au lieu d'*æs* (airain), ou *libra*, ou *pondo*, parceque cette monnaie pesait une livre. Ce fut l'an de Rome 485 que l'on commença à battre de la monnaie d'argent. La première qui parut fut le *denier*, qui était marqué de la lettre X, parcequ'il valait dix as.

Ce denier fut nommé consulaire, à la différence de celui qu'on frap-

pa sous les empereurs, et qui fut surnommé impérial.

M. de Tillemont remarque que le *denarius* suffisait par jour pour entretenir convenablement une personne, et il présume que le denier romain équivalait à la pièce de douze sous de notre monnaie; mais cette évaluation est contestée. M. Rollin, après plusieurs autres, évalue le denier romain à dix sous, monnaie de France; Nieuport le porte à seize.

Le denier consulaire portait pour empreinte, d'un côté, une tête ailée de Rome, et de l'autre, un chariot à deux ou à quatre chevaux. Dans la suite on mit sur le revers Castor et Pollux, et quelquefois une Victoire sur un char à deux ou à quatre chevaux.

Le nom de denier a été donné à notre monnaie à l'imitation des Romains, qui, comme nous l'avons vu, l'avaient donné à quelques unes de leurs pièces.

En France, sous les rois de la première race, il y avait des deniers d'argent fin qui pesaient environ vingt et un grains; sous la seconde, ils furent plus pesants: les moindres étaient du poids de vingt-huit grains, et on en fit qui allaient à trente-deux. Sous Hugues-Capet et quelques uns de ses successeurs, les deniers ne pesèrent plus que vingt-trois à vingt-quatre grains. Vers la fin du règne de Philippe Ier, on commença à y mettre du cuivre. Sous saint Louis, ils étaient de billon, et ne contenaient que six grains et demi d'argent. Depuis, le titre s'en est toujours altéré, au point que, sous Henri III, ils étaient de cuivre pur. Le denier n'est maintenant qu'une monnaie de compte, qui fait la douzième partie d'un sou tournois. *Voyez* MONNAIE.

DENIER-A-DIEU. Cette pièce de monnaie, que celui qui achète ou loue donne au vendeur ou propriétaire pour preuve de l'engagement qu'il a contracté avec lui, a été ainsi appelée parceque autrefois on ne donnait qu'un denier dans cette occasion, et que cette pièce était destinée à faire quelque aumône, supposé qu'elle demeurât au vendeur ou propriétaire.

Peut-être aussi est-ce parcequ'on la donne en disant adieu, ou en se séparant lorsque le marché est conclu. Le peuple dit: *dernier adieu*. Cette expression est ancienne dans la langue. On lit dans les poésies de Charles d'Orléans, père de Louis XII:

> Qui du marché le denier à Dieu prend,
> Il n'y peut plus mettre rabat ni crue.

DENIER DE SAINT PIERRE. Sous le pontificat de Léon IV, Éthelwolf étant à Rome, rendit son royaume tributaire envers le saint siége d'un schelling par famille pour une année: c'est ce tribut qu'on appelait *le denier de saint Pierre*, et qui se paya dans toute l'Angleterre jusqu'au règne de Henri VIII. Ce subside, qu'un roi ne pouvait exiger de ses sujets sans injustice, et que Rome aurait peut-être fait sagement de ne pas accepter, fit beaucoup de tort au catholicisme, et cessa d'être payé lorsque Henri VIII se déclara chef de l'église anglicane.

DENTELLE. Ce fut sous Colbert que le point d'Alençon acquit la célébrité qu'on lui a vu prendre insensiblement en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suède et en Russie. On fabriquait aupa-

ravant en France ces espèces de dentelles grossières, dont on voit encore quelques restes, et qui servaient à orner les aubes des prêtres, les rochets des évêques, et les jupes des femmes de qualité.

« Les Anglais sont parvenus, dit Peuchet, à imiter, quoique très imparfaitement, la dentelle de Bruxelles. Ils l'ont appelée *point d'Angleterre;* il est fabriqué au fuseau, dans le goût de la dentelle de Bruxelles pour le dessin; mais le cordon ou la bordure des fleurs n'a point de solidité. Ces fleurs se détachent très promptement du fond qui n'est pas plus solide. Les fabricants anglais, pour favoriser les premiers essais de leurs manufactures, achetèrent beaucoup de dentelles de Bruxelles, qu'ils vendaient à toute l'Europe sous le nom de point d'Angleterre. Combien de personnes, encore aujourd'hui, croient porter du point de fabrique anglaise, qui cependant n'est autre chose qu'une dentelle de Bruxelles !

Depuis que ces dentelles de fil, nommées point d'Angleterre, ont été imitées et surpassées en Flandre, en Picardie et en Champagne, on n'en tire plus de Londres pour la France. »

DENTS DE NARWHAL. Le narwhal est armé de deux *dents incisives,* qui sortent horizontalement de sa mâchoire supérieure, et s'alongent en longs cônes, rayés de sillons en spire. On les nomme *cornes* de *licornes* fort mal à propos, puisque la licorne, quoique souvent représentée dans les armoiries, est un animal fabuleux. Ces dents sont d'une dureté supérieure à celle de l'ivoire.

DENTS ARTIFICIELLES. Les anciens ne paraissent pas avoir connu ce moyen de réparer la perte des dents, dont la privation ou l'irrégularité ôte à la physionomie l'expression et le charme.

Guillemeau, un des premiers, parle de l'implantation, qui se fait en retirant à un individu une dent pour la transposer sur un autre; mais ce moyen aussi cruel qu'immoral, a été abandonné; il a été remplacé avantageusement par l'ivoire, les dents d'hippopotame, ou des dents sèches. Enfin M. Duchâteau, apothicaire à Saint-Germain-en-Laye, fit faire, pour son usage, un râtelier en terre de porcelaine de Sèvres; il le présenta à l'académie de chirurgie en 1776. M. Dubois-Foucou est parvenu, à l'aide seule de l'expérience, à fabriquer des dents dont l'émail prend la teinte appropriée aux personnes, tant à cause de leur tempérament que des autres dents qu'elles conservent; il a publié, en 1808, un ouvrage dans lequel il fait connaître son procédé. Il serait difficile de porter plus loin que ne l'a fait M. Catalan fils, l'art de réparer les écarts de la nature et les stigmates que le temps imprime sur les individus.

DENYS D'HALICARNASSE. M. l'abbé Angelo Mai, qui, depuis l'an 1814, n'a cessé d'enrichir la littérature classique par ses belles découvertes, a fait imprimer, en 1816, une partie inédite du grand ouvrage historique que Denys d'Halicarnasse avait mis au jour sous le titre d'*Antiquités romaines.* M. Mai l'a tirée de deux manuscrits de la bibliothèque ambrosienne, que personne avant l'éditeur n'avait eu la curiosité

d'examiner. On y trouve des harangues entières, des descriptions soignées, de longues observations morales, des faits isolés, des phrases recherchées ou remarquables, puisées dans le texte grec, copiées très souvent sans liaison, ou réunies quelquefois par d'autres phrases qui rappellent en peu de mots les faits principaux de l'histoire. Les plus anciens, compris dans ces *excerpta,* appartiennent à l'an de Rome 315; le dernier à l'an 486. Les conquêtes de Véies et de Falérie, la prise de Rome par les Gaulois, les exploits de Camille, le dévouement de Curtius, les guerres de la république dans la grande Grèce et dans la Campanie, celles des Samnites; enfin, les démêlés des Romains avec Pyrrhus, sont les sujets que l'on y voit traités. Cette découverte n'a pas enrichi l'histoire romaine de nouveaux faits; mais elle donne quelques détails inconnus et un certain nombre de notions accessoires. (*Journal des Savants,* juin, 1817.)

DESCARTES (René), né à la Haye en Touraine, l'an 1596, et mort à Stockholm en 1650, est justement célèbre par la révolution qu'il opéra dans les sciences. Il imagina et proposa cette méthode si connue, qui depuis a épargné tant d'écarts et de pas inutiles dans l'étude des vérités philosophiques. Il soumit à l'examen toutes les connaissances qu'il avait acquises, établit son doute méthodique, et n'admit d'autre règle d'assentiment que l'évidence; mais il fut égaré par son génie, auquel il se livra avec trop de confiance. Son système manque par la simplicité. Il supposa un plein universel qui n'admettait aucun vide, et au travers duquel les corps s'avançaient en déplaçant les divers fluides de densités différentes qui remplissaient tout l'espace. L'hypothèse de ces tourbillons entassés les uns sur les autres, tomba devant le système aussi simple que lumineux de Newton; mais, malgré ses erreurs, Descartes est un des plus grands philosophes de ces derniers siècles.

DÉSINFECTION DE L'AIR. C'est au célèbre Guyton de Morveau que nous sommes redevables de l'usage des fumigations acides pour la désinfection de l'air. Cette découverte, qui date de 1773, assure à son auteur des droits incontestables à la reconnaissance des contemporains et de la postérité. *Voy.* AIR.

Samuel Sutton inventa, en 1740, une méthode de désinfecter les vaisseaux par des tuyaux de communication avec le feu des cuisines. Cette méthode a été depuis perfectionnée en France et en Angleterre.

DESSIN. On ne peut rien dire de certain sur l'époque où cet art fut inventé; on peut assurer seulement qu'il est de la plus haute antiquité. L'ombre que produit sur une surface qui lui est opposée tout corps placé entre cette surface et la lumière dont il est frappé a pu fournir la première idée du dessin; on essaya ensuite de représenter les objets sans le secours de leur ombre; peu à peu on accoutuma la main à se laisser guider par l'œil, et à suivre les proportions que la vue lui dictait. Le charbon et la craie donnèrent aux premiers hommes les moyens de dessiner sur le bois, sur la pierre. Le dessin ne consistait alors que

dans la circonscription du contour des objets.

C'est à l'amour d'une jeune fille, nommée Dibutade, que l'on attribue le premier essai que la Grèce ait vu de l'art de dessiner.

. . . . L'Amour
Aux traits de l'ombre appliqua la peinture,
Et de sa flamme anima les pinceaux.
(LÉONARD, *les Saisons*, ch. III.)

Un de nos poëtes s'est plu à décrire cette prétendue origine donnée à la peinture.

. . . .
Eh quoi! pendant huit jours, disait la tendre amante,
Je languirai sans voir cette tête charmante!
O mon cher Polémon, n'est-il point de secrets
Qui puissent à mes yeux en conserver les traits!
Hélas! il n'en est point; ce n'est que dans mon âme
Que vont rester empreints ces objets de ma flamme.
Pour te voir, il faudra descendre dans mon cœur.
Ah! que j'irai souvent y chercher mon vainqueur.
Mais, que vois-je! c'est toi! c'est Polémon lui-même!
Sur la blancheur du mur l'ombre a peint ce que j'aime!
Je pourrai voir au moins l'ombre de mon amant:
Loin de lui, c'est beaucoup. D'un charbon à l'instant,
Suivant tous les contours de cette ombre volage,
Elle attache à la pierre une si chère image.
Peintres, ce fut ainsi que votre art vit le jour:
Heureux fruit du hasard que sut cueillir l'amour.

Le père de cette jeune fille, potier de terre à Sicyone, ville du Péloponèse, ayant considéré l'ouvrage de sa fille, imagina d'appliquer de l'argile sur ces traits, en observant les contours tels qu'il les voyait dessinés. Il fit par ce moyen un profil de terre, qu'il mit cuire dans son fourneau. Tel fut encore, suivant l'ancienne tradition, l'origine des figures en relief dans la Grèce. Il est vrai de dire cependant que le dessin et les arts qui y ont rapport n'ont commencé à y faire des progrès suivis que depuis l'arrivée de Cécrops ou de Cadmus, princes sortis de l'Égypte et de la Phénicie, pays où les arts qui concernent le dessin étaient connus de temps immémorial.

On peut se faire une idée du degré de perfection auquel ce genre de dessin fut porté, en jetant les yeux sur quelques vases étrusques extrêmement anciens. Les figures sont simplement contournées ou esquissées, c'est-à-dire qu'elles sont comme les figures dessinées doivent être. Ces dessins nous offrent, non seulement les contours des figures, mais ils rendent aussi la circonscription des parties, le jet et les plis des draperies, ainsi que les autres détails, le tout par des lignes et des traits sans lumières et sans ombres. Ce sont des dessins rendus avec des couleurs; pratique qui n'est pas inconnue à nos dessinateurs modernes. Sur la plupart des vases, les figures sont peintes d'une seule couleur, ou, pour mieux dire, la couleur des figures est épargnée sur le fond même du vase, sur la couleur naturelle de la terre cuite la plus fine. Le dessin de la plupart de ces vases est tel, que les figures pourraient occuper une place avantageuse dans une composition de Raphaël. A en juger par le dessin, on est obligé d'attribuer la plupart de ces morceaux à des artistes grecs. Winckelmann, dans son *Histoire de l'art d'après les monuments*, présente les vases étrusques comme des monuments propres à nous faire connaître le degré de perfection auquel les Grecs avaient porté l'art du dessin; nos porcelaines les plus fines supporteraient à peine, dit-il, la comparaison avec ces vases, pour la légèreté et la richesse des dessins.

Ardicès, natif de Corinthe, qui

florissait en Grèce avant la guerre de Perse, fut, dit-on, le premier qui inventa le dessin, ou la manière de profiler et de contre-tirer avec le crayon et le simple trait, sans mélange de couleurs; ce qui n'était à la vérité qu'un ouvrage fort imparfait.

Les Grecs avaient établi des espèces d'académies de dessin dans la plupart de leurs villes, où les enfants de condition libre qui avaient des dispositions pour la peinture, la sculpture et les autres arts, étaient élevés avec soin. Ces sortes d'académies, au rapport de Pline, étaient conduites par les plus habiles maîtres.

Quoique les arts de la Grèce n'aient passé à Rome que fort tard, et n'y aient été exercés d'abord que par des Grecs, on ne peut douter qu'il n'y ait eu dans la suite des écoles ou académies pour les élèves qui se destinaient à la peinture et aux autres arts qui sont fondés sur le dessin.

Il y a à Paris une école gratuite de dessin, établie par lettres patentes du 20 octobre 1767. *Voyez* PEINTURE.

DEUIL. L'usage de témoigner la douleur qu'on éprouve de la perte de ses proches par des marques extérieures a eu lieu, dit Goguet (*Origine des lois, des arts*, etc., tome I, page 327), dès les temps les plus reculés. Au sujet de la mort de Sara, l'Écriture observe qu'Abraham s'acquitta des devoirs du deuil; et, ailleurs, elle dit que Juda, ayant perdu sa femme, laissa passer le temps du deuil avant que de se montrer en public. Mais on ignore combien durait alors le deuil chez les Orientaux et la manière dont on le portait. Il est certain qu'on changeait d'habits, et qu'il y en avait alors d'affectés pour les veuves. C'est un fait dont l'histoire de Thamar ne permet pas de douter.

Les Juifs étaient dans l'usage de se raser dans le deuil et de déchirer leurs vêtements; mais chez eux, le grand-prêtre ne portait jamais le deuil.

Dans les grands deuils, les Égyptiens laissaient croître leurs cheveux et coupaient leur barbe; hors de là, ils portaient les cheveux courts et la barbe longue. Les Assyriens et les Perses se rasaient dans le deuil comme les Égyptiens.

Dans l'antiquité, les femmes portaient le deuil en habits noirs, et cela chez les Romains comme chez les Grecs. Cette mode existait déjà du temps d'Homère, qui nous apprend que Thétis, plongée dans la tristesse par la mort de Patrocle, prit le plus noir de ses vêtements. Mais, sous les empereurs romains, cet usage éprouva un changement total, et les femmes portèrent le deuil en habits blancs. Ainsi, quand Plutarque nous parle en général des habits blancs pour le deuil sans fixer l'époque, il n'est question que de l'usage de son temps. Hérodien fait mention du deuil en habits blancs dans sa relation des funérailles de l'empereur Septime-Sévère. Il nous raconte que l'image de cet empereur, faite en cire, était entourée, d'un côté, d'une troupe de femmes vêtues de blanc, et de l'autre, du corps de tous les sénateurs habillés de noir, car chez les Romains les hommes s'habillaient constamment de noir dans le deuil.

L'usage des rois de France, de porter le deuil en violet, n'est pas fort ancien, puisque Charles VII et Louis XI prirent le noir à la mort de leurs pères, ainsi que nous l'apprenons de Monstrellet, dont nous allons rapporter les paroles : « Charles VII, entendue la mort de son père, prestement et par l'advis de son conseil, fut *vestu de noir.* » Et en parlant de la mort du même Charles VII, il rapporte qu'on lui fit un service solennel, « auquel furent, faisant le deuil, *vestus de noir* le Dauphin en chef, et après luy le duc Philippes de Bourgongnes. »

Si nous en croyons Le Laboureur, les reines de France portaient anciennement le deuil en blanc, et cet usage ne fut changé que par la reine Anne de Bretagne. « Cette princesse, dit cet auteur (*De l'origine des armes*, p. 138, Lyon, 1658), ayant ressenti un deuil extraordinaire de la mort de son cher seigneur et mari Charles VIII, le pleura d'une façon nouvelle et extraordinaire ; car elle quitta les atours et ornements blancs des reines veufves ses devancières, à raison de quoi on les appelait *reynes blanches*, pour prendre les crespes, mantes et escharpes noires, qu'elle estima plus propres pour signifier au dehors l'extrême tristesse qui la serrait au dedans. »

DEVISE. La devise est une sorte de métaphore qui représente un objet par un autre avec lequel il a de la ressemblance. La devise est composée de figures et de paroles. « La figure seule, dit le père Bouhours, ne fait qu'un symbole ou un hiéroglyphe, et les paroles seules ne font qu'un dicton, ou tout au plus qu'une sentence. » Il faut donc une figure et des paroles pour faire une vraie devise. On a donné à la figure le nom de *corps* et aux paroles celui d'*âme*, « parceque, ajoute l'auteur cité, comme le corps et l'âme, joints ensemble, font un composé naturel, certaines figures et certaines paroles, étant unies, font une devise. »

« Au reste, le mot *devise* est fort ancien dans la langue française; il y a peu d'auteurs, qui aient écrit depuis 600 ans, où on ne le trouve pris en divers sens. Geoffroi de Ville-Hardouin, qui écrivait sous le règne de Philippe-Auguste, dans le douzième siècle, donne le nom de *devise* au testament ou dernière disposition que font les personnes pour être exécuté après leur mort. Dans un vieux Ovide manuscrit, traduit sous le règne du roi Jean, *devise* se prend pour volonté : *Lors fera Diex à sa devise* (lors fera Dieu à sa volonté). Les bornes et les limites des champs se nommaient aussi *devises*. Ce mot apparemment vient du verbe latin *dividere*, qui signifie *diviser, distinguer*, et semble exprimer assez bien les deux usages des signes, dont le propre est de représenter et en même temps de distinguer. »

Dictionnaire de Moreri, au mot DEVISE.

L'usage des devises ou des symboles est d'une ancienneté au-dessus de laquelle on ne trouve presque rien, dans les histoires profanes, qui ne soit fabuleux. La tragédie d'Eschyle, qui a pour titre *les sept Preux devant Thèbes*, et celle d'Euripide, qui est intitulée *les Phéniciens*, en sont une

preuve évidente. Dans la description que ces deux poëtes font des principaux capitaines que Polynice avait engagés dans sa querelle, et qui le suivirent au siége de Thèbes, ils leur donnent, comme à lui, des boucliers chargés de figures symboliques. L'époque a environ 3050 ans. Le premier que nomme Eschyle est Tydée; il portait dans son bouclier l'image de la nuit : le fond était noir, semé d'étoiles d'or, au milieu paraissait la lune; le même Tydée, selon Euripide, avait sur son écu la dépouille d'un lion. Capanée est le second; Eschyle lui donne un Promethée, la torche à la main, avec ces mots : *je réduirai* la ville *en cendres*. Dans Euripide, c'est un géant qui porte sur ses épaules et secoue la masse de la terre; Polynice porte sur son bouclier la déesse Justice, qui le conduit, et ces mots : *je te rétablirai*.

La devise de François I[er] était une salamandre dans le feu, avec ces mots : *nutrio et extinguo* (je nourris et je détruis). Celle de Charles IX était une colonne avec ces mots : *pietate et justitiâ* (par la piété et la justice). Celle de Henri IV était un Hercule qui dompte les monstres, avec ces paroles : *invia virtuti nulla est via* (la valeur se fraie partout une voie).

Les orateurs et les poëtes de l'antiquité ont presque autant de devises qu'ils ont de métaphores, à prendre la devise dans son essence; cependant il faut avouer que la devise exacte est une invention des derniers temps, et que sa naissance ne précède guère le temps de Paul Jove, qui en a donné les premières règles. Comme ce fut dans l'expédition que firent les Français en Italie, sous Charles VIII, que l'on commença à mettre les devises en usage, et que c'est une invention militaire, c'est particulièrement dans les entreprises guerrières qu'on s'en sert. Le père Menestrier dit que c'est avec le cardinal Mazarin, qui aimait les devises, que cet art passa en France, où il fut cultivé depuis.

DIABLERIES. Toutes les illusions de sortiléges, fantômes et magies qu'on a vus en France, n'ont commencé à y être en vogue que sous les règnes de Charles VII et de Louis XII. Les représentations des mystères, les moralités et les farces, et surtout les diableries, étaient les seuls spectacles qu'on vît alors sur le théâtre. Dès l'an 1507, il parut un volume, in-*folio*, de *diableries;* il avait pour auteur Éloy d'Arménal, maître des enfants de chœur de Béthune.

Les acteurs de ces sortes depièces paraissaient sur la scène vêtus de peaux noires et d'habillements affreux. On distinguait deux sortes de diableries, les petites et les grandes. Les petites diableries étaient représentées seulement par deux acteurs ou deux diables; les grandes par quatre, d'où est venu le proverbe *faire le diable à quatre,* parceque ces quatre diables réunis faisaient un vacarme effrayant; ils poussaient des hurlements, jetaient des feux par la bouche, tenaient de grands bâtons noirs, d'où partaient de la fumée et des flammes; des masques horribles leur couvraient le visage, et, dans l'agitation de leurs corps, ils jetaient feu et flammes de toutes parts. On prenait un plaisir

singulier à ces spectacles, qui se donnaient même souvent chez les particuliers et dans les hôtels.

Les pauvres et le peuple, à qui il n'était pas toujours permis d'assister à ces représentations, voulurent les imiter. Ne trouvant pas dans leurs chaumières un lieu assez vaste, ils prirent le parti de s'assembler en pleine campagne, dans les bois et dans les clos, et firent de ces singulières récréations des solennités qu'ils nommèrent *sabbats*.

Cette multitude apportait avec elle des balais. De là on nommait, dans le Valois, ceux qui se rendaient à ces sabbats, des *chevaucheurs de ramons ;* de là aussi a-t-on dit proverbialement, d'un homme connu par ses débauches, qu'*il a rôti le balai*. En effet, l'abus suivit bientôt, et ces diableries ouvrirent peu à peu le chemin à des infamies et à des prostitutions horribles.

Le désordre augmenta tellement dans la suite, qu'on y travaillait à des poisons. La pharmacie, encore au berceau, n'avait pas rendu publiques les drogues qu'on employait à ces recettes, et on n'eut pas de peine à persuader que ces compositions venaient du diable.

Le secret était l'âme de ces assemblées, dont les séances commençaient à la nuit et finissaient au chant du coq. L'été, on se rendait dans les bois, et l'hiver dans les fermes écartées. Les chambres destinées au sabbat d'hiver étaient éclairées par une seule lampe, qui ne dissipait qu'une partie des ténèbres. Cette lampe était placée dans un coin de la cheminée. Le diable président était élevé au milieu de cette cheminée sur un tréteau de deux ou trois pieds; sa gauche était éclairée par la lampe; l'homme ou la femme, dépositaire des poudres ou des graisses, était à sa droite. Il ouvrait la séance par un discours, ensuite il distribuait ses poudres. Bodin écrit qu'on y baptisait souvent des crapauds qu'on donnait comme des préservatifs. Quelquefois le président imprimait un signe à ceux qui voulaient s'initier, et appliquait sur le récipiendaire une graisse qui faisait naître à la partie du corps qu'elle touchait une espèce de rogne insensible qui pénétrait fort avant.

On terminait la cérémonie par un repas dans lequel on mangeait du pain noir, et ce repas était suivi de danses lascives et de débauches monstrueuses.

DIABLES CARTÉSIENS ou *de Descartes*. On appelle ainsi de petits plongeons de verre, qui, étant renfermés dans un vase plein d'eau, descendent au fond, remontent, et font tels mouvements qu'on veut. Ces petits plongeons sont de deux sortes : les uns sont des masses solides de verre, auxquelles on attache en haut une petite boule pleine d'air, qui a comme une petite queue ouverte, ce qui rend le total moins pesant qu'un égal volume d'eau, mais de manière que la différence est fort petite; les autres sont creux en dedans, et percés en quelque endroit d'un petit trou. Ces plongeons étant enfermés dans un vase plein d'eau, dont le goulot soit étroit, si l'on presse avec le doigt la superficie de l'eau au goulot, l'air contenu dans le plongeon ou dans la boule est condensé, le plongeon devient plus pesant

que l'eau, et descend; si on retire le doigt, l'air se dilate, le plongeon devient plus léger, et remonte.

DIADÈME. Le diadème était dans les premiers temps un bandeau royal, tissu de fil de laine ou de soie; il était la marque de la royauté, parceque les rois s'en ceignaient le front pour laisser la couronne aux dieux. Il était ordinairement blanc et tout simple; quelquefois il était chargé d'or, de perles et de pierreries. Le diadème est beaucoup plus ancien que la couronne. Pline prétend que Bacchus en fut le premier inventeur. Les buveurs s'en servaient d'abord pour se garantir des fumées du vin en se serrant la tête, et depuis on en fit un ornement royal. Alexandre se para du diadème de Darius, et ses successeurs imitèrent son exemple.

Aurélien, au rapport de Jornandès, fut le premier empereur romain qui orna sa tête d'un diadème. Constantin ne manqua pas de s'en décorer, ainsi que tous les empereurs qui vinrent après lui. On remarque aussi cet attribut sur les médailles des impératrices, et la bande qui termine par le bas toutes les couronnes est une espèce de diadème.

DIALECTIQUE. L'art de raisonner avec justesse. Zénon d'Élée a découvert le premier la suite naturelle des principes et des conclusions qu'on observe en raisonnant, et il en a fait un art en forme de dialogue, qui, pour cette raison, a été nommé *dialectique*. Aristote est de tous les philosophes celui qui a le plus perfectionné la dialectique.

DIAMANT. Il n'est point question, dit Goguet, de cette pierre précieuse dans les écrits des plus anciens auteurs de l'antiquité. Il faut descendre jusqu'aux derniers siècles avant l'ère chrétienne pour trouver quelque écrivain qui en fasse mention. Pline, qui paraît avoir fait d'assez grandes recherches sur les pierreries, avoue que le diamant a été long-temps inconnu. Il a dû l'être en effet. Bien des siècles se seront écoulés avant qu'on ait connu le prix de cette pierre, et plus encore avant qu'on ait su la mettre en valeur.

La taille du diamant ne doit son origine qu'à un coup du hasard. Louis de Berquen, natif de Bruges, est le premier qui l'ait mise en pratique, vers l'an 1450. C'était un jeune homme qui alors sortait à peine des classes, et qui, né d'une famille noble, n'était nullement initié dans le travail de la pierrerie. Il avait éprouvé que deux diamants s'entamaient si on les frottait un peu fortement l'un contre l'autre. Il prit deux diamants, les monta sur du ciment, les égrisa l'un contre l'autre, et ramassa soigneusement la poudre qui en provint. Ensuite, à l'aide de certaines roues de fer qu'il inventa, il parvint, par le moyen de cette poudre, à polir parfaitement les diamants, et à les tailler de la manière qu'il jugeait à propos.

Les anciens tiraient, dans les premiers temps, leurs diamants d'Éthiopie; par la suite on en tira des Indes, de l'Arabie, de Chypre et de la Macédoine. Ce qui paraît le plus étonnant, c'est que, selon quelques auteurs, on trouvait des diamants dans la Sarmatie européenne, chez les Agathyrses, peu-

ples qui habitaient au-dessus des Palus-Méotides.

A l'exception des Indes, on ne tire plus aujourd'hui de diamants d'aucun des pays ci-dessus nommés; et encore dans les Indes ne connaissons-nous à présent que les royaumes de Golconde, de Visapour et de Bengale où il y en ait des mines. Celles qu'on exploite aujourd'hui ne sont connues que depuis quelques siècles. Tavernier dit que celle de Bengale est regardée comme la plus ancienne, sans fixer le temps où elle a été découverte. La mine de Visapour n'est connue que depuis environ 350 ans. Pour celle de Golconde, du temps de Tavernier on ne lui donnait pas plus de 100 ans d'ancienneté.

On attribue au hasard la découverte de cette mine, la plus riche que l'on connaisse. Un berger, conduisant son troupeau dans un lieu écarté, aperçut une pierre qui jetait de l'éclat; il la ramassa, et la vendit pour un peu de riz à quelqu'un qui n'en connaissait pas mieux la valeur. Elle passa ainsi dans différentes mains, et tomba enfin dans celle d'un marchand connaisseur, qui en tira un grand profit. Cette découverte fit du bruit, et chacun s'empressa de fouiller dans l'endroit où le diamant avait été ramassé. Le lieu où se trouvent ces mines est le plus sec et le plus stérile du royaume. On cherche les diamants dans les veines des rochers, et il y a plus de 30,000 ouvriers occupés à ce travail. Le roi se réserve tous les diamants au-dessus de dix carats, ce qui n'empêche pas qu'on ne le trompe souvent. Les mineurs les avalent pour n'être pas découverts, et trouvent moyen de les vendre aux Européens, après les avoir retirés de leurs déjections; ce qui ne se fait pas sans exposer leur vie.

Les Portugais ayant découvert des mines de diamant au Brésil, en 1728, ces pierres précieuses ont commencé à devenir plus communes en Europe. On ne voyait anciennement, et encore en très petite quantité, des diamants qu'aux reines, aux princesses, et aux femmes de la plus haute condition. Agnès Sorel, maîtresse de Charles VII, fut, dit-on, la première qui fit servir les diamants à orner ses cheveux.

Un des plus beaux diamants connus est celui du Grand-Mogol, estimé 11,723,278 francs. Tavernier, qui l'a vu et pesé en 1653, dit qu'il a la forme d'un œuf coupé par le milieu; il pesait brut 793 $\frac{5}{8}$ carats; taillé, il ne pèse plus que 279 $\frac{9}{6}$ carats. On cite aussi deux diamants appartenants à la France, dont l'un, *le Sancy*, n'a coûté que 600,000 francs, mais vaut beaucoup plus; l'autre, *le Régent*, vaut cinq millions; enfin, celui que l'impératrice de Russie, la célèbre Catherine, a payé 2,250,000 francs comptant, et 100,000 francs de rente viagère. Ce dernier diamant passe pour avoir formé un des deux yeux de la fameuse statue de Scheringam, dans le temple de Brama. Un grenadier français, amoureux des beaux yeux de la statue, s'introduisit dans l'enceinte sacrée, et réussit à en voler un, qui passa par plusieurs mains avant d'arriver à l'impératrice.

Après la mort malheureuse de Henri III, Henri IV se trouvant dans la plus grande détresse, ce

fut Nicolas de Harlay de Sancy, son ambassadeur auprès des cantons Suisses, qui le secourut le plus efficacement, en mettant en gage chez les juifs de Metz le superbe diamant connu depuis sous le nom de *Sancy*. Ce diamant, trouvé sur le champ de bataille, à côté du cadavre du duc de Bourgogne, tué à la bataille de Granson et Morat, en 1476, avait été vendu, par le soldat qui l'avait ramassé, à un curé, qui le lui avait payé un écu. Des mains du duc de Florence, il était passé au roi de Portugal, dom Antoine, qui, réfugié en France, l'avait livré à Sancy pour une somme de 40,000 francs d'abord, puis de 30,000 en sus. Sancy, ce véritable ami de Henri IV, envoya son valet-de-chambre chercher le diamant à Paris, où il l'avait laissé, en recommandant bien de prendre garde qu'il ne fût volé, au retour, par quelques uns des brigands qui infestaient les routes. «Ils m'arracheront plutôt la vie que le diamant,» répondit le fidèle serviteur, en faisant entendre qu'il l'avalerait, quelle qu'en fût la grosseur. Ce qu'avait craint Sancy, arriva. Son valet de chambre fut arrêté, pillé et massacré. L'ambassadeur, ne le voyant pas revenir, se douta de l'évènement, et ayant découvert, après les plus grandes perquisitions, qu'un homme, tel qu'il le désignait, avait été trouvé assassiné dans la forêt de Dôle, et que des paysans l'avaient enterré, il se transporte sur les lieux, fait exhumer le cadavre, reconnaît son domestique, le fait ouvrir, et retrouve le diamant, dont il fait le noble usage auquel il l'avait destiné. On ignore quel est aujourd'hui le possesseur de ce trésor. Le diamant *le Régent*, qui, pendant la révolution, fut mis en gage, et qui fut retiré sous le gouvernement consulaire, est le plus beau diamant que l'on connaisse. Voici son histoire, extraite des *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Un employé aux mines de diamant, dans le Mogol, en prit un d'une grosseur prodigieuse, qu'il vint à bout de cacher en se l'introduisant dans le fondement. Il arriva en Europe avec le vol précieux qu'il avait fait. Il le fit voir à plusieurs princes de différentes cours, qui tous l'admirèrent, mais qui le trouvèrent en même temps au-dessus de leurs facultés pécuniaires. Le régent de France fut lui-même effrayé du prix, lorsque Law, à qui le propriétaire l'avait présenté, le fit voir à son tour à son altesse royale. Law, étayé par le duc de Saint-Simon, insista auprès du régent. Le régent opposait la fâcheuse situation des finances. Mais ce qui encourageait le directeur-général Law, c'était l'impossibilité où se trouvait le propriétaire du diamant de le vendre sa valeur; c'est ce qu'il lui représenta pour le déterminer à en baisser le prix, et ce qu'il représenta au duc régent pour le déterminer à faire une offre. On se rapprocha : on offrit deux millions et les rognures qui sortiraient de la taille. Les conditions furent enfin acceptées, et ce diamant qui, après la taille, pesait encore plus de cinq cents grains, fut acquis à la France. Il fut appelé *le Régent*.

On nous permettra de joindre ici la liste d'autres diamants précieux, telle que nous la trouvons dans les *Amusements philologiques*, édition de 1824.

Le diamant du rajah de Matun, dans les Indes orientales ; il pèse 367 carats ; il est de la plus belle eau. C'est le plus gros diamant connu. Un gouverneur de Batavia en a offert 150,000 dollars ou piastres, deux bricks armés, avec une quantité considérable de munitions ; mais il n'a pu l'obtenir.

Le diamant du Grand-Mogol, dont on a parlé plus haut.

Les deux diamants du roi de Perse, l'un taillé en rose, nommé *Nouri dounya*, la lumière du monde, et l'autre taillé en brillant, *Deryây nour*, océan de lumière. Ils sont d'une grosseur extraordinaire.

Le diamant du grand-duc de Toscane. Il est net, de belle forme, mais son eau tire un peu sur la couleur citron. Il pèse 139 ½ carats. On l'estimait 2,608,135 livres.

Le diamant du roi de Portugal. Il a été trouvé en 1800 dans le ruisseau de l'Abaïté, au sud-ouest de Téjuco. Il pèse, suivant M. Mave, 95 ¾ carats ; sa forme est octoèdre.

La collection de diamants du roi de Portugal est la plus belle qui existe ; on l'estime 72,000,000 fr.

On parle encore d'un superbe diamant, appartenant à la compagnie anglaise des Indes, et qui a été reçu à Londres il y a deux ou trois ans ; il se nomme *le Nossuck*, et a été pris dans les bagages du peishwa des Marattes. Son poids est de 358 grains ou 89 ½ carats. Sa forme est triangulaire ; il est de la plus belle eau.

On prétend qu'un minéralogiste de Vienne possédait dernièrement deux pierres précieuses uniques dans leur genre : l'une est un saphir pesant 302 carats, et estimé à la douane 940,000 florins ; l'autre est une *aqua marina* du poids de 490 carats ; elle a été estimée à la douane 360,000 florins. Ces deux pierres, auparavant brutes, ont fait, dit-on, partie des joyaux de la couronne de France ; elles furent échangées contre un cabinet d'histoire naturelle des plus rares.

Le diamant, dont le vif éclat et plusieurs autres propriétés ont fixé l'attention des minéralogistes et séduit les femmes, est devenu ensuite un sujet de recherches pour les chimistes. On a cru long-temps le diamant inaltérable ; mais les travaux de Kenckel et les expériences du savant baron d'Holbach en 1694, répétées sous les yeux du grand-duc de Toscane en 1695, prouvèrent d'abord que le diamant perd de son poids. L'empereur François Ier fit mettre pour 6,000 florins de rubis et de diamants dans des creusets, qui furent exposés pendant vingt-quatre heures à un feu ardent : les rubis furent trouvés intacts, les diamants avaient complètement disparu. MM. Beaumé, Macquer, d'Arcet, Fourcroy, Tennant et Guyton de Morveau nous ont fait connaître la nature du diamant, et l'on sait aujourd'hui qu'il est du *carbone pur*, et qu'il a, comme le charbon, la propriété de convertir le fer en acier. M. Patin le considère comme la matière même de la *lumière*, devenue concrète, de même qu'il regarde le charbon comme le *feu fixé*.

Celui qui, parmi les modernes, trouva le premier l'art de graver sur le diamant fut un nommé Claude Briagues.

DIAPHANOMÈTRE, du grec διαφαίνω (je luis, je brille à travers), et de μέτρον (mesure). Instrument inventé par le célèbre de

Saussure pour comparer les degrés de transparence de l'air aux différentes hauteurs.

DIFFERENTIEL (CALCUL). C'est la manière de calculer les quantités infiniment petites, ou moindres que toute grandeur assignable. L'invention de ce calcul est attribuée à Leibnitz.

DINDON. Bouche, historien de Provence, veut que nous soyons redevables du dindon au roi René, mort en 1480. D'autres écrivains assurent que le dindon fut introduit, sous François I[er], par l'amiral Chabot. La Bruyère-Champier parle de cette acquisition comme d'une chose récente, et Beckmann réfute ceux qui la croient plus ancienne en France que le seizième siècle : il prouve que, de l'état sauvage dans les forêts de l'Amérique cet animal passa à la domesticité en Europe. C'est aux jésuites, dit-on, qu'on en doit l'importation. Si l'on en croit Hurtaut (*Dictionnaire historique de la ville de Paris*, t. IV, p. 417), ce ne fut que vers le règne de Charles IX que les dindons parurent en France. On dit, ajoute cet auteur, qu'aux noces de ce prince on servit le premier dindon, ce que l'on admira comme une chose fort extraordinaire. Ils furent introduits en Angleterre en 1525, la quinzième année du règne de Henri VIII; ils furent bientôt répandus dans tout le royaume, et multipliés au point qu'en 1585 ils fournissaient déjà un plat dans les festins à la campagne.

DINER. *Voyez* REPAS.

DINERS DU VAUDEVILLE, depuis *Réunions du Caveau moderne*, et ensuite *Soupers de Momus* (an V). MM. Piis, Barré, Desfontaines, Radet, Ségur, Bourgueil, Deschamps, et quelques autres poëtes, fondateurs du théâtre appelé *le Vaudeville*, se réunissaient une fois par mois. Des sujets de chansons, sous la désignation de *mots donnés*, étaient distribués par le sort à chacun des convives, et de jolis couplets, tissus sur ce canevas léger, étaient le tribut exigé pour la réunion suivante. Tel fut l'objet d'une institution qui rappelle le bon temps de la gaieté française : c'est ainsi que Piron, Panard, Gallet et Collé fondèrent au cabaret (1) une académie bachique qui, dans ses écarts même, n'était pas étrangère au bon goût. Laujon, poëte agréable, qui, à l'exemple de Saint-Évremont, conserva jusqu'à l'âge le plus avancé une douce philosophie, une spirituelle hilarité, présida long-temps les réunions des chansonniers dont nous parlons. A la mort de cet académicien, M. Désaugiers fut mis en possession du sceptre, ou plutôt du thyrse auquel les joyeux convives se soumettaient. Mais si la discorde se glisse souvent parmi les sages, à plus forte raison devait-elle, tôt ou tard, désunir des hommes qui ne recevaient de loi que de la folie. Vers 1814, des discussions s'élevèrent, dit-on, sous les voûtes du *Caveau moderne*, qui jusqu'alors n'avaient retenti que des accents d'une franche gaieté; nos épicuriens, qu'on avait vus traverser la révolution en chantant, se séparèrent aux approches de la paix. Quelques mem-

(1) Il n'y avait point alors de cafés; la meilleure société se réunissait au cabaret; mais les cabarets n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. (*Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, tome V, page 32.)

bres de l'ancienne société essayèrent bientôt d'en former une nouvelle sous le titre de *Soupers de Momus*; mais maintenant que nous sommes habitués à d'autres repas, les soupers sont parfois indigestes : peut-être s'en aperçut-on aux productions des transfuges du *Caveau*. Quoi qu'il en soit, leurs réunions ont cessé, ou si elles ont encore lieu, rien n'en révèle le but au public. On doit regretter ces assemblées où, sous l'empire de Bacchus et de la Folie, on ne laissait pas de consulter les Grâces, et de se livrer à une critique utile.

DIOCÈSE. Ce mot, grec d'origine, signifiait, chez les Grecs et chez les Romains, une certaine étendue de pays, soumise à la juridiction d'un même juge.

Constantin divisa l'empire en quatorze grands diocèses, dont chacun contenait plusieurs provinces. Chaque province avait un proconsul qui demeurait dans la capitale ou métropole, et chaque diocèse était gouverné par un vicaire de l'empire, qui résidait dans la principale ville de son département.

Le gouvernement ecclésiastique fut réglé sur le modèle du gouvernement civil, et le pape Denys le divisa en diocèses vers l'an 266.

DIONYSIAQUES. La découverte de ce poëme de Nonnus est due à Jean Sambucus, l'un des savants les plus laborieux du seizième siècle, mort en 1584, et qui, pendant ses longs voyages, avec une fortune bornée, ne fit pas moins pour les lettres, dit M. de Thou (*Éloges des savants*, par Teissier, III), que les princes dont on vante le plus la générosité.

DIORAMA. Ce spectacle d'un nouveau genre, inventé et établi par deux peintres distingués, MM. Bouton et Daguerre, présente à la vue du spectateur, placé au centre d'une salle en forme de rotonde, l'image des grands phénomènes de la nature, de l'ensemble d'une ville, d'un site pittoresque, de l'intérieur d'un édifice gothique. Au moyen de divers artifices, et par les effets de la perspective et du clair obscur, traités par une main habile, l'illusion est complète. La salle est mobile sur sa charpente, comme un moulin à vent, de sorte qu'au lieu que ce soient les tableaux qui se déroulent successivement aux yeux des spectateurs, ce sont ceux-ci qui se sentent transportés d'un tableau à l'autre. L'ouverture a eu lieu à Paris, le 11 juillet 1822, par l'exposition du tableau de *l'intérieur de la cathédrale de Cantorbery*, peint par Bouton, et de *la vallée de Sarnen*, par M. Daguerre. Depuis, les deux peintres ont offert à nos yeux : *le port de Brest*, par Daguerre; *l'intérieur de l'église de Chartres; l'intérieur de la chapelle d'Holy-Rood; le Port-Sainte-Marie; l'intérieur de la chapelle de Roslyn; la ville de Rouen; une vue de brouillard et de neige; les environs de Paris.*

DISCIPLINE. Dupin observe que, parmi toutes les austérités que pratiquaient les anciens moines et solitaires, il n'est point parlé de discipline; il ne paraît pas même qu'elle ait été en usage dans l'antiquité, excepté pour punir les moines qui avaient péché. On croit communément que c'est saint Dominique l'encuirassé et Pierre Damien, qui ont introduit les premiers l'usage de la discipline. Mais, comme l'a remarqué

D. Mabillon, Gui, abbé de Pomposie ou de Pompose, et d'autres encore, le pratiquaient avant eux. Cet usage s'établit dans le onzième siècle, pour racheter les pénitences que les canons imposaient aux péchés; et on les rachetait, non seulement pour soi, mais pour les autres.

«En 1584, est-il dit dans les *Essais historiques sur Paris*, on vit le roi Henri III, le chancelier, les courtisans et les ministres, marchant deux à deux dans les rues de Paris, couverts d'un grand sac de toile depuis le haut de la tête jusqu'aux pieds, ceints d'une grosse corde, et tenant chacun une discipline à la main pour se flageller les épaules.»

DISCIPLINE MILITAIRE. Le règne de Sésostris est l'époque de la gloire militaire des Égyptiens. Ce prince, qui ne se proposa rien moins que la conquête du monde entier, entretint toujours sur pied une milice nombreuse, partagée en deux corps. Les soldats n'avaient point de paie, et il leur était défendu d'exercer aucun art mécanique; mais l'état avait pourvu abondamment à leur entretien. On avait assigné à chaque soldat douze arures de terre, exemptes de toutes sortes de charges et d'impositions. Ils les affermaient à des laboureurs qui les faisaient valoir, et qui leur en rendaient une certaine redevance. Le soldat qui avait abandonné son rang ou qui désobéissait à ses généraux était noté d'infamie; il pouvait cependant s'en relever, en réparant sa faute par quelque action d'éclat.

L'art de diviser une armée en différents corps, et de les faire manœuvrer un jour d'action, a été inconnu aux Asiatiques jusqu'au règne de Cyaxare. Hérodote assure que ce prince fut le premier qui imagina de séparer les piquiers, les cavaliers et les archers les uns d'avec les autres; car auparavant, dit cet historien, tous ces différents corps marchaient confusément et pêle-mêle dans les armées. Cyaxare régnait environ 630 ans avant Jésus-Christ. La discipline militaire n'a donc été introduite dans les armées des Asiatiques que depuis cette époque. Il faut excepter cependant les Hébreux de cette proposition générale. Dès le temps de Moïse ils étaient divisés en tribus qui formaient chacune une troupe séparée, ayant son étendard particulier. Aussi voyons-nous, dans le second livre des Rois, chap. 18, vers. 1, 2 et 4, que l'armée de David était distribuée en différents corps de cent hommes et de mille hommes; qu'elle formait trois divisions principales, commandées chacune par un officier général qui avait sous lui des tribuns et des centeniers.

Mnesthée, qui commandait les Athéniens devant Troie, passait, chez les Grecs, pour avoir le premier imaginé l'art de former les troupes en bataillons et en escadrons. Par rapport à la levée des troupes, on sait qu'à Lacédémone tous les citoyens étaient obligés de porter les armes depuis trente ans jusqu'à soixante. Il en était de même à Athènes, où les jeunes gens se faisaient inscrire dans un registre public à l'âge de dix-huit ans, et s'engageaient à servir la république jusqu'à l'âge de soixante ans. Les autres états de la Grèce observaient à cet égard

la même discipline que Sparte et Athènes. Chez tous ces peuples, les déserteurs étaient punis de mort, et l'on notait d'infamie ceux qui, dans la mêlée, avaient abandonné leurs boucliers.

Dans les premiers temps de la Grèce, les soldats n'avaient point de paie; ils servaient à leurs frais et dépens; le seul dédommagement qu'ils pussent espérer était leur part au butin, car alors il n'était pas permis de piller pour son propre compte.

Chez les Romains, les soldats, au commencement de la république, ne recevaient point de paye; chacun servait à ses dépens. Ce ne fut que plus de 350 ans après la fondation de Rome, que le sénat, à l'occasion du siége de Veïes, qui dura dix ans, ordonna que la république paierait aux soldats une somme réglée. Les Romains, dans les armées, usaient d'une grande sévérité pour le maintien du bon ordre et de la police. Elle ne s'exerçait pas seulement sur le simple soldat, elle s'étendait encore sur les officiers les plus élevés en dignité.

Sous la première race de nos rois, malgré les guerres civiles qui autorisèrent l'extrême licence du soldat, la discipline fut très sévère.

Sous la seconde, on trouve un plus grand détail des châtiments. Comme Charlemagne perfectionna l'art militaire, en prenant pour modèle la milice romaine, il fit exactement observer la discipline. La descente des Normands, qui désolèrent la France sous Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, en causa le relâchement.

Sous la troisième race, du temps de Philippe-Auguste, ceux qui possédaient des fiefs étaient obligés au service, sous peine du crime de lèse-majesté et de félonie. La prise du roi Jean, en 1356, mit le royaume dans un état déplorable. Il n'y eut plus de discipline parmi les troupes. Charles V, secondé du fameux Bertrand du Guesclin, la rétablit; mais elle se relâcha encore sous Charles VI; Charles VII essaya de la faire revivre, et en 1444 il profita, dans cette vue, d'une trêve avec les Anglais.

Il se fit, dans la composition des armées, des changements sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII. François Ier institua les légions; mais cet établissement ne dura pas long-temps. Ce fut sous ce monarque que l'infanterie augmenta de beaucoup et commença à devenir la principale force des armées françaises. Ce ne fut que sous Henri IV que la France commença à voir des armées braves et bien disciplinées. Depuis sa mort tragique jusqu'au temps où Louis XIV commença à régner par lui-même, on peut dire que la discipline fut mal observée; mais les règlements de ce monarque et de son successeur pour faire observer le bon ordre, tant dans les garnisons qu'en route et en campagne, ont laissé peu à ajouter à ceux qui se sont occupés depuis de l'art de gouverner et de conduire les troupes.

DISCRÉDIT. Perte ou diminution du crédit qu'une chose avait auparavant. Ce mot ne s'est guère introduit dans le commerce que depuis 1719, que divers arrêts du conseil l'ont employé pour exprimer la perte qu'on faisait sur les

actions de la compagnie des Indes et sur les billets de banque, et le peu de confiance que le public avait en ces effets.

DISQUE. *Voyez* PALET.

DISSECTION. *Voyez* ANATOMIE, CIRCULATION. Dans les temps modernes, Vesale, célèbre médecin flamand, contemporain de Charles-Quint, est le premier qui ait disséqué des corps humains.

Le premier démonstrateur des dissections anatomiques et des opérations chirurgicales établies par Louis XIV dans le Jardin des Plantes, fut un habile chirurgien nommé Pierre Dionis.

DISTILLATION. Ce mot n'avait pas, chez les anciens, une valeur analogue à celle qu'on lui a assignée depuis quelques siècles. Ils confondaient sous ce nom générique, la filtration, les fluxions, la sublimation, et autres opérations qui ont reçu de nos jours des dénominations différentes, et qui exigent des appareils particuliers. (Jérôme Rubée, *De distillatione*.)

Les Romains, sous les rois et du temps de la république, ne paraissent pas avoir connu l'eau-de-vie. Pline, qui écrivait dans le premier siècle de l'ère chrétienne, ne la connaissait pas. Il nous a laissé un très bon livre sur la vigne et le vin, et il ne parle point de l'eau-de-vie, quoiqu'il considère le vin sous tous ses rapports. Galien, qui vivait un siècle après lui, ne parle de la distillation que dans le sens que nous venons de rapporter.

Tout porte à croire, ajoute M. Chaptal (*Chimie appliquée à l'agriculture*, tom. II, p. 236), que l'art de la distillation a pris naissance chez les Arabes, qui de tous temps se sont occupés d'extraire l'arôme des plantes, et qui ont successivement porté leurs procédés en Italie, en Espagne, et dans le midi de la France; il paraît même que c'est dans leurs écrits que l'on trouve pour la première fois le mot *alambic*, qui dérive de leur propre langue, et qu'ils le connaissaient avant le dixième siècle, etc.

Rhasès et Albucase ont décrit des procédés particuliers pour extraire les principes aromatiques des plantes: il paraît qu'on en recevait généralement les vapeurs dans des chapiteaux qu'on rafraîchissait avec des linges mouillés. Mais dans la suite, Jérôme Rubée, Jean-Baptiste Porta, Jean Rodolphe Glauber, malgré les améliorations qu'ils avaient successivement apportées, tant dans les procédés que dans les appareils, n'avaient pas fait faire de grands pas à l'art de la distillation. Ce ne fut donc que dans les premières années de ce siècle que cet art a été établi sur de nouveaux principes, et qu'il a laissé loin derrière lui tout ce qui était connu et pratiqué auparavant. Les appareils de M. Argand ont été remplacés par ceux d'Édouard Adam, dont le procédé ingénieux permet d'obtenir à volonté, et par une seule opération, tous les degrés de *spirituosité* alcoolique. Mais les appareils construits par Édouard Adam étaient immenses et très coûteux; on chercha à en réduire les dimensions et à les mettre à la portée du plus grand nombre.

Isaac Bérard produisit, peu de temps après, un appareil plus simple que celui d'Édouard Adam, et qui parut renfermer de si grands

avantages qu'il fut généralement adopté. Les bornes que nous nous sommes prescrites ne nous permettent pas de donner plus d'étendue à cet article, mais nous renverrons les curieux à l'ouvrage que nous avons cité et aux deux volumes qu'a publiés M. Lenormand sur la distillation. C'est un traité complet sur cette importante matière.

DITHYRAMBE. C'était, chez les Grecs, une sorte de poésie consacrée à Bacchus dont il est plus facile d'assigner le caractère que de trouver la véritable origine. Clément d'Alexandrie et le scoliaste de Pindare attribuent l'invention du dithyrambe à Lasus ou Lassus d'Hermione. Si l'on en croit Hérodote, ce fut le fameux Arion de Méthymne qui en donna les premières leçons à Corinthe. Quoi qu'il en soit des premiers auteurs de ce genre de poésie, il y a beaucoup d'apparence qu'il doit son origine à ces assemblées rustiques de buveurs, chez qui le vin seul échauffant le génie, développait cet enthousiasme et cette fureur qui faisaient pour ainsi dire l'âme du dithyrambe.

Jodelle, qui vivait sous le règne de Henri II, ayant donné sa tragédie de *Cléopâtre* qui fut extrêmement applaudie, les poëtes ses contemporains, pour le féliciter, imaginèrent une cérémonie singulière: ce fut de mener en pompe un bouc couronné de lierre chez le poëte et de le complimenter en corps. Comme ils se piquaient tous d'imiter les Grecs, « la fête, dit M. de Fontenelle dans son *Histoire du théâtre français*, fut accompagnée de vers; et comme elle regardait Bacchus, le dieu du théâtre, pouvait-on faire d'autres sortes de vers que des dithyrambes? Il n'y avait pas d'apparence; cela aurait été contre toutes les règles. La plupart des poëtes du temps firent donc des dithyrambes. Je rapporterai, ajoute le même auteur, quelques morceaux de celui de Baïf, parcequ'il est assez curieux et tout-à-fait à la grecque:

Au dieu Bacchus, patron de cette fête,
Bacchique brigade,
Qu'en gaie gambade
Le lierre on secoue
Qui nous ceint la tête;
Qu'on joue,
Qu'on trépigne,
Qu'on fasse maint tour
Alentour
Du bouc qui nous guigne.
Se voyant environné
De notre essaim couronné
Du lierre ami des vineuses carolles:
Yach, évoë, yach, ïa, ha, etc.

Cet *yach*, *évoë*, *yach*, etc., est le refrain de tous les couplets. »

« Quel jargon, poursuit M. de Fontenelle!.. Cependant il faut rendre justice à Baïf; ce jargon, ces mots forcés, ce galimatias, tout cela, selon l'idée des anciens, est fort dithyrambique. » Cette plaisanterie est placée, ajoutent les auteurs de l'*Encyclopédie*, car les anciens dithyrambes étaient encore plus obscurs, plus ampoulés, et d'une composition plus extraordinaire que ces vers de Baïf.

Les Italiens vantent comme un chef-d'œuvre en ce genre, celui de François Redi, intitulé, *Bacco in Toscana*.

DIVINATION. L'art de connaître l'avenir par des moyens superstitieux. L'homme, toujours inquiet sur l'avenir, ne se contenta pas de le chercher dans les oracles et dans les prédictions des sibylles; il entreprit de le découvrir de

mille autres manières, et inventa plusieurs sortes de divinations, pour lesquelles même il établit des maximes et des règles, comme si des connaissances aussi frivoles avaient pu se réduire en règles et en maximes.

La divination prit naissance chez les Étrusques, peuples plus mélancoliques que les Grecs; c'est pourquoi l'on appelle l'Étrurie mère de la superstition. (Cicéron, *de Divinat.*)

Les Juifs, qui admettaient neuf espèces de divinations, avaient pris toutes ces superstitions en Égypte, d'où elles s'étaient répandues chez les Grecs qui les avaient transmises aux Romains, chez qui la divination était même autorisée par les lois. Ces deux derniers peuples eurent pour toutes ces sottises le respect le plus religieux, tant qu'ils ne furent point éclairés par la culture des sciences; mais ils s'en désabusèrent peu à peu. Caton, consulté sur ce que pronostiquaient des bottines mangées par des rats, répondit qu'il n'y avait rien de surprenant à cela, mais que c'eût été un prodige inouï si ces bottines avaient mangé les rats. Cicéron ne fut pas plus crédule. La *myomantie*, ou la divination par les rats ou les souris, n'est pas mieux traitée dans ses livres; et il n'épargne pas le ridicule à toutes les autres sortes de divination, sans en excepter les oracles, les augures et les aruspices. Après avoir remarqué que jamais un plus grand intérêt n'avait agité les Romains, que celui qui les divisait dans la querelle de César et de Pompée, il ajoute que jamais aussi on n'avait tant interrogé les dieux. (*Voyez* CHIROMANCIE.)

DIVORCE. Le divorce était autorisé chez les Juifs par la loi de Moïse. Il était également permis chez les Romains, comme il l'avait été à Lacédémone et à Athènes; mais il n'était pas vu avec faveur, et Solon, de même que Lycurgue, y avait attaché une espèce d'infamie, et le premier divorce à Rome, quoique la dissolution du mariage fût autorisée long-temps auparavant, ne date que de l'an 523 après la fondation de la ville. Ce fut Carvilius Ruga qui fournit l'exemple d'un semblable évènement. Il protesta devant les censeurs que, quelque amour qu'il eût pour sa femme, il la quittait sans murmurer, à cause de sa stérilité, préférant l'avantage de la république à sa satisfaction particulière.

Saint Justin nous apprend que, sous Marc Aurèle, une femme répudia hautement son mari; ce qui fait connaître qu'alors le divorce avait lieu parmi les chrétiens.

L'usage du divorce passa de Rome dans les Gaules; il fut encore observé pendant quelque temps depuis l'établissement de la monarchie française: on en trouve plusieurs exemples sous la première et la seconde races de nos rois. Il se pratique encore chez les juifs et chez les protestants de la confession d'Ausbourg.

DIZAIN. Un Lyonnais, nommé Maurice Lève, contemporain de Pibrac, est le premier qui ait fait des dizains; il vivait sous le règne de Henri II. Melin de Saint-Gelais ne fut pas heureux en ce genre de poésie; à peine a-t-il deux ou trois dizains qui soient bons. (*Encyclopédie littéraire.*)

DOCTEUR. Le titre de docteur a été créé peu avant le milieu du

douzième siècle, pour succéder à celui de *maître*, devenu trop commun. On attribue l'établissement des degrés de doctorat, tels que nous les avons aujourd'hui, à Irnérius qui en dressa lui-même le formulaire. La première installation solennelle de docteur, conforme à ce prospectus ou formulaire, se fit à Bologne en la personne de Bulgarus, professeur de droit. L'université de Paris suivit cet usage pour la première fois, vers l'an 1145, en faveur et pour l'installation de Pierre Lombard.

Spelman croit que le mot *docteur* n'a commencé à être un nom de titre et de degré en Angleterre que sous le roi Jean, vers l'an 1207.

Ceux qui se signalaient par leur doctrine recevaient, avec le titre de docteur, une épithète distinguée, pour marquer particulièrement en quoi consistait leur mérite; ainsi Alexandre de Hales est appelé *le docteur irréfragable* et *la fontaine de vie*, comme le rapporte Possevin; Saint Thomas, *le docteur angélique ;* saint Bonaventure, *le docteur séraphique ;* Jean Duns ou Scot, *le docteur subtil;* Raimond Lulle, *le docteur illuminé ;* Roger Bacon, *le docteur admirable ;* Guillaume Ockam, *le docteur singulier ;* Jean Gerson et le cardinal Cusa, *les docteurs chrétiens ;* Denis le Chartreux, *le docteur extatique.* Il en fut de même d'une infinité d'autres, dont les écrivains ecclésiastiques font mention.

DOCTRINE CHRÉTIENNE. Cette congrégation fut instituée par César de Bus, originaire de Côme dans le Milanais, et chanoine de l'église de Cavaillon. Elle tint sa première assemblée à Avignon, le 29 de septembre 1592. Le but de cette nouvelle institution était d'éclairer le peuple par des instructions familières. C'était en quelque façon un ordre de catéchistes. C'est de cette congrégation qu'est sorti Fléchier.

DOGE DE VENISE. C'était le premier magistrat de la république; on l'élisait à vie, et il présidait tous les conseils. C'est en 709 que les Vénitiens, se regardant comme formant une république, eurent leur premier doge, qui ne fut qu'une espèce de tribun du peuple élu par des bourgeois.

Le doge accrut sa puissance avec celle de l'état; il prenait déjà, vers le milieu du dixième siècle, le titre de *duc de Dalmatie, dux Dalmatiæ*, car c'est ce que signifie le mot *doge*. Dans le même temps, Béranger, reconnu empereur en Italie, lui accorda le privilége de battre monnaie. De nos jours, le doge de Venise n'était plus qu'un fantôme de la majesté du prince, dont la république aristocratique avait retenu toute l'autorité, en décorant la charge d'une vaine ombre de dignité souveraine. La monnaie se battait toujours en son nom, mais on ne la frappait point à ses armes, comme on faisait autrefois. S'il était marié, sa femme n'était plus traitée en princesse, le sénat n'ayant voulu en couronner aucune depuis le seizième siècle. Les frères, les enfants du doge ne pouvaient posséder les premières charges de la république, ni obtenir des bénéfices de la cour de Rome. Il ne leur était permis d'aspirer qu'au cardinalat, attendu que cette dignité

ne donne point de juridiction.

DOGE DE GÊNES. Le premier magistrat de la république de Gênes était aussi qualifié du nom de *doge*. Tiré du corps des sénateurs, il gouvernait deux ans, et ne pouvait rentrer dans cette charge qu'après un intervalle de douze.

DOM ou DON. Titre d'honneur qui vient du latin *dominus* (seigneur). Quelques auteurs disent que ce nom est ancien en Espagne, et que le premier à qui les Espagnols le donnèrent fut Pelayo, lorsqu'après avoir été mis en déroute par les Sarrasins, au commencement du huitième siècle, ils se rallièrent sur les Pyrénées, et élurent ce général pour leur roi. Ce titre, réservé autrefois à la haute noblesse d'Espagne, y est devenu presque aussi commun que celui de *monsieur* en France. On dit *don* en Espagne, et *dom* en Portugal.

Onuphrius dit que ce titre fut donné d'abord au pape seul, puis aux évêques et aux abbés ; depuis il a été donné aux simples moines, ce qui a fait dire à un auteur (*Hist. de l'établ. des moines mend.*) : « On a bien de la peine à ne pas regarder le renoncement des moines aux vanités mondaines comme une illusion et même comme une imposture, lorsque l'on fait attention aux titres orgueilleux dont ils se décorent, et surtout à celui de *dom*, titre que les premiers empereurs romains, tout idolâtres qu'ils étaient, trouvèrent trop fastueux, parcequ'il leur paraissait impie d'usurper les titres de la divinité. » On doit cependant observer que ce titre, à force d'avoir été prodigué, avait fini par n'être pas plus honorifique que celui de monsieur, et ne prouvait rien contre l'humilité de celui qui le portait.

On donnait ce titre aux rois de France, sous la seconde race. Il est encore en usage parmi nous dans quelques ordres religieux.

DOME. Ce mot, tiré du grec, signifie une couverture de bâtiment ronde et élevée : c'est ce que les Italiens appellent *copola*, coupole, terme par lequel nous exprimons encore l'intérieur de la partie concave d'un dôme. Le dôme de l'église des Invalides, à Paris, est un chef-d'œuvre, aux yeux des connaisseurs ; celui de Saint-Pierre de Rome en est un autre. Le premier offre un monument de la grandeur de Louis XIV ; le second de celle de Sixte V.

DOMESTICITÉ. Une des coutumes introduites par les Francs dans la Gaule, dit M. Dulaure, dans son *Histoire civile, physique et morale de Paris*, tome I, page 193, deuxième édition, y mit la domesticité en honneur, et contribua à l'avilissement général. Les Romains, pour le service de leur personne, avaient des esclaves. Les Francs, orgueilleux comme le sont tous les barbares, trouvèrent cet usage indigne d'eux. Ils continuèrent, suivant leurs antiques coutumes, à se faire servir par des hommes d'une naissance illustre, par les fils de leurs parents, de leurs leudes ou fidèles ; ils renvoyèrent à l'agriculture et aux travaux mécaniques les esclaves romains ; et les serviles emplois de ces derniers furent remplis par des fils de princes ou de nobles.

De cette coutume barbare est résultée l'espèce d'illustration ac-

cordée en France à des places de domestiques.

Celui qui, chez les Francs, était chargé de la surveillance des chevaux, des écuries et des étables, devint le premier dignitaire de la monarchie française, sous le titre de *comes stabuli*, comte de l'étable, ou connétable.

Le titre de *maréchal* désignait originairement et désigne encore aujourd'hui un homme qui panse et ferre les chevaux. Le nom de ce métier est devenu un titre éminent dans le militaire.

Le *sénéchal* n'était qu'un domestique qui veillait à la sûreté de la maison, qui percevait les redevances du maître, et qui le servait à table : on en fit depuis un grand officier de justice.

Le *grand panetier*, qui, dans l'origine, n'était qu'un boulanger, est devenu un grand officier de la couronne. Il en fut de même du *grand boutillier*, qui surveillait les caves, les tonneaux et les bouteilles; du *grand veneur* et du *grand louvetier*, qui n'étaient que des domestiques chasseurs. Que de familles se sont enorgueillies de compter parmi leurs aïeux des personnes chargées de titres qui rappellent des professions extrêmement roturières et serviles !

Les nobles, depuis la première race jusqu'à nos jours, ont continué d'envoyer leurs enfants dans les maisons des hommes puissants, et se sont crus fort honorés de pouvoir procurer à leurs fils, à leurs filles, des places de domestiques portant livrées, et les titres de *varlets*, *valets*, *servantes*, *filles*, dénominations qui, dans des temps plus polis, ont été changées en celles de *gentilshommes*, de *filles* ou *dames d'honneur*.

Comme il y a compensation en toutes choses, il faut convenir aussi que cet usage est devenu une ressource pour beaucoup de familles, et un moyen honorable dans l'opinion de donner à leurs enfants une éducation dont ils auraient été privés.

DOMINICALES (*lettres*). Ces lettres, qui sont les sept premières de l'alphabet, furent introduites dans le calendrier par les premiers chrétiens, à la place des lettres nundinales du calendrier romain; elles servent à marquer le jour du dimanche tout le long de l'année, et de là vient leur nom : *dominicus dies*, dimanche ou jour du Seigneur.

DOMINIQUE (*La*). Cette île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, fut ainsi nommée par les Espagnols, parcequ'ils la découvrirent un dimanche, en 1493, pendant le 2e voyage de Christophe Colomb.

DOMINO. Le camail que portent pendant l'hiver les prêtres qui vont à l'office s'appelait autrefois un *domino*; il a servi de modèle à l'habit de bal et de mascarade, dont on fait usage aujourd'hui, et qui en a conservé le nom.

DORIEN (*Mode*). Le mode dorien, dit J.-J. Rousseau, était un des plus anciens de la musique des Grecs, et c'était le plus grave ou le plus lent de ceux qu'on a depuis appelés *authentiques*. Le caractère de ce mode était sérieux ou grave, mais d'une gravité tempérée, ce qui le rendait propre pour la guerre et pour les sujets de religion. Platon regarde la majesté du mode dorien comme très propre à con-

server les bonnes mœurs, et c'est pour cela qu'il en permet l'usage dans sa république.

Il s'appelait *dorien*, parceque c'était chez les peuples de ce nom qu'il avait été d'abord en usage. On attribue l'invention de ce mode à Thamyris de Thrace, qui ayant eu le malheur de défier les Muses et d'être vaincu, fut privé par elles de la lyre et des yeux.

DORIQUE (*Ordre*). *Voyez* ARCHITECTURE.

DORURE. Les Grecs et les Romains crurent embellir leurs ouvrages de terre, de bois ou de marbre, en les dorant; bien éloignés en cela de la magnificence des Hébreux qui avaient couvert de lames d'or l'arche d'alliance et la table des pains de proposition. Ils s'avisèrent aussi d'étendre l'or par feuilles très minces, qu'ils appliquaient sur le marbre avec des blancs d'œufs, et sur le bois avec une composition nommée *leucophœum*, faite de terre glutineuse; ce fut de cette dernière manière que fut dorée la statue de Minerve faite par Phidias pour les Platéens, après la bataille de Marathon. Cet art, né dans la Grèce, ne fut reçu à Rome que sous le consulat de P. Cornelius Cethegus et de M. Babius Tamphilus; car en ce temps-là, c'est-à-dire l'an de Rome 571, Acilius Glabrion, duumvir, fit dorer la statue de son père : auparavant on se contentait de donner une couleur rouge aux bustes des ancêtres, que les patriciens conservaient religieusement. Pline marque l'époque du luxe de la dorure, sous la censure de Lucius Mummius. Les particuliers commencèrent alors à donner aux voûtes et aux murailles de leurs chambres un ornement qui, dans de meilleurs temps, était réservé aux seuls lambris du Capitole.

Le secret de peindre à l'huile, trouvé dans les derniers siècles, nous a fourni une manière de dorer inconnue aux anciens; il est même douteux que ceux-ci sussent dorer d'or moulu les figures et autres ouvrages de métal. C'est dans le siècle dernier qu'on a inventé l'art d'appliquer directement le mat et le bruni sur le bois et sur le plâtre, sans aucune espèce de blanc d'apprêt, ce qui est cause, entre autres avantages, que la beauté des profils, la finesse et l'esprit de la sculpture ne sont aucunement altérés, comme ils l'étaient nécessairement auparavant.

DOT. L'origine des dots se perd dans l'antiquité la plus reculée. Chez les Hébreux, les hommes qui se mariaient étaient obligés de constituer une dot aux filles qu'ils épousaient, ou bien à leurs pères. Jacob servit quatorze ans Laban, pour obtenir Rachel et Lia ses filles. Sichem, demandant en mariage Dina, fille de Jacob, promet à ses parents de lui donner tout ce qu'ils demanderont pour elle. David, en se choisissant un gendre, donna la dot que désirait Saül. C'est encore une loi observée chez les Juifs, que le mari doit doter sa femme. Lycurgue, législateur des Lacédémoniens, établit la même loi. Solon, suivant Plutarque, défendit de donner aucune dot aux filles, afin que leurs vertus et leurs charmes pussent compter pour quelque chose dans la recherche que les hommes en feraient.

Chez les Romains, l'usage était

que les hommes reçussent des dots de leurs épouses. César, en parlant de ce qui s'observait de son temps chez les Gaulois, entre mari et femme pour leurs conventions matrimoniales, dit que la femme apportait en dot à son mari une somme d'argent; que le mari de son côté prenait sur ses biens une somme égale à la dot; que les deux sommes étaient mises en commun; que l'on en conservait les profits, et que le tout appartenait au survivant des conjoints.

Lorsque les Francs eurent fait la conquête des Gaules, ils laissèrent aux Gaulois la liberté de vivre suivant leurs anciennes coutumes; pour eux, ils retinrent celles des Germains, dont ils tiraient leur origine : ils étaient donc dans l'usage d'acheter leurs femmes, tant veuves que filles, et le prix appartenait aux parents, et à leur défaut au roi, suivant le *titre* 46 de la loi salique. Les femmes donnaient à leurs maris quelques armes, mais elles ne leur donnaient ni terres ni argent, c'était au contraire les maris qui les dotaient. Tel fut l'usage observé entre les Francs sous la première et la seconde race de nos rois.

DOUANE, de l'italien *dogana*. Nom que l'on donne aux bureaux établis dans le royaume pour percevoir certains droits sur les marchandises. Ce droit fut établi, selon quelques uns, sous le règne de Louis XI, et selon d'autres, sous celui de Charles IX.

DRAGONS. Corps de milice qui combat également à pied et à cheval. « L'opinion la plus vraisemblable, dit Voltaire, sur l'origine du mot *dragon*, est qu'ils portèrent un dragon dans leurs étendards sous le maréchal de Brissac qui institua ce corps dans les guerres du Piémont. »

DRAGONNADE. C'est ainsi qu'on appelle les violences qui furent exercées en 1684, dans les Cévennes, contre les calvinistes.

« L'édit donné par Louis XIV au mois d'octobre 1685, portait, est-il dit dans l'*Esprit de la ligue*, entre autres choses, défense aux protestants de tenir des écoles, et injonction aux pères et mères ainsi qu'aux tuteurs, de faire élever leurs enfants ou pupilles dans la religion catholique. Comme le roi, en envoyant son édit dans les provinces, recommandait aux intendants et aux gouverneurs la plus grande fermeté dans l'exécution, plusieurs se crurent autorisés à employer la violence comme un moyen plus court, plus facile, et peut-être plus efficace que l'instruction. Dans cette idée, ils faisaient accompagner les *missionnaires par des dragons*. Ceux-ci, sous prétexte de chercher les calvinistes pour les mener au catéchisme et à la messe, se répandaient dans les maisons, s'y établissaient comme en pays ennemi, pillaient les meubles, consommaient les provisions, et se portaient souvent aux derniers excès d'indécence et de cruauté, ce qui fit donner à ces sortes de missions le nom de *dragonnades*. D'aussi cruels traitements persuadèrent aux réformés qu'on avait résolu de les exterminer, et cette idée leur fit prendre en foule la fuite hors du royaume. On compte qu'il en sortit plus de deux cent mille. »

DRAME. Poëme composé pour le théâtre et représentant une action soit comique, soit tragique.

L'unité d'action, l'unité de temps, et l'unité de lieu, sont les principales règles du drame, c'est ce qu'on appelle les trois unités.

Qu'en un *lieu*, qu'en un *jour*, un seul *fait* accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.
(BOILEAU, *Art poétique*, ch. III.)

V. TRAGÉDIE, COMÉDIE.

DRAME, dans une acception moderne et moins étendue, se dit d'une espèce particulière de pièces de théâtre, qui n'est ni tragédie, ni comédie, ni tragi-comédie.

Le Préjugé à la mode, représenté la première fois le 3 février 1735, est, je crois, la première pièce de ce genre, quoique son auteur, La Chaussée, l'ait improprement qualifiée du nom de *comédie*.

« L'abbé Desfontaines, dit M. Petitot, *Répert. du théâtre français*, tom. XIII, donna des éloges à La Chaussée relativement à sa pièce intitulée *le Préjugé à la mode ;* mais il le blâma d'appeler comédies des pièces où on ne riait jamais ; il l'engagea à les nommer *drames* ou *romanédies :* le premier titre prévalut dans le public pour ces sortes d'ouvrages, quoique le second expliquât beaucoup mieux leur nature et leur objet. »

Cet hermaphrodite, qui, même avant sa naissance, avait été condamné par le législateur du Parnasse français,

Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs,
N'admet point en ses vers de tragiques douleurs.
(*Art poétique*, ch. III.)

cet hermaphrodite, dis-je, a résisté aux traits réitérés de la satire et aux cris fréquents du bon goût alarmé.

DRAP. C'est dans le seizième siècle seulement, selon l'auteur du discours historique en tête du *Dict. de l'industrie*, Paris, an 9, que les manufactures de drap commencèrent à s'établir.

On attribue généralement à M. Douglas l'honneur d'avoir le premier construit en France des machines à tondre les draps; cependant il est positif que dès l'année 1790, M. Delarches, d'Amiens, avait imaginé une tondeuse pour laquelle la société d'encouragement, à sa fondation, accorda à ce mécanicien une prime de 600 fr. Mais cette mécanique était fort imparfaite, et l'on doit regarder M. Watier comme l'inventeur de la première machine régulière à tondre les draps qui ait été connue en France. Elle fut accueillie par M. Ternaux aîné, dans sa manufacture de Sedan. Ce manufacturier, par des travaux personnels, contribua même à son perfectionnement. M. Ternaux fit, dans la même fabrique et vers l'an 1792, l'application de la première machine à filer la laine importée chez nous ; c'est encore le même fabricant qui se servit, avant aucun de ses confrères, de la machine à lainer les draps, apportée d'Angleterre par M. Douglas. (*Dict. des découvertes de* 1789 *à* 1820, art. PRESSE HYDRAULIQUE.)

DRAPEAU. Tout nous prouve, dit Goguet, qu'on n'aura pas tardé à imaginer les drapeaux et les enseignes militaires pour guider les troupes dans la mêlée et leur faciliter les moyens de se reconnaître et de se rallier. On ne sait point, à la vérité, dans quel siècle ni chez quels peuples on a commencé à employer ces pratiques ; mais elles doivent avoir eu lieu dès une très haute antiquité. On voit que les

Israélites marchaient dans le désert par diverses troupes : chacun, est-il dit, sous les enseignes et sous les drapeaux de sa tribu et de sa compagnie. Il est vraisemblable que Moïse avait pris des Égyptiens l'usage des étendards. L'origine en remontait, chez ces peuples, à des temps fort reculés.

L'enseigne ou le drapeau, chez les Romains, n'était d'abord qu'une botte de foin; on le fit ensuite de drap, d'où vient peut-être, dit d'Ablancourt, le mot de drapeau. Dans les différents royaumes de l'Europe, il est de taffetas attaché à une espèce de lance ou de pique d'environ dix pieds de longueur. *Voyez* ENSEIGNE.

DROIT *français*. Avant la conquête des Gaules, les Gaulois se gouvernaient par un *droit coutumier* dont la connaissance était renfermée dans les colléges des druides. Il ne nous en reste que peu de chose dans César, Strabon et Ammien Marcellin. Après qu'ils eurent été subjugués par César, ils se soumirent au *droit romain*, qui fut observé dans les Gaules pendant près de cinq cents ans. Les Français avaient la loi salique, souvent augmentée et diminuée, sous la première et la seconde race de nos rois. Les capitulaires de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve, succédèrent à la loi salique.

Les ducs et les comtes ayant usurpé, sous la seconde race, les villes et les provinces dont ils avaient le gouvernement, établirent des lois et des coutumes particulières dans l'étendue de leur territoire. Par ce changement, le *droit français* contenu dans la loi salique et les capitulaires fut aboli, et fit place au *droit coutumier*. Ainsi la France fut long-temps partagée entre le *droit romain* ou le *droit écrit* qui régnait dans les provinces méridionales, et le *droit coutumier* que l'on suivait dans les autres provinces.

Louis-le-Grand fonda à Paris, en 1679, une chaire pour le droit français. *Voyez* ÉCOLE DE DROIT.

DRUIDE. Les anciens ont dérivé le nom de *druides* de drys mot grec qui signifie *chêne* ..... Les druides attribuaient de grandes vertus au gui de chêne; ils n'offraient que dans des bois de chênes leurs sacrifices..... Il paraît d'abord naturel d'en conclure que le nom de cet arbre est la racine de celui des druides, c'est le sentiment de Pline et de plusieurs autres écrivains.

Fréret ne peut se résoudre à l'adopter, et donne à ce nom une origine toute différente : voici quelle est sa raison. C'est dans l'île britannique que la religion des druides résidait comme dans son centre : César nous apprend que ceux qui voulaient en acquérir une connaissance plus profonde allaient l'étudier dans cette île. Il s'ensuit qu'on doit chercher dans les langues galloise et irlandaise la vraie manière d'écrire et de prononcer le nom des druides. Les poésies bretonnes du cinquième et du sixième siècle parlent de ces prêtres, dont le nom s'y trouve écrit *derouydden* au pluriel et *derouydd* au singulier; c'est sur cette façon de l'écrire que doit être fondée, selon Fréret, l'étymologie qui nous en apprend la signification primitive. Il soupçonne que le mot *derouydd*

est composé de deux mots celtiques *de* ou *di*, et *rhouydd* ou *rhaydd* participe du verbe irlandais *rhaidhim* ou *rhouiddim*, *parler*, *dire*, *s'entretenir*. Fréret, qui remarque que Diodore de Sicile donne en effet le nom de théologiens aux druides, ajoute que le mot *de* ou *di* est ancien dans la langue celtique. *De* ou *di* est un mot primitif et le même que *da* qui signifie *bonté*, *bienfaisance*, *bon*, *bien*. Il n'est pas surprenant, selon cet écrivain, que l'idée de bienfaisance soit entrée dans la formation du nom de la divinité. Les druides étaient les seuls auxquels il appartînt de parler des dieux. Seuls ministres des sacrifices, seuls interprètes du ciel, ils passaient pour les seuls qui connussent la nature divine.

Les druides, comme on le sait, étaient les prêtres et les philosophes des Germains, des Bretons et des Gaulois. Ils jouissaient de grandes prérogatives, puisqu'ils étaient exempts du service militaire et ne contribuaient point aux charges de l'état. Leurs lois n'étaient point écrites, bien qu'ils connussent les caractères grecs, comme le rapporte César; mais ils les conservaient par la tradition · elles étaient mises en vers, afin que la mémoire les retînt plus facilement. Les druides faisaient leur demeure au milieu des forêts: ils exerçaient la médecine; le dépôt des lois leur était confié et leurs jugements étaient sans appel en matière civile comme en matière criminelle. Ils étaient chargés de l'éducation de la jeunesse gauloise, qui accourait en très grand nombre dans les bois où ils tenaient leurs écoles et leurs assemblées. Ils décidaient de la paix ou de la guerre, de l'avantage de livrer ou de refuser la bataille, et Strabon assure qu'ils avaient eu quelquefois le crédit d'arrêter des armées qui couraient au combat, de les faire convenir d'un armistice et de leur donner la paix.

« Les érudits, dit Anquetil dans son Histoire de France (1), ont trouvé que les druides avaient une hiérarchie dans laquelle on distinguait particulièrement les *druides* proprement dits, les *eubages* et les *bardes;* c'est-à-dire, les prêtres, les devins et les poëtes. Ils ont reconnu encore une police, une subordination graduée, un enseignement entre eux et des écoles pour l'enseignement des peuples. Chartres, Autun, Marseille et Toulouse, étaient les principaux de leurs colléges. Ces mêmes érudits font venir les druides d'Angleterre, mais sans pouvoir marquer l'époque et l'occasion de cette mission. »

C'était dans le pays chartrain que se trouvait le grand collége des druides gaulois. Là, toutes les années, ils tenaient les états ou grands jours et décidaient les affaires importantes. C'est là encore qu'avec le plus pompeux appareil ils cueillaient le gui de chêne qu'ils distribuaient pour étrennes au commencement de l'année. Ces assemblées terminées, les druides se retiraient dans leurs forêts, où ils se livraient à la contemplation et à la prière.

La religion des druides s'est conservée long-temps dans les

(1) Édition de 1826, imprimée par F. Didot, in 8°, tom. I, pag. 5, à Paris, chez Janet et Cotelle.

Gaules aussi bien que dans la Grande-Bretagne; elle passa même en Italie, comme il paraît par la défense que l'empereur Auguste fit aux Romains d'en célébrer les mystères; et l'exercice en fut continué dans les Gaules, jusqu'au temps où Tibère, craignant qu'il ne devînt une occasion de révolte, fit massacrer les druides et raser tous leurs bois.

Il y avait aussi un collége de *druidesses* que les Gaulois appelaient *senes;* elles étaient au nombre de neuf et gardaient une perpétuelle virginité: elles se mêlaient de prophétiser, et l'opinion vulgaire leur attribuait le don de prédire l'avenir et de pénétrer dans les secrets de la nature.

DUC. Du latin *dux* (chef d'armée, celui qui conduit, qui commande les troupes). Le *duc,* dit Estienne Pasquier dans ses *Recherches sur la France*, liv. II, chap. VII, qui se prenait premièrement (chez les Romains) pour chef de guerre, commença lors (c'est-à-dire lorsque le nom d'empereur, qui, dans l'origine, signifiait général d'armée, commença lui-même à marquer le pouvoir souverain) d'être pris pour un gouverneur: et depuis, par succès de temps, pour nom de principauté.»

Du temps de l'empereur Probe, en 276, les généraux des divers corps de troupes étaient désignés sous le nom de *ducs, duces.* C'est l'origine des ducs qui furent quelque temps après gouverneurs des provinces. Ces titres et les fonctions qui y étaient attachées n'étaient d'abord que des commissions; il paraît même que le titre de duc fut, sous les enfants de Constantin, l'apanage des proconsuls ou préteurs.

L'invasion des barbares ne changea rien à ces titres. Au sixième siècle, les ducs étaient chargés du gouvernement des provinces et les comtes de celui des villes. La coutume s'établit dès lors peu à peu en France, d'appeler ducs ceux qui gouvernaient plusieurs diocèses, et comtes ceux qui n'en gouvernaient qu'un seul sous les ducs.

La succession héréditaire des duchés est manifeste dès le huitième siècle, dans la personne d'Eudes, duc d'Aquitaine; mais ce n'est que sous les derniers rois de la seconde race qu'elle se réalisa par usurpation. Vers le commencement du dixième siècle, les ducs et les comtes convertirent en principautés les lieux et les villes où ils commandaient auparavant par commission, et dès lors ils ajoutèrent à leur nom celui de leurs duchés ou de leurs comtés.

Les duchés furent héréditaires en France jusqu'en 1566, que Charles IX ordonna qu'ils seraient réversibles à la couronne au défaut de mâles. Jusqu'au temps de ce prince, les créations de duchés ne s'étaient faites qu'en faveur des princes du sang.

Les premières lettres-patentes d'érection en *duché-pairie* furent données en faveur de Jean, comte de Bretagne, en 1297, pour remplacer la pairie de Champagne, réunie à la couronne par le mariage de Philippe-le-Bel avec Jeanne de Navarre, en 1284. Ce n'est que sous Charles IX que l'on a commencé à ériger par brevet les terres de quelques particuliers en duchés-pairies. Le plus ancien et par

conséquent le premier duché-pairie de cette sorte, est celui d'Usez, érigé en 1572.

Le premier prélat français qui ait eu le titre de duc, est Robert de Courtenai, qui monta sur le siége de Reims en 1299.

DUCAT. Cette monnaie doit son origine à Longinus, gouverneur d'Italie, qui se révolta contre Justin le Jeune, empereur; se fit duc de Ravenne, et, pour marquer son indépendance, se nomma *exarque*, c'est-à-dire *sans seigneur*. Il fit frapper à son empreinte et en son nom des monnaies d'or très pur et à 24 carats, qui de sa qualité de *duc* furent nommés *ducats*.

DUCTILIMÈTRE. Instrument ou espèce de marteau inventé en 1822, par M. Regnier, pour estimer et comparer la ductilité des différents métaux. (Voyez les *Annales des Mines*, tom. VII, pag. 13.)

Cet instrument vient d'être établi (en 1823) à Paris, pour l'usage des douanes de France, afin de connaître et de choisir les plombs les plus doux, propres au plombage des colis (*Amusements philologiques*, 2e édit., pag. 408).

DUEL. Cet usage de vider par un combat singulier les querelles particulières était inconnu aux anciens, et si les histoires grecques et romaines fournissent quelques exemples de combats singuliers, ils avaient toujours pour motif le service de la patrie. Cette coutume barbare, venue de la Scandinavie, partie de l'Europe qui comprenait le Danemarck, la Suède et la Norwège, passa en Allemagne, en France, et se répandit enfin dans l'Europe entière, où les duels furent quelquefois autorisés par les princes et approuvés par l'église.

Louis VII fut le premier roi de France qui commença à restreindre l'usage des duels. Saint Louis suivit cet exemple; mais ses bonnes intentions demeurèrent sans effet, tant la coutume du duel était invétérée! Philippe-le-Bel fut plus heureux : les duels en matière civile furent pour toujours abolis sous son règne.

Les défenses contre le duel furent renouvelées par Henri IV, par Louis XIII; mais toutes ces lois multipliées n'eurent guère d'effet jusqu'au temps de Louis XIV, qui défendit les duels encore plus rigoureusement que n'avaient fait ses prédécesseurs, et tint la main à l'exécution des règlements, comme on le voit par ses édits de 1643 et de 1651, par l'ordonnance de 1670, etc. Malgré les lois sévères rendues contre le duel, un faux point d'honneur en a perpétué l'usage.

E.

EAU. Lavoisier est un des premiers qui par leurs expériences ont démontré que l'eau n'est point un être simple; il est parvenu à faire connaître les principes qui la composent et les rapports qu'ils ont entre eux. Dès 1776, Macquer et Sigaud-Lafond observèrent qu'il se déposait de l'eau sur les parois des vases au-dessous desquels on faisait brûler le gaz hydrogène. Au commencement de l'année 1781,

Priestley ayant fait détoner un mélange de gaz hydrogène et de gaz oxygène dans un vaisseau de verre, observa aussi qu'après la détonation l'intérieur du vase était humide; mais aucun d'eux n'en conclut que l'eau était composée d'hydrogène et d'oxygène. Ce fut Cavendish qui, dans l'été de la même année 1781, ayant répété l'expérience de Priestley avec un très grand soin, et s'étant procuré ainsi plusieurs grammes d'eau, osa le premier en tirer cette conséquence. Cependant il était nécessaire, pour convaincre les esprits, de brûler de grandes quantités de gaz hydrogène, de mesurer les proportions de gaz hydrogène et de gaz oxygène qui se combinaient, et de prouver que leur poids était absolument le même que celui de l'eau formée : c'est ce qu'essaya Lavoisier en 1783, et ce qu'il exécuta avec Meunier en 1785, au moyen des gazomètres dans un grand ballon de verre. Parmi les chimistes qui répétèrent l'expérience de Lavoisier, on doit surtout citer M. Lefebvre-Gineau, professeur au collège de France, Fourcroy, MM. Vauquelin et Séguin : ceux-ci obtinrent jusqu'à cinq hectogrammes d'eau parfaitement pure. Aujourd'hui la composition de l'eau est si bien connue, que l'on détermine ainsi le rapport de ses éléments : gaz hydrogène 11 décigr. 71, oxygène 88 décigr. 29; un centième ou un demi-centième de gaz azote, que les gaz qui entrent dans la composition de l'eau renferment, qui n'échappe pas même à l'analyse. (*Extrait de la Chimie de M. Thénard.*)

M. Berthollet, si connu par les heureuses applications qu'il a faites de la chimie aux usages domestiques, a donné le moyen de conserver long-temps de l'eau dans des tonneaux sans qu'elle se gâte. Il recommande de charbonner l'intérieur de ces tonneaux, ce qui préserve l'eau de cette odeur de croupi qu'elle prend ordinairement en dissolvant le principe extractif du bois; on parvient ainsi à conserver l'eau dans les voyages de long cours sur mer.

Il resterait à faire connaître ici l'origine des eaux minérales, ce qui entraînerait trop loin; qu'il nous suffise d'indiquer une découverte dont s'est enrichie la science, et dont l'humanité recueille le fruit. Les sources thermales, connues antérieurement à Pline, prêtaient déjà du temps de cet écrivain leur secours à la médecine. Leurs propriétés provenant du sol qu'elles traversent, il faudrait les faire venir à grands frais de pays souvent très éloignés, ou les prendre sur les lieux, si la chimie n'était parvenue à imiter la nature dans cette circonstance. Bergman, en 1778, et Kirwan en 1799, publièrent des dissertations générales sur l'analyse des eaux minérales. L'essai que M. Bouillon-Lagrange mit au jour en 1810, les travaux de MM. Vauquelin, Fourcroy, Deyeux, et de plusieurs autres chimistes, ne permettent plus de douter des avantages que l'on peut retirer des eaux minérales factices, dans les maladies où ces eaux naturelles procuraient quelque soulagement.

EAU DE LA MER RENDUE POTABLE. L'eau marine, comme l'on sait, n'est pas en elle-même propre à la boisson de l'homme; mais on a depuis long-temps observé que les vapeurs qui s'élèvent de la mer

sont douces, et on a pu en conclure qu'il suffisait de les réunir et de les condenser pour en retirer une liqueur potable et propre aux usages domestiques. Ce phénomène était connu du temps de Pline, qui dit littéralement, *expansa circà navim vellera madescunt accepto halitu maris, quibus dulcis humor exprimitur. Hist. natur.*, lib. XXI, § 37. (Les toisons étendues autour du vaisseau, après avoir reçu les vapeurs de la mer, deviennent humides et on en peut extraire une eau douce.) Vers le milieu du dernier siècle, on était parvenu à trouver le moyen de dessaler l'eau de la mer. Plusieurs savants, parmi lesquels on compte Bayle, Leibnitz et le comte de Marsigly, avaient fait à ce sujet un grand nombre d'expériences infructueuses : plus heureux que ceux qui l'avaient précédé, M. Poissonnier parvint à cette époque à inventer une machine distillatoire très simple, à l'aide de laquelle et d'une poudre absorbante il a réussi à ôter à l'eau de la mer son goût amer, et à lui procurer une parfaite salubrité.

S'il faut, disent les *Affiches de province*, 1784, pag. 507, s'en rapporter aux papiers anglais, on a fait à York, avec succès, l'expérience d'une machine très simple, inventée pour dessaler l'eau de la mer et la rendre potable. Cette machine, est-il dit, est à peu près construite comme celle du docteur Irvin, et l'usage en est très facile; elle peut se fixer à volonté sur la chaudière des cuisines, et la distillation se fait en même temps que les aliments cuisent; sur seize parties d'eau salée, on en a tiré onze de belle eau très douce. Le résidu offre une saumure extrêmement âcre et pénétrante.

Enfin, en 1817, MM. les commandants et intendants de la marine à Brest, Toulon et Rochefort reçurent l'ordre de faire distiller une quantité d'eau de mer suffisante pour fournir pendant un mois à la boisson et à la préparation des aliments d'un certain nombre de forçats. Il fut prescrit en même temps de former, dans chacun des ports indiqués, une commission composée d'employés d'administration, et d'officiers de santé, militaires, pour observer l'état des hommes soumis à ces expériences et rendre compte des résultats.

On a remarqué qu'après la distillation, l'eau de la mer a toute la limpidité de l'eau distillée ordinaire; qu'elle dissout bien le savon et cuit bien les légumes : l'aréomètre n'a présenté aucune différence entre cette eau et celle de source également distillée. L'eau de mer sortant de l'alambic avait un goût de feu, de brûlé, d'empyreume, qui appartient seulement à l'action du calorique, puisque l'eau de mer et l'eau douce, comparées sous le rapport du goût, à leur sortie de l'alambic, se sont trouvées parfaitement semblables. L'eau de mer distillée ne perd pas immédiatement son odeur ni son goût empyreumatique; mais exposée à l'air libre, pendant un certain temps, elle perd sa fadeur, devient plus sapide, et acquiert enfin toutes les qualités de l'eau douce. (Voyez le *Journal universel des sciences médicales*, nov. 1817, pag. 241.)

EAU DANS LE VIN. Une circonstance frappante dans l'histoire de l'antiquité grecque, c'est l'affectation avec laquelle presque tous les

historiens nomment celui qui passait pour avoir trouvé le premier le secret de mêler l'eau avec le vin, comme si c'eût été une découverte d'une nature à mériter l'attention de toute la postérité. Ils en font honneur à Amphion, troisième roi d'Athènes : on lui avait même élevé une statue en reconnaissance d'un si grand service.

EAU BÉNITE. L'usage de l'eau bénite est très ancien dans l'Église, comme on peut le voir dans saint Jérôme, dans la vie de saint Hilarion et dans Gretser. Il y avait dans l'ancienne loi plusieurs aspersions semblables. On attribue au pape saint Alexandre, martyrisé sous Adrien, l'institution de l'eau bénite. *Voyez* LUSTRALE (*eau lustrale*).

EAU-DE-VIE. *Voyez* DISTILLATION.

EAUX ET FORÊTS. Les Romains, qui avaient emprunté des Grecs une partie de leurs lois, avaient fait des règlements relatifs aux droits de propriété ou d'usage que chacun pouvait prétendre sur l'eau, sur les rivages des fleuves et des rivières.

A Rome, la garde et la conservation des forêts était le plus souvent confiée aux consuls nouvellement créés ; on établit dans la suite des gouvernements particuliers dans chaque province pour la conservation des bois.

Lorsque les Francs se rendirent maîtres des Gaules, frappés de les voir couvertes de forêts, ils ne tardèrent pas à prendre les mesures convenables pour conserver ce prix inestimable de leurs conquêtes.

Les gouverneurs de Flandre, avant Baudouin surnommé Bras-de-fer, se nommaient forestiers.

Les rois de la seconde race défendirent l'entrée de leurs forêts, afin que l'on n'y commît aucun dégât. Charlemagne enjoignit aux forestiers de les bien garder. Aymoin rapporte que Thibaut Filetoupe était forestier du roi Robert, c'est-à-dire inspecteur général de ses forêts. Il y avait aussi dès lors de simples gardes des forêts.

Il est à présumer que ses successeurs, et les premiers rois de la troisième race, ne négligèrent point cette partie essentielle de l'administration ; néanmoins on ne trouve pas de plus ancienne ordonnance qui ait trait aux eaux et forêts que celle de Louis VI, de l'an 1115, concernant les mesureurs et arpenteurs des terres et bois. Mais dans le siècle suivant, il y eut deux ordonnances faites spécialement sur le fait des eaux et forêts : l'une par Philippe-Auguste, à Gisors, au mois de novembre 1213, et l'autre par Louis VIII, à Montargis, en 1223.

ÉBÉNISTERIE. L'ébénisterie ne nous est guère connue que depuis le seizième siècle. Elle doit la perfection à laquelle elle est parvenue à l'art de teindre, par certains procédés, les bois ordinaires en toutes sortes de couleurs et de nuances. Si l'on considère ensuite l'ébénisterie sous le rapport de la précision et de l'exécution, on peut dire hardiment qu'elle est portée aujourd'hui à un point de perfection dont il n'y a jamais eu d'exemple. Les meubles sortis des ateliers de MM. Jacob et Lignereux, de Paris, se font particulièrement remarquer par un style noble, par la perfection de la sculpture, et par des ornements d'un goût exquis.

ECARLATE. Le premier qui

trouva l'art de teindre en cette couleur fut, dit-on, Corneille Drebbel, mécanicien et alchimiste, né en 1572 à Alkmaar, dans la Nord-Hollande.

ÉCHANSON (*Grand*). Ce nom était autrefois une distinction auprès des rois d'Égypte et de Perse, comme nous l'apprend l'Écriture-Sainte. L'histoire grecque fait mention de Ganymède, ravi par Jupiter pour être son échanson. Ce titre est encore aujourd'hui si recommandable en Allemagne, qu'il est attaché au premier électorat, affecté au roi de Bohême.

En France, le grand échanson n'a pas succédé au grand boutillier, comme l'assurent quelques auteurs; ils étaient l'un et l'autre un des quatre grands officiers de la couronne qui signaient tous les actes et les patentes de la cour, sous Hugues-Capet et jusqu'à saint Louis.

Dans le plus grand éclat de la charge de grand boutillier, ceux qui en étaient revêtus étaient si occupés, que nos rois, dans la vue de les soulager dans leurs fonctions, voulurent qu'un autre homme fût chargé de leur présenter la coupe, et cet officier fut appelé échanson. Présentement le grand échanson n'a de rang et de fonction qu'aux grandes cérémonies, comme au sacre du roi; aux jours ordinaires ce sont les gentilshommes qui servent à boire au roi.

ÉCHAPPEMENT. Partie essentielle d'une montre, d'une horloge ou d'une pendule, qui sert à en régler le mouvement.

L'auteur du plus ancien échappement n'est pas connu. L'échappement appelé *à rochet*, inventé à Londres, en 1680, a été attribué par M. Smith, horloger de cette ville, à M. Clément, et a été revendiqué par M. Hook. On commença à s'en servir en France en 1695. Julien Leroy proposa, en 1720, un échappement où les défauts de l'échappement à rochet étaient écartés, et dont il devait l'idée à M. Saurin. Enfin Graham imagina un nouvel échappement à ancre, qui consiste en une espèce de demi-cercle armé de palettes, sur lequel s'échappe la roue de rencontre.

M. Caron le fils imagina, en 1753, un nouvel échappement, qui remédie aux principaux inconvénients de ceux qui avaient été connus jusqu'alors.

ÉCHARPE. L'usage des écharpes est fort ancien; toutes les femmes en portaient autrefois; les écharpes passèrent ensuite aux gens de guerre, qui les portaient tantôt en guise de ceinture, tantôt à la manière des baudriers. C'était dans l'ancien temps une chose assez ordinaire que les différents partis se distinguassent par la différence des écharpes.

> Plusieurs se sont trouvés qui, d'écharpes changeants,
> A différents dangers ont souvent fait la figue :
> Le sage dit, selon les temps,
> Vive le roi! vive la ligue!
> (LA FONTAINE.)

A la mort de Henri III, assassiné par Jacques Clément, le duc de Mayenne, sa cour, et plusieurs autres personnes, prirent l'écharpe verte en signe de réjouissance, et quittèrent la noire qu'ils avaient portée depuis la mort des Guises.

Dans la guerre civile des ducs d'Orléans et de Bourgogne, les gens du comte d'Armagnac, qui tenaient pour le duc d'Orléans,

portaient une écharpe de linge pour enseigne.

Les Espagnols portaient l'écharpe rouge, les Français l'écharpe blanche, les Anglais et les Piémontais l'écharpe bleue, et les Hollandais l'écharpe orangée. Les gens d'un certain âge se rappellent d'avoir encore vu Bellecourt jouer le Glorieux avec l'écharpe telle qu'on la portait à la cour de Louis XIV.

La mode des écharpes est passée en France depuis plus d'un siècle et demi; cependant on donne, depuis la révolution, ce nom aux ceintures que portent les généraux et les magistrats.

ÉCHAUDÉ. Le père de Favart, connu par ses opéra comiques, était encore meilleur pâtissier que son fils n'était auteur. Il se glorifiait d'être l'inventeur des échaudés.

ÉCHEC. « Ce jeu a été ainsi appelé, soit du mot arabe ou persan *scach*, qui signifie *roi*, qui est la principale pièce de ce jeu; soit de l'allemand *schach*, c'est-à-dire *voleur* ou *filou* (*latrunculus* en latin), d'où ce jeu a été dit *latrunculorum ludus*. Voyez le *Glossaire de Ducange*.» Le P. Mabillon, note (*a*), sur saint Bernard, *sancti Bernardi opera*, tom. I, pag. 548, in-fol., Paris, 1690.

Quelques auteurs ont cru qu'il fallait remonter jusqu'au siége de Troie pour trouver l'origine du jeu des échecs, dont ils attribuent l'invention à Palamède; mais cette opinion n'est pas mieux fondée que celle qui suppose que ce jeu a été connu des Grecs et des Romains, et que par conséquent nous l'avons reçu d'eux. Il est dû aux Indiens: ce fut un bramine, nommé Sissa ou Sisla, qui l'imagina au commencement du cinquième siècle, pour donner une leçon à un prince ivre de son pouvoir; ce roi de l'Inde se nommait Sirham. Dans ce jeu, le roi, quoique la plus importante des pièces, ne peut ni attaquer ni se défendre sans ses sujets et ses soldats. Le prince indien, entendant parler de ce jeu, manda le bramine pour qu'il lui en expliquât les règles. Le philosophe, au milieu de ses leçons frivoles, en mêla d'utiles; et le prince reconnaissant voulut le récompenser. Sissa demanda qu'on lui donnât le nombre de grains de blé que produirait le nombre des casses de l'échiquier, un seul pour la première, deux pour la deuxième, quatre pour la troisième, ainsi de suite en doublant jusqu'à la soixante-quatrième. Le roi l'accorda sans examen; mais ce fut pour lui une source nouvelle de réflexions lorsque ses trésoriers lui firent voir qu'il s'était engagé au-delà de ce qu'il pouvait fournir. On a évalué la somme de ces grains de blé à seize mille trois cent quatre-vingt-quatre villes, dont chacune contiendrait mille vingt-quatre greniers dans chacun desquels il y aurait cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-deux mesures, et dans chaque mesure trente-deux mille sept cent soixante-huit grains.

Le jeu des échecs ne demeura pas long-temps renfermé dans l'Inde; il passa dans la Perse pendant le règne de Cosroès, mais avec des circonstances singulières que les historiens persans nous ont conservées et qui nous montrent qu'on le regardait comme destiné à servir dans tous les pays

à instruire les rois en les amusant. Ils se plaisaient à retrouver dans la marche et dans les combinaisons de ce jeu une ressemblance frappante avec l'art de la guerre ; et ils aimaient à se livrer, dans leur oisiveté même, aux calculs d'une tactique spéculative et aux chances de combats fictifs. On sait que Tamerlan était passionné pour les échecs. Hyde raconte qu'on voyait, au trésor de Saint-Denis, les échecs d'ivoire qui avaient appartenu à Charlemagne. Quelques souverains cependant, tels que Louis IX, et Casimir II, roi de Pologne, ont défendu ce jeu à différentes époques; mais le souvenir de ces proscriptions s'est plutôt conservé par la singularité que par l'influence qu'elles ont eue sur l'opinion.

Louis XIII, roi de France, avait un échiquier fait en étoffe, et qui avait la forme d'un coussin; les échecs dont il se servait étaient terminés par des espèces d'aiguilles qui, s'enfonçant dans l'échiquier, lui permettaient de jouer à ce jeu tout en se promenant en voiture. De cette manière il n'avait point à craindre qu'un cahot un peu trop brusque ne dérangeât l'ordre de bataille de ses soldats d'ivoire, et ne causât une mêlée au moment du triomphe.

Don Juan d'Autriche se servait d'une chambre entière pour échiquier. Les différentes cases étaient représentées sur un pavé de marbre noir et blanc; mais au lieu de pions inanimés, il employait des hommes qu'il faisait mouvoir selon les règles du jeu.

Le nom de plusieurs des pièces de ce jeu, qui n'ont de signification raisonnable que dans les langues de l'Orient, confirme l'opinion proposée sur son origine orientale. La seconde pièce des échecs après le roi est nommée aujourd'hui *reine* ou *dame ;* mais elle n'a pas toujours porté ce nom. Dans des vers latins du douzième siècle, elle est nommé *fercia.* Nos vieux poëtes français, comme l'auteur du roman de la Rose, nomment cette pièce *fierce, fierche* et *fierge :* ces mêmes termes se trouvent employés dans plusieurs anciens traités manuscrits du jeu des échecs qui sont à la bibliothèque du roi.

Tout le monde connaît le poëme latin de Vida sur ce sujet, qui a été traduit par M. Levée, éditeur du *Théâtre des Latins.*

Nous avons deux poëmes français sur ce jeu, l'un en vers de six pieds par Cérutti, l'autre en vers de cinq par l'abbé Roman. Nos meilleurs auteurs disent que les échecs des anciens étaient ordinairement de verre. Il paraît que ce jeu aurait été apporté en Italie du temps de la première croisade.

ÉCHELLE. Espèce de pilori ou carcan placé dans un lieu public. La première échelle ou poteau tournant appelé *pilori*, était celui de Paris, placé aux halles. Ce nom lui fut donné par corruption de puits-Lorri, parceque dans cet endroit se trouvait le puits d'un nommé Lorri, d'où l'on a fait *pilori.*

Il y avait autrefois plusieurs de ces échelles dans la ville de Paris. L'évêque avait la sienne dans le parvis, et c'était là qu'on exposait les criminels qui étaient condamnés à faire amende-honorable : le chapitre de Notre-Dame avait la sienne au port de Saint

Landry. Il y avait l'échelle du prieuré de Saint-Éloi, celle du prieuré de Saint-Martin, et enfin celle du Temple.

ÉCHELLES A INCENDIE. On doit à MM. Désaudray, Regnier, et le corps des pompiers, plusieurs échelles à incendie, au moyen desquelles on est souvent parvenu à sauver des personnes qui, sans ce secours, auraient infailliblement péri dans les flammes. Plusieurs de ces échelles ont fait partie de l'exposition des produits de l'industrie et ont fixé l'attention des autorités. Les modèles sont déposés au conservatoire des arts et métiers : on y remarque une imitation des appareils de siége romains, mais appliqués à un objet différent.

ÉCHEVIN. Ce mot vient de l'allemand *schaben* ou *sceben*, *scabinus*, en basse latinité, qui signifie *juge* ou *homme savant*. Les Francs apportèrent ce terme dans les Gaules. C'était, vers le milieu du septième siècle, le titre des assesseurs ou conseillers des comtes. Les gens d'épée qui, sous le règne de Clovis II, aidaient Aigulphe, comte du palais, à rendre la justice, s'appelaient *échevins du palais*. Il est question aussi de ces échevins dans une chronique du temps de Louis-le-Débonnaire et dans une charte de son fils Charles-le-Chauve.

Dans la suite, les échevins ont été des officiers municipaux chargés pendant un certain temps de la police et des affaires des villes. Ces officiers ont été remplacés, depuis la révolution, par les officiers municipaux, auxquels ont succédé les maires et leurs adjoints.

ÉCHIQUIER. On a donné ce nom dans quelques pays, comme en Normandie et en Angleterre, à certaines assemblées de commissaires délégués pour réformer les sentences des juges inférieurs dans l'étendue d'une province.

Le nom d'*échiquier*, est-il dit dans l'*Encyclopédie*, vient de ce que le premier échiquier, qui fut celui de Normandie, se tenait dans une salle dont le pavé était fait de pierres carrées noires et blanches alternativement, comme les tabliers ou échiquiers qui servent à jouer aux échecs : d'autres prétendent que le nom d'*échiquier*, donné à ce tribunal, vient de ce qu'il y avait sur le bureau un tapis échiqueté de noir et de blanc.

« Je ne saurais m'empêcher de croire que la chambre de l'*échiquier*, qui a passé de France en Angleterre avec les Normands, n'ait reçu ce nom de cette sorte de tapisserie (d'une tapisserie en échiquier composée de diverses couleurs, *échiquetée*, comme on dit en terme d'armoiries, dans la basse latinité, *tapes scacatus*) dont elle était ornée en ce temps, plutôt que de l'allemand *schichen*, c'est-à-dire *envoyer*, *undè judices missi dicebantur*. Qu'ainsi ne soit, nous avions autrefois la *salle Verte* au Palais à Paris. Les Anglais à Londres ont leur *chambre rouge*; et dans les grandes maisons, l'on distingue les chambres et appartements par la couleur des ameublements. Si toutefois vous n'êtes satisfaits, voyez les Origines de notre langue, du sieur Mesnage, où il traite celle-ci à fond. » Le Laboureur, de l'*Origine des armes*, pag. 196. Paris, 1658.

ÉCHO (poésie). Les anciens poëtes grecs et latins ont inventé cette sorte de poésie, dont le

dernier mot ou les dernières syllabes ont un sens qui répond à chaque vers. Exemple :

Pour vous en dire plus, il faudrait vous pouvoir
Voir.
Aura-t-elle pitié de mon mal inouï,.....
Oui.

Nos premiers poëtes saisirent avidement ces puérilités. On s'en amusait à la cour de François Ier et de Henri II ; peut-être même y passaient-elles pour des efforts de génie ; mais un siècle éclairé les a appréciées, et le bon goût les a proscrites.

Vers en écho ou rime en écho. Ce qu'on appelait autrefois *écho* ou *rime en écho*, était, comme le dit Th. Sebilet, dans son *Art poétique français*, une espèce de rime couronnée; mais, au lieu que les mots qui constituent la rime couronnée soient répétés à la fin de chaque vers, ici la couronne est hors de la mesure et de la composition du vers. Sebilet donne pour exemple cette épigramme:

Respond. Echo, et, bien que tu sois *femme*,
Dy vérité : qui feit (fit) mordre la *fâme*?
Qui est la chose au monde plus in*fâme* ?
Qui plus à l'homme engendre de dif*fame* ?
Qui plus tôt homme et maison riche af*fame* ?
Qui feit Amour grand dieu et grand blasp*hême* ?
Qui gripe biens, agraphe (agrafe) corps, griffe
ame ? Femme.

C'est ce mot *femme*, hors de la mesure, qui est l'écho.

Les rimes en écho ne sont pas tout-à-fait abandonnées; elles font quelquefois un assez joli effet, et, parmi les exemples plus récents que je pourrais citer, je choisis ce charmant vaudeville en écho dont je ne rapporterai que ces deux couplets.

Maître d'un joli jardinet,
Lucas y fait
Peu d'ouvrage;
Et quand quelqu'un veut se mêler
D'y travailler,
Il fait rage.
N'a-t il pas, ce bu*tor*,
Tort,
Quand il nous prive
D'un bien que ce ba*lourd*
Lourd
Si mal cultive ?
. . . .
Paris est un séjour charmant
Où promptement
L'on s'avance;
Là, par un manége secret,
Le gain qu'on fait
Est immense ;
On y voit des com*mis*
mis
Comme des princes,
Qui sont pourtant vé*nus*
nus
De leurs provinces.
(Panard.)

ÉCHOS ARTIFICIELS. Se dit de certaines figures de voûte, qui sont ordinairement elliptiques ou paraboliques, et qui redoublent les sons. La manière de faire des échos artificiels est enseignée par le père Blacani, jésuite, dans son *Échométrie*.

Vitruve dit qu'en divers endroits de la Grèce et de l'Italie, on rangeait avec art sous les degrés du théâtre, en des espaces voûtés, des vases d'airain pour rendre plus clair le son de la voix des acteurs et faire une espèce d'écho.

ÉCHOMÈTRE. M. Sauveur, en 1701, a eu l'idée d'un instrument, auquel il a donné le nom d'échomètre, pour déterminer précisément la durée des mesures et des temps dans la musique. Il n'était question que de fixer sur une mesure connue la longueur d'un pendule simple, qui devait faire un tel nombre juste de vibrations pendant un temps ou pendant une mesure de mouvement de telle espèce.

Cette idée s'est reproduite depuis à des époques différentes. Vers 1736, on annonça, sous le nom de *métromètre*, un instrument qui battait la mesure tout seul.

ÉCLIPSE. Ce phénomène a d'abord frappé tous les hommes, et, jusqu'à ce que l'astronomie en eût dévoilé la cause, il a été pour les uns un sujet d'alarmes, et pour les autres l'objet d'une infinité de conjectures. Tous les savants conviennent que Thalès a été le premier que nous connaissions qui ait prédit les éclipses.

Anaxagore, contemporain de Périclès, fut le premier des Grecs qui écrivit clairement sur les diverses phases de la lune et sur ses éclipses. Pline dit, dans son Histoire naturelle, que le premier Romain qui observa les éclipses de soleil et de lune fut Sulpicius Gallus.

L'illustre M. Cassini a fait des tables de mouvement du premier satellite de Jupiter; ces tables servent à calculer les éclipses de ce satellite.

Rœmer a trouvé une machine ou espèce de planisphère et de montre, qui, par le moyen d'une manivelle qu'on tourne, marque toutes les éclipses des planètes qui ont été, ou qui seront jamais. C'est une invention merveilleuse. Cette machine est à l'Observatoire royal de Paris, avec plusieurs autres machines curieuses.

Le *Journal des Savants* (1785), pag. 75, première édition, donne le détail et l'explication d'une machine inventée par M. de La Hire, et qui montre toutes les éclipses, tant passées que futures, selon le moyen mouvement de la lune, avec les points de lunaisons et les épactes.

Les éclipses de soleil sont causées par l'interposition du corps opaque de la lune entre le soleil et la terre. On distingue trois sortes d'éclipses du soleil : les éclipses totales, c'est-à-dire celles où cet astre est entièrement caché par la lune; les éclipses annulaires, qui sont celles où la lune paraît tout entière sur le soleil : le disque de la lune étant le plus petit, le soleil excède alors de tout côté celui de la lune, et forme autour d'elle un anneau ou une couronne lumineuse, dont l'éclat, augmenté par l'obscurité du globe lunaire, offre un phénomène curieux et qui ne se reproduit pas souvent. On appelle éclipses centrales celles où le centre de la lune paraît sur le centre même du soleil; et l'éclipse est alors ou totale ou annulaire, selon que la lune est plus ou moins éloignée du soleil. Les éclipses les plus communes sont les éclipses partielles, c'est-à-dire celles où le soleil n'est caché que dans une portion telle que le quart ou la moitié de son globe.

Les éclipses de lune sont causées par l'ombre de la terre qui s'étend sur le disque lunaire, et y produit l'obscurité. Cette ombre se forme derrière la terre, qui intercepte les rayons du soleil. Il y a pour cette planète, comme pour le soleil, des éclipses totales, centrales et partielles. On observe dans la couleur de la lune, pendant les éclipses, des différences considérables : lorsqu'elle est apogée ou plus éloignée de la terre, elle traverse le cône d'ombre plus près de sa pointe; elle paraît alors plus rouge, plus lumineuse, que lorsque les éclipses arrivent plus près de la terre; car, dans le périgée,

les rayons, rompus par l'atmosphère, qui se dispersent dans le cône d'ombre, et en diminuent l'obscurité, ne parviennent pas jusqu'au centre de ce cône, qui est trop large dans ce point là, et qui est trop près de la terre pour que la petite réfraction de l'atmosphère y fasse arriver les rayons. Voilà pourquoi on a vu des éclipses où la lune disparaissait entièrement.

ÉCLIPTIQUE. Ligne qui partage le zodiaque, dans toute sa longueur, en deux parties égales, et que le soleil semble parcourir dans son mouvement annuel.

Les anciens sont partagés sur le temps auquel les Grecs connurent l'obliquité de l'écliptique. Les uns attribuent cette découverte à Pythagore, les autres à Anaximandre, son disciple ; il y en a même qui veulent qu'Œnopides de Chio s'en soit aperçu le premier. Ce qui paraît de plus vraisemblable dans cette question, c'est qu'Anaximandre aura montré le premier aux Grecs de combien de degrés le zodiaque était incliné à l'équateur. Peut-être aussi qu'avant Anaximandre les savants faisaient un mystère de cette connaissance. Ce philosophe la divulgua, et donna par ce moyen à chacun la facilité de s'appliquer avec quelque succès à l'astronomie.

ÉCLUSE. Chez les Chinois et les Égyptiens, l'eau était retenue dans les canaux au moyen de grosses traverses de bois placées au-dessus les unes des autres et engagées dans une batine en pierre de taille ; le reste du canal n'était qu'un fossé sans maçonnerie. *Voyez* CANAL.

En 1763, M. Zacharie a imaginé de nouvelles portes d'écluses d'un seul vanteau, qui, au lieu de s'ouvrir horizontalement, s'abaissait au fond du canal.

En 1808, on voyait à l'école des ponts et chaussées, le modèle d'une nouvelle construction d'écluse, inventée par M. Bétancourt, et qui a été approuvée par l'Institut. Déjà MM. Bosset et Solages avaient imaginé une écluse à sas mobile pour passer les bateaux avec une très petite dépense d'eau : M. Bétancourt épargne même cette dépense. Il place à côté de son écluse, et fait communiquer avec elle un puits, dont la capacité est déterminée par la quantité d'eau nécessaire en augmentation dans l'écluse pour passer du niveau de celle du canal du bief inférieur au niveau de celle du bief supérieur. Ce réservoir économique donne ou répand la même quantité d'eau, soit pour monter, soit pour descendre les bateaux. Il fallait, à cet effet, un moyen mécanique capable d'agir sur la masse d'eau contenue dans ce puits, à la manière dont le piston agit dans les pompes foulantes pour la faire passer alternativement de l'écluse dans le puits, et du puits dans l'écluse. A l'aide d'un mécanisme fort simple, M. Bétancourt a résolu ce problème. Il introduit dans le puits un plongeur, qui n'est effectivement qu'un piston construit en forme de caisse rempli d'eau, surchargé de manière à peser plus que l'eau qui tendrait à le soulever. Une chaîne, un contre-poids à bascule et en engrenage sont disposés de manière à ce qu'un seul homme puisse, en tournant une manivelle, soit élever, soit abaisser le plongeur, et par là vider ou remplir l'écluse

avec la même eau. Cette invention convient parfaitement au système des petits canaux; mais on la croit moins avantageuse pour les grands, les plans inclinés en fer convenant mieux, dit-on, pour passer par-dessus les collines, et franchir une différence de niveau un peu considérable.

ÉCOLE. Chez les anciens, comme chez nous, le mot école a toujours servi à désigner un endroit où l'on enseigne. Toutes les villes de la Grèce, sans en excepter Lacédémone, avaient leurs écoles. Ce qu'on enseignait dans chacune d'elles répondait à l'âge de ceux qui y étaient admis. Jugeons de toutes les autres par celles d'Athènes.

On conduisait les enfants, dès l'âge le plus tendre, à de petites écoles où ils apprenaient à lire et à écrire; de ces premières écoles on passait dans celles où l'on enseignait la grammaire, la poésie et la musique. Homère y était particulièrement lu avec une sorte de vénération. Alcibiade, encore jeune, étant entré dans une école où il ne trouva point les ouvrages de ce poëte immortel, donna un soufflet au maître, le traitant d'ignorant qui déshonorait sa profession. Ensuite venaient les écoles de rhétorique et celles de philosophie : Aristote, Isocrate, Socrate, Platon, Théophraste furent la gloire de ces écoles. Ce bienfait de l'éducation s'étendait jusque sur les filles de la plus simple extraction. Athènes était une ville où tout le monde parlait bien, et où la dernière classe du peuple prétendait, comme toutes les autres, à la pureté du langage.

Les écoles pour les filles sont les premières dont il soit possible de constater l'établissement à Rome. Elles existaient dès l'an 304 de la fondation de cette ville.

Des grammairiens grecs vinrent former à Rome des écoles de grammaire, vers l'an 550. De la langue grecque on passa à l'étude de la langue latine : on y lisait, du temps de Cicéron, les poëtes nationaux, tels qu'Ennius, Accius, Pacuvius, Livius, Andronicus, Térence, etc. Ce furent encore des rhéteurs grecs qui fondèrent à Rome des écoles de rhétorique, vers l'an 600. D'abord tous les exercices s'y faisaient en grec; ce ne fut que vers le temps de Cicéron que l'on commença d'y enseigner en langue latine. La philosophie fut également apportée dans cette ville célèbre par des philosophes grecs. Ces nouveaux maîtres y furent long-temps troublés par les magistrats, qui craignaient que la jeunesse romaine ne tournât du côté de la philosophie et de l'éloquence toute son émulation et son ambition : les institutions eurent surtout pour ennemi le sévère Caton, qui voulait que les Romains préférassent la gloire de bien faire à celle de bien dire.

Charlemagne fut le premier de nos rois qui établit des écoles publiques en France. Ce prince, dit M. Dulaure dans son *Histoire civile, physique et morale de Paris*, après avoir parcouru les contrées de l'Italie, s'aperçut que ses Francs étaient fort inférieurs aux nations chez lesquelles se conservaient encore quelques restes de l'antique civilisation; il prit la résolution de faire renaître dans la Gaule le culte des lettres et d'y établir des écoles. Pour le seconder dans ce

projet, le clergé gaulois, dont l'ignorance, à peu d'exceptions près, était extrême, ne lui offrait que de faibles ressources. Il appela donc des savants étrangers, des chantres, des grammairiens, des arithméticiens. Il adressa à tous les évêques et abbés une lettre circulaire pour leur prescrire d'établir, dans leurs églises ou dans leurs monastères, des écoles particulières ou publiques : il fut obéi.

On enseignait, dans ces écoles, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'astrologie, qui ordinairement se bornait au calcul, appelé *comput*, ou à la méthode de déterminer les fêtes mobiles; enfin on y enseignait l'art de chanter au lutrin, art qui donnait alors une grande considération à celui qui le possédait parfaitement. Telle est l'espèce d'enseignement dont Charlemagne gratifia quelques parties de la Gaule. Cet enseignement, qui n'agrandit pas le foyer des lumières, les empêcha du moins de s'éteindre.

Paris dut avoir quelque part à ces établissements; il existait dans cette ville quelques écoles pour les personnes qui se destinaient au sacerdoce; et, conformément à l'ordre de Charlemagne, il dut en être établi dans la maison épiscopale, dans les abbayes de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés; et cependant les monuments historiques du temps n'offrent aucun témoignage de l'existence de l'école épiscopale, ni de celle de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Néanmoins on a la certitude que, sous cette race, l'école de Saint-Germain-des-Prés était en vigueur; on connaît quelques uns de ses professeurs, de ses élèves; on connaît quelques ouvrages qu'ils ont composés. On ne trouve aucune notion semblable sur les autres prétendues écoles de Paris.

On sait qu'Abbon, qui composa, en latin barbare, un poëme sur le siége de Paris par les Normands, était élève de l'école de Saint-Germain-des-Prés; et cette production, il faut le déclarer, ne donne pas une idée bien avantageuse des talents de l'élève, ni des progrès de l'instruction dans cette école.

On sait aussi qu'en l'an 900, Remi, moine de Saint-Germain d'Auxerre, vint à Paris pour ouvrir une école de philosophie, ou plutôt de dialectique, école qui fut, à ce que l'on croit, la première en ce genre. On ignore en quel lieu il professait : peut-être son école fut-elle indépendante, comme dans la suite on en vit plusieurs à Paris. Remi eut pour successeur Odon, son disciple.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE. Ce fut en 1740 que M. Blondel jeta les fondements de cette école, rue des Cordeliers, à présent rue de la Harpe : cet établissement fut approuvé, le 6 mai 1743, par l'académie royale d'architecture, et autorisé par le ministère en 1750.

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS. Depuis 1782, le gouvernement s'était appliqué à former une collection de modèles en tout genre, de mécaniques, d'instruments et outils employés dans les sciences et les arts, etc. Cet établissement, qui était unique en Europe, devait attester le développement successif des progrès dans les arts, et mettre les artistes à même de profiter du bel héritage que des hommes de génie leur avaient laissé. En contemplant ces modèles, un ar-

tiste pouvait, ainsi qu'un peintre à la vue d'un tableau de Raphaël ou de Michel-Ange, être inspiré et enfanter une nouvelle invention; mais ce n'était point assez, pour former d'ingénieux ouvriers et donner une nouvelle impulsion aux arts mécaniques. En 1810, on a établi des cours publics et gratuits, non pour former des élèves dans la pratique des arts et métiers, mais pour les préparer à devenir des artistes habiles et instruits. Des professeurs distingués leur donnent des leçons de dessin de figures, d'ornements, d'architecture et de machines; d'autres professeurs leur enseignent l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la géométrie descriptive, et l'application de ces diverses branches de mathématiques aux tracés de charpente, à la coupe des pierres, et au calcul des machines. Dans un cours de physique expérimentale, on arrête principalement leurs regards sur la démonstration et l'application des phénomènes qui servent de base à la théorie de la mécanique industrielle.

On a établi également, dans la ville de Châlons-sur-Marne, une école pratique des arts et métiers, dans laquelle on prépare les élèves à la pratique de plusieurs professions mécaniques, telles que l'ébénisterie, la menuiserie, les ouvrages de tour sur fer et sur bois, l'horlogerie, etc. Les élèves, nommés par le ministre de l'intérieur, y sont logés et entretenus. On les forme à la pratique des arts par la méthode analytique : le dessin, les mathématiques, etc., y sont enseignés et développés suivant la classe à laquelle appartient chaque élève. Les différentes expositions des produits de l'industrie française ont déjà mis le public à même d'apprécier les avantages que l'on doit se promettre de cette école.

ÉCOLES D'ARTILLERIE. Elles furent établies par Louis XV, pour l'instruction des officiers et des soldats de *Royal-Artillerie*. Le roi, ayant voulu former un seul corps de différentes troupes qui dépendaient de l'artillerie, partagea ce corps en cinq bataillons, qui furent placés à Metz, Strasbourg, Grenoble, La Fère et Perpignan; ce dernier bataillon a depuis été envoyé à Besançon.

ÉCOLE DE CAVALERIE. Cette école fut instituée au commencement de la révolution, par suite de l'émigration des officiers et d'une grande partie des instructeurs des corps de cette arme, dans le but de ramener l'instruction à ses vrais principes qui étaient oubliés; elle a changé plusieurs fois de règlement et de système. D'abord elle fut appelée à former par régiment un officier et un sous-officier instructeur; elle devint, en 1809, une école organisée au château de Saint-Germain, où l'on n'admettait que des jeunes gens qui n'étaient point encore au service et qui y faisaient un noviciat pour l'arme de la cavalerie. Cette école fut supprimée par ordonnance du 30 juillet 1814; mais le gouvernement ayant reconnu que les circonstances d'une guerre longue et constamment active avaient dû nécessairement faire négliger dans les troupes à cheval les principes de l'équitation, et n'avaient même pas permis d'exercer ces troupes d'une manière uniforme et régulière, jugea que le meilleur moyen

d'y porter un remède efficace était de créer une école où seraient formés, pour tous les corps de troupes à cheval, des instructeurs, non seulement dans la partie de l'équitation, mais encore dans celle des exercices et manœuvres. Cette école fut établie à Saumur, par ordonnance du roi du 23 décembre 1814, et fut ouverte le premier mars 1815. On choisit le quartier construit, avant la révolution, pour le régiment des carabiniers de Monsieur, comme réunissant toutes les commodités desirables relativement à sa nouvelle destination. L'école de cavalerie fut licenciée le 20 mars 1822, par suite du complot découvert à Saumur au mois de décembre précédent. Dans de telles circonstances, on avait conçu des craintes sur une réunion d'officiers et de sous-officiers de divers corps. Recréé à Versailles, le 5 novembre 1823, et transféré à Saumur le 11 novembre 1824, cet établissement, portant aujourd'hui le nom d'*école royale de cavalerie*, reçut le 10 mars 1825 une nouvelle organisation, qui lui a donné beaucoup plus d'extension qu'il n'en avait eu jusqu'alors.

ÉCOLE SPÉCIALE DU COMMERCE. Quelques villes commerçantes du Nord, et notamment Hambourg, ont la gloire d'avoir les premières tenté de former des établissements semblables à celui dont nous allons parler; mais leurs essais n'obtinrent pas tout le succès qu'on pouvait en attendre. Depuis longtemps, il est vrai, Paris comptait une foule de professeurs de *tenue de livres*, de *changes*, etc.; mais personne n'enseignait la science commerciale dans toute son étendue. Ce ne fut qu'en 1816 qu'on établit, à l'ancien hôtel des Fermes, rue du Bouloi, une école sous la dénomination d'*Académie de commerce*. En 1819, cette académie fut transférée rue Saint-Antoine dans l'hôtel qu'Henri IV fit construire pour son ministre Sully. Cette institution prit alors le nom d'*École spéciale de commerce*. C'est là que, joignant la théorie à la pratique, l'élève achète et vend des marchandises simulées, négocie des valeurs de toute espèce, fait la banque, charge et expédie des navires, se livre aux opérations commerciales les plus compliquées, sous les yeux de professeurs habiles chargés de leur instruction. Un *conseil de perfectionnement*, présidé par le savant Chaptal, et qui compte parmi ses membres MM. Laffitte, Ch. Dupin, Prony, Héricart de Thury, surveille et dirige les études. On ne peut douter qu'un pareil établissement, en harmonie avec les besoins du siècle, puisqu'il contribue au développement de l'industrie et à la progression des lumières, ne fasse sentir son heureuse influence dans les différentes branches de notre commerce.

ÉCOLE DE DROIT. La politique des patriciens de Rome, qui firent de la jurisprudence une science mystérieuse qu'ils se réservèrent, donna la première ouverture à l'étude des lois. C'est d'elle que sortirent ces édits nombreux et si judicieux des préteurs, qui méritèrent d'être réunis en corps de lois, sous le titre d'*édit perpétuel*. C'est aussi par suite de cette application, et par la culture des lettres et de la philosophie, que se forma cette succession de jurisconsultes célèbres qui, depuis

Auguste, eurent le privilége de donner des consultations et des réponses que les juges mêmes prenaient pour base de leurs jugements; mais elle cessa après Herennius Modestinus, que Gravina appelle le dernier soupir de la jurisprudence. On voit bien des jurisconsultes qui enseignaient le droit, mais sans caractère public; un rescrit d'Antonin-le-Pieux, qui régnait au commencement du deuxième, siècle, les autorisait sous la dénomination de *juris studiosi*, à se faire payer de leurs salaires. Ce rescrit, rapporté par Callistrate qui vivait du troisième au quatrième siècle, témoigne qu'il n'y avait point alors d'écoles publiques spécialement établies.

La première le fut à Beryte, ville de Phénicie : on en ignore l'époque; une deuxième fut ouverte à Constantinople en 425; la troisième le fut à Rome : on sait seulement qu'elle existait au temps de Justinien. Cet empereur fit des règlements pour les trois écoles : il les rendit exclusives, et il déféra des honneurs et donna des priviléges aux professeurs. Ces écoles furent fermées et détruites peu après Justinien : celle de Rome par l'invasion de l'Italie que firent les peuples du Nord, et qui, dans les troubles et la confusion qui s'ensuivirent, perdit tout, les écoles, les livres, et les lettres même; celle de Beryte, troublée d'abord par des désastres que causèrent les tremblements de terre et les inondations qui ruinèrent cette grande cité, s'éteignit lorsque les Arabes musulmans s'en rendirent maîtres; celle de Constantinople dura plus long-temps, mais enfin s'abolit aussi lorsque l'empire d'Orient tomba devant la barbarie des mêmes musulmans, qui prirent cette capitale, reste de l'empire, en 1425.

Mais la découverte que l'on fit à Amalfi des Pandectes de Justinien, et la renaissance des lettres avec laquelle elle coïncida, firent revivre l'étude des lois. Elle passa de l'Italie dans les parties de la France où le droit romain était pratiqué : Toulouse en fut le premier siége. Cependant cette étude se porta aussi dans la France cisligéritaine, qui comprenait les pays de coutumes. Il y avait dans ces contrées une forte répugnance qui y résistait; un concile de Reims en 1171, et un autre tenu à Paris en 1210, avaient porté des décrets d'interdiction de cet enseignement à Paris et dans les villes circonvoisines. On a rapporté cela à la décrétale *super specula* du pape Honorius, publiée en 1220, dix ans après le concile de Paris; mais il y a plutôt lieu de croire que la décrétale fut accordée à la demande du gouvernement français, que de l'attribuer à des vues d'entreprise de la puissance romaine, qui n'avait pas un puissant intérêt à cette interdiction; ce qui le témoigne, c'est une ordonnance de Philippe-le-Hardi, de 1277, qui porte « ly avocats ne » soyent si hardis d'alléguer droit » ecrit là où les coutumes ayent » lieu. » Elle est citée par P. Pithou au *Trésor des Chartres*, registre *vivat rex*, fol. 68. Malgré cela le droit civil continua d'être enseigné à Orléans. Les écoles de droit étaient jointes aux universités qui s'établirent en même temps, sous le titre de facultés de droit. Il n'y avait point d'université à Or-

léans, et le roi Philippe-le-Bel, par un édit de 1312, érigea l'école de droit qui y subsistait en université, en créant les divers offices qui devaient en dépendre. On ignore le temps de l'établissement de cette école, qui était antérieure aux universités; mais cela témoigne qu'elle est d'une haute antiquité. Elle fit partie des vingt-deux universités dans lesquelles le droit fut enseigné jusqu'aux derniers temps, en y comprenant Paris, où la faculté de droit civil fut jointe à celle de décret, par édit de Louis XIV, en 1679.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à l'abolition de tous les établissements d'instruction publique, en 1792. Il faut avouer que tout, dans nos pays de coutume, se ressentait de l'ancienne répugnance pour le droit romain. Les cours de ce droit à Paris étaient tellement déserts qu'on n'y voyait que le professeur qui dictait à un écrivain qui copiait. Les professeurs instruisaient, par quelques leçons particulières, les fils des magistrats qui leur étaient confiés. Ces leçons étaient données aussi par les agrégés, qui avaient le droit de présenter les candidats aux examens et aux thèses.

Depuis la suppression des universités, la convention établit une école centrale dans chaque département : on y plaça une chaire de législation; ce fut un nouveau coup mortel porté au droit civil; car à peine les professeurs comprirent-ils rien au vague de ce titre de la chaire; on divagua en se jetant dans le droit naturel, dans le droit économique, ou dans le droit politique. Un bien petit nombre s'attacha au droit civil. Mais à Paris, où le prix des connaissances a toujours été mieux senti, des jurisconsultes et des juristes se réunirent pour recréer cet enseignement. On a connu l'académie de législation et l'université de jurisprudence.

Tel était l'état des choses, lorsque le gouvernement consulaire, en l'an 10 ou 1802, institua des lycées à la place des écoles centrales qu'il supprima : il rétablit en même temps des écoles de théologie, de droit et de médecine; elles furent organisées l'année suivante. Celles de droit furent composées chacune de cinq chaires, trois pour le code civil, une pour le droit romain qui fut des institutes de Justinien, et une pour le code de procédure civile à laquelle on a joint depuis l'enseignement d'un précis des codes criminels.

En 1808 le gouvernement impérial établit une université pour toute la France. Elle se composa de cinq facultés, dans lesquelles entrèrent la théologie, le droit, la médecine, auxquelles on joignit les sciences et les lettres. L'université fut partagée en autant d'académies qu'il y avait de cours souveraines de judicature, qui sont actuellement les cours royales; mais toutes n'eurent pas les cinq facultés. La faculté de droit ne fut établie que dans dix académies, auxquelles fut ajoutée celle de Bruxelles. Par le nouvel état de la France elles sont réduites à neuf, Coblence et Bruxelles en étant retranchés. Ces neuf académies sont Paris, Caen, Rennes, Poitiers, Toulouse, Aix, Grenoble, Dijon et Strasbourg.

L'école de Paris ayant pris un accroissement prodigieux, on

l'augmenta d'abord de deux chaires, celle de droit français et celle de droit commercial, données par un concours en 1810; mais le nombre toujours croissant des étudiants a obligé de revenir, en 1819, sur l'organisation de cette école. D'abord on supprima la chaire de droit français qui, de l'aveu des professeurs, de celui même qui l'occupait, n'était qu'un double emploi. On doubla le nombre des professeurs de code civil, de droit romain et de procédure; on créa une chaire de droit naturel et une d'histoire du droit romain, qui durent également être doublées, et l'on créa en outre un cours de droit public administratif qui fut simple comme le cours de droit commercial; il dut donc dans ce plan y avoir seize professeurs, mais on est revenu encore sur ce plan en 1822, en supprimant les trois nouveaux cours et créant à la place de l'un d'eux un cours des Pandectes de Justinien, ce qui réduisit à douze le nombre des professeurs. Une chaire des Pandectes fut aussi établie à Toulouse.

Telle est l'histoire, et tel est l'état actuel de cette branche de l'enseignement public ou des écoles de droit en France.

École d'application des ingénieurs géographes militaires. Une école de géographes fut créée par la loi du 30 vendémiaire an IV, qui fixa à vingt le nombre d'élèves qui seraient instruits aux opérations géographiques et topographiques, après avoir fait toutefois leurs premières études pendant un an au moins à l'école Polytechnique. L'école d'application était destinée à former des ingénieurs civils, spécialement chargés de lever le plan cadastral de la France; mais les circonstances s'opposant à ce qu'elle atteignît le but de son institution, elle eut peu de durée. Celle qui existe aujourd'hui a été établie au dépôt de la guerre, en vertu d'une décision ministérielle du 30 octobre 1809, peu de temps après le décret concernant l'organisation militaire du génie géographe. L'enseignement, dans le cours de deux ans, comprend généralement la science géodésique, l'art du dessin et les principes de la statistique civile et militaire; il est confié à trois ingénieurs géographes, l'un chef des études, professeur de géodésie; l'autre professeur de topographie et de dessin de la carte, et le troisième de paysage. Les élèves, admis par la voie du concours, ont rang de sous-lieutenant, ils sont choisis exclusivement par ceux de l'école royale Polytechnique.

Pendant leur séjour à l'école d'application ils se livrent aux exercices d'équitation, et la seconde année ils suivent le cours de géologie à l'école des Mines; à la fin de leurs études ils sont reçus dans le corps des ingénieurs géographes avec le grade de lieutenant en cas d'emplois vacants. Ce corps, avant son organisation définitive, a rendu des services éminents à la géographie par les immenses travaux qu'il a exécutés en Belgique et en Italie. Maintenant il est chargé de lever la carte topographique de la France.

École de médecine. Quoique l'école de médecine de Paris existe depuis fort long-temps, les changements apportés dans son organisation et dans le mode d'enseigne-

ment, en ont fait une institution nouvelle. Elle fut d'abord établie dans la rue de la Bûcherie en 1472 ; mais fermée pendant les troubles de la révolution, elle ne fut rouverte qu'en 1795 par les soins du professeur Fourcroy, et sur la proposition qu'il en fit à la convention. Dans un magnifique bâtiment, situé dans un des quartiers le plus commode pour les élèves par le nombre des établissements d'instruction qui y sont réunis, l'école de médecine renferme une bibliothèque nombreuse, un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, un cabinet d'anatomie. On y enseigne la médecine et la chirurgie, rendant ainsi à leur unité première deux arts qui n'auraient pas dû être séparés. Les élèves, répartis dans les différents hôpitaux de la capitale, peuvent aux lits des malades faire l'application des préceptes qu'on leur a enseignés dans les cours. Quoique cette institution laisse encore quelque chose à désirer, cependant elle peut rivaliser avec les académies étrangères, et n'a plus de rivale en France, même l'école de Montpellier, où les élèves se portaient anciennement en foule.

ÉCOLE ROYALE SPÉCIALE MILITAIRE. Instituée en l'an XI, elle fut d'abord établie à Fontainebleau, et transportée à Saint-Cyr, près Versailles, en 1809.

ÉCOLE ROYALE MILITAIRE PRÉPARATOIRE, instituée en 1814. Elle est établie à la Flèche : trois cents jeunes gens y sont entretenus aux frais du gouvernement; on leur enseigne les mathématiques, le dessin, et les éléments de l'art militaire. On y reçoit jusqu'à deux cents pensionnaires, qui paient mille francs de pension et fournissent leur trousseau en entrant.

ÉCOLE ROYALE DES MINES. Il n'existait pas en France d'école destinée à l'enseignement de tout ce qui concerne les mines; c'est-à-dire l'étude des substances minérales dans leur état naturel. L'extraction des minéraux, la manière de les traiter, l'analyse des métaux et des substances calcaires, étaient des objets trop importants pour ne point fixer l'attention du gouvernement. En 1778, sur la proposition de M. Sage, on créa une chaire de *chimie docimastique*, que ce savant et zélé minéralogiste fut appelé à remplir. M. Sage déposa dans un vaste salon, à la Monnaie, la belle collection de minéraux qu'il avait réunis. En 1782, le gouvernement acheta cette collection de M. Sage. En 1783, le même savant présenta à Louis XVI le plan d'une école régulière, propre à former de bons ingénieurs des mines; douze élèves furent désignés et salariés par l'état; M. Sage, nommé directeur, leur enseignait la chimie, la minéralogie et l'art d'exploiter les mines; M. Charles leur donnait des leçons de physique; la géométrie, le dessin, entraient encore dans le mode d'enseignement. De cette première école sont sortis les Romé-de-l'Isle, les Demestre, les Chaptal, etc. A l'époque de la révolution, l'école des mines prit le nom d'Agence des mines; MM. Haüy et Vauquelin en furent nommés directeurs, et continuèrent d'y faire des cours de chimie et de minéralogie.

Elle fut recréée à peu près telle qu'elle était auparavant, par la

loi du 30 vendémiaire an IV. Cette loi porte, tit. VI, art. 2, qu'il sera établi une école pratique pour l'exploitation et le traitement des substances minérales. L'article 3 dit que le nombre des élèves sera de vingt. En 1810, l'école des mines a été réunie à celle des ponts-et-chaussées.

ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION. Avant 1774, il n'existait point en France d'école spéciale de musique; les théâtres lyriques recrutaient dans les cathédrales les sujets qui devaient chanter les opéras. Mais en 1774 Gluck, Piccini, Sacchini et d'autres réformèrent le chant, qui auparavant ressemblait à des hurlements notés. Après un tel changement, il fallut former des chanteurs nouveaux : on ouvrit une école rue Saint-Nicaise, et en 1784, le baron Breteuil, ministre de la maison du roi, établit aux Menus-Plaisirs une école de chant et de déclamation.

Cette école ne produisit pas tout le fruit qu'on devait en attendre. En 1789, après la suppression des institutions, quarante-cinq musiciens du dépôt des gardes-françaises formèrent le noyau d'une école de musique militaire, au service de la garde nationale de Paris. Plus tard l'armée tira ses musiciens de cette pépinière. Au mois de brumaire an II (novembre 1793), la convention établit l'Institut national de musique. Enfin, en 1795, la convention fixa par une loi l'organisation de l'école de musique, qui prit alors le nom de *Conservatoire de musique*. On y instruisait six cents élèves des deux sexes, choisis proportionnellement dans les départements. Au mois de septembre 1802, la dépense et le nombre des élèves furent réduits.

L'école royale actuelle de musique et de déclamation a reçu une dernière organisation le 1er avril 1816. Aujourd'hui cette école renferme plusieurs classes de chant, de musique instrumentale, de composition, etc. Une administration composée d'un directeur, d'un chef du matériel, d'un secrétaire et de plusieurs commis; un conseil d'administration, composé de neuf membres choisis parmi les professeurs, règle le mode d'enseignement et veille sur les élèves. Cet établissement est pourvu d'une bibliothèque; il y existe un dépôt de musique et d'instruments, et on n'y a rien négligé pour faciliter l'instruction. La déclamation et le maintien théâtral y sont enseignés par les premiers artistes. Il y a en outre deux classes de langue française, qui sont communes aux deux écoles de chant et de déclamation.

ÉCOLE NORMALE (institution de l'an III). Décret de la convention, du 9 brumaire an III. Toutes les opinions troublées, le vague mis à la place des idées religieuses et de l'esprit d'ordre, agitaient les hommes et faisaient craindre une décadence prochaine des connaissances acquises. Quelques bons esprits, profitant d'un moment de calme à l'ombre de la convention, essayèrent de régénérer la France en lui rendant les moyens d'instruction; mais, incertains sur la forme et les résultats de cette institution, ils voulurent d'abord faire un essai. Un décret de la convention créa, pour quatre mois, une école où l'on devait enseigner

l'analyse des connaissances humaines, seul moyen de prémunir contre le sophisme et les systèmes qui égarent l'esprit humain. C'est dans le rapport du législateur Lakanal que l'on trouve développé le plan de cette école, qui devait fournir des professeurs à toutes les grandes villes. La France cite encore aujourd'hui avec orgueil les noms des premiers fondateurs de cette école : MM. Lagrange, Laplace, Berthollet, Daubenton, Thouin, Hallé, Haüy, Monge, pour les sciences; la littérature y était enseignée par des professeurs non moins célèbres, La Harpe, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Garat, Volney, Buache, et Mentelle. Plusieurs hommes dignes d'occuper une chaire s'honoraient du simple titre d'élèves. L'école normale fut ouverte le 1er pluviôse an III (19 janvier 1795); sa durée ne fut que de quatre mois. L'essai n'ayant pas paru satisfaisant, le plan en fut modifié sur un rapport de M. Daunou.

Pensionnat normal (institution du 17 mars 1808). Cette nouvelle école, formée sur le plan modifié de l'ancienne *école normale*, était destinée à former une pépinière de professeurs pour toute la France. Un décret du 29 juillet 1811 fixe à trois cents le nombre des élèves, qui étaient exemptés de la conscription, sur l'engagement qu'ils prenaient de se consacrer pendant un certain temps à l'enseignement public.

ÉCOLES NORMALES DE GÉOMÉTRIE APPLIQUÉE AUX ARTS. Dans le cours de cette année (1825), encouragé par ce qui a déjà été fait et par le fruit qu'on en retire, on a cherché à répandre davantage les lumières dans la classe industrielle et manufacturière. M. le baron Charles Dupin, membre de l'institut et l'un des professeurs du conservatoire des arts et métiers, ce savant chez lequel on trouve cette philanthropie et cet amour du pays qui font tout entreprendre, peut être regardé comme le fondateur de ces nouvelles écoles. Après avoir parcouru plusieurs provinces de l'Angleterre, et s'être convaincu de la supériorité des ouvriers de cette nation, sur les Français dans les arts mécaniques, il développa, dans un rapport présenté à l'académie des sciences, les avantages que l'on pourrait retirer en France, et que l'Angleterre obtient déjà, de l'emploi des mécaniques. Mais la supériorité de plusieurs produits de cette nation, notre émule et notre rivale, n'est pas due seulement à l'invention des machines : on doit encore la rapporter au soin que l'on a pris de former des ouvriers dans les écoles où ils reçoivent une instruction mise à leur portée.

Les écoles normales de *géométrie appliquée aux arts*, déjà répandues en Angleterre, et dont on commence à faire l'essai en France, pourraient donc seules nous mettre à même de perfectionner les produits de nos manufactures, d'étendre notre commerce, et d'augmenter notre prospérité. Plusieurs de ces écoles sont déjà établies dans quelques unes de nos villes manufacturières. Monseigneur le Dauphin, qui est déjà à la tête de plusieurs institutions philanthropiques, a daigné honorer celle-ci de sa protection; comme grand amiral, il a ordonné que, dans plusieurs villes maritimes, l'enseignement de la géométrie,

du dessin, etc., fût mis à la portée de la classe ouvrière. Quels avantages ne doit-on pas retirer d'une pareille mesure, pour la construction des vaisseaux !

ÉCOLE DE PEINTURE ET D'ARCHITECTURE, à Rome. En 1667, Colbert engagea Louis XIV à établir une école de perfectionnement qui mît les jeunes peintres français à même de méditer sur les monuments de l'ancienne Rome, et d'étudier Raphaël et Michel-Ange. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur de l'école. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'académie de Paris; ils y sont conduits et entretenus aux frais du gouvernement; ils y dessinent les antiques, et font passer ensuite en France les tableaux ou les plans qu'ils ont composés. Quoique le musée français possède une immense collection de tableaux des différentes écoles, on n'a pas cessé de rendre cet hommage à Rome ancienne : l'institution subsiste encore aujourd'hui; elle est un grand moyen d'émulation entre nos jeunes artistes.

ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE. Cette école, connue d'abord sous le nom d'*École centrale des travaux publics*, fut créée dans ces temps malheureux où les écoles spéciales des services publics, tout-à-fait désorganisées, avaient vu fuir de leur sein les professeurs et les élèves; les uns pour se soustraire à la persécution, les autres pour aller servir dans nos armées. A cette époque, la France, attaquée par l'Europe entière, réclamait les secours d'ingénieurs habiles, et était menacée de n'en plus trouver. Ce fut dans de telles circonstances que des hommes également distingués par leurs vastes connaissances et par un patriotisme éclairé conçurent le projet de créer une école qui remplaçât celle qu'on venait de détruire. Bientôt toute l'élite de la jeunesse se réunit à la voix de tels maîtres qui se dévouaient si généreusement à son instruction, et trois mois s'écoulèrent à peine, que déjà cette institution avait pris un caractère assez imposant pour forcer les ennemis mêmes des sciences à respecter l'asile où elles s'étaient réfugiées. Cette école a reçu depuis sa création jusqu'à ce jour d'importantes modifications. Créée par la loi du 7 vendémiaire an III, sa première organisation, sous le titre d'*École centrale des travaux publics*, est du 26 novembre 1794. Elle fixe le mode d'enseignement, qui a toujours eu deux branches principales, les sciences mathématiques et les sciences physiques. Bientôt après, un décret du 1er septembre 1795 changea son nom en celui d'*École polytechnique*, et détermina le mode d'admission des élèves de cette école dans les services publics. Une loi du 22 octobre 1795 fixa les relations de cette école avec celles d'artillerie, du génie, des ponts et chaussées, des mines, des constructions de vaisseaux, et des ingénieurs géographes. Le cours d'études dans ces écoles était au moins de deux ans, et chaque élève de l'école polytechnique ne devant plus acquérir que les connaissances générales de l'ingénieur, pour se livrer ensuite plus spécialement au service public de son choix, la durée des cours de l'école po-

lytechnique, qui était de trois ans, fut réduite à deux, ce qui exigea une nouvelle organisation, qui date du 16 décembre 1799, et qui diffère des deux premières par le nombre des agents et par la formation d'un *conseil de perfectionnement*, chargé d'examiner annuellement la situation de l'école, d'en perfectionner l'instruction, et d'établir des relations avec les écoles des services publics. Les lois n'avaient encore rien statué sur l'existence des élèves hors de l'enceinte de l'école; il y fut pourvu par le décret du 16 juillet 1804, qui détermine l'organisation militaire et le casernement de l'école polytechnique. Les élèves ont trouvé dans ce nouveau régime la santé et l'habitude du travail; les parents, la conservation des mœurs de leurs enfants; l'état enfin, des hommes habitués à la subordination, instruits dans les exercices militaires, et capables, quelle que soit la carrière qu'ils suivent, de se servir à la fois de la plume et de l'épée. Licenciée le 13 avril 1816, l'école polytechnique fut réorganisée par ordonnance royale du 4 septembre de la même année, et mise sous la protection de monseigneur le Dauphin. Son but général est de répandre l'instruction des sciences mathématiques, physiques, chimiques et des arts graphiques; et son but spécial, de former des élèves pour les écoles royales du génie militaire et de l'artillerie de terre et de mer, des ponts et chaussées, des mines, du génie maritime, des ingénieurs géographes, des poudres et salpêtres, et pour les autres services publics qui exigeraient des connaissances analogues.

ÉCOLES PRIMAIRES (institution de l'an II). Ces écoles avaient déjà existé en France, et leur création date du 1598. Henri II, comprenant les besoins de son peuple, et sentant de quelle utilité l'instruction primaire était pour les classes inférieures, forçait les parents à envoyer leurs enfants dans des écoles où l'on enseignait gratuitement à lire.

M. Delasalle fut le fondateur des écoles chrétiennes. Fermées pendant les troubles de la terreur, elles ne furent rouvertes qu'après la décision de l'assemblée législative, en l'an II. Un autre décret, du 13 mai 1793, créa une école primaire dans chaque ville composée de quatre cents à quinze cents âmes. Les maîtres, qui d'abord avaient été nommés sur la présentation qu'en faisaient les chefs de famille, furent ensuite désignés par le gouvernement. Depuis, cette institution a subi quelques modifications.

ÉCOLE DE THÉOLOGIE. Depuis la naissance de l'église jusqu'au douzième siècle, les écoles ont toujours subsisté dans les églises cathédrales ou dans les monastères; mais les scholastiques, qui parurent alors, formèrent peu à peu les écoles de théologie, telles que nous les voyons subsister. D'abord Pierre Lombard, puis Albert-le-Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, Scot, etc., firent des leçons publiques, et par la suite les rois et les papes fondèrent des chaires particulières, et attachèrent des priviléges aux fonctions de professeur en théologie.

Ce n'a été qu'au renouvellement des lettres, sous François Ier, que les écoles de théologie ont commencé à prendre à peu près la forme

qu'elles ont aujourd'hui. Ce n'est même que sous Henri III que la première chaire de théologie de Navarre a été fondée et occupée par le fameux René Benoît, depuis curé de Saint-Eustache.

ÉCOLES EN PEINTURE, (*Voyez* PEINTURE.)

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE. La médecine vétérinaire, si cultivée chez les anciens, a été fort long-temps négligée parmi nous. M. Bourgelat, chef de l'académie de Lyon, a formé le plan d'une école pour cette utile partie de la *médecine hippiatrique*. Cette école a été ouverte, le 16 février 1762, à Lyon, dans le faubourg de la Guillotière. On en a établi également une au village de Charenton, près Paris, dans un édifice qu'on appelle le château d'Alfort. C'est là que se forment des élèves qui apprennent tout ce que peut l'art humain pour guérir les maladies des animaux. On a joint à cette école un hôpital pour les animaux malades.

ÉCONOMIE RURALE THÉORIQUE ET PRATIQUE (*Institution de* 1806). La culture des terres, les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter des différents engrais, sous le rapport de l'amélioration des terres et des moyens d'assainissement de certains lieux bas et marécageux; la forme à donner aux instruments aratoires, les moyens de nourrir et de perfectionner les différentes races d'animaux domestiques, d'augmenter leur produit, sont des considérations assez importantes pour intéresser le gouvernement et la société tout entière. Cependant on n'avait jamais enseigné d'une manière particulière les règles à suivre dans tout ce qui concerne l'économie rurale, lorsqu'en 1806 le ministre de l'intérieur, par décision du 16 juin, créa une chaire d'économie *rurale*, théorique et pratique, que vint remplir M. Yvart; et pour la première fois la méthode remplaça l'aveugle routine. Au mot *Ferme*, nous ferons connaître les avantages qui sont le résultat de cette première tentative.

ÉCRANS MAGIQUES. On a donné le nom emphatique de *palingénésies magiques* à des écrans sur lesquels d'abord on n'aperçoit, par un artifice caché, que l'esquisse froide, sèche et dénuée de toute couleur, d'une fleur quelconque, mais qui, au moment qu'on les approche du feu, se parent du plus brillant coloris de la nature, et présentent un camaïeu ou différentes couleurs. Lorsque ces écrans se refroidissent, ils reprennent leur ancienne forme, et la couleur disparaît.

ÉCRANS PANORAMAS. Ce sont des feuilles de carton peintes et découpées, au travers desquelles on voit passer, comme des ombres, des personnages ou des animaux. Le mécanisme consiste en une bande de papier sur laquelle les sujets sont dessinés : au moyen de deux petits cylindres fixés sur le carton, on roule une feuille de papier, comme le fil sur une bobine. Ce mécanisme très simple produit un tableau mouvant assez agréable. M. Gaucheret, de Paris, auteur de cette invention, a obtenu en 1820 un brevet pour cinq ans.

ÉCRITURE. « On a successivement inventé, dit Goguet, *De l'origine des lois, des arts, etc.*, tome I, page 163, différents signes propres à représenter les discours

et à exprimer la pensée. C'est aux recherches et aux tentatives multipliées qu'on a faites pour y parvenir en différents temps chez les peuples policés, que nous devons l'art d'écrire proprement dit, art dont il est impossible de pouvoir fixer précisément l'époque, et marquer exactement l'origine.»

Il est certain que le premier moyen employé pour représenter une idée a été d'en peindre l'objet. La première écriture a donc été une peinture grossière. Les hiéroglyphes, dont l'invention est attribuée aux Égyptiens, sont venus abréger ce que la première peinture avait de trop long; mais, en même temps qu'elle devenait symbolique, elle devenait aussi plus compliquée et elle dépendait en partie de conventions arbitraires. Les caractères alphabétiques seuls pouvaient remplir exactement le but que les deux premières espèces d'écriture s'étaient proposé; mais des deux premières à la troisième l'intervalle était d'autant plus grand, que ni la peinture ni les hiéroglyphes ne mettaient sur la voie de cette dernière découverte. La peinture et les hiéroglyphes étaient la représentation plus ou moins fidèle des objets; l'écriture n'était que la représentation des sons ou des mots: c'était, s'il est permis de parler ainsi, la langue devenue sensible à l'œil; et il fallait, pour opérer ce phénomène, distinguer la valeur des sons, les analyser, et imaginer des caractères purement de convention qui pussent parler aux yeux dans le même idiome où la langue se ferait entendre à l'oreille.

Il est impossible, dit encore Goguet, de déterminer avec précision l'époque à laquelle on doit rapporter l'invention des caractères alphabétiques: on voit seulement que cet art a dû être connu fort anciennement dans quelques pays. L'écriture alphabétique était en usage dans l'Arabie dès le temps de Job. Il en parle d'une manière très claire et très positive.

Différentes nations se sont disputé la gloire d'avoir inventé cette écriture; mais je ne vois que deux peuples dans l'antiquité auxquels on puisse raisonnablement attribuer cette invention, les Assyriens, auxquels par la suite les Grecs ont donné le nom de Phéniciens, ou bien les Égyptiens.

Tout nous dit que c'est à l'arrivée de Cadmus qu'on doit rapporter la connaissance des caractères alphabétiques dans la Grèce; la comparaison de l'alphabet phénicien et de l'alphabeth grec suffirait pour s'en convaincre. Il est visible, dit Goguet, que les caractères grecs ne sont que les lettres phéniciennes retournées de droite à gauche

Ce qui semble assez certain, c'est que, quelques années après Cécrops, qui parut dans l'Attique 1657 ans avant Jésus-Christ, Cadmus aborda en Béotie (1594 ans avant Jésus-Christ), et y apporta l'art de retenir par de simples traits les sons fugitifs de la parole.

Les Grecs écrivaient d'abord sur des feuilles de fleurs, sur l'écorce de certains arbres, principalement du tilleul et du hêtre; dans la suite, ils se servirent de petites planches ou tablettes de bois très minces, on les appelait *πίναχιδια, tabellæ :* on enduisait ces tablettes de cire, et l'on écri-

vait sur cet enduit. Les Grecs écrivaient aussi sur des peaux de bêtes : c'étaient ou des cuirs passés et rendus souples comme la peau d'un gant, ou c'était du parchemin rouge et blanc ou du vélin semblable au nôtre. Cette dernière espèce était fort en usage. Il y avait aussi des feuilles à écrire faites d'une petite peau déliée qui se trouvait entre l'écorce et le bois de certains arbres; cette peau était appelée *liber*, d'où vient le mot *livre*. On en faisait aussi d'une plante égyptienne que les Grecs appelaient *biblos* et les Latins *papyrus*, d'où est venu le mot *papier :* celles-ci étaient plus en usage que les autres.

Les Romains avaient appris l'art de l'écriture des Toscans et des Grecs. Ils furent long-temps sans connaître les lettres de l'alphabet ; et, si l'on en excepte un petit nombre, l'écriture ne fut en usage à Rome que vers le temps de l'expulsion des rois. Les Romains écrivaient, comme les Grecs, sur des peaux de bêtes préparées ; cet usage était très ancien, car Denys d'Halicarnasse nous apprend qu'un traité fait entre les premiers Romains et les Gabiens fut écrit en lettres antiques sur du cuir de bœuf dont on avait couvert un bouclier de bois. Les Romains se servaient encore, pour cet usage, de parchemin, de feuilles et d'écorce de certains arbres, du papyrus qu'ils recevaient d'Égypte ; ils écrivaient aussi sur des tablettes enduites de cire appelées *palimpsesta* ou *codicilli* et sur de la toile de lin très fine.

Les anciens avaient deux manières de former les caractères de l'écriture ; l'une était *pingendo, en peignant*, à l'aide d'une petite canne de roseau appelé *calamus,* les lettres sur des peaux préparées ou sur la membrane intérieure de l'écorce de certains arbres. L'autre manière était *incidendo*, *en gravant* les lettres sur des lames de plomb ou de cuivre, ou bien sur des tablettes de bois enduites de cire; ils se servaient à cet effet d'un poinçon appelé *stylus*, qui ressemblait à peu près aux aiguilles avec lesquelles nous écrivons sur nos tablettes.

Ils n'écrivaient ordinairement que sur un côté, et laissaient en blanc la page du revers. *Voyez* OPISTOGRAPHIE.

Les arts et les sciences restèrent long-temps dans l'enfance parmi les Gaulois. Ces peuples barbares, plus guerriers que curieux d'instruction, connurent à peine l'écriture; ils ne s'en servaient que dans le cours ordinaire de leurs affaires et pour régler leurs comptes : ils employaient alors les mêmes caractères ou lettres que les Grecs, quoiqu'ils ignorassent la langue de ces derniers. *Græcis nempè litteris utuntur.* Cæs., l. VI; Strab., l. IV. Tacite, *Mœurs des Germains*, parle de plusieurs inscriptions gauloises trouvées sur les frontières de la Germanie et de la Rhétie, et observe qu'elles étaient écrites en caractères grecs. Après la défaite des Helvétiens, Celtes d'origine, les Romains trouvèrent dans leur camp des rôles écrits en lettres grecques : ces rôles contenaient un dénombrement exact de leur armée. (*Cæs.* l. I.,) *Voyez* GOTHIQUE, *caractères gothiques*.

L'écriture des Chinois n'est pas comme la nôtre une représen-

tation de la parole ; elle se lie immédiatement aux idées, ou plutôt le signe écrit, le mot articulé et l'idée se lient à la fois réciproquement les uns aux autres.

On sait que l'écriture chinoise est de toutes celle qui a le plus fidèlement retenu le caractère hiéroglyphique, ou plutôt elle n'est encore qu'un système d'hiéroglyphes plus ou moins bien conservés. (*Des signes et de l'art de penser*, par Degérando, t. IV, p. 501.)

Écritures *d'avocats*. (*Origine de l'obligation de les signer*.) L'origine de cet usage peut être rapportée à une ordonnance du roi Jean, en 1363. Ce prince, dans la vue de réprimer le luxe oratoire dont on se piquait dans son siècle, défend de plaider plus de deux fois dans la même cause, et proscrit, sous des peines sévères, toutes répétitions inutiles, toutes digressions, toutes déclamations. « Et » afin, ajoute-t-il, que la science » expérimentée des avocats soit » mieux connue de la cour et qu'ils » soient de plus en plus animés à » écrire bien, succinctement et » essentiellement, ils mettront » dans la suite leurs noms et leurs » surnoms, à la fin des mémoires et » écritures qu'ils composeront pour » leurs clients. »

On est parvenu dans ces derniers temps à multiplier la copie d'une lettre ou d'une minute avec économie de temps et de peine. M. Coquebert, en l'an IX, proposa de mettre du sucre dans l'encre, et lorsque l'on a tracé avec cette encre l'écrit qu'on a dessein de multiplier, on applique dessus un papier non collé et humide ; en passant sur cette feuille de papier un fer chaud, tel que celui dont se servent les blanchisseuses, les caractères se transportent sur cette seconde feuille. On doit à M. L'Hermite l'importation d'un procédé au moyen duquel on peut obtenir quatre à cinq copies à la fois. Cette importation date de 1810. M. Cabany, papetier, a obtenu en 1817 un brevet d'invention pour une petite presse qui donne en peu de temps un certain nombre d'épreuves d'une même lettre. Ces différents procédés peuvent être utiles dans le commerce, pour l'expédition de circulaires, etc.

ÉCRIVAINS. La découverte de l'imprimerie fit tomber l'écriture, dans le seizième siècle ; cet art, qui faisait subsister plus de dix mille écrivains dans les seules villes de Paris et d'Orléans, fut insensiblement négligé. Les manuscrits de ces temps-là sont à peine lisibles, tandis que ceux des siècles précédents sont tracés avec une précision et une délicatesse qui égalent ou surpassent même la beauté de nos éditions les plus recherchées. Ces écrivains étaient en même temps peintres et enlumineurs. On admire encore, dans les miniatures qui ornent nos vieux manuscrits, la légèreté du pinceau, la fraîcheur et la richesse des couleurs, variées avec des couches d'un or bruni, qui, pendant une longue suite de siècles, ne paraît pas avoir reçu la moindre altération. Le secret d'appliquer l'or d'une manière si durable est enseveli avec ces anciens écrivains. On a en vain essayé de le renouveler : les ouvrages modernes n'ont ni le même éclat, ni la même solidité.

ÉCU. Bouclier plus grand que

les boucliers ordinaires, et plus long que large, de sorte qu'il couvrait un homme presque tout entier. Les écus furent inventés, dit-on, chez les Samnites; ils étaient convexes, larges de deux pieds et demi, et longs de cinq; les uns avec des angles et les autres en ovale; mais tous étaient d'un bois de saule ou de figuier, renforcé de nerfs de bœufs, sur lesquels on collait une toile, que l'on couvrait ensuite de cuir de taureau.

L'écu des anciens chevaliers était une arme défensive, faite en forme de bouclier léger, sur laquelle on peignait des armoiries, des devises et des chiffres.

ÉCU (*pièce de monnaie*). Ainsi appelée parcequ'elle est chargée de l'écu de France, ou de l'écu des armoiries de nos rois. Partout où il est parlé d'écu avant 1641, il faut l'entendre de l'écu d'or. Ce n'est proprement que depuis 1577 que l'on compte en France par écus.

Louis XIV, en 1641, ordonna la fabrication d'une nouvelle monnaie d'argent, sous le nom de *louis d'argent* : c'est ce qu'on nomme ordinairement *écu blanc*. On peut voir, dans le *Traité historique des monnaies de France*, par Le Blanc, les divers changements du poids, de la valeur et de la fabrique des écus d'argent.

Quant aux écus d'or, Le Blanc a fait voir que Philippe de Valois n'en était pas l'auteur, comme quelques uns l'ont cru, et que cette monnaie avait eu cours avant ce prince. Les rois Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier firent frapper des écus d'or de différents titres et de différents poids, en sorte que cette monnaie varia suivant les diverses conjonctures.

ÉCUYER. Le titre d'écuyer est très ancien. Dès le temps de la décadence de l'empire romain, il y avait deux sortes de gens de guerre qui surpassaient tous les autres en réputation de bravoure, savoir, les gentils et les écuyers, en latin *gentiles* et *scutarii*. Ammien Marcellin rapporte que l'empereur Julien fut assiégé dans la ville de Sens par les Sicambres, parcequ'ils savaient que les écuyers et les gentils n'y étaient pas.

Les princes qui vinrent de Germanie établir dans les Gaules la monarchie française imitèrent les Romains, et ayant vu les gentils et les écuyers tenir le premier rang entre les militaires, et posséder les meilleurs bénéfices ou terres, appelèrent du même nom ceux qui succédèrent aux mêmes emplois et bénéfices sous les rois français.

L'état d'écuyer n'était pas même nouveau pour les Francs. Tacite dit, en son livre *Des mœurs des Germains*, que quand un jeune homme était en âge de porter les armes, quelqu'un des princes, ou bien le père ou autre parent du jeune homme, lui donnait dans l'assemblée de la nation un écu et un javelot : *Scuto frameaque juvenem ornant*. Ainsi il devenait *scutarius*, *écuyer*, ce qui relevait beaucoup sa condition; car, jusqu'à cette cérémonie, les jeunes gens n'étaient considérés que comme membres de leur famille; ils devenaient ensuite les hommes de la nation. *Ante hoc domus pars, mox reipublicæ*. Ce fut sans doute de là qu'en France ces écuyers furent appelés *gentilshommes*, *quasi gentis homines*.

On appelait *écuyers*, dans l'ancienne milice, des gentilshommes qui faisaient le service militaire à la suite des chevaliers, avant que de parvenir à cette dignité. Leurs fonctions étaient d'être assidus auprès des chevaliers, et de leur rendre certains services à l'armée et dans les tournois.

Ils portaient les armes du chevalier jusqu'à ce qu'il voulût s'en servir. Ils étaient à pied ou à cheval, selon que les chevaliers allaient eux-mêmes : ils n'avaient pas le droit de se vêtir aussi magnifiquement que les chevaliers; et, de quelque haute naissance qu'ils fussent, quand ils se trouvaient en campagne avec les chevaliers, ils avaient des siéges plus bas que ceux de ces derniers. Ils ne s'asseyaient pas même à table avec eux, fussent-ils comtes ou ducs. Un écuyer qui aurait frappé un chevalier, si ce n'était en se défendant, était condamné à avoir le poing coupé.

ÉCUYER (*grand*). Officier de la couronne, qu'on nommait autrefois *le maître de l'écurie du roi*. Cet office ne remonte pas plus haut que le treizième siècle. Ce n'est que vers ce temps-là que cet officier a commencé à ne recevoir l'ordre que du prince; et, dans les registres de la chambre des comptes, on trouve qu'il n'eut d'abord que le titre de *maître de l'écurie*.

ÉDREDON. C'est ce duvet si chaud, si léger, dont la nature a couvert l'estomac d'une espèce de canard habitant des mers glaciales, connu parmi nous sous le nom d'*eider*, et que Linné appelle *anas mollissima*.

Le plus estimé est celui que l'oiseau s'arrache pour garnir son nid, et qu'on recueille dans le nid même.

EFFIGIE. Henri II est le premier des rois de France qui ait fait mettre son effigie sur les monnaies, avec l'année de leur fabrication.

L'usage des exécutions par *effigie* tire son origine des sacrifices et des triomphes des anciens, lesquels, au lieu d'exposer la personne même, exposaient quelquefois seulement son image ou effigie. L'exécution par effigie, en matière criminelle, n'était pas en usage chez les Romains. Elle nous vient particulièrement des Grecs, chez lesquels on faisait le procès aux absents; on les exécutait par effigie, ou bien on écrivait leurs noms avec leur condamnation sur des colonnes.

ÉGIDE. Vient du latin *ægide*, ablatif d'*ægis*, qui lui-même dérive du grec ἄιγις dont la racine est ἄιξ, ἄιγος (*chèvre*). L'égide de Pallas était un bouclier couvert de la peau de la chèvre Amaltée qui avait allaité Jupiter dans l'île de Crète.

ÉGLISE. Du mot grec ἐκκλησια, assemblée. La première qui ait été bâtie publiquement par les chrétiens est celle de Saint-Sauveur, par ordre de l'empereur Constantin.

Ce fut en 375 qu'on commença à élever la première église de Paris. On la mit sous l'invocation de saint Étienne. En 522, Childebert la fit agrandir en y joignant une autre église, dédiée à Notre-Dame. En 1160, on bâtit sur les mêmes fondements la métropole ou église cathédrale.

ÉGOUTS. Ce sont des canaux souterrains faits pour l'écoulement

des eaux et des immondices d'une ville, d'une rue ou de quelque grande maison. Les égouts de Rome, que les Romains nommaient *cloacæ*, sont célèbres. Ils furent construits sous le règne de Tarquin l'Ancien. Ils traversaient toutes les parties basses de la ville, et recevant dans leur sein toutes les eaux et toutes les ordures, maintenaient la propreté et la salubrité. Quatre cents ans après qu'ils eurent été construits, Caton le Censeur et son collègue Valerius Flaccus les firent nettoyer et réparer. Agrippa, qui fit faire dans Rome tant de travaux aussi remarquables par leur utilité que par leur beauté, construisit, pendant son édilité, des cloaques si grands et si nombreux, que, suivant l'expression de Pline, il bâtit sous la capitale de l'empire romain une ville navigable. Sept ruisseaux s'y précipitaient avec une force capable d'entraîner non seulement les immondices, mais encore les pierres et les décombres que la rapidité des eaux emportait dans ces souterrains. La *cloaca maxima*, c'est-à-dire le principal des égouts, existe encore, et est un objet d'admiration pour tous les architectes. Elle est bâtie de grandes pierres de taille, et couverte d'une triple voûte. Sa largeur intérieure est de quatorze pieds. Les cloaques de Rome ont été, avec raison, mis au nombre des merveilles de cette ville. Denys d'Halicarnasse, qui y vint sur la fin du règne d'Auguste, dit que trois choses contribuèrent à lui donner une haute idée de la grandeur de Rome : ses routes, ses aqueducs et ses cloaques. *Voyez* CLOAQUES.

Ce fut Hugues Aubriot, prevôt de Paris, sous les règnes de Charles V et de Charles VI, qui entreprit le premier de faire construire des égouts dans Paris.

ÉGYPTIENS. Espèce de vagabonds et d'imposteurs qui parurent pour la première fois en Allemagne en 1417. Comme le rapporte Munster dans sa Géographie, ils sont noirs, hâlés du soleil, sales dans leurs habits et malpropres dans leur manger, fort adonnés au larcin, surtout les femmes, qui gagnent la vie pour leurs maris. . . . . Si on les en croit, c'est par pénitence qu'ils rôdent ainsi par le monde, et ils assurent qu'ils sortent originairement de la Basse-Égypte ; ce qui est une pure fable, car leurs semblables se trouvent de même dans d'autres royaumes, comme en France, sous le nom de *Bohèmes*, *Bohémiens* ou *Égyptiens*. En Angleterre, on les nomme *Gypsies*. Ils se mêlent de dire la bonne aventure, et entendent encore mieux à voler subtilement et à amuser le petit peuple par plusieurs tours de souplesse et d'industrie.

ÉLAIOMÈTRE (ἐλαίον, *huile*). Instrument qui sert à peser les huiles, à peu près comme l'alcoomètre sert à apprécier les degrés de l'esprit-de-vin (alcool). Cette invention, qui date de 1812, est due à M. Duquesne.

ÉLECTRICITÉ. Le succin, autrement nommé ambre jaune, est un bitume solide, qui se trouve dans plusieurs endroits de la terre; il a la propriété de devenir très électrique par le frottement, et d'attirer ensuite les corps légers : c'est à cause de cette vertu attractive que les anciens l'ont appelé

electrum, d'où nous avons ensuite tiré le mot *électricité*.

Ce terme semble annoncer une origine moderne; cependant la découverte de la vertu attractive de l'ambre remonte à l'antiquité la plus reculée. Le philosophe Thalès en était si surpris, qu'il croyait que l'ambre était animé.

Les physiciens ne disent point en quoi consiste l'essence de la matière électrique; ils ne la définissent que par ses propriétés et n'en expliquent que les effets: tous cependant conviennent qu'il existe une matière électrique très fluide et très subtile, rassemblée autour des corps électrisés, et qui, par ses mouvements, est la cause des effets de l'électricité que nous apercevons, lorsqu'après avoir été chassée par le frottement (ou toute autre cause) des corps électrisés, elle y rentre avec force et entraîne avec elle les petits corps qui se trouvent dans son tourbillon.

Athénée parle d'un nommé Xénophon, qui faisait sortir le feu de son corps et étonnait les spectateurs par divers autres artifices. Il parle aussi d'enchanteresses qui jetaient du feu par la bouche. On lit dans les *Extraits de la vie du philosophe Isidore*, composés par Damascius, que Phocius nous a conservés, que de nombreuses et fortes étincelles s'élançaient du cheval de Sévère quand on le maniait, et que l'on remarqua la même chose dans l'âne que montait Tibère lorsqu'il étudiait la rhétorique à Rhodes; qu'il partait des étincelles du corps de Baléméris, père de Théodoric, roi d'Italie; que le même phénomène arrivait à Damascius lui-même pendant qu'il mettait ou quittait ses vêtements; que ces étincelles faisaient quelquefois du bruit; mais que d'autres fois des flammes paraissaient fort sensiblement sur ses habits sans rien brûler. Damascius témoignait encore avoir vu un homme qui, en se frottant la tête avec une pièce de drap rude, en faisait sortir des étincelles et même des flammes.

Les premières observations sur l'électricité sont de Gilbert, physicien anglais, qui a si bien écrit sur l'aimant. Quelque temps après, Othon de Guérick, bourguemestre de Magdebourg, s'avisa de faire, avec un globe de soufre, des expériences qui donnèrent des connaissances plus exactes sur cette propriété des corps: ce fut la première machine de rotation qui parut. Cet habile physicien découvrit le premier les attractions et répulsions électriques, et la possibilité de transmettre l'électricité par le moyen d'un fil. Robert Boyle, et, après lui, les physiciens de l'académie de Florence, firent sur ce sujet plusieurs autres observations, dont les plus considérables roulent sur l'ambre ou le succin. Enfin, Hauksbée imagina le tuyau et le globe de verre qu'il fit tourner sur son axe.

En 1720, M. Gray donna, dans les *Transactions philosophiques*, les découvertes qu'il avait faites sur l'électricité de plusieurs corps qu'on ne croyait pas électriques; il enseigna aussi le moyen d'électriser les métaux et les liqueurs par la simple approche d'un corps électrisé.

M. Dufay a ranimé toutes ces expériences, et en a fait un sujet

particulier de physique fort curieux. C'est lui qui a trouvé que la corde la plus commune était ce qui convient le mieux pour transmettre l'électricité. Il a découvert que la soie ou des tuyaux de verre ordinaire n'interrompent point le cours de la matière électrique le long des cordes qu'ils supportent. Il a porté enfin l'électricité à une distance beaucoup plus grande que les Anglais. Il lui a fait parcourir douze cent cinquante-six pieds de Paris, par un vent de nord-ouest très violent et par un temps sec et assez froid.

Il était réservé au dix-huitième siècle de produire, par le moyen de la machine électrique, les phénomènes les plus surprenants; nous nous contenterons d'en indiquer ici quelques uns, tels que la commotion électrique ou l'expérience de Leyde, connue sous le nom de *coup foudroyant*, trouvée en 1746, à Leyde, par M. Cuneus; le clavecin électrique, imaginé en 1759 par le père Laborde, jésuite; l'aurore boréale électrique de M. Canton; la balance électrique de Winkler; le drap à aigrettes électriques de M. Villette; les girouettes et tournebroches électriques; la roue, le carillon, le planétaire électriques; les courses de chevaux électriques, les pluies de feu, les jets d'eau, les cascades électriques, et mille autres jeux électriques qui présentent un spectacle plein de phénomènes singuliers, curieux, amusants, intéressants, et modifiés de mille manières différentes.

C'est à Marly-la-Ville, près Paris, que l'on fit la première expérience qui constate le rapport du fluide électrique avec la matière du tonnerre. Le docteur Franklin avait assuré que les nuages étaient électrisés dans le temps de l'orage. M. Dalibard saisit cette remarque, et, le 10 mai 1752, il fit planter une barre de fer de quarante pieds de longueur dans un gâteau de résine. Il s'élève, à deux heures vingt minutes, un orage au-dessus du lieu où était la barre : le curé de Marly s'y transporte, touche la barre, et tire des étincelles très fortes. Cette expérience fut confirmée de toutes parts; on observa même que le nuage pouvait être déjà fort loin sans que la barre cessât d'être électrisée. M. Delor, habile physicien, tira des étincelles à Paris, le nuage étant au-dessus de Vincennes, c'est-à-dire au moins à deux lieues de lui. *Voyez* PARATONNERRE.

On connaît l'effet que l'électricité produit sur les maladies nerveuses; quelques paralytiques en ont obtenu une guérison entière, d'autres un soulagement sensible.

ÉLECTROMÈTRE. Instrument propre à mesurer la force de l'électricité. On connaît plusieurs machines différentes qui portent ce nom : elles servent à faire connaître s'il y a actuellement de l'électricité dans l'air; ou bien à mesurer la force électrique de la machine dont on fait usage.

On doit à Cavallo, physicien anglais, l'un des meilleurs instru- de ce genre. Volta en a présenté un autre pour mesurer le fluide galvanique.

ÉLÉGIAQUE (*vers*). On attribue l'invention de ce vers à Callinus, ancien poëte grec, natif d'Éphèse, qui fleurissait vers l'an du monde 3228 et l'an 776

avant Jésus-Christ. Il ne nous reste de lui que quelques vers de ce genre recueillis par Stobée.

ÉLÉPHANTS. Ces animaux, dont les nations de l'Asie et de l'Afrique se servaient si utilement à la guerre, ne furent connus que fort tard des Grecs et des Romains. Pyrrhus fut le premier des Grecs qui en fit passer en Italie; et les Romains apprirent de ce prince et ensuite d'Annibal, l'avantage qu'on en pouvait tirer un jour de bataille. Ce fut, selon Tite-Live, dans la guerre contre Philippe, roi de Macédoine, que les Romains se servirent d'éléphants pour la première fois.

On prétend que le premier qu'on ait vu en France fut envoyé à Charlemagne, en 797, par le calife Haroun-Al-Raschid, sur la demande du monarque français. On nommait cet éléphant Abulabaz, et les anciens historiens marquent l'année de sa mort comme un évènement fort intéressant.

ÉLÉPHANT (*ordre de l'*). Il est des auteurs qui font remonter l'origine de cet ordre au temps des croisades, et qui prétendent que Canut VI en fut le premier instituteur; d'autres pensent que cet ordre militaire fut institué en Danemarck par Christiern Ier, à l'occasion du mariage du prince Jean, son fils. Il ne se donne qu'à des personnes d'une haute naissance et d'un mérite distingué. Les chevaliers portent un éléphant d'or, émaillé de blanc, chargé d'une tour d'argent maçonnée de sable sur une terrasse de sinople émaillée de fleurs; et cette marque de l'ordre, ornée de diamants, pend à un ruban bleu ondé. Ils ont aussi, dans les cérémonies, un grand manteau de velours cramoisi, doublé de satin blanc, sur lequel est une croix en broderie entourée de rayons.

ÉLIXIR. L'étymologie la plus vraisemblable de ce mot est celle qui le fait venir de l'arabe *al-ecsir* ou *al-eksir*, qui signifie *chimie*; selon cette étymologie, le mot *élixir* signifierait une *préparation chimique*. Il ne paraît pas que les anciens aient connu l'élixir. On est porté à croire qu'il ne fut inventé qu'après qu'Arnaud de Villeneuve eut fait connaître l'esprit-de-vin, ou que Raymond Lulle l'eut employé dans divers travaux sur les végétaux.

Ce fut depuis Paracelse que les élixirs se multiplièrent. Il publia lui-même un élixir fameux, à l'imitation duquel les pharmaciens modernes ont composé celui qui est aujourd'hui en vogue sous le nom d'*élixir de propriété de Paracelse*. Il n'est presque point d'auteur de chimie médicale, ou de médecin prétendant au titre de chimiste, qui n'ait imaginé quelque élixir particulier; les charlatans surtout en ont répandu un grand nombre.

ELLÉBORE. Cette plante médicinale, dont les botanistes distinguent deux espèces, était fort en usage chez les anciens. Ils la tiraient de l'île d'Anticyre et la regardaient comme un excellent remède contre la folie; de là leur proverbe, *Naviget Anticyras* (il faut l'envoyer à Anticyre), pour faire entendre que quelqu'un était attaqué de folie : c'est ce qui a fait dire à notre comique Regnard :

Souvent notre bon sens malgré nous s'évapore
Et nous avons besoin tous d'un grain d'*ellébore*.

Les propriétés de cette plante furent découvertes par le médecin Mélampus, qui s'en servit pour guérir de la folie les filles de Prœtus, roi d'Argos.

ELLIPTIQUE. Klépler a avancé le premier que les orbites des planètes n'étaient pas circulaires, mais elliptiques. Cette hypothèse a été soutenue ensuite par Bouilland, Flamsteed, Newton, etc. D'autres astronomes modernes l'ont confirmée depuis, de sorte que cette hypothèse, qu'on appelait autrefois par mépris l'*hypothèse elliptique*, est universellement reçue aujourd'hui,

ELME (*feu Saint-*). Nom qu'on donne à certains feux qui voltigent sur la surface des eaux, qui s'attachent quelquefois aux mâts d'un vaisseau, et qui paraissent ordinairement après une tempête. Les anciens les nommaient *Castor et Pollux*.

« Lorsque les Argonautes levèrent l'ancre du promontoire de Sigée, il s'éleva une violente tempête, durant laquelle on vit deux feux voltiger autour de la tête des Tyndarides, et, un moment après, l'orage cessa. On regarda depuis les feux qui brillent en pareille circonstance, comme les feux de *Castor* et de *Pollux*. Lorsqu'on en voyait deux, c'était une marque de beau temps ; s'il n'en paraissait qu'un, on l'appelait Hélène, et c'était le présage infaillible d'une tempête prochaine. C'est ce que les matelots appellent encore aujourd'hui *feux Saint-Elme* et *Saint-Nicolas*. » (Noel, *Dict. de la Fable*, au mot *Castor*.)

Tel et de même éclate aux yeux des matelots
Ce feu qui leur est cher, et qu'au fort des orages
Les mâts électrisés attirent des nuages,
Qui roule en se jouant, que son brillant essor
Fit appeler Hélène, et Pollux et Castor.
(Rosset, *l'Agriculture*, ch. I.)

ÉLOQUENCE. La nature donne les premières règles de l'éloquence. Elle anime, inspire, échauffe les hommes qui soutiennent de grands intérêts, ou qu'excitent de grandes passions. Ceux-là peuvent se passer des préceptes de l'art : Tisias, qui les a recueillis le premier, n'a pas travaillé pour eux.

Platon exposa les lois de l'éloquence dans son *Gorgias* ; et Aristote, dans son livre *De la rhétorique*, en creusa les sources. Alors la véritable éloquence n'existait que dans la Grèce. Elle ne commença à se montrer dans Rome que du temps des Gracques, ne fut perfectionnée que sous Cicéron, et périt avec la république. L'éloquence sublime n'appartient, dit-on, qu'à la liberté; c'est qu'elle consiste à dire des vérités hardies, à développer des raisons, à étaler des peintures fortes. Souvent un maître n'aime pas la vérité, craint les raisons, et aime mieux un compliment délicat que de grands traits.

On la rencontre rarement en France au barreau, parcequ'elle n'y a point de grands intérêts publics pour objet, et qu'elle n'y conduit pas aux plus grands honneurs, comme dans Athènes et dans Rome ; mais elle s'est retirée, dit Voltaire, dans les oraisons funèbres de Bossuet et de Fléchier. Jusqu'à Bourdaloue, le zèle et la piété avaient souvent paru en chaire, mais on n'y avait pas vu la raison avec tous les ornements de l'éloquence.

Si de grands intérêts, si la per-

spective des premiers honneurs manquaient à l'éloquence, comme l'a remarqué Voltaire, dans le temps où ce grand homme écrivait, il est vrai de dire que cette palme que réclamait encore notre gloire littéraire a été cueillie depuis que le nouvel ordre de choses, en changeant ou modifiant la forme du gouvernement, a offert à l'art de persuader des objets vraiment dignes de lui, et que la tribune a souvent ouvert le chemin aux premiers emplois publics. Il suffit d'ouvrir les séances de l'assemblée constituante et des législatures qui l'ont suivie, pour se convaincre que plusieurs de nos orateurs ont su se placer auprès de Démosthène et de Cicéron.

ÉLYSÉES (*champs*). C'était, selon la théologie païenne, le séjour destiné aux mânes des hommes vertueux qui s'étaient signalés par des actions utiles à l'humanité, par des faits héroïques, ou par un mérite éclatant.

Ceux qui jadis, par des lois équitables,
Ont adouci les peuples intraitables,
Ou qui, cherchant la guerre et les hasards,
Pour leur pays sont morts aux champs de Mars.
(J.-B. Rousseau.)

La première idée des champs-élysées est venue d'Égypte. Pluche, dans son *Histoire du ciel*, donne à cette fable une explication assez simple. Diodore de Sicile dit que la sépulture commune des Égyptiens était au-delà d'un lac nommé *Achérusie*; que le mort était apporté sur le bord de ce lac, au pied d'un tribunal composé de plusieurs juges qui informaient de sa vie et de ses mœurs. S'il n'avait pas été fidèle aux lois, on jetait le corps dans une fosse ou espèce de voierie qu'on nommait le *Tartare*. S'il avait été vertueux, un batelier conduisait le corps au-delà du lac dans une plaine embellie de prairies, de ruisseaux, de bosquets, et de tous les agréments champêtres. Ce lieu se nommait *Elisout* ou *les champs Élysées*, c'est-à-dire *pleine satisfaction*, *séjour de repos* ou *de joie*.

Lorsque les dieux offraient un Élysée aux sages,
Étaient-ce des palais? C'étaient de verts bocages;
C'étaient des prés fleuris, séjour des doux loisirs,
Où d'une longue paix ils goûtaient les plaisirs.

Dans ces lieux de délices régnait un printemps éternel. L'haleine des vents ne s'y faisait sentir que pour répandre le parfum des fleurs. Un nouveau soleil et de nouveaux astres n'y étaient jamais voilés de nuages. Des bocages embaumés, des bois de rosiers et de myrtes, couvraient de leurs ombrages frais les ombres fortunées. Le rossignol avait seul le droit d'y chanter ses plaisirs, et il n'était interrompu que par les voix touchantes des grands poëtes et des musiciens célèbres. Le Léthé y coulait avec un doux murmure, et ses ondes y faisaient oublier les maux de la vie.

Un ciel plus pur, des astres plus sereins,
Furent créés pour ces champs souterrains;
Ils ont aussi leurs soleils, leurs étoiles;
La nuit pour eux n'a point de tristes voiles.
Dans des forêts de lauriers toujours verts,
Sur des gazons de fleurs toujours couverts,
Parmi les jeux, ces ombres fortunées
Coulent en paix leurs saintes destinées.
(J.-B. Rousseau.)

Là on goûtait encore les plaisirs qui avaient flatté durant la vie. L'ombre d'Achille faisait la guerre aux bêtes féroces, et Nestor y racontait ses exploits. De robustes athlètes s'exerçaient à la lutte; des jeunes gens dans la vigueur de

l'âge s'élançaient dans la lice, et des vieillards joyeux s'invitaient réciproquement à des banquets. Aux biens physiques se réunissait l'absence des maux de l'âme. L'ambition, la soif de l'or, l'envie, la haine, et toutes les viles passions qui agitent les mortels, n'altéraient plus la tranquillité des habitants de l'Élysée.

Hors des atteintes de l'envie,
Le sort qu'on goûte en ces climats
N'est plus, ainsi que notre vie,
La triste attente du trépas;
Jouissant de tout ce qu'il aime,
Chacun porte le plaisir même
Peint sur son visage riant;
Et les cœurs, fermés à la plainte,
Ignorent l'inquiète crainte
Et le désir impatient.

(La Motte.)

ÉMAIL. L'émail est une préparation particulière du verre, auquel on donne différentes couleurs, tantôt en lui conservant une partie de sa transparence, tantôt en la lui ôtant; car il y a des émaux transparents et des émaux opaques.

L'art d'émailler sur la terre et sur les métaux est très ancien. Si l'on en croit les anciens historiens, les briques dont les murs de Babylone furent construits étaient des briques émaillées, dont les émaux représentaient différentes figures. Il y avait, au temps de Porsenna, roi des Toscans, des vases émaillés de différentes figures.

Cet art, après avoir été longtemps brut, fit tout-à-coup des progrès surprenants à Faenza et à Castel-Durante, dans le duché d'Urbin. Michel-Ange et Raphaël florissaient alors; aussi les figures qu'on remarque sur les vases qu'on émaillait sont-elles plus frappantes par le dessin que par le coloris. On n'y employait que le blanc et le noir, avec quelques teintes légères de carnation au visage et à d'autres parties. Tels sont les émaux qu'on appelle de Limoges. Les pièces qu'on faisait sous François Ier sont très peu de chose, si on ne les estime que par la manière dont elles sont coloriées. Quant à cette peinture, qui consiste à exécuter, avec des couleurs métalliques, toutes sortes de sujets sur une plaque d'or ou de cuivre qu'on a émaillée et quelquefois contre-émaillée, elle était entièrement ignorée.

C'est aux Français que l'on doit l'invention des beaux émaux épais et opaques à l'usage des bijoux d'or. Jean Toutin, orfèvre de Châteaudun, qui florissait en 1630, fut le premier, dit-on, qui établit avec succès les bijoux émaillés. Ce genre de peinture, perfectionné par Gribelin son élève, et ensuite par Dubié et Morlière, dont les bagues et les montres émaillées étaient très recherchées, donna le goût de faire des portraits en émail, dans un système d'exécution bien différent de celui qui se pratiquait à Limoges, du temps de François Ier. La peinture de ceux-ci ressemble à un dessin aquarelle: les carnations sont généralement ce qu'il y a de plus soigné; elles se détachent sur des fonds bleus, verts ou noirs, et les ombres sont simplement formées par des hachures. Les portraits de la fabrique de Limoges sont recherchés: ils ont peu d'harmonie dans le coloris, mais ils ont de l'éclat, et l'on y remarque un grand caractère de dessin et beaucoup de vérité dans la physionomie des personnages.

Les premiers portraits peints en émail avec soin, et finis comme une peinture à l'huile, furent apportés d'Angleterre par Jean Petitot et Jacques Bordier, son beau-frère, tous deux Genevois. Van-Dyck, qui se trouvait alors à Londres, se plaisait à donner au premier des conseils, et à le voir travailler. Les principaux personnages d'Angleterre employèrent son pinceau. Charles Ier, ami des arts, lui donna un logement dans le palais de White-Hall, et le créa chevalier. Après la mort tragique du roi, son protecteur, il vint à Paris, en 1649, avec les Stuarts. Louis XIV lui accorda une pension considérable et un logement aux galeries du Louvre. Mais comme Petitot était protestant, il se retira dans sa patrie à la révocation de l'édit de Nantes; il y mourut en 1691. Bordier, qu'il s'était associé, peignait ordinairement les fonds et les accessoires de ces portraits.

Depuis les succès de Jean Petitot, qui avait peint les personnages les plus distingués de la cour de Louis XIV, Louis Hance et Louis Guernier, peintres en miniature, essayèrent aussi à peindre en émail; ils y réussirent d'une manière très satisfaisante.

Après des succès aussi brillants, on se demande pourquoi un art qui présente autant d'avantages, a été négligé au point qu'on ne le voit plus appliqué qu'aux bijoux, comme dans son origine. Cependant M. Augustin, un de nos plus célèbres peintres en miniature, a fait en émail des portraits d'un fini précieux; et l'on regarde celui de M. le baron Denon, dans un grand format, comme un chef-d'œuvre d'exécution. M. Constantin a donné aussi quelques émaux remarquables. Mais mademoiselle Chavassieu, moins effrayée que les autres par les difficultés, et plus constante dans l'art de peindre en émail, a entrepris la réduction entière des tableaux qui décorent la galerie de M. le comte de Sommariva. Du nombre de ces copies parfaites, on a vu au salon de 1823 le Repos de la sainte famille, de Pésarèse; une tête de femme par Rembrandt; le portrait du prince de Salerne, d'après Georgion; la tête de sainte Catherine, par le Guide; Zéphyre, d'après Prudhon. Mademoiselle Chavassieu a réduit aussi l'Amour et Psyché, d'après David; et Vénus et Ascagne, d'après M. de Bois-Fremont. *Annales franc. des arts, des sciences et des lettres;* 6e année, t. XI, n° IX, (1823).

ÉMANATIONS. Il est certain qu'il sort des émanations ou exhalaisons de corpuscules subtils des corps qui nous environnent; par exemple, que les plantes et les animaux transpirent; que les fluides s'évaporent; personne ne doute non plus que les corps odoriférants n'envoient continuellement des émanations, et que ce ne soit par le moyen de ces émanations qu'ils excitent en nous la sensation de l'odeur.

Quelques physiciens attribuent aux émanations qui sortent des corps la sympathie ou l'antipathie qu'une personne éprouve pour une autre. C'est de semblables émanations, que provint, disent-ils, l'amour violent de Henri III pour Marie de Clèves, au moment qu'elle venait d'épouser le prince de Condé. Cette dame

n'avait que seize ans ; elle était de la figure la plus séduisante. Après avoir dansé assez long-temps, le jour même de son mariage, et se trouvant un peu incommodée de la chaleur du bal, elle passa dans une garde-robe, où une des femmes de la reine, voyant sa robe toute trempée, lui en fit prendre une autre. Il n'y avait qu'un moment qu'elle en était sortie, quand le duc d'Anjou, depuis Henri III, y étant venu pour raccommoder sa chevelure, s'essuya le visage avec le premier linge qui tomba sous sa main : c'était la chemise que la jeune princesse venait de quitter. Rentré dans le bal, Henri jeta les yeux sur elle, et la regarda avec autant de surprise que s'il ne l'eût jamais vue. Son émotion, son trouble, ses transports, et tous les empressements qu'il commença à lui marquer, étonnaient d'autant plus que, depuis huit jours qu'elle était à la cour, il avait paru très indifférent pour ces mêmes charmes qui, dans ce moment, faisaient une impression si vive sur son âme. Sa passion le rendit insensible à toute autre, et elle dura jusqu'à la mort de cette princesse.

EMBAUMEMENT. L'usage d'embaumer les morts remonte à la plus haute antiquité. L'écriture dit que Jacob étant mort, Joseph le fit embaumer. Il est vrai que l'historien sacré n'est entré dans aucun détail sur cette opération ; mais on peut y suppléer par le moyen des auteurs profanes. Ils disent qu'il entrait beaucoup d'aromates, de parfums, et de compositions différentes dans les embaumements, sans parler de plusieurs autres préparations, qui supposent nécessairement des recherches et des attentions. Aussi l'Écriture marque-t-elle qu'on employa quarante jours pour embaumer Jacob. Les Égyptiens avaient donc reconnu dès lors que cet espace de temps était nécessaire pour donner aux corps les préparations propres à les dessécher, et à les garantir de la corruption. Il paraît, au surplus, qu'on ne possédait alors ce secret qu'en Egypte ; et il faut convenir que les Égyptiens ont possédé le secret des embaumements d'une manière supérieure à toutes celles que nous connaissons : car le talent des Égyptiens ne se bornait pas à préserver les cadavres de la pourriture pendant quelques années seulement ; ils étaient parvenus, si l'on peut dire, au point de les éterniser. Les momies qu'on apporte d'Égypte en sont la preuve authentique.

C'est, est-il dit dans la *Description de l'Égypte*, tom. 1, pag. 207, c'est dans l'Asie et l'Afrique, mais particulièrement en Égypte que les *embaumements* ont été le plus usités. Les anciens Égyptiens paraissent être les premiers qui aient songé à faire embaumer les dépouilles mortelles de leurs pères, afin d'en perpétuer la durée. De tous les peuples anciens et modernes, les Égyptiens sont aussi les seuls chez lesquels les embaumements aient été faits avec beaucoup de méthode et de succès. Les Grecs nommaient *paraschistes* ceux qui étaient chargés de faire une incision sur le côté du mort pour l'embaumer, après en avoir retiré les intestins. Ils étaient obligés de s'enfuir d'abord après l'opération, afin de se soustraire aux malédictions et aux mauvais traitements

des parents et des assistants. Ensuite on remplissait la cavité du corps de substances résineuses et odoriférantes. Quoique le nom de *paraschistes* soit d'origine grecque, on sait qu'il existait en Égypte une communauté d'artisans qui exerçaient seuls ce ministère, et qui possédaient quelques connaissances anatomiques, qu'ils se transmettaient de père en fils. Plusieurs autres nations, qui se sont succédées sur l'ancien continent, faisaient embaumer leurs morts : les Éthiopiens les couvraient d'une espèce de résine diaphane, au travers de laquelle on pouvait voir le mort, ce qui a fait croire qu'ils les enfermaient dans des coffres de verre ; les anciens Perses les enveloppaient dans de la cire ; les Scythes les cousaient dans des sacs de peau. Pendant plusieurs siècles, les Grecs et les Romains ont employé, pour embaumer leurs morts, les plus rares et les plus précieux parfums ; mais ces sortes d'embaumements imparfaits n'étaient qu'une imitation de ceux des Égyptiens. L'auteur termine cet article intéressant, dont nous ne donnons qu'un extrait, par cette remarque importante : Quoique le climat de l'Égypte soit considéré avec raison comme très propre à la dessiccation et à la conservation des cadavres, on ne doit point regarder la perfection des embaumements des Égyptiens comme un avantage particulier à l'Égypte ; il n'est pas douteux qu'à l'aide des connaissances que nous possédons des arts chimiques, on ne parvienne aujourd'hui à imiter avec succès, dans nos contrées, cet art merveilleux des Égyptiens, qui fait depuis tant de siècles l'admiration de tous les peuples.

Winckelmann dit que c'est à tort que quelques modernes ont avancé, sur le témoignage prétendu d'Hérodote et de Diodore, que Cambyse avait totalement aboli l'usage d'embaumer les morts. Rien de plus faux, ajoute-t-il, « puis» qu'après cette époque, les Grecs » eux-mêmes firent embaumer » leurs morts à la manière des » Égyptiens, comme je l'ai prouvé » dans mes *Pensées sur l'imitation* » *des ouvrages grecs.* »

M. Larrey, après avoir expliqué dans les termes de l'art les moyens internes employés en Europe pour l'embaumement des corps de quelques guerriers morts au champ d'honneur, ajoute : Enfin, on plonge le corps ainsi préparé dans une suffisante quantité d'une solution de muriate suroxygéné de mercure, aussi forte qu'on peut l'obtenir. On le laisse tremper dans cette liqueur l'espace de quatre-vingt-dix ou cent jours. Lorsqu'il est bien saturé de cette dissolution, on le place sur une claie exposée à l'action graduée d'un foyer de chaleur établi dans un lieu sec et aéré ; au fur et à mesure que les parties se dessèchent, on rétablit les formes naturelles de la face, la conformation des membres, et on leur donne l'attitude convenable ; on place deux yeux d'émail entre le globe retracté de l'œil et les paupières ; on donne une teinte aux cheveux relative à leur couleur naturelle, si on le juge nécessaire, et l'on passe sur toute l'habitude du corps un vernis légèrement coloré, qui anime les teintes de la peau, et lui conserve l'aspect de la fraîcheur ;

enfin on met le corps sous verre, pour l'exposer au public, ou on l'ensevelit dans un cercueil. On peut perpétuer ainsi, pendant des milliers d'années, les restes des héros ou des grands hommes d'état.

EMBLÈME. Image ou tableau qui, par la représentation de quelque histoire ou symbole connu, accompagnée d'un mot ou d'une légende, nous conduit à la connaissance d'une autre chose ou d'une moralité.

Les Chaldéens furent les premiers qui mirent le ciel en emblèmes, en donnant des noms et des figures aux constellations qu'ils destinèrent à marquer la différence des saisons, la distinction des quatre parties du monde, etc. Les Égyptiens et les Arabes s'empressèrent de s'en faire des divinités; les Grecs en firent aussi le sujet de leurs fables.

Les inscriptions dont on accompagna les statues, les bas-reliefs et les peintures, furent une autre occasion de l'origine des emblèmes, aussi bien que les réflexions morales, politiques et civiles sur les évènements de l'histoire. Ces instructions agréables avaient été comme ensevelies dans l'oubli par l'ignorance de cinq à six siècles, lorsque Alciat, célèbre jurisconsulte de Milan, en releva le souvenir et la gloire par le recueil qu'il en publia l'an 1498. Depuis, une foule d'écrivains se sont exercés en ce genre.

EMBONPOINT. Lorsque la graisse est dans une juste proportion avec toutes les parties du corps, c'est, dit un auteur moderne, ce qu'on appelle embonpoint, et ce qui constitue l'état de santé. Ainsi le mot embonpoint désigne une disposition naturelle du corps, qui s'annonce par un visage plein, un teint vif et frais, modérément coloré, des membres charnus et peu chargés de graisse, et par l'agilité du corps dans les mouvements.

M. Caullet de Vaumoral, dans la traduction qu'il nous a donnée du *Cours de matière médicale* de Cullen, cite le régime auquel il a vu soumettre, en Barbarie, dans le sérail du bey de Tripoli, des femmes qu'on engraissait à jour nommé, par le moyen du repos et des bains qu'elles prenaient journellement, et par l'usage de la farine de blé de turquie mêlée avec du miel, pour tout aliment. Quinze jours suffisent pour produire cet effet. Cet usage, ajoute-t-il, a également lieu pour les filles qu'on veut marier, parce que, dans ces climats, la corpulence est recherchée préférablement aux tailles sveltes.

ÉMERAUDE. Pierre précieuse, qu'on estime surtout pour sa couleur verte, suave et veloutée. On distingue des émeraudes orientales et des émeraudes occidentales. Les premières, qui sont très dures, d'un vert foncé, d'une belle eau et bien rayonnante, sont très rares, et on ne s'accorde pas sur le lieu où elles se trouvent. On sait en général que c'est dans les montagnes du Popayan, et aux environs de Manta, près de Puerto-Viejo. Les contrées méridionales de l'ancien monde jouissaient à cet égard du même avantage que le Pérou. L'émeraude qui servait d'ornement à la tiare du pape Jules II, est au moins aussi foncée qu'aucune du Pérou; elle

est aujourd'hui conservée au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Or, ce pape est mort en 1513, et le Pérou ne fut découvert et conquis par François Pizarre qu'en 1545. — Pline a décrit la véritable émeraude : au moins la manière dont il en parle ne permet pas d'en douter.

Il paraît qu'en donnant à cette pierre une forme concave, les anciens en formaient une espèce de lorgnette. L'empereur Néron regardait, dit Pline, le combat des gladiateurs avec une émeraude.

Winckelmann est d'accord avec les auteurs modernes, sur ce que l'on rapporte de ces masses de pierre verte qui décoraient les temples et les édifices de Tyr, et dit que c'était du *plame* d'émeraude, ou des aigues-marines. — Les secondes, dont la couleur est plus délayée, c'est-à-dire d'un vert clair et agréable à la vue, viennent de l'Amérique et de quelques endroits de l'Europe.

En 1798, M. Vauquelin découvrit dans les émeraudes l'oxide de *glucinium*, qui est rangé au nombre des métaux nouvellement découverts. Suivant ce célèbre chimiste, les émeraudes doivent la belle couleur verte qu'elles ont à une très petite quantité (un trois-centième) d'oxide de chrôme, qui est aussi un métal dont on a tiré depuis un très grand parti dans les arts. Les émeraudes ne diffèrent des aigues-marines sous le rapport de leur nature, qu'en ce qu'elles ne contiennent point d'oxide de fer. Les plus belles aigues-marines nous viennent de Daouric, sur les frontières de la Chine. MM. Le Lièvre et Allaud en ont découvert il y a quelques années près de Limoges une mine très abondante, mais d'une qualité inférieure et demi opaques. — C'est de ces aigues-marines qu'on extrait ordinairement l'oxide de *glucinium*.

M. Caillaud a découvert en 1819, en Égypte, à 7 ou 8 lieues de la mer Rouge, et à 30 ou 40 au sud de Coceyr, de nombreuses traces d'une vaste exploitation, se rattachant aux anciennes mines d'émeraudes; il a observé des émeraudes dans leur gangue, et en assez grande abondance pour mériter d'être exploitées. Il est descendu dans des puits de plus de cent mètres de profondeur, communiquant à des galeries encore plus profondes. (*Voir le Dict. des découvertes*).

Le journal des savants (1683), p. 79 de la première édition, rapporte qu'il y a, dans le cabinet de la société royale de Londres, une espèce d'émeraude qui, lorsqu'elle est fortement échauffée, reluit dans les ténèbres pendant un temps considérable, mais de telle manière, que la couleur verte de cette pierre se change en un bleu turquin qui reste tant qu'elle reluit, et qui se perd insensiblement avec cet éclat pour laisser reprendre la couleur verte.

ÉMÉTIQUE. L'émétique, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de *tartrate de potasse et d'antimoine*, fut découvert en 1631. Andrien Mynsicht est celui qui le premier le fit connaître. Ce remède était encore peu connu en 1658, lorsqu'un médecin d'Abbeville, nommé du Sausoi, l'administra, contre l'avis du premier médecin Vallot, à Louis XIV, qui était tombé dan-

gereusement malade à Calais. Ce vomitif, qu'on appelait alors le *dernier remède*, produisit le meilleur effet; le roi se trouva mieux dès la nuit suivante, et le sixième jour il fut parfaitement rétabli.

ÉMINENCE. Ce fut le pape Urbain VIII, qui accorda aux cardinaux le titre d'*éminence*, le 10 janvier 1631; jusque là ils étaient traités d'*illustrissimes*. Les cardinaux partagèrent dans la suite ce titre avec les électeurs ecclésiastiques et avec le grand-maître de Malte.

EMPEREUR. Nom que les Romains donnaient à tous les généraux d'armée, du latin *imperare* (commander). On appelait *imperator*, dans un sens particulier, un général qui après avoir, par lui-même ou par ses lieutenants, remporté quelque victoire signalée, était salué de ce nom par les acclamations des soldats; de ce moment, les licteurs du général victorieux ornaient de branches de lauriers leurs faisceaux; le général adressait ensuite au sénat une lettre enveloppée de lauriers, dans laquelle, après avoir rendu compte de ses succès, il suppliait ce corps de ratifier ce que les soldats avaient fait en sa faveur, et d'ordonner des prières publiques en son nom pour rendre grâce aux dieux. Si sa demande était accueillie, c'était un préjugé du triomphe. Il continuait de prendre à la suite de son nom le titre d'*imperator*, et ne le quittait qu'en rentrant à Rome.

Jules César, s'étant fait nommer dictateur perpétuel l'an 708 de la fondation de Rome, prit le nom d'empereur, que le peuple lui déféra pour marquer l'autorité absolue dont il jouissait dans la république. Dès lors ce nom fut un titre de dignité. Néanmoins, lorsque les princes qui succédèrent au rival de Pompée avaient fait quelque expédition brillante, on les saluait *empereurs*, et cet hommage qu'ils ne devaient ni à leur qualité, ni à leur rang, était le prix de l'habileté d'un grand capitaine. Auguste le reçut vingt fois pour vingt victoires célèbres; l'armée de Tite l'accorda à ce prince après la prise de Jérusalem, et Appien remarque que cette coutume subsistait encore sous Trajan.

La dignité d'empereur, réunie dans une seule personne par Jules César, et devenue le titre d'une puissance absolue, fut héréditaire sous les trois premiers successeurs de ce prince, Octave-Auguste, Tibère et Caligula; mais, après la mort de ce dernier, elle devint élective. Claude fut proclamé empereur par les soldats de la garde prétorienne. Depuis ce temps, les armées s'arrogèrent le droit de se donner un maître, et un simple soldat fut plusieurs fois honoré de leur choix. Les empereurs n'étaient pas plus tôt élus qu'ils envoyaient leur portrait à Rome et aux armées, afin qu'on l'attachât aux enseignes militaires : c'était la manière ordinaire de reconnaître les nouveaux princes.

Le souverain sacerdoce était attaché à la dignité d'empereur, comme il paraît par les médailles; ainsi ils étaient tout à la fois à la tête du civil, du militaire et de la religion.

EMPEREUR D'ALLEMAGNE. C'est le nom qu'on donne au prince qui a été légitimement nommé par les électeurs pour être le chef de l'empire romain germanique, et qui le

gouverne suivant les lois qui lui ont été imposées par la capitulation impériale. Depuis l'extinction de la maison de Charlemagne, qui possédait l'empire par droit de succession, ou, selon quelques uns, depuis Henri IV, la dignité impériale est devenue élective, et personne n'y est parvenu que par la voie de l'élection; et même les électeurs, craignant que les empereurs de la maison d'Autriche ne rendissent la dignité impériale héréditaire dans leur famille, ont inséré dans la capitulation de Mathias et dans celle des empereurs suivants, une clause par laquelle leurs mains sont liées à cet égard.

Les empereurs prennent le titre de *César* et d'*Auguste*, à l'imitation des anciens empereurs romains, aux droits desquels ils prétendent avoir succédé. Autrefois, après avoir été couronnés en Allemagne, ils allaient de nouveau se faire couronner à Rome, comme rois des Romains; et à Milan, à Monza, à Pavie ou à Modène, comme rois de Lombardie. Mais depuis long-temps cela ne s'observe plus. Charles-Quint était le dernier empereur qui eût été couronné par le pape; mais depuis, Napoléon Buonaparte s'étant emparé du gouvernement directorial, et s'étant fait nommer, en 1804, empereur des français, invita Pie VII à venir en France pour présider aux cérémonies de son couronnement, qui eut lieu le 2 décembre de la même année.

EMPIRE. Nom qu'on donne aux états soumis à un chef qui a le titre d'empereur.

EMPIRE DES ASSYRIENS. Cet empire, fondé par Nembrod l'an 1800 de la création du monde, a subsisté jusqu'en 3257, que mourut Sardanapale.

EMPIRE DES MÈDES. Arbace jeta les fondements de cet empire l'an du monde 3257 et Cyrus le réunit en 3468, à celui des Babyloniens et des Perses.

EMPIRE DES PERSES. Cet empire commença l'an 3468, et finit deux cent soixante ans après la mort de Darius Codoman, l'an du monde 3,674.

EMPIRE DES GRECS. Cet empire, à ne le prendre que pour la durée du règne d'Alexandre, commença l'an du monde 3674, et finit à la mort de ce conquérant, en 3681.

EMPIRE ROMAIN. Jules César jeta les fondements de cet empire l'an du monde 3956, quarante-huit années avant la naissance de Jésus-Christ. Constantin en transporta le siége à Bysance l'an 334 de l'ère chrétienne, onze cent quatre-vingt-dix ans après la fondation de Rome.

Sous Charlemagne, l'Orient et l'Occident formèrent deux empires séparés; le premier, gouverné par des empereurs grecs, commença l'an 802 de Jésus-Christ, se soutint quelque temps avec éclat, s'affaiblit ensuite peu à peu, et finit en la personne de Constantin Paléologue, l'an 1453. Le second, qu'on appelle encore *l'empire romain*, et plus communément *l'empire d'Allemagne*, n'est qu'une portion des états qui étaient soumis à Charlemagne. Ce prince possédait la France par droit de succession; il avait conquis, par la force des armes, tous les pays situés depuis le Danube jusqu'à la mer Baltique; il y réunit le royaume de Lombardie, la ville de

Rome et son territoire, ainsi que l'exarchat de Ravennes, qui étaient presque les seuls domaines qui restassent en Occident aux empereurs de Constantinople. Ces vastes états s'appelèrent alors *l'empire d'Occident;* c'était une partie de celui qu'avaient autrefois possédé les empereurs romains. Par la suite des temps, et surtout après l'extinction de la race de Charlemagne, la France fut détachée de cet empire, et les Allemands élurent pour chef Othon-le-Grand, qui reconquit de nouveau la ville de Rome et l'Italie, et les réunit à l'empire d'Allemagne.

EMPIRE (*bas-*). On appelle ainsi les derniers temps de l'empire romain, qui ordinairement datent de Valérien.

ENCAQUER. On doit l'art de saler et d'encaquer les harengs à un pêcheur hollandais, Guillaume Beuckels, mort en 1449. Son pays natal, reconnaissant, lui éleva une statue.

ENCAUSTIQUE. Cette peinture, dont les couleurs sont préparées avec de la cire, fut, dit-on, inventée par Aristide et perfectionnée par Praxitèle; mais elle est encore plus ancienne : Pamphile en donna des leçons à Pausias, le premier qui, selon Pline, se distingua en ce genre. Cette espèce de peinture, connue des anciens, est restée fort long-temps ignorée, et il était d'autant plus difficile de la faire revivre, qu'il ne nous reste en ce genre aucun monument de l'antiquité.

M. Bachelier, peintre de l'académie, est le premier artiste moderne qui ait peint en cire, et le buste de Minerve qu'il a fait en 1749, est le premier morceau connu de cette espèce. En 1755, M. le comte de Caylus et M. Mignot, docteur en médecine, publièrent sur cette matière deux mémoires très instructifs.

ENCENS. « L'encens, dit M. Castel (*Les Plantes*, note 2 du chant II), est une gomme-résine qui découle par incision d'un arbre que produit l'Arabie heureuse. Cette précieuse substance a eu dans tous les temps le privilége de servir au culte de la divinité. Nous n'en connaissons pas mieux l'arbre qui nous la donne. Théophraste et Pline ont laissé d'assez longs détails sur la manière de la recueillir; aucun des deux n'a décrit le végétal d'où elle sort. Théophraste pense que c'est une espèce de laurier; Linné soupçonne qu'il appartient plutôt à la famille des genevriers. »

M. Helliez, dans sa *Géographie de Virgile*, page 231, sans nous instruire davantage sur la nature de cet arbre, entre dans des détails assez curieux sur la manière de recueillir l'encens : « On tire l'encens de l'arbre qui le produit par une incision qu'on fait à l'écorce dans les plus grandes chaleurs de l'été, où la sève est la plus abondante. La liqueur qui en sort se fige en tombant, et se met en larmes rondes, d'un blanc tirant sur le jaune. L'encens qu'on recueillait par des incisions faites à l'arbre au commencement du printemps, était de moindre qualité. Au reste on ne faisait pas cette précieuse récolte sans s'exposer à de grands dangers, soit à cause de la mauvaise qualité de l'air qu'on respirait dans ce canton, soit à cause des serpents qui l'infes-

taient. Ils s'élançaient sur les travailleurs, et leur morsure était mortelle et incurable ; ce qui fit appeler ce pays (le pays des Sabéens) *la région de la mort*, Hatsamuth, aujourd'hui Hadramur. C'est pourquoi on n'employait à recueillir l'encens que des esclaves ou des gens condamnés à mort. »

D'ailleurs les Grecs, les Arabes, et presque tous les peuples ont connu l'encens; ils en brûlaient dans les sacrifices et en parfumaient les temples.

Lorsque les fidèles, est-il dit dans le *Dictionnaire des Origines*, ne pouvaient encore célébrer les saints mystères que dans des lieux souterrains, humides et malsains, on chercha à dissiper la mauvaise odeur que produisait l'haleine de tant de personnes renfermées dans ces lieux, par l'odeur de l'encens ou de quelque autre parfum. Quand le christianisme fut établi sur les ruines du paganisme, l'usage de l'encens continua, pour porter les chrétiens à élever leurs pensées vers le ciel avec la fumée de l'encens. Puis cette oblation, de religieuse qu'elle était, devint honorifique. On offrit l'encens aux princes de la terre et aux ministres de Dieu. Le premier exemple de cette profanation eut lieu en faveur des empereurs de Constantinople.

ENCENSOIR. L'usage des encensoirs est venu des Juifs, mais ceux dont on se servait dans la primitive église étaient des cassolettes sans chaînes.

ENCHANTEMENT. Ce mot est dérivé du latin *in* et *canto* (je chante), soit que dans l'antiquité les magiciens eussent coutume de chanter leurs conjurations et exorcismes magiques, soit que les formules de leurs enchantements fussent conçues en vers, et l'on sait que les vers étaient faits pour être chantés. Cette dernière conjecture paraît d'autant plus vraisemblable, qu'on donnait aussi aux enchantements le nom de *carmina* (vers), d'où nous avons fait *charmes*.

Rien, selon M. Pluche, n'est plus simple que l'origine des enchantements. « Les feuillages ou les herbes dont on couronna dans les premiers temps la tête d'Isis, d'Osiris, et des autres symboles, n'étaient eux-mêmes que des symboles de la récolte abondante, et les paroles que prononçaient les prêtres, que des formules de remerciement pour les dons de la divinité. Peu à peu ces idées s'affaiblirent dans l'esprit des peuples, s'effacèrent et se perdirent entièrement; et ils prirent l'idée de l'union de certaines plantes et de quelques paroles, devenues surannées et inintelligibles, pour des pratiques mystérieuses éprouvées par leurs pères. Ils en firent une collection, et un art par lequel ils prétendaient pourvoir presque infailliblement à tous leurs besoins. L'union qu'on faisait de telle ou telle formule antique, avec tel ou tel feuillage arrangé sur la tête d'Isis, autour d'un croissant de lune ou d'une étoile, introduisit cette opinion insensée, qu'avec certaines herbes et certaines paroles on pouvait faire descendre du ciel en terre la lune et les étoiles. Ils avaient des formules pour tous les cas, même pour nuire à leurs ennemis; on en voit du moins la preuve dans les poëtes. La connaissance de plusieurs simples, bien ou malfaisants, vint au se-

cours de ces invocations et imprécations assurément très impuissantes; et les succès de la médecine ou de la science des poisons aidèrent à mettre en vogue les chimères de la magie. » *Hist. du Ciel*, tom. I, pag. 450, 451.

Les enchantements se sont introduits de si bonne heure dans la médecine, que toutes les nations les ont pratiqués de temps immémorial. Hammon, Hermès, Zoroastre, passaient parmi les païens pour les auteurs de cette pratique médicinale. Pindare dit que Chiron le centaure traitait toutes sortes de maladies par le même secours; mais ce fut chez les Hébreux surtout que cet usage trouva des sectateurs.

Hippocrate contribua merveilleusement par ses lumières à effacer de l'esprit des Grecs les idées qu'ils avaient sur la vertu des enchantements.

Les Romains, si nous en croyons Tite-Live, gémirent long-temps sous le poids de cette superstition.

Les premiers chrétiens n'ont pas été exempts de cette folie, puisque les papes et les conciles prirent le parti de condamner les phylactères que les nouveaux convertis au christianisme portaient sur eux, pour se préserver de certains dangers.

La France a eu ses enchantements, comme la crédule antiquité. On s'imaginait, au commencement du quatorzième siècle, faire périr ses ennemis avec des figures de cire appelées *volt* ou *voust*, et des paroles que toutes sortes de personnes ne pouvaient prononcer efficacement.

ENCHANTÉES (*armes*), *V.* GALANTERIE.

ENCLOUER *un canon*, c'est faire entrer de force un clou d'acier dans la lumière d'un canon, pour empêcher le service. Le chevalier de Ville attribue l'invention de cette ruse de guerre à Vimercatus de Brême, qui encloua le canon de Sigismond Malatesta; mais Juvénal des Ursins parle d'un canon encloué au siége de Compiègne, par Charles VI, en 1415, c'est-à-dire un an avant la naissance de Malatesta.

On a trouvé depuis le moyen de parer à cet inconvénient, et de faire servir les pièces enclouées.

ENCLUME. Les anciens faisaient remonter aux temps les plus reculés l'invention du marteau, de l'enclume et des tenailles. Les Égyptiens attribuèrent ces découvertes à Vulcain, un de leurs premiers souverains; d'autres en faisaient honneur à Cyniras, père d'Adonis; époque qui remonte également à la plus haute antiquité. Enfin il est parlé dans Job de l'enclume et du marteau.

ENCOURAGEMENT. *Voy.* SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT.

ENCRE. Ménage prétend que ce mot vient de l'Italien *inchiostro*, qui a été fait du latin *encaustum*, dont les Polonais ont fait *incost*, les Flamands *inkt*, et les Anglais *ink*. C'était avec un léger pinceau que les anciens écrivaient, et leur encre n'était autre chose que du charbon de cœur de pin pulvérisé dans un mortier et détrempé, auprès du feu ou au soleil, avec de la gomme pour lui donner de la consistance.

Deux Athéniens, Polygnote et Mycon, qui excellaient dans la peinture, sont les premiers qui aient fait de l'encre de marc de

raisin, que l'on nomma *tryginum*, qui veut dire *fait de lie de vin*.

Les empereurs et les rois écrivaient avec une encre pourprée, qui était composée de coquilles pulvérisées et de sang tiré de la pourpre. Il n'était permis qu'à eux d'écrire avec cette encre, appelée par les Latins *encaustum*. Selon Pline, le seul des anciens qui rapporte les différentes manières de faire de l'encre usitées de son temps, l'encre la plus commune, et celle dont on se servait pour écrire des livres, était faite avec de la suie d'un bois résineux appelé *tœda*, mêlée avec celle que l'on tirait des tuyaux de cheminées, et dans laquelle on faisait fondre de la gomme. Le même auteur parle d'une espèce d'encre qui venait des Indes, et dont il ignore la composition; mais il prétend que toute sorte d'encre doit être mise au soleil, pour acquérir sa perfection, et que celle dans laquelle on faisait infuser du vin d'absinthe empêchait les souris de ronger les livres.

Les anciens faisaient encore de l'encre avec le sang de certains poissons qui l'avaient noir. Ils se servaient d'une liqueur rouge pour écrire les titres des livres et les grandes lettres : c'était, selon Ovide, du vermillon ou quelque autre liqueur dans laquelle on faisait infuser du bois de cèdre.

Quoique l'écriture en lettres d'or et d'argent, pour le titre des livres et pour les grandes lettres, soit très ancienne, on ne peut cependant assurer qu'elle fût en usage chez les Romains, surtout du temps de la république.

Les Hollandais attribuent à Laurent Coster, natif d'Harlem, l'invention de l'encre dont les imprimeurs se servent de nos jours.

ENGRAIS. On comprend sous ce nom toutes les choses qui, répandues sur la terre, servent à la féconder, comme sont les fumiers, les terres, etc.

Les cultivateurs romains donnaient une grande attention aux moyens de se procurer des engrais. Ils en ramassaient de toutes parts. Leurs volières leur en fournissaient beaucoup. Au défaut du fumier des animaux, ils convertissaient en engrais les végétaux et les fossiles. Ils n'employaient cependant pas la marne, soit qu'ils ne crussent pas qu'elle convînt à leurs terres, soit qu'ils ignorassent son utilité, ce qui est plus vraisemblable. Pline, en effet, ne paraît avoir connu la propriété de la marne pour amender les terres, que par l'usage qu'on en faisait dans les Gaules et en Angleterre. Lorsque les laboureurs manquaient d'engrais, ils semaient dans leur champ des légumes; non pour les recueillir, mais pour les enfouir en les retournant avec la charrue, avant qu'ils montassent en graine. On brûlait aussi les chaumes, et on parquait les moutons en plein champ dans l'intention d'engraisser les terres. Quand on nettoyait les cloaques de Rome, les immondices se vendaient jusqu'à six cent mille écus dans les derniers temps. Stercutius avait des autels à Rome pour avoir inventé l'art de fumer les terres, comme Triptolème en avait en Grèce pour avoir appris aux hommes à labourer:

Depuis quelques années on s'est, chez nous, beaucoup plus occupé de l'agriculture qu'on ne le faisait

auparavant; et plusieurs savants ont publié des observations particulières sur les engrais : parmi eux on distingue M. de Planaza.

ÉNIGME. Espèce de description allégorique qui laisse deviner la chose décrite par ses qualités, ses propriétés, son origine ou ses effets.

Dans la première origine des langues, les hommes furent obligés de joindre le langage d'action à celui des sons articulés, et de ne parler qu'avec des images sensibles. Les connaissances aujourd'hui les plus communes étaient si subtiles pour eux, qu'elles ne pouvaient se trouver à leur portée qu'autant qu'elles se rapprochaient des sens ; ensuite, lorsqu'on étudia les propriétés des êtres pour en tirer des allusions, on vit paraître les paraboles et les énigmes, qui devinrent d'autant plus à la mode, que les sages ou ceux qui se donnaient pour tels crurent devoir cacher au vulgaire une partie de leurs connaissances. Par là, le langage, imaginé pour la clarté, fut changé en mystères; le style dans lequel ces prétendus sages renfermaient leurs instructions, était obscur et énigmatique; peut-être par la difficulté de s'exprimer clairement, peut-être aussi à dessein de rendre les connaissances d'autant plus estimables qu'elles seraient moins communes.

On vit donc les rois d'Orient mettre leur gloire dans les propositions obscures, et se faire un mérite de composer et de résoudre des énigmes. Leur sagesse consistait, en grande partie, dans ce genre d'étude. Un homme intelligent, dit Salomon, parviendra à comprendre un proverbe, à pénétrer les paroles des sages et leurs sentences obscures. C'était un usage chez eux pour éprouver leur sagacité, de se présenter ou de s'envoyer les uns aux autres des énigmes, et d'y attacher des peines et des récompenses. On connaît l'énigme que Samson proposa aux Philistins.

Tout le monde sait que lorsque OEdipe arriva à Thèbes, il trouva la ville désolée par un monstre appelé le Sphinx, qui proposait une énigme aux passants, et les dévorait s'ils ne la devinaient pas. Il demandait ordinairement : « Quel est l'animal qui a quatre pieds le matin, deux à midi, et trois le soir ? »

Les énigmes étaient depuis longtemps dans l'oubli le plus profond, lorsqu'elles reparurent dans le dix-septième siècle. On les habilla pour lors en Europe avec plus d'art, de finesse et de goût qu'elles ne l'avaient été dans l'Asie, et on les soumit, comme les autres poëmes, à des lois et à des règles dont le père Ménestrier a publié un traité particulier.

L'énigme ne doit pas être tellement obscure qu'un esprit juste ne puisse la deviner après s'y être appliqué quelque temps ; un autre défaut qui, en diminuant la difficulté, émousse le plaisir d'une recherche curieuse, c'est le trop de clarté dans les indications. Une des qualités essentielles de l'énigme, c'est que la totalité de la description ne convienne qu'à la chose définie; une autre, c'est la brièveté.

« Il est presque inutile de dire que l'énigme et le logogriphe n'ont point de style propre. Il doit être

analogue à la chose qui en fait l'objet et au but qu'on se propose. Par exemple, pour donner le change dans une énigme, on en annonce quelquefois le sujet en termes magnifiques, quoiqu'il ne s'agisse que d'une chose très futile.

Voici une très jolie *énigme* de La Motte.

J'ai vu, j'en suis témoin croyable,
Un jeune enfant, armé d'un fer vainqueur,
Le bandeau sur les yeux, tenter l'assaut d'un cœur
Aussi peu sensible qu'aimable.
Bientôt après, le front élevé dans les airs,
L'enfant, tout fier de sa victoire,
D'une voix triomphante en célébrait la gloire,
Et semblait pour témoin vouloir tout l'univers.

Jusque là il n'y a personne qui ne dise *c'est* l'*Amour;* mais on lit à la fin:

Quel est donc cet enfant dont j'admirai l'audace?
Ce n'était pas l'Amour. Cela vous embarrasse.

Si ce n'est pas l'amour, qu'est-ce donc? c'est le *ramoneur*, et le portrait n'en est pas moins fidèle.

Il est aisé de voir que ce qui rend ici la surprise encore plus piquante, c'est de trouver tant de ressemblance entre l'Amour et un ramoneur, qu'on ait pu prendre l'un pour l'autre. » (Demandre, *Dict. de l'élocution franç.*)

ENREGISTREMENT. Un conseiller du parlement, dit Voltaire, *Histoire du parlement de Paris*, chap. XI, nommé Jean de Montluc, qui vivait sous Philippe-le-Bel, avait fait, pour son usage, un registre des anciens édits, des principaux jugements, et des choses mémorables dont il avait connaissance. On en fit quelques copies. Ce recueil parut d'une très grande utilité dans un temps d'ignorance où les coutumes du royaume n'étaient pas seulement écrites. Les rois de France avaient perdu leur chartrier; ils sentaient la nécessité d'avoir un dépôt d'archives qu'on pût consulter aisément. La cour prit insensiblement l'usage de déposer au greffe du parlement ses édits et ses ordonnances. Cet usage devint peu à peu une formalité indispensable; mais on ne peut savoir quel fut le premier enregistrement, une grande partie des anciens registres du parlement ayant été brûlés dans l'incendie du Palais, en 1618.

ENSEIGNE *militaire*. Dans la première antiquité, les enseignes militaires furent aussi simples que l'étaient les premières armes. Des branches de verdure, des oiseaux en plumes, des têtes d'animaux, des poignées de foin mises au haut d'une perche, aidaient les nations ou partis à se reconnaître dans les combats. Mais à mesure que l'art de la guerre se perfectionna, on inventa des enseignes moins fragiles ou plus brillantes, et chaque peuple voulut que les siennes fussent distinguées par des symboles qui lui appartinssent.

Chez les Juifs, les douze tribus d'Israël avaient chacune une enseigne de la couleur qui lui était propre, et sur laquelle était la figure ou le symbole qui désignait chaque tribu selon la prophétie de Jacob. Les Égyptiens peignaient sur les leurs des taureaux et des crocodiles; les Assyriens, des pigeons ou des colombes; les Perses portaient dans leurs rangs un aigle d'or au haut d'une pique; les Romains, qui avaient déjà substitué à la botte de foin qu'ils portaient dans les premiers temps

au bout d'une perche, les figures du loup, du cheval, du sanglier, du minotaure, adoptèrent, du temps de Marius, l'aigle pour enseigne.

A l'exemple des Grecs et des Romains, les nations qui se sont établies en Europe sur les débris de la puissance romaine ont eu des enseignes dans leurs armées. En remontant jusqu'à l'établissement de notre monarchie, on voit que les Français qui entrèrent dans les Gaules avaient des enseignes chargées de divers symboles. Les Ripuaires avaient pour symbole une épée qui désignait le dieu de la guerre; les Sicambres, une tête de bœuf, et l'on convient assez communément que nos premiers rois portaient des crapauds dans leurs étendards.

Clovis, devenu chrétien, prit pour enseigne la bannière de saint Martin de Tours, qui fut le premier patron de la France. Cette bannière, qui était d'un bleu uni, fut pour les Français le premier étendard, comme le *labarum* l'avait été pour les Romains, depuis la conversion de Constantin. Nos rois, depuis Hugues Capet, ayant fixé leur séjour à Paris, saint Denis, patron de leur capitale, devint bientôt celui de tout le royaume, et la bannière de saint Denis prit la place de celle de saint Martin de Tours. Louis-le-Gros est le premier de nos rois qui l'ait employée; on la nomma l'*oriflamme;* elle était rouge, couleur affectée aux martyrs, et chargée de flammes d'or, d'où était venu son nom, comme quelques uns l'ont prétendu.

Outre l'oriflamme, il y avait encore dans nos armées deux enseignes principales : la bannière ou l'étendard de France, qui était porté à la tête du corps de troupes le plus distingué; et le pennon royal, qui était une enseigne inséparable de la personne du roi.

Sous Charles VII, les bannières et les pennons disparurent, et firent place aux drapeaux de l'infanterie, aux étendards et aux guidons de la gendarmerie, et aux cornettes de la cavalerie légère. *Voyez* ARMOIRIES.

ENSEIGNEMENT MUTUEL. On a dit que l'instruction des enfants par l'enseignement mutuel remontait à une époque infiniment reculée. On a cité la *Bible* pour faire voir que ce mode était usité chez les Hébreux. On a recherché dans les relations de voyages, des traces de cette méthode chez les Brames (*Journal de l'éducation*, tom. I, pag. 254). On chercherait encore ailleurs, qu'on pourrait la retrouver dans tous les lieux et à toutes les époques : cela est tout simple. Il est naturel que les enfants, comme les hommes, se communiquent leurs découvertes, et mettent en commun les acquisitions de leur intelligence. Si l'enseignement mutuel n'était pas avant nos jours en usage dans nos écoles, c'est qu'au lieu de suivre la marche indiquée par la nature, on avait eu la prétention de faire mieux qu'elle, et d'inventer d'autres méthodes que celles qu'elle a établies. Ce dont il faut s'étonner, disent les auteurs du *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 *à la fin* de 1820, à qui nous empruntons cet article, c'est que l'on ait songé si tard à perfectionner et à généraliser l'em-

ploi régulier d'un moyen évidemment créé pour servir à l'amélioration de l'espèce humaine. Ce perfectionnement appartient de fait à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Il marquera cette époque, car ce doit être un évènement mémorable que cette guerre déclarée à l'ignorance et à l'erreur sur tous les points du globe. Ce fut en 1780 qu'eut lieu en France la première application régulière de l'enseignement mutuel, dans l'institution fondée à Paris par le chevalier Paulet, pour les orphelins militaires. Peu de temps après, deux hommes, en Angleterre, posèrent les fondements d'un édifice plus vaste et plus solide. Le docteur Bell, qui dit avoir conçu l'idée de son système en observant la manière dont les enfants s'instruisaient entre eux à Madras, publia un plan d'instruction élémentaire basé sur ce principe. Le second, M. Joseph Lancaster, de la secte respectable des quakers, ayant de son côté conçu une pensée analogue, la développait et la mettait en œuvre avec des modifications et des différences importantes. Une utile émulation s'établit entre les apôtres des deux systèmes : elle augmenta l'activité et le zèle des uns et des autres. De nombreuses écoles s'élevèrent sur tous les points de l'Angleterre, et l'on put entrevoir l'époque où l'ignorance serait entièrement bannie du sein de cette nation. Quoique les communications suspendues par la guerre ne nous permissent pas de connaître la grande amélioration qui s'opérait ainsi chez nos voisins, nous sentions nous-mêmes le besoin d'un perfectionnement dans l'instruction primaire de notre jeunesse, et surtout de nos classes industrieuses. En 1811, deux conseillers de l'université de France reçurent du gouvernement la mission d'observer l'état de cette instruction dans la Hollande, plus avancée que nous à cet égard; leur rapport nous fit comprendre tout ce qui nous manquait. A la paix de 1814, un grand nombre de Français profitèrent du rétablissement des communications pour passer en Angleterre. Quelques uns, de qui la pensée s'était dirigée sur l'éducation populaire, visitèrent les écoles de ce pays, et furent frappés du spectacle tout nouveau qui s'offrait à leurs regards. C'est ici le lieu de nommer les Français qui ont importé en France la première idée d'un perfectionnement dans notre instruction primaire : MM. le comte Alexandre de Laborde, le comte Lasteyrie, Jomard, et l'abbé Gaultier. Les deux premiers, à leur retour de Londres, publièrent sur le système anglais deux écrits qui produisirent en France une grande sensation. Jomard fit connaître dans tous leurs détails les procédés du docteur Bell et de Lancaster; enfin l'abbé Gaultier, qui retrouvait dans ces procédés un principe déjà connu et appliqué antérieurement par lui-même, seconda de tout son zèle l'importation et le perfectionnement de ces méthodes. Dans le même temps, M. le duc de la Rochefoucauld fit imprimer une traduction en français du *Système anglais d'instruction*, par Joseph Lancaster. Dès 1814, les pièces relatives au projet d'introduire en France une méthode perfectionnée d'instruction élémentaire furent

déposées au ministère de l'intérieur, dont le portefeuille était alors confié à M. l'abbé de Montesquiou. Les lenteurs ordinaires des bureaux ministériels mirent assez de retard à l'obtention de l'autorisation sollicitée, pour que les évènements du mois de mars 1815 devançassent les premiers essais; la naissance de la société pour l'instruction élémentaire avait donc précédé cette époque; mais les premiers actes de cette société se présentent sous les ministres du roi Louis XVIII. (*Dictionnaire des découvertes en France*, *de* 1789 *à* 1820, tom. IX, au mot INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE par l'enseignement mutuel.)

ENTR'ACTE. C'est l'espace de temps qui s'écoule entre la fin d'un acte d'opéra et le commencement de l'acte suivant, et durant lequel la représentation est suspendue, tandis que l'action est supposée se continuer ailleurs. L'orchestre remplit cet espace, en France, par l'exécution d'une symphonie qui porte aussi le nom d'*entr'acte*.

Il ne paraît pas, dit J.-J. Rousseau, que les Grecs aient jamais divisé leurs drames par actes, ni par conséquent connu les entr'actes. La représentation n'était point suspendue sur leurs théâtres, depuis le commencement de la pièce jusqu'à la fin. Ce furent les Romains qui, moins épris du spectacle, commencèrent les premiers à le partager en plusieurs parties, dont les intervalles offraient du relâche à l'attention des spectateurs, et cet usage s'est continué parmi nous.

ENTREMETS. « Le mot *entremets* s'est dit long-temps au lieu de celui d'intermède dans nos pièces de théâtre : *entremets de la tragédie de Sophonisbe*, dans les œuvres de Baïf; il signifiait une espèce de spectacle muet accompagné de machines, une représentation comme théâtrale, où l'on voyait des hommes et des bêtes exprimer une action; quelquefois des bateleurs et autres gens de cette espèce y faisaient leurs tours. Ces divertissements avaient été imaginés pour occuper les convives dans l'intervalle des services d'un grand festin, dans l'entre-deux d'un mets ou service à un autre mets; d'où ce mot *entremets*.

Les entremets, dont l'usage s'était vraisemblablement introduit avant le règne de saint Louis, furent employés aux noces de son frère Robert, à Compiègne, en 1237. On pourrait citer un grand nombre de ces espèces de représentations, qui furent long-temps à la mode dans nos cours. On voyait les restes de cette ancienne magnificence, aux noces du prince de Navarre, en 1572, etc. » (La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, tom. I, pag. 245; Paris, 1781.)

Olivier de la Marche, dans la description du festin que le duc Philippe de Bourgogne donna à l'Isle, en 1453, dit que parmi les *entremets* de ce superbe banquet, il introduisit un géant ayant sur sa tête une tresque (une tresse) à la guise des Sarrasins de Grenade, ce qui prouve que le mot *entremets* n'a pas toujours signifié, comme aujourd'hui, le service qui est entre le rôt et le fruit.

ÉOLIPYLE. Lorsque cette machine hydraulique, en forme de poire creuse, terminée par un tuyau fort étroit qui lui sert de

queue, est remplie d'eau et exposée au feu, il sort par le tuyau un vent violent, jusqu'à ce que l'eau soit entièrement évaporée.

Si l'on met l'éolipyle vide sur le feu, l'air qu'elle contient se raréfie; si on plonge ensuite le bec de cet instrument dans l'eau froide, à l'instant l'eau y entre par la pression de l'air extérieur, avec d'autant plus de facilité qu'on a formé le vide dans l'éolipyle. On la remplit ainsi aux deux tiers de sa capacité; on la place ensuite comme une cafetière, sur des charbons ardents; on pousse le feu jusqu'à ce qu'elle souffle violemment par le petit canal de sa queue; on renverse ensuite l'éolipyle, en continuant de la chauffer avec le réchaud qu'on incline un peu; à l'instant l'eau s'élance en un jet plus ou moins élevé. Si au lieu d'eau on met dans l'éolipyle de l'eau-de-vie, on jouit du spectacle le plus agréable, en présentant un flambeau à la naissance du jet; l'eau-de-vie s'enflamme et forme un jet de feu de la plus grande beauté. Lorsque avec un tamis bien fin on sème sur ces jets de feu de la limaille d'acier, elle s'enflamme et imite parfaitement l'effet et le brillant des feux d'artifice.

Descartes et d'autres se sont servis de cet instrument pour expliquer la cause et la génération du vent, c'est pourquoi il est appelé *éolipyle*, comme qui dirait *pila Æoli*, boule d'Éole, parcequ'Eole était le dieu des vents. Il est à remarquer cependant qu'éolipyle, écrit par un y, signifie plutôt *porte d'Éole*, c'est-à-dire par laquelle le vent s'échappe.

ÉPEAUTRE. Un infatigable botaniste, M. Michaux, a découvert en Perse, sur une montagne à quatre journées d'Hamadan, le lieu natal du froment épeautre, *triticum spelta*, ce qui peut faire présumer que le froment ordinairement tire son origine de la même contrée, ou de quelque partie de l'Asie peu distante de la Perse.

L'épeautre servait aux anciens pour composer leur *fromentée*, espèce de bouillie qu'ils ont beaucoup vantée; aujourd'hui on se sert de l'épeautre en quelques endroits pour faire de la bière.

ÉPÉE. Les historiens profanes attribuent l'invention de l'épée à Bélus, roi d'Assyrie et père de Ninus. Mais, sans nous arrêter à des traditions vagues et incertaines, on voit par l'Écriture que cette arme était connue dans l'Asie dès la plus haute antiquité. Abraham prend son épée pour immoler Isaac. Siméon et Levi entrent l'épée à la main dans Sichem, et s'en servent pour massacrer tous les habitants. Ces premières épées étaient de cuivre et non de fer, comme le prouvent assez les écrits d'Homère et de Virgile.

L'épée des Grecs était plus courte que celle des Romains. Les Lacédémoniens surtout avaient des épées plus courtes et plus recourbées que celles des autres peuples de la Grèce. Un Lacédémonien disait que ceux de son pays portaient des épées plus courtes, pour frapper l'ennemi de plus près. La manière dont les anciens portaient cette arme n'était point uniforme. Les Grecs et les Romains la portaient pour l'ordinaire sur la cuisse droite, sans doute pour laisser plus libre le mouvement du bouclier qu'ils avaient au bras gauche.

On voit aussi des monuments où les soldats la portent sur la cuisse gauche. Il paraît, par ce que disent Homère et Virgile, que, dans les temps les plus reculés, les héros portaient l'épée de façon que la poignée allait jusqu'à l'épaule, et l'arme descendait sur le côté.

Sous la seconde race de nos rois, et dans les premiers temps de la troisième, les épées étaient larges, fortes et courtes, pour ne point se casser sur les casques et les cuirasses. Telle fut celle de Godefroi de Bouillon, dont *l'Histoire des croisades* dit qu'il fendait un homme en deux. La mode des épées courtes était encore en France du temps de saint Louis. Elles avaient de la pointe et étaient à deux tranchants. Les épées étaient suspendues à un baudrier ou à un ceinturon; l'usage du ceinturon devint plus fréquent dans les armées, sous Louis XII et François Ier.

Nos anciens chevaliers donnaient des noms à leurs épées : celle de Charlemagne s'appelait *joyeuse ;* celle de Roland, *durandal*; celle d'Ogier, *courtin*; celle de Renaud, *flamberge*.

Nous voyons, dans l'*Essai historique sur Paris*, qu'anciennement en France, le fils d'un noble, quand il avait atteint l'âge de quatorze ans, allait à l'église ayant au cou un ceinturon avec une épée. Son père et sa mère, chacun un cierge à la main, le conduisaient à l'autel, et le présentaient au prêtre au moment de l'offrande. Le prêtre prenait l'épée, la bénissait, et la rendait au jeune homme qui la tenait nue pendant le reste de la messe; puis celui-ci, la mettant à son côté, commençait à jouir du droit de porter cette marque d'honneur attachée à sa naissance.

Quant à la cérémonie qu'observent la plupart des ordres militaires de tirer l'épée du fourreau à l'évangile, elle fut instituée par Miésislas, roi de Pologne, le premier roi de ce pays qui ait embrassé la foi chrétienne.

ÉPERON. A en juger par plusieurs passages des anciens, l'usage des éperons leur était connu. On n'en trouve cependant aucune trace sur les monuments; il paraît que l'éperon ne consistait qu'en une petite pointe de fer sortant en arrière du talon.

Chez nous les éperons étaient autrefois une marque de distinction. On reconnaissait, à l'éperon doré, un chevalier parmi des écuyers; ceux-ci n'en pouvaient porter que d'argentés. Sous Louis-le-Débonnaire, en 816, les seigneurs et les évêques assemblés défendirent aux ecclésiastiques de porter des éperons; c'était alors une mode pour les gens de cour.

ÉPERVIER. Autrefois les personnes distinguées par leur naissance, hommes et femmes, portaient toujours en voyage un épervier sur le poing. La loi défendait à un Français fait prisonnier de donner pour sa rançon son épée ou son épervier; mais il pouvait donner cent, deux cents paysans de ses terres.

ÉPHÉMÈRE. Nous lisons dans les *Éphémérides politiques, littéraires et religieuses*, tom. VIII, p. 5 (1812) : « C'est dans les nuits du mois d'août que les naturalistes observent le merveilleux insecte qui naît, se reproduit et meurt dans l'espace d'une seule nuit,

sur les rivages de la Marne, de la Seine et du Rhin; c'est l'éphémère, dont Swammerdam a fait l'histoire, et dont il est parlé dans Aristote.

» La vie de cet insecte ne passe point quatre ou cinq heures; il meurt sur les onze heures du soir, après avoir pris la figure d'un papillon, environ à six heures après midi. Il est vrai cependant qu'avant de prendre cette figure, il a vécu trois ans sous celle d'un ver qui se tient toujours au bord de l'eau, dans les trous qu'il s'y est creusés dans la vase.

» Le changement de ce ver, qui est dans l'eau, en éphémère qui vole, est si subit, qu'on n'a pas le temps de le remarquer. Si on prend le ver dans l'eau, on ne saurait desserrer la main si promptement que le changement ne soit fait, à moins que de presser un peu le ver à l'endroit de la poitrine : par ce moyen on peut le tirer de l'eau avant qu'il soit changé.

» L'éphémère, après être sorti de l'eau, cherche un lieu où il se puisse mettre et se dépouiller d'une fine membrane ou voile qui le couvre tout entier. Ce second changement se passe dans l'air. L'éphémère s'arrête avec la pointe de ses petits ongles le plus ferme qu'il peut; il lui prend un mouvement semblable à celui du frisson; aussitôt la peau qu'il a sur le milieu du dos se déchire, les ailes se défont de leurs étuis, comme nous tirons quelquefois nos gants en les renversant. Après ce dépouillement, l'éphémère se met à voler en tous sens; il se tient quelquefois sur l'eau, tout droit sur sa queue, en frappant ses ailes les unes contre les autres.

» L'éphémère ne prend aucune nourriture dans les cinq ou six heures qui bornent le cours de sa vie; il semble qu'il n'ait été fait que pour se multiplier; car il ne quitte sa figure de ver que lorsqu'il est en état de faire ses œufs, et il meurt aussitôt qu'il les a faits. En trois jours de temps, on voit paraître et mourir toute l'espèce des éphémères; ils durent quelquefois jusqu'au cinquième jour, par la raison de quelque maladie qui est arrivée à quelques uns de l'espèce, et qui les a empêchés de changer en même temps que les autres. »

ÉPHÉMÉRIDES. Tables calculées par les astronomes, et qui marquent l'état présent du ciel pour chaque jour.

Vers l'an 1400, Jean de Monteregio, qui a achevé l'*Épitome* sur l'almageste, qui a fait un livre sur les triangles plans et sphériques, et un autre sur les comètes, fut le premier qui ait calculé des éphémérides pour plusieurs années. Après cet astronome, le plus célèbre dans le genre des éphémérides, est Képler; son ouvrage finit en 1636. Riccioli, Argoli, Cassini, de la Hire, Desplaces et l'abbé de la Caille en ont calculé successivement.

ÉPIAN, ou PIAN. Nom que les naturels de l'île de Saint-Domingue donnent à cette maladie, chez eux endémique, qui parut pour la première fois l'an 1494 en Europe, où elle fut appelée par les Français *le mal de Naples*, et par les Italiens *le mal français*, les uns et les autres ignorant son origine mexicaine. Tout le monde connaît aujourd'hui l'épian, sous le terme générique de *maladie véné-*

rienne, ou sous celui de *syphilis*. Le docteur Alibert, médecin de l'hôpital Saint-Louis, ne partage pas à cet égard la commune opinion. Il distingue, est-il dit dans le *Moniteur* (1811), pag. 212, deux variétés de pian : la première est commune sous la zone torride, sur les bords du Sénégal, et sur la côte de la Guinée ; la seconde est observée plus fréquemment aux îles Moluques et à l'île d'Amboine. Avant M. Alibert, on avait confondu cette maladie avec la syphilis. Elle n'est pas toujours la suite de la débauche et de l'inconduite; elle se communique assez difficilement aux blancs, qui en souffrent moins que les noirs. On ne l'a communément qu'une fois, et si l'on est assez heureux pour en guérir, on ne doit plus craindre la contagion. Cette affection est propagée par une mouche, désignée par le nom de *frambœsia*, qui se repose sur la partie malade, en pompe le virus et l'inocule aux nègres sains en enfonçant sa trompe dans leur peau.

ÉPICES. On comprenait anciennement sous cette dénomination, le sucre, les dragées, les confitures, et toutes les épiceries. Le défaut de relations commerciales avec les Indes rendait les épices tellement rares qu'on en présentait aux rois et aux grands seigneurs à la fin des repas; on en donnait aux personnes dont on voulait capter la bienveillance, ou à celles à qui l'on voulait prouver sa reconnaissance.

« Le roi luy (à la reine de Sicile) fit grand chère, et vint après souper : et après que la dicte royne eut faicte la révérence au roi, dancèrent longuement. Et après l'on apporta le vin et les *espices*, et servit le roy monseigneur le comte de Clermont de vin, et mondit seigneur le connestable servit d'*espices*.» (Alain Chartier, histoire de Charles VII, pag. 89.)

Cet auteur prend *espices* pour dragées et confitures, du mot latin *species*, *specierum*, dont usent quelques anciens, comme Pierre, abbé de Cluny, aux statuts de son ordre, statut XI. Et en cas semblable, notre auteur, Philippe de Commines, au chapitre II. de ses mémoires, dit que Philippe, duc de Bourgogne, donna congé aux ambassadeurs qui estoient venus de la part du roy de France, *après qu'il leur eust fait prendre le vin et les espices*, mot qui dure encore en ceste signification aux festins solemnels des escoles de théologie à Paris, où l'on a sur le dessert accoustumé de demander le vin et les espices. Et même ce que prennent les juges sous le nom d'espices, après le jugement des procès, a delà tiré son origine. Car anciennement ceux qui avoient obtenu gain de cause faisoient présent à leurs juges de quelques *espices* ou dragées, par forme de recognoissance ; ce qui a finalement esté eschangé en argent. (*Annotations sur les œuvres* d'Alain Chartier, pag. 832; édit. in-4°, Paris, 1671.)

Mézerai rapporte ainsi l'origine de ces présents que les plaideurs faisaient autrefois aux rapporteurs de leurs procès. Sous le règne de Louis XII, un plaideur ayant obtenu un arrêt favorable s'avisa, pour remercier son rapporteur, de lui donner des boîtes de dragées et de confitures, que l'on nommait alors *épices*, ce qui fut imité par plusieurs autres. Ces reconnaissan-

ces volontaires devinrent bientôt un droit rigoureux. Les juges se crurent bien fondés à les demander, quand on ne les leur donnait pas; après ils les taxèrent; et ensuite elles se sont converties en argent. MÉZERAI, à la fin du règne de Louis XII.

ÉPICURÉISME. Cette doctrine doit sa naissance à Épicure. Ce philosophe naquit dans l'Attique, au bourg de Gargetta, la troisième année de la cent neuvième olympiade, et par conséquent 342 ans avant Jésus-Christ.

La philosophie épicurienne fut professée sans interruption depuis son institution jusqu'au temps d'Auguste; elle fit dans Rome les plus grands progrès. La secte fut composée de la plupart des gens de lettres et des hommes d'état. Lucrèce chanta l'épicuréisme; Celse le professa sous Adrien; Pline le naturaliste sous Tibère: les noms de Lucien et de Diogène Laërce sont encore célèbres parmi les épicuriens.

L'épicuréisme eut, à la décadence de l'empire romain, le sort de toutes les connaissances; il ne sortit d'un oubli de plus de mille ans qu'au commencement du dix-septième siècle. Le discrédit des formes plastiques remit les atomes en honneur. Magnène, de Luxeuil en Bourgogne, publia son *Democritus reviviscens*, ouvrage médiocre, où l'auteur donne res rêveries comme des dogmes de Démocrite et d'Épicure. A Magnène succéda Pierre Gassendi, dont les mœurs douces, le jugement sain, les connaissances étendues, la profonde érudition, honorèrent et la philosophie et sa patrie. Il était Provençal, et fut parmi nous le régénérateur des préceptes d'Épicure. Il eut pour disciples des hommes dont les noms sont immortels dans les sciences et la littérature: Chapelle, Molière, Bernier, Chaulieu, Vendôme, Lafare, Bouillon, Catinat, et plusieurs autres, qui, par un contraste heureux, réunissaient en eux l'héroïsme et la mollesse, le goût de la vertu et celui du plaisir, les qualités politiques et les talents littéraires, et ont formé parmi nous les différentes écoles d'épicuréisme moral, dont la plus ancienne et la première était rue des Tournelles, dans la maison de Ninon-de-Lenclos; c'est là que cette femme extraordinaire rassemblait tout ce que la cour et la ville avaient d'hommes polis, éclairés et voluptueux. De la rue des Tournelles, l'école d'Épicure fut transférée à Auteuil, d'Auteuil à Neuilly, où elle dura peu, et fut divisée à Anet et au Temple. Que de noms célèbres nous sont offerts dans cette dernière, qui était aussi connue sous le nom de *Saint-Maur* ou de *madame la Duchesse !* Outre ceux que nous avons déjà cités, Rousseau, Sonning, Courtin, Campistron, Palaprat, Breteuil, Demesmes, Ferrand, Dangeau, Nevers, Fiesque, Foix, Perigny, Lasserré, Lafeuillade, etc., illustrèrent cette école, qui fut enfin fondue en celle de Sceaux, où se rassembla tout ce qui restait de ces sectateurs du luxe, de l'élégance, de la politesse, de la philosophie, des vertus, des lettres et de la volupté. Ce fut à cette dernière école que s'attacha le cardinal de Polignac, plus par goût pour les disciples d'Épicure que pour la doctrine de leur maître.

C'est là qu'il connut et que parurent après lui Hamilton, Saint-Aulaire, Genêt, Malésieu, Lamotte, Fontenelle, Voltaire, dont les noms et les écrits sont universellement estimés. Nous avons vu de nos jours s'élever une société (celle des auteurs des dîners du vaudeville) qui d'abord s'était annoncée comme devant remplacer celle dont nous venons de parler; mais des motifs, on ne peut moins philosophiques, dit-on, n'ont laissé à cette école naissante qu'assez de moments pour nous la faire regretter.

ÉPIGRAMME. Ce mot, dans l'origine, signifie la même chose que ce que nous appelons aujourd'hui *inscription*. On gravait les épigrammes sur les frontispices des temples, des arcs de triomphe, sur les piédestaux des statues, sur les tombeaux, et autres monuments publics. Elles se réduisaient quelquefois au monogramme; on leur donna peu à peu plus d'étendue; on les tourna en vers pour que la mémoire pût les retenir plus facilement. Hérodote et d'autres nous en ont conservé plusieurs.

On s'en servit depuis à raconter brièvement quelque fait, ou à peindre le caractère des personnes, et quoiqu'elles eussent changé d'objet, elles conservèrent le même nom.

Les Grecs les renfermaient ordinairement dans des bornes assez étroites; car, quoique l'anthologie en présente quelques unes assez longues, elles ne passent pas communément six ou au plus huit vers. Les Latins n'ont pas été si scrupuleux à observer ces bornes, et les modernes se sont donné encore plus de licence.

L'épigramme est chez nous une pièce de poésie sur un sujet quelconque, qui renferme une ou plusieurs pensées fines, contenues dans un petit nombre de vers.

L'*épigramme* plus libre (que le sonnet), en son tour plus *borné*,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.
(Boileau, *Art poétique*, ch. II.)

L'un de ses plus grands mérites étant de pouvoir se graver facilement dans la mémoire, elle s'expose à le perdre, si sa longueur peut la fatiguer. La brièveté, la concision sont ses principaux attributs; l'élégance, la singularité et le piquant de son expression achèvent de la rendre recommandable.

L'épigramme n'est pas toujours satirique; et lorsqu'elle n'est point assaisonnée du sel mordant de la satire, elle doit, et c'est ce qui la distingue des autres pièces de poésie, renfermer un trait délicat de sentiment ou une moralité piquante. Entre autres exemples de ce genre d'épigramme, nous citerons la suivante, tirée du livre premier des épigrammes du poëte Lebrun.

LE POETE RÉSIGNÉ.

La foudre en main quand Jupiter fait rage,
Sur des lauriers tomba-t-elle jamais?
Ses feux, dit-on, en respectent l'ombrage;
Mais de l'Amour comment parer les traits?
Amour peut tout : Phébus, Jupiter même,
Contre un enfant ne sauraient prévaloir.
Il fit Adèle; il prétend que je l'aime :
Ce qu'Amour veut, il faut bien le vouloir.

Quelquefois aussi l'épigramme renferme une historiette plaisante ou le récit d'un fait sérieux. Les deux épigrammes suivantes sont empruntées à Marot.

Un gros prieur son petit-fils baisait
Et mignardait au matin en sa couche,
Tandis rôtir sa perdrix l'on fesait :

Se lève, crache, esmeutit (éternue) et se mouche;
La perdrix vire (considère); au sel de broc en bouche,
La dévora, bien savait la science;
Puis, quand il eut prins (pris) sur sa conscience
Broc de vin blanc, du meilleur qu'on élise,
Bon Dieu, dit-il, donne moi patience;
Qu'on a de maux pour servir sainte église!

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menait
A Montfaucon Samblançai l'âme rendre,
A votre avis lequel des deux tenait
Meilleur maintien? Pour vous le faire entendre,
Maillard semblait homme que mort va prendre,
Et Samblançai fut si ferme vieillard,
Que l'on cuidait (pensait) pour vrai qu'il menât pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

« Voilà, dit Voltaire en parlant de cette dernière pièce, de toutes les épigrammes dans le goût noble, celle à qui je donnerais la préférence. »

Il est vrai cependant de dire qu'une opinion assez générale restreint ce genre de poésie, et qu'une épigramme n'est guère pour nous qu'un trait de satire ou de critique.

Mes malades jamais ne se plaignent de moi,
Disait un médecin d'ignorance profonde;
Ah! repartit un plaisant, je le croi,
Vous les envoyez tous se plaindre en l'autre monde.

La pointe de l'épigramme n'est jamais plus piquante que lorsqu'elle est si détournée qu'elle en devient, pour ainsi dire, imprévue.

L'épigramme est un jeu d'escrime:
L'adresse à la force s'y joint.
Qui sait mal déguiser sa rime
De la cuirasse offre le joint.
On évite aisément l'atteinte
D'un coup pesant et porté droit;
Mais comment esquiver la feinte
Que vous glisse un tireur adroit?
(Lebrun.)

Qui croirait que c'est Racine qui, par cette épigramme si connue, nous a donné en ce genre le meilleur modèle que nous ayons?

A sa Judith, Boyer, par aventure,
Etait assis près d'un riche caissier;
Bien aise était, car le bon financier
S'attendrissait et pleurait sans mesure.
Bon gré vous sais, lui dit le vieux rimeur;
Le beau vous touche, et ne seriez d'humeur
A vous saisir pour une baliverne.
Lors le richard, en larmoyant, lui dit:
Je pleure, hélas! pour ce pauvre Holopherne,
Si méchamment mis à mort par Judith.

La plupart des épigrammes de l'anthologie grecque sont fines et gracieuses: en voici une ou deux, traduites avec une brièveté dont on a souvent reproché à notre langue d'être privée.

Sur Laïs, qui remit son miroir dans le temple de Vénus.

Je le donne à Vénus puisqu'elle est toujours belle;
Il redouble mes ennuis:
Je ne saurais me voir, dans ce miroir fidèle,
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.

Sur une statue de Vénus.

Oui, je me montrai toute nue
Au dieu Mars, au bel Adonis,
A Vulcain même, et j'en rougis;
Mais Praxitèle! où m'a-t-il vue?

ÉPINARD (*l'*), venu de l'Asie mineure, est mentionné dans Casiri; par là même il est prouvé que les Arabes l'ont cultivé. Il ne paraît pas qu'il ait été connu des Grecs ni des Romains. Quelques auteurs pensent que ce pourrait être le *chrysolaca* des Grecs. Néanmoins La Bruyère-Champier assure que cette plante était depuis plusieurs siècles d'un grand usage, surtout à Paris et à Lyon, et que le précepte du carême avait fait en partie la réputation de l'épinard, à raison de sa précocité. Beckmann croit, avec beaucoup de botanistes, que cette plante nous est venue d'Espagne; aussi

quelques auteurs l'ont nommée *hispanicum olus*, dit Gérarde, qui paraît prévenu contre ce mets, auquel il attribue des qualités nuisibles. (*Essai historique sur l'agriculture*, par le C. Grégoire, en tête du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres.)

ÉPINGLE. Les premières épingles furent faites en Angleterre en 1543. Les dames se servaient auparavant de brochettes de bois, d'ivoire ou d'épines. C'est à l'Aigle, département de l'Orne, que se fabrique la plus grande quantité d'épingles; il y a eu jusqu'à six mille ouvriers employés à cette fabrique. On a calculé qu'il pouvait se consommer, par an, à Paris, soixante millions d'épingles de toute espèce, qui, à vingt-cinq centimes le cent, font cent cinquante mille francs. (*Amusements philosophiques*, 2e édit., pag. 394.)

ÉPITAPHE. Inscription sur un tombeau à la mémoire d'un défunt. L'origine des épitaphes est très ancienne. Les Grecs mettaient seulement pour épitaphe le nom de celui qui était mort avec l'épithète de *bon homme* ou *bonne femme*. A Athènes on mettait simplement le nom du mort, celui de son père, et celui de sa tribu. A Sparte, on n'accordait des épitaphes qu'à ceux qui étaient morts dans un combat et pour le service de la patrie; et ces épitaphes renfermaient un court éloge des défunts, témoin celle des Spartiates tués en défendant le défilé des Thermopyles :

Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour la défense de ses lois.

Ces mots *sta, viator* (*voyageur, arrête-toi*), qui se lisent sur un grand nombre d'épitaphes, tirent leur origine de la coutume des anciens Romains, qui employaient souvent cette formule, parcequ'ils plaçaient les tombeaux le long des grands chemins.

Quelquefois l'épitaphe renferme un trait de satire ou une réflexion morale. On lisait celle-ci sur le tombeau d'Alexandre :

Sufficit huic tumulus cui non suffecerat orbis.

(Ce tombeau suffit à qui l'univers ne suffisait pas.)

Les premières épitaphes que nous trouvions placées sur les tombeaux de nos rois sont celles de Pépin et de Charlemagne, rapportées par Éginard. On mit sur le tombeau du premier : *Ci-gît Pépin, le père de Charlemagne.*

ÉPITHALAME ou *chant nuptial.* L'origine de cette espèce de poésie remonte à la plus haute antiquité. Les Hébreux en connurent l'usage dès le temps de David; ce n'était chez les Grecs qu'une simple acclamation d'*Hymen, ô Hyménée.* Cette acclamation ne fut dans la suite que l'accessoire de l'épithalame; on l'intercala dans le poëme, où l'on en fit un refrain qui servait à exprimer les vœux et les applaudissements des chœurs.

L'invention de l'épithalame est communément attribuée à Stésichore, qui florissait dans la quarante-deuxième olympiade. Mais Hésiode en avait composé plusieurs, et, entre autres, celui qui fut chanté aux noces de Thétis et Pélée.

L'épithalame latin a une origine peu différente de l'épithalame grec. L'épithalame, chez les Romains, commença par l'acclamation de ce mot *Thalassius* ou

Thalassus, qui était ou le dieu des noces, ou seulement une expression de joie consacrée à la solennité de ces sortes de fêtes, et qui signifiait la même chose qu'*hymen* et *hyménée* chez les Grecs. Les vers qu'on chantait alors étaient grossiers et pleins d'obscénités; on les appelait *fescennins* (voyez ce mot). Cette espèce d'épithalame fut en usage jusqu'au temps de Catulle, le premier des Latins qui, prenant Sapho pour modèle, substitua à *Thalassius* ou *Thalassus* l'acclamation des Grecs *hymen, ô hyménée,* et porta chez les Latins l'épithalame à la perfection où nous le voyons. Ce poëme se chantait à Rome, comme en Grèce, à la porte de l'appartement des époux, par des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles avec l'accompagnement des flûtes.

L'épithalame est, chez nous, une chanson ou un petit poëme composé à l'occasion d'un mariage et à la louange des nouveaux mariés. « Quand on fait des épithalames pour ses amis et familiers, on substitue ordinairement, dit J.-J. Rousseau, à ces vœux honnêtes et simples que les anciens formaient pour le bonheur des époux, quelques pensées équivoques et obscènes, plus conformes au goût du siècle. »

Quand par les nœuds d'hymen la fille devient femme,
Quand mademoiselle est madame,
Parents, amis, voisins, tout vient se réjouir
De l'heureux succès de sa flamme;
Phébus même en ses vers a soin de l'applaudir;
Mais bientôt le regret cause plus d'un soupir.
Si j'osais hasarder une fausse épigramme,
Je dirais que l'*épithalame*
Est l'épitaphe du plaisir.
(PANARD.)

ÉPONGE. On a mis d'abord l'éponge au rang des zoophytes; on a cru aussi que c'était une plante; enfin, M. Peyssonel, médecin de Marseille, a découvert que l'éponge est formée par des insectes de mer, de même que beaucoup d'autres prétendues plantes marines.

La pêche des éponges est une des plus difficiles, parcequ'il faut les aller chercher dans les cavités des rochers. Cette pêche ne se fait encore aujourd'hui que par d'habiles plongeurs.

ÉPREUVE. La coutume de prouver une vérité en tenant un fer chaud à la main n'était pas nouvelle au neuvième siècle; on en trouve des vestiges dans Sophocle et dans Callimaque. Quelquefois on se contentait de faire prendre à l'accusé une barre de fer toute brûlante; mais d'autres fois on le faisait marcher les pieds nuds sur neuf socs de charrues tout embrasés. On exigea en Angleterre, d'Emma, mère de Saint-Édouard, accusée d'une liaison criminelle avec un évêque de Winton, cette preuve de sa vertu.

EPTACORDE. Cette lyre, ou cithare à sept cordes, était celle dont les anciens faisaient le plus d'usage : c'était la lyre que l'on donnait à Mercure.

Les Grecs donnaient aussi le nom d'*eptacorde* à un système de musique formé de sept sons, telle qu'est aujourd'hui notre gamme. L'eptacorde synnemenon, qu'on appelait autrement *lyre de Terpandre,* était composé des sons exprimés par les lettres de la gamme *e, f, g, a, b, c, d.* L'eptacorde de Philolaüs substituait le bécarre au bémol. Il en rapportait chaque corde à une des pla-

nètes : l'hypate à Saturne, la parhypate à Jupiter, et ainsi de suite.

ÉQUANT. C'est le nom d'un cercle que les anciens astronomes avaient imaginé dans le plan d'un cercle déférent ou excentrique, pour diriger et régler certains mouvements dans les planètes. On ne s'en sert plus depuis que Kepler a démontré que les planètes se meuvent dans des ellipses dont le soleil occupe le foyer.

ÉQUERRE. On croit devoir cet instrument de géométrie à Pythagore, qui, au retour de ses voyages, montra, dit-on, aux ouvriers la manière de faire une équerre qui fût parfaitement juste. Mais les pyramides, construites d'équerre, font voir que la géométrie était connue en Égypte de temps immémorial.

ÉQUESTRE (*ordre*). C'était, chez les Romains, l'ordre des chevaliers nommés *equites*. Dans les temps modernes, ce titre a été donné, en Pologne, à la noblesse du second rang.

ÉQUIPAGE *de guerre*. Il n'y a pas fort long-temps que nos généraux se servent, en campagne, de vaisselle d'argent. Henri de Lorraine, comte de Harcourt, mort le 25 juillet 1666, qui commandait les armées du temps de Louis XIII, et dans la minorité de Louis XIV, est le premier qui en ait fait usage.

L'ordonnance du mois de juillet 1735 défend à tous colonels, capitaines et autres officiers, d'avoir dans leurs équipages d'autre vaisselle d'argent que des cuillères, des fourchettes et des gobelets.

ÉQUITATION. « On voit dans la Genèse, dit Goguet, que, dès le temps de Jacob, l'art de monter à cheval devait être connu dans la Palestine. Cet usage avait lieu aussi chez les Arabes, au siècle de Job. A l'égard de l'Égypte, c'est dans ce pays, si l'on s'en rapporte aux historiens profanes, que l'équitation a été inventée. Ils sont partagés seulement sur l'époque de cette découverte. Les uns l'attribuent à Orus, fils d'Osiris, et la font remonter conséquemment à des temps fort reculés; les autres en font honneur à Sésostris. Il n'est pas aisé de décider laquelle de ces deux opinions est la mieux fondée. Il me paraîtrait cependant plus vraisemblable de rapporter à Orus l'origine de l'équitation; ce sentiment est appuyé d'une ancienne tradition que Plutarque nous a conservée. Enfin, on voit que, dès le temps de Jacob, il y avait des chevaux en Égypte, et qu'on était dans l'usage de les monter. Sophocle fait remonter à Neptune l'art de dompter les chevaux; l'orateur Lysias attribue cette invention aux Amazones; suivant Virgile, l'art de l'équitation fut d'abord connu des Lapithes, peuples de la Thessalie. (*Georg.*, liv. III, v. 115.)

Fræna Pelethronii Lapithæ gyrosque dedêre,
Impositi dorso : atque equitem docuêre sub armis
Insultare solo, et gressus glomerare superbos.

Le Lapithe, monté sur ces monstres farouches,
A recevoir le frein accoutuma leurs bouches,
Leur apprit à bondir, à cadencer leurs pas,
Et gouverna leur fougue au milieu des combats.
(DELILLE.)

L'usage de la selle et des étriers était inconnu aux peuples de l'antiquité. L'exercice et l'habitude avaient appris aux cavaliers d'alors à se passer de ce secours. Ils savaient, dit Goguet, s'élancer

légèrement sur le dos d'un cheval, et s'y maintenir sans l'aide de la selle ni des étriers. Ceux, ajoute-t-il, à qui l'âge ou la faiblesse ne permettaient pas la même agilité, se faisaient aider par quelqu'un, sinon ils profitaient du secours d'une grosse pierre ou de quelque autre élévation pour monter à cheval. Il y avait même des cavaliers, tels que les Numides, qui ne se servaient point de brides, et qui, par le seul ton de la voix, par l'impression du talon, faisaient faire à leurs chevaux toutes les évolutions de la cavalerie la mieux disciplinée.

Végèce décrit l'usage où étaient les Grecs, et après eux les Romains, d'avoir des chevaux de bois qu'ils plaçaient en été dans les champs et en hiver dans les maisons. Ces chevaux servaient à exercer les jeunes gens à monter à cheval; ils y sautaient d'abord sans armes, tantôt à droite, tantôt à gauche, et ils s'accoutumaient ensuite insensiblement à y sauter étant armés. *Voyez* CAVALERIE.

Les premiers maîtres d'équitation qui ont paru en France sont venus d'Italie, et Salomon de la Broue est le premier écuyer français qui ait fait un Traité du manége. *Voyez* ACADÉMIE, dernier article.

Les dames commencèrent par s'asseoir sur la selle, ayant les deux pieds appuyés sur une petite planche posée à une hauteur convenable. Ce fut Catherine de Médicis qui changea cet usage qui n'était ni commode ni gracieux.

« Elle (Catherine de Médicis, alors dauphine de France) était fort bien à cheval, et hardie, et s'y tenait de fort bonne grâce, ayant été la première qui avait mis la jambe sur l'arçon, d'autant que la grâce y était bien plus belle et apparaissante que sur la planchette. » (Brantôme, *Dames illustres de France*, tom. II, art. de Cather. de Médicis.)

ÈRE. Terme synonyme d'*époque*, et qui désigne un temps fixe d'où l'on part pour compter les années chez différents peuples. On ne sait pas bien d'où vient ce mot, qui paraît avoir pris naissance chez les Romains vers le temps de César Auguste. Le terme latin est *æra*, qui nous a donné *ère*, et que l'on croit avoir été formé des lettres initiales *ab exordio regni Augusti* (du commencement du règne d'Auguste), dont les premières lettres sont: *a, e, r, a.* Ce qui donne quelque poids à cette opinion, c'est que le règne d'Auguste fut chez les Romains une époque célèbre d'où ils commencèrent à compter, et qu'il leur était assez ordinaire d'exprimer, par les lettres initiales d'une sentence ou d'une proposition, la sentence ou la proposition elle-même; d'autres prétendent que *æra* vient du latin *æs* (airain), parcequ'au commencement on comptait les années avec de petits clous d'airain.

L'histoire nous apprend qu'il y a eu beaucoup d'ères différentes, c'est-à-dire beaucoup d'époques desquelles les peuples sont partis pour supputer les années. Nous ne parlerons pas de l'*ère actiaque*, qui tire son nom de la bataille d'Actium; de l'*ère arménienne*, qui est encore en usage parmi les Arméniens; de l'*ère* des Arabes, autrement appelée *hégire*, par laquelle comptent les musulmans,

etc. Mais nous nous arrêterons à l'*ère chrétienne*, qu'on nomme aussi l'*ère vulgaire*. Elle commence au premier jour de janvier après la naissance de Jésus-Christ, dont personne ne sait aujourd'hui l'année. L'église romaine la met au 25 décembre 753 de la fondation de Rome. Sur quoi il est bon de remarquer qu'il y a au moins huit opinions différentes touchant l'année où cette naissance eut lieu. Denis, surnommé *le Petit*, né en Scythie, et qui demeurait à Rome sous le titre d'*abbé*, au commencement du sixième siècle, crut qu'il convenait à des chrétiens de compter les années de la naissance du Christ; en conséquence il fit un cycle pascal, et en assigna le jour au 25 décembre de l'an de Rome 753, pour commencer à compter l'an Ier de l'ère chrétienne, au mois de janvier 754, du consulat de C. César et de Paul Émile. Cette ère fut généralement approuvée par les chrétiens peu d'années après qu'elle fut introduite, c'est-à-dire vers l'an 527; elle n'eut pourtant sa vogue entière qu'environ cent ans après, sous Charles Martel, au commencement du septième siècle.

ÉRUDITION. L'érudition, dit d'Alembert (*Encyclopédie*, à ce mot), est un genre de connaissance où les modernes se sont distingués par deux raisons: plus le monde vieillit, plus la matière de l'érudition augmente, et plus par conséquent il doit y avoir d'érudits, comme il doit y avoir plus de fortune lorsqu'il y a plus d'argent. D'ailleurs, l'ancienne Grèce ne faisait cas que de son histoire et de sa langue, et les Romains n'étaient qu'orateurs et politiques; ainsi, l'érudition proprement dite n'était pas extrêmement cultivée par les anciens. Il se trouva néanmoins à Rome sur la fin de la république, et ensuite du temps des empereurs, un petit nombre d'érudits, tels qu'un Varron, un Pline le naturaliste, et quelques autres.

La translation de l'empire à Constantinople, et ensuite la destruction de l'empire d'Occident, anéantirent bientôt toute espèce de connaissances dans cette partie du monde: elle fut barbare jusqu'à la fin du quinzième siècle. L'Orient se soutint un peu plus long-temps; la Grèce eut des hommes savants dans la connaissance des livres et dans l'histoire. A la vérité ces hommes savants ne lisaient et ne connaissaient que les ouvrages grecs; ils avaient hérité du mépris de leurs ancêtres pour tout ce qui n'était pas écrit en leur langue; mais comme sous les empereurs romains et même long-temps auparavant, plusieurs auteurs grecs, tels que Polybe, Dion, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, etc., avaient écrit l'histoire romaine et celle des autres peuples, l'érudition historique et la connaissance des livres, même purement grecs, était dès lors un objet considérable d'étude pour les gens de lettres de l'Orient. Constantinople et Alexandrie avaient deux bibliothèques considérables; la première fut détruite par ordre d'un empereur insensé, Léon l'Isaurien; celle d'Alexandrie fut brûlée par les Sarrasins en 640.

Photius, qui vivait sur la fin du neuvième siècle, lorsque l'Occi-

dent était plongé dans l'ignorance et la barbarie la plus profonde, nous a laissé, dans sa fameuse bibliothèque, un monument immortel de sa vaste érudition. On voit par le grand nombre d'ouvrages dont il juge, dont il rapporte des fragments, et dont une grande partie est aujourd'hui perdue, que la barbarie de Léon et celle d'Omar n'avaient pas encore tout détruit en Grèce; ces ouvrages sont au nombre d'environ deux cent quatre-vingts.

Quoique les savants qui suivirent Photius n'aient pas eu autant d'érudition que lui, cependant long-temps après Photius, et même jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, la Grèce eut toujours quelques hommes instruits et versés, du moins pour leur temps, dans l'histoire et dans les lettres; Psellus, Suidas, Eustache commentateur d'Homère; Tzetzès, Bessarion, Gennadius, etc.

On croit communément que la destruction de l'empire d'Orient fut la cause du renouvellement des lettres en Europe; que les savants de la Grèce, chassés de Constantinople par les Turcs, et appelés par les Médicis en Italie, rapportèrent la lumière en Occident: cela est vrai jusqu'à un certain point. Mais l'arrivée des savants de la Grèce avait été précédée de l'invention de l'imprimerie, quelques années auparavant; des ouvrages du Dante, de Pétrarque et de Bocace, qui avaient ramené en Italie l'aurore du bon goût; enfin, d'un petit nombre de savants qui avaient commencé à débrouiller et même à cultiver avec succès la littérature latine, tels que le Pogge, Laurent Valla, Philelphe, et quelques autres. Les Grecs de Constantinople ne furent vraiment utiles aux gens de lettres d'Occident que pour la connaissance de la langue grecque, qu'ils leur apprirent à étudier; ils formèrent des élèves qui bientôt égalèrent ou surpassèrent leurs maîtres. L'étude approfondie des langues grecque et latine et des auteurs qui les avaient parlées, prépara insensiblement les esprits au goût de la saine littérature; on s'aperçut que les Démosthènes et les Cicéron, les Homère et les Virgile, les Thucydide et les Tacite, avaient suivi les mêmes principes dans l'art d'écrire, et on en conclut que ces principes étaient les fondements de l'art. Cependant les vrais principes du goût ne furent bien connus et bien développés que lorsqu'on commença à les appliquer aux langues vivantes.

ESCADRON. Charles-Quint est le premier, selon La Noue, qui ait formé sa cavalerie en *escadrons*: ce même auteur nous apprend que les Espagnols, les Italiens, les Allemands et les Bourguignons avaient toujours depuis pratiqué cette coutume. (La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, tom. I, pag. 51. Paris, 1781.)

ESCALADE. C'est, dans l'art militaire, l'attaque d'un lieu ou d'un ouvrage par surprise, en franchissant les murs ou les remparts avec des échelles.

Autrefois on s'emparait souvent des villes par escalade; aussi les anciens, pour s'en garantir, prenaient-ils les plus grandes précautions. Mais depuis l'invention de la poudre, qui, à l'aide du canon, peut faire assez promptement une ouverture aux murs d'une ville,

l'usage de cette attaque s'est pour ainsi dire perdu insensiblement. La disposition de nos fortifications modernes peut y avoir aussi beaucoup contribué.

ESCARGOT. Nom particulier du limaçon à coquille. L'escargot passait anciennement pour un mets délicieux : les Romains avaient des garennes et des viviers pour nourrir et engraisser des escargots. Plusieurs peuples en mangent encore aujourd'hui ; et l'on sait que les Bourguignons, les Lorrains et les Champenois se font un régal de la chair de cette espèce de limaçon.

ESCARPOLETTE. *Voyez* BALANÇOIRE.

ESCLAVAGE. Nous appelons esclaves ceux que les Romains appelaient *servi*, et les Grecs δοῦλοι, *douloi* : le plus ancien monument que nous ayons de ce nom d'*esclave*, est le testament d'un Ermangaut, archevêque de Narbonne, qui lègue à l'évêque Frédélon son esclave Anaph, *Anaphum slavonium*.

L'*Iliade* est un des livres les plus anciens où il est parlé d'esclaves. (Voltaire, *Quest. sur l'Encyclop.*)

C'est, dit Goguet (*De l'origine des lois, des arts*, etc., tome I, pag. 308), dans l'abus que les premiers vainqueurs firent de leurs victoires, qu'on doit chercher l'origine du droit d'esclavage ; ce droit odieux qu'on voit établi d'une antiquité presque immémoriale. Originairement on ne faisait aucun quartier aux vaincus ; cependant l'avarice, qui trouve place même dans les âmes féroces et sanguinaires, vint au secours de l'humanité. Les vainqueurs ne tardèrent pas à ouvrir les yeux sur l'intérêt le plus réel qu'ils pouvaient tirer de leurs avantages. Ils comprirent bientôt qu'au lieu de massacrer les vaincus, il valait mieux faire des prisonniers, les priver de leur liberté, pour les employer ensuite à tous les différents travaux auxquels on les jugerait propres. D'ailleurs on pouvait vendre ces prisonniers, s'ils se trouvaient en plus grand nombre qu'on n'en voulait garder. L'avarice fit donc épargner le sang et cesser le carnage.

L'abus extrême de l'esclavage est lorsqu'il est en même temps personnel et réel. Telle était chez les Juifs la servitude des étrangers, que Moïse essaya plus d'une fois d'adoucir par ses conseils, et dont il fut obligé de modérer la rigueur par ses lois.

Les Lacédémoniens furent les premiers de la Grèce qui introduisirent l'usage des esclaves, ou qui commencèrent à réduire en servitude les Grecs qu'ils avaient faits prisonniers de guerre. Ils allèrent plus loin : ils traitèrent avec la dernière barbarie les Ilotes, peuples du territoire de Sparte qu'ils avaient vaincus, et qu'ils condamnèrent à un esclavage perpétuel.

Il n'en était pas de même chez les autres peuples de la Grèce, le joug de la servitude y était allégé; et Plutarque nous apprend que les esclaves trop rudement traités par leurs maîtres pouvaient demander d'être vendus à un autre.

Les Athéniens, en particulier, traitaient leurs esclaves avec beaucoup de douceur. Ils punissaient avec sévérité, quelquefois même de mort, celui qui avait maltraité l'esclave d'un autre ; aussi ne voit-on pas que les esclaves aient troublé l'état d'Athènes, comme ils

ébranlèrent celui de Lacédémone.

Les Romains avaient, comme les Grecs, des esclaves de trois sortes : ceux qu'on prenait à la guerre, ceux qui étaient nés de pères et mères esclaves, et ceux qu'on achetait de marchands qui en faisaient trafic dans les marchés. Il y avait encore une autre espèce d'esclaves ; c'étaient ceux qui étant libres se vendaient volontairement, ou devenaient esclaves de leurs créanciers ; car une loi romaine permettait aux créanciers de se faire adjuger pour esclaves les débiteurs qui n'étaient pas en état de payer. Il est vrai que, vers les derniers temps de la république, cette loi fut abrogée.

Les Romains faisaient instruire avec soin ceux de leurs esclaves en qui ils reconnaissaient des dispositions pour les sciences, et leur confiaient ensuite l'éducation de leurs propres enfants, ou les vendaient à d'autres pour en faire cet usage. Ceux en qui l'on ne reconnaissait point ces dispositions exerçaient des métiers au profit de leurs maîtres, ou faisaient valoir les terres de ceux-ci, qui réservaient les mieux faits pour le service de la maison de ville.

Chaque esclave avait son *pécule*, c'est-à-dire son petit trésor, qu'il possédait aux conditions que son maître lui imposait. Il faisait valoir ce pécule du côté où le portait son génie : celui-ci faisait la banque, celui-là se donnait au commerce ; l'autre s'appliquait à quelque art mécanique, affermait ou faisait valoir des terres ; mais il n'y en avait aucun qui ne s'attachât à faire profiter ce pécule, qui lui procurait en même temps l'aisance dans la servitude et l'espérance d'une liberté future. Ces esclaves, une fois enrichis, se faisaient affranchir et devenaient citoyens. Tel fut l'esclavage chez les Romains tant qu'ils conservèrent leurs mœurs et leur probité. Mais lorsqu'ils se furent agrandis par leurs conquêtes et enrichis par leurs rapines, leurs esclaves ne furent plus les compagnons de leurs travaux, mais les instruments de leur luxe et de leur orgueil. Comme il n'y avait plus de mœurs, on eut besoin de lois. Il en fallut même de terribles pour établir la sûreté de ces maîtres cruels qui vivaient au milieu de leurs esclaves comme au milieu de leurs ennemis. La barbarie fut poussée si loin, qu'elle produisit la *guerre servile*, que Florus compare aux guerres puniques, et qui, par sa violence, ébranla l'empire romain jusque dans ses fondements.

Quand les Germains eurent fait la conquête des Gaules, ils envoyèrent leurs esclaves cultiver les terres qui leur échurent par le sort ; et c'est de ces esclaves ou serfs que la France fut depuis peuplée. Leur multiplication fit presque autant de villages des fermes qu'ils cultivaient, et ces terres retinrent le nom de *villæ*, que les Romains leur avaient donné, d'où sont venus les noms de *village* et de *villains*, en latin *villa* et *villani*, pour dire des gens de la campagne et d'une basse extraction. On vit donc en France deux espèces d'esclaves, ceux des Francs et ceux des Gaulois.

Ces esclaves appartenaient à leurs patrons ; ils devinrent avec le temps sujets à de rudes corvées, et tellement attachés à la terre de leurs maîtres, qu'ils semblaient

en faire partie ; en sorte qu'ils ne pouvaient s'établir ailleurs, ni même se marier dans la terre d'un autre seigneur sans payer ce qu'on appelait le droit de *fors-mariage* ; et même les enfants qui provenaient de l'union de deux esclaves qui appartenaient à différents maîtres se partageaient, ou bien l'un des patrons, pour éviter ce partage, donnait un autre esclave en échange.

Un gouvernement militaire où l'autorité se trouvait partagée entre plusieurs seigneurs devait dégénérer en tyrannie ; c'est aussi ce qui ne manqua pas d'arriver : les patrons ecclésiastiques et laïques abusèrent partout de leur pouvoir sur leurs esclaves ; ils les accablèrent de tant de travaux, de redevances, de corvées, et de tant de mauvais traitements, que les malheureux serfs, ne pouvant plus supporter la dureté du joug, firent en 1108 cette fameuse révolte décrite par les historiens, et qui aboutit finalement à procurer leur affranchissement.

Cependant le christianisme commençant à s'accréditer, l'on embrassa des sentiments plus humains ; d'ailleurs nos rois, déterminés à abaisser les seigneurs et à soustraire le peuple au joug de leur puissance, prirent le parti d'affranchir les esclaves. Louis-le-Gros donna le premier l'exemple ; et en affranchissant les serfs, en 1135, il réussit en partie à reprendre sur ses vassaux l'autorité dont les seigneurs s'étaient emparés ; Louis VIII, en 1223, signala le commencement de son règne par un semblable affranchissement ; enfin, Louis X, dit *Hutin*, donna sur ce sujet un édit qui nous paraît digne d'être ici rapporté : « Comme selon le droit » de nature chacun doit naître » franc.... Nous, considérant que » notre royaume est dit et nommé » le *royaume des Francs*, et voulant que la chose en vérité soit » accordante au nom..... Par délibération de notre grand conseil, » avons ordonné et ordonnons que » généralement, partout notre » royaume, franchise soit donnée » à bonnes et valables conditions.. » et pour ce que tous seigneurs » qui ont des hommes de corps » prennent exemple à nous de » ramener à franchise, etc. Donné » à Paris, le tiers juillet, l'an de » grâce 1315. »

Ce ne fut toutefois que vers le quinzième siècle que l'esclavage fut aboli dans la plus grande partie de l'Europe ; cependant il n'en subsiste encore que trop de restes en Pologne, en Hongrie, en Bohême, et dans plusieurs endroits de la Basse-Allemagne. *Voyez* TRAITE *des nègres*.

ESCRIME. Ce mot nous donne en général l'idée de combat entre deux personnes ; il désigne surtout le combat de l'épée, qui est si familier aux Français, qu'ils en ont fait une science qui a ses principes et ses règles.

Aux siècles héroïques, et du temps même d'Homère, la force décidait de tout dans les combats singuliers. L'adresse n'y entrait presque pour rien ; on n'avait pas encore étudié l'art de se battre. Les différents exercices qui apprennent la manière la plus avantageuse de manier les armes n'étaient point inventés ; l'escrime, en un mot, n'était pas alors connue.

Du temps de Montaigne, l'art de faire des armes était regardé comme une chose capable de porter atteinte aux bonnes mœurs; et l'on évitait la réputation d'y exceller, comme le courtisan évite un ridicule et l'homme sage un excès.

ESCURIAL. C'était, dans l'origine, le nom d'un petit village d'Espagne situé dans le royaume de Tolède à sept lieues de Madrid. Philippe II y fit bâtir un superbe monastère, qui porte aussi le nom d'*Escurial*, en mémoire de la bataille de Saint-Quentin, gagnée en 1557. Dans ce magnifique bâtiment, occupé par des religieux de l'ordre de Saint-Jérome, le roi et la reine d'Espagne ont leurs appartements : aussi la plupart des actes émanés de l'autorité royale étaient-ils autrefois datés de l'Escurial.

ESPAGNE. « Les Phéniciens, dit Goguet (*De l'origine des lois*, *des arts*, etc., tom. II, pag. 298), sont incontestablement les premiers navigateurs qui aient reconnu la partie méridionale de l'Espagne et pénétré dans cette extrémité de l'Europe. C'est même dans la langue phénicienne qu'il faut chercher l'étymologie du nom que ce royaume porte encore aujourd'hui.

» On prétend qu'autrefois l'Espagne était remplie d'une si prodigieuse quantité de lapins, que ces animaux, à force de creuser la terre, allaient jusqu'à renverser les maisons. *Saphan*, en langue hébraïque, peu différente de la phénicienne, signifie *lapin*. *Spanija*, dans la même langue, d'où les Latins ont fait *Hispania* et nous *Espagne*, veut dire *pleine de lapins*. »

Ce royaume considérable eut différents noms : les Latins lui donnèrent celui d'Hespérie, parcequ'il était au couchant de l'Italie; il est aussi appelé Ibérie à cause de l'Èbre qui l'arrose; enfin on le nomma Celtibérie. Les Phéniciens, comme il est dit plus haut, découvrirent les premiers les côtes d'Espagne; mais ce pays était déjà peuplé par les Celtes et les Ibères, dont le mélange produisit le nom de *Celtibériens*, que portaient ces peuples avec qui les Phéniciens lièrent commerce.

Vers le commencement du cinquième siècle, les Suèves, les Goths et les Alains s'emparèrent de l'Espagne, qui était alors au pouvoir des Romains, et y régnèrent près de trois siècles. Julien, comte de Tanger, indigné d'un outrage qu'il avait reçu du roi Roderic, appela les Sarrasins ou Arabes, qui étaient alors maîtres de la côte d'Afrique. Ces barbares conquirent presque toute l'Espagne, et y régnèrent plus de sept cents ans, de 720 à 1480, et répandirent dans ce pays le goût des beaux-arts et des sciences. On les a nommés Maures, parcequ'ils étaient venus par la Mauritanie, province d'Afrique.

Les chrétiens qui s'étaient retirés dans les montagnes des Asturies et de Léon s'y donnèrent un roi, nommé Pélage, qui mourut en 737. Ce fut ce même Pélage qui, dans le huitième siècle, commença à repousser les Maures. Ses successeurs marchèrent sur ses traces, et continuèrent une entreprise qui fut constamment marquée par des succès.

Plus de deux cents ans s'écoulèrent depuis l'établissement mo-

narchique de Ferdinand et d'Isabelle, jusqu'à l'établissement de la maison de Bourbon. C'est vers l'année 1707 qu'eut lieu l'avènement du duc d'Anjou au trône d'Espagne. Ce prince prit le nom de Philippe V.

ESPALIER. On prétend que l'art des espaliers, presque ignoré des anciens, n'a été bien pratiqué qu'à la fin du seizième siècle. Ce n'était d'abord qu'une espèce de haie soutenue par des pieux, d'où l'*espalier* prit son nom, qu'il a gardé lorsqu'on l'a adossé à des murs.

ESPIONAGE. L'espionage, dit Montesquieu, n'est jamais tolérable; s'il pouvait l'être, c'est qu'il serait exercé par d'honnêtes gens; mais l'infamie nécessaire de la personne fait juger de l'infamie de la chose.

On reprochait à M. d'Argenson de n'employer pour espions de police que des fripons et des coquins. Trouvez-moi, répondit-il, d'honnêtes gens qui veuillent faire ce métier. (*Improvisateur français.*)

C'est au père Joseph, capucin si fameux sous le ministère du cardinal de Richelieu, qu'on doit l'établissement des premiers espions soudoyés par la police, établissement qui remonte à l'année 1629.

ESPRIT (*ordre du Saint-*). Cet ordre, dont le roi est le grand-maître, fut établi en France, sous le nom d'*ordre et milice du Saint-Esprit,* le 31 décembre 1578, par Henri III, en mémoire de trois grands évènements arrivés le jour de la Pentecôte et qui le touchaient personnellement; savoir, sa naissance, son élection à la couronne de Pologne, et son avènement à celle de France. L'ordre du Saint-Esprit n'est composé que de cent chevaliers, qui portaient autrefois une croix d'or au cou, pendante à un ruban de couleur bleu céleste; maintenant elle est attachée sur la hanche au bas d'un large cordon bleu en baudrier. Avant de recevoir l'ordre du Saint-Esprit, les chevaliers reçoivent celui de Saint-Michel; ce qui fait que leurs armes sont entourées de deux colliers, l'un de Saint-Michel, composé de SS et de coquilles entrelacées; l'autre du Saint-Esprit, qui est formé de fleurs de lis d'or, d'où naissent des flammes et des bouillons de feu et de HH couronnées avec des festons et des trophées d'armes.

ESSAI. Opération par laquelle on s'assure de la pureté d'un métal. Avant Agricola, la docimastique, dont Kiesling attribue l'invention au travail des mines, n'avait existé que dans les laboratoires. Agricola est le premier qui ait saisi l'esprit de la docimastique ou de l'art des essais. Les savants qui sont venus après lui n'ont fait que mettre en ordre ce qu'il avait rassemblé en masse.

Avant qu'on eût trouvé la méthode d'essayer à la coupelle, méthode qui paraît avoir été inventée vers l'an 1300, sous Philippe-le-Bel, quand on voulait, dit M. Basinghen, savoir le titre d'une monnaie ou d'une autre matière d'argent, on en tirait un à deux grains avec un petit instrument appelé *échoppe*, on les mettait sur des charbons ardents, et on jugeait par leur couleur plus ou moins blanche du titre de l'argent; ce qu'on appelait faire l'es-

sai à la rature ou à l'échoppe.

Pour essayer l'or, on se servait de la pierre de touche, et de petits morceaux d'or à différents titres éprouvés, qu'on appelait *touchaux*. Ils étaient comme des ferrets d'aiguillette assez plats. On frottait l'espèce ou autre matière d'or sur la pierre de touche, on y frottait aussi les touchaux que l'on croyait les plus approchants du titre; et comme le titre de chaque touchau y était marqué, on jugeait à peu près du titre de la matière d'or qu'on essayait par sa couleur en la comparant à celle qu'imprimaient les touchaux.

Ce procédé ne pouvait pas être fort certain; aussi en a-t-on cherché d'autres qui assurassent mieux le titre de l'or; enfin on s'est fixé à celui de la coupelle et de l'eau-forte, comme devant être plus juste.

Quant à l'essai de l'or par voie de départ ou de dissolution, cette façon n'a été découverte, ou du moins mise en usage, que plus de deux cents ans après la coupelle. Les premières expériences que nous trouvons avoir été faites à Paris sont de l'an 1518, sous François Ier.

Essai des viandes et du vin. Chez les Mèdes on était dans l'usage, au rapport de Xénophon, de faire l'essai de la boisson qu'on présentait au roi. L'échanson, avant de servir la coupe au prince, versait dans le creux de sa main gauche quelques gouttes de liqueur qu'il goûtait.

Tibère est le premier des empereurs romains qui ait introduit l'usage de faire faire des essais des viandes et des liqueurs à ses officiers de bouche et à ses échansons: «Il avait, est-il dit dans la *Biblioth. des Rom.*, 1778, emprunté cet usage des anciens monarques de la Perse, rois barbares qui, comme Tibère, craignaient d'être empoisonnés.»

ESSIEU. C'est au commencement de 1786, ou vers la fin de 1785, que l'on trouva le moyen de soulager les traîneurs de petites charrettes, à Paris, en adaptant à ces charrettes des essieux roulants, au lieu d'essieux fixes: on s'aperçut aisément que la charge diminuait de moitié par ce changement d'essieu.

ESSOR. «Autrefois, dit Saint-Foix, lorsque les rois ou les reines faisaient leur entrée dans Paris, les marchands d'oiseaux du Pont-au-Change étaient obligés de laisser prendre à deux cents douzaines de ces innocents animaux un libre essor, en leur ouvrant la porte de leur prison. C'était apparemment, ajoute-t-il, pour marquer que, si le peuple avait été opprimé sous le règne précédent, ses droits, ses priviléges et ses libertés allaient reprendre leur essor sous le nouveau.» (*Ess. hist.*)

ESTAMPE. Vers l'an 1460, Maso Finiguerra, orfèvre de Florence, remarqua, en gravant ses ouvrages d'orfèvrerie, que tout ce qu'il gravait restait imprimé dans ses empreintes, par le moyen du noir que le soufre fondu qu'il employait faisait sortir des tailles Il fit plusieurs essais qui produisirent toujours le même effet. Le bruit de cette découverte, due au hasard, se répandit bientôt, et plusieurs dessinateurs et peintres entreprirent de multiplier par ce moyen les dessins et les tableaux les plus dignes des regards du public. Les

Italiens donnèrent à cette gravure le nom de *stampa*, tiré du verbe *stampare*, qui signifie *imprimer;* et de *stampa* nous avons formé *estampe*. *Voyez* GRAVURE.

ÉTAIN. Nous voyons, par les livres de Moïse, que de son temps l'étain était connu dans la Palestine. Homère nous apprend aussi qu'on faisait usage de ce métal dans les siècles héroïques. Nous savons que dans les temps les plus reculés l'Angleterre était connue pour posséder de grandes mines d'étain qui attiraient sur ses côtes les vaisseaux des Phéniciens.

Cambden, d'après Diodore de Sicile et le *Timée* de Platon, observe que les anciens Bretons exploitaient les mines d'étain de Cornouailles, et en transportaient les produits à quelques unes de leurs îles adjacentes, où des marchands les achetaient pour les Gaules, d'où ils les transportaient, à dos de cheval, à Narbonne, qui était le rendez-vous général, et le lieu où s'en tenait le grand marché. Il ne paraît pas que les Saxons s'occupassent eux-mêmes de l'exploitation des mines; mais probablement ils employaient à ce travail les Sarrasins : en effet, dit le même auteur, jusqu'à ce jour les habitants de Cornouailles appellent les mines qui sont à découvert, *Altal Sarasin*, c'est-à-dire, les restes des Sarrasins. Mais ensuite les Normands vinrent dans la province, et ils donnèrent, par le moyen de ces mines, de grands revenus à leurs ducs et à leurs comtes, particulièrement à Richard, frère de Henri III.

Le même auteur prétend que jusqu'alors l'Europe ne connaissait que l'étain d'Angleterre. Les incursions des Maures avaient dévasté et comblé les mines d'Espagne; on en avait découvert quelques veines en Allemagne, c'est-à-dire en Misnie et en Bohême.

Suivant Matthieu Paris, ce métal fut, jusqu'au milieu du treizième siècle, une production particulière au sol de l'Angleterre. Dans le monde alors connu, on n'avait trouvé de mines d'étain que dans les provinces de Cornouailles et de Devon. Ce ne fut qu'en 1240 que l'on commença à en exploiter des mines dans quelques endroits de l'Allemagne, et particulièrement en Bohême, à l'aide et par le moyen d'un habitant de Cornouailles qui avait été banni de sa patrie pour ses crimes.

Les mines d'étain sont rares en Europe; cependant on vient d'en découvrir dans le département de la Haute-Vienne (Limousin), et cette découverte n'a pas été l'effet du hasard, mais celui des inductions et des analogies. Cet étain s'est trouvé dans le filon du Puy-les-Vignes, dans les montagnes des environs de Saint-Léonard. Le 25 août 1809, M. de Cressac, ingénieur des mines, envoya au conseil des mines un échantillon sur lequel, avec le quartz et le wolfram, on observait un groupe de petits cristaux qu'à leur forme il reconnut pour être de l'étain.

Le problème est donc résolu; il ne s'agit actuellement que de chercher une partie où ce puissant filon contienne ce métal avec assez d'abondance pour être exploité avantageusement. On sait que les mines de Cornouailles ne deviennent très riches qu'à une grande distance du jour; les environs de Saint-Léonard ressemblent sous

tant de rapports à cette province de l'Angleterre, que l'on peut espérer qu'ils lui ressembleront encore à cet égard. (*Bulletin de la Société Philomathique*, juillet 1810.)

Il n'y a pas encore vingt ans que nous étions forcés de tirer ce métal de la Grande-Bretagne, de la Bohême, et même des Indes orientales.

L'exploitation de l'étain est née en France depuis l'exposition de 1806 : à cette époque la France n'en possédait aucune mine. Sur quelques indices recueillis à Vaulry (Haute-Vienne), et plus tard, à Piriac (Loire-Inférieure), le gouvernement y fit faire, à ses frais, par l'administration des mines, des recherches dont le résultat a été l'ouverture de deux mines qui donnent déjà quelques produits. Quand le minerai a été traité avec soin, l'étain français ne le cède en rien à ceux de Banca et de Malacca. Les produits des mines de Vaulry et de Piriac ont été présentés à l'exposition : à côté du minerai et du métal on avait placé une glace étamée avec une feuille d'étain français; elle était nette et brillante.

L'étain est un métal dont l'usage est très répandu, et dont les applications dans les arts sont très nombreuses et très importantes; on doit regarder la découverte de ce métal en France comme une acquisition précieuse. Le corps royal des mines s'est fait un titre réel à la reconnaissance publique, en procurant à la France une substance dont on croyait jusqu'ici son sol entièrement dépourvu.

ÉTALON. On appelle ainsi le poids original de France, dont la cour des monnaies, avant la révolution, était dépositaire, et sur lequel s'ajustent les poids et mesures qui servent dans le royaume.

On a toujours gardé avec le plus grand soin les étalons des poids et mesures. Les Hébreux les plaçaient dans le temple; c'est pourquoi l'on trouve si souvent ces termes dans les livres saints, *le poids du sanctuaire, la mesure du sanctuaire.* Une compagnie de quinze officiers en était chargée à Athènes; les Romains les mettaient au Capitole, à quelque distance de l'autel de Jupiter.

Les empereurs chrétiens en confiaient le soin aux gouverneurs ou premiers magistrats des provinces. Honorius donna ordre au préfet du prétoire de veiller à l'étalon des mesures, et attribua l'inspection de celui des poids au magistrat appelé *comes sacrarum largitionum*, qui était alors ce qu'est parmi nous le ministre des finances.

L'usage de conserver les étalons dans les lieux saints s'était perdu insensiblement, mais Justinien le rétablit : il ordonna la vérification des poids et des mesures, et fit porter les étalons dans les principales églises de Constantinople. Il en envoya de semblables à Rome, et les adressa au sénat, comme un dépôt digne de sa vigilance.

En France, les étalons des poids pour l'or et pour l'argent étaient autrefois gardés dans le palais des rois. Charles-le-Chauve renouvela, en 864, le règlement concernant les étalons. Il ordonna que toutes les villes et autres lieux de sa domination rendraient leurs poids et mesures conformes aux étalons royaux qui étaient dans son palais, et enjoignit aux comtes

et autres magistrats des provinces d'y tenir la main ; ce qui donne lieu de croire qu'ils étaient aussi dépositaires d'étalons vérifiés sur les étalons originaux qui se trouvaient dans le palais du souverain.

ÉTAMAGE. Ce procédé consiste à appliquer sur le verre ou sur un métal de l'étain en feuille.

C'est aux Gaulois que Pline attribue l'invention de l'art d'étamer le cuivre.

ÉTENDARD. Les Grecs furent les premiers qui eurent des enseignes militaires un peu régulières. Celles des Athéniens étaient ordinairement Minerve, la chouette, l'olivier ; celles des Corinthiens, un cheval ailé, ou Pégase. Celles des Égyptiens portaient une tête de bœuf, et celles des Assyriens une colombe ; les Germains prenaient le lion, le serpent et le crapaud. Comme toutes ces figures d'animaux étaient des symboles du culte des différents peuples qui les portaient dans les armées, il n'est pas étonnant que chaque nation ait eu un respect religieux pour les enseignes. Toutes celles des Romains, et surtout l'aigle, étaient sacrées pour eux. Dans leurs camps, il y avait une tente particulière où on les déposait comme dans un temple ; et ce dépôt sacré rendait cette tente un lieu inviolable pour tout ce qu'on y plaçait. (*Dict. de la Fable*, par F. Noël, 4e édition.)

On voit que nous venons de prendre le mot étendard dans l'acception générale d'enseigne militaire ; mais il s'est pris ensuite particulièrement pour désigner l'enseigne de la cavalerie ; il a été pour celle-ci ce que le drapeau est pour l'infanterie ; et l'officier qui le porte s'est appelé *cornette*.

L'oriflamme est le plus ancien de tous nos étendards ; c'était celui de toute l'armée : il parut sous Dagobert. On vit ensuite des gonfalons. En 840, Charles II, dit le Chauve, ordonna aux cornettes de faire marcher leurs vassaux sous leurs gonfalons.

Les étendards étaient communs en 922. Charles-le-Simple en avait un attaché à sa personne dans la bataille de Soissons, et c'était Fulbert, seigneur de la plus grande distinction, qui le portait.

ÉTERNUEMENT. L'usage de faire des souhaits pour ceux qui éternuent remonte à une très haute antiquité ; les Grecs disaient, en pareil cas, *vivez*, ou bien *que Jupiter vous conserve ;* les Romains disaient *salve* (portez-vous bien).

L'an 591, sous le pontificat de Grégoire I, il y eut, dit-on, une épidémie dont ceux qui étaient atteints mouraient en éternuant ; de là on prit, selon quelques auteurs, la coutume de dire *Dieu vous bénisse* à ceux qui avaient cette espèce de convulsion au cerveau. Depuis long-temps on se contente de saluer ceux qui éternuent.

Nous voyons dans le dix-septième livre de l'Odyssée que la superstition de prendre les éternuements pour des présages est très ancienne. Ce symptôme était décisif dans les liaisons galantes, et les poëtes grecs et latins disent, des jolies personnes, que *les amours avaient éternué à leur naissance*. Eustathe a remarqué qu'éternuer à gauche était un signe malheureux, et qu'éternuer à droite était un signe favorable.

L'heure où l'on éternuait n'était pas non plus indifférente chez les anciens, car les présages étaient bons si l'éternuement avait lieu l'après-dîner, mauvais lorsque c'était le matin, et pernicieux en sortant du lit ou de la table; quand il arrivait d'éternuer en se chaussant, on se remettait au lit.

ÉTHER. Les modernes entendent par l'éther un fluide très rare, ou un fluide au-dessus de l'atmosphère et qui la pénètre; infiniment plus subtil que l'air que nous respirons, d'une étendue immense dans laquelle les corps célestes sont portés; qui remplit tous les espaces où ils font leur cours, et se laisse traverser sans aucune résistance sensible. L'existence d'un tel fluide est généralement reconnue, quoique plusieurs auteurs, parmi les modernes même, ne soient point d'accord sur sa nature. Les uns supposent que c'est une sorte d'air plus pur que celui qui environne notre globe; d'autres soutiennent, avec M. Homberg, que c'est une substance d'une nature approchante de celle du feu, qui émane du soleil et de toutes les autres étoiles fixes; d'autres enfin en font un fluide d'une nature particulière, *sui generis*, dont toutes les parties sont d'une petitesse qui excède même celle de la lumière. Quel que soit, ajoute M. Dutens, de qui nous empruntons cet article, celui de ces sentiments que l'on adopte sur l'existence et la nature de l'éther, on en trouvera l'origine dans ce que les anciens ont dit sur ce sujet; et il cite en effet, à l'appui de son assertion, les opinions des stoïciens, de Pythagore, d'Anaxagore et de Platon sur la nature de ce fluide.

ÉTHER. Les chimistes désignent sous ce nom une liqueur inflammable très subtile et très volatile qui tient le milieu entre l'alcohol (esprit-de-vin rectifié) et les huiles légères. Cette liqueur n'est bien connue que depuis que les chimistes modernes se sont appliqués à la décomposer et à en découvrir les propriétés.

ÉTHER SULFURIQUE. Le plus anciennement connu et le plus fréquemment employé. Cette découverte remonte au moins au seizième siècle, car il en est parlé dans la Pharmacopée de Valérius Cordus, publiée à Nuremberg en 1540. Cependant ce n'est que vers l'année 1730 que les chimistes commencèrent à étudier avec soin les propriétés de cet éther.

On fait usage d'éther en médecine, et c'est Frédéric Hoffman qui l'a employé un des premiers comme calmant et antispasmodique. La fameuse liqueur minérale anodine de ce médecin n'est que de l'esprit-de-vin qui tient en dissolution une certaine quantité d'éther.

ÉTIQUETTE. Cérémonial écrit ou traditionnel qui règle les devoirs extérieurs des rangs, des places ou des dignités.

Tous les historiens s'accordent à dire que c'est des Mèdes que la plupart des nations avaient emprunté l'étiquette qui s'observait à la cour des souverains. Le cérémonial en usage chez les rois de Perse n'était qu'une imitation exacte et fidèle de celui des rois de Médie. Il y avait une étiquette chez les empereurs du Bas-Empire. Mais l'étiquette proprement dite n'est pas fort ancienne dans le système actuel de l'Europe. Je

ne croirais pas qu'on en trouvât un détail en forme avant la seconde maison de Bourgogne. Philippe-le-Bon, aussi puissant qu'un roi, souffrait impatiemment de n'en pas porter le titre; ce fut peut-être ce qui lui fit former un état de maison qui pût effacer celle des rois par la magnificence, le nombre des officiers et le détail de leurs fonctions.

Cette étiquette passa dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie avec Maximilien. Les Maures avaient porté la galanterie et les fêtes en Espagne; l'étiquette y porta la morgue et l'ennui.

L'étiquette n'est ni sévère ni régulière en France; il y a peu d'occasions d'éclat où l'on ne soit obligé de rechercher ce qui s'est pratiqué à la cour en pareille circonstance. (*Voyez* CÉRÉMONIAL.)

ETNA. Montagne de Sicile, fameuse par son volcan qui brûle depuis environ trois mille ans. Le sommet de cette montagne est couvert à la fois de neige et de fumée, tandis que ses côtés présentent de beaux pâturages et de riches vignobles. Pindare, qui vivait en l'an 440 avant Jésus-Christ, cite déjà l'Etna comme un volcan enflammé. Thucydide nous a conservé des détails sur l'éruption qui eut lieu l'an 476 avant l'ère vulgaire. Quant à Homère, il ne nomme pas même la montagne, quoique dans l'Odyssée il fasse aborder Ulysse en Sicile. Ce silence a fait supposer, avec une certaine probabilité, que longtemps avant l'époque d'Homère, le volcan, dont la première éruption date du siècle de Pythagore, avait cessé de vomir du feu. Les historiens romains, ceux du moyen âge et des temps modernes, ont cité un si grand nombre d'éruptions de l'Etna, qu'il ne serait peut-être pas difficile de prouver que, dans une période de deux mille ans, ce volcan n'a jamais sommeillé un siècle entier. L'avant-dernière éruption eut lieu en 1755, et la dernière en 1787.

C'est sur cette montagne fameuse que les poëtes ont établi les forges de Vulcain et les ateliers des Cyclopes.

Des Cyclopes cruels j'aborde le séjour :
Je l'ignorais. Le port creusé dans ces rivages
Garde un calme profond ; mais par d'autres orages
L'épouvantable *Etna* trouble, en grondant, ces lieux ;
Bientôt déploie en l'air des colonnes de feux ;
Tantôt des profondeurs de son terrible gouffre,
De flamme et de fumée, et de cendre et de soufre,
Dans le ciel obscurci lance d'affreux torrents ;
Tantôt, des rocs noircis par ses feux dévorants
Arrachant les éclats de ces voûtes tremblantes,
Vomit, en bouillonnant, ses entrailles brûlantes.
On dit que, par la foudre à demi-consumé,
Encelade mugit dans l'abîme enflammé ;
Sur lui du vaste *Etna* pèse l'énorme masse ;
Chaque fois qu'il s'agite et veut changer de place,
L'*Etna* sur lui retombe, et d'affreux tremblements
Ébranlent la Sicile et ses sommets fumants.
(DELILLE, trad. de *l'Énéide*, liv. III.)

ÉTOFFE. Sidon était renommée dans l'antiquité pour la fabrique des toiles de lin, des tapis et des voiles précieux.

Les riches étoffes des anciens n'étaient pas fabriquées, comme celles des modernes, d'un fil d'or ou d'argent très mince filé sur une trame de soie, mais elles étaient tissues d'un or sans aucun alliage. C'est ce que nous apprend Pline (liv. XXXIII, c. XIX, page 39), lorsqu'en parlant d'Agrippine, épouse de Claude, il dit que cette princesse assista au spectacle d'un combat naval vêtue d'un *paludamentum* tissu d'or pur (*indutam paludamento auro textili, sine aliâ materiâ*). Le même auteur rapporte

que Tarquin l'Ancien avait déjà porté une robe d'or, *tunicam auream.*

M. Golyon, marchand fabricant d'étoffes des villes de Lyon et de Rouen, a inventé, en 1752, une machine des plus curieuses à l'usage des manufactures de toutes sortes d'étoffes. Une seule personne fait avec cette machine cinq opérations à la fois, qui sont, suivant les termes de l'art, l'*asplage*, le *bobinage*, le *retordage*, l'*ourdissage* et l'*encollage*; ainsi une seule personne peut préparer, par ce moyen, ce qui devrait passer entre les mains de cinq personnes successivement. Cette machine a l'avantage qu'on peut l'employer pour préparer, en un jour, soixante-onze mille quatre cents aunes de longueur de toutes les diverses espèces de matières filées dont on fait des étoffes, telles que le coton, la laine, le fleuret, le poil de chèvre.

Mais c'est surtout depuis l'année 1789 que la fabrication des étoffes a singulièrement gagné en France. Le mouvement que la révolution a imprimé aux esprits, la liberté dont a joui le commerce, la considération justement accordée à la profession de négociant ou de fabricant, tout a contribué à l'amélioration de nos manufactures, auxquelles les progrès de la chimie et de la mécanique ont rendu les plus grands services. Il serait trop long d'exposer ici les inventions ou les perfectionnements qui ont signalé cet espace de trente ans; nous renvoyons le lecteur au *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820; à l'*Encyclopédie moderne*, au *Dictionnaire de l'industrie*, an IX; aux *Annales des arts et manufactures*. (*Voyez* TISSU.)

ÉTOILES FIXES. Les Chaldéens, les premiers astronomes de l'univers, sont aussi les premiers qui se soient appliqués à la connaissance des étoiles fixes, et qui les aient divisées en constellations. Il est parlé dans le livre de Job, contemporain de Jacob, des *chambres secrètes du Midi*, ce qu'on entend ordinairement des constellations voisines du pôle austral, qui sont invisibles aux habitants de l'hémisphère septentrional. Selon les meilleurs critiques, les signes du scorpion et du taureau sont aussi désignés dans le livre de Job; mais il faut avouer que les connaissances de ces premiers temps étaient bien bornées à cet égard, puisque la grande ourse, le bouvier, orion, le grand-chien, les hyades, les pléiades, le scorpion et le taureau sont les seules constellations dont il soit parlé, tant dans le livre de Job, que dans Homère et dans Hésiode.

Hipparque, 125 ans avant Jésus-Christ, fit un catalogue des étoiles avec la description exacte de leur grandeur, situation, longitude, latitude, etc. Ce catalogue est le premier dont nous ayons connaissance. Hipparque fit monter le nombre des étoiles visibles à 1022; elles étaient distribuées en quarante-huit constellations.

Ptolomée ajouta quatre étoiles au catalogue d'Hipparque, et en fit monter le nombre jusqu'à mille vingt-six; mais dans le seizième et le dix-septième siècle, lorsque l'astronomie commença à refleurir,

on trouva que le nombre des étoiles était beaucoup plus grand. Aux quarante-huit constellations des anciens, on en ajouta douze nouvelles qu'on observa vers le pôle méridional, et deux autres vers le pôle septentrional.

Ticho-Brahé publia un catalogue de sept cent soixante-dix-sept étoiles qu'il observa lui-même. Kepler en augmenta le nombre jusqu'à onze cent soixante-trois; le père Riccioli jusqu'à mille quatre cent soixante-huit; et Bayer jusqu'à mille sept cent neuf. Halley en ajouta trois cent soixante-treize qu'il observa vers le pôle antarctique. Hévélius, sur les observations de Halley et sur les siennes propres, fit un catalogue de mille huit cent quatre-vingt-huit étoiles; et, depuis, Flamsteed en a fait un contenant trois mille étoiles qu'il a toutes observées lui-même avec exactitude.

Les changements qu'ont éprouvé les étoiles sont très considérables : le premier fut remarqué, l'an 125 avant Jésus-Christ, par Hipparque, qui s'aperçut qu'il paraissait une nouvelle étoile. En 1572, Ticho-Brahé observa une nouvelle étoile dans la constellation de Cassiopée; elle parut grosse d'abord, et diminuant peu à peu, elle disparut au bout de six mois.

David Fabricius a découvert une autre nouvelle étoile dans le cou de la baleine, qui parut et disparut différentes fois dans les années 1648 et 1662. Son cours et son mouvement ont été décrits par M. Bouillaud. Simon Marius fut le premier qui en découvrit une dans la ceinture d'Andromède. Kepler en a observé une autre dans le serpentaire. Cassini a le premier remarqué une autre nouvelle étoile entre la constellation de l'éridan et celle du lièvre.

Enfin, il est certain, par les anciens catalogues, que plusieurs des anciennes étoiles ne sont plus visibles à présent. Cela se remarque particulièrement dans les Pléiades ou sept étoiles, dont il n'y en a plus que six que l'œil peut apercevoir : c'est une observation qu'Ovide a faite depuis long-temps; témoin ce vers de cet auteur :

Quæ septem dici, sex tamen esse solent.
(On dit qu'elles sont sept, cependant il n'y en a que six.)

ÉTOILE TOMBANTE. Dans les soirées du printemps et de l'automne, on croit voir une étoile se détacher du ciel, filer et tendre par sa chute au bas de l'horizon, ou quelquefois se perdre dans le vague des airs. Cette étoile apparente est un petit globe de feu qui répand une lumière vive, semblable à celle de l'étoile; souvent il se dissipe dans les airs; quelquefois il parvient jusque sur la terre, et l'on trouve à l'endroit de sa chute une matière de couleur jaunâtre et visqueuse comme de la colle, la matière combustible ayant été entièrement consumée.

ÉTOLE. Ornement sacerdotal qu'on passe par-dessus le surplis. Ce mot vient du grec *stolè*, qui signifie une robe longue. L'étole est aujourd'hui une bande large de quatre doigts. L'étole des anciens était fort différente, c'était quelquefois un habit de cérémonie que les rois donnaient à ceux qu'ils voulaient honorer.

ÉTRENNES, du latin *strenæ* :

aussi nos anciens auteurs écrivent-ils *estrennes*. « On dit que Tatius (roi de Rome) ayant reçu comme un bon augure des branches coupées dans un bois consacré à la déesse Strenua, c'est-à-dire la déesse *Forte*, ou plutôt *de la Force*, et qu'on lui présenta le premier jour de l'an, autorisa cette coutume dans la suite du temps, et donna le nom de *strenæ* à ces présents, à cause de cette déesse, qui présida depuis à la cérémonie des étrennes. (*Voyez* Moréri.)

« Le jour des calendes de janvier, dit Bellingen (*Étymologie des proverbes français*, p. 332), était célébré à Rome, en l'honneur de Janus, avec semblables cérémonies que les saturnales. Les parents et les amis s'envoyaient réciproquement à ce jour des présents qu'ils appelaient *étrennes* (*strenæ*). La coutume, au rapport de Symmachus, en avait été introduite par le roi Tatius, compagnon de Romulus fondateur de Rome, lorsqu'il alla le premier cueillir, dans le sacré bocage de la déesse Strenia, les heureux rameaux qui étaient les présages de l'an nouveau, *qui verbenas felicis arboris ex luco Streniæ anni novi auspices primus accepit*. Ils (les Romains) ajoutaient, en leurs premières rencontres, à leurs salutations, des souhaits et prières de bonheur et félicité pour toute l'année. D'où est venue infailliblement la coutume que nous observons encore à présent au commencement de l'année, de souhaiter en pareil jour bonheur et félicité aux personnes de notre connaissance, et de leur donner ou demander des étrennes. »

Lorsque Janus rouvrant le cercle de l'année
Ramenait de janvier la première journée,
Rome entière trottait : amis, voisins, parents,
S'adressaient à l'envi des vœux et des présents.
On y joignit bientôt le saphir et l'opale,
Les richesses de Tyr, les trésors du Bengale.
Le sénat, les tribuns allaient chez l'empereur
Lui voter en ce jour des siècles de bonheur,
Et Titus recevait de leur bouche sincère
Les mêmes compliments que recevait Tibère.....

(M. Viennet, *Épître à mes amis sur le jour de l'an.*)

La première élégie du troisième livre de Tibulle, composée pour cette occasion, est un monument historique qui prouve incontestablement que l'usage des étrennes et des compliments au renouvellement de l'année était établi chez les Romains. Nous allons donner le commencement de cette élégie, et nous nous servirons, en faveur de ceux à qui la langue latine n'est pas familière, de la traduction de M. Mollevaut.

Martis Romani festæ venêre calendæ,
Exoriens nostris hinc fuit annus avis ;
Et vaga nunc certâ discurrunt undique pompâ
Perque vias urbis *munera* perque domos.
Dicite, Pierides, quonam *donatur* honore,
Seu mea, seu fallor, cara Neæra tamen ?

Mes yeux ont vu briller cette heureuse journée,
Du temps de nos aïeux, en pompe ouvrant l'année ;
Et la foule s'empresse, et les plus riches *dons*
Parcourent la cité, remplissent nos maisons.
Muses, qui m'inspirez, daignez m'apprendre encore
Quels *présents* peuvent plaire à celle que j'adore, etc.

ÉTRIERS. Les étriers, ainsi que les selles, n'ont été inventés que fort tard. Ce ne fut que vers le temps de Théodose-le-Grand que l'on commença à perfectionner les selles pour se tenir à cheval : on en voit encore aujourd'hui la forme sur la colonne de Théodose, à Constantinople ; elles ont des pommeaux et des arçons sur le derrière, ce qui indique qu'on mettait du bois pour les rendre plus fermes, au lieu qu'anciennement on

n'avait pour selles que des pièces d'étoffe, ou fort rarement des housses peu épaisses, comme on peut le remarquer sur un grand nombre de cavaliers représentés sur les colonnes Trajane, Antonine, sur l'arc de Constantin, et ailleurs.

C'est sans doute vers ces temps-là qu'on a inventé l'usage des étriers attachés aux selles, qui, affermies par ce bois, étaient en état de les soutenir. L'invention de ces étriers est certainement postérieure au siècle de Théodose; car on n'en voit jamais dans les représentations des cavaliers des anciens temps. La preuve en est que ni les Grecs ni les Latins n'ont jamais eu de nom pour exprimer un étrier; ou bien les siècles de barbarie ont laissé si peu de monuments de cette espèce, qu'on peut dire que ce n'est qu'après l'invention de l'étrier qu'on l'a appelé *stapes* ou *stapeda*. La première mention des étriers se trouve dans un livre sur l'art de la guerre, livre qu'on attribue communément à l'empereur Maurice. On y lit que le cavalier doit avoir des deux côtés de sa selle des degrés de fer.

La forme des étriers a varié selon les différents siècles et les différents peuples.

En 1769, on vendait à l'enseigne du *Petit-Dunkerque* des étriers à ressort, dont l'effet était de se détacher au moment de la chute du cavalier, et d'empêcher qu'il ne fût entraîné par son cheval.

ÉTRUSQUE (*académie*). Cette société de savants qui s'assemblent à Cortone, ville de Toscane, fut fondée vers la fin de l'année 1727, par quelques gentilshommes qui cultivaient les belles-lettres et l'étude des antiquités. Les académiciens ont pris le nom d'étrusques qui convient au but de leur établissement, puisqu'ils s'appliquent principalement à rassembler ce qu'on peut déterrer des monuments des Umbres, des Pélasges et des Étrusques, peuples qui habitaient l'ancienne Étrurie. Leur symbole est également relatif à ce but; c'est un trépied pythique avec un serpent autour, et le mot ou la devise, *Obscurâ de re lucida pango* (*de l'obscurité je tire la lumière*), pris de Lucrèce, et qui fait allusion à l'explication des antiquités que se proposent ces académiciens.

EUNAPE. *Les vies des sophistes*, de cet auteur, ont été découvertes par Jean Sambucus, dans le XVIe siècle. *Voyez* DIONYSIAQUES.

EUNUQUE. Est un mot grec formé de ευνὴ et de ἔχειν (avoir), et signifie celui qui a soin ou qui a la garde du lit.

L'usage barbare de mutiler les hommes est de la plus haute antiquité dans l'Orient; on le prouve par l'histoire de Joseph, qui fut vendu à Putiphar, un des premiers eunuques de Pharaon. Les écrivains sacrés et profanes nous apprennent que les rois en avaient auprès de leur personne; qu'ils devenaient leurs favoris et leurs principaux officiers; on leur confiait souvent l'administration des affaires et le commandement des armées.

Les républiques grecques et la république romaine ne fournissent aucun exemple de cette barbarie, si l'on excepte les prêtres de Cybèle, qui se mutilaient volontaire-

ment. Ce ne fut que plus de 300 ans après l'extinction de la république, que les empereurs romains, ayant quitté l'Italie pour établir le siége de l'empire en Orient, eurent des eunuques à leur service, et qu'ils les mirent au nombre de leurs officiers, à l'imitation des Asiatiques. (*Voyez* CASTRATION.)

Il n'y a encore que peu d'années qu'en Italie on privait de jeunes musiciens des organes de la génération, pour leur conserver cette voix aiguë qui chante la partie appelée *dessus* ou *soprano*.

« Il existe dans l'économie animale beaucoup d'exemples de l'influence que paraissent exercer les uns sur les autres des organes non contigus et souvent même très éloignés entre eux. Un des plus remarquables est la sympathie des testicules sur la voix et sur les organes qui la produisent. On voit le larynx se développer dans les mâles, à l'époque du rut, chez plusieurs animaux; et la petitesse du larynx, l'étroitesse de la glotte, la voix aigre, coïncident avec l'état d'inaction où se trouvent les testicules avant la puberté. Quand cette époque est arrivée, on voit en même temps les organes sécréteurs de la semence se développer, entrer en action, le larynx s'accroître rapidement, et la voix prendre ce ton grave qui fait un des caractères de la virilité. Si les testicules sont emportés avant cette époque, la source des grands phénomènes qui la caractérisent est tarie, pour ainsi dire; les organes de la voix restent dans un état sensible d'imperfection. M. Dupuytren a reconnu la justesse de cette observation, en disséquant le larynx d'un homme rendu eunuque dès sa plus tendre enfance, car cet organe était d'un tiers moins volumineux que celui de plusieurs hommes de même âge et de la même stature. La glotte était très étroite. Tous ses organes ressemblaient à ceux d'une femme ou d'un jeune homme avant sa puberté. » (*Société philomathique*, an XII, pag. 143.)

Revenons à notre objet, et avouons que l'avantage de la voix se compense dans les *castrati* par beaucoup d'autres pertes. Ces hommes qui chantent si bien, mais sans chaleur et sans passion, sont sur le théâtre les plus maussades acteurs du monde; ils perdent leur voix de très bonne heure, et prennent un embonpoint dégoûtant. Ils parlent et prononcent plus mal que les vrais hommes; il y a même des lettres, telles que le *r*, qu'ils ne peuvent point du tout prononcer.

EUPHONE. L'euphone, est-il dit dans les *Archives des découvertes*, etc., année 1808, p. 375, consiste extérieurement en de petits cylindres de verre qu'on frotte longitudinalement avec les doigts mouillés, comme l'harmonica. Ces cylindres, de l'épaisseur d'une plume à écrire, sont tous égaux en longueur, et la différence des sons est produite par le mécanisme intérieur de cet instrument dont l'invention est due à M. Chladni.

EUPHORBE. Le nom donné à cette plante vient d'Euphorbius, médecin du roi Juba, et frère de Musa, médecin d'Auguste. Les euphorbes rendent par incision un suc blanc et ordinairement caustique. Ce lait a la propriété de chasser rapidement les corps légers placés à la surface de l'eau

dans laquelle on en a laissé tomber une goutte. Il serait à désirer, dit M. Castel, que la chimie essayât de préparer de la gomme élastique avec le suc de nos euphorbes, d'autant plus que la *hevea* de Cayenne, de laquelle on la retire, appartient à cette famille.

EUROPE. L'Europe est une ancienne partie du globe par rapport à l'Amérique; par rapport à l'Asie et à l'Afrique elle est une contrée nouvelle. Les peuples de l'Asie et ceux de la partie septentrionale de l'Afrique avaient, depuis long-temps, une langue régulière, l'écriture, l'arithmétique, l'agriculture, l'astronomie, l'architecture, la navigation, le commerce, des métiers, des arts et des lois, lorsque l'Europe était encore couverte de vastes forêts, de lacs, et de marécages; lorsque les Européens ne vivaient encore que de fruits sauvages, de glands et de laitage; lorsqu'ils erraient sans demeures fixes, sans industrie, sans arts et sans lois, dominés par leurs prêtres, et imbus des plus grossières et des plus ridicules superstitions.

C'est dans les contrées méridionales de l'Europe qu'a commencé sa civilisation; elle naquit de ses communications avec l'Asie et l'Afrique.

Il existe en Europe toute sorte de gouvernements : on y voit la liberté à côté de la tyrannie; les lois à côté de la volonté absolue. Mais l'Europe est la seule contrée du monde où les hommes aient véritablement connu leurs droits naturels, et se soient fait des idées justes sur le régime social. Les Européens seuls ont su se donner des lois à eux-mêmes; et si la plupart d'entre eux ont perdu de vue ce droit primitif et imprescriptible de l'humanité, c'est que les peuples de l'Europe sont en même temps ceux du monde où les querelles d'opinions, les disputes théologiques et les prétentions du sacerdoce ont été les plus opiniâtres, se sont le plus mêlées aux intérêts politiques, ont enfanté le fanatisme, l'intolérance, les discordes civiles, les guerres intestines et étrangères, et ont amené à leur suite tous les genres d'oppression. (Comeiras, *Géogr. moderne.*)

EUSÈBE. L'inestimable ouvrage d'Eusèbe, sur la chronologie, ne nous était parvenu que par fragments dispersés dans différents écrits grecs et latins. Scaliger avait recueilli ces fragments avec le plus grand soin. Tous ses efforts pour établir les véritables leçons et remplir les nombreuses lacunes qui existent dans ces fragments ne servaient qu'à inspirer de plus vifs regrets sur la perte de l'ouvrage original, dont tout le mérite consiste dans l'authenticité des faits et l'exactitude des dates. Cette perte vient d'être réparée par la découverte d'une excellente traduction arménienne, faite dans le quatrième siècle. M. le docteur Zohrab s'est procuré à Constantinople une copie très soignée de cette ancienne traduction; il l'a apportée à Venise, et déposée au monastère de Saint-Lazare, après en avoir tiré une copie de sa propre main. Cette copie, dont on ne peut lui contester la légitime propriété, lui a servi à faire, de concert avec le savant latiniste M. Maï, la traduction qui parut à Milan en 1818.

EUSTACHE (*Paroisse Saint-*).

Un riche bourgeois de Paris contribua, dit-on, de ses deniers à former et agrandir en paroisse l'église de ce nom, laquelle jusque là n'avait été qu'une petite chapelle dédiée à sainte Agnès. André Du Chesne, au chap. VII de ses *Antiquités de Paris*, où ce fait est rapporté, donne à ce bourgeois le nom de Jean Alais, et ajoute que cette contribution fut volontaire, en quoi il est contredit par une ancienne tradition. Suivant cette tradition, ce même homme, qu'elle ne nomme point, y fut condamné pour réparation envers les Parisiens de les avoir chargés d'un impôt sur les poissons qui arrivaient aux halles.

ÉVENTAIL. Ce mot, comme le verbe *éventer*, est dérivé de *vent*. L'Europe a reçu de l'Orient l'usage des éventails. Les Orientaux se servent de grands éventails de plume pour se garantir du chaud et des mouches. En Italie et en Espagne, on a de grands éventails carrés, suspendus au milieu des appartements, particulièrement au-dessus des tables à manger, lesquels, par le mouvement qu'on leur donne et qu'ils conservent long-temps, à cause de leur suspension perpendiculaire, rafraîchissent en même temps qu'ils chassent les mouches.

Il paraît que l'usage des éventails s'introduisit en France sous le règne de Henri III.

Dans les pays chauds il n'est pas rare d'en voir dans les mains des hommes.

ÉVÊQUE. Ce mot vient du grec *episcopos*, et signifie *surveillant* ou *inspecteur*. C'était ainsi que les Grecs appelaient ceux qu'ils envoyaient dans les provinces pour voir si tout y était en ordre. Les premiers chrétiens empruntèrent donc du gouvernement civil le terme d'évêques pour désigner leurs gouverneurs spirituels, et appelèrent diocèse la province gouvernée par un évêque, de même qu'on appelait alors de ce nom le gouvernement civil de chaque province.

Les évêques sont les successeurs des apôtres; leur institution remonte donc presque à la naissance de l'église, et le pape, comme successeur de saint Pierre, est le premier des évêques. Autrefois les évêques étaient nommés par le peuple et le clergé; mais depuis le concordat passé entre Léon X et François Ier, c'est le roi qui nomme aux évêchés de France.

Anciennement on qualifiait les évêques de *très saints* et *bienheureux*; ce n'est que depuis le cardinal de Richelieu qu'ils ont pris le titre de *monseigneur*, et qu'ils ont la *grandeur*. On les appelait auparavant *révérends pères en Dieu* ou *Messire N.*

Les évêques font porter la croix haute devant eux; voici à quoi on rapporte cette prérogative qu'ils regardent comme une marque de juridiction :

Sous le règne de Constance Chlore, est-il dit dans les *Essais hist. sur Paris*, un patrice des Gaules prétendit qu'un évêque qui s'était rencontré sur son passage aurait dû s'arrêter et le saluer le premier, d'autant plus, disait-il, qu'on porte devant moi l'image de l'empereur. Cet évêque, pour ne pas compromettre sa dignité, prit le parti de ne plus paraître en public sans faire porter devant lui la croix, ce qui devint

bientôt un usage et une prérogative de l'épiscopat.

Les évêques *in partibus infidelium* (dans les pays des infidèles), ou, comme on dit par abréviation, les évêques *in partibus*, sont ceux dont le diocèse est occupé par les infidèles. L'usage de nommer ces sortes d'évêques a commencé du temps des croisades, où il parut nécessaire de donner aux villes soumises aux Latins, des évêques de leur communion, qui conservèrent leurs titres même après qu'ils en furent chassés; on a continué cependant de leur nommer des successeurs.

ÉVOCATION. C'était, chez les anciens, une pratique superstitieuse exercée d'abord par des prêtres, ensuite par des magiciens ou des magiciennes, qui prétendaient faire apparaître aux yeux des hommes crédules qui les consultaient, les âmes des morts, soit pour connaître le passé, soit pour en tirer des prédictions pour l'avenir. Ces pratiques superstitieuses remontent à une très haute antiquité. Le vingt-huitième chapitre du deuxième livre *des Rois*, parle de l'évocation de l'ombre de Samuel faite par la pythonisse. L'histoire profane nous apprend que du temps d'Homère les évocations étaient déjà en usage. Il y avait des temples consacrés aux mânes, où l'on allait consulter les morts; il y en avait qui étaient destinés pour la cérémonie de l'évocation. Pausanias alla lui-même à Héraclée, ensuite à Phygalia, pour évoquer, dans un de ces temples, une ombre dont il était persécuté. Périandre, tyran de Corinthe, se rendit dans un pareil temple élevé chez les Thesprotes, pour consulter les mânes de Mélisse.

Comme c'était ordinairement aux divinités malfaisantes que la magie gétique s'adressait dans ces sortes d'évocations, on ornait les autels de rubans noirs et de branches de cyprès; on sacrifiait des brebis noires: les lieux souterrains étaient les temples consacrés à ce culte infernal. L'obscurité de la nuit était le temps du sacrifice; et l'on immolait, avec des enfants ou des hommes, un coq, dont le chant annonce le jour, la lumière étant contraire au succès des enchantements.

Dans les évocations, on s'adressait à tout ce qui habite les enfers:

Dieux souverains des demeures profondes
Que le Cocyte arrose de ses ondes;
Pâles tyrans de ces lieux abhorrés
Que l'œil du jour n'a jamais éclairés;
Chaos, Erèbe, Euménides, Gorgones,
Styx, Achéron, Parques et Tisiphones,
Terrible Mort, effroi de l'univers;
Et si Pluton souffre encore aux enfers
Quelque puissance aux mortels plus fatale,
Que tardez-vous? venez, troupe infernale
Puisque le ciel a remis en vos mains
Le châtiment des coupables humains.

(J.-B. Rousseau.

EXCELLENCE. C'est un titre d'honneur qu'on donne aux ambassadeurs, aux ministres, et à d'autres personnes qu'on ne qualifie pas de celui d'altesse. Les ambassadeurs ne sont en possession de ce titre que depuis 1593, quand Henri IV, roi de France, envoya le duc de Nevers en ambassade auprès du pape, où il fut d'abord complimenté du titre d'*excellence*. Dans la suite, on donna le même titre à tous les ambassadeurs résidants dans cette cour, d'où cet usage s'est répandu dans les autres. Les ambassadeurs de Venise ne jouis-

saient de ce titre que depuis 1636, temps auquel l'empereur et le roi d'Espagne consentirent à le leur donner. Tous les nobles de Venise recevaient ce titre des bourgeois et du peuple.

EXCENTRICITÉ. C'est dans la nouvelle astronomie, ou dans le système des ellipses, la distance qu'il y a entre le cercle de l'ellipse et le foyer, ou bien entre le soleil et le centre de l'excentrique.

M. Cassini a donné la méthode de trouver l'excentricité des planètes, et elle a été insérée dans les *Transactions philosophiques de la Société royale de Londres*, n° 57. Dans le même ouvrage, n° 128, il y a une autre méthode géométrique de trouver les aphélies, les excentricités et les proportions des orbites des principales planètes. Elle est du célèbre astronome anglais Halley.

EXCOMMUNICATION. L'origine de l'excommunication est de la plus haute antiquité. Les Grecs en transmirent l'usage aux Romains, et les druides ne faisaient point participer à leurs mystères ceux qui n'étaient pas entièrement soumis à leur jugement. L'excommunication était en usage chez les Juifs; on la voit constamment établie au temps de Jésus-Christ, puisqu'il avertit ses apôtres qu'on les chassera des synagogues.

Dans la primitive église, l'excommunication était fort simple: les évêques dénonçaient aux fidèles les noms des excommuniés et leur interdisaient tout commerce avec eux. Vers le neuvième siècle, on accompagna la fulmination de l'excommunication d'un appareil propre à inspirer la terreur: douze prêtres tenaient chacun une lampe à la main, qu'ils jetaient à terre et foulaient aux pieds; après que l'évêque avait prononcé l'excommunication, on sonnait une cloche, et l'évêque et les prêtres proféraient des anathèmes et des malédictions. Le 6 de juillet de l'année 900, les douze évêques qui avaient assisté à l'ordination du successeur de Foulques excommunièrent, dans l'église Notre-Dame de Reims, les meurtriers de ce prélat. En prononçant les malédictions usitées en pareils cas, ils jetèrent les lampes qu'ils tenaient dans leurs mains, et les éteignirent. C'est le premier exemple d'une semblable excommunication. Ces cérémonies ne sont plus guère en usage qu'à Rome, où, tous les ans, le jeudi-saint, dans la publication de la bulle *in cœnâ Domini*, l'on éteint et l'on brise un cierge.

Il n'y avait pas autrefois de plus grande peine que celle de l'excommunication. Un excommunié était suspendu de toutes fonctions civiles, militaires et matrimoniales; il ne devait se faire faire ni les cheveux, ni la barbe, ni aller aux bains, ni même changer de linge: cela, dit Saint-Foix, devait faire à la longue un vilain excommunié. On refusait même aux rois les services et l'obéissance qu'ils doivent attendre de leurs sujets.

Robert, excommunié par Grégoire V, pour ne s'être point séparé de sa femme Berthe, quoique le concile tenu à Rome en 998 eût déclaré son mariage nul, parceque la reine était sa parente au quatrième degré, se vit aussitôt abandonné de son peuple, de ses courtisans, de ses domestiques;

il ne lui en resta que deux ou trois qui jetaient aux chiens la desserte de sa table, et faisaient passer par le feu toutes les choses qu'il avait touchées, afin de les purifier.

Si l'on avait quelque intérêt civil à démêler avec des ecclésiastiques, si on les appelait devant le juge séculier, ils excommuniaient aussitôt juge et partie; ensuite ils prêchaient qu'il était permis de s'emparer des biens d'un excommunié jusqu'à ce qu'il fût absous; et cette absolution ne se donnait pas à bon marché. Ces attentats contre la société étaient d'autant plus grands, que le clergé prétendait que l'autorité royale devait tenir la main à l'exécution de ses censures, tandis qu'il ne voulait pas que l'abus en fût réprimé.

« Joinville rapporte que les prélats de France représentèrent à saint Louis qu'il laissait perdre la chrétienté. « Eh ! comment cela? dit ce grand roi. Parceque personne, répondirent-ils, ne se soucie plus d'être absous des excommunications. Ainsi commandez, sire, à vos juges de contraindre tout homme qui sera excommunié à se faire absoudre dans l'an et jour. Volontiers, répliqua saint Louis, pourvu que les juges trouvent l'excommunication juste.» Les évêques prétendirent qu'il n'appartenait pas aux laïques de connaître de la justice de leurs excommunications. Saint Louis déclara qu'il n'en ordonnerait jamais autrement, parcequ'il croirait en cela faire lui-même une grande injustice. » *Ess. hist.*

EXERCICE. Les Grecs mettaient une grande importance aux exercices du corps; indépendamment de la chasse et de la danse, nous voyons qu'ils s'exerçaient de bonne heure à la course, à la lutte, à lancer le disque ou palet, le javelot: c'était dans les gymnases ou palestres que la jeunesse athénienne se livrait à ces différents exercices. Il y avait dans ces lieux publics des maîtres qui donnaient des leçons de danse et de musique, qui apprenaient à faire des armes, à monter à cheval, enfin tout ce qu'il fallait savoir pour exceller dans l'art militaire.

Chez les Romains, les exercices du corps n'avaient, comme chez les Grecs, d'autre objet que de former la jeunesse aux travaux de la guerre; et le champ de Mars, où se faisaient tous les exercices, doit être regardé, dit M. Furgault, comme l'école militaire de Rome. Les Romains obligeaient les soldats à faire tous les jours l'exercice des armes, en temps de paix comme en temps de guerre; les vétérans seuls en étaient dispensés. On accoutumait les autres à aller le pas militaire, et ce pas consistait à faire l'été, en cinq heures, vingt milles de chemin et quelquefois vingt-quatre. Pendant ces marches on leur faisait porter des poids de soixante livres; on les entretenait dans l'habitude de courir et de sauter tout armés; ils prenaient, dit Végèce, dans leurs exercices, des épées une fois plus pesantes que les armes ordinaires, et ces exercices étaient continuels.

Il est à présumer que, dès l'origine de la monarchie française dans les Gaules, les troupes étaient astreintes à des exercices réglés; mais ce ne fut que sous la troisième race, du temps de Philippe I, qu'on les habitua au travail et à la fatigue.

L'invention de la poudre a fait tout-à-coup interrompre l'usage de ces utiles exercices. Avant cette époque, la force du corps non moins que le courage, caractérisait le héros, et rien ne le prouve mieux que la pesanteur des armes dont on se servait. Personne ne pourrait manier aujourd'hui les massues d'Olivier et de Roland, que l'on voyait dans l'abbaye de Roncevaux.

Nous n'avons plus même une juste idée des exercices du corps. Un homme qui s'y appliquerait trop, comme le remarque Montesquieu, nous paraîtrait méprisable, par la raison que la plupart de ces exercices n'ont plus d'autre objet que les agréments; au lieu que, chez les anciens, tout, jusqu'à la danse, faisait partie de l'art militaire.

EXIL. L'exil à Athènes et à Lacédémone était ou volontaire ou forcé. L'exil volontaire était moins un supplice qu'un moyen de l'éviter.

Chez les Romains, l'exil était aussi moins une peine infligée qu'une sorte d'abri contre les châtiments. Il consistait à interdire l'eau et le feu à ceux que la patrie voulait rejeter de son sein, et cette privation les obligeait à aller chercher ailleurs le libre usage de deux éléments si nécessaires à la vie.

Aujourd'hui l'exil est une peine imposée par celui qui gouverne, et elle n'emporte aucune note d'infamie; il en est de même de la déportation. Le bannissement, au contraire, est une condamnation judiciaire et infamante.

EXPIATION. Les Hébreux appelaient ainsi des sacrifices par lesquels ils se purifiaient de leurs péchés ou de certaines souillures. Une femme après ses couches, un malade guéri de la lèpre, celui qui, ayant touché quelque chose d'impur, avait négligé de se purifier, conduisaient à l'autel une victime que le prêtre immolait. Il y avait en outre la fête de l'expiation solennelle qui se célébrait le dixième jour du mois de tisri, lequel répondait à une partie de nos mois de septembre et d'octobre.

Les Grecs et les Romains faisaient des expiations par lesquelles ils prétendaient purifier les coupables et les lieux profanes. Il y en avait de plusieurs sortes, et chaque espèce avait des cérémonies particulières. Les principales étaient celles qui se pratiquaient pour l'homicide, pour les prodiges, pour les villes, pour les armées, pour les temples, etc.

De toutes les expiations, celles qu'on employait pour l'homicide étaient les plus graves dès les siècles héroïques. Lorsque les coupables se trouvaient d'un haut rang, les rois eux-mêmes ne dédaignaient pas de faire la cérémonie de l'expiation : ainsi, dans Apollodore, Copréus, qui avait tué Iphite, est expié par Eurysthée, roi de Mycène; dans Hérodote, Adraste vient se faire expier par Crésus, roi de Lydie; Hercule, par Ceyx, roi de Trachine; Oreste, par Démophoon, roi d'Athènes; Jason et Médée, par Circé. Apollonius de Rhodes a décrit, dans le plus grand détail, les cérémonies de cette dernière expiation; mais elles n'exigeaient pas toutes des rites aussi pénibles. Achille, après avoir tué le roi des Léléges, se contente de se laver

dans l'eau courante. Énée n'ose toucher les dieux pénates qu'il veut emporter, jusqu'à ce qu'il se soit purifié dans quelque fleuve.

Les cérémonies romaines étaient différentes de celles des Grecs. Lorsque Horace fut absous, après avoir tué sa sœur, les pontifes élevèrent deux autels, l'un à Junon, protectrice des sœurs, l'autre au génie du pays : on offrit sur ces autels plusieurs sacrifices d'expiation après lesquels on fit passer le coupable sous le joug.

EXPOSITION *des produits de l'industrie française, au Louvre*. Le gouvernement conçut, en l'an VI (1797), l'idée d'exciter, par l'attrait des récompenses, une émulation déjà sollicitée puissamment par l'amour de la gloire et de la réputation. Une exposition des produits de l'industrie française fut indiquée; mais l'époque trop prochaine qu'on assigna, dans le but de faire correspondre cette exposition à une grande solennité, ne permit pas aux manufacturiers des provinces éloignées de la capitale d'y envoyer leurs produits; toutefois les récompenses qui furent décernées par le jury national firent désirer vivement que le concours se renouvelât. Deux autres expositions eurent effectivement lieu en l'an IX et en l'an X (1800 et 1801). Celles-ci furent complètes; les fabricants et les artistes y affluèrent des départements les plus éloignés; et le gouvernement recueillit le fruit de sa sollicitude, en reconnaissant que, dans le court espace de trois années qui s'étaient écoulées du concours de 1797 à celui de 1800, les arts industriels avaient fait d'immenses progrès. La quatrième exposition, retardée par les évènements politiques, n'eut lieu qu'en 1806. Elle réalisa toutes les espérances que les premiers concours avaient fait concevoir : non seulement une foule d'articles présentèrent un degré de perfection inattendu; mais des industries nouvelles avaient été créées, de nouveaux produits avaient été inventés. Déjà les manufacturiers français ne redoutaient plus la rivalité de nos voisins que pour un petit nombre d'objets; dans certaines fabrications, ils avaient atteint et même surpassé les fabriques étrangères. Ce ne fut qu'en 1819, que les produits de nos ateliers furent de nouveau réunis dans les salles du Louvre. L'étonnement que provoqua cette exposition, plus brillante que toutes les précédentes, peut à peine être exprimé. L'orgueil de nos plus redoutables rivaux en fut humilié, ils tremblèrent pour leur gloire manufacturière, et craignirent, avec raison, de voir s'évanouir cette prépondérance dont ils sont si fiers; prépondérance qui bientôt ne s'appuiera plus que sur leur vanité et sur nos préventions anti-nationales.

Les récompenses décernées dans les trois premiers concours avaient été : 1° des médailles d'or; 2° des médailles d'argent; 3° des médailles de bronze; 4° des mentions honorables au procès-verbal du jury; 5° de simples citations. En 1819, le roi daigna conférer à plusieurs manufacturiers la décoration de la Légion-d'Honneur ou celle de Saint-Michel. Sa majesté conféra le titre de baron à MM. Ternaux aîné et Oberkampf. (*Dict. des découvertes*, tom. IX, p. 327.)

La dernière exposition, qui a eu lieu en 1823, a soutenu les hautes espérances que les précédentes avaient laissé concevoir.

EXTRAITS, *en terme de pharmacie*. *Voyez* GÉLATINE.

EX-VOTO. Cette expression latine, que l'usage a fait passer dans notre langue, désigne et les offrandes promises par un vœu, et les tableaux qui représentent ces offrandes; à l'exemple des anciens qui en ornaient leurs temples, et qui quelquefois en confiaient l'exécution à leurs meilleurs artistes.

Ces sortes de tableaux portaient, chez les Romains, le nom d'*ex-voto* (par le vœu), pour marquer que l'auteur rendait public un bienfait qu'il avait reçu de la bonté des dieux, ou qu'il s'acquittait de la promesse qu'il avait faite à quelque divinité dans un extrême danger dont il était heureusement échappé.

Un soldat prussien, catholique, est condamné à mort comme suffisamment convaincu d'avoir volé un *ex-voto* saisi sur lui, et qu'il soutenait lui avoir été donné par la sainte Vierge. Frédéric-le-Grand, informé du jugement et de la défense de l'accusé, fait surseoir à l'exécution de la sentence. Il assemble quelques docteurs en théologie, et leur demande s'ils croient possible que la Vierge fasse don d'un *ex-voto* à un pauvre soldat qui implore sa protection. Les docteurs répondent que, chrétiennement parlant, un pareil miracle n'est pas au-dessus de la puissance de la Vierge. « Il suffit, dit le roi: la possibilité du don, jointe à la déclaration du soldat, doit l'emporter sur toutes les présomptions de vol. Je fais grâce au condamné; mais qu'il lui soit enjoint de ne plus recevoir à l'avenir d'*ex-voto*, de quelque saint que ce soit, sous peine d'être pendu.» (*L'Improvisateur français*.)

F.

FABLE. On comprend, sous ce nom collectif, l'histoire théologique, fabuleuse, poétique, et, pour le dire en un mot, toutes les fables de la théologie grecque et romaine. La fable, prise dans ce sens fort étendu, doit son origine à l'altération de l'histoire, à l'erreur, à l'ignorance, aux passions des hommes et à l'amour du merveilleux.

Il est impossible de fixer l'époque où les fables ont commencé. Il suffit de savoir que nous les trouvons déjà établies dans les écrits les plus anciens qui nous restent de l'antiquité profane. Les premiers berceaux des fables sont l'Égypte et la Phénicie, d'où elles se répandirent avec les colonies en Occident et surtout dans la Grèce; de la Grèce elles passèrent en Italie et dans les autres contrées voisines: qu'on ne dise donc pas qu'Hésiode et Homère en sont les inventeurs, ils n'en parlent pas eux-mêmes sur ce ton; elles existaient avant la naissance de ces deux poëtes dans les ouvrages des poëtes qui les précédè-

rent ; ils ne firent que les embellir.

Mais il faut convenir que le siècle le plus fécond en fables a été celui de la guerre de Troie. On sait que cette ville fut prise deux fois ; la première, par Hercule, l'an du monde 2760 ; et la seconde, une quarantaine d'années après, par l'armée des Grecs sous la conduite d'Agamemnon. Au temps de la première prise, on vit paraître Télamon, Hercule, Thésée, Jason, Orphée, Castor, Pollux, et tous les autres héros de la toison d'or. A la seconde prise, parurent leurs fils ou leurs petit-fils : Agamemnon, Ménélaüs, Achille, Diomède, Ajax, Hector, Énée, etc. Environ dans le même temps se fit la guerre de Thèbes, où brillèrent Adraste, OEdipe, Étéocle, Polynice, Capanée, et tant d'autres héros, sujets éternels des poëmes épiques et tragiques. Aussi les théâtres de la Grèce ont-ils retenti mille fois de ces noms illustres ; et depuis ce temps tous les théâtres du monde ont cru devoir les faire reparaître sur la scène.

Voilà pourquoi la connaissance de la fable est si générale. Nos spectacles, nos pièces lyriques et dramatiques, et nos poésies en tout genre y font de perpétuelles allusions : les estampes, les peintures, les statues qui décorent nos cabinets, nos galeries, nos plafonds, nos jardins, sont presque toujours tirées de la fable ; enfin elle est d'un si grand usage dans tous nos écrits, nos romans, nos brochures, et même dans nos discours ordinaires, qu'il n'est pas possible de l'ignorer à un certain point sans avoir à rougir de ce manque d'éducation ; mais de porter sa curiosité jusqu'à tenter de percer les divers sens ou les mystères de la fable, c'est une science réservée pour un petit nombre de savants ; et cette science, qui fait une partie très vaste des belles-lettres, et qui est absolument nécessaire pour avoir l'intelligence des monuments de l'antiquité, est ce qu'on nomme *la mythologie*.

FABLE. La Mothe définit cette espèce d'apologue : une instruction déguisée sous l'allégorie d'une action.

La faiblesse, dit-on, lui donna la naissance.
Cet art est naturel ; interrogez l'enfance :
Voyez ce tendre élève, emporté dans ses jeux,
Fasciner d'un Argus et l'oreille et les yeux ;
Déjà ce jeune esprit à la feinte s'exerce,
Accuse chaque objet de sa faute diverse :
Raton est le voleur, Bertrand est le gourmand :
Ce meuble qu'il brisait l'a frappé méchamment.
Du fabuliste adroit l'obligeante malice
Transporte aux grands enfants un pareil artifice,
Et charge devant eux, de leurs propres méfaits,
L'innocent animal, hélas ! qui n'en peut mais.
. . . .
Doux et profond esprit, plein d'un charme ineffable,
La Fontaine tient seul le sceptre de la fable.
. . . .
La fable est vérité.
Ornez sans la cacher sa modeste beauté ;
Mettez en action la morale commune,
Des faibles et des forts l'inégale fortune.
Un masque offre les traits de divers animaux ;
Mais sous ce masque est l'homme avec tous ses défauts ;
Lui-même en a souri. Qu'un docte badinage
Échange finement noms titres, et langage ;
Et de l'allusion que le miroir secret
De nos mœurs, en profil, révèle le portrait.
(CHAUSSARD, *Poétique secondaire*, chant II.)

Les savants font remonter l'origine de la fable à l'invention des caractères symboliques et du style figuré, c'est-à-dire à l'invention de l'allégorie dont la fable est une espèce. Mais l'allégorie ainsi réduite à une action simple, à une moralité précise, est communément attribuée à Ésope, comme à son premier inventeur. Quelques uns en font honneur à Hé-

siode et à Archiloque; d'autres prétendent que les fables, connues sous le nom d'Ésope, ont été composées par Socrate. Mais il est plus exact de dire que l'Orient est le véritable berceau de la fable, et qu'Esope l'a importée de l'Asie en Europe.

Les plus célèbres fabulistes sont: Lockman, que quelques personnes confondent avec Ésope; Bidpai, Phèdre, La Fontaine, qui a effacé tous les fabulistes modernes; Pignotti chez les Italiens, Gay chez les Anglais, Gellert et Lessing chez les Allemands, etc.

FABLIAU. Sorte de poëme qui renfermait un conte écrit avec plus ou moins de naïveté et d'élégance, et qui était fort à la mode dans les premiers âges de la poésie française. Ce qui a fait dire à M. de Parny :

Les Ménestrels succèdent au festin.
On écoutait leur voix douce et naïve,
Les *fabliaux*, la romance plaintive,
Et des chansons l'ingénieux refrain.
(Les Rosecroix, ch. II.)

Ces sortes de poésies des douzième et treizième siècles, dont il nous reste plusieurs manuscrits, prouvent que, dans les temps de la plus grande ignorance, non-seulement on a écrit, mais qu'on a écrit en vers. « Des fabliaux et des chansons, voilà, dit M. de Laharpe, nos premiers essais poétiques. On sait que les fabliaux sont des contes rimés, souvent fort gais et plaisamment imaginés. Ce qui le prouve, c'est que La Fontaine en a tiré plusieurs de ses plus jolis contes, Boccace un assez grand nombre de ses Nouvelles, et Molière même quelques scènes. »

La plupart des fabliaux sont en vers de huit syllabes, rimant deux à deux. Quoique leurs auteurs n'y alternent pas ordinairement les rimes féminines et masculines, cependant on ne doit pas en conclure qu'ils ignoraient cette manière de versifier. Marot, Garnier, Saint-Gelais, auxquels on attribue cette réforme, avaient sous les yeux des poésies très anciennes, construites aussi régulièrement que celles de nos poëtes actuels. Voici deux chansons du treizième siècle, qui suffiraient pour le prouver.

Quand florist la violette,
La rose et la flor de glai,
Que chante li papegai (oiseau),
Lors mi poignent amoretes
Qui me tiennent gai
Mis piéça (jamais depuis) ne chantai;
Or chanterai
Et ferai
Chanson joliette
Par l'amour de ma miette
Où grand piéça me donnai (à laquelle depuis long-temps me suis donné.)

Couplet d'une autre romance :

Prenez-i garde;
S'on (si on) me regarde,
Dites-le moi.
Trop suis gaillarde,
Bien l'apperchoi.
Ne puis laisser que mon regard s'esparde,
Car tes m'esgarde (tel me lorgne)
Dont moult me tarde
Qu'il m'ait o soi (avec soi.)

Parmi les savants qui ont fait des recherches sur nos fabliaux, on compte d'abord le président Fauchet, qui, dans son livre des *Antiquités gauloises*, a rassemblé les noms ou les ouvrages de cent vingt-six poëtes; ensuite le comte de Caylus qui a ajouté de nouvelles lumières sur ce sujet, dans les Mémoires de l'académie des inscriptions. Mais personne n'a mieux débrouillé cette matière que MM. de Sainte-Palaye et Barbazan. Ce dernier, parfaitement

versé dans la connaissance de notre ancien langage, et dont la vie s'était passée à lire nos vieux poëtes, avait donné, en 1756, une édition des *Contes* et *Fabliaux* tirés des manuscrits de la Bibliothèque du roi; il y avait joint une dissertation sur l'origine de la langue française, et les variations que le temps lui avait fait éprouver. En 1808, M. Méon, employé alors aux manuscrits de la bibliothèque du roi, publia une nouvelle édition de ces Contes et Fabliaux, enrichie d'un grand nombre de pièces qui n'avaient pas encore été imprimées. Cet ouvrage curieux fera connaître ce qu'était notre littérature aux onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles. Des gravures, mises à la tête de chaque volume, et dessinées d'après les miniatures des anciens manuscrits, donneront une idée des costumes du temps et de l'état de l'art aux mêmes époques.

FAC SIMILE. On prononce *fac similé*, car ce mot est tout latin, et signifie *imité, fait semblable.* C'est une copie qui imite le caractère de l'écriture de quelqu'un, soit que cette copie soit écrite ou gravée. Cet art de rendre trait pour trait l'écriture d'une personne ne remonte pas, à ce que je crois, à plus de trente ans; il paraît avoir été porté à un degré de perfection qui laisse peu ou même qui ne laisse rien à désirer.

FACTUM. Mémoire contenant l'exposé d'une affaire contentieuse. Ces sortes de mémoires furent ainsi appelés, parceque, dans le temps que les mémoires étaient rédigés en latin, on y mettait en tête ce mot *factum*, par la raison qu'ils commençaient par l'exposition du fait, qui précède ordinairement celle des moyens. Depuis que François Ier eut ordonné, en 1539, de rédiger tous les actes en français, on ne laissa pas de conserver encore au palais quelques termes latins, du nombre desquels fut celui de *factum*, que l'on mettait en tête des mémoires.

Le premier *factum*, ou mémoire imprimé, ainsi intitulé *factum*, quoique le mémoire fût en français, fut fait par M. le président Le Maître, dans une affaire qui lui était personnelle contre son gendre. Il fut fait premier président sous Henri II, en 1551, et mourut en 1562.

FAÏENCE. *Voyez* FAYENCE, page 445.

FAISAN. C'est au retour des Argonautes de la Colchide que la Grèce dut un oiseau jusque là inconnu en Europe, et qui dans son nom, a conservé celui du fleuve sur les bords duquel on le trouve: Faisan, *Phasiana avis*, (l'oiseau du Phase.)

Le riche *oiseau du Phase*, à travers la fougère,
Fuit, s'élance et triomphe. O gaîté passagère!
Le plomb brûlant l'atteint; l'oiseau se débattant,
Et voltige et s'abaisse, et tombe en palpitant;
De quoi lui sert l'éclat de ses couleurs si belles,
La pourpre de sa crête et l'émail de ses ailes,
De son œil arrondi l'étincelante ardeur,
Et de sa gorge d'or la mobile splendeur?

(BOISJOLIN, *la Forêt de Windsor.*)

FAISCEAUX. C'étaient des haches entourées de verges, que les licteurs portaient devant les magistrats romains.

La plupart des historiens et des poëtes, et entre autres Florus et Silius Italicus, disent que l'usage des faisceaux est venu des Toscans,

et que le vieux Tarquin l'a introduit à Rome, avec celui des anneaux, des chaises d'ivoire et des habits de pourpre. Il y a néanmoins des auteurs qui en attribuent l'établissement à Romulus, lequel, suivant eux, l'avait emprunté des Étruriens. Quoi qu'il en soit, cette coutume subsista sous les rois, sous les consuls, et sous les premiers empereurs.

FALBALA. Ce mot n'est pas fort ancien dans notre langue : il date du milieu du dix-septième siècle.

Ce que M. de Callières a écrit de l'étymologie de ce mot mérite d'être ici rapporté. C'est à la page 168 de son traité des *Mots à la mode*. Voici ses termes :

« Puisque nous sommes sur l'in-
» vention des modes, aussi bien
» que sur celle des mots nouveaux,
» dit le duc, monsieur le comman-
» deur sait-il ce que c'est qu'un
» *falbala?* Non, dit le comman-
» deur. Un *falbala*, reprit le duc,
» est une bande d'étoffe plissée,
» que les femmes portent au bas
» de leurs jupes, ou autour de ces
» petits tabliers qu'elles portent
» présentement. C'est, sans doute,
» répliqua le commandeur, quel-
» que marchand turc ou arménien
» qui lui a donné ce nom de la
» langue de son pays ; de même
» qu'on appelle un *sofa* une es-
» pèce de lit de repos à la ma-
» nière des Turcs. Nullement, re-
» prit le duc ; et je crois pouvoir
» vous assurer que le courtisan
» qui a enrichi notre langue du
» beau nom de *falbala* n'est pas
» savant dans les langues orienta-
» les. »....

Le courtisan, c'est M. de Langlée, maréchal-des-logis de la maison du roi ; et il l'en a enrichie sans y penser. Voici l'anecdote : M. de Langlée étant avec une couturière qui lui montrait une jupe au bas de laquelle il y avait une de ces bandes plissées, lui dit en raillant que ce *falbala* était admirable, et il lui fit accroire qu'on appelait ainsi à la cour ces sortes de bandes. La couturière apprit ensuite ce mot à une de ses compagnes, qui l'apprit à une autre ; et ainsi, de main en main, ce mot a passé dans l'usage.

« M. Leibnitz nous apprend que les femmes de la Haute-Allemagne portent un habillement plissé et froncé qu'elles appellent *fald-plat*, c'est-à-dire, en leur langue, *jupe plissée*, ou plus littéralement *feuille plissée*. Il n'y a plus à hésiter : voilà le fait, voilà le mot et la chose même. » (Le président de Brosses, *Mécanisme du langage*, tom. II, pag. 464 et 466, Paris, 1765.)

Le président de Brosses rapporte précédemment le conte que M. de Callières attribue à M. de Langlée sur l'origine de ce mot ; mais, comme on le voit, il rejette cette anecdote pour s'en tenir avec le Duchat à l'étymologie qui le rapporte à l'allemand *fald-plat*.

Les savants amateurs de l'antiquité font remonter l'origine des falbalas jusqu'aux Parthes et aux Perses, qui ajoutaient sur le fond de l'habit, quelque beau qu'il fût, une étoffe de différentes couleurs, coupée par bandes et appliquée en forme de cercles de distance en distance. Si l'on en croit Virgile, c'était aussi la mode du temps d'Énée. Ce héros donne pour prix de la course navale une robe,

Quam plurima circum
Purpura Mæandro duplici Melibœa cucurrit.
(Æneid., lib. v.)
(Qu'une étoffe de pourpre de Thessalie entoure deux fois.)

FALERNE. C'était une montagne de l'Italie, que les anciens appelaient aussi le *Mont-Massique*. Elle était proche de Sinuesse. Cette montagne, si vantée par les anciens pour la bonté de ses vins, s'appelle aujourd'hui *Rocca di Mondragone*, *Monte-Massico*.

« Le vin de Falerne contenait beaucoup de parties spiritueuses, il était de longue garde, puisqu'il se conservait plus d'un siècle; alors il se changeait en une espèce de sirop, ce qui obligeait de le mêler avec de l'eau pour le rendre plus potable. » (*Mercure de France* du 15 avril 1779, pag. 144.)

FANAL. Grosse lanterne que l'on place la nuit sur les côtes ou à l'entrée des ports et des rivières, ainsi que sur les vaisseaux. M. Rochon, de l'Institut national, a substitué à la corne qu'on employait pour faire ces fanaux, une substance peut-être supérieure par la grandeur des pièces que l'on peut faire, et par son incombustibilité. On plonge des pièces plus ou moins grandes de gazes métalliques formées de fil de laiton, dans une décoction de colle de poisson qui en remplit toutes les mailles, et qui s'y coagule par le refroidissement; on les y plonge autant de fois qu'il le faut pour donner à la lame de colle l'épaisseur nécessaire; puis on la vernit pour empêcher l'action de l'humidité. La transparence des lames que l'on obtient par ce procédé égale celle de la plus belle corne; et on n'en emploie presque plus d'autre dans nos arsenaux maritimes. On peut suppléer à la colle de poisson du commerce par des décoctions de toutes les membranes des corps des poissons. (*Bulletin de la société Philomathique*, an VI, n° 13, pag. 102.)

FANAL TÉLÉGRAPHIQUE. M. Ami Argand, inventeur des miroirs paraboliques, dont les Anglais se sont emparés pour les substituer à leurs fanaux de charbon de terre, a construit, en l'an X, une lampe-fanal destinée à éclairer les côtes, et à indiquer de nuit aux navigateurs le lieu devant lequel ils sont. Ce fanal, destiné à porter la lumière de Lausanne à Genève, c'est-à-dire à dix lieues de distance, est composé d'une seule lampe, et son miroir bi-catoptrique est formé d'un ellipsoïde et d'un paraboloïde; l'ellipsoïde ayant la flamme de la lampe à un de ses foyers, et l'autre foyer réuni à celui du paraboloïde qui devient par ce moyen un foyer optique. (*Dictionnaire des découv. en France*, *de* 1789 *à* 1820, tom. VI, page 508.)

FANFARE. Cet air militaire, pour l'ordinaire court et brillant, nous vient des Espagnols, qui l'avaient reçu des Arabes.

FANTAISIE. On donne ce nom à une pièce de musique instrumentale qu'on exécute en la composant. J.-J. Rousseau remarque qu'il y a cette différence entre le *caprice* et la *fantaisie*, que le *caprice* est un recueil d'idées singulières et disparates que rassemble une imagination échauffée, et qu'on peut même composer à loisir : au lieu que la *fantaisie* peut être une pièce très régulière qui ne diffère des autres qu'en ce qu'on l'invente en l'exécutant, et qu'elle

n'existe plus sitôt qu'elle est achevée. Ainsi le caprice est dans l'espèce et l'assortiment des idées, et la fantaisie dans leur promptitude à se présenter. Il suit de là qu'un caprice peut fort bien s'écrire, mais jamais une fantaisie; car, sitôt qu'elle est écrite ou répétée, ce n'est plus une fantaisie, c'est une pièce ordinaire.

FANTASMAGORIE. Ce mot vient du grec, et signifie l'action de produire, de faire paraître des fantômes. Quoique ce terme soit nouveau, les effets de la fantasmagorie paraissent avoir été connus des anciens. Ce jeu d'optique à l'aide duquel apparaissent des spectres, des fantômes, révèle la fourberie des devins, des sibylles et des prêtres du paganisme.

De nos jours M. Robertson a fait de la fantasmagorie un spectacle aussi frappant par sa singularité que surprenant dans ses effets. « Vous entrez, est-il dit dans le *Dictionnaire de l'industrie*, dans une salle tendue de noir, où règne la plus grande obscurité; en attendant que le spectacle commence, une lampe sépulcrale jette une faible lumière. Cette lumière s'éteint; le spectacle s'annonce par le bruit d'une pluie mêlée de grêle. On aperçoit successivement dans le fond du théâtre des parties lumineuses qui vous offrent l'image de personnages connus, tels que Rousseau, Voltaire, Mirabeau, etc. Il s'y passe aussi des scènes lugubres, telles que celle d'un squelette couché qui se dresse sur ses pieds et se promène sur le théâtre; celle d'un tombeau qui s'ouvre et est foudroyé par le feu du ciel; celle de la nonne sanglante, qui, la lanterne à la main, arrive du bout d'une longue galerie jusque sur le bord du théâtre, etc. Ce spectacle, effrayant pour certaines personnes, est assez curieux aux yeux de l'homme instruit qui, dans ces tableaux magiques, reconnaît les lois de la catoptrique. Le huitième chapitre du dix-septième livre de la *Magie naturelle* de Porta contient différentes expériences qui appartiennent à la fantasmagorie, et qui peuvent en avoir fourni l'idée. »

FAQUIN. Espèce de jeu fort en usage chez les Romains, qui y exerçaient avec soin la jeunesse qu'ils destinaient à la guerre. Il paraît que Quintus en fut l'inventeur. On peut remonter à la source de ce mot, sans craindre de prendre une conjecture imaginaire pour une analogie régulière. En effet, ce mot n'a été appliqué ici que parcequ'on substitue au pal ou pilier, contre lequel on rompait des lances, un homme fort et vigoureux, ou un porte-faix, en italien *facchino*, armé de toutes pièces. Ce porte-faix était tantôt habillé en Turc, tantôt en Maure ou en Sarrasin; aussi les Italiens nommèrent-ils ce jeu *la course à l'homme armé, la course du Sarrasin* (*l'uomo armato, il Saraceno*); à notre égard, nous l'avons appelé *la course du faquin*; terme qui peut, à la vérité, dans le sens figuré, désigner nombre de personnes, mais qui, dans son acception naturelle, signifie proprement *un crocheteur*.

Dans la suite, on plaça dans les manéges, au lieu du pal et de l'homme, un buste mobile sur un pivot, tenant un bouclier de la main gauche et de la droite une épée, ou un sabre, ou un bâton, ou

enfin un sac rempli de sable ou de son. Il s'agissait de lancer des dards ou de rompre des lances contre le buste qui, atteint par l'assaillant au front, entre les yeux, dans l'œil, sur le nez, au menton, demeurait ferme et inébranlable, mais qui, frappé partout ailleurs, tournait avec une telle rapidité, que le cavalier avait une peine extrême à esquiver le coup auquel la mobilité du buste, dont la main droite était armée, l'exposait dès qu'il avait mal ajusté.

FARANDOLE. En Provence la danse vraiment nationale, au rapport de M. Millin (*Voyage dans les départements du midi de la France*, tom. III), est la *farandoulo*, qui paraît être grecque d'origine. Dix, vingt, trente et même cent personnes se tenant par la main, forment une chaîne où les sexes sont quelquefois confondus; cette chaîne alors est menée par un homme ou par une femme; d'autres fois la chaîne est entièrement composée d'hommes ou de femmes. Lorsque ces bandes joyeuses viennent à se rencontrer, elles passent rapidement l'une devant l'autre en sens contraire. Tous ceux qui la composent sautent au son du galoubet et du tambourin, ou en répétant un air qu'entonne celui qui les conduit. On parcourt ainsi les rues, et l'on vient former plusieurs cercles autour du mai ou du gros noyer sous lequel le bal est établi. Souvent il arrive que l'impétuosité de la course fait rompre en plusieurs points cette chaîne mobile: on dirait alors un ver partagé en différentes parties, dont toutes remuent et paraissent vouloir se rejoindre. En effet, chaque portion de la *farandoulo* se rapproche, et la danse recommence.

Le beau bas-relief antique, qui est connu sous le nom de la danse borghèse, représente réellement une espèce de *farandoulo*, dans la manière dont on l'exécute aujourd'hui.

FARCE. Espèce de comique grossier, où toutes les règles de la bienséance, de la vraisemblance et du bon sens sont également violées. Le peuple romain désertait le théâtre de Térence, pour courir aux farceurs et aux bateleurs. Nerva accorda aux instances du peuple le rétablissement des farces, que Domitien avait défendues.

Les premiers farceurs furent amenés en France par Constance, fille de Guillaume, comte de Provence, qui épousa, en 998, le roi Robert. L'arrivée de cette princesse en France est regardée comme l'époque du goût de la nation pour la poésie en langue vulgaire; goût que les troubadours accréditèrent depuis, et que le temps n'a fait que confirmer.

Philippe-Auguste donna un édit qui bannissait de la cour et de tout le royaume les farceurs et les bateleurs qui ne servent qu'à corrompre les mœurs; mais ses successeurs les ont soufferts.

Parmi les célèbres farceurs de l'hôtel de Bourgogne, on distinguait surtout Turlupin, Gautier-Garguille, Gros-Guillaume et Guillot-Gorju. Gros-Guillaume était si gros, si gras et si ventru, que l'on disait de lui qu'il marchait long-temps après son ventre; ce qui a fait donner depuis le nom de Gros-Guillaume à ceux qui ont

beaucoup de ventre et qui sont fort puissants. Cette masse cependant, qui aurait nui à tant d'autres, était ce qui lui servait le plus à faire rire; et c'est peut-être de ce Gros-Guillaume que nous sont venus les *polichinelles*, s'il n'y en avait pas avant lui, comme il y a tout lieu de le présumer. Jamais il ne faisait de farce, qu'il ne fût comme garrotté de deux ceintures, l'une au-dessous du nombril et l'autre au-dessus du sein; ce qui faisait qu'on le prenait pour un tonneau depuis les pieds jusqu'à la tête.

FARD. Le nom de fard, en latin *fucus*, était encore plus étendu autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, et faisait un art particulier qu'on appela *commotique* du grec Κομμωτικὴ : c'est-à-dire *l'art de farder*, qui comprenait non seulement toutes les espèces de fards, mais encore tous les médicaments qui servaient à ôter, à cacher, à rectifier les difformités corporelles.

L'amour de la beauté a fait imaginer, de temps immémorial, tous les moyens qu'on a crus propres à en augmenter l'éclat, à en perpétuer la durée, à en réparer les pertes.

L'auteur du livre d'Énoch assure qu'avant le déluge l'ange Azaliel apprit aux filles l'art de se farder, d'où l'on peut du moins inférer l'antiquité de cette pratique.

L'antimoine est le plus ancien fard dont il soit fait mention dans l'histoire. Job donne à une de ses filles le nom de *vase d'antimoine*, ou de *boîte à mettre du fard.* Isaïe, dans le dénombrement qu'il fait des parures des filles de Sion, n'oublie pas les aiguilles dont elles se servaient pour peindre leurs paupières : la mode en était si bien reçue, que Jésabel, ayant appris l'arrivée de Jéhu à Samarie, se mit les yeux dans l'antimoine, ou les plongea dans le fard, pour se montrer à cet usurpateur. Ces vers de Racine sont dans la mémoire de tout le monde.

Ma mère Jésabel à mes yeux s'est montrée
Comme aux jours de sa mort pompeusement parée.
Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté,
Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
(*Athalie.*)

Cet usage du fard, tiré de l'antimoine, ne finit pas avec les filles de Judée; il s'étendit et se perpétua partout. Nous trouvons que Tertullien et saint Cyprien déclamèrent à leur tour contre cette coutume usitée de leur temps, en Afrique, de se peindre les yeux et les sourcils avec du fard d'antimoine.

Les Athéniennes faisaient usage du fard et de toutes les drogues qu'elles croyaient propres à blanchir et à nettoyer la peau.

Les femmes grecques et romaines empruntèrent des Asiatiques la coutume de se peindre les yeux avec de l'antimoine; mais, pour étendre encore plus loin l'empire de la beauté, et réparer les couleurs flétries, elles imaginèrent deux nouveaux fards inconnus auparavant, et qui ont passé jusqu'à nous; je veux dire le blanc et le rouge. Nous avons dans Ovide des recettes détaillées de fards qu'il conseillait de son temps aux dames romaines; je dis aux dames romaines; car le fard blanc et le rouge étaient réservés aux femmes de qualité sous le règne d'Auguste; les courtisanes et

les affranchies n'osaient point encore en mettre.

Mais on inventa bientôt une recette plus simple que celle d'Ovide, et qui eut la plus grande vogue : c'était un fard composé de la terre de Chio ou de Samos, que l'on faisait dissoudre dans du vinaigre. Pline nous apprend que les dames s'en servaient pour se blanchir la peau, de même que de la terre de Selinuse, qui est, dit-il, d'un blanc de lait, et qui se dissout promptement dans l'eau.

Poppée, femme de Néron, inventa une pâte qui couvrait tout le visage, et qui ne tombait qu'après avoir été lavée avec une grande quantité de lait, lequel en détachait les parties, et découvrait une extrême blancheur. Poppée mit ce nouveau fard à la mode, et lui donna son nom : *poppœana pinguria.*

Si nous poursuivions l'histoire du fard jusqu'à nos jours, il nous serait facile de prouver que la plupart des peuples de l'Asie et de l'Afrique sont encore dans l'usage de se colorier diverses parties du corps de noir, de blanc, de rouge, de bleu, de jaune, de vert, suivant les idées qu'ils se sont formées de la beauté. Revenons en Europe, nous trouverons que le blanc et le rouge ont fait fortune en France. Nous en avons l'obligation, si c'en est une, aux Italiens qui passèrent à la cour de Catherine de Médicis; mais ce n'est que sur la fin de l'avant-dernier siècle que l'usage du rouge est devenu général parmi les femmes de condition.

Nous laissons à l'*Hygiène* le soin de signaler l'influence que peut avoir sur la santé cet usage.

FARINE. *Voyez* PAIN.

FASCINATION. *Voyez* MALÉFICE.

FASTES. Varron, dans un endroit de ses écrits, dérive le nom de *fastes* de *fari* (parler), et dans un autre endroit il le fait venir de *fas*, qui signifie proprement *loi divine*.

Les fastes, dont on attribue l'origine à Numa, et qui étaient toujours déposés entre les mains des pontifes, ne furent d'abord, à Rome, qu'un simple calendrier où l'on trouvait, jour par jour, les fêtes, les jeux, les cérémonies, sous la division des jours *fastes* et *néfastes*, c'est-à-dire permis et défendus; ce qui signifie les jours destinés aux affaires, et les jours de repos. Mais, par la suite, les fastes devinrent un journal de tous les divers évènements. Une guerre entreprise, une bataille gagnée ou perdue, un traité de paix, la dédicace d'un temple, l'institution d'une fête, une nouveauté, une singularité, tout s'écrivit dans les fastes; aussi furent-ils regardés comme les meilleurs mémoires qui pouvaient servir à l'histoire de Rome.

FATRAS. Il y avait autrefois une sorte de poésie que l'on nommait *fatras*. Le *Verger d'honneur*, imprimé au commencement du seizième siècle, ou même sur la fin du quinzième, contient, fol. 133, une pièce intitulée, *Double fatras fatrouillé*, et une ballade en vers du même genre; car, dans cette espèce de poésie, on répète souvent un ou plusieurs vers, comme dans les chants royaux.

Tousiours joyeux, et le pot plain,
C'est la devise d'un Galoys.
Tousiours joyeux, et le pot plain,

L'aultr'uy, me disalt ung compain,
Ainsi que mes jambes galoys.
Je luy respondis tout soubdain :
Oncques ne vis camel ne dain,
Qui de vin beust tant ; toutevois
Je suis bien aise, quand je boys
Du meilleur : tenez moy ce train,
Me dit il, ayez l'u euil au bois,
Austant en dis huy que demain,
C'est la devise d'un Galoys.

C'est la devise d'un Galoys,
Tousiours joyeux, et le pot plain,
C'est la devise d'un Galoys
De Paris, que bien je congnoys
Plus hardy qu'Ector ne Gauvain,
Ne le preux Ogier le Danoys :
Jamais à boire ne fut vain,
Ne luy chaust que couste le pain,
D'un bien peu s'en passe à la foys :
Pourtant, dit-il en son refrain :
Ainsi le vous mande en lourdoys,
Tousiours joyeux et le pot plain.

FAUCON. Le faucon est un oiseau de proie qu'on élevait autrefois pour la chasse du vol. Les griffes du faucon, dit Bomare, sont faites en forme de *faux*, d'où il a pris son nom.

FAUCONNERIE (*la*). Inconnue chez les anciens, elle nous est venue des peuples barbares, principalement des nations du Nord. Ce divertissement étant réservé à la noblesse, et les dames le partageant avec les gentilshommes, il ne pouvait manquer d'être en honneur. Cependant, ajoute La Curne de Sainte-Palaye, Aristote parle d'une chasse à l'oiseau connue des Thraces et absolument ignorée des Grecs.

La fauconnerie, dit-il encore, subsista dans son éclat jusqu'au siècle dernier (l'avant-dernier siècle); elle ne cessa d'être en faveur que depuis l'invention du menu plomb. Cette découverte rendit l'exercice de la chasse plus facile et plus commode, mais aussi la réduisit au seul plaisir de voir tomber le gibier sous les coups meurtriers du chasseur.

Le grand *fauconnier* de France n'était qualifié, dans l'origine, que du nom de *fauconnier*. C'est ainsi qu'on le trouve désigné parmi les officiers de la couronne, sous la seconde race. Il fut ensuite connu sous le titre de *maître fauconnier du roi*. Jean de Beaune exerça cette charge depuis 1250 jusqu'en 1258. Tous ses successeurs portèrent le même nom, jusqu'à Eustache de Jaucourt qui fut établi *grand fauconnier* de France, en 1406, sous Charles VI. Cette charge a été démembrée de celle de grand veneur.

FAUTEUIL. On dit *le fauteuil académique* pour désigner la place de membre de l'académie française. *Obtenir le fauteuil académique*, c'est être nommé académicien.

On connaît la réponse spirituelle de Fontenelle à une dame de province qui lui demandait ce que c'était que ce fauteuil académique, dont elle avait entendu si souvent parler. « Madame, répondit le philosophe, c'est un lit de repos où le bel esprit sommeille. »

En France on fait, par un plaisant moyen,
Taire un auteur quand d'écrits il assomme :
Dans un *fauteuil d'académicien*,
Lui quarantième, on fait asseoir mon homme :
Lors il s'endort et ne fait plus qu'un somme ;
Plus n'en avez phrase ni madrigal ;
Au bel esprit le *fauteuil* est en somme
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.
(PIRON.)

Cette épigramme fut faite à l'époque de la réception de Gresset à l'académie française, et fut malheureusement une prophétie !

« Le cardinal d'Estrées, devenu très infirme, et cherchant un adoucissement à son état dans l'assiduité aux assemblées de l'académie dont il était membre, demanda

qu'il lui fût permis de faire apporter un siége plus commode que les chaises qui étaient encore en usage ; car il n'y avait eu jusqu'alors qu'un fauteuil, et il appartenait exclusivement au directeur. On en rendit compte à Louis XIV, qui, prévoyant les conséquences d'une pareille distinction, ordonna à l'intendant du garde-meuble de faire porter quarante fauteuils à l'académie; et consacra ainsi, pour toujours, l'égalité qui doit régner partout où les gens de lettres se rassemblent. » (*Pièces intéressantes et peu connues.*)

FAYENCE. Tout le monde sait que c'est de la terre commune, émaillée de blanc, et quelquefois peinte de plusieurs couleurs. On prétend que les premiers qui s'en servirent sont les habitants de l'île de Majorque. Les Italiens ont tiré de là leur première *fayence* ; aussi l'appellent-ils encore *majorica* ou *mayolica*. Il y a cependant lieu de croire que cette composition était connue des Égyptiens. L'émail qui couvrait leur poterie était vert ou bleu. Nous ferons connaître au mot *verre*, le degré de perfection que les anciens avaient donné aux émaux. Chez nous le mot *fayence* vient, selon les uns, de *Faënza*, en Italie, où l'on a commencé à fabriquer de la fayence en 1299; et selon d'autres, de *Fayence*, petite ville ou bourg de Provence, le premier endroit en France où l'on en ait fabriqué.

L'époque de la belle porcelaine peinte en Italie date depuis 1530 jusqu'à 1560. Sous le gouvernement de Guidobal II, duc d'Urbino, on peignait la fayence d'après les dessins ou gravures de Raphaël, et c'est là raison pour laquelle on trouve de ce temps des vases dont les peintures sont recherchées. De tous les peintres qui se sont livrés à ce genre de travail, Orazio Fontano d'Urbino est le plus renommé.

Soit que la première fayence en France ait été fabriquée en Provence, soit qu'elle ait été faite à Nevers, toujours est-il vrai de dire que plusieurs de nos villes ont porté ce travail à un haut point de perfection. Les belles figures de Henri II et de Henri III, qui sont appliquées au tombeau de Diane de Poitiers ont été faites à Écouen. Les manufactures de fayence de Rouen et de Sèvres, près de Paris, sont renommées dans toute l'Europe.

FÉDÉRATION. La fête de la fédération, célébrée à Paris, le 14 juillet 1790, à laquelle on vit assister l'assemblée nationale en corps, le roi avec sa famille, et toute la France par députation, fera époque dans les fastes de la nation.

FÉES. Divinités modernes qui ont succédé aux nymphes des anciens, et surtout à celles que l'on nommait *fanes*, en latin *fanæ* ou *fatuæ*. Les romanciers les ont divisées en fées bienfaisantes et malfaisantes. Ils leur ont donné une reine, qui convoque tous les ans une assemblée générale des fées, leur fait rendre compte de leurs actions, punit celles qui ont abusé de leur pouvoir, et récompense celles qui n'en ont usé que pour protéger l'innocence. Elles sont immortelles, mais assujetties à une loi bizarre qui, tous les ans, les force à prendre pour quelques jours la forme d'un animal, et les expose à tous les hasards, et même à la mort. (*Dictionnaire de la Fa-*

ble, par Noël, quatrième édition.)

Leur origine vient d'Orient, et il semble que les Persans et les Arabes en soient les inventeurs. « La doctrine des génies, des fées, dit l'abbé Cournand, dans son *Tableau de la littérature ancienne et moderne*, chap. x, était partout mêlée dans les livres des Arabes. C'est d'eux que l'Europe l'a reçue.»

Astruc, dans son *Histoire naturelle du Languedoc*, conjecture que les *deæ fatuæ* des Romains, qui passaient pour les femmes des faunes et des sylvains, et auxquelles on accordait le privilége de prédire l'avenir, ont donné naissance aux fées.

Naudé, dans son *Mascurat*, attribue l'origine des contes des fées aux traditions fabuleuses sur les Parques des anciens. Il suppose que les unes et les autres ont été des interprètes des volontés des dieux sur les hommes; il entend par *fées* une espèce de sorcières qui se rendirent célèbres, en prédisant l'avenir, par quelque communication qu'elles prétendaient avoir avec les génies. Quoi que dise Naudé, les fées n'ont pas succédé aux Parques ni aux sorcières des anciens, mais plutôt aux nymphes, telles qu'était Égérie.

A la fin de la première race de nos rois, il y avait encore plus d'un tiers de la France plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie. On croyait qu'à force de méditations, certaines filles druidesses avaient pénétré dans les secrets de la nature; que par le bien qu'elles avaient fait dans le monde, elles avaient mérité de ne pas mourir; qu'elles habitaient au fond des puits, au bord des torrents ou des cavernes; qu'elles avaient le pouvoir d'accorder aux hommes le don de se métamorphoser en loups et en toutes sortes d'animaux, et que leur haine ou leur amitié décidait du bonheur ou du malheur des familles. A certains jours de l'année, ainsi qu'à la naissance des enfants, on avait grande attention de dresser une table dans une chambre écartée, et de la couvrir de mets, de bouteilles et de petits présents, afin d'engager les mères (c'est ainsi qu'on appelait ces puissances subalternes) à les honorer de leur visite, et à leur être favorables. Telle est, selon Saint-Foix, l'origine des fées et des contes de fées.

Nos anciens historiens accusaient de féerie, ou de commerce avec les fées, toutes les femmes dans l'histoire desquelles ils trouvaient du merveilleux. La Pucelle d'Orléans fut accusée d'avoir eu commerce avec les fées, auprès d'une fontaine de son pays (*Vaucouleurs*), que l'on appelle encore *la fontaine des Fées* ou *des dames*. Le roman ou l'ancienne histoire du connétable du Guesclin, dit que dame Tiphaine, femme de ce héros, était soupçonnée d'être fée, parcequ'elle était fort adroite, et qu'elle prédisait à son mari tout ce qui devait lui arriver.

Nos anciens romanciers ne sont pas les seuls qui aient fait intervenir ces divinités subalternes, nos poëtes se sont plu à les chanter et à exalter leur pouvoir :

Dès que le soir élève ses vapeurs,
La belle *fée*, en sa grotte profonde,
Des blancs lutins et des sylphes trompeurs
Fixe un moment la foule vagabonde :
Vous tous, dit-elle, ornement de ma cour,
Sylphes brillants, aimables infidèles,
Illusions, compagnes de l'Amour,
. . . .

À la lueur du magique flambeau
Accompagnez mon nocturne voyage.

. . . .

De ses jardins, odorant labyrinthe,
La *fée* alors gagne la vaste enceinte.
Là, croît pour elle un arbuste enchanté,
Qui de ses mains autrefois fut planté.
Un charme pur de sa tige s'exhale;
Un prisme éclate au milieu de ses fleurs,
Et mollement la brise orientale
En fait mouvoir les changeantes couleurs.

. . . .

Morgane approche; elle invoque la Nuit,
Divinité favorable au prestige,
Cueille un rameau qui verdit sur sa tige,
Et des jardins rapidement s'enfuit.
A l'escorter sa cour est préparée;
Quatre lutins, à l'aile diaprée,
Sont les coursiers de son char nébuleux;
Et dans sa main la branche balancée,
Sceptre léger, ressemble au caducée
Qui mène au Styx les mânes fabuleux.

(Millevoye.)

Voyez aussi la *cantate de Circé*, à l'article cantate.

la fée morgane. Il y a des phénomènes aériens qui produisent des illusions d'optique extrêmement singulières. On connaît surtout ce spectacle extraordinaire que les habitants de Reggio nomment *fata Morgana*, la *fée Morgane*, qui de temps en temps se fait voir sur le détroit qui sépare la Sicile de la Calabre.

Le célèbre voyageur anglais Swinburn, en donna la description, d'après le P. Angellucci qui, se trouvant à Reggio, en fut témoin oculaire. « La mer, dit-il, qui baigne les côtes de la Sicile, s'enflamma tout-à-coup, et parut, dans une étendue de dix milles, semblable à une chaîne de montagnes d'une teinte obscure, tandis que les eaux des rivages de Calabre devinrent tout-à-fait unies, et me paraissaient comme un miroir bien poli appuyé contre ce rideau de collines. Sur cette glace on voyait se peindre en clair-obscur, une suite de plusieurs milliers de pilastres, tous égaux en hauteur, en distance, en degré de lumière et d'ombre. Un instant après, ces pilastres se transformèrent en arcades semblables aux aqueducs de Rome. Sur le haut de ces arcades régnait une longue corniche surmontée d'une multitude de châteaux, qui bientôt se transformèrent en simples tours; celles-ci devinrent des colonnades, puis des rangées de fenêtres; et enfin des arbres semblables à des pins et à des cyprès, tous d'une égale élévation. C'est ce singulier phénomène auquel on donne, dans le pays, le nom de *fata morgana*, que j'avais jusqu'ici regardé comme un conte. »

FÉERIE. On a tenté autrefois d'introduire la féerie à l'opéra, comme un nouveau moyen de produire le merveilleux, seul vrai fond de ce spectacle; mais le peu de succès de *Manto la Fée*, et de *la Reine des Péris* semblait l'avoir décréditée. Moncrif, en la maniant d'une manière ingénieuse, a montré que le malheur de cette première tentative ne devait être imputé ni à l'art ni au genre. En 1733, cet auteur mit une entrée de féerie dans son ballet intitulé *l'Empire de l'Amour*, et il acheva de faire goûter ce genre, en donnant *Zélindor, roi des Sylphes*.

FEMMES INVISIBLES. Au commencement de ce siècle, il y avait à Paris, dans trois quartiers différents, trois femmes invisibles avec lesquelles, pour son argent, il était permis de converser. L'une se disait de la Grèce, âgée de trois cents ans; une autre s'annonçait comme une jeune fille de Marseille, âgée de dix-huit ans;

la troisième parlait français et allemand.

« Vous entrez dans une salle, est-il dit dans le *Dictionnaire de l'industrie*, Paris, an IX, où l'on rapporte ce fait dont nous avons nous-mêmes été témoins; vous n'y voyez autre chose qu'une caisse carrée de trois à quatre pieds de long sur un à deux de large, en grande partie garnie de verres qui en laissent voir tout l'intérieur, ou vous ne voyez même qu'un simple globe de verre. Cette caisse et ce globe sont suspendus au plancher par des cordons de soie. A l'un et à l'autre sont attachés des cornets acoustiques qui transmettent les paroles de l'interlocuteur à la femme invisible, et de la femme invisible à l'interlocuteur. Une de ces femmes chante et même touche du forté-piano qui a aussi le don de se rendre invisible, etc.

Quant aux moyens d'invisibilité, on peut assurer qu'il n'en existe jusqu'à présent aucun dans le sens que le public attache à ce mot; il est fort douteux que la fable de l'anneau de Gygès se réalise jamais. Mais laissons jouir chacun de son industrie : nous ne sommes plus dans ces temps d'ignorance où l'on pourrait abuser de ce moyen pour plonger le peuple dans la superstition, et les auteurs de cette découverte magique n'ont pas à craindre d'être brûlés comme sorciers. »

FENDRE (*machine à*). Cette ingénieuse machine, à l'aide de laquelle les horlogers divisent et fendent les dents des roues des pendules, des montres, etc., en tel nombre de parties que l'exige l'emploi qu'ils en veulent faire, vient d'Angleterre; mais le nom de l'inventeur est resté inconnu.

Le premier qui ait fait en France de ces sortes d'outils a été M. Taillemard, habile machiniste, mort il y a plus de quatre-vingts ans; ils ont ensuite été perfectionnés par M. Hullot, élève de M. Taillemard.

Nous sommes redevables à Pierre Fardoil, horloger à Paris, de la belle *machine à fendre toutes sortes de nombres*. Elle s'adapte aisément à une *machine à fendre* ordinaire, dont toutes les pièces restent les mêmes, et servent également à fendre, à l'exception de l'alidade que l'on supprime, et du diviseur qui est denté comme une roue, ce qui tient lieu de points de division.

FENÊTRE. Chez les anciens, les fenêtres étaient généralement étroites et fort petites : Sénèque dit que celles du bain de Scipion n'avaient l'air que de simples crevasses. Il paraît cependant que dans les maisons de campagne de Pline, à Laurentinum et à Tusci, il y avait différents appartements, des salles à manger, des galeries, etc., garnis de grandes fenêtres. Vitruve prescrit expressément de disposer les salles à manger, les autres chambres, les galeries, corridors et escaliers, de manière à leur donner un beau jour.

Dans les ruines de Pompéia on n'a trouvé que peu de maisons qui eussent des fenêtres sur la rue; encore ces fenêtres ne paraissent-elles avoir été faites que pour donner du jour; elles sont percées si haut qu'on ne peut s'y placer pour voir au dehors.

Les fenêtres se fermèrent d'a-

bord avec des volets ; ce ne fut que bien tard qu'on y adapta des vitres, qui, selon Pline, étaient d'abord de pierre spéculaire (*speculare*). On a cependant trouvé à Herculanum des fragments de verre plat qui feraient penser qu'on employait aussi le verre à cet usage ; il paraît même qu'on a découvert à Pompéia une maison dont les fenêtres étaient de verre. *Voyez* VITRES.

Ordinairement les temples anciens n'avaient pas de fenêtres, néanmoins quelques temples d'Égypte en avaient. Parmi les ruines de Thèbes, on voit, au-dessus de la colonnade du grand temple, une espèce de fenêtre en forme d'embrasure ou de canardière.

FÉODALITÉ. *Voyez* SERVITUDE.

FER. De tous les métaux, le fer est celui qu'on a probablement connu le dernier, et le dernier aussi qu'on a su travailler. La nature a répandu le fer dans tous les climats ; il n'y a cependant pas de métal plus difficile à reconnaître et à découvrir. Rien ne le décèle. La manipulation de ce métal est encore un des grands obstacles qui a dû le plus long-temps en retarder l'usage. Une seule fonte suffit pour rendre l'or et l'argent ductiles et malléables : il n'en est pas ainsi du fer ; un morceau de fer fondu sort intraitable du moule dans lequel il a été jeté, et n'est pas plus ductile qu'un caillou. Il a donc fallu, avant qu'on ait pu forger le fer, trouver l'art d'adoucir et de rendre ductile la première fonte.

Cependant, si l'on en croit Goguet (*De l'origine des lois, des arts*, etc., tom. I, pag. 151), plusieurs témoignages nous autorisent à croire que quelques peuples ont possédé d'assez bonne heure le secret de travailler le fer. Il y avait une tradition chez les Égyptiens, qui portait que Vulcain leur avait appris à forger des armes de fer. Les Phéniciens mettaient aussi au nombre de leurs plus anciens héros deux frères qui passaient pour avoir trouvé le fer et la manière de le travailler. Les Crétois, au rapport de Diodore, plaçaient également la découverte et la fabrique du fer dans les temps les plus reculés de leur histoire. Les Dactyles du mont Ida prétendaient avoir appris de la mère des dieux l'art de travailler ce métal. Enfin Prométhée, dans Eschyle, se vante d'avoir enseigné aux hommes la fabrique de tous les métaux. Quelques auteurs attribuent la découverte et l'usage du fer aux Cyclopes; d'autres aux Chalybes, peuples très anciens et très renommés pour leur habileté à travailler ce métal. Clément d'Alexandrie prétend que le secret de rendre le fer malléable est dû aux Noropes. Le livre de Job prouve que, dès les siècles qui se sont écoulés depuis le déluge jusqu'à la mort de Jacob, on connaissait et l'on savait travailler le fer dans quelques contrées. Les livres de Moïse peuvent aussi fournir un témoignage très marqué de l'ancienneté de cette découverte dans l'Égypte et dans la Palestine. Ce législateur dit que le lit d'Og, roi de Basan, était de fer. Il compare la servitude que les Israélites éprouvèrent en Égypte, à l'ardeur d'un fourneau où l'on fond ce métal ; et, ce qui est encore plus remarquable, c'est que dès lors on faisait en fer des épées, des cou-

teaux, des cognées, et des instruments à tailler les pierres; ce qui prouve qu'on avait trouvé l'art de convertir le fer en acier, et le secret de la trempe.

Les anciens, dit Goguet, s'accordent assez à placer la découverte du fer chez les Grecs, et l'art de travailler ce métal, sous le règne de Minos 1er, 1431 ans avant Jésus-Christ. Cette connaissance avait passé de Phrygie en Europe avec les Dactyles, lorsqu'ils quittèrent les environs du mont Ida, pour venir s'établir dans la Crète. Il ne paraît pas cependant que l'art de travailler le fer ait été dès lors beaucoup répandu dans la Grèce. Il en a été originairement des Grecs comme de tous les peuples de l'antiquité; ils ont employé le cuivre à la plupart des usages auxquels nous faisons aujourd'hui servir le fer. Du temps de la guerre de Troie, non seulement les armes, mais encore les outils et tous les instruments des arts mécaniques étaient de cuivre; il y peu d'années qu'on l'a découvert dans les fouilles.

M. Savenko, docteur en médecine à Saint-Pétersbourg, a donné la description de plusieurs instruments de chirurgie, tels que des lancettes, des scalpels, et d'autres d'usage en pharmacie, qui ont été trouvés dans les fouilles de Pompéia, en 1819. Ces instruments sont en cuivre : cette découverte n'intéresse pas seulement la chirurgie, elle prouve encore que les anciens employaient le cuivre aux mêmes usages que l'acier le mieux trempé dont nous nous servons. S'il est vrai, comme des auteurs l'ont avancé, que chez les anciens le cuivre pouvait acquérir la dureté de l'acier, on peut en inférer que, à cette époque, le fer était encore peu connu, et les procédés pour le convertir en acier, tout-à-fait ignorés. En lisant la description qui accompagne l'image de ces instruments; on n'est pas moins surpris de la perfection des formes, qui s'écartent peu de celles que l'on donne aujourd'hui aux instruments destinés aux mêmes usages, que du métal dont ils étaient fabriqués.

Il n'y a guère plus d'un siècle qu'on a commencé en Angleterre à employer le charbon de terre pour l'exploitation des mines de fer; on ne se servait auparavant que de charbon de bois, dans l'opinion où l'on était que le charbon de terre nuisait à ce métal.

Le fer entre dans la composition de la plupart des corps. La chair et le sang de l'homme en contiennent une assez grande quantité. M. Menghini, savant italien, a prouvé que deux onces de la partie rouge du sang humain donnaient vingt grains d'une cendre attirable par l'aimant.

FER (*âge de*). C'est ainsi que les poëtes appellent les temps qui ont suivi l'âge d'or, l'âge d'argent et l'âge d'airain. C'est alors que les crimes, les guerres et les désastres ravagèrent la terre. Les hommes, occupés du soin de se tromper, de se détruire, négligèrent alors de cultiver la terre, qui leur ferma impitoyablement son sein.

Soudain parut la guerre, amante de carnage,
Qui de l'or et du fer fait un barbare usage,
La guerre entre-choquant dans ses sanglantes mains
Son bouclier, son glaive et ses dards inhumains.
Chacun vit de rapine : on s'égorge, on se pille.
Plus d'hospitalité, plus de nœuds de famille.
Du beau-père, en secret, le gendre est l'ennemi;

Entre les frères même on ne voit plus d'ami ;
L'époux contre l'épouse arme sa main perfide ,
Et l'épouse médite une intrigue homicide.
La marâtre, fertile en noires trahisons,
De la froide ciguë exprime les poisons.
Le fils des jours d'un père accuse la durée.
La nature est sans droit ; et la divine Astrée,
D'un séjour dont le crime a chassé tous les dieux,
La dernière, en pleurant, remonte dans les cieux.

(DESAINTANGE *Trad. des Métamorph.* ch. I.)

FER-BLANC. C'est du fer en feuille mince, qui est recouvert d'étain.

Colbert attira en France les premiers manufacturiers en fer-blanc, et ils s'établirent à Chenesey en Franche-Comté, et à Beaumont-la-Ferrière, en Nivernais ; mais bientôt divisés entre eux, faiblement protégés, et dégoûtés du pays, ils s'éloignèrent. Sur la fin de la minorité de Louis XV, il s'éleva à Strasbourg une manufacture de fer-blanc. Quatre autres manufactures semblables s'élevèrent successivement en France : la première à Massvaux en Alsace, vers l'année 1717 ; la seconde à Bain, en Lorraine, en 1733 ; la troisième à Moramberg, en Franche-Comté, à une époque plus rapprochée ; la quatrième à une lieue de Nevers, vers 1775.

En 1759, il s'est élevé, à la Charité-sur-Loire, une manufacture de fer battu blanchi.

En 1806, l'art de fabriquer le fer-blanc n'était pas aussi avancé en France, et surtout aussi répandu qu'on pouvait le désirer. Les plus beaux échantillons qui parurent à l'exposition de cette année avaient été envoyés par le département de l'Ourthe, qui maintenant ne fait plus partie du territoire français. Les nombreux échantillons de fer-blanc qu'a réunis l'exposition de 1819 prouvent que cette industrie a fait de très grands progrès.

Le bon fer-blanc se distingue à sa malléabilité, à l'égalité d'épaisseur des feuilles, à un étamage solide, parfaitement uni et sans tache. Celui que fabrique M. Delloge, est-il dit dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, réunit ces diverses qualités dans un degré supérieur. On a employé ses fers-blancs à faire des ouvrages très difficiles ; on les a mis à différentes épreuves ; ils se sont toujours modelés avec toute la souplesse désirable. Des expériences comparatives ont prouvé enfin que nos fers-blancs perfectionnés ne le cèdent en rien à ceux des fabriques étrangères, ni sous le rapport de la bonté ni sous celui de la beauté.

FÉRIES, du latin *ferire* (frapper), parceque chez les anciens les jours de fêtes étaient particulièrement destinés aux sacrifices dans lesquels la victime était frappée ou immolée. Or ces jours de fêtes étaient des jours de repos, de sorte que le mot *férie* entraîne avec lui l'idée de cessation de travail, de suspension d'affaires. C'est dans ce sens qu'on dit encore *feriæ forenses*, *feriæ academicæ*, les vacations du barreau, les vacances de l'université.

Les Romains avaient deux sortes de féries, les unes publiques et les autres particulières. Des gentils, ce mot passa chez les chrétiens. Il fut d'abord appliqué aux fêtes et dimanches, et alors il conserva sa première signification. Mais le mot *férie* ne tarda pas à être dénaturé, quand, appliqué au dimanche seulement, puis aux simples jours de la semaine, pour signifier, dans le rit ecclésiastique, jour d'office simple, les jours de fêtes furent précisément ceux auxquels cette

dénomination cessa de convenir.

FERME EXPÉRIMENTALE. M. Bonneau de la Brosse (Indre) a obtenu en 1810, à l'époque où furent proposés des prix décennaux, une mention honorable pour la ferme expérimentale établie à la Brosse, où il a tout créé. Dans cette ferme, rien n'est livré à l'aveugle routine, la science règle les expériences; de nouveaux engrais sont combinés d'après les connaissances chimiques et l'étude de la végétation. Par une juste application de la géométrie et des lois du mouvement à la charrue, on a obtenu une économie de temps et une grande perfection dans le labourage des terres. On multiplie chaque jour les expériences sur les moyens d'améliorer les troupeaux, de naturaliser les races étrangères. De nouveaux procédés remplacent ou viennent modifier les anciens pour augmenter tous les revenus d'une ferme. Les prairies artificielles doivent rapporter une double récolte, en même temps qu'elles procurent le repos nécessaire à la terre avant que de produire du blé.

Cet établissement n'est pas d'ailleurs le seul qui existe en France; dans deux ou trois départements, des savants et de riches cultivateurs se sont réunis pour donner un nouvel élan à l'agriculture.

FERRER *les chevaux*. Les Grecs ne connaissaient point l'art de ferrer les chevaux; aucun passage d'Homère ne le donne à entendre, et Xénophon lui-même, dans le livre qu'il a composé *de la manière de panser et de gouverner les chevaux*, ne parle point de la ferrure. Ce fait doit paraître d'autant moins extraordinaire, qu'il y a encore aujourd'hui des peuples qui ne sont pas dans l'usage de ferrer leurs chevaux.

Les Romains connurent les premiers cette pratique; mais elle ne devint générale que sous l'empire de Sévère. Fabretti, qui prétend avoir examiné tous les chevaux représentés sur les colonnes et sur les marbres, déclare n'en avoir jamais vu qu'un qui était ferré. Suétone nous apprend que le luxe de Néron était tel, qu'il ne voyageait jamais qu'il n'eût à sa suite mille voituriers, au moins, dont les mules étaient ferrées d'argent. Pline assure que les fers de celles de Poppée, femme de cet empereur, étaient d'or.

En France, le cheval du roi Childéric porta le premier des fers, en 481.

Autrefois on ne ferrait point les chevaux avec des clous; on se contentait d'attacher les fers avec des liens, à peu près comme des souliers.

FESCENNINS (*vers*). Les habitants de Fescennie, en latin *Fescennia*, ville d'Étrurie, donnèrent naissance aux épithalames ou vers nuptiaux. Comme cette sorte de vers prête beaucoup à la licence, on appela *vers fescennins* ceux où la pudeur n'était pas ménagée. Pendant long-temps, ces vers tinrent lieu aux Romains de pièces comiques. Remplis de railleries grossières, ils étaient accompagnés de postures et de danses fort indécentes.

FESTIN. L'usage des festins, dit Goguet, a été commun à tous les siècles et à toutes les nations. Dès les premiers temps il y avait des occasions marquées pour des repas d'apparat et de réjouissance.

L'Écriture dit qu'Abraham fit un grand festin le jour qu'il sevra Isaac. Laban invita un grand nombre de ses amis au repas préparé pour les noces de sa fille avec Jacob. C'est par un grand festin que le père de famille célèbre le retour de l'enfant prodigue.

FÊTE. Il était encore d'usage, sous Louis XIV, d'aller, les veilles des grandes fêtes, se les souhaiter réciproquement, comme plusieurs personnes y vont encore aujourd'hui la veille ou le jour de la fête du patron de celui qu'on visite. De là cette expression de madame de Sévigné à sa fille, en lui écrivant le jour de Noël : *Je vais donc vous souhaiter les bonnes fêtes, et vous assurer*, etc. Cet usage s'est conservé en Provence.

FÊTE DES ANES. Cette fête se célébrait anciennement à Beauvais, le 14 janvier. On choisissait, pour représenter la Vierge, une fille, la plus belle de la ville. On la faisait monter sur un âne richement enharnaché ; on lui mettait entre les bras un joli enfant. Dans cet état, suivie de l'évêque et du clergé, elle marchait en procession de l'église cathédrale à l'église paroissiale de Saint-Étienne, entrait avec son âne dans le sanctuaire, où elle se plaçait du côté de l'évangile. Aussitôt l'Introït commençait. L'*Introït*, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, tout ce que le chœur chantait était terminé par ce refrain, *hi-han, hi-han*, qu'on répétait en imitant la voix de l'âne. La prose, moitié latine, moitié française, et qui commençait ainsi :

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus.

expliquait les belles qualités de cet animal. Chaque strophe finissait par cette douce invitation qui lui était adressée :

Hez, sire asne, car chantez ;
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez.

Le diacre, à la fin de la messe, tourné vers le peuple disait : *Ite missa est*, *hi-han*, *hi-han*, *hi-han*; et le peuple répondait de même : *Deo gratias*, *hi-han*, *hi-han*, *hi-han*.

FÊTE DE NOEL. On avait, dans quelques villages de Flandre, une manière de célébrer la fête de Noël, non moins ridicule que celle qui était en usage à Beauvais pour célébrer la *fête des ânes*. D'abord paraissait un jeune homme à moitié nu, avec des ailes au dos. Il récitait l'*Ave Maria* à une jeune fille qui répondait *fiat* (que votre volonté s'accomplisse), et l'ange la baisait sur la bouche. Ensuite un enfant, enfermé dans un grand coq de carton, criait, en imitant le chant du coq : *Puer natus est nobis* (un enfant nous est né); un gros bœuf, en mugissant, disait : *ubi* (où), qui se prononçait *oubi*. Une longue procession, précédée de quatre brebis, bêlait en criant : *Bethléem*. Un âne criait *hihanus*, pour signifier *eamus* (allons-y). Un fou, avec des grelots et des marottes, fermait la marche.

FÊTE DES FOUS. Cette fête paraît remonter à une très haute antiquité ; les Romains la célébraient avec celle de Romulus Quirinus, le 18 février. Voyez *Les Fastes d'Ovide*, liv. II, vers 568. Cette fête, que les ecclésiastiques rétablirent, était donc renouvelée,

sinon des Grecs, du moins des Latins; ils la célébraient dans la plupart des églises, durant l'office divin, depuis Noël jusqu'au jour des Rois. Elle avait lieu à Paris, le jour de la Circoncision, dans quelques endroits le jour de l'Épiphanie, et ailleurs le jour des Innocents. Les prêtres et les clercs s'assemblaient, élisaient un pape, un archevêque ou évêque, le conduisaient en grande pompe à l'église, où ils entraient en dansant, masqués et revêtus d'habits de femmes, ou de bouffons, et sous la forme d'animaux. Ils chantaient des chansons infâmes, faisaient un buffet de l'autel, sur lequel ils buvaient et mangeaient pendant la célébration des saints mystères, y jouaient aux dés, brûlaient, au lieu d'encens, le cuir des vieilles sandales; couraient, sautaient dans le lieu saint avec toutes les postures indécentes que prennent les bateleurs pour amuser le peuple. En 633, le concile de Tolède ne négligea rien pour abolir cette fête ou, si l'on veut, cette orgie, contre laquelle long-temps auparavant saint Augustin s'était élevé avec force.

FÊTE DES INNOCENTS. Cette fête était une branche de celle des fous, et se célébrait le jour des Innocents. On en trouve encore des vestiges dans l'usage où sont quelques cathédrales de faire officier ce jour-là les enfants de chœur. *Voyez* COURS PLÉNIÈRES. *Voyez* ARC (*fête de l'*).

FEU.

Le *feu* dilate l'air; des lacs, des mers profondes,
En globules roulants, il divise les ondes.
Des êtres qu'il dissout, les uns sont transformés
En légères vapeurs, en globes enflammés;
D'autres réduits en chaux, d'autres réduits en cendre.
Ici, libre en tout sens, il aime à se répandre;
Là, fixé dans les corps en un profond sommeil,
D'une cause imprévue il attend son réveil.
Il échauffe, il embrase, il dissout les solides,
D'une âcreté mordante il arme les acides;
Sans peine comprimé, sans peine détendu,
Son ressort quelquefois demeure suspendu;
Il change avec les corps, et, suivant leur nature,
En fait son aliment ou devient leur pâture;
Par la destruction aime à se propager.
Enfin, libre ou captif, durable ou passager,
Le plus simple des corps, et le plus indomptable,
Lui seul altère tout, et reste inaltérable.

DELILLE, *les trois Règnes de la nature*, ch. I.

La terre enfin sans lui (sans le feu) rebelle à la culture,
N'enfanterait ni grain, ni verdure, ni fruit.
C'est par lui que tout vit, que tout est reproduit.
Il nourrit et soutient, vivifie et féconde.
Tu dis vrai, spinosiste, il est l'âme du monde.

DULARD, *les Merveilles de la nature*, ch. III.

Cependant c'est une vérité généralement attestée par les traditions les plus anciennes et les plus unanimes, qu'il y a eu un temps où une grande partie du genre humain ne savait ce que c'était que le feu, ou ignorait les propriétés et l'usage de cet élément. Les Égyptiens, les Phéniciens, les Perses, les Grecs, et plusieurs autres nations avouaient qu'originairement leurs ancêtres n'avaient pas l'usage du feu. Les Chinois conviennent de la même ignorance dans leurs premiers pères. Pomponius Méla, Pline, Plutarque, et plusieurs autres auteurs de l'antiquité parlent de nations qui, lorsque ces auteurs écrivaient, étaient privées de l'usage du feu; fait attesté aussi par des relations modernes.

Les habitants des îles Marianes, découvertes en 1521, n'avaient aucune idée du feu. Jamais ils ne furent plus surpris que quand ils en virent, lors de la descente que Magellan fit dans une de leurs îles.

Ils le regardèrent d'abord comme une espèce d'animal qui s'attachait au bois dont il se nourrissait. Les premiers qui s'en approchèrent de trop près s'étant brûlés, en donnèrent de la crainte aux autres, et n'osèrent plus le regarder que de loin, de peur, disaient-ils, d'en être mordus, et que ce terrible animal ne les blessât par sa violente respiration; car c'est l'idée qu'ils se formèrent de la flamme et de la chaleur. Telle avait été aussi celle que les Grecs s'en étaient formée originairement.

La nature cependant offrait aux premiers hommes plusieurs indications sur le feu, et plusieurs moyens d'en assurer la découverte. La foudre ne porte que trop souvent la flamme sur la terre. Les Égyptiens disaient être redevables de la connaissance du feu à un accident de cette sorte. Le feu est souvent occasioné par la fermentation de certaines matières réunies dans un même lieu, par le choc des cailloux, et par le frottement des bois. Le vent a plus d'une fois embrasé des roseaux et des forêts; c'est à cette cause que les Phéniciens rapportaient la découverte du feu. Vitruve est du même sentiment. Les Chinois disent que Sui-Gin-Schi, un de leurs premiers souverains, enseigna la manière d'allumer du feu, en frottant fortement deux morceaux de bois et les faisant tourner l'un dans l'autre; les Grecs avaient à peu près la même tradition : c'est encore aujourd'hui la méthode la plus usitée chez les sauvages. Enfin, sans parler des volcans, on trouve des feux naturels allumés dans presque tous les pays.

S'il a donc été un temps où presque tous les hommes étaient privés de l'usage du feu, ce n'est pas que cet élément ne se manifestât en bien des manières; mais c'est qu'on ignorait l'art de s'en servir, d'en avoir à volonté, de le transporter, et de le reproduire après qu'il était éteint. Aussi tous les peuples ont-ils regardé ceux à qui ils ont cru être redevables de cette découverte, comme les inventeurs des arts, parcequ'en effet il n'y a presque aucun art qui puisse se passer du feu.

Nos charlatans modernes mangent du feu, marchent sur le feu, et lavent leurs mains de plomb fondu. Leur secret ne consiste qu'en un pur esprit de soufre dont on se frotte les mains et les parties qui doivent toucher le feu, parcequ'il brûle et cautérise l'épiderme, l'endurcit aussi bien que le cuir et le fait résister au feu, comme il est dit dans le *Journal des Savants*, de l'an 1680. Ce secret d'ailleurs n'est pas nouveau, puisque Ambroise Paré, chirur- de Charles IX, dit l'avoir éprouvé sur lui-même.

FEU (*régulateur du*). M. Bonnemain, physicien connu par l'art de faire éclore les poulets, et de les élever sans le secours des poules, a trouvé le moyen d'obtenir une chaleur toujours parfaitement égale et à tel degré qu'il veut, par l'application d'un régulateur qu'il adapte aux fourneaux, poêles ou autres ustensiles propres à contenir le feu. On se sert de ce régulateur, dont les avantages se font aisément sentir, au moyen d'une aiguille qui marque, sur un cadran, les différents degrés de chaleur que l'on veut avoir. En tournant l'aiguille à

droite, le feu augmente; en la tournant à gauche, il diminue. L'aiguille une fois fixée, la chaleur ne varie plus.

Ce régulateur fut annoncé par M. Bonnemain, en 1784, dans les papiers publics, comme devant être d'une grande utilité pour la chimie, pour les serres chaudes, pour les bains, pour les poêles, pour la cuisson des aliments, et généralement pour la perfection de tous les arts où le feu, employé pour agent, a besoin d'être tempéré, et entretenu toujours au même degré.

M. Faujas de Saint-Fonds, dans le second volume de son *Voyage en Angleterre et en Écosse*, page 269, donna la description d'un fourneau portatif inventé par le docteur Black, savant chimiste. Par le moyen de ce fourneau on peut graduer le feu à volonté, et le pousser jusqu'à la fusion des clous de fer.

Pompe à feu ou *à incendie*. *Voy*. POMPE.

FEU ÉLECTRIQUE. On entend par le feu électrique ce fluide très délié et très actif qui est répandu dans tous les corps, qui les pénètre, et les fait mouvoir suivant de certaines lois d'attraction et de répulsion, et qui opère en un mot tous les phénomènes de l'électricité.

Ce fut à l'occasion de la douleur que ressentit M. du Fay, en tirant par hasard une étincelle de la jambe d'une personne suspendue sur des cordons de soie, qu'il pensa que la matière électrique était un véritable feu, capable de brûler aussi bien que le feu ordinaire; et que la piqûre douloureuse qu'il avait ressentie était une vraie brûlure. Enfin, plusieurs savants d'Allemagne ayant répété les expériences de M. du Fay et poursuivi ses recherches, M. Ludolf vint à bout d'enflammer l'esprit-de-vin par une étincelle électrique qu'il tira du pommeau d'une épée, et confirma par cette belle expérience ce qu'avait avancé M. du Fay sur la ressemblance du feu et de la matière électrique.

On sait aujourd'hui que tous les corps susceptibles d'électricité, c'est-à-dire presque tous les corps de la nature, font apercevoir le *feu électrique* d'une manière plus ou moins sensible, dès qu'on les électrise à un certain degré.

FEU SAINT-ELME. *Voy*. ELME.

FEU GRÉGEOIS. Il fut ainsi appelé, parceque les Grecs s'en servirent les premiers. Callinique, ingénieur d'Héliopolis en Syrie, découvrit, au septième siècle, le feu appelé *grégeois*. Il se jetait quelquefois avec une espèce de mortier, ou bien avec des arbalètes à tour; souvent dans des fioles et dans des pots; d'autres fois, ce feu qui augmentait de force et de violence dans l'eau qui semblait lui servir d'aliment, et que l'huile pouvait seule éteindre, était lancé avec des pieux de fer aigu, enduits de poix, d'huile et d'étoupes.

Sous le règne de saint Louis, les Sarrasins se servirent avec succès de ce feu, qui causa le plus grand ravage dans l'armée des croisés. Les Français savaient le secret de l'éteindre, et ils réussirent plusieurs fois, comme le témoigne Joinville, par le moyen de vinaigre mêlé de sable et d'urine,

ou avec des cuirs d'animaux nouvellement écorchés. Le secret de ce feu se perdit ensuite jusqu'au règne de Louis XV : alors un nommé Dupré le retrouva; mais ce prince récompensa l'inventeur, à la condition d'ensevelir dans le secret une découverte qui pouvait devenir si funeste à l'espèce humaine.

Ce feu terrible vient d'être retrouvé par un chimiste anglais, nommé Davy. On n'est pas d'accord sur le nom qu'on doit lui donner. Quelques chimistes le nomment *hydrure de potasse*, quelques autres, *métal de potasse;* on attend à ce sujet un travail du professeur Thenard, qui doit décider la question.

Le baron d'Aretin a découvert depuis quelque temps, dans la bibliothèque de Munich, un manuscrit latin du treizième siècle, contenant un traité et la recette du feu grégeois, que les savants croyaient perdue.

En 1794, J.-P. Coste, pasteur de l'église protestante française, à Charles-Town, écrivit à la convention nationale pour lui faire hommage d'une nouvelle machine de guerre. C'est une carcasse d'un feu très violent que rien ne peut éteindre dès qu'il est allumé. Cette carcasse peut être lancée à plus de huit cents pas par un calibre de vingt-quatre, et plus loin par une force supérieure. Il n'est pas, suivant lui, de vaisseau de cent vingt pièces de canon qui puisse résister à une seule bordée d'une pièce de soixante-quatorze qui lancerait ce feu. Si six vaisseaux de ligne, ajoute-t-il, pouvaient attaquer toute la marine de l'Europe dans un jour, il n'en rentrerait pas un canot dans leurs ports respectifs. Cette carcasse est susceptible de beaucoup de perfection, et peut être rendue terrible aux troupes de terre, particulièrement à la cavalerie. Lancée contre une muraille, elle l'enflamme, pour une demi-heure. Sa flamme et son odeur porteraient, au milieu de la nuit, le désordre dans l'escadron le mieux organisé. (*Moniteur*, n° 342.)

On lit, dans les papiers publics du 30 novembre 1797, qu'un sieur Chevalier a inventé une fusée incendiaire inextinguible, qui se lance avec une arme à feu, et brûle la voilure et les agrès d'un vaisseau.

FEU D'ARTIFICE. Les feux d'artifice ne sont point une invention moderne; les anciens les ont connus. Claudien, dans un poëme composé pour célébrer le consulat de Manlius Théodore, sur la fin du quatrième siècle, invite les Romains à faire éclater par des témoignages publics la joie que leur causait l'élévation de ce grand homme, et parmi les différentes fêtes qu'il les presse de donner à cette occasion, il en est une qu'il décrit ainsi :

Mobile ponderibus descendat pegma reductis,
Inque chori speciem spargentes ardua flammas
Scena rotet : varios effingit mulciber orbes
Per tabulas impunè vagus; pictæque citato
Ludant igne trabes, et non permissa morari
Fida per innocuas errent incendia turres.

(que le théâtre mobile où est l'artifice soit d'abord rabaissé; que, dans toute son étendue, il fasse rouler des flammes; que le feu, serpentant légèrement de tous côtés, forme mille ondulations circulaires; que les bois s'en trouvent investis, sans en être endom-

magés, la flamme les effleurant avec trop de rapidité pour leur nuire). Les expressions de Claudien n'offrent-elles pas à l'esprit l'image juste de ce que nos feux d'artifice présentent à nos regards? Cependant la poudre était inconnue aux anciens; quelle était donc la matière combustible qu'ils mettaient en œuvre pour donner ces sortes de spectacles? c'est ce que nous ignorons.

Les Chinois excellent dans l'art des feux d'artifice, par la variété des formes, des couleurs et des effets. Lord Macartney, ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de l'empereur de la Chine, en donne une haute idée dans son *Voyage dans l'intérieur de la Chine et en Tartarie*, en 1792, 1793 et 1794. Nous allons transcrire ses propres paroles : « Une grande boîte fut enlevée à une hauteur considérable, et le fond s'étant détaché comme par accident, on vit descendre une multitude de lanternes de papier. En sortant de la boîte, elles étaient toutes pliées et aplaties; mais elles se déplièrent peu à peu en s'écartant l'une de l'autre. Chacune prit une forme régulière, et tout-à-coup on y aperçut une lumière admirablement colorée. On ne savait si c'était une illusion qui faisait voir ces lanternes, ou si la matière qu'elles contenaient avait réellement la propriété de s'allumer sans qu'elles eussent aucune communication extérieure. La chute et le développement des lanternes furent plusieurs fois répétés, et chaque fois il y eut de la différence dans leur forme, ainsi que dans la couleur de la lumière qu'elles renfermaient. Les Chinois semblent avoir l'art d'habiller le feu à leur fantaisie. De chaque côté de la grande boîte, il y en avait de petites qui correspondaient et qui, s'ouvrant de la même manière, laissaient tomber un réseau de feu avec des divisions de formes différentes, brillant comme du cuivre bruni, et flamboyant comme un éclair à chaque impulsion du vent. Le tout fut terminé par un volcan artificiel dans le plus grand genre. »

On est redevable au père d'Incarville, jésuite de Pékin, d'une préparation de fer dont les Chinois se servent pour former leur feu brillant et pour représenter des fleurs. C'est à lui que nous devons la connaissance d'une pâte que ces peuples emploient pour représenter en feu des figures d'animaux et des devises. C'est lui qui nous a appris que les Chinois, pour obvier aux accidents du feu, mettent dans la colle des cartouches, de l'argile et du sel commun, ce qui les empêche de prendre feu.

La manière de communiquer le feu d'un artifice mobile à un artifice fixe a été apportée de Bologne en France, en 1743, par les sieurs Ruggieri.

Le feu vert, pour les feux d'artifice, a été trouvé, il y a quelques années, par M. Marcgraf. *Voyez* POUDRE *à canon*.

Là, le salpêtre éclate, et la flamme élancée,
En sillons rayonnants dans les airs dispersée,
Remplit tout l'horizon, s'élève jusqu'aux cieux,
Tonne, brille, et retombe en globes radieux.
Tantôt elle s'élève en riches colonnades;
Tantôt elle jaillit en brillantes cascades;
Et tantôt c'est un fleuve, un torrent orageux
Qui roule avec fracas son cristal sulfureux.

MICHAUD, *le Printemps d'un proscrit*, ch. III.

M. Dilier a fait, il y a quelques années, l'expérience, au Pan-

théon, de feux d'artifice produits par le gaz inflammable. Il employait trois différents airs ou gaz, l'air blanc, l'air bleu, et l'air vert; la couleur des flammes dépendait de ces trois gaz inflammables; il imitait parfaitement les soleils, les étoiles, les triangles, les croix de Malte, et toutes sortes de figures d'animaux auxquels il donnait le mouvement.

FEU DE JOIE. L'usage des feux de joie est de la plus haute antiquité. C'est au milieu de pareils feux que les patriarches offraient des sacrifices à la Divinité. Les Grecs allumaient en l'honneur de Minerve, de Vulcain et de Prométhée une infinité de lampes, en actions de grâces de ce que la première de ces divinités leur avait donné l'huile, que Vulcain était le premier fabricateur des lampes, et que Prométhée les avait rendues utiles par le feu qu'il avait dérobé dans le ciel.

Ovide, parlant de la fête qui se célébrait à Rome en l'honneur de la déesse Palès, remarque qu'on avait coutume de passer trois fois par-dessus les feux de paille qu'on y allumait. Dans les Lampadophories, les Grecs célébraient différents jeux à la lueur des lampes; ces jeux étaient accompagnés de danses et de divertissements. L'appareil d'une autre fête, dédiée à Bacchus, consistait en une grande illumination nocturne, et dans une profusion de vin qu'on versait aux passants. Capitolin observe que l'illumination que donna Philippe, dans les jeux qu'il célébra à l'occasion de la solennité des jeux séculaires, fut si magnifique, que ces trois nuits n'eurent point d'obscurité.

Ce fut dans un feu de joie, au milieu de la place de Trajan, à Rome, que l'empereur Adrien annula et brûla ses créances sur les provinces. Ces créances montaient à une somme immense; on les évalue à environ cent trente-trois millions cinq cent mille francs de notre monnaie. La mémoire de cette belle action, qui ne périra jamais, s'est conservée dans les historiens et sur les médailles. *Voyez* FEU DE SAINT-JEAN.

Quant à nos feux et à nos illuminations modernes, les Florentins et les Siennois sont ceux à qui est due, non seulement la gloire de la préparation de la poudre avec d'autres ingrédients, pour divertir de loin les yeux, mais encore celle de l'élévation des machines et des décorations propres à augmenter le plaisir du spectacle. Ils commencèrent à en donner des essais, aux fêtes de saint Jean-Baptiste et de l'Assomption, sur des édifices de bois qu'ils élevèrent à la hauteur de plus de quarante brasses, et qu'ils ornèrent de statues peintes, de la bouche et des yeux desquelles il sortait du feu.

Cet usage passa de Florence à Rome, où, à la création des papes, on fit voir d'abord des illuminations de *pots-à-feu*, du haut du château Saint-Ange. La pyrotechnie, depuis ce temps-là, est devenue un art cultivé dans tous les pays, qui, selon qu'on a su se servir des secours de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, a donné lieu à un nombre infini de feux de joie et de fêtes publiques.

FEU DE SAINT-JEAN. Les feux de la Saint-Jean, suivant la remarque

de Court de Gébelin, ont succédé aux feux sacrés allumés à minuit, au moment du solstice, chez les Orientaux, qui figuraient, par cette flamme, le renouvellement de leur année. Ces feux de joie étaient accompagnés de vœux et de sacrifices pour la prospérité des biens de la terre. On dansait autour de ces feux; les plus agiles sautaient par-dessus. En se retirant, chacun emportait un tison plus ou moins grand, et le reste était jeté au vent, pour qu'il dissipât tous les malheurs, comme il dissipait les cendres. Plusieurs siècles après, lorsque le solstice ne fit plus l'ouverture de l'année, on continua également l'usage des feux, dans le même temps, par une suite de l'habitude et des idées superstitieuses qu'on y avait attachées.

L'usage d'allumer des feux le jour de la Saint-Jean subsiste encore dans le département de la Moselle et dans plusieurs départements du midi, principalement dans celui de Lot-et-Garonne. Ces feux, dans les campagnes surtout, sont encore un objet de religion. En quelques endroits, on y vient processionnellement chanter des hymnes et faire des prières. Les paysans prient aussi en faisant trois fois le tour du feu qu'ils ont allumé près de leur hameau. La flamme, qu'ils ont franchie par trois fois, a, disent-ils, la vertu de les préserver de certaines gerçures aux pieds, qui les incommodent particulièrement pendant les travaux de la moisson. C'est un reste de l'ancienne opinion que le feu purifie tout. *Omnia purgat edax ignis*, dit Ovide.

A Metz, on célébrait, avant la révolution, la fête de la Saint-Jean par un grand feu sur l'esplanade. Le bûcher était allumé au son d'une musique guerrière, par le premier magistrat de la ville, qu'on appelait le maire-échevin. La garnison, sous les armes, formait une enceinte autour du feu. Trois salves de mousqueterie se faisaient entendre pendant la cérémonie. Mais une circonstance particulière à la fête célébrée dans Metz, c'est que l'on brûlait des chats dans une cage de bois qui était placée au haut du bûcher. Cet usage a subsisté jusque vers le milieu du dernier siècle, où l'épouse du maréchal d'Armentières, commandant de la ville de Metz, demanda grâce pour ces animaux. On attribue l'origine du supplice des chats à l'opinion répandue anciennement parmi le peuple que ces animaux, devenus vieux, allaient au sabbat. Il est bon d'observer à ce sujet qu'il y a peu de contrées en France où les prétendus sorciers aient été aussi communs que dans la Lorraine et le pays messin.

FEU SAINT-ANTOINE. Cette cruelle maladie se fit sentir en France dans les onzième et douzième siècles; et le pape Urbain II fonda, en 1093, les chanoines réguliers de Saint-Augustin de la congrégation de Saint-Antoine de Viennois, pour soigner ceux qui en étaient attaqués. On voyait encore, avant la révolution, dans la maison qu'ils avaient en Dauphiné, des membres desséchés de personnes mortes de cette espèce de peste.

FÈVE. Si l'on en croit Isidore, les fèves ont été le premier légume dont on ait fait usage; et, suivant Pline, elles étaient même révérées, parcequ'on avait essayé d'en faire du pain.

ROI DE LA FÈVE. Chez les Romains on tirait au sort, avec des dés, pour faire un roi du festin. Il y a lieu de croire que c'est de là que nous vint l'idée du roi de la fève.

Les Romains avaient emprunté la coutume de tirer un roi de la fève, des Grecs, chez qui on en usait ainsi pour l'élection des magistrats. Ce fut là ce qui donna lieu à ce précepte de Pythagore : *A fabis abstine* (ne vous mêlez pas du gouvernement) ; ce que ses disciples, dans la suite des temps, expliquèrent par : Ne mangez pas de fèves. (*L'Improvisateur français*, tome IX, pag. 281.)

FÉVRIER. En latin *februarius*, dont le *b* est changé en *v*, comme dans fève, en latin *faba*. Le mot *februarius* fut formé de *februalia*, nom que les Romains donnaient aux sacrifices expiatoires ou aux lustrations que tout le peuple pratiquait pendant le dernier mois, pour se laver des fautes commises dans le cours de l'année. Ainsi le mois de février était, chez les Romains, le dernier mois de l'année. Quoique en général le nom de lustrations fût donné par les anciens aux sacrifices expiatoires, au propre il s'employait pour désigner les sacrifices offerts pour apaiser les dieux, lorsque quelques grands crimes avaient été commis, ou bien pour appeler leur bénédiction sur les biens de la terre et les récoltes. On appelait faire ce sacrifice *ambarvalle* pour *circum ambire*, se promener autour; ce que nous exprimons par le mot procession. Tous les cinq ans, le peuple romain faisait des *lustrations* dans le champ de Mars; peut-être doit-on rapporter à cette origine la période de cinq années que l'on appelle *lustre*.

Dans ce mois le soleil entre dans le signe des poissons.

Sitôt que du Bélier l'étoile radieuse
Efface *des Poissons* l'écaille pluvieuse,
Tous les ans, dans nos prés, tu renais, tu fleuris.

DESAINTANGE.

Chez les Romains, ce mois était sous la protection de Neptune. Ils le représentaient sous l'image d'une femme vêtue de bleu, dont la tunique est relevée par une ceinture. Elle tient entre ses mains un oiseau aquatique, et porte sur la tête une urne d'où l'eau coule en abondance, pour désigner que c'est le mois des pluies, ce qu'expriment encore le héron et le poisson qui sont à ses pieds.

FIACRES. Ces voitures publiques n'étaient pas encore connues au commencement du règne de Louis XIV. L'invention en est due à un nommé Sauvage, qui demeurait rue Saint-Martin, dans une maison qui avait pour enseigne l'image de Saint-Fiacre.

Le P. Labat, jésuite, qui mourut en 1738, dit en parlant des fiacres : « Je me souviens d'avoir vu le premier carrosse de louage qu'il y ait eu à Paris. On l'appelait *le carrosse à cinq sous*, parceque l'on ne payait que cinq sous par heure. Six personnes y pouvaient être, parcequ'il y avait des portières, qui se baissaient comme on en avait aux coches et carrosses de voiture. Le carrosse avait une lanterne placée sur une verge de fer au coin de l'impériale sur la gauche du cocher. Il logeait à l'image Saint-Fiacre, d'où il prit son nom en peu de temps; nom

qu'il a ensuite communiqué à tous ceux qui l'ont suivi. »

FIANÇAILLES. Les fiançailles sont presque aussi anciennes que le mariage, car on peut considérer comme telles les présents et les démarches que faisaient les anciens Israélites avant de se marier. Les circonstances qui précédèrent le mariage du jeune Tobie attestent l'ancienneté de cette cérémonie.

Chez les anciens, dit M. Furgault, les promesses de mariage précédaient de quelques jours celui du mariage et des noces. Quand le père du jeune homme et celui de la fille étaient convenus entre eux de la dot, ils demandaient le consentement réciproque des deux futurs époux, et l'unanimité entre tous les contractants faisait ordinairement les fiançailles. Cependant assez souvent on écrivait les articles et les conventions du mariage sur un registre public que chacun scellait de son cachet, comme le dit Juvénal. Cette espèce de contrat se passait la nuit, et quelquefois au point du jour. On se donnait de garde de faire les fiançailles dans des temps orageux ou nébuleux; cela était de mauvais augure. La cérémonie finie, le fiancé donnait à la fiancée des arrhes qui consistaient en quelques pièces d'or ou d'argent; peu après il lui envoyait un anneau de fer tout uni qu'elle portait au second doigt de la main gauche. Cet anneau s'appelait *pronubum*. On pouvait promettre ou fiancer une fille dès l'âge de dix ans; mais il était défendu par les lois de la marier avant douze ans accomplis.

FIDÉLITÉ (*ordre de la*). Cet ordre de chevalerie fut institué, en 1672, par Christiern V, roi de Danemarck. Il est composé de dix-neuf principaux seigneurs et officiers du royaume qui doivent porter au cou une croix blanche attachée à un ruban blanc et rouge, en mémoire de celle qu'on dit avoir miraculeusement apparu au roi Valdemar, lorsqu'il faisait la guerre aux païens en Livonie.

FIDÉLITÉ (*ordre de la*). Cet ordre militaire fut institué le 4 janvier 1701, par Frédéric III, électeur de Brandebourg et roi de Prusse. Ce prince donna aux chevaliers, pour marque de cet ordre, une croix émaillée de bleu, ayant au milieu les chiffres de ce prince FR, et aux angles l'aigle de Prusse émaillé de noir. Cette croix est attachée à un ruban couleur d'orange, que les chevaliers portent en forme d'écharpe, depuis l'épaule gauche jusqu'à la hanche droite, sur le justaucorps. Ces chevaliers portent encore, sur le côté gauche de leurs habits, une croix brodée d'argent, en forme d'étoile, au milieu de laquelle est un aigle en broderie d'or, sur un fond orange, l'aigle tenant dans l'une de ses serres une couronne de laurier, et dans l'autre un foudre avec ces mots : *suum cuique* (à chacun le sien) en broderie d'or.

FIEFS. L'origine des fiefs n'est pas bien connue. Les uns l'ont rapportée au droit romain; d'autres ont prétendu que les fiefs devaient leur origine aux Lombards; mais l'opinion la plus commune est que l'institution des fiefs est purement française. Dumoulin, Legrand, Lalande et plusieurs autres auteurs ont suivi cette opi-

nion, que nous croyons la meilleure : ils disent que les Français s'étant rendus maîtres des Gaules, nos premiers rois, qui avaient amené avec eux de grands seigneurs et beaucoup de milice, leur distribuèrent toutes les terres conquises; les concessions qu'ils en firent furent appelées *bénéfices*, et ceux qui les possédaient *beneficiarii*, terme que les Lombards empruntèrent; car, dit Dumoulin, loin que nous ayons reçu des Lombards l'usage des fiefs, c'est de nous qu'ils l'ont appris. Le plus ancien monument dans lequel le mot *fief* est employé, est une constitution de Charles-le-Gros, qui mourut en 888; et par cette pièce on voit, comme nous l'avons dit, que les mots *fief* et *bénéfice* étaient synonymes.

Ces concessions ne se faisaient d'abord que pour en jouir pendant la vie de celui qui en était gratifié; mais, sur la fin de la seconde race de nos rois, et au commencement de la troisième, ces biens commencèrent à devenir héréditaires. Ils passèrent d'abord aux enfants mâles, puis aux collatéraux, ensuite aux filles; et insensiblement les seigneurs permirent à leurs vassaux de les vendre, moyennant un certain droit qu'on leur payait pour avoir leur consentement.

Les seigneurs auxquels les rois avaient fait des concessions en firent de semblables à des gentilshommes inférieurs; ceux-ci en firent à d'autres, et c'est de là que vinrent les arrière-fiefs. Ces concessions se faisaient toujours à la charge du service militaire; c'est pour cela que nous voyons que quand, dans les siècles reculés, les seigneurs se faisaient la guerre les uns aux autres, leurs vassaux étaient obligés de les suivre et d'amener avec eux leurs arrière-vassaux.

Après l'accroissement et le parfait établissement des fiefs, ceux qui en étaient les possesseurs obtinrent que les fiefs ne seraient possédés que par des nobles, en sorte que la possession d'un fief était une preuve de noblesse; mais la nécessité où furent réduits les gentilshommes de vendre leurs fiefs pour faire le voyage de la Terre-Sainte fut une occasion dont les roturiers profitèrent pour s'en procurer la possession.

Philippe-le-Hardi, en 1275, donna permission aux roturiers de posséder des fiefs, en payant une certaine finance; et, en 1579, Henri III ordonna qu'à l'avenir les fiefs n'ennobliraient plus.

FIFRE. Ce sont les Suisses qui, sous Louis XI, ont introduit en France cet instrument militaire.

FIGUE. Ce fruit nous est venu de l'Asie, quoique l'arbre qui le porte soit, depuis bien des siècles, naturalisé en Europe.

FIGURES DE LA CHINE. Les progrès des Chinois ont été plus loin dans la sculpture que dans la peinture et le dessin. On trouve dans beaucoup de leurs figures à tête mobile, des détails de la nature vrais et exécutés avec beaucoup de soin, mais cependant sans goût dans le travail; les artistes chinois ne savent point voir la nature dans ses beautés. Cela vient vraisemblablement de ce qu'ils n'étudient point le nu, et de ce qu'arrivés au point où sont restés leurs prédécesseurs ils n'en cherchent pas davantage. Ces figures

sont ou en porcelaine ou en pâte de riz (*Voyez* PATE DE RIZ); quelques unes sont à tête mobile et ont même le mouvement des mains. Mais ces figures, autrefois très recherchées en Europe, et dont quelques unes pouvaient mériter de l'être, ont été abandonnées et remplacées par nos porcelaines qu'on nomme *biscuits*.

FIL. Cet article aujourd'hui si commun, et en même temps si utile, n'a point été connu au commencement des sociétés. On y a suppléé par divers moyens dont plusieurs peuples peuvent encore nous donner quelque idée. Les peuples du Groënland cousent leurs vêtements avec des boyaux de chiens marins ou d'autres poissons, qu'ils ont l'adresse de couper très minces, après les avoir fait sécher à l'air. Les Esquimaux, les Samoyèdes, les sauvages de l'Amérique et de l'Afrique emploient aux mêmes usages les nerfs des animaux. On en usa de même dans les premiers temps : Hésiode fait mention de ces anciennes pratiques chez les Grecs.

Mais les premières inventions s'étant perfectionnées, les hommes, qui se couvraient d'abord des peaux des animaux, s'aperçurent qu'ils pouvaient faire de leurs dépouilles un meilleur usage; ils cherchèrent les moyens d'en séparer la laine ou le poil, et d'en former des vêtements, aussi chauds et aussi solides, mais plus souples que les cuirs et les fourrures; ils trouvèrent le secret de réunir, par le moyen du fuseau, ces différents brins et d'en faire un fil continu. Les végétaux offraient également leur dépouille : le lin, le chanvre, le coton, etc., se présentèrent les premiers, et suffirent aux besoins.

Les Égyptiens prétendaient devoir à Isis l'art de filer; les Chinois font honneur de cette découverte à l'impératrice, femme d'Yao. On peut remarquer, à ce sujet, que la tradition de presque tous les peuples donne à des femmes la gloire d'avoir inventé l'art de filer, de tisser les étoffes et de les coudre : les Lydiens rapportaient cette découverte à Arachné; les Grecs à Minerve; les Péruviens à Mama-Oella, épouse de Manco-Capac, leur premier souverain. Ces traditions sont-elles fondées sur l'histoire, ou n'ont-elles d'autre origine que le genre d'occupation qui de tous les temps, et chez tous les peuples, a fait le partage du sexe? C'est sur quoi nous ne prononcerons point.

Dans ce siècle et dans celui qui l'a précédé, l'esprit d'invention et un système d'économie ont fait découvrir dans plusieurs arbres, arbrisseaux et plantes, des fils propres à faire des toiles ou des cordes; on en tire de l'écorce du genêt, de l'aloès, du houblon, de l'ortie, etc. Les métaux eux-mêmes ont été mis à contribution : le laiton, le fil de fer, de cuivre, d'argent ont donné des gazes et des étoffes métalliques dont l'emploi s'étend à beaucoup d'usages. *Voyez* FILIÈRE.

FIL D'ARCHAL. Richard *Archal* fut le premier inventeur de la manière de tirer le fil de fer; et ce fil reçut son nom. Selon d'autres, l'art de faire du fil d'Archal a été inventé à Nuremberg, au commencement du quinzième siècle, par un citoyen de cette ville, nommé Rudolph. Il en fit

long-temps un secret que son fils divulgua ensuite.

FIL DE PIGNON. Nom que les horlogers donnent à un fil d'acier cannelé en forme de pignon. L'invention du fil de pignon et celle de la machine à refendre ont rendu deux grands services à l'horlogerie, en abrégeant et perfectionnant l'exécution des deux parties essentielles d'une montre : les *roues* et les *pignons*. Ce fil est de l'invention des Anglais; les Genevois ont tâché vainement de les imiter; différents artistes de Paris l'avaient aussi entrepris, mais sans succès; enfin M. Blackey, habile faiseur de ressorts, a réussi à en fabriquer d'aussi parfaits; on peut même dire qu'il a surpassé les Anglais, puisqu'il a trouvé le moyen de faire du fil de pignon assez gros pour être employé aux pignons des pendules. *Voyez* FILIÈRE.

FILATURE DE COTON. *Voyez* COTON.

FILIÈRE. Suivant les Allemands, l'art de faire des fils d'or, d'argent, de fer, etc., a été inventé à Nuremberg, vers 1400. La *Collect. acad.*, *partie française*, tome IX, pag. 457, fait mention d'une manière de tirer à la filière le fil d'acier cannelé, destiné à faire des pignons aux montres et aux pendules, proposé, en 1744, par M. Blackey. Il a paru, par les essais qui en ont été faits, que l'auteur était réellement en possession de cet art dont les Anglais jouissaient seuls depuis plus de quarante ans, et dont ils faisaient un mystère.

FILIGRANE. De l'italien *filigrana*, mot composé de *filum* et de *granum*. C'est un ouvrage d'orfèvrerie, travaillé à jour délicatement. Il y a des grains sur les filets: et c'est apparemment de là qu'il a été appelé *filigrane*. Ceux qui croient que le *filigrane* est une invention nouvelle se trompent. Il y a au trésor de Notre-Dame de Paris une croix de *filigrane* de vermeil doré, qu'on croit avoir été travaillée par saint Éloy; et la plupart des ouvrages qui restent de ce saint, mort en l'an 665, sont ornés de *filigrane*. (Ménage, *Diction. étymologique*, édit. in-fol., Paris, 1750, au mot *filigrane*.)

FILS. Le nom de fils est le titre ordinaire que les papes donnent actuellement aux puissances. Avant le milieu du cinquième siècle, les papes s'étaient toujours servi de titres honorifiques, en écrivant aux empereurs et aux impératrices. Saint Léon-le-Grand est le premier qui, en écrivant à l'impératrice Pulchérie, la qualifie de *sa très glorieuse fille;* et Félix III est le premier qui ait traité l'empereur de *fils*. Depuis ce temps, les papes n'ont guère manqué de dénommer ainsi les empereurs, les rois, les princes et les grands. Cette époque est si certaine, que des lettres des papes aux empereurs, avant le milieu du cinquième siècle, seraient justement suspectes, si elles portaient cette qualification.

FLAGELLANTS. Nom qui fut donné dans le treizième siècle à certains pénitents qui faisaient profession de se donner la discipline aux yeux de tout le monde.

Les auteurs s'accordent assez à placer le commencement de la secte des flagellants vers l'an 1260, et la première scène à Pérouse. Un certain Rainier, dominicain, touché des maux de l'Italie, déchirée

par les factions des Guelphes et des Gibelins, imagina cette sorte de pénitence pour désarmer la colère de Dieu. Les sectateurs de ce dominicain allaient en procession de ville en ville et de village en village, le corps nu depuis la ceinture jusqu'à la tête qui était couverte d'une espèce de capuchon. Ils portaient une croix d'une main, et de l'autre un fouet composé de cordes noueuses et semées de pointes, dont ils se fouettaient avec tant de rigueur que le sang découlait sur leurs épaules Cette troupe de gens était précédée de plusieurs prêtres, montrant tous l'exemple d'une flagellation qui n'était que trop bien imitée.

Cependant la fougue de ce zèle insensé commençait à tomber entièrement, quand la peste qui parut en 1348, et qui emporta une prodigieuse quantité de personnes, réveilla la piété, et fit renaître avec violence le fanatisme des flagellants, qui pour lors passa de la folie jusqu'au brigandage, et se répandit dans presque toute l'Europe.

Le roi Philippe de Valois empêcha cette secte de s'établir en France; Gersen écrivit contre elle, et Clément VI défendit expressément toutes flagellations publiques : en un mot, les princes par leurs édits, et les prélats par leurs censures, tâchèrent de réprimer cette dangereuse manie.

Il n'y a pas quarante ans qu'on voyait encore en Italie, à Avignon, et dans plusieurs lieux de la Provence, des ordres de pénitents obligés par leurs instituts de se fouetter en public ou en particulier, et qui croyaient honorer la divinité en exerçant sur eux-mêmes une sorte de barbarie; fanatisme pareil à celui de quelques prêtres parmi les gentils, qui se déchiraient le corps pour se rendre les dieux favorables. Voyez *Historia Flagellantium*, ouvrage de l'abbé Boileau, frère du satirique.

FLAGELLATION. Cette punition était en usage chez les Juifs. On l'encourait facilement; mais elle ne déshonorait pas. On la subissait dans la synagogue. Le pénitent était attaché à un pilier, les épaules nues. Il fallait à cette espèce de discipline la présence de trois juges : l'un lisait les paroles de la loi, le second comptait les coups, le troisième encourageait l'exécuteur, qui était communément le prêtre de la semaine.

La flagellation fut aussi connue chez les Grecs et chez les Romains. C'était un supplice plus cruel que la fustigation. On flagellait d'abord ceux qui devaient être crucifiés; mais on ne crucifiait pas tous ceux qui étaient flagellés. On attachait à une colonne dans les palais de la justice, ou l'on promenait dans les cirques les patients qui étaient condamnés à la flagellation. Il était plus honteux d'être flagellé que battu de verges. Les fouets étaient quelquefois armés d'os de pieds de mouton; alors le patient expirait communément sous les coups.

On trouve, dès l'an 508, la flagellation établie comme peine contre les religieuses indociles, dans une règle donnée par saint Césaire d'Arles. Plusieurs fondateurs établirent depuis la même discipline; mais il ne paraît pas qu'il y ait eu de flagellations volontaires avant le onzième siècle, car saint Guy et saint

Poppon, qui se sont soumis les premiers à ces macérations, sont morts, l'un en 1040, et l'autre en 1048. Celui qui s'est le plus distingué dans la flagellation volontaire a été saint Dominique, surnommé *l'encuirassé*, à cause de la chemise de mailles qu'il portait toujours, et qu'il n'ôtait que pour se flageller à toute outrance.

FLAMBEAU. Les flambeaux des anciens n'étaient pas de cire, comme les nôtres; ils étaient de bois, séchés au feu ou autrement. On employait à cet usage le pin, le chêne, l'orme et le coudrier, mais le plus ordinairement le pin.

FLAMBEAUX DES FURIES. On est surpris, dans certains opéras, de voir des furies lancer loin d'elles, avec leurs flambeaux, de longues traînées de feu, et menacer d'embraser, pour ainsi dire, l'objet de leurs poursuites. Chaque flambeau de fer-blanc contient une forte mèche trempée dans l'esprit-de-vin, et un petit tuyau à côté rempli de poix-résine, d'arcanson, ou plutôt de lycopodium (cette dernière substance ne donnant pas d'odeur). Comme ce tuyau est par l'extrémité percé d'une multitude de trous, en secouant le flambeau, la poudre s'enflamme et offre aux yeux du spectateur ces larmes de feu plus effrayantes que dangereuses. Cette inflammation subite ne dure qu'un moment, et n'est pas susceptible de s'attacher.

FLÈCHE. L'usage de l'arc et de la flèche remonte à l'antiquité la plus reculée; leur forme a varié, et les flèches avaient plus ou moins de longueur chez les différents peuples qui s'en servaient. Cette arme, que les Romains nommaient *sagitta*, était différente du javelot. Longue et grêle, elle pénétrait d'autant plus facilement dans le corps qui en était frappé qu'elle était lancée avec plus de force, et la blessure toujours dangereuse devint mortelle, dès que des peuples eurent appris l'art funeste d'empoisonner leurs flèches.

M. de Paw croit que les Gaulois empoisonnaient leurs armes avec le suc du caprifiguier. M. Charles Coquebert, dans un mémoire lu à la société philomatique, en 1798, observe que les anciens habitants de l'Europe se servaient de trois sortes de plantes pour empoisonner leurs flèches, savoir : l'*ellébore blanc*, l'*ellébore noir* et l'*aconit tue-loup* (*aconitum lycoctonum*, L.). Il y a joint aussi l'*aconit paniculé* (*aconitum cammarum*, L.). Voyez les recherches qu'il a faites à ce sujet et l'effet de ces différents poisons, dans le *Bulletin de la société philomatique*, n° 11, an 6, pag. 81.

FLÉTRISSURE. L'usage des flétrissures est très ancien. Les habitants de l'île de Samos imprimaient une chouette sur les Athéniens qu'ils avaient faits prisonniers de guerre. Anciennement, chez les Romains, on marquait au front, afin que la marque fût plus apparente et l'ignominie plus grande; mais Constantin ordonna que les lettres dont on marquait les criminels ne seraient plus imprimées que sur la main ou sur la jambe.

En France, on marque sur l'épaule; autrefois on appliquait une fleur de lis; présentement les voleurs sont marqués d'un V; et ceux qui sont condamnés aux ga-

lères sont marqués des trois lettres G. A. L.

FLEURS. Chez les Romains, les fleurs servaient non seulement pour les parfums et pour la parure, mais encore pour la cuisine. On les employait à parfumer le vin et l'huile, et on les faisait entrer dans plusieurs ragoûts. Dans les festins, des couronnes de fleurs entouraient les coupes et ceignaient la tête des convives.

Les plus belles fleurs, à l'exception des œillets, viennent originairement du Levant; le goût des fleurs, dit Beckmann, a passé de la Perse à Constantinople, d'où il nous est venu en Europe dans le dixième siècle; mais l'art de l'Europe les a variées et embellies. Il ne faut plus aller à Constantinople, pour voir ce qu'il y a de plus estimé en renoncules, en anémones, en tubéreuses, en narcisses, en hyacinthes, etc. Les jardins de nos curieux offrent de quoi contenter les goûts les plus difficiles; et c'est aux jardiniers hollandais que nous devons l'art de rendre les fleurs doubles, de varier et de panacher de différentes couleurs, les œillets, les tulipes, etc., de faire changer à d'autres fleurs leur couleur naturelle, et de produire dans ce genre de véritables phénomènes.

FLEURS DESSÉCHÉES. Ces brillantes productions de la nature réunissent le double avantage de flatter l'œil et l'odorat; mais leur odeur disparaît avec leur beauté fugitive : on a trouvé le secret de conserver aux fleurs non seulement leur forme et leur couleur, mais même de leur rendre, lorsqu'elles sont désséchées, leur parfum, auquel les nouveaux chimistes français ont donné le nom d'*arôme*.

Dans un mémoire lu à l'académie des sciences, en 1784, M. Haüy avait indiqué un moyen d'appliquer les fleurs susceptibles de perdre leurs couleurs dans un herbier, de manière qu'elles parussent les avoir conservées. Ce moyen consistait à jeter les pétales dans l'alcohol, jusqu'à ce qu'elles fussent entièrement dépouillées de leurs couleurs, et à les colorer ensuite sur un papier qui eût, autant qu'il était possible, la même teinte que la fleur; ce savant a observé depuis que, quand on n'avait laissé les pétales dans l'alcohol qu'autant de temps qu'il en fallait pour que la couleur fût seulement très affaiblie, souvent cette couleur reparaissait d'elle-même, lorsque ensuite on s'était contenté de coller les pétales sur du papier blanc. Le temps nécessaire pour cette espèce de reproduction de la couleur est d'une ou de plusieurs heures, suivant les espèces, et alors la couleur ne s'efface plus. Il y a cependant certaines fleurs auxquelles il a tenté inutilement d'appliquer ce moyen. M. Duméril s'est aussi assuré que les pétales rouges de quelques plantes, telles que les pavots, les adones, reprenaient leur couleur rouge très vive et très solide, si on les frottait d'un acide faible.

ESSENCES DE FLEURS. Depuis long-temps la chimie est en possession de tirer des fleurs des eaux odorantes dont la médecine, la toilette et la cuisine font un usage journalier. Un de nos poëtes a décrit cette opération, et l'a embellie de toutes les grâces de la poésie :

Quand vous n'existez plus, quel art (la distillation des fleurs par le moyen de l'alambic), ô *fleurs* brillantes,
Au subtil odorat vous rend aussi présentes,
Et nous fait respirer le parfum du jasmin,
Celui de l'oranger, de la rose et du thym?
Dans un cachot d'airain leurs feuilles enfermées,
Par un feu continu lentement consumées,
S'exhalent en vapeurs, et leurs moites esprits
De la prison brûlante humectent les lambris.
Ainsi raréfiée, une liqueur subtile
De la voûte d'airain goutte à goutte distille,
Et formant dans son creux des ruisseaux odorants,
Ressuscite dans nous nos esprits expirants.

DULARD, *les Merveilles de la Nature*, ch. IV.

SYMBOLE DES FLEURS. L'imagination, toujours occupée de lier le moral au physique, a donné à la plupart des fleurs un attribut particulier qui leur sert d'emblème; et ce langage emblématique des couleurs et des fleurs était déjà connu du temps de la chevalerie; peut-être l'avait-on rapporté d'Orient après la première croisade. On remarque en effet dans les joutes et tournois cette ingénieuse diversité de devises et de couleurs qui distinguaient les écussons. Un amant désespéré se présentait dans la lice: le gonfalon et l'écharpe mêlés de rouge et de violet annonçaient le trouble de son cœur. Si, après la victoire, la dame de ses pensées se décidait à mettre fin à ses tourments, elle paraissait le lendemain avec le vert de l'aubépine, lié de rubans incarnat, qui signifiaient *l'espérance en amour*.

La cotte d'armes, teinte d'un gris-rougeâtre, indiquait le chevalier que la gloire des armes éloignait de plus doux combats. Le jaune, uni au vert et au violet, témoignait qu'on avait obtenu le don d'*amoureuse merci*, et ne devait jamais se rencontrer chez le guerrier modeste.

Les fleurs, les plantes et les arbres n'étaient pas moins éloquents; et la composition d'un bouquet, loin d'être une chose indifférente, demandait au contraire beaucoup d'intelligence. Chaque fleur avait son emblème particulier. Un chevalier partait-il pour une expédition lointaine, son *chapel*, formé de giroflée de Mahon et de fleur de cerisier, semblait dire à sa belle: *Ayez de moi souvenance, et ne m'oubliez pas* (1). Avait-on fait choix d'une dame, et lui avait-on demandé l'honneur de la servir, la jeune beauté, se montrant parée d'une couronne de blanches marguerites, était censée répondre: *J'y penserai.* Voulait-elle le bonheur de son amant, elle prenait la couronne de roses blanches, qui signifiait le doux *Je vous aime.* Mais si les vœux étaient rejetés, la fleur de dents de lion indiquait qu'on avait donné son cœur, que le requérant *d'amoureuse merci* ne devait conserver aucune espérance, et qu'il *employait mal son temps.* Les feuilles de laurier annonçaient *la félicité assurée*; le lis des vallées, ou le glaïeul, *la noblesse et la pureté des actions ou de la conduite*; de petites branches d'ifs marquaient *un bon ménage*, et le bouquet de basilic voulait dire qu'on était fâché et même brouillé. (De Roquefort, *État de la poésie franç. dans les XII*e *et XIII*e *siècles.*) Cette idée riante ne pouvait manquer d'être saisie par les poëtes: aussi M. Mollevaut s'en est-il heureusement emparé dans son poëme des *Fleurs*, où il exprime la valeur symbolique de

(1) Le *myosotis scorpioides* de Linné, s'appelle encore: *ne m'oubliez mie.* Cette petite fleur, assez jolie, se trouve assez communément dans les environs de Paris.

quelques unes de ces brillantes filles de Flore :

Zélide, qui brûle en silence,
Au tendre Elvin donne son cœur ;
Le *lilas* a peint la naissance
D'un sentiment déjà vainqueur.
Elvin partage son ardeur ;
Comment adoucir sa souffrance ?
La *primevère*, aimable fleur,
Ouvre son cœur à l'espérance.
Qu'un froid jaloux, qu'un vieux tuteur
Dérange ce riant bonheur,
La pâle fleur de *fumeterre*
Annonce la vive douleur
Et la crainte de la bergère ;
Mais la *scabieuse* à son tour,
Pour déjouer l'argus sévère,
Leur dit : « Sur l'aile du mystère
Volez au rendez-vous d'amour ? etc. »

Nous croyons, comme M. Mollevaut, faire plaisir aux lecteurs, et surtout au beau sexe, en donnant le dictionnaire de ce langage aimable des fleurs, qui, comme le remarque le poëte que nous venons de citer, vivra peut-être plus long-temps qu'aucune langue ancienne et moderne.

TABLEAU EMBLÉMATIQUE DES FLEURS.

Absinthe	Amertume.
Acacia	Inquiétude.
Aconit	Remords.
Amarante	Indifférence.
Anémone	Candeur.
Anagosis	Oubli éternel.
Angélique	Extase.
Argentine	Fierté.
Aubépine	Courage.
Balsamine	Prévoyance, constance.
Basilic	Haine, souvenir.
Barbeau bleu	Délicatesse.
Baume	Vertu.
Belle de jour	Infidélité, coquetterie.
Belle de nuit	Timidité.
Belvéder	Guerre.
Bluet	Mélancolie.
Bouton d'or	Richesse.
Branche-Ursine	Nœud indissoluble.
Bruyère	Humilité.
Capucine	Discrétion.
Cheveux de Vénus	Sympathie.
Chèvre-feuille	Lien d'amour.
Célidoine	Émotion d'amour.
Citronelle	Félicité, jouissance.
Clochette	Bavardage.
Coquelicot	Reconnaissance.
Coucou	Présage.
Couronne impériale	Majesté, gloire.
Cyprès	Regrets.
Double-feuille	Consolation.
Ellébore	Folie.
Épine	Flèche d'amour.
Épine noire	Mélancolie.
Épine-Vinette	Désespoir.
Éternelle	Immortalité.
Fleur d'abricot	Charme.
——— de chêne	Force.
——— impériale	Ivresse.
——— de laurier	Ardent desir.
——— de limon	Constance idéale.
——— de marronier	Fierté.
——— d'orange	Douceur.
——— de passion	Douleur d'amour.
——— de pêche	Agrément.
——— de pommier	Plaisir, repentir.
Fontinalle	Fidélité.
Fumeterre	Crainte.
Genêt	Espérance indécise
Genièvre	Défaut.
Géranium musqué	Causticité.
Géranium rosé	Langueur.
Géranium de citron	Caprice.
Giroflée	Bonheur, sympathie.
——— rouge	Dépit.
——— jaune	Préférence.
——— blanche	Simplicité.
——— de Mahon	Sagesse.
Glaciale	Oubli.
Grenade	Ambition.
Gueule-de-loup	Politique.
Guirlande de fleurs	Chaîne d'amour.
Héliotrope	Volupté, abandon.
Hortensia	Amour constant.
Hyacinthe	Douleur, délicatesse.
Immortelle	Constance éternelle.
Iris bleu	Confiance.
——blanc	Ardeur.
Jalousie	Méfiance.
Jasmin blanc	Passion, volupté.
Jasmin jaune	Bonheur.
Jonquille	Désir ardent.
Joubarbe	Esprit.
Julienne	Fausseté, passe-temps.
Laurier blanc	Candeur, sincérité.
——— rose	Beauté, bonté.
——— amande	Victoire, triomphe.
——— d'Espagne	Désespoir.
Lavande	Coquetterie.
Lilas	Émotion d'amour.
—— blanc	Innocence.
Lierre	Tendresse.
Lis	Grandeur.
Marguerite	Regrets, tristesse.
——— reine	Splendeur.
Marjolaine	Toujours heureux.
Matricaire	Passion violente.
Molène	Mollesse.
Muguet	Légèreté, fatuité.
Myrte	Amour, tendre retour
—— fleuri	Amour trahi.
Narcisse	Amour-propre.
Noyer	Religion.

Œillet blanc...........	Fidélité.
——— ponceau.......	Horreur.
——— jaune.........	Dédain.
——— rose..........	Sensation.
——— mêlé..........	Encouragement.
——— incarnat.......	Réciprocité.
——— d'Inde.........	Flatterie.
Olivier...............	Paix.
Oreille-d'Ours.........	Séduction.
Passe-Rose............	Plaisir doux, calme.
Patience..............	Accord.
Pavot................	Longueur, sommeil.
—— blanc...........	Soupçon.
—— mêlé............	Surprise.
—— rose............	Vivacité.
—— rouge...........	Orgueil.
Pavot simple..........	Étourderie.
Pensée...............	Souvenir expressif.
Pervenche............	Amitié éternelle.
Pied d'alouette........	Timidité, ingénuité.
Pivoine double........	Éclat.
——— simple........	Honte.
Pois fleur............	Plaisir délicat.
Pomme d'amour......	Amitié.
Primevère............	Crédulité, espérance.
Printannière..........	Jeunesse.
Pyramidale...........	Orgueil.
Renoncule...........	Impatience.
Réséda...............	Douceur, jouissance.
Romarin..............	Bonne foi, franchise.
Ronce................	Soucis.
Rose.................	Fraîcheur, tendresse.
—— blanche.........	Intérêt, innocence.
—— jaune...........	Honte.
—— naine...........	Chagrin.
Rose de chien.........	Prétention.
Rose sauvage..........	Simplicité.
Scabieuse............	Mystère.
Sensitive............	Sensibilité, estime.
Seringa..............	Mépris.
Serpolet.............	Étourderie.
Souci................	Peine.
Talaspic.............	Colère.
Thym................	Jalousie.
Tournesol...........	Intrigue.
Tulipe...............	Honnêteté.
——— double.........	Amitié.
Tubéreuse...........	Indifférence.
Violette............	Pudeur, modestie.
——— blanche.......	Innocence.
Violier..............	Attachement.

Voyez HORLOGE DE FLORE.

FLEURS ARTIFICIELLES. *Voyez* FLEURISTE.

GRAVURE DES FLEURS. *Voyez* GRAVURE.

FLEURS DE LIS. Les fleurs de lis ne sont pas à beaucoup près aussi anciennes que la monarchie française, dont l'établissement remonte à l'an 412. Ce n'est qu'environ 700 ans après qu'elles furent employées dans les armes de France. Le plus ancien témoignage qu'on en ait, est tiré des mémoires de la chambre des comptes, où il est marqué que Louis VII, dit le Jeune, fit parsemer de fleurs de lis les habits de Philippe-Auguste, son fils, lorsqu'il le fit sacrer à Reims. On est partagé sur le motif qui a engagé Louis VII à choisir les fleurs-de-lis. Les uns disent que c'est parceque son père, Louis-le-Gros, se nommait *fleury*; d'autres soutiennent qu'il choisit cette fleur, uniquement parcequ'elle lui plut.

Louis VII fit mettre la fleur de lis non seulement sur les bannières de France, mais il la fit même graver sur son sceau royal. Peu de temps après, Blanche de Castille, mère du roi saint Louis, fonda l'abbaye du *Lis*. Philippe-le-Bel fit battre une monnaie qu'on appela *Florins*, parceque d'un côté il y avait une croix fleurdelisée : nos liards, qui vinrent ensuite, prirent aussi, selon quelques uns, leur nom du lis dont ils portaient la marque. Le nombre des lis fut ensuite multiplié sur l'écu de nos rois, et on les y sema même sans nombre. « Dans les armoiries de France, dit la Curne de Sainte-Palaye (*Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, tome I, pag. 294), les fers de lance, que nous appelons aujourd'hui *fleurs de lis*, étaient originairement sans nombre sur tous les écus. L'impossibilité d'en faire tenir plus de trois dans le petit sceau ou sceau secret, fut la raison qui détermina depuis à les réduire à ce nombre. » Ce fut Charles V qui les fixa à trois en l'honneur, dit un historien, de la sainte

Trinité. Il y a des monnaies d'or de Philippe de Valois qui ont l'écu à trois fleurs de lis, aussi bien que des sceaux de justice royale, où il n'y en a pas davantage.

Quelques uns ont prétendu que les premières armes de nos rois étaient des abeilles, et que des peintres et des sculpteurs malhabiles, ayant voulu les représenter, y avaient si mal réussi, qu'elles devinrent nos fleurs de lis; mais cette conjecture nous paraît plus imaginaire que fondée, parceque, suivant toute apparence, les abeilles de grandeur naturelle et d'or massif trouvées dans le tombeau de Childeric I, n'étaient qu'un symbole de ce prince, et non pas ses armes. Ainsi, dans la découverte qu'on fit, en 1646, du tombeau de Childeric II, en travaillant à l'église de Saint-Germain-des-Prés, on trouva quantité de figures de serpent à deux têtes, appelés par les Grecs *amphisbène*, lesquelles figures étaient sans doute également le symbole de Childéric II, comme les abeilles l'étaient de Childéric I. *Voyez* LIS (*fleurs de*).

FLEURISTE ET FLEURS ARTIFICIELLES. L'art de placer des bouquets de fleurs naturelles, ou même artificielles, dans les coiffures et dans les chapeaux était connu des bouquetières et des faiseuses de modes de Rome et d'Athènes. Voici ce que Pline raconte à ce sujet; nous rapportons ce trait dans la simplicité du langage de son vieux traducteur, pour ne lui rien ôter de sa naïveté.

« Ceux de Chiarenza de la Morée furent les premiers qui compassèrent les couleurs et les senteurs des fleurs qu'on mettait ès chapeaux. Toutefois cela vient de l'invention de Pausias, peintre, et d'une bouquetière nommée Glycéra, à qui ce peintre faisait fort la cour, jusques à contrefaire au vif les chapeaux et bouquets qu'elle faisait. Mais cette bouquetière changeait en tant de sortes l'ordonnance de ses chapeaux et bouquets, et le mélange des fleurs qu'elle y mettait, pour mieux faire rêver son peintre, que c'était grand plaisir de voir combattre l'ouvrage naturel de Glycéra contre le savoir du peintre Pausias, et de fait encore y a-t-il des tableaux en hêtre, qui sont de la facture de ce peintre, et signamment un qui est intitulé *Stephanoplocos*, où il peignit sa bouquetière au vif. Et tout cela est advenu depuis la centième olympiade en çà. Après donc que les chapeaux de fleurs eurent régné quelque temps, on commença à mettre en jeu, petit à petit, les chapeaux surnommés égyptiens et les chapeaux d'hiver, lorsqu'il n'est possible d'avoir des fleurs fraîches, lesquels étaient faits de raclures et rabotures de cornes, teintes en diverses couleurs. » (*Hist. natur.*, l. XXI, chap. 1.) Il n'est pas inutile d'apprendre à nos lecteurs qu'un de nos artistes en ce genre vient de retrouver le secret d'employer la baleine à cette fabrication.

L'art de faire des fleurs artificielles est fort ancien à la Chine. Dans le vingtième volume des *Lettres édifiantes et curieuses*, il y a une lettre du père d'Entrecolles, jésuite, sur l'adresse des Chinois à faire des fleurs artificielles qui imitent parfaitement les fleurs naturelles : elles ne sont faites ni de soie, ni d'aucune espèce de fil de

toile ou de papier, mais de la moelle d'un arbrisseau, qui se coupe par bandes aussi fines que celles de parchemin ou de papier.

Les Italiens ont été long-temps avant nous en possession de cet art, dans lequel ils obtinrent des succès signalés; ils se servaient de ciseaux et non de fers à découper, invention moderne qui est due à un Suisse. Ce ne fut qu'en 1738 que M. Séguin, natif de Mende, capitale du Gévaudan, et distingué par ses connaissances en chimie et en botanique, commença à faire, à Paris, des fleurs artificielles aussi belles que celles d'Italie. Il en a fait aussi à la manière chinoise, avec de la moelle de sureau; c'est encore lui qui a donné la première idée d'une sorte de fleurs en feuilles d'argent colorées, qu'on emploie dans les ajustements des femmes. De nos jours, cet art a acquis le plus haut degré de perfection par la parfaite imitation de la nature, et Paris qui, en fait de modes, tiendra toujours le sceptre, compte, parmi les artistes les plus distingués en ce genre, M. Venzel, qui a obtenu, en l'an X, lors de l'exposition du produit des arts, une mention honorable pour le perfectionnement de ses fleurs; madame Prévost, rue de Richelieu, dont les bouquets sont recherchés dans l'Europe entière; et madame Moullé, rue Saint-Martin, au café de Malte, dont les fleurs en miniature s'adaptent si bien à la parure des femmes, et lui donnent cette grâce légère que les fleurs de grandeur naturelle ne peuvent pas toujours atteindre.

Un de nos poëtes, M. Campenon, a chanté ces bouquets artificiels que M. Philippe de la Renaudière appelle *enfants de l'imposture*; il a exprimé poétiquement cette production de l'art rival de la nature :

Oui, loin des champs, il est une autre Flore,
Que l'art fait naître, et que Paris adore.
Vous ne verrez dans ses temples trompeurs
Que feston sec, que guirlande inodore;
Là, quand l'hiver nous livre à ses rigueurs
Un faux printemps se reproduit sans cesse,
Et, sous les doigts de la jeune prêtresse,
Qui par son art ose imiter les fleurs,
Le lin docile en pétale se plisse,
Se frise en feuille, ou se creuse en calice.
Sur ces bouquets méconnus des zéphyrs,
Un pinceau sûr adroitement dépose
L'or du genêt, le carmin de la rose,
Ou de l'Iris nuance les saphirs;
Puis on les voit dans nos folles orgies,
Au sein des bals, loin des feux du soleil,
S'épanouir aux rayons des bougies.
L'art applaudit à leur éclat vermeil;
Mais sur ces fleurs, enfants d'une autre Flore,
Je cherche en vain les pleurs d'une autre Aurore.
La Maison des champs.

FLEUVES. Les fleuves eurent part aux honneurs de la divinité, chez tous les peuples de l'antiquité. Les Perses portaient le respect pour eux jusqu'à défendre de s'y laver les mains, et d'y faire rien d'indécent. Hésiode les fait enfants de l'Océan et de Téthys, et en compte trois mille. Selon lui, on ne devait point passer les fleuves sans les invoquer en se lavant les mains. On leur immolait des chevaux et des taureaux. Chaque fleuve, suivant la fable, était gouverné par un dieu. Les peintres et les poëtes les peignaient sous la figure de vieillards respectables, symbole de leur antiquité, ayant la barbe épaisse, la chevelure longue et traînante, et une couronne de jonc sur la tête. Couchés au milieu des roseaux, ils s'appuient sur une urne d'où sort l'eau qui forme la rivière à laquelle ils président. Cette urne est penchée ou de niveau, pour exprimer

la rapidité ou la tranquillité de leur cours. Sur les médailles, les fleuves sont posés à droite ou à gauche, selon que leur cours est vers l'Orient ou vers l'Occident. On les représente quelquefois sous la forme de taureaux ou avec des cornes, soit pour exprimer le mugissement de leurs eaux, soit parceque les bras d'un fleuve ressemblent à des cornes de taureau. On a dit que les fleuves qui se jettent dans la mer sont représentés en vieillards, et que les rivières qui se jettent dans les fleuves sont exprimées par de jeunes hommes imberbes, ou par des femmes. Elien nous apprend que les Agrigentins, pour exprimer le peu de cours du fleuve qui traversait leur ville, l'honoraient sous la figure d'un bel enfant auquel ils consacrèrent une statue d'ivoire dans le temple de Delphes. Chaque fleuve a un attribut qui le caractérise, et cet attribut est ordinairement choisi parmi les animaux qui habitent les pays que le fleuve arrose, ou parmi les poissons qu'il renferme dans son sein.

Le tableau des fleuves que nous a laissé M. Roucher peut sans contredit être opposé à la belle peinture que Thomson en a faite dans son poëme des *Saisons*. L'amateur de la belle poésie ne nous reprochera pas de pareilles digressions.

Admire-les, ces rois de l'humide élément,
Le Gange où l'Indien plongé stupidement,
En l'honneur de Brama voudrait finir sa course,
L'Yrtis impatient de voir les feux de l'Ourse;
Le Volga, vaste mer tributaire des czars;
La Seine, dont les bords embellis par les arts
Font envier leur gloire à la fière Tamise;
La Saône, tendre amante à son époux soumise;
Le Rhône, cet époux qui l'entraîne en grondant,
Et brise sur des rocs son orgueil imprudent;
La Loire dont les eaux, captives sans contrainte,
Se creusent chaque année un nouveau labyrinthe;
Le Tibre qui, déchu de ses antiques droits,
Veut quelquefois encore intimider les rois;
Le Nil, le Sénégal, et l'immense Amazone,
Trompant l'aridité de la brûlante zone,
Tous fleuves bienfaiteurs que doit cet univers
Aux nuages, aux vents, sombres fils des hivers.

ROUCHER, *poëme des Mois.*

FLINT-GLASS. On lit dans le *Journal des arts, des sciences, etc.*, du 22 avril 1809, l'article suivant :

« D'après le vœu bien prononcé de l'ancien gouvernement, qui ne voulait pas que la France restât plus long-temps tributaire de l'Angleterre dans l'emploi du flint-glass, l'Académie des sciences avait proposé en 1766, pour sujet du prix, le meilleur procédé pour imiter en France un verre pesant, exempt de défaut, ayant toutes les propriétés du flint.... Le même sujet fut proposé derechef en 1786, et les concurrents ne furent pas plus heureux..... Depuis cette époque, M. Desfourgerais, manufacturier de Sa Majesté, qui inspirait déjà un grand intérêt par l'importance qu'il a su donner à la manufacture du Mont-Cénis, dont les produits ont obtenu dans toute l'Europe la préférence sur les cristaux de Bohême et d'Angleterre, a fait plusieurs essais dans le genre du *flint-glass*, et a trouvé une composition qui en réunit les plus précieuses qualités. Déjà les plus habiles opticiens en ont acheté plus de 300 kilogrammes, qu'ils ont employés avec succès dans leurs lunettes achromatiques, et nous pouvons croire que désormais l'Angleterre ne nous en fournira plus. C'est le témoignage flatteur qu'a rendu à la découverte de M. Desfourgerais, M. de Fréminville, ingénieur en

chef des ponts et chaussées, chargé spécialement de fournir au télégraphe et à la marine les lunettes nécessaires à l'observation des signaux.

» Vous avez, lui dit-il, atteint le plus haut degré de perfection que la France puisse envier aux manufactures anglaises, soit sous le rapport du commerce, soit sous celui des arts, puisque la beauté et l'utilité de vos cristaux se trouvent réunis à la modicité du prix. »

Les lunettes fabriquées avec les verres de M. Desfourgerais, comparées aux meilleures lunettes d'Angleterre, prouvent que cet éloge n'est pas exagéré. Les commissaires de l'Institut, MM. de Prony, Guyton et Rochon, chargés d'en faire le plus scrupuleux examen, ont trouvé que ce verre, quoique plus pesant que le *flint*, avait généralement moins de fils et de stries que le flint, et le surpassait en limpidité, ainsi que dans sa force dispersive. (*Extrait d'un rapport fait à l'Institut dans la séance du* 10 *avril dernier*) »

M. d'Artigues, propriétaire de la manufacture de cristal à Vonèche, fut chargé, en l'an VIII, par l'Institut, de rédiger un mémoire sur l'art de la verrerie. Il fit de nombreuses expériences sur tout ce qui pouvait contribuer aux progrès de cet art, et s'occupa en particulier de la fabrication du flint-glass. Après beaucoup de tentatives, plus ou moins heureuses, le succès le plus complet a couronné ses efforts. Il possédait déjà en 1811 huit objectifs tous supérieurs à celui de la grande lunette de Dollond qui est à l'Observatoire. Il résulte du rapport lu à l'Institut, le 21 janvier 1811, que l'art de l'optique, en France, est désormais indépendant de toute industrie étrangère, et que les procédés découverts par M. d'Artigues ne laissent plus rien à désirer dans ce genre.

FLORAUX. Jeux institués en l'honneur de Flore, dont le culte fut porté à Rome par Tatius, roi des Sabins. On ne les renouvelait que lorsque l'intempérie de l'air faisait craindre la stérilité, ou que les livres Sibyllins l'ordonnaient. Ce ne fut que l'an de Rome 580 que ces jeux devinrent annuels à l'occasion d'une stérilité qui dura plusieurs années, et qui avait été annoncée par des printemps froids et pluvieux. Le sénat, pour fléchir Flore et obtenir de meilleures récoltes, ordonna que les jeux floraux fussent célébrés tous les ans, régulièrement à la fin d'avril (au 4 des calendes de mars, qui répond au 28 d'avril). Ils avaient lieu la nuit, aux flambeaux, dans la rue Patricienne, où était un cirque assez vaste. Le dérèglement des mœurs était ce qui les caractérisait. On ne se contentait pas des chants les plus obscènes; on y rassemblait les courtisanes nues, qui dansaient au son de la flûte. On sait que le grave Caton lui-même en sortit un jour, pour ne pas troubler les plaisirs publics. (*Dictionnaire de la Fable*, quatrième édition.)

FLORAUX (*académie des jeux*). On a donné aussi le nom de *jeux floraux* à un noble exercice qui se renouvelle tous les ans dans la ville de Toulouse, où des prix sont distribués aux poëtes qui produisent les meilleures pièces de vers. Peut-être ne sera-t-on pas

fâché de connaître l'origine d'une si louable institution, qu'on peut regarder comme la plus ancienne académie qui ait été fondée en France. « En 1324, dit Mervesin, *Histoire de la poésie française*, page 94, Paris, 1706, dame Clémence Isaure, de la maison des comtes de Toulouse, convoqua en cette ville tous les poëtes et les trouvères du voisinage, et promit de donner une violette d'or à celui qui ferait les plus beaux vers. Elle donna ensuite un fonds dont le revenu devait être employé à ce prix. Après la mort de cette dame, dont la mémoire est si célèbre, les magistrats de Toulouse, où l'esprit est si généralement répandu, ordonnèrent que tout ce qu'elle avait institué serait exactement observé à l'avenir.

» Ceux qui jugeaient des ouvrages étaient appelés les *mainteneurs de la gaie science*; le lieu où l'on s'assemblait était orné de fleurs; le prix était une violette; on la donnait le premier jour de mai : toutes ces raisons firent appeler cette institution *jeux floraux*. Pour donner plus d'émulation aux poëtes, on ajouta encore deux prix, qui furent un *souci* et une *églantine*, qui est une espèce de rose : celui qui remportait les trois fleurs était reçu docteur en science gaie; on demandait le doctorat, on était reçu, et les lettres étaient expédiées en vers. » (Extrait du *Gradus français*.)

Maintenant l'académie des jeux floraux célèbre la fête des fleurs le troisième jour de mai de chaque année. C'est une espèce de tournoi littéraire, où une amarante d'or est donnée en prix à la meilleure ode; une violette d'argent au meilleur poëme de soixante vers au moins, et de cent au plus; un souci d'argent à une élégie, une idylle ou une églogue; une églantine d'argent à une pièce d'éloquence, et un lis d'argent à un sonnet en l'honneur de la Vierge. Ce qui a fait dire à un de nos jeunes poëtes, dans une pièce qui annonce d'heureuses dispositions :

Aujourd'hui l'amarante et l'humble violette,
Le souci pâlissant, l'églantine et le lis,
Des poëtes vainqueurs sont encore le prix.
(Arnaud Abadie, *les Pyrénées de la Bigorre*, ch. I.)

FLORÉAL. Nom donné au huitième mois de l'année dans le calendrier républicain. Il tire son nom de ces brillantes filles de Flore qui, au commencement du printemps, viennent parfumer le sein de la terre et servir de berceaux aux fruits qu'elles promettent. Ce mois commençait le 20 d'avril et finissait le 19 de mai.

Alors Zéphir, plein de douceurs,
Vient éveiller l'aimable Flore;
La rose qu'elle fait éclore
Annonce la saison des fleurs.

FLORIN. Le florin tire, dit-on, son origine d'une monnaie fabriquée primitivement à Florence, et qui avait pour empreinte une *fleur*. Cette expression s'est ensuite répandue dans différents pays, notamment en Allemagne et en Hollande, où elle est devenue l'unité monétaire.

FLOTTAGE. Ce fut en 1549 que la capitale de la France étant menacée de manquer de bois, un nommé *Jean Rouvet*, marchand de bois, imagina de rassembler les eaux de plusieurs ruisseaux et rivières non navigables; il fit ses

premiers essais dans le Morvan, et il osa confier sa fortune au courant des eaux, en y jetant les bois coupés dans les forêts les plus éloignées; il les fit descendre ainsi dans d'autres rivières, en flottant çà et là jusqu'aux endroits où il est possible de les disposer en trains pour les amener à Paris.

Les avantages que présentaient cette heureuse invention attirèrent les soins du gouvernement. Dès 1569, un arrêt du parlement, dont les dispositions furent confirmées par l'ordonnance de 1669, concernant les eaux et forêts, ordonne à tous détenteurs de moulins ou forges d'avoir pertuis pour le flottage du bois; permet aux marchands d'en faire faire, et défend d'arrêter le passage de leurs marchandises.

FLOTTE. Nombre considérable de vaisseaux qui naviguent ensemble, soit pour le commerce, soit pour la guerre. Les flottes des Phéniciens sont les premières dont il soit fait mention dans l'histoire. On les vit successivement dans la Grèce, dans la Sicile, dans la Sardaigne et dans les Gaules. Encouragés par des succès continuels, les Phéniciens osèrent enfin passer le détroit, vers l'an 1250 avant Jésus-Chrit, et leurs flottes s'étendirent dans l'Océan, à la gauche et à la droite du détroit de Cadix.

L'exemple des Phéniciens ne tarda point à donner aux Iduméens, aux Hébreux et aux Syriens l'idée d'équiper aussi des flottes marchandes. Il est souvent question, dans l'Écriture, des fréquents voyages que faisaient les grandes flottes de Salomon en Afrique, dans la terre d'Ophir et de Tharsis : c'étaient les Phéniciens qui les conduisaient.

Bocchoris, qui régnait en Égypte environ l'an 670 avant Jésus-Christ, fut le créateur de la marine égyptienne : jusque là elle n'avait été composée que de barques ou même de radeaux dont on se servait pour côtoyer les bords du golfe Arabique. Néchos, son fils, après avoir fait construire un grand nombre de vaisseaux, expédia, des bords de la mer Rouge, une flotte qui, par ses ordres, fit le tour de l'Afrique, et retourna en Égypte, en rentrant dans la Méditerranée par les colonnes d'Hercule, c'est-à-dire par le détroit de Gibraltar. Cette entreprise maritime fut exécutée par les Phéniciens, dans l'espace de trois années.

Les Éginètes et les Corinthiens sont les premiers peuples de la Grèce connus dans l'histoire par leurs forces maritimes; et ce n'est que depuis la première expédition des Perses dans la Grèce qu'Athènes est devenue célèbre par sa marine.

Il est parlé dans Thucydide d'une action mémorable qui se passa, environ l'an 660 avant Jésus-Christ, entre la flotte des Corinthiens et celle des habitants de Corfou; c'est le plus ancien combat naval dont il soit fait mention dans les chroniques de la Grèce.

La première flotte des Romains, dans la première guerre punique, était composée de cent soixante voiles; cependant ils n'avaient mis que soixante jours à couper le bois et à fabriquer tous ces vaisseaux; et lors de la seconde guerre punique ils n'employèrent, au rap-

port de Pline, que quarante jours pour équiper et mettre une flotte en mer.

On distinguait dans les flottes grecques et romaines deux sortes de vaisseaux : les grands et les petits; ces deux sortes de vaisseaux se divisaient en *birèmes*, *trirèmes*, *quadrirèmes*, *quinquérèmes*, suivant le nombre des rangs de rames. On se servait plutôt de rames que de voiles pour les vaisseaux de guerre, tandis que les vaisseaux marchands ou de transport allaient plus à voiles qu'à rames.

La flotte la plus célèbre, dans l'histoire moderne, est celle que Philippe II avait préparée, pendant trois ans, en Portugal, à Naples et en Sicile, pour aller détrôner la reine Élisabeth; elle était composée de cent trente vaisseaux, sans compter vingt caravelles pour le service de l'armée navale, et dix vaisseaux d'avis à six rames. Le duc de Médina-Céli, en 1588, fit voile de l'embouchure du Tage avec cette belle flotte dont le sort funeste est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le rapporter ici.

Nos plus grands hommes de mer ont été les Chabot, les Duguay-Trouin, les Jean Bart, les Tourville, les d'Estaing, les Suffren, etc., etc.

FLUTE. La flûte est un des plus anciens instruments de musique. Les poëtes en attribuent l'invention à Apollon, à Pallas, à Mercure et à Pan. Il y en avait de courbes, de longues, de petites, de moyennes, de simples, de doubles, de gauches, de droites, d'égales, d'inégales, etc. On distinguait les flûtes sarranes, phrygiennes, lydiennes; celles des spectacles, qui étaient d'argent, d'ivoire ou d'os, et celles des sacrifices qui étaient de buis.

Les flûtes étaient les instruments militaires des Lacédémoniens. Ils n'allaient au combat qu'au son de cet instrument, afin, dit Thucydide, que, marchant d'un pas égal et comme en cadence, ils fussent moins exposés à rompre leurs rangs.

A Rome, les joueurs de flûte étaient les seuls qu'on employait dans la pompe des sacrifices, dans les funérailles et dans les festins. Ils formaient un corps fort nombreux, et avaient la plupart le privilége d'être nourris dans le temple de Jupiter Capitolin.

Flûtes traversières. Ces instruments, faits ordinairement en bois ou en ivoire, sont susceptibles de se gonfler par l'humidité atmosphérique ou par celle que produit le souffle du musicien, et de se dessécher et même de se fendre lorsque, dans un temps sec, on est long-temps sans en faire usage; pour remédier à ces inconvénients, et pour donner en même temps aux sons de ces instruments plus de douceur et de pureté, M. Laurent a composé des flûtes en cristal, qui joignent à l'avantage de conserver toujours les mêmes dimensions, celui de rendre l'instrument plus sonore et plus facile.

FLUX ET REFLUX, *voyez* MARÉE.

FLUX (*Jeu de cartes*). Il y avait, du temps de Louis XII, un jeu de cartes fort en vogue, qu'on appelait le *flux*. Ce roi y jouait tous les jours sous la tente,

lorsqu'il était à l'armée d'Italie. Ce jeu donna naissance à la *prime*, qui fut en vogue à la cour et à la ville, sous le règne de François Ier. Il ne nous reste aujourd'hui du flux que l'usage où l'on est de dire encore, au brelan, *j'ai un flux*, lorsqu'on a trois cartes de suite, et de la même couleur.

FOIE. Chez les anciens, l'inspection du foie des victimes faisait une grande partie de la science des aruspices. Cicéron, dans les reproches qu'il adresse aux stoïciens sur cette ridicule superstition, leur dit : « Il n'y a pas de vieilles si crédules que vous. Croyez-vous donc, ajoute-t-il, que le même veau ait le foie bien disposé, s'il est choisi, pour le sacrifice, par une certaine personne, et mal disposé s'il est choisi par une autre ? Cette disposition du foie peut-elle changer en un instant, pour s'accommoder à la fortune de ceux qui sacrifient ? Ne voyez-vous pas que c'est le hasard qui fait le choix des victimes ? l'expérience même ne vous l'apprend-elle pas ? car souvent le foie ou les entrailles d'une victime sont tout-à-fait funestes, et le foie et les entrailles de la victime que l'on immole immédiatement après sont les plus heureuses du monde. Que deviennent les menaces des premières entrailles, ou comment les dieux ont-ils été apaisés si promptement ? Croyez-moi, vous ruinez toute la physique pour soutenir l'art des aruspices. » (*Hist. des oracles*.)

FOIRE. Ce mot vient du latin *forum* (place publique, lieu où se tient le marché). La foire ne diffère du marché que par le concours d'un plus grand nombre de marchands et d'acheteurs attirés par les franchises et exemptions de droits dont jouissent les foires.

La plus ancienne foire établie en France et dont on ait connaissance est celle du Landi. Suivant les chroniques du neuvième siècle, elle fut établie à Aix-la-Chapelle par Charlemagne, et transférée par Charles-le-Chauve à Saint-Denis. Il y eut encore un grand nombre de foires établies du temps de Charlemagne.

Ce fut en 1482, sous Louis XI, que fut établie, pour la première fois, à Paris, la foire de Saint-Germain, qui n'existe plus depuis plusieurs années. Les foires les plus renommées sont, en France, celles de Beaucaire, de Lyon, de Guibrai, de Bordeaux, de l'Orient, etc. ; en Allemagne, celles de Leipsick, de Francfort, etc.

FOIRE *aux jambons*. La chair de porc était fort commune et fort estimée des Français. Elle était leur nourriture ordinaire dès la première race de nos rois. Saint Remy, contemporain de Clovis, dit dans son testament, que tous ses troupeaux consistaient en porcs. Clotaire Ier, dans son édit de l'an 560, où il fait l'énumération de ce qu'il accorde aux églises, ne parle que de la dîme des porcs ; et Clotaire II inséra dans son édit de l'an 615 un règlement entre les porchers du fisc et ceux des particuliers. L'usage fréquent d'en servir à table sur certains plats fit donner à ces bassins le nom de *bacco-*

niques, dérivé de l'ancien mot *bacon*, ou *baccon*, qui signifiait un *porc engraissé*. On pourrait faire remonter jusqu'à cette haute antiquité la coutume suivant laquelle le clergé de Paris était autrefois nourri de porc, à certaines solennités. Parmi les titres du chapitre de Notre-Dame il y en a un qui fait mention de redevances dites, *de carnibus porcinis ;* et c'est peut-être à ces redevances qu'il faut rapporter l'origine de la foire des jambons, qui, de temps immémorial, s'est tenue chaque année, le mardi de la semaine sainte, au parvis de l'église de Notre-Dame, et qui, depuis quelques années, a lieu sur le quai des Augustins.

FOLLETTE. On a donné ce nom à une espèce de fichu qui était fort à la mode en 1722. C'est ce qui a fait dire à un poëte, en parlant de l'amour :

Il amuse, il enchante une jeune coquette ;
Il place ses rubans et lui choisit des fleurs :
C'est lui qui pare sa toilette,
C'est lui qui sur son sein arrange sa *follette*.

FONDERIE, ou l'*art de jeter les métaux en fonte*. Les Égyptiens et les Grecs ont connu la fonderie ; mais ce qui reste de leurs ouvrages, et ce que l'histoire nous apprend des autres, fait conjecturer qu'ils n'ont rien fait que de médiocre pour la grandeur. Le colosse de Rhodes, ainsi que quelques autres ouvrages, qui nous paraissent prodigieux aujourd'hui, n'étaient, selon toute apparence, que des platines de cuivre rapportées. C'est ainsi qu'on a fait la statue du connétable de Montmorenci, élevée à Chantilly, et la belle colonne de la place Vendôme.

Plus heureux que les anciens, nous avons exécuté de très grands ouvrages d'un seul jet, témoin la statue équestre de Louis XIV, qui, en 1699, fut élevée par la ville de Paris dans la place Vendôme. Cette statue équestre était peut-être le plus grand ouvrage qu'on eût jamais fondu d'un seul jet ; il avait vingt-un pieds de haut. L'idée de fondre cette statue d'un seul jet et l'heureuse exécution de ce projet hardi sont dues à Balthasar Keller, natif de Zurich, dont le disciple Jacobi a également réussi, en 1700, à fondre d'un seul jet la statue équestre de l'électeur Frédéric-Guillaume, à Berlin.

Les statues équestres de Marc-Aurèle à Rome, de Cosme de Médicis à Florence, ont été fondues par pièces séparées. Il en est de même de la chaire de l'église de Saint-Pierre de Rome ; cet ouvrage, qui a quatre-vingts pieds de haut, est fait de pièces remontées sur une armature.

Lorsque M. le Moine, habile sculpteur, exécuta la statue équestre de Louis XV, pour la ville de Bordeaux, il y avait cinquante ans que celle de Louis XIV, dont nous avons parlé, avait été fondue ; les mouleurs, les forgerons et les fondeurs qu'on y avait employés n'étaient plus, et la pratique en était presque perdue, sans les mémoires et les dessins recueillis par M. de Boffrand et communiqués à M. le Moine, qui, aidé de ces mémoires, retrouva l'art de fondre d'un jet des statues équestres.

La fonte de nos canons a aussi reçu une nouvelle perfection ;

autrefois on coulait un canon à peu près comme on fond une cloche. Cette méthode les rendait sujets à crever. Vers le milieu du dernier siècle, un nommé Maritz trouva le moyen de remédier à ce défaut, en imaginant de couler les canons pleins et massifs ; ensuite, à l'aide d'une nouvelle machine qu'il inventa, en forme d'alézoire, il parvint à forer l'âme des canons, et à égaliser parfaitement leur surface intérieure. On peut avec cette machine forer un canon en vingt-quatre heures. *Voyez* CANON.

FONTAINE. Il est des fontaines qui sont l'ouvrage de la nature, il en est qui sont l'ouvrage des hommes. Quant aux premières, on se demande d'où viennent ces sources perpétuelles qui forment et qui grossissent les eaux courantes, et que nous rencontrons dans presque tous les endroits où nous creusons la terre ? quelle cause secrète les fait naître et les entretient ? c'est une question sur laquelle les physiciens ne sont point d'accord, et qui fait depuis longtemps l'objet de leurs recherches. L'opinion la plus commune est que les pluies, les neiges, les brouillards, toutes les vapeurs qui s'élèvent tant de la mer que des continents et des îles, sont les principales causes qui font naître et qui entretiennent les fontaines, les puits, les rivières et généralement toutes les eaux qui se renouvellent continuellement.

Chez les anciens, les fontaines étaient un des principaux ornements des villes ; chaque cité en possédait au moins une célèbre, consacrée à quelque divinité, ou bien désignée par le nom de son fondateur, par celui de l'endroit où elle était située, ou par un nom qui rappelait quelque grand événement. Dans la ville de Mégare, on voyait une fontaine établie par Théagènes, et très remarquable par sa grandeur et sa magnificence. Dans le bois sacré d'Esculape, à Épidaure, il y avait une fontaine que Pausanias cite comme remarquable à cause de ses ornements. A Patræ, on en avait construit une devant le temple de Cérès, et à quelques pas était un oracle pour les malades.

Les fontaines les plus estimées à Paris, quant à l'architecture et à la sculpture, ont été jusqu'à présent celle des Innocents, qui est un chef-d'œuvre, et celle de la rue de Grenelle ; mais le gouvernement impérial en a fait construire une infinité d'autres, dont plusieurs sont dignes de fixer l'attention des amateurs des beaux arts. Parmi ces dernières, on remarque la fontaine de l'Apport-Paris, et celle du boulevard Saint-Martin.

Plusieurs fontaines naturelles ont leur flux et reflux comme la mer, parcequ'elles communiquent avec elle par des conduits souterrains. Un fameux plongeur sicilien ayant été chercher dans le gouffre de Charybde une coupe d'or que le roi de Sicile y avait fait jeter exprès, assura qu'il y avait de grosses sources qui sortaient du fond de la mer dans cet endroit-là : le roi y fit jeter encore une bourse attachée à une seconde coupe ; le plongeur y retourna, mais il n'en revint pas.

FONTAINE ARTIFICIELLE. On appelle ainsi une machine par le moyen de laquelle l'eau est lancée

et versée. De ces machines, les unes agissent par la pesanteur de l'eau et forment des jets, des gerbes, des pyramides, des nappes, des cascades, etc.; les autres agissent par le ressort de l'air, comme la fontaine de Héron.

La fontaine de Héron, ainsi nommée de son inventeur, *Héron* d'Alexandrie, qui florissait cent vingt ans avant Jésus-Christ, est peut-être la plus ancienne invention qu'il y ait en ce genre. Elle a été perfectionnée ensuite par Nieuwentyt. Elle est composée de deux bassins qui sont exactement fermés, et qui communiquent ensemble par un tuyau de trois à quatre pieds de hauteur. On remplit d'abord presque entièrement de vin le bassin supérieur de la fontaine; l'on met ensuite de l'eau dans le bassin inférieur; cette eau chasse l'air de ce dernier bassin, et l'oblige à monter par le canal de communication dans le bassin supérieur. Ce nouvel air gravite sur la surface du vin, et le fait sortir en forme de jet. Voilà, sans doute, pourquoi les physiciens charlatans définissent la fontaine de Héron : *une fontaine qui donne du vin, lorsqu'on lui donne de l'eau.*

FONTAINE DES INNOCENTS. Lorsqu'on entreprit de démolir les charniers et l'église des Innocents pour établir le marché qui existe aujourd'hui (*Voyez* l'article CIMETIÈRE), cette fontaine, adossée aux deux côtés de l'angle de cette église, ne pouvait subsister. Les bas-reliefs qui en faisaient le plus bel ornement, du côté de la rue Saint-Denys et du côté de la rue aux Fers, furent transportés avec soin, et servirent à composer la belle fontaine monumentale située au milieu du marché. Cette translation s'effectua le 1er mars 1788. (Dulaure, *Hist. de Paris*, tom. IV, pag. 168, 2e édit.)

FONTAINES DOMESTIQUES. Aux fontaines de grès, fragiles en tout temps, et que la gelée faisait ordinairement casser, à celles de cuivre ou de plomb dont l'insalubrité est reconnue, ont succédé, depuis vingt ans environ, des fontaines de pierres filtrantes. Ces fontaines sont de pierre de liais, rondes ou carrées, jointes ensemble par un mastic impénétrable à l'eau; peintes extérieurement à l'huile, en forme de granit ou de porphyre. Au lieu de sable ou d'éponges, on construit intérieurement, et au fond de la fontaine, une petite chambre plus ou moins grande et bien mastiquée, avec trois à quatre pierres d'un pouce d'épaisseur, dressées de champ. Ces pierres filtrantes viennent de Picardie; on leur donne le nom de *vergier*. C'est en passant à travers ces pierres que l'eau versée dans la fontaine filtre et s'épure; et de sale et bourbeuse qu'elle était, elle en sort claire et limpide par un robinet qui pénètre dans la chambre; dans le robinet est aussi pratiquée une ouverture dans laquelle entre un tuyau mastiqué qui, venant aboutir au haut de la fontaine, sert à donner de l'air à l'intérieur de la chambre ou réservoir, et facilite l'écoulement de l'eau.

FONTAINES DE VIN. L'usage de distribuer du vin au peuple, dans les occasions de réjouissance, est fort ancien. Monstrelet, en parlant de l'entrée que Charles V fit dans Paris, remarque : « qu'il y avait dessous l'échafaud une fontaine jetant hypocras, et trois syrènes

dedans ; et était ledit hypocras abandonné à chacun. »

Lorsque le roi Charles VI, la reine Isabelle de Bavière, et le roi Henri d'Angleterre, avec sa femme madame Catherine de France, vinrent à Paris, « tout le jour, dit encore Monstrelet, et toute la nuit, découlait vin en aucuns carrefours abondamment par robinets d'airain, et autres conduits ingénieusement faits, afin que chacun en prinst à volonté. »

Alain Chartier raconte, dans son *Histoire de Charles VII*, que, parmi les joies du peuple de Paris, lorsque le roi y entra, « devant les Filles-Dieu, était une fontaine dont l'un des tuyaux jetait lait, l'autre vin vermeil, l'autre vin blanc, et l'autre eau. »

Enfin Monstrelet rapporte que, « lors de l'entrée du roi Louis XI, dans la rue Saint-Denys était une fontaine qui donnait vin et hypocras à ceux qui boire en voulaient. «

FONTAINEBLEAU. L'étymologie, *Belle-Eau*, serait assez naturelle ; mais elle n'est pas juste. On voit dans les chartes de Louis-le-Jeune, que cette ville s'appelle *Fons Bliandi*. Ce dernier nom est sûrement un nom propre, mais personne ne sait quel était ce *Bliand*. Les bonnes femmes de Fontainebleau font le conte d'un chien de François Ier, nommé *Blaud*, qui, chassant avec son maître, trouva une source d'eau si belle, qu'il ne voulait plus la quitter. Le roi et la reine Claude sa femme, l'ayant trouvé dans cette espèce d'extase, partagèrent son admiration et firent bâtir un château auprès de cette fontaine.

Cette ville est d'ailleurs célèbre par le magnifique palais dont Louis VII a jeté les premiers fondements, que François Ier a achevé, où est né Henri III, et que Henri IV et Louis XIV ont successivement embelli.

FONTANGE. La duchesse de *Fontange* donnait le ton à toutes les modes. A une partie de chasse, le vent ayant détaché sa coiffure, elle la fit attacher avec un ruban, dont les nœuds lui tombaient sur le front, et cette mode passa, avec son nom, dans toute l'Europe.

FORCEPS. Cet instrument de chirurgie, porté de nos jours au plus haut degré de perfection, et qu'on emploie avec avantage dans les accouchements artificiels, représente des mains métalliques qui, n'ayant presque point d'épaisseur, se glissent l'une après l'autre, de la manière la plus facile, entre les parties de la mère et la tête de l'enfant, et, soumettant celle-ci à une légère étreinte, lui font franchir des obstacles dont les seuls efforts de la nature ne fussent jamais parvenus à la dégager. On a vu, dit M. Jourdan, membre adjoint de l'académie de médecine, de qui nous empruntons cet article, des femmes qui, délivrées une fois par ce moyen, en réclamaient avec instance le bienfait dans des accouchements subséquents.

FORGE. Grand fourneau où l'on fond le fer qui sort des mines, et où on le réduit en gueuse. On a vu en France une manufacture qui avait poussé la solidité, la précision et l'ornement jusqu'à couler des balcons, des rampes d'escalier, des lustres, des bras, des feux, etc., et, au moyen du recuit, à mettre ces ouvrages en état d'être recherchés avec netteté et polis au dernier brillant. Cette manufac-

ture n'a pas eu toute la satisfaction qu'elle méritait, parcequ'elle ôtait tout d'un coup le crédit aux ouvrages de fer, de cuivre, de bronze, extrêmement coûteux.

M. de Réaumur, dans son *Art d'adoucir le fer fondu*, dit, en parlant de cet établissement, qu'un particulier a eu en France quelque chose de fort approchant du véritable secret d'adoucir le fer fondu qui a été jeté au moule; qu'il entreprit d'en faire des établissements à Cosne et au faubourg Saint-Marceau à Paris; qu'il rassembla une compagnie qui fit des avances considérables; qu'il fit exécuter quelques beaux modèles qui furent ensuite jetés en fer; qu'il y eut divers ouvrages de fer fondu adouci; que cependant l'entreprise échoua, et que l'entrepreneur disparut sans avoir laissé son secret. M. de Réaumur ajoute qu'il a trouvé ce secret et en fait part au public. Mouler le fer avec précision et ornement était une partie connue; l'adoucir pour le rechercher et polir est un bien recouvré par son travail.

FORLANE. Air d'une danse de même nom commune à Venise, surtout parmi les gondoliers. On l'appelle *Forlane*, parcequ'elle a pris naissance dans le Frioul, dont les habitants s'appellent *Forlans*, (J.-J. Rousseau, *Dictionnaire de musique*).

FOR-L'ÉVÊQUE. L'évêque de Paris, dit M. Dulaure (*Histoire physique, civile et morale de Paris*, tome II, page 222), avait sa cour de justice dans un bâtiment situé sur le territoire et dans la rue de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce bâtiment, nommé *Episcopi Forum*, *For-l'Évêque*, fut en grande partie reconstruit en 1652. Alors on le destina aux personnes détenues pour dettes, aux comédiens réfractaires ou incivils. En 1780, devenu inutile, on le démolit.

Le prévôt ou juge de l'évêque y faisait autrefois sa demeure. Les diverses peines qu'il infligeait, par ses jugements, étaient, suivant la gravité du délit, subies dans des lieux différents. S'agissait-il de faire pendre ou brûler vifs les condamnés, l'exécution avait lieu hors de la banlieue de Paris. S'agissait-il de la bagatelle de leur faire couper les oreilles, le prévôt avait alors le droit incontestable de faire exécuter ce jugement sur la place du *Trahoir*. C'est ce que nous apprend l'abbé Lebeuf, qui produit le texte manuscrit d'un acte authentique où ce droit du prévôt de l'évêque est reconnu.

FORMULAIRE. C'est le nom particulier de l'acte dont l'assemblée du clergé de France et la faculté de théologie de Paris ont ordonné la signature en 1661. On s'y soumettait sincèrement à la constitution du pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon le sens déterminé par la constitution d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656; et après avoir reconnu l'obligation d'obéir à ces constitutions, on condamnait de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius, contenue dans son livre intitulé *Augustinus*, livre que ces deux papes et les évêques ont condamné, comme renfermant une doctrine qui n'est pas celle de saint Augustin.

Ce formulaire est une des principales causes des troubles qui

ont agité l'Église de France pendant plus d'un siècle, et que Louis XV a enfin terminés par la déclaration qui ordonne le silence à cet égard.

FORTÉ-PIANO. Cet instrument, qui n'est que le clavecin perfectionné, a été inventé à Freyberg, en Saxe, par M. Silbermann, dans le dix-huitième siècle.

Les personnes qui s'intéressent au progrès des arts en France et à l'extension du commerce français n'ignorent pas que MM. Érard frères, fabricants de pianos et de harpes, ont ravi à nos voisins une branche importante d'industrie, et qu'ils ont même formé un établissement considérable à Londres.

Dans le second rapport général des travaux de la société philomatique, page 29, il est fait mention d'un instrument à grand ravalement, imaginé en 1792, par le sieur Montu, et qui réunissait les avantages des instruments à touches et des instruments à cordes. Il était composé de cinquante-huit cordes successivement touchées par un archet sans fin, mis en mouvement par une roue que fait tourner une pédale; la mécanique de cet instrument était telle, qu'on pouvait enfler et diminuer à volonté les sons, et donner au jeu de l'expression, à l'aide d'une pièce de bois que le genou faisait mouvoir.

FORTIFICATION. Les premières fortifications furent d'abord très simples; elles ne consistaient que dans une enceinte de pieux ou de palissades. On les forma ensuite de murs avec un fossé devant, qui empêchait d'en approcher. On ajouta depuis à ces murs, des tours rondes ou carrées, placées à une distance convenable les unes des autres, pour défendre toutes les parties de l'enceinte des places.

C'est dans la Palestine que l'histoire offre le premier exemple de places fortifiées. Moïse nous apprend que les villes y étaient défendues par des murailles très hautes et par des portes munies de barres et de poteaux. Il paraît aussi que dès lors on connaissait dans ces contrées l'usage des machines propres à renverser les remparts des villes qu'on assiégeait.

Amphion, qui régnait à Thèbes vers l'an 1390 avant Jésus-Christ, fut, dit-on, le premier des Grecs qui imagina de pourvoir à la sûreté de sa capitale. Il l'environna de murailles flanquées de tours de distance en distance. Ces moyens étaient suffisants alors pour mettre une place en état de tenir longtemps. Le siége de Tyr par Nabuchodonosor dura treize ans, celui d'Azoth par Psammétique, vingt-neuf. Dans la guerre que les Lacédémoniens déclarèrent aux Messéniens, la ville d'Ithome soutint un siége de dix-neuf ans.

Ce ne fut que peu de temps avant le siècle de Périclès et d'Alcibiade que les Athéniens connurent les fortifications. Les Lacédémoniens les regardèrent toujours non seulement comme inutiles, mais encore comme honteuses pour des hommes de cœur. Sparte et les autres villes de Laconie n'avaient ni fossés ni murailles.

Les Grecs et les Romains employaient à peu près les mêmes fortifications : leurs meilleures

places étaient sur des hauteurs. Elles n'étaient pas toujours fortifiées de murs de maçonnerie; on les fermait quelquefois de bons remparts de terre, qui avaient beaucoup de fermeté et de solidité. Le gazonnage même ne leur était pas inconnu, non plus que l'art de soutenir les terres par des fascinages assurés et retenus par des piquets, et d'armer le haut du rempart d'une fraise de palissades qui régnait autour.

Les ports de mer, comme ceux d'Athènes, de Syracuse, et beaucoup d'autres, étaient défendus par de bonnes murailles flanquées de tours, et l'entrée en était fermée, ou par de grosses chaînes de fer, ou par des estacades appelées *portûs claustra*.

Cette ancienne manière de fortifier a subsisté sans changement considérable jusqu'à l'usage du canon dans les siéges. « La découverte de la poudre à canon, dit Eidous, a donné lieu à celle de la fortification moderne, des batteries, des tranchées, des sapes, des mines, des contre-mines, et de l'artillerie, sous laquelle on comprend les canons, les mortiers, les bombes, les grenades, etc., que l'on ne connaissait point auparavant. » C'est donc alors que s'établit la fortification moderne, et l'on employa les bastions au lieu de tours.

M. le marquis Maffei, dans sa *Verona illustrata*, en donne la gloire à un ingénieur de Vérone, nommé San-Micheli, qui fortifia cette ville avec des bastions triangulaires, à la place des tours rondes et carrées qui étaient alors en usage. On voit sur ces bastions des inscriptions qui portent 1523, 1529, et les années suivantes.

Daniel Specle, ingénieur de la ville de Strasbourg, publia avant sa mort, arrivée en 1589, un livre de *Fortification*, qu'on estime encore aujourd'hui, et dans lequel il se regarde comme le premier Allemand qui ait écrit sur les bastions triangulaires. Le premier qui ait écrit, en France, sur cette fortification, est Errard de Bar-le-Duc, ingénieur du roi Henri IV. Son ouvrage est postérieur à ceux de plusieurs Italiens, et à celui de Specle.

On ne nous pardonnerait pas de passer ici sous silence le nom du plus grand ingénieur qui ait peut-être jamais existé; Sébastien le Prestre de Vauban, maréchal de France, qui, sous le règne de Louis XIV, a entièrement changé l'art de la fortification en Europe.

En 1793, M. de Montalembert a présenté à la convention nationale un ouvrage ayant pour titre: *L'art défensif supérieur à l'art offensif.* Cet ingénieur a poussé si loin les progrès de l'art, que son système a été annoncé comme préférable même à celui de Vauban. *Voyez* ABATTIS, TRANCHÉES.

FOU. Dès le commencement du neuvième siècle, il prit envie aux rois d'avoir à leur cour des fous ou des bouffons pour les divertir par leurs singularités et par leurs bons mots. Théophile, empereur d'Orient, s'amusait des folies de Dandéri, dont l'indiscrétion pensa devenir funeste à l'impératrice Théodora qui faisait ses prières devant un oratoire orné d'images qu'elle cachait avec soin, de crainte que Théophile, qui était iconoclaste, n'en eût connaissance.

Après l'expédition des croisades, la mode d'avoir des fous s'introduisit chez toutes les puissances de l'Europe ; mais en France seulement leur emploi fut érigé en titre d'office. La ville de Troyes, en Champagne, était probablement en possession de fournir des fous au roi, puisque Charles V écrivit aux maire et échevins de cette ville que, son fou étant mort, ils eussent à lui en envoyer un autre, suivant la coutume. Ce prince en eut deux qui lui furent extrêmement chers, si l'on en juge par les honneurs qu'il leur rendit après leur mort. On voit encore, à Saint-Maurice de Senlis, un monument consacré à la mémoire de l'un d'eux, dont la représentation est décorée de marbre et d'albâtre, revêtue des habits et ornée des attributs de la folie ; elle est couchée sur un superbe mausolée, avec cette épitaphe : *Ci-gît Thévenin de Saint-Légier, fou du roi notre sire, qui trépassa l'onzième juillet, l'an de grâce* 1375. L'autre fou fut inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois ; son tombeau n'existe plus.

Henri IV avait quatre fous : Sibilot Chicot, maître Guillaume, Angoulevant, et Mathurine ; ceux d'Henri II étaient Brusqui et Thoni.

On sait que le fou de François I[er] s'appelait Triboulet. Le dernier fou de cour fut le fameux l'Angeli, que M. le Prince amena des Pays-Bas, et qu'il se fit un plaisir de donner à Louis XIV. Mais l'Angeli était un fou plein d'esprit, qui trouva le secret de plaire aux uns, de se faire craindre des autres, et d'amasser par cette adresse une somme de vingt-cinq mille écus de ce temps-là. Cependant ses railleries piquantes le firent à la fin chasser de la cour, et depuis, cette espèce de fous n'y a plus paru.

FOU (*au jeu des échecs*). Les Grecs nommaient les *fous* (au jeu d'échec) *aréiphiles*, c'est-à-dire favoris de Mars, parcequ'ils provoquaient aux combats......... C'est la troisième pièce des échecs chez les Orientaux ; elle avait la figure de l'éléphant ; elle en porte le nom, *fil*.

Les Italiens l'appellent *alfiera* (sergent de bataille) ; l'auteur du roman de *la Rose* donna le nom de *fou* à cette pièce, et ce nom, qui approche du mot *fil*, lui est resté............

Mais pourquoi
Le nommer *fou* ? c'est qu'il est près du roi,
Reprit Jean-Jacques, et pour ne vous rien taire,
Au jeu d'échecs, tous les peuples ont mis
Les animaux communs dans leur pays :
L'Arabe y met le léger dromadaire,
Et l'Indien l'éléphant ; quant à nous,
Peuple falot, nous y mettons les fous.

On dit proverbialement qu'*aux échecs les fous sont les plus proches du roi.* (*Éléments du jeu des échecs*, pag. 72, Paris, 1810.)

FOUS (*ordre des*). Cet ordre fut institué en 1380, par Adolphe, comte de Clèves. Trente-cinq seigneurs ou gentilshommes entrèrent d'abord dans cette société, qui paraît n'avoir été formée que pour entretenir l'union entre les nobles du pays de Clèves. On les reconnaissait à un fou d'argent en broderie qu'ils portaient sur leurs manteaux. Le dimanche après la fête de Saint-Michel, tous les confrères s'assemblaient à Clèves, et se régalaient à frais communs. La so-

ciété s'appliquait ensuite à terminer les différents survenus entre les confrères. Cet ordre ne subsiste plus depuis long-temps.

FOUS. (*fête des*) *Voyez* FÊTE DES FOUS.

FOULERIE. L'art de fouler les étoffes n'a été connu dans l'Europe que depuis la guerre de Troie. Les Grecs attribuent cette invention à un certain Nicias de Mégare; mais il est assez vraisemblable que ce secret aura été découvert bien auparavant dans l'Asie et dans l'Égypte. Les premiers essais auront été sans doute fort imparfaits. L'opération du foulage actuel consiste dans le jeu d'espèces de gros maillets de bois qui, par le moyen d'une roue, tombent successivement dans des auges où les draps sont renfermés.

FOUR. L'invention des fours est très ancienne; il en est parlé dès le temps d'Abraham. Suidas fait honneur de cette découverte à un Égyptien nommé Annos, personnage d'ailleurs inconnu dans l'histoire. Il est probable que, dans l'origine, ces fours étaient fort différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. On perfectionna successivement cette invention en creusant des bancs d'argile, où l'on fit des fours d'une seule pièce, et l'on parvint enfin à en construire de briques, de grès, etc. Au temps de saint Jérôme, on connaissait déjà les fours de campagne.

Il y avait anciennement à Paris des fours banaux; en 1305, Philippe-le-Bel abolit cette banalité, et permit aux bourgeois d'avoir des fours dans leurs maisons, et même de vendre du pain à leurs voisins.

FOUR. « Il y avait, est-il dit dans le *Journal de la cour de Louis XIV*, plusieurs soldats, et même des gardes-du-corps qui, dans Paris et sur les chemins voisins, prenaient par force des gens qu'ils croyaient être en état de servir, et les menaient dans des maisons qu'ils avaient pour cela dans Paris, où ils les enfermaient, et ensuite les vendaient, malgré eux, aux officiers qui faisaient des recrues. Ces maisons s'appelaient *des fours*. Le roi, averti de ces violences, commanda qu'on arrêtât tous ces gens-là, et qu'on leur fît leur procès.... Il ne voulut pas qu'on enrôlât personne par force. On prétend qu'il y avait vingt-huit de ces fours dans Paris. »

FOURCHES PATIBULAIRES. Ce sont des colonnes de pierre qui soutiennent des pièces de bois auxquelles on attache les criminels, après l'exécution.

On leur a donné le nom de *fourches*, parcequ'autrefois, au lieu de piliers de pierre, on posait deux pièces de bois, faisant par en haut la fourche pour soutenir celle qui se met en travers.

L'origine du terme fourche, du latin *furca*, est même plus ancienne. Chez les Romains, lorsque certains criminels avaient été dépouillés de leurs habits, on leur faisait passer la tête dans une fourche, et on les battait de verges jusqu'à ce qu'ils mourussent.

Etienne Pasquier remarque que les fourches patibulaires de Montfaucon (ces fourches n'existent plus depuis qu'on enterre ceux qui ont été justiciés) ont porté malheur à tous ceux qui s'en sont mêlés: Enguerrand de Marigni, qui les fit bâtir, les étrenna; Pierre Remi, surintendant des finances, sous

Charles-le-Bel, les ayant fait réparer, y fut aussi pendu ; et de notre temps, ajoute Pasquier, Jean Monnier, lieutenant civil de Paris, y ayant fait mettre la main pour les refaire, s'il n'y finit pas ses jours, comme les deux autres, y fit amende honorable. Cette remarque, suivant Saint-Foix, est surtout bonne, en ce qu'elle fait voir qu'il a été un temps où, en France, l'on faisait justice des grands comme des petits voleurs.

FOURCHETTE. C'est un diminutif de *fourche*. Il y a bien de l'apparence, dit Goguet, qu'on a ignoré pendant long-temps l'usage des fourchettes et des cuillères. On connaît encore à présent quantité de peuples qui ne s'en servent point; les doigts ou deux petits bâtons faits exprès leur en tiennent lieu. *Voyez* CUILLÈRE.

FOURRURE. Nous avons dit ailleurs que les peaux des animaux, les écorces, les feuilles d'arbres, ont été les premiers vêtements dont les hommes se couvrirent; il s'ensuit que les fourrures ont dû être de tout temps en usage, surtout chez les peuples du nord, qui avaient à se garantir de la rigueur du froid. Mais ce qui n'était d'abord qu'un objet d'utilité devint par la suite un objet de luxe. Le prix considérable qu'on met à la dépouille des animaux, surtout dans les pays froids, est toujours relatif à la beauté réelle de la fourrure, et à la difficulté de se la procurer. Or, cette beauté consiste dans la longueur du poil de l'animal, sa douceur, son épaisseur et sa couleur. Ces différentes qualités se trouvant généralement réunies dans les poils du dos, ceux du ventre sont par conséquent peu recherchés. Les fourrures les plus estimées sont la pointe de queue de martre-zibeline, nommée *soble;* la sur-queue, ou cette petite portion de fourrure qui est antérieure relativement au bout de la queue ; le dos des martres, surtout de celles qui sont très noires; le renard noir; le renard blanc (c'est l'*isatis*), l'hermine, le loup blanc, le baranki, ou agneau mort-né, venant d'Astracan, noir, gris, argenté ou blanc ; le *poplieski*, ou petit-gris foncé ; le *piesacki*, ou gorge de chien de Sibérie ; le rosomack (c'est le *glouton*) ; le lièvre de Moscovie, nommé *stamimokeski* ; le loup gris, et la peau d'ours, qui est la moins estimée.

FRAIS *des procédures*. Sous Louis XII, un commis ayant emporté les fonds destinés au paiement des procédures, et la guerre ne permettant pas d'en assigner de nouveaux, on commença de faire payer aux parties les frais de leurs procès. Ils n'étaient pas considérables : chaque expédition ne coûtait que trois sous. Avant ce temps on ne payait rien, et l'arrêt même se délivrait gratuitement par le greffier, auquel le roi donnait des honoraires.

FRAISE. Cet ornement de toile que l'on mettait autour du cou, ne laisse pas d'être ancien. On prétend que ce sont les Espagnols qui inventèrent l'usage de cette espèce de collet, pour cacher les goîtres auxquels ils étaient sujets.

Henri II introduisit en France l'usage des fraises. Jusque là nos rois, excepté Charles V, avaient eu le cou exactement nu. On porte encore cette espèce de col dans quelques villes d'Espagne, et elle distingue, en Allemagne, les ma-

gistrats et les ministres luthériens.

FRAISIER. M. Frezier, au retour de son voyage de la mer du Sud, a le premier fait connaître en Europe le fraisier de Chili. Il diffère de toutes les espèces européennes par la largeur, l'épaisseur et le velu de ses feuilles. Son fruit, de couleur rouge-blanchâtre, est communément de la grosseur d'une noix, et quelquefois aussi gros qu'un œuf de poule; mais sa saveur n'a pas l'agrément et le parfum de nos fraises de bois. Cette plante a donné du fruit au jardin royal de Paris, et a porté pendant plusieurs années, au jardin de Chelsea, par les soins de Miller. On a observé qu'elle réussit le mieux à l'exposition du soleil du matin, et qu'elle demande de fréquents arrosements dans le temps de sècheresse.

FRAMÉE. Espèce de javelot dont les Germains se servaient autrefois à pied et à cheval; le fer en était court et tranchant. Ils combattaient avec cette arme de loin et de près. Elle fut aussi à l'usage de ces peuples dans les temps moyens.

FRANC (*monnaie*). Cette pièce, de la valeur de vingt sous, tire son nom de la figure que cette monnaie représentait dans son origine. C'était celle d'un *Franc* ou *Français* à pied ou à cheval. Les francs commencèrent, sous le roi Jean, à porter l'image du roi d'un côté, et de l'autre une croix fleurdelisée. Ces pièces, fabriquées en 1360, pesaient soixante-treize grains.

Les francs qui furent frappés du temps de Charles VII étaient aussi à très bon titre; mais ils étaient beaucoup plus légers, puisqu'il en fallait quatre-vingts pour composer un marc. Henri VI, roi d'Angleterre, en fit frapper de pareils pendant son séjour en France, et ces espèces eurent le plus grand cours.

Il y eut aussi des *francs*, des *demi-francs*, des *quarts de franc*. Cette monnaie d'argent fabriquée en 1575, la seconde année du règne de Henri III, avait cours pour vingt sous. Le franc ne fut ensuite qu'une monnaie de compte de la même valeur que la livre.

Dans le nouveau système monétaire, adopté depuis la révolution, il y a des pièces de 1 franc, de 2 francs et de 5 francs; chaque franc vaut dix décimes, ou vingt sous de l'ancienne monnaie. On distingue le franc de l'ancienne livre, en ce que le nouvel écu est de 5 francs, et que le franc compte pour trois deniers plus que la livre tournois.

FRANÇAIS. Les Français avaient d'abord été nommés *Francs*, mot allemand par lequel se distinguaient les peuples de la Germanie qui s'établirent dans la Gaule. On ne connut guère le nom de *français*, qui n'est qu'une dérivation de *franc*, que vers le dixième siècle; et les *Francs* eux-mêmes, avant leur transmigration dans la Gaule, étaient appelés *Germains*. « *Hi verò Franci dicebantur olim Germani.* » (Ceux que nous nommons *Francs*, étaient appelés autrefois *Germains*), est-il dit dans les *Excerpta ex Procopii historiis, de Francis*.

L'auteur de la préface en tête du deuxième volume du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, in-fol., Paris 1739,

page 27, après avoir rapporté diverses étymologies données au mot *Franc*, et en avoir démontré l'absurdité, ajoute : « Vopisque (Vopiscus, tom. I, page 540) rapporte qu'Aurélien, tribun de la 6e légion gallicane à Mayence, défit les Francs qui s'étaient jetés dans les Gaules, et qu'après en avoir tué sept cents, il en prit trois cents autres qu'il vendit : et c'est la première fois que l'histoire parle des *Francs*. Cet auteur ajoute qu'on fit à la louange d'Aurélien cette chanson : *Nous avons tué mille Francs et mille Sarmates : nous cherchons des milliers de Perses.* (*Mille Francos, mille Sarmatas..... occidimus : mille, mille, mille, mille Persas quærimus.*) Comme la chanson paraît avoir été faite dans le temps qu'on était sur le point de faire la guerre aux Perses, et que cette guerre commença sous le consulat de Gordien et de Pompéien, c'est-à-dire en 241, il s'ensuit que le nom des Francs était déjà connu avant cette année-là. Mais d'où leur est venu ce nom ? L'opinion la plus probable est que plusieurs peuples situés entre le Rhin, le Mein et l'Elbe se sont unis et ligués ensemble pour se garantir ou se délivrer du joug des Romains, et qu'ils ont pris le nom de *Francs*, qui dans la langue germanique, et encore dans la nôtre, signifie un homme libre, pour faire voir qu'ils voulaient ou éviter la servitude ou s'en affranchir. (Ce sentiment est conforme à celui de Latour-d'Auvergne, que nous allons rapporter.) Ce qui est certain, c'est que les historiens comprennent souvent sous ce nom divers peuples plus anciens, ou du moins dont les noms ont été connus avant celui des Francs. On compte entre ces peuples les Attuaires, les Bructères, les Camares, les Saliens, les Frisons, les Cauques, les Ampsivères et les Cattes. Les *Francs* sont aussi quelquefois appelés Sicambres, parcequ'ils occupaient le pays de ces peuples, qu'Auguste avait entièrement ruiné. On croit que cette association se fit du temps de l'empereur Maximin, ou après sa mort, et que la sanglante victoire qu'il avait remportée sur les Germains, et les cruautés qu'il avait exercées envers eux, y donnèrent occasion. »

« Le nom de Français, en latin *franci*, en tudesque *franxen, franken*, dérive du celtique *frank*, dit Latour-d'Auvergne, dans ses *Origines gauloises ;* il indique que la condition de nos ancêtres fut de toute antiquité celle d'hommes libres, francs et généreux. Ces peuples se glorifiaient de n'avoir jamais été soumis, et de n'avoir jamais payé aucun tribut aux Romains. Les Francs, dont les anciennes demeures étaient, selon les uns, entre le Rhin et l'Elbe, et, selon les autres, entre l'Elbe et le Weser, passèrent de la Belgique dans le reste des Gaules, dont ils firent la conquête, après avoir vaincu, à différentes époques, les Romains, les Visigoths et les Bourguignons. Les historiens sont partagés de sentiment, non seulement sur l'origine de ces peuples, mais même sur l'origine de celui de leurs chefs qui, le premier, prit le titre de roi dans les Gaules. Les suffrages de ces écrivains, si on les compte, attribuent cet hon-

neur à Pharamond, fils de Marcomir; si on les pèse, il semble appartenir à Clodion. Sidoine Apollinaire dit que les Francs combattaient la tête nue; que la vitesse avec laquelle ils fondaient sur l'ennemi égalait celle des traits qu'ils lançaient. Le grand nombre pouvait les accabler, mais jamais les étonner, et le courage était encore peint sur leur front, même après la mort. »

Les Gaulois s'appelaient *Welchs*, nom que le peuple donne encore aux Français dans presque toute l'Allemagne; et il est indubitable que les Welchs d'Angleterre, que nous nommons *Gallois*, sont une colonie de Gaulois.

Lorsque les Francs s'établirent dans le pays des premiers Welchs, pays que les Romains appelaient *Gallia* (*Gaule*), la nation se trouva composée des anciens Celtes ou Gaulois subjugués par César, des familles romaines qui s'y étaient établies, des Germains qui y avaient déjà fait des émigrations, et enfin des Francs qui se rendirent maîtres du pays sous leur chef Clovis. Tant que la monarchie qui réunit la Gaule et la Germanie subsista, tous les peuples, depuis la source du Weser jusqu'aux mers des Gaules, portèrent le nom de Francs; mais, lorsqu'en 843, au congrès de Verdun, sous Charles-le-Chauve, la Germanie et la Gaule furent séparées, le nom de *Francs* resta aux peuples de la France occidentale qui retint seule le nom de France. On ne connut guère, avons-nous dit, le nom de *Français* que vers le dixième siècle; le fond de la nation est de familles gauloises, et le caractère des anciens Gaulois a toujours subsisté.

Quoique cette nation ait été taxée de légèreté par César et par tous les peuples voisins, cependant ce royaume, si long-temps démembré, et si souvent près de succomber, s'est réuni et soutenu principalement par la sagesse des négociations, l'adresse et la patience. La Bretagne n'a été réunie au royaume que par un mariage; la Bourgogne, par droit de mouvance, et par l'habileté de Louis XI; le Dauphiné, par une donation qui fut le fruit de la politique; le comté de Toulouse, par un accord soutenu d'une armée; la Provence par de l'argent; un traité de paix a donné l'Alsace; un autre traité a donné la Lorraine. Ainsi si cette légèreté, reprochée à notre nation, semble caractériser la jeunesse française, elle paraît étrangère aux hommes d'un âge mûr, surtout lorsqu'ils tiennent les rênes de l'état.

Quelques portraits en profil termineront cet article.

« On dit que l'homme est un animal sociable; sur ce pied-là, il me paraît, dit l'auteur des *Lettres persanes*, qu'un Français est plus homme qu'un autre. C'est l'homme par excellence, car il semble être fait uniquement pour la société. »

« Semblable à ce sexe délicat et léger qui montre et inspire le goût de la parure, le Français domine dans les cours, au moins par la toilette : son art de plaire est un des secrets de sa fortune et de sa puissance. D'autres peuples ont maîtrisé le monde par des mœurs simples et rustiques qui font les vertus guerrières; il était réservé au seul Français d'y régner par son amabilité et quel-

quefois même par ses défauts. »
(RAYNAL.)

Tel est l'esprit *français* : je l'admire et le plains.
Dans son abaissement quel excès de courage!
La tête sous le joug, les lauriers dans les mains,
Il chérit à la fois la gloire et l'esclavage,
Ses exploits et sa honte ont rempli l'univers.
Vainqueur dans les combats, enchaîné par ses maîtres,
Pillé par les traitants, aveuglé par des prêtres,
Dans la disette il chante, et danse avec ses fers.
Fier dans la servitude, heureux dans sa folie;
De l'Anglais, libre et sage, il est encor l'envie.
Trad. de Middleton.

FRANÇAISE (*Langue*). Le celtique fut le premier idiome des Gaulois comme des autres peuples de l'Europe. Du joug des Romains la Gaule ayant passé sous la domination des Francs, chacun de ces peuples chercha à faire prédominer son langage. Les Alains, les Goths, les Arabes et les Anglais pénétrèrent aussi dans ce pays; ils en furent chassés; mais leurs jargons jetèrent quelques semences, et notre langue porte encore les empreintes du passage et du séjour de ces divers peuples.

« La *langue française*, dit Voltaire, ne commença à prendre quelque forme que vers le dixième siècle; elle naquit des ruines du latin et du celte, mêlées de quelques mots tudesques. Ce langage était d'abord le *romanum rusticum*, le romain rustique (*voyez* ROMANE), et la langue tudesque fut la langue de la cour jusqu'au temps de Charles-le-Chauve. Le tudesque demeura la seule langue de l'Allemagne, après la grande époque du partage en 433. Le romain rustique, la langue romance, prévalut dans la France occidentale; le peuple du pays de Vaud, du Valais, de la vallée d'Engaddine et quelques autres cantons, conservent encore aujourd'hui des vestiges manifestes de cet idiome.

» A la fin du dixième siècle, le *français* se forma : on écrivit en français au commencement du onzième siècle; mais ce français tenait encore plus du romain rustique que du français d'aujourd'hui. Le roman de *Philoména*, écrit au dixième siècle en romain rustique, n'est pas dans une langue fort différente des lois normandes. On voit encore les origines celtes, latines et allemandes. Les mots qui signifient les parties du corps humain, ou des choses d'un usage journalier, et qui n'ont rien de commun avec le latin ou l'allemand, sont de l'ancien gaulois ou celte, comme : *tête*, *jambe*, *sabre*, *pointe*, *aller*, *parler*, *regarder*, *aboyer*, *crier*, etc. La plupart des termes de guerre étaient francs ou allemands : *marche*, *alte*, *maréchal*, *bivouac*, *reître*, *lansquenet*. Presque tout le reste est latin; et les mots latins furent tous abrégés, selon l'usage et le génie des nations du Nord : ainsi de *palatium*, palais; de *lupus*, loup; d'*auguste*, août; de *junius*, juin; d'*unctus*, oint; de *purpura*, pourpre; de *pretium*, prix, etc. A peine restait-il quelques vestiges de la langue grecque, qu'on avait si long-temps parlée à Marseille.

» On commença au douzième siècle à introduire dans la langue quelques termes de la philosophie d'Aristote; et vers le seizième siècle on exprima par des termes grecs toutes les parties du corps humain, leurs maladies, leurs remèdes; de là les mots de *cardiaque*, *céphalique*, *podagre*, *apo-*

plectique, et tant d'autres. Quoique la langue s'enrichît alors du grec, et que, depuis Charles VIII, elle tirât beaucoup de secours de l'italien déjà perfectionné, cependant elle n'avait pas pris encore une consistance régulière.

» François Ier abolit l'ancien usage de plaider, de juger, de contracter en latin; usage qui attestait la barbarie d'une langue dont on n'osait se servir dans les actes publics; usage pernicieux aux citoyens, dont le sort était réglé dans une langue qu'ils n'entendaient pas. On fut alors obligé de cultiver le français, mais la langue n'était ni noble ni régulière. La syntaxe était abandonnée au caprice. Le génie de la conversation étant tourné à la plaisanterie, la langue devint très féconde en expressions burlesques et naïves, et très stérile en termes nobles et harmonieux : de là vient que dans les dictionnaires de rimes on trouve vingt termes convenables à la poésie comique, pour un d'un usage plus relevé; et c'est encore une raison pour laquelle Marot ne réussit jamais dans le style sérieux, et qu'Amyot ne put rendre qu'avec naïveté l'élégance de Plutarque.

» Le français acquit de la vigueur sous la plume de Montaigne; mais il n'eut point encore d'élévation et d'harmonie.

» Ronsard gâta la langue en transportant dans la poésie française les composés grecs dont se servaient les philosophes et les médecins.

» Malherbe répara un peu le tort de Ronsard.

» La langue devint plus noble et plus harmonieuse par l'établissement de l'académie française, et acquit enfin dans le siècle de Louis XIV la perfection où elle pouvait être portée dans tous les genres.

. . . .

» Plusieurs personnes ont cru que la langue française s'était appauvrie depuis le temps d'Amyot et de Montaigne : en effet on trouve dans ces auteurs plusieurs expressions qui ne sont plus recevables; mais ce sont, pour la plupart, des termes familiers auxquels on a substitué des équivalents. Elle s'est enrichie de quantité de termes nobles et énergiques; et sans parler ici de l'éloquence des choses, elle a acquis l'éloquence des paroles. C'est dans le siècle de Louis XIV, comme nous l'avons dit, que cette éloquence a eu son plus grand éclat, et que la langue a été fixée. Quelques changements que le temps et le caprice lui préparent, les bons auteurs du dix-septième et du dix-huitième siècle serviront toujours de modèles. » (*Dictionnaire philosophique*, au mot *français*, section Ire.)

FRANCE. On nomme les Gaules le pays compris entre l'océan Britannique, au nord; le Rhin, la grande Germanie, une partie des Alpes avec l'Italie, à l'orient; la mer Méditerranée, les Pyrénées et l'Espagne, au midi; le grand Océan, à l'occident. Les Francs, qui s'incorporèrent aux Gaulois, ont occupé plus ou moins d'espace dans cette étendue, selon les temps et les circonstances, et ont fait prendre à leur empire le nom de France. Tous les historiens tombent d'accord que ce fut Mérovée qui le premier changea le nom de *Gaule* en celui de *France*, environ l'an 454 de l'ère vulgaire, après que, par la déroute d'Attila

et l'affaiblissement de l'empire romain dans la Gaule, il se fut saisi des villes de Paris, de Sens et d'Orléans.

La France est donc un assemblage de Goths, de Danois appelés Normands, de Germains septentrionaux appelés Bourguignons, de Francs, et de quelques Romains mêlés aux premiers Celtes ou Gaulois. *Voyez* FRANÇAIS.

FRANCS-ARCHERS. Charles VII, roi de France, institua dans chaque village des Francs-archers. C'est l'origine des gentilshommes, qui prirent jusqu'en 1790 la qualité de seigneurs des paroisses. *Voyez* ARCHER.

FRANCS-MAÇONS. Les francs-maçons de l'Angleterre et de l'Écosse font remonter l'institution maçonnique jusqu'en 287; ils en attribuent l'établissement à Carausius, né dans la Gaule belgique, et mort en 293. Ce général, qui se fit reconnaître empereur par les légions de la Grande-Bretagne, voulant encourager les arts et particulièrement celui de la maçonnerie, donna à Albanus, connu depuis sous le nom de saint Alban, la direction particulière des ouvriers maçons, auxquels il accorda des franchises et la permission de s'assembler sous sa protection. Ces ouvriers recevaient deux schellings par semaine, et trois sous pour leur dîner. On les appelait les *frères maçons*.

Cependant ce ne fut qu'en 1314 que Robert, premier roi d'Écosse, fonda la grande loge royale de l'ordre de Heredom, à Kilwinning, quoiqu'il y eût, dès 1150, une confrérie de maçons établie dans ce village. La franc-maçonnerie, depuis 293 jusqu'à cette époque, et même jusqu'à l'année 1646, fut, selon les circonstances, plus ou moins florissante en Angleterre et en Écosse; mais cette année est d'autant plus remarquable qu'on y rapporte l'invention du premier grade de la maçonnerie symbolique, tel que nous le connaissons. C'est alors que, pour se distinguer des maçons ordinaires, les frères maçons se dénommèrent *maçons-libres* ou *francs-maçons*.

Enfin au dix-huitième siècle la franc-maçonnerie, qui dans l'origine n'avait été qu'une réunion d'artistes maçons et architectes, qui depuis long-temps déjà était devenue une confraternité où l'on admettait des personnes de toutes les professions, et même des hommes de la plus haute distinction; la franc-maçonnerie, dis-je, renfermée jusqu'alors dans l'Écosse et dans l'Angleterre, se répand en France, en Hollande, en Russie, en Italie, en Allemagne, en Suède et même en Turquie. Dans le courant de l'année 1738, des loges *maçonniques* sont instituées à Constantinople, à Smyrne et à Alep. Celle de France avait été établie en 1725. « Cette année, est-il dit dans la *Chronologie de l'histoire de la franc-maçonnerie*, Paris, 1815, est indiquée comme l'époque de l'introduction de la franc-maçonnerie à Paris. Milord Derwentwater, le chevalier Maskelyne, M. d'Héguethy et quelques Anglais de distinction, établissent une loge chez Hure, traiteur, rue des Boucheries.

« Cette loge obtint une grande réputation et attira cinq à six cents frères à la maçonnerie dans l'espace de dix ans. Elle travaillait sous les auspices et selon les usages

de la grande loge de Londres. Elle n'a laissé aucun monument historique de son existence, ce qui jette quelque obscurité sur les premiers travaux de la franc-maçonnerie à Paris. »

Les francs-maçons se reconnaissent tous et partout à de certains signes et à de certains mots qui sont comme le mot du guet, connus d'eux seuls. La manière dont ils sont reçus est fort solennelle ; ils font serment de garder le secret, et ce serment est plus religieusement observé qu'aucun autre. Malgré le voile dont ils paraissent s'envelopper, ils respectent les mœurs, favorisent les progrès des lumières et s'efforcent de resserrer, par des actes de désintéressement, de générosité et de bienfaisance, les liens qui doivent unir les hommes entre eux. Le lieu où s'assemblent les francs-maçons peut être regardé comme le temple de l'amitié, à la porte duquel est le dieu du silence.

FRANCS-TAUPINS. *Voyez* TAUPINS.

FRANGES. Dans l'origine, les franges paraissent n'avoir été autre chose que les poils longs des peaux qu'on laissait pendre, ou les fils qui dépassaient le bord du drap dont on se servait pour s'habiller. Par la suite, cela donna lieu à imaginer l'ornement connu sous le nom de franges. Homère décrit l'égide de Minerve comme ornée d'une frange composée de cent touffes d'or bien tissues, dont chacune valait cent bœufs. L'usage de porter des habits ornés de franges semble avoir commencé dans l'Orient. Il paraît qu'on ornait de franges surtout la tunique, et que c'est à ces franges de la tunique qu'on doit rapporter l'origine de cette espèce de ceinture, composée de bandes séparées, qu'on voit au bord inférieur des cuirasses romaines. Suétone remarque comme un signe de mollesse de la part de Jules César, l'usage où était ce général de porter une tunique à manches longues, garnies de frange à leur extrémité. Casaubon observe, à ce sujet, que les manchettes et le collet de nos chemises ont au fond la même origine ; c'est-à-dire qu'on a voulu orner de franges le bout des manches et la partie des chemises qui se trouve autour du cou.

FRANGIPANE. C'est un parfum exquis que l'on donne à des peaux dont on fait des gants, des sachets, etc. Il tire son nom d'un comte italien de l'ancienne maison des *Frangipani,* qui en fut l'inventeur et qui en apporta la mode en France, sous le règne de Catherine de Médicis.

Dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, on attribue au même seigneur italien l'invention de cette espèce de pâtisserie qui porte également son nom, et qui est faite de crème, d'amandes et autres friandises.

Les limonadiers ont aussi donné ce nom à des liqueurs parfumées, parceque l'invention en est due au petit-fils de Mutio Frangipani, comme le dit le Laboureur.

FRESQUE. On appelle peinture à *fresque* l'opération par laquelle on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau sur un enduit assez frais pour en être pénétré. Cette peinture venant à s'incorporer avec le mortier, ne périt et ne tombe qu'avec lui. Ce mot vient de l'italien *fresco.* Ce genre de peinture nous étant venu d'Italie, aussi

bien que le terme qui l'exprime.

La peinture à fresque est très ancienne, les murs du temple des Dioscures (Castor et Pollux), à Athènes, avaient été peints à fresque par Polygnote et par Diognète, pendant la guerre du Péloponèse. Pausanias remarque que ces peintures s'étaient bien conservées jusqu'à son temps, c'est-à-dire près de six cents ans depuis celui de Polygnote.

Cette peinture était aussi en usage chez les Romains, dès les premiers temps de la république, et l'on en vit encore de fort beaux morceaux antiques dans Rome; les bons peintres cependant, au rapport de Pline, peignaient rarement à fresque. Ils ne croyaient pas devoir borner leur travail à des maisons particulières, ni laisser à la discrétion des flammes des chefs-d'œuvre dont la perte était irréparable; ils se fixaient à des ouvrages portatifs qu'on pouvait, en cas d'accident, transporter d'un lieu à un autre.

Molière, dans son poëme intitulé *le Val-de-Grâce*, fait ainsi la comparaison de la peinture à l'huile et de la *fresque*. La peinture à l'huile, dit-il,

Aux faiblesses du peintre aisément s'accommode;
La paresse de l'huile, allant avec lenteur,
Du plus tardif génie attend la pesanteur;
Elle sait secourir, par le temps qu'elle donne,
Le faux pas que peut faire un pinceau qui tâtonne;
Et sur cette peinture on peut, pour faire mieux,
Revenir, quand on veut, avec de nouveaux yeux....
Mais la fresque est pressante, et veut sans complaisance
Qu'un peintre s'accommode à son impatience,
La traite à sa manière, et d'un travail soudain
Saisisse le moment qu'elle donne à sa main.
La sévère rigueur de ce moment qui passe,
Aux erreurs du pinceau ne fait aucune grâce, etc.

FRICANDEAU. Ce mets nous vient, dit-on, des Orientaux :

Et les Orientaux, plus savants cuisiniers,
En mêlangeant leurs mets d'une façon nouvelle,
Des premiers *fricandeaux* donnèrent le modèle.
(Berchoux, *la Gastronomie.*)

FRICTION. Asclépiade, qui était venu exercer la médecine à Rome, du temps de Pompée, proscrivit la plupart des remèdes; Pline réduit à cinq ceux que ce médecin conserva : l'abstinence du vin, l'abstinence des viandes, la promenade, la gestation (sorte d'exercice en usage chez les Romains) et les frictions. Hippocrate recommandait principalement les frictions.

C'est à Jean Béranger de Carpi (improprement nommé *Jean Carpus*) et à Jean de Vigo, qui florissaient au commencement du seizième siècle, que l'art doit les frictions mercurielles pour la cure des maux vénériens. En 1497, Gaspard Torella, et, avant lui, Jean Weidmann et Coradin Gilini, avaient proposé l'emploi des préparations de mercure dans le traitement des mêmes maladies.

FRIMAIRE. Ce mot, qui est dérivé de *frimas*, désignait le troisième mois de l'année de la république française; il commençait le 21 novembre et finissait le 20 décembre.

L'âpre frimaire appelle la froidure,
Le gel s'attache aux branches des buissons,
Dans les beaux jours un reste de verdure
S'échappe encore aux gorges des vallons.

FROMAGE. On fait remonter à plus de neuf siècles, dit M. Grégoire, dans son *Essai historique sur l'agriculture*, en tête du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, l'art de relever le goût du fromage par le mélange d'herbes odoriférantes. Cette opération, désignée

par le mot *persiller*, annonce, ajoute-t-il, qu'originairement on y faisait entrer du persil.

FROMENT. Les Chinois attribuent à Chin-nong, le second des neuf empereurs de la Chine qui précédèrent l'établissement des dynasties, la découverte du blé (du gros blé) celles du riz, du mil et des pois. Chin-nong s'était appliqué, dit on, depuis long-temps à observer un grand nombre de plantes, et à examiner la nature des graines qu'elles produisent. Après avoir fait quelques essais qui justifièrent les conjectures qu'il avait formées sur la propriété nutritive de ces céréales, il fit recueillir une quantité suffisante de ces différents grains. De vastes terrains furent ensuite défrichés par son ordre; les premiers champs furent tracés, et ils offrirent pour la première fois, le coup d'œil agréable de la culture. Le prince ravi de ce succès, inventa plusieurs instruments aratoires, parmi lesquels est la charrue qui porte son nom, et dont on fait usage encore en Chine. (*Extr. de la Biograph. univers.*)

Voyez ÉPEAUTRE.

FRONDE. L'usage de la fronde n'est pas aussi ancien que celui de l'arc et de la flèche. Job est le seul écrivain des temps reculés où il soit parlé de cette arme offensive. Pline croit que l'invention en est due aux Phéniciens.

On se servait fréquemment de cette arme chez les Grecs et chez les Romains. La fronde des anciens, dit M. Furgault, dans ses *Antiquités grecques et romaines*, était une bande faite de cordes, dont on ramenait les deux bouts à la main; la pierre se mettait au pli d'en bas. L'un des deux bouts de la fronde avait un trou où l'on passait le doigt, afin qu'en lâchant la pierre la fronde demeurât toujours attachée à la main. Parmi les Grecs, les Acarnaniens passaient pour d'excellents frondeurs. Cependant les Achéens les surpassaient, selon Tite-Live. Ils jetaient leurs pierres avec tant d'assurance, qu'ils ne manquaient jamais la partie du visage qu'ils voulaient atteindre.

Les Romains, dès le temps du roi Servius-Tullius, avaient dans leurs armées des frondeurs, qui combattaient toujours hors des rangs. Dans la suite, ils employèrent beaucoup les habitants des îles Baléares, aujourd'hui Majorque et Minorque, parcequ'ils excellaient à la fronde. Les frondeurs contribuaient souvent au gain des batailles. La fronde lançait les pierres avec tant de roideur, que ni bouclier, ni casque n'en pouvaient soutenir l'impétuosité. Au lieu de pierres, les frondeurs mettaient quelquefois des balles de plomb qui portaient beaucoup plus loin.

Une pierre montée en bague est nommée par Euripide et par Platon *sphendônè*, une fronde. C'est que le cercle de la bague ressemble au cuir qui renferme la pierre de la fronde et aux deux cordes qui l'assujettisent; de là vient que les Romains nommèrent à leur tour une bague montée *fronda*, fronde.

Les Français ont aussi fait usage de la fronde dans leurs armées. Ils ont même continué de s'en servir long-temps après l'invention de la poudre à canon. Cette arme s'appelait alors fonde, comme en latin *funda*. D'Aubigné rapporte qu'au

siége de Sancerre, en 1572, les paysans huguenots, réfugiés dans cette ville, s'en servaient pour épargner la poudre.

FRONDE (*guerre de la*). C'est le nom qu'on a donné à cette espèce de guerre civile qui eut lieu sous la minorité de Louis XIV. Voici quelle en fut l'occasion, suivant le président Hénault : On avait retenu les gages des officiers du parlement, le peuple se voyait accablé d'impôts, et, entre autres édits bursaux, l'édit de création des douze maîtres des requêtes, auquel ceux de ce corps avaient formé opposition dès le 17 janvier, donna lieu aux premiers mouvements. Le parlement de Paris rendit deux arrêts d'union avec les parlements et autres compagnies du royaume, l'un du 13 mai, l'autre du 15 juin. Les présidents Gayan et Barillon avaient été arrêtés dès le commencement de l'année, sans que cela eût eu des suites. Le cardinal Mazarin crut que le jour où l'on chantait le *Te Deum* à Notre-Dame, pour le gain de la bataille de Lens, qui était le 26 août, serait une occasion favorable pour faire arrêter deux autres membres du parlement. On fit donc arrêter le président Potier de Blancménil et Broussel : le premier, neveu de l'évêque de Beauvais, ne pouvait pardonner à la reine le dégoût qu'elle avait conçu pour son oncle, au commencement de la régence ; le second, n'ayant pour tout mérite que sa pauvreté et beaucoup de hardiesse, était mécontent de la régente qui avait refusé à son fils une compagnie aux gardes. Cet emprisonnement fit plus de bruit qu'on ne s'y était attendu. Le peuple les redemanda; bientôt les chaînes furent tendues dans Paris (c'est ce qu'on appelle *la journée des barricades*); et la reine fut forcée de rendre les prisonniers. Les mécontents du gouvernement furent nommés *frondeurs* (*Voyez* ce mot), et les partisans de la cour et du ministre furent appelés *Mazarins*. A la tête des frondeurs étaient le duc de Beaufort, échappé du château de Vincennes où il était prisonnier depuis cinq ans; de Retz, coadjuteur de Paris, qui fut depuis cardinal; la duchesse de Longueville; le prince de Marsillac; le prince de Conti; le duc de Vendôme; son beau frère, le duc de Nemours; le duc de Bouillon, qui était l'âme de ce parti; le maréchal de Turenne, son frère; le maréchal de la Mothe, etc. Du côté de la cour étaient le prince de Condé, le maréchal de Grammont, le duc de Châtillon, etc. Le duc d'Orléans flottait entre les deux partis, et, suivant son caractère et les intérêts de l'abbé de la Rivière, il en changea plus d'une fois. Le parlement se raccommoda avec la cour par la déclaration du 4 octobre, et tout rentra dans l'ordre On peut lire sur ce sujet Anquetil, l'*Intrigue du cabinet,* tome 2, p. 96 et suivantes, édit. in-8° de 1819.

FRONDEURS. En 1648, dit le président de Brosses (*Mécanisme du langage*, tome II, page 426, Paris, 1765.), une troupe de petits garçons de la ville de Paris avait pris l'habitude de s'assembler à la butte Saint-Roch, où elle se partageait en deux bandes qui se lançaient des pierres avec la *fronde*. Les officiers de police les venaient chasser; mais, dès qu'ils avaient le dos tourné, les petits garçons

se rassemblaient, et se remettaient à *fronder* comme auparavant. Ce fut en ce même temps que s'élevèrent les troubles entre la cour et le parlement, au sujet des impôts dont le peuple se voyait accablé sous le ministère du cardinal Mazarin. La chaleur devint extrême entre les deux partis; et les vexations du ministre furent cause que le parlement s'oublia de son côté jusqu'à former plusieurs délibérations téméraires. Un jour Bachaumont, conseiller au parlement, jeune homme de beaucoup d'esprit, entendant le président le Cogneux, son père, parler d'une manière qui ne lui plaisait pas, dit, en faisant allusion aux petits garçons de la butte Saint-Roch, qu'il se taisait en sa présence, mais que dès qu'il n'y serait plus, il se préparait à *fronder* contre cet avis. D'autres racontent que Gaston, duc d'Orléans, étant venu assister aux délibérations du parlement pour en modérer la vivacité, Bachaumont, voyant qu'on n'osait opiner en présence de ce prince aussi librement que de coutume, dit à son voisin : « *Si forte virum* » *quem conspexére, silent* (aper- » çoivent-ils un personnage impo- » sant, soudain ils se taisent); » mais quand il n'y sera plus, il » faudra *fronder* comme il faut. » Cette expression parut plaisante, et se mit à la mode, comme il arrive presque toujours en France. On fit la chanson qui commençait ainsi :

Un vent de *fronde*
S'est levé ce matin ;
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin.

Toutes les petites parures nouvelles ou autres choses d'un usage encore plus commun se nommèrent *à la fronde*. Le nom de *frondeurs* fut donné à la faction opposée à la cour. Le cardinal contribua lui-même à donner cours à cette expression, dans un moment de réconciliation qu'il y eut entre le parlement et lui, où il dit en badinant aux députés de cette compagnie, qu'il était devenu *frondeur*, et leur fit voir son chapeau garni d'une fronde en guise de cordon. C'est ainsi que le mot *fronder* s'est introduit parmi nous dans la signification ci-dessus rapportée. On a coutume d'appeller *frondeurs* ceux qui critiquent le gouvernement présent.

FRONT. Les Romains estimaient beaucoup les fronts étroits. Leurs femmes se mettaient des bandeaux pour que leurs fronts parussent moins larges : *insignis tenui fronte Lycoris* (Lycoris qu'un petit front embellit), a dit Horace. Les médailles de Sapho représentent cette belle Grecque avec un petit front, et le galant Ovide lui donne l'épithète de *fronte brevis* (qui a un front petit).

FRONTON. L'origine de cet ornement d'architecture vient des Grecs, qui plaçaient des frontons sur le sommet du frontispice de leurs temples, et représentaient les pignons de ces sortes de monuments, de manière que la hauteur de ce triangle, qui était à sa base comme un est à cinq, a fixé pour toujours leur proportion.

FRONTON (Cornélius). On crut long-temps qu'il n'était rien resté des écrits de ce célèbre orateur.

M. Angelo-May, préfet de la bibliothèque du Vatican, avait

découvert, sous le titre de *Principia historiæ*, des fragments de cet auteur dans la bibliothèque ambroisienne de Milan. Ils furent imprimés. Les découvertes nouvelles qu'il a faites parmi les trésors du Vatican ont mis l'infatigable éditeur en état d'en donner, en 1823, une seconde édition considérablement augmentée, où se trouvent plus de cent lettres de Fronton, de Marc Aurèle, etc.

FRUCTIDOR. Ce mot, formé du latin *fructus* (fruit), désignait le douzième mois qui commençait, dans le calendrier de la république française, le 18 août, et finissait le 16 septembre; les jours appelés *complémentaires* remplissaient l'intervalle qui séparait le 16 septembre du 22 du même mois.

Dans les vergers, Pomone, avec ses dons,
De fructidor a couronné la tête;
Et par cinq jours de triomphe et de fête
Ferme avec lui le cercle des saisons.

FUNAMBULE. *Voyez* DANSEUR *de corde.*

FUNÉRAILLES. Les Égyptiens sont les premiers de tous les peuples qui ont montré un grand respect pour les morts. Quand quelqu'un était mort, les parents et les amis commençaient par prendre des habits lugubres, s'abstenaient du bain, et se privaient des plaisirs et de la bonne chère. Ce deuil durait jusqu'à quarante et soixante-dix jours. Pendant ce temps, on embaumait le corps avec plus ou moins de dépense, selon la qualité des personnes. Dès que le corps était embaumé, on le rendait aux parents, qui l'enfermaient dans une espèce d'armoire ouverte, où ils le plaçaient debout et droit contre la muraille, soit dans leurs maisons, soit dans les tombeaux de famille. Mais, avant d'être admis aux honneurs de la sépulture, les morts devaient subir un jugement solennel; et cette circonstance des funérailles, chez les Égyptiens, offre un fait des plus remarquables qui se trouve dans l'histoire ancienne.

Le tribunal d'où émanaient ces arrêts redoutables était composé de quarante juges. Leur assemblée se tenait au-delà d'un lac que les morts passaient dans une barque; celui qui la conduisait s'appelait, en langue égyptienne, *Charon*, et c'est sur cela que les Grecs, instruits par Orphée qui avait été en Égypte, ont inventé leur fable de la barque de Charon. Aussitôt qu'un homme était mort, on l'amenait au jugement; la loi permettait à tout le monde de venir faire ses plaintes contre lui. S'il n'avait pas vécu en homme de bien, on le privait de la sépulture; si au contraire il n'y avait aucun reproche contre sa mémoire, on prononçait tout haut son éloge, et on l'ensevelissait honorablement. Diodore remarque, à l'occasion de ces éloges funèbres, qu'on ne parlait jamais de la race et de la famille du défunt; on ne comptait pour objet de vraies louanges, que ceux qui émanaient du mérite personnel du mort. Le trône même n'était pas à couvert de cette enquête publique établie contre les morts, et quelques rois, sur la décision du peuple, ont été privés des honneurs de la sépulture. Cette coutume passa chez les Israélites : nous voyons dans l'Écriture que les méchants rois n'étaient point ensevelis dans les tombeaux de leurs

ancêtres. Joseph nous apprend que cet usage s'observait encore du temps des Asmonéens.

C'est à Cécrops, qui aborda dans l'Attique l'an 1582 avant l'ère chrétienne, et qui succéda à Actée, roi de ce canton, que l'antiquité attribue l'institution des cérémonies funèbres dans la Grèce. Cicéron nous apprend que ce prince introduisit l'usage d'inhumer les morts et de répandre du grain sur leur tombeau; mais on voit que les Grecs jugèrent à propos dans la suite de brûler les cadavres au lieu de les confier à la terre.

Dans les premiers temps de la Grèce, les convois s'y faisaient toujours de nuit; à Athènes, c'était le matin, avant le lever du soleil. C'est pour cela qu'on portait des flambeaux et des cierges aux funérailles des riches, et seulement des chandelles à celles des pauvres. A la tête de la pompe funèbre, marchaient les joueurs de flûte, qui jouaient des airs lugubres. Après le mort suivaient ses fils, la tête voilée; ses filles avaient les pieds nus et les cheveux épars; ensuite venaient les plus proches parents et les amis. Les femmes étaient vêtues de blanc, comme le mort, et avaient souvent les cheveux coupés, pour les mettre sur la poitrine du défunt, ou sur son bûcher.

Le corps étant arrivé auprès du bûcher ou du tombeau, on lui introduisait dans la bouche une pièce de monnaie, pour payer à *Charon* le passage de la barque; ensuite on le plaçait sur le bûcher. Les plus proches parents y mettaient le feu, en tournant la tête d'un autre côté, pour éloigner leurs regards d'un objet si triste. On y jetait des habits, des étoffes précieuses, des dépouilles prises sur les ennemis, et des parfums les plus exquis. On immolait aussi des taureaux et des moutons qu'on jetait dans les flammes, en l'honneur du mort. Lorsque le corps était réduit en cendres, et qu'il ne restait plus que quelques ossements, on répandait du vin sur le brasier pour l'éteindre, et après avoir recueilli ce qu'on jugeait être du défunt, on le renfermait dans une urne que l'on plaçait dans le tombeau. Toutes ces cérémonies se faisaient avec plus ou moins de pompe, selon la qualité ou la richesse des personnes. Aux funérailles des princes et des personnes de distinction on célébrait des jeux appelés *jeux funèbres :* tels sont ceux qu'Achille fait dans l'*Iliade* en l'honneur de Patrocle, et, dans l'*Énéide*, Énée en l'honneur d'Anchise.

Les Grecs ne connurent la magnificence des funérailles, que par celles d'Alexandre-le-Grand. Diodore de Sicile nous en a laissé la description qu'on peut lire dans Rollin. On pourra lire aussi, dans la traduction de l'*Énéide* par Delille, liv. XI, la description des funérailles de Pallas, jeune guerrier mort sur le champ de bataille.

Les cérémonies des funérailles, chez les Romains, étaient, à peu de chose près, les mêmes que chez les Grecs. On les terminait toujours par un festin que l'on donnait aux parents et aux amis. Elles duraient neuf jours, après lesquels on faisait un autre festin qu'on appelait le *grand souper* ou la *novendiale*, c'est-à-dire la neu-

vaine. Les grands de Rome étaient ensevelis dans une toile incombustible, pour empêcher que leurs cendres ne se mêlassent à celles du bûcher. On plaçait dans les tombeaux des urnes lacrymales, ou de petits vases qui renfermaient les larmes que leur mort avait fait répandre.

Du temps de l'empereur Vespasien, on louait, dans les funérailles, un pantomime à peu près de la taille et de la figure du mort, et qui contrefaisait quelquefois si bien son air, sa contenance et ses gestes, qu'il semblait que c'était lui-même qui marchait à son convoi. On avait aussi des pleureuses de profession. Une d'entre elles conduisait la bande; elle présidait, durant la marche, aux mouvements, aux gestes, aux grimaces, aux gémissements de ses compagnes.

Cicéron trouvait que l'usage d'enterrer les morts et de les rendre ainsi à la terre, d'où ils étaient sortis, était le plus ancien et le plus naturel de tous; cependant ce ne fut que sous le règne d'Antonin, dit *le Pieux*, qui mourut le 7 mars 161 de l'ère chrétienne, que s'abolit l'usage de brûler les morts.

Les Français, même bien des siècles après que le christianisme fut établi dans les Gaules, conservèrent, dans leurs funérailles, les coutumes et les usages des Romains; témoins les festins qu'ils faisaient en l'honneur des morts, et tout l'appareil profane des funérailles des grands seigneurs. Dans un compte de dépense de la maison de Polignac, de l'an 1375, on trouve un article de cinq sous donnés à Blaise, pour avoir fait le chevalier défunt, aux funérailles de Jean, fils de Randonnet Armand, vicomte de Polignac.

Louis VII, surnommé *le Jeune*, fut enterré avec ses habits royaux dans un cercueil d'or et d'argent, orné de pierreries et du travail le plus délicat.

Le corps du fils de saint Louis, mort à l'âge de seize ans, fut d'abord porté à Saint-Denis, et de là à l'abbaye de Royaumont où il fut enterré. Les plus grands seigneurs du royaume portèrent alternativement le cercueil sur leurs épaules, et le roi Henri III d'Angleterre, qui était alors à Paris, le porta lui-même, comme feudataire de la couronne.

A la porte de l'église de Notre-Dame, le roi Philippe III prit sur ses épaules les ossements de saint Louis, son père, et les porta jusqu'à Saint-Denis, accompagné d'archevêques, évêques et abbés, *la mitre en tête et la crosse au poing*.

Aux funérailles de Charles VI, on imagina de faire une effigie en cire, revêtue des habits et ornements royaux, et l'on enferma le corps dans un cercueil. On ne remarque depuis ce temps-là aucun changement considérable dans les cérémonies observées aux funérailles de nos rois.

Le *Moniteur*, n° du mardi 26 octobre 1824, après avoir indiqué l'ordre dans lequel étaient placées toutes les personnes invitées aux obsèques de Louis XVIII, qui eurent lieu dans l'église de Saint-Denis, la veille 25 octobre, rend un compte exact des cérémonies qui furent observées au service d'inhumation.

L'usage de traîner les morts sur

des chars à quatre roues, ornés de draperies plus ou moins pompeuses, selon la richesse des personnes, ne s'est introduit à Paris et dans les grandes villes de France, que depuis environ trente ans; auparavant les corps étaient portés par quatre hommes vêtus d'habits ecclésiastiques, et payés pour remplir cet office.

FUSÉES. M. Ruggiéri aîné, artificier du roi, est l'inventeur de fusées incendiaires qui vont à une distance de sept cents toises, portée presque double de celle des fusées à la Congrève.

FUSEAUX. Pline attribue l'invention des fuseaux pour filer la laine, à Closter, fils d'Arachné. (*Amusements philologiques*, 1re *édition.*)

FUSIL. Cet arme à feu, qui a succédé à l'arquebuse et au mousquet, n'a commencé à être généralement en usage dans les troupes que vers l'an 1704. Avant cette époque, il n'y avait que les grenadiers des bataillons qui en fussent armés, à l'exception néanmoins du régiment des *fusiliers*, créé en 1671, qui fut long temps attaché au service de l'artillerie. Tous les soldats eurent des fusils à la place des mousquets dont étaient alors armés tous les corps d'infanterie.

FUSIL. Joseph Mafera a exécuté, pour l'arsenal royal de Parme, une machine à tourner et à polir le canon de fusil. Cette machine, essentiellement différente de celle qui est connue en France, peut être employée à polir telle pièce métallique qu'on voudra, et peut opérer à la fois sur douze canons, et même sur un plus grand nombre (*Gazette de Parme*, n° 36). *Voyez* GRAVURE et PANTOPHONE.

FUSILS *donnés aux sergents*. Un officier, mis à la Bastille pour quelques fredaines de jeunesse, desirait vivement de recouvrer sa liberté; il écrivait presque chaque jour au lieutenant-général de police, pour l'intéresser à son sort. « Si le roi me permet de sortir, lui disait-il un jour, il en sera récompensé sur-le-champ; car je suis capable d'ajouter dans un jour vingt mille soldats excellents aux nombreuses troupes qu'il a maintenant en campagne. » Le lieutenant de police, croyant que cette promesse était un acte de folie de la part du prisonnier, en fit part au roi, dans la persuasion qu'elle pouvait l'amuser un moment. Soit curiosité, soit autre motif, le roi ordonna que le détenu fût mis en liberté; on le manda aussitôt dans les bureaux de la guerre, et lorsqu'on le pria de s'expliquer sur son étrange promesse, il se contenta d'écrire en marge d'un papier qu'on lui présentait: « Donnez des fusils aux sergents. » C'était au commencement du règne de Louis XVI. Depuis cette époque, la hallebarde a été abandonnée et remplacée par le mousquet. C'est pour cela qu'à certains moments de la manœuvre le sergent tient encore le fusil comme il portait la hallebarde.

FUSIL *à vent*. « Il nous reste, dit Dutens, *Origine des découvertes attribuées aux modernes*, tome 1er, page 246, un traité d'Héron d'Alexandrie, intitulé *Spiritalia*, dans lequel il applique sans cesse l'élasticité de l'air à produire les effets les plus propres à nous convaincre qu'il la connaissait parfaitement; et ce qui paraîtra en-

core plus surprenant, c'est que Ctésibius avait, sur ce principe de l'élasticité de l'air, imaginé les *fusils à vent*, que nous regardons comme une invention moderne. Philon de Byzance nous donne la description la plus exacte et la plus détaillée de cette curieuse machine, qui était fondée sur la propriété que l'air à de se condenser, et dont la construction était telle que la force de cet élément était ménagée et appliquée de manière à pouvoir lancer des pierres à une grande distance. »

On attribue la découverte moderne des fusils à vent à un bourgeois de Nuremberg, nommé Guther. Jean Lossinger, autre Nurembergeois, mort en 1570, les a considérablement perfectionnés. Mais c'est à tort que l'on fait honneur de cette invention aux Hollandais; on en est redevable à un nommé Marin, bourgeois de Lisieux, qui en présenta un à Henri IV.

Les fusils, pistolets ou cannes à vent sont des instruments plus curieux qu'utiles. La difficulté de les construire, celle de les entretenir long-temps en bon état, les rendent nécessairement plus chers et d'un service moins commode et moins sûr que les fusils à poudre. Ces armes nous font connaître les effets terribles que peut produire le ressort de l'air. La crosse de ces fusils est creuse, pour recevoir l'air que l'on y force d'entrer par le moyen d'une petite pompe foulante qui y est logée; ce fluide y est retenu par une soupape gouvernée par un ressort. Le chien, en tombant, fait ouvrir la soupape que le ressort fait refermer aussitôt; l'air s'échappe et chasse la balle avec tant de force, qu'elle perce la première fois une planche de chêne d'un pouce d'épaisseur, à la distance de soixante-dix pieds. On tire plusieurs coups de suite sans remettre du nouvel air. Comme la soupape ne demeure ouverte qu'un instant, il ne s'échappe à chaque fois qu'autant d'air qu'il en faut pour en faire partir une balle. Dans le temps de son plus grand effet, on n'entend d'autre bruit qu'un souffle violent, à peine sensible à trente ou quarante pas.

G.

GABELLE. Imposition sur le sel, qui, selon Mézeray, fut inventée par les Juifs, et dont le nom tire son origine du mot hébreu *kabbala*, qui vient de *kibbel*, donner. Du Cange pense que ce mot vient de l'hébreu *gab*, don, tribut, ou du terme saxon *gapol* ou *gapel*, qui signifie la même chose. Quelle que soit son étymologie, il se prenait autrefois pour toute sorte d'imposition. On disait, en France, *gabelle de vin*, *gabelle des draps*, *gabelle de poisson*, *gabelle de sel*, etc. Dans la suite, le terme de *gabelle* est demeuré propre pour exprimer l'imposition du sel, et cette imposition a été appelée *gabelle* simplement, sans dire *gabelle de sel*.

L'origine de cet impôt paraît fort ancienne. L'histoire nous ap-

prend qu'à Rome les salines furent, pendant un certain temps, possédées et exploitées librement par des particuliers, et qu'Ancus Marcius, quatrième roi des Romains, les rendit publiques, et obligea chacun à tirer le sel de ceux qui les avaient affermées. Mais comme dans la suite ceux qui en avaient pris la ferme vendaient le sel trop cher, on abolit ce droit, sur les remontrances du peuple. Cette imposition demeura donc supprimée jusqu'en l'an de Rome 548; on la rétablit ensuite sous la censure de Marcus Livius, qui fut surnommé *Salinator*, parcequ'on crut qu'il était l'auteur de la loi qui renouvelait cet impôt.

On croit communément que ce droit par lequel on paie l'eau de la mer et les rayons du soleil fut établi, en France, en 1344 ou 1345, par Philippe de Valois; mais il est constant que ce prince n'est pas l'inventeur de cette imposition. Ce tribut, sous saint Louis, était déjà en usage dans quelques provinces du royaume. Philippe-le-Long avait exigé un droit sur le sel. Philippe de Valois augmenta considérablement cet impôt, et le rendit en quelque sorte fixe et permanent. Il établit des greniers à sel dans le royaume; aussi Édouard III, roi d'Angleterre, appelait-il plaisamment ce prince *l'auteur de la loi salique*.

GADOLINITE. Cette substance minérale doit son nom au naturaliste suédois Gadolin, qui l'a découverte en Suède; elle se trouve en masses informes, et a l'apparence d'une lave vitreuse. La couleur en est noire, tirant quelquefois sur le roussâtre; sa cassure est éclatante et conchoïde comme celle du verre; sa dureté est plus considérable que celle du verre; elle n'est pas soluble dans les alcalis.

GAGE *du combat* ou GAGE *de bataille*. C'était un gant que le demandeur ou l'assaillant jetait à terre, et que le défendeur relevait pour accepter le défi. L'usage de ces sortes de gages était fréquent, lorsque l'épreuve du duel pouvait terminer toutes les questions soit en matière civile, soit en matière criminelle. Le gage de bataille une fois donné, il n'était plus possible de s'accommoder, sans payer de part et d'autre une amende au seigneur.

Saint Louis défendit, en 1260, les duels ou gages de bataille dans ses domaines, et il ordonna la preuve par témoins.

GAINE. Les fourreaux des épées avaient autrefois le nom de *gaînes*; de là sont venus les termes de *dégaîner* et de *rengaîner*, pour dire tirer l'épée du fourreau ou se battre à l'épée, et remettre l'épée dans le fourreau ou cesser de se battre.

GALACTOMÈTRE. Instrument inventé par M. Cadet-de-Vaux, et qui sert à distinguer si le lait a été mélangé. (*Voyez le Conservateur de la vue*, par M. J. G. A. Chevallier; 2 vol. in-8°, tome II, page 646-649.)

GALANTERIE. Notre liaison avec les femmes, dit Montesquieu, est fondée sur le bonheur attaché aux plaisirs des sens, sur le charme d'aimer et d'être aimé, et encore sur le desir de leur plaire; parceque ce sont des juges très éclairés sur une partie des choses qui constituent le mérite personnel. Ce desir général de plaire produit la galanterie, qui n'est point l'amour,

mais le délicat, mais le léger, mais le perpétuel mensonge de l'amour. Selon les circonstances différentes, dans chaque nation et dans chaque siècle, l'amour se porte plus vers une de ces trois choses que vers les deux autres. Dans le temps de nos combats, ce fut l'esprit de galanterie qui dut prendre des forces.

On trouve, dans la loi des Lombards, que, si un des deux champions avait sur lui des herbes propres aux enchantements, le juge les lui faisait ôter, et le faisait jurer qu'il n'en avait plus. Cette loi ne pouvait être fondée que sur l'opinion commune : c'est la peur, qu'on a dit avoir inventé tant de choses, qui fit imaginer ces sortes de prestiges. Comme dans les combats particuliers les champions étaient armés de toutes pièces, et qu'avec des armes pesantes, offensives et défensives, celles d'une certaine trempe et d'une certaine force donnaient des avantages infinis, l'opinion des armes enchantées de quelques combattants a dû tourner la tête à bien des gens.

De là naquit le système merveilleux de la chevalerie. Tous les esprits se prêtèrent à ces idées. On vit dans les romans, des paladins, des négromants, des fées, des chevaux ailés ou intelligents, des hommes invisibles ou invulnérables, des magiciens qui s'intéressaient à la naissance ou à l'éducation des grands personnages, des palais enchantés et désenchantés; dans notre monde, un monde nouveau, et le cours ordinaire de la nature, laissé seulement pour les hommes vulgaires.

Des paladins toujours armés, dans une partie du monde pleine de châteaux, de forteresses et de brigands, trouvaient de l'honneur à punir l'injustice et à défendre la faiblesse. De là encore, dans nos romans, la galanterie fondée sur l'idée de l'amour jointe à celle de force et de protection. Ainsi naquit la galanterie, lorsqu'on imagina des hommes extraordinaires qui, voyant la vertu jointe à la beauté et à la faiblesse, furent portés à s'exposer pour elle dans les dangers, et à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flattèrent ce desir de plaire, et donnèrent à une partie de l'Europe cet esprit de galanterie que l'on peut dire avoir été peu connu des anciens.

Le luxe prodigieux de cette immense ville de Rome flatta l'idée des plaisirs des sens : une certaine idée de tranquillité dans les campagnes de la Grèce fit décrire les sentiments de l'amour : l'idée des paladins, protecteurs de la vertu et de la beauté des femmes, conduisit à celle de la galanterie. Cette idée se perpétua par l'usage des tournois qui, unissant ensemble les droits de la valeur et de l'amour, donnèrent encore à la galanterie une grande importance.

GALÈRE. C'est ainsi qu'on nomme un vaisseau à rames de vingt-cinq ou trente bancs de chaque côté, et de quatre, cinq ou six rameurs à chaque banc. Quelques uns font venir ce mot du latin *galea* (casque), à cause de la figure d'un casque que les Romains mettaient sur la proue de leurs galères. Le navire *Argo*, l'amiral de la flotte des Argonautes, était une galère; ce fut la

première qui sortit des ports de la Grèce. Scaliger dit que la première galère à trois étages, qu'il appelle *triremis*, fut construite à Corinthe.

Marseille, suivant de Ruffi, a eu des galères dès le règne de Charles IV, dit le Bel. Jacques Cœur, argentier de Charles VII, en avait quatre.

Le général des galères était, en France, un des grands-officiers de la couronne. Le premier général des galères que nous connaissions, fut Prégent de Bidouse, gentilhomme gascon; il mourut en 1528, des blessures reçues dans un combat contre une galiote turque, qu'il prit et amena à Nice.

Ce ne fut qu'en 1748 que Louis XV réunit le corps des galères à celui de la marine.

M. Macary a imaginé, il y a au moins cinquante ans, une galère de vingt-quatre rames, que quatre hommes pourraient faire mouvoir avec plus de force et de facilité que ne pourraient faire, avec une autre galère, les forces réunies d'un bien plus grand nombre de rameurs.

GALÈRES. La peine des galères était en usage chez les Grecs. Les Athéniens faisaient couper le pouce droit aux prisonniers de guerre, pour les priver de la faculté de se servir de la pique, sans leur ôter celle de tenir une rame; mais il paraît que, chez les Romains, cet emploi était réservé aux esclaves.

En France, la peine des galères n'est pas fort ancienne; elle n'a commencé à être en usage que vers le milieu du seizième siècle; la plus ancienne des ordonnances qui en parle, est celle de Charles IX, donnée à Marseille au mois de novembre 1564.

GALILÉE. Ce philosophe célèbre, fils naturel de Vincent Galilée, noble Florentin, naquit à Pise, en 1564, et rétablit le premier la géométrie et la physique en Europe. Il fit, en 1609, une lunette d'approche avec laquelle il découvrit les satellites de Jupiter, les phases de Vénus, les taches du soleil, la libration de la lune; il reconnut aussi la loi de l'accélération des corps graves, et celle du mouvement des pendules. Il est mort à Arcetri, près de Florence, en 1642, après avoir essuyé de longues persécutions pour avoir mis dans le plus grand jour le système de Copernic, c'est-à-dire l'immobilité du soleil, et le mouvement de la terre autour de cet astre.

GALOIS. Les historiens appellent ainsi les membres d'une espèce de confrérie qui s'établit en Poitou, dans le quinzième siècle, et qu'on pouvait appeler *la confrérie des pénitents d'amour.* Les femmes y étaient admises aussi bien que les hommes, et c'était à qui prouverait le mieux son amour, en bravant les rigueurs des saisons.

Les chevaliers, les écuyers, les dames et demoiselles qui embrassèrent cette réforme, dit M. de Sainte-Palaye, dans son curieux *Traité de la chevalerie*, devaient, suivant leur institut, pendant les plus ardentes chaleurs de l'été, se couvrir chaudement de bons manteaux et chaperons doublés, et avoir de grands feux auxquels ils se chauffaient, comme s'ils en eussent eu grand besoin; enfin ils

faisaient en été tout ce qu'on fait en hiver, peut-être pour faire allusion au pouvoir de l'amour qui, suivant nos anciens poëtes, opère les plus étranges métamorphoses. L'hiver répandait-il ses glaces et ses frimats sur toute la nature, l'amour alors changeait l'ordre des saisons; il brûlait de ses feux les plus ardents les amants qui s'étaient rangés sous ses lois; une petite cotte simple, avec une cornette longue et mince, composait tout leur vêtement; c'eût été un crime d'avoir fourrure, manteau, housse ou chaperon double, et de porter un chapeau, des gants et des moufflés; c'eût été une honte de trouver du feu dans leurs maisons; la cheminée de leurs appartements était garnie de feuillages et autres verdures, si l'on pouvait en avoir, et l'on en jonchait aussi les chambres. Une serge légère était toute la couverture qu'on voyait sur le lit.

A l'entrée d'un galois dans une maison, le mari, soigneux de donner au cheval de son hôte tout ce qu'il lui fallait, le laissait lui-même maître absolu dans la maison, où il ne rentrait pas que le galois ne fût sorti : il éprouvait à son tour, s'il était de la confrérie des galois, la même complaisance de la part du mari dont la femme, associée à l'ordre sous le nom de *galoise*, était l'objet de ses soins et de ses visites. « *Si dura cette vie et ces amourettes grant pièce* (longtemps), dit le chevalier de la Tour, en terminant ce récit, *jusques à tant que le plus de ceux en furent morts et périlz de froit*, etc.

GALVANISME. « Une des découvertes les plus importantes de ce siècle, dit un auteur de nos jours, est le galvanisme, qui a déjà fait naître une foule d'expériences très curieuses et neuves, et qui exercent la sagacité des physiciens. »

L'électricité galvanique nous offre à la fois une scène nouvelle et des régions dont personne n'osait encore calculer l'étendue. Le plus puissant des agents que la nature emploie dans ses opérations à la surface de notre globe était donc resté caché jusqu'à l'âge présent. La simple juxtaposition, non pas même de deux métaux, mais de deux corps différents, quels qu'ils soient, altère l'équilibre de l'électricité, et cette altération peut produire les mouvements les plus violents dans l'économie animale. C'est Galvani, professeur de médecine à Bologne, qui a découvert l'action de cette électricité. M. Volta a démontré son origine et sa nature, et a enseigné à la renforcer indéfiniment. MM. Rietter, Nicholson et surtout M. Davy, ont reconnu et constaté sa puissance chimique. Les premières expériences faites en France sur cette découverte eurent lieu en l'an V.

Dans un ouvrage intitulé : *Manuel du Galvanisme*, M. J. Izarn remarque que Fulger est le premier qui, en 1767, ait indiqué le contact de deux métaux, argent et zinc, sur la langue, comme un moyen facile d'obtenir la saveur appelée depuis *galvanique*. Cotugno, professeur à Naples, rendit compte, vingt ans après, d'une commotion électrique occasionée par le simple contact d'un scalpel au nerf diaphragmatique d'une souris que disséquait un de ses élèves. Vassali s'occupa de

quelques expériences relatives à ce fait, et les publia en 1789. Galvani donna la plus grande impulsion à cette science par les expériences nombreuses et variées qu'il fit sur la grenouille, qui est éminemment sensible à l'influence de l'agent électrique. Le hasard découvrit à Galvani la puissance de ce fluide. Ce professeur disséquait un jour une grenouille, tandis que quelqu'un, occupé, dans la même chambre, d'expériences électriques, tirait les étincelles du conducteur. Les muscles de la grenouille, mis à nu, donnaient des signes sensibles de mouvement, toutes les fois que les nerfs étaient en contact avec le scalpel qui faisait alors l'office d'un conducteur métallique. Il varia ses expériences, dépouilla une grenouille, mit à découvert les nerfs qui descendent de l'épine du dos dans les jambes, appelés *nerfs cruraux* ou *sciatiques*, les enveloppa d'une feuille d'étain, appliqua l'une des deux extrémités d'un compas ou d'une paire de ciseaux sur la feuille d'étain, et toucha de l'autre un point de la surface de la jambe ou de la cuisse de la grenouille. Chaque attouchement excitait des mouvements convulsifs dans les muscles, qui demeuraient immobiles lorsqu'on les touchait sans communiquer avec la feuille d'étain qui enveloppait les nerfs. Remarquez que le même effet a lieu sur une grenouille morte, décapitée, ou même réduite à sa moitié inférieure.

En 1825, M. Davy, en Angleterre, a fait une application nouvelle du galvanisme qui peut passer pour une découverte fort importante. On sait que les vaisseaux destinés aux voyages de long cours sont doublés en cuivre et, que ce métal est assez promptement altéré par la mer. M. Davy a proposé de fixer une masse de fer mise en contact avec le cuivre, de manière à empêcher l'interposition d'autre corps entre les métaux. Il évalue la masse de fer au vingtième de la quantité de cuivre employé au doublage. Les phénomènes galvaniques qui se développent, empêchent le cuivre de s'oxider et de se détruire aussi promptement. Déjà un vaisseau ainsi doublé a fait plusieurs voyages fort longs, et à son retour la doublure ne paraissait pas avoir souffert. Cette découverte offrira un immense avantage pour la marine. (Pour le procédé, consulter les journaux scientifiques, 1825.)

GAMME, *gamm-ut* ou *gamma-ut* (terme de musique). Table ou échelle sur laquelle on apprend à nommer et entonner juste les degrés de l'octave..... La gamme a aussi été nommée *main harmonique* (*Voyez* MAIN).

GAMME. Gui Arétin ayant, selon l'opinion commune, ajouté au diagramme des Grecs un tétracorde à l'aigu, et une corde au grave; ou plutôt, selon Meibomius, ayant par ses additions rétabli ce diagramme dans son ancienne étendue, il marqua cette corde grave par la lettre *g* (Γ), que les Grecs appellent *gamma*; et comme cette lettre se trouva ainsi à la tête de l'échelle en plaçant dans le haut les sons graves, selon la méthode des anciens, elle a fait donner à cette échelle le nom de *gamme*. D'ailleurs, dit Dutens, l'échelle de Gui l'Arétin, ou du moins celle dont on le suppose l'inventeur, n'est

que l'ancienne échelle des Grecs un peu plus étendue, et que Gui même pouvait fort bien avoir tirée d'un vieux manuscrit grec de plus de 800 ans, que Kircher dit avoir vu à Messine à la bibliothèque des Jésuites, dans lequel on trouvait des hymnes notées à la manière appelée de Gui l'Arétin. Remarquons que les anciens attribuaient à Pan l'invention de la gamme musicale, et que c'est pour cela qu'on le représente avec la flûte à sept tuyaux.

Gui, surnommé *Arétin*, parcequ'il était moine de l'ordre de Saint-Benoît à Arezzo, en Toscane, ayant donc substitué, en 1026, son hexacorde au tétracorde ancien, substitua aussi pour le solfier, six autres syllabes aux quatre, *te*, *ta*, *thè*, *tho*, que les Grecs employaient autrefois. Ces six syllabes sont les suivantes : *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, tirées, comme chacun sait, de la première strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste en vers saphiques :

Ut queant laxis *Resonare* fibris
*Mi*ra gestorum *Fa*muli tuorum,
*Sol*ve pollutis *La*biis reatum,
Sancte Joannes.

Il n'a fallu pour cela, comme Bayle le remarque dans son *Dictionnaire historique*, que prendre la première et la sixième syllabe de chaque vers. Mais chacun ne sait pas que l'air de cette hymne, tel qu'on le chante aujourd'hui dans l'église romaine, n'est pas exactement celui dont l'Arétin tira ses syllabes, puisque les sons qui les portent dans cette hymne ne sont pas ceux qui les portent dans sa gamme. Un ancien manuscrit, conservé dans la bibliothèque du chapitre de Sens, offre cette hymne telle probablement qu'on la chantait du temps de l'Arétin, et dans laquelle chacune des six syllabes est exactement appliquée au son correspondant de la gamme.

GANT. Les anciens portaient des gants qui étaient du cuir le plus fort. Les gens de la campagne commencèrent à en mettre pour n'être point piqués des épines; ensuite on en porta l'hiver pour se garantir du froid.

L'usage des gants s'introduisit dans l'église vers le moyen âge : les prêtres ne célébraient point la messe sans en avoir. Le contraire était établi dans les tribunaux : il n'était pas permis de rendre la justice avec des gants.

GANTELET. Espèce de gant très fort et garni de fer qui faisait partie de l'ancienne armure. On portait toujours le casque et le gantelet dans les anciennes marches de cérémonie. On jetait le gantelet pour défier un ennemi au combat.

GARANCE. Plante dont la racine est d'un grand usage dans la teinture.

« Quelqu'un a prétendu que la culture de la *garance* en France était récente; le contraire est prouvé par l'anecdote suivante que m'a fournie le savant bénédictin D. Poirier. En 1275, sous Philippe-le-Hardi, une transaction fut passée entre le prieur de Saint-Denis et le religieux infirmier, qui était un officier claustral, au sujet de la dîme de la garance. » (*Essai historique sur l'agriculture*, par le C. Grégoire, en tête du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres; édition de 1804.)

GARNISON. Les rois de France de la première et de la seconde race ne mettaient de garnison dans les villes qu'en temps de guerre, ou lorsqu'ils étaient menacés par quelque prince voisin. Ce fut Charles VII qui obligea les différentes provinces du royaume à loger et à entretenir ses troupes pendant la paix. Les guerres fréquentes qu'eut à soutenir Louis XI accoutumèrent les villes à avoir de fortes garnisons, et ses successeurs s'étant trouvés dans les mêmes circonstances, ne purent, à cet égard, leur apporter aucun soulagement.

GASTER. (le *s* et le *r* sont sonores, *gas-tèr*). C'est un mot que la médecine a emprunté du grec, et que nos littérateurs, à commencer par Rabelais, ont employé, dans le style badin, pour signifier le ventre, l'estomac. Sous le nom de *gaster*, Rabelais personnifie le ventre, l'appétit, la gourmandise, et il appelle *gastrolâtres* (adorateurs du ventre, qui font un dieu de leur ventre) les moines que les satiriques accusent d'être gourmands. « Ils tous (eux tous, tous les *gastrolâtres*) tenaient *Gaster* pour leur grand dieu, l'adoraient comme dieu, lui sacrifiaient comme à leur dieu omnipotent. » (*Pantagruel*, liv. IV, chap. 58.

Je devais par la royauté
Avoir commencé mon ouvrage :
A la voir d'un certain côté,
Messer *Gaster* (l'estomac) en est l'image.
(La Fontaine, liv. III, fab. 2.)

Maître *Gaster*, dit Rabelais,
Est un gros glouton qui demande
Soir et matin nouvelle offrande,
Et qui ne laisse point dame marmite en paix.
Donc il est toujours bon de savoir où l'on dîne,
Et partant tout homme d'esprit,
Qui bâtit,
Commence sagement par fonder la cuisine.

GASTRONOMIE. Ce terme, omis dans le dictionnaire de l'Académie française, et qui signifie les règles à observer pour se bien nourrir, ou l'art de faire bonne chère, est devenu assez familier depuis que M. Berchoux nous a donné, sous ce titre, un très joli poème.

Les Asiatiques, plus voluptueux que les autres peuples, employèrent les premiers, dans la préparation de leurs mets, toutes les productions de leurs climats; le commerce porta ces productions chez leurs voisins, et ainsi la délicatesse des tables passa de l'Asie aux autres peuples de la terre. Les Perses communiquèrent aux Grecs cette branche de luxe, à laquelle les sages législateurs de Lacédémone s'opposèrent toujours avec vigueur.

Les Romains, devenus riches et puissants, secouèrent le joug de leurs anciennes lois, quittèrent leur vie frugale, et goûtèrent l'art de la bonne chère. Ils portèrent bientôt la sensualité de la table au plus haut période de dépense et de corruption. En effet, c'est des Romains que viennent l'usage de la multiplicité des services, et l'établissement de ces domestiques qu'on nomme *échansons*, *maîtres-d'hôtel*, *écuyer tranchant*, etc. Mais leurs cuisiniers surtout étaient des gens importants, recherchés, considérés, gagés à proportion de leur mérite. Il y avait à Rome tel artiste en cuisine à qui l'on payait quatre talents par année, environ dix-neuf mille francs de notre monnaie. Antoine fut si content d'un de ses cuisiniers, dans un repas donné à la reine Cléopâtre, qu'il lui donna une ville pour récompense.

Ces gens-là aiguisaient l'appétit de leurs maîtres par le nombre, la force, la diversité des ragoûts, et ils avaient étendu cette diversité jusqu'à faire changer de figure à tous les morceaux qu'ils voulaient apprêter ; ils imitaient les poissons qu'on désirait, et qu'on ne pouvait pas avoir, en donnant à d'autres poissons le goût et la forme de ceux que le climat ou la saison refusaient à la gourmandise. Le cuisinier de Trimalcion composait même de cette manière, avec de la chair de poisson, des animaux différents, des pigeons ramiers, des tourterelles, des poulardes, etc. Athénée parle d'un cochon à demi rôti, préparé par un cuisinier qui avait eu l'adresse de le vider et de le farcir sans l'éventrer. Apicius, qui vivait sous Trajan, avait trouvé le secret de conserver des huîtres fraîches; il en envoya d'Italie à ce prince pendant qu'il était au pays des Parthes, et elles étaient encore très saines quand elles arrivèrent : aussi le nom d'Apicius, long-temps affecté à divers ragoûts, fit une espèce de secte parmi les gourmands de Rome.

Les Italiens ont hérité les premiers des débris de la cuisine romaine : ce sont eux qui ont fait connaître aux Français la bonne chère, dont plusieurs de nos rois tentèrent de réprimer l'excès par des édits; mais enfin elle triompha des lois sous le règne de Henri II. Alors les cuisiniers de delà les monts vinrent s'établir en France, et c'est une des moindres obligations que nous ayons à cette foule d'Italiens courrompus qui servirent à la cour de Catherine de Médicis. Les Français, saisissant les saveurs qui doivent dominer dans chaque ragoût, surpassèrent bientôt leurs maîtres, et les firent même oublier.

GAULE. On comprenait anciennement sous ce nom, dit d'Anville, tout le pays qui s'étend entre le golfe de Venise, la rivière de Rubicon ou Pisatella, la mer Méditerranée, les Pyrénées, l'Océan, et le Rhin. On voit que dans ces limites se trouvent renfermées, au-delà des Alpes, une grande partie de l'Italie, et, en-deçà, presque toutes les provinces des Pays-Bas, une partie des électorats de Mayence, de Trèves, de Cologne, du Palatinat, les Suisses, etc.

Jules-César divisa les Gaules en deux parties, en Gaule Cisalpine ou citérieure, par rapport aux Romains, et en Gaule Transalpine ou ultérieure.

La Gaule Cisalpine, ou citérieure, s'étendait depuis le golfe de Venise et la rivière de Rubicon jusqu'aux Alpes. C'est à peu près ce qu'on appela dans la suite la Lombardie.

La Gaule Transalpine, ou ultérieure, fut divisée en Gaule *Comata*, c'est-à-dire *chevelue*, et en Gaule *Bracchata*, c'est-à-dire *porte-braie*. Cette dernière formait en grande partie la province Romaine, ou Gaule Narbonnaise, bornée par les Alpes et le Var, qui la séparaient de l'Italie, et par le Rhône, la Gaule libre et la Méditerranée.

La Gaule chevelue était divisée en trois contrées : la Gaule celtique, la Gaule belgique et la Gaule aquitanique. La première était comprise entre la Seine, l'Océan, la Garonne et la province Nar-

bonnaise. C'était la plus considérable portion des Gaules ; aussi avait-elle conservé l'ancien nom de toute la région.

La Gaule belgique prenait son nom de ses peuples, nommés *Belges*, *Belgæ*, qui le tiraient eux-mêmes du mot celtique *beldgen*, que l'on rend en français par celui de *champagne*, terrain uni, plaine, etc. Cette partie était comprise entre le Rhin, qui la séparait à l'orient des Germains ; l'océan au nord et à l'occident, et la Gaule celtique au midi.

La Gaule Aquitanique, qui prenait son nom des Gaulois aquitains, était fort resserrée entre la Garonne, l'Océan, les Pyrénées et la province Narbonnaise.

Ces peuples formaient alors chacun un petit état particulier avec une espèce de gouvernement qui lui était propre ; ils étaient unis par des alliances et des confédérations mutuelles, à l'exception toutefois de quelques uns des plus considérables, tels que les *Ædui*, les *Sequani* et les *Arverni*, qui, pour se disputer la primauté dans les assemblées générales de la nation, avaient fait des alliances particulières, les uns avec les Romains, les autres avec les Germains. C'est cette désunion, fomentée adroitement par les Romains, qui facilita à ceux-ci la conquête de cette vaste région. Les Romains ne furent pas toujours paisibles possesseurs de ce pays, dont la conquête avait coûté neuf ans à Jules-César. Enfin, sous l'empereur Honorius, vers l'an 420, plusieurs peuples de la Germanie, connus sous le nom de Francs, vinrent à bout, après plusieurs tentatives qui d'abord avaient été infructueuses, de se former des établissements solides dans les Gaules, et y jetèrent les fondements de l'empire français. *Voyez* FRANCE.

GAULOIS. On n'est point d'accord sur l'origine et la signification de ce nom, *Galli*, dont nous avons fait *Gaulois*, que les Romains ne donnaient qu'aux peuples dont le pays était placé entre les Alpes, les monts Pyrénées, le Rhin, la mer d'Allemagne, celle de Bretagne, l'Océan aquitanique et la mer Méditerranée. Ces peuples, qui entre eux s'appelaient *Celtes*, reçurent des Romains le nom de *Gaulois* :

Qui ipsorum linguâ *Celtæ*, nostrâ verò *Galli* vocantur.

(Ceux qui dans leur langue s'appellent *Celtes* sont nommés *Galli*, *Gaulois*, dans la nôtre.)
Cés. liv. I.

Nous ne sommes pas beaucoup plus instruits sur les mœurs, la religion, le gouvernement de l'ancienne Gaule ; le peu que nous savons à cet égard, nous le devons aux historiens romains.

Il est constant que, du temps de César, les Gaulois étaient encore plongés dans une profonde barbarie. Ils immolaient à leurs divinités des victimes humaines, persuadés qu'on ne pouvait obtenir des dieux la vie d'un homme que par la mort d'un autre. Ils avaient des sacrifices publics de ce genre, dont les druides, qui gouvernaient la nation, étaient les ministres. Ces sacrificateurs brûlaient des hommes dans de grandes et hideuses statues d'osier faites exprès. Les druidesses plongeaient des couteaux dans le cœur des prisonniers, et jugeaient de

l'avenir par la manière dont le sang coulait : de grandes pierres un peu creuses, qu'on a trouvées sur les confins de la Germanie et de la Gaule, sont, à ce qu'on prétend, les autels où l'on faisait ces sacrifices.

Les Gaulois comptaient par nuits et non par jours, et ils réglaient le temps par le cours de la lune.

« Une preuve manifeste, dit Latour-d'Auvergne, dans ses *Origines gauloises*, que les Gaulois avaient une langue particulière, différente de celle des Grecs (quoiqu'ils se servissent, en écrivant, des mêmes caractères que ces derniers), est que César, qui entendait parfaitement le grec, fut obligé de se servir d'un interprète dans la conférence qu'il eut avec le perfide Divitiac, druide et tétrarque des Éduens de la Gaule celtique. Cæs. L. I.

Dans une autre occasion, voulant faire parvenir à Quintus-Cicéron, resserré dans son camp par les Gaulois, une lettre dont l'ennemi ne pût comprendre le sens, s'il venait à s'en saisir, César prit le parti de l'écrire en grec, précaution qui eût été inutile si le grec avait été une langue familière aux Gaulois. »

GAVOTTE. Ce sont les *Gavots*, peuples montagnards du pays de Gap, qui ont donné le nom à cette danse que nous appelons *gavotte*.

GAYAC. Le gayac, ou bois saint, (*lignum sanctum*) a été connu en Europe à peu près dans le même temps que la maladie vénérienne, par le secours qu'on en tira contre cette maladie avant qu'on eût trouvé la manière de la traiter plus efficacement par le mercure.

GAZ ou *airs*. Substances très élastiques, fluides, et raréfiées par leur combinaison avec le calorique; plus ou moins légères, invisibles, d'ordinaire incolores, compressibles. Plusieurs se dissolvent dans l'eau; l'eau ellemême paraît produite par la combinaison de plusieurs gaz. Les matières animales et végétales en putréfaction donnent plusieurs gaz pour résultat de leur décomposition. L'air que nous respirons est également composé de plusieurs gaz. Jusqu'à l'année 1630 on considérait l'air comme un élément, et l'on était loin de soupçonner qu'il fût pesant. Les anciens, sans avoir décomposé l'air, en connaissaient une des plus intéressantes propriétés, celle de nourrir et d'entretenir la vie. Ce fut Jéan Rey, médecin, né à Bugue en Périgord, qui le premier donna l'idée de la décomposition de l'air. Un nommé Brun, apothicaire, ayant trouvé que l'étain augmentait de poids dans la calcination, en demanda la cause à Jean Rey : celui-ci, après avoir répété et varié les expériences de Brun, répondit que cette augmentation de poids était due à l'absorption de l'air. Cette idée neuve demeura dans l'oubli pendant près d'un siècle et demi. Bayen l'en fit sortir, lorsque, par ses belles expériences, sur la calcination des métaux, il prouva que l'augmentation de leur poids n'est due qu'à l'absorption de l'air dans l'opération. Cependant il ne paraît pas qu'il ait eu connaissance des travaux de Jean Rey; mais alors on se souvint qu'en 1630 ce médecin avait obtenu un résultat semblable dans

ses expériences. Il y avait encore loin de cette première découverte aux conséquences des premiers travaux qui ont illustré Lavoisier. Par des expériences multipliées, ce célèbre chimiste trouva qu'il n'y avait qu'une portion de l'air absorbée par les métaux dans leur calcination; que l'air était composé de deux fluides au moins, de gaz oxygène et de gaz azote; que l'*oxygène*, nom formé de deux mots grecs, ὀξὺς, acide, et de γείνομαι, j'engendre, c'est-à-dire principe générateur des acides, était le seul qui entretenait la combustion des corps et la vie dans les animaux et les végétaux. La découverte des gaz a produit les plus grands changements en chimie; elle a fait reconnaître pour corps composés, l'air, l'eau, et plusieurs autres substances qui jusqu'alors avaient été regardées comme des éléments ou corps simples.

On a fait de nombreuses applications des gaz aux usages domestiques, à l'éclairage (*voyez* HYDROGÈNE), au chauffage, à la distillation, etc. La nomenclature chimique et l'étude de cette science ont été rendues plus précises et plus faciles. Parmi les auteurs qui se sont occupés de l'analyse des gaz ou de leur découverte, il faut citer Schéele, auquel une mort prématurée ne permit pas de partager avec Lavoisier la gloire d'avoir créé la théorie nouvelle, lorsqu'il s'occupait en même temps et avec succès des mêmes expériences. Tout le monde connaît les noms de Berthollet, de Humboldt, Gay-Lussac, Thénard, Vauquelin, et Davy en Angleterre. C'est dans les mémoires et les traités publiés par ces savants que les lecteurs pourront trouver des détails qui n'appartiennent pas à la forme de ce dictionnaire.

GAZ OXYGÈNE. Ce gaz n'est guère connu que depuis trente-huit ans. La découverte en est due à Priestley, qui le fit en 1774. Schéele, de son côté, le découvrit presque en même temps. Ce gaz fut d'abord indiqué sous différents noms : on l'appelait air *déphlogistiqué*, désignation que lui avait donnée Priestley. Schéele l'appela *air du feu*, d'autres *air vital*. Plus pesant que l'air atmosphérique, le gaz oxygène entretient et active la combustion. Uni à l'hydrogène dans la proportion d'une partie de gaz oxygène et de deux d'hydrogène, il forme de l'eau. Par sa réunion avec le gaz *azote* et une très petite quantité d'eau en vapeur; il forme l'air atmosphérique, et il devient indispensable à la vie. Il accélère la végétation, et joue un grand rôle dans plusieurs compositions chimiques.

NOUVEAU GAZ INFLAMMABLE. Le docteur Thomson a découvert un nouveau gaz inflammable composé, qu'il appelle, d'après la nature de ses principes constituants, *oxyde de carbone hydrogéné*. Sa pesanteur spécifique est de 0,913, celle de l'air étant représentée par 1,000. Il brûle avec une flamme bleu foncé, et détonne lorsqu'il a été mêlé avec l'oxygène et enflammé. Ce gaz est un composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone; le docteur Thomson le considère comme formé de trois parties d'oxyde carbonique et une d'hydrogène, condensées par leur combinaison en trois parties seulement. (*Journal universel des*

sciences médicales, février 1819.) *Voyez* HYDROGÈNE ET GAZOMÈTRE.

GAZE. Selon Du Cange, ce tissu léger a été ainsi nommé, parcequ'il est venu premièrement de Gaza, ville de Syrie. Il paraît que cette étoffe était connue du temps de Pétrone, et que les anciens avaient des gazes très fines. La gaze de Cos était si transparente qu'elle laissait voir le corps comme à nu; c'est pourquoi Varron appelait les habits qui en étaient faits *vitreas togas* (des robes de verre), et Publius Syrus les nomme *ventum textilem* (du vent tissu), *nebulam lineam* (une nuée de lin). Cette gaze, au rapport de Pline, avait été inventée par une femme appelée Pamphila. On faisait la gaze de Cos d'une soie très fine qu'on teignait en pourpre avant que de l'employer, parcequ'après que la gaze était faite, elle n'avait pas assez de corps pour souffrir la teinture. C'était à Misiras, aujourd'hui Mascari, tout auprès de l'île de Cos, qu'on pêchait les huîtres qui produisaient cette pourpre dont on teignait la gaze, pour rendre encore plus précieux les habits qu'on en faisait.

Il n'y avait dans les commencements que les courtisanes qui osassent mettre à Rome de tels habits; mais les autres femmes ne tardèrent pas à les imiter; la mode en subsistait même encore du temps de saint Jérôme.

Les gazes que l'on fabrique aujourd'hui en France ne le cèdent pas en finesse à celles que les anciens avaient imaginées.

GAZETTE. Les gazettes sont établies à la Chine de temps immémorial; on y imprime tous les jours la gazette de l'empire par ordre de la cour. Ce ne fut qu'au commencement du dix-septième siècle que cet usage utile fut établi à Venise, dans le temps que l'Italie était encore le centre des négociations de l'Europe, et Venise toujours l'asile de la liberté. On appela ces feuilles, qu'on donnait une fois par semaine, *Gazettes*, du nom de *gazetta*, petite monnaie, valant un de nos demi-sous, qui avait cours à Venise. Cet exemple fut ensuite imité dans toutes les grandes villes de l'Europe.

Le médecin Théophraste Renaudot donna en France les premières gazettes, en 1631.

Ce médecin, grand nouvelliste, ramassait de tous côtés des nouvelles pour amuser ses malades. Il se vit bientôt plus à la mode qu'aucun de ses confrères; mais, comme toute une ville n'est pas malade, ou ne s'imagine pas l'être, il pensa qu'il pourrait se faire un revenu plus considérable en donnant chaque semaine des feuilles volantes qui contiendraient les nouvelles de divers pays. Ce fut l'origine de notre gazette. En 1632 le roi lui donna un privilége, qui fut confirmé par Louis XIV, pour lui et pour sa famille.

A l'imitation des gazettes politiques, on commença, en France, en 1665, à imprimer des gazettes littéraires; les premiers journaux ne furent en effet que de simples annonces de livres nouveaux; bientôt après on y joignit une critique raisonnée.

GAZOMÈTRE. M. Séguin a présenté à l'institut national, au mois de janvier 1798, un nouveau gazomètre, instrument propre à mesu-

rer les gaz. Il diffère de celui de l'infortuné Lavoisier en ce qu'il dispense des corrections qu'exigent, pendant le cours des expériences, les variations barométriques. Avec cet instrument on maintient les gaz dans un état de densité constant, par une compression artificielle et graduée, substituée à la compression variable de l'atmosphère. La compression s'opère au moyen d'une quantité d'eau qu'on introduit à volonté dans les réservoirs destinés à contenir ces gaz. (*Voyez* la description et la figure de ce nouveau gazomètre, dans le *Bulletin de la société philomatique*, n° 10, an VI, page 75.)

GÉANT. Les nains et les géants ne sont point des races particulières; les uns et les autres naissent de pères et de mères d'une taille ordinaire. Le plus petit nain, quand il atteint l'âge de majorité, n'a guère moins de deux pieds huit pouces : on doit présumer que le plus grand géant n'a jamais plus de onze pieds; c'est-à-dire que le nain a la moitié moins, et le géant la moitié plus que la taille ordinaire des hommes.

GEHENNE. Terme de l'Écriture qui a beaucoup exercé les critiques; il vient de l'hébreu *gehinnon*, c'est-à-dire *la vallée de Hinnon*. Cette vallée était dans le voisinage de Jérusalem; et il y avait un lieu appelé *Tophet*, où des Juifs allaient sacrifier à Moloch leurs enfants qu'on faisait passer par le feu. Pour jeter de l'horreur sur ce lieu et sur cette superstition, le roi Josias en fit un cloaque où l'on portait les immondices de la ville et les cadavres auxquels on n'accordait point la sépulture; et, pour consumer l'amas de ces matières infectes, on y entretenait un feu continuel. Ainsi, en rapportant au mot *gehenne* toutes ces idées, il signifierait une *caverne* remplie de matières viles et méprisables, consumées par un feu qui ne s'éteint point; et, par une métaphore assez légère, on l'aurait employé à désigner le lieu où les damnés seront détenus.

GÉLATINE. L'invention de cette espèce de gêlée est due à M. Darcet, célèbre chimiste. Les nombreuses propriétés de la gélatine ont été constatées par une commission de la faculté de médecine, composée de MM. Leroux, Dubois, Pelletan, Duméril et Vauquelin. Elle renferme, sous un très petit volume, une grande quantité de matières nutritives; et une once de celle qui est dite sèche ou alimentaire représente dans la confection des bouillons, soupes, etc., une livre de la meilleure viande de bœuf. On conçoit combien une pareille découverte peut devenir utile pour les hôpitaux, pour les casernes, pour les villes de guerre, mais particulièrement pour les embarcations, puisque la gélatine peut se conserver un grand nombre d'années, à toutes les latitudes, sans craindre aucune détérioration. On emploie aussi la gélatine à clarifier le vin.

GÉMEAUX. On désigne par ce nom le troisième signe du zodiaque.

« A Sparte, Castor et Pollux avaient la figure de deux morceaux de bois parallèles liés par deux autres morceaux en travers; et cette figure très ancienne II est encore celle qui désigne les *Gémeaux* dans le zodiaque. » (Winkelmann, *Histoire de l'art chez les anciens*.)

GENDARMERIE. Autrefois on entendait par *gendarme* un cavalier pesamment armé. On a nommé particulièrement *gendarmes*, sous Henri IV et Louis XIII, une cavalerie qui portait des grèves ou genouillettes dans la botte, une cuirasse à l'épreuve, une escopette, des pistolets à l'arçon, et l'estic ou l'épée longue sans tranchant. Dans la suite on en a fait un corps de cavalerie distingué, qui a subi différents changements.

Aujourd'hui c'est un corps composé de cavalerie et d'infanterie, particulièrement affecté au service de la police et des tribunaux, qui remplace ce qu'on appelait avant la révolution la maréchaussée et le guet. La garde royale a aussi des gendarmes d'élite.

GÉNÉALOGIE. Histoire sommaire des parentés et des alliances d'une personne ou d'une maison illustre. Cette science, moderne en France, doit son origine à Pierre d'Hozier, né à Marseille en 1592, et mort à Paris en 1660. Louis XIV, à son avènement à la couronne, créa, en faveur de M. d'Hozier, la charge de généalogiste de France, et lui donna, en 1651, un brevet de conseiller d'état.

GÉNÉRAL. Chez les Grecs, le commandant de l'armée se nommait *polémarque*; à Athènes, c'était un des archontes; et à Rome, du temps de la république, c'était un consul ou un préteur, et quelquefois un proconsul, en conséquence d'un décret du sénat : parmi nous, c'est un maréchal de France, lequel a sous lui des lieutenants-généraux et des maréchaux-de-camp pour l'aider dans ses fonctions.

GÉNIE. Dieu de la nature, qu'on adorait comme la divinité qui donnait l'être et le mouvement à tout. Les empires, les provinces, les villes, et les lieux particuliers avaient leur génie tutélaire. A Rome, on adorait le génie public, c'est-à-dire la divinité protectrice de l'empire. On jurait par le génie des empereurs, et le jour de leur naissance on lui faisait des libations. Chaque homme avait aussi son génie. Quelques uns même prétendaient que les hommes en avaient deux : un bon, qui portait au bien, et un mauvais, qui inspirait le mal. Chacun, le jour de sa naissance, sacrifiait à son génie. On lui offrait du vin, des fleurs, de l'encens, mais on ne répandait point de sang dans ces sortes de sacrifices. Sur les médailles, le bon génie est un jeune homme nu, couronné de fleurs, et tenant une corne d'abondance. Le plane lui était consacré. On lui faisait des couronnes de feuilles de cet arbre. Un bas-relief, trouvé à Rome, le montrait sous la forme d'un jeune homme à l'air riant, couronné de pavots, tenant d'une main des épis de blé, et de l'autre des pampres avec feuilles et raisins. Le mauvais génie se présentait sous la forme d'un vieillard, ayant barbe longue et cheveux courts, et portant sur la main un hibou, oiseau de mauvais augure. C'est ainsi que, selon Plutarque, il apparut à Brutus. (*Dictionnaire de la fable*, 4e édition.)

« Les esprits, que l'on appelait *génies* (dit Mirabeau dans sa traduction des *Élégies de Tibulle*, tome I, p. 142, in-8°, Paris, 1798) présidaient dans le paganisme à la naissance des hommes, les accompagnaient dans le cours de leur

vie, veillaient sur leur conduite, et étaient commis à leur garde jusqu'à leur mort. Cette tradition des génies habitant le monde subsiste encore, et est la plus universelle et la plus ancienne qui ait jamais été.

....

De plus on pensait qu'il y avait un bon et un mauvais génie attaché à chaque personne. » C'est d'après cette idée, que les anciens nous ont transmise, que nous disons encore aujourd'hui : *c'est son bon génie qui lui a suggéré ce moyen ; son bon génie l'a conduit dans cette affaire ; c'est son mauvais génie qui l'a poussé à ce crime*. Quelques uns ont remplacé les *génies* par les *anges*, et disent, dans le même sens, *son bon ange, son mauvais ange : c'est mon bon ange qui m'a inspiré cette pensée*, etc.

GÉNIE DE SOCRATE. On a beaucoup écrit sur le génie familier de Socrate, est-il dit dans *la République de Platon* (traduction de la Pillonière, livre VI, page 110, note *C.*) : les uns ont soutenu que c'était un bon, les autres que c'était un mauvais démon ; il me paraît que ce génie n'était autre chose que la raison, à la voix de laquelle personne ne fut plus attentif ni plus docile que Socrate. Si l'on joint à cela la profonde connaissance qu'il avait du cœur de l'homme, on ne sera pas surpris qu'il prédît avec une espèce de certitude ce qui devait arriver à quelques uns de ceux qu'il voyait plus familièrement. Peut-être, pour accréditer davantage sa doctrine, n'était-il pas fâché que le public, et même la plupart de ceux qui l'approchaient, crussent qu'il se passait en lui quelque chose d'extraordinaire ; mais je doute qu'il en fût lui-même persuadé. Il en parle, en plusieurs endroits de Platon, presque toujours en badinant avec son ironie accoutumée. *Voyez* DÉMON.

GENTIANE. Ce fut Gentius, roi d'Illyrie, qui découvrit les propriétés toniques et stomachiques de cette plante. Elle contient plus de quatre-vingts espèces, la plupart indigènes à l'Europe, et propres surtout aux Alpes et autres montagnes élevées.

GENTILHOMME. Ce terme, selon l'opinion qui paraît la mieux fondée, vient du latin *gentis homines*, qui signifiait *les gens dévoués au service de l'état*, tels qu'étaient autrefois les Francs ; d'où est venu la première noblesse d'extraction. Pasquier croit que les noms de *gentils* et d'*écuyers* nous sont restés de la milice romaine, parceque c'était aux gentils et aux écuyers, comme aux plus braves soldats, que l'on distribuait les principaux bénéfices et les meilleures portions de terres qu'on donnait pour récompense aux gens de guerre. Les Gaulois qui avaient vu, durant l'empire des Romains, les gentils et les écuyers, entre les autres soldats, emporter sur les frontières les plus belles pièces de terres, commencèrent à appeler *gentilshommes* et *écuyers* ceux qu'ils virent être pourvus par nos rois de semblables bénéfices.

GÉNUFLEXION. Rosweid, dans son *Onomasticon*, prétend que la génuflexion dans la prière est un usage très ancien dans l'église, et même dans l'ancien Testament; mais on ne la faisait autrefois que comme les chartreux la font encore aujourd'hui, en pliant seulement un peu les

genoux. Cet usage s'observait toute l'année, excepté le dimanche; et le concile de Nicée avait défendu la génuflexion pendant le temps qui est depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. L'église d'Éthiopie, qui est scrupuleusement attachée aux anciennes coutumes, a retenu celle de ne point réciter à genoux l'office divin. Les Russes regardent comme une chose indécente de prier Dieu à genoux; et les Juifs le prient toujours debout.

La génuflexion est aussi, depuis long-temps, une marque extérieure de soumission et de dépendance d'un homme envers un autre homme. L'usage de la génuflexion passa de l'Orient dans l'Occident; Dioclétien l'avait introduit, et Constantin l'adopta; il arriva de là que plusieurs rois, à l'exemple de l'empereur d'Occident, exigèrent qu'on fléchît les genoux en leur parlant ou en les servant. Les députés des communes prirent la coutume de parler à genoux au roi de France, et les vestiges en subsistent toujours. Les autres souverains suivirent le même exemple. En un mot, un vassal se vit obligé de faire son hommage á son seigneur, les deux genoux en terre.

GÉOGRAPHIE. La géographie, dans sa première origine, se réduisait, dit Goguet, à une connaissance aussi grossière qu'imparfaite de la distance et de la situation respective de quelques cantons. C'est à quoi se bornèrent vraisemblablement les premières recherches que l'on fit sur cette science. Mais dès que les différents peuples furent devenus un peu nombreux, dès qu'ils eurent lié quelque commerce les uns avec les autres, ils durent perfectionner leurs premières découvertes, et en faire de nouvelles.

Ce que l'ancienne tradition rapporte sur les voyages et les conquêtes d'Osiris et de Bacchus, sur les expéditions de Ninus et de Sémiramis, sur l'étendue de l'empire formé dans l'Europe, dans l'Afrique et dans quelques parties de l'Asie, par les Titans, sont autant de témoignages des connaissances que l'on a eues en géographie dès les premiers temps.

S'il en faut croire les traditions des Égyptiens, ce fut Hermès, autrement dit Mercure, qui leur enseigna les premiers principes de la géographie. La première carte dont parlent les auteurs anciens est celle que Sésostris, le premier conquérant de l'Égypte, fit dresser pour mettre son peuple à même de juger du nombre des nations qu'il avait soumises à son empire.

Alexandre était toujours accompagné de ses deux ingénieurs, Diognète et Béton; ils levaient la carte des pays que traversait le roi de Macédoine. C'était encore du temps d'Alexandre que florissait Pythéas, géographe de Marseille. Cet homme, passionné pour cette étude, parcourut l'Europe, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à l'embouchure du Tanaïs; il avança par l'océan occidental jusque sous le cercle polaire arctique. Ayant remarqué que, plus il marchait vers le nord, plus les jours devenaient grands, il fut le premier à désigner ces différences graduelles de jours par climats.

Ce fut sous le règne d'Auguste que la description générale du mon-

de, qui avait occupé les Romains pendant deux siècles, fut enfin achevée sur les mémoires d'Agrippa, et exposée aux regards du peuple, sous un grand portique construit exprès.

Privés d'instruments astronomiques et de machines convenables, les anciens n'ont jamais pu marquer d'une manière exacte la situation respective des mers, des continents et des îles.

Les rois de France, jaloux de contribuer aux progrès de la géographie, ont encouragé les étrangers et les régnicoles qui s'appliquaient à cette science, par des pensions considérables et par des distinctions particulières.

Le géographe français qui s'est le plus distingué dans le dix-septième siècle est Nicolas Sanson d'Abbeville, né en 1600. Enfin, le commencement du dix-huitième siècle peut être regardé comme l'époque d'un renouvellement général de la géographie en France et dans tous les autres pays de l'Europe, auxquels il semble que ce royaume ait donné le ton. Jusqu'alors on ne connaissait guère l'application qu'on pouvait faire des observations astronomiques à la géographie.

Le P. Riccioli, jésuite italien, l'avait entrevue le premier; mais c'est aux Picard, aux de La Hire, aux Cassini, qu'on doit la grande entreprise de la mesure de la terre.

« La géographie, est-il dit dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, pour l'année 1804, page 42, a fait depuis quelques années de grands progrès : les tables de la lune perfectionnées, les chronomètres multipliés, les cercles de réflexion employés sur mer, ont donné le moyen de déterminer les longitudes partout. Les voyages de Bougainville, Cook, la Peirouse, Vancouver et Marchand, nous ont mieux fait connaître la mer du Sud et les côtes de l'Amérique et de l'Asie; l'intérieur de l'Afrique a été visité par Houghton, Mungo-Parck, Horner et Brown; le nord de l'Amérique par Mackensie, le nord de l'Asie par Billings, la mer Noire par Beauchamp; la Nouvelle-Hollande par Flinders, Baudin, et l'astronome Bernier.

L'Égypte a été décrite jusqu'au tropique par les commissaires de l'institut du Caire en 1799; l'Abyssinie l'a été par Bruce. Les Espagnols ont publié des cartes exactes de toutes les côtes d'Espagne et de celles de l'Amérique méridionale.

Les tables de la lune de M. Burg, que le bureau des longitudes va publier, et qui portent la précision à 10 ou 12″, donneront à la méthode des longitudes une nouvelle exactitude. Les nouvelles équations déterminées par le C. Laplace, ont donné à ces tables le dernier degré de précision. » *Voyez* CARTE GÉOGRAPHIQUE.

GÉOMÉTRIE. L'Égypte fut le berceau de la géométrie, comme de presque toutes les autres sciences. Selon Hérodote et Strabon, les Égyptiens, ne pouvant reconnaître les bornes de leurs héritages confondues par les inondations du Nil, inventèrent l'art de mesurer et de diviser les terres, afin de distinguer les leurs par la considération de la figure qu'elles avaient et de la surface qu'elles pouvaient contenir. Telle fut, dit-on, la première aurore de la géométrie.

On assure que ce fut Thalès qui

d'Égypte porta la géométrie en Grèce. Il ne se contenta pas d'apprendre aux Grecs ce que lui avaient enseigné les prêtres de Memphis. Il enrichit cette science de plusieurs propositions qui sont dans Euclide, les cinquième, quinzième, vingt-cinquième du premier livre de ses Éléments, et la trente-unième du troisième livre. Après lui, vint Pythagore, qui découvrit la fameuse proposition du carré de l'hypothénuse. Ce philosophe ouvrit le premier une école de géométrie, et y exposa les beautés de cette science, qui fut bientôt en grande vénération. Plutarque nous apprend qu'Anaxagore de Clazomène s'occupa du problème de la quadrature du cercle, dans la prison où il avait été renfermé, et qu'il composa même un ouvrage sur ce sujet. Platon donna une solution très simple du problème de la duplication du cube.

Enfin, Euclide parut; il recueillit avec soin ce que ses prédécesseurs avaient trouvé sur la géométrie, et il en composa l'ouvrage que nous avons de lui, ouvrage que bien des modernes regardent comme le meilleur en ce genre. Les différentes propriétés des sections coniques, que plusieurs mathématiciens découvrirent successivement, furent recueillies en huit livres par Apollonius de Perge : ce fut lui qui donna aux trois sections coniques les noms qu'elles portent : de *parabole*, d'*ellipse* et d'*hyperbole*. A peu près dans le même temps florissait Archimède, dont nous avons de si beaux ouvrages sur la sphère et le cylindre, sur les conoïdes et les sphéroïdes, sur la spirale, etc.

Les Grecs, après qu'ils eurent été subjugués par les Romains, continuèrent à cultiver la géométrie. Ils eurent, depuis l'ère chrétienne même, et assez long-temps après la translation de l'empire, des géomètres habiles : tels furent Ptolomée, Pappus, Dioclès, Eutocius, Proclus, etc. Il n'en est pas de même des Romains, qui, n'ambitionnant que la conquête du monde, négligèrent la géométrie et les sciences en général.

Dans la décadence de l'empire, l'ignorance profonde, qui couvrit l'Occident entier, nuisit à la géométrie. On ne trouve plus guère, ni chez les Latins, ni même chez les Grecs, d'hommes versés dans cette partie.

A la renaissance des lettres, on se borna presque uniquement à traduire et à commenter les ouvrages de géométrie des anciens; et cette science fit d'ailleurs peu de progrès jusqu'à Descartes. Ce grand homme publia, en 1637, sa *Géométrie*, et la commença par la solution d'un problème où Pappus dit que les anciens géomètres étaient restés : mais ce qui est plus précieux encore que la solution de ce problème, c'est l'instrument dont il se servit pour y parvenir, je veux dire l'application de l'algèbre à la géométrie. On doit à Descartes, non seulement l'application de l'algèbre à la géométrie; mais les premiers essais de l'application de la géométrie à la physique, qui a été poussée si loin dans ces derniers temps.

Fermat imagina le premier la méthode des tangentes par les différences; Barrow la perfectionna, en imaginant son petit triangle

différentiel, et en se servant du calcul analytique pour découvrir la sous-tangente des courbes. Enfin Leibnitz publia, en 1684, les règles du calcul différentiel.

Mais ces écrits, quelque admirables qu'ils soient, ne sont rien, pour ainsi dire, en comparaison de l'immortel ouvrage de Newton, intitulé *Philosophiæ naturalis principia mathematica*. Ce livre a été l'époque d'une révolution dans la physique, et a fait de cette science une science nouvelle, toute fondée sur l'observation, l'expérience et le calcul.

Si la géométrie nouvelle est principalement due aux Anglais et aux Allemands, c'est à deux hommes de notre nation que l'on est redevable des deux grandes idées qui ont conduit à la trouver, Descartes et Fermat. Que l'on ajoute à cela ce que les Pascal, les Pardies, les Arnaud, les Ozanam, les Malézieux, les Roberval, les Lamy, les L'Hôpital, les La Caille, tant d'autres Français, et, de nos jours, le célèbre de Laplace, ont fait en géométrie, on conviendra que cette science ne doit pas moins à la France qu'aux autres nations.

GÉORAMA. Parmi les inventions et les procédés nouveaux destinés à rendre plus facilement accessible l'intelligence de la géographie. On doit distinguer la belle machine dont nous allons donner une description sommaire.

Le *Géorama* ou *vue de la terre*, est une sphère creuse de quarante pieds de diamètre, formée par l'assemblage de trente-six barres de fer verticales qui représentent les parallèles et les méridiens, et recouverte d'une troile bleuâtre, destinée à laisser passer la lumière, et à représenter les mers et les lacs. Les terres, les montagnes, les rivières, sont peintes avec beaucoup de soin sur papier collé sur cette toile. Les deux pôles se trouvent situés, comme dans les mappemondes, aux extrémités du diamètre vertical de la sphère. Autour de ce diamètre tournent deux escaliers en hélice, qui aboutissent à trois petites galeries circulaires, placées les unes au-dessus des autres, de manière que le spectateur peut à son gré se rapprocher des points qu'il veut examiner. Cette disposition, aussi commode qu'ingénieuse, étonne d'abord les yeux, la grandeur imposante du voile bleuâtre qui représente les mers, l'irrégularité des masses de terres qui en interrompent la monotonie, la nouveauté de la situation, tout concourt à plonger le spectateur dans une sorte de stupeur et d'hésitation, dont il ne tarde pas à sortir à mesure qu'il reconnaît, quoique dans une position renversée, les parties du monde qu'il voit habituellement sur les globes.

Je ne parle pas du travail qu'il a fallu à l'auteur de cette belle invention, M. Delanglard, pour réduire à une même échelle les cartes de tous les pays, ni du soin qu'il a pris d'indiquer, autant qu'il lui a été possible, les découvertes les plus modernes. Mais il n'est pas possible de passer sous silence l'attention de l'auteur dans l'exécution de ses dessins : le relief des montagnes y est exprimé par des ombres plus ou moins prolongées : les fleuves, par des lignes d'une couleur plus pâle ; les volcans en combustion, par une couleur rouge de feu.

Toutes les divisions analogues (et l'on peut imaginer combien elles sont nombreuses, puisque la France porte le nom de tous ses départements et de leurs chefs-lieux, sont désignées par des lettres semblables : on a évité toute confusion dans les intersections des mots par la grandeur des lettres, et à égalité de grandeur, par la manière dont les pleins sont formés. (*Revue Encyclop.* juillet 1825.)

GERMAIN. Tacite nous apprend que ce nom (de *Germain*) n'est pas de l'imposition, ni de la langue des Romains; mais qu'il est de la pure invention des vieux Allemands, *qui à se ipsis invento nomine Germani vocati sunt.* Tacitus, *de Moribus German.* (Ils sont appelés *Germains*, d'un nom inventé par eux-mêmes.) Si vous désirez savoir l'étymologie du mot, Æmilius Ferretus, en l'Indice qu'il a fait sur Corneille Tacite, vous l'apprendra, disant : « Est enim » merè teutonica dictio, ex par- » ticula *gar* seu *ger*, quod *totum*, » seu *robustum*, undè et *Caroli* » nomen, et *man*, quod *virum* si- » gnificat, conflata. » (Car c'est un mot pur allemand fait de cette particule *gar* ou *ger*, qui signifie *tout* ou *robuste*, d'où vient même le nom de *Charle*, et de *man*, qui signifie *homme*, comme qui dirait entièrement homme et fort.) Je crois plutôt qu'il signifie *homme de guerre*, *guerrier*. *Voyez* l'article suivant.

GERMANIE. Dans la langue tudesque ou allemande, *ger-man* signifie *homme de guerre*, *guerrier*: de ces mots les Latins ont fait *Germanus*, *Germania*, et nous, d'après eux, *Germain* et *Germanie*.

« Quant au nom de Germain, dit Helliez (*Géographie de Virgile*, page 112), Tacite assure qu'il était récent de son temps, que c'était celui, non de toute la nation, mais d'une partie, et qu'on le donna à ceux qui, les premiers, osèrent passer le Rhin, pour s'établir sur la gauche de ce fleuve. Ce nom était un témoignage rendu à leur valeur; car il signifie *homme de guerre*, vaillant. *Ger*, en ancien tudesque, signifie *guerre*, et *man*, *homme*. »

Ce nom a été commun à la Germanie proprement dite, et à une partie de la Gaule belgique. Les Celtes furent pendant quelque temps plus puissants que les peuples d'au-delà du Rhin; des établissements pris dans la Germanie par des nations celtiques le font assez connaître. Mais, lorsque des détachements de peuples germaniques vinrent envahir une partie de la Belgique, Tacite nous apprend que ces étrangers furent appelés *Germani*. Le nom d'Allemagne, donné depuis à la Germanie, vient d'un peuple particulier, dont la première mention qui soit faite ne remonte pas plus haut que le commencement du troisième siècle, sous le règne de Caracalla.

GERMINAL. C'était le septième mois de l'année de la république française. Il commençait le 21 mars et finissait le 19 avril. Il était ainsi nommé, parceque c'est le mois où la nature développe le *germe* de la semence qui lui a été confiée.

De l'hiver le courroux expire;
L'aquilon fuit devant Zéphire :
Naissez, beaux jours, voici le riant *germinal*;
Il calme les airs qu'il épure;

Et du réveil de la nature
Son souffle caressant a donné le signal.
PARNY, *Hymne pour la Fête de la Jeunesse.*

(Extrait du *Gradus Français.*)

GIBELINS. La faction des *Gibelins* était attachée aux empereurs, celle des *Guelfes* soutenait les prétentions des papes.

Il serait difficile de faire des recherches satisfaisantes sur l'origine de ces factions et du nom singulier qu'on leur donna. L'histoire n'offre que des incertitudes à cet égard. On trouve seulement que, dès le dixième siècle, l'Italie, remplie d'armées allemandes, et prenant parti pour ou contre, s'accoutumait à ces dénominations de *Guelfes* et de *Gibelins*.

GIBET. C'est, selon Saint-Foix, un mot corrompu de l'arabe *Gebel*, qui signifie *montagne*. Anciennement, en France, les exécutions se faisaient sur les lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin. Tacite dit que les Germains pendaient à un arbre les traîtres et les déserteurs, et qu'ils étouffaient dans un bourbier, sous une claie, les poltrons, les fainéants et les mignons. L'esprit de la loi, dans la différence de ces supplices, était de rendre visible la punition du crime, et d'ensevelir l'infamie dans un oubli éternel. *Voyez* MONTFAUCON.

GIBIER. On est quelquefois curieux de conserver long-temps certains gibiers. Suivant l'épreuve qu'en a faite un gentilhomme du Poitou, le vrai secret est de vider les animaux et d'enlever aux oiseaux même le gésier; car les parties internes sont les premières qui se corrompent. On les remplit de blé ou d'avoine; on les laisse dans leurs plumes ou dans leur poil; on les met ensuite au milieu d'un tas de blé ou d'avoine : étant ainsi garanti du contact de l'air et de l'approche des mouches, le gibier se conserve très bien. La personne qui, la première, a fait cette expérience, dit avoir conservé, par ce moyen, du gibier pendant un carême entier; au bout de ce temps, il était aussi frais et aussi bon que s'il eût été fraîchement tué.

GIROFLE (*clou de*). Ce fruit aromatique, qui croissait autrefois dans toutes les îles Moluques, a été connu des Arabes. Les Hollandais, établis à Ternate et à Amboine, sont, depuis nombre d'années, en possession de récolter et de préparer le clou de girofle. Paul Æginette est le premier des anciens qui en ait parlé; Théophraste, Dioscoride, et Galien n'en ont rien dit.

GIROUETTE. Andronic de Cyrrhe fit élever à Athènes une tour octogone, et fit graver sur chaque côté des figures qui représentaient les huit vents principaux; un triton d'airain tournait sur son pivot au haut de la tour, et ce triton tenant une baguette à la main, la posait juste sur le vent qui soufflait. C'est d'après cette ingénieuse idée que nos coqs et nos girouettes ont été grossièrement imaginés.

Il n'y avait autrefois que les nobles qui eussent le droit de faire placer des girouettes sur leurs maisons; il fallait même, dans l'origine, pour avoir ce privilége, avoir monté à l'assaut de quelque ville et avoir planté sa bannière sur les remparts. Ces girouettes étaient peintes, armo-

riées, et représentaient les bannières et les pennons des nobles.

GIVRÉE. Il y a environ cinquante ou soixante ans qu'un Suisse, nommé Soleure, imagina un surtout de table très agréable. Il consistait en décorations d'hiver, représentant cette sorte de gelée blanche que nous nommons *givre*. Pour cela, il gommait ses arbres et y semait une poudre de verre blanc, pilé très menu, qui, en s'y attachant, imitait parfaitement le brouillard glacé. Pour ajouter à la vérité du tableau, il y plaçait une cabane de paysan givrée comme les arbres, une rivière glacée, sur laquelle étaient quelques figures de patineurs et divers objets de ce genre. L'illusion était parfaite; on croyait voir l'hiver avec tous ses frimats. Ces sortes de décorations s'appelaient *givrées*. Elles eurent pendant quelque temps une assez grande vogue; mais la crainte de cette poudre de verre qui, en volant, pouvait se répandre sur les aliments, y fit renoncer.

On a depuis employé la même poudre pour glacer et brillanter des rubans; mais le même danger a provoqué un règlement de la police qui en a interdit la vente.

GLACE. Fluide devenu concret et solide par le refroidissement.

Pendant l'hiver de 1740, qui fut très long et très rigoureux, on construisit à Pétersbourg un palais de glace de cinquante-deux pieds et demi de longueur, sur seize et demi de largeur et vingt de hauteur. L'architecture en était élégante et régulière. On prenait dans la Newa les blocs de glace qui avaient deux à trois pieds d'épaisseur; on les taillait et l'on y sculptait des ornements, et lorsqu'ils étaient en place, on les arrosait en dehors d'eaux colorées qui se congelaient sur-le-champ, et formaient des espèces de stalactites très variées. On fit également six canons et deux mortiers, avec leurs affûts entièrement de glace. Les canons étaient du calibre de ceux qui portent trois livres de balles; mais on ne leur en donna qu'un quart de livre : on les chargea d'un boulet d'étoupes et d'un de fonte par-dessus. L'épreuve s'en fit en présence de toute la cour : le boulet alla percer, à soixante pas, une planche de deux pouces d'épaisseur; et le canon, qui n'avait pas plus de quatre pouces d'épaisseur, n'éclata point. Ce fait singulier pourrait donner quelque vraisemblance à ce que dit Olaüs Magnus des fortifications de glaces dont quelques peuples du nord avaient fait usage en certaines occasions.

Un autre usage de la glace qui, au premier coup d'œil, paraît encore plus extraordinaire, c'est celui qu'imagina d'en faire un physicien anglais en 1763. Il tailla un morceau de glace en lentille de neuf pieds neuf pouces de diamètre et cinq pouces d'épaisseur. Il l'exposa aux rayons du soleil, et il enflamma, à sept pieds de distance, de la poudre, du papier et d'autres matières combustibles. Il est assez singulier d'imaginer qu'on pourrait mettre le feu à un magasin à poudre avec un morceau de glace. (*Mercure de France du* 25 *juillet* 1778, pag. 305.)

M. Le Roi, qui a traduit la description donnée par M. Krafft, auteur allemand, du palais de

glace dont il vient d'être parlé, pense qu'il serait possible de tourner la glace au tour, de la percer, de la tailler, de la peindre, de la mettre au feu après l'avoir frottée de naphte.

« On fait, est-il dit dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, en Sibérie des fenêtres de glace, en coupant les glaçons d'une certaine grandeur et épaisseur comme des carreaux de verre, et les appliquant aux cadres ou trous auxquels elles sont destinées. Ces glaçons ne se fondent pas, quoique la chambre soit fort échauffée, parceque l'air extérieur maintient toujours leur consistance. »

On remarque ordinairement qu'en hiver les fenêtres se couvrent de glace en dedans, et non pas en dehors. Voici la raison (purement conjecturale) qu'on peut en donner : l'air du dedans de la chambre, étant plus échauffé que l'air extérieur, laisse retomber les vapeurs qu'il contient; ces vapeurs s'attachent aux vitres; ensuite pendant la nuit l'air intérieur se refroidissant, ces vapeurs se gèlent sur les vitres auxquelles elles sont attachées.

GLACE ARTIFICIELLE. Il est probable que l'usage de conserver de la neige dans les caves, pour boire frais pendant l'été, est fort ancien. Aristote et Galien ont indiqué la méthode de faire bouillir l'eau et de mettre le vase au milieu de la neige pour former de la glace. La manière de former de la glace par l'évaporation est connue et pratiquée depuis long-temps dans l'Indostan. Enfin on a employé le nitre pour rafraîchir les liqueurs, et il paraît que cette invention est due aux Portugais des Indes orientales. M. de Réaumur a trouvé le moyen de faire de la glace artificielle par le moyen de sels mêlés avec de la neige ou de la glace pilée : la froideur d'une première glace sert à rendre la seconde plus froide ; celle-ci sert à son tour à une troisième, et ainsi de suite, sans qu'on sache le terme de la progression. Il a poussé l'augmentation du froid dans ces expériences, jusqu'à vingt-cinq degrés de son thermomètre, au-delà de la simple congélation.

Boerhaave a découvert le moyen de faire de la glace artificielle, par les sels seuls, sans le secours d'une glace étrangère. On connaît la propriété qu'ont les sels, principalement le sel ammoniaque, de refroidir l'eau où ils sont dissous, sans la glacer. Si donc on a de l'eau déjà froide à un degré voisin de la congélation, on pourra aisément en augmenter la froideur de plusieurs degrés, en y faisant dissoudre un tiers de sel ammoniaque. Ce mélange servira à rendre plus froide une seconde masse d'eau déjà refroidie au degré où l'était d'abord la première. On fera encore dissoudre du sel ammoniaque dans cette nouvelle eau. En employant ainsi des masses d'eau successivement refroidies, on aura enfin un mélange de sel et d'eau beaucoup plus froid que la glace ; d'où il suit que, si l'on plonge dans ce mélange une bouteille d'eau pure, moins froide que la glace, cette eau s'y gèlera.

GLACERIE. L'art de faire des glaces a pris naissance à Venise, et cette ville a été long-temps seule en possession d'en fournir toute l'Europe. Ce fut le grand Colbert

qui lui enleva cet avantage. Il y avait beaucoup d'ouvriers français dans la manufacture de cette république : ce ministre les rappela à force de promesses, et les retint à force d'argent. Déjà en 1634, Eustache Grandmont et Jean-Antoine d'Anthonneuil avaient obtenu le privilége de fabriquer des glaces et miroirs à Paris; mais cette entreprise languissait, lorsqu'en 1666 Colbert donna à cette manufacture une consistance qu'elle n'avait jamais eue, l'érigea en manufacture royale, et fit construire les vastes bâtiments qu'elle occupe dans la rue de Reuilly. Dès cette époque, on commença à faire en France d'aussi belles glaces qu'à Venise, et bientôt on en fit dont la grandeur et la beauté n'ont jamais pu être imitées ailleurs. C'est ce que Boileau a exprimé en beaux vers.

Nos artisans grossiers rendus industrieux,
Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.

On ne connaissait alors que les glaces soufflées; c'étaient du moins les seules que l'on fabriquait à Venise, et ensuite à Tour-la-Ville, près de Cherbourg en Normandie. Les grandes glaces ou les glaces coulées n'ont été imaginées qu'en 1688, par Thevart, suivant les uns, et par Lucas de Néhon, suivant les autres. Les ateliers où on les fabriquait ont d'abord été établis à Paris; ensuite ils furent transférés à Saint-Gobin en Picardie, où ils sont encore aujourd'hui. Le coulage des glaces s'exécute à Saint-Gobin, d'où on les envoie brutes à Paris; c'est là qu'elles reçoivent le poli et le tain. « On est parvenu, dit M. Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, à y polir des pièces de dix à douze pieds de hauteur. Cette manufacture, dont les procédés sont très curieux, occupe environ huits cents ouvriers. » Nous renvoyons le lecteur jaloux de connaître les moyens employés, dans les ateliers du faubourg Saint-Antoine, pour polir et étamer les glaces, au *Journal de l'École polytechnique*, tom. II, p. 71. *Voyez* MIROIR.

GLACES AUX CARROSSES. L'usage en est venu d'Italie, et Bassompierre est le premier qui l'ait apporté en France. Ce n'était d'abord que pour les petits carrosses; les autres avaient toujours de grandes portières et des rideaux, comme les coches.

GLACES AU-DESSUS DES CHEMINÉES. On doit l'origine de cet usage élégant à Robert de Cotte, architecte, né à Paris, en 1657, et mort dans la même ville en 1735, premier architecte du roi, et intendant des bâtiments, jardins, arts et manufactures royales, après avoir décoré Paris et Versailles d'une infinité d'excellents morceaux d'architecture.

GLACES DISCRÈTES. On a très bien désigné sous ce nom de nouvelles glaces propres à être mises aux carrosses, aux salles de bain, aux croisées exposées trop en vue; elles ont l'avantage de laisser voir tout ce qui se passe au dehors, sans que l'on puisse être vu. L'industrie qu'on y emploie consiste à y tracer des losanges; en sorte qu'une partie de la glace étant terne et dépolie, il ne reste plus que de petits carrés transparents, au travers desquels on aperçoit distinctement les objets. Ces glaces ont été imaginées, en 1769,

par M. de Bernières, contrôleur des ponts et chaussées.

GLADIATEURS. C'est le nom qu'on donnait à Rome aux esclaves qui combattaient avec des épées nues sur l'arène, pour le plaisir des spectateurs. Ce cruel divertissement, qui remontait aux premiers temps de l'histoire profane, était venu de l'Asie. Dans les siècles héroïques, l'usage était d'immoler des captifs aux mânes des grands hommes morts dans les combats. C'est ainsi que, dans Homère, Achille sacrifie douze jeunes Troyens à Patrocle son ami, et que, dans Virgile, Énée envoie des prisonniers à Évandre, pour les immoler aux funérailles de son fils Pallas. Dans la suite on sacrifia des esclaves aux funérailles des personnes considérables; mais bientôt il parut plus humain de les faire battre les uns contre les autres. La profession de gladiateur devint alors un art qui eut ses maîtres, ses écoles et ses principes. On apprit à se battre, à succomber avec grâce, à mourir avec fierté; on s'y exerça, et les jeux de gladiateurs firent partie des fêtes publiques. C'est surtout chez les Romains que ce goût devint une fureur. Les gladiateurs se servaient de deux courtes épées, s'attaquant et se défendant des deux mains. Le sort des vaincus dépendait du peuple, qui faisait ordinairement grâce aux braves, et donnait le signal de tuer ceux qui s'étaient lâchement comportés. Le signe par lequel le peuple manifestait l'intention de faire grâce, était d'abattre le pouce, ou de le serrer sous les autres doigts; quand il voulait au contraire qu'on achevât le combat, il levait le pouce, et le retournait du côté du vaincu, jusqu'à ce qu'il pérît de la main de son adversaire. *Voyez* ARÈNE.

C'était un crime à ces malheureux de se plaindre lorsqu'ils étaient blessés, ou de demander la vie quand ils ne pouvaient plus la défendre : on ne la leur accordait que lorsqu'ils semblaient ne pas craindre la mort. On offrait, dit-on, à Jupiter du sang des gladiateurs. On les recevait dans le temple d'Hercule, et ceux qui avaient obtenu leur congé attachaient leurs armes à la porte. Les tyrans de Rome forcèrent plus d'une fois les sénateurs et les chevaliers de paraître dans ces scènes tragiques; et, du temps de Commode, on vit des dames romaines exercer volontairement ce métier honteux, et tirer vanité de leur courage et de leur infamie.

Il est remarquable, comme l'observe M. Furgault, dans son *Recueil historique d'antiquités grecques et romaines*, que le goût d'un spectacle si barbare, qui s'était introduit dans quelques villes de la Grèce et de l'Asie, n'ait jamais été admis à Athènes du temps de la république. Quelqu'un ayant un jour proposé, dans une assemblée, d'établir des combats de gladiateurs comme à Corinthe et ailleurs, *Renversez donc auparavant*, s'écria un Athénien, *renversez l'autel que nos pères, il y a plus de mille ans, ont élevé à la Miséricorde.*

GLAND. Pélagus mérita la reconnaissance des Arcadiens pour leur avoir enseigné à se nourrir de gland, au lieu d'herbes sauvages. Ce gland était sans doute celui du *quercus æsculus*, ou de quel-

que autre espèce semblable. On en mange encore communément en Espagne, et dans d'autres contrées méridionales. Le gland est au nombre des fruits que Circé donna pour nourriture aux compagnons d'Ulysse changés en porcs. Tous les arbres qui portaient du gland étaient consacrés à Jupiter, et même le noyer, appelé *Juglans*, comme qui dirait *Jovis glans*, gland de Jupiter. (Noël, *Dictionnaire de la Fable*, quatrième édit.)

On est parvenu, il y a quelques années, à rendre mangeable le gland ordinaire que son goût acerbe avait jusque là fait abandonner pour la nourriture des animaux domestiques; mais il demande alors une certaine préparation indiquée dans le *Dict. de l'industrie*, au mot *gland*.

GLASS-CORD. Instrument de musique, dont Franklin est l'inventeur. C'est une espèce de piano qui, au lieu de cordes métalliques, est formé de lames de verre, soutenues par des chevalets libres à l'extrémité, et que frappent des marteaux soulevés par le moyen des touches.

GLÈBE. Mot emprunté du latin pour signifier une motte de terre. En termes de droit, il signifie *le fonds d'une terre, la terre même*. Chez les Romains les esclaves attachés à un domaine, à une métairie, étaient attachés à la glèbe; aussi les nommait-on *servi glebæ ascriptitii*. Ce droit humiliant pour l'espèce humaine existe encore dans plusieurs pays. Chez nous, il y avait, avant la révolution, certains droits incorporels attachés à une glèbe, c'est-à-dire à une terre dont ils ne pouvaient être séparés, tels que le droit de justice et de patronage.

Le ciel en le créant forma-t-il l'homme esclave?
La nature qui parle, et que ta fierté brave,
Aura-t-elle à la *glèbe* attaché les humains,
Comme les vils troupeaux mugissants sous nos
mains?
(Voltaire.)

GLOBE. Les astronomes appellent *globe céleste* et *globe terrestre* deux instruments de mathématiques, dont le premier sert à représenter la surface concave du ciel avec ses constellations, et le second, la surface de la terre avec les mers, les îles, les rivières, les lacs, les villes, etc. On voit sur l'un et l'autre plusieurs circonférences de cercles répondant à des cercles qui ont été imaginés pour pouvoir rendre raison du mécanisme de l'univers.

On ignore par qui, et en quel temps le globe et la sphère ont été inventés; il est certain cependant que l'utilité en était connue du temps d'Archimède; Cratès, qui vivait cent trente ans avant J.-C., fit un globe dont Strabon parle avec éloge.

Les principaux globes que l'on connaisse, depuis le renouvellement des sciences en Europe, sont celui de Tycho-Brahé, qui est à Copenhague, dans une des salles de l'académie; celui que M. de Lisle a vu à Pétersbourg, et dont la grandeur prodigieuse frappa Pierre-le-Grand : douze personnes peuvent s'assembler dedans autour d'une table, et y faire des observations.

M. de La Hire a donné la description et l'explication des deux fameux globes, l'un céleste et l'autre terrestre, de trente-quatre pieds de circonférence chacun,

que le cardinal d'Estrées avait fait construire avec un très grand soin par le P. Coronelli; placés ensuite dans les pavillons du château de Marly, ils ont été depuis transportés à la bibliothèque du roi. Les horizons et le méridien avaient été exécutés par Butterfield, en bronze, de treize pieds de diamètre. Cette intéressante description de La Hire est mentionnée dans le *Journal des Savants*, 1704, page 641.

Nous ne saurions parler de ces instruments de mathématiques, sans rappeler ici les deux globes exécutés par Pierre Anich, mort en 1766. Pierre Anich, qui, de berger, devint le plus grand astronome comme le plus habile mécanicien de son temps, ne savait ni lire ni écrire. Le père Hill, jésuite, qui l'avait admis au rang de ses élèves, lui montrait divers instruments de mathématiques nécessaires aux étudiants, à mesure qu'il remarquait en lui de nouveaux progrès. Anich les examinait, et en fabriquait aussitôt de plus parfaits. Son professeur lui demanda un globe céleste à l'usage de l'académie d'Inspruck. Comme ce globe présentait bien des difficultés dans sa construction, on douta si Anich, malgré les preuves qu'il avait données de ses talents, y réussirait, lorsque quelque temps après, en 1756, on le vit se présenter à l'académie avec son globe à la main. Les physiciens et les astronomes trouvèrent sa machine si parfaite, qu'ils la jugèrent digne d'être placée dans le cabinet de l'impératrice-reine. C'est, écrivait le P. Weinhard au P. Hill, la plus savante et la plus belle machine que j'aie vue. Anich avait tracé par des points tous les astres sur ce globe, et, sans autre secours que sa mémoire, il avait assigné à chaque étoile la place qu'elle occupe parmi les astres. Les points qui désignaient les étoiles étaient marqués sur de petites lames d'acier poli et luisant; en sorte que, par ce moyen, il rendait la scintillation de chacune. On n'aurait encore qu'une faible idée de la supériorité d'Anich dans la mécanique, si l'on ignorait que, parmi les additions qu'il fit à son globe céleste, il avait adapté une montre à l'horizon et huit petites roues qui, liées au cadran, indiquaient, au moyen de trois aiguilles, la diversité du mouvement du soleil, de la lune, et des étoiles fixes.

On désira qu'Anich, qui avait si bien réussi dans la construction d'un globe céleste, entreprît celle d'un globe terrestre. Il y avait un obstacle: Anich ne savait pas écrire. Mais quelle difficulté peut arrêter l'homme de génie! Anich s'appliqua à l'écriture, et, au bout de quelques mois, parvint à écrire aussi bien que les plus habiles maîtres. Son globe terrestre fut achevé en avril 1759. Ce globe admirable, et de la plus grande perfection, était de la même grandeur que son globe céleste, c'est-à-dire d'environ trois pieds de diamètre. Ils sont tous deux d'un bois très dur, très artistement travaillé, quoique l'auteur ne se soit servi que d'un tour ordinaire. Ces sphères gardent leur équilibre avec tant d'exactitude, que de quelque manière qu'on les place, elles restent suspendues et en repos; mais leur

mobilité est telle que le mouvement d'une montre suffit pour les tirer du point de repos, sans que le mouvement de la montre en soit sensiblement retardé.

GLOBES CÉLESTES EN VERRES. On lit dans le *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 à la fin de 1820, tome VIII page 340, que M. Leguin, en l'an XII, a imaginé des globes célestes en verre, sur la surface desquels sont gravées les étoiles et les constellations. Au centre est placé le système planétaire qui se meut dans l'ordre du ciel par un pendule, sans que le planétaire altère sa régularité. La terre, accompagnée de la lune qui se meut autour d'elle, y fait son mouvement diurne en vingt-quatre heures, et son mouvement annuel en trois cent soixante-cinq jours autour du soleil, en gardant son parallélisme pour faire sentir les changements de saison. Les autres planètes font aussi leur mouvement annuel autour du soleil, dans leur temps réel. Cette machine offre à la vue le même spectacle que si l'on se trouvait placé dans la région des étoiles; et que l'on regardât notre système.

GLORIA PATRI. On croit que ce fut le pape Damase qui, dans l'année 368, ordonna qu'à la fin de chaque psaume on chanterait le *gloria Patri*. Baronius pense que cela était usité du temps même des apôtres, mais que l'usage n'en était pas si commun qu'il l'a été au commencement de l'arianisme, où il devint comme une profession de foi contre ces hérétiques.

Le cinquième canon du concile de Vaison, tenu en 529, porte: « On récitera dans toutes les églises le nom du pape; et après *gloria Patri*, on ajoutera, *sicut erat in principio*, comme on fait à Rome, en Afrique et en Italie, à cause des hérétiques qui disent que le Fils de Dieu a commencé dans le temps. »

GNOMON. On fait remonter jusqu'aux Babyloniens ou aux Phéniciens l'art de tracer des gnomons ou horloges solaires. *Voyez* GNOMONIQUE.

Avant qu'on eût formé des quarts-de-cercles aussi grands que ceux de Tycho-Brahé, d'Hévélius, de Riccioli, on se servait de gnomons pour mesurer les hauteurs. Les plus fameux sont ceux de Pythéas à Marseille, de Toscanella, à Florence, de Bianchini, à Rome; dans l'église des Chartreux, et de Saint-Sulpice, à Paris. Ce dernier a quatre-vingts pieds de hauteur.

GNOMONIQUE. C'est l'art de tracer des cadrans au soleil, à la lune et aux étoiles; mais principalement des cadrans solaires sur un plan donné, ou sur la surface d'un corps donné quelconque. On appelle cet art *gnomonique* du mot grec γνομὴ (*connaissance*), d'où nous avons aussi tiré *gnomon*, qui signifie une chose qui en fait connaître une autre, parceque le *gnomon*, ou, pour mieux dire, le style fait connaître par son ombre les heures et la hauteur du soleil.

On ne saurait douter de l'antiquité des cadrans. L'écriture nous apprend que dès le temps d'Achaz, roi de Juda, cinq ans avant l'ère de Nabonassar, et environ quatre cents ans avant Alexandre, il y avait à Jérusalem un cadran solaire. Il est très vraisemblable que les Juifs tenaient des Babyloniens la connaissance de cet in-

strument mathématique. Les historiens anciens conviennent assez généralement que les Babyloniens sont les premiers peuples qui ont connu l'usage des cadrans. Hérodote dit positivement que les Grecs avaient appris des Chaldéens l'usage des cadrans; Anaximène, disciple d'Anaximandre, en perfectionna la construction vers la cinquante-huitième olympiade, et mérita par là d'en être regardé comme l'inventeur. Le premier cadran qu'on ait vu en Europe est celui que ce philosophe fit dresser dans la place publique de Lacédémone.

Vitruve fait mention d'un cadran inventé par Eudoxe le Gnidien, dans lequel les lignes horaires et les arcs des signes s'entre-coupaient comme une toile d'araignée. Aristarque Samien plaça en la superficie concave d'un hémisphère, un cadran qu'il nomma *scaphe*. Apollonius de Perge imagina une autre sorte de cadran, auquel il donna le nom de *pharetra*.

Les cadrans ne furent connus des Romains que fort tard. Pline dit qu'avant l'an 400 de Rome, il n'est fait mention d'aucun calcul du temps, que de celui qui se tirait du lever du soleil. Les Romains crurent leur science fort augmentée quand on y joignit le midi. Un crieur public se tenait en sentinelle auprès du sénat, et, dès qu'il apercevait le soleil entre la tribune aux harangues et le lieu appelé *la station des Grecs*, où s'arrêtaient les ambassadeurs qu'on envoyait au sénat, il criait à haute voix qu'il était midi. Ce ne fut que vers l'an 417 de Rome que l'on vit pour la première fois dans cette ville, dans le temple de Quirinus, ou, selon d'autres, dans le Capitole, un cadran solaire construit par Papirius Cursor; mais ce cadran allait mal. Trente ans après, le consul Valerius Messala apporta de Sicile un autre cadran qu'il éleva sur un pilier près de la tribune aux harangues; c'était là que s'allaient promener les gens qui avaient du loisir; mais comme ce cadran n'était pas fait pour la latitude de Rome, il ne pouvait pas marquer l'heure véritable. On s'en servit néanmoins pendant quatre-vingt-dix neuf ans, jusqu'à ce que le censeur L. Philippus en fît construire un autre plus exact.

Vitruve fut le premier qui enseigna la manière de faire des cadrans par le moyen de l'analemme. Le vénérable P. Bède, qui vivait au commencement du huitième siècle, passe pour être le premier qui ait recueilli et publié les principes des anciens sur la *gnomonique*.

Parmi les modernes, le jésuite Clavius est le premier qui ait fait un traité exprès sur la gnomonique. Il en démontre toutes les opérations suivant la méthode rigoureuse des anciens géomètres. Le jésuite Dechale et Ozanam ont donné des méthodes beaucoup plus aisées dans leurs *Cours de mathématiques*, aussi bien que Wolff dans ses *Éléments*. Le célèbre Picard a donné une nouvelle méthode de faire de grands cadrans, en calculant les angles que doivent former entre elles les lignes horaires; et M. de La Hire, dans sa *Gnomonique*, imprimée en 1683, donne une méthode géométrique de tracer des lignes horaires,

au moyen de certains points déterminés par observation. M. Rivard et M. Deparcieux nous ont donné chacun, presque dans le même temps, en 1741, un traité de gnomonique.

On appelle *globe gnomonique*, un cadran solaire qui a la forme d'un globe. On attribue l'invention de ce cadran au P. Kircher. Le P. Quesnet, bénédictin, en a fait un de marbre ajusté sur un cylindre gnomonique.

GOBELET. Les gobelets, et surtout ceux d'argent, commencèrent à être un objet de luxe vers l'an 1300.

GOBELINS. Dès le quatorzième siècle, dans le faubourg Saint-Marcel et sur la rivière de Bièvre, dont l'eau était, disait-on, très propre à la teinture, il existait des drapiers et teinturiers en laine. Un de ces teinturiers, nommé Jean *Gobelin*, y demeurait en 1450. Philibert, son fils, et Denise Lebret, son épouse, continuèrent la profession de leur père et accrurent sa fortune. Leurs successeurs travaillèrent avec le même succès, et donnèrent de la célébrité au nom de *Gobelin* (1), que le public appliqua au quartier où se trouvait leur établissement, et même à la rivière de Bièvre qui le traversait.

Aux Gobelin succédèrent les sieurs Canaye, qui ne se bornèrent pas à teindre des laines en écarlate, mais qui commencèrent, à ce qu'il paraît, à fabriquer des tapisseries de haute-lice. Les Canaye furent, vers l'an 1655, remplacés dans cette fabrique par un Hollandais appelé Glucq, et par un ouvrier nommé Jean Liansen, qui excellait sur tous les autres. La beauté des ouvrages qui sortaient de cette fabrique attira l'attention de Colbert. Ce ministre ayant donc résolu de la mettre sous la protection spéciale du roi, et de l'employer uniquement à son service, fit, en 1667, rendre un édit qui procura un état stable à cet établissement, dont le célèbre Lebrun, premier peintre du roi, eut la direction. (*Histoire de Paris*, par Dulaure, tome VII, page 65, deuxième édition.)

(1) Le nom de *Gobelin* appartient à la mythologie gauloise, et s'applique à un démon, un lutin, ou esprit follet, qui apparaissait dans les temps où l'on croyait plus qu'on ne savait. Il était évidemment un sobriquet donné à la famille dont il est question.

GOMBETTE (*loi*). C'est ainsi qu'on nommait la loi des peuples de Bourgogne, que Gondebaud, un de leurs derniers rois, réforma en 501, et qu'il fit publier à Lyon, le 29 mars de la même année.

GONFALON ou GONFANON. C'était anciennement le nom des bannières sous lesquelles se rangeaient les troupes et les vassaux convoqués pour la défense des églises et des biens ecclésiastiques. En France, les gonfalons étaient portés par les avoués ou défenseurs des abbayes; et ailleurs par les seigneurs de la plus haute distinction. Dans quelques états, l'étendard du royaume ou de la république était aussi appelé gonfalon. Maintenant on ne se sert plus de ce mot que pour désigner une tente ronde qu'on a coutume de porter à Rome, devant les processions des grandes églises, en cas de pluie. La bannière peut être regardée comme un raccourci du gonfalon.

GORDIEN (*nœud*). Les Phrygiens, lassés des malheurs auxquels leurs dissensions domestiques les

exposaient journellement, consultèrent l'oracle pour savoir quelle en serait la fin. La réponse fut que le seul moyen d'arrêter le cours des maux qui les désolaient était de se choisir un roi. Les Phrygiens voulurent savoir sur qui devait tomber leur choix. L'oracle leur commanda d'élever sur le trône le premier qu'ils rencontreraient allant sur une charrette au temple de Jupiter. A peine eurent-ils reçu cette réponse, qu'ils rencontrèrent Gordius. Sur-le-champ ils le proclamèrent roi. Gordius, en mémoire de cet évènement, consacra à Jupiter la charrette sur laquelle il était monté lors de son élévation au trône. Le nœud qui en attachait le joug au timon était si adroitement fait, qu'on ne pouvait découvrir ni où il commençait, ni où il finissait. C'est ce nœud si connu dans l'antiquité sous le nom de *nœud gordien*. L'oracle avait déclaré que celui qui pourrait le délier aurait l'empire de l'Asie.

Alexandre, passant dans la ville de Gordium, ancien séjour du roi Midas, fils de Gordius, souhaita de voir le chariot fameux auquel tenait le nœud gordien, se persuadant aisément que la promesse de l'oracle le regardait. Après avoir considéré attentivement ce nœud, il fit plusieurs tentatives pour le délier; mais n'ayant pu y réussir, et craignant que les soldats n'en tirassent un mauvais augure, *Il n'importe*, dit-il, *comment on le dénoue*, et l'ayant coupé avec son épée, il éluda ou accomplit l'oracle.

GORÉE. Ile du Sénégal. Ce nom lui vient des Hollandais, qui l'ont tiré d'une île de Zélande, avec laquelle ils crurent lui trouver quelque ressemblance.

GOTHIQUE (*écriture*). L'écriture gothique ne diffère point, au fond, de la romaine; mais elle a beaucoup d'angles et de tortuosités, surtout au commencement et à la fin des jambages de chaque lettre. Godefroi de Viterbe (*Godefridus Viterbiensis*) prétend que ces caractères ont été inventés vers l'an 373, par Ulphilas, évêque des Goths, qui s'en servit pour traduire en son idiome les divines Écritures.

GOTHIQUE (*architecture*). L'architecture gothique est celle qui est éloignée des proportions antiques; elle est sans correction de profils et manque de goût dans ses ornements chimériques; cependant elle a beaucoup de solidité et de merveilleux à cause de l'artifice du travail.

On distingue deux architectures gothiques : l'une ancienne et l'autre moderne. L'ancienne est celle que les Goths ont apportée du nord dans le cinquième siècle. Les édifices construits selon la gothique ancienne, étaient massifs, pesants et grossiers. Les ouvrages de la gothique moderne étaient plus délicats, plus déliés, plus légers, et d'une hardiesse de travail qui étonne. M. Lenoir, dans sa *Description du musée des monuments français*, tome VII, page 114, démontre que l'architecture de nos anciennes églises appelées *gothiques* est une architecture sarrasine ou introduite par les Sarrasins dans le nord de l'Europe, à la suite des croisades. Cette architecture a été long-temps en usage, surtout en Italie. Elle a duré depuis le treizième siècle jus-

qu'au rétablissement de l'architecture antique, dans le seizième siècle.

GOTHIQUE (*loi*). Cette loi fut faite par les Visigoths qui occupaient l'Espagne et une grande partie de l'Aquitaine. Comme ce royaume fut le premier qui s'établit sur les ruines de l'empire romain, ses lois paraissent aussi avoir été écrites les premières. Elles furent d'abord rédigées sous Évarix qui commença à régner en 466 ; et comme elles n'étaient que pour les Goths, son fils Alaric fit faire, pour les Romains, un abrégé du code Théodosien.

La loi gothique fut corrigée et augmentée par le roi Leuvigild. Chindaswind et Receswind lui donnèrent ensuite une pleine autorité, en ordonnant que ce recueil serait l'unique loi de tous ceux qui étaient sujets des rois goths, de quelque nation qu'ils fussent; de sorte que l'on abolit en Espagne la loi romaine, ou plutôt on la mêla avec la gothique ; car ce fut de la *loi romaine* (c'était ainsi qu'on appelait l'abrégé du code Théodosien, fait par Alaric) que l'on tira la plus grande partie de ce qui fut ajouté aux anciennes lois. Ce code gothique fut divisé en douze livres, et s'appelait *le livre de la loi gothique*. Le roi Egica, qui régna jusqu'en 701, fit une révision de ce livre, et le fit confirmer par le concile de Tolède, en 693. On y voit les noms de plusieurs rois; mais ils n'ont tous occupé le trône qu'après Recarède, qui fut le premier des rois catholiques. Les lois précédentes sont intitulées *antiques*, sans qu'on y ait mis aucun nom de rois, pas même celui d'Évarix; peut-être a-t-on supprimé ces noms en haine de l'arianisme. Ces lois antiques, prises séparément, ont beaucoup de rapport avec celles des autres Barbares; ainsi elles comprennent tous les usages des Goths, qu'Évarix avait fait rédiger par écrit. A prendre la loi gothique en entier, c'est la plus belle et la plus ample de toutes les lois des Barbares, et l'on y trouve l'ordre judiciaire qui s'observait du temps de Justinien, bien mieux que dans les livres de Justinien même. Cette loi fait encore le fond du droit d'Espagne, et elle se conserva dans le Languedoc long-temps après que les Goths eurent cessé d'y dominer. Elle avait acquis tant d'autorité, qu'on en inséra quelque chose dans les capitulaires de Charlemagne.

GOTHS. C'est le nom d'un peuple qui, étant sorti du nord, s'avança vers le midi où il fit beaucoup de conquêtes, et fonda plusieurs royaumes. La première origine des Goths est la petite île de Gothland, et leur ancien nom *Gothi* et *Gothones*, ou *Guti* et *Guttones*. Indépendamment de cette île, ils avaient encore une partie du continent dans la Scandinavie. Ils s'accrurent ensuite par le mélange de plusieurs nations qui se lièrent avec eux à l'occasion de leurs victoires. Sur la fin du second siècle de notre ère, ils avaient déjà passé le Danube et pénétré dans la Thrace. Après l'avoir ravagée, ils fondirent sur la Macédoine; de là ils allèrent dans l'Illyrie ; enfin, profitant de la faiblesse des empereurs pour faire des irruptions de toutes parts, ils dévastèrent diverses

provinces. Les Romains les ayant chassés de l'Asie vers l'an 263, ils repassèrent dans leur pays, et quelques années après, la peste, la famine et Claude forcèrent ceux qui s'étaient retirés sur le mont Hémus à demander grâce.

Les Goths reçurent les lumières de l'Évangile au milieu du quatrième siècle; mais l'évêque Ulphilas, qui devint arien, les infecta de ses erreurs.

On les divisa dans la suite en Visigoths et en Ostrogoths. Les Visigoths fondèrent en Italie un royaume, qui fut détruit ou plutôt continué par les Ostrogoths, et les Visigoths en fondèrent un autre en Espagne.

GOUACHE. C'est une sorte de peinture pour laquelle on emploie des couleurs délayées avec de l'eau et de la gomme. Elles sont couchées à plat, en traînant le pinceau comme pour peindre; en quoi la gouache diffère de la miniature qui se fait en pointillant.

Cette manière de peindre est la plus ancienne que l'on connaisse; elle est prompte et expéditive; elle a de l'éclat; elle est également propre à peindre le paysage d'après nature, et à faire des esquisses colorées pour de grandes compositions. Mais si l'artiste ne prend pas tout le temps nécessaire pour dégrader ses teintes, pour fondre ses nuances et pour accorder son ouvrage, il s'expose à laisser échapper des touches dures et des passages de tons trop marqués.

GOUDRON. L'usage du goudron ou d'une matière propre à le remplacer doit être fort ancien, puisque, si l'on en croit Eidous (*Histoire des principales découvertes*, etc., page 242), les premiers vaisseaux dont les hommes se servirent, si tant est, dit-il, qu'ils méritassent ce nom, étaient faits d'osier lié avec du jonc, et ensuite avec des cordes que l'on couvrait de peaux crues enduites de goudron en dehors.

Les qualités du goudron, dit M. Chaptal, varient selon les soins qu'on a apportés à son extraction.

Lorsque la chaleur est trop forte, on laisse évaporer l'huile volatile, et le goudron est sec et cassant; il se gerce dès qu'on l'a employé, et rend les corps qu'on enduit peu souples et peu ductiles.

Le goudron de nos climats méridionaux avait tous ces défauts, et les arsenaux de la marine étaient forcés de ne s'approvisionner que de celui du nord de l'Europe; mais aujourd'hui on a perfectionné les fourneaux d'après les procédés de M. Darracq, de manière que toute l'huile volatile se condense, et que le goudron en est plus onctueux, plus gras, et très propre à tous les usages; la marine l'emploie à l'égal des meilleurs goudrons du nord.

GOUFFRE. Les gouffres ne sont que des tournoiements d'eau qui sont produits par des courants opposés; et les courants ne sont que des tourbillons ou tournoiements d'air produits par des vents contraires.

De tous les gouffres, l'Euripe n'est pas le moins fameux, à cause de la mort fabuleuse d'Aristote; mais le plus grand dont on ait connaissance est celui de la mer de Norwège. On assure qu'il a plus de vingt lieues de circuit. Il absorbe pendant six heures tout ce qui est dans son voisinage,

l'eau, les baleines, les vaisseaux, et rend ensuite, pendant autant de temps, tout ce qu'il a absorbé.

GOUTTES DE GODDARD. Ce remède chimique porte le nom du médecin anglais qui l'a inventé. Son efficacité si connue contre la léthargie, l'épilepsie, l'apoplexie, le scorbut, etc., fit désirer à Charles II, roi d'Angleterre, d'en savoir la composition; mais l'auteur se fit beaucoup prier pour lui vendre son secret vingt-cinq mille écus. Le prince en fit part aussitôt à ses médecins, et dans la suite M. Lister le communiqua à M. de Tournefort, qui l'a rendu public.

GOUVERNAIL. La première découverte, dit Eidous, qui suivit celle des bateaux et des avirons pour les faire mouvoir sur l'eau, fut celle du gouvernail, lequel sert à les conduire et à les diriger. On prétend qu'il fut inventé par un curieux, d'après l'observation qu'il fit qu'un gros aigle, lorsqu'il volait par un temps calme, tenait sa queue perpendiculairement, selon qu'il voulait aller d'un côté ou d'un autre, au moyen de quoi le vent, qui souffle toujours dans une direction horizontale, donnant contre, poussait la queue d'un côté, et obligeait l'oiseau à tourner son corps du côté opposé. La manœuvre du gouvernail est exactement la même; il est à plomb dans l'eau, et selon qu'on le pousse, il sert à faire mouvoir le vaisseau tantôt à stribord, tantôt à bâbord.

Cette manière de naviguer, ajoute Eidous, ne fut connue pendant long-temps que des Sidoniens; et il y a toute apparence que les Tyriens en achetèrent le secret fort cher.

Les navires des anciens avaient quelquefois deux gouvernails. Il est bon de remarquer, pour l'intelligence de leurs auteurs, que les anciens étaient dans l'usage de détacher le gouvernail à l'approche de l'automne, et de le replacer à l'entrée du printemps.

GRACE *en matière criminelle*. Aujourd'hui il n'appartient qu'au roi de faire grâce à un criminel; mais anciennement quelques grands officiers de la couronne et plusieurs seigneurs jouissaient de ce droit. Charles V, alors régent du royaume, leur défendit, le 13 mars 1359, d'attenter ainsi à l'autorité royale, et cette défense fut réitérée pour toutes sortes de personnes par Louis XII, en 1499.

Le chancelier de France accorde les grâces, mais c'est au nom du roi. Ce privilége fut accordé au chancelier Arnaud de Corbie, par Charles VI, le 13 mars 1401.

GRACE DE DIEU (*par la*). Cette formule, que l'on trouve dans la plupart des inscriptions des puissances tant laïques qu'ecclésiastiques, est une expression purement religieuse, et qui n'a point été exclusivement réservée aux souverains, en signe de leur indépendance, comme l'ont cru plusieurs savants. Des témoignages sans nombre contredisent leurs assertions à cet égard. Les prélats, les ducs, les comtes, etc., s'intitulaient *par la grâce de Dieu*, moins comme souverains, qu'en signe de piété.

Pepin est le premier qui ait employé cette formule, peut-être pour imiter les empereurs d'Orient. Depuis ce prince, elle a été souvent imitée par les empereurs, les rois et les princes d'Occident,

sous les expressions de *grâce*, de *miséricorde*, de *clémence*, ou sous d'autres équivalentes.

GRACE DU SAINT-SIÉGE APOSTOLIQUE (*par la*). Cette expression d'évêque *par la grâce du saint-siége*, n'a passé en formule qu'au treizième siècle, et surtout depuis la bulle par laquelle Clément IV prétendit que la disposition de tous les bénéfices appartenait au pontife romain. Gérard, archevêque de Nicosie, s'en servit en 1298, et l'on croit qu'il est le premier qui ait pris cette qualité. Dans une charte de Dicthérus, archevêque de Trèves, donnée en 1299, on la trouve tout au long : *frater Dictherus*, DEI *et* APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA, *Trevirensis archiepiscopus*, etc. Les archevêques de Narbonne, de Tours, de Ravenne et de Milan s'en servirent ensuite.

Dans le quatorzième siècle, quelques évêques en firent autant; dans les quinzième et seizième siècles, le nombre de ceux qui prenaient cette formule augmenta, et dans le dix-septième siècle, presque tous se qualifièrent évêques *par la grâce du saint-siége apostolique*. Leydrade, archevêque de Lyon, et Fulbert, évêque de Chartres, se disaient évêques *par la grâce du roi*.

GRAIN. (*Conservation des grains.*) Il paraît que les peuples de la plus haute antiquité conservaient les grains pendant des siècles, en les préservant, par des procédés très simples, de l'action de l'air et de l'humidité.

Depuis un temps immémorial, les Chinois conservent leurs grains dans des fosses qu'ils appellent *téon*. Ils creusent ces fosses dans des rocs qui ne présentent ni fentes ni humidité, ou bien ils les pratiquent dans des terres sèches et fermes. Lorsqu'ils craignent de l'humidité, ils tapissent les fosses avec de la paille, ou ils brûlent du bois pour dessécher et affermir la terre.

Varron, Columelle et Pline nous apprennent que les anciens conservaient leurs grains dans des fosses creusées dans le rocher ou dans la terre; le fond et les parois étaient couverts de paille. Quinte-Curce raconte que l'armée d'Alexandre éprouva de grandes privations sur les bords de l'Oxus, parceque les habitants de ces contrées conservaient leurs grains dans des fosses souterraines, qui n'étaient connues que de ceux qui les avaient creusées.

« J'ai eu occasion, dit M. Chaptal (*Chimie appliquée à l'agriculture*, tome 1, page 130), de visiter plusieurs fois, à Amboise, ce qu'on y appelle *les greniers de César*: l'examen des lieux ne permet plus de douter que cet établissement n'ait été formé pour conserver des grains. A environ trente pieds au-dessus du niveau des eaux de la Loire, on a creusé, dans un roc calcaire, sec et uni, de profondes excavations disposées en trois étages séparés les uns des autres par des voûtes. Derrière ces premières excavations on en a creusé d'autres, séparées des premières par une cloison du rocher, de six à sept pieds d'épaisseur; dans le milieu de ces dernières, on a bâti, en briques et ciment, des greniers circulaires d'environ quinze pieds de diamètre; la partie supérieure de ces greniers est rétrécie et recouverte par une pierre; c'est par cette ouverture qu'on les remplis-

sait : une trémie placée à la base servait à les vider, etc. »

Joinville (*Histoire de saint Louis*, pag. 28 et 29, in-fol. Paris, 1761) parle de monceaux de blés semblables à des montagnes, qu'on avait formés au milieu des champs, où l'on conservait les approvisionnements nécessaires aux besoins de l'armée que ce roi conduisait à Jérusalem.

De nos jours on a beaucoup écrit sur la conservation des grains, et l'administration des vivres de la guerre, sous la direction de M. le comte Dejean, a tenté une suite d'expériences bien conçues qui ont donné d'excellents résultats. *Voyez* SILOS.

GRAINDORGE. Toile ainsi nommée du non de som inventeur. *Voyez* DAMASSÉ (*toile damassée*).

GRAMMAIRE. On peut dire, en général, que la grammaire est un recueil d'observations sur l'usage, la liaison et l'arrangement des mots qui composent une langue. On ignore à quelle époque cet art prit naissance dans la Grèce, où la langue était déjà dans sa perfection du temps d'Homère. La grammaire se borna d'abord à expliquer la signification, la propriété des mots, et à prescrire des règles pour les prononcer et pour les arranger. Dans la suite, l'intelligence et l'explication des auteurs, et surtout des poëtes, fut de son ressort. Enfin, on y réunit la critique, qui suppose un grand fonds d'érudition et de jugement.

GRAMMAIRIENS GRECS. On croit que Platon est le premier auteur chez qui l'on trouve quelques vestiges de l'art grammatical. En effet, dans son *Philèbe*, il montre la manière dont on peut enseigner la science des lettres. Aristote pourrait lui disputer cette primauté; car ce philosophe a distribué les mots en certaines classes; il en a examiné les différents genres et les propriétés. Le chap. XX de sa *Poëtique* commence par ce détail.

Parmi ceux qui se sont le plus distingués dans ce genre de science, on peut placer Philétas, de l'île de Cos, que Ptolémée premier du nom, roi d'Égypte, donna pour précepteur à son fils Plotémée Philadelphe.

Aristarque, disciple d'Aristophane, effaça par sa réputation tous ceux qui l'avaient précédé ou qui vivaient de son temps. Il naquit dans la Samothrace, et eut pour patrie d'adoption la ville d'Alexandrie. Il fut considéré de Ptolémée Philométor, qui lui confia l'éducation de son fils. Il s'appliqua extrêmement à la critique, qui faisait le principal mérite des anciens grammairiens.

GRAMMAIRIENS LATINS. Parmi les vingt grammairiens illustres, mentionnés par Suétone, on trouve Marc-Antoine Gniphon, qui enseignait aussi la rhétorique dans la maison de Jules-César encore enfant; Marcus-Pomponius Marcellus, qui osa critiquer un discours de Tibère.

GRAMMOMÈTRE. En 1812, le gouvernement nomma une commission pour discuter les moyens de simplifier et de rendre uniformes les signes variés qui, sur les cartes géographiques et les autres projections, servent à exprimer les accidents du terrain. La commission s'occupa, entre autres objets, des écritures qui sont nécessaires sur les cartes. M. le

colonel Jacotin, au nom de cette commission, présenta le tableau des caractères et des hauteurs des écritures, inséré au 5e numéro du *Mémorial du dépôt de la guerre*. M. Maissiat, chef d'escadron au corps des ingénieurs géographes militaires (mort le 4 août 1822), construisit alors un nouvel instrument qu'il appela grammomètre, et dont la propriété est de donner à la fois, d'une manière aussi prompte qu'exacte, sans se servir du compas, les hauteurs et les inclinaisons des lettres adoptées dans le tableau de la commission. (*Notice sur M. Maissiat*, par M. Augoyat, capitaine au corps royal du génie, Paris, 1822, in-8°.) *Voyez* RAPPORTEUR.

GRAND. Charlemagne est le premier des rois de France à qui l'on ait donné le nom de *Grand*, qui n'avait été accordé, avant lui, qu'à Alexandre, Pompée, Constantin et Théodose. Les autres rois de France à qui la postérité a donné le nom de *Grands*, sont Henri IV et Louis XIV. Bayle dit que François Ier fut surnommé *le Grand* : on n'en voit aucune preuve. L'estime de la nation pour ce prince l'a bien fait appeler, même par quelques écrivains contemporains, *le grand François ;* mais on ne voit point dans l'histoire qu'il ait été appelé *François-le-Grand.*

GRAND-CHATELET. Voyez CHATELET.

GRAND'CHAMBRE (*la*). Ce nom fut donné à cette chambre, parceque, lors de la division, sous Louis-le-Hutin, du parlement en deux chambres (la grand' chambre et la chambre des enquêtes), celle qui était appelée *la Grand'chambre* était chargée des plus grandes causes. (*Voyez* Estienne Pasquier, *Recherches de la France*, liv. II, chap. III.)

GRANIT. Espèce de marbre fort dur et très difficile à polir, qui tire son nom d'une multitude de petits *grains* ou de petites taches dont il est composé.

Il y a deux sortes de granit : le granit noir ou noirâtre, le granit rouge ou rougeâtre. On en fait des statues, et les plus grands blocs de ce marbre servent à faire des colonnes.

GRAPHOMÈTRE. Instrument employé par les arpenteurs, pour rapporter sur le papier les surfaces qu'ils ont mesurées; mais cet instrument est borné à cet usage. M. Echard, de l'académie royale de Londres, a, dans un ouvrage publié en 1778, annoncé un graphomètre universel d'un service bien plus étendu (d'autres lui donnent le nom de *Scénographe*). On peut avec cet instrument dessiner, non seulement un plan géométral, mais aussi en perspective, ou, ce qui est plus difficile, en vue de plafond, et cela sans avoir les principes du dessin.

On trouve dans le journal de Lablancherie, année 1779, page 157, l'annonce d'un graphomètre géométrique, inventé par M. Fayot, professeur de mathématiques à Lyon. Cet instrument promet à peu près les mêmes effets et les mêmes avantages que le précédent.

La *Collection académique, partie française*, tome XV, p. 422, fait mention d'une alidade de M. Dupré de Retonfay, par le moyen de laquelle on peut avoir, sur

un plan qu'on lève, la position de tous les objets placés haut et bas, réduite à l'horizon.

Dans le *Journal des inventions et découvertes*, imprimé en 1793, tome I, page 293, on donne la description d'un instrument de trigonométrie, inventé par M. Fréville, qui lui a donné le nom d'*agrichnographe*. Cet instrument réunit en partie les avantages de la planchette et du graphomètre; il mesure les angles avec la même exactitude que le graphomètre; il donne, comme la planchette et sans calculs, la connaissance de tous les côtés, avec la facilité de faire, d'une manière très expéditive, sur les lieux mêmes, le canevas du plan. Il dispense de l'usage des tables de sinus et des logarithmes, et même des tables de Baudusson. Les opérations peuvent se faire sans porter la chaîne ailleurs que sur la base, et sans être obligé de traverser et de causer du dégât sur le terrain couvert de grains. En deux stations, on peut, en plusieurs cas, à l'aide de cet instrument, déterminer sur le local la continence de plusieurs possessions différentes. C'est avec cet instrument et la planchette qu'on se proposait de faire les opérations de détail du cadastre de la France.

GRASSINS (*Collége des*). Ce collége fut fondé, à Paris, rue des Amandiers, le 16 octobre 1569, par Pierre Grassin, seigneur d'Ablon, conseiller au parlement. Le titre de la fondation portait: *pour les pauvres de Sens*, c'est-à-dire de la ville de Sens, ce qui fournit matière aux railleries des mauvais plaisants. Mais la meilleure réponse est dans les succès brillants qu'obtint ce collége jusqu'à la révolution, et dans le nombre des hommes de mérite qu'il a formés. C'est aujourd'hui une propriété particulière. Elle vient d'être affectée (en 1823) aux missionnaires qui desservent l'église de Sainte-Geneviève.

GRAVURE. Les anciens n'ont connu que la gravure en relief et en creux des pierres et des cristaux. L'éphod d'Aaron était orné de deux onyx montées en or, sur lesquelles on avait gravé en creux les noms des douze tribus, c'est-à-dire qu'il y avait six noms gravés sur chaque pierre. Le rational brillait de l'éclat de douze pierres précieuses de différentes couleurs, et sur chacune on lisait le nom d'une des douze tribus. « Je conviens, dit Goguet, que pour la finesse de l'exécution on ne doit pas comparer la gravure de quelques noms au travail et à la dextérité qu'exigent les figures, soit d'hommes, soit d'animaux, ou les sujets de composition; mais, quant à l'essence de l'art, le procédé est toujours le même, et ne diffère que du plus au moins de perfection. On doit être étonné de voir que dès le temps de Moïse, et sans doute auparavant, on fût en état d'exécuter de pareils ouvrages.»

Les Phéniciens, les Hébreux et quelques autres peuples de l'Orient, qui avaient reçu cet art des Égyptiens, le transmirent à leur tour aux Grecs, qui le communiquèrent aux Romains. Les Égyptiens, dit Winkelmann, de même que les Grecs et les Étrusques, portèrent à un haut point de perfection l'art de graver sur les pierres précieuses. Un seul trait suffit pour

nous faire juger de la multiplicité des ouvrages de cette nature chez les anciens; ce sont les deux mille vases à boire de pierres précieuses, trouvés par Pompée dans les trésors de Mithridate. Le nombre incroyable de pierres gravées antiques qui se sont conservées, et qu'on trouve encore tous les jours, peut nous donner une idée de la quantité d'artistes occupés à ce genre de travail. D'ailleurs les plus belles pierres gravées nous viennent des Grecs; il ne sortait de leurs mains presque rien, en ce genre, qui ne fût accompli. Parmi les anciens graveurs, on distingue surtout Théodore de Samos et Pyrgotèles, contemporain d'Alexandre, qui seul avait le droit de graver le portrait de ce célèbre conquérant. Polyclète, Apollonides, Dioscorides et plusieurs autres, pour la plupart Grecs d'origine, vinrent s'établir à Rome sous le règne d'Auguste, et firent fleurir la gravure des pierres et des cristaux.

Après avoir été pendant plusieurs siècles enseveli sous les ruines de l'empire romain, cet art, ainsi que plusieurs autres, reparut au quinzième siècle, sous Laurent de Médicis, surnommé le Père des lettres. Plusieurs modernes s'appliquèrent à graver sur des cornalines, sur des agates et d'autres pierres précieuses. Jean, natif de Florence, connu sous le nom *delle Cornivole* ou *des Cornalines*, parcequ'il excellait à graver sur ces pierres, fut un des premiers qui s'adonna alors à cet art. Dominique de Camei, Milanais, fut son concurrent, et grava sur un rubis-balai le portrait du duc Louis surnommé le More. On vit depuis des pièces achevées, sorties des mains de Maria da Pescia, de Michelino, de Jean du Castel Bolognese, de Valerio Vincino, de Mattheo dal Nasaro, etc.

Nos gravures en pierres précieuses, sorties des mains de M. Guay, sont des chefs-d'œuvre à mettre en parallèle avec ceux des anciens. En 1758, M. Rivas a inventé un nouveau procédé pour graver en pierre, procédé qui abrège les trois quarts du travail, et permet de prétendre à faire en ce genre des ouvrages supérieurs à ceux des anciens.

GRAVURE SUR DIAMANT. Mariette cite Clément Biragues, qui a vécu long-temps à la cour de Philippe II, comme le premier qui ait trouvé, en 1564, le moyen de graver sur le diamant, substance qui jusqu'alors avait résisté à toutes sortes d'outils. Quelques uns cependant font honneur de cette invention à Jacques Trezzo, mort en 1587; d'autres prétendent qu'Ambroise Charadossa avait gravé, en 1500, la figure d'un père de l'Église sur un diamant pour le pape Jules II. Natter et Costanzi ont aussi gravé sur le diamant. Les artistes paraissent avoir renoncé à traiter une substance aussi dure, qui n'ajoute à leur ouvrage d'autres mérite que celui de la difficulté vaincue, et à laquelle ils font perdre de son prix réel en diminuant son volume.

GRAVURE SUR MÉTAUX. On doit être étonné que les anciens, au génie inventif desquels nous devons tant de belles découvertes, n'aient pas essayé de graver sur le cuivre ou sur d'autres métaux les plus beaux morceaux de pein-

ture, quoiqu'ils eussent trouvé le secret de tracer sur le marbre et sur le bronze leurs inscriptions et leurs lois. Cette invention était réservée aux modernes, et au temps du renouvellement des arts.

On distingue plusieurs sortes de gravures; savoir, *en bois, en cuivre*, *en clair-obscur* ou *en camaïeu*, *à l'eau-forte*, *en couleurs, en manière noire, au pinceau*, *au pastel.*

GRAVURE EN BOIS. Pour l'estampe, la gravure en bois est la plus ancienne; elle paraît avoir donné naissance aux premiers essais de l'imprimerie. En 1430, on gravait déjà en bois les sujets de la Bible; M. de Heineken a même trouvé dans la bibliothèque des chartreux, à Buxheim près de Memningen, une gravure en bois représentant Jésus porté par saint Christophe, en date de 1423, et il est à croire que cet art avait été cultivé avant ce temps; mais ce ne fut que vers le commencement du seizième siècle que le travail en ce genre acquit quelque mérite. A cette époque, Albert Durer grava en bois des dessins d'une si grande beauté, que le célèbre Marc Antoine et d'autres graveurs italiens s'empressèrent de les imiter.

Les Anglais ont porté cette sorte de gravure à une grande perfection. Parmi les artistes français qui ont essayé de lutter contre eux, nous citerons M. Gillé, dont les essais en ce genre ont paru à différentes expositions.

Ce fut au commencement du seizième siècle qu'on appliqua la gravure en bois à l'impression des cartes à jouer. Les toiles peintes ne parurent en France qu'au commencement du règne de Louis XIII.

Il est certain cependant que la gravure en bois est fort ancienne à la Chine et aux Indes, où, de temps immémorial, l'on a fabriqué des toiles peintes Les Chinois ont d'abord gravé leurs caractères sur des morceaux de bois qu'ils enduisaient d'encre et qu'ils appliquaient ensuite sur le satin et d'autres étoffes.

GRAVURE *en clair-obscur ou en camaïeu.* La gravure en bois, de camaïeu ou de clair-obscur, prit vraisemblablement naissance chez quelques uns de ces peuples orientaux, où l'usage de peindre leurs toiles par planches à rentrées et couleurs différentes subsiste de temps immémorial. Le *camaïeu* est très ancien, s'il est vrai que ce fut de cette manière de peindre d'une seule couleur, qu'un certain Cléophante fut surnommé chez les Grecs *le Monochromate.* Les premières rentrées de lettres en vermillon, qu'on voit dans les livres de 1470 et 1472, exécutées par Guttemberg, Schoëffer, et autres, suggérèrent sans doute à quelques peintres allemands l'idée d'imiter les dessins faits avec la pierre noire sur le papier bleu et rehaussés de blanc. On voit de ces estampes ou premiers camaïeux, datés de 1504, qui ne sont pas sans mérite.

Cet art se perfectionna en Italie en 1520. Hugues Carpi (*Hugo da Carpi*) publia le premier une manière de graver en bois, par le moyen de laquelle les estampes paraissent comme lavées de *clair-obscur.* Ce secret plut tellement au célèbre Raphaël, qu'il souhaita que plusieurs de ses compositions fussent perpétuées de cette ma-

nière. Il grava lui-même des camaïeux en bois, auxquels il mit son initiale ou un *R* blanc à l'estompe, ou de la teinte la plus claire. Nicolas a exécuté avec succès de très beaux camaïeux pour MM. Crozat et de Caylus.

GRAVURE EN CUIVRE. La gravure en bois se compose de traits en relief qui s'impriment de la même manière que les caractères de l'imprimerie en lettres; la gravure en cuivre est précisément le contraire: elle se compose de traits en creux, que l'on enduit d'encre et qui s'impriment sur le papier humide en faisant passer la planche entre deux cylindres.

Nous répèterons ici ce que nous avons déjà dit, qu'il est étonnant que les anciens, qui ont excellé dans l'art de graver sur les pierres fines, sur les cristaux et même sur les métaux, en creux et en relief, n'aient pas inventé l'art de tirer des empreintes des ouvrages qu'ils exécutaient. Dans plusieurs anciennes églises, on trouve des tombeaux couverts de plaques de cuivre sur lesquelles on voit des gravures au simple trait, absolument semblables à nos planches gravées. Il existe au cabinet royal des antiquités une lame de cuivre sur laquelle il y a un grand nombre de figures gravées de manière à en pouvoir tirer facilement des empreintes. Il n'y avait qu'un pas de cette opération à celle de l'impression en taille-douce; mais ce ne fut que vers le milieu du quinzième siècle que l'on fit cette découverte. On l'attribue à un orfèvre de Florence, nommé Masso Finiguerra. Il avait gravé sur un plateau d'argent quelques figures dont il désirait conserver une empreinte; il imagina d'enduire son travail de noir de fumée délayé avec de l'huile, et de presser son plateau sur un papier humide. Son opération réussit; et la gravure en cuivre, qui donna l'être aux estampes, fut dès lors inventée. Les Allemands revendiquent, mais sans fondement, cette découverte, qu'ils prétendent avoir été faite dans l'évêché de Munster.

GRAVURE A L'EAU-FORTE. Cette gravure a été inventée environ un siècle après la gravure au burin, qui est attribuée, quant à ce qui regarde les estampes, à Mantegna, né près de Padoue, en 1451. On regarde assez généralement Albert Durer comme l'auteur de cette invention. Quelques uns prétendent que ce fut le maître de cet artiste, Michel Wolgemut, qui trouva cette manière de graver; et les Italiens attribuent cette découverte à François Parmigiano.

GRAVURE EN COULEUR, A L'IMITATION DE LA PEINTURE. Cette découverte est due à Jacques-Christophe le Blond, de Francfort, élève de Carlo Maratti. Sa méthode était d'imprimer ses estampes avec trois planches préparées, et d'employer pour cet effet trois couleurs qu'il appelait primitives; savoir, le jaune, le rouge et le bleu. On doit placer l'époque de cette invention entre 1720 et 1730. L'Angleterre en vit naître les premiers essais; mais, en 1737, le Blond passa en France, où il trouva des amateurs qui le mirent à même, malgré le mauvais état de sa fortune, de suivre les progrès d'un art dont il était l'inventeur.

GRAVURE EN MANIÈRE NOIRE. Cette gravure, appelée d'abord en France *l'art noir*, est assez communé-

ment connue des étrangers sous le nom de *mezzo-tinto*. On est peu d'accord sur le véritable inventeur de cette méthode de graver. Quelques uns prétendent que le premier qui a travaillé en *manière noire* est le prince palatin Rupert; quelques auteurs parlent avec éloge d'une tête qu'il grava avant qu'on eût jamais connu cette façon de graver. *Voyez* NOIRE (*manière noire*).

GRAVURE AU PINCEAU (*la*). Est plus prompte qu'aucune de celles qui soient en usage, et l'on peut aisément l'exécuter, sans avoir l'habitude du burin ni de la pointe. On la doit à M. Stapart, qui publia à Paris, en 1773, une brochure intitulée *l'Art de graver au pinceau.*

GRAVURE AU PASTEL. C'est M. Bonnet, graveur à Paris, qui a trouvé, en 1769, le secret de graver au pastel.

GRAVURE A L'IMITATION DU CRAYON. On attribue l'invention de la manière de graver qui imite le crayon à Gilles des Marteaux, graveur, né à Liége en 1722, et mort à Paris en 1776. Cet artiste excellait dans ce genre de gravure, qui a pris naissance vers l'année 1756, comme on peut le voir par son *Lycurgue blessé dans une sédition*, pièce qu'il fit pour sa réception à l'académie royale de peinture.

GRAVURE EN LAVIS. Ce genre de gravure, découvert par M. Charpentier, suivant le *Mercure de France*, du mois d'août 1762, page 55, et dont l'invention a été attribuée depuis à M. le Prince, suivant le *Journal de Paris*, du 17 juillet 1780, tient à un procédé à l'aide duquel un peintre, un architecte et tout dessinateur peut graver une planche imitant le dessin lavé, soit au bistre, soit à l'encre de la Chine, avec la même facilité et presque dans le même temps qu'il laverait un dessin, sans employer aucun ustensile de gravure. On peut prendre dans le *Journal des inventions et découvertes*, imprimé en 1793, tome I, pag. 69, une idée des procédés de M. Charpentier. *Voyez* MONNAIE.

GRAVURE SUR ACIER. On lit, dans la *Décade philosophique*, an VII, tome 4, page 52, que le sieur Simon, graveur en pierres fines, a découvert la manière de graver sur acier trempé, secret dont l'art de la gravure en médailles et monnaie pourra tirer de très grands avantages.

GRAVURE DES FLEURS. La gravure, de tous les arts du dessin celui qui est le plus borné dans ses ressources et dans ses effets d'imitation, ne fut appliquée que tard et imparfaitement à la représentation des fleurs. Elle ne pouvait en reproduire que le port, les formes et les contours, mais cette prodigieuse variété de couleurs, ces innombrables nuances, ces dégradations de teintes que l'inépuisable main de la nature a répandues sur les feuilles et dans le calice des fleurs, comment la gravure s'est-elle rendue capable d'en retracer des images? On l'essaya d'abord par la voie la plus directe et la plus simple, ce fut d'imprimer le trait en noir, et d'ajouter ensuite, au pinceau, les diverses couleurs. Ce procédé, qu'on nomma *enluminure*, et qu'on a continué de suivre en Allemagne et en Angleterre, y a produit de beaux ouvrages, no-

tamment *la Flore de Hongrie, la Flore de Coromandel*, *de Roxburgh*, et la superbe collection d'Andrews, de Curtis et d'Édwards, à Londres. Mais il est évident que de nombreuses imperfections sont attachées à cette manière : l'application des couleurs, laissée aux mains plus ou moins habiles des *enlumineurs*, offre souvent dans les divers exemplaires d'un même ouvrage des différences sensibles ; les ombres et les clairs sont inégalement distribués ; les figures restent sans relief ; et, d'ailleurs, le trait noir qui les termine empêche toujours que l'imitation ne soit fidèle, et produit un effet désagréable.

Un second procédé fut imaginé et mis en usage par Bulliard, dans son recueil de *Champignons* et dans son *Herbier de la France* : il consistait à employer successivement plusieurs planches pour chaque fleur, et en raison du nombre des couleurs, ainsi que cela se pratique pour les toiles peintes. On a fait quelques autres applications de ce procédé, mais elles ne pouvaient être heureuses ; et même dans le cas contraire, et à défaut de tout autre motif, les frais énormes qu'il exigeait, puisque le nombre des planches pour une seule fleur était nécessairement égal à celui des couleurs qui la distinguent, l'ont fait promptement abandonner.

Un troisième procédé est celui dont M. Redouté se considère comme l'inventeur, et avec lequel il a produit cette foule de beaux ouvrages dont il a rempli la France et les pays étrangers. Il n'est pas certain que des essais de la méthode qu'il emploie aujourd'hui n'aient été faits en Angleterre avant l'époque où il s'en est servi : mais ces essais étaient si imparfaits, qu'il n'est pas étonnant qu'ils aient échappé à ses recherches ; et si la gloire d'une invention échappe à celui qui le premier en démontre l'utilité par l'heureux emploi qu'il en sait faire, on ne peut contester à M. Redouté le mérite d'avoir, dès 1796, produit les plus belles applications de ce procédé, lesquelles n'ont pu être surpassées depuis que par ses propres travaux ; et ce mérite lui est d'autant plus légitimement acquis, que, d'après son aveu, il n'a été conduit à cette découverte que par ses seules lumières, et non par aucune notion antérieure. Sa méthode consiste *dans l'emploi des diverses couleurs* sur une seule planche, par des moyens particuliers à l'auteur, et qu'il se propose de publier un jour. Lorsque les nuances principales ou même secondaires ont été ainsi imprimées, il ne faut plus qu'un léger travail pour réparer au pinceau les défauts ou vides presque imperceptibles qui peuvent se trouver entre des couleurs voisines, et pour exécuter quelques détails microscopiques que le burin ne rendrait qu'imparfaitement. Les avantages de ce procédé sont sensibles par la simple énonciation, et surtout par les nombreux exemples qu'a produits M. Redouté au moyen et à l'appui de sa méthode. Il ne faut que jeter les yeux sur ses gravures, pour y reconnaître tout le moelleux et tout le brillant de l'*aquarelle* ; et l'illusion est si parfaite qu'on la prendrait aisément pour la production même du peintre et pour son dessin original.

(*Journal des Savants*, juin 1818.)

Nous ne croyons pas pouvoir mieux finir cet article, qui dépasse un peu les bornes que nous nous sommes prescrites dans cet ouvrage, mais dont l'importance fera pardonner la longueur, qu'en exaltant, avec un certain orgueil, les succès que la gravure a obtenus en France depuis plusieurs années, succès qui, selon les auteurs du *Dictionnaire des découvertes en France* de 1789 *jusqu'à* 1820, en promettent de nouveaux, et appellent à partager les honneurs académiques les artistes qui se distingueront dans cet art utile et précieux. « Florissant en France au dix-septième siècle, est-il dit dans l'ouvrage que nous venons de citer (introduction, page 56), mais peu honoré au dix-huitième, l'art de la gravure expatria ses espérances mal fondées, ses efforts mal reconnus. C'est à cette émigration que les Anglais durent leurs premiers succès en ce genre. Mais depuis 1789 la gravure s'est relevée chez nous de cette sorte de décadence. De grandes entreprises lui ont été confiées; les artistes s'en sont imposé d'aussi importantes : partout le cuivre s'est animé sous le burin. En un mot, MM. Bervic, Duvivier et Desnoyers ont eu la gloire de conquérir les premiers ces fauteuils académiques que les peintres, orgueilleux suzerains des graveurs, leur refusaient autrefois; et le talent de MM. Massard, Ponce, Laurent, Roger, etc., ne laisse pas craindre que ces fauteuils restent vacants. »

On doit à Maséra, célèbre machiniste italien, une machine à graver qui permet à l'ouvrier de tracer les lignes droites ou courbes à telles distances qu'il les veut les unes des autres, sans craindre que le burin se dérange. *Voyez* PANTOPHONE. *Gazette de Parme*, n° 36.

GREC (*le*) ou la *langue grecque*, ou *grec ancien*, est la langue que parlaient les anciens Grecs, telle qu'on la trouve dans les ouvrages de leurs auteurs, Platon, Aristote, Isocrate, Démosthène, Thucydide, Xénophon, Homère, Hésiode, Sophocle, Euripide, etc.

La langue grecque s'est conservée plus long-temps qu'aucune autre, malgré les révolutions qui sont arrivées dans le pays des peuples qui la parlaient. Elle a été cependant altérée peu à peu, depuis que le siége de l'empire romain eût été transféré à Constantinople, dans le quatrième siècle. Ces changements ne regardaient point d'abord l'analyse de la langue, la construction, les inflexions des mots; ce n'était que de nouveaux mots qu'elle acquérait en prenant des noms de dignités, d'offices, d'emploi, etc. Mais dans la suite les incursions des barbares, et surtout l'invasion des Turcs, y ont causé des changements plus considérables. Cependant il y a encore à plusieurs égards beaucoup de ressemblance entre le grec moderne et l'ancien.

On a conservé dans les langues vivantes quantité de mots grecs propres aux arts; et quand on a voulu donner des noms aux nouvelles inventions, aux instruments, aux machines, on a souvent eu recours au *grec*, pour trouver dans cette langue des mots faciles à composer qui exprimassent l'usage ou l'effet de ces nou-

velles inventions. C'est ainsi qu'ont été formés les noms d'*acoustique*, d'*aréomètre*, de *baromètre*, de *thermomètre*, de *logarithme*, de *télescope*, de *microscope*, de *télégraphe*, de *lithographie*, de *cosmorama*, de *panorama*, etc.

GREC VULGAIRE (*le*) OU MODERNE, est la langue qu'on parle aujourd'hui en Grèce.

On a écrit peu de livres en *grec vulgaire* depuis la prise de Constantinople par les Turcs; ceux que l'on voit ne sont guère que des catéchismes, et quelques livres semblables qui ont été composés ou traduits en grec vulgaire par les missionnaires latins.

Les Grecs naturels, avant l'heureuse révolution qu'ils viennent d'opérer, parlaient leur langue sans la cultiver : la misère où les réduisait la domination des Turcs les rendait ignorants par nécessité.

Soit par principe de religion ou de barbarie, les Turcs ont détruit les monuments de l'ancienne Grèce, et méprisé l'étude du grec qui pouvait les polir, et rendre leur empire florissant; bien différents en cela des Romains, ces anciens conquérants de la Grèce, qui s'appliquèrent à en apprendre la langue, après qu'ils en eurent fait la conquête, pour puiser la politesse et le bon goût dans les arts et dans les sciences que les vaincus cultivaient avec tant d'avantage.

GRECS MODERNES (*les*), *considérés par rapport à la religion.* Ce sont des chrétiens schismatiques, qui ont été long-temps soumis à la domination du grand-seigneur, dont ils viennent de s'affranchir; ils sont répandus dans la Grèce, les îles de l'Archipel, à Constantinople et dans l'Orient, où ils ont le libre exercice de leur religion.

L'église de Constantinople commença à se séparer de l'église romaine dans le neuvième siècle, sous le patriarche Photius et sous l'empire de Michel III, surnommé *le Buveur* ou *l'Ivrogne ;* et cette division fut consommée dans le onzième siècle, par le patriarche Michel Cerularius.

Ce fut en vain que, dans le treizième et le quinzième siècle, les conciles de Lyon et de Florence essayèrent de la faire cesser; il paraît même que depuis elle s'est encore fortifiée. La plupart des Grecs sont donc devenus schismatiques; ils ne reconnaissent point l'autorité du pape; ils prétendent que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils, et néanmoins ils administrent le baptême au nom des trois personnes de la Trinité. Ils consacrent avec du pain levé, et donnent la communion sous les deux espèces. Quoiqu'ils rejettent le purgatoire, ils prient pour les morts. Ils traitent d'hérétiques ceux qui ne font pas le signe de la croix comme eux, c'est-à-dire en portant premièrement la main à droite, puis à gauche, parceque, disent-ils, Jésus-Christ donna sa main droite la première pour être crucifié. Ils ne se servent ni de musique, ni de cloches dans les églises, et tiennent les femmes séparées des hommes par des treillis.

On compte parmi les Grecs modernes plusieurs sociétés ou sectes chrétiennes répandues en Orient, et qui ont leurs évêques et leurs patriarches particuliers; comme les maronites ou chrétiens

du mont Liban, les arméniens, les géorgiens, les jacobites, les nestoriens, les cophtes, etc.

GREFFE. Rejeton d'arbre qu'on ente sur un autre; on entend aussi par le mot *greffe* l'opération même de greffer, ou le produit de cette opération; et c'est dans ce dernier sens que l'on a dit que la greffe était le triomphe de l'art sur la nature.

En parlant de la greffe, Goguet dit que cette découverte peut être mise hardiment au rang de celles qui sont entièrement dues au hasard. Mais quel a été ce hasard? C'est sur quoi on ne peut former que des conjectures plus ou moins vraisemblables.

Le vent, ajoute-t-il (*De l'origine des lois, des arts*, etc., page 3, tome I), ou quelque autre hasard aura fait frotter les branches de deux arbres fruitiers assez fortement l'une contre l'autre pour pouvoir s'écorcher et se réunir ensuite. L'écorce rompue aura donné lieu à la sève de s'introduire réciproquement dans les pores de ces arbres. Cet accident leur aura fait porter des fruits plus beaux et meilleurs que ceux qu'ils avaient accoutumé de produire. On aura examiné l'état des arbres qui les produisaient : on aura remarqué qu'ils étaient réunis par quelque branche à un arbre voisin; on aura conséquemment attribué l'excellence de leurs fruits à cette réunion. Il est probable que dès lors on aura tâché d'imiter cette opération de la nature, et de suivre les indications qu'elle-même avait données. A force d'essais, de tentatives et de réflexions, on sera parvenu à trouver les différentes manières de greffer qu'on sait avoir été en usage chez les anciens.

L'opinion de Pline sur cette découverte semble confirmer la conjecture de Goguet. Un laboureur, dit-il, voulant faire une palissade à sa terre, afin que la palissade durât plus long-temps, s'avisa de coucher en terre, tout autour de ce champ, des troncs de lierre, pour y enchâsser l'extrémité inférieure des pieux de sa palissade. Il le fit, et ces pieux s'étant greffés dans ces troncs, devinrent de grands arbres; et c'est de cette même manière que fut trouvé l'art de greffer.

Théophraste rapporte d'une manière différente l'origine de la greffe : il dit qu'un oiseau ayant avalé un fruit entier, le jeta ensuite dans le tronc d'un arbre creux, où, mêlé avec quelques parties de l'arbre qui étaient pourries et arrosées par les pluies, il germa et produisit dans cet arbre un autre arbre d'une espèce différente. Des réflexions que cela fit faire naquit, selon lui, l'art de greffer.

On ne peut déterminer l'époque précise de l'origine de la greffe. Le doute cependant serait bientôt résolu, si l'on voulait s'en rapporter au témoignage de Macrobe. Cet auteur avance que Saturne avait montré aux habitants du Latium l'art de greffer les arbres. Ce fait paraît peu vraisemblable. On le croit d'autant moins autorisé, que du temps d'Homère et d'Hésiode, il ne paraît point que les Grecs eussent encore connaissance de la greffe et des opérations qui y ont rapport.

Outre la *greffe en fente*, qui est

la plus ancienne, nous en avons plusieurs autres, telles que la *greffe en couronne*, la *greffe à emporte-pièce*, la *greffe en flûte*, la *greffe en approche* et la *greffe en écusson*. C'est au seizième siècle que l'on commença à greffer en flûte. Porta en parle comme d'une invention récente, dont cependant il ne nomme pas l'auteur. Mizauld, qui a écrit sur la greffe, dit avoir vu un arbre qui portait simultanément des pommes, des noix, des raisins et des fleurs. On mettait alors, dit M. Grégoire, de l'importance à la production de ces monstruosités vraies ou fabuleuses.

La *greffe* unit son art aux dons de la nature :
Art sublime, art fécond, dont les secrets divers
Remontent au berceau de l'antique univers.
Mais comment de la greffe expliquer le mystère ?
Comment l'arbre, adoptant une plante étrangère,
Peut-il, fertilisé par ces heureux liens,
Former des fleurs, des fruits qui ne sont pas les siens ?

. . . .

Ainsi par une plante une plante adoptée
Élabore les sucs de sa sève empruntée ;
Et de ces aliments qu'elle a reçus d'autrui,
L'arbre nouveau n'admet que les sucs faits pour lui.
Soit donc que d'un rameau la blessure féconde
Reçoive un plant choisi dans sa fente profonde ;
Soit que le sauvageon que l'art veut corriger,
Dans ses bourgeons admette un bourgeon étranger,
Ce dédale savant de vaisseaux innombrables
N'admet ou ne retient que des sucs favorables.
L'arbre adopté s'élève ; il se couvre de fruits
Que le tronc paternel n'aurait jamais produits ;
Et l'arbre hospitalier, où la greffe prospère,
De ces enfants nouveaux s'étonne d'être père.

Delille, *les trois Règnes de la nature*, ch. VI.

GRÉGEOIS (*feu*). *Voyez* FEU GRÉGEOIS.

GRÉGORIEN (*chant*). Le chant que la Grèce avait consacré aux fêtes de Cérès-Éleusine fut introduit dans nos cérémonies religieuses par le pape saint Grégoire, d'où il prit le nom de *grégorien*. Cette sorte de plain-chant a été substituée ou préférée dans la plupart des églises au chant *ambroisien*, autre espèce de plain-chant inventé par saint Ambroise, archevêque de Milan.

GRENADE. Suivant de Thou, ce ne fut qu'en 1588, au siége de Wachtendonch, près de Gueldres, qu'on fit pour la première fois usage des grenades ; selon lui, l'invention en est due à un habitant de Venlo, qui, voulant en faire l'essai, fut cause de l'incendie des deux tiers de la ville, où le feu se mit par la chute d'une grenade sur une maison. Les boulets à feu ont existé long-temps avant l'invention de ces grenades.

La grenade ordinaire est une petite boule creuse, tantôt de fer, quelquefois de fer-blanc, et même de bois ou de carton, remplie de poudre fine, qui prend feu par une fusée attachée à sa lumière et qu'on jette à la main dans des bataillons, des tranchées, ou dans des postes qu'on attaque. Ce nom de *grenades* vient de ce qu'elles sont pleines de grains de poudre, comme le fruit des *grenades* est plein de pepins. Les grenades à la main ont été inventées long-temps après les grandes grenades. Les anciens avaient des *olles* ou *pots-à-feu*, qui étaient des espèces de grenades fort imparfaites.

GRENADE. La fleur appelée *grenade*, et dont l'arbre porte le nom de *grenadier*, a été ainsi nommée de la multitude des *graines* qui sont dans son fruit. Originaires d'Afrique, les grenades passèrent d'abord à Rome et en Espagne ; de là elles pénétrèrent en France, mais n'y prospérèrent que dans les provinces méridionales.

GRENADIER. Cet arbuste est

originaire de Carthagène. A ses fleurs de couleur écarlate succèdent des fruits d'un beau rouge, sous leur épaisse et brillante enveloppe est une pulpe d'une saveur agréable, remplie de semences assez semblables aux grains du raisin. L'écorce de la grenade servait, du temps de Pline, à tanner les cuirs; elle sert encore aujourd'hui au même usage, et de plus à préparer les maroquins jaunes. On employait chez les anciens la fleur, nommée *balloste*, pour teindre les habits.

GRENADIERS Soldats d'élite, ainsi nommés parceque anciennement, outre les armes ordinaires, ils portaient une gibecière remplie de grenades qu'ils jetaient à la main. L'institution des grenadiers n'est pas fort ancienne. Le régiment du roi, infanterie, est le premier qui en ait eu en 1667; on mit quatre grenadiers dans chaque compagnie. En 1670, on rassembla tous ces grenadiers, et l'on en forma une compagnie, dont M. de Rister fut le premier capitaine. Un peu avant la guerre de Hollande, qui commença en 1672, le roi ordonna que les trente premiers régiments eussent chacun une compagnie de grenadiers à leur tête. Dans la suite tous les régiments et puis tous les bataillons en eurent. Les gardes-françaises n'en eurent qu'en 1689. Ce corps fut alors augmenté de deux compagnies de grenadiers; M. le régent en ajouta une troisième. Aujourd'hui chaque régiment d'infanterie a encore une compagnie de grenadiers.

Ce corps, toujours proposé pour modèle aux compagnies inférieures, a toujours soutenu par sa bravoure et sa discipline les hautes espérances qu'on en avait conçues, et notre histoire est pleine de traits qui signalent l'impétuosité guerrière et le dévouement héroïque des grenadiers.

GRENADILLE. Espèce de poire qui contient un grand nombre de petites graines; cette plante n'est cultivée en Europe que pour sa fleur. La conquête du nouveau monde, dit M. Grégoire dans son *Essai historique sur l'agriculture*, en tête du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, procura à l'Europe des acquisitions nouvelles : la *grenadille*, indigène au Mexique et au Pérou, fut présentée au pape Paul V.»

GRÈVE. La place de Grève était anciennement un grand terrain inutile, sur lequel la rivière jetait quantité de gravier, d'où lui vient sans doute le nom qu'elle porte; mais depuis que le pavé de Paris a été rehaussé, et que l'on a fait des quais pour renfermer la rivière dans son lit, ses inondations ont été moins désastreuses. La place de Grève était la seule où l'on donnait autrefois des spectacles publics de réjouissance; c'est aujourd'hui sur cette place qu'on exécute la plupart des criminels condamnés à mort.

GRILLE. Ces belles grilles qui font aujourdhui l'ornement des églises, des palais, des jardins et des grands édifices de la France et de l'Europe, furent inventées en 1715, par un nommé Pierre Denis, né près de Mons en Hainaut. La première grille qu'il fit est celle qui est au buffet de l'orgue de l'abbaye de Saint-Denis en France; la seconde celle qui est sur l'escalier auprès du tombeau de Tu-

renne : toutes celles qui sont autour du chœur de cette église, sont également de Pierre Denis. Cet habile artiste fit toutes ces grilles avec le fer qu'il forgea lui-même, sans le secours de la tôle dont on fait usage à présent.

GRIMOIRE. De l'italien *rimario*, recueil de rimes. Le grimoire est le bréviaire des sorciers et des enchanteurs. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que le pape Honorius III, qui vivait au commencement du treizième siècle, ait fulminé une bulle d'excommunication contre les sorciers et les enchanteurs, et qu'il ait fait imprimer un livre d'enchantements et de sortiléges, sous le titre de *Grimoire*. (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*.)

GROENLAND. Quelques historiens rapportent qu'à des époques reculées, la côte orientale du Groënland était annuellement abordable, et que les Islandais y avaient fondé des colonies. Le sort de ces malheureux habitants a constamment excité la sollicitude du gouvernement danois. Des expéditions commandées par des officiers expérimentés, ont essayé, mais vainement, à plusieurs reprises, de pénétrer jusqu'à la côte. Une immense barrière de glace leur a présenté des obstacles insurmontables.

Le capitaine baleinier William Scoresby a été plus heureux. L'an 1822, après une navigation très dangereuse, cet habile marin parvint d'abord à s'approcher assez du Groënland oriental pour en dresser une carte exacte, et plus tard (dans le mois de juin) il y aborda.

La portion de côte dont M. Scoresby a fait la reconnaissance, s'étend depuis le 69° jusqu'au 75° de latitude nord. Les formes et les positions des baies, des golfes, des caps, diffèrent tellement de tout ce qu'on trouve même dans les cartes modernes les plus estimées, qu'on pourrait presque supposer que les géographes ont jusqu'ici dessiné cette contrée au hasard. Le Groënland est très montueux : sur la côte, la hauteur moyenne des montagnes est d'environ trois mille pieds anglais. Les plus remarquables qu'on ait aperçues dans l'intérieur s'élèvent au moins à six mille pieds.

Le grand nombre de baies que Scoresby a trouvées, leur profondeur, les ramifications qu'elles paraissent avoir, lui font penser que le Groënland n'est qu'un grand archipel, et qu'on pourra se rendre de la mer du Nord dans la baie de Baffin, sans passer par le détroit de Davis. Cette conjecture repose aussi sur d'autres considérations.......

Dans le nombre des remarques scientifiques que renferme l'ouvrage de M. Scoresby, les physiciens distingueront aisément celles qui sont relatives au *mirage*. Les marins, comme on le sait, appellent de ce nom un phénomène qui leur montre deux images, l'une directe, l'autre quelquefois renversée, des objets éloignés voisins de l'horizon. Le mirage a été observé dans les climats chauds principalement ; c'est là que les conditions physiques propres à le reproduire semblaient devoir se trouver plus fréquemment réunies. Scoresby vient de prouver qu'il n'est ni moins commun, ni moins nuisible aux observations

dans les mers glaciales. On peut même ajouter qu'il s'y présente avec plus de variété. Il n'était pas sans exemple qu'on eût aperçu dans nos climats *deux* images extraordinaires au-dessus de l'image réelle; Scoresby en a vu jusqu'à *trois ;* elles étaient toutes renversées. Une autre fois des deux images comme suspendues en l'air, qu'on apercevait au-dessus d'un bâtiment baleinier, la moins élevée seulement paraissait à l'envers, l'autre était dans la position naturelle. Ajoutons enfin, pour terminer, que dans un troisième cas, l'image aérienne avait une netteté si grande, des contours si bien définis, des teintes si peu altérées, qu'on y reconnut parfaitement le *Fame*, bâtiment baleinier de Scoresby père, situé, au moment de l'observation, bien au-delà des limites de l'horizon visible. (Extrait de l'*Annuaire* pour l'an 1824, *présenté au roi par le bureau des longitudes*, page 190 et suivantes.)

GROTESQUES. Sorte de peintures. Ce mot vient du mot italien *grottesche*. Les Italiens ont ainsi appelé ces peintures, parcequ'elles ont été trouvées dans des grottes anciennes. Philander sur Vitruve, liv. VII, chap. v : *Picturæ genus, Italis dictas grottescas credo, quod in terrâ, obrutis veterum ædificiorum fornicibus, quas grottas, quasi cryptas, vocant, primùm invenerint.* Et ce fut le Morto, peintre célèbre, natif de Feltro, qui, à l'imitation de ces peintures trouvées dans des grottes anciennes, peignit le premier des *grotesques*....

Nous avons dit ensuite *grotesque* figurément pour quelque chose de ridicule et d'extravagant dans le discours et dans les personnes. (Ménage, *Dictionnaire étymologique*, édition in-fol. Paris, 1750, au mot *grotesques*.)

Ces ornements de pur caprice, variés de figures d'animaux, de feuillages, de fleurs, de fruits, etc., ont donc été ainsi nommés parcequ'ils sont une imitation de certaines peintures anciennes, découvertes dans des grottes souterraines.

L'origine des grotesques se perd dans les temps les plus reculés. Les artistes de Rome s'en occupaient dès le temps d'Auguste; mais on ignore de quelle nation les Romains les ont empruntées. On a fait la remarque que dans les parties méridionales de la Sicile où les Grecs avaient leurs établissements, il ne se trouve aucune trace de grotesque, au lieu que dans la partie septentrionale de cette presqu'île, où étaient les colonies puniques, on en voit fréquemment. Si cette observation est fondée, il ne paraît pas que ce genre de peinture soit venu de la Grèce à Rome : on serait plutôt porté à croire qu'il est de l'invention des Égyptiens, qui le communiquèrent aux Phéniciens, et ceux-ci aux Étrusques, les premiers peuples de l'Italie qui aient cultivé les arts. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, le goût des grotesques fit des progrès rapides chez les Romains. On s'en servit pour décorer les théâtres, pour peindre les murs des palais, les bains, les portiques, etc. Cependant ce genre de peinture a eu le sort singulier de disparaître entièrement et de ne reparaître que sous le pontificat de Léon X; alors quelques curieux firent faire des

recherches dans les souterrains de Rome, où l'on découvrit de ces peintures appelées grotesques. Ce goût nouveau et inconnu attira une foule de connaisseurs, parmi lesquels se trouvèrent Raphaël et son disciple François d'Udine. Ce dernier surtout adopta ce genre, et s'y appliqua avec tant de zèle, qu'il parvint à s'en faire une manière à lui, et que ses ouvrages servent encore aujourd'hui de modèles.

GROTTA-FERRATA, fameuse abbaye de la campagne de Rome, située près de la ville Frescati. Ce monastère, orné des peintures du Dominicain, est desservi par des moines grecs, dont un cardinal est ordinairement abbé. C'était là jadis le *Tusculum* de Cicéron, sa maison de campagne la plus chérie, celle où il allait se délasser du poids des affaires de l'état. Elle avait appartenu auparavant à Sylla.

Le consul de Rome, est-il dit dans l'*Encyclopédie*, serait sans doute bien surpris, s'il revenait au monde, de voir sur les ruines de la maison dans laquelle il était né, sur les débris de son portique et de son palais, d'un côté un couvent d'inquisiteurs, et de l'autre une abbaye qu'occupent des moines calabrois. Mais enfin le *Tusculum* de Cicéron a eu le même sort que tous les édifices des plus grands hommes de son siècle ; leurs maisons de plaisance, leurs temples et leurs palais sont devenus l'habitation des moines, des prélats et des cardinaux qui gouvernent Rome moderne.

Des prêtres fortunés foulent d'un pied tranquille
Le tombeau de Caton et la cendre d'Émile.

GRUE. Du temps de Thucydide, les Grecs ne connaissaient pas encore les grues. Leurs ouvriers suppléaient à cette machine si simple, mais si utile, par des poutres carrées qu'on faisait jouer et mouvoir probablement comme des bascules. On l'appelle *grue* probablement parcequ'elle s'avance comme le cou d'une grue.

M. Perrault dans ses notes sur Vitruve prétend que la grue est le corbeau des anciens.

Dans ces derniers temps cette machine a été portée à un grand degré de perfection par MM. Fourneau et Baudière-Laval.

GUELFES. *Voyez* GIBELINS.

GUÉRISON *des maladies*. Il n'y a pas encore beaucoup d'années que l'ignorance superstitieuse de nos pères accordait à plusieurs saints le pouvoir de guérir certaines maladies, lorsqu'ils trouvaient quelque rapprochement entre les noms des saints et ceux de ces maladies. C'est ainsi qu'on s'est adressé à saint Mathurin pour guérir les fous, qu'on appelait *mats*, et qu'on appelle encore *matti* en italien ; à saint Acaire, qu'on appelle en latin *Acarius*, pour guérir les personnes aigres et acariâtres ; à saint Eutrope, que le peuple appelle *Itrope*, pour les hydropiques ; à saint Avertin, pour les vertigineux, qu'on nommait autrefois *avertineux* ; à saint Mammès, pour les maux des mamelles ; à saint Clou, pour les clous ; à saint Main, pour la galle aux mains ; à sainte Reine, pour la rogne ; on prononçait et l'on écrivait autrefois *sainte Royne* ; à saint Genou, pour la goutte au genou ; à saint Aignan, pour la teigne ; à saint Clair et à sainte Luce, pour le mal d'yeux ;

à saint Ouen, pour la surdité; à saint Fénin (c'est ainsi que les paysans de Normandie appellent saint Félix), pour ceux qui sont en chartre, qu'on nomme fenez; à saint Atourni, qui est saint Saturnin, pour ceux à qui la tête tourne; à saint Prix, pour les entrepris ou paralytiques; à saint Fiacre, pour la guérison du *fic*, espèce de tumeur; on envoyait par la même raison les enfants qui étaient en chartre aux chartreux et à Saint-Denis-de-la-Chartre. Par la même conformité de nom, on a eu recours pour les choses égarées, qu'on nomme *épaves*, à saint Antoine de Padoue, parcequ'en ancien langage italien on appelait *Pava* la ville de Padoue, dans laquelle repose et est très révéré le corps de saint Antoine, dit de Padoue ou de Pade, quoiqu'il fût né à Lisbonne en Portugal.

GUET. Il paraît que dès la naissance de la monarchie il y avait un guet de nuit dans chacune des principales villes du royaume; mais il paraît aussi que cette milice n'était pas en bonne réputation, puisqu'une ordonnance de Clotaire II, de 595, portait: lorsqu'un vol sera fait de nuit, ceux qui seront de garde dans le quartier, en répondront, s'ils n'arrêtent pas le voleur; si le voleur, en fuyant devant les premiers, est vu dans un autre quartier, et que les gardes de ce second quartier, en étant aussi avertis, négligent de l'arrêter, la perte causée par le vol tombera sur eux, et ils seront en outre condamnés en 5 sols d'amende, et ainsi de quartier en quartier. Charlemagne, par ses ordonnances de 803 et de 813, confirma l'édit de Clotaire II qui réglait l'exercice du guet. Dans toutes les coutumes qui prirent naissance au commencement du dixième siècle, et qui succédèrent à l'ancien droit, il est fait mention expresse de l'obligation de faire le guet, obligation que les nouveaux seigneurs qui s'introduisirent alors par les inféodations imposèrent à leurs sujets.

Le calme étant rendu au royaume, il ne resta plus que la compagnie du guet de Paris, à l'instar de laquelle celles de Lyon et d'Orléans ont depuis été créées. Il est fait mention de ce guet dans les *Olim* du parlement, qui sont les plus anciens registres du royaume. Le service était partagé entre les bourgeois et une compagnie du guet entretenue par le roi.

En 1561, les troubles de la religion firent remettre aux bourgeois la garde de Paris, sans que la compagnie du guet en fît aucun exercice, qu'elle reprit tout entier par l'édit du mois de novembre 1563, après l'édit de pacification du mois de mars de la même année; elle fut alors fixée à cinquante hommes à cheval et à cent hommes à pied. Depuis ce temps-là jusqu'à la révolution, il n'y a eu d'autre changement que l'augmentation du nombre, à proportion des accroissements de la ville; mais depuis cette dernière époque, la garde des villes a été confiée aux gardes nationales qui font ce service conjointement avec la troupe de ligne. Indépendamment des bourgeois et des troupes de ligne en garnison, Paris a encore la gendarmerie, particulièrement affec-

tée à sa police et à sa sûreté, à l'instar de l'ancien guet.

GUI (*le*) est une plante parasite dont la semence s'attache à l'écorce des arbres et se nourrit de leur sève; il croît environ d'une coudée; sa couleur est d'un vert tirant sur le jaune. Il paraît que ce sont les vents ou les oiseaux qui déposent sur les arbres les graines de ce végétal.

Les Gaulois avaient pour le gui de chêne une vénération toute particulière, et leurs prêtres n'auraient point offert un sacrifice sans avoir de cette plante. Quoi qu'il en soit du motif qui a pu déterminer à lui rendre une espèce de culte, il est certain que la recherche du gui était chez les Gaulois une fête nationale. Voici, d'après le récit de Pline, l'ordre qu'on y observait :

Le sixième jour de la première lune qui commençait l'année des Gaulois, c'est-à-dire vers le solstice d'hiver, la nation se rendait en foule dans les forêts qui s'étendaient entre Chartres et Dreux, pour assister au grand sacrifice du *Gui*. Le souverain pontife en avait auparavant indiqué le jour par la voix des vacies ou prêtres qui s'étaient répandus dans toutes les provinces, en criant : *Au gui l'an neuf*. La cérémonie s'ouvrait par une procession solennelle. Les bardes, dont l'emploi était de chanter des hymnes dans les sacrifices, et d'immortaliser par leurs vers les faits héroïques de la nation, marchaient d'abord, et formaient tous ensemble un seul chœur. Les eubages ou augures suivaient; après eux deux taureaux blancs destinés au sacrifice. Le héraut d'armes, vêtu de blanc, couvert d'un chapeau avec deux ailes, et portant en main une branche de verveine entourée de deux serpents, tel qu'on peint Mercure, conduisait les novices. Les trois plus anciens druides, dont l'un portait le pain qu'on devait offrir, l'autre un vase plein d'eau, et le troisième une main d'ivoire attachée au bout d'une verge, symbole du pouvoir suprême, qui existe encore parmi nous, et que nous appelons *la main de justice*, précédaient le *pontife-roi*. Celui-ci marchait à pied, vêtu d'une robe blanche et d'une tunique par-dessus, entouré du reste des druides que suivaient la noblesse et le peuple.

La procession, arrivée au pied du chêne où l'on devait couper le *gui*, le grand-prêtre prononçait une prière, brûlait du pain, faisait une libation de vin, distribuait de l'un et de l'autre à l'assemblée, montait ensuite sur l'arbre, coupait le *gui* avec une serpette d'or, le jetait dans la tunique de l'un des prêtres, qui l'exposait sur l'autel à la vénération publique. Le pontife descendait ensuite, priait le ciel de bénir le présent qu'il venait de leur faire, en lui donnant la vertu de tout féconder, et terminait la solennité par le sacrifice des deux taureaux.

« Dans quelques lieux du voisinage de Bordeaux, on observe encore, dit Mervesin, *Histoire de la poésie française*, quelque chose de cette coutume : quantité de jeunes gens, bizarrement habillés, vont en troupe, le premier jour de janvier, couper des rameaux de chêne, dont ils se font des couronnes, et reviennent chanter

dans les rues certaines chansons qu'ils appellent *Guilannus.* »

GUILLEMET. Nom d'un signe typographique qui ressemble à deux virgules («...»). Les guillemets se mettent en marge, à la tête des lignes, pour marquer une citation qu'emprunte l'auteur du texte de l'ouvrage. On les appelle ainsi d'un nommé *Guillemet* qui en fut l'inventeur. On se sert quelquefois de caractères italiques, au lieu de guillemets.

GUILLOTINE. Instrument adopté en France pour trancher la tête à ceux qui sont condamnés à la peine capitale. Cette machine tire son nom du docteur Guillotin, qui en fut l'inventeur. En la substituant aux autres supplices, tels que la potence et la roue qui avaient lieu auparavant, cet estimable citoyen n'était mû que par un sentiment d'humanité, et n'avait en vue que d'abréger et de rendre moins douloureux le supplice des condamnés. Le décret qui supprime les autres genres de supplices et les remplace par la guillotine est du 21 janvier 1790.

« Dans tous les cas, y est-il » dit, où la loi prononcera la » peine de mort contre un accusé, » le supplice sera le même, quelle » que soit la nature du délit. Le » criminel sera décapité, et il le » sera par l'effet d'une simple ma- » chine. »

Le docteur Guillotin n'a fait que perfectionner un instrument destiné au même usage, connu depuis long-temps en Écosse sous le nom de *maiden*. Les Écossais appellent ainsi une pièce de fer, large d'environ un pied carré, dont le tranchant est extrêmement affilé; sa partie supérieure est couverte d'un morceau de plomb si considérable, qu'il est presque impossible de le remuer. Au moment de l'exécution, on l'enlève en haut d'un cadre de bois de dix pieds, qui est disposé de façon qu'il puisse couler sans obstacle; au-dessous est élevé, à quatre pieds de terre, le bloc sur lequel le criminel doit poser la tête entre deux espèces de barres assez serrées pour la tenir immobile. Dès que le signal est donné, l'exécuteur laisse tomber le *maiden*, qui ne manque jamais, au premier coup, de séparer la tête du corps.

On trouve le dessin de cette machine, à quelques variations près, dans les gravures des anciennes chroniques allemandes.

Long-temps avant la révolution, les Parisiens ont pu la voir dans une pantomime d'Audinot qui avait pour titre : *Les quatre fils Aymon.*

GUINÉE. Les anciens n'ont point connu cette vaste contrée de l'Afrique, qui renferme plusieurs royaumes et divers peuples différemment gouvernés. Les Dieppois l'ont découverte, en 1364, sous le règne de Charles V, surnommé *le Sage;* mais ils n'y formèrent aucune habitation. Les Portugais s'y établirent au commencement du quinzième siècle, et l'année 1604 fut l'époque fatale de leur déroute; alors les Hollandais les chassèrent des forts et des comptoirs qu'ils avaient sur les côtes, et les contraignirent de se retirer dans les terres, où, pour se maintenir, ils se sont alliés avec les naturels du pays. Depuis cette époque, les Hollandais et les Anglais font presque

tout le commerce des côtes de Guinée; les Brandebourgeois et les Danois y ont cependant quelques comptoirs.

Sous le règne de Jean II, roi de Portugal, on trouva de l'or sur les côtes de Guinée; mais en petite quantité. On prétend que la monnaie courante d'Angleterre qui porte le nom de *Guinée* s'appelle ainsi, parcequ'elle fut fabriquée, dans son origine, avec l'or que les Anglais avaient apporté de ce pays.

GUINGUETTE. Petit cabaret où l'on boit du petit vin appelé *guinguet*, du mot *ginguet*, étroit, serré, petit, mince. Ce mot a commencé à être en vogue en 1554.

GUITARE. On ne peut guère déterminer l'origine de la guitare. Nous la tenons des Espagnols, chez qui les Maures l'ont vraisemblablement apportée; c'est l'opinion commune en Espagne, qu'elle est aussi ancienne que la harpe. Soit respect pour cette opinion; soit plutôt que le charme de la douce rêverie qu'elle inspire ait de l'analogie avec le caractère d'une nation tendre, galante, discrète et mélancolique; soit enfin que le silence des belles nuits d'Espagne, où l'on en fait le plus d'usage, soit plus favorable à son harmonie, elle s'y est constamment établie, et y a acquis le droit d'être regardée comme instrument national. Elle a eu le même succès chez les Portugais et chez les Italiens, et elle était fort en vogue en France, sous le règne de Louis XIV.

En 1773, M. Vanhek, de l'académie royale de musique de Paris, inventa des guitares à douze cordes.

GYMNASE. Les Grecs et les Romains désignaient sous ce nom l'édifice public où l'on s'exerçait à la lutte et à tous les jeux propres à donner au corps de la souplesse, de la légèreté et de la vigueur. Ceux qui se livraient à ces exercices étaient nus, comme l'indique le mot *gymnase*, qui vient du grec. *Voyez* GYMNASTIQUE.

GYMNASTIQUE, ou art d'exercer le corps pour augmenter sa force et son adresse. C'est chez les Lacédémoniens que les exercices gymniques prirent naissance; des Lacédémoniens ils passèrent chez les Athéniens, et furent tellement en honneur en Grèce, qu'ils étaient présidés par un magistrat particulier nommé *Gymnasiarque*, qui avait sous ses ordres d'autres officiers chargés de l'instruction de la jeunesse et du soin de la former aux exercices du corps.

Les Romains ne négligèrent pas non plus cette partie de l'éducation. Dans les premiers temps le champ de Mars ou la place publique furent les lieux où leur jeunesse s'exerçait aux jeux gymniques; mais vers la fin de la république, ils réservèrent, dans ces vastes et superbes édifices nommés *thermes*, des espaces découverts où les jeunes gens venaient s'exercer à la lutte, au saut, à lancer le javelot et à manier les armes.

Si nous venons aux temps de la chevalerie, nous retrouvons chez nous quelque image des jeux gymniques dans les anciens tournois et dans les exercices auxquels la jeunesse était obligée de se livrer avant de se présenter dans ces joutes périlleuses; mais toute la force, toute l'adresse qu'on

pouvait déployer dans les tournois ne se rapportaient qu'au maniement des armes ; et comme la lice n'y était ouverte qu'à la noblesse, tout l'avantage qui résultait de ces exercices se bornait à un seul objet, et ne s'étendait qu'à une très petite classe de la société. Éloignons-nous de cette dernière époque, nous ne trouvons plus aucune trace de ces jeux, de ces exercices auxquels les anciens mettaient tant d'importance ; et malgré l'influence que l'éducation physique a toujours eue non seulement sur le sort des particuliers, mais même sur la puissance des états, la gymnastique est tombée dans un oubli total, parceque les gouvernements n'ont rien fait pour encourager un art dont les résultats présenteraient de si grands avantages à la société.

Convaincu de ces importantes vérités, M. Amoros a fondé à Paris, en 1819, un établissement où il se propose de développer la force physique et l'agilité des jeunes gens. Le Dictionnaire des découvertes en France de 1789 à la fin de 1820, en rendant un compte assez détaillé (t. VIII, pag. 484 et suiv.) des machines employées dans cette institution, fait connaître par les succès que M. Amoros a déjà obtenus ceux qu'il peut se promettre par la suite. Nous finirons par former des vœux, avec l'auteur de l'article du dictionnaire que nous venons de citer, pour que le gouvernement contribue, par des encouragements, à consolider une institution qui, indépendamment des avantages qu'elle offre aux particuliers, n'est pas étrangère à l'interêt général.

GYMNASTIQUE MÉDICINALE. Sous ce nom on doit entendre la méthode propre à conserver ou à rétablir la santé par le moyen de l'exercice. Cet art utile a été fort en vogue chez les anciens, qui en attribuent l'invention à Hérodicus de Léontini, né quelque temps avant Hippocrate. Les modernes, qui généralement ont mis peu d'importance aux exercices du corps, ont par conséquent négligé cet art salutaire ; cependant, en 1780, le médecin Tissot a donné, sous le titre de *Gymnastique médicinale et chirurgicale*, un ouvrage où il a tracé les règles et le régime à suivre dans les jeux et dans les différents exercices le plus en usage parmi nous, tels que le palet, le billard, la boule, les quilles, la paume, le volant, la chasse, la natation, les armes, la danse, etc.

H.

HABEAS CORPUS. C'est ainsi qu'on nomme en Angleterre la loi qui donne aux Anglais constitués prisonniers la faculté d'être élargis sous caution.

Pour bien entendre cette loi, il faut savoir que lorsqu'un Anglais est arrêté, à moins que ce ne soit pour crime digne de mort, il envoie une copie du *mittimus* au chancelier, ou à quelque juge de l'échiquier que ce soit, lequel

est obligé, sans déplacer, de lui accorder l'acte nommé *habeas corpus*. Sur la lecture de cet acte, le géolier ou prisonnier doit amener le prisonnier, et rendre compte des raisons de sa détention au tribunal auquel l'acte est renvoyé. Alors le juge prononce si le prisonnier est dans le cas de pouvoir donner caution ou non; s'il n'est pas dans le cas de la donner, il est renvoyé dans la prison; s'il en a le droit, il est renvoyé sous caution.

C'est, disent les auteurs de l'*Encyclopédie*, un des plus beaux priviléges dont une nation libre puisse jouir; car, en conséquence de cet acte, les prisonniers d'état ont le droit de choisir le tribunal où ils veulent être jugés, et d'être élargis sous caution si on n'allègue point la cause de leur détention ou qu'on diffère de les juger.

HABILLEMENT. Dans les premiers siècles, dit Goguet, on ignorait l'art de donner aux habits des façons et des grâces. On prenait un morceau d'étoffe plus long que large, et l'on s'en couvrait, ou, pour mieux dire, on s'en enveloppait; car originairement on ne se servait point d'attaches pour retenir les habits. Ils n'étaient contenus que par les différents tours que l'on faisait faire à l'étoffe sur le corps. Plusieurs peuples encore, aujourd'hui, ne s'habillent pas autrement. Successivement on imagina des manières de se vêtir plus commodes et plus propres à couvrir le corps. Il paraît que l'habillement des patriarches consistait dans une tunique à manches larges, sans plis, et dans une espèce de manteau fait d'une seule pièce. La tunique couvrait immédiatement la chair. Le manteau se mettait par-dessus la tunique, et s'attachait probablement avec une agrafe.

L'habillement des Égyptiens était fort simple. Les hommes portaient une tunique de lin bordée d'une frange qui leur venait jusqu'aux genoux. Ils avaient par-dessus une espèce de manteau fait de laine blanche. Les personnes de distinction portaient des habits de coton, et en outre des colliers précieux. Pharaon fit revêtir Joseph d'une robe de coton, et lui mit au cou un collier d'or. Les femmes n'avaient qu'une espèce d'habillement, dont les anciens ne nous ont point laissé la description. Hérodote dit qu'il y en avait de deux sortes pour les hommes, mais ne marque point quelle était la différence de ces vêtements. Nous voyons, au surplus, que cette méthode devait être fort ancienne en Égypte. Moïse dit que Joseph fit présent de deux habits à chacun de ses frères.

Dans les temps héroïques, l'habillement des Grecs, au rapport de Goguet, consistait, pour les hommes, dans une tunique très longue et dans un manteau qui s'attachait avec une agrafe. On retroussait la tunique par le moyen d'une ceinture, lorsqu'il fallait agir, se mettre en route ou aller au combat.

Les femmes grecques, dans ces temps reculés, avaient de longues robes attachées et renouées par des agrafes qui étaient d'or chez les personnes aisées et de distinction. Homère ne dit pas en quoi pouvaient consister l'espèce et la beauté de ces vêtements. A l'égard des autres parures, les fem-

mes grecques, dès les siècles héroïques, portaient des colliers d'or, des bracelets de même métal garnis d'ambre, et des pendants d'oreilles à trois pendeloques. Ajoutons qu'elles usaient dès lors de quelque fard pour embellir et nettoyer leur teint. On voit, au surplus, que les femmes distinguées ne paraissaient en public que couvertes d'un voile, ou, pour mieux dire, d'une espèce de mante qui se mettait par-dessus la robe, et s'attachait avec une agrafe.

Quant aux différentes espèces et formes des habits des femmes chez les anciens, il faut, dit Winckelmann (*Hist. de l'art de l'antiquité*, tom. II, pag. 169), y remarquer trois pièces : la *tunique*, la *robe* et le *manteau*.

La *tunique*, qui tenait lieu de chemise, et avec laquelle les femmes couchaient, se voit à plusieurs figures déshabillées ou endormies; la tunique était de lin ou d'une étoffe légère, sans manches, et attachée avec un bouton sur les épaules, de sorte qu'elle couvrait toute la poitrine, à moins qu'on ne la détachât de dessus les épaules.

La *robe* des femmes ne consistait ordinairement qu'en deux longues pièces de drap, sans coupe et sans forme, cousues seulement dans leur longueur, et attachées sur les épaules par un ou plusieurs boutons. On substitua quelquefois au bouton une agrafe pointue. Les femmes portaient encore des robes avec des manches étroites et cousues qui venaient jusqu'au poignet. Les filles aussi bien que les femmes attachaient leur robe sous le sein, comme cela se pratique encore dans quelques endroits de la Grèce. Le ruban ou la ceinture servait à soutenir ainsi la robe.

La troisième pièce de l'habillement des femmes était le *manteau*, nommé par les Grecs *péplon*. C'était un drap coupé en rond de la même façon que sont nos manteaux.

Comme l'*habillement* des Romains, ajoute Winckelmann en parlant de l'habillement des figures d'hommes (ibid., tom. II, pag. 204), ne diffère guère de celui des Grecs, je rapporterai ici l'essentiel de l'un et de l'autre.

Quant aux vêtements du corps, il paraît que la *tunique* a été un des plus nécessaires. Cependant elle ne fut pas généralement reçue, et quelques peuples de l'antiquité la regardèrent comme une mode efféminée. Les Romains des premiers temps ne portaient sur la peau que leur toge. Mais en général la tunique devint ensuite l'habillement des Romains, comme celui des Grecs, à l'exception des philosophes cyniques. La tunique proprement dite est composée de deux pièces d'étoffe longues et carrées. Elles sont cousues des deux côtés, comme on le voit à la statue d'un prêtre de Cybèle, dans le cabinet de M. Browne à Londres, où l'on remarque jusqu'à la couture. Cette tunique a une couverture pour y passer le bras; la partie qui descend jusqu'à la moitié du bras supérieur forme une sorte de manche raccourcie. Cependant on portait aussi une espèce de tunique avec des manches qui n'excédaient pas de beaucoup les épaules, manches qu'on nommait *colobia*, raccour-

cies. Je ne répèterai pas ici ce que j'ai dit plus haut à l'article des tuniques des femmes, qui eurent long-temps ce vêtement de commun avec les hommes. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les temps anciens la tunique des Romains n'avait point de manches.

Au lieu de chausses, les Romains se servaient de bandes, avec quoi ils s'enveloppaient les cuisses, mais ceux qui en portaient passaient pour des efféminés, et Cicéron relève cet habillement dans Pompée comme un trait de mollesse.

Les Grecs portaient leur manteau, et les Romains leur toge sur la tunique. Quant aux manteaux, il y en avait de deux espèces : le manteau court, connu sous ces trois dénominations, de *chlamyde*, de *chlaina* et de *paludamentum* chez les Romains, outre le manteau long ordinaire.

Au rapport de Strabon, la *chlamyde* était plus ovale que ronde : c'était en général un vêtement de gens de guerre. Elle couvrait l'épaule gauche, et, pour n'être pas embarrassante en marchant, elle était courte et s'attachait sur l'épaule gauche. Chez les Athéniens, la chlamyde était aussi un vêtement des jeunes gens, c'est-à-dire de ceux qui, depuis dix-huit jusqu'à vingt ans, étaient préposés à la garde de la ville, et qui se préparaient par conséquent à la guerre.

Je distinguerai de ce vêtement un autre manteau court nommé *chlaina*, qui ne s'attachait pas sur l'épaule comme la chlamyde; on le portait sur les épaules, à peu près comme le peuple, dans les pays chauds, a coutume de porter sa camisole après l'avoir ôtée de dessus le corps. C'est cette espèce de manteau court qu'Aristophane donne à Oreste, et ce jeune héros le porte replié sur l'épaule gauche.

Le *paludamentum* était, pour les Romains, ce que la chlamyde était pour les Grecs. Sa couleur était de pourpre; c'était le vêtement de l'ordre équestre, et le manteau que portaient les capitaines et ensuite les empereurs romains.

Le manteau long des Grecs nous est connu par beaucoup de figures; il était quelquefois doublé, comme celui que portait Nestor à cause de son grand âge; le manteau des cyniques était pareillement doublé, parcequ'ils ne portaient point de tuniques : d'autres fois aussi ces manteaux étaient sans doublure.

Personne n'a encore indiqué la vraie forme de la robe des Romains nommée la *toge*. Je crois que lorsque Denys d'Halicarnasse dit que la toge offre la forme d'un demi-cercle, il n'a pas voulu parler de la coupe, mais de la forme qu'elle prend étant mise sur le corps. Cette draperie était blanche, et dans les cérémonies sacrées celui qui y présidait, et qui par conséquent était revêtu de la dignité sacerdotale, avait la toge relevée jusque sur la tête, de sorte que le pan gauche, laissant l'épaule droite libre, descendait sur l'épaule gauche, et allait sur la poitrine, où les deux bouts étaient passés l'un dans l'autre, de manière pourtant que la robe descendait jusqu'aux pieds.

L'habit long des Romains fut

l'habillement des enfants de Clovis, et pendant plusieurs siècles celui des personnes de distinction en France. L'habit court ne se portait qu'à l'armée et à la campagne. L'ornement principal de l'un et de l'autre consistait à être bordé de martre zibeline, d'hermine ou de vair.

Dans le douzième siècle et les trois suivants, les Français étaient habillés d'une espèce de soutane qui leur descendait jusqu'aux pieds. Les nobles imaginèrent qu'en y faisant faire une longue queue, ils auraient un prétexte pour avoir un homme pour la porter, et que l'avilissement de cet homme donnerait du relief au maître. Il n'y avait que les chevaliers qui eussent le droit de porter, sur la soutane, un manteau ou casaque dont les manches très larges se rattachaient par-devant sur le pli du bras, et pendaient par-derrière jusqu'aux genoux. On ne portait point d'épée; une longue bourse pendante à la ceinture était une marque de noblesse. Un chaperon, espèce de capuchon qui avait un bourrelet au haut et une queue pendante par-derrière, servait à couvrir la tête. Il était ordinairement de la même étoffe que le manteau ou la soutane, et fourré de même peau. Ce chaperon est devenu l'épitoge des présidents à mortier, l'aumuce des chanoines, et la chausse que l'on voit aux avocats, docteurs et professeurs de l'université; ainsi les présidents à mortier portaient leur ancien bonnet autour du cou; les chanoines le portent encore sur le bras, et les docteurs l'ont sur l'épaule.

Sous Philippe de Valois, la mode vint de porter une longue barbe et l'habit court; c'était une espèce de pourpoint qui ne passait pas la ceinture du haut de chausses, et qui était fort étroit. Des plumes énormes chargeaient la tête des chevaliers et des petits-maîtres, et des chaînes d'or ornaient leur cou.

Sous le règne de Charles V, on ne connaissait ni fraise ni collet; mais on s'avisa d'armorier les habits. Cette mode bizarre dura près de cent ans.

Sous Charles VI, on imagina l'habit mi-partie, semblable à celui des bedeaux.

Charles VII, qui n'était pas d'une taille avantageuse, et qui avait les jambes fort courtes, fit revivre les habits longs, à peu près pareils à ceux dont on se servait avant Philippe de Valois.

Dans les premières années du règne de Louis XI, la forme d'habillement des deux sexes fut entièrement changée. Les robes d'hommes furent remplacées par de petits pourpoints qui n'excédaient pas le haut des reins. Ces espèces de camisoles étaient attachées par des aiguillettes et des hauts-de-chausses extrêmement serrés. On resserrait l'entre-deux de ces nouvelles grègues d'étuis indécents, appelés *braguettes*, enjolivées de touffes, de franges et de rubans. On en voit la forme dans nos tapisseries antiques, et les hommes pour paraître larges de poitrine, s'appliquaient de chaque côté, des épaules artificielles appelées *mahoitres :* de là vint que le bourgeois, qui ne portait point de ces sortes de pourpoints, appela, vers l'an 1590, *maheutres* la cavalerie royaliste qui en portait de tels. *Le Dialogue entre le Ma-*

heutre et le Manant, libelle que les ligueurs publièrent en 1594, offre au revers du titre une estampe où un gendarme royaliste ou *maheutre* est représenté portant un de ces pourpoints. Joignons à cet équipage burlesque des cheveux longs et touffus sur le front, des manches déchiquetées, un petit chapeau pointu, et des souliers armés de pointes de fer d'une demi-aune; car les souliers à la Poulaine étaient revenus à la mode : tel était l'ajustement d'un petit-maître au quinzième siècle.

Les dames françaises avaient, ce semble, pendant près de neuf siècles, entièrement négligé leur parure; leurs robes, armoriées à droite de l'écu de leur mari, à gauche de celui de leur famille, étaient si serrées qu'elles laissaient voir toute la finesse de leur taille, et étaient si haut montées, qu'elles leur couvraient entièrement la gorge. L'habillement des veuves avait beaucoup de ressemblance avec celui de nos religieuses. Ce ne fut que sous Charles VI que les femmes commencèrent à se découvrir les épaules et la poitrine. Le règne galant de Charles VII amena l'usage des bracelets, des colliers, des diamants, et des pendants d'oreilles. Sous le règne de Louis XI, les femmes, qui avaient porté sous Charles VI des robes d'une longueur démesurée, retranchèrent leurs énormes queues, ainsi que leurs manches qui rasaient la terre. A ces superfluités ridicules elles substituèrent de larges bordures qui ne l'étaient pas moins.

Sous Charles VI, elles étaient coiffées d'un haut bonnet en pain de sucre, à la pointe duquel elles attachaient un voile plus ou moins bas, selon la qualité de la personne. Le voile d'une bourgeoise ne descendait que jusqu'aux épaules; celui de la femme d'un chevalier tombait jusqu'à terre. Sous Charles VII et sous Louis XI, leurs têtes se perdirent sous de vastes bonnets : il avait été nécessaire de rehausser les portes pour les coiffures des dames sous Charles VI, et il fallut les élargir lorsqu'elles se coiffèrent avec ces espèces de matelas de tête, de deux aunes de large, surchargés d'oreilles rembourrées.

Sous les règnes de François Ier et de Henri II, elles avaient de petits chapeaux avec une plume. Depuis Henri II jusqu'à la fin du règne de Henri IV, elles portèrent de petits bonnets avec une aigrette.

Les hommes, qui avaient quitté l'habit long sous Louis XI, le reprirent sous Louis XII; mais ils ne le gardèrent pas long-temps. François Ier donna dans l'extrémité la plus opposée. Un des goûts de ce prince fut de taillader son pourpoint, et tous les gentilshommes suivirent son exemple. Des tapisseries de ce temps-là représentent ce prince et des courtisans vêtus comme des pantalons, c'est-à-dire d'un pourpoint à petites basques et d'un caleçon tout d'une pièce avec les bas. Sous les règnes de Henri II, de François II, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, on était vêtu précisément comme l'étaient nos coureurs avant la révolution, d'autant plus qu'on portait de petites toques, sur le retroussé desquelles on faisait broder ses armoiries. A l'armée on enfonçait

ces toques dans la tête; à la cour et à la ville, on les mettait sur l'oreille droite; l'oreille gauche, à laquelle on attachait une perle en poire, restait découverte. On ajoutait à cet accoutrement un petit manteau qui couvrait les épaules.

Sous François II, les femmes prirent un loup (espèce de masque), et n'allèrent plus que masquées dans les rues, aux promenades, en visite et même à l'église. Au loup succéda une autre espèce de masque, le rouge et les mouches; on prétend qu'elles en mettaient en si grande quantité qu'on avait de la peine à les reconnaître.

Les habillements étaient fort élégants du temps de Henri IV; les hommes portaient des fraises autour du cou; les manches de leurs habits étaient déchiquetées et nouées avec des rubans, les manchettes étaient de plusieurs rangs. Les dames avaient de gros colliers de perles ou de pierreries, et des fraises soutenues de fil de laiton qui avaient un pied de haut; leurs cheveux étaient frisés et ornés de fleurs et de pierreries avec un panaehe blanc.

Sous Louis XIII, on s'occupa moins de parures et de modes, et les habits, tant d'hommes que de femmes, éprouvèrent peu de changement.

La casaque parut sous Louis XIV. Ce vêtement, dont on fait remonter l'origine à l'empereur Caracalla, qui, dit-on, en revêtit ses soldats, n'était autre chose qu'un ample manteau, avec de grandes manches; on en diminua l'ampleur et on rétrécit les manches; de sorte qu'il serra le corps et laissa paraître toute la forme de la taille, ce qui lui fit donner le nom de *justaucorps*. Dans la suite on y fit des plis sur les côtés, on le garnit de boutons, et il forma l'habit tel que nous le portons aujourd'hui.

Sous Louis XV, nos habillements changèrent si souvent, qu'il faudrait un volume entier pour les décrire. On vit successivement la taille de l'habit se raccourcir, puis s'alonger considérablement; les poches furent placées tantôt en travers, tantôt en long; les manches furent ouvertes et pendantes, puis fermées et arrondies. Les boutons, variés à l'infini, formèrent une branche de commerce, d'abord en France, et puis en Angleterre; les premiers étaient de poil de chèvre ou de soie; on en fit ensuite de différents métaux. Les cravates, qui avaient succédé aux fraises, furent remplacées par des cols de mousseline, bien plissés et serrés. Les grandes manches furent diminuées, et on laissa paraître à la poitrine un morceau de dentelle ou de mousseline brodée, qu'on appela *jabot*.

Depuis Louis XVI jusqu'à nos jours, l'inconstance des modes se fit souvent apercevoir dans nos habillements : les collets des habits ont été considérablement exhaussés, la forme des chapeaux a été élevée; nous avons vu les cravates faire oublier les cols, et les pantalons remplacer les culottes.

HALLE. C'est sous ce nom qu'on désignait autrefois ces grands édifices de charpente, couverts de tuiles et entourés de murs, où se tenaient plusieurs foires de France; entre autres la foire Saint-Germain, à Paris, et celle de Caen, sont

ainsi désignées dans les titres de leur établissement; et c'est probablement de deux de ces bâtiments destinés aux anciennes foires de Paris que les principaux marchés de cette ville ont été appelés *halles*.

Au commencement du douzième siècle, Louis-le-Gros fit bâtir les halles de Paris, et y établit un nouveau marché pour les merciers et les changeurs. Philippe-Auguste, en 1181, transféra aux halles les foires qui se tenaient dans les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis. Ces foires ayant ensuite été supprimées, les halles furent démolies et converties en marchés; mais Henri II les rétablit en 1550. Depuis cette époque jusqu'à nos jours il n'y avait presque pas été fait de changement; et elles existaient encore il y a trente ans comme elles avaient été rétablies au milieu du quinzième siècle. Plusieurs halles ont été construites de nos jours, et dans ces nouvelles constructions on a eu en vue ce qui peut procurer la propreté et la salubrité; mais aucun de ces édifices n'approche pour la beauté de la halle au blé. Cette halle, commencée en 1763 à l'endroit où était situé l'hôtel de Soissons, d'abord nommé l'hôtel de la Reine, parceque Catherine de Médicis l'avait fait bâtir en 1572, et y avait fixé sa résidence, fut ouverte le 12 janvier 1767; son enceinte circulaire fut d'abord couverte en vitrage et en bois, par MM. Legrand et Molinos. Mais cette coupole, dont la hardiesse et la légèreté excitaient l'admiration, ayant été consumée par un incendie, elle a été remplacée, en 1809, par une autre coupole en verre et en fer fondu, afin de la mettre à l'abri d'un évènement semblable à celui qui causa la perte de la première.

HALLEBARDE. C'est à Penthésilée, reine des Amazones, que Pline attribue l'invention de la hallebarde. Cette arme offensive, que l'on appelait *hache danoise*, parceque les Danois s'en servaient, était autrefois très commune dans les armées : il y avait des compagnies de hallebardiers. Du Danemarck elle passa en Écosse, d'Écosse en Angleterre, et d'Angleterre en France. Autrefois, les sergents d'infanterie, en France, étaient armés de hallebardes. Aujourd'hui la hallebarde n'est plus portée que par les suisses de nos églises. *Voy.* FUSIL.

HALLEY (Edmond). Ce célèbre astronome, l'un des plus grands qu'ait eus l'Angleterre, naquit à Londres le 8 novembre 1656. Il détermina, à l'âge de dix-neuf ans, les aphélies et les excentricités des planètes. L'année suivante il dressa, à l'île de Sainte-Hélène, le catalogue des étoiles australes. En 1683, il donna sa *Théorie sur les variations de la boussole*, et composa, pour ces variations, une carte d'une grande utilité. Il publia, en 1705, sa plus belle découverte, le retour des comètes, qu'il reconnut et annonça le premier; enfin il fit des tables astronomiques très exactes. Il mourut en 1742, âgé de 83 ans.

HAMBOURG. Cette ville, fondée par Charlemagne, commença en 1241, avec celle de Lubeck, la société qui donna le nom de *villes anséatiques* à quelques villes d'Allemagne unies entre elles par le commerce.

Plusieurs souverains accordèrent des priviléges à cette société, dans la vue d'en attirer chez eux le commerce. C'est l'objet des lettres patentes données par Louis XI et Charles VIII, en 1464, 1483 et 1489, aux *Osterlins*, nom qu'on donnait aux négociants des villes anséatiques, du mot *ost*, qui veut dire l'orient, d'où vient *ostsée*, qui signifie la mer Baltique; mais il paraît que les auteurs ne sont pas d'accord sur la véritable étymologie de ce mot *hanse* ou *anse*, d'où l'adjectif *anséatique*. « C'est, dit Peuchet, *Dictionnaire universel de Géographie commerçante*, introduction, page 97, une chose remarquable qu'aucun auteur allemand n'ait donné la véritable signification du mot *hanse* ou *anse* avant Lambécius, libraire de l'empereur Léopold, qui fit imprimer son traité des *Origines de Hambourg* (*Origines Hamburgenses*) en 1706. Cet auteur lui attribue le même sens que celui qui est exprimé dans la charte du roi Jean, pour les villes d'York et de Dunwich, en 1199, c'est-à-dire *une société ou corporation unie pour l'intérêt commun de tous et chacun des membres.*

Un autre auteur, Werdenhagen, qui a écrit prolixement l'histoire de l'anse teutonique, fait venir l'étymologie de *anse* de trois mots allemands ou teutons, *an*, *der*, *sée* (*sur* ou *par la mer*), se fondant sur ce que les premières villes confédérées étaient maritimes. Mais la charte du roi Jean, de 1199, détruit cette étymologie, car ce prince n'a pu se servir que d'une expression dont le sens était depuis long-temps consacré par l'usage. »

Quelle que soit l'étymologie du mot *hanse*, on doit fixer l'époque de son origine à la fin du douzième siècle, et celle de son grand accroissement au milieu du treizième. Les pays voisins des villes qui formèrent cette ligue, étaient alors habités par des peuples dévastateurs et féroces qui infestaient les côtes de la Baltique et rendaient toutes communications de commerce impraticables dans le Nord. Les villes de Hambourg et de Lubeck furent les premières à s'unir pour repousser les brigands. Elles trouvèrent tant d'avantages dans cette union, que d'autres villes s'empressèrent d'entrer dans la confédération, et bientôt quatre-vingts cités des plus considérables, dispersées dans cette grande étendue de pays qui, du fond de la mer Baltique, aboutit au Rhin vers Cologne, se réunirent pour former cette ligue protectrice du commerce et de la navigation.

L'union tenait, tous les dix ans, une assemblée générale de toutes les villes confédérées; on y renouvelait l'association, on y admettait de nouvelles villes, ou l'on en excluait celles qui avaient manqué aux lois de la communauté. L'assemblée de 1284 fut une des plus solennelles, et celle où se trouva le plus grand nombre de villes qui renouvelèrent la confédération.

Elles étaient divisées en quatre classes, présidées chacune par une ville principale. A la tête de la première et de toute l'union, se trouvait Lubeck, qui jouissait du privilége d'avoir sous sa garde le trésor et les archives de toutes les autres; on y tenait aussi les as-

semblées générales. Les trois autres principales villes étaient Cologne, Brunswick et Dantzick.

Ces villes, confédérées pour leur commerce, obtinrent, dit J. Peuchet, de qui nous empruntons cet article, de grands priviléges dans les états voisins, soutinrent la guerre avec succès contre plusieurs princes, et acquirent un pouvoir considérable. Elles inspirèrent de la jalousie aux autres nations commerçantes; les rois de Prusse, de Suède, les princes de l'Empire, les affaiblirent par les pertes qu'ils leur firent éprouver; enfin quelques villes se séparèrent de l'union, et de cette confédération vraiment grande et par son objet et par ses moyens, il ne reste plus aujourd'hui que Lubeck, Hambourg et Brême.

HAQUENÉE. Le roi de Naples paie au Saint-Siége, depuis plus de trois siècles, un droit d'une nature singulière : il envoie au pape, tous les ans, une haquenée blanche; ce tribut est payé en reconnaissance de la remise que Sixte IV fit généreusement à Ferdinand, roi de Naples, du cens annuel qu'il devait au Saint-Siége. Henri III, aussi superstitieux que débauché, appelait son grand chapelet à tête de mort, qu'il récitait le long des rues, et au milieu des bals, *le fouet de ses grandes haquenées*. (*Esprit de la ligue.*)

HAQUEBUTE. Vieille arme à feu assez pesante, qui est une espèce d'arquebuse. On a nommé *haquebutiers* des soldats qui portaient cette arme.

HARANGUE. L'usage des *harangues militaires* est de la plus haute antiquité; et par les allocutions représentées sur les médailles, on voit qu'il a subsisté longtemps parmi les Romains. Il y en a aussi des exemples chez les modernes. Henri IV dit à ses troupes avant la bataille d'Ivri : « Vous êtes Français, voilà l'ennemi; je suis votre roi : ralliez-vous à mon panache blanc, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. » Il nous serait facile de citer des exemples plus récents qui pourraient, pour la force et la concision, être placés à côté de ce que Tacite, Salluste et Tite-Live nous offrent de plus éloquent.

Saint-Foix, dans ses *Essais historiques sur Paris*, nous apprend qu'autrefois, à l'entrée de nos rois dans une ville, c'était ordinairement une jeune fille qui les haranguait en leur présentant les clefs. Elle marchait devant les maire et échevins, vêtue de blanc, la chevelure flottante, et couronnée de fleurs.

HARENG. La première pêche du hareng qu'on ait connue en Europe s'est faite sur les côtes d'Écosse; mais cette nation n'a pas su profiter du trésor que la nature lui offrait.

Tous les historiens écossais font mention de cette pêche. Les Hollandais avaient coutume d'envoyer des vaisseaux sur les côtes d'Écosse pour acheter ce poisson, et l'on peut fixer cette époque vers l'an 836, ou environ, sous le règne du roi Alfred.

Les Écossais s'étant dans la suite brouillés avec les Hollandais, ces derniers ne voulurent plus rien avoir à démêler avec eux. Ils allèrent eux-mêmes à la pêche du hareng, ce qui causa la ruine de l'Écosse, et attira des richesses immenses en Hollande.

Les Hollandais ayant reconnu l'avantage de ce commerce, et trouvant plus de harengs qu'ils ne pouvaient en consommer, prirent le parti de les saler, et de les débiter dans les pays étrangers; telle fut l'origine de ce commerce qui est devenu dans la suite si fameux dans le monde.

Je place, dit Eidous, de qui nous empruntons cet article, l'origine de cette pêche du hareng, en tant que commerce, vers l'an 1320, peu de temps après que les Teutons se furent établis dans la mer Baltique.

La manière industrieuse de les encaquer et de les saler pour le goût, la durée et la perfection, fut trouvée, en 1397, par Guillaume Beuckels, natif de Bieruliet dans la Flandre hollandaise. La reconnaissance nationale lui éleva dans le lieu qui l'a vu naître, un tombeau que l'empereur Charles-Quint visita en 1536, comme pour rendre hommage à l'auteur d'une découverte précieuse.

HARMONICA. Cet instrument est dû au célèbre Franklin, qui l'imagina en 1760. Il consiste en une boîte carrée où sont attachés plusieurs verres ronds de différents diamètres, et dans lesquels on met de l'eau en différentes quantités. En passant le doigt mouillé sur les bords de ces verres, on en tire des sons mélodieux, et semblables à ceux que les Persans produisent en frappant sur sept coupes de porcelaines remplies d'eau, avec des baguettes d'ivoire ou d'ébène. Les sons de l'harmonica approchent beaucoup de la voix humaine. Mademoiselle Davies, Anglaise, l'a fait connaître, la première, à Paris, en 1765. Cet instrument a été perfectionné depuis.

HARMONIQUE (*Porte*). Dom Francisco Pica, prêtre de Naples, a fabriqué à Rome une porte harmonique, qui fait entendre, lorsqu'on l'ouvre, un morceau exécuté par quatre instruments, et, lorsqu'on la ferme, un autre morceau à sourdine. Cette porte, dont l'harmonie est formée d'un contrepoint parfait, offre un magnifique bas-relief travaillé dans le goût antique.

HARMONIQUES (*Sons*). Tartini n'est pas le premier auteur de la découverte des sons harmoniques graves; dès l'année 1751, Romieu, de l'académie royale des sciences de Montpellier, avait fait part de cette découverte à sa compagnie, dans un mémoire qui fut imprimé en 1752.

HARPE. C'est, dit un auteur moderne, l'instrument des grâces, et lorsqu'une voix touchante, animée par l'expression du sentiment, et accompagnée d'une douce harmonie, se mêle aux attraits séduisants d'une aimable figure, il est impossible que tous les sens n'en soient délicieusement affectés.

L'origine de la harpe remonte à la plus haute antiquité. Le roi prophète en jouait pour chanter les louanges de Dieu; mais la harpe de David était différente de la nôtre, car il n'aurait pu danser devant l'arche, en jouant de cet instrument tel que nous le possédons.

On ne connaît ni la forme de la harpe de David, ni le nom de l'inventeur de celle qui est en usage de nos jours.

La harpe d'ivoire à sept cordes

était propre aux Grecs : les Romains s'en servirent long-temps dans les sacrifices. Cet instrument fut très commun en France aux temps de la chevalerie. On sait qu'elle était familière aux anciens Irlandais et Écossais ; aussi est-elle la principale pièce des armoiries de l'Irlande, et le signe de la liberté irlandaise.

L'histoire parle d'un joueur de harpe qui vivait sous Éric II, roi de Danemarck, et qui, au rapport de Saxon le grammairien, conduisait ses auditeurs par degrés jusqu'à la fureur.

La harpe à trois rangs a été inventée par Luc-Antoine Eustache, gentilhomme napolitain, chambrier du pape Paul V. Un Italien, nommé Petrini, a inventé, au commencement du dernier siècle, une nouvelle harpe qui a été, pendant plusieurs années, fort en vogue à Paris. Suivant les différents temps et les différents peuples, la harpe a eu plus ou moins de cordes, elle en a maintenant de trente à trente-six.

HARPE D'ÉOLE. On a donné ce nom à un instrument composé de douze cordes montées à l'unisson, celles des deux extrémités d'une octave au-dessous des autres. Ce qui l'a fait nommer *harpe d'Éole*, c'est qu'en le plaçant horizontalement tout près d'une fenêtre dans laquelle on a ménagé une très petite ouverture pour introduire l'air, cet air, agissant sur la surface de toutes ces cordes, leur fait rendre une harmonie souvent très agréable.

HAUBERT. Cette cotte de mailles de fer poli, à manches et gorgerin, était à l'épreuve de l'épée, et faisait partie de l'armure, principalement dans le temps de l'ancienne chevalerie.

HAUSSE-COL. Le hausse-col est un reste des armes défensives que les officiers d'infanterie portaient autrefois, lorsqu'ils étaient de service, ou que leur troupe était de garde. Il est doré pour les officiers de l'infanterie française, et argenté pour les officiers suisses.

HAUT-DE-CHAUSSE. Du temps de François Ier on quitta l'habit long pour donner dans l'extrémité opposée. L'habillement de ce temps fut un pourpoint à petites basques, et un caleçon tout d'une pièce avec les bas. Cet habit serrait de si près, et dessinait si bien la taille qu'il en était indécent. Les gens graves prirent le large *haut-de-chausse* à la suisse ; les jeunes gens imaginèrent les trousses, espèce de *haut-de-chausse* court et relevé, qui ne venait qu'à la moitié des cuisses, et que l'on couvrait d'une demi-jupe. Cette mode subsista jusqu'à Louis XIII.

HAUTE-LICE. Cette tapisserie est ainsi nommée de la disposition des *lices*, ou plutôt de la chaîne qui sert à travailler, et qui est tendue perpendiculairement de haut en bas ; ce qui la distingue de la *basse-lice*, dont la chaîne est mise sur un métier placé horizontalement.

L'invention de ces tapisseries de soie, de laine, quelquefois rehaussée d'or et d'argent, et qui représentent de grands et de petits personnages, ou des paysages ornés de figures et d'animaux, fut faite dans le Levant. Le nom de *sarrasinois*, qu'on donnait autrefois en France à ces tapisseries, aussi bien qu'aux ouvriers qui y travaillaient,

ou plutôt qui les raccommodaient, ne laisse guère lieu d'en douter. Les Anglais et les Flamands, au retour des croisades et des guerres contre les Sarrasins, ont rapporté dans leurs pays l'art de fabriquer ces tapisseries, et ils y ont excellé long-temps sans avoir de rivaux, même en France, où il ne s'est rien fait de remarquable en ce genre que sur la fin du règne de Henri IV. La mort de ce prince nuisit à la manufacture de tapisseries qui, en 1607, fixa son établissement dans le faubourg Saint-Marceau. Sans soutien, sans appui, il s'en fallut peu qu'elle ne tombât, malgré l'habileté des sieurs Comaüs et de la Planche qui en étaient directeurs, et les priviléges qu'on leur avait accordés, et dont une partie s'étendait à tous ceux qui y étaient employés. Mais, en 1664, sous le ministère de Colbert, il se forma à Beauvais une manufacture royale de tapisseries de *haute et basse-lice*, et trois ans après celle des Gobelins fut établie. Ces manufactures, ainsi que celles d'Aubusson, en Auvergne, et de Felletin, dans la Haute-Marche, firent d'abord des tapisseries de haute et basse-lice; mais il y a bien des années qu'on ne fait plus que de la basse-lice en Auverge et en Picardie. La fabrique de haute et basse-lice ne s'est soutenue qu'aux Gobelins. *Voyez* ce mot.

HAUTEURS *de quelques édifices.*

	mètr.
La plus haute des pyramides d'Égypte	146
La tour de Strasbourg (le Munster), au-dessus du pavé.	142
La tour de Saint-Étienne à Vienne	138
La coupole de Saint-Pierre de Rome, au-dessus de la place.	132
La tour de Saint-Michel à Hambourg	130
La tour de Saint-Pierre à Hambourg	119
La tour de Saint-Paul de Londres	110
Le dôme de Milan, au-dessus de la place	109
La tour des Asinelli à Bologne	107
La flèche de l'église des Invalides, au-dessus du pavé	105
La balustrade de la tour de Notre-Dame, *idem*	66
La colonne de la place Vendôme	43
La plate-forme de l'Observatoire royal	27
Le sommet du Panthéon	81

HAVRE-DE-GRACE. Cette ville maritime de France, dans la Haute-Normandie, au pays de Caux, doit son origine à Louis XII, qui en jeta les fondements en 1509, et ses fortifications à François Ier, qui lui donna pour armes la salamandre qui était sa devise.

HEAUME. Cette ancienne armure défensive, que les chevaliers portaient sur la tête, à la guerre et dans les tournois, sert aujourd'hui d'ornements ou de timbre sur les écus des armoiries. Ce mot est d'origine allemande, et se disait autrefois pour *casque*. Le heaume, qui s'est nommé aussi *salade*, armet et *célata*, du mot latin qui signifie *gravé*, parcequ'on y gravait diverses figures, était, comme nous l'avons dit, une armure qui couvrait toute la tête, à l'exception des yeux, devant lesquels il y avait une ouverture garnie de grilles, pour les garantir. On a dit d'abord *helme*, qui est le mot allemand. *Heaumerie* signifiait

l'art de fabriquer des heaumes et toutes les parties de l'armure, d'où vient le nom de la rue de la *Heaumerie*, à Paris.

HÉCATOMBE. Ce mot vient du grec ἑκατὸν (cent), et βοῦς (bœuf), et signifie un sacrifice de cent bœufs ou cent taureaux. Strabon assure que l'hécatombe est venue des Lacédémoniens qui, ayant cent villes sous leur domination, faisaient tous les ans un sacrifice de cent bœufs ou de cent taureaux aux dieux protecteurs de ces villes; mais que la dépense ayant paru trop considérable, on réduisit dans la suite ce sacrifice à vingt-cinq; aussi quelques auteurs sont-ils autorisés à faire venir ce mot de deux mots grecs qui signifient *cent pieds*, et à croire que le sacrifice nommé *hécatombe* n'était que de vingt-cinq bêtes à quatre pieds.

Dans les cas extraordinaires, dit M. Furgault dans ses *Antiquités grecques et romaines*, soit que ce fût un évènement qui causât une joie publique, comme une victoire signalée qui obligeât de rendre grâce aux dieux, soit quelque grande calamité, comme la peste ou tout autre fléau qui engageât à implorer leur protection et leur secours, on dressait, dans un certain lieu indiqué par les augures, cent autels de gazon, sur lesquels cent sacrificateurs immolaient en même temps cent victimes : c'étaient ou cent taureaux, ou cent porcs, ou cent brebis.

Il y a peu d'exemples d'hécatombes chez les Romains, au moins du temps de la république. D'ailleurs il faut observer, ajoute M. Furgault, que les hécatombes n'étaient pas toujours des sacrifices de centaines de taureaux, de porcs, ou de brebis; c'étaient souvent des sacrifices de cent bêtes, tant de taureaux que de brebis, de chèvres et de porcs. Il est aussi parlé de *chiliombes*, c'est-à-dire de sacrifices de mille bêtes; mais, s'il y en a eu, ils doivent avoir été fort rares, parceque de pareils sacrifices auraient épuisé de bestiaux les provinces.

HÉGIRE. Mot arabe qui signifie *fuite*, et qui est devenu un terme de chronologie, pour signifier la grande époque d'où les mahométans commencent à compter leurs années; parcequ'ils les prennent du jour où Mahomet, persécuté pour sa doctrine, fut obligé de fuir et de sortir de la Mecque. Ce fut la nuit du 15 au 16 juillet de l'année 622 de l'ère chrétienne. Jusqu'à cette époque établie par Omar, les musulmans ne comptaient que depuis la dernière guerre considérable qu'ils avaient eue à soutenir.

HEIDUQUE. Ce nom désigne dans l'origine un fantassin hongrois. Quelques Hongrois s'étant attachés à des seigneurs allemands, et leur habit ayant paru propre à parer le cortége des grands du pays, la mode est venue, surtout dans les cours d'Allemagne, d'avoir des heiduques à son service. Les Français aussi voulurent avoir des domestiques vêtus à la hongroise, auxquels ils conservèrent le nom que les Allemands leur avaient donné; mais dans l'ancien régime il n'y avait que les princes qui se permissent d'avoir des heiduques remarquables par leur haute stature. Louis XVI n'en avait pas; mais la dernière reine, son épouse, en introduisit la mode. Elle avait

pour heiduques les plus beaux hommes de la Hongrie.

HÉLÈNE (*Sainte-*). Cette île de la mer Atlantique, à trois cent trente lieues environ au sud de la ligne équinoxiale, et à peu près à la même distance du rivage occidental de l'Afrique, a de contour un peu moins de dix lieues. Sa plus grande longueur est de trois lieues et demie, sa plus grande largeur de deux et demie. Elle fut découverte en 1502, par Jean de Nova, Portugais, le jour de sainte Hélène, ce qui lui a fait donner le nom qu'elle porte. Abandonnée ensuite par les Portugais, elle passa sous la domination de la Hollande, qui la quitta pour occuper le cap de Bonne-Espérance. La compagnie des Indes d'Angleterre s'en est emparée, et depuis cette île a toujours appartenu aux Anglais, qui l'ont fortifiée de manière à s'en assurer la possession. C'est dans l'île de Sainte-Hélène que Napoléon Buonaparte a terminé ses jours, le 5 mai 1821, après une captivité de cinq ans et sept mois. Ceux qui seront curieux de connaître plus particulièrement la topographie de cette île devenue célèbre, sa structure, son climat, les mœurs de ses habitants, liront avec intérêt les extraits qui se trouvent dans la *Bibliothèque britannique*, partie *littérature*, t. XXXII, page 348 et 493; tome XXXIII, pag. 62 et 194.

HÉLÉPOLE. Machine de guerre dont les anciens se servaient pour abattre les murailles d'une place assiégée. « C'était, dit M. Furgault, *Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines*, un assemblage de grosses poutres qui formaient comme plusieurs tours posées les unes sur les autres, de sorte que la première était plus grosse que la seconde, celle-ci que la troisième, et ainsi des autres en diminuant. Toute cette masse roulait sur des roues proportionnées à la machine. » Démétrius Poliorcète, c'est-à-dire *le preneur de villes*, en fut l'inventeur et s'en servit avec avantage au siége de Rhodes.

HÉLIOMÈTRE. C'est une espèce d'instrument inventé, en 1747, par M. Bouguer de l'académie royale des sciences. L'héliomètre sert à mesurer, avec beaucoup plus d'exactitude qu'on ne l'avait fait auparavant, le diamètre des astres. Cet instrument, très utile aux astronomes, est d'une construction fort simple.

Dans un *recueil de mémoires* publiés par M. Rochon, en 1783, on en trouve un sur les moyens de rendre l'héliomètre de M. Bouguer propre à mesurer des angles considérables, afin de faciliter les observations des distances d'étoiles à la lune.

HÉMISPHÈRE *de Magdebourg*. On doit la découverte de cette machine curieuse à Otto de Guéricke, bourgmestre de Magdebourg. Ces deux hémisphères, appliqués l'un contre l'autre, y tiennent tellement, lorsqu'on a pompé l'air qui se trouve entre les deux, que seize chevaux ne peuvent les séparer; lorsque l'air est rétabli, un enfant peut les désunir.

HENRI (*l'ordre de Saint-*). Ordre militaire institué par l'électeur de Saxe, en 1736, le 7 octobre, à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement de ce prince à la régence de l'électorat de Saxe. Il

fut établi à l'honneur de saint Henri, empereur. La marque de cet ordre est une étoile à huit raies ou pointes, au milieu de laquelle on voit le buste de saint Henri. Sur le revers de cette étoile, on lit ces mots : *Pietati et virtuti bellicæ* (à la piété et à la valeur guerriere). Cette étoile doit être attachée par un cordon d'argent à un ruban de velours cramoisi.

HÉRAUT « vient de l'allemand *herald*, ce qui signifie en notre langue un *viel gendarme*, comme a remarqué Fauchet, ce qui est d'autant plus véritable que ceste charge estait anciennement l'ordinaire récompense des vieux soldats, dont l'usage et l'expérience au fait des armes les rendaient plus capables de cette science, laquelle de leur nom nous appelons *héraldique*. Moreau néantmoins s'est efforcé de tirer l'origine de ce terme du latin *héros*, d'où un autre appelle l'art des *hérauts* la science héroïque ; ce qui est par aventure plus spécieux, mais moins véritable.» Le Laboureur, *De l'origine, des armes*, pag. 117, in-4°, 1658.

C'était chez les anciens un officier public dont la principale fonction était de déclarer la guerre. La plupart des peuples policés ont eu de tels officiers sous des noms différents. Ils jouissaient de droits et de priviléges plus ou moins étendus, et leurs personnes, dans l'exercice de leur charge, étaient réputées sacrées par le droit des gens.

On lit dans *le Deutéronome* que la loi défendait aux Hébreux d'attaquer une ville, sans lui avoir premièrement offert la paix, et cette offre ne pouvait être faite que par des personnes qui eussent un caractère de représentation. Cette coutume était généralement observée dans la Grèce. Polynice, avant de former le siége de Thèbes, envoya Tydée vers son frère Étéocle, pour tenter des voies d'accommodement. Homère nous parle souvent, dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, des hérauts grecs et de leurs fonctions ; on y lit que les Grecs députèrent Ulysse et Ménélas vers les Troyens, pour les sommer de leur rendre Hélène, avant d'avoir fait contre eux aucun acte d'hostilité. On voit une foule d'exemples pareils dans toute la suite de l'histoire des Grecs.

Les Romains n'étaient pas moins exacts que les Grecs à observer cette cérémonie de la déclaration de guerre. C'était Ancus Martius, le quatrième de leurs rois, qui l'avait établie. L'officier public, appelé *fécial*, qui était chargé de déclarer la guerre, après plusieurs formalités, était un héraut qui portait une javeline ferrée, comme la preuve de sa commission. Les Romains observèrent scrupuleusement les cérémonies qui accompagnaient cette déclaration dans les beaux temps de la république ; mais ils s'en dispensèrent lorsqu'ils eurent porté leurs conquêtes hors de l'Italie.

En France les *hérauts*, qu'on appelait vulgairement *hérauts d'armes*, étaient autrefois des officiers de guerre et de cérémonie qui avaient des fonctions et des prérogatives distinguées. On les divisait en *roi d'armes*, *hérauts* et *poursuivants*. Le plus ancien héraut s'appelait *roi d'armes* ; les autres étaient simplement *hérauts*, et les surnuméraires se nommaient *poursuivants*.

Le principal emploi des hérauts d'armes était de dresser des armoiries, des généalogies et des preuves de noblesse. Il était de leur charge de publier les joutes et les tournois, de convier à y venir, de signifier les cartels, de marquer le champ, les lices ou le lieu du duel, d'appeler tant l'assaillant que le tenant, et de partager également le soleil aux combattants à outrance. Ils publiaient aussi la fête de la célébration des ordres de chevalerie, et s'y trouvaient en habit de leur corps.

Ils assistaient aux mariages des rois et aux festins royaux qui se faisaient aux grandes fêtes de l'année. Aux cérémonies des obsèques des rois, ils enfermaient dans le tombeau les marques d'honneur, comme le sceptre, la main de justice, etc.

Ils étaient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers la guerre ou la paix; leurs personnes étaient alors sacrées, comme celles des ambassadeurs. Le jour d'une bataille ils assistaient devant l'étendard, faisaient le dénombrement des morts, redemandaient les prisonniers, sommaient les places de se rendre, et marchaient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publiaient les victoires, et en portaient la nouvelle dans les cours étrangères et alliées.

Les commencements des hérauts d'armes ne furent pas brillants. Nous voyons par nos anciens romanciers, qu'on regardait les hérauts comme des messagers dont on se servait en toutes sortes d'occasions. Cependant ils parvinrent insensiblement à s'accréditer, à obtenir des priviléges, et à composer leur corps de gens nobles. « Mais, dit Fauchet, ce corps s'est abâtardi par aucuns qui y sont entrés, indignes de telle charge, et par le peu de compte que les rois en ont fait, principalement depuis la mort de Henri II, quand, à l'occasion des troubles, les cérémonies anciennes furent méprisées, faute d'en entendre les origines. » Depuis il ne fut plus question du corps des hérauts, si ce n'est en 1621, lorsque Louis XIII se transporta dans les provinces méridionales du royaume, pour contenir les chefs de parti, et en 1634, qu'il envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un héraut d'armes. Ce héraut devait présenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe, gouverneur des Pays-Bas; c'est la dernière déclaration de guerre qui se soit faite par un héraut d'armes. A dater de cette époque, ces officiers n'ont servi que pour les cérémonies des mariages et des sacres des rois, tels qu'on les a vus figurer à divers couronnements. *Voyez* MONITEUR, an 13.

HERCULANUM. Cette ancienne ville d'Italie, dans la Campanie, sur la côte de la mer, vis-à-vis du Vésuve, fut fondée soixante ans avant la guerre de Troie, et par conséquent treize cent quarante-deux ans avant Jésus-Christ. Les Osques l'habitèrent, ensuite les Cuméens, les Tyrrhéniens et les Samnites l'occupèrent successivement. Les Romains en firent la conquête durant la guerre des alliés, et le Vésuve l'engloutit dans la première année de l'empire de Titus, et la soixante-dix-neuvième de l'ère chrétienne. La description de cet évènement a été donnée par Pline

le jeune, qui en fut témoin oculaire. Ce désastre avait été précédé d'un terrible tremblement de terre, arrivé treize ans auparavant, l'an 63 de Jésus-Christ, et même alors, selon plusieurs auteurs, la plus grande partie d'Herculanum fut abîmée. *Voyez* POMPÉI.

En 1720 environ, le prince d'Elbeuf, Emmanuel de Lorraine, désirant orner de marbre une maison qu'il avait fait bâtir à Portici, sur le bord de la mer, en acheta de très beaux d'un paysan du lieu, qui les avait trouvés en creusant son puits. Le prince fit plus, il acheta le terrain du paysan et y fit travailler. Ses fouilles ne furent pas infructueuses : il trouva non seulement quantité de marbres précieux, mais plusieurs statues de sculpture grecque et des colonnes d'albâtre fleuri. Ces richesses fixèrent l'attention du gouvernement, qui fit cesser les excavations. L'imagination était encore frappée des découvertes qu'elles avaient procurées, lorsque don Carlos, devenu roi de Naples, choisit, en 1736, la riante situation de Portici pour s'y ménager un séjour délicieux. Alors ce monarque ne songea qu'à poursuivre avec vigueur les fouilles commencées par le prince d'Elbeuf, et le succès surpassa de bien loin son attente. La terre ayant été creusée par ses ordres jusqu'à quatre-vingts pieds de profondeur, on découvrit le sol d'une ville abîmée sous Portici et Rétine, villages distants de six milles de Naples; et l'on a tiré de ces excavations tant d'antiquités de toute espèce, que dans l'espace de six ou sept ans, elles ont formé au roi des Deux-Siciles un musée tel qu'un prince de la terre, si puissant qu'il soit, ne saurait, dans le cours de plusieurs siècles, s'en procurer un pareil. C'est ainsi qu'on a rendu, pour ainsi dire, à la lumière une ville entière pleine d'embellissements, de théâtres, de temples, de peintures, de statues, de marbres et de bronzes, enfouis dans le sein de la terre depuis plus de seize cents ans. *Voyez*, pour de plus grands détails, le *Voyage de Lalande en Italie*.

HERCULIEN (*nœud*). Les anciens appelaient ainsi le nœud de la ceinture de la nouvelle mariée; le mari seul la dénouait lorsqu'elle se déshabillait pour se mettre au lit; et, en le déliant, il devait invoquer Junon, et la prier de rendre son mariage aussi fécond que celui d'Hercule. Cette simplicité caractéristique des mœurs ne subsista que dans les premiers siècles de Rome. Sur la fin de la république, non seulement on cessa d'invoquer la déesse de la fécondité, mais on ne craignait rien tant que ses faveurs, et l'on évitait les engagements qui pouvaient y conduire.

HÉRÉDITÉ *de la couronne*. Les rois carlovingiens avaient pour principe qu'un prince devait se prêter aux vœux d'un peuple qui l'appelait pour remplacer son souverain actuel. Louis-le-Germanique répondit aux invitations des Neustriens et des Aquitains. Charles-le-Chauve aima mieux manquer aux conditions du traité qu'il avait fait avec son frère, que de ne pas céder aux vives instances des Lorrains.

L'hérédité légitime était alors le droit indéterminé qu'avait tout prince du sang royal, d'hériter

d'une couronne, lorsque le peuple lui aurait donné la préférence sur les autres princes du même sang, qui étaient héritiers comme lui. La qualité d'héritier était donc la même que l'éligibilité. C'est en ce sens que les évêques de France disaient à Charlemagne, que le royaume lui avait été laissé par hérédité. (*Dictionnaire des Origines*, in-12, 1777, tome III, p. 79.)

HÉRÉDITÉ *des offices*. C'est le droit que le pourvu a de transmettre son office à ses héritiers, successeurs ou ayans cause. Anciennement les offices n'étaient que de simples commissions annales et même révocables *ad nutum* (à volonté); depuis la vénalité des offices, qui les a rendus permanents, chaque officier a toujours cherché les moyens de conserver son office après sa mort, ce qui se pratiquait d'abord seulement en obtenant la survivance pour une autre personne. Des survivances particulières, on passa aux survivances générales, lesquelles furent accordées par divers édits de 1568, 1574, 1576 et 1586. L'hérédité des offices fut inventée par Paulet, et admise par une déclaration du 12 décembre 1604, en faveur des officiers de judicature et de finance, en payant par eux, au commencement de chaque année, la soixantième partie de la finance de leur office, lequel droit a été nommé annuel, ou *paulette*, du nom de celui qui en fut l'inventeur. Il y a eu depuis ce temps divers édits et déclarations, pour donner ou ôter l'hérédité à certains offices.

HERMÈS, originaire d'Égypte, florissait vers l'an 1900 avant Jésus-Christ; il était regardé, dans sa patrie, comme l'inventeur de la chimie; et l'on croit généralement qu'il avait confié aux prêtres égyptiens le dépôt de ses opérations mystérieuses.

HERMÈS. C'étaient des statues antiques de Mercure, faites de marbre et quelquefois de bronze, sans bras et sans pieds. Les Athéniens, et depuis, à leur exemple, les autres peuples de la Grèce, représentaient ce dieu par une figure cubique, c'est-à-dire carrée de tous les côtés.

Les Romains empruntèrent des Grecs l'usage des *hermès*, mais ils les appelaient *termes*, et les plaçaient sur les grands chemins dans les endroits où les voyageurs pouvaient se tromper de route. Ils les faisaient ordinairement carrés, et les ornaient sur le bras et le corps d'inscriptions qui apprenaient aux passants le nom des lieux où chaque chemin aboutissait.

L'origine des *termes* que nous mettons aux portes et aux balcons de nos bâtiments, et dont nos jardins publics sont décorés, vient des hermès des Grecs, et non de ceux des Romains, qui faisaient de leurs hermès des bornes, et non des ornements d'édifices et de jardins.

HERMINE. L'hermine est une espèce de belette qui a la peau très fine et très blanche, avec une petite pointe noire au bout de la queue. « L'hermine aime les pays froids; quelques uns même assurent qu'elle n'est autre que la belette qui, dans les pays du nord, blanchit en hiver, et reprend au printemps sa couleur ordinaire. L'hermine est commune dans toutes les contrées, surtout en *Armé-*

nie, d'où elle a pris son nom. » (Bomare, *Dictionnaire d'histoire naturelle.*)

La peau d'hermine a été longtemps très estimée des fourreurs. Elle faisait la parure de nos dames en hiver; elle faisait aussi celle des chanoines, qui la portaient sur le bras en été (*voyez* AUMUSSE), et des docteurs en théologie, en médecine et en droit, qui la portent en tout temps sur l'épaule. Boileau a dit, en parlant des chanoines de la Sainte-Chapelle :

Sans sortir de leurs lits, plus doux que leurs hermines,
Ces pieux fainéants faisaient chanter matines, etc.
(*Le Lutrin.*)

HERMINE (*ordre de l'*). Cet ordre de chevalerie fut institué l'an 1464, par Ferdinand, roi de Naples, et avait pour marque distinctive un collier d'or, d'où pendait une hermine, avec cette devise : *Malo mori quàm fœdari*, j'aime mieux mourir que d'être souillée.

Il y avait aussi en Bretagne un ordre de chevalerie de même nom, qui fut institué ou renouvelé par Ferdinand V, surnommé *le Vaillant*, duc de Bretagne, vers l'an 1365. Le collier des chevaliers était d'or, chargé d'hermine, avec cette devise : *A ma vie.*

HERMITAGE. Anciennement les hermitages étaient dans des lieux incultes et sauvages, ou au fond des forêts les moins fréquentées. Les solitaires qui s'y retiraient ne se croyaient jamais assez éloignés du commerce du monde; mais le bruit de leur vertu perçait malgré eux, et leur attirait des disciples, avec lesquels ils bâtissaient un monastère, mettaient en valeur les terres qui l'environnaient, ou défrichaient la forêt voisine. Ces défrichements, ces labours étaient souvent cause que près de là s'élevait un bourg ou une ville. Combien de lieux en Europe n'existeraient pas, si un hermitage n'était devenu célèbre par la réputation de l'hermite qui y demeurait!

HÉROI-COMIQUE. Il se dit des poëmes, des pièces de théâtre ou autres ouvrages d'esprit qui tiennent de l'héroïque et du comique. *Le Lutrin est un modèle dans le genre héroï-comique.*

La *badine Epopée*, en son tour ironique,
Suit l'inspiration d'un caprice comique:
Art finement léger, qui, dans ses jeux plaisants,
Renverse des objets la figure et le sens.
Tel sur l'orbe incliné d'une glace magique
Voltige ce rayon dont la lumière oblique
Par d'imprévus reflets, aux regards étonnés,
Alonge le visage ou raccourcit le nez.
Tel est l'esprit moqueur; il se rit du sublime,
Prête à de vains objets une maligne estime,
Du sujet le plus grave abaisse la hauteur,
Et se joue à la fois de l'art et du lecteur.
(CHAUSSARD, *Poétique secondaire*, ch. III.)

Le poëme héroï-comique a le grand avantage de la variété, et souvent le charme de la surprise; il s'élève par moment à la pompe héroïque, pour retomber par une chute inattendue dans le comique du sujet; mais cette chute doit être inattendue, sans disparate; et c'est là la grande difficulté de ce genre de poëme. Les quatre premiers vers du *Lutrin* en sont un modèle parfait :

Je chante les combats, et ce prélat terrible
Qui, par ses longs travaux et sa force invincible,
Dans une illustre église exerçant son grand cœur,
Fit placer à la fin un lutrin dans le chœur.

Les trois premiers sont dignes de l'épopée sérieuse; le quatrième ramène le lecteur étonné au comique du sujet. Cette composition

est une sorte d'espièglerie, si j'ose parler ainsi, et de moquerie continuelle, par laquelle le poëte trompe à la fois et amuse notre curiosité.

Il se rit de son art, du lecteur, de lui-même.
(DELILLE, *Imagination*, ch. V.)

HÉROIDE. Epître en vers, composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux; telle est la définition donnée par l'académie.

On peut regarder comme des modèles du genre l'épître en vers que Gilbert a supposée écrite par la malheureuse Didon à Énée, avant le départ de son amant, et que le poëte a intitulée HÉROÏDE, *Didon à Énée;* et encore l'héroïde touchante composée par Ovide sur la fidélité conjugale de Pénélope. Cette épître se trouve traduite à la suite du poëme de Legouvé, intitulé *Le mérite des Femmes*, aux notes, page 64; elle commence ainsi :

Ulysse, dont rien n'annonce
Le retour à mon cœur surpris,
Cher époux, c'est moi qui t'écris:
Toi-même à Pénélope apporte la réponse.

L'*héroïde* n'est autre chose qu'une épître héroïque, comme le terme lui-même le désigne. Suivant cette définition, elle est susceptible de tous les sentiments qui animent la tragédie. L'amour et la haine, la générosité, la fureur, la fermeté, le désespoir, peuvent s'y peindre tour à tour...

Ovide fut l'inventeur de ce genre de poésie, qui nous met sous les yeux les situations les plus touchantes, avec toute la chaleur qu'elles peuvent avoir dans la bouche des personnages intéressés...

Il semble qu'on ait consacré l'*héroïde* uniquement à l'amour. C'est resserrer dans des limites trop étroites un genre qui peut s'étendre bien plus loin...

Tantôt ce serait une intrépidité tranquille; et Charles I[er], adressant ses dernières paroles à son fils, pardonnerait à son peuple, et dévouerait Cromwell à la vengeance des rois et du ciel : tantôt ce serait un courageux désespoir, et Caton, écrivant à César avant de se donner la mort, déploierait cette âme indomptable, élevée au-dessus des revers, au-dessus du monde et de César, etc. (Laharpe, *Essai sur l'héroïde.*)

D'après l'extension que Laharpe donne à ce mot, extension que la raison et l'intérêt de l'art semblent approuver, on peut regarder comme une héroïde la lettre touchante et en vers du comte de Comminge à sa mère, ainsi que celle de Philomèle à Progné. Ces deux pièces sont de Dorat. Je doute même qu'il soit absolument nécessaire que l'héroïde soit une épître, et je pense qu'un discours plaintif ou véhément adressé directement par un personnage fameux à un autre absent dans une circonstance importante, s'il est d'une certaine forme, d'une certaine étendue, et si d'ailleurs il est en vers, rentre naturellement dans le genre que nous traitons; je regarderais donc comme une *héroïde* cette pièce où Ariane, abandonnée par Thésée dans l'île de Naxos, exhale sa plainte en ces mots :

Cruel, pourquoi m'avoir trahie?
Je t'aimais de si bonne foi!
J'ai tout sacrifié pour toi,
Et c'est toi qui me sacrifie!

Tu m'as condamnée à la mort !
Je te déplais, je suis coupable !...
Hélas ! s'il suffisait d'aimer pour être aimable,
Ingrat, je te plairais encor.

Si la douleur flétrit mes charmes,
C'est toi qui causes ma douleur ;
Mon teint reprendrait sa fraîcheur,
Si ta main essuyait mes larmes.
Mais tu fuis, et j'attends la mort.
Je te déplais, je suis coupable !...
Hélas ! s'il suffisait d'aimer pour être aimable,
Ingrat, je te plairais encor.

Du moins à mon heure dernière,
S'il m'était permis de te voir !
Si je mourais avec l'espoir
Que tu fermerais ma paupière !...
Mais je suis seule avec la mort.
Je te déplais, je suis coupable !...
Hélas ! s'il suffisait d'aimer pour être aimable,
Ingrat, je te plairais encor.

Adieu ! ton amante abusée,
Mais trop faible pour te haïr,
T'adresse son dernier soupir
Avec sa dernière pensée.
Je vole au-devant de la mort.
Je te déplais, je suis coupable !...
Hélas ! s'il m'eût suffi d'aimer pour être aimable,
Ingrat, je te plairais encor.

(Demoustier, *lettre XXXIX sur la Mythologie.*)

Remarquons que la rime d'*encor* avec *mort* n'est pas régulière ; mais le pathétique de la situation fait tolérer l'inexactitude.

HÉROIQUES (*temps*). Ce sont les temps dans lesquels on suppose qu'ont vécu les héros, ou ceux que les poëtes ont appelé les enfants des dieux ; ces temps commencent vers l'an 308 après la sortie d'Égypte, et 1164 ans après le déluge.

HÉROÏQUES (*médicaments*). Ce terme est employé pour désigner les traitements ou les remèdes dont les effets produisent des changements considérables et prompts dans l'économie animale. Paracelse, natif d'Einsiedeln, bourg du canton de Schwitz, à quelques lieues de Zurich, leur dut la plus grande partie de sa réputation en Allemagne, où il fut le premier à faire usage, vers l'an 1522, de l'antimoine, du mercure, de l'opium, tandis qu'on n'osait encore s'écarter dans ce pays de la pratique douce, anodine des Arabes.

HERSCHEL. Nom de l'une des planètes principales qui tournent autour du soleil. William Herschel, astronome hanovrien, a découvert en Angleterre, le 31 mars 1781, cette sixième planète qu'il appela *Georgium sidus*, l'étoile de George, à l'honneur de George, roi d'Angleterre, et qu'on a nommée depuis *Herschel*, du nom de celui qui l'a découverte.

Mais quel monde nouveau soudain s'offre à ma vue ?
Herschel voit, reconnaît l'étoile inattendue,
La suit, et dans les cieux faisant un nouveau pas,
D'Uranie étonnée agrandit le compas,
Et franchit, le premier, cet espace nocturne,
Borne de notre monde, et trône de Saturne.
Saturne rapproché ne finit plus le ciel.
Si le fameux Génois, dans son vol immortel,
Retrouvant cette terre au fond des mers cachée,
Et des trois parts du globe autrefois détachée,
Conquit un monde entier pour des maîtres ingrats,
Le nom d'Herschel un jour ne lui cèdera pas.
Du moins il a nommé sa planète nouvelle.
Astre que depuis peu l'art savant nous révèle,
Herschel ! nouveau rival de Mars et de Vénus,
O toi ! qui si long-temps des astres inconnus
Avais grossi la foule innombrable, éloignée,
Au vaste Olympe enfin ta place est assignée ;
Astre légitimé, je te vois, dans les cieux,
Inscrire un nom mortel sur la liste des dieux.

(M. Chênedollé, *le Génie de l'homme*, ch. I.)

Et la fille d'Herschel décrit son orbe immense
Loin des torrents de flamme où Mercure s'élance.
Si le sort permettait qu'elle changeât son cours,
Quinze ans verraient couler et les nuits et les jours
Avant qu'elle atteignît, au centre de la sphère,
L'astre dominateur qui l'attire et l'éclaire.

(*Discours sur les facultés de l'homme*, par M. Daru.)

HERSE. Ce n'est point assez, dit Goguet, d'avoir semé le grain, il faut encore prendre des précautions pour le faire germer. Il faut renverser la terre dessus et l'en couvrir, afin qu'il ne perde point la substance qui lui est né-

cessaire pour croître et pour mûrir. C'est à quoi la herse est destinée, instrument fort utile, et dont l'invention est très ancienne, puisqu'il en est parlé dans le livre de Job. Les Chinois ont même conservé le nom de celui qu'ils regardent comme l'inventeur de la herse. Ils donnent de grands éloges dans leurs livres à cette invention ignorée des Grecs pendant fort long-temps. Cet instrument aratoire ne paraît pas avoir été en usage même dans le siècle d'Hésiode. On voit en effet que ce poëte emploie un jeune esclave à recouvrir avec une bêche la semence répandue sur la surface de la terre.

HÉSIODE. L'âge d'Hésiode est incertain, dit M. l'Evesque, membre de l'Institut, dans une dissertation sur ce poëte et sur ses ouvrages. Mais, ajoute-t-il, on ne manque pas de témoignages antiques, suivant lesquels ce poëte serait plus ancien qu'Homère : tel est celui de la chronique de Paros. Cicéron et d'autres écrivains le supposent plus jeune, d'autres les ont faits contemporains ; ils prétendent même qu'ils ont soutenu ensemble un combat poétique, dont Hésiode remporta le prix. Des vers, que l'on dit avoir été chantés alternativement dans ce combat, subsistent encore, mais on ne doute pas qu'ils ne soient supposés, et on les croit peu dignes de ces deux célèbres rivaux. Hésiode, né à Cumes dans l'Éolide, vivait à Ascrée, dans la Béotie, au pied de l'Hélicon. La simplicité de ce poëte, comparée à celle qu'on loue dans Homère, paraît plus grande encore, et peut faire croire qu'Hésiode appartient à des temps plus reculés. Mais cette différence peut être attribuée à celle des sujets qu'ils ont traités, à la vie champêtre et retirée que menait Hésiode, à son caractère doux et modéré. Il s'élève rarement; c'est le style tempéré qui domine dans ses ouvrages, et ils doivent principalement leurs charmes à leur élégance soutenue et à la douceur de la versification. Denys d'Halicarnasse lui donne la palme pour les vers hexamètres. Il nous reste, sous le nom d'Hésiode, la *Théogonie* ou l'origine et la généalogie des dieux; un poëme intitulé *le Bouclier d'Hercule*, fragment d'un ouvrage plus considérable, dans lequel étaient célébrées plusieurs héroïnes; enfin, un poëme intitulé *les OEuvres et les Jours*, dans lequel le poëte donne des leçons de morale, d'agriculture et d'économie rurale. Les anciens le faisaient apprendre par cœur à leurs enfants. Il a pu donner à Virgile l'idée des *Géorgiques*, et cette fois le poëte latin a surpassé son modèle. Pausanias parle d'un ancien poëme sur la théogonie, qui était attribué à Orphée. Celui qui porte le nom d'Hésiode ne serait-il pas cet ouvrage antique, refait et rajeuni? Le poëme supposé d'Orphée devait être devenu presque inintelligible par la vétusté du style; il est assez vraisemblable que quelque poëte postérieur aura voulu en conserver le fond, en le revêtant d'une forme plus agréable. Pausanias doutait que la théogonie fût l'ouvrage d'Hésiode. Ce doute lui avait été inspiré par les Béotiens, voisins de l'Hélicon, chez lesquels cet historien avait voyagé, et qui ne reconnaissaient, comme ap-

partenant à Hésiode que le poëme des *OEuvres*. Ils en conservaient encore un exemplaire antique, gravé sur le plomb, et endommagé en beaucoup d'endroits par le temps.

HEURES. Les anciens Hébreux n'ont pas connu les heures. Ils partageaient le jour en quatre parties : le matin, le midi, la première vêpre et la dernière. La nuit était divisée en trois parties : le soir, minuit, et la garde du matin.

Les heures, dans les Septante, indiquent seulement les quatre saisons, comme dans Homère et dans Hésiode.

La division du jour en heures est cependant fort ancienne. Les Égyptiens distribuaient le jour en douze parties; les Grecs adoptèrent ce partage au temps d'Anaximènes ou d'Anaximandre, qui vivait sous le règne de Cyrus, vers la fin de la captivité de Babylone. Mais au lieu de compter les heures comme nous le faisons, depuis minuit jusqu'à minuit, ils les comptaient depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, de manière qu'elles étaient plus courtes dans le solstice d'hiver, et plus longues dans celui d'été. Dans les équinoxes, leur première heure répondait au temps de la journée qui est de six à sept heures du matin, la troisième heure à nos neuf heures, ainsi de suite. La division du jour par heures était inconnue aux Romains avant la première guerre punique. Ils ne réglaient leurs jours auparavant que par le lever et le coucher du soleil. Ils divisaient les douze heures du jour en quatre : prime ou la première heure, qui commençait à six heures du matin; tierce ou la troisième, à neuf; sexte ou la sixième, à douze ou à midi; et none ou la neuvième, à trois heures après midi. L'Église romaine n'a donc fait que conserver ces anciennes dénominations de *prime*, *tierce*, *sexte* et *none*, pour indiquer les offices qui se disent à certaines heures de la journée. Ils divisaient aussi les heures de la nuit en quatre veilles, dont chacune contenait trois heures.

On a personnifié les *heures* : la poésie et la peinture se sont emparées avec succès de cette ingénieuse fiction de l'antiquité.

HÉVÉLIUS (*Jean*). Ce célèbre astronome, né à Dantzick en 1611, découvrit le premier une espèce de libration dans les mouvements de la lune, et plusieurs étoiles fixes. Il établit chez lui un observatoire, et fit une description exacte de la figure de la lune. Toute l'Europe reconnut son mérite. On frappa des médailles à son honneur; Louis XIV versa sur lui ses bienfaits; Colbert lui accorda son estime, et Gassendi son amitié.

HIÈRES (*îles d'*). Iles de France sur la côte de Provence. Les Marseillais les ont habitées les premiers et les ont nommées *Stoechades*. Elles sont au nombre de trois : Porquerolles, Port-Croz, et l'île du Titan.

HIÉROGLYPHES. Ce mot vient du grec et signifie *gravure sacrée*. L'art d'écrire n'a été d'abord qu'une peinture informe et grossière des objets; c'est la première méthode qn'on a trouvée de peindre les idées par des figures. On a été long-temps dans l'erreur sur le premier usage des hiéroglyphes. On a cru que les prêtres égyptiens les avaient inventés, afin de cacher

leur science au vulgaire. Le P. Kircher en particulier a fait de cette erreur le fondement de son *Théâtre hiéroglyphique*. Warburton, dans son *Essai sur les hiéroglyphes*, ouvrage où l'érudition et la philosophie marchent d'un pas égal, a démontré que les Égyptiens n'ont employé cette méthode d'écrire, dont ils sont les inventeurs, qu'à transmetre et à faire connaître leurs lois, leurs usages et leur histoire. C'est la nature et la nécessité, et non pas le choix et l'art qui ont produit les diverses espèces d'écritures hiéroglyphiques; elles ne sont qu'une invention imparfaite et défectueuse, convenable à l'ignorance des premiers siècles. C'est faute de connaître les lettres que les Égyptiens y ont eu recours.

Dans cette manière d'écrire, une seule figure était le symbole ou l'image de plusieurs choses. S'agissait-il de marquer un siége, les Égyptiens peignaient une échelle à escalader; deux mains, dont l'une tenait un bouclier, et l'autre un arc, désignaient une bataille; par ce moyen l'art d'écrire, qui originairement n'était qu'une simple peinture, devint peinture et symbole, les figures que l'on employait désignant plus que la simple représentation des objets. Cette nouvelle manière d'écrire reçut différents degrés de perfection successivement et en différents temps. Tous les peuples dont nous pouvons encore apercevoir les premiers progrès dans les arts, Égyptiens, Phéniciens, Chinois, Mexicains, en ont fait usage; et quoique la pratique de chacun de ces peuples n'ait pas été absolument uniforme, toutes les méthodes connues ont néanmoins un fondement commun. Elles dérivent de l'usage primitif de peindre les objets de la pensée. Non seulement les Chinois dans l'orient, les Mexicains dans l'occident, et les Égyptiens au midi; mais aussi les Scythes dans le nord, les Indiens, les Phéniciens, les Éthiopiens, les Étrusques, les sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, ont tous fait usage de la même manière d'écrire par peinture et par hiéroglyphes.

« La première fois, dit Sylvain Maréchal (*Costumes civils de tous les peuples connus*, tome III), que les Espagnols abordèrent au Mexique, Montézuma, qui en était empereur, envoya, dit-on, au-devant d'eux un certain nombre d'écrivains très experts qui, avec le secours de figures tracées par eux sur de grandes toiles de coton, marquaient exactement tout ce qu'ils avaient vu. Ces sortes de caractères répondaient aux anciens hiéroglyphes; chaque figure signifiait un ou plusieurs mots.

Après l'invasion des Espagnols, les Mexicains ayant embrassé le catholicisme, ils en exprimaient par des figures les principales oraisons. Pour rendre, par exemple, ces paroles, *je me confesse*, ils peignaient un Indien à genoux devant un moine. Pour se représenter un dieu tout-puissant, ils dessinaient trois têtes couronnées. Le visage rayonnant d'une femme qui tient un enfant dans ses bras, figurait la vierge mère révérée des chrétiens, etc.

Un pareil concours ne peut jamais être regardé comme un effet, soit de l'imitation, soit du hasard; on doit reconnaître dans cet accord la voix de la nature parlant d'une

manière conforme aux conceptions grossières des premiers hommes.

L'histoire des Grecs ne nous présente aucune trace de l'écriture hiéroglyphique ; ils n'ont fréquenté les Egyptiens qu'assez tard. Ces peuples avaient alors l'usage des caractères alphabétiques. L'ancienne méthode d'écrire en hiéroglyphes avait été négligée par le commun de la nation. Mais les prêtres égyptiens, qui, suivant la coutume de tous les savants de l'antiquité, n'étaient occupés que des moyens de cacher leur science, avaient retenu l'écriture hiéroglyphique, comme un voile propre à dérober la connaissance de ce qu'ils ne voulaient pas divulguer. C'est ainsi qu'après la découverte de l'écriture alphabétique, les hiéroglyphes devinrent en Egypte une écriture secrète et mystérieuse.

HILOTES. Les Hilotes n'étaient point renfermés dans les villes, comme les esclaves appelés *oikétai* (domestiques), qui n'étaient occupés qu'aux choses du ménage ; ils vivaient à la campagne, où ils cultivaient les terres de leurs maîtres. Tite-Live les appelle *castellani, agreste genus.* On les nommait *hilotes*, parcequ'ils étaient originaires de la ville d'Hélos, qui s'était révoltée contre les Lacédémoniens, et dont les habitants avaient été vaincus et réduits à l'esclavage. On les traitait avec la dernière barbarie, et l'on se croyait en droit de s'en défaire par les voies les plus violentes, sous prétexte qu'ils étaient toujours prêts à se révolter. Plutarque raconte que de temps en temps les magistrats de Lacédémone choisissaient, parmi les jeunes citoyens, les plus braves et les plus hardis pour les envoyer à la campagne, armés seulement d'un poignard, avec des vivres pour quelques jours. Lorsqu'ils étaient arrivés au lieu qui leur était assigné, ils se dispersaient de tous côtés pour se cacher dans des retraites où ils demeuraient pendant le jour ; et aussitôt que la nuit arrivait, ils allaient assiéger les chemins, où ils égorgeaient tous les hilotes qu'ils rencontraient. C'est ainsi que, par une politique barbare, ils massacraient quelquefois jusqu'à deux mille de ces malheureux, et même davantage, et qu'ils prétendaient contenir les autres dans le devoir et l'obéissance.

Il est vrai que les Hilotes s'étaient multipliés à Lacédémone et dans la Laconie au point que les historiens en font monter le nombre à plus de cent mille. On les employait tous à la culture des terres, dont ils rendaient à leurs maîtres les tributs que ceux-ci leur imposaient. En temps de guerre, chaque citoyen se faisait suivre d'un certain nombre d'Hilotes, les uns pour le servir, les autres pour l'accompagner dans les batailles et pour défendre sa personne.

HIPPARQUE. Ce célèbre astronome, né à Nicée en Bithynie, florissait à Alexandrie vers l'an 160 avant Jésus-Christ. Il observa le premier l'excentricité des orbes des planètes et l'inégalité de leurs mouvements. Il fit un catalogue général des étoiles fixes, où l'on trouve les longitudes de mille vingt-deux étoiles, avec leur grandeur apparente. Enfin il corrigea l'année callipique, réputée alors de trois cent soixante-cinq jours un quart, et la réduisit à trois cent

soixante-cinq jours, cinq heures, cinquante minutes, douze secondes; quantité à laquelle Ptolomée, trois siècles après, ne trouvait encore rien à changer, et dont les plus exactes observations des derniers siècles n'ont fait ôter que six minutes. Il fixa le premier degré de longitude aux îles Canaries. Il posa aussi le fondement de la trigonométrie, dont on fait un si grand usage en astronomie, et fut le premier qui, après Thalès et Sulpicius Gallus, calcula les éclipses avec justesse. Il consacra une longue vie à la culture de l'astronomie et des sciences exactes, et mourut l'an 125 avant Jésus-Christ.

HIPPOMANES. Ce mot, qui vient du grec *hippos* (cheval), et *mainomai* (être furieux), signifie deux choses dans les écrits des anciens : 1° une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument en chaleur; 2° une excroissance de chair que les poulains nouveau-nés ont quelquefois sur le front, selon Pline, liv. VIII, chap. XLII.

Les anciens prétendaient que ces deux sortes d'*hippomanès* ont une vertu singulière dans les philtres et autres compositions destinées à des maléfices; que la cavale n'a pas plus tôt mis bas son poulain, qu'elle lui mange cette excroissance charnue, sans quoi elle ne voudrait pas le nourrir; qu'enfin si elle donne le temps à quelqu'un d'emporter ce morceau de chair, la seule odeur la fait devenir furieuse.

Daubenton a prouvé que l'hippomanès, sur lequel on a débité tant de contes, n'était que le sédiment de la liqueur placée entre l'amnios et l'allantoïde. On le trouve non seulement dans la jument, mais encore dans l'ânesse et dans la vache.

HIRONDELLES *de carême*. Il y avait, avant la révolution, dans certaines provinces de France, une congrégation assez étendue, connue sous le nom de Sainte-Claire. Les maisons de cette espèce d'ordre étaient dans l'usage d'envoyer, dans toute la France et surtout à Paris, des sœurs converses, quêter pour leurs couvents. Tous les hivers on voyait ces religieuses ambulantes courir dans la capitale, sous le nom d'*hirondelles de carême*. On les appelait ainsi parce que leur arrivée annonçait le carême, comme celle des hirondelles annonce le printemps.

HISTOIRE NATURELLE (*cabinet d'*). *Voyez* CABINET.

HISTORIOGRAPHE. C'est le titre d'un historien qui est supposé avoir mérité par son talent, son intégrité et son jugement, le choix d'un gouvernement ou d'un prince pour transmettre à la postérité les grands évènements du règne présent. Alain Chartier fut historiographe de Charles VII. Depuis ce temps, dit Voltaire, il y eut souvent des historiographes de France en titre, et l'usage fut de leur donner des brevets de conseiller d'état, avec les provisions de leur charge : ils étaient commensaux de la maison du roi. Mathieu eut ces priviléges sous Henri IV, et n'en écrivit pas mieux l'histoire. Sous le ministère du cardinal de Richelieu, Mézeray fut gratifié d'une pension en qualité d'historiographe, et cette pension, après la mort de Louis XIII, fut portée à 4000 livres. Mais plusieurs traits

hardis qu'il inséra dans son *Abrégé de l'Histoire de France*, sur l'origine de la plupart des impôts, firent supprimer cette pension. Boileau et Racine furent nommés historiographes, sous Louis XIV. Voltaire leur a succédé dans cette importante fonction, sous le règne de Louis XV. Cet homme extraordinaire, appelé à la cour d'un prince étranger, a laissé cette place vacante, qui fut accordée à Duclos, secrétaire de l'académie française.

A Venise, c'était toujours un noble du sénat qui avait ce titre et cette fonction; et le célèbre Nani les a remplis avec une approbation générale.

A la Chine, les historiographes sont chargés de recueillir tous les évènements et tous les titres originaux sous une dynastie; ils jettent les feuilles numérotées dans une vaste salle, par un orifice semblable à la gueule du lion dans laquelle on jetait, à Venise, les avis secrets qu'on voulait donner. Lorsque la dynastie est éteinte, on ouvre la salle, et l'on rédige les matériaux, dont on compose une histoire authentique.

HISTRION. Laurent Échard prétend que ce mot vient de l'ancien langage étrurien, où *hister* signifiait un comédien; et en effet, Tite-Live, dec. I, liv. VII, nous apprend que, vers l'an 591, on fit venir à Rome des histrions d'Étrurie.

Les Romains, est-il dit dans l'*Encyclopédie*, ne connaissaient que les jeux du cirque, quand on institua ceux du théâtre, où des baladins, qu'on appela d'Étrurie, dansèrent avec assez de gravité, à la mode de leur pays, et au son de la flûte, sur un simple échafaud de planches. On nomma ces acteurs *histrions*, parcequ'en langue toscane un farceur s'appelait *hister*; et ce nom resta toujours depuis aux comédiens. Ces histrions, après avoir pendant quelque temps joint à leurs danses toscanes la récitation de vers assez grossiers et faits sur-le-champ, comme pourraient être les vers fescennins, se formèrent en troupes, et récitèrent des pièces appelées *satyres*, qui avaient une musique régulière, au son des flûtes, et qui étaient accompagnées de danses et de mouvements convenables. Ces farces informes durèrent encore 220 ans, jusqu'à l'an de Rome 514, que le poëte Andronicus fit jouer la première pièce réglée, c'est-à-dire qui eut un sujet suivi; et ce spectacle ayant paru plus noble et plus parfait, on y accourut en foule. Ce sont donc les histrions d'Étrurie qui donnèrent lieu à l'origine des pièces de théâtre; elles sortirent des chœurs de danseurs étrusques.

HOCA. Ce jeu de hasard, originaire de Catalogne, s'introduisit à Rome, dans l'avant-dernier siècle, et y occasiona la ruine de tant de familles, que le pape fut obligé de le prohiber.

Les Italiens qui vinrent en France à la suite du cardinal Mazarin obtinrent la permission de tenir le jeu de *Hoca* à Paris, et ruinèrent une infinité de particuliers. Alors le parlement se hâta d'arrêter le cours de ces désordres, en sévissant contre les banquiers, et en défendant ce jeu sous des peines rigoureuses.

HOLOMÈTRE. Instrument qui sert à mesurer toutes sortes de hauteurs, tant sur la terre qu'au ciel. Son inventeur est Abel Tullo, qui en a publié un traité à Venise en 1564. Il est composé de trois règles mobiles. Leurs ouvertures et leurs positions donnent les trois angles à la fois.

HOMBRE. Ce jeu de cartes fut inventé par les Espagnols, dans le quatorzième siècle. Son nom, qui, dans leur langue, signifie *homme*, vient, dit-on, de son excellence, qui le rend seul digne d'amuser des hommes raisonnables. La tranquillité qu'il exige démontre assez le flegme et la gravité de la nation dont il tire son origine.

HOMÈRE. Le capitaine de la corvette anglaise l'*Euryalus* vient d'apporter en Angleterre un manuscrit, sur papyrus, d'une partie de l'Iliade; il a été découvert dans l'île d'Éléphantine, Haute-Égypte, par un Français qui voyage pour M. Bankes, membre du parlement. Des ordres ont été envoyés à la douane, pour laisser passer ce précieux dépôt, qui doit être ouvert à Londres, en présence de M. Bankes. Mai, 1825.

Ce manuscrit ne contient, dit-on, que le 24e livre de l'Iliade.

HOMÉRIQUES (*sorts*). On a donné ce nom à certaines divinations qui se faisaient par la rencontre du premier vers d'Homère qu'on lisait à l'ouverture du livre. Les sorts *homériques* et *virgiliens* succédèrent aux sorts de Préneste. Les chrétiens ont fait succéder aux uns et aux autres les sorts tirés de l'Écriture sainte.

HOMMAGE. Dans la basse latinité *hommagium* ou *hominium* est une reconnaissance faite par le vassal en présence de son seigneur, qu'il est son homme, c'est-à-dire son sujet, son vassal. *Hommage* vient donc de *homme;* faire hommage, c'est se reconnaître *homme* du seigneur.

On trouve des exemples d'hommage dès le temps que les fiefs commencèrent à se former : c'est ainsi qu'en 734 Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, Charles Martel accorda à son fils Hérald la jouissance du domaine qu'avait eu son père, à condition d'en rendre hommage à lui et à ses enfants.

En 778, Charlemagne étant allé en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Sarragosse, reçut dans son passage les hommages de tous les princes qui commandaient entre les Pyrénées et la rivière d'Èbre.

Le vassal faisait hommage de son fief, la tête nue, à genoux, sans épée ni éperons, les mains dans celles du seigneur, qui était assis et couvert. L'hommage était lige ou simple : par l'hommage lige on s'engageait à servir en personne le seigneur envers et contre tous; par le simple, on pouvait mettre un homme en sa place. Ensuite le seigneur donnait au vassal l'investiture de son fief, en lui mettant entre les mains ou une épée, ou une bannière, ou un gant, ou des clefs, selon l'usage du pays. A la fin de la cérémonie, le seigneur baisait le vassal pour marque de l'engagement réciproque qu'ils contractaient de se secourir l'un l'autre. Le principal service du feudataire était d'aller à la guerre sous la bannière de son seigneur. Le roi, dans les hommages qu'on lui rendait, n'accordait la faveur du baiser qu'à la noblesse du sang,

jamais à celle du fief. Ces deux hommages obligeaient le vassal à servir le suzerain envers et contre toutes créatures qui peuvent vivre et mourir. Tel était l'hommage que les rois d'Angleterre rendaient aux monarques français, en qualité de feudataires de la couronne. Les rois d'Espagne l'ont aussi rendu pour les comtés de Flandre et d'Artois. C'est principalement sous le règne de Philippe-le-Bel, en 1301, que l'on commença à faire hommage pour le Barrois; et, depuis ce temps, les ducs de Lorraine qui ont possédé le Barrois ont régulièrement rendu ce devoir à nos rois. Le duc Léopold le rendit à Louis XIV, le 5 novembre 1699; et le prince François-Étienne, depuis empereur, à Louis XV, au mois de février 1730.

HONNEUR. *Voyez* LÉGION D'HONNEUR.

HOPITAL. Ce mot, qui ne désignait dans son origine qu'une hôtellerie, une maison publique où l'on donnait l'hospitalité aux voyageurs, présente aujourd'hui l'idée d'un lieu où des pauvres se réfugient, et où ils sont bien ou mal pourvus des choses nécessaires aux besoins de la vie.

Dans les premiers temps de l'Église, l'évêque était chargé du soin immédiat des pauvres de son diocèse; et il y avait, dans sa maison, ou dans quelque autre endroit, des lieux pour traiter les malades et pour exercer les autres œuvres de charité. Dans la suite, lorsque les ecclésiastiques eurent des rentes assurées, on en assigna le quart aux pauvres, et l'on fonda les maisons de piété que nous appelons hôpitaux. Ces maisons furent d'abord gouvernées, même pour le temporel, par des prêtres et des diacres, sous l'inspection de l'évêque. Elles furent ensuite dotées par des particuliers, et elles eurent des revenus; mais, dans le relâchement de la discipline, les clercs qui en avaient l'administration, tentèrent de les convertir en bénéfices. Ce fut pour remédier à cet abus, que le concile de Vienne transféra l'administration des hôpitaux à des laïques capables et solvables; et le concile de Trente a confirmé ce décret.

Le plus ancien hôpital en France dont nous ayons connaissance, est l'*Hôtel-Dieu* de Paris. La tradition commune en attribue la fondation à saint Landri, évêque de Paris, sous Clovis II, environ l'an 608.

Saint Louis, au retour de son voyage de la Terre-Sainte, fonda les *Quinze-Vingts* pour loger trois cents chevaliers, auxquels les Sarrasins avaient crevé les yeux, et qu'il avait laissés en otage au soudan.

Étienne Houdry, un des officiers de la maison de ce saint roi, fonda les *Haudriettes*, pour trente-deux pauvres femmes.

Sous Philippe de Valois, cinq hôpitaux furent fondés dans la capitale. Un grand nombre de personnes charitables, sous les règnes du roi Jean, de Charles V et de Charles VI, firent aussi bâtir des hôpitaux.

Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, fit bâtir l'hôpital de Beaune, un des plus beaux hôpitaux de France. Louis XI, voyant cet établissement, dit qu'il était juste que Rolin, ayant fait tant de pauvres durant sa vie, fît avant de mourir une maison pour les loger.

L'HOPITAL DE LA PITIÉ, à Paris, fut établi en 1612.

L'HOPITAL DE SAINT-ANTOINE DE LA MISÉRICORDE, faubourg Saint-Marcel, fut fondé, en 1624, par Antoine Séguier, oncle du chancelier, pour l'éducation de cent orphelins qu'on y élève depuis l'âge de six à sept ans jusqu'à celui de vingt.

L'HOPITAL DE LA CHARITÉ commença en 1602, dans une maison de la rue des Petits-Augustins; mais, en 1606, il fut transféré dans la rue des Saints-Pères, au milieu de plusieurs jardins qui se trouvaient alors en cet endroit.

L'HOPITAL DES CONVALESCENTS, situé rue du Bac, fut fondé par Angélique Faure, femme de Claude Bullion, surintendant des finances.

L'HOPITAL DES FILLES DE SAINT-JOSEPH, peu éloigné du couvent de Belle-Chasse, au faubourg Saint-Germain, fut établi en 1638, pour y entretenir de pauvres orphelines qu'on y recevait dès l'âge de huit ans. La marquise de Montespan, leur bienfaitrice, fit bâtir cette maison en 1684, et lui procura de très grands biens.

L'HOPITAL GÉNÉRAL fut ouvert le 7 mai 1647, pour tous les pauvres qui y entreraient volontairement.

L'HOPITAL DU NOM DE JÉSUS, dit Germain Brice, a donné l'idée de l'hôpital général. Un riche bourgeois de Paris ayant présenté à saint Vincent de Paul une somme d'argent fort considérable, pour faire quelque bonne œuvre, ce saint homme crut ne pouvoir mieux employer cette somme qu'à fonder un hôpital pour des pauvres âgés; ce qu'il exécuta heureusement.

L'HOPITAL DES INCURABLES fut fondé, en 1634, par le cardinal de la Rochefoucauld.

L'HOPITAL DE SAINT-JULIEN, appelé *de la Miséricorde*, fut fondé par M. le Prévôt, seigneur d'Herblai, pour y recevoir les pauvres femmes et filles malades.

L'HOPITAL DE SAINT-LOUIS peut être regardé comme le lazaret de Paris. Il a été fondé pour les pestiférés en 1607, par les soins du roi Henri IV.

L'HOPITAL DE LA TRINITÉ fut fondé en 1544, sous le règne de Henri II, en faveur des orphelins et des pupilles. Les ouvriers y gagnaient leur maîtrise, en apprenant leur métier aux enfants de la Trinité.

HORDE. Ce mot nous est venu des Tartares, et désigne des troupes de peuples errants, comme les Arabes et les Tartares, qui n'ont point de demeures fixes, mais qui campent sur des chariots et sous des tentes à la manière des anciens Scythes, et changent de lieu quand ils ont consommé les denrées d'un pays. Il n'a pas tout-à-fait la même signification chez nous, où il se prend toujours en mauvaise part.

HORLOGE. Pour diviser le temps en parties égales, dit Goguet (*De l'origine des lois*, *des arts*, etc., tome I, page 224), les peuples policés ont employé autrefois divers moyens. Ceux qui paraissent avoir été le plus anciennement et le plus généralement usités sont les horloges d'eau et les cadrans solaires. On voit, par tout ce qui nous reste d'anciennes traditions, que les horloges d'eau ont été les premiers instruments qu'on ait imaginés pour se procurer une

mesure artificielle du temps. Les Égyptiens faisaient remonter cette invention à la plus haute antiquité. L'usage de cette espèce de clepsydre a même subsisté chez ces peuples pendant bien des siècles.

On sait que c'est par le moyen des horloges d'eau que les astronomes chinois supputaient les intervalles de temps qui s'écoulaient entre le passage d'une étoile par le méridien, le coucher ou le lever du soleil, la grandeur des jours, etc. A l'égard des cadrans solaires, je trouve moins de traces de leur ancienneté.

En général on peut douter que l'art de diviser le jour en heures ou parties égales ait été connu dans les temps qui ont précédé la mort de Jacob.

Les livres de Moïse servent plutôt à augmenter cette incertitude qu'à la détruire. Les différents moments de la journée n'y sont jamais désignés que d'une manière vague et incertaine : *lorsque le soleil était prêt à se coucher*, *sur le soir*, *le matin*, *au lever du soleil*, etc. Ces manières de s'exprimer peuvent faire douter qu'on eût alors inventé quelque méthode artificielle pour subdiviser le jour en parties égales.

Ce ne fut que plus tard qu'on fit attention à l'ombre du soleil, et sa hauteur servit à former de nouvelles divisions. Il est à remarquer que ce n'était pas la marche de l'ombre sur une surface plane qui déterminait ces divisions, ainsi que cela eut lieu sur les cadrans solaires que l'on fit par la suite, mais sa longueur plus ou moins grande. Il paraît que l'art de tracer un gnomon ou horloge solaire est dû aux Babyloniens ou aux Phéniciens, peuples commerçants et navigateurs, qui auront senti de bonne heure la nécessité de mesurer le temps avec quelque exactitude. Cette invention et la division du jour en douze heures ou douze parties égales passèrent, au rapport d'Hérodote, des Babyloniens aux Grecs, qui, à une autre époque, les communiquèrent aux Romains. Comme il était utile de rendre général le bienfait de pareilles inventions, on érigea sur les places publiques des colonnes ou d'autres édifices sur lesquels l'ombre projetée indiquait l'heure de la journée. Ce fut l'astronome chaldéen Berosus, qui vivait vers l'an 640 avant Jésus-Christ, qui apporta le premier aux Grecs l'art de diviser le jour en douze heures, et celui de construire des cadrans solaires. Anaximandre, environ un demi-siècle après, appliqua au gnomon ou cadran solaire l'aiguille qui sert à désigner les heures. Cet instrument encore perfectionné reçut le nom d'*horoscopion* ou *horologion*. L'utilité des cadrans solaires en fit imaginer de portatifs. Mais comme ces inventions n'étaient bonnes que pour le jour, et encore quand le soleil n'était pas voilé par des nuages, il fallut avoir recours à d'autres instruments pour mesurer le temps pendant la nuit, ou lorsque le soleil ne paraissait pas : on inventa donc les horloges de sable et les horloges d'eau. *Voyez* CLEPSYDRE et SABLIER.

Les horloges à roues, dont on attribue communément l'inven-

tion au moine Gerbert, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II, et mourut en 1003, sont beaucoup plus anciennes. Elles étaient connues dès le quatrième siècle; ce n'est que par degrés qu'on les a perfectionnées.

La première horloge à roues qui ait paru en France fut envoyée à Pépin-le-Bref par le pape Paul Ier, l'an 760 de l'ère chrétienne.

Vers l'an 807, le calife Haroun-al-Raschid, ayant contracté une étroite amitié avec Charlemagne, lui fit, entre autres présents, celui d'une horloge dont nos historiens parlent avec admiration, et qui était vraisemblablement dans le goût de celle du pape Paul Ier : ce n'était pas du moins une horloge sonnante, car il n'y en avait point de telle du temps de Charlemagne; il n'y en eut même que vers le milieu du quatorzième siècle. De là vient l'ancienne coutume, qui se conserve en Allemagne, en Suisse, en Hollande et en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertissent de l'heure pendant la nuit.

Sous Louis XI, il y eut des horloges portatives à sonnerie. Un gentilhomme ruiné par le jeu, étant dans la chambre du roi, prit l'horloge du prince et la cacha dans sa manche, où elle vint à sonner; au lieu de punir le voleur, Louis XI lui donna généreusement ce qu'il avait dérobé.

Les Italiens imitèrent les premiers les horloges à roues du pape Paul et du calife des Abassides, et la gloire en est due à Pacificus, archidiacre de Vérone, mort en 846.

Au commencement du quatorzième siècle, on vit à Londres l'horloge de Wallingford, bénédictin anglais; et bientôt après parut celle de Jacques de Dondis, né à Padoue, laquelle marquait, outre les heures, le cours annuel du soleil suivant les douze signes du zodiaque, avec le cours des planètes. On la mit sur la tour du palais de cette ville, en 1344, et l'invention parut si merveilleuse qu'on donna à son inventeur le nom d'Horologius, surnom qui est demeuré à ses descendants.

L'horloge de Dondis éveilla l'industrie et excita l'émulation dans toutes les parties de l'Europe. Celle de Courtray, que Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, fit transporter à Dijon, en 1363, fut une des plus vantées. En 1370, Charles V fit venir d'Allemagne Henri de Wick, qui fit l'horloge du Palais à Paris. C'est la première de cette espèce qu'ait eue la capitale. Vers 1550, la mécanique des grosses horloges se perfectionna partout. Henri II fit construire celle d'Anet, où l'on voyait un cerf qui frappait du pied les heures, et une meute de chiens qui couraient en aboyant. Celle de Strasbourg, achevée en 1573, passe pour une des plus merveilleuses de l'Europe, comme celle de Lyon est réputée la plus belle de France. Nicolas Lippius, de Bâle, la construisit en 1598, et Guillaume Nourrisson, habile horloger lyonnais, la répara et l'augmenta en 1660.

Enfin la plus grande et la plus belle horloge qu'on ait faite jusqu'à présent, est celle qui fut exécutée par M. Le Paute, et pla-

cée en 1781, dans l'Hôtel-de-Ville de Paris.

On inventa aussi, dans le seizième siècle, le ressort, formé par une lame qui, pliée en spirale et renfermée dans un tambour, a servi de force motrice à l'horloge, et a été substituée au poids. Cette invention, qui permettait de rendre les horloges portatives, amena celle des montres.

En 1647, Huyghens appliqua aux horloges le pendule, dont la découverte mémorable avait été faite par Galilée, et le substitua au balancier. L'invention du pendule fit appliquer de nouvelles divisions aux machines qui mesurent le temps. On divisa l'heure en soixante parties qu'on appelle *minutes*, la minute en soixante parties que l'on nomme *secondes*, et la seconde en soixante parties que l'on appelle *tierces;* de sorte que la révolution journalière du soleil, d'abord divisée en vingt-quatre parties, l'est maintenant en quatre-vingt-six mille quatre cents secondes que l'on peut compter. D'après ces divisions, on commença à faire des horloges ou pendules qui marquèrent les minutes et les secondes. Dans les dernières années du dix-septième siècle, on inventa en Angleterre ce qu'on appelle la *répétition*, que l'on adapte aux pendules et aux montres, pour leur faire sonner les heures et les quarts.

L'invention des montres et des horloges à longitudes date du milieu du dix-huitième siècle. A cette époque et depuis, toutes les parties de l'exécution des pièces qui composent les horloges ont été portées à la plus grande précision, par l'invention de divers instruments et outils.

HORLOGE DE FLORE. Les fleurs de la lapsane, du nymphæa, du souci, et d'un grand nombre d'autres plantes, s'épanouissent et se ferment à des heures fixes. C'est sur cette observation que Linnée a établi son *horloge* de Flore. Il divise les fleurs, 1° en *météoriques*, qui s'ouvrent et se ferment plus tôt ou plus tard, selon l'état de l'atmosphère; 2° en *tropiques*, qui s'ouvrent et se ferment à la fin du jour; 3° en *équinoxiales*, qui s'ouvrent et se ferment à une heure déterminée. Il donne ensuite des exemples de ces trois genres de fleurs, et compte quarante-six espèces qui s'ouvrent à une heure fixe dans le climat d'Upsal. Voici quelques unes de celles qui sont le plus communes en France :

Le pissenlit (*leontodon, taraxacum*, L.) s'ouvre à cinq heures du matin, et se ferme à huit.

D'autres léontodons s'ouvrent à la même heure, et se ferment à trois heures.

La piloselle s'ouvre à huit heures, et se ferme à deux.

Le laiteron s'ouvre à sept heures, et se ferme à dix.

Le salsifis s'ouvre à quatre heures, et se ferme à dix.

Le souci des champs s'ouvre à neuf heures, et se ferme à trois.

L'ornithogale, connu sous le nom de *dame d'onze heures*, est ainsi nommé à cause de l'heure de son épanouissement.

On a observé des veilles très différentes dans des plantes du même genre, qui ont d'ailleurs les plus grands rapports entre elles,

comme plusieurs crépis des environs de Paris.

Parmi les fleurs qui s'épanouissent à une heure fixe, plusieurs ne se rouvrent plus après s'être fermées, comme les ketmies; d'autres, comme la plupart des composées, s'épanouissent de nouveau le lendemain.

Un grand nombre de fleurs ne s'ouvrent que la nuit. Tel est, entre autres, le cierge à grande fleur (*cactus grandiflorus*, L.), plante originaire de la Vera-Crux et de la Jamaïque. Sa fleur magnifique, large de deux décimètres, s'épanouit et répand un parfum délicieux au coucher du soleil; mais elle ne dure que quelques heures, et, avant l'aurore, elle se fane et se ferme pour ne plus s'ouvrir. Ordinairement il s'en épanouit une nouvelle la nuit suivante, et cela continue de même pendant quelques jours.

On a vu quatre ans de suite ce cierge fleurir chez un jardinier du faubourg Saint-Antoine, le 15 juillet, à sept heures du soir.

Il y a plusieurs autres plantes qui ne s'épanouissent et n'ont d'odeur que la nuit. Tels sont le nyctanthès, ou jasmin d'Arabie, diverses espèces de cestrum, d'onagre, de lychnis, de silène, de géranium, de glaïeul. Les belles de nuit doivent leur nom à cette propriété. La plus agréable est la belle de nuit à longue fleur (*mirabilis longiflora*, L.), si remarquable par le long tube de sa corolle et par son parfum. Elle est originaire des montagnes du Mexique. C'est le célèbre Le Monnier, professeur de botanique au jardin du Roi, qui l'a répandue en France.

Parmi ces plantes qui dorment le jour, comme certains animaux, il en est dont les fleurs ne s'ouvrent plus après s'être fermées, comme le cierge; d'autres dont les fleurs s'ouvrent et se ferment plusieurs jours de suite, comme les cestrum.

Il y a des fleurs qui sont à la fois équinoxiales et météoriques; tel est le souci d'Afrique (*calendula pluvialis*, L.). Il s'ouvre constamment à sept heures, et reste ouvert jusqu'à quatre, si le temps doit être sec : s'il ne s'ouvre point, ou s'il se ferme avant son heure accoutumée, on peut être sûr qu'il pleuvra dans la journée.

Le laiteron de Sibérie reste ouvert la nuit, s'il doit faire beau le lendemain.

Les fleurs du nymphæa se ferment et se plongent dans l'eau au coucher du soleil; elles en sortent et s'épanouissent de nouveau lorsque cet astre reparaît sur l'horizon. Selon plusieurs auteurs, c'est pour cela que les Égyptiens avaient consacré au soleil le *nymphæa lotus*. On en voit fréquemment la fleur et le fruit sur les monuments égyptiens et indiens. La fleur fait partie de la coiffure d'Osiris. Horus, ou le soleil, est souvent représenté assis sur la fleur du lotos. Les dieux indiens sont représentés de même. « Je crois, dit M. Deleuze, auteur de cet article, que c'est un emblème du monde sorti des eaux, et cela me paraît très bien prouvé dans l'ouvrage de d'Hancarville, qui a pour titre, *Recherches sur l'origine des arts de la Grèce*. »

Pline avait remarqué ce mouvement du nymphæa. « On rapporte, dit-il, que dans l'Euphrate la fleur du lotos se plonge le soir dans

l'eau jusqu'à minuit, et si profondément qu'on ne peut l'atteindre avec la main : passé minuit, elle remonte peu à peu, de sorte qu'au soleil levant, elle sort de l'eau, s'épanouit et s'élève considérablement au-dessus de la surface du fleuve. » (L. XIV, c. VIII.)

Sur plus de soixante espèces de mimosa connues, il n'y en a que sept ou huit qui se meuvent quand on les touche, mais toutes se ferment pendant la nuit.

Ce mouvement spontané, appelé *sommeil des plantes*, s'observe plus ou moins dans un très grand nombre. Il est plus remarquable dans les légumineuses. Il s'exécute d'après des lois constantes, et la situation des feuilles pendant le sommeil caractérise certains genres; ainsi plusieurs casses ressemblent aux sensitives; mais la manière dont elles plient leurs feuilles les fait reconnaître au premier coup d'œil.

Si l'on va se promener dans un jardin de botanique après le coucher du soleil, on sera étonné de voir les plantes présenter un aspect tout différent de celui qu'elles avaient pendant le jour. Dans les unes les feuilles se redressent et recouvrent les tiges; dans d'autres, elles s'abaissent et joignent leurs folioles par la surface intérieure; dans d'autres, les folioles s'élèvent, se rapprochent et forment comme un bateau. Les feuilles simples et arrondies, comme celles des mauves, ont la surface supérieure concave ou convexe, selon l'heure et l'état de l'atmosphère, etc. La découverte de ce phénomène est due à Linnée : il l'a exposée dans une dissertation intitulée *Somnus plantarum*, dont on trouve une analyse rédigée avec beaucoup d'élégance dans l'*Introduction à l'étude de la botanique*, par Philibert, tom. II, pag. 343. On nous saura gré sans doute d'indiquer aussi un morceau charmant de *G. Toscan*, inséré dans la *Décade philosophique et littéraire*, t. II, p. 1.

HORLOGERIE. On trouvera à l'article HORLOGE tout ce qui concerne cet art, un de ceux qui font le plus d'honneur au génie inventif de l'homme. Nous nous contenterons d'extraire deux passages du *Dictionnaire des découvertes en France*, de 1789 *à la fin de* 1820. La gloire nationale et la justice due à deux célèbres artistes nous en font un devoir. « M. Bréguet de Paris (an VI), *distinction du premier ordre*, pour un nouvel échappement libre et à force constante, également applicable au perfectionnement des horloges astronomiques et des horloges à longitude. Cette horloge produit l'effet très singulier de remettre elle-même une montre à l'heure et de la régler. Le jury met les ateliers de M. Breguet au nombre de ceux qui offrent des objets dont rien n'approche chez nos voisins. » (*Livre d'honneur*, p. 60.) « M. Breguet et feu M. Louis Berthoud présentèrent, aux expositions de l'an X et de 1806, des horloges marines et des garde-temps d'une exactitude qui égalait celle des instruments les plus parfaits connus. Cet art important et difficile a fait des progrès depuis 1806; et ces progrès, constatés par le jury, placent M. Breguet en tête des artistes les plus distingués de l'Europe en ce genre, etc. » Aux noms cités nous joindrons celui de M. Duchemin,

dont les chronomètres ont fixé l'attention des connaisseurs.

N'oublions pas qu'il existe à Paris une école d'horlogerie dirigée par M. Antide Janvier, et qui est établie dans une des ailes du palais des Beaux-Arts. M. Janvier est auteur du *Manuel chronométrique*, ou précis de ce qui concerne le temps, 1822, vol. in-12.

HOROSCOPE. C'est le degré de l'ascendant, ou l'astre qui monte sur l'horizon en certains moments qu'on veut observer pour prédire quelque évènement, la fortune d'un homme qui vient au monde, le succès qu'aura une entreprise, etc. On dit *tirer l'horoscope, faire l'horoscope*. Ces expressions viennent, comme l'on voit, de l'astrologie judiciaire, dont les hommes furent si longtemps infatués. Le *Journal de Paris* (1784) nous apprend que, pour subsister, le savant Kepler fut réduit à faire l'horoscope de ceux qui ajoutaient foi à ces sortes de prédictions, fondées sur l'influence des astres.

HOROSCOPE. Instrument de mathématiques, fait en forme de planisphère, et inventé par Jean Paduanus, qui a rédigé sur ce sujet un traité particulier.

HORTENSIA. On ne connaît cette fleur en Europe que depuis l'ambassade de lord Macartney en Chine. On lui a donné le nom d'une jolie Anglaise, lady Hortensia. Cette fleur est maintenant très répandue en Angleterre et en Hollande; elle obtient chez nous la même faveur.

HOSPICE. Ce mot, qui signifia dans son origine un lieu où on loge les étrangers, est devenu, depuis la révolution, synonyme d'*hôpital*. C'est ainsi qu'on dit: *l'hospice de la Maternité*, *l'hospice Beaujon*, etc. *Voy.* HÔPITAL.

HOSPICE D'AUFRÉDI. Un riche négociant de La Rochelle, nommé *Aufrédi*, avait armé pour les Grandes-Indes trois vaisseaux qui contenaient à peu près toute sa fortune. Quelques mois après il reçoit la nouvelle que l'équipage a péri, corps et biens. Il se résigne, vend ce qui lui reste, fait face à ses engagements: il espère que ce trait de loyauté relèvera son crédit auprès de ses amis et de ses connaissances. De vains compliments de condoléance sont tout ce qu'il recueille de ceux qu'il a traités à sa table, crédités de sa signature, aidés de sa bourse. Aufrédy quitte La Rochelle, se rend à Marseille, prend un habit de matelot, se mêle parmi les mariniers du port, leur conte ses malheurs; les attendrit, travaille avec eux, s'en fait estimer et chérir. Trois ans après, on signale trois vaisseaux; ils s'approchent, on va les reconnaître: ce sont les vaisseaux d'Aufrédi. Aufrédi distribue cent mille francs à ses compagnons du port, et retourne à La Rochelle, où la nouvelle du retour de ses vaisseaux l'avait précédé. Que de félicitations et d'offres de services de la part de ceux qui, trois ans auparavant, l'avaient éconduit! Il feint de croire à ces démonstrations, remercie et caresse tout le monde, et donne un grand repas aux amis. On boit à la bonne fortune de M. Aufrédi. Mais, dites donc, monsieur Aufrédi, quel emploi comptez-vous faire de vos fonds? Si ma maison... Ah çà! monsieur Aufrédi, disent les mamans, vous êtes jeune encore; à qua-

rante-trois ans, ce serait un meurtre de rester veuf (sa femme et sa fille unique étaient mortes de chagrin). Cependant l'intendant de la marine, un échevin, l'évêque de La Rochelle et un notaire arrivent avec un contrat tout dressé. Messieurs, dit Aufrédi, pour ne pas être trompé par de faux amis ou des égoïstes endurcis, j'ai pris le parti de partager ma fortune avec des hommes que les richesses n'ont point enorgueillis. Je fonde un hospice pour les pauvres; les marins y auront les premières places; il portera mon nom, et je vivrai dans la mémoire de ceux qui l'habiteront. A l'instant le contrat est signé, l'hospice est nommé l'*hospice d'Aufrédi*, et subsiste encore aujourd'hui sous cet honorable nom. (*L'Improvisateur français*, au mot HOSPICE.)

HOSPITALIERS. Religieux que le pape Innocent III établit pour donner asile aux pauvres pèlerins, aux voyageurs, et aux enfants trouvés.

Les hospitaliers, qui sont des chevaliers des ordres militaires, sont les religieux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, ou autrement les chevaliers de Malte, et les chevaliers de Saint-Lazare.

Il y a eu en outre les religieux hospitaliers de l'hôpital d'Aubrac, sur les confins de Guyenne, de Languedoc et d'Auvergne. Cet hôpital était un des plus célèbres de France. Il fut fondé par Adalard ou Alard, vicomte de Flandre, qui à son retour d'un pèlerinage qu'il fit à Saint-Jacques-en-Galice, était tombé dans ce canton dans une embuscade de voleurs; il fit vœu, s'il échappait de ce danger, de fonder un hôpital en ce lieu, pour recevoir les pèlerins, et de purger le pays des voleurs. Il échappa effectivement, et exécuta son vœu vers l'an 1120.

Les rois d'Aragon, les comtes de Toulouse, de Rodez, de Valentinois, de Comminges, d'Armagnac, de Roquelaure, d'Estaing, et plusieurs autres, contribuèrent aussi, dans la suite, à la grandeur et à la splendeur de cet établissement, par diverses fondations ou donations.

Cette communauté était composée de prêtres, pour desservir l'église et assister les pauvres; de chevaliers, pour escorter les pèlerins et donner la chasse aux voleurs; de frères clercs et laïques pour le service de l'hôpital et des pauvres; de *donnés*, qui avaient soin aussi de l'hôpital et des fermes qui en dépendaient; et enfin de dames de qualité qui demeuraient dans l'hôpital, et avaient sous leurs ordres plusieurs servantes par qui elles faisaient laver les pieds aux pèlerins, nettoyer leurs habits et faire leurs lits.

HOSPITALITÉ. Les hôtelleries étaient inconnues chez les anciens; mais le voyageur était sûr de trouver un *hospice* et l'accueil de l'amitié partout où il trouvait des hommes. On le recevait avec honneur. Le temps de son séjour était un temps de fêtes, et on ne le laissait point partir sans lui faire des présents. Des familles de contrées différentes étaient liées entre elles par les saints nœuds de l'hospitalité; elles se respectaient mutuellement au milieu de l'horreur des combats, et semblaient ne composer qu'une même famille.

La pratique de l'hospitalité paraît remonter aux temps les plus re-

culés. Il y avait trois sortes d'hospitalité. La première était celle qu'on exerçait envers les étrangers, les voyageurs, les inconnus, telle que celle qu'Abraham exerça envers les anges, et celle d'Alcinoüs envers Ulysse. La seconde était une suite de la précédente : ceux qui avaient logé une personne étaient dès lors liés avec elle par les nœuds de l'hospitalité ; ils étaient obligés de se secourir mutuellement, et ce droit passait à leur postérité : telle fut l'hospitalité exercée par Raguel envers le jeune Tobie, et celle de Nestor et de Ménélas envers Télémaque. On contractait la troisième sorte d'hospitalité sans avoir vu les hôtes : on envoyait un présent à une personne, et on lui demandait de se lier par le droit d'hospitalité ; si elle renvoyait un autre présent, c'était une marque qu'elle acceptait l'offre, et dès lors les droits étaient également sacrés ; telle fut l'hospitalité de Cyniras, roi de Chypre, envers Agamemnon.

On pourrait encore compter une quatrième sorte de droit également sacré : c'est le droit de suppliant. Les mêmes principes religieux obligeaient les anciens à respecter et à regarder comme un dépôt dont on devait rendre compte aux dieux, un homme réduit, par ses malheurs, à prendre leur maison pour refuge, fût-il d'ailleurs leur plus grand ennemi. Le suppliant s'asseyait sur la cendre du foyer, et implorait les dieux de l'hospitalité. Tel parut Thémistocle chez Admète, roi des Molosses, et tel encore Coriolan se confia à Tullus, son plus grand ennemi. Les deux points essentiels dans la pratique de l'hospitalité étaient premièrement, de laver les pieds et de mettre dans le bain ; secondement, de ne demander le nom des hôtes inconnus qu'après le premier repas. Dans les siècles qu'on nomme héroïques, les hôtes se faisaient mutuellement des présents qui servaient de témoignage perpétuel du lien qui unissait les familles ; dans la suite, au lieu de ces présents, on se contenta de rompre en deux une pièce de monnaie, ou plus communément de scier en deux un bâton d'ivoire, dont chacun des deux hôtes gardait une partie ; c'est ce qu'on nommait *tessera hospitalis* (marque de l'hospitalité). Le droit d'hospitalité était imprescriptible, et, à moins d'y avoir renoncé par un acte en forme, rien ne pouvait y porter atteinte. Ce droit n'existait pas seulement d'individu à individu, de famille à famille ; mais même de cité à cité. Dans la guerre même, les combattants qui se trouvaient liés par le droit de l'hospitalité étaient obligés de se respecter. Les dieux protecteurs de l'hospitalité étaient Jupiter, à qui, en ce cas, on donnait le surnom de *Xénius*, Apollon, à qui l'on donnait celui de *Théoxénius*, Vénus, Minerve, Castor, Pollux, et surtout les Lares.

Les Celtes ou Gaulois, nos aïeux, portaient la prévoyance si loin en fait d'hospitalité, qu'ils tenaient leurs portes ouvertes pendant la nuit, dans la crainte qu'un voyageur fatigué ou égaré ne vînt à passer outre.

HOTEL. On donnait anciennement ce nom à la maison du roi.

De là vient qu'on dit encore *le grand-prévôt de l'hôtel*, *le maître des requêtes de l'hôtel*.

HOTEL DE VILLE. C'est la maison publique où se tient le conseil des officiers et bourgeois d'une ville pour délibérer sur les affaires communes, c'est-à-dire sur les affaires qui intéressent la communauté des habitants; aussi, pendant la révolution ces maisons, rendues à leur première destination, furent-elles appelées *maisons communes*.

Lorsque les hommes réunirent leurs habitations pour vivre en société, ce qui forma les villes, il y eut dans chacune de ces villes une place désignée pour être le lieu des délibérations générales sur ce qui regardait le bien public. C'était dans ces places que les magistrats qu'ils se choisirent, et auxquels ils confièrent le soin de les gouverner, rendaient leurs jugements; mais, comme le temps ne permettait pas toujours de rendre ces jugements à découvert, il y avait, au milieu ou proche de ces places, des loges ouvertes de tous côtés, comme nos halles d'à présent, pour s'y assembler. La justice s'y rendait dans les mauvais temps; et elles n'avaient simplement que la couverture, pour ne point faire perdre le souvenir qu'il est de l'essence de la vraie justice d'être administrée en un lieu où tout le peuple puisse être témoin de la manière dont on le gouverne.

Quelques unes de ces loges appuyées contre un mur, et qui n'étaient ouvertes que par-devant en forme d'arcades, furent appelées *portiques*. Ce furent là les premières maisons de ville; car ces loges et portiques, après avoir servi les matins à rendre la justice, étaient le reste de la journée des lieux d'assemblée, où la plupart des habitants se trouvaient, les uns pour y traiter d'affaires de famille, les autres pour y parler de commerce, de sciences ou de nouvelles. On sait que le portique d'Athènes donna naissance à une secte de philosophes.

L'établissement de la plupart de nos hôtels de ville remonte au temps de l'établissement des communes, et conséquemment vers le commencement du douzième siècle.

L'HOTEL DE VILLE DE PARIS, tel que nous le voyons aujourd'hui, bâti sur les dessins d'un architecte italien, nommé Dominique Cortone, fut commencé sous François Ier; et le 15 juillet 1533, Pierre Viole, prévôt des marchands, en posa la première pierre. Ce bâtiment fut achevé sous Henri IV. C'est là que la municipalité de Paris siégeait à l'époque fameuse du 9 thermidor. Cet hôtel est aujourd'hui le siége de la préfecture du département de la Seine et le dépôt des actes de l'état civil.

HOTEL DES MONNAIES. Au commencement de la monarchie, on frappait des espèces en différentes villes de France. Charlemagne ordonna le premier qu'il n'en serait plus fabriqué que dans son palais. Mais Charles-le-Chauve ayant ordonné, en 864, que la fabrication des monnaies se ferait non seulement dans son palais, mais encore à Quentouvic, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Nesle et Narbonne, alors il fut établi dans chacune de ces villes un hôtel des

monnaies avec des officiers pour administrer et surveiller la fabrication des espèces. François Ier, par son ordonnance du mois de janvier 1549, fit mettre sur les monnaies les lettres dont chacune marque la ville où elles ont été fabriquées.

HOTEL DES MONNAIES. Ce fut le 20 avril 1771, que l'abbé Terray, ministre d'état et contrôleur général des finances, posa, au nom du roi, la première pierre du principal corps de cet hôtel, qui ne fut construit, sur le quai de Conti, qu'en 1774. Ce superbe monument, dont on trouve une description assez détaillée dans le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, par Hurtaut, tome III, page 568 et suivantes, remplaça, suivant sa destination, l'ancien hôtel des monnaies, situé dans la rue qui porte encore son nom, où il avait sa principale entrée, et sur un terrain qu'occupent aujourd'hui les rues Boucher et Étienne. Cette rue, dite aujourd'hui la *rue de la Monnaie*, s'appelait d'abord la *rue au Cerf*, et c'est ainsi qu'on la trouve désignée dans le *Dictionnaire des rues de Paris*, par Guillot de Paris, écrivain du treizième siècle.

HÔTEL-DIEU. *Voyez* HÔPITAL.

HOTELLERIE. Un des plus grands obstacles que ceux qui se seront mêlés du commerce par terre auront eu à vaincre, a été la difficulté de trouver de quoi subsister, et où se loger dans leur route. Il fallait que les premiers voyageurs portassent des provisions pour se nourrir eux et leurs montures; des antres leur servirent de retraites avant l'usage des tentes.

A mesure que le commerce se sera étendu, et que les voyages seront devenus plus fréquents, on aura senti les risques et les désagréments de n'avoir point de gîtes assurés. L'esprit du gain, dit Goguet, aura suggéré alors à quelques particuliers l'idée d'offrir leurs maisons aux voyageurs moyennant une certaine rétribution. C'est ainsi qu'il se sera formé insensiblement dans plusieurs endroits des hôtelleries. Hérodote attribue cette invention aux Lydiens, mais il n'en fixe point l'époque. On peut croire cependant que cet usage remonte à des temps fort anciens. On voit d'ailleurs que, dès le temps de Jacob, l'établissement des hôtelleries avait lieu dans quelques pays : cependant l'ancienne pratique de porter en route de quoi nourrir soi et ses montures subsistait encore.

HOUILLE. Les Belges et les Liégeois revendiquent l'honneur d'en avoir fait la découverte. L'usage en remonte jusqu'à l'année 1189, et l'exploitation en était déjà si considérable en 1347, que les *houilleurs* composaient une très grande partie de l'armée liégeoise. Quand et d'où est venu le nom de houille ? C'est ce qu'il est très difficile de déterminer. M. le baron de Villenfagne, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, a fait des recherches à cet égard. Après avoir compulsé les chartres de fondation de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, dans la principauté de Liége, il a trouvé que cette découverte pourrait être attribuée à un nommé Hullos, maréchal ferrant du village de Plenevaux, qui, vers l'an 1049, aurait

le premier fait usage de charbon de terre du pays. Il se pourrait encore que, par reconnaissance, ses compatriotes eussent appelé ce combustible, houille, du nom de ce Hullos qui leur en aurait indiqué l'emploi. (*Voyez* le deuxième tome des *Nouveaux Mémoires de l'académie royale des sciences de Bruxelles*, Bruxelles, 1823, in-4°.)

En 1807, MM. Janson et Bardel ont trouvé le moyen de carboniser cette espèce de charbon de terre; et en 1813, M. Sarton père a obtenu un brevet d'invention pour avoir imaginé une machine propre à extraire la houille.

HUDSON (*baie d'*). Ce grand golfe de la mer du Nord, au septentrion de l'Amérique, vers les terres arctiques, fut découvert, en 1640, par Henri Hudson, fameux pilote anglais, en cherchant un passage de la mer du Nord à celle du Sud.

HUGUENOT. Nom que les catholiques ont donné par dérision aux protestants calvinistes. On a attribué bien des origines diverses à ce mot. Du Verdier dit qu'il vient de *Jean Hus*, dont les huguenots ont suivi la doctrine, comme pour dire *les guenots de Hus*.

D'autres disent que ce mot vient d'un certain *Hugues*, sacramentaire, qui vivait du temps du roi Charles VI, et qui avait enseigné la même doctrine.

Castelnau-Mauvissière, dans ses mémoires, prétend que les réformés furent appelés par le peuple *huguenots*, comme étant pires qu'une petite pièce de monnaie portant ce nom, qui était une maille du temps de Hugues Capet; et qu'on voulait signifier par là que les prétendus réformés ne valaient pas une maille.

Quelques uns disent que ce nom leur fut donné parcequ'un de leurs députés à la cour, ayant commencé sa harangue par ces mots, *Hùc nos venimus* (nous sommes venus ici), les courtisans, à qui la langue latine était peu familière, firent une mauvaise plaisanterie et appelèrent, des deux premiers mots qu'avait prononcés l'orateur (*hùc nos*), et qu'ils corrompirent, *huguenots*, ceux qui avaient embrassé la religion prétendue réformée.

« En France, dit Mézerai (*Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, tome VI, page 41, in-12, 1677), on avait jusqu'alors appelé *luthériens* ceux qui professaient les nouvelles opinions, quoiqu'en plusieurs points ils ne suivissent pas les dogmes de Luther. Quelques uns les appelaient plus proprement *sacramentaires*, à cause qu'ils niaient la réalité du corps de Notre Seigneur au Saint-Sacrement. Cette année (1560) on leur appliqua le nom de *huguenots*, qui leur est demeuré. L'origine en est incertaine : il y en a qui disent qu'il prit naissance à Tours, et ils le tirent du nom de *Hugon*, parceque ces novateurs faisaient leurs assemblées nocturnes à la porte *Hugon*, ou parcequ'ils ne sortaient que durant les ténèbres, comme certain lutin ou esprit nocturne qu'ils nomment en cette ville *le roy Hugon*, et lequel, selon les contes du peuple, y rôde la nuit par les rues. Pour eux, ils le tenaient à gloire, comme s'il leur eût été donné pour avoir conservé la couronne à la race de *Hugues*

Capet. Je crois avoir quelques preuves qu'il est venu d'un mot suisse, qui signifie *ligue*, mais qu'il a été corrompu par ceux de Genève, et que de là il a été apporté en France par les religionnaires mêmes, qui voyaient qu'on les appelait ainsi en ce pays-là. »

Ce mot en allemand est *eid gnossen* (alliés par la foi, par serment), d'où on a fait *égnot*, et, par corruption, *huguenots*. Cette dernière étymologie, adoptée par Mézerai, par le P. Maimbourg et dans l'*Encyclopédie*, paraît la plus vraisemblable.

HUILE. L'invention et l'usage de l'huile remontent à la plus haute antiquité. Il est dit, dans la *Genèse*, c. XXVIII, ℣. 18, que Jacob versa de l'huile sur la pierre érigée par lui à Bethel, en mémoire du songe qu'il avait eu.

Il est certain aussi, ajoute Goguet (tom. II, pag. 107), que du temps de Job l'huile d'olive était connue. On voit encore, par la manière dont Moïse parle de cette huile, que du temps de ce législateur elle était fort en usage. On ne peut donc pas douter que, dès les premiers siècles, plusieurs peuples n'aient su l'art de tirer l'huile des olives; mais il ne paraît pas qu'on employât alors les machines dont nous nous servons aujourd'hui pour cette opération. Les pressoirs n'étaient pas en usage dans les premiers temps. Pour tirer l'huile des olives, on les pilait dans un mortier.

La tradition de presque tous les peuples portait que l'olivier avait été le premier arbre dont les hommes eussent appris la culture. Les Égyptiens prétendaient devoir cette découverte à l'ancien Mercure. Les Atlantides disaient que Minerve avait enseigné aux premiers hommes à planter les oliviers, à les cultiver et à tirer l'huile des olives.

Si nous en croyons Goguet, l'Attique paraît avoir été le premier canton de la Grèce où la culture des oliviers et l'art de tirer l'huile de leur fruit aient été connus. Les Athéniens en furent redevables à Cécrops. Ce prince venait de Saïs, ville de la Basse-Égypte, où le culte de Cérès était particulièrement établi : aussi l'antiquité attribuait-elle à cette divinité la découverte et la culture de l'olivier. Cécrops, qui trouva le territoire de l'Attique très convenable à cette espèce d'arbres, eut soin d'en faire planter. Le succès répondit à son attente. Athènes en peu de temps devint fameuse par l'excellence de son huile. C'était même anciennement le seul endroit de la Grèce où l'on trouvât des oliviers.

L'huile d'olive n'était pas commune en France, sous la première race et sous la seconde : sous le règne de Charlemagne, on la tirait de l'Orient et de l'Afrique, et sa rareté était telle, qu'un concile tenu à Aix-la-Chapelle permit aux moines de se servir d'huile de lard.

Depuis long-temps les huiles d'Aix en Provence et de Villeneuve-lès-Avignon, jouissent à juste titre de la plus grande réputation; et cette réputation paraît moins due à la qualité du terrain et à l'espèce des plants, qu'aux procédés ingénieux employés dans la fabrication. En 1820

M. Écouchart a encore simplifié et amélioré ces procédés. Ce mécanicien extrait l'huile avec sûreté et économie par un seul cylindre, au moyen de la vapeur de l'eau.

HUILE A BRULER. La plus grande consommation des huiles fixes a lieu pour l'éclairage. Mais comme elles répandent toutes en brûlant une fumée plus ou moins épaisse, et une lumière peu vive, on en avait restreint l'usage et on leur avait préféré la cire, jusqu'au moment, dit M. Chaptal, où Argant, en faisant passer un courant d'air très rapide au milieu des mèches circulaires, surmontées d'un cylindre de verre, a trouvé le moyen de brûler la fumée et de rendre la lumière plus vive et plus brillante.

HUISSIER. L'emploi des huissiers de la chambre du roi et des chambres de justice était autrefois d'ouvrir la porte à ceux qui entraient. Ce fut là ce qui les fit appeler *huissiers*, du vieux mot *huis*, porte, dont on a conservé au palais l'expression *à huis clos*, pour dire *les portes fermées*.

Chez les Romains, ceux qui faisaient les fonctions d'huissiers ou de sergents, étaient appelés *apparitores*, *cohortales*, *executores*, *statores*, *cornicularii*, *officiales*.

En France, on les appelait anciennement *servientes*, d'où l'on a fait en français *sergent*. On les appelait aussi *bedels* ou *bedeaux*, ce qui, dans cette occasion, signifiait *semonceur public*. Dans la suite on distingua entre les sergents ceux qui étaient de service dans le tribunal.

Ceux qui faisaient le service au parlement sont nommés, dans un registre de l'an 1317, *valeti curiæ* (valets de la cour), et dans les lettres du 2 janvier 1365, le roi les appelle nos amés varlets. Le terme de *varlet* ou *valet* ne signifiait pas alors une fonction vile, puisque les plus grands vassaux se qualifiaient *valets* ou *varlets* de leur seigneur dominant. Les places d'huissier au parlement s'achetaient déjà, à cause des gages qui y étaient attachés.

Le nom d'*huissiers* fut donné, comme on l'a dit, à ceux qui étaient chargés de la garde des portes du tribunal; on en trouve un exemple pour les huissiers du parlement, dans un mandement de l'an 1388, adressé *primo parlementi nostri* hostiario, *seu* servienti *nostro* (au premier *huissier* de notre parlement, ou à notre *sergent*).

Anciennement les huissiers assignaient verbalement les parties, et en faisaient ensuite leur rapport au juge, en ces termes : *A vous monseigneur le bailli..... mon très douté* ou *redouté seigneur. Monseigneur, plaise vous savoir que le... j'ai intimé un tel... à comparaître*, etc.; et ce rapport s'appelait *relatio*. L'huissier ne signait pas, il mettait seulement son sceau; mais depuis, les ordonnances ont obligé tous les huissiers et sergents à savoir lire et écrire, et à donner tous leurs exploits par écrit.

L'ordonnance de Moulins, article 21, porte que les huissiers ou sergents, exploitants en leur ressort, porteront en leur main une verge de laquelle ils toucheront ceux auxquels ils auront charge

de faire exploits de justice. Cette verge devait les faire reconnaître : de là l'origine du nom *d'huissiers à verge*, qu'on leur donnait avant la révolution.

Les *huissiers à cheval* ont été établis au Châtelet de Paris, pour exploiter dans toute l'étendue du royaume. On les qualifiait quelquefois de *chevaliers*, parcequ'ils allaient à cheval.

Les huissiers du conseil et de la grande chancellerie ont été nommés *huissiers de la chaîne*, parcequ'ils portaient dans l'exercice de leurs fonctions une chaîne d'or à leur cou.

HUITRE. Les Romains savaient la manière de conserver les huîtres, et Apicius, qui en fut l'inventeur, fit parvenir des huîtres très fraîches à Trajan, lorsque ce prince était dans le pays des Parthes.

L'huître, au rapport de Pline, occupait une place distinguée sur la table des gastronomes romains : *palma mensarum diù jam tribuitur ostreis*, dit-il, lib. XXXII, c. vi. Pour ajouter à son goût si délicat, ils faisaient venir, à grands frais, de l'Espagne, des maquereaux dont le sang et les entrailles entraient dans la composition d'une saumure nommée *garum*. Trois litres de cette liqueur précieuse coûtaient deux mille pièces d'argent.

Le lac Lucrin, chanté par Horace, n'existe plus ; à sa place, on trouve un marais fangeux. Les huîtres que fournissait ce lac célèbre, mis en réputation par Sergius Orata, étaient si recherchées par les Romains, que les dames elles-mêmes s'en gorgeaient avec avidité, puis allaient, dans une chambre voisine du cénacle, débarrasser leur estomac, en titillant leur gosier avec une plume de paon : après avoir vomi, elles recommençaient à manger.

Avant d'être livrées à la consommation, les huîtres ont besoin d'être parquées pour les améliorer, leur faire perdre leur âcreté primitive et les rendre plus saines. Les parcs où elles sont déposées sont de grandes fosses de quatre pieds de profondeur, de deux cents à deux cent cinquante pieds de longueur sur cinquante de largeur, taillées en pente sur les bords, de manière que le limon puisse s'écouler au milieu de la fosse ; à leurs extrémités sont placés des conduits et des écluses pour renouveler et faire écouler l'eau de la mer qu'on y introduit assez régulièrement deux à trois fois par mois. Chaque fosse peut contenir cinq à six cents milliers d'huîtres. On en voit à Marennes, à l'île d'Oléron, à Courseulles, près Caen, au Havre, à Dieppe, au Tréport, etc. A certaines époques de l'année, particulièrement en avril ou juin, et ensuite en septembre, l'eau prend une teinte de vert foncé; alors les personnes chargées des parcs disent qu'*ils tournent en verdeur*. En effet, les cailloux qui tapissent le fond du parc se chargent de petits points verdâtres; et, dès ce moment, on dispose les huîtres côte à côte, de manière à ne former qu'un seul lit, et à éviter qu'elles soient l'une sur l'autre. On suspend le renouvellement de l'eau pendant un temps proportionné, suivant qu'on veut faire acquérir aux huîtres une plus ou moins grande intensité de couleur. Sur les différentes causes qui peuvent produire cette couleur verte que

les parcs communiquent aux huîtres, *voyez* les diverses opinions rapportées dans le *Diction. des découvertes en France* de 1789 à 1820, d'où nous avons tiré cet extrait.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on peut semer des huîtres; c'est ainsi qu'un Anglais en a peuplé la rivière de Mène, dont le fond est actuellement couvert de ce mollusque.

HUNS. Peuples sarmates qui envahirent l'empire romain dans le cinquième siècle, et s'établirent dans la Pannonie, qui prit d'eux le nom de *Hongrie*.

HUNTER (*île*). Le 20 juillet 1823, le capitaine Hunter du navire *la Donna Carmelita*, a découvert, par 15° 31′ de latitude méridionale, et 176° 11′ de longitude orientale, comptés de Greenwich, une île nouvelle, assez peuplée et bien cultivée. Il a donné son nom à cette île. Les habitants sont entièrement nus; ils ont tous, hommes et femmes, le petit doigt de la main gauche coupé à la seconde phalange.

HUSSARD. Les hussards sont une espèce de milice à cheval que les Hongrois opposent ordinairement à la cavalerie ottomane.

Il y en a quelques régiments en France, où ils font partie de la cavalerie légère. Le premier régiment de hussards que nous ayons eu fut levé en 1692.

HUYGHENS (*Chrétien*). Ce célèbre mathématicien, né à La Haye, en 1629, de Constantin Huyghens, gentilhomme hollandais, imagina l'application du pendule aux horloges, inventa le cycloïde, et perfectionna les télescopes.

HYDRAULIQUE. Partie de la mécanique qui regarde le mouvement des fluides, et qui enseigne à conduire les eaux, à les élever, etc.

Cette science fut connue des anciens, et ce n'est pas au siècle de Louis XIV qu'on doit l'art des eaux jaillissantes, comme M. Perrault l'a imaginé. Témoin ces vers de Manilius, liv. IV, v. 428 :

Ille quoque, inflexâ fontem qui projicit urnâ,
Cognatas tribuit juvenilis aquarius artes :
Cernere sub terris undas, inducere terris,
Ipsaque conversis aspergere fluctibus astra.

« Le verseau, qui, penché sur son urne, en fait sortir des torrents impétueux, influe sur les avantages que nous procure la conduite des eaux : c'est à lui que nous devons l'art de connaître les sources cachées dans le sein de la terre, et c'est lui qui nous apprend à les élever à la surface et à les élancer vers les cieux où elles semblent se mêler avec les astres. »

Parmi les anciens, le premier qui ait traité des machines hydrauliques, a été Héron d'Alexandrie. Les modernes que l'on peut citer à ce sujet sont, entre autres, Salomon de Caux, Gaspard Schott, le père Deshales, Mariotte, Belidor, etc.

Les plus belles machines hydrauliques que l'on connaisse jusqu'à présent sont celle de Marly, la pompe Notre-Dame, la machine de Nymphembourg en Bavière, la pompe du réservoir de l'égout, la machine à feu de Londres, la pompe de M. Dupuis, une pompe à bras, et une pompe pour les incendies.

M. Genneté, mécanicien de l'empereur d'Allemagne, a inventé en 1762 une machine hydraulique de la plus grande simplicité. Cette machine, placée sur un marais où il y aurait douze pieds de profon-

deur, élèverait, à chaque révolution, mille six cent quarante pieds cubes d'eau, à vingt-six pieds de hauteur. On peut employer pour la faire mouvoir ou le vent ou un ruisseau qui se trouverait auprès du marais, ou, au défaut de ces éléments, des chevaux ou des bœufs.

Cette machine peut servir aussi, suivant son inventeur, à fournir l'eau nécessaire à des canaux élevés, et à les rendre navigables pour la commodité du commerce.

HYDROCERAMES. *Voyez* ALCARAZAS.

HYDROGÈNE (*gaz*). L'hydrogène, d'après tous les travaux qui ont eu pour objet de rechercher sa nature et ses propriétés, est la base du gaz inflammable pur, qu'on a nommé, suivant la même marche de la nomenclature, *gaz hydrogène*. C'est un corps éminemment combustible, dont le caractère spécifique, source du nom qui lui a été donné, est de former l'eau avec l'oxygène qui le brûle.

Quoiqu'on eût depuis long-temps une connaissance quelconque de vapeurs inflammables naturelles des mines, des carrières de charbon de terre, ainsi que de celles qui se dégagent de plusieurs opérations de chimie, telles que les dissolutions métalliques dans les acides, etc.; quoiqu'on eût écrit et remarqué leur propriété combustible et détonante, comme on le voit dans les ouvrages de Boyle, de Hales, de Boërhaave et de Stahl : ce n'est qu'en 1766 que Cavendish a bien reconnu l'existence de ce fluide élastique, et l'a bien distingué de tous les autres, en le recueillant en particulier et en examinant ses propriétés. Priestley, Sennebier et Volta l'ont ensuite étudié avec soin dans la plupart de ses combinaisons. On l'appelait alors *air inflammable* ou *gaz inflammable*. En 1787, en le reconnaissant comme formé d'un être simple, fondu dans le calorique, et en distinguant soigneusement sa base d'avec le gaz lui-même, les chimistes pneumatistes français l'ont caractérisé par les mots *gaz hydrogène* et *hydrogène*. (Fourcroy, *Chimie*, tome II.)

Il y a vingt-six ans que l'éclairage par le gaz avait été proposé et même essayé en France. Le brevet d'invention que Philippe Lebon prit, le 28 septembre 1799, prouve que dès lors cet habile ingénieur avait su apprécier l'importance de ce mode d'éclairage, qu'il en avait bien conçu les opérations, qu'il avait même indiqué les différentes substances dont on se sert maintenant pour préparer en grand le gaz hydrogène carboné. La France n'eut cependant pas l'honneur d'appliquer la première ce gaz à l'éclairage des villes. Lebon, qui avait fait voir, à Paris, en 1801, un hôtel entier éclairé par ce moyen, fut bientôt obligé d'abandonner son appareil, et ce fut en Angleterre que ce mode d'éclairage reçut l'extension et la plupart des perfectionnements qui depuis l'ont fait ranger au nombre des branches d'industrie les plus importantes.

L'académie des sciences, consultée par le gouvernement sur les questions qui se sont élevées au sujet de l'éclairage par le moyen du gaz, nomma, dans sa séance du 29 septembre 1823, une commission composée de MM. Prony, Gay-Lussac, Darcet, Dulong et Fresnel.

Sur le rapport de cette commission, l'académie, dans sa séance du 9 février 1824, a reconnu que les procédés d'exploitation du gaz hydrogène, assujettis aux conditions que la commission indique, ne sont point une cause d'insalubrité, et ne peuvent donner lieu à des craintes fondées d'explosion ou d'incendie dans les ateliers de fabrication.

Le gaz hydrogène carboné, est-il dit dans le rapport de la commission, est obtenu en exposant à la chaleur rouge, dans des vases de fonte bien clos, soit du charbon de terre, soit des graines oléagineuses, soit enfin des huiles, des graines ou des résines. Les produits volatils qui accompagnent le gaz inflammable dans cette distillation se trouvent en grande partie condensés et ramenés à l'état liquide, en sortant des vases distillatoires, tandis que le gaz est reçu dans des appareils particuliers où l'on en sépare du goudron, de l'acide carbonique, de l'ammoniaque, un peu de carbure de soufre et de l'acide hydro-sulfurique. Le gaz hydrogène carboné, ainsi purifié, est conduit de là aux gazomètres où il est emmagasiné, et d'où il est ensuite réparti au moyen de tuyaux de conduite placés en terre dans tous les lieux où doit s'en faire la consommation.

C'est par la distillation du bois et du charbon que M. Lebon obtint le gaz hydrogène qu'il a, le premier, fait servir à l'éclairage.

HYDRO-HYGROMÈTRE. Instrument imaginé par M. Hermann, pasteur d'une petite ville en Saxe. C'est une espèce d'horloge qui marque le degré, les vicissitudes et les moments précis de l'humidité de l'atmosphère; il indique aussi la quantité de pluie qui tombe par heure, l'instant où elle commence et celui où elle cesse de tomber. La direction, la force, la variation et la durée de cette horloge vont à l'air du vent. On l'appelle *observateur mécanicien* pour les vents, la pluie et la sècheresse. Son mécanisme est très simple. (*Amusements philologiques.*)

HYDRO-KEL-MÈTRE. Instrument inventé par M. Pitot, et qui est propre à mesurer la vitesse des eaux. Les trois mots grecs qui le composent sont ὕδωρ, eau, κέλης, coursier, et μέτρον, mesure.

HYDROMEL. Les Gaules, couvertes de forêts, abondaient en essaims d'abeilles, qui fournissaient une prodigieuse quantité de miel sauvage dont nos ancêtres composaient, par le moyen de la fermentation dans l'eau, une liqueur forte et enivrante, qu'ils appelaient *hydromel*. Au quinzième siècle, où les abeilles domestiques avaient déjà pris la place des abeilles sauvages, et où les vignes étaient devenues plus abondantes et mieux cultivées, on substitua l'hydromel vineux à l'hydromel simple ou aqueux. Les moines de Cluny appelaient l'hydromel *potus dulcissimus* (la boisson la plus agréable); ils n'en buvaient pas tous les jours. M. Parmentier après avoir indiqué divers moyens de faire l'hydromel, ajoute (*Bulletin de pharmacie*, 1809, p. 256): Quand l'hydromel vineux a été bien fait, et qu'on l'a conservé avec soin, il présente tous les caractères d'un vin de liqueur assez agréable. On lui trouve néanmoins pendant assez long-temps un goût mielleux, qu'il perd insensiblement. Il serait

même possible de ne point attendre l'effet du temps pour le faire disparaître, en ajoutant à la liqueur, pendant qu'elle est encore en fermentation dans le tonneau, de la fleur de sureau, ou quelques uns des aromates indiqués par Olivier de Serres, tels que gingembre, poivre, girofle, etc. Avant que le sucre fût aussi commun; le miel servait de base aux sirops, le suc des fruits à pepins et à noyau, de véhicule. C'est ainsi qu'a été fait le premier sirop de pommes. Le miel, mêlé et étendu dans une certaine quantité d'eau, donnait, au bout de six mois, par la fermentation, un hydromel vineux, imitant très bien le vin de Madère.

HYDROMÈTRE. C'est le nom qu'on donne en général aux instruments qui servent à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse, la force et les autres propriétés de l'eau. Ce mot vient du grec *hudor* (eau) et *metron* (mesure). M. Lanier, *de Nantes*, a obtenu, en 1812, un brevet de cinq ans pour l'invention d'un hydromètre universel qui se rapproche de l'aréomètre de Farenheit et du gravimètre de Nicholson. Avec cet instrument on peut mesurer, sans calcul, le poids spécifique des divers liquides en raison de l'unité de volume des lests. Il se lie avec le système métrique, et il est spécialement destiné à servir d'étalon pour tous les pèse-liqueur qui se trouvent dans le commerce.

HYDROPHOBIE. *Voyez* RAGE.

HYGROMÈTRE. Instrument qui sert à mesurer et à marquer les différents degrés de sècheresse ou d'humidité de l'air. Avant les hygromètres artificiels, on en a consulté de naturels. La rose de Jéricho en peut tenir lieu. L'humidité dilate ses feuilles, et la sècheresse les resserre; elle conserve les mêmes vertus après qu'elle est desséchée.

Le souchet de Sibérie a une propriété toute contraire. Si la fleur se ferme à minuit, on peut compter sur du beau temps pour le lendemain; si elle reste ouverte, c'est que le temps est à la pluie.

On croit que les hygromètres artificiels ont été inventés en Angleterre. Il y en a de plusieurs sortes. Les hygromètres inventés par le père Lana ne sont autre chose qu'une grosse corde à boyau. Cette corde, qui est tendue par un poids, se resserre ou se dilate, selon que l'air devient plus sec ou plus humide, et fait aller un marteau qui frappe sur un petit timbre et avertit par sa chute du changement du temps.

Ces instruments étaient fort imparfaits. Deluc en Angleterre et de Saussure de Genève, chacun de son côté, et presque en même temps, ont offert un instrument beaucoup plus sensible, et qui donne les degrés d'humidité dont l'atmosphère est chargée, dans des circonstances où sans cet instrument il serait impossible de remarquer les variations.

L'invention de cet instrument fit naître entre ces deux physiciens des discussions intéressantes. (*Voyez Journal de physique*, 1788, tome XXXII.) Deluc propose une bandelette de baleine extrêmement mince, et tendue d'une part à un point fixe et de l'autre à un ressort qui fait mouvoir une aiguille, laquelle marque les degrés sur un cadran. De Saussure se sert d'un cheveu préparé, et son instrument

diffère de celui de Deluc, en ce que le cheveu est maintenu par un poids au lieu du ressort dont se sert le savant Anglais. On peut voir les expériences dans le journal cité.

Dans ces derniers temps, on a proposé un hygromètre dont la marche est réglée par un fil de platine d'une ténuité extrême, et qui paraît très sensible à l'humidité.

HYMNE. On entend par ce mot un cantique ou un poëme en l'honneur de la divinité ou des dieux du paganisme. Les hymnes ont fait dans tous les temps une partie essentielle du culte religieux. Les Chaldéens et les Perses, les Grecs et les Romains, les Gaulois et les Lusitaniens, tous les peuples enfin, soit barbares, soit policés, ont également célébré par des hymnes ou des cantiques les louanges de leurs divinités. Mais ces hymnes furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à mesure que les siècles qui les produisirent furent plus ou moins éclairés. Homère, Callimaque, Pindare et Horace ont laissé des modèles de toutes sortes d'hymnes en l'honneur des dieux et des héros.

HYMNE A VÉNUS.

Redoutable Vénus, qui, dans Cypre adorée,
Te plais à tromper les mortels,
Quitte Paphos et tes autels,
Et viens calmer le trouble où mon âme est livrée.
O déesse, ô Vénus, tu sais combien de fois
Tu daignas de ton trône accourir à ma voix.
Un jour à mes regards traversant l'empirée,
Tes rapides oiseaux, plus prompts que les zéphyrs,
Descendirent ton char de la voûte azurée;
Tu voulus même alors, aimable Cythérée,
Interroger ma peine et flatter mes désirs.
« Sapho me disais-tu, d'une bouche riante,
» Ma Sapho, quelle injure irrite tes douleurs?
» De quelque jeune ingrat veux-tu, nouvelle amante,
» Captiver les ardeurs?
» Va, qui fuyait tes pas suivra bientôt ta trace;
» Qui rejette tes dons viendra t'en accabler,
» Et, cherchant dans tes yeux ou sa perte ou sa grâce,
» Ton superbe ennemi devant toi va trembler. »
Déesse, il en est temps, accomplis ta promesse,
Prends pitié des tourments que tu me vois souffrir;
Venge-moi du trait qui me blesse,
Et que l'ingrat que j'aime apprenne à s'attendrir.

L'usage de chanter des hymnes dans les assemblées des chrétiens date des premiers temps du christianisme; chaque secte en avait qui lui étaient particulières, et qui devaient servir en même temps à propager les opinions qui distinguaient une secte d'une autre. Le premier qui, dit-on, a composé des hymnes pour les chanter dans les églises, fut saint Hilaire, évêque de Poitiers, et après lui saint Ambroise, évêque de Milan; on doit aussi plusieurs hymnes au poëte Prudence. Dans le dernier siècle, Santeul a composé plusieurs hymnes remarquables par la verve et par l'élégance. On n'a pas oublié que, dans un des chapitres tenus à Saint-Victor pour l'admission des hymnes de ce poëte, un religieux dit qu'il ne convenait pas de chanter dans l'église les hymnes d'un homme qui avait si peu d'ordre dans ses actions. Santeul repartit aussitôt : « Ne regardez pas l'ouvrier, regardez l'ouvrage; le tabernacle de notre autel est beau, vous l'avez reçu, vous l'avez loué; c'est cependant un protestant qui l'a fait. Il en est ainsi de mes hymnes. »

On a composé des hymnes en prose poétique. On connaît l'*hymne au Soleil*, par l'abbé de Reyrac.

HYPOCRAS. Il fut beaucoup question, en France, pendant un certain temps, de vin d'épices, où l'on employait tantôt les épices

douces, comme le sucre, tantôt les aromates, comme la cannelle, l'ambre, le musc, et quelquefois le piment et le girofle, qui sont au nombre des épices fortes. C'est de cette mixtion qu'est résulté le fameux hypocras si vanté par nos anciens romanciers, et dont les vins rouge et blanc sont la base. Pendant plusieurs siècles, cet hypocras a été si fort à la mode, qu'on le servait dans tous les grands repas et à toutes les collations. Louis XIV honora cette liqueur de son suffrage pendant tout le cours de son règne. La ville de Paris, chaque année, lui en faisait présent d'un certain nombre de bouteilles. (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*)

HYPOTÉNUSE. On appelle ainsi le plus grand côté d'un triangle rectangle, ou la ligne sous-tendante de l'angle droit.

C'est un théorème fameux en géométrie que, dans tout triangle rectiligne rectangle, le carré de l'hypoténuse est égal aux carrés des deux autres côtés. On l'appelle le théorème de Pythagore, parcequ'il en est l'inventeur. Il fut si charmé de cette découverte, qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux muses, pour les remercier de ce bienfait.

I.

IAMBE. On appelle ainsi dans la versification latine et dans la grecque un pied composé d'une brève et d'une longue (*tĕnāx*). La marche précipitée de cette mesure rendait l'ïambe très propre à la satire. Horace attribue à Archiloque, poëte de Lacédémone, l'invention du vers composé d'ïambes, qu'on appelle aussi *vers ïambe*, ou simplement *ïambe*.

Archilochum proprio rabies armavit ïambo.
(HORACE.)
Archiloque s'arma de l'*ïambe* caustique.
(FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.)

Le principal objet de sa fureur et de sa vengeance fut un nommé Lycambe. Cet homme de lettres, ennemi de la satire, refusa, pour cette raison, sa fille à Archiloque, qui s'en vengea en l'accablant des traits envenimés de ses ïambes. Lycambe et sa fille, trop sensibles aux sarcasmes du satirique, se pendirent de désespoir.

Si l'on en croit saint Grégoire de Nazianze, les vers *ïambiques* viennent d'une vieille, qui, poussée rudement à l'épaule par un jeune homme allant fort vite, lui dit des injures pleines d'*ïambes*, si agréables à l'injurié, qu'il les recueillit et mit ce mètre en crédit.

IBIS. Oiseau d'Egypte qui ressemble à la cigogne. Quand il met sa tête et son cou sous ses ailes, dit Elien, sa figure ressemble à celle du cœur humain. On dit que cet oiseau a introduit l'usage des lavements. Les Egyptiens lui rendaient les honneurs divins, et il y avait peine de mort pour ceux qui tuaient un ibis, même par mégarde. C'est à la faveur de ce culte superstitieux que Cambyse, roi de Perse, se rendit maître de

Damiette, dont il ne se serait peut-être jamais emparé sans le secours de ces oiseaux. Il en fit mettre un grand nombre à la tête de son armée, en sorte que les assiégés, ne pouvant atteindre l'ennemi sans s'exposer à percer de leurs traits les ibis, se virent réduits à n'opposer aucune défense à ceux qui les attaquaient. Cependant ce respect des Egyptiens pour les ibis était fondé sur l'utilité et la reconnaissance. Au printemps, il sortait de l'Arabie une infinité de serpents ailés qui venaient fondre sur l'Egypte, où ils auraient fait les plus grands ravages sans ces oiseaux qui leur donnaient la chasse, et les détruisaient entièrement. Ils faisaient aussi la guerre aux chenilles et aux sauterelles. On voit souvent l'ibis sur la table isiaque (*Voyez* ce mot). Isis est quelquefois représentée avec une tête d'ibis. Cet oiseau était particulièrement consacré à Mercure, parceque ses plumes blanches et noires représentaient l'une et l'autre parole, l'extérieure ou articulée, et l'intérieure qui s'adresse à nous-mêmes, c'est-à-dire la réflexion et la voix de la conscience.

ICONOLOGIE. Ce mot vient du grec *eikôn* (image), *logos* (discours), et signifie discours, dissertation sur les images, sur les figures.

L'*iconologie*, est-il dit dans le *Dictionnaire de la Fable*, quatrième édition, est la science qui regarde la représentation des hommes, des dieux, et des êtres allégoriques. Les modernes la symbolisent par une femme assise qui, une plume à la main, décrit des êtres moraux que le génie lui développe. D'autres la caractérisent par une grande et belle femme, vêtue avec un goût simple et noble, la tête surmontée d'une flamme qui désigne le génie inspirateur des emblèmes allégoriques propres à caractériser les vertus, les talents, les passions, les vices, etc.

Elle a sur la bouche un bandeau, pour indiquer qu'elle ne parle que par signes. De la main droite elle incline une corne d'abondance, d'où sortent des fleurs et des fruits, symboles d'agrément et d'utilité. Sa main gauche, appuyée sur la sphère céleste, tient une palme unie à un rameau d'olivier, une couronne et une balance, pour marquer qu'elle dispense justement l'immortalité, et que les astres et les planètes sont de son ressort, comme les objets terrestres, représentés par la colonne chargée de caractères hiéroglyphiques sur laquelle elle est penchée. Le niveau, l'olivier, le myrte, ainsi que le lion qui repose à ses pieds, sont autant d'attributs qui achèvent de caractériser cette science ingénieuse. Chacun des génies qui l'entourent désigne, par des symboles caractéristiques, l'être allégorique qu'il représente. Des médailles éparses aux pieds de la figure, indiquent que l'iconologie doit être fondée sur la connaissance des médailles et des monuments antiques.

L'iconologie assigne donc à chacun les attributs qui lui sont propres. Ainsi elle représente Saturne sous les traits d'un vieillard armé d'une faux; Jupiter, avec la foudre à la main, et un aigle à ses côtés; Neptune, avec un trident, et assis sur un char traîné par des chevaux

marins ; Pluton, avec une fourche, sur un char traîné par quatre chevaux noirs ; Cupidon, avec un arc, un carquois plein de flèches, une torche, et quelquefois avec un bandeau sur les yeux ; Apollon, avec une belle chevelure, un arc et des flèches, et quelquefois avec une lyre ; Mercure, avec un caducée à la main et des ailes à son chapeau ainsi qu'à ses talonnières ; Mars, armé de toutes pièces, avec un coq, oiseau qui lui était consacré ; Bacchus, couronné de lierre, armé d'un thyrse, couvert d'une peau de tigre, et quelquefois traîné par des tigres et suivi d'une troupe de bacchantes ; Hercule, revêtu d'une peau de lion, et tenant en main une massue ; Junon, portée sur des nuages avec un paon à ses côtés ; Vénus, sur un char traîné par des cygnes ou par des pigeons ; Pallas, le casque en tête, appuyée sur son bouclier, et à ses côtés une chouette, qui lui était consacrée ; Diane, habillée en chasseresse, l'arc et les flèches en main ; Cérès, une gerbe et une faucille en main. Comme les anciens avaient multiplié leurs divinités à l'infini, les poëtes, et les peintres après eux, se sont exercés à revêtir d'une figure apparente des êtres purement chimériques, ou à donner une espèce de corps aux attributs divins, aux saisons, aux fleuves, aux vices, aux passions, aux maladies, etc. Ainsi la Force est représentée par une femme d'un air guerrier, appuyée sur un cube ; on voit un lion à ses pieds. On donne à la Prudence un miroir entortillé d'un serpent, symbole de cette vertu ; à la Justice, une épée et une balance ; à la Fortune, un bandeau et une roue ; à l'Occasion, un toupet de cheveux sur le devant de sa tête, chauve par-derrière ; des couronnes de roseaux et des urnes à tous les Fleuves ; à l'Europe, une couronne fermée, un sceptre et un cheval ; à l'Asie, un encensoir, etc.

Les poëtes, les peintres et les sculpteurs doivent connaître l'iconologie ; il ne leur est pas permis de changer les attributs consacrés par l'usage à symboliser telle ou telle divinité, tel ou tel être physique ou moral. L'iconologie est, si l'on veut, une langue hiéroglyphique à l'usage de laquelle les hommes de lettres et les artistes doivent se soumettre.

IDOLATRIE. Il est certain que le culte des idoles remonte à une très haute antiquité ; mais à quelle époque et par qui ce culte a-t il été établi ? c'est un secret enseveli dans la nuit des temps. L'idolâtrie était déjà répandue dans l'Asie et dans l'Égypte dès le temps d'Abraham et de Jacob. On regarde assez communément, d'après l'autorité des historiens grecs, l'Égypte comme ayant été son berceau ; de là elle se répandit en Orient et en Occident. Les Grecs la reçurent probablement des Phéniciens, et la communiquèrent aux Romains, après l'avoir toutefois enrichie de fictions ingénieuses.

Là, pour nous enchanter tout est mis en usage,
Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage ;
Chaque vertu devient une divinité :
Minerve est la prudence, et Vénus la beauté.
Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre,
C'est Jupiter armé pour effrayer la terre.
Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots.
Echo n'est plus un son qui dans l'air retentisse ;
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.
Ainsi, dans cet amas de nobles *fictions*,
Le poëte s'égaie en mille inventions.

(BOILEAU, *Art poétique*, ch. III.)

IDYLLE. Petit poëme dans lequel on peut traiter toute sorte de matière, mais qui roule plus ordinairement sur quelque sujet pastoral ou amoureux; la différence qui existe entre l'idylle et l'églogue est fort légère.

« On crut, dit Mervesin, qu'une naïve représentation du repos, de la tranquillité, et de la liberté dont on jouit à la campagne, serait agréable à des esprits fatigués de l'embarras et de la contrainte des villes, on fit des *églogues* et des *idylles :* les premières ne traitaient que des mœurs, des occupations, et des manières des villageois; les autres, plus concises, ou, pour mieux dire, les abrégés des églogues, retraçaient les jeux et les amours des bergers.

« Dans les unes et dans les autres, on ne faisait parler que des gardeurs de troupeaux; et comme ceux qui gardaient les bœufs étaient alors plus connus, on comprit ces deux poëmes sous le nom de *bucolique*. Les opinions sur l'origine de ce poëme sont fort différentes; mais tous les historiens conviennent que Théocrite a été le premier des poëtes grecs qui ont écrit en ce genre. » (*Histoire de la poésie française*, page 17, in-12, 1706.)

L'*idylle* peint naturellement et naïvement les objets qu'elle décrit, au lieu que le poëme épique les raconte, et que le dramatique les met en action.

Le quatrain suivant, déjà un peu ancien, peint fort bien le caractère de l'*idylle*, sous les traits d'une jeune bergère.

Je suis une jeune bergère
Qui ne sait ce que c'est qu'artifice et que fard,
Qui plais sans chercher même à plaire,
Et qui n'ai rien de trop mignard.

Mais le législateur de notre Parnasse nous en a tracé le portrait.

Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements;
Telle aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante *idylle*.
Son ton simple et naïf n'a rien de fastueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux.
Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille.
(Boileau, *Art poétique*, ch. II.)

GLYCÈRE.

Idylle par M. J. B. Bérenger.

UN VIEILLARD.

Jeune fille au riant visage,
Que cherches-tu sous cet ombrage ?

LA JEUNE FILLE.

Des fleurs pour orner mes cheveux.
Je me rends au prochain village,
Avec le printemps et les jeux :
Bergers, bergères, amoureux,
Vont danser sur l'herbe nouvelle;
Déjà le sistre les appelle :
Glycère est sans doute avec eux;
De ce hameau c'est la plus belle :
Je veux l'effacer à leurs yeux,
Voyez ces fleurs; c'est un présage......

LE VIEILLARD.

Sais-tu quel est ce lieu sauvage ?

LA JEUNE FILLE.

Non, et tout m'y paraît nouveau.

LE VIEILLARD.

Là repose, jeune étrangère,
La plus belle de ce hameau :
Ces fleurs, pour effacer Glycère,
Tu les cueilles sur son tombeau.

Les idylles de Théocrite, celles de Bion et de Moschus, sont ce que nous avons de plus ancien dans ce genre. Segrais, madame Deshoulières et Léonard sont, parmi nous, les poëtes qui ont le mieux réussi dans l'idylle.

IF. Arbre dont les feuilles ressemblent à celles du sapin. Il porte une espèce de baies rouges, comme

celles du houx, dont les qualités sont, dit-on, fort dangereuses. Dioscoride, Galien, Pline, et avec eux toute l'antiquité, ont regardé l'if comme un poison; et Jules-César dit que Cativulcus, roi des Éburoniens, s'empoisonna avec le suc d'if.

Le père Schott, jésuite, assure que si l'on jette de l'if dans de l'eau dormante, les poissons en deviennent tout étourdis, de sorte qu'on peut alors les prendre avec la main. Valmont de Bomare croit que cet arbre est plus ou moins dangereux, selon le climat. Le *Mercure de France*, du mois d'août 1776, parle de trois enfants empoisonnés en Angleterre, avoir pris d'une tisane d'if, pour qu'un charlatan avait conseillée pour chasser les vers dont ils étaient tourmentés. Il y en a qui prétendent que l'ombre même de l'if est dangereuse; c'est ce qui a fait dire à J.-B. Rousseau :

Cieux, gardez vos eaux fécondes
Pour le myrte aimé des dieux;
Ne prodiguez plus vos ondes
A cet if contagieux.
Et vous, enfants des nuages,
Vents, ministres des orages,
Venez, fiers tyrans du Nord,
De vos brûlantes froidures
Sécher ces feuilles impures
Dont l'ombre donne la mort.

ILE DE FRANCE. Cette île fut découverte par les Portugais, dans le quinzième siècle. Ils la nommèrent l'*île d'Acerno*. Les Hollandais en prirent possession en 1598, et lui donnèrent le nom d'*île Maurice*, en l'honneur du prince Maurice, leur stathouder; ils ne s'y établirent qu'en 1640, et l'abandonnèrent en 1712.

En 1715 les Français y abordèrent sous le commandement de Dufresne, capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, et la nommèrent l'*île de France*. Elle est maintenant au pouvoir des Anglais.

ILLUMINATION. Les Romains avaient, comme nous, leurs illuminations: dans les grandes solennités de leur religion, à l'époque de la naissance des princes, et surtout aux calendes de chaque mois, ils suspendaient à leurs portes et à leurs fenêtres un grand nombre de lampes. Cette illumination se faisait quelquefois pendant le jour. *Voyez* FEU DE JOIE.

ILLUMINÉS. Ces hérétiques parurent en Europe vers l'an 1575, et eurent pour chefs Jean de Villalpando, de l'île de Ténérife, et une carmélite nommée *Catherine de Jésus*. L'inquisition en fit brûler un grand nombre à Cordoue; les autres renoncèrent solennellement à leurs erreurs.

En 1634, il s'éleva en France une secte d'illuminés, à laquelle se joignirent les *guérinets*, disciples de Pierre Guérin. Mais Louis XIII fit poursuivre ces hérétiques avec tant de vigueur, qu'ils ne tardèrent point à être détruits.

Le marquis de Luchet a signalé sous le même nom une secte qu'il a représentée comme beaucoup plus dangereuse. *Voy. son Essai sur les Illuminés*, in-8° de 176 pages; Londres, 1789.

IMAGES. L'an 259 de Rome, Appius Claudius introduisit le premier les images et les statues dans les temples, et fit placer au bas des inscriptions qui apprenaient quels étaient les personnages qu'elles représentaient, leur origine et leurs actions recom-

dables. On les portait en triomphe dans les pompes funèbres; mais ce privilége n'était accordé qu'à la noblesse; c'est ce qu'on appelait *jus imaginum* (droit des images). Ces images étaient ordinairement de cire ou de bois; il y en avait aussi de marbre et d'airain.

Les juifs et les mahométans n'ont point d'images dans leurs temples, ni dans aucun lieu où ils peuvent faire des actes de dévotion.

Les premiers chrétiens n'avaient point d'images; mais lorsqu'on n'eut plus à craindre qu'on prît des figures tracées sur la toile pour des génies tout-puissants, on plaça dans les églises des images qui représentaient les histoires sacrées et les combats des martyrs.

L'usage des images était établi dans l'Orient dès le quatrième siècle; et vers l'an 580, les pasteurs étaient encore les maîtres de permettre ou de défendre le culte des images. Sérénus, évêque de Marseille, brisa celles de son église, parcequ'il s'aperçut que le peuple les adorait.

La secte des iconoclastes, ou *briseurs d'images*, s'éleva dans le huitième siècle. On sait combien elle coûta de sang à l'empire grec, sous les règnes de Léon l'Isaurien et de Constantin Copronyme, son fils.

IMMUNITÉS. La prérogative de l'immunité attachée à certains lieux procurait autrefois à ceux qui les habitaient l'exemption de certains droits, de certaines sujétions, de poursuites criminelles, etc. Les immunités ecclésiastiques sont célèbres par leurs abus. Elles sont toujours absurdes, et souvent atroces. (*L'improvisateur français.*)

IMPÉRIALE. On appelle *impériale* un jeu de cartes, qui a pris son nom de l'empereur Charles-Quint, qui l'aimait beaucoup.

IMPOT. On entend par ce mot une charge pécuniaire établie sur les peuples et sur les denrées, pour subvenir aux besoins de l'état. Les revenus des républiques grecques et romaine consistaient en différents impôts établis sur les citoyens et sur les alliés. On sait que Lycurgue, en réformant la république de Lacédémone, n'imposa aucun tribut à ses concitoyens: comme les biens étaient en commun, ils ne contribuaient que rarement, et toujours de leur gré, aux besoins de l'état: aussi, pendant très long-temps, ne vit-on à Sparte ni trésor public, ni questeur, ni publicains ou fermiers des revenus de la république. Les Lacédémoniens ne changèrent de conduite à cet égard, et n'eurent de trésor public dans leur ville, qu'après qu'ils se furent rendus maîtres d'Athènes, d'où ils rapportèrent des sommes d'or et d'argent considérables pour le temps. Ce fut aussi l'époque de la décadence de leur discipline, et de la corruption de leurs mœurs.

Il y avait à Athènes plusieurs sortes d'impôts qui formaient les revenus de l'état. Les uns se payaient en argent, les autres en froment, et autres denrées en nature. Les Athéniens payaient par tête une contribution au trésor public. Solon avait divisé le peuple d'Athènes en trois classes de riches, et une quatrième de pauvres et d'artisans. Ceux de la pre-

mière classe payaient tous les ans à l'état un talent de capitation, c'était environ mille écus; ceux de la seconde un demi-talent ou quinze cents francs; ceux de la troisième un sixième de talent, ou cinq cents francs : les pauvres et les artisans ne payaient aucun tribut. On donnait à bail ces revenus à des fermiers publics, qui les régissaient. Les revenus en blé et autres grains se tiraient des terres conquises qu'on avait abandonnées aux habitants des lieux moyennant une portion de la récolte.

Les revenus publics des Romains ne furent pas considérables sous les premiers rois, ni même au commencement de la république; mais ils augmentèrent à mesure que les conquêtes s'étendirent. Ils consistaient principalement en deux espèces d'impôts qui se levaient sur les citoyens et sur les alliés. On appela *tributum* (tribut), selon Varron, la contribution que les citoyens divisés en tribus payaient par tête.

Les revenus les plus considérables de la république consistaient dans la dîme ou dixième partie des fruits de la terre qu'on avait en nature de certaines provinces; dans l'impôt levé sur les troupeaux qui paissaient dans les prairies et dans les autres pâturages appartenants à la république; dans celui qui se percevait sur les marchandises qui entraient dans les villes et dans les ports. Il paraît même que cet impôt était fort ancien à Rome, et qu'on le connaissait déjà du temps des rois, puisque Tite-live le compte parmi ceux qui furent abolis par Valérius Publicola. Il ne se levait alors que sur le transport des marchandises par terre; car les Romains n'avaient ni ports, ni commerce avec l'étranger. Dans la suite, les besoins de la république étant accrus avec sa puissance, on rétablit cette imposition, qui se levait sur toutes les marchandises qui entraient dans les ports d'Italie, de Sicile, d'Afrique et d'Asie. Il y avait encore un impôt considérable : c'était le vingtième du prix qu'était estimé un esclave qu'on affranchissait. A ces diverses sources de revenu il faut joindre ceux qui résultaient de la vente des sels. *Voyez* GABELLE.

Dans les anciens temps de la monarchie, les impôts n'étaient presque pas connus en France. La richesse de nos rois, comme celle des seigneurs, ne consistait qu'en terres, en redevances, en confiscations et en péages, tant pour la sortie que pour l'entrée des marchandises. Quelquefois les rois exigeaient des décimes du clergé; d'autres fois ils levaient une espèce de taille sur les peuples de leur domaine; mais ces taxes étaient toujours modérées.

Sous la première et la seconde races, un juif payait la dixième partie du profit qu'il faisait, et le chrétien la onzième. Ces impôts, avec le droit de passage, de pontage, d'entrée et de sortie, formaient une partie considérable du revenu des rois de France.

Environné d'ennemis puissants par leur propre force, et redoutables par leur réunion, Philippe-le-Bel avait besoin de grands secours d'argent. Il commença par imposer une taxe très forte pour

ce temps-là : c'était d'abord le centième, puis le cinquantième de tous les biens; mais elle ne regardait que les marchands. Touché ensuite de la misère des peuples qui se trouvaient épuisés par tant de subsides, il les déchargea du nouvel impôt, qu'il fit supporter aux ecclésiastiques.

Il paraît que le nombre des impôts était considérable sous Philippe de Valois, d'après la nomenclature qui nous en est restée. « Philippe de Valois, dit le chevalier d'Éon (dans ses *Loisirs*, tome II, page 164, Amsterdam 1774), exempta, par ses lettres des mois de février 1343, et juin 1345, les ouvriers monnayeurs, qui viendraient s'établir dans son royaume, de toutes *tailles*, *complaintes*, *charges*, *redevances*, *coutumes*, *péages*, *travers*, *passages*, *centièmes et cinquantièmes*, *ostes*, *chevauchées*, *subventions*, *exactions*, *chevaleries*, *aides*, *mariages*, *toultes*, *impositions*, *prisons*, *servitudes et nouvelletés*, noms proscrits pour la plupart, mais que j'ai cru devoir rapporter, ajoute cet auteur, pour donner les noms des différents droits qui étaient alors en usage. »

Cependant, loin de diminuer, les droits augmentèrent encore sous le roi Jean. Après son retour de sa prison d'Angleterre, il établit une imposition générale de douze deniers pour livre sur toutes les marchandises vendues dans le royaume, de deux cinquièmes sur le prix du sel, d'un treizième sur les vins et autres boissons. Mais l'imposition sur les liqueurs était proportionnée à leur qualité; en sorte que les vins médiocres étaient beaucoup moins taxés que les vins de Champagne et de Bourgogne.

En 1636, sous le règne de Louis XIII, les frais de la guerre ayant épuisé tous les fonds, on rejeta sur le peuple, par une imposition ajoutée à la taille, les appointements des gouverneurs et officiers employés dans les provinces.

Enfin ce fut sous le règne de Louis XIV que la France se vit surtout accablée sous le poids des impôts et des emprunts.

Les impôts se composent aujourd'hui principalement 1° des contributions foncières, qui sont perçues sur le revenu net des terres ou autres propriétés foncières; 2° des contributions personnelle et mobilière, dont la première espèce remplace ce qu'on appelait autrefois capitation, et la seconde est réglée sur le prix du loyer du contribuable; 3° des contributions sur les portes et fenêtres; 4° des contributions indirectes que le gouvernement perçoit sur les boissons, les tabacs, les cartes à jouer, les voitures publiques, le contrôle des matières d'or et d'argent, etc.; 5° des patentes sur l'industrie manufacturière, commerciale ou financière.

IMPRÉCATION. L'origine des imprécations remonte aux temps les plus reculés, et la croyance des peuples en autorisait l'usage. Les Juifs chargèrent d'imprécation le bouc Azazel, avant de l'envoyer dans le désert pour y être précipité. Josué, après la destruction de la ville de Jéricho, fit des imprécations terribles contre celui qui oserait la rétablir. Selon le précepte de Moïse, une

femme accusée d'infidélité par son mari buvait de l'eau de jalousie, sur laquelle le prêtre avait prononcé des imprécations.

C'était souvent par des imprécations que les Grecs se vengeaient des tyrans et des ennemis de l'état. C'est la peine que subit Alcibiade pour avoir mutilé les statues de Mercure, et profané les mystères de Cérès. Le sénat d'Athènes ordonna des imprécations contre Pisistrate, sous le joug duquel la république avait gémi. Ce fut par une imprécation violente que les Amphictyons s'obligèrent à empêcher la culture des terres des Cyrrhéens et des Acragallides, qui avaient pillé le temple de Delphes.

Les Furies et les autres divinités qui présidaient à la vengeance étaient invoquées de préférence dans les imprécations, et les coupables qui leur avaient été dévoués étaient bannis de la société. Ils ne participaient plus aux aspersions, et ne pouvaient plus faire des libations dans les temples. Expulsés de leur patrie, ils n'y étaient pas même reçus après leur mort, à moins qu'ils ne se fussent réhabilités. La réhabilitation consistait dans le sacrifice de quelques victimes en l'honneur des dieux, dont on avait imploré le secours par les imprécations; mais elle n'avait jamais lieu pour les meurtriers, les assassins, les parricides.

L'usage des imprécations publiques passa des Grecs chez les Romains. Elles furent introduites à Rome dès le commencement de la république, et elles y subsistèrent jusqu'à la fin. Valérius Publicola dévoua aux dieux infernaux la vie et les biens de quiconque aspirerait à la royauté. Crassus ayant fait goûter à Pompée le dessein qu'il avait conçu d'envahir le pays des Parthes, malgré la résistance qu'y apportaient les pontifes, le tribun Ateïus mit sur son passage un brasier sur lequel il jeta des parfums, en prononçant une imprécation effrayante.

Les imprécations particulières les plus remarquables ont été celles des pères contre leurs enfants. Celle d'OEdipe a été trop funeste à Étéocle et à Polynice pour pouvoir être oubliée; on sait ce que celle de Thésée coûta à Hippolyte et à Thésée lui-même.

Enfin les imprécations furent en usage chez les Gaulois; mais il n'appartenait qu'aux druides de les prononcer, et la désobéissance à leurs décisions était, au rapport de César, le cas le plus ordinaire où ils les employassent.

Dans des temps plus voisins de nous, on peut mettre au nombre des imprécations remarquables celle que fit sur le héron que lui présenta Robert d'Artois, la reine d'Angleterre, épouse d'Édouard III, fille de Guillaume-le-Bon, comte de Hainault, et de Jeanne de Valois, sœur du roi de France. « Je suis enceinte, dit-» elle d'une voix ferme, je n'en » puis douter, j'ai senti remuer » mon enfant. Je voue donc à Dieu » et à la Sainte-Vierge que ce pré-» cieux fruit de notre union ne » sortira pas de mon sein jusqu'à » ce que vous m'ayez conduite par-» delà les mers, pour accomplir » incessamment votre vœu. Si l'en-» fant voulait naître avant le terme » que je me prescris, je me plon-» gerais plutôt dans le flanc ce cou-

» teau dont je suis armée : je perdrais ainsi d'un seul coup mon âme et mon fruit. »

Ce serment, tout horrible qu'il est, peint mieux la barbarie d'un siècle (le quatorzième) livré au fanatisme et à l'esprit de l'ancienne chevalerie, que le caractère même de celle qui le prononça, puisque ce fut à sa vive prière et à ses touchantes représentations qu'Edouard, son époux, accorda la vie aux généreux citoyens de Calais qui s'étaient dévoués à la mort pour sauver leurs compatriotes.

IMPRESSION *sur étoffe*. L'art d'imprimer les étoffes paraît avoir été connu à la Chine de temps immémorial, et il est certain qu'il a précédé, chez les Européens, de plusieurs siècles l'art de l'imprimerie. Si l'impression sur étoffe n'est pas une découverte moderne, du moins est-il vrai de dire qu'elle s'est singulièrement perfectionnée dans ces derniers temps. Et parmi un grand nombre de manufacturiers en cette partie que nous pourrions citer avec distinction, nous choisirons les sieurs Gamble et Coypel. Suivant ce que rapporte le *Journal du Lycée des arts* (septembre 1795, page 9), ces messieurs ont établi, à la manufacture de Robert, successeur d'Arthur, un atelier où l'on imprime, sur les toiles, mousselines, linons et étoffes de soie, des paysages, des fleurs, des arabesques, des fruits, des camées, enfin des ornements de toute espèce, d'une fraîcheur, d'une variété et d'une richesse surprenantes.

On ne peut oublier ici la célèbre manufacture de toiles peintes établie à Jouy, dirigée long-temps par M. Oberkampf. La variété et la solidité des nuances font apprécier partout les toiles qui y sont imprimées. (*Voyez* TOILES PEINTES.) Mulhouse et Wesserling sont maintenant célèbres par la richesse des couleurs, et excellent particulièrement par la solidité des *rouges*.

IMPRIMERIE. Nous sommes trop près encore, dit M. Daunou, des premiers jours de l'imprimerie, pour mesurer son influence; nous en sommes déjà trop loin pour connaître avec certitude les circonstances de son origine. Il est difficile de prévoir ses derniers bienfaits, et de discerner ses premières tentatives; mais l'intérêt qu'excite un art dont la puissance, aujourd'hui si vaste, peut s'accroître encore, excuse au moins les efforts, même infructueux, qui tendent à éclaircir ses annales. Puisqu'on lui doit tant, puisqu'on en espère davantage, puisqu'il est devenu le principal véhicule de l'instruction, son histoire tient étroitement à celle de l'esprit humain. Rechercher en quel lieu, en quel temps et par qui fut inventé un tel art, ce n'est pas seulement une curiosité légitime; c'est aussi de la reconnaissance.

L'imprimerie tabellaire, ajoute le savant que nous venons de citer, qui existait depuis long-temps à la Chine, paraît avoir été appliquée par les Européens à l'impression des cartes et des images, vers la fin du quatorzième siècle, ou au moins dès le commencement du quinzième; avant 1440, on avait imprimé de cette manière, soit dans Harlem, soit ailleurs, d'abord des recueils d'images avec de courtes inscriptions, puis des

livres d'église ou d'école, spécialement des *donats*.

Plusieurs villes se sont disputé l'invention de l'imprimerie; mais l'honneur de cette découverte appartient à Mayence. Jean Guttenberg, natif de cette ville, imagina de graver sur des planches de bois des pages entières que l'on imprimait ensuite autant de fois que l'on voulait. Ce fut là le premier pas; c'était beaucoup, mais ce n'était pas assez; il fallait un travail immense pour graver ainsi un seul ouvrage; et Guttenberg voulait abréger le temps: il mit en œuvre un nouveau moyen: il sculpta en relief des lettres mobiles ou sur bois, ou sur métal. Ces lettres se plaçaient les unes à côté des autres, enfilées par un cordon, comme les grains d'un chapelet. On présume qu'il fit ce second essai à Strasbourg en 1440. Ces tentatives lui réussirent peu dans le commencement et épuisèrent sa fortune. Il se vit obligé, en 1444, de retourner à Mayence, et de s'associer avec un orfèvre de cette ville appelé Fust. Ce dernier ne paraît avoir contribué à la nouvelle invention qu'en donnant les fonds nécessaires. On admit dans la société un écrivain de profession, homme industrieux, nommé Pierre Schoeffer, natif de Gernzheim en Allemagne. Ce fut lui qui acheva la découverte de l'imprimerie en trouvant le secret de jeter en fonte les caractères que jusqu'alors on avait sculptés un à un. Cette nouvelle invention, qui ne laissait plus rien à désirer que la perfection, eut lieu en 1452. Les trois associés paraissent avoir travaillé ensemble jusqu'en 1455, et il est très probable que ce sont eux qui ont mis au jour une bible sans date et sans aucune indication du nouvel art qui l'avait produite, et dont les caractères sculptés en bois et mobiles attestent une antiquité plus reculée que la bible connue de Fust et Schoeffer, imprimée en l'an 1462, en caractères de fonte. Il ne nous est parvenu de cette première bible que le second volume, qui existait à la bibliothèque Mazarine: le titre, les sommaires et les lettres initiales ont été ajoutés à la main.

Guttenberg se sépara de ses associés vers 1455, et mourut en 1468; il était depuis 1465 attaché à l'électeur de Mayence, Adolphe de Nassau, en qualité de gentilhomme, avec des appointements annuels. C'est donc de Mayence que l'art typographique sortit pour se répandre par toute la terre. Ce même Adolphe de Nassau, qui accueillait si honorablement Guttenberg, forçait en même temps les imprimeurs à abandonner la ville que l'on pouvait appeler leur patrie. Ayant surpris Mayence, et usant du droit du vainqueur, il lui ôta ses libertés et ses privilèges. L'industrie souffrit de ce despotisme; les ouvriers s'enfuirent, et les imprimeurs se dispersèrent en différentes contrées de l'Europe.

Udalric, Han, Suvenheim et Arnold Pannaris se rendirent à Rome, où on les logea dans le palais des Maximes. Ils y imprimèrent en 1467 *la Cité de Dieu* de saint Augustin, une *Bible* latine, les *Offices* de Cicéron et quelques autres livres. A Venise, Jean de Spire et Vaudelin, en 1471, publièrent *les Epîtres de saint Cyprien;* et, dans la même

année, Sixtus Rusurger fit paraître à Naples quelques ouvrages de piété. A Milan, Philippe de Lavagna mit au jour un *Suétone*, en 1475. En 1468, Londres vit sortir un livre de ses presses. Strasbourg était célèbre par les beaux caractères de fonte de Jean de Cologne et de Jean Mantheim; Lyon, Rouen, Bâle, Louvain, Séville, Florence, Genève et les autres grandes villes de l'Europe eurent bientôt des imprimeries; Abbeville même fit paraître en 1486, une traduction de la *Cité de Dieu*, en 2 vol. in-folio.

Ce fut vers 1469 que l'imprimerie commença à être exercée dans la capitale de la France. On doit son établissement aux docteurs de la maison de Sorbonne, qui appelèrent à Paris trois imprimeurs de Mayence, Ulric Gering, Martin Grantz et Michel Friburger. On les plaça d'abord dans la maison même de la Sorbonne. Le premier livre qu'ils publièrent fut *les Epîtres de Gaspard Rinus Pergamensis*. Le caractère dont ils se servirent pour l'impression de cet ouvrage et de quelques autres est rond, de gros-romain. Il s'y rencontre souvent des lettres à demi formées, des mots achevés à la main, des inscriptions manuscrites, les lettres initiales en blanc, pour donner le moyen de les peindre en azur ou en or. *Voyez* CARACTÈRES D'IMPRIMERIE, STÉRÉOTYPIE, RESTAURATION *des ouvrages imprimés*, LIVRES.

IMPRIMERIE ROYALE. Elle a été établie par François Ier, en 1531. Ce prince fit fondre des caractères hébreux, grecs et latins, dont il confia la garde au célèbre Robert Étienne, son imprimeur ordinaire, auquel son fils de même nom succéda en 1559.

Elle devint florissante sous Louis XIII, par les soins du cardinal de Richelieu, et fut placée aux galeries du Louvre. En 1642, Sublet, sieur des Noyers, en fut nommé surintendant; Trichet Dufrêne, correcteur, et Cramoisi, imprimeur. En deux ans seulement, il sortit des presses de cette imprimerie soixante-dix gros volumes, grecs, latins, français, italiens, tous imprimés en beaux caractères et sur beau papier. Il fut dépensé, dans les sept premières années, pour monter cette imprimerie, plus de trois cent soixante mille francs.

Quelque brillante que fût, dans son origine, cette imprimerie, son état n'est pas comparable à ce qu'il a été depuis, à ce qu'il est aujourd'hui. On y possède des poinçons, matrices et caractères des langues de presque tous les peuples de la terre qui ont une écriture, et notamment les cent trente-sept mille caractères de la langue chinoise.

Cette imprimerie fut d'abord établie dans la galerie du Louvre, au rez de chaussée et à l'entresol; elle fut ensuite transférée à l'hôtel de Toulouse, en face de la place des Victoires; et enfin, par décret du 6 mars 1809, à l'hôtel de Soubise et dans les bâtiments de cet hôtel, appelé *Palais-Cardinal*, et situé Vieille rue du Temple. (Dulaure, *Histoire de Paris*, t. VI, pag. 58, 2e édit.)

INCARNATION. Le premier acte public où l'on compte les années depuis l'incarnation de Jésus-Christ est celui par lequel Carloman convoqua, le 21 avril 642, un

concile dans ses états de Germanie. *Voyez* ÈRE.

INCENDIE. L'idée de former une compagnie d'*Assurance contre les incendies* avait été mise au jour quelques années avant la révolution. Dieudonné Thiébault, mort en 1807, avait rédigé, dès 1785, un projet sur la formation d'une compagnie de ce genre; idée heureuse que les autorités de ce temps repoussèrent comme inexécutable. La France jouit aujourd'hui des effets salutaires de cet établissement, et plusieurs compagnies sont en concurrence pour reconstruire nos bâtiments incendiés.

INCOMBUSTIBLE. Le docteur Arfird, Saxon de naissance, inventa en 1786 des cartons incombustibles, dont il fit l'expérience en présence du duc Frédéric de Brunswick et de plusieurs autres personnes de distinction. On avait, à cet effet, construit une petite maison de bois, dont on avait doublé l'intérieur de cartons incombustibles; on y mit le feu, et ce feu, malgré sa violence, n'endommagea aucune des matières cartonnées.

On fit aussi, en l'an VII, dans le jardin de l'Élysée-Bourbon, à Paris, l'expérience d'une maison de bois, rendue incombustible au moyen d'une liqueur dont tout l'intérieur était enduit. Un feu continuel, et nourri pendant plusieurs heures, ne put l'endommager.

Des essais du même genre ont été renouvelés récemment dans l'Artois.

INDEX. Mot purement latin qui signifie *ce qui montre*, *ce qui indique*. De là vient qu'on donne ce nom au second doigt de la main, c'est-à-dire à celui qui suit le pouce, parcequ'on s'en sert ordinairement pour montrer quelque chose. Les tables des matières, qui se mettent à la fin d'un livre, portent par la même raison le nom d'*index*.

On appelle aussi *index*, *indice* ou *indices expurgatoires*, une table ou catalogue de livres suspects de mauvaise doctrine, dont la lecture a été interdite par l'église romaine, quoiqu'ils ne soient pas encore condamnés juridiquement.

L'ancienne église ne fit aucune loi contre les livres des hérétiques; mais les empereurs les défendirent par des raisons d'état. Les papes, après l'an 800, ordonnèrent qu'on les brûlât; on ne condamna cependant au feu que très peu de livres avant l'an 1500. Léon X interdit la lecture des ouvrages de Luther, sous peine d'excommunication, et ses successeurs étendirent cette défense à ceux qui liraient les livres des hérétiques en général; ce qui causait un grand embarras, parceque les noms des hérétiques paraissaient rarement en tête de leurs ouvrages. Philippe II fut le premier qui tâcha de remédier à cet inconvénient, en ordonnant, l'an 1558, que l'on imprimât un index ou catalogue des livres défendus par l'inquisition d'Espagne. Le pape Paul IV, à son exemple, en fit imprimer un semblable, en 1559. On défendit aussi la lecture de tous les livres imprimés par certains imprimeurs, et on donna dans un *index* les noms de ces imprimeurs. Le concile de Trente ordonna que non seulement on ferait un nouveau catalogue des livres défendus, mais

encore que les autres livres seraient examinés par des théologiens et des inquisiteurs, et qu'ils en effaceraient certains passages.

Cette commission censoriale est ce qu'on appelle la *Congrégation de l'Index;* elle a son siége à Rome, et est composée d'un cardinal-*préfet,* d'un grand nombre de cardinaux, de prélats et de *consulteurs* séculiers et réguliers. Un livre *mis à l'index,* est un livre inscrit au catalogue de ceux dont cette congrégation défend la lecture et le débit. Entre ces livres cependant il y a cette différence, que les uns sont défendus purement et simplement, et que les autres le sont seulement jusqu'à ce qu'on les ait corrigés.

En 1571, le duc d'Albe fit imprimer, à Anvers, un *index* qui ne fut connu du public que quelques années plus tard. Clément VIII, en 1596, en fit imprimer un fort augmenté, qu'on appelle le *Romain.* Celui de Sottomayor, qui a été fait pour tous les états soumis au roi d'Espagne, comprend tous les autres, et va jusqu'en 1667. Benoît XIV donna un *index* en 1758. Pie VI ordonna l'impression d'un nouveau catalogue, comprenant tous les livres prohibés jusqu'à 1786.

On a publié en 1825, à Paris, chez Beaucé-Rusand, le dernier catalogue des ouvrages mis à l'*index;* il contient les livres qui ont été prohibés jusqu'aux dernières années de Pie VI, et sous le règne de Pie VII, ainsi que ceux des ouvrages censurés sous le gouvernement de Léon XII, dont l'éditeur a pu avoir connaissance.

Il existe aussi en Autriche et en Russie un index des livres nouveaux dont l'entrée est prohibée. On en peut voir plusieurs exemples dans le Magasin Encyclopédique.

« Je ne sais, dit l'auteur de l'article *index* dans l'Encyclopédie, » si nous n'avons pas le sens commun, ou si c'est la congrégation » de l'indice qui en manque; mais » il est sûr qu'il n'y a presque pas » un seul bon livre de piété ou de » morale dans notre langue, qu'elle » n'ait proscrit. »

Le 5 avril 1768, sous le ministère de Pombal, le roi de Portugal rendit un édit qui proscrit l'index expurgatoire que les jésuites avaient fait adopter à l'évêque inquisiteur général, et établit un bureau de censeurs royaux pour l'inspection des livres, en déclarant que cette inspection appartient de droit à l'autorité temporelle des souverains, à laquelle elle avait été abusivement enlevée.

INDICATEUR VOCAL. Tableau marqué de lignes sans notes, dont l'objet a été de substituer le raisonnement aux routines qui avaient présidé jusqu'alors aux leçons élémentaires de musique. L'inventeur est M. Wilhem, auquel cette méthode a été suggérée par la lecture d'un ancien ouvrage de Sébaste Hayden. Ce mode a quelque ressemblance avec le méloplaste de M. Galin. Ces deux professeurs paraissent avoir, chacun de son côté, conçu et exécuté une pensée analogue. M. Galin assure n'avoir pas connu l'ouvrage du musicien allemand. *Voyez* MÉLOPLASTE.

INDICTION. Terme de chronologie qui se dit d'un espace de quinze ans. Cette époque fut établie en Orient sous le règne de

Constantin. Ce ne fut que dans le sixième siècle qu'on en fit usage dans la Gaule. L'indiction commença en France au 24 septembre de l'an 573. On la commença ensuite le 1er du même mois, puis le 1er janvier. Elle n'est plus d'usage que dans les bulles du pape. (*Histoire de l'Église gallicane.*)

INDIGO. Les anciens ont ignoré l'origine de l'indigo. Suivant Pline, c'est une écume de roseaux qui s'attache à une espèce de limon, noir quand on le broie, et d'un beau brun mêlé de pourpre quand on le délaie. Dioscoride croit que c'est une pierre. On sait aujourd'hui que ce que nous appelons indigo est une fécule extraite des feuilles de l'indigotier, plante des Indes orientales naturalisée en Amérique. L'indigo le plus recherché est celui qui est connu sous le nom de *guatimala*, parcequ'il croît sur le territoire de cette cité.

Avant la découverte de l'indigo, on cultivait, dit M. Chaptal, l'*isatis tinctoria* (le pastel), pour en former des coques (*voyez* PASTEL), dans presque toutes les parties de l'Europe : c'était alors la couleur bleue la plus solide qui fût connue, et le commerce du pastel était immense. Les environs de Toulouse et surtout le Lauraguais fournissaient une énorme quantité de pastel; les coques qu'on y préparait jouissaient de la première réputation en Europe, et deux cent mille balles de coques étaient exportées chaque année par le seul port de Bordeaux.

L'indigo qu'on extrait de l'anil commença à paraître en Europe dans les premières années du dix-septième siècle; on prévit, dès le premier moment de son importation, tout le tort qu'il devait faire au pastel; puisque dégagé de toute matière étrangère au principe colorant, l'indigo présente, sous le même poids, environ cent soixante-quinze fois plus de matière colorante que les coques de pastel.

Henri IV, qui prévoyait le dépérissement de la principale branche de l'agriculture française, voulut arrêter le mal dans son origine, et, par un édit de 1609, il prononça la peine de mort contre tous ceux qui emploieraient cette *drogue fausse et pernicieuse appelée inde.*

Cette sévérité, ajoute M. Chaptal, fut adoptée par les gouvernements de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre, quoiqu'ils n'y eussent pas le même intérêt; mais la loi ne fut maintenue et exécutée que dans le dernier de ces royaumes.

La longue guerre de la révolution nous avait interdit l'usage des mers, et nos approvisionnements en denrées coloniales étaient devenus très chers et incomplets. Dans cet état de détresse et de privation, le gouvernement fit un appel aux savants, pour essayer de tirer de notre sol une partie des ressources que nous avait procurées jusque là celui du Nouveau-Monde. Leurs efforts ne furent pas infructueux, et en peu de temps on fabriqua de l'indigo du pastel qui ne le cédait pas en qualité au plus beau guatimala.

Le gouvernement forma, à ses frais, trois grands établissements, l'un à Albi, l'autre aux environs de Turin, et le troisième en Toscane; ces établissements ont prospéré pendant plusieurs années; les

procédés y ont été améliorés ; mais les changements politiques qui se sont opérés en 1813 n'ont plus permis de les protéger. Les usines ont été vendues par les gouvernements respectifs, et cette belle branche d'industrie qui se serait conservée, si les établissements avaient été formés par des particuliers, a disparu. Le sieur Rouqués, habile teinturier à Albi, a seul maintenu un établissement qu'il avait formé, et pendant dix ans n'a pas employé dans sa teinture d'autre indigo que celui qu'il préparait lui-même avec le pastel. *Voyez* BLEU DE PRUSSE.

INDULGENCES. Les indulgences ont été en usage dès les premiers siècles de l'Église. Elles n'étaient dans leur origine qu'un adoucissement de la pénitence canonique, dont la faiblesse de quelques pénitents ne pouvait supporter toute la rigueur ; alors l'Église commuait une partie de la pénitence en quelque autre exercice de dévotion, beaucoup plus aisé, comme de visiter une église, de réciter quelque prière, de faire certaines aumônes. Dans la suite, on commua les peines canoniques en amendes pécuniaires pour les pauvres. Il s'est commis de grands abus à l'occasion des indulgences. Saint Cyprien s'en plaignait de son temps ; et lorsqu'on publia la croisade de 1095, sous le pape Urbain II, ceux qui furent établis pour recevoir les obligations des fidèles, s'acquittèrent si mal de leur charge, que plusieurs papes furent obligés de tenir des conciles pour arrêter le cours de ces désordres. « Toutes les croisades étaient accompagnées d'indulgences moyennant finance, dit Pasquier. Clément V en avait accordé une année par denier, et celui qui donnait de quoi défrayer un homme de guerre était absous de tous ses péchés. Cette collecte dura cinq ans, pendant lesquels on leva des sommes immenses sur la France ; mais ce voyage n'ayant pas eu lieu, par une supercherie du pape, ce pontife s'appropria tous les deniers levés pour l'entreprise, en disant : *Gardez les indulgences, et je garderai votre argent pour la première croisade que nous ferons.* » (*Les loisirs du chevalier d'Éon*, t. II, page 136, Amsterdam, 1774.)

Ce fut principalement sous le pontificat de Léon X que ce honteux trafic des indulgences éclata, au grand scandale de tous les gens de bien, et donna à Luther des armes si puissantes pour établir sa doctrine.

INFANT, INFANTE. C'est le titre d'honneur qu'on donne aux enfants de quelques princes, comme en Espagne, en Portugal. Il n'y a que les frères du roi d'Espagne et son fils aîné, le prince des Asturies, qu'on qualifie d'*infants*.

On croit communément que ce titre a passé en Espagne par le mariage d'Éléonore d'Angleterre avec Ferdinand II, roi de Castille et de Léon, et que ce prince le donna pour la première fois au prince Sanche son fils. Mais Pélage, évêque d'Oviédo, qui vivait en l'an 1100, nous apprend, dans une de ses lettres, que, dès le règne d'Évremond II, le titre d'*infant* et d'*infante* était déjà usité en Espagne.

On a appelé autrefois les enfants des chevaliers *infantiones*. Dans une charte de l'an 1174, Alphonse,

roi de Castille, appelle sa fille *infantissa*.

INFANTERIE. Quelques uns donnent à ce mot une origine qui paraît toute naturelle. La première infanterie, disent-ils, fut composée de jeunes gens levés en différents pays; on les appelait *enfants* de Paris, *enfants* d'Orléans, de Picardie, de Flandre, etc.; et de là *infanterie*. Si l'on en croit quelques anciens auteurs, l'infanterie tire son origine ou du moins son nom d'une *infante* d'Espagne, qui, ayant appris que l'armée du roi son père venait d'être battue par les Maures, se mit à la tête d'un certain nombre de gens de pied, dont on ne faisait point usage alors pour le combat, arrêta les ennemis qui poursuivaient les vaincus et les défit entièrement. En mémoire de cet évènement, ajoutent-ils, les piétons espagnols prirent le nom d'*infanterie*, lequel a passé depuis aux piétons des autres nations. L'histoire nous apprend que les gens de pied ont été en usage dans les armées long-temps avant l'irruption des Maures en Espagne. La plus forte partie des armées grecques et romaines était composée d'infanterie; mais il aurait pu se faire que les nations que ceux-ci appelaient barbares ne s'en fussent pas aussitôt servies; et en effet on voit, dans l'histoire des croisades, qu'en l'année 1097 Soliman, empereur des Turcs, et le soudan d'Égypte vinrent combattre les chrétiens croisés, dans la vallée Gorgonium, avec une armée de trois cent mille hommes, tous à cheval. On sait que les Tartares ne vont encore à la guerre qu'à cheval.

Il paraît que, sous Clovis, l'infanterie fut la principale force de l'armée française. Il y eut, sous Charles VII, les francs-archers. Louis XI les supprima, mais il soudoya les Suisses, auxquels il joignit quelque infanterie. Louis XII soudoya une infanterie allemande; et le duc de Gueldre leva un corps de six mille hommes d'élite, nommé *bandes noires*, à cause de la couleur de ses drapeaux. Cette troupe fut détruite à Pavie. François Ier mit sur pied un corps d'infanterie qu'il forma sur le modèle des légions romaines. Cette nouvelle milice ne dura pas long-temps; on en revint aux bandes, qui n'étaient que de cinq à six cents hommes, au lieu que les légions étaient de six mille.

Outre ces bandes ou compagnies, il y avait encore sous Louis XII, François Ier et Henri II, des fantassins qu'on nommait *aventuriers* : c'étaient des espèces de bandits qui n'avaient pas de solde, et qui se joignaient volontairement à l'armée.

Après la perte de la bataille de Saint-Quentin, Henri II établit sept légions de six mille hommes chacune, qui devaient être levées dans les mêmes provinces que celles de François Ier, mais qui étaient distribuées en quinze compagnies. L'ordonnance qui prescrit cet établissement de nouvelles légions est du 22 mars 1557. Telle a été l'infanterie française jusqu'à l'établissement des régiments. « Ce fut, est-il dit dans l'*Histoire de la ligue*, sur le pont Notre-Dame, que, le 3 juin 1578, le légat du pape passa en revue l'infanterie ecclésiastique de la ligue. Capucins, minimes, cordeliers, jacobins, carmes, feuillants, tous la

robe retroussée, le capuchon bas, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, l'épée au côté et le mousquet sur l'épaule, marchaient quatre à quatre, le révérend évêque de Senlis à leur tête, avec un esponton. Les curés de Saint-Jacques de la Boucherie et de Saint-Côme faisaient les fonctions de sergents-majors. Quelques uns de ces fantassins, sans penser que leurs fusils étaient chargés à balles, voulurent saluer le légat, et tuèrent, à côté de lui, un de ses aumôniers. Son éminence, trouvant qu'il commençait à faire trop chaud à cette revue, se dépêcha de donner sa bénédiction, et s'en alla. »

INGÉNIEURS. Nom que l'on donna d'abord particulièrement à ceux qui s'appliquaient à l'architecture militaire, à cause des inventions ingénieuses qu'ils mettaient souvent en usage, tant pour la fortification que pour l'attaque et la défense des places. On les appelait autrefois *engeigneurs*, du mot *engin*, qui signifie machine et vient du latin *ingenium*; on a même nommé en mauvais latin les machines de guerre *ingenia*. *Voy.* FORTIFICATION.

On distingue plusieurs classes d'ingénieurs, les ingénieurs militaires, dont nous venons de parler, les ingénieurs de la marine, les ingénieurs géographes, les ingénieurs des ponts et chaussées, les ingénieurs civils.

INHUMATION. C'est l'action de mettre dans la terre le corps d'un homme mort, de lui donner la sépulture. On a commencé en l'an 1200 à inhumer dans les églises, et cet usage pernicieux s'est conservé pendant près de six cents ans. Avant la révolution, les cadavres étaient renfermés dans les caves des églises, ou amoncelés dans des cimetières placés dans l'enceinte des villes. *Voyez* CIMETIÈRE *et* FUNÉRAILLES.

INITIATION. Les fêtes et les initiations grecques ayant été établies sur le modèle des fêtes et des initiations égyptiennes, les initiés s'engageaient pareillement à remplir certains devoirs et certaines formalités prescrites qu'on exigeait d'eux; mais nous n'en avons aucune connaissance, parceque les initiés s'étaient fait du secret une religion inviolable. Ils se regardaient au milieu de leur patrie comme un peuple séparé par la convenance de leur culte, et qui devait tout attendre de la protection des dieux. Tout ce qui a percé de leurs cérémonies consiste en prières, en parfums, en fumigations, en pratiques religieuses d'un culte rendu à des hommes morts. Leurs offrandes sur les autels étaient de la myrrhe pour Jupiter, du safran pour Apollon, de l'encens pour le soleil, des aromates pour la lune, des semences de toute espèce, excepté les fèves, pour la terre.

De longs jeûnes, des bains, des aspersions fréquentes, préparaient l'initié, par la pureté du corps, à celle de l'âme. On le conduisait dans un dôme dont la grandeur et la magnificence étonnaient ses regards, et dont la voûte représentait celle des cieux qu'on allait lui ouvrir. Il entendait une musique dont le rhythme, inconnu au vulgaire, et répété par des échos distribués dans le temple, paraissait à l'aspirant la musique des chœurs célestes. Il quittait ses vêtements ordinaires, et prenait une longue

robe de lin; on lui mettait un rameau d'olivier dans la main droite, et un bandeau sur les yeux. A peine il cessait de voir, que la musique qui l'avait enchanté se taisait; des cris menaçants ou plaintifs, des sanglots ou des gémissements se faisaient entendre. Tout annonçait des dieux irrités qui demandent une victime, et des hommes barbares par faiblesse, qui vont l'immoler en l'arrosant de leurs larmes. Des trous pratiqués aux deux côtés opposés d'un puits lui servaient d'échelle pour descendre dans des souterrains d'une profondeur immense. L'initié ne savait ni comment ni où il descendait; mais il descendait si long-temps, qu'il devait croire qu'on l'éloignait du séjour des vivants. Alors on lui ôtait son bandeau, mais il ne voyait plus que les ténèbres dont il était environné. La lueur sombre de quelques brasiers qu'il traversait lui montrait tout-à-coup des torrents qu'il fallait franchir, des spectres hideux qu'il fallait combattre, et des chiens qui se promenaient en jetant des hurlements horribles. La foudre tombait à ses pieds, et dans le même instant un char de feu l'élevait dans les nues pour le précipiter dans de plus profonds abîmes. S'il pâlissait, c'en était fait de lui : les souterrains gardaient à jamais l'initié, qui n'était plus alors qu'une victime; il perdait la lumière du jour en venant chercher la lumière éternelle. Mais si son courage souriait à toutes ces épreuves, si ses yeux avaient fixé d'un regard ferme la mort qu'on lui présentait sous les formes les plus effrayantes, une lumière, douce comme celle de l'Élysée, lui découvrait au loin des champs et des bosquets dignes de servir de séjour aux ombres heureuses. Une seconde fois se faisait entendre à ses oreilles cette musique dont les accords semblaient avoir été inventés par l'Olympe. Les airs, remplis et pénétrés de l'esprit des fleurs les plus odorantes, portaient à ses sens un parfum plus doux que l'encens qu'on offre aux dieux. Au moment où il se croyait transporté dans le ciel, des sages, que le ciel semblait inspirer en effet, venaient l'entretenir de la nature des dieux et des destinées de l'homme : on lui parlait des charmes de la vertu dans ce moment où toutes les passions endormies devaient lui laisser voir la vertu comme la volupté de l'âme; on lui parlait de l'immortalité de l'âme et d'un bonheur éternel, dans ce moment où il n'avait plus d'autres vœux à former que celui de voir éterniser les sensations dont son âme était remplie. Ces impressions extraordinaires, qui auraient pu se dissiper en sortant du temple, étaient prolongées encore dans une procession où l'initié, promené solennellement, voyait les profanes fixer sur lui un œil plein de respect et de religion.

Voilà le tableau que l'on peut se former de la réception des initiés, en recueillant les traits épars que l'on en trouve dans une multitude d'ouvrages. Les cérémonies étaient à peu près les mêmes dans tous les temples : elles se transmettaient d'un temple à l'autre, avec une religion qui ne permettait guère de les altérer. *Voyez* le *Séthos* de l'abbé Terrasson et

l'ouvrage de M. Sainte-Croix.

INJECTION (*injectio*, du verbe injicere, *jeter dans*). On appelle injection anatomique une opération qui consiste à introduire dans les vaisseaux du corps humain et des cadavres des animaux un liquide, le plus souvent coloré, et susceptible de se solidifier par le refroidissement. Les injections ont pour objet de faciliter la préparation des vaisseaux, leur conservation, de faciliter l'étude de leur organisation, de leur distribution, de leurs rapports avec les parties voisines, et des ramifications presque infinies par lesquelles ils s'anastomosent ou s'abouchent les uns avec les autres.

C'est une découverte importante, qui remonte à peine à deux cents ans, et qui a beaucoup servi à éclairer la science de l'économie animale. Elle a pris naissance dans le dix-septième siècle, qui forme une des époques les plus remarquables de l'histoire du génie et qui s'est signalé par de grandes découvertes en anatomie et en physiologie. Au commencement de ce siècle, la circulation du sang, déjà entrevue et indiquée, mais véritablement reconnue par l'illustre Guillaume Harvey, fut par lui proclamée après vingt-cinq années de recherches et d'expériences sans nombre. Dès lors l'attention des savants, soit qu'ils fussent les partisans ou les détracteurs de la découverte nouvelle, ne tarda pas à se porter avec une vive ardeur sur les organes circulatoires, et l'art d'injecter les vaisseaux fut une conséquence presque nécessaire, et pour ainsi dire le complément des travaux du physiologiste anglais. Il serait toutefois peu équitable d'oublier que nous devons cette invention aussi utile qu'ingénieuse aux travaux successifs de plusieurs anatomistes célèbres, tels que Malpighy, Glisson, Swammerdam, et le Hollandais Ruysch dont les belles préparations ont surpassé de beaucoup celles de tous ses contemporains. Mais ce dernier, qui s'est rendu justement célèbre comme anatomiste et même comme chirurgien, a emporté dans sa tombe le secret de ses injections, dont on n'a peut-être pas encore égalé la perfection. C'était dans le même temps à peu près que son compatriote Raw, qui tailla avec succès un nombre immense de calculs, dérobait avec tant de soin à ses compatriotes la connaissance de sa méthode opératoire, que ses deux élèves les plus distingués en ont laissé chacun une description différente.

Les injections se pratiquent sur les artères, les veines et les vaisseaux lymphatiques. La matière que l'on injecte, sa consistance, sa ténuité et sa couleur varient suivant l'ordre de vaisseaux qu'il s'agit de préparer, et suivant la nature des recherches que l'anatomiste se propose de faire. Les injections ordinaires et communes se font avec de grandes seringues de cuivre, et les injections fines et délicates, avec des tubes de verre recourbés à l'une de leurs extrémités, et que l'on peut, au besoin, convertir en véritables seringues.

Un anatomiste distingué, qui vient de mourir dans la force de l'âge, M. Bogros, est parvenu à injecter avec succès des nerfs. C'est une première tentative fort heureuse, qui peut conduire un jour à des résultats satisfaisants,

et contribuer à mieux faire connaître l'organisation du système nerveux, ses fonctions et la théorie de l'innervation.

En chirurgie, le mot *injection* signifie l'action d'introduire, au moyen d'une seringue ou de tout autre instrument analogue, un liquide dans une cavité du corps, soit naturelle, soit accidentelle, dans le but de combattre et de guérir certaines maladies.

Caton le censeur a traité de cette manière des plaies fistuleuses dont plusieurs de ses esclaves avaient été affectés. Il y injectait, au moyen d'une vessie munie d'un tuyau de plume, le suc de certains végétaux. C'était le même Caton qui déclamait sans cesse contre la médecine et les médecins, voulant par là empêcher les Romains de faire venir dans leur patrie les médecins de la Grèce, à la science desquels le peuple-roi était encore complètement étranger.

Ambroise Paré a employé les injections dans le traitement des plaies d'armes à feu; et la chirurgie moderne en a fait un usage assez fréquent dans le traitement des maladies de l'organe de l'ouïe, des voies urinaires, et dans beaucoup d'autres circonstances.

Un physiologiste de nos jours a injecté de l'eau pure en abondance dans les veines d'animaux atteints d'hydrophobie, mais il n'a pas encore obtenu de succès décisifs de l'emploi de ce moyen, qui est d'ailleurs parfaitement applicable à l'homme dans la même maladie. On peut aussi de la même manière injecter des médicaments dans le système veineux, et la médecine en retirera sans doute un jour des résultats utiles.

INOCULATION. L'usage de communiquer artificiellement la petite-vérole, dans la vue de prévenir le danger et les ravages de cette maladie contractée naturellement, subsiste de temps immémorial dans les pays voisins de la mer Caspienne, et particulièrement en Circassie; c'est de là que cette pratique a passé en Grèce, en Morée et en Dalmatie, où elle a plus de deux cent cinquante ans d'ancienneté. On ne sait pas en quel temps elle s'est répandue en Afrique, sur les côtes de Barbarie, sur celles du Sénégal, ni dans l'intérieur du continent, dans l'Asie, dans l'Inde, au Bengale, et enfin à la Chine. On a cru reconnaître des traces de l'inoculation dans la principauté de Galles en Angleterre, dans le comté de Meurs et dans le duché de Clèves en Westphalie, et même en France dans la province de Périgord.

L'inoculation fut apportée ou renouvelée à Constantinople, sur la fin du dix-huitième siècle, par une femme de Thessalonique. Cette femme et une autre dame de Philippopolis inoculèrent très heureusement plusieurs milliers de personnes; deux docteurs de l'université de Padoue, Emmanuel Timoni et Jacques Pilarini, témoins de leurs succès, adoptèrent leur pratique, et la répandirent dans le reste de l'Europe; le premier la communiqua, en 1713, aux universités d'Oxford et de Padoue.

Dans l'année 1717, lady Wortley Montague, ambassadrice d'Angleterre à la Porte Ottomane, eut le courage de faire inoculer son fils, âgé de six ans, et l'opération

ayant répondu à son attente, de retour à Londres, elle fit inoculer sa fille, en 1721. Alors le collége de médecine demanda que l'expérience fût faite sur six criminels condamnés à mort. Le succès répondit aux espérances que l'on avait conçues, et bientôt la princesse de Galles fit inoculer ses deux filles, l'une depuis reine de Danemarck, et l'autre princesse de Hesse-Cassel. Quelques années après le prince de Galles fut inoculé à Hanovre. Quoique l'inoculation se fût accréditée en Hollande, en Suède, en Danemarck, en Allemagne, elle trouvait toujours en France de puissants antagonistes. Mais en 1756, M. le duc d'Orléans, grand-père de celui qui existe aujourd'hui, se détermina à faire inoculer ses enfants, le duc de Chartres et Mademoiselle, et cette époque peut être regardée comme celle de l'introduction de cette opération en France, où elle s'accrédita de plus en plus jusqu'à ce qu'on eût trouvé un moyen de se garantir entièrement de la petite-vérole. *Voyez* VACCINE.

INQUISITEUR. Du latin *inquisitor*, terme de la basse latinité. Ce mot, dans le sens d'ecclésiastiques à qui le pape a remis la recherche des délits contre certaines personnes, se trouve dans Martène, *Veterum scriptorum collectio*, pag. 261, n° 198, tom. IV.

INQUISITION. Du latin *inquisitio* (recherche). Ce mot *inquisitio*, dans le sens de juridiction ecclésiastique, se trouve aussi dans Martène, *Veterum scriptorum collectio*, tom. IV, pag. 261, n° 198: *male sibi conscius et processum* inquisitionis *formidans* (celui dont la conscience n'est pas pure, et qui redoute le procès de l'*inquisition*).

Un jésuite portugais, François Macedo, fait remonter l'origine de ce tribunal au temps du Paradis terrestre. Il prétend que Dieu commença d'y faire les fonctions d'inquisiteur, et qu'il les exerça ensuite sur Caïn et sur les ouvriers de la tour de Babel.

Mais on peut, à ce qu'il paraît, assigner l'an 1184 comme l'époque de la création de ce tribunal qui juge jusqu'aux pensées des hommes.

Au concile de Vérone, les deux puissances se réunirent pour l'extirpation des hérésies. L'Église y employa l'excommunication et les autres censures; les souverains et les magistrats, les peines temporelles. Il fut ordonné aux évêques de s'informer, par eux-mêmes, ou par leurs commissaires, des personnes suspectes d'hérésie. On y distingua les degrés de *suspects*, *convaincus*, *pénitents*, et *relaps*; et on infligea à chacun d'eux des peines proportionnées. Après avoir employé contre les coupables les peines spirituelles, on les abandonna au bras séculier, pour exercer contre eux les peines temporelles. Ce fut le pape Luce qui présida à ce conseil.

Cette juridiction fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229, et confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX, en 1233. Innocent IV étendit son empire, en 1251, dans toute l'Italie, excepté à Naples. L'Espagne s'y vit entièrement soumise, en 1448, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle. Le Portugal l'adopta sous Jean III, l'an 1557, conformé-

ment au modèle reçu par les Espagnols. Douze ans auparavant, en 1545, Paul III avait formé la congrégation de ce tribunal sous le nom de *saint-office*, et Sixte V confirma cette congrégation en 1588. Ainsi l'inquisition, relevant toujours immédiatement de la cour de Rome, fut portée, malgré plusieurs contradictions, dans un grand nombre d'états de la chrétienté.

En 1255, le pape Alexandre III établit l'inquisition en France, sous le roi saint Louis. Le gardien des cordeliers de Paris et le provincial des dominicains étaient les grands inquisiteurs. Ils devaient, par la bulle d'Alexandre III, consulter les évêques, mais ils n'en dépendaient pas. Cette étrange juridiction, donnée à des hommes qui font vœu de renoncer au monde, indigna le clergé et les laïques, au point que bientôt le soulèvement de tous les esprits ne laissa à ces moines qu'un titre inutile.

Ce fut un dominicain, nommé Torquemada, devenu ensuite cardinal, qui donna au tribunal de l'inquisition espagnole la forme juridique qu'elle conserve encore aujourd'hui, et qui est opposée à toutes les lois humaines. Pendant quatorze ans, il fit le procès à plus de quatre-vingt mille hommes, et en fit brûler cinq à six mille, avec l'appareil des plus augustes fêtes. *Voyez* AUTO-DA-FÉ.

Tout ce qu'on nous rapporte, est-il dit dans l'*Esprit de l'Encyclopédie*, des peuples qui ont sacrifié des hommes à la divinité n'approche pas de ces exécutions accompagnées de cérémonies religieuses. Les Espagnols n'en conçurent pas d'abord assez d'horreur, parceque c'étaient leurs anciens ennemis et des Juifs qu'on sacrifiait : mais bientôt eux-mêmes devinrent victimes ; car, lorsque les dogmes de Luther vinrent à éclater, le peu de citoyens qui furent soupçonnés de les admettre furent immolés. La forme des procédures devint un moyen infaillible de perdre qui l'on voulait.

Voici quelle est cette forme : on ne confronte point les accusés aux délateurs ; et il n'y a point de délateur qui ne soit écouté : un criminel flétri par la justice, un enfant, une courtisane, sont des accusateurs graves. Le fils peut déposer contre son père, la femme contre son époux, le frère contre son frère ; enfin l'accusé est obligé d'être lui-même son propre délateur, de deviner et d'avouer le délit qu'on lui suppose, et que souvent il ignore. Cette procédure, inouïe jusqu'alors, et qui s'est maintenue jusqu'à ce jour, fit trembler l'Espagne. La défiance s'empara de tous les esprits ; il n'y eut plus d'amis, plus de société : le frère craignit son frère, le père son fils, l'épouse son époux. C'est de là que le silence est devenu le caractère d'une nation née avec toute la vivacité que donne un climat chaud et fertile. Les plus adroits s'empressèrent d'être les archers de l'inquisition, sous le nom de *familiers*, aimant mieux être satellites, que de s'exposer aux supplices.

M. Des Essarts, dans son *Essai sur l'histoire générale des tribunaux*, etc., nous apprend qu'il y avait en Espagne plusieurs tribunaux de l'inquisition, mais qu'un seul avait le droit de juger souverainement. « Le tribunal souverain, dit-il, tient ses séances à

Madrid, et s'appelle *le grand conseil de l'inquisition*. Il est composé du grand inquisiteur, qui en est toujours président, de huit conseillers, d'un fiscal, d'un alguazil-major, etc. Les dominicains y ont de droit une place de conseiller. Les tribunaux inférieurs de l'inquisition sont établis dans les capitales des provinces : la nomination aux places qui les composent appartient au grand inquisiteur. »

Malgré le progrès des lumières et l'horreur qu'inspirait ce tribunal inique, cette monstrueuse institution n'était pas tombée en désuétude en Espagne, comme quelques personnes se plaisent à le croire, puisqu'on trouve encore un procès instruit par l'inquisition, en 1808, dans le temps même où les Français faisaient la conquête de l'Espagne.

Les personnes qui désirent des renseignements plus positifs sur cet objet peuvent lire l'*Histoire des inquisitions religieuses d'Italie, d'Espagne et de Portugal, depuis leur origine, jusqu'à la conquête des Espagnes*; par Joseph Lavallée, Paris, 1809, 2 vol. in-8°.

INSCRIPTION. Légende, épigraphe, énoncé clair et précis gravé sur le marbre, la pierre, le cuivre ou l'airain, aux édifices, aux monuments publics ou particuliers, pour conserver la mémoire de quelque personne, de quelque évènement considérable, ou pour graver dans l'esprit une pensée profonde et morale.

L'utile *inscription*, fille de Mnémosyne,
Des grands évènements consacre l'origine ;
Sacrée, annonce un Dieu, console les tombeaux ;
Morale, avertit l'homme et des biens et des maux ;
Héroïque, aux exploits anime un grand courage.
Pourriez-vous hésiter sur le choix du langage ?
Du latin plus concis la docte obscurité
Vaut-elle du français la vulgaire clarté ?
Un grand sens, peu de mots; simple et vrai, que le style
Imprime au fond des cœurs un souvenir fertile.

(CHAUSSARD, *Poétique secondaire*, chant I.)

Cette coutume de graver sur les pierres monumentales fut pratiquée de toute ancienneté dans la Phénicie et en Égypte, d'où elle passa chez les Grecs. Ils dressèrent, dans la citadelle d'Athènes, des colonnes sur lesquelles ils marquèrent l'injustice des tyrans qui avaient usurpé l'autorité souveraine. Les Amphictyons firent mettre sur un amas de pierres une épitaphe en l'honneur des guerriers tués aux Thermopyles.

Avec le temps, on écrivit sur des colonnes et des tables les lois religieuses et les ordonnances civiles. Enfin on grava sur le marbre, le bronze, le cuivre et le bois, l'histoire du pays, le culte des dieux, les principes des sciences, les traités de paix, les guerres, les alliances, les époques, en un mot tous les faits mémorables ou instructifs. *Voyez* ÉPITAPHE.

INSTITUT DES JÉSUITES. *Voyez* JÉSUITES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE. Il existait anciennement à Paris six corps académiques : *l'académie française; l'académie des inscriptions et belles-lettres; l'académie des sciences; l'académie de peinture, sculpture et gravure; l'académie d'architecture et l'académie de chirurgie*. *Voyez* ACADÉMIE.

Créées à des époques différentes, est-il dit dans le *Dictionnaire des découvertes en France de* 1789 *à la fin de* 1820, régies par des règlements empreints de l'esprit de divers siècles, ces académies, dominées d'ailleurs par une rivalité

fondée sur la suprématie que les uns voulaient s'attribuer sur les autres, ne pouvaient guère concourir simultanément au but commun qu'elles devaient se proposer dans l'intérêt de la France. L'Institut, créé en l'an IV, forme au contraire un corps unique. Quoiqu'il soit divisé en plusieurs classes, ou, si l'on veut, en plusieurs académies, une relation continuelle existe entre ces divisions; elles éclairent mutuellement leurs travaux respectifs, se réunissent, dans la personne de leurs commissaires, pour prononcer sur le mérite des innovations remarquables; et la séance publique où elles se fondent ensemble, le 24 avril de chaque année, achève de prouver que l'intention du législateur fut d'établir l'unité organique de l'Institut, et de faire disparaître ainsi les ferments de divisions qu'entretenait autrefois un état de choses contraire.

L'Institut, à sa fondation, se composait de trois classes : 1° la classe des sciences physiques et mathématiques; 2° la classe des sciences morales et politiques; 3° la classe de la littérature et des beaux-arts; plus tard les beaux-arts formèrent une quatrième classe. Mais une ordonnance du roi, en date du 21 mars 1816, statuant en définitive sur la division de l'Institut royal de France, assigne aux quatre sections ci-dessus rappelées les dénominations d'*académie française*, *académie des inscriptions et belles-lettres*, *académie des sciences*, *et académie des beaux-arts*.

Chaque année, il est alloué au budget du ministre de l'intérieur un fonds général et suffisant pour payer les traitements et indemnités des membres, secrétaires perpétuels et employés des quatre classes de l'Institut, et pour les divers travaux littéraires, les expériences, impressions, prix et autres objets. Le choix des sujets élus par chacune des académies est soumis à l'approbation du roi. Tous les ans les académies décernent des prix dont le nombre et la valeur sont réglés ainsi qu'il suit : l'académie française et l'académie des inscriptions et belles-lettres, chacune un prix de quinze cents francs; l'académie des sciences, un prix de trois mille francs; et l'académie des beaux-arts, de grands prix de peinture, de sculpture et de composition musicale. Ceux qui remportent un de ces quatre grands prix sont envoyés à Rome, où ils sont entretenus aux frais de l'état.

Les quatre académies sont sous la protection directe et spéciale du roi.

L'académie française et l'académie des inscriptions et belles-lettres se composent chacune de quarante membres. Toutes deux nomment dans leur sein et sous l'approbation du roi, un secrétaire perpétuel, qui fait partie du nombre des quarante. La première est particulièrement chargée de la composition du *Dictionnaire de la langue française*; elle fait, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importants de littérature, d'histoire et de sciences. Les objets des recherches et des travaux de la seconde sont les langues savantes, les antiquités et les monuments, l'histoire et toutes les sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'his-

toire ; elle s'attache particulièrement à enrichir la littérature française des ouvrages des auteurs grecs, latins et orientaux qui n'ont pas encore été traduits. Elle s'occupe aussi de la continuation des recueils diplomatiques.

INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES. Le premier asile que la bienfaisance ouvrit aux aveugles fut établi en 1784. Avant cette époque, le gouvernement n'avait encore rien fait pour l'instruction de ces malheureux, condamnés dès leur naissance à passer toute leur vie dans les hospices, ou à mendier leur pain de porte en porte. Quelques uns cependant s'étaient réunis en société dans un des cafés de la capitale, où, sans règle ni mesure, ils exécutaient quelques morceaux de musique, qui excitaient l'hilarité des passants. Ces aveugles se plaçaient devant un long pupitre ; chacun avait une paire de lunettes sur le nez. En 1784 la société philanthropique ouvrit un asile à ces malheureux, et M. l'abbé Haüy, profitant de plusieurs essais qui avaient déjà été tentés pour instruire des aveugles de naissance, réussit à faire naître dans l'esprit de ces nouveaux élèves, au moyen du toucher, les idées que la privation de la vue leur avait dérobées. Il composa des livres et de la musique dont les caractères étaient en relief, et qu'ils parvinrent bientôt à déchiffrer à l'aide d'un toucher exercé. L'institution des jeunes aveugles, dont M. Haüy obtint la direction, était encouragée et entretenue par Bailly, maire de Paris, madame de Planoy, l'une des premières bienfaitrices de l'établissement, mesdemoiselles Dumenil, madame de Staël. D'abord logés rue Notre-Dame-des Victoires, en 1785, leur nombre s'élevait à vingt-cinq. Cet établissement subsista ainsi jusqu'en 1791. A cette époque Louis XVI ordonna que cette institution serait entretenue aux frais de l'état, et placée, avec celle des sourds-muets, dans l'ancien couvent des Célestins, près l'Arsenal.

Une loi du 10 thermidor an III sépara l'institution des aveugles travailleurs de celle des sourds-muets, et plaça le premier de ces établissements dans la maison des filles Sainte-Catherine, rue des Lombards. Le nombre des élèves fut porté à 86, un par département; il fut alloué par chacun d'eux une pension de cinq cents francs. Le 26 pluviôse an IX, un arrêté des consuls ordonna que les aveugles travailleurs seraient réunis et transférés sur-le-champ dans l'enclos des Quinze-Vingts. On appelle Quinze-Vingts l'hospice où l'on reçoit les aveugles de tout âge sans distinction de la cause qui a déterminé chez eux cette infirmité; ils sont logés et entretenus, et on pourvoit à leurs besoins. Mais ce rapprochement, entre des enfants en qui on s'efforçait de développer des connaissances qui devaient alléger leur infortune, en les mettant à même d'être utiles à la société, et des vieillards ou des hommes livrés à la paresse et à plusieurs vices, manqua de causer la ruine de l'institution naissante. En 1806, on établit deux manufactures de draps et de tabac dans l'enceinte de l'hospice ; c'était un moyen d'habituer de bonne heure ces jeunes enfants au travail, mais leur instruction en général devait

en souffrir, et ils ne pouvaient plus espérer d'exercer au dehors une profession qui les fît exister.

Le 8 février 1815, le roi ordonna la séparation de l'institution des jeunes aveugles de l'hospice qui renferme les autres victimes. La translation ne s'effectua que le 20 février 1816, et l'institution se trouve aujourd'hui placée dans l'ancien séminaire Saint-Firmin, rue Saint-Victor, nº 68. A cette époque tout fut refondu; on rétablit les classes, on changea le moral des élèves, on n'admit qu'un bien petit nombre des anciens. Aujourd'hui on reçoit dans cet établissement des aveugles des deux sexes; il y a des institutrices chargées d'enseigner la musique, la lecture, l'écriture même, et de dirigerles demoiselles dans leur application à quelques travaux utiles. On enseigne aux garçons, outre la lecture, l'écriture et les arts d'agrément, les mathématiques, la géométrie; et l'on peut dire qu'il est peu d'études auxquelles les aveugles ne puissent espérer de se livrer. Il existe pour les sujets qui montrent moins d'aptitude à l'étude des ateliers dans lesquels on leur enseigne un état qu'ils peuvent exercer lorsqu'ils sortent de cette école.

En 1806 on a formé à Saint-Pétersbourg une école de jeunes aveugles, calquée sur celle de France. En Autriche, à Prague, dans les Pays-Bas, et dans plusieurs autres pays, l'exemple de la France aura contribué à soulager des misères, et à rendre à la société des individus qui semblaient devoir en être séparés dès leur naissance.

INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE *par l'enseignement mutuel.* *Voyez* ENSEIGNEMEMT MUTUEL.

INSTRUMENTS A VENT. On suppose que ce fut Euterpe qui inventa les instruments à vent. Le chalumeau est le premier instrument à vent dont on se soit servi. Dans son origine, ce n'était qu'un roseau percé de distance en distance. Les Égyptiens et les Arcadiens passent pour en être les inventeurs.

Les poëtes attribuent l'invention de la flûte à Apollon, à Pallas et à Mercure.

Les Grecs anciennement n'avaient point d'instruments militaires pour sonner la charge, pour battre les marches ou les retraites. Dans l'*Iliade* il n'est jamais question de trompettes, de tambours, ni de timbales. Homère, dit Goguet, ne donne des trompettes ni aux Grecs ni aux Troyens; il dit seulement qu'on entendait dans le camp de ces derniers le son des flûtes et des chalumeaux. Il est donc certain que les Grecs, aux temps héroïques, n'avaient point encore l'usage de la trompette ni celui d'aucun instrument militaire.

En France la trompette et les cymbales sont les instruments militaires de la cavalerie. Le tambour et le fifre sont réservés à l'infanterie.

INSTRUMENT *pour faire des recherches au fond de l'eau.* M. Leslie vient d'imaginer pour cet usage un instrument d'optique. C'est un tube conique de longueur variable, large d'environ un pouce au sommet, et de dix à la base; les deux bouts sont vitrés. Lorsque le bout large est plongé au fond de l'eau, et qu'on applique l'œil à l'extrémité opposée, comme la lumière

n'éprouve aucune interruption dans l'intervalle des deux vitraux, l'œil peut apercevoir aisément ce qui est au fond de l'eau. Pour se servir de cet instrument pendant la nuit, on adapte latéralement une lampe à l'extrémité large du tube; cette lampe est dans un court cylindre auquel deux tubes communiquent, l'un pour évaporer l'air brûlé et la fumée, l'autre pour fournir l'air frais. La lumière de cette lampe, en projetant sur le sol, permet d'en distinguer aisément toutes les parties, lorsqu'on regarde dans le tube.

INTERDIT. Le premier interdit des églises dont l'antiquité nous fournit un exemple, est celui que Leudovalde, évêque de Bayeux, mit, en 586, sur toutes les églises de Rouen, jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur du meurtre de Prétextat, évêque de cette ville, que Frédégonde, veuve de Chilpéric, avait fait assassiner dans son église.

On eut d'abord recours à l'interdit pour réprimer la tyrannie féroce des seigneurs qui ne respectaient ni la sainteté de l'autel, ni les droits de l'humanité. Dans un synode tenu à Limoges, l'abbé Odolric proposa l'essai de l'interdit. « Jusqu'à ce que les nobles, dit-il, cessent leurs ravages, défendez la célébration de la messe, la solennité du mariage, l'enterrement des morts; que les églises soient dépouillées de leurs ornements; que les fidèles observent l'abstinence du carême. » La haine du peuple, privé de l'exercice de sa religion, poursuivit alors les oppresseurs, qui se voyaient forcés de changer de conduite.

L'origine des interdits, que quelques auteurs placent sous le règne de Charlemagne, est donc beaucoup plus ancienne; il est vrai de dire cependant qu'au commencement du neuvième siècle, et dans les siècles qui ont suivi, cette excommunication générale devint d'un usage plus fréquent en France, en Italie et en Allemagne.

On conçoit facilement combien devait être redoutable cette arme que les papes employaient contre les princes, les rois ou les empereurs rebelles à leurs volontés. D'abord il était défendu à tout laïque d'entendre la messe, et l'on n'en célébrait plus au maître-autel. On déclarait l'air impur; on ôtait tous les corps saints de leurs châsses, on les étendait par terre dans l'église, couverts d'un voile. On dépendait les cloches, et on les enterrait dans des caveaux. Quiconque mourait dans le temps de l'interdit était privé de la sépulture et jeté à la voirie. Il était défendu de manger de la chair, de se raser, de se saluer; enfin le royaume appartenait de droit au premier occupant.

INTERMÈDE. Dans les tragédies et dans les comédies, c'est ce qui se joue, se chante ou se fait pour divertir les spectateurs. Après que les Romains eurent supprimé les chœurs dans la comédie, ils introduisirent les mimes et les embolaires, les danses et les flûtes, pour délasser l'esprit et l'attention des spectateurs, et pour donner aux acteurs quelque temps et quelque repos. Les symphonies et les ballets sont maintenant les intermèdes ordinaires de notre théâtre.

Il y a, comme le remarque J.-J. Rousseau, des intermèdes qui sont de véritables drames comiques ou

burlesques, qui coupent ainsi l'intérêt par un intérêt tout différent, ballottent et tiraillent, pour ainsi dire, l'attention du spectateur en sens contraire, et d'une manière tout opposée au bon goût et à la raison. Comme la danse, en Italie, n'entre point et ne doit pas entrer dans la constitution du drame lyrique, on est forcé, pour l'admettre sur le théâtre, de l'employer hors d'œuvre et détachée de la pièce. Cela n'est point blâmable; au contraire, il convient d'effacer, par un ballet agréable, les impressions tristes laissées par la représentation d'un grand opéra, et l'on approuve fort que ce ballet fasse un sujet particulier qui n'appartienne pas à la pièce; mais on n'aime point que les actes soient coupés par de semblables ballets qui, divisant ainsi l'action, et détruisant l'intérêt, font, pour ainsi dire, de chaque acte une pièce nouvelle.

INTESTAT (sans avoir testé, sans avoir fait son testament). Il fut un temps où quiconque ne laissait pas une partie de son bien à l'Église était excommunié et privé de la sépulture après sa mort. Cela s'appelait *mourir déconfés*, c'est-à-dire sans avoir confessé la religion chrétienne. Il arrivait souvent, quand un chrétien mourait *intestat*, que l'église relevait le mort de cette excommunication, en faisant un testament pour lui, dans lequel on juge bien que les legs pieux que le défunt aurait dû faire n'étaient pas oubliés. Le pape Grégoire IX et saint Louis ordonnèrent, après le concile de Narbonne, tenu en 1235, que tout testament auquel on n'aurait pas appelé un prêtre serait nul, et le notaire, ainsi que le testateur, excommuniés.

« Autrefois ceux qui mouraient *intestats* étaient tenus pour damnés et pour infâmes, car, comme par les canons des conciles, on était tenu d'appliquer en œuvres pies une partie de ses biens, que Matthieu Pâris dit être au moins la dixième, pour le salut de son âme, celui-là était réputé en avoir abandonné le soin, qui avait manqué à faire un testament et des legs pieux. Quelques conciles ont commandé aux prêtres d'exhorter les moribonds à donner une partie de leurs biens à l'église ou aux pauvres; ce qui a été si avant, qu'on déniait l'absolution et le viatique à ceux qui ne déféraient pas à leurs exhortations, de sorte qu'ils ne mettaient pas de différence entre les *intestats* et les désespérés qui s'étaient procuré la mort, et on les privait de sépulture. Cela donna lieu à un arrêt du 19 mars 1409, rapporté par Pasquier, qui fait défense à l'évêque d'Amiens d'empêcher, comme il faisait, la sépulture des décédés *ab intestat*. Du Cange, qui traite amplement cette matière, témoigne que tous les biens meubles de ceux qui étaient morts sans confession, sans avoir reçu le viatique, et sans avoir fait des aumônes par leur testament, quoiqu'ils fussent morts de mort subite, étaient confisqués au profit des seigneurs, et en quelques lieux au profit des évêques. » (*Dictionnaire de Trévoux*.)

INTRODUCTEUR *des ambassadeurs*. Cette charge est très ancienne. Ammian Marcellin parle de cette charge sous le nom de *magister admissionum*, lib. XV. Lampridius appelle cet officier *admissionalis*. Suétone en parle aussi dans la vie de Vespasien, et le

nomme *quidam ex officio admissionis.* Selon Wicquefort, les introducteurs des ambassadeurs et des princes étrangers en titre d'office, sont d'institution très moderne en France. Il n'y en avait point encore sous Charles IX. Du temps d'Amelot de la Houssaye, comme aujourd'hui, il y en avait deux qui servaient par semestre. Il y a de plus un secrétaire du roi à la conduite des ambassadeurs. En Angleterre, en Danemarck, en Suède, en Piémont, la charge d'introducteur est exercée par le maître des cérémonies. Il n'y en a point à Vienne, en Pologne, ni en Portugal. A Venise, cette fonction était exercée par un officier qu'on appelait le chevalier du doge, et ce n'était qu'un simple citadin, payé assez mesquinement par la seigneurie.

INVALIDES (*hôtel des*). Au quinzième siècle, les soldats invalides vivaient d'aumônes, de brigandage, ou, se plaçant dans les châteaux de quelques seigneurs en qualité de *mortes-payes*, y étaient nourris en contribuant à la garde de ces forteresses; ou bien le roi leur accordait des places de *religieux lais* dans des abbayes et prieurés du royaume.

Henri IV fut le premier roi de France qui essaya de réparer cette injustice : il plaça dans l'hôpital de l'Oursine ou de la Charité-Chrétienne, qu'avait institué Nicolas Houel, des officiers et des soldats blessés à son service; et par ses édits des années 1597, 1600 et 1604, il les mit en possession de cet hôpital, pour y être logés, nourris et médicamentés.

Louis XIII, en 1634, plaça des invalides à Bicêtre, qu'il érigea en *commanderie de Saint-Louis.*

Louis XIV, dont les guerres accrurent le nombre des invalides, sentit le besoin de construire de plus vastes bâtiments pour les loger. Il fit acheter un emplacement convenable; et par arrêt de son conseil, du 12 mars 1670, il assigna des fonds nécessaires aux frais de construction et à la dotation de cet établissement.

Le 30 novembre 1670, on commença les fondations. En 1674, l'édifice était déjà en état d'être habité par les officiers et les soldats. Au mois d'avril de cette dernière année, le roi, par un édit, déclara l'objet de l'institution, lui donna des règlements, et la qualifia d'*Hôtel royal des Invalides.* (Dulaure, *Histoire de Paris,* tome VI, p. 405 et 406, deuxième édition.)

INVENTAIRE. Les inventaires nous viennent directement des Romains, ils les appelaient *repertoria;* et dès le troisième siècle, le vulgaire disait *inventoria*, d'où nous avons fait *inventaires.*

INVESTITURE. Acte par lequel le seigneur dominant investit d'un fief son vassal. Ce mot vient du latin *vestire,* vêtir, revêtir.

Anciennement les actes *d'investiture* étaient accompagnés de certains signes extérieurs ou symboles, pour exprimer la translation qui se faisait de la propriété ou possession d'une personne à une autre. Pour l'investiture d'un champ, on donnait tantôt un morceau de terre ou de gazon, tantôt un petit bâton appelé *festuca;* quelquefois un couteau ou une épée, pour désigner la puissance que l'on conférait au nou-

veau propriétaire de changer, détruire, couper, renverser et faire généralement dans son fonds tout ce qu'il jugerait à propos. Dans certains cas, on mettait au doigt un anneau, on donnait une pièce de monnaie, une pierre ou quelque autre chose.

Les souverains donnaient *l'investiture d'une province* en remettant une bannière.

L'INVESTITURE DES FIEFS est la concession primitive du fief, ou acte d'inféodation; c'est aussi la réception du nouveau vassal en foi et hommage, par le moyen de laquelle le vassal est saisi et investi de son fief.

L'INVESTITURE DES BÉNÉFICES est un acte par lequel on déclare et on confirme le droit résultant de la collation d'un bénéfice faite par le collateur en faveur d'un nouveau titulaire.

La forme dont se conférait l'investiture des bénéfices ecclésiastiques était différente suivant la dignité: le chanoine était investi par le *livre*, l'abbé par le *bâton pastoral*, l'évêque par le *bâton et l'anneau*. Voici l'origine de cette institution: sous Pepin et Charlemagne, l'Église ayant commencé à posséder beaucoup de fiefs, dont ces princes l'avaient enrichie, tant en France qu'en Allemagne; les évêques et les abbés se trouvèrent engagés par là à prêter entre les mains du prince la foi et hommage des fiefs qu'ils tenaient de lui, et d'en recevoir l'investiture par la crosse et l'anneau, sans que les princes aient jamais prétendu, par cette cérémonie, conférer la puissance spirituelle. Les rois d'Angleterre exerçaient également ce droit.

Mais l'année 1708 vit commencer la trop fameuse querelle relative *aux investitures*.

Déjà, en 1061, le pape Alexandre II, à la sollicitation du fameux Hildebrand, alors cardinal, avait statué par une bulle, que «les évê» ques, de quelque église que ce » fût, ne l'étaient légitimement » qu'autant qu'ils étaient établis » par l'autorité du pape, et que » ceux qni ne le devenaient que » par l'élection du clergé et des » peuples, eussent-ils le consen» tement des princes, n'étaient » pas légitimement évêques.» On espérait prévenir par là l'abus des élections entachées de simonie. Hildebrand, devenu pape sous le nom de Grégoire VII, défendit à l'empereur d'Allemagne, Henri IV, de donner désormais les investitures. L'empereur résista. Ses propres enfants furent soulevés contre lui. Le sang coula longtemps: on sait à quelles humiliations fut réduit ce prince, qui fut dépouillé du sceptre, et qui mourut dans la même année. Mais le fils dénaturé qu'on avait armé contre son père, lorsqu'il fut monté sur le trône, ne fut pas plus docile à l'égard du sujet primitif de la querelle. Le carnage fut renouvelé; le pape Pascal II, intimidé par l'appareil de la force militaire, parut reconnaître au nouvel empereur Henri V le droit que celui-ci réclamait; mais à peine ce dernier se fut-il éloigné de l'Italie, qu'il fut excommunié et le traité annulé dans un concile tenu à Rome. La dissension se prolongea jusque sous le pontificat de Calixte II, qui en vit enfin le terme dans une assemblée tenue à Wonson: on fit en 1122 un accord gé-

néralement désiré ; il fut réglé que désormais les empereurs donneraient investiture du temporel, non par l'anneau, la croix, ou la crosse, mais en présentant au pourvu leur *sceptre*, qu'il toucherait ou baiserait respectueusement. Ainsi fut terminée cette querelle qui avait inondé de sang l'Italie et l'Allemagne. En soixante batailles livrées sous le règne de Henri IV, et soixante-huit autres sous son fils et son successeur, plus de deux millions d'hommes, dit-on, perdirent la vie.

Quelques années auparavant, l'archevêque de Canterbury, Anselme, avait procuré à l'Angleterre une convention en vertu de laquelle la cour de Rome conservait le droit spirituel de donner les investitures et devait seule envoyer aux évêques la croix et l'anneau pastoral, tandis que le roi recevrait d'eux le serment de fidélité pour leurs propriétés et priviléges temporels.

La France fut plus heureuse, à cet égard, et la paix n'y fut point troublée au sujet du droit d'investiture. Nos rois en jouirent même sous le pontificat de Grégoire VII; sous les suivants ils renoncèrent à l'*investiture* par le *bâton pastoral* et l'*anneau*, et se contentèrent de la donner par écrit ou de vive voix.

Par le concordat passé entre Léon X et François I[er], le roi est maintenu dans le droit de nommer aux évêchés, abbayes et autres bénéfices de nomination royale. *Voyez* Évêques.

On peut lire dans le *Glossaire* de Du Cange, au mot *Investiture*, la description de différentes manières dont se donnaient les investitures ecclésiastiques.

IRIS. Le professeur Ormstead, de l'université de la Caroline du nord, a reconnu que les pétales de l'iris de jardin, ou lis bleu, donnent une teinture supérieure à tous les bleus connus. On la rougit, comme le tournesol, en y faisant circuler un courant de gaz acide carbonique. Elle est plus convenable pour la teinture que la violette, par la quantité de suc colorant que fournit chacune de ses fleurs ; et l'on assure que la couleur qu'elle produit est plus belle. (*Revue encyclopédique*, juillet, 1823, pag. 207.)

IRRIGATION. Les avantages de l'irrigation, qui ont été récemment l'objet d'une attention spéciale, n'étaient pas ignorés des anciens. Il y a plus de deux siècles que le chancelier Bacon a recommandé cette méthode aux agriculteurs. « L'irrigation des prés, suivant cet homme illustre, n'est pas seulement utile aux graminées par l'humidité où elle les tient, mais encore parcequ'elle leur présente en dissolution des substances nutritives, et qu'elle préserve leurs racines des effets du froid. » (*Eléments de chimie agricole*, traduits de l'anglais par A. Bulos, tom. I, pag. 25. Paris, 1819.)

ISIAQUE (*la table*). Un des monuments les plus considérables que l'antiquité nous ait transmis, contient la figure et les mystères d'Isis, avec un grand nombre d'actes de la religion égyptienne. Il fut trouvé au sac de Rome en 1525, et a été gravé plusieurs fois. Cette table paraît toute symbolique et énigmatique. Une grande quantité de figures y sont rangées avec ordre, et renferment sûrement quelque sens mystérieux.

Mais ces tableaux représentent-ils quelque histoire d'Isis et des dieux d'Égypte, ou quelque système enveloppé de la religion du pays, ou quelque instruction morale, ou tout cela à la fois? C'est ce que personne n'a encore pu découvrir. Pignorius est celui qui passe pour y avoir le mieux réussi, quoiqu'il ne donne ce qu'il dit que pour des conjectures. Le P. Kircher, venu depuis, explique tout, sans douter de rien; mais ses explications sont souvent de nouvelles énigmes. D. Bernard de Montfaucon a fait de nouveaux efforts, et n'a donné que de modestes conjectures. On voit, dans cette table, la figure de presque tous les dieux égyptiens, et on les y reconnaît par le secours des autres monuments. Une autre chose qu'on y remarque aisément, c'est que, comme sur un théâtre, on y voit plusieurs actions distinctes, où les mêmes personnes reviennent souvent, et se trouvent répétées dans la même action. Cette table est maintenant à Paris, dans le cabinet des antiques de la Bibliothèque du Roi.

IVOIRE. Les Grecs savaient travailler l'ivoire et l'employer à différents usages. Ils l'appliquaient sur des siéges et sur d'autres meubles pour y servir d'ornement. Ces ouvrages étaient d'un grand prix et très recherchés. Il devait même y avoir dans la Grèce des artistes distingués par leur goût et par leur adresse à travailler cette matière. Homère parle d'un certain Iemalius comme d'un ouvrier qui excellait dans ces sortes d'ouvrages.

Dès les temps les plus reculés, les Grecs, dit Winckelmann dans son *Histoire de l'art chez les anciens*, sculptèrent en ivoire. Homère parle souvent de fourreaux et de gardes d'épées, même de lits et d'autres ustensiles faits de cette matière. Les chaises des premiers rois et des consuls à Rome étaient aussi d'ivoire. Les anciennes lyres étaient en ivoire. Il y avait en Grèce plus de cent statues d'ivoire et d'or, la plupart très antiques, et presque toutes au-dessus de la stature humaine.

On fait maintenant de cette substance des ouvrages d'une extrême délicatesse. En 1823, à l'exposition des produits de l'industrie française, on a vu un petit vaisseau en ivoire, avec ses agrès, ses voiles, ses cordages, etc., qui fut l'objet de l'admiration.

J.

J. Les imprimeurs appellent cette lettre *I d'Hollande*, parce que les Hollandais l'introduisirent les premiers dans l'impression.

JABOT. C'est le nom que l'on donne à une espèce de poche que les oiseaux ont sous la gorge. Par similitude on a donné le nom de *jabot* au morceau de mousseline, de baptiste ou de dentelle que l'on attache comme parure à l'ouverture d'une chemise au-devant de l'estomac.

JACQUERIE (*la*). Ce fut ainsi qu'on désigna la révolte des paysans qui se soulevèrent en France contre la noblesse en 1356, tandis que le roi Jean était prison-

nier en Angleterre. On prétend que ce nom fut donné à cette révolte à cause des *jaques* ou *jaquettes*, espèce de jupon que les paysans portaient autrefois. L'insurrection commença dans le Beauvoisis, et eut pour chef un nommé Caillet, qui, après avoir exercé ses fureurs en Picardie, dans l'Artois et en Brie, fut fait prisonnier par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, et eut la tête tranchée. Sa mort mit fin à ce soulèvement.

JACQUES DE L'ÉPÉE (*saint*). Ordre militaire établi en Espagne. Cet ordre commença en 1170, sous le règne de Ferdinand II, roi de Léon et de Galice. Le but de son institution fut d'empêcher les courses des Maures qui troublaient les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. C'est le plus considérable des ordres militaires d'Espagne; il possède lui seul plus de villes, de châteaux et de biens que ceux d'Alcantara et de Calatrava, puisqu'il a seul deux villes et cent soixante-dix-huit bourgs ou villages. Les chevaliers font preuve de quatre races de chaque côté: la noblesse maternelle n'était pas nécessaire jusqu'en 1653, qu'elle fut exigée. Autrefois ils étaient véritablement religieux et faisaient vœu de chasteté. Alexandre III leur permit de se marier. Ils ne font plus que les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté conjugale, auxquels, depuis l'an 1652, ils ajoutent celui de défendre l'immaculée conception de la Vierge. Leur habit de cérémonie est un manteau blanc, avec une croix rouge sur la poitrine; la croix est en forme d'épée fleurdelisée par les pommeaux et les croisons.

Le pape Adrien VI réunit la grande-maîtrise de cet ordre à la couronne d'Espagne, en faveur de Charles V; et les rois d'Espagne, ses descendants, ont conservé après lui le titre de grand-maître de Saint-Jacques, comme un des plus beaux droits de leur couronne, à cause des riches revenus et du grand nombre de belles commanderies dont il leur donne la disposition.

Le nombre des chevaliers de Saint-Jacques était beaucoup moindre autrefois qu'il n'est depuis plus d'un siècle. Il n'y en avait d'abord que d'une noblesse très ancienne. Tous les grands cependant ont souhaité d'y être reçus, plutôt que dans l'ordre de la Toison, parce-qu'ils espèrent parvenir par là aux commanderies, et que cette dignité leur donne dans toute l'Espagne, et particulièrement en Catalogne, des priviléges considérables.

JACQUES DE L'ÉPÉE (*saint*). Ordre militaire en Portugal. C'est le même que le précédent, qui fut établi en Portugal en 1320.

JACQUES-DU-HAUT-PAS (*ordre de saint*). Cet ordre de religieux hospitaliers fut institué en Italie, vers l'an 1260, pour faciliter aux pèlerins le passage des rivières, en leur fournissant les bacs et ponts convenables. Il forma dans la suite une congrégation, dont le chef-lieu fut l'hôpital de Saint-Jacques-du Haut-Pas, situé sur la rivière d'Arno, dans l'état de Florence, sur le grand chemin de Rome.

Cet ordre, confirmé par plusieurs papes, se multiplia principalement en France, où il y eut un commandeur-général pour ce

royaume. Ce commandeur faisait sa résidence à l'hôpital de *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, à Paris, et dépendait néanmoins du chef de l'ordre qui était en Italie. La commanderie générale de Paris fut fondée, selon Dubreul, par Philippe-le-Bel, en 1286. Pie II, par sa bulle de l'an 1459, supprima l'ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et en appliqua les revenus à celui de Notre-Dame-de-Bethléem; mais le premier ordre ne laissa pas de subsister long-temps après.

JALAP. Tout le monde sait que le jalap est un des purgatifs le plus utilement employés en médecine, et qu'il croît naturellement au Mexique, dans les environs de *Xalapa*, d'où il a pris son nom, et d'où, suivant Raynal, l'Europe en tire chaque année 7,500 quintaux. Des graines de cette plante ont été transportées par M. Bosc au jardin royal des Plantes, où le jalap a parfaitement prospéré.

JAMBES ARTIFICIELLES. Ambroise Paré, célèbre chirurgien, a recueilli dans ses œuvres la figure de diverses inventions de jambes, de bras et de mains artificielles qui réparent les difformités que cause la perte des membres et qui servent à remplir l'action qu'ils exerçaient, et il en fait honneur à un habile serrurier de Paris, nommé Petit Lorrain.

En 1747, le sieur Garat, menuisier à Paris, présenta à l'académie de chirurgie des jambes artificielles qui méritèrent l'approbation de ce corps respectable. Le *Journal de la Blancherie*, année 1781, p. 14, et 1782, p. 96, attribue à MM. Dupont et Courtin, mécaniciens à Paris, l'invention de cuisses et de jambes artificielles, par le moyen desquelles tous les mouvements du genou et du pied s'opéraient en tous sens. Parmi les jambes de cette espèce, on peut encore citer celles dont sont auteurs MM. Oudet, Sonneck et Prévost.

Enfin, en 1818, M. Daret a présenté à la société d'Encouragement une jambe en bois de tilleul évidé; le mécanisme en est d'autant plus parfait, qu'il est très simple et peu susceptible de dérangement. Cette jambe avec son cuissart, toute garnie et recouverte en peau, ne pèse que quatre livres et demie, quoique proportionnée, au besoin, à une taille de cinq pieds six pouces. Pendant la marche, elle a la flexion du genou comme la jambe naturelle; elle a aussi celle de l'articulation des chevilles et du coude-pied, et une troisième à l'orteil. Le mouvement qu'elle reçoit en marchant lui donne un raccourcissement suffisant pour la diriger en avant en ligne droite, ce qu'on ne peut obtenir avec les jambes de bois ordinaires qui exigent qu'on donne un circuit au pied, pour ne pas buter contre les irrégularités du chemin. Un ressort de tension agit de lui-même sur la nouvelle jambe, pour la ramener au centre de gravité, et le moignon, qui est renfermé dans le cuissart, la replace dans la position qu'elle doit avoir pour supporter le poids du corps qui s'appuie dessus. Le mécanisme de cette jambe est si solide, que quand même le ressort de tension viendrait à manquer il n'en résulterait aucun accident; elle permet de se tenir debout au milieu d'une chambre, les bras croisés, et de prendre toutes autres posi-

tions, comme de s'asseoir et se lever, se baisser jusqu'à terre, sans que les deux pieds cessent de rester l'un près de l'autre; on peut fléchir à la fois les deux genoux et les relever également; enfin, on obtient plusieurs mouvements de ce genre, tellement naturels que l'œil pourrait s'y tromper. Tous ces mouvements s'opèrent sans bruit désagréable, et la jambe est si bien modelée, qu'elle imite la nature au point qu'on peut chausser un bas de soie, sans qu'on remarque de différence sensible. Le tendon d'Achille et l'extenseur sont figurés par des ressorts à boudin en laiton écroui, et produisent un effet si rapproché de la nature, qu'il faudrait un examen scrupuleux pour en faire la distinction.

Un bras artificiel, exécuté par l'ingénieur Laurent, pour un soldat invalide, a inspiré à l'abbé Delille des vers qu'on peut ranger parmi ses chefs-d'œuvre.

JAMBON. Dans le treizième siècle, au temps de Pâques, on se *décarémait* avec un jambon, et c'était là la friandise par excellence. La religion du temps s'était prêtée même à sanctifier, en quelque sorte, le mets principal de ces petites agapes privées. Le jambon et le lard qu'on y destinait étaient bénis à l'église. On trouve, dans les anciens rituels, l'oraison particulière employée pour la bénédiction des jambons. Nous avons bien encore le jambon de Pâques; mais nous le mangeons sans être béni. (*Voy.* FOIRE *aux jambons.*)

JANSÉNISME. C'est la doctrine extraite du livre de Jansénius, évêque d'Ypres (*Voy.* JANSÉNIUS), sur la grâce et la prédestination. Ce livre, intitulé *Augustinus*, et imprimé, en 1640, à Louvain, après la mort de l'auteur, fut proscrit par Urbain VIII, et, en 1653, le pape Innocent X censura les propositions suivantes :

Première proposition. « Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes qui veulent les accomplir, et qui font à cet effet des efforts selon les forces présentes qu'ils ont. La grâce même qui les leur rendrait possibles leur manque. »

Seconde proposition. « Dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. »

Troisième proposition. « Dans l'état de nature tombée, l'homme, pour mériter ou pour démériter, n'a pas besoin d'une liberté exempte de nécessité; il lui suffit d'une liberté exempte de contrainte. »

Quatrième proposition. « Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; et ils étaient hérétiques, en ce qu'ils pensaient que cette grâce était telle, que la volonté de l'homme pouvait s'y soumettre ou y résister. »

Cinquième proposition. « C'est une erreur semi-pélagienne, que Jésus-Christ soit mort pour tous les hommes, ou qu'il ait répandu son sang pour eux. »

On objecta que ces propositions n'étaient pas dans le livre de Jansénius, et qu'elles n'avaient pas été condamnées dans le sens de cet auteur, et l'on vit naître la fameuse distinction du fait et du droit.

Diverses assemblées du clergé

de France, tenues en 1654, 1655, 1656 et 1657, statuèrent, 1° que les cinq propositions étaient dans le livre de Jansénius; 2° qu'elles avaient été condamnées dans le sens propre et naturel de l'auteur. Innocent X publia à ce sujet un bref en 1654. Alexandre VII, son successeur, dit, dans sa constitution de 1656, que les cinq propositions extraites de l'*Augustinus* ont été condamnées dans le sens de l'auteur.

Cependant le dernier Arnauld soutint le contraire, et prétendit en outre que la grâce manque au juste dans des occasions où l'on ne peut pas dire qu'il ne pèche pas; qu'elle avait manqué à Pierre en pareil cas, et que cette doctrine était celle de l'Ecriture et de la tradition. La Sorbonne censura, en 1656, ces deux propositions, et Arnauld ayant refusé de se soumettre à sa décision fut exclus du nombre des docteurs.

Cependant les disputes continuaient. Pour les étouffer, le clergé, dans différentes assemblées, tenues depuis 1655 jusqu'en 1661, dressa une formule de foi que les uns souscrivirent, et que d'autres rejetèrent. Les évêques s'adressèrent à Rome, et il en vint, en 1665, une bulle qui enjoignit la signature du formulaire appelé communément d'Alexandre VII. (*Voyez* FORMULAIRE.) Louis XIV donna, la même année, une déclaration qui fut enregistrée au parlement, et qui confirma l'ordre de la signature du formulaire sous des peines graves. Le formulaire devint ainsi une loi de l'église et de l'état.

Les disputes occasionées par le livre de Quesnel et par sa condamnation ayant commencé précisément lorsque celles que l'ouvrage de Jansénius avait excitées allaient peut-être s'éteindre, on a donné le nom de *jansénistes* aux défenseurs de Quesnel et aux adversaires de la bulle *Unigenitus*.

JANSÉNIUS (*Corneille*). Ce savant prélat, né en 1585, dans le village d'Acquoy, près de Leerdam en Hollande, vint à Paris en 1604, où il fut adressé à l'abbé de Saint-Cyran, qui le plaça chez un magistrat, pour faire l'éducation de ses enfants. Ensuite il alla étudier la théologie à Bayonne, et fut reçu docteur à Louvain en 1619. L'université de cette ville l'envoya deux fois à la cour d'Espagne pour faire révoquer la permission accordée aux jésuites de professer les humanités et la philosophie à Louvain. Philippe IV lui accorda l'objet de sa demande. Pour faire sa cour à ce monarque, Jansénius publia contre la France une satire, à l'occasion de l'alliance qu'elle avait contractée avec les puissances protestantes. Cet écrit, qui a pour titre *Mars gallicus*, fut la première origine de la haine du cardinal de Richelieu contre Jansénius et ses disciples. L'année suivante, celui-ci fut nommé à l'évêché d'Ypres, et il gouverna cette église jusqu'en 1638, qu'il mourut frappé de la peste et victime de sa sollicitude pastorale.

Quelque temps avant sa mort il écrivit au pape Urbain VIII qu'il venait d'achever son *Augustinus;* qu'il le soumettait à sa décision et à son autorité, et qu'il acquiescerait avec une parfaite obéissance aux changements qui y seraient faits. Après la réduction d'Ypres, cette lettre tomba entre

les mains du grand Condé, qui la rendit publique. Jansénius réitéra sa soumission au saint-siége, dans le testament qu'il fit le jour de sa mort. Ainsi ce fut sans le vouloir qu'il devint chef de parti.

JANVIER. Ce mois, qui tire son nom de *Janus*, ancien roi d'Italie, à qui il était consacré, fut ajouté à l'année par Numa Pompilius, second roi de Rome.

Les premiers chrétiens étaient dans l'usage d'en consacrer le premier jour à la pénitence, pour abolir les superstitions des païens, qui le célébraient par des amusements et des fêtes.

Anciennement l'année commençait à Pâques ou à Noël. Ce fut Charles IX qui ordonna, par un édit de l'année 1564, qu'elle commencerait à l'avenir au premier janvier. Cette ordonnance ne fut enregistrée au parlement que le 19 décembre de la même année. Le premier janvier qui suivit l'enregistrement, le roi et la grande chancellerie comptèrent 1564, et le premier janvier suivant la chancellerie de Paris compta 1566. Mais au parlement et dans tout son ressort, on ne compta 1566 qu'au 14 avril, jour de Pâques. Enfin, le premier janvier suivant on compta dans toute la France 1567, et l'on a toujours depuis continué à compter du premier janvier.

Dans nos usages modernes, ce premier jour, et même le mois entier, sont consacrés à des visites qu'on se rend réciproquement, et qu'on accompagne de souhaits et même de cadeaux. *Voyez* ÉTRENNES.

Il est facile de croire que le cœur n'est pas toujours d'accord avec la bouche dans ces souhaits et ces compliments que dictent assez souvent le devoir, l'intérêt ou l'usage; aussi Pannard donne cette origine du double visage de Janus :

De trois cent soixante et cinq jours
Qui de l'an composent le cours,
C'est le premier de tous où l'on ment davantage :
Nul autre ne fait voir tant de duplicité.
Combien, dans ce jour si fêté,
Voit-on, par un fatal usage,
De faux baisers et donnés et rendus!
Combien de l'amitié tiennent le doux langage,
Qui voudraient voir périr ceux qu'ils flattent le plus!
De là certainement vient le double visage
Que la fable donne à Janus.

JAPON. Ce grand empire de la partie la plus orientale de l'Asie est composé d'une infinité d'îles qui furent divisées, l'an 590 de Jésus-Christ, en sept principales contrées, lesquelles sont partagées en quarante-huit provinces et subdivisées en districts. En 1542, le hasard fit découvrir le Japon à Antoine de Mota, François Zeimoto et Antoine Peixota, qu'une tempête jeta sur les côtes de ce pays; le hasard y conduisit les Hollandais en l'an 1600. Saint François Xavier s'y rendit en 1549, et y laissa des missionnaires de son ordre, qui y firent en peu de temps un nombre prodigieux de prosélytes. En 1566, il y avait déjà un évêque du Japon, et, au bout de quarante ans, on y comptait dix-huit cent mille Japonais chrétiens. Le fameux Tayco-Sama, qui, en 1586, réunit tout le Japon à son empire, fut effrayé des progrès d'une religion si opposée à celle de son pays, et surtout de l'influence que les missionnaires de cette religion étrangère avaient prise sur l'esprit des peuples;

aussi, par un édit publié en 1587, fit-il abattre toutes les croix et toutes les églises des chrétiens; il bannit du Japon tous les missionnaires, et ordonna, sous peine de la mort ou de l'exil, à tous les Japonais chrétiens d'abjurer le christianisme.

Les jésuites firent semblant d'obéir; les autres missionnaires, moins adroits, continuèrent à catéchiser et à prêcher : il y en eut vingt-six crucifiés pour avoir désobéi à la loi. Cette rigueur n'eut pas de suite; le gouvernement se relâcha sur l'exécution de la loi; mais un incident postérieur vint ranimer sa vigilance.

Le pilote d'un vaisseau espagnol, arrivé au port d'Uzando, vantait un jour la puissance de son maître, et montrait à un commissaire de l'empereur, sur une mappemonde, tous les pays qui obéissaient à Philippe II, tant en Amérique qu'en Europe; les Japonais, surpris d'une domination si étendue, demandèrent de quels moyens on s'était servi pour former une monarchie si vaste. « Rien n'est plus aisé, répondit le Castillan : nos rois commencent par envoyer dans les pays qu'ils veulent conquérir des religieux qui engagent les peuples à embrasser notre religion; et, quand ils ont fait des progrès considérables, on envoie des troupes qui se joignent aux chrétiens, et n'ont pas beaucoup de peine à venir à bout du reste. »

Ce propos, rapporté à l'empereur, augmenta sa haine pour les missionnaires; cependant il ne poursuivit pas les chrétiens avec sévérité, et ne fit punir de mort aucun converti pour cause de religion. Sa mort, arrivée en 1598, fit cesser toutes les persécutions et ranima le zèle des missionnaires.

Il ne laissait qu'un fils mineur, nommé Fide-Jori, âgé de six ans. Avant de mourir, il choisit Ongoschio, roi de Bandone, pour être régent de l'empire et tuteur du jeune prince; mais il associa à Ongoschio un conseil de régence, composé de princes et de grands. Ongoschio, politique, ambitieux, habile et grand général, s'empara de toute l'autorité : le conseil de régence voulut défendre ses droits; il s'alluma une guerre civile très sanglante. Les chrétiens prirent parti pour le jeune roi. Ongoschio fut victorieux; et, regardant dès lors les chrétiens comme des ennemis personnels et dangereux, il forma le dessein de les exterminer. Tout cela se passait avant que les Hollandais eussent pénétré au Japon; et les députés qu'ils y envoyèrent en 1609, fort occupés des intérêts de leur commerce, ne songèrent point à se mêler des affaires de religion.

En 1638, les chrétiens du royaume d'Orima, poussés à bout par les rigueurs qu'on exerçait contre eux, se révoltèrent. Ils s'assemblèrent au nombre d'environ quarante mille hommes. L'empereur fit marcher contre eux une armée formidable qui les resserra dans le fort de Ximabara et les y assiégea. Les Hollandais, prévoyant l'issue de cette révolte, avaient fait partir pour les Indes tous leurs vaisseaux, à l'exception d'un seul. La cour de Jédo força le capitaine de ce vaisseau à se rendre devant Ximabara, et

à tirer sur la forteresse. Les rebelles, forcés à la fin, périrent les armes à la main et dans les supplices. Ce fut là le principe et l'époque de l'abolition du christianisme au Japon, et de la proscription de tous les étrangers; on sait que les Hollandais seuls y sont admis, mais c'est à des conditions bien avilissantes.

JAQUEMART. C'est une figure de fer ou de fonte représentant un homme armé qu'on met à côté des horloges, avec un marteau à la main, pour frapper sur le timbre et sonner les heures. On l'a ainsi nommé, disent les auteurs du *Dictionnaire des origines, découvertes*, etc., Paris, 1777, du nom de l'ouvrier qui en a été l'inventeur, et qui s'appelait *Jacques Marc*.

L'expression *armé comme un Jaquemart* vient, suivant l'ouvrage que nous venons de citer, de *Jaquemar* de Bourbon, troisième fils de Jacques de Bourbon, connétable de France sous le règne du roi Jean. C'était un seigneur fort brave, qui se trouva en toutes les occasions les plus dangereuses de guerre et de tournois; mais qui, pour donner bon exemple et se moquer des fanfarons, était toujours armé à l'avantage, disant que les armes n'étaient faites que pour cela; et dès lors on appela *jaquemarts* tous ceux qu'on voyait armés de pied en cap; cela même a donné lieu au proverbe, *il est armé comme un jaquemart*, pour dire il est armé de cuirasse et embarrassé de ses armes. Ménage conteste cette origine; il dit que ce mot a été fait de *jaque de mailles*, qui était un habillement de guerre.

JARDINAGE. Cet art charmant, né du travail le plus opiniâtre et de la plus heureuse industrie, nous a enrichis de fleurs doubles, de fruits aussi admirables par leur grosseur et par l'éclat de leur robe, que par la délicatesse de leurs sucs et la diversité de leurs goûts. « Nous lui devons, dit M. Castel, les tendrons, les asperges, les herbes potagères, les savoureux légumes. Toutes ces richesses s'évanouiraient, si l'homme suspendait ses peines. Les plantes qui nous donnent d'aussi précieuses dépouilles, abandonnées à elles-mêmes dans un sol négligé, reprendraient leur naturel agreste. Ainsi la vigne, mère du doux raisin, n'en produirait que d'acides; à la suavité de la rainette succèderait l'âpreté de la pomme sauvage; au lieu des sucs délicieux de la poire, une chair revêche offenserait le palais; l'abricot, charme de l'odorat et du goût, la pêche, pleine d'un suc relevé, n'offriraient qu'une substance sèche et pâteuse; plus de douces amandes; l'asperge résisterait aux dents; la cerise les agacerait; les laitues s'armeraient d'épines; tous les légumes enfin et tous les fruits, détériorés, deviendraient vils et rebutants. »

Le jardinage ne fut pas inconnu aux patriarches, et l'Écriture nous parle des magnifiques jardins de Salomon, qui étaient remplis d'arbres fruitiers, de plantes et de fleurs.

Quant à ces superbes jardins suspendus qui ornaient, dit-on, la ville de Babylone, plusieurs auteurs nient leur existence. Hérodote, qui est entré dans les détails les plus circonstanciés sur

les merveilles de cette ville célèbre que lui-même avait exactement visitée, garde un silence absolu sur un ouvrage si remarquable. Quinte-Curce pense qu'ils n'ont guère existé que dans les fables des Grecs et dans leur amour pour le merveilleux; et Goguet établit à ce sujet une conjecture qui paraît fort raisonnable « Il y avait, dit-il, vraisemblablement à Babylone quelque colline revêtue de terrasses et ornée d'arbres. Cette espèce de jardin aura suffi pour donner lieu à une imagination échauffée d'enfanter les descriptions que nous lisons aujourd'hui dans certains auteurs. »

Dès la plus haute antiquité les peuples de Syrie et de Phrygie connaissaient l'art du jardinage. En parlant des superbes jardins de Midas, Hérodote nous apprend qu'il y croissait des roses superbes et d'un parfum délicieux; et la description des jardins d'Alcinoüs fait connaître jusqu'à quel point le jardinage était porté chez les peuples de l'Asie.

« Au palais d'Alcinoüs touche un beau jardin qui embrasse quatre arpents, et autour duquel est conduite une haie vive. Là, toutes les espèces d'arbres, rejetons les plus heureux de la terre, portent jusqu'au ciel leurs rameaux nombreux et florissants; là, se confondent la poire balsamique, l'orange éclatante, la pomme charme de l'œil et de l'odorat, et la douce figue, et l'olive toujours verte. Ces arbres, soit l'été, soit l'hiver, sont éternellement chargés de fruits; tandis que les uns sortent des boutons, les autres mûrissent et cuisent à la constante haleine des zéphyrs : l'olive, à son automne, fait voir l'olive naissante qui la suit; la figue est poussée par une autre figue, la poire par la poire, la grenade remplace la grenade, et à peine a disparu l'orange qu'une autre orange s'offre à être cueillie.

» D'un autre côté, rangés avec ordre, étaient fortement enracinés dans la terre de longs plants de vigne qui portaient des raisins en toute saison. Sans cesse les uns, dans un lieu découvert, séchaient aux feux du soleil; les autres étaient coupés par les vendangeurs, et d'autres encore foulés dans le pressoir. Les fleurs, dans ces vignobles, étaient confondues avec les noires grappes. A l'extrémité du jardin, est un beau potager dont les nombreux parterres sont symétriques, où, durant toute l'année, verdissent les plantes les plus variées, et où brillent et font la joie du possesseur mille espèces de fleurs odorantes. On voit jaillir deux fontaines limpides; l'une, utile au roi, en dispersant ses ondes, arrosait chaque plante du jardin; l'autre, coulant en canaux sous le seuil de la cour, formait devant le palais un large bassin où les citoyens venaient puiser en foule. Ainsi les immortels embellirent de leurs riches dons la demeure d'Alcinoüs. » (*Odyssée*, chant VII, trad. de Bitaubé.)

Les Grecs avaient leurs jardins dans les villages ou en pleine campagne. Épicure paraît avoir été le premier qui eut dans Athènes un jardin où il tenait son école de philosophie.

Au rapport de Pline, les rois de Rome se sont appliqués au jardinage, et l'exemple de Tar-

quin qui expédiait dans le palais de son jardin les plus importantes affaires de l'état, semble être une preuve de ce qu'il avance. L'agriculture, et par conséquent le jardinage, était, après les affaires du gouvernement, la principale occupation des consuls; et ce fut sous les empereurs que parurent les savants traités sur l'agriculture, de Caton, de Varron, de Columelle et de Palladius.

Sous la première et la seconde race de nos rois, le goût des Français pour les jardins fut fort simple et très borné; ce n'a été que sous François Ier que les jardins ont commencé à prendre une forme régulière, et ce ne fut que sous Louis XIV qu'ils parvinrent, par les soins de deux hommes dont la mémoire ne périra pas, *la Quintinie* et *le Nôtre*, à ce degré de magnificence qui joint l'utile à l'agréable.

C'est au règne de Louis XIV qu'on doit surtout fixer l'époque de la culture des jardins fruitiers et potagers. Sous les règnes précédents, ces jardins n'étaient qu'un amas confus d'arbres fruitiers presque tous de haute tige en plein vent, avec quelques buissons taillés à l'aventure, et très peu ou point d'espaliers. Point de promenade, nulle propreté. On semait sous ces arbres, sans aucun arrangement, les herbages et les légumes les plus communs, qui n'y réussissaient que dans les saisons où la nature les donne elle-même. Dès que Louis XIV eut marqué quelque attention pour les jardins, ils commencèrent à prendre une face plus ornée et plus riante. On décora les murs de treillages peints, et on les garnit d'espaliers de fruits auxquels ce secours est nécessaire, ou du moins très utile dans ce climat. On accompagna ces espaliers de plates-bandes larges et bien cultivées, pour y conserver pendant l'hiver des plants délicats. Toute l'étendue des jardins de Versailles fut partagée par des allées larges, propres pour la promenade, et en carrés à peu près égaux, autour desquels sont des lignes d'arbres taillés ordinairement en buissons. Cette taille est fondée sur des principes ignorés avant Louis XIV. Ce qui était principalement inconnu avant ce règne, ce sont les nouveautés dont on jouit chaque année. Il n'y a presque point d'herbages et de légumes dont l'art n'ait avancé la saison de plusieurs mois. Parmi les fruits, les melons ne se mangeaient à Paris que vers la fin d'août et en septembre, encore les tirait-on de Langets. Aujourd'hui ils paraissent en abondance depuis le mois de juin. Les figues, autrefois si rares dans ce climat, sont à présent très communes, et même on en avance la maturité plus que d'aucun autre fruit. En 1730, la reine commença à en manger du potager du roi, dès le 23 avril.

Nous citerons ce que dit sur ce sujet la *Bibliothèque britannique*, tome IX, *littérature*, page 291.

« L'art du jardinier est une branche de l'agriculture; mais il y a une ramification de cette branche qui est en quelque sorte étrangère au tronc; c'est le secret de produire des fleurs et des fruits dans la saison où la nature les refuse. Ce secret est moderne, ainsi que l'art de multiplier les variétés. Les procédés qui font obtenir de tels

résultats paraissent susceptibles de perfectionnements ultérieurs, qui affaibliront le mérite des connaissances actuelles.

» La science des jardins paysages est un art anglais, quoiqu'on ait essayé d'en faire honneur aux Chinois : c'est un art moderne, quoiqu'on cite encore les jardins d'Alcinoüs et de Sémiramis. »

JARDINS BOTANIQUES. Le seizième siècle est l'époque où furent établis, en diverses contrées de l'Europe, des jardins botaniques; et l'Italie eut la gloire de donner l'exemple. Le premier est celui de Padoue, en 1533; quelques années après furent formés ceux de Florence, de Pise, etc. Paris avait un jardin botanique en 1591; Houel établit, vers l'an 1600, celui des apothicaires de cette même ville; celui de Montpellier, établi par le médecin Richer de Belleval, date de l'an 1598.

Quant au *Jardin des Plantes*, la première idée de ce magnifique établissement, unique en Europe, est due à un médecin de Louis XIII, nommé Guy de la Brosse. Dans un ouvrage qu'il fit imprimer, en 1628, sous le titre de, *De la nature, vertu et utilité des plantes*, on voit *un dessin du jardin royal pour la culture des plantes à Paris*, une requête au roi, dans laquelle il expose, dans le plus grand détail, ses vues sur l'organisation de ce jardin, un plan d'enseignement, avec une grande partie des moyens d'instruction employés encore aujourd'hui dans cet établissement, et l'offre de se charger lui-même d'une espèce de cours dont il donne le prospectus. A la suite de cette requête se trouve l'édit de Louis XIII, qui fonde le jardin royal des Plantes sur le plan proposé par Guy de la Brosse et le nomme intendant de ce jardin. Protégé par plusieurs ministres, cet établissement acquit une faveur qu'il perdit bientôt, et qu'il reprit par le zèle de Valot et Fagon, qui repeuplèrent ce jardin d'un grand nombre de plantes; le catalogue qu'ils publièrent en 1665, sous le titre d'*Hortus regius*, se monta à plus de quatre mille. On cite avec éloge Robin, garde de ce jardin, qui était tellement occupé de ses fleurs, que Guy Patin disait, « Cet homme fera changer le proverbe. On ne dira plus, *Il ressouvient à Robin de ses flûtes;* mais, *Il ressouvient à Robin de ses fleurs.*» La surintendance passa en différentes mains, jusqu'en 1739, que Louis XV y nomma M. de Buffon, sous les auspices duquel l'établissement s'était déjà élevé à un haut point de splendeur et d'utilité.

La révolution, loin de nuire au Jardin des Plantes, concourut à son agrandissement. Il reçut alors une extension considérable; et chaque année ajoute aux améliorations et aux embellissements que peuvent lui donner les mains habiles qui le dirigent.

Une grille de fer, accompagnée de deux pavillons du meilleur goût, en forment l'entrée du côté de la rivière.

C'est dans ce superbe établissement, où se trouve réuni, sous l'inspection des savants les plus respectables, tout ce que nous connaissons de plantes utiles à la médecine, ou précieuses par leur rareté et leurs formes ou leurs qualités extraordinaires, qu'on fait toute l'année des exercices ou des

démonstrations publiques pour quatre sciences différentes, la botanique, la chimie, l'anatomie et la chirurgie.

Dans un rapport lu par M. Cuvier dans la séance publique de l'Institut (24 avril 1824), on lit que le Jardin du Roi qui vingt ans auparavant ne contenait que huit mille espèces de plantes exotiques, en présente maintenant (1824) vingt-cinq mille.

JARRETIÈRE. Les femmes galantes d'Athènes et de Rome portaient des jarretières extrêmement riches; les filles même les plus honnêtes ne dédaignaient pas toujours cet ornement, parcequ'il relevait la beauté de leurs jambes, qui étaient découvertes dans les danses publiques.

JARRETIÈRE (*ordre de la*). Cet ordre fut institué en 1347, par Édouard III, roi d'Angleterre. L'opinion vulgaire est que, s'étant trouvé dans un bal, la comtesse de Salisbury qu'il aimait laissa tomber sa jarretière, et que ce prince la releva. Les courtisans s'étant mis à rire, et la comtesse à rougir, le roi dit : *Honni soit qui mal y pense*. Et ces mots, devenus la devise de cette institution, prouvent tout à la fois, dit la Curne de Sainte-Palaye, et le respect de l'amant et la vertu de l'amante. Pour montrer qu'il n'avait pas eu de mauvais dessein, le roi ajouta que tel qui s'était moqué de cette jarretière serait peut-être fort heureux d'en porter une semblable. Comme le fait n'est rapporté par aucun auteur contemporain, il est plus naturel de croire que cet ordre célèbre prit naissance à la bataille de Créci, où l'on avait donné pour mot *garter*, qui signifie *jarretière*. D'autres prétendent qu'à cette même bataille Édouard avait fait attacher sa jarretière au bout d'une lance, pour servir de guide dans le combat. Une opinion moins connue et moins accréditée, est celle qui fait remonter jusqu'à Richard l'institution de cet ordre. Richard, disent de vieilles chroniques, déterminé à prendre d'assaut la ville d'Acre, avait distribué à ses principaux officiers, après l'intercession de saint Georges, des bandes de cuir, pour se les attacher à la jambe, et se faire par ce moyen reconnaître dans la mêlée.

JASPE. Cette pierre, du nombre de celles qu'on appelle précieuses, se trouve dans le sein de la terre, par masses détachées de différentes grandeurs. Il y a des jaspes en Allemagne, en Bohême, en Italie; mais les plus estimés sont ceux des Indes orientales, parcequ'ils sont plus durs, prennent mieux le poli, et ont les couleurs plus vives.

Le jaspe était la troisième pierre du rational du second ordre du grand-prêtre, sur lequel était gravé le nom du sixième fils de Jacob.

JAUNE *de Naples* ou GIALOLLINO. Le secret de la composition de cette couleur, très précieuse pour la peinture sur l'émail et la porcelaine, était possédé par une seule personne déjà avancée en âge. M. de Fougeroux a rendu un service important aux arts et aux métiers en trouvant le moyen de remplacer cette couleur. La composition découverte par lui, et dont on fait usage à la manufacture de Sèvres, donne un jaune plus doré que celui de Naples, et plus facile à employer. La méthode qu'on emploie à Naples pour le faire nous

a été rapportée d'Italie par Lalande, qui l'a apprise de M. le prince de Sansevero.

JAVA (*île de*). C'est le nom de deux îles de la mer des Indes, dont l'une est appelée la *Grande-Java*, et l'autre la *Petite-Java* ou *Bali*.

L'île de Java a été connue des anciens. C'est la *Jaba diu* de Ptolomée. Ce mot *diu*, qui, parmi les Indiens, veut dire île, nous fait connaître qu'alors l'île de Java portait déjà le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Ce furent les habitants de Bornéo qui découvrirent les premiers cette île. Elle tomba au pouvoir des Hollandais, qui, en 1619, établirent à Batavia le centre de leur commerce.

JAVELINE. Cette demi-pique, dont les anciens se servaient à pied et à cheval, était de plus de cinq pieds de long, et son fer avait trois faces aboutissantes en pointe. Les Maures en font encore usage, et ils la manient avec une adresse surprenante.

JAVELOT. Le javelot, dont les Grecs et les Romains faisaient usage, était plus gros et plus fort que la demi-pique. Le fer du javelot, qui était triangulaire, avait deux pieds trois pouces de longueur, selon Polybe, et le bois, tantôt rond, tantôt carré, d'une grosseur à remplir la main, était aussi long que le fer. C'était l'arme propre des soldats légionnaires, qui le lançaient de près sur l'ennemi avant d'en venir aux mains; mais quand ils n'avaient ni le temps ni l'espace convenable pour se servir de cette arme, ils la jetaient à terre, et fondaient sur l'ennemi l'épée à la main.

Le javelot, appelé indifféremment *langon*, était une des armes que nos ancêtres portaient en guerre, et qu'ils lançaient de loin contre l'ennemi.

JÉHOVA. Nom propre de Dieu dans la langue hébraïque; il vient du mot *être* : *Jehova* signifie *celui qui est*. Les cabalistes juifs ont attribué une grande puissance, non seulement à ce mot, mais même à chacune des lettres qui le composent. (*Voyez* le *Dictionnaire de la fable*, tome I, page 795, 4e édit.)

JÉSUITES. Cet ordre religieux fut institué par Ignace de Loyola, et approuvé par le pape Paul III, en 1540. Le fondateur, qui en fut élu général, entra en fonction le jour de Pâques de l'année suivante, et cette dignité, triennale dans son origine, devint permanente sous Lainez et sous Aquaviva.

L'établissement de la compagnie de Jésus souffrit d'abord quelques difficultés; mais sur la proposition d'obéir au pape seul, en toutes choses et en tous lieux, pour le salut des âmes et la propagation de la foi, le pape Paul III conçut le projet de former, par le moyen de ces religieux, une espèce de milice répandue sur la surface de la terre, et soumise sans réserve aux ordres de la cour de Rome.

Benoît XIV, qui avait tant de vertus, et qui a dit tant de bons mots; ce pontife que nous regretterons long-temps encore, regardait cette milice comme les janissaires du saint-siége; troupe indocile et dangereuse, mais qui sert bien.

Au vœu d'obéissance fait au pape et à un général, représentant de Jésus-Christ sur la terre, les jésuites joignirent ceux de pauvreté et de chasteté.

Quoique la société d'Ignace eût un établissement en France dès 1550, elle ne fut pas sans trouver de grands obstacles à surmonter avant de se consolider dans ce pays. Le parlement de Paris, la Sorbonne, l'Université, alarmés de la singularité de ses priviléges et de ses institutions, s'élevèrent contre elle. La Sorbonne donna un décret, en 1554, par lequel elle la jugea plutôt née pour la ruine que pour l'édification des fidèles. La patience et la politique dissipèrent peu à peu ces orages. Le parlement de Paris consentit enfin à l'établissement des jésuites, qu'il avait intention d'opposer aux protestants.

Faibles dans leur commencement, les jésuites, par leur persévérance et leur souplesse, finirent non seulement par s'établir dans tous les royaumes chrétiens, mais même par gouverner plusieurs cours de l'Europe.

« Ceux qui prétendent connaître l'économie et le régime de cet ordre le distribuent en six classes, qu'ils appellent des *profès*, des *coadjuteurs spirituels*, des *écoliers approuvés*, des *frères lais* ou *coadjuteurs temporels*, des *novices*, des *affiliés* ou *adjoints*, ou *jésuites de robe courte*. Ils disent que cette dernière classe est nombreuse, qu'elle est incorporée dans tous les états de la société, et qu'elle se déguise sous toutes sortes de vêtements.

» Leur régime est monarchique; toute l'autorité réside dans la volonté d'un seul.

» A peine la société de Jésus fut-elle formée, qu'elle étendit ses nombreuses colonies en Espagne, en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, au nord, au midi, en Afrique, en Amérique, à la Chine, aux Indes, au Japon, partout riche, puissante et redoutable. » (*Encyclopédie*, au mot *jésuite*.)

Voyez l'*Abrégé chronologique de son histoire*, tel qu'il a paru dans l'arrêt du parlement de Paris, 6 août 1762, qui supprime cet ordre.

Le parlement de Rouen avait déjà rendu un arrêt à peu près semblable à celui du parlement de Paris, le 12 février précédent, et les autres parlements ayant aussi proscrit dans leur ressort l'institut de leur société, il n'y eut plus de jésuites en France. Cet ordre éprouva les mêmes révolutions dans plusieurs autres états de l'Europe, comme en Portugal, en Espagne, etc. Son institut fut supprimé en 1773 par le pape Clément XIV; il a été depuis rétabli par le pape Pie VII.

L'empereur de Russie Alexandre I[er], quelques années avant sa mort, bannit de ses états, par un ukase, les jésuites, accusés d'abuser de la part qu'ils avaient dans l'éducation de la jeunesse, pour multiplier leurs prosélytes.

Un ordre qui exerçait une aussi vaste influence, et dont le crédit excitait la jalousie du clergé séculier et régulier, a dû nécessairement compter de violents ennemis et de zélés apologistes. Nous renvoyons les lecteurs curieux de connaître le pour et le contre au compte rendu de M de Monclar, à la lettre de d'Alembert, à l'apologie composée par Cérutti, et enfin aux trois ouvrages suivants : *La nation française et son roi appelés à juger de la conspiration permanente et progressive du parti jé-*

suitique, par M. Alexis Dumesnil; *Du jésuitisme ancien et moderne*, par M. de Pradt; *Mémoires à consulter sur un système religieux et politique, tendant à renverser la religion, la société et le trône*, par M. le comte de Montlosier, Paris, 1826.

Le savant Adelung avait entrepris d'écrire l'histoire de la compagnie de Jésus : dans ce dessein, il avait recueilli une quantité considérable d'ouvrages, dont on trouve les titres dans le catalogue de sa bibliothèque, publié à Dresde, en 1807, 1 vol. in-8°.

JET' D'EAU. *Voyez* HYDRAULIQUE.

JETONS. L'usage n'en est pas fort ancien. Ce n'est qu'en France qu'on peut en trouver l'origine. Encore n'y remonte-t-elle pas au-delà du 14e siècle. On les appela d'abord *gettoins*, *geteurs*, *giets*, *giétons*, d'où s'est formé, depuis plus d'un siècle, celui de *jetons*, dont la racine est, comme pour les autres, *jeter*, alors synonyme de *compter*. On disait sous Louis XII : *Qui bien jettera, son compte trouvera.*

JEU. On sait que pendant le siége de Troie, les Grecs, pour en tromper la longueur et pour adoucir leurs fatigues, s'amusaient à différents jeux.

A l'imitation des Grecs, les Romains eurent aussi leurs jeux. Les plus connus étaient celui *de pair ou non*, la *mourre*, le *trochus*, le *jeu des larrons*, qui approchait de notre jeu d'échecs, et se jouait sur une table marquée en façon d'échiquier; auxquels on peut joindre deux jeux de hasard, savoir celui des osselets et celui des dés; mais nous voyons que, jusqu'à la fin de la république, les jeux de hasard furent sévèrement défendus.

Les Germains, suivant le témoignage de Tacite, se livraient à cette passion avec une telle frénésie, qu'après avoir tout perdu, ils se jouaient eux-mêmes en un seul coup; alors le vaincu, quoique plus jeune et plus fort, se laissait garrotter et vendre aux étrangers. Saint Ambroise va plus loin : Les Huns, dit-il, après avoir mis au jeu leurs armes et tout ce qu'ils ont de plus cher, y exposent leur vie, et se donnent la mort pour s'acquitter envers le gagnant. Dans un ouvrage intitulé *De la passion du Jeu, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, M. Dusaulx, qui remonte à l'origine du jeu, et le suit dans tous les lieux, dans tous les siècles, le découvre chez les sauvages, comme au sein des nations civilisées et corrompues; mais il ne lui semble nulle part aussi actif, aussi funeste, aussi universellement étendu que parmi nous. Accueilli d'abord par la noblesse, des courtisans avides et desœuvrés l'introduisent auprès du trône; il séduit nos rois et leur famille : sous François Ier, il commence à régner à la cour; il s'y fortifie sous Henri II; l'exemple de Henri IV donne aux joueurs une audace et une considération qui propagent cette épidémie jusqu'au centre de nos provinces. Mazarin, pendant la minorité de Louis XIV, sut aggraver le mal; le jeu et l'intrigue se trouvèrent enfin naturalisés à la cour. Bientôt on vit les seigneurs français parcourir l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre, non pour y signa-

ler, à l'exemple de notre chevalerie, leur bravoure et leur loyauté, mais pour y exercer le vil métier de joueurs et de *chevaliers d'industrie*.

Séduits par l'exemple, dit l'éloquent auteur que nous venons de citer, tous les ordres de citoyens veulent jouer et donner à jouer; on enseigne les jeux à la jeunesse avant de l'introduire dans le monde, et l'ignorance de cette science infernale est maintenant regardée comme un défaut essentiel d'éducation. Aussi n'admet-on dans la bonne compagnie que des maîtres et des disciples pour le moins disposés à payer au centuple les tableaux et les fiches qu'on leur présente, les bougies qui les éclairent, les valets qui les servent, et les mets destinés à prolonger ce honteux agiotage. Les familles et les amis se rassemblent, moins pour se voir et s'entretenir que pour s'entre-disputer l'or que chacun possède. L'insensé qui se laisse ruiner sans se plaindre obtient le titre honorable de *beau joueur;* on l'accueille, on le recherche, on célèbre la noblesse de son âme, jusqu'à ce que, réduit à l'indigence, il soit forcé d'aller cacher sa honte et son désespoir loin des barbares qui l'ont dépouillé....

A Moscou, à Pétersbourg, on joue, non seulement son or, ses meubles, ses terres, mais encore ceux qui les cultivent; en sorte que des familles entières passent successivement à sept ou huit maîtres en un seul jour. On assure qu'un Vénitien joua sa femme; un Chinois, sa femme et ses enfants, et qu'ils les perdirent. Les nègres de Juida ont le même usage. Dans l'Inde on joue quelquefois jusqu'aux doigts de sa main; le perdant les coupe lui-même, pour s'acquitter. La fièvre du jeu est si ardente, qu'elle tend même à se perpétuer au-delà du tombeau; témoin ce joueur mourant qui légua sa peau pour en couvrir un damier, et ses os pour en faire des dés.

JEUX PUBLICS. On doit entendre par jeux publics chez les anciens de grands et magnifiques spectacles, où l'on voyait ordinairement plusieurs troupes de combattants se disputer le prix dans les différents exercices du corps. Toutes les nations ont eu de ces spectacles publics pour se délasser ou s'exercer, et pour honorer leurs dieux ou leurs héros.

Chez les Grecs les quatre jeux solennels étaient les *olympiques*, les *pythiens*, les *néméens*, les *isthmiens*. C'est à ces jeux, qui attiraient un si grand concours de spectateurs et de combattants, que nous devons les odes immortelles de Pindare. Les jeux romains ne furent pas moins fameux que les précédents. On connaît ceux *du cirque*, les *scéniques*, les *actiaques* et les *augustaux*. Ces derniers, inventés par la flatterie et la reconnaissance, furent établis dans les Gaules presque aussitôt qu'à Rome. On les célébrait à Lyon devant l'autel d'*Octave-Auguste*, élevé par soixante nations de la Celtique. Ce beau temple, orné de soixante statues, fut dédié, l'an de Rome 742, par Drusus, fils de l'impératrice Livie. Ces jeux et le culte d'Auguste se soutenaient encore au troisième siècle. Théodose détruisit le culte, mais les jeux durèrent plus long-

temps. Une inscription trouvée à Autun prouve qu'il y avait dans cette ville des prêtres et des jeux augustaux, et il est démontré que les jeux de la Saint-Ladre sont une suite des usages de l'ancienne Bibracte.

Les grands jeux ou jeux romains étaient proprement une espèce de tournoi qu'on faisait dans le grand cirque; c'est pourquoi ils étaient aussi appelés *magni circenses*.

Magnis circensibus actis.
(Virgile.)

Ils furent établis par le roi Tarquinius Priscus, en l'honneur de Jupiter, de Junon et de Minerve; on les célébrait le 4 septembre, et on y employait jusqu'à neuf jours. On peut en voir la description dans les remarques sur la vie de Coriolan. Plutarque (*vie de Furius Camillus*, note de M. Dacier, trad., édit. in-4°, tom. II, pag. 92).

Furius Camillus nommé dictateur, la dixième année du siége de Veïes, voua aux dieux que, s'ils donnaient une heureuse issue à cette guerre, il célèbrerait ces jeux et rebâtirait le temple de la *mère*. *Voyez Matuta*.

C'est à ces jeux et aux exercices qui en faisaient partie que les Gaulois, nos ancêtres, durent la conquête de Rome. Ils s'y appliquaient surtout à tirer de l'arc. Ces exercices, consacrés par la politique, entretinrent long-temps parmi nous le mépris des fatigues, des douleurs et de la mort, et multipliaient le nombre des citoyens utiles à la patrie.

Dans des temps plus rapprochés de nous, les tournois ont été une espèce de répétition de ces jeux si célèbres dans l'antiquité.

Jeux floraux. *Voyez* floraux.

JEUNE. L'usage du jeûne religieux est de la plus haute antiquité; les Juifs observaient le jeûne lorsqu'ils étaient en Égypte, et Moïse leur en ordonna un, dès qu'ils furent dans le désert. Les Israélites eurent aussi des jeûnes établis par un précepte de la synagogue; tels étaient ceux du quatrième, du cinquième et du sixième mois, dont parle Zacharie.

Porphyre assure que les sacrifices de toutes les grandes fêtes des Égyptiens étaient précédés de plusieurs jours de jeûnes, dont quelques-uns allaient jusqu'à six semaines, et que les moindres étaient de sept jours, durant lesquels les sacrificateurs s'abstenaient de chair, de poisson, de vin, d'huile, de pain et même de certains légumes. Les Grecs avaient aussi leurs abstinences religieuses. Aristote nous apprend que les Lacédémoniens, voulant secourir une ville alliée, ordonnèrent un jeûne général dans toute l'étendue de leur domination, sans en excepter les animaux domestiques. Les Athéniens avaient plusieurs fêtes, entre autres celles d'Éleusis et les Thesmophories, dont l'observation était accompagnée de jeûnes exacts, particulièrement entre les femmes, qui passaient un jour entier sans prendre de nourriture. Jupiter avait ses jeûnes aussi bien que Cérès; et ses prêtres, dans l'île de Crète, ne devaient manger durant toute leur vie ni viande, ni poisson, ni rien de cuit. En général toutes les divinités exigeaient cette abstinence de ceux qui voulaient se faire initier dans leurs mystères,

des prêtres ou des prêtresses qui rendaient leurs oracles, de ceux qui se présentaient pour les consulter, pour avoir des révélations en passant la nuit dans leurs temples, ou pour se purifier de quelque manière que ce fût.

Il en était de même en Italie. Numa Pompilius observait des jeûnes périodiques pour se disposer aux sacrifices qu'il offrait lui-même, tous les ans, pour les biens de la terre. Les Tarentins, assiégés par les Romains, ayant demandé du secours aux habitants de Reggio, ceux-ci ordonnèrent un jeûne de dix jours dans tout leur territoire, et réussirent à faire entrer un convoi dans la place. Les Romains levèrent le siége, et les Tarentins, en mémoire de leur délivrance, établirent chez eux à perpétuité un jour de jeûne. Denys d'Halicarnasse nous apprend que les Albains s'abstinrent long-temps d'aliments après le combat des Horaces et des Curiaces, dont l'issue leur avait été si funeste. On voit dans Tite-Live, que les décemvirs, ayant consulté par ordre du sénat les livres sibyllins, à l'occasion de divers prodiges, firent adopter, en l'honneur de Cérès, un jeûne public, que l'on devait observer tous les cinq ans. Il paraît aussi que Rome en avait de réglés, en l'honneur de Jupiter. Jules-César se dérobait un repas tous les mois, par principe de religion, et, ces jours-là, se contentait le soir d'une légère collation. Auguste, dans Suétone, se glorifie d'une abstinence semblable, et d'avoir passé, à la manière des Juifs, un jour entier dans un jeûne rigoureux qu'il ne rompit qu'au commencement de la nuit. On en dit autant de Vespasien, de Marc-Aurèle et de Sévère, et surtout de l'empereur Julien, qui, sur cet article, se distinguait non seulement de ses prédécesseurs, mais aussi des prêtres et des philosophes les plus rigides.

Dans la primitive église, le jeûne de la pâque, c'est-à-dire le carême, durait, chaque jour, jusqu'à l'heure de vêpres, ce qui signifie jusqu'au soir. Il y avait d'autres jeûnes qui n'étaient que de dévotion, savoir, toutes les semaines, le mercredi et le vendredi : ce jeûne s'appelait la *station*. Il y avait des jeûnes commandés par les évêques, pour les besoins des églises, et ceux que chacun s'imposait par sa dévotion particulière. Ces jeûnes de dévotion ne duraient que jusqu'à nones.

JOCKEY. Ce mot, emprunté à la langue anglaise, où il signifie un maquignon, un homme qui fait commerce de chevaux et qui les soigne, n'est pas fort ancien chez nous. C'est au duc d'Orléans, père de celui qui vit aujourd'hui, que l'on attribue l'introduction en France de cette espèce de palefreniers qu'il faisait venir d'Angleterre.

JONCHETS. Ce jeu est très ancien. Il en est fait mention dans Ovide. On y jouait autrefois avec des brins de *jonc*, d'où ce mot a été formé. Ces brins de jonc furent remplacés par des brins de paille, et ensuite par de petits bâtons d'ivoire; les enfants y jouent encore aujourd'hui avec des allumettes.

JONGLEUR. Cette dénomination, connue dès le onzième siècle, était, dans son origine,

donnée aux musiciens qui exécutaient sur divers instruments les chants que composaient les troubadours, et qui se répandaient dans les cours pour amuser les princes, et spécialement, comme le remarque Estienne Pasquier (*Recherches sur la France*, liv. VII, chap. III), à ceux qui fréquentaient la cour des comtes de Flandre. Louis-le-Jeune voulut en avoir à sa suite, quand il partit pour la conquête de la Terre Sainte, comptant qu'ils lui seraient d'un grand secours pour adoucir les ennuis d'un si long voyage. L'empereur Frédéric en attira plusieurs à sa cour; et Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, les honora de son amitié.

« Il n'est *jongleur*, tant y meist de sens, d'estudie et de peine, qui si triste plainte feist. » (OEuvres. d'Alain Chartier, pag. 510, in-4°, Paris 1617.)

« *Jongleurs, jugleours* estoient proprement certains menestriers qui chantoient aux tables et disners des riches, avec la vielle, la harpe, ou autres instruments, afin de leur donner du plaisir. » *Le roman de Garin le Loheran* :

Devant eux font le *jugleor* chanter
Roles, et harpes, et vieles jouer.

Un autre roman composé vers l'an 1230 ou environ :

Quand les tables ostées furent
Cil *jugleur* in piés esturent,
S'ont vielles et harpes prises,
Chansons, sons, vers et reprises
Et de gestes chantés nos ont.

Mais, outre ces instruments, sur lesquels ils chantoient leurs vers, encore portoient-ils une sorte d'habits particuliers, et tels à peu près que font aujourd'hui les basteleurs ou joueurs de comédie, tant afin d'estre cogneus entre tous autres, que pour mieux plaisanter, et resjouir les compagnies..........................
et vient ce nom, comme j'estime, du latin *jocator* ou *joculator*, qui veut proprement dire boufon et plaisanteur. » (Annotations sur Alain Chartier, ibidem, pag. 859.)

Après la mort de Jeanne première du nom, reine de Naples et comtesse de Provence, les troubadours, auxquels les jongleurs s'étaient joints, n'avaient plus d'accès auprès des grands, et, lassés, comme dit Mervesin, de prodiguer leur encens, ils avaient cessé d'écrire. Ces poëtes et ces musiciens se désunirent vers 1382; les uns, sous l'ancien nom de *jongleurs*, récitèrent des vers au son des instruments, les autres prirent le nom de *joueurs*, et se bornèrent à faire des tours de passe-passe. Ces jeux parurent si ridicules, et les folies qu'ils débitaient si scandaleuses, que, pour signifier une chose vaine, fausse, extravagante, on l'appelait *jonglerie*.

Il n'y avait pas de spectacle à Paris du temps de Philippe-Auguste; mais il paraît, par ce qui est dit dans les *chroniques de France*, qu'on y voyait des jongleurs ou baladins ambulants qui allaient chantant ou récitant leurs poésies ou celles des autres. « Quelquefois, y lit-on, des jongleurs ou *gouliars* et autres espèces de ménétriers s'assemblent dans les cours des maisons appartenant à des bourgeois, à des princes ou hommes riches, et déploient tous leurs talents, toute leur adresse,

pour avoir de l'argent, des robes ou quelques joyaux, en chantant ou récitant des contes, *contant nouveaux mots, nouveaux dits, et nouvelles risées de diverses guises*, et prodiguant les louanges aux hommes riches, afin de les séduire. »

Ces jongleurs furent bannis du royaume sous Philippe-Auguste, en 1180; mais quelques uns d'entre eux s'étant réformés obtinrent de ce prince la permission de revenir en France, et ils y furent soufferts non seulement pendant son règne, mais encore sous ses successeurs.

Les jongleurs et les joueurs furent tous dans la suite désignés sous la première de ces dénominations, et les femmes qui faisaient ce métier s'appelaient jongleresses. Ils demeuraient à Paris dans la même rue qui, par cette raison, était nommée *rue des jongleurs*, et qui est aujourd'hui celle de Saint-Julien-des-Ménétriers. On y allait louer ceux qu'on voulait employer dans les noces et dans les fêtes.

JOUEURS D'INSTRUMENTS. Sous le nom de *ménétriers*, on connaissait en France une confrérie fondée à Paris en 1331, dont le but était de soulager les musiciens, atteints d'infirmités, ou tombés dans la misère. Pour apprécier l'utilité de cette confrérie, il faut se rappeler qu'avant la restauration des arts, la condition des joueurs d'instruments était la même que celle des poëtes et des troubadours; parcourant ensemble les provinces, l'espoir du gain ou l'attrait du plaisir réglait souvent leurs courses, ils recueillaient dans une ville ce qu'ils dissipaient la plupart du temps dans une autre. Fatigués d'une vie remplie de dissipation et qui rendaient leur vieillesse déplorable, les ménétriers français fondèrent en 1331 cette confrérie, dont le chef prit le titre de roi, suivant l'usage du temps. Ils étaient alors relégués dans la rue qui portait encore, il y a peu d'années, le nom de Saint-Julien-des-Ménétriers, et deux d'entre eux, Jacques Gard et Huet, y établirent un hôpital pour les confrères pauvres ou infirmes. Un arrêt du parlement du 22 août 1659 confirma leurs statuts, un édit de 1773 supprima la place de roi des ménétriers, et la confrérie fut dissoute: par les statuts de cette confrérie, il était défendu à tout musicien d'exercer dans l'enceinte de Paris, sans avoir obtenu la permission du Roi des ménétriers, qui ne l'accordait que moyennant une rétribution au profit de la confrérie. Les musiciens de la chapelle du roi étaient seuls exceptés. Jean Pierre Guignon, musicien de la chapelle, mort le 30 janvier 1774, fut le dernier roi des ménétriers.

JOUJOU. Archytas de Tarente fut, au rapport d'Aristote, le premier qui imagina les jouets ou joujous pour amuser les enfants. On a pu remarquer quel degré de perfection ces objets, assez futiles d'eux-mêmes, ont acquis depuis plusieurs années. Mais si on fait réflexion à l'influence que les premières impressions ont sur l'esprit humain, on restera convaincu qu'en se rapprochant davantage de la proportion des formes, qu'en imitant la nature avec plus de vérité dans les jouets destinés à l'amusement de l'enfance, on fera naître en elle cet esprit de justesse, ce sentiment des rap-

ports entre les objets, qui doivent si puissamment contribuer au développement de sa raison.

JOUR. L'usage de faire répondre chaque jour de la semaine à une planète est très ancien. Hérodote et d'autres écrivains attribuent aux Égyptiens l'origine de cette coutume. Il y en a cependant qui la rapportent aux Chaldéens, à Zoroastre et à Hytaspe. Quoi qu'il en soit, il est très probable que cet usage aura pris naissance en Orient. On sait que de temps immémorial les nations orientales comptaient par semaines composées de sept jours. Sans doute que chaque jour de la semaine aura reçu le nom de la planète sous la domination de laquelle les anciens étaient persuadés qu'il était.

Il y a deux sortes de jour : l'artificiel et le naturel. Le premier est le temps de la lumière, qui est déterminé par le lever et le coucher du soleil, ou le séjour de cet astre sur l'horizon. Le second, appelé aussi *jour civil*, est l'espace de temps que le soleil met à faire une révolution autour de la terre, ou, pour parler plus exactement, c'est le temps que la terre emploie à faire une révolution sur son axe.

Les diverses nations commencent différemment leur jour. Les anciens Babyloniens, les Perses, les Syriens, et plusieurs autres peuples de l'Orient, ceux qui habitent les îles Baléares, les Grecs modernes, etc., commencent leur jour au lever du soleil.

Les anciens Athéniens et les Juifs, commençaient leur jour au coucher du soleil. Il en est de même des Autrichiens, des Bohémiens, des Marcomans, des Silésiens, des Chinois, etc.

Les Umbriens et les anciens Arabes, aussi bien que les astronomes modernes, le commencent à midi; les Égyptiens, les Romains, les Français, les Anglais, les Hollandais, les Allemands, les Espagnols, les Portugais, etc., à minuit.

C'était aussi à minuit que les anciens Égyptiens commençaient le jour. Le célèbre Hipparque avait même introduit dans l'astronomie cette manière de compter; en quoi il a été imité par Copernic et par plusieurs autres astronomes; mais depuis on a préféré de commencer le jour à midi.

JOURS HEUREUX et JOURS MALHEUREUX. Les peuples les plus célèbres ont donné ce nom à certains jours réputés tels par superstition, ou à cause de quelques évènements mémorables qui étaient arrivés à pareils jours dans les années antérieures.

Des observations historiques, superstitieusement recueillies, ont souvent semblé autoriser cette erreur chez les peuples et chez les particuliers.

Le temple de Salomon, que les Babyloniens avaient brûlé le 8 septembre, le fut une seconde fois, au même jour, par Titus.

Ce fut le jour de la naissance de Timoléon que ce fameux capitaine corinthien vengea plus d'une fois Syracuse de la tyrannie des Carthaginois, et qu'il battit Amilcar et Annibal.

Charles-Quint remarqua que le jour de la fête de Saint-Martin était celui de toutes ses prospérités.

Le jour de la Pentecôte, Henri III

vint au monde, fut élu roi de Pologne, et commença à porter la couronne de France.

Sixte-Quint aimait mieux le mercredi que les autres jours, parceque c'était le jour de sa naissance, de sa promotion au cardinalat, de son élection à la papauté et de son couronnement.

Louis XIII prétendait que tout lui réussissait le vendredi.

Henri VII, roi d'Angleterre, était attaché au samedi, parceque ce jour-là il tua l'usurpateur Richard III, se fit installer sur le trône de la Grande-Bretagne, et épousa Elisabeth, fille d'Edouard IV, ce qui réunit en sa personne les droits des maisons de Lancastre et d'York.

JOURS DE FÉRIE. Les anciens appelaient ainsi les jours qui étaient consacrés et qu'il fallait chômer. Chez les Romains, on donnait ce nom aux jours pendant lesquels il y avait cessation de travail ordonnée par la religion. Les féries étaient cependant différentes des jours de fêtes, en ce que les fêtes étaient célébrées par des sacrifices ou des jeux, au lieu que le repos suffisait pour constituer les féries. On en compte plusieurs qui tiraient leur surnom des circonstances de leur origine ou des motifs de leur établissement.

JOUR DE L'AN. *Voyez* JANVIER, ÉTRENNES.

JOURNAL, mémoire ou relation de ce qui se fait, de ce qui se passe chaque jour.

De tels journaux sont établis à la Chine de temps immémorial; mais ils se bornent à traiter de ce qui intéresse cet empire.

L'utile usage des gazettes fut inventé à Venise, au commencement du dix-septième siècle. Chaque feuille était livrée de semaine en semaine, et coûtait une *gazetta*, petite pièce de monnaie revenant à nos demi-sous; le nom de cette monnaie resta à l'écrit qu'elle servait à payer.

La fondation de la *Gazette de France* est attribuée au médecin Renaudot, qui, avant de faire de ses bulletins un papier public, les recueillait, dit-on, pour en amuser ses malades. Ce journal, dont les premières feuilles imprimées parurent en 1631, fut continué jusqu'en 1792. Il se composait alors de cent soixante-deux volumes in-4°.

Le *Journal de Paris* fut le premier ouvrage périodique qu'on prit l'engagement de publier tous les jours.

Ce serait une tâche infinie que de mentionner tous les journaux qui ont paru, ou qui paraissent actuellement. Plusieurs en Angleterre sont imprimés au moyen de la vapeur.

Des journaux redigés en français sont imprimés à Londres; des journaux anglais le sont à Paris, entr'autres le *Weekly messenger* (le Courrier hebdomadaire).

JOURNAUX LITTERAIRES. Le *Journal des Savants* fut le premier de tous les journaux de ce genre. Ce fut M. de Sallo, conseiller au parlement, qui l'imagina pour mettre les gens instruits au courant des ouvrages que l'on publiait. Le premier numéro parut sous le nom du sieur Hédouville, le 5 janvier 1665. Quoique la censure y fût polie et mesurée, l'auteur se fit beaucoup d'ennemis, et fut obligé de discontinuer son travail, environ un an après

l'avoir entrepris. Si l'on en croit Camusat (*Histoire des journaux*), ce fut le nonce qui fit retirer à Sallo le privilége, parcequ'il avait parlé peu respectueusement d'un décret de l'inquisition porté contre Baluse et Launois. On lui offrit de reprendre la rédaction de son journal sous la surveillance d'un censeur; mais il refusa cette condition, et le privilége fut donné à l'abbé Gallois. En 1675, Larroque succéda à ce dernier, et le journal fut par la suite confié à des hommes de mérite nommés par le chancelier.

Depuis 1715, le *Journal des Savants*, dont il paraissait un numéro par mois, se soutint sans interruption jusqu'à la fin de juillet 1792. Les circonstances en ayant fait suspendre la publication, plusieurs littérateurs essayèrent, en 1797, de le relever; c'étaient MM. Camus, Baudin, Daunou, Silvestre de Sacy, Langlès, Lalande, Mongez, etc.; mais, après en avoir publié douze numéros, ils furent obligés de renoncer à leur projet, faute de souscripteurs. Enfin, une ordonnance du Roi a rétabli ce journal et l'a replacé sous la direction du chancelier de France; et depuis le 1er septembre 1824, il en paraît un cahier chaque mois. Les rédacteurs, en 1824, étaient MM. Dacier, Silvestre de Sacy, Gosselin et Cuvier, sous le titre d'*assistants*, et MM. Daunou, Tessier, Biot, Quatremère-de-Quincy, Abel Rémusat, Vanderbourg, Raynouard, Raoul-Rochette, Letronne, Cousin, Chezy, Chevreul et Dulong, sous le titre d'auteurs. (*Biogr. univ.*, art. SALLO, par M. Weiss.)

La publication de ce journal donna naissance à une multitude d'ouvrages périodiques du même genre. Les Anglais furent les premiers à profiter de cette heureuse invention, et la Société royale de Londres publia, dès la même année 1665, les *Transactions philosophiques*. On entreprit aussi, presque en même temps, à Leipsik, le plus ancien des journaux latins, sous le titre de *Acta eruditorum*, qui a commencé à paraître en 1682. Parmi les meilleures imitations, il faut remarquer le journal de Bayle, qui parut en 1687, sous le titre de *Nouvelles de la république des lettres*; et le *Mercure de France*, qui a commencé en 1672, avec la dénomination de *Mercure galant*. Ce journal a reparu en 1823, sous le titre de *Mercure au* 19e *siècle*.

L'Année littéraire eut de la célébrité sous la rédaction de Fréron, qui la commença en 1754, et la continua jusqu'en 1776. Elle fut continuée après lui jusqu'en 1790, et la collection complète forme environ 290 volumes, in-12.

Le nombre des ouvrages périodiques augmente tous les jours. Chaque science, chaque branche de la science a son journal spécial. Nous avons en France plusieurs journaux de médecine, le *Journal des Mines*, le Journal de physique, etc. La *mode* a son journaliste.

La *Revue encyclopédique*, fondée principalement par Millin en 1792, sous le titre de *Magasin encyclopédique*, embrasse l'universalité des connaissances et des intérêts humains. Elle est redigée maintenant par M. Julien.

Le *Monthly repertory* (réper-

toire du mois), publié à Paris par M. Galignani, se compose d'un choix de morceaux littéraires pris dans les meilleurs ouvrages périodiques imprimés à Londres et à Édinbourg. Il date de l'an 1807.

JOUTE. « La joute, dit la Curne de Sainte-Palaye (*Memoires sur l'ancienne chevalerie*, t. I, p. 153; Paris 1781), était proprement le combat à la lance, seul à seul : on a étendu la signification de ce mot à d'autres combats, suivant l'abus de nos anciens écrivains, qui, en confondant ainsi tous les termes, ont souvent mis de la confusion dans nos idées. »

Ce combat à cheval d'homme à homme avec des lances, avait ordinairement lieu dans les tournois, après les combats de tous les champions. Cependant il y avait des joues qui n'étaient précédées d'aucun tournoi, et elles s'appelaient *joutes à tous venants*, grandes et plénières.

Une dernière joute, qu'on nommait la *lance des dames*, terminait toujours ces amusements. C'était un hommage que la valeur rendait à la beauté.

Ces jeux, imaginés par les Maures, et adoptés par les Espagnols, eurent beaucoup de vogue parmi nous. Mais les accidents qu'ils occasionaient en ont fait abolir l'usage; il n'y en a point eu depuis 1559, que la mort funeste de Henri III mit fin à ces dangereux combats.

JUBÉ. Cette espèce de tribune élevée, où l'on chante l'évangile aux messes solennelles, a été ainsi nommée, parceque avant de commencer, le diacre demande au célébrant sa bénédiction, en lui disant : *Jube, domine, benedicere*. Il y eut des jubés dès l'an 420; mais on voit peu d'églises qui en aient conservé l'usage.

JUBILÉ. Chez les Juifs, chaque cinquantième année était célébrée par un jubilé qui rétablissait les choses dans leur premier état. Cette année était annoncée solennellement au son des trompettes. Les esclaves qui avaient refusé la liberté qui leur était offerte l'année sabbatique devenaient libres, lorsque l'année du jubilé arrivait. Les terres qui avaient été aliénées revenaient à leurs premiers maîtres; toutes les dettes étaient remises, et tous les travaux de l'agriculture interrompus. Les productions de la terre étaient abandonnées aux pauvres. L'institution du jubilé avait pour but de rappeler aux Israélites le souvenir de leur servitude en Égypte, d'empêcher que les pauvres ne fussent opprimés et retenus dans un éternel esclavage, et que les riches ne s'emparassent de toutes les terres. Cette solennité, ainsi que celle de l'année sabbatique, paraît avoir quelque rapport avec les saturnales des Romains. Quelques auteurs pensent que les Israélites avaient coutume de compter par jubilés, comme les Grecs faisaient par olympiades, et les Romains par lustres.

Parmi nous, le jubilé est une solennité ou cérémonie ecclésiastique qu'on fait pour gagner une indulgence plénière que le pape accorde à l'église universelle. Le pape Boniface VIII introduisit l'usage de cette indulgence l'an 1300; mais elle n'a été nommée *jubilé* qu'en 1473 sous le pontificat de Sixte IV. Dabord les jubilés ne s'accordaient que tous les

cent ans. Clément VI en limita le retour à cinquante ans. La bulle que ce pontife donna à ce sujet est remarquable par le ton d'autorité qu'il y prend avec les anges : « *Prorsus mandamus angelis paradisi, quatenùs animam illius, à purgatorio penitùs absolutam, in paradisi gloriam introducant.* » (Faisons absolu commandement aux anges de faire jouir de la gloire du paradis l'âme de celui qui aura visité la basilique de saint Pierre, son âme étant tenue pour entièrement affranchie des peines du purgatoire). Grégoire XI borna le terme du jubilé à trente-trois ans, et Paul II à vingt-cinq seulement.

Indépendamment des jubilés de l'année sainte, les nouveaux papes en accordent un à leur exaltation. En 1826, Léon XII, nouvellement promu au pontificat, accorda un *jubilé* que nous avons vu célébrer avec beaucoup de magnificence.

On appelle aussi *jubilé* des solennités qui ne se rattachent pas à la religion. Nous en citerons quelques exemples.

En 1361, le roi d'Angleterre, Édouard III, étant entré dans la cinquantième année de son âge, la célébra par un jubilé avec les pratiques usitées en pareil cas chez les anciens Juifs. Nous rappelons ici ce fait, parceque ce fut à cette occasion que ce monarque supprima, dans les tribunaux et dans tous les actes publics, l'usage de la langue française, qui datait de la conquête du royaume par les Normands.

En 1769, l'acteur Garrick célébra, en l'honneur de Shakespeare, un jubilé sur lequel on lit quelques détails dans la *Biographie universelle*, à l'article de ce comédien.

Tout récemment encore un jubilé a eu lieu pour solenniser la cinquantième année de professorat à l'université de Goettingue, de MM. Blumenbach, Stromeyer et Eichhorn; une médaille a été frappée pour perpétuer le souvenir de cette fête. Voyez *le Journal des débats*, 9 mars 1826.

JUGEMENT DE DIEU. Les épreuves par l'eau bouillante, par le feu, et autres semblables, furent ainsi nommées, parcequ'on était persuadé que le bon ou le mauvais succès que l'on y avait était un jugement de dieu, qui ne permettait pas que le coupable triomphât de l'innocent.

Louis-le-Débonnaire borna le jugement de dieu aux affaires ecclésiastiques, et son fils Lothaire l'abolit dans tous les cas. Il y avait alors si peu d'usages universellement reçus, que ces épreuves ont pu être reproduites dans quelques églises; il en est fait mention dans une charte de Philippe-Auguste; mais elles étaient très rares. Beaumanoir, qui vivait du temps de saint Louis, et un peu après, faisant l'énumération des différents genres d'épreuves, ne parle que de celles du combat judiciaire.

JUILLET. Ce mois, lors de la fondation de Rome, reçut le nom de *quintilis*, c'est-à-dire de *cinquième*, parceque l'année commençait chez les Romains au mois de mars, et il le porta jusqu'à la fin de la république. A cette époque, Jules-César ayant corrigé les erreurs du premier calendrier, Marc-Antoine, en sa qualité de consul,

ordonna que, pour perpétuer la mémoire de ce bienfait, le mois *quintilis* ne s'appellerait plus désormais que *julius*, du nom du réformateur, qui était né le douze de ce mois, l'an de Rome 654. La réputation de César, bien plus que la volonté de Marc-Antoine, fit sans doute adopter ce changement; et nous-mêmes aujourd'hui, honorons encore le plus célèbre des Romains, toutes les fois que nous prononçons le mot de *juillet*, formé de *Julius*.

JUIN, du latin *junius*. Quelques auteurs font venir ce mot de *Junon*; Ovide fait dire à cette déesse dans le cinquième livre des *Fastes* :

Junius à nostro nomine nomen habet.
(C'est de notre nom que *juin* a pris le sien.)

D'autres aiment mieux le faire venir *à junioribus*, des jeunes gens; et quelques uns de *Junius Brutus*, qui signala ce même mois par l'expulsion des Tarquins.

JULIEN (*calendrier*), JULIENNE (*année*). Pour donner une idée de la réformation du calendrier par Jules-César, il suffira de présenter ce passage extrait de l'*Histoire de l'Astronomie*, par Bailly, tom. I :

« Le calendrier romain était tombé dans le plus grand désordre par la négligence et la faute des prêtres. César, en sa qualité de grand pontife, devait y remédier... Alexandrie était alors le siége unique de l'astronomie et des sciences ; César fit venir de cette ville Sosigènes, philosophe péripatéticien et astronome. Sosigènes, ayant examiné l'année de Numa et les intercalations prescrites, vit qu'il n'y avait pas d'autre moyen à prendre que d'abandonner l'année lunaire, et de régler l'année civile seulement sur le cours du soleil. C'était le moyen de lui donner une forme simple et par conséquent commode. Il imagina de faire chaque année de trois cent soixante-cinq jours, et d'ajouter un jour à la quatrième, pour tenir compte des quatre quarts qui s'étaient accumulés. L'année de Numa n'avait que trois cent cinquante-cinq jours: il fallut en ajouter dix. Sosigènes et César les répartirent ainsi. On en ajouta deux aux mois de décembre, de janvier et d'août, qui n'en avaient que vingt-neuf, et un seulement aux mois d'avril, juin, septembre et novembre, qui n'en avaient également que vingt-neuf. On ne changea rien au mois de février, pour ne pas troubler le culte des dieux infernaux, *ne deûm inferûm religio immutaretur*. Le jour intercalaire fut seulement placé dans ce mois le 24, le jour qui précédait le sixième avant les calendes : il fut appelé *bis sexto*, d'où l'année a pris le nom de bissextile Cette année ainsi réformée fut appelée *julienne*, et porta le nom de César au lieu de porter celui de Sosigènes qui lui valut cet honneur. Elle a réglé le temps pendant quinze siècles, jusqu'à ce que le pape Grégoire XIII vînt donner son nom à une seconde réformation devenue indispensable. » *Voyez* CALENDRIER.

JUMELLE. Cette pièce d'artillerie, inventée par un fondeur de Lyon, et décrite par le père Daniel, dans sa *Milice française*, ne fut pas long-temps en usage. Elle était composée de deux canons qui, séparés l'un de l'autre par le haut, se réunissaient dans le milieu, vers la ceinture ou ornement de volée,

Ces deux canons étaient fondus conjointement, avec une seule lumière : on les chargeait tous deux en même temps avec deux barres de fer attachées ensemble, et éloignées l'une de l'autre suivant la distance des deux bouches.

JUNON (*planète nouvelle*). M. Harding, à Lisienthal, vit, le 1er septembre an XIII, une étoile de huitième grandeur qui n'était pas dans l'histoire céleste ; il la dessina, d'après sa configuration, avec les petites étoiles environnantes. Le 4 septembre, il compara de nouveau sa carte avec le ciel, et, à son grand étonnement, l'étoile qu'il avait observée le 1er septembre avait disparu ; en même temps il en aperçut une autre plus vers l'ouest et vers le sud, qu'il n'avait pas vue le 1er septembre. Il soupçonna aussitôt que l'étoile vue le 1er septembre avait un mouvement propre, et les observations exactes faites le 5 et le 6, confirmèrent ce soupçon. Cette planète a été revue depuis par plusieurs astronomes, et en particulier par M. Burckhardt ; cet excellent observateur s'occupa même de calculer ses éléments. En voici les valeurs telles qu'il les a déterminées : nœud, 5s 21° 6′ ; inclinaison 13° 5′ ; aphélie, 7s 22° 50′ ; distance moyenne, 2,657 ; excentricité, 0,25 ; longitude moyenne, en l'an XIII, 42° 17′ 31 ; ce qui donne quatre mois et deux jours pour la durée de sa révolution. M. Harding a nommé cette planète *Junon*. (*Bulletin de la société philomatique*, an XIII, pag. 251.)

JUNTE. De l'espagnol *junta* (assemblée). C'est le nom qu'on donne en Espagne et en Portugal à un conseil, à une assemblée appelée pour délibérer sur les affaires importantes de l'état, ou pour tenir les rênes d'une administration. Après la mort de Charles II, roi d'Espagne, le royaume fut gouverné par une junte pendant l'absence de Philippe V.

Lorsqu'en 1808 la famille royale d'Espagne était violemment retenue en France, plusieurs provinces et villes du royaume furent gouvernées par des *juntes* particulières, subordonnées à une *junte centrale* ou *suprême*.

JURÉ-CRIEUR. Les jurés-crieurs qui, sous l'ancien régime, étaient les ordonnateurs des convois, et qui y assistaient en robe noire, étaient, est-il dit dans le *Journal de littérature*, 1782, les descendants des *crieurs-de-vin* qui autrefois annonçaient dans Paris que tel bourgeois en avait de son crû, qu'il voulait vendre en gros ou en détail. Ils joignaient à cet emploi celui de crier les confréries, d'annoncer les fêtes, et enfin les enterrements.

Aux jurés-crieurs a succédé l'administration des pompes funèbres.

JUREMENT. Les Grecs et les Romains juraient tantôt par un dieu, tantôt par deux, et quelquefois par tous ensemble ; ils ne réservaient pas aux dieux seuls le privilége d'être les témoins de la vérité, ils associaient au même honneur les demi-dieux, et juraient par Castor, Pollux, Hercule, etc. Les femmes juraient généralement par leurs Junons, et les hommes par leur génie ; mais il y avait certaines divinités au nom desquelles on jurait plus spécialement en certains lieux qu'en d'autres. Les particuliers avaient eux-mêmes certains ser-

ments dont ils usaient davantage selon la différence de leur état, de leurs engagements et de leurs goûts. Ainsi les vestales juraient volontiers par la déesse Vesta, les femmes mariées par Junon, les laboureurs par Cérès, les vendangeurs par Bacchus, les chasseurs par Diane, etc.

Non seulement on jurait par les dieux et les demi-dieux, mais encore par tout ce qui relevait de leur empire; par leurs temples, par les marques de leur dignité, par les armes qui leur étaient particulières.

Quelquefois les anciens juraient par une des principales parties du corps, comme par la tête ou par la main droite : *J'en jure par ma tête*, dit le jeune Ascagne, *par laquelle mon père avait coutume de jurer.*

Per caput hoc juro, per quod pater antè solebat.

Dans la célèbre ambassade que les Troyens envoient au roi Latinus, Ilionée, qui porte la parole, emploie ce noble et grand serment : « J'en jure par les destins d'Énée, et par sa droite, aussi fidèle dans les traités que redoutable dans les combats. »

On ne doit pas être surpris que les amants jurassent par les charmes, par les beaux yeux de leurs maîtresses; mais on est indigné de voir que, sous les empereurs romains, la flatterie introduisit l'usage de jurer par leur salut, leur génie, leur fortune, leur éternité. Tibère ne voulut pas le souffrir, dit Suétone; mais Caligula faisait mourir ceux qui refusaient de le faire; et il en vint jusqu'à cet excès de folie, d'ordonner qu'on jurât par le salut et la fortune de ce beau cheval nommé Incitatus, qu'il voulait faire son collègue dans le consulat.

Quelques uns des anciens rois de France ont eu des jurements particuliers; le jurement de Louis XI était *par la pâque Dieu;* celui de Charles VIII : *jour de Dieu;* celui de Louis XII : *le diable m'emporte;* celui de François Ier : *foi de gentilhomme;* celui de Charles V : *foi d'homme de bien;* celui de Henri IV : *ventre-saint-gris*. Quant à Charles IX, il jurait de toutes les manières, et tel qu'un sergent qui mène pendre un homme, suivant l'expression de Brantôme.

On jurait dans ce bon vieux temps (le treizième siècle), par *Dieu*, par la *mort Dieu*, par le *corps Dieu*, par la *tête Dieu*, par le *sang Dieu*, par le *ventre Dieu*. Du Cange nous apprend (au mot *juramentum*, tom. III, col. 1626) que l'on jurait aussi par la *gorge de Dieu*, par sa *langue*, par sa *dent*, par sa *chair*, par sa *figure*, par le *poitron* (la poitrine) *de Dieu sanglant*, par la *forcelle Dieu*, par le *faire Dieu*, etc. Tous ces jurons, et ceux dont le pape Innocent III fait mention, qualifiés au treizième siècle de *vilains serments*, furent sévèrement prohibés par saint Louis, et tombèrent dans la suite en désuétude, soit par l'effet des châtiments rigoureux que ce saint roi infligeait à ceux qui les proféraient, soit plutôt par les progrès de la civilisation : ce changement se fit avec lenteur, et n'est pas aujourd'hui complètement opéré. Cependant ces jurements reçurent

des modifications qui les rendirent moins sacriléges.

On substitua au mot *Dieu* les syllabes *di*, *die*, *dienne*, *bleu*, *guieux*, *etc.*; au lieu de *par Dieu*, *mort Dieu*, *tête Dieu*, *ventre Dieu*, *sang Dieu*, etc., on dit *pardié*, *pardi*, *pardienne*; *mort bleu*, *mordienne*, *tête bleu*, *cap de dis*, *ventre bleu*, *sang bleu*, *sang dis*. Dans les conversations familières, au treizième siècle, le juron des femmes était *diva* (déesse), et celui des hommes *par l'âme mon père*, ou *foi que je dois à l'âme mon père*, ou *foi que je dois* à tel saint, et même *par la foi de mon corps*. On jure encore dans quelques départements *par mon âme*, et, presque dans toute la France, *par ma foi*. Mais ces jurons et ceux dont on use aujourd'hui sont innocents, si on les compare à ceux qu'on proférait aux douzième et treizième siècles; en fait de jurements grossiers et sacriléges, nos bons aïeux sont incontestablement nos maîtres.

(Dulaure, *Histoire de Paris*, deuxième édition, tome II, page 360.)

JURY (institution de 1791). La France doit à l'assemblée nationale la plus juste, la plus légale des institutions : c'est le premier en date de nos corps représentatifs qui, par la création du jury, a donné aux citoyens la garantie la plus sûre qu'ils pussent obtenir contre les aberrations du jugement, et contre les funestes conséquences de la prévention.

On avait proposé d'appliquer ce mode de procéder aux affaires civiles comme aux affaires criminelles; on avait proposé aussi de donner aux jurés le pouvoir de prononcer sur les questions de droit et de fait, et sur l'application des peines. Enfin on se détermina à laisser aux juges la décision des affaires civiles. Les jurés furent établis seulement pour la décision des affaires criminelles, en leur soumettant le fait et la culpabilité de l'accusé, et laissant aux juges le soin d'appliquer la peine.

Cette institution a subi depuis sa création de nombreuses modifications qui n'ont pas toujours tendu à la perfectionner, et l'on s'est souvent plaint, si ce n'est du mode d'élection des jurés, du moins des abus qui se sont glissés dans son exécution.

La constitution actuelle du jury repose sur les bases suivantes : pour être apte à remplir les fonctions de juré, il faut avoir trente ans accomplis, jouir des droits politiques et civils, se trouver compris dans les classes d'éligibles que la loi a formées, et dans lesquelles le préfet doit prendre les individus qui composeront la liste des jurés; les préfets sont chargés de former une liste de soixante jurés, chaque fois qu'ils en sont requis par les présidents des assises; chaque président réduit la liste qui lui a été envoyée au nombre de trente-six; chaque liste de jurés n'est destinée qu'au service d'une seule assise; ceux qui en font partie ne peuvent plus être compris dans les listes des quatre sessions suivantes; chacun d'eux reçoit la notification de l'extrait de la liste qui constate que son nom y est porté, huit jours au moins avant celui où la liste doit servir. Il peut proposer ses excuses; la cour prononce sur leur

validité. S'il ne se rend pas à son poste, il s'expose à de fortes amendes; il peut aussi, pour les mêmes causes, être déclaré incapable d'exercer les fonctions de juré, par un arrêt imprimé et affiché à ses frais. La liste des jurés est notifiée à chaque accusé la veille du jour indiqué pour l'affaire qui le concerne. Les trente jurés se réunissent avant l'ouverture de l'audience, en présence de l'accusé et du procureur-général. Le nom de chaque juré répondant à l'appel est mis dans l'urne; à mesure que les noms sont tirés de l'urne, l'accusé premièrement, et le procureur-général, récusent tels jurés qu'ils jugent à propos. Mais les récusations s'arrêtent lorsqu'il ne reste que douze jurés, ce nombre étant nécessaire pour former un jury. La cour prend séance, et les douze jurés se placent, dans l'ordre désigné par le sort, sur des siéges séparés du public, des parties et des témoins, en face de celui qui est destiné à l'accusé. Après la lecture de l'acte d'accusation, il est procédé à l'audition des témoins; le procureur-général soutient l'accusation; l'accusé ou son conseil sont entendus, et ont toujours la parole les derniers. Le débat fermé, le président résume l'affaire; il fait remarquer aux jurés les principales preuves pour et contre; il pose enfin les questions comprises dans le resumé de l'acte d'accusation, et celles qui ont pu naître des débats. Il les remet au chef des jurés, qui aura été désigné par la voie du sort, ou choisi par eux, de son consentement. Les jurés une fois entrés dans leur chambre pour délibérer, n'en peuvent sortir qu'après avoir formé leur déclaration. Ils rentrent ensuite dans l'auditoire; le chef du jury se lève, et, la main placée sur son cœur, il dit: « Sur mon » honneur et ma conscience, de» vant Dieu et devant les hommes, » la déclaration du jury est, etc., » sur la première question : OUI, » *l'accusé est coupable*, ou : NON, » *l'accusé n'est pas coupable;* » et de même pour les questions suivantes. La déclaration du jury ne peut jamais être soumise à aucun recours; mais la moindre omission dans les formalités qu'on vient de décrire peut entraîner l'annulation d'un arrêt de condamnation.

K.

KACHEMIRE. *Voyez* CACHEMIRE.

KARAT. *Voyez* CARAT

KERMÈS. « On trouve, dit Goguet (tom. II, pag. 104), sur les feuilles et sur l'écorce d'une espèce d'yeuse ou chêne vert, arbrisseau commun dans la Palestine, dans l'île de Crète et dans plusieurs autres pays, de petites coques ou vessies grosses comme des baies de genièvre. Ces excroissances sont occasionées par la piqûre de petits vermisseaux. Les Arabes leur ont donné le nom de *kermès;* nous les appelons *graine d'écarlate* ou *vermillon,* parcequ'on s'en sert pour faire la teinture du beau rouge vermeil. »

La France est redevable de cette précieuse production à M. Fagon, qui l'a reconnue et en a trouvé abondamment en Provence et en Languedoc, où naît une espèce de chêne vert de la hauteur d'un arbrisseau. Le chêne qui produit le kermès ou graine d'écarlate est nommé dans le Dictionnaire encyclopédique (partie botanique), chêne à cochenille, et par Linné *quercus coccifera*. On le nomme, dans le Languedoc et dans la partie occidentale de la Provence, *avaou*, *avouassès*, *agarras*. Le kermès est d'un grand usage en teinture, ainsi qu'en médecine.

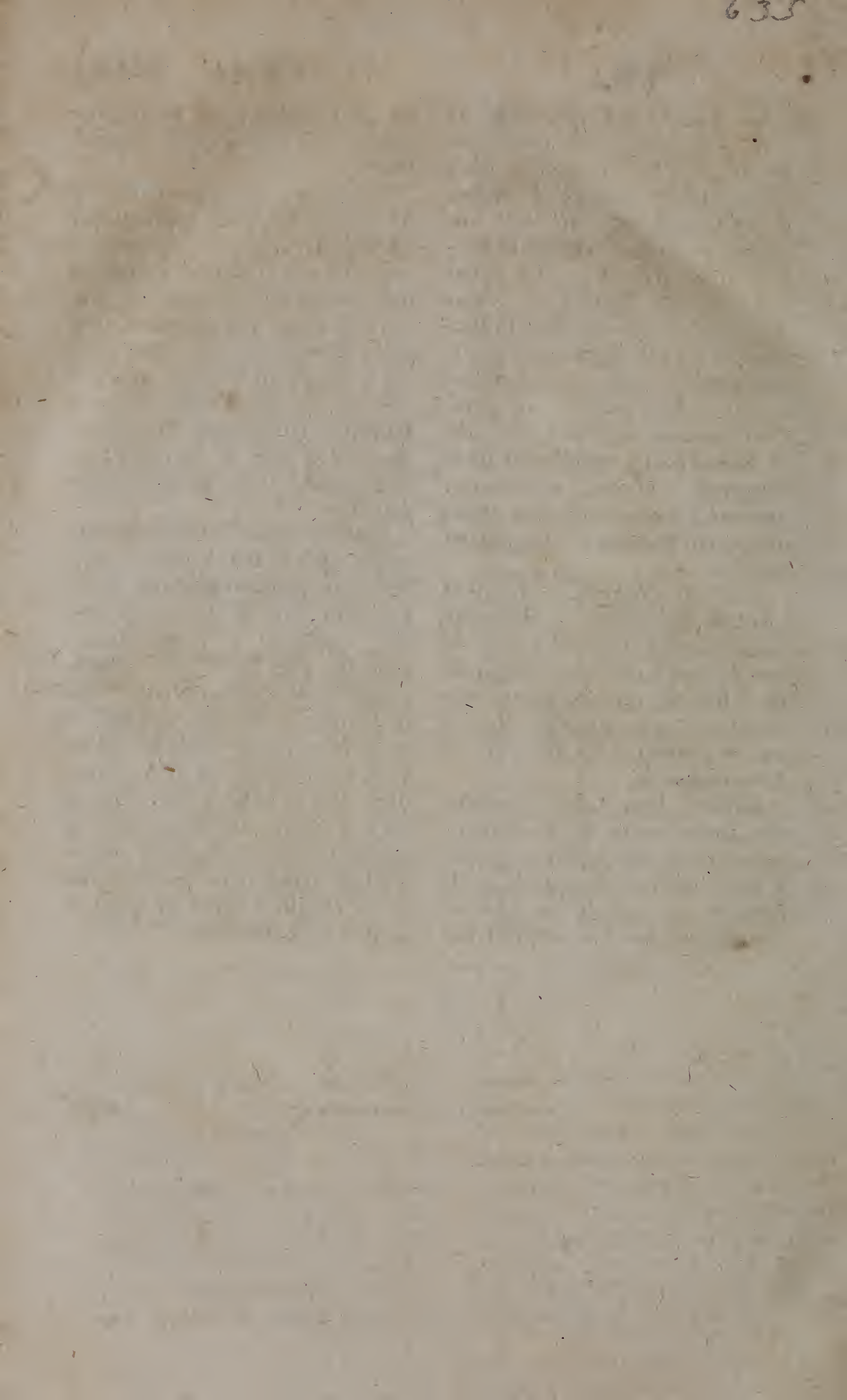
KIRSCH-WASSER. Ce mot vient de l'allemand, où il signifie *eau de cerise*. L'alcool extrait de cerises sauvages fermentées a, dit M. Chaptal, plus de force, sous le même degré, que celui du vin: on le connaît sous le nom de *Kirsch-wasser*.

KWAS. Dans toute l'étendue des vastes états de la Russie, on prépare une liqueur appelée *Kwas*, qui fait presque la seule boisson du peuple et que ne dédaignent pas les propriétaires les plus riches; on la regarde comme très saine et très nourrissante.

M. Percy, chirurgien en chef de nos armées, nous apprend que les soldats français, accoutumés aux vins et à la bière des contrées méridionales, éprouvèrent d'abord quelque répugnance à user de la boisson du kwas; mais qu'ils s'y habituèrent bientôt, et qu'ils avaient fini par l'aimer et par la fabriquer eux-mêmes. Ils avaient éprouvé qu'elle les fortifiait, les engraissait, et les préservait des maladies.

Cette boisson se fait avec du seigle qu'on fait germer, puis fermenter pendant quelques jours. On peut, dit M. Chaptal (*Chimie appliquée à l'agriculture*, tom. II, pag. 300), boire le kwas lorsqu'il est épuré et éclairci dans le tonneau, et c'est ce que fait le paysan russe; mais lorsqu'on veut l'améliorer, on le transvase dans des cruches, du moment qu'il a formé son dépôt dans le tonneau, et on le conserve encore quelque temps dans ces vases, où il se clarifie : alors on peut le mettre en bouteilles.

FIN DU TOME PREMIER.



NOTE DE QUELQUES LIVRES DE FONDS

DE JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° 55, A PARIS.

POÈTES FRANÇAIS,

Imprimés par JULES DIDOT AÎNÉ, *sur papier fin des Vosges, papier fin d'Annonay, et grand papier vélin.*

Chaque volume est orné ou d'un portrait ou d'une vignette.

ŒUVRES CHOISIES DE CLÉMENT MAROT, avec des Notes historiques et littéraires par M. Després, et précédées d'un Essai sur Clément Marot, et sur les services qu'il a rendus à la langue, par M. Campenon, de l'Académie française. Un volume in-8°, avec portrait. 7 fr. 50 c.

— grand raisin vélin. 21 fr.

POÉSIES DE MALHERBE, suivies d'un choix de ses lettres, avec des variantes et des notes, précédées d'une Notice sur sa vie, et ornées de son portrait. Seconde édition. Un volume in-8°, imp. par Jules Didot aîné.

Papier fin des Vosges, satiné. 6 fr. 50 c.

Papier superfin d'Annonay, satiné. 7 fr. 50 c.

— cavalier vélin. 9 fr.

ŒUVRES CHOISIES DE J. B. ROUSSEAU, Odes, Cantates, Épîtres, et Poésies diverses, ornées de son portrait. Un fort vol. in-8°, imprimé par Jules Didot aîné.

Papier fin des Vosges, satiné. 7 fr.

Papier d'Annonay, satiné. 8 fr.

— grand raisin vélin. 21 fr.

LES SAISONS, poème, par Saint-Lambert; nouvelle édition, ornée d'une belle gravure de Roger, d'après le dessin de Desenne. Un vol. in-8°, imprimé par Jules Didot aîné.

Papier superfin d'Annonay, satiné. 7 fr. 50 c.

Papier fin des Vosges, satiné. 6 fr. 50 c.

— grand raisin vélin. 21 fr.

ŒUVRES CHOISIES DE GRESSET, précédées d'un Essai sur sa vie et ses écrits, par M. Campenon, de l'Académie française. Un volume in-8°, avec un dessin de Desenne, gravé par Roger.

Papier fin des Vosges, satiné. 6 fr. 50 c.

Idem, papier d'Annonay, satiné. 7 fr. 50 c.

— — grand raisin vélin. 21 fr.

ŒUVRES DE BERNARD, nouvelle édition, avec une Notice sur sa vie, ornée d'une très belle vignette de Prud'hon, gravée par Roger. Un volume in-8°, imprimé par Jules Didot aîné.

Papier fin des Vosges, satiné. 6 fr. 50 c.

Papier d'Annonay, satiné. 7 fr. 50 c.

— grand raisin vélin. 21 fr.

ŒUVRES CHOISIES DE COLARDEAU, nouvelle édition ornée d'un très joli dessin de Desenne, gravé par MM. Bosq et Devilliers. Un volume in-8°.

Papier fin des Vosges, satiné. 6 fr. 50 c.

Papier cavalier vélin, satiné. 10 fr.

— grand raisin vélin. 21 fr.

ŒUVRES CHOISIES DE DORAT, précédées d'une Notice biographique et littéraire par M. Després; ornées d'une vignette dessinée par Desenne. Un volume in-8°, imprimé par Firmin Didot (1827).

Papier fin des Vosges, satiné. 6 fr. 50 c.

Pap. gr. raisin vélin, fig. avant la lettre. 21 fr.

GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française; ouvrage mis par l'université au nombre des livres qui doivent être donnés en prix dans les colléges, et reconnu par l'académie française comme indispensable à ses travaux, et utile à la littérature en général; par Ch. P. Girault-Duvivier. Sixième édition, dédiée au Roi. Deux forts vol. in-8°, brochés. 15 fr.

Reliés solidement en basane. 18 fr.

Traité des participes, avec de nouveaux développements, et accompagné de trois tableaux synoptiques, extrait en partie de la Grammaire des grammaires; par Ch. P. Girault-Duvivier. Troisième édition. In-8°. 1 fr. 50 c.

Guide pratique pour traduire du français en bon anglais, au moyen d'une traduction interlinéaire des idiotismes et des mots difficiles; par G. Poppleton. Cinquième édition, revue, corrigée et augmentée d'un Précis de Syntaxe anglaise raisonnée, avec des renvois du texte aux règles, etc.; par P. O. Marival, professeur de langue anglaise; à l'usage des Français et des Anglais. Un vol. in-8°. 4 fr. 50 c.

Phraséologie française et anglaise, ou Dictionnaire de locutions françaises et anglaises, dont l'acception est la même, et la manière de les exprimer différente, suivant le génie de chaque langue, avec des notes qui servent de règles pour varier les locutions selon le sens, et des thèmes applicables à chaque locution pour exercer l'élève; par G. Poppleton; à l'usage des Français et des Anglais. Deuxième édition. Un vol. in-8°, oblong. 6 fr.

Nouveau Dictionnaire de poche, français-allemand et allemand-français, enrichi des mots nouveaux généralement reçus dans les deux langues, des tables des verbes irréguliers, des nouvelles mesures et des poids et monnaies de France. Nouvelle édition, revue et corrigée par M. Braun, professeur de langue allemande à l'École polytechnique. Deux vol. in-16, imprimés par Firmin Didot. Prix brochés. 8 fr.

Réliés en un volume. 9 fr.

Œuvres complètes d'Horace, traduites en vers par M. Daru, de l'Académie française. Sixième édition (avec le texte en regard). Deux volumes in-8°, imprimés par Firmin Didot.

Papier fin, broché. 14 fr.

Papier vélin, satiné. 28 fr.

Les Comédies de Térence, traduction de Lemonnier, revue, corrigée et précédée d'un Essai sur la comédie des anciens et en particulier sur Térence; par M. Auger, de l'Académie française (avec le texte en regard). Six vol. in-18, papier grand raisin satiné, broch. 12 fr.

Histoire de France, depuis la mort de Louis XVI jusqu'au traité de paix du 20 novembre 1815; par M. Gallais; pour servir de suite à l'Histoire de France d'Anquetil. Seconde édition. Trois vol. in-12 de près de 1500 pag. 12 fr.

Ces trois volumes sont destinés à servir de supplément à toutes les éditions in-12 de l'Histoire de France d'Anquetil, soit en 10, 13, 14 ou 15 volumes.

Le même ouvrage, trois vol. in-8°. 20 fr.

Histoire du règne de l'empereur Charles-Quint, par W. Robertson; traduite de l'anglais par M. Suard. Nouvelle édition. Paris, 1822. Quatre vol. in-8°, imprimés par P. Didot l'aîné. 26 fr.

Papier vélin, satiné. 40 fr.

Histoire d'Écosse, depuis la naissance de Marie Stuart jusqu'à l'avènement de Jacques VI au trône d'Angleterre, avec un précis des évènements antérieurs à cette époque; par W. Robertson; traduction nouvelle, par M. Campenon, de l'Académie française. Paris, 1821. Trois vol. in-8°.

Papier fin d'Auvergne. 20 fr.

Papier vélin. 30 fr.

Recherches historiques sur la connaissance que les anciens avaient de l'Inde, traduites de l'anglais de W. Robertson, avec deux cartes pour l'intelligence de l'ouvrage. Paris, 1821. Un vol. in-8°.

Papier fin d'Auvergne. 7 fr.

Papier vélin. 10 fr.

Histoire d'Angleterre, depuis l'invasion de Jules César jusqu'à la révolution de 1688, par David Hume; et depuis 1688 jusqu'à 1760, par Smollett; continuée depuis cette époque jusqu'en 1783, par Adolphus; et terminée par un Précis des évènements qui se sont passés sous le règne de Georges III, jusqu'en 1820, par Aikin, et quelques autres historiens anglais; trad. de l'anglais. Deuxième édition, revue, corrigée, précédée d'un Essai sur la vie et les écrits de David Hume, par M. Campenon, de l'Académie française. Vingt-et-un vol. in-8°, impr. par Jules Didot aîné. Papier fin des Vosges, satiné. 126 fr.

De l'Imprimerie de LACHEVARDIERE fils, rue du Colombier, n. 30.

